

82. B. 8...

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFÈVRE

TOME IV

PRECIS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV
(1647-1665)



BRUXELLES
MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62 rue Coudenberg.

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

1933

1913

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

MM. ÉDOUARD PONCELET, Président.

HENRI PIRENNE, Secrétaire.

JOSEPH CUVELIER, Membre.

V^{te} CHARLES TERLINDEN, id.

HERMAN VANDER LINDEN, id.

LÉON VAN DER ESSEN, id.

HUBERT VAN HOUTTE, id.

JULES VANNÉRUS, Membre suppléant.

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^e SIÈCLE

TOME IV

Précis de la Correspondance de Philippe IV

(1647-1665)

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (+)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFEVRE

TOME IV

Précis de la Correspondance de Philippe IV

(1647-1665)



BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62, rue Coudenberg.

1933

BIBL. UNIV.
GENT

1934/R. 481

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
112, rue de Louvain, Bruxelles.

PRÉFACE

Ainsi qu'on l'a dit dans la préface du tome III, l'arrivée de l'archiduc Léopold-Guillaume au gouvernement des Pays-Bas coïncide virtuellement avec la fin de la guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Après d'interminables négociations, le traité de Munster va enfin être signé. L'orgueilleux monarque, qui, au début de son règne, s'était montré aussi arrogant qu'intraitable à l'égard du « petit peuple de mutins », va capituler sur toute la ligne. C'est un spectacle édifiant, pour qui a lu les instructions pleines d'intransigeance des premières années de Philippe IV, que les recommandations de conciliation et de condescendance que respirent à présent toutes les lettres du Roi catholique. Il faut éviter toute peine, même légère, au Prince d'Orange et aux États généraux. Aucune humiliation ne peut prévaloir contre la crainte de voir recommencer la guerre avec les Provinces-Unies.

Dès avant la ratification du traité, le Roi s'empresse de nommer un représentant diplomatique à La Haye. Le choix qu'il fait du Franco-Comtois Antoine Brun lui est dicté par les qualités du titulaire dont la souplesse a suppléé si avantageusement la raideur castillane du comte de Peñaranda en Westphalie. L'habileté du plénipotentiaire de Philippe IV allait être mise à La Haye à une rude épreuve. Sans faire de nouvelles concessions, il fallait calmer l'impatience du Stadhouder et des États généraux qui ne se lassaient pas de réclamer l'observation des engagements pris envers eux, mais que le vide du trésor espagnol empêchait de tenir. Ah! cette carence pécuniaire qui provoque des doléances continuelles des

Gouverneurs et résonne comme un glas lugubre dans toutes les missives adressées à Madrid, qu'elles aient pour objet les besoins militaires ou les batailles diplomatiques! Il fallait chercher à briser l'intransigeance de certaines provinces, telle la Zélande, qui s'obstinait à refuser la ratification du traité. Il fallait savoir louvoyer entre les intérêts divergents du prince, des États généraux, de la province de Hollande, des marchands d'Amsterdam et au besoin les exploiter au profit de l'Espagne. Il fallait surtout tenir tête aux intrigues des diplomates étrangers, principalement du ministre de France, qui mettait tout en œuvre pour semer la discorde entre la république batave et la monarchie espagnole.

Cette tâche ardue et presque surhumaine, Antoine Brun la remplit à l'entière satisfaction de son maître ⁽¹⁾. Elle était d'autant plus pénible que personne, en Hollande, ne se faisait illusion sur la sincérité des sentiments de Philippe IV à l'égard des anciens rebelles. Tout le monde savait que sa politique de condescendance lui était uniquement inspirée par la nécessité de tourner toutes ses forces contre la France. A poursuivre aux Pays-Bas la guerre sur deux fronts l'Espagne s'était épuisée sans le moindre profit. A Munster on avait sacrifié la Belgique pour sauver la monarchie ibérique, atteinte dans ses propres flancs, en même temps qu'au delà des Pyrénées, en Bourgogne et en Flandre. Ce fut donc la plus dure des nécessités qui avait contraint Philippe IV à chercher à consolider la paix avec les Provinces-Unies, plus que cela, à vouloir conclure avec elles une alliance à la fois défensive et offensive ⁽²⁾.

A première vue, un tel projet paraît aussi inexplicable qu'irréalisable. Il importe cependant de ne pas oublier que les Provinces-Unies, une fois

⁽¹⁾ Voir au sujet de ce personnage le livre récent du vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES, *Un diplomate franc-comtois au XVII^e siècle. Antoine Brun 1599-1654*. Besançon, 1932.

⁽²⁾ Quelques mois avant la mort du Roi, Castel-Rodrigo proclame la nécessité absolue d'une alliance avec la Hollande (voir sa lettre du 8 novembre 1664, n^o 2066).

leur indépendance assurée, avaient, elles aussi, tout intérêt à arrêter l'expansion française vers le Nord. Dès le mois de décembre 1650 Philippe IV écrit avec raison à son ministre à La Haye que les progrès et les conquêtes des Français aux Pays-Bas ont été le principal motif qui a poussé les Provinces-Unies à faire la paix avec l'Espagne ⁽¹⁾.

La suite des événements montrerait que ces craintes n'étaient pas chimériques. Mais pour l'instant, en gens avisés et prudents, les Hollandais n'éprouvaient pas encore le besoin de transformer un traité de paix en un traité d'alliance.

Ils avaient, au surplus, les regards tournés vers le concurrent de l'autre rive de la mer du Nord, dont le roi d'Espagne cherchait, de son côté, à gagner les faveurs. La ligne de conduite à suivre ici était parsemée d'obstacles. Les sympathies de Philippe IV allaient naturellement au régime monarchique. Mais Cromwell détenait le pouvoir et le salut de l'Espagne primait les intérêts dynastiques et la forme du Gouvernement. Ce ne fut qu'après l'échec des négociations avec la république que la diplomatie espagnole embrassa la cause du roi détrôné, dans l'espoir évident qu'un changement de régime favoriserait les intérêts de la monarchie catholique.

Les tractations d'Alonso de Cardenas fournissent ici une nouvelle preuve du succès rapide des théories de Machiavel dans le domaine politique.

Il est à peine besoin de dire qu'à côté des rapports avec les Provinces-Unies, la France et l'Angleterre, les relations avec l'Empire continuent à prendre une large place dans la correspondance royale. Dans l'espoir de bénéficier des secours de l'Allemagne, le Cercle de Bourgogne reprend le paiement depuis longtemps interrompu de ses cotisations à l'Empire. Mais, pas plus que par le passé, les intérêts familiaux des Habsbourgs ne parviennent à secouer l'indifférence de l'Empereur à l'égard de tout ce qui

⁽¹⁾ Voir n^o 545.

n'est pas spécifiquement allemand. Les liens de famille des princes n'ont eu aucune influence sur la sympathie des peuples. A cet égard, les incidents créés par la présence du comte de Schwartzemberg à la Cour de Léopold-Guillaume sont hautement caractéristiques. Les ministres espagnols n'auront de trêve que lorsqu'ils auront arraché à Philippe IV l'éloignement du comte allemand, au risque de provoquer le départ du gouverneur lui-même. La situation de Léopold-Guillaume n'était d'ailleurs guère enviable. Sans cesse à court d'argent, ce qui ne le différencie ni de ses prédécesseurs ni de ses successeurs, il se voyait en butte aux méfiances des dirigeants espagnols.

D'autre part, son autorité était sapée par Condé qui cherchait à jouer au gouverneur aux Pays-Bas comme il l'avait fait en Guyenne et Philippe IV avait trop besoin de lui pour oser le contrecarrer. C'est à peine si sa rivalité avec François de Lorraine constituait pour le Gouverneur général un léger dérivatif.

Mais dans la carence financière, l'homme profondément religieux qu'était resté Léopold-Guillaume trouvait un tourment permanent dans la circonstance que, pour assurer la défense du pays, il devait employer l'argent de l'Église. Et, dans le même ordre d'idées, la lutte contre le Jansénisme, sur laquelle la correspondance nous apporte de nombreux renseignements, fut pour lui un autre sujet de soucis.

A vrai dire, en ce qui concerne les affaires des Pays-Bas proprement dits, ce sont encore les questions d'ordre religieux qui restent à l'avant-plan des préoccupations royales. Elles forment les derniers sujets de discussion avec les Provinces-Unies en ce qui regarde les pays de généralité et d'Outre-Meuse.

C'est à cause d'elles que le roi tient tant au fonctionnement des Chambres mi-parties, qui ont cependant pour mission principale de régler les questions de territoire. Sans doute, celles-ci intéressent le Roi, mais, de même que pour les frontières françaises, l'importance stratégique des places lui tient plus à cœur que tout le reste, de même le libre exercice de

la religion catholique prime toutes les autres considérations en ce qui concerne les territoires qu'il doit céder aux Provinces-Unies. Après des alternatives de revers et de succès, les villes frontières du Sud échappent à l'Espagne, tout comme la Bourgogne et la Lorraine finiront par tomber au pouvoir de la France. Après l'humiliation devant les Provinces-Unies vient l'abdication devant Louis XIV.

De la réaction que produisirent tous ces événements sur la population belge il est peu question dans la correspondance royale. C'est à peine si on s'en occupe à propos des troubles d'Anvers en 1659. Toutefois, nous apprenons, à cette occasion, que la vieille solidarité des villes subsistait encore au XVII^e siècle, dès que l'on touchait à leurs privilèges⁽¹⁾. Mais, dans l'ensemble, le pays n'avait qu'une préoccupation : la paix. Il avait été douloureusement impressionné de constater que le traité de Munster, qui avait porté un coup si terrible à sa vie économique, n'avait pas mis fin à la guerre. Épuisé par les interminables luttes qui s'étaient déroulées sur son sol, il ne réagit plus que lorsqu'on lui demande de nouveaux sacrifices d'argent. Si encore cet argent avait dû servir uniquement à la défense du pays ! Mais il y avait beau temps qu'on savait qu'il était souvent employé à d'autres fins qui n'avaient rien de commun avec les intérêts de nos provinces. Et c'est pourquoi l'on ne peut que s'étonner de voir Caracena écrire au Roi : « Les provinces ne veulent plus donner d'argent, même pour fortifier les places établies sur leur territoire. Il faut reconnaître qu'on a ici une population à mentalité extraordinaire. Ces gens veulent être défendus, mais refusent de contribuer à leur défense⁽²⁾ ». Et cela au moment même où Philippe IV exige que le Conseil suprême de Flandre — payé par les Finances belges — recrute des soldats pour reconquérir le Portugal et chasser son « tyran »⁽³⁾ et où Caracena constate lui-même

(1) Voir n° 1637. Caracena à Philippe IV, 24 octobre 1659.

(2) 12 juillet 1662, n° 1854.

(3) 19 juillet 1662, n° 1858.

que depuis quatre ans il n'est plus venu d'argent d'Espagne. Qui donc payait les soldats alors ?

En réalité, la mentalité de la population n'était nullement « extraordinaire ». « Les habitants de tous les Pays-Bas sont assez dociles, écrivait vers la même époque Wicquefort ⁽¹⁾; pourvu qu'on les gouverne avec douceur et avec raison, ils suivent sans résistance ceux qui les mènent, mais ils s'opposent à ceux qui les veulent entraîner par la force. »

*

**

Les actes contenus dans ce tome IV portent sur les années 1647 (19 juin) à 1665 (2 septembre) et se rapportent aux gouvernements de Léopold-Guillaume (1647-1656), Don Juan (1656-1659) et le marquis de Caracena (1659-1664). Le marquis de Castel Rodrigo, deuxième du nom, n'occupe ses fonctions que depuis quelques mois quand survient la mort de Philippe IV, à laquelle s'arrête ce volume.

De même que dans les tomes précédents on trouvera ici :

1° les lettres du Roi aux Gouverneurs généraux et les réponses de ceux-ci;

2° les lettres du Roi et de ses secrétaires à divers ministres du gouvernement des Pays-Bas;

3° les consultes rendues au Roi par le Conseil d'État espagnol et le Conseil Suprême de Flandre établis tous deux à Madrid;

4° des consultes rendues aux Gouverneurs généraux par divers organismes centraux des Pays-Bas.

Tous ces documents sont conservés soit aux Archives de l'État à Simancas, soit aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.

A Simancas, ils appartiennent à deux fonds, celui du Conseil d'État (*Estado*) et celui du Conseil suprême de Flandre (*Secretarias provinciales*).

⁽¹⁾ L'Ambassadeur et ses fonctions, t. II, p. 238. (Cologne, 1715.)

A Bruxelles, nous avons eu recours avant tout à la Secrétairerie d'État et de Guerre, dans laquelle il importe de distinguer deux séries : la première comprenant exclusivement la correspondance du Roi avec les Gouverneurs généraux. Cette série, qui comprend les recueils 238 et suivants, a malheureusement subi des pertes importantes depuis le gouvernement de Don Juan. La deuxième série comprend les décrets ou mandements adressés par les Gouverneurs généraux aux Conseils collatéraux. Elle comprend les recueils 613 et suivants. Elle nous a intéressés parce que les décrets contiennent souvent la reproduction intégrale des lettres adressées par le Roi aux Gouverneurs généraux. La série commence avec le régime de Don Juan et compense ainsi, tout au moins partiellement, les lacunes de la série précédente. Elle les explique aussi.

Le Conseil de Gouvernement, qui était appelé à faire rapport, avait reçu communication des lettres royales qu'il a oublié parfois de rendre. Si elles sont restées au Conseil des Finances, elles sont irrémédiablement perdues depuis l'incendie de 1731 qui a détruit la majeure partie de ses archives. Par contre, les archives des Conseils privé et d'État sont heureusement encore là pour prouver que les organismes nationaux n'étaient pas totalement exclus de la gestion des affaires militaires et même diplomatiques.

Nous nous faisons un devoir de le signaler parce que la plupart des historiens, qui se sont occupés de cette période au point de vue international, ont négligé ces fonds. Nous le faisons d'autant plus qu'il importe de répéter ici ce que nous avons déjà dit dans les préfaces des tomes précédents, à savoir que le présent recueil, pas plus que les autres, ne peut viser à faire connaître tous les documents concernant l'histoire de cette période. Mais il faut bien avouer qu'alors que pour la période antérieure, les correspondances diplomatiques avec les ambassades de Londres, Rome, Vienne, Gênes, etc., sont conservées presque intégralement dans nos archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, il ne nous est presque rien resté de pareil pour les années 1647 à 1665. C'est à peine si l'on y

trouve un petit dossier de lettres échangées entre les nonciatures de Bruxelles et de Paris et relatives aux tentatives faites par les diplomates pontificaux de 1648 à 1650 en vue d'arriver à la paix entre l'Espagne et la France.

Il va sans dire que nous avons eu recours aux archives de l'Ambassade espagnole à La Haye dont l'inventaire vient d'être publié ⁽¹⁾.

Par contre nous avons cru pouvoir négliger entièrement la correspondance de Philippe IV avec ses délégués au Congrès de Munster, principalement le comte de Peñaranda et Antoine Brun. Ces lettres ayant été publiées *in extenso* dans les tomes 82 à 84 des *Documentos ineditos para la historia de Espana* (Madrid 1884-1885), on pouvait se passer d'en faire des analyses dans notre recueil.

Il est aussi à peine besoin de dire que si celui-ci apporte un assez grand nombre de documents inconnus, on en trouvera d'autres qui ont été utilisés par plus d'un des nombreux historiens qui, dans tous les pays intéressés, se sont occupés de cette période. En Belgique même H. Lonchay ⁽²⁾ et Eugène Hubert ⁽³⁾ y ont eu recours.

En France, il y a lieu de signaler principalement les ouvrages de Waddington ⁽⁴⁾, Morel-Fatio et Léonardon ⁽⁵⁾, A. de Saint-Léger et

⁽¹⁾ JOS. et F. LEFÈVRE, *Inventaire des archives de l'Ambassade espagnole à La Haye* dans *Inventaires divers* publiés sous la direction de Jos. Cuvelier, pp. 77-146. Tongres, 1932.

⁽²⁾ *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1896, in-8° (Mém. Acad.).

⁽³⁾ *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1643-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques*. Bruxelles, 1907, in-4°. (Mém. Acad.)

⁽⁴⁾ *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, 2 vol. in-8°. Paris, 1897.

⁽⁵⁾ *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Espagne*, Paris, 1894.

L. Lemaire ⁽¹⁾, le vicomte de Truchis, A. Sayous, etc. En Hollande, les noms de R. Fruin, P. L. Muller, Van Vloten, Rogge, De Boer, etc., viennent tout naturellement sous la plume. Signalons encore l'intéressant ouvrage de l'historien anglais Hume, *La Cour de Philippe IV et la décadence espagnole*, qui eut en 1912 les honneurs d'une traduction française par Condamine et Bonnet. Mais il faut se borner, au risque de passer sous silence les recueils classiques de J. Le Clerc et du Père Bougeant concernant les traités de Westphalie. Celui qui voudra se documenter trouvera, au demeurant, une ample moisson dans les ouvrages cités plus haut et dans les Bibliographies critiques des nombreux pays intéressés.

Une dernière observation. La langue des documents est, comme dans les lettres précédentes, presque toujours l'espagnol. Seul, parmi les Gouverneurs généraux, l'Archiduc Léopold-Guillaume, lorsqu'il écrit lui-même, se sert généralement de l'italien et ses additions aux lettres de ses secrétaires sont toujours rédigées dans cette langue. Lorsque les documents sont rédigés en français, une note renseigne le lecteur à ce sujet.

J. C.

⁽¹⁾ *Correspondance authentique de Godefroid, comte d'Estrades, de 1637 à 1660*. Paris, 1924, in-8° (Soc. Hist. de France).

PRÉCIS
DE LA
CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV

19 JUIN 1647 — 2 SEPTEMBRE 1665.

5 1. Madrid, 19 juin 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les princes de Ligne et de Chimay, les comtes de Bossu et du Roculx, qui viennent de recevoir la Toison d'Or ont demandé à cette occasion la gratification qu'ont eue d'autres chevaliers. Ordre au Gouverneur général d'examiner cette prétention ⁽¹⁾.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 20.*

2. Bruxelles, 20 juin 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ferdinand III a réitéré ses instances auprès du duc de Lorraine pour que celui-ci passe en Allemagne avec son armée. Léopold-Guillaume a exposé à l'Empereur les inconvénients qui résulteraient de ce départ.

15 ⁽¹⁾ Voir la réponse de l'archiduc avec ses annexes, en date du 20 avril 1648 (reg. 240, fol. 23). — Léopold se contente de transmettre au Roi, sans y ajouter aucune appréciation, l'avis de l'audiencier Verreycken, trésorier de l'Ordre. Celui-ci s'en réfère à son tour à l'opinion des quatre officiaux de l'Ordre qui sont favorables à la prétention des intéressés.

Il a exposé que les Français sont les ennemis de tous les Habsbourgs, que c'est contre eux qu'on emploie le duc et que c'est de ce côté qu'on peut faire la diversion la plus efficace. Les Français ont appelé Turenne pour renforcer l'armée opérant chez eux. Le duc lui-même ne tient guère à se rendre en Allemagne, mais son caractère inconstant fait qu'on ne peut trop se fier à lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 22.

3. Madrid, 22 juin 1647. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet des pouvoirs à accorder à Léopold-Guillaume en matière d'octroi de grâces. Francisco de Melo propose d'accorder à Léopold-Guillaume des prérogatives identiques à celles de ses prédécesseurs. Asseliers voudrait que son pouvoir fût égal à celui détenu jadis par l'archiduc Albert et moindre que celui du défunt Cardinal-Infant.

Estado, 2069.

4. Madrid, 22 juin 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume* (en français).

Le Roi a pris connaissance des difficultés faites à Joseph de Bergaine, archevêque nommé de Cambrai, par le chapitre de Cambrai. Il ordonne d'expédier à l'intéressé des lettres de placet pour la bulle qu'il a obtenue à Rome mais en y insérant la cassation d'une clause figurant dans cette bulle au préjudice des droits royaux. Dans les mêmes lettres on stipulera la nullité de la prise de possession du siège pontifical faite par l'intéressé avant l'octroi du placet et l'obligation de procéder à une nouvelle prise de possession. On fera des démarches à Rome, pour obtenir une déclaration papale reconnaissant que l'archevêché de Cambrai est compris parmi les bénéfices auxquels s'étend la bulle accordée antérieurement par Paul IV.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

5. Du camp entre Arras et Douai, 23 juin 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Après la récupération de Comines on a dirigé l'armée royale vers La Bassée. Dans la suite on s'est décidé à attaquer Lens, qui a été repris en moins de vingt-quatre heures.

De là, on s'est mis en route pour secourir Saint-Omer que l'ennemi voulait attaquer. On a appris alors que les Français paraissaient vouloir renoncer à ce siège et on a changé de tactique. On a abandonné le projet de faire le siège de Béthune, place trop bien fortifiée, d'autant plus que l'ennemi, voyant l'armée royale entraînée dans cette opération difficile, en profiterait pour réattaquer Saint-Omer ou se jeter sur une autre place importante. L'archiduc a résolu alors de se rendre dans la région entre Douai et Arras, dans l'espoir d'en venir aux mains avec les Français. Il paraît que Turenne a passé le Rhin; peut-être veut-il faire une diversion importante par Luxembourg. Si le duc de Lorraine avait voulu joindre ses forces à l'armée royale, on aurait pu entreprendre une opération de grand style, se jeter sur Arras ou pénétrer en France et assiéger Péronne.

Devant les dispositions du duc, résultant des dernières instances de l'Empereur, on a dû se contenter de moins. On a entrepris de nouvelles discussions avec le duc, mais on n'a que des réponses évasives. La circonstance que l'on dépend fatalement de ses extravagances énerve les opérations. Nouvelles demandes d'argent causées par la crainte d'une débandade des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 24.

6., 25 juin 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les prétentions du duc d'Arenberg, des princes de Chimay, de Barbançon et de Phalsbourg au sujet du traitement qu'on devait leur donner.

Le Conseil examine chacune de ces prétentions à part.

Estado, 2367.

7., 30 juin 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le prince Charles d'Arenberg et ses prétentions au généralat des Capucins. Le Conseil est d'avis qu'il faut se montrer prudent avec lui, et l'éloigner autant que possible des occasions et des postes où il pourrait nuire au Roi. Léganès le trouve d'un caractère intraitable, très dissimulé et nullement attaché à la maison d'Autriche. Pour l'écarter en douceur du généralat, comme il n'accepterait peut-être pas la direction d'un couvent, il faut écrire au comte d'Oñate (ambassadeur à Rome), représenter que les Capucins se mêlent de politique et que la religion en souffre. Il faudrait demander au Pape qu'il nomme un sujet de grande vertu, détaché des intérêts des princes qui appartiendraient à l'Église et qui ne soit pas vassal d'une couronne, ce qui permettrait d'attendre un changement dans les procédés des prélats de cet ordre. Il faudrait faire valoir aussi que, bien que le Roi ait tant de vassaux dignes de ce poste, il est obligé de les en éloigner, jusqu'à ce que la religion soit dans une situation telle qu'il puisse choisir l'un d'eux sans préjudice pour elle.

Le Roi approuve la Consulte en ordonnant d'écrire *en todo secreto* au comte d'Oñate.

Estado, 2067. 20

8. Du camp de Landrecies, 10 juillet 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Léopold-Guillaume a décidé d'attaquer Landrecies. Les habitants du Hainaut ont prêté leur concours pour les travaux de fortification. L'ennemi a tenté d'attaquer l'armée royale mais s'est retiré en état de confusion. Du côté espagnol, on a pourtant dû renoncer à attaquer la ville aussi vite qu'on l'aurait voulu. Le Gouverneur général espère pouvoir néanmoins en annoncer rapidement la chute.

L'armée se réduit considérablement à cause des pertes et des garnisons qu'il faut laisser dans les places qu'on récupère. La situation est pleine de dangers à cause des préparatifs de l'ennemi. Si on avait disposé des moyens nécessaires, on aurait pu attirer les troupes allemandes de Turenne qui, mécontentes, n'ont pas voulu passer en France,

C'eût été un sérieux renfort. Il n'y a pas grand chose à attendre des troupes du duc de Lorraine. Le Gouverneur se propose d'aller à Bruxelles à l'occasion de la fête du Saint-Sacrement de Miracle. Il tâchera alors, de concert avec Castel Rodrigo, de s'aboucher avec le duc et de le persuader de prêter le concours de ses troupes. Il lui a aussi écrit à cet effet et communique à Madrid la teneur de cette correspondance ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 41.

9., 17 juillet 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur différentes lettres dans lesquelles Roose se plaignait de ses rivaux et sur un mémoire remis par le capucin Marcelino de Barea, chargé de représenter les doléances du Président, mémoire dans lequel Roose signalait les fautes qui auraient été commises sous le gouvernement du Cardinal-Infant, parce qu'on ne l'avait pas écouté. Votre Majesté, dit le Conseil, pourra répondre qu'Elle a pris les mesures qu'Elle jugeait les plus convenables et nommé les personnes qu'Elle trouvait les plus capables, qu'Elle n'avait aucun motif pour admettre une justification du Président, puisqu'Elle n'avait formulé contre lui aucune accusation, qu'Elle espère que Roose fera son devoir et secondera l'archiduc, et que, s'il juge nécessaire de prendre telle ou telle mesure, il le dira au prince ou au Roi.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil.

Estado, 2067.

10., 17 juillet 1647. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur l'impossibilité de donner à Francisco de Melo 16,000 écus de rente foncière garantie par les revenus des bois de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2445.

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 45 et suiv.).

11., 18 juillet 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les titres conférés par des souverains étrangers. Le Conseil suprême de Flandre a représenté les inconvénients pouvant résulter de semblables faveurs accordées à des vassaux du Roi. Les élus introduisent de nouveaux titres. Ainsi le duc d'Arenberg prétend être l'égal des autres ducs suivant l'usage allemand (*al uso de Alemania*). Le Conseil de Flandre a examiné chaque cas en particulier. Le Conseil d'État trouve de son côté qu'on doit priver de leurs privilèges et de leurs prééminences les vassaux des Pays-Bas qui obtiendraient de semblables titres d'une autre main que celle du Roi.

Francisco de Melo est d'avis de n'appliquer cette mesure qu'aux titres futurs et non à ceux qui ont été conférés par l'Empereur. — Approuvé.

Estado, 2067.

12. Douai, 23 juillet 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le marquis Sfondrato, général de l'artillerie a insisté auprès du Roi, et celui-ci auprès de Léopold-Guillaume sur la nécessité de pourvoir les places frontières des munitions indispensables de façon à ne plus courir le danger de perdre certaines places, comme il est arrivé par le passé. Le Gouverneur fait remarquer que la situation financière serrée, résultant de l'insuffisance des provisions d'Espagne et des aides du pays, entraîne l'impossibilité de pourvoir à bien des choses nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 50.

13. Douai, 23 juillet 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Félicitations pour les succès remportés en Espagne. Le siège de Landrecies a présenté de grandes difficultés. Les Français ont tenté une attaque violente contre Dixmude. Léopold-Guillaume a chargé Esteban de Gamarra d'y parer. Dans l'intervalle, Landrecies est tombé. Le Gouverneur général s'est dirigé alors vers La Bassée, place qu'il savait menacée par l'ennemi et dont il apprit d'ailleurs peu après la reddition. Cet événement le mortifie profondément, encore qu'il se console à la

pensée d'avoir fait tout ce qui était humainement possible. Léopold-Guillaume s'est décidé ensuite à s'arrêter à Douai. Il prétend n'avoir pas encore pu trouver l'occasion qu'il désire d'en venir aux mains avec l'ennemi. La détresse financière est extrême. Sans l'envoi de provisions, un malheur est inévitable. Tandis que les Français augmentent leur armée, celle du Roi diminue pour les motifs déjà exposés précédemment. Le marquis de Ceralbo et Salamanca ont été envoyés en Espagne pour représenter au Roi les dangers de la situation actuelle. Il faudrait envoyer quelques Espagnols pour renforcer les tercios de cette nation. On est disposé à envoyer en retour autant de Wallons (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 52.

14. Douai, 23 juillet 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Depuis les derniers succès remportés par les Espagnols, les Français desirent échanger les prisonniers qu'ils ont faits à Mardyck contre ceux qu'on détient de ce côté. Léopold-Guillaume a fait intentionnellement traîner les choses. Il a envoyé un commissaire à Cambrai, avec mission de terminer les négociations quand la campagne sera plus avancée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 60.

15. Douai, 23 juillet 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A la suite de la lettre royale relative aux difficultés qu'on rencontre à Munster à propos de la question religieuse dans la mairie de Bois-le-Duc, Léopold-Guillaume a fait réunir les archevêques de Malines et de Cambrai, les évêques de Gand et d'Anvers pour délibérer au sujet de cette affaire. Il enverra la teneur de leur avis et au Roi et à Peñaranda.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 62.

(1) Voir en annexe le texte de la capitulation de Landrecies (fol. 58).

16. Douai, 23 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Castel Rodrigo a communiqué à l'archiduc la lettre royale adressée à Peñaranda concernant les négociations de Munster. Le Gouverneur général s'est mis ainsi au courant des intentions du Roi et du désir de Peñaranda de l'informer complètement sur les événements qui se passent au Congrès de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 63.

17. Douai, 23 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le comte de Peñaranda a dénoncé à Madrid le projet des ennemis de la maison de Habsbourg, d'élire comme roi des Romains le duc d'Anjou. Léopold-Guillaume a reçu mission d'examiner et d'exécuter les mesures à prendre contre cette tentative. Il prétend que ce projet ne lui paraît pas aussi réalisable que les ennemis le pensent. En tout cas, il sera sur ses gardes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 67. 15

18. Douai, 23 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Depuis son arrivée aux Pays-Bas, l'archiduc a tenu compte des instances faites par l'Électeur de Mayence pour être secouru et, suivant l'ordre du Roi, il lui a envoyé 6,000 écus. C'est trop peu eu égard à la détresse et au mérite du prélat, mais il a fallu tenir compte de la situation présente. Éloge de l'Électeur. Pourtant, si le Roi ne fait pas envoyer de l'argent à cet effet, il n'y aura plus moyen de secourir l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 69.

19. Douai, 23 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 23

Au sujet des tractations de Piccolomini avec le duc de Vendôme. Léopold-Guillaume a fait remettre les passeports demandés pour les

agents que le duc veut envoyer à Bruxelles. L'abbé de Mercy est venu à Bruxelles. Sans doute Peñaranda a-t-il jugé de peu d'importance les propositions que cet abbé a faites à Munster, mais connaissant l'intention du Roi de causer le plus d'ennuis possible au gouvernement français, ce qui d'ailleurs est le seul moyen de remédier à la situation présente, Léopold-Guillaume a envoyé Mercy à Spa, pour s'y rencontrer avec un noble français, le comte de Saint-Ibal, et avec la duchesse de Chevreuse qui prétend avoir des intelligences en France. Pour que semblables tractations puissent avoir de l'effet, il faudrait que du côté espagnol on disposât d'une armée suffisante pour appuyer éventuellement un parti d'opposition en France. Sans cela, on n'arrivera pas davantage à un résultat positif que par le passé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 71.

20. Madrid, 24 juillet 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

15 Le Roi interdit le port de titres conférés par des princes étrangers.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

21. Douai, 24 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Suivant l'ordre du Roi, l'archiduc a fait dresser la liste complète de tout ce que les banquiers ont refusé de payer à propos des effets envoyés à titre de provisions pour l'année 1646 et le premier trimestre de 1647. Il exécutera régulièrement l'ordre donné d'envoyer tous les trois mois un semblable relevé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 75.

(1) Le relevé se trouve folio 76. Ce document, qui est du même genre que plusieurs autres que nous avons signalés dans les tomes précédents, présente aussi un très grand intérêt pour l'étude du maniement des finances sous le régime espagnol. On y trouve, notamment, les noms de tous les banquiers et de leurs correspondants à Anvers. Ces derniers sont: Juan Esteban Spinola, Juan Paulo Dorqui, Francisco Grimaldo, Luis Malo, Gil de Ribero y Olivares, Manuel Ribero, Francisco Sanchez de Sossa et Juan Alvares, Antonio Franco et Francisco Lopez Franco y Feo, Adam Dias Solis.

22. Douai, 24 juillet 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Castel Rodrigo est venu entretenir l'archiduc des ordres royaux relatifs à la composition de sa maison. Léopold-Guillaume proteste de son désir de donner satisfaction au Roi. Il convient que le poste de grand majordome doit revenir à un Espagnol capable de gouverner la maison et de donner des conseils. Il reconnaît les mérites du duc d'Havré et fait l'éloge du comte de Bucquoy qu'il a connu en Allemagne et qui, appelé à la Cour, pourrait se démettre de son commandement dans la cavalerie. L'archiduc voudrait que le comte de Schwartzemberg fût désigné définitivement comme grand camérier. Du reste, il se rallie à l'avis du Roi de choisir son personnel parmi les différentes nations et ajoute qu'il faudrait aussi prendre un Italien, par exemple le marquis Mathei.

La question qui embarrasse le plus l'archiduc est celle du règlement hiérarchique. Il faudrait suivre les usages établis jadis par les archiducs Ernest et Albert. Mais, quand on s'informe auprès de différentes personnes des modalités de ces usages, on obtient des renseignements si contradictoires ! Le Roi devrait demander les indications au marquis de Léganès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 78.

23. Madrid, 27 juillet 1647. — Consulte du Conseil d'État espagnol. 20

Au sujet des instructions à donner à Léopold-Guillaume en matière d'octrois de grâces. La question donne lieu à une discussion à laquelle participent Asseliers, le comte de Monterey et le marquis de Léganès. L'opinion commune est qu'il y a lieu d'accorder à Léopold-Guillaume des pouvoirs plus étendus que ceux des archiducs Ernest et Albert, mais moins étendus que ceux du Cardinal-Infant, eu égard à sa parenté plus lointaine avec le Roi. Philippe IV se rallie à l'avis de Mirabel qui propose d'accorder au nouveau gouverneur les mêmes prérogatives qu'au Cardinal-Infant.

Estado, 2069. 30

24. Du camp de Deulémont, 6 août 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le marquis Mathei a fait offre de lever 3,000 fantassins italiens pour l'armée des Pays-Bas. La réussite de ce projet serait des plus heureuse, mais le Roi devrait envoyer à cet effet de l'argent par la voie d'Italie. Léopold-Guillaume a fait remettre 10,000 ducats pour commencer les opérations; il déclare d'ailleurs n'avoir pu le faire sans grand'peine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 92.

25. Du camp de Deulémont, 6 août 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 10

Ayant appris que les Français méditaient un coup contre Nieuwendam, entre Dixmude et Nieuport, Léopold-Guillaume s'est décidé à marcher dans la direction d'Ypres pour couvrir les places de la Lys. Caracena s'est rendu à Nieuport. Tant que les troupes de Luxembourg et du duc de Lorraine ne seront pas arrivées, l'archiduc ne pourra pas prendre une résolution définitive à propos de la conduite des opérations. La perte de Dixmude est des plus fâcheuse, d'autant plus que cela doit ralentir l'ardeur de la Flandre et éventuellement des autres provinces à offrir des dons gratuits⁽¹⁾. Les finances sont en très mauvais état, malgré les besoins pressants. Nouvelles instances pour être secouru.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 86⁽²⁾.

26. Madrid, 27 août 1647. — Consulte de la Jointe d'État.

Il est décidé d'envoyer l'instruction secrète et l'instruction particulière en français avec une copie des deux instructions données à l'archiduc Albert. Ses documents seront expédiés par la secrétairerie du

⁽¹⁾ *Donativos.*

⁽²⁾ Voir en annexe une lettre de Caracena à Piccolomini datée de Nieuport et relative aux opérations militaires dont il est question ci-dessus.

Conseil de Flandre en même temps que la patente de Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas. On remettra aussi une copie de l'instruction de l'archiduc Ernest en réclamant de Léopold-Guillaume un avis sur l'opportunité de laisser le Conseil d'État dans la situation où il se trouve ou d'en revenir à l'organisation ancienne. On expédiera 3 deux instructions en espagnol : l'une sur l'administration des finances, l'autre sur les affaires d'État et de Guerre. Le Roi écrira ensuite une lettre à l'archiduc lui témoignant sa grande confiance.

Estado, 2069.

27., 8 septembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 10

Sur son gouvernement et le bien qu'il en attend.

Estado, 2257.

28. Munich, 11 septembre 1647. — *Maximilien, duc de Bavière à Philippe IV.*

Le duc rappelle les tractations engagées depuis le début de l'année à 15 Munster en vue de la cessation générale des hostilités. Devant l'imminence d'une attaque ennemie et se voyant dépourvu de tout moyen d'y résister le duc a dû se décider à conclure un armistice particulier, tel pourtant que sa fidélité et ses obligations vis-à-vis de l'Empire étaient 20 sauvées. Cette conduite fut bientôt une cause d'interprétations malveillantes, en particulier de la part du duc de Terra-Nova, ambassadeur espagnol à Vienne. On prétend que c'est lui qui a cherché à provoquer la trahison de l'armée bavaroise par l'intermédiaire du général de cavalerie Jean de Weert. L'armée bavaroise est malgré tout demeurée fidèle 25 au duc. On prétend que l'ambassadeur espagnol continue ses manœuvres. Le duc insiste sur le tort causé à la religion catholique par la rupture entre sa maison et celle de Habsbourg. Il a cru bon d'avertir le Roi d'Espagne pour que celui-ci prenne des mesures.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 304.

29. Madrid, 16 septembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ni le surintendant de la justice militaire, ni l'auditeur général de l'armée ne peuvent légitimer une personne décédée, sans l'intervention du veedor général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 100.

30. Armentières, 18 septembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Philippe le Roy est revenu de Hollande et a apporté certaines propositions de la part des confidents du prince d'Orange et d'autres personnes 10 zélées pour la paix. Sur l'avis de Castel Rodrigo, l'archiduc a fait réunir les archevêques de Malines et de Cambrai et le conseiller Hovynes et les a chargés d'examiner les propositions. Il envoie tous ces documents au Roi (1). Il a chargé Philippe le Roy de retourner en Hollande. Le prince d'Orange a demandé aussi la garantie des États de Brabant pour l'exé- 15 cution des clauses du traité de Munster qui concernent son père.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 116.

(1) Voir les annexes : La Consulte des archevêques est en espagnol. Il en ressort que le prince d'Orange voudrait obtenir à son profit la cession du Limbourg à la place de certaines seigneuries qui ont été accordées à son père par un traité particulier du mois 20 de janvier précédent. Les avisants sont en principe tout à fait défavorables à l'octroi de cette concession et cela, tant pour des motifs politiques que religieux. En tout cas, ils ajoutent que si dans les circonstances présentes on était dans la nécessité de céder, il faudrait mettre de sérieuses réserves à l'attribution du duché de Limbourg au prince d'Orange, de façon à sauvegarder la souveraineté royale sur ce duché, par un lien de 25 vasselage et la protection indispensable de la religion (fol. 119). Il y a aussi l'avis particulier de Hovynes dont on trouve un texte espagnol et un texte français. Le président du Conseil privé estime que la décision doit être remise en ordre principal aux diplomates espagnols chargés des négociations de Munster. Il considère qu'il serait plus honorable de s'en tenir aux premières conventions, mais au point de vue financier, la cession du 30 domaine du duché de Limbourg serait moins onéreuse que l'accomplissement du premier accord (fol. 134-136). Le texte de la proposition rapportée par Le Roy indique de façon précise les terres et seigneuries faisant l'objet éventuel de la nouvelle convention (fol. 138).

31. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des négociations continuées avec le duc de Lorraine pour qu'il remît au service du Roi les troupes qu'il tient dans le Luxembourg. C'est à son mauvais vouloir que l'archiduc attribue les succès que l'ennemi a remportés à La Bassée et à Dixmude. Il ne faut douter ni de la valeur de ces troupes, ni de l'inclination des chefs à servir le Roi. D'autre part, il est déplorable de ne pas disposer d'une armée dont on peut être sûr. Pour cela, il faudrait de l'argent et l'archiduc s'excuse de sa franchise de faire de nouvelles instances. Il serait nécessaire de faire des levées en Allemagne. L'urgente nécessité force l'archiduc à toujours répéter la même chose.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 107.

32. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les États de Hollande se plaignent de ce que, depuis la suspension d'armes, on ait encore arrêté des frégates dans les ports d'Espagne. Léopold-Guillaume demande que la convention soit rigoureusement observée de peur de fournir à l'ennemi un prétexte de rupture. Le Roi devrait punir sévèrement les coupables. L'archiduc ajoute qu'il serait opportun de faire toujours bon accueil aux navires hollandais; car il convient de s'assurer en ce moment la sympathie des Hollandais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 109.

33. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Accusé de réception de la procuration envoyée par le Roi pour vendre des parties domaniales en cas de besoin. Seulement à l'heure actuelle,

(1) Voir en annexe un rapport du marquis de Lede sur la même affaire. Ce rapport est entièrement conforme à la lettre de l'archiduc qui s'en est sans doute inspiré.

il y a peu à vendre ou à engager, car, à la suite des nécessités de la guerre, on a beaucoup aliéné les années précédentes. Il faudra donc que pour la campagne prochaine les envois d'Espagne soient suffisants, car du pays il faut peu attendre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 103.

34. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Salamanca a été chargé de lever 1,500 Wallons. En son absence, c'est le marquis de Lede qui en est chargé. Léopold-Guillaume espère qu'en retour on enverra autant d'Espagnols. Il faudrait hâter la chose et profiter d'une saison favorable pour faire le voyage par mer. Nouvelle insistance pour obtenir l'argent nécessaire à la levée des Italiens dont le marquis Mathei a la charge (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 104.

35. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Ferdinand III a refusé d'accorder à Léopold-Guillaume le commandement que celui-ci avait demandé de toutes les troupes impériales opérant en Westphalie. Il prétend que ce cercle relève immédiatement de l'Empire, et que l'union du gouvernement des Pays-Bas avec celui du cercle entraînerait la défection des princes allemands et une nouvelle guerre. Léopold-Guillaume se rendant à ces raisons s'est désisté de sa prétention. Il a obtenu de l'Électeur de Cologne qu'il se déclarât pour le parti de l'Empereur et remît ses troupes au baron de Lamboy qui commande les armes du Roi en cette région. Il a demandé et reçu à cet effet 30,000 écus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 105.

(1) Voir encore une autre lettre de l'archiduc sur le même sujet en date du 1^{er} décembre 1647 (fol. 221), une troisième du 26 février 1648 (reg. 239, fol. 149). Une lettre du Roi du 15 avril 1648 s'y rapporte également (fol. 323).

36. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le roi de Pologne, Jean II, qui est titulaire de l'Ordre de la Toison d'Or, a demandé aux Français l'Ordre du Saint-Esprit. L'archiduc a chargé le prince d'Isenghien, le plus ancien chevalier de l'Ordre, et quelques-uns de ses collègues d'examiner ensemble s'il n'y avait pas incompatibilité entre ces deux dignités.

Il remet au Roi la consulte nettement défavorable des avisants (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 113.

37. Armentières, 18 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Gouverneur général a pris connaissance de la décision royale à propos de la prétention des princes de Chimay et de Barbançon d'être traités comme ducs d'Arenberg à titre de collatéraux de la maison d'Aerschot. Il a communiqué cette décision à Barbançon, qui ne s'est guère montré satisfait. En ce qui concerne l'aventure de Carlos Guasco et de la princesse de Phalsbourg, il agira aussi conformément aux ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 140.

38. Armentières, 27 septembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Il n'y a pas grand chose à dire au sujet des opérations militaires. Récit de quelques marches de l'ennemi. On prétend que celui-ci vise Lens, mais la place est bien gardée par 900 fantassins et quelques cavaliers. Le Gouverneur s'est décidé à se jeter sur Dixmude. Il a commencé les tractations avec les chefs de l'armée pour établir les quartiers d'hiver; ce ne sera pas chose facile, eu égard au peu d'étendue du pays et à l'assistance restreinte qu'on peut attendre de lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 144.

(1) Voir en annexe (fol. 114) le texte de la Consulte.

39. Madrid, 30 septembre 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Il faut presser les procès engagés pour port de faux titres devant le Conseil privé, le grand Conseil de Malines et le Conseil de Brabant.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

40. Madrid, 30 septembre 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Recommande de ne pas augmenter le nombre de commis des Finances.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

41. Du camp de Dixmude, 8 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Gouverneur général expose les raisons qui l'ont contraint à abandonner son projet de se porter au secours de Lens. Il a résolu alors, conformément aux instructions royales, d'entreprendre une attaque contre Dixmude. Lens s'est rendu après une belle défense, qui a causé des pertes sensibles à la noblesse française. D'autre part, Dixmude a capitulé malgré les efforts de l'ennemi pour secourir la place. Le comte d'Isenghien a été chargé de s'aboucher avec les trois membres de Flandre, pour tâcher d'en obtenir l'assistance nécessaire aux soldats. Doléances réitérées sur la détresse financière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 155.

42., 13 octobre 1647. — Texte de la capitulation de Dixmude.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 202 (1).

(1) Le texte se trouve en annexe (fol. 202). Il est en français. Il y est stipulé que la garnison française se retirera avec armes et bagages et se rendra à Furnes. Elle prendra l'engagement de ne pas servir contre l'Espagne, pendant trois semaines, tout comme il a été décidé lors de la capitulation de Lens. Tout le personnel administratif et les gens de service employés par les Français devront également quitter la ville. On donnera des chariots et des bateaux pour transporter les malades et les blessés à Furnes. Il est fait défense formelle aux habitants de retenir aucun militaire. Les prisonniers faits au cours du siège seront tous rendus. La place sera remise avec toutes ses munitions et son artillerie le 13 octobre à 11 heures du matin.

43. Madrid, 14 octobre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a recommandé jadis au marquis de Castel-Rodrigo d'envoyer au moment voulu des faucons pour la volière royale. Cet ordre doit être exécuté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 159. 5

44. Madrid, 14 octobre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Gouverneur doit faciliter la tâche de l'internonce dans l'exécution de la bulle d'Urbain VIII contre l'*Augustinus* de Jansenius.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

45. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 10

Le Gouverneur général remet au Roi la copie d'un avis des archevêques de Malines et de Cambrai, des évêques de Gand et d'Anvers au sujet de la question religieuse dans la mairie de Bois-le-Duc, ainsi qu'un avis du marquis de Lede sur la même question. Il se rallie à ces avis et déclare que ce n'est pas pour cela qu'il faudrait mettre en danger la conclusion de la paix avec les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 176.

46. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 20

Au sujet des prétentions du duc de Lorraine en vue de la conclusion de la paix avec la France. Les Français parlent de façon hautaine à

(1) L'avis du marquis de Lede se trouve en annexe (fol. 177). Le marquis prétend ne donner son avis qu'à regret. Il constate que la conclusion de la paix avec la Hollande est entravée par deux points : leurs exigences au point de vue de l'exercice du culte dans la mairie de Bois-le-Duc et de l'extension de la suspension d'armes en mer par rapport aux marchandises de contrebande. Il faut céder sans hésiter sur l'un et l'autre point. L'avisant s'excuse de parler si franchement : il n'a fait que se conformer à l'ordre formel du Gouverneur.

propos du duc. L'humeur changeante de celui-ci est bien connue du Roi. Cependant il y a une question d'honneur à donner satisfaction à ce prince qui a été persécuté pour avoir pris le parti des Habsbourgs. Au cours de la dernière campagne, ses troupes ont servi avec la plus grande valeur. Cela n'empêche qu'on a toujours vécu à Bruxelles dans la crainte d'une de ces volte-face dont le duc est coutumier. C'est la raison pour laquelle on a insisté si souvent pour l'envoi de provisions permettant de faire les préparatifs en vue de la campagne prochaine. Si on disposait de l'argent nécessaire, on pourrait se procurer des troupes en 10 Allemagne où il ne manque pas d'hommes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 180.

47. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a pris connaissance de la décision du Roi par rapport à la composition de sa maison. Il se conforme à la volonté du Roi et le remercie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 164.

48. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

20 L'évêché d'Ypres est devenu vacant par le décès d'Eustache de Croy. L'archiduc a sollicité à ce propos l'avis des personnes les plus influentes, puis a désigné comme successeur D. Guillelmo ab Angelis, le seul des professeurs de Louvain opposé au Jansénisme. Le même jour il notifie aussi au Roi la nomination qu'il a faite d'Henri van den Eede comme 25 conseiller au Conseil de Brabant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 166-168.

(1) Voir toute une série d'annexes (fol. 182 et suiv.).

(2) Le 6 janvier, le Roi accuse réception de cette lettre (reg. 239, fol. 3).

49. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Suivant les ordres du Roi, le Gouverneur général a pris les dispositions nécessaires pour faire payer les dettes laissées par le Cardinal-Infant. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 169.

50. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Gouverneur général a signalé que les places frontières sont dépourvues d'approvisionnements en vivres et en munitions et qu'il est nécessaire d'y pourvoir. Il revient sur la question et prie le Roi de faire tout ce qui est possible pour envoyer l'argent nécessaire à cet effet. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 171.

51. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

Le Gouverneur général a reçu la lettre royale contenant les recommandations de ne pas aventurer sa personne dans les risques et les incommodités de la campagne. Léopold-Guillaume proteste qu'il a fait cela bien volontiers, poussé par le zèle ardent qui l'anime au service du Roi. Il remercie infiniment le souverain de sa sollicitude et promet d'obéir toujours aux ordres qui lui seront donnés. Il déclare que sa présence est nécessaire à l'armée, surtout en ce moment où on ne dispose pas d'argent pour donner satisfaction aux soldats qui ont beaucoup peiné cette année. Grâce à de bonnes paroles il a pu animer les soldats. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 172. 25

52. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc déclare avoir fait tout son possible pour le paiement de la rente de 6,000 écus qui a été assignée à Francisco de Melo, nonobstant la situation difficile du moment. 30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 175.

53. Du camp de Dixmude, 16 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a fait savoir qu'il a donné l'ordre de réserver bon accueil aux navires hollandais abordant en Espagne. Léopold-Guillaume estime que les Hollandais y verront la sincérité des intentions du Roi et que cela contribuera à la conclusion de la paix. Aussi il en a donné part immédiatement à Peñaranda et à Le Roy qui se trouve en Hollande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 179.

54. Madrid, 16 octobre 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le veedor général doit surveiller que le pain de muniton qu'on donne à la troupe soit de bonne qualité. Léopold-Guillaume rappellera cette obligation à l'intéressé, si c'est nécessaire. Le même jour, dans une deuxième lettre, le Roi prescrit d'extirper certains abus consistant en ce que beaucoup de militaires ne font pas leur service comme ils le doivent ou ne sont pas présents personnellement à leur poste. Enfin, dans une troisième lettre, il insiste sur la surveillance que le veedor général Diego Giron doit exercer sur l'artillerie. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 194, 196 et 198.

55., 21 octobre 1647. — Consulte du Conseil suprême de Flandre. 20

A propos de ses gages. Le Conseil rappelle que Charles-Quint avait toujours auprès de lui un Conseil ambulatoire flamand composé d'un petit nombre de membres. Sous Philippe II le Conseil comprenait un président, un conseiller assistant, un secrétaire.

Les gages du Conseil ne s'élèvent pas à plus de 21,000 ducats par an. C'est moins que le montant des traitements du Conseil des Finances, à cause du nombre excessif de membres qu'on y a nommés dans les dernières années et contre l'avis du Conseil. Les autres Conseils des Pays-Bas ont vu leurs gages augmentés. Les gouverneurs généraux touchent

24,000 écus au lieu des 36,000 florins d'autrefois. On doit donc payer le Conseil de Flandre sur le même pied que les autres.

Le Roi répond qu'il ordonnera à l'archiduc Léopold-Guillaume, par la Secrétairerie d'État, de faire le nécessaire.

Secretarias provinciales, liasse 2445. 5

56. Rotselaer, 24 octobre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc apprécie le motif qui a déterminé le Roi à presser le départ du marquis de Caracena pour Milan. Il déclare n'avoir pas pu laisser partir plus tôt l'intéressé, parce que sa présence était nécessaire ici lors de la prise de Dixmude et depuis dans le règlement des quartiers 10 d'hiver. L'archiduc avait absolument besoin de lui, parce que lui-même était nouveau venu et disposait ici de peu de sujets de confiance et d'expérience. En prévision de son voyage il faudrait pouvoir lui payer ce qu'on lui doit. C'est impossible. On se trouve ici dans la plus grande 15 détresse. Il y a crise à la bourse d'Anvers à cause de la nouvelle, qu'on y a reçue, d'un décret du Roi. Ce décret y a causé une telle crainte qu'il ne faut en attendre rien de bon ⁽¹⁾. Léopold-Guillaume a dû leur écrire en personne pour que les financiers veuillent consentir à quelques avances pour la fourniture du pain de munition ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 200. 20

57. Madrid, 8 novembre 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

L'archiduc pourra s'aider beaucoup du comte de Fuensaldaña, notamment dans l'administration et la distribution de la *Hazienda*. Dans la disette présente, cette administration doit être surveillée de près. Repré- 25 nant la procédure en usage au temps de l'archiduc Albert et de l'Infante Isabelle, Fuensaldaña pourrait aller prendre les ordres du Gouverneur

⁽¹⁾ Le texte de la lettre du Gouverneur ne donne malheureusement aucune indication sur la teneur du décret de Philippe IV.

⁽²⁾ Voir encore une autre lettre relative au départ de Caracena et au paiement de ce qui lui est dû, le 25 novembre (fol. 207). 30

général en la matière et les remettre ensuite par écrit aux fonctionnaires compétents. Les ordres de paiement doivent être rédigés au nom du Gouverneur et signés de sa main et contenir la clause qu'ils ont été vus par Fuensaldaña. Au pagador général on défendra de rien payer 5 sans l'avis préalable de Fuensaldaña. Ce dernier aura soin ainsi d'assurer une gestion économique, si nécessaire en ce moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 205.

58. Gand, 13 novembre 1647. — Le marquis de Lede à Léopold-Guillaume.

10 Au sujet des prises hollandaises faites en Espagne depuis l'armistice. Cet armistice n'a été connu et publié en Espagne qu'à la mi-octobre. Les Hollandais doivent en jouir partout; aussi est-il équitable de relâcher ces prises, à condition bien entendu qu'il n'y ait pas de marchandises de contrebande. Les armateurs d'Ostende ont, depuis l'armistice, 15 saisi par deux fois de la contrebande. En ce cas, le droit à la restitution est contestable. D'un côté la bonne foi des Hollandais milite en leur faveur, par contre, il faut considérer qu'on saisit les marchandises de contrebande destinées à l'ennemi, même quand elles appartiennent à des sujets du Roi ou à ses alliés. L'armistice implique la suspension 20 de tout acte d'hostilité, quel qu'il soit, et dans les cas douteux il faut adopter la solution la plus favorable au bénéficiaire. Le marquis estime qu'il y a lieu d'accorder la restitution pour montrer la sincérité royale.

D'autre part, comme, pour les raisons exposées dans un billet adressé au secrétaire Francisco de Galaretta, il serait dangereux de tolérer plus 25 longtemps le commerce de contrebande, il convient de faire un accord à ce sujet avec les diplomates hollandais à Munster, et publier de part et d'autre une interprétation de l'armistice à ce propos ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 141.

⁽¹⁾ Ce billet se trouve au folio 143. On trouve encore en annexes différents documents 50 relatifs à la notification de l'armistice. Tous ces documents furent envoyés au Roi par Léopold-Guillaume, le 26 février 1648 (fol. 138).

59., 22 novembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi attend beaucoup de bien de sa nomination, surtout jusqu'au moment où l'on pourra conclure la paix. Le règlement des *asientos* ne laissera plus à désirer. La présence du duc de Lorraine en Belgique sera toujours un danger. Il approuve le Gouverneur de n'avoir rien changé ni déclaré les intentions royales au duc d'Amalfi avant l'arrivée de Fuensaldaña. Il est heureux de savoir Léopold-Guillaume convaincu que le même Fuensaldaña possède les qualités nécessaires pour le poste de grand majordome. Celui-ci partira aussitôt pour les Pays-Bas et, par les dépêches qu'il apportera, Léopold-Guillaume verra qu'on ne méconnaît pas les titres de Beck. .

Estado, 2257.

60., 25 novembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi trouve superflu l'emploi de conseiller et fiscal extraordinaire au Conseil des Finances et ordonne de le supprimer.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

61. Bruxelles, 30 novembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le doyen Erasme van der Horst, du chapitre de Trèves, est venu se plaindre de la détresse dans laquelle se trouvent le doyen et quelques chanoines de ce chapitre qui ont voulu se soustraire aux violences de leur Evêque. Ces fugitifs ont demandé qu'on leur paie une subvention mensuelle. Léopold-Guillaume y a consenti, d'autant plus que ce ne sera sans doute pas pour longtemps, car l'Électeur est très vieux et maladif. Il semble probable que c'est le doyen qui succédera au prince-évêque actuel, encore que les Français fassent des instances auprès du Pape pour qu'il donne au titulaire actuel un coadjuteur dans la personne du prince de Conti, frère de Condé. Léopold-Guillaume a prescrit à Oñate de contrecarrer ces manigances à Rome et il a écrit au même effet à l'Empereur. Certains confidents ont laissé entendre qu'éventuellement on élirait comme archevêque Léopold-Guillaume lui-même. Celui-ci a donné une réponse évasive, voulant connaître au préalable les intentions du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 219.

62. Bruxelles, 1 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc accuse réception des avis que le Roi lui a donnés par rapport aux efforts que fait le général des Capucins par ordre du Pape en vue de la conclusion de la paix. Il a appris que le comte d'Oñate estime qu'il sera difficile d'arriver à la conclusion d'un accord à Munster. Léopold-Guillaume promet de s'inspirer de cet avis, tout en ajoutant que ce sont les premières nouvelles qu'il reçoit à ce sujet, puisque ni Oñate, ni Castel-Rodrigo ne l'ont renseigné à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 222.

63. Bruxelles, 1 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le marquis de Fuentès, ambassadeur d'Espagne à Venise, prétend avoir entendu que le duc de Lorraine aurait proposé à la république de Venise de mettre à sa disposition les troupes qu'il commande. Léopold-Guillaume prétend que ces racontars n'ont aucune importance. Les propositions du duc sont sans aucune stabilité. Voilà que maintenant il offre ses troupes à Caracena pour les envoyer à Milan et en même temps il cherche à les renforcer pour les employer dans la campagne prochaine aux Pays-Bas!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 223.

64. Bruxelles, 1 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le poste de *proveedor* de la flotte est devenu vacant par la mort d'Alonso de Uribarri. D'accord avec le marquis de Lede, capitaine général de la flotte, Léopold-Guillaume estime que dans les circonstances présentes, eu égard à l'imminence de la conclusion de la paix avec les Hollandais, il vaut mieux laisser vacant cet emploi qui est onéreux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 224.

(1) Voir en annexe le rapport de Lede (fol. 226).

65. Bruxelles, 2 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il y a peu d'intérêt à maintenir en Irlande Francisco Feysote, depuis qu'on y a envoyé Diego de la Torre, d'autant plus que ces deux personnages ne s'entendent pas. L'archiduc a donc rappelé le premier ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 229. 5

66. Bruxelles, 2 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc approuve beaucoup les ordres que le Roi a donnés pour assurer un bon accueil aux navires hollandais arrivant dans les ports d'Espagne, après la publication de la suspension d'armes. Il se réjouit aussi de ce qu'on ait décidé de relâcher certains navires récemment saisis. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 231.

67. Bruxelles, 2 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi du rapport du surintendant général de la justice militaire, D. Miguel de Luna y Avellanos au sujet de l'action intentée contre Alonso de Ybarra, gouverneur de Saint-Venant, à la suite de la reddition de cette place aux Français en 1645 ⁽²⁾. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 234.

68. Madrid, 5 décembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Marcellin de Barea prédicateur du Roi, de l'Ordre des Capucins, est venu à Madrid pour traiter certaines affaires au nom du marquis de Castel-Rodrigo. Il s'est bien acquitté de sa charge. Le Roi a décidé que d'une façon générale les religieux doivent rester dans leurs couvents, 20

⁽¹⁾ Le Roi fait savoir, le 30 janvier 1648, que lui-même a donné ordre à l'un et à l'autre de revenir (reg. 239, fol. 76). 25

⁽²⁾ Le rapport se trouve au folio 236.

car ce n'est pas sans inconvénient qu'ils interviennent dans des affaires temporelles ⁽¹⁾. Le père Marcellin a donc reçu la permission de retourner dans sa province ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 240.

5 69. Bruxelles, 6 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a reçu les lettres de provision extraordinaire de 468,000 ducats que le Roi a bien voulu mettre à sa disposition. Il y voit un témoignage de l'affection que le Roi porte à ces provinces, ce dont il ne manque pas de les assurer en toute occasion. Le montant n'est guère en harmonie avec l'immensité des besoins. Au moment où les effets sont arrivés, la troupe se trouvait depuis plusieurs jours sans pain de munition et on devait 200,000 ducats au fournisseur des vivres. Celui-ci déclarait ne plus pouvoir continuer! Les grains sont très chers cette année. La mensualité d'août n'est pas arrivée. En 1647, on n'a pas touché plus de 878,712 ducats. Les dettes sont considérables. On a consommé 300,000 livres de poudre cette année. Il faut attendre l'envoi de nouvelles provisions avant de commencer les achats indispensables. 15

L'armée est dans une situation misérable. On aurait bien voulu attaquer Courtrai, mais de l'avis de tous les chefs militaires et de Castel-Rodrigo, on y a renoncé. La question de trouver des quartiers d'hiver n'est pas facile à résoudre. 20

Si l'on veut agir avec efficacité l'année prochaine, il faut faire ses préparatifs sans retard, notamment les recrutements. Le Roi doit envoyer l'argent nécessaire. A l'heure actuelle, il y a abondance d'hommes en Allemagne et il est possible aussi de racoler des gens en Hollande. S'il disposait de ressources, Léopold-Guillaume chercherait à obtenir de Ferdinand III, 4 ou 6,000 vétérans, mais sans argent, c'est difficile. Le Roi doit faire un suprême effort. Si les tractations enga- 25

⁽¹⁾ *Negocios seculares.*

⁽²⁾ Voir une seconde lettre à ce même propos, datée du 20 décembre (fol. 277). Le 25 février, l'archiduc répond qu'il est nécessaire de vider le conflit qui existe depuis son arrivée entre ce religieux et le père Charles d'Aremberg (fol. 128). Le 7 mai, le Roi insiste encore pour la conclusion de cette affaire (reg. 240, fol. 113).

gées en France prenaient corps, il faudrait de l'argent pour les entretenir, sans quoi elles tourneraient contre le service du Roi. Le comte de Saint-Ibal, noble français qui réside en Hollande, a fait faire des propositions par l'abbé de Mercy et à l'intervention de la duchesse de Chevreuse, et cela de la part du prince de Condé et de son cousin le duc de Longueville. Il a demandé 12,000 florins pour les envoyer à diverses personnes en France et on les lui a remis. Il est de toute importance que le Roi envoie de l'argent, sans quoi il n'y a pas moyen de faire la guerre ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 242. 10

70. Bruxelles, 7 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Sur l'ordre de l'archiduc, le marquis de Castel-Rodrigo et les chefs militaires ont tenu conseil à Gand, pour examiner s'il fallait permettre au duc de Lorraine de passer en Allemagne. On n'ignore pas que le duc est très avancé dans ses tractations avec Mazarin et l'objectif de ce dernier est d'attirer à lui le duc, par crainte qu'il ne s'allie au prince de Condé. A l'heure actuelle on ne peut compter que sur les promesses du Roi en vue de la réorganisation de l'armée. On a donc décidé de commencer immédiatement les négociations avec le duc pour s'assurer des troupes en vue de la campagne prochaine, quelles que fussent les objections des populations belges contre l'obligation de loger ces Lorrains. On a tenté de persuader le duc d'accepter les logements qu'on lui offre pour une partie de ses troupes et de chercher en dehors du pays des quartiers d'hiver pour le reste. Léopold-Guillaume s'est porté caution que l'Empereur donnerait la permission requise pour loger éventuellement une partie de cette armée dans le territoire de l'Empire. On n'a pu convaincre le duc et on n'est arrivé qu'à un résultat partiel. La population montre la plus grande répugnance à loger les Lorrains et offrirait une somme d'argent considérable pour en être débarrassée. Le Gouverneur promet de donner ultérieurement des détails complémentaires. 30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 257.

(1) Voir en annexes différents documents particulièrement intéressants au point de vue de l'administration financière et militaire (fol. 250 et suiv.).

71. Bruxelles, 10 décembre 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le baron de Scey, gouverneur de la Bourgogne, a fait part de l'appréhension qu'on y éprouve parce que les Français refuseraient de continuer à observer la convention de neutralité relative à cette province. L'archiduc a fait répondre que les autorités bourguignonnes devaient faire tous leurs efforts pour obtenir la prolongation de la neutralité, tout en faisant leurs préparatifs en vue de la reprise des hostilités. Le gouverneur a reçu ordre de tenir l'archiduc au courant et celui-ci constate mélancoliquement que ce seront de nouvelles dépenses!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 238, fol. 268 (1). 10

72. , 22 décembre 1647. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur les affaires que le marquis Léopold de Carretto avait été chargé par l'archiduc Léopold-Guillaume de traiter à la Cour.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil. Il approuve la manière de procéder de l'archiduc et promet de l'assister de son mieux. 15

Estado, 2067.

73. , 22 décembre 1647. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Sur les affaires particulières que le marquis Léopold de Carretto avait été chargé par l'archiduc Léopold-Guillaume de traiter à la Cour.

Parmi les papiers remis par le marquis, il y avait une lettre de l'Empereur ⁽²⁾ en faveur du comte de Warfusée et un mémoire dans lequel ce dernier demandait à rentrer en grâce et en possession de ses biens confisqués. 20

La Jointe est d'avis que le Roi doit remettre ces documents au Conseil suprême de Flandre et, quand celui-ci les aura examinés, elle pourra à son tour se prononcer en connaissance de cause. 25

(1) Voir en annexes deux lettres du baron de Scey, l'une adressée au Roi, l'autre à l'archiduc (fol. 271).

(2) Lettre du 14 janvier 1647. Nous l'avons analysée au tome III (n° 1883).

L'archiduc avait envoyé, en outre, quatre lettres, dont trois écrites de sa main. Dans la première, il appuyait les réclamations du Landgrave (1), réclamations accompagnées d'un mémoire.

La Jointe estime qu'on doit réunir les décisions prises par le Roi en faveur du Landgrave avant comme après son départ pour les Pays-Bas; 5 après en avoir pris connaissance elle pourra se prononcer.

Dans la seconde lettre, l'archiduc intercède en faveur du baron de Beck qui demande la décoration (2) de Saint-Jacques pour un de ses fils, une commanderie du même ordre et une pension pour lui-même.

La Jointe trouve que conformément aux statuts de l'Ordre il faudrait 10 s'enquérir de la qualité du solliciteur, afin que l'octroi d'une décoration ne lui cause pas plus d'ennuis que de satisfaction. Si l'on voit un inconvénient dans cet octroi, on pourrait accorder la distinction demandée, mais secrètement. L'archiduc en sera averti, afin qu'il s'assure si l'intéressé ne recule pas devant la difficulté, car dans des cas semblables 15 le Roi agit, non en vertu de son pouvoir souverain, mais comme administrateur de l'Ordre.

Le marquis de Léganès conseille de conférer la décoration sans retard, car l'intéressé connaît les obligations qui vont lui incomber.

Pour le reste, la Jointe est d'avis de n'accorder la commanderie 20 qu'après avoir réglé la question de la décoration et quant à la pension, le Roi en a déjà écrit à l'archiduc.

Ces deux dernières lettres de l'archiduc concernaient le marquis de Polarinis, l'un des chambellans de l'archiduc et l'un des musiciens de sa chapelle, Jean-Pierre Finalti. Pour la première, la Jointe s'en réfère 25 à la réponse générale faite aux points contenus dans les instructions générales du marquis. Pour la seconde, où Finalti demandait pour son père habitant dans le Milanais l'exemption perpétuelle des gabelles, la Jointe est d'avis de consulter au préalable le Conseil d'Italie.

Le Roi se rallie aux décisions de la Jointe.

Estado, 2067.

(1) Le landgrave de Hesse.

(2) Un *habito de Santiago*.

74. Madrid, 25 décembre 1647. — Philippe IV à Léopold-Guillaume

Envoi de nouvelles provisions de 300,000 écus pour les mois de janvier et de février. Quant au déficit des provisions antérieures, le Roi s'en réfère à ce que Luis de Haro en écrira au comte de Fuensaldaña.

3 Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 282.

75. Bruxelles, 26 décembre 1647. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a fait le relevé des droits perçus l'année dernière à la Secrétairerie d'Etat et de Guerre et à l'Audience avec la mention des remises accordées à ce propos. L'archiduc relève à ce sujet qu'il aurait été difficile 10 jadis de faire payer des droits aux militaires quand eux-mêmes ne touchaient rien. La situation est la même maintenant; il y a plus de trois ans que l'infanterie n'a plus été payée convenablement. Cette année on a eu de la peine à trouver des quartiers d'hiver où les hommes ne mourraient pas de faim. Les provinces sont très affaiblies, ayant dû soutenir 15 aussi bien les ennemis que les troupes du Roi. L'archiduc fait ressortir les inconvénients d'une réduction éventuelle des provisions et insiste sur la nécessité de payer les fonctionnaires de la Secrétairerie d'Etat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 286.

76. Madrid, 30 décembre 1647. — Philippe IV au duc Maximilien de 20 Bavière.

Le Roi prétend n'avoir jamais douté des bons sentiments du duc de Bavière. Il a notifié au duc de Terra Nova combien toute injure faite à ce prince lui déplairait. Il a donné ordre à tous ses ministres qui sont mêlés aux tractations de favoriser les bons rapports entre l'Empereur 25 et le duc de Bavière. L'archiduc Léopold-Guillaume particulièrement est chargé de veiller au maintien de la bonne entente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 302.

77. Madrid, 31 décembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les habitants de la Bourgogne ont fait remettre à la Cour un mémoire que le Roi transmet à Léopold-Guillaume. Il y est question des privilèges de ces habitants par rapport aux salines de Salins et de leur désir de les conserver. Le Roi estime qu'il y a de multiples raisons pour leur donner satisfaction. L'archiduc fera examiner le tout par ses ministres les plus compétents de façon à ce que le Roi puisse prendre une décision. En attendant on ne fera aucun changement ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 292.

78. Madrid, 31 décembre 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 10

Le Roi transmet à l'archiduc une lettre du duc de Bavière, avec la réponse qu'il y a donnée. Il semble que le duc a ouvert le chemin pour entrer en négociations, mais il faut éviter qu'il ne s'avance trop vite et tâcher de le faire marcher à l'unisson avec l'Empereur. Léopold-Guillaume est tout indiqué comme médiateur. Il lui appartient de juger ¹⁵ s'il ne serait pas opportun d'envoyer au duc une personne de confiance. Il faudra avertir aussi le comte de Peñaranda qu'il se montre bien disposé à l'égard des ministres bavarois. Il faut que tous ceux-ci soient convaincus du désir du Roi de maintenir l'union.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 300. 20

79. Madrid, 6 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre d'envoyer à Madrid à la première occasion certains tableaux faisant partie de la maison mortuaire du Cardinal-Infant ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 5.

⁽¹⁾ Dans une autre lettre du même jour, le Roi exprime encore ses bons sentiments à l'égard des Bourguignons. Le 25 avril suivant, l'archiduc indique les mesures qu'il a prises pour l'exécution de ces ordres (fol. 65).

⁽²⁾ Il s'agit, d'après un document annexe, de quinze peintures de Rubens, faites en vue de la tapisserie du triomphe de l'Eglise et de l'histoire du Saint Sacrement que le Cardinal-Infant a envoyée à Madrid. 30

80. Bruxelles, 8 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur envoie au Roi un mémoire qui lui a été remis au nom des propriétaires du navire appelé « Sainte-Marie », dont le patron est Jacob Simonssen Taenman, natif de la ville de Hoorn (*Horen*) en Hollande. Il insiste sur la nécessité qu'il y a à l'heure présente de donner satisfaction aux Hollandais ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 7 ⁽²⁾.

81. Madrid, 10 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Pour le service de l'armée d'Espagne, il faudrait recruter aux Pays-Bas un ingénieur, cinquante pilotes avec leur chef et une compagnie de mineurs avec leur capitaine. Léopold-Guillaume est chargé du recrutement de ces gens-là et de leur expédition ⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 11.
Estado, 2256.

82. Madrid, 10 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

L'Électeur de Cologne a chargé le marquis de Grana, ambassadeur impérial à Madrid, de demander au Roi de l'assister dans la défense de

⁽¹⁾ Le mémoire manque.

⁽²⁾ Voir diverses lettres relatives à des affaires particulières telles : le 8 janvier, pour Jean Botin, successeur de Gabriel de Roy comme secrétaire du Conseil suprême de Flandre (fol. 9); le 21 janvier, pour le même (fol. 51); le 22 janvier, pour le comte de Bassigny (fol. 58); le 24 février, pour le comte de Solre (fol. 124); le 10 mars, pour les comtes de Vertaing et de Bassigny (fol. 184); le même jour, pour le Dr Navarro qui doit reprendre le poste de Francisco de Galaretta (fol. 186); le 10 mars, pour le pagador général Juan de Lira (fol. 204) et le marquis de Caracena (fol. 206); pour Placide Velarde (fol. 208); pour l'ancien pagador Thomas Lopez de Ulloa (fol. 210); pour le baron de Ribeaucourt (fol. 215); le 15 mars, pour le baron de Dramelay (fol. 217); le 19 mars, pour le prince de Darmstadt (fol. 261); le 21 mars, pour le conseiller du Conseil privé, Hovynes (fol. 265); le 25 mars, pour le prince de Lixeim, officier supérieur (fol. 270); le même jour, pour l'agent bourguignon Jean-Baptiste Jacquet (fol. 272); pour Jean Botin, cité ci-dessus (fol. 274); le 26 mars, pour les frères Jean et Guillaume Clermans (fol. 300); le 23 mars, pour Hélène de Borja (fol. 310).

⁽³⁾ Le 15 avril suivant, le Roi insiste pour que ces gens viennent le plus vite possible (fol. 332).

ses États contre les Suédois. Le Roi recommande à Léopold-Guillaume de donner satisfaction à l'Électeur dans la mesure du possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 14.

83. Bruxelles, 20 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Francisco Deza est venu jadis aux Pays-Bas pour y entretenir une correspondance avec une personne de Hollande au sujet des événements de Portugal. Il a remis au Gouverneur général un papier que celui-ci transmet au Roi (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 21.

84. Bruxelles, 21 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 10

Chaque jour le duc de Lorraine a inventé de nouvelles prétentions et de nouvelles difficultés dont la diligence du marquis de Caracena et du comte de Garcies ne pouvait venir à bout. On a conclu un accord à la date du 20 janvier par lequel le duc laisse ses troupes aux Pays-Bas à certaines conditions, dont le Gouverneur général envoie le texte au Roi, tout en les commentant d'une manière qui montre qu'il les tient pour peu satisfaisantes. Il prie le Roi de prendre les mesures nécessaires pour qu'on puisse tenir ses engagements, sans quoi le duc reprendrait sa liberté, car il agit exclusivement par intérêt (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 26. 20

85. Bruxelles, 21 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi de documents relatifs aux tractations engagées avec l'abbé de Mercy par rapport au comte de Saint-Ibal et à la duchesse de Chevreuse, et continuées à Munster à l'intervention du conseiller Brun et du comte

(1) Ce document est joint folio 22. C'est une pièce insignifiante et intitulée : *Copia de capitulo de carta del amigo de Lisboa escrita al de Olanda en 9 de Agosto 1647.* 25

(2) Voir en annexe le texte du contrat (fol. 28).

de Peñaranda. A cette occasion on a traité d'un projet de mariage avec la fille du duc de Longueville. Léopold-Guillaume fait remarquer que cette proposition est difficile à réaliser puisque le Roi et l'Empereur sont mariés, que lui-même a la charge de quatre évêchés et de la maîtrise de l'Ordre teutonique... Il est arrivé à Bruxelles un gentilhomme envoyé par le duc de Vendôme à Piccolomini, mais ses propositions ne paraissent pas sérieuses (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 32.

86. Bruxelles, 21 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le marquis d'Irmon, ancien vice-roi d'Irlande a engagé des tractations avec Cardenas (2) en vue d'une levée éventuelle de 4,000 Irlandais pour l'armée d'Espagne. Léopold-Guillaume notifie la chose au Roi et déclare qu'il prescrit à Cardenas d'entretenir les négociations jusqu'à ce que qu'on connaisse la décision royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 52. 15

87. Bruxelles, 22 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La crise est telle à la bourse d'Anvers qu'il n'y a pas eu moyen de percevoir la plus notable partie des effets du dernier envoi du Roi, dont le montant était de 468,000 ducats. Léopold-Guillaume a provoqué à ce sujet une réunion de plusieurs de ses collaborateurs les plus compétents. Il remet leur avis au Roi. Il insiste sur la nécessité d'envoyer des effets payables. Nouvelles doléances sur la disette d'argent. Nécessité de la paix!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 54.

88. Bruxelles, 22 janvier 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 25

Un conseil de guerre où siégeaient Piccolomini, Caracena, Beck et le comte de Schwartzemberg a émis l'opinion unanime qu'il fallait faire

(1) Voir d'abondantes annexes (fol. 34 et suiv.).

(2) Alonso de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Londres.

la guerre offensive contre les Français, pénétrer dans leur pays par la Picardie et attaquer Saint-Quentin. Léopold-Guillaume ne veut pas prendre sur lui la responsabilité de risquer une bataille décisive. Il demande à ce propos l'ordre du Roi. Il faut évaluer l'armée royale à 10,000 fantassins et 4,000 cavaliers. On pourrait, grâce aux recrutements, porter ces chiffres à 16,000 et 7,000, et grâce aux Lorrains à 22,000 et 11,000. En défalquant les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité du pays, la force offensive pourrait atteindre 13,000 fantassins et 7,000 cavaliers. On a demandé, en outre, à Ferdinand III par l'intermédiaire du marquis Plavesin, gentilhomme de la chambre de l'archiduc, de fournir 4,000 fantassins et 2,000 cavaliers. Au total, on disposerait donc de 26,000 hommes. Seulement, il faut tenir compte des contingences, des recrutements, des extravagances du duc de Lorraine, de l'échec auprès de Ferdinand III. Nouvelles demandes d'argent. Le Roi est prié de faire connaître sa décision. On lui remet avec la présente divers documents 15 relatifs aux nécessités de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 60 (1).

89. Madrid, 28 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'il a fait envoyer les effets de la première mensualité des provisions. On soigne à Madrid pour assurer les mensualités 20 suivantes. Le marquis Léopold de Carretto a fait, au nom de Léopold-Guillaume, une relation au Roi sur différents sujets. L'intéressé communiquera lui-même au Gouverneur la réponse royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 69.

90. Madrid, 30 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le Roi aurait voulu qu'on lui envoyât la copie des conditions auxquelles s'est faite la suspension d'armes avec les Hollandais. On a donné des ordres précis aux capitaines généraux et aux vice-rois de faire bon accueil aux navires hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 74. 30

(1) Voir les annexes (fol. 62 et suiv.).

91. Madrid, 30 janvier 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'assistance que Léopold-Guillaume a fait donner aux chanoines de Trèves et d'une façon générale les mesures qu'il a prises en l'occurrence. Quant à l'accession éventuelle de Léopold-Guillaume à ce siège épiscopal, le Roi déclare qu'il se réjouit de tout ce qui peut favoriser les intérêts communs de la famille de Habsbourg et qu'il attendra la tournure que prendront les événements.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 78.

92. Bruxelles, 3 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

40 Le comte de Peñaranda a demandé de faire passer au plus vite en Espagne un courrier pour annoncer au Roi la conclusion à Munster d'un traité avec les Hollandais. C'est un grand bonheur d'être débarrassé d'un ennemi si puissant. Le Roi devrait envoyer l'assistance requise pour qu'on puisse agir d'autant plus énergiquement contre l'ennemi qui reste. 45 Les provisions ne sont pas encore arrivées; ainsi il n'y a pas eu moyen d'entreprendre quelque chose.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 82.

93. Bruxelles, 8 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les magasins de l'artillerie sont dépourvus des approvisionnements 20 dont on devrait pouvoir disposer à l'heure présente. Le procédé d'affecter à cet effet certaines disponibilités des finances royales est impraticable, car la caisse des finances est aussi dépourvue que celle de l'exercito.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 89.

25 94. Madrid, 9 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des tractations avec le prince de Condé et le duc de Longueville en vue de fomenter des troubles en France. Le Roi approuve la

conduite prudente du Gouverneur, le remercie et le prie de continuer, protestant que s'il s'agit d'une affaire sérieuse, il ne manquera pas de donner l'assistance requise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 94.

95. Madrid, 9 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le Roi désire que le Gouverneur général emploie aux dépenses nécessaires au train de l'artillerie et à d'autres de ce genre les 468,500 ducats de provision extraordinaire. Il ne faut pas les dépenser pour éteindre d'anciennes dettes, ni payer de pensions. Dans la situation présente et devant la variété des besoins il est nécessaire de se montrer économe. Le président du Conseil des Finances a reçu ordre de dresser l'état des provisions qui ont été réellement payées l'année dernière en le comparant avec les propositions qui avaient été faites et d'examiner s'il y a moyen de combler le déficit. En tout cas les provisions de l'année courante seront régulières. Trois mensualités ont déjà été payées. Les rivalités politiques entre les Français ont toujours paru la meilleure occasion d'améliorer la situation de l'Espagne. Il semble bien que l'intervention de Condé soit opportune. Léopold-Guillaume s'arrangera avec Peñaranda, il agira toujours avec prudence dans la question du traité à conclure avec des Français, car ceux-ci ne cherchent que leur propre intérêt et une fois qu'ils ont atteint leur but, ils ne se soucient plus de rien.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 97.

96., 11 février 1648. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Affaire de Warfusée. Le Conseil de Flandre avait trouvé que le comte était moins coupable que les autres condamnés, qu'il n'avait pas commis de crime de lèse majesté et qu'on pouvait réhabiliter son nom en faveur de son fils. Au Conseil d'État, le comte del Castrillo combat cette manière de voir. Castel-Rodrigo de son côté fait remarquer que Warfusée était allé en Hollande traiter avec le prince d'Orange, qu'il avait averti ce dernier que Bois-le-Duc manquait de munitions, et que lui, 30

un chef des Finances, avait empêché le ravitaillement de la place (1). A son avis, il était donc plus coupable que les autres (2). Si on lui pardonne ses méfaits, d'Egmont et son fils, le prince d'Épinoy et les comtes de Hennin, père et fils, et tous leurs parents réclameront la même faveur. Il faut demander à l'archiduc Léopold-Guillaume un rapport particulier sur cette affaire Warfusée. Si la paix se fait avec la France, on peut se montrer clément; sinon, il est dangereux de laisser rentrer en Belgique des personnes suspectes.

Le Roi se rallie à l'avis de Castrillo et de Castel-Rodrigo.

40

Estado, 2068.

97. Madrid, 11 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre d'assister les Bourguignons dont le Roi loue le loyalisme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 102.

98. Madrid, 11 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi est très soucieux parce qu'il est sans aucune nouvelle de ce qui se passe en Italie et particulièrement à Naples, et cela au moment où il serait si nécessaire d'en avoir pour pouvoir aviser aux mesures à prendre. Léopold-Guillaume est chargé de transmettre au Roi rapidement tout ce qu'il pourrait apprendre (3).

20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 106.

(1) Bois-le-Duc capitula le 14 septembre 1627.

(2) Et plus coupable encore que les Espagnols ne le croyaient. Non seulement Warfusée, comme chef des Finances, avait empêché le ravitaillement de Bois-le-Duc, mais il avait comploté le partage des Pays-Bas au profit de la France et des Provinces-Unies. Voir le *Mémoire de M. de Baugy*, ambassadeur de France à La Haye, publié par B. WADINGTON : *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols*, t. I, pp. 400-405.

(3) Le 17 mars, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 236). Le Roi insiste encore sur le même sujet, le 27 avril (reg. 240, fol. 75).

99. Madrid, 13 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Fuensaldaña s'est embarqué pour les Pays-Bas. Le Roi a envoyé les mensualités de février et mars, soit 420,000 écus. Voulant assurer l'arrivée à temps des provisions, le Roi fait remettre par ce courrier les duplicata des effets. Il ajoute encore 100,000 écus de provision 5 extraordinaire pour les recrutements d'infanterie et la remonte de la cavalerie. Léopold-Guillaume doit prendre immédiatement les dispositions en vue de la campagne prochaine, l'armée royale doit entrer en campagne plus tôt que l'armée française. L'archiduc ne perdra pas de temps. D'autre part, le Roi assurera l'expédition régulière des provisions 10 de façon que l'armée soit bien payée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 110.

100. Madrid, 14 février 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Warfusée, appuyé par l'Empereur et par Léopold-Guillaume, a demandé la restitution des biens confisqués à son père. Il a fait 15 valoir que, tandis que les autres conjurés furent condamnés pour cause de lèse majesté, son père fut simplement puni par contumace. Le suppliant lui-même était alors encore enfant. Le Roi est tout désireux de condescendre à l'intercession de l'Empereur et de l'archiduc. Il a fait faire une enquête qui a rappelé tous les délits du défunt comte de War- 20 fusée. D'autre part, celui-ci est mort repentant et ce pourrait être une raison pour se montrer miséricordieux, si on ne tenait compte du fait que les parents des autres conjurés ne manqueraient pas de solliciter à leur tour des faveurs. En tout cas, Léopold-Guillaume fera faire une 25 enquête approfondie sur la culpabilité de Warfusée. On pourrait éventuellement permettre au jeune homme de venir en Espagne, se mettre au service du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 118.
Estado, 2256.

101. Bruxelles, 14 février 1648. — *Avis du président Roose.* 30

L'avis du chef-président se rapporte exclusivement à l'accomplissement des promesses faites aux Hollandais. Il y a lieu, d'après lui, de

s'informer de l'opinion de ces mêmes Hollandais sur la remise des terres de Zevenbergen, Bergen-op-Zoom et Montfort. Priver le duc d'Arenberg de ces terres entraînerait des inconvénients encore qu'on peut invoquer l'argument de nécessité publique.

5

Estado, 2169.

102. Bruxelles, 15 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Bavière, le Gouverneur général fait remarquer qu'il ressort des rapports de Terranova que le Bavaois est aujourd'hui plus inconstant que jamais. Il ajoute que c'est peut-être bien le fait de 10 l'âge. Il ajoute qu'il n'a guère confiance dans sa promesse d'agir d'une façon conforme aux intérêts de la maison de Habsbourg (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 130.

103. Bruxelles, 25 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de l'assistance à fournir à l'Électeur de Cologne. L'archiduc, 15 se trouvant sans argent, n'a pu donner que de belles paroles. Depuis, on a appris que Suédois et Français se dirigeaient vers la Franconie, dans l'intention d'en venir aux mains avec le duc de Bavière ou tout au moins de l'intimider. Le baron de Lamboy s'est porté dans la direction de Mayence, pour faire une diversion. Léopold-Guillaume a promis 20 de lui envoyer 20,000 écus. C'est tout ce qu'il peut faire! L'Empereur et l'Électeur de Cologne ont demandé à diverses reprises à Léopold-Guillaume de déclarer la guerre aux Hessois. Il serait sans doute du plus haut intérêt de reprendre les places que ceux-ci occupent dans le cercle de Westphalie, mais le Gouverneur n'ose prendre de lui-même une 25 décision aussi grave. D'ailleurs, on manquerait d'argent pour opérer contre les Français et le bénéfice résultant de la paix avec les Hollandais en serait amoindri. Que le Roi décide!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 131.

(1) Le 15 avril, le Roi insiste sur la nécessité d'assurer les bonnes dispositions du 30 duc de Bavière (fol. 347).

104. Bruxelles, 25 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Conformément à l'ordre du Roi, Léopold-Guillaume a fait savoir à Piccolomini qu'on lui accordait la permission de retourner en Allemagne. Il n'a pas encore pu se mettre en route, n'ayant pas d'argent pour payer ses dettes. Il partira demain. Il est souverainement mortifié de ce que le Roi ne lui ait pas écrit, ni accompli pour lui les formalités qui ont accompagné le départ de Caracena. Léopold-Guillaume a tâché de le consoler. Il fait l'éloge du général et demande qu'on lui fasse une mercède. Entretiens, l'archiduc lui a annoncé le paiement de six mois de gages et d'une subvention de 6,000 ducats pour le voyage. Sans cela Piccolomini n'aurait pu se mettre en route et son séjour se serait prolongé ici, non sans inconvénients.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 133.

105. Bruxelles, 25 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le comte de Peñaranda a fait savoir que le duc de Longueville avait quitté Munster et qu'il convenait de lui faire bon accueil aux Pays-Bas, de façon à mécontenter Mazarin. Léopold-Guillaume lui a fait assurer une bonne réception à Bruges; il a envoyé le baron de Gramont pour le conduire jusqu'à la première place où il y eût une garnison française. Longueville s'est rendu directement à Nieupoort. L'archiduc a envoyé aussi l'abbé de Mercy à sa rencontre pour tâcher de connaître ses intentions. Longueville ne semble guère homme résolu. Il s'est contenté de déclarations générales. Il prétend que vers la mi-juin on fera la paix ou bien la situation changera notablement en France. Mercy s'est aussi abouché avec le médecin de Longueville, qui, lui, est plus décidé et huguenot. Celui-ci a fait un grand discours sur le mécontentement de Longueville contre Mazarin; il suggéra d'envahir la France, par Châtelet, le Boulonais ou le Cambrésis, ajoutant qu'en quinze jours pareille opération aurait le plus grand effet. Il proposait aussi d'envoyer par mer un groupe de 3 ou 4 mille hommes à La Rochelle, et de dépenser un peu d'argent pour y soutenir le parti huguenot. Mercy a pris congé de Longueville en faisant de grandes démonstrations d'amitié. En vue

d'une opération contre La Rochelle, le Roi devrait aussi de son côté y envoyer quelques forces maritimes, qui opéreraient de concours avec celles venues des Pays-Bas. Ce serait une diversion très importante.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 135.

5 106. Bruxelles, 26 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Accusé de réception des dernières lettres de provision. L'archiduc a fait faire la répartition pour les diverses nécessités. Les ressources sont bien réduites alors que les besoins pour le commencement de la campagne sont immenses. On apprend de tous côtés que les Français entrent en campagne avec de grandes forces. La résistance qu'on pourra leur opposer dépend des secours que le Roi enverra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 148.

107. Bruxelles, 26 février 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le conseiller Brun, envoyé par Peñaranda, est arrivé à Bruxelles avec des dépêches de ce dernier. Léopold-Guillaume a tenu quelques conférences avec le Président et certains conseillers d'État et des Finances. Il donnera ultérieurement d'autres détails (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 151.

108. Madrid, 2 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Le Roi s'empresse d'envoyer la ratification du traité de paix conclu avec les Hollandais. Il prie Léopold-Guillaume de la faire passer incontinent à Peñaranda. Les mensualités de février et mars ont été envoyées par trois routes différentes. Il y a en tout 420,000 écus, et en plus 100,000 écus d'extraordinaire. Il faut hâter l'entrée en campagne tant qu'on peut.

25 Éloge de Léopold-Guillaume. Récriminations contre les Français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 153.

(1) Le 15 avril, le Roi recommande de veiller à ce que les Hollandais soient satisfaits (fol. 344).

109., 3 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'exécution du traité de paix conclu avec les Hollandais va exiger des dépenses considérables, en particulier l'arrangement relatif au prince d'Orange. Il serait juste que les habitants des Pays-Bas y prissent leur part. Léopold-Guillaume arrangera la chose, il prendra connaissance des lettres que le Roi envoie aux provinces et tâchera d'obtenir d'elles une contribution volontaire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 158.

110. Madrid, 3 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi des mensualités d'avril-mai, soit 420,000 écus. Nouvelles recommandations de hâter l'entrée en campagne, de façon à faire échouer les projets des Français. Éloge de Léopold-Guillaume.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 164.

111. Madrid, 3 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a fait savoir qu'il enverrait à Bruxelles le conseiller Brun, pour arranger les affaires particulières relatives à la paix avec les Hollandais. Léopold-Guillaume soignera que les affaires confiées à Brun soient promptement terminées. Il en chargera des gens qui soient en état de les mener à bonne fin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 169. 20

112. Madrid, 3 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordonne que les nominations aux évêchés et aux abbayes consistoriales se fassent sans être publiées en Belgique. Le Gouverneur les enverra secrètement au Roi qui les transmettra à Rome. S'il y a quelque observation à faire sur les candidats désignés, le Gouverneur en sera averti.

*Secretarias provinciales, reg. 2626.
Papiers d'État et de l'audience, reg. 1225, fol. 116.*

(1) Voir une lettre semblable du même jour en français (fol. 175).

113. Madrid, 3 mars 1648. — *Philippe IV aux États des provinces belges.*

Demande de l'argent pour l'exécution de la paix conclue avec les Provinces-Unies.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 180.
Secretarias provinciales, reg. 2626.*

114. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la crise sévissant à la bourse d'Anvers qui a empêché la perception des effets envoyés pour la provision extraordinaire. L'archiduc a fait observer qu'il serait utile de donner des instructions aux banquiers chargés du service des provisions pour qu'ils répartissent leurs envois entre de nombreux correspondants et leur donnent l'assistance nécessaire. Le Roi a donné ordre au Conseil des Finances d'agir de la sorte.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 188.*

115. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il n'y a pas moyen de faire une provision particulière pour les besoins de l'artillerie. L'archiduc se tirera d'affaire au mieux qu'il pourra. En Espagne on ne peut faire plus qu'on ne fait.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 193.*

116. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

C'est par le canal de la Secrétairerie du Conseil de Flandre que le Roi communique ses ordres relatifs aux promotions abbatiales et épiscopales. Cependant, pour plus de sécurité, le Roi a décidé d'envoyer par la Secrétairerie du Conseil d'État les instructions futures. A l'époque du Cardinal-Infant on a eu des difficultés avec la Curie romaine. Lorsque Léopold-Guillaume fera une désignation, il en enverra secrètement à Madrid la notification de façon à ce que le Roi puisse éventuellement redresser les erreurs.

30 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 195.
Estado, 2256.*

117. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Approbation du contrat conclu avec le duc de Lorraine. Le Gouverneur s'efforcera de lui donner satisfaction, prélevant ce qui est nécessaire à cet effet sur les provisions tant ordinaires qu'extraordinaires. Si l'argent manque, il peut offrir au duc des paiements en nature. On évitera pourtant d'engager le Limbourg en expliquant au duc que cette cession ne pourrait se faire sans le consentement des États de Brabant. On lui rappellera que pour ce même motif on a refusé de céder le Limbourg au prince d'Orange, en compensation de tout ce qu'il possédait aux Pays-Bas. Nouvelle recommandation de donner satisfaction au duc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 199.

118. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Piccolomini a demandé la permission de se retirer en Allemagne. Le Roi se rend à ce désir et charge Léopold-Guillaume de témoigner sa satisfaction à l'intéressé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 202.

119. Madrid, 10 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le contador Diego de Hernani a fait savoir au Roi que les pagadors généraux refusent de remettre leurs comptes au moment et dans la forme prescrite. Le Roi donne ordre de remédier à cet abus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 212.

120. Madrid, 11 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la réforme du Conseil des Finances. Pour éviter la confusion et la lenteur il faut réduire le personnel à trois titulaires : tous

⁽¹⁾ Voir en annexe la copie d'une lettre royale destinée à Piccolomini (fol. 203). Le 18 avril, Léopold-Guillaume fait savoir que l'intéressé a été enchanté de la réception de cette lettre (reg. 240, fol. 4).

les autres conseillers ne seront que surnuméraires. On les désignera pour remplacer les titulaires au fur et à mesure que ceux-ci disparaîtront, mais on ne fera pas de nouvelles nominations.

Le conseiller Pierre Robert ne doit participer aux séances que quand il s'agit de questions de fortifications. Toutes les affaires de finances doivent être examinées par le Conseil en corps et non par un référendaire isolé.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

121. Madrid, 15 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de Terranova ⁽¹⁾ a fait part de certaines tractations d'un ministre du duc de Bavière relativement à la conclusion de la paix entre l'Espagne, la France et l'Empire, et notamment au sujet de la Lorraine. Ferdinand III aurait déclaré qu'il ne consentirait pas à ce que les Français conservent un pied de terrain sur le Rhin, ni les fiefs dépendant des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Le Roi approuve cette déclaration et a chargé Terranova de maintenir l'Empereur dans de pareilles dispositions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 219.

122. Madrid, 15 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur impérial à Madrid a remis à la Cour d'Espagne différents documents relatifs aux tractations pour la paix. Il insiste sur l'opportunité de faire donner ordre à Beck d'opérer une diversion contre Turenne. Il semble que, grâce au concours des Suédois, les Français veulent s'emparer entièrement de la région du Rhin et entraver les communications de l'Empire avec les Pays-Bas. L'Empereur a fait une proposition de ce genre toutes les années précédentes, l'armée royale des Pays-Bas ne doit pas être divisée, la meilleure diversion à faire est d'attaquer les Français par les Pays-Bas. Les événements de l'année dernière l'ont encore démontré. Alors les Français ont dû rappeler Turenne et

⁽¹⁾ Diego d'Aragon, ambassadeur d'Espagne à Vienne.

abandonner les Suédois et le duc de Lorraine a trouvé moyen de s'arranger avec l'Empereur. Le Roi rappelle aussi le souvenir de la campagne de 1636, quand le Cardinal-Infant passa la Somme. Les Français durent alors rappeler Weimar avec toutes les troupes qu'il avait dans l'Empire. Ce serait le remède général à toute la situation si Léopold-Guillaume 5 pouvait se jeter avec des forces considérables sur la France. Si on divise ses forces on ne fera rien.

Quant à la question du Palatin, l'Empereur s'en tient au traité de Munster de façon à ne pas donner de grief au duc de Bavière. Le Palatin ne dispose guère de ressources puisque l'appui anglais lui manque et 10 que les Français ont à s'occuper de leurs propres affaires. Le Roi a recommandé à Terranova et Peñaranda de ne pas lâcher totalement le Palatin, de façon à conserver ce moyen de faire pression sur le duc de Bavière. Il faut que celui-ci demeure dans l'appréhension d'un rapprochement entre l'Empereur et les princes protestants; cela l'empêchera 15 d'abandonner l'Empereur comme il avait commencé à le faire l'année passée.

Le Roi s'est décidé à envoyer un agent au duc de Bavière, en prenant comme prétexte l'alliance du duc et de l'Empereur. Cet agent demeurera auprès de lui en permanence de façon à le surveiller (1). Il corres- 20 pondra avec Léopold-Guillaume, Peñaranda et Terranova.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 222.

123. Madrid, 15 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des propositions du comte de Santibal. Les Français en général ne considèrent que leurs propres intérêts. On ne doit accepter de 25 leurs offres que ce qui peut être utile au service du Roi et laisser le reste. Pour décider les mécontents français à se déclarer catégoriquement, il n'y a qu'un procédé, l'entrée en campagne de l'archiduc avec une armée aussi puissante que possible. Quant à faire un contrat avec les Français et leur donner de l'argent, cela n'est pas possible. L'archiduc doit ouvrir 30 les hostilités dès qu'il le pourra. Il continuera à pourvoir aux besoins

(1) *Tomar el pulso a sus procedimientos.*

des Français. Longueville, Condé, la duchesse de Chevreuse. Il se souviendra que Mercy est un intermédiaire sans valeur (1). Il emploiera avec discernement les crédits qui lui sont envoyés. De son côté le Roi fera tout ce qu'il peut.

3 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 227.*

124. Bruxelles, 17 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Tous les avis sont concordants au sujet de la décision de Condé de venir camper cette année du côté des Pays-Bas. On tâchera de prévenir ses desseins en hâtant l'entrée en campagne de l'armée du Roi. Il est 10 indispensable de faire une diversion, surtout par mer. Aux Pays-Bas on fait des préparatifs à ce sujet. Il faudrait qu'on en fit autant en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 231.

125. Bruxelles, 17 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Fuensaldaña est arrivé avec les mensualités de février et de mars; en 15 plus, un courrier a apporté 100,000 écus de provision extraordinaire. Malgré tout, Léopold-Guillaume demeure dans l'inquiétude à cause du manque d'argent. Il craint que l'armée ne se débande. Il y a peu à attendre de l'assistance du pays. Comme Castel-Rodrigo et les autres ministres qui ont servi au Pays-Bas pourront l'expliquer au Roi, il est très 20 difficile d'obtenir des subsides à cause du rôle prépondérant des villes et de l'apathie générale (2).

Fuensaldaña a dû se rendre à Anvers pour se procurer des anticipations; il n'a pu réussir qu'au prix de grandes difficultés. On a donné au duc de Lorraine quelques acomptes sur les 468,500 écus qu'on lui doit... 25 parce qu'on ne pouvait faire autrement sans lui fournir un prétexte pour rompre son contrat. Si le Roi n'envoie pas d'argent, il pourrait se trouver sans armée, quinze jours après l'entrée en campagne. Si la troupe

(1) *Quam flaco medio es el Abbad de Mercy.*

(2) *La flema de obrar.*

ne s'est pas débandée l'année dernière, cela est dû sans doute à quelques paiements qu'on a pu faire grâce au don gratuit des ministres et autres personnes fortunées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 233.

126. Bruxelles, 17 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

Au sujet de la prolongation de la neutralité de la Bourgogne à arranger avec les Français. Le Gouverneur envoie au Roi les derniers documents qu'il a reçus à ce propos. Il assure le Roi qu'il fera tout son possible pour donner satisfaction aux Bourguignons (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 236. 10

127. Bruxelles, 17 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Envoi de documents relatifs aux indemnités à accorder au prince d'Orange, à sa mère et à d'autres particuliers en conformité du traité de Munster. Le Roi devra donner ordre d'entamer immédiatement les tractations nécessaires avec le duc d'Aerschot et Louis Claris. Aux Pays- 13 Bas on a fait tout son possible, on a pris les dispositions jugées nécessaires par Kinschot et Hovynes. Il faut éviter que les Hollandais ne trouvent de motif de se plaindre du traité de paix, tenant compte de tous les efforts que font les Français pour les détourner de sa ratification. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 237 (2). 20

(1) Le 27 avril, le Roi charge l'archiduc de remercier le baron de Scey pour les efforts qu'il a faits en vue de la prolongation de la neutralité (fol. 79).

(2) La lettre analysée ci-dessus est complétée par d'importantes annexes. Il y a notamment un rapport de Kinschot et d'Hovynes en français au sujet des intérêts particuliers de la maison d'Orange. On y indique les possessions promises au prince et à la prin- 25 cesse d'Orange, à savoir la terre de Montfort, avec l'engagement d'en augmenter les revenus jusqu'à concurrence de 32,000 florins, la seigneurie de Zevenbergen, la terre et ville de Turnhout, avec l'engagement général d'indemniser ceux qui ont quelque pré- 30 tention à faire valoir sur ces propriétés. En plus, on s'est engagé à obtenir en faveur de la maison d'Orange la cession de cette partie du marquisat de Berghes dont le prince d'Orange n'est pas encore en possession. Tout cela ne saurait s'exécuter sans difficultés. La terre de Montfort a été confisquée jadis sur Henri de Berghes, mais ses héritiers vont en réclamer la restitution en vertu du traité. En plus, elle a été engagée à Louis Claris

128. Bruxelles, 18 mars 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La saison est déjà avancée, chaque heure perdue peut provoquer les plus grands inconvénients au service royal. Dès que Fuensaldaña est arrivé, l'archiduc s'est décidé à consulter les chefs de l'armée sur les 5 opérations à entreprendre. Sans doute on a eu jadis l'intention de prendre l'offensive contre la France, mais tous les avis annoncent que les Français vont attaquer les Pays-Bas avec toutes leurs forces. D'autre part, la situation financière est déplorable; aussi Léopold-Guillaume a-t-il dû changer d'avis. On n'a pas de quoi faire subsister l'armée, 10 quand elle sortira de ses quartiers d'hiver, où d'ailleurs elle a beaucoup souffert, car ces provinces sont demeurées en faute de tenir leurs promesses. Il n'y a qu'à se mettre en état de façon à pouvoir pénétrer en France, si on peut le faire sans trop grand risque. Dans le cas opposé on tâchera de reconquérir quelque partie du territoire que les Français 15 ont occupé. Il faudrait faire une diversion par mer, mais pour cela on devrait disposer de 200,000 écus, qu'il est impossible de réunir aux Pays-Bas, sans l'intervention du Roi. Léopold-Guillaume a fait demander en Hollande à quel prix on pourrait acquérir 5 ou 6 frégates qui y sont à vendre. Si le Roi n'envoie pas d'argent, tous les préparatifs 20 auront été faits en vain.

Sans doute, Philippe doit pourvoir à de multiples nécessités, mais puisqu'il veut soulager le reste de sa monarchie par une opération importante faite du côté des Pays-Bas, l'archiduc ne peut s'empêcher d'insister sur la nécessité d'envoyer de l'argent. Il s'excuse de son insis- 25 tance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 257.

pour une dette provenant d'*assiento*. Turnhout appartient au duc d'Aerschot et les avisants indiquent les mesures à prendre pour indemniser ce duc qui réside actuellement en Espagne. Il y a ensuite un rapport non signé et rédigé en espagnol concernant d'autres 30 prétentions moins importantes, ce sont celles des héritiers de Jacques Husing, jadis colonel au service de l'Espagne; celle d'un nommé Jacob Janssen, marchand de chevaux hollandais, qui réclame une cargaison de chevaux qui a été saisie en mer le 2 septembre précédent; une troisième intéresse la comtesse, veuve d'Henri de Berghes. Le deuxième document est accompagné lui-même d'annexes explicatives. Le troisième document joint 35 à la lettre de Léopold-Guillaume est intitulé: *Mémoire de quelques navires hollandais pris de cette année 1647 aux costes d'Espagne et jugés de bonne prise*; le titre indique bien le contenu de la pièce. La dernière annexe est formée par le texte d'un traité particulier conclu à Munster entre Peñaranda et le prince d'Orange, à la date du 27 décembre 1647.

129. Bruxelles, 20 mars 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La mort du comte de Wiltz ⁽¹⁾ a laissé vacant le gouvernement du Limbourg. Le Gouverneur général cite les candidatures du marquis de Trazegnies, officier, du comte de Grobbendonck, gouverneur de Douai, du comte de Bassignies, du baron de Dramelay, tous deux officiers, du baron de Crèvecoeur, gouverneur d'Avesnes. Tous ces sujets sont capables d'exercer l'emploi en question; la meilleure solution serait de choisir Trazegnies ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 263.

130. Bruxelles, 24 mars 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 10

Au sujet des ordres du Roi relatifs à l'entrée en campagne. Le désir d'activer les choses n'est pas moins grand aux Pays-Bas; on y fait tout ce qu'on peut. Fuensaldaña collabore avec le plus grand zèle; il eût été du plus haut intérêt que les mensualités d'avril et mai fussent arrivées avec ce courrier. Dès qu'on sera en possession des effets on tâchera 15 d'obtenir des banquiers des anticipations considérables. Léopold-Guillaume va se rendre lui-même à Anvers pour y faire sa première rentrée. Protestations de dévouement. On agira au mieux pour forcer les Français à conclure la paix. Il est très heureux que le Roi ait fait envoyer rapidement la ratification du traité de paix avec la Hollande. L'archi- 20 duc a envoyé incontinent le document à Munster. On apprend de Hollande que les Zélandais font des difficultés à accepter le traité conclu, mais on peut espérer qu'ils ne tarderont pas à changer d'avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 267.

131. Bruxelles, 24 mars 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 25

Conformément aux indications fournies par le conseiller Brun et aux ordres du Roi, on a demandé 150,000 florins aux États de Brabant pour exécuter certains engagements pris à Munster à propos des indemnités

⁽¹⁾ Jean, comte de Wiltz, d'abord gouverneur de Thionville, promu au rang de gouverneur et capitaine général du Limbourg par patentes du 5 janvier 1648. (*Chambre des Comptes, reg. 2499, fol. 125.*)

⁽²⁾ Le 24 avril, le Roi fait savoir qu'il a nommé Trazegnies Gillion Othon, marquis de Trazegnies, gentilhomme de la chambre de Léopold-Guillaume.

à donner au prince d'Orange et à d'autres Hollandais. Il convient aussi qu'en Espagne on s'exécute sans tarder. L'envoi d'une lettre royale aux États des diverses provinces a été un acte très avisé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 269.

5 132. Madrid, 25 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a écrit récemment au Roi que le traité de paix conclu avec les Hollandais contient un article par lequel il est promis de donner au prince d'Orange la terre de Zevenbergen, y compris ses revenus et ses appendances qui sont la propriété du duc d'Aerschot. Il 10 est prévu qu'on indemniserà le duc d'Aerschot. On a commencé immédiatement les tractations avec ce dernier; il a demandé de pouvoir se rendre aux Pays-Bas et cette permission lui a été accordée pour la durée d'un an. L'indemnité qui lui sera payée doit être trouvée en partie aux Pays-Bas et en partie en Espagne.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 276.*

133. Madrid, 25 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet du voyage du roi de Hongrie et de sa sœur qui reviendront d'Allemagne en Espagne en passant par les Pays-Bas ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 278.

20 134. Madrid, 25 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On vient d'élire un nouvel Électeur à Mayence. Il conviendrait peut-être de lui envoyer un agent pour le féliciter et voir comment les choses se passent dans la principauté. Léopold-Guillaume examinera la question et s'il ne se décide pas à envoyer un agent, il fera remettre au moins 25 la lettre que le Roi lui transmet à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 289.

⁽¹⁾ Le 4 mai, le Roi répond qu'il approuve le zèle de l'archiduc en cette matière, le charge de continuer à s'en occuper et de remercier les provinces de leur coopération. De son côté, il fera le nécessaire (reg. 240, fol. 16).

30 ⁽²⁾ Il s'agit ici d'une longue lettre, toute entière en chiffres et relative aux mesures à prendre par l'archiduc en vue de ce voyage. Le 19 avril, l'archiduc accuse réception de cette lettre (fol. 21).

135. Madrid, 26 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Gouverneur s'est plaint de ce qu'il soit resté dans les provisions de 1647 un déficit de 1,541,604 écus, montant des effets non payés. Le Conseil des Finances objecte qu'on a déjà envoyé 660,000 écus à faire valoir sur ce déficit. Léopold-Guillaume est prié de vérifier la chose et d'envoyer le tableau général des effets envoyés en 1647 et des parties restées non payées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 291.

136. Madrid, 26 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis de Grana, ambassadeur impérial à Madrid, a suggéré d'envoyer un agent diplomatique auprès du duc de Bavière pour le féliciter de son alliance avec l'Empereur. Le Roi a porté son choix sur le duc de Bornhem⁽¹⁾ et charge Léopold-Guillaume d'avertir l'intéressé à moins qu'il n'ait quelque objection et, dans ce cas, il désignera lui-même un autre agent. En tout cas, il remettra à l'intéressé ses instructions⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 294.

137. Madrid, 26 mars 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a reçu ordre de rentrer à Bruxelles dès qu'il aura achevé sa mission en Hollande. Il prendra prétexte de son état de santé. Tant que durera son séjour aux Pays-Bas, l'archiduc voudra bien le tenir au courant des affaires⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 302.

(1) Pedro Coloma.

(2) Voir des détails complémentaires dans une autre lettre du même jour (fol. 296).

(3) Voir en annexe la lettre du Roi à Peñaranda. L'ambassadeur de Venise à Madrid a insisté sur la nécessité du retour de Peñaranda à Munster pour la continuation des négociations en vue de la paix universelle. Le Roi a donné une réponse évasive. En tout cas, il ordonne à Peñaranda de se rendre à Bruxelles et d'y attendre de nouveaux ordres. Pendant l'absence de Peñaranda on verra si les Français, cédant à la pression publique (a), se décideront à modérer leurs prétentions (fol. 306). Le 18 avril, Léopold-Guillaume accuse réception de la lettre du Roi (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 240, fol. 20*). Le 17 mai, le Roi le remercie de ses bonnes dispositions (fol. 115).

(a) *Con el clamor de los pueblos.*

138. Madrid, 14 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Nouvelle insistence pour que l'archiduc entre au plus vite en campagne; c'est la meilleure façon d'animer les opposants français et provoquer la déclaration de nouveaux mécontents. En tous cas, Léopold-Guillaume ne prendra aucun engagement sans garantie. L'attaque proposée par le Boulonnais ou le Cambrésis est impossible, puisque les Français occupent Dunkerque et d'autres places. Il faut réserver la flottille d'Ostende pour l'escorte de l'archiduchesse qui va venir d'Allemagne, à moins qu'on ne trouve une véritable occasion de porter un coup décisif. Dans ce cas, Léopold-Guillaume devrait faire un grand effort avec l'assurance que l'Espagne l'assistera⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 315.

139. Madrid, 14 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La flotte espagnole manque de marins. On tâche de recruter du personnel à Cadix, mais il semble difficile de réunir tous ceux dont on a besoin. Léopold-Guillaume devrait engager au moins deux cents marins et les faire partir au plus vite pour l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 319.

140. Madrid, 15 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de l'Allemagne. Il n'y a pas de meilleur moyen de soutenir l'Empire ni de plus puissante diversion à faire contre les Français, que d'attaquer ceux-ci du côté des Pays-Bas. Eu égard aux besoins multiples auxquels le Roi doit faire face, l'archiduc veillera à la plus stricte économie dans le maniement des finances. Le Roi approuve les efforts faits par Léopold-Guillaume pour conserver la neutralité dans la guerre contre les Hessois; cette politique a toujours paru la meilleure et l'est encore.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 239, fol. 327.

(1) Le 21 mai, l'archiduc promet de se conformer à ces instructions (reg. 240, fol. 138).

141. Madrid, 15 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le seul moyen de sauver ce qui reste de la monarchie est une diversion puissante contre les Français. Envoi de 250,000 écus, y compris 100,000 écus pour le duc de Lorraine. Il faut les employer à l'équipement d'une flottille, qui serait particulièrement utile dans l'éventualité d'un mouvement révolutionnaire en France. En Espagne on juge qu'il vaut mieux pénétrer en France que s'attarder à assiéger certaines places des Pays-Bas occupés par les Français. En tout cas, le Roi s'en remet à la prudence de l'archiduc et lui recommande d'écouter à ce sujet Peñaranda.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 336.

142. Madrid, 15 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Remerciements à Léopold-Guillaume pour son zèle. Le budget de l'armée est dressé à raison de 210,000 écus par mois, en plus des aides que doivent fournir les provinces et de 100,000 écus envoyés spécialement pour les recrutements. Il n'y a pas moyen d'augmenter les provisions, mais elles seront rapidement préparées et à bref délai le Gouverneur recevra les mensualités restantes. On tâchera de remettre encore 100,000 écus pour conserver les troupes du duc de Lorraine, mais il ne faut rien lui remettre avant qu'il ne soit entré en campagne.

Le salut de la monarchie, dans les circonstances où elle se trouve, exige une diversion puissante contre les Français. C'est du côté des Pays-Bas qu'on peut les atteindre de la façon la plus prompte et la plus sensible. Léopold-Guillaume doit pénétrer en France, de façon à semer la division entre les habitants. Les opérations militaires forceront les personnalités avec lesquels on est en tractations, à savoir Condé et Longueville, à se déclarer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 239, fol. 339.

143. Bruxelles, 18 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des difficultés rencontrées pour le paiement d'une somme de 468,000 écus de provision extraordinaire. L'archiduc rappelle la crise

qui a sévi à la bourse d'Anvers. Depuis, les financiers reprennent quelque peu leurs affaires, encore que leurs disponibilités ne soient plus celles d'autrefois. Il ne faut pas attendre d'eux des anticipations considérables. On ne peut qu'en obtenir de l'argent peu à peu, ce qui est déplorable en ce moment. Remerciements au Roi pour l'assistance régulière qu'il donne au Gouvernement des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 6 (1).

144. Bruxelles, 18 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Lorsque l'argent nécessaire est arrivé, l'archiduc s'est efforcé de donner satisfaction au duc de Lorraine, dont il craint le caractère changeant. Il a songé à donner au duc un gage sur la place de Lessines, mais il appréhende les difficultés que vont faire ceux du Conseil des Finances. Le duc lui-même a insinué qu'il voudrait avoir la souveraineté du Limbourg, mais cette prétention a été écartée, conformément aux instructions du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 8.

145. Bruxelles, 18 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des instructions royales, données le 15 mars, relativement aux opérations militaires. Il y a conflit entre l'Empereur et le baron de Lamboy. L'Empereur essaie de révoquer Lamboy et celui-ci se plaint

(1) Voir aussi quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 15 avril, pour le comte de Bassigny (reg. 240, fol. 1); le 18 avril, pour le pagador Juan de Lira (fol. 3); le 18 avril, pour le sénateur Navarro et le secrétaire d'État Francisco de Galaretta (fol. 5); le 18 avril, pour le colonel baron de Grammont (fol. 18); le 24 avril, pour Claude Hovynes (fol. 49-51); le même jour, pour le prince de Lixheim (fol. 53-55); le 24 avril, pour le comte de Solre (fol. 59); le 25 avril, pour le baron de Limal, Thomas Lopez de Ulloa, ancien pagador général (fol. 73); pour le maître de camp Luis del Barrio (fol. 74); le 27 avril, pour le baron de Beck (fol. 77); le 28 avril, pour le vicomte de San-Miguel de Otero, officier espagnol en service aux Pays-Bas (fol. 82); le 17 mai, pour Juan de Lira (fol. 113); le même jour, pour Francisco Deza, officier espagnol en service aux Pays-Bas (fol. 126); le même jour, pour Navarro, successeur de Galaretta (fol. 128); le 20 mai, pour le duc d'Aerschot (fol. 136); le 31 mai, pour le prince de Darmstadt (fol. 170); pour Thomas Lopez de Ulloa (fol. 172).

de ce qu'il ne dispose pas des ressources dont il a besoin pour ses opérations. L'archiduc, d'accord avec Peñaranda et Fuensaldaña, a décidé d'envoyer le baron de Bornhem auprès du duc de Bavière.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 10.

146. Bruxelles, 18 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

L'archiduc assure qu'on s'efforcera de ne perdre aucune occasion de fomentier des troubles en France et de partir en campagne au plus vite. Il remercie le Roi de l'envoi anticipé des mensualités d'avril et mai. Il remet à Madrid la copie des instructions qu'il a données à l'abbé de Mercy. Si la flottille des Pays-Bas était plus considérable et si, au moment 10 où elle débarquera des troupes sur la côte française, l'armée royale se montrait à la frontière, il en résulterait en France un grand trouble et le mécontentement général qui y règne contribuerait à en accentuer l'effet. Beck est déjà parti pour la place d'armes, l'archiduc va le suivre, dans quelques jours (1). 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 14.

147. Bruxelles, 19 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Par les documents que l'archiduc communique au Roi, celui-ci pourra se rendre compte de l'état des négociations concernant la Bourgogne, en particulier avec les Suisses. Le Parlement de Dôle et le baron de Scey 20 ont insisté sur l'opportunité du renouvellement du pouvoir que le Roi leur a donné jadis pour toute cette matière. L'archiduc prie le Roi de faire en sorte que ce pouvoir arrive à temps pour profiter de l'assemblée générale des 13 cantons qui doit se tenir le 23 juin prochain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 22. 25

(1) Voir en annexes, les instructions données à Mercy pour son voyage à Kerpen, où il doit s'aboucher avec la duchesse de Chevreuse et le comte de Santibal. Le 27 mai, le Roi répond en approuvant la conduite du Gouverneur (fol. 162).

148. Bruxelles, 20 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les armateurs se plaignent de ce que dans les ports de la province de Guipuzcoa on les force à payer un droit de 10 % sur leurs prises. Il s'agit là d'une nouveauté qu'on attribue au gouverneur de cette province 5 Juan de Garay. Le Roi est prié de donner ses ordres pour que cet abus cesse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 28.

149. Bruxelles, 20 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les affaires relatives à l'exécution des stipulations particulières du 10 traité de Munster sont traitées par le Trésorier général Kinschot, le Conseiller Charles Hovynnes et l'Audencier. Le Gouverneur remet au Roi certains documents relatifs à l'indemnité à accorder à Roger Clarisse, à qui on a engagé jadis la seigneurie de Montfort, promise depuis à la princesse d'Orange. Il insiste sur la grande difficulté qu'il y aura 15 à tenir les promesses onéreuses qui ont été faites pour la conclusion du traité, d'autant plus que le délai prévu de six mois est si court.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 29.

150. Bruxelles, 24 avril 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine demeure dans ses bonnes dispositions et témoigne 20 de son désir de servir au cours de cette campagne conformément à ses engagements. Cependant, le naturel changeant du duc et les inconvénients résultant de l'indiscipline de ses troupes sont tels qu'il faut examiner le moyen de se passer de son concours. Cela ne se ferait pas sans grandes difficultés. Il faut craindre une résolution désespérée, quand 25 le duc se verra abandonné ou chassé d'un pays dont il s'attribue à lui seul la conservation. Il faudra alors traiter avec l'Empereur pour qu'il cède sept de ses régiments de vétérans. Nouvelles demandes d'argent.

(1) Voir les annexes (fol. 31 et suiv.). On y trouve notamment le texte de l'engagement de la seigneurie de Montfort au profit du dit Clarisse, le 6 juin 1641.

Quant au moyen de se débarrasser du duc, le meilleur serait que l'Empereur le rappelât en Allemagne et lui confiât la défense du cercle de Westphalie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 47.

151. Bruxelles, 25 avril 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

Les Français ont concentré toutes leurs troupes de ce côté et ainsi la diversion voulue par le Roi a été réalisée. On a appris qu'ils ont dirigé vers les Pays-Bas certaines unités destinées à passer en Espagne. On dit aussi que l'armée de Turenne qui se trouve en Allemagne revient à Luxembourg. Léopold-Guillaume a fait des instances auprès de l'Empereur 10 pour que les troupes du Cercle de Westphalie se dirigent vers le Rhin pour faire opposition à Turenne, sans cela l'armée royale se diviserait. On n'apprend pas qu'on envoie en Italie et pas davantage à Naples les troupes que le prince Thomas a demandées à Paris. Léopold-Guillaume cherchera à entrer en campagne d'ici à quelques jours. Il se dirigera 15 vers Douai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 61.

152. Bruxelles, 25 avril 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Considérant l'inconvénient de la présence simultanée de deux généraux de cavalerie, Léopold-Guillaume a offert à Bucquoy un poste à la 20 Cour, dans l'espoir que le sujet en question renoncerait alors au généralat de la cavalerie. Bien au contraire, Bucquoy prétend maintenant prendre service dans l'armée opérant contre les Français, et cela en conformité du texte même de sa patente. D'autre part, il y a le prince de Ligne, qui a gardé la frontière pendant tout cet hiver, et qu'il serait 25 dur de laisser sans commandement. En plus, ni l'un ni l'autre n'ont exécuté, au cours de la campagne dernière, une opération importante, l'occasion leur en ayant d'ailleurs manqué. Considérant l'ancienneté de Bucquoy et les services de ses ancêtres, il faudrait éloigner Ligne, en lui confiant le gouvernement de Namur ou du Hainaut. Seulement ces 30 nominations sont réservées au Roi qui prendra la décision qui lui convient.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 63.

153. Bruxelles, 25 avril 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Envoi d'un rapport du marquis de Lede exposant la situation misérable où se trouve la flotte des Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 68.

5 154. Bruxelles, 25 avril 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Francisco Semple a apporté au nom du comte de Peñaranda une série de documents relatifs à la paix avec la Hollande. On a envoyé au comte le pouvoir qu'il a demandé et cela dans la forme indiquée par lui. La procédure ainsi engagée est d'une évidente utilité, elle va permettre de 10 retirer des troupes des places d'Outre-Meuse et de la garnison d'Anvers. On s'en servira contre les Français (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 72.

155. Avant le 30 avril 1648. — Billet de Philippe IV au secrétaire Geronimo de la Torre.

15 Le Roi lui envoie pour être examinés au Conseil d'État les documents concernant les prétentions des d'Arenberg. Le texte de ces pièces est joint à la consulte.

Estado, 2169.

156. 30 avril 1648. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

20 Le Conseil approuve la résolution du Conseil suprême de Flandre de ne pas remplacer le conseiller d'État de Volder qui n'était que conseiller surnuméraire.

Estado, 2068.

(1) Le rapport de Lede se trouve en annexe (fol. 70). Il y est déclaré qu'il faut 25 accorder des subventions à la flotte ou bien la licencier, mais en tout cas que la situation présente ne peut durer. Le subside de l'année dernière n'a pas dépassé 25,000 écus. La plus grande partie a été dépensée en recrutement. Le personnel dépendant de la flotte a vécu dans la misère. Des provisions qu'on a envoyées on n'a rien pu percevoir. Le marquis s'excuse et prétend qu'il a reculé jusqu'à l'extrême limite le moment de se plaindre

(2) Les annexes manquent.

157. Madrid, 4 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On fera tous les efforts possibles pour envoyer avec le présent courrier la provision extraordinaire de 300,000 écus. Il faudra tâcher de persuader le duc de Lorraine de prêter son concours et ce en lui donnant satisfaction. La mort de Balançon est une perte sensible; il faut le remplacer dans son gouvernement à Namur par un sujet capable, car il s'agit d'une province frontière de la France. Le poste de châtelain d'Anvers appartient en propre au comte de Sastago. Au moment voulu on tiendra compte de la recommandation du Gouverneur pour Juan de Borja qui convoite ce poste.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 83.

158. Bruxelles, 5 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, l'archiduc a envoyé le baron de Bornhem à Munich, auprès du duc de Bavière. Il partira dans quelques jours. On lui a donné les instructions dont le Roi prendra connaissance. Léopold-Guillaume n'attend d'ailleurs pas de grands résultats de cette mission, car il connaît le caractère du duc (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 88.

159. Bruxelles, 5 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Félicitations pour le succès des armées royales à Naples. L'archiduc n'a pas encore pu entrer en campagne, à cause de la mauvaise situation financière. Fuensaldaña fait rapport au Roi sur les tractations avec les banquiers d'Anvers. Il n'y a pas eu moyen de faire sortir les troupes du duc de Lorraine sans leur donner complète satisfaction. L'archiduc partira quand même dans quelques jours. Le duc de Lorraine voudrait aller visiter ses troupes de concert avec l'archiduc et celui-ci espère le ramener ensuite à Bruxelles. Demande d'une provision extraordinaire

(1) Voir en annexes les instructions du baron de Bornhem (fol. 90). Le 1^{er} juin, le Roi approuve cette conduite (fol. 176).

qui permettrait de renforcer l'armée royale et se mettre à l'abri des extravagances du duc de Lorraine. Celles-ci n'ont d'autre effet que de rendre plus difficile la demande de subside, qu'on doit faire aux provinces et de s'aliéner la population qui est si dévouée au Roi (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 97.

160. Madrid, 6 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La lettre du Gouverneur général relative à l'opposition que font ceux de la Zélande au traité de paix cause de l'inquiétude en Espagne. Le soulagement qu'on a éprouvé, à la suite des événements survenus à Naples, permettra au Roi d'assister plus efficacement le Gouvernement des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 99.

161. Madrid, 12 mai 1648. — *Décret de Philippe IV.*

Les droits prélevés pour anoblissements au profit de la recette du Conseil suprême de Flandre seront augmentés de moitié. Seront relevés dans la même proportion les droits perçus pour les commis des deux secrétaires.

Secretarias provinciales, reg. 2614.

162. Madrid, 17 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi insiste sur la nécessité d'assurer et de maintenir le concours du duc de Lorraine pendant la campagne prochaine. L'archiduc est libre d'employer à cet effet le moyen qu'il juge le plus efficace, fût-ce même l'abandon de Lessines. On tâchera d'envoyer le plus d'argent possible. Le présent courrier apportera la mensualité de juin, plus 50,000 écus d'extraordinaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 107.

(1) *La alienacion destos pueblos que tanta devocion muestran al servicio de V. M.*

163. Madrid, 17 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet d'une tentative d'obtenir par trahison la remise aux autorités espagnoles du fort de Thonx, situé en Bourgogne. Cette tentative a échoué parce qu'on a changé le gouverneur de la place. Le Roi a fait remercier le Parlement de Dôle pour les efforts qui ont été faits à cette fin et il prie l'archiduc de s'enquérir pour trouver le moyen de reprendre les tractations avec le nouveau gouverneur (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 110.

164. Madrid, 17 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve la décision prise par l'archiduc d'envoyer une lettre royale à l'Électeur de Mayence, sans se donner la peine de lui députer un envoyé. D'ailleurs, ce prince montre bien peu de zèle pour la cause des Habsbourgs. L'archiduc devrait tâcher de lui faire modifier ses sentiments (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 117. 15

165. Madrid, 18 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Dernières instances pour une entrée en campagne rapide. L'archiduc sait bien qu'il sera difficile d'obtenir des autorités d'Allemagne la cession de sept régiments de vétérans, même en tenant compte de la bonne volonté de l'Empereur. L'archiduc devra faire lui-même des recrutements et quand il disposera d'assez d'hommes pour se passer des troupes du duc de Lorraine, il sera temps de traiter avec l'Empereur du sort à faire au duc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 130.

166. Madrid, 18 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Au sujet de la difficulté qu'on rencontre à tenir les engagements pris à Munster. Le Roi insiste encore sur la nécessité de donner satisfaction

(1) Le 8 juin, Léopold-Guillaume promet de se conformer à ces instructions (fol. 196).

(2) Voir en annexe la lettre du Roi pour l'Électeur (fol. 120).

aux Hollandais; en Espagne on ignore quelle quantité d'argent est nécessaire à cet effet, Léopold-Guillaume devra en faire un rapport circonstancié. Entretemps, il tâchera d'obtenir le concours des provinces qui n'ont encore rien donné; la Flandre — pour qui la paix est si profitable — le Namurois, le Luxembourg et la Gueldre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 133.

167. Courtrai, 21 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc se plaint de ce que les banquiers d'Espagne ne remettent pas à leurs correspondants anversois les effets requis pour assurer le paiement des provisions. Dès lors, il est peu intéressant que les mensualités soient envoyées hâtivement, puisqu'il n'y a pas moyen de les toucher. L'armée étant en campagne, il est pénible de ne rien pouvoir lui payer. Les 250,000 écus dont l'arrivée est annoncée dans une lettre du Roi seront les bienvenus, notamment pour donner satisfaction au duc de Lorraine. Si l'on pouvait se rendre indépendant de ce duc, on opérerait avec bien plus d'efficacité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 142.

168. Courtrai, 22 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les habitants du Hainaut se sont plaints des exactions des troupes du duc de Lorraine. Il est de toute importance d'aviser aux moyens de former une armée qui puisse agir sans ces Lorrains (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 144.

(1) Voir en annexe un rapport des États de Hainaut, daté de Mons, le 16 avril. Les désordres — y est-il exposé — persistent malgré les promesses de l'archiduc. Les Lorrains ont enlevé les meubles, bestiaux, grains; ils violent les femmes, souillent les églises, pénètrent dans les châteaux, mettent les petites villes à contribution, vont jusqu'à mettre le feu aux édifices. Ils ont agi plus cruellement que les ennemis; quand ceux-ci passent on peut se défendre tandis que la fidélité due au Souverain empêche de le faire contre les Lorrains. C'est cela même qui enhardit ces derniers. Les paysans doivent se retirer

169. Courtrai, 22 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a appris que l'ennemi avait établi sa place d'armes à Arras et qu'il marchait dans la direction de Béthune. L'archiduc a donné ordre à Fuensaldaña de rejoindre immédiatement l'armée. Il a prié le duc de Lorraine de prescrire à ses troupes de se mettre aux ordres de Fuensal-
daña. Celui-ci se rendit à Tournai et envoya un maître de camp avec mission de faire venir les Lorrains, mais ils refusèrent de s'exécuter. Beck fut chargé de s'avancer contre l'ennemi, avec ordre de couvrir les places fortes le mieux qu'il pouvait. L'archiduc députa en personne un courrier au duc de Lorraine, qui déclara après que lui-même partirait de Bruxelles et rejoindrait ses hommes. On perdit ainsi cinq jours et une occasion excellente d'opérer contre l'ennemi. Depuis, l'archiduc a tenu conseil de guerre avec tous ses lieutenants, Beck, Fuensaldaña, le prince de Ligne, le comte de Bucquoy, le comte de Schwartzemberg, D. Juan de Borja, le marquis de Ledesma, le prince de Chimay et deux officiers des troupes de Lorraine. On y discuta la tactique à suivre. On décida unanimement de se porter sur Courtrai après avoir laissé une garnison à Ypres. L'occupation de Courtrai s'est faite rapidement. Les bourgeois ont été enchantés de se trouver sous la domination espagnole et les prisonniers assurent que la garnison ennemie était de 2,000 à 3,000 hommes. L'archiduc a fait ouvrir une tranchée pour commencer

en ville, ou ils meurent de misère. Quand un ennemi arrive, les gens de la campagne se retirent dans les églises et les châteaux fortifiés; les Lorrains les y ont assiégés jusqu'à ce qu'ils se soient rendus. Généralement les ennemis interdisent à leurs hommes d'incendier, les Lorrains ont fait le contraire. Le passage de l'ennemi est généralement bref, les Lorrains ont logé six semaines entières et ont tout ravagé. Le désastre est tel qu'on ne peut le décrire, jamais le Hainaut n'a eu autant à souffrir. Le mal est d'autant plus sensible, que le logement des Lorrains est contraire aux conditions de l'octroi des derniers subsides et cela sans que la chose fût nécessaire au service royal. Les ruines causées par les Lorrains, en 1645, dans la châtellenie d'Ath, les bailliages d'Enghien et de Flobecq ont été énormes. On peut les estimer à plus de 4 millions de florins. Le mal présent est encore bien plus grand, dans le reste de la province, exception faite de quelques villages de peu d'importance. Pour achever la ruine, quelques régiments sont demeurés en arrière et ont surpris bon nombre de paysans qui croyaient avoir échappé au naufrage. Jamais la postérité ne pourra croire combien grands furent les excès commis dans cette province, alors qu'elle a donné tant de preuves de son zèle pour la cause royale. Le 21 juin, le Roi prescrit à Léopold-Guillaume de prendre de nouvelles informations, car il se pourrait que les habitants aient exagéré leur dommages (fol. 215).

le siège de la citadelle et il espère pouvoir par ce même courrier en annoncer la reddition. En ce moment, il ne dispose pas d'un réal! Il a dû laisser le train de son artillerie à Malines, faute de ressources!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 149.

170. Courtrai, 24 mai 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Attaque et prise de la citadelle de Courtrai. On va se diriger sur Ypres qui est attaquée par Condé et on tâchera de l'investir ou, si on ne le peut, d'introduire des hommes dans la place pour en prolonger la résistance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 155.

171. Madrid, 27 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu les derniers rapports du baron de Scey relatifs à la situation de la Bourgogne et aux besoins de cette province. Il estime que la procédure la plus profitable est la prolongation de la trêve tacite existant sur ce front depuis les dernières années. Léopold-Guillaume a préconisé le resserrement de l'alliance avec les Suisses. Tant que l'occasion ne se présente pas de défendre la Bourgogne par les armes, il faut recourir aux négociations diplomatiques (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 157.

172. Madrid, 27 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a écrit au Roi qu'il conviendrait que les 150,000 florins que les États de Brabant ont donnés pour la paix avec la Hollande soient confiés en dépôt à l'évêque d'Anvers. Cela faciliterait la perception et la distribution de l'argent. Le Roi prescrit d'agir ainsi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 160.

(1) Le 12 juillet, le Roi promet de se conformer à cet avis (fol. 266).

173. Madrid, 27 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le château de Montfort doit être restitué au prince d'Orange conformément aux promesses faites lors de la conclusion de la paix. On examinera avec équité le contrat fait avec Clarisse et on lui donnera une autre hypothèque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 165.

174. Madrid, 27 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le 25 avril, l'archiduc a fait remettre à Madrid un rapport de Peñaranda au sujet de l'état de choses relativement à la ratification du traité de paix avec les Hollandais. L'acte a été ratifié par toutes les Provinces-Unies, sauf la Zélande. On a suggéré que, le jour même où seraient échangées les ratifications, les plénipotentiaires des deux parties prêteraient le serment d'en observer parfaitement la teneur. Ce serment serait constaté par un acte signé des plénipotentiaires et contenant l'insertion des pleins pouvoirs leur accordés ou bien par un acte signé du Roi et pour lequel celui-ci devrait envoyer une signature en blanc. Le Roi approuve la conduite de l'archiduc et demande que celui-ci le mette au courant des négociations ultérieures.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 167.

175., 28 mai 1648. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil a reçu un mémoire du prince d'Arenberg dans lequel celui-ci déclare avoir reçu du Roi, en octobre 1646, l'autorisation de prendre le titre de duc. L'archiduc Léopold-Guillaume lui avait ensuite remis la copie d'une autre lettre de juillet 1647, d'après laquelle Sa Majesté faisait des difficultés. Le Conseil trouve qu'il faut consulter, au préalable, le Conseil privé pour qu'on établisse judiciairement le sens des placards sur la matière, puis l'affaire devra revenir au Conseil d'État espagnol qui fera rapport au Roi.

Estado, 2068.

176. Madrid, 31 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il y a un procès engagé à Madrid par le fiscal Martin de la Nuza contre Francisco de Acosta Paredes, Francisco Lobo et d'autres Portugais accusés d'avoir entretenu une correspondance illicite en Portugal depuis 1640. Il se trouve que ces gens avaient comme complices Francisco Lopez, Franco Feo et Adam Diaz de Solis. Il faut mettre ceux-ci en arrestation et les envoyer en Espagne après avoir saisi toutes leurs correspondances. Cette affaire peut être confiée à Hovynes, qui la traitera dans le plus grand secret (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 174.

177. Madrid, 1^{er} juin 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a reçu ordre de se procurer en Hollande six ou huit bateaux destinés à renforcer la flotte de la mer océane, dans l'intention de l'envoyer opérer à Naples. La sédition étant terminée, l'achat de ces navires n'est plus indispensable, mais pour ne pas mécontenter les Hollandais, on l'exécutera. On s'en servira donc pour le voyage de l'archiduchesse Marie-Anne (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 182.

178. Madrid, 1^{er} juin 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Considérant les extravagances du duc de Lorraine, les prétentions nouvelles qu'il émet chaque jour, les dépenses élevées qui en résultent et les désordres commis par ses troupes, le Roi a décidé de mettre fin à cette situation déplorable. Pour la fin de septembre on enverra à l'archiduc 250,000 ducats, avec cela il pourra lever un nombre suffi-

(1) Le 12 juillet, l'archiduc fait connaître les mesures prises pour l'exécution de cet ordre (fol. 268). Nouvelle lettre du Roi à ce sujet le 21 août 1648 (reg. 241, fol. 102). Voir encore le 30 août une lettre de Léopold-Guillaume (fol. 179).

(2) Le 12 juillet, l'archiduc fait savoir que le marquis de Lede a été chargé d'assurer l'exécution de la volonté royale (fol. 270).

sant de fantassins et de cavaliers pour se passer des troupes du duc. Entre-temps, Léopold-Guillaume continuera dans le plus grand secret ses négociations pour l'emploi à donner ultérieurement au duc. Il évitera que celui-ci l'apprenne, de peur qu'il ne fasse du tort à la cause espagnole et qu'on ne soit privé de ses troupes actuellement encadrées dans l'armée royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 184 (1).

179. Madrid, 1^{er} juin 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les princes de la maison d'Arenberg ont prié le Roi de prendre une décision favorable sur la demande qu'ils ont faite à propos de l'érection de leur maison en duché de l'Empire. Le Roi communique toute la documentation à l'archiduc et le charge de faire examiner l'affaire par le Conseil d'État et le Conseil privé (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 190.

180. Madrid, 4 juin 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Le prince de Chimay pose sa candidature au gouvernement de Tournai vacant par la mort de Balançon. Le Gouverneur général est invité à faire un rapport à ce sujet (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 192 (4).

(1) Voir encore une lettre du Roi en date du 21 juin traitant la même question et n'apportant d'ailleurs aucun renseignement nouveau (fol. 219). Le 9 juillet, l'archiduc répond en se félicitant de la décision que le Roi a prise et en demandant d'envoyer les effets nécessaires pour les recrutements (fol. 254).

(2) Les annexes manquent. Le 12 juillet, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 272).

(3) Voir en annexe la requête de l'intéressé (fol. 194).

(4) Voir encore d'autres lettres relatives à des affaires particulières : le 16 juin, pour le pagador Juan de Lira (fol. 197); le 20 juin, pour son collègue Thomas Lopez de Ulloa (fol. 209); le 21 juin, pour le prince de Balançon (fol. 210); le même jour, pour le duc de Neubourg (fol. 224); le 23 juin, pour Francisco de Lisola, résident impérial à Constantinople (fol. 230); le 11 juillet, pour le religieux Thomas de Sarria (fol. 260); le 12 juillet, pour le duc de Neubourg (fol. 276).

181. Bruxelles, 10 juin 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Dans la situation difficile où on se trouvait, à la suite du refus du duc de Lorraine de laisser ses troupes entrer en campagne et cela malgré la présence de l'ennemi dans le pays, on a dû en arriver à engager Les-sines au duc. L'archiduc a été contraint aussi de promettre qu'il nommera ultérieurement au poste de margrave d'Anvers le sujet que le duc désignera, encore que ce soit là un précédent extrêmement pernicieux. En tout cas, le duc est tellement satisfait qu'il a publié que non seulement ses troupes, mais lui-même en personne prendront part à la campagne (1). Au sujet de l'emploi de la flotte, le Gouverneur assure qu'il ne se risquera à rien sans être assuré d'un bon résultat. Les 50,000 écus que le Roi a envoyés en acompte sur les 250,000 sont bien arrivés à temps.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 198.

182. Bruxelles, 10 juin 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 15

Conformément aux instructions royales, on a suggéré aux diverses provinces de contribuer à l'exécution des engagements pris à Munster, engagements très considérables. En tout cas, l'intervention du Roi est indispensable. On a demandé à Peñaranda un relevé total des obligations de façon à pouvoir déterminer ce que les provinces pourront fournir et ce qui devra être remis par le Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 200.

183. Bruxelles, 12 juin 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La défaite récente de l'armée impériale dont le duc de Terranova aura sans doute rendu compte à l'archiduc rend plus aléatoire le projet de faire venir des troupes d'Allemagne. On tâchera de faire des recrutements ailleurs, le plus possible hors des Pays-Bas. L'archiduc a fait

(1) Le 20 juillet, le Roi approuve ce qui a été fait, tout en déplorant qu'on ait dû en venir là (reg. 241, fol. 16).

demander à l'Électeur de Brandebourg, s'il y aurait moyen de lever 3,000 fantassins dans ses États. On tâchera de faire un corps d'armée qui opérera en Flandre et s'efforcera de chasser les Français de cette province. Ypres s'est rendue à Condé, il n'y a pas eu moyen de secourir la place. Nouvelles demandes d'argent ⁽¹⁾. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 201.

184. Madrid, 16 juin 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des instances faites par Peñaranda en vue de l'exécution des engagements pris à Munster vis-à-vis du prince d'Orange et de divers particuliers. L'ordre concernant le château de Montfort a déjà été 10 envoyé à Bruxelles. Le duc d'Aerschot est parti pour les Pays-Bas pour régler les échanges à faire avec lui. Quant à l'argent à réunir au même effet, il y a déjà les 150,000 florins accordés par le Brabant; le Roi voudrait savoir ce qui manque encore et il demande, à cet effet, un rapport détaillé. Les provinces qui n'ont point encore voté leur contribution 15 doivent être sollicitées. On peut en outre continuer les ventes et hypothèques de parties domaniales qu'on a faites jusqu'ici pour les nécessités de la guerre et en affecter le produit aux engagements pris envers les Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 207. 20

185. Du camp de Landrecies, 7 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La situation de l'Allemagne est telle qu'on peut espérer un arrangement, encore qu'il sera sans doute très désavantageux à l'Empereur. Le duc de Bavière fait des instances à cet effet. Il faut éviter de donner aux 25 Suédois une raison de déclarer la guerre à l'Espagne, car on perdrait ainsi le bénéfice de la paix faite avec les Hollandais; en plus, le Roi n'a plus de flotte par ici et serait dès lors incapable de leur faire la guerre vigoureusement et de les empêcher d'envahir ces provinces.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 243. 50

(1) Dans sa réponse, datée du 20 juillet, le Roi recommande la circonspection dans les dépenses (reg. 241, fol. 23).

186. Du camp de Landrecies, 9 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La question de l'engagement du château de Montfort à Louis-Roger Clarisse et de la compensation à lui donner en échange ne peut être 5 réglée en justice. Cela durerait trop longtemps. Il serait plus opportun de donner satisfaction à Clarisse en lui payant une somme équivalente aux revenus de Montfort, d'autant plus que ses créanciers font des démarches auprès du Gouvernement pour qu'on lui paie son dû.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 250.

10 187. Du camp de Landrecies, 9 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Des indications qui ont été demandées au comte de Santibal il résulte qu'il faut faire peu de fondement sur le nombre de partisans qu'il prétend avoir. L'intéressé s'est rendu à Spa pour y voir la duchesse de 15 Chevreuse et le Gouverneur y a envoyé aussi le secrétaire Francisco de Galaretta avec mission de réunir encore des informations particulières. Les 50,000 écus qui ont été envoyés ont servi à des dépenses pour le service de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 253.

20 188. Du camp de Landrecies, 9 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur a appris du Roi que le nonce de Madrid faisait des instances au nom du Pape pour que les évêchés d'Ypres et de Ruremonde soient pourvus de titulaires. En plus, le Roi a insisté sur la 25 nomination rapide d'un nouvel archevêque de Cambrai. Henri Calenus a renoncé à son droit sur l'évêché de Ruremonde, ne pouvant pas prêter le serment requis à propos du Jansénisme. On peut le remplacer par le docteur ab Angelis.

Le Gouverneur représente en plus que le Roi lui a donné à propos des 50 nominations ecclésiastiques un pouvoir identique à celui détenu jadis par le Cardinal-Infant. Seulement, le Pape n'a pas voulu ratifier les désignations faites, sous prétexte qu'il s'agissait d'un droit personnel

du Roi. Cependant, depuis, il a appris que le Pape admettrait ses présentations à cause des efforts qu'il a déployés pour l'exécution de la bulle contre le Jansénisme. Il a donc fait les démarches pour la nomination d'ab Angelis et rendra compte au Roi de l'issue de cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 256. 5

189. Du camp de Landrecies, 12 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des instances du duc d'Aerschot de se voir confier le gouvernement de la province de Namur. Le Gouverneur reconnaît ses mérites, mais estime qu'il se trouve plusieurs sujets des Pays-Bas ayant plus 10 d'années de services actifs que le duc et qu'il n'y a guère moyen de leur préférer ce dernier (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 264.

190. Du camp de Landrecies, 12 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 15

Au sujet des exactions des Lorrains dans le Hainaut. L'excitation parmi les habitants est très grande et on craint qu'il n'en résulte de graves embarras. Il n'est pas facile de remédier à cette situation tant à cause du caractère du duc que de l'indiscipline de ses troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 278. 20

191. Du camp de Landrecies, 12 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'armée royale se trouve dans les parages de Landrecies, l'ennemi s'est fortifié près de Châtelet. Si les recrues récemment levées arrivent à temps, il y aura moyen de faire de la bonne besogne (2). 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 240, fol. 282.

(1) Le 21 août, le Roi se rallie à cette manière de voir et insiste pour la présentation d'autres candidatures (fol. 86).

(2) Le 21 août 1648, le Roi revient encore sur la question des recrutements dont s'est chargé l'année précédente le marquis Mathei (fol. 78-84). 30

192. Du camp de Landrecies, 12 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La majeure partie des engagements pris vis-à-vis des Hollandais consiste en terres, qui doivent être évaluées. C'est pour ce motif qu'on n'a pu 5 encore faire le relevé total des crédits nécessaires à cet effet. Le Conseil des Finances a pourtant rendu une consulte à ce sujet. Il expose combien il sera difficile de réunir une somme aussi considérable, à moins que le Roi n'envoie, à cet effet, une provision spéciale. A l'occasion de la fête du Saint Sacrement de miracle sont venus à Bruxelles quelques 10 notabilités qui ont insisté aussi sur l'impossibilité qu'il y a pour les provinces de supporter l'entièreté de cette charge, même si elles affectaient, à cet effet, tout ce qu'elles donnaient pour l'armée (1). D'autre part, comment soutenir l'armée si la contribution des provinces venait à manquer? La dernière mensualité a été réduite à 40,000 écus.

13 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 240, fol. 283.

193. Madrid, 20 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Prière d'envoyer des oiseaux pour la volière royale (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 1.

194. Madrid, 20 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 L'archiduc a chargé Roose d'examiner la manière dont on demandera aux diverses provinces de coopérer à la réalisation des engagements pris

(1) Le 13 août, l'archiduc revient encore sur la même question. Il ajoute qu'il a chargé Peñaranda de s'en occuper de concert avec différents ministres belges. Il répète que ces provinces sont tellement épuisées qu'elles ne sauraient fournir à elles seules ce 25 qui est nécessaire (reg. 241, fol. 65).

(2) Voir en annexe un rapport sur les diverses espèces d'oiseaux qu'on désire (fol. 3). Ce sont des gerfaults de Norvège, des torcols, des faucons de Campine et d'autres espèces de faucons. La volière royale est particulièrement dépourvue de certaines espèces de faucons appelés « sacres ». La guerre avec les Turcs empêche de s'en procurer dans l'île 30 de Crète; aussi serait-il avantageux d'en capturer en Flandre, si possible. Comme le Roi l'a prescrit les frais de l'acquisition de ces oiseaux doivent être couverts par les Finances.

à Munster. Le Roi désire qu'à l'avenir semblables missions soient confiées à des ministres qui peuvent en rendre l'exécution plus facile et non plus difficile. Léopold-Guillaume déclarera à Roose — et cela d'une façon qui paraisse spontanée — que l'heure n'est pas venue de créer des difficultés, mais au contraire de surmonter celles qui existent. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 4.

195. Madrid, 20 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Français ont occupé Tortosa. Le Roi a écrit au duc de Lorraine pour lui demander 3,000 hommes pour servir en Espagne. Il a chargé Fuensaldaña de cette négociation. Dans une seconde lettre du même jour, le Roi recommande de tâcher d'inspirer confiance au duc d'autant plus que celui-ci pourrait avoir appris qu'on fait des levées et appréhender que pour la campagne prochaine on se passerait de lui et de ses troupes (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 7-12 (2). 13

196. Madrid, 20 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que non seulement le gouvernement de Namur, mais d'autres encore sont vacants. Le Gouverneur doit proposer incontinent des candidats (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 26. 20

(1) Le 13 août, l'archiduc répond qu'il a chargé Peñaranda de cette négociation qu'il prévoit devoir être laborieuse (fol. 74); le 20 septembre, nouvelle insistance du Roi (reg. 242, fol. 6 et 10).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 20 juillet, pour Juan de Lira (fol. 19); le 21 juillet, pour Estevan de Gamarra (fol. 32); le 8 août, pour le baron de Beck (fol. 61); le 13 août, pour Estevan de Gamarra (fol. 70); le 21 août, pour le baron de Bornhem (fol. 88); pour le duc de Neubourg (fol. 90); le 26 août, pour Juan de Lira (fol. 155); le 4 septembre, pour Francisco de Lisola (fol. 201); le 24 septembre, pour le duc d'Aerschot (fol. 277); pour le duc de Neubourg (fol. 283); le 26 septembre, pour Juan de Lira (fol. 309); pour l'audiencier Louis-François Verreycken et son fils Charles (fol. 310); pour la baronne de Beck et le baron de Beaufort (fol. 317); pour le prince de Ligne, général de la cavalerie (fol. 318).

(3) Le 13 août, Léopold-Guillaume objecte qu'il faut attendre la fin de la campagne avant de faire ces nominations (fol. 67), ce que le Roi approuve le 30 septembre (reg. 242, fol. 44). 35

197. Madrid, 20 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Francisco de Galaretta doit se rendre à Vienne pour assister à la « remise » de l'archiduchesse Marie-Anne. Son successeur partira incontinent pour les Pays-Bas.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 28.*

198. Madrid, 21 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de la mensualité d'août et de 11,000 écus à valoir en compte sur le déficit de la mensualité précédente. Recommandation de veiller à la plus stricte économie. On a envoyé par La Corogne 350 fantassins 10 espagnols pour les Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 36.

199. De l'abbaye de Loo, 26 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur s'est rendu à Bruxelles à l'occasion de la fête du Saint 15 Sacrement de miracle. Il a appelé à cette occasion les hommes d'affaires d'Anvers pour avoir des explications sur leur refus de payer les dernières mensualités et en même temps les inviter à faire un effort pour parer aux nécessités pressantes de l'armée. Tous sont unanimes à dire que les difficultés proviennent de leurs mauvais rapports avec le 20 pagador général, du désir qu'ils ont de ruiner son crédit. Il n'y a pas de changement à attendre tant que ce pagador restera en fonctions. Le Gouverneur a appelé Peñaranda et l'a chargé de convoquer Juan de Borja, le baron de Limal et Juan de Lira pour discuter ensemble cette 25 affaire. Le Roi examinera leur rapport. Il est indispensable de faire venir à Bruxelles un autre pagador. Nicolas Vincent Scorza paraît bien avoir les qualités requises pour ce poste (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 39.

(1) Voir en annexe le rapport des Ministres (fol. 41). Voir à la date du 26 août, la réponse dilatoire du Roi (fol. 157).

200. De l'abbaye de Loo, 16 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le comte de Santibal a suggéré plusieurs fois d'envoyer quelques troupes au port de La Rochelle et dans l'île de Ré; l'archiduc a demandé à ce propos une provision extraordinaire de 150,000 écus. Le Roi a décidé de renoncer à cette entreprise et a ordonné d'employer les 150,000 écus qu'il enverrait à des recrutements. De fait, le tiers seulement de cette somme est arrivé aux Pays-Bas. Les recrutements sont pourtant bien nécessaires; les excès des Lorrains augmentent de jour en jour, l'affection que la population porte au Roi s'en trouve diminuée et il y a lieu de craindre une résolution téméraire, si grande est la licence avec laquelle on parle du duc et des Lorrains. Que le Roi envoie donc promptement les 100,000 écus qui manquent. Quant à l'expédition contre La Rochelle et l'île de Ré, l'archiduc a appris que le Roi a changé d'opinion et voudrait maintenant la voir effectuée. Il convient que ce serait un moyen unique pour contraindre la France à un accommodement. Il faudrait que les 100,000 écus soient remis pour le mois de septembre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 45.

201. De l'abbaye de Loo, 26 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A son retour de Munster le comte de Peñaranda a eu diverses conversations avec l'archiduc, notamment au sujet de la conclusion de la paix avec la France. Il convient qu'en continuant les hostilités on peut arriver à des conditions meilleures que celles offertes maintenant. Mais, si on ne peut le faire avec ardeur, il se pourrait que la situation, au lieu de s'améliorer, devint pire. L'insuccès survenu à Milan au marquis de Caracena et l'attaque de Tortosa sont des motifs pour augmenter l'insolence des Français. Si l'on ne peut continuer à faire un suprême effort pour la guerre, il vaudrait mieux conclure la paix avant d'en arriver à l'extrémité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 47.

202. De l'abbaye de Loo, 29 juillet 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le parlement de Dôle a écrit à Bruxelles pour faire ses doléances à propos des nécessités de la Bourgogne. Il faudrait achever la reconstruction des fortifications de la ville mises en ruines lors du dernier siège, ainsi que celles de Salins et de Gray. Les intéressés prétendent que le Roi a destiné, à cet effet, un crédit de 20,000 écus. Le Roi sait bien que pareille somme n'a pas été envoyée et qu'il n'y a pas moyen de la prélever sur les consignations ordinaires. Il est invité à prendre les dispositions nécessaires⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 49.

203. Madrid, 29 juillet 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a fait savoir que les ministres hollandais délégués à Munster se réjouiraient de ce que le Roi défendît dans les ports de ses États l'accès aux navires suédois. Sans doute, les Suédois doivent être tenus pour ennemis du Roi puisqu'ils le sont si obstinément de l'Empereur. Mais, entouré de tant d'ennemis non moins puissants, voyant si diminuées les ressources dont il dispose, non seulement pour les attaquer, mais même pour défendre ses royaumes, Philippe IV insiste sur l'opportunité qu'il y a d'éviter de nouvelles ruptures. Léopold-Guillaume prendra donc soin de ne pas provoquer de guerre avec les Suédois, il défendra tout acte d'hostilité contre leurs navires, et tolèrera leur commerce comme par le passé⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 51.

⁽¹⁾ Le 30 septembre, le Roi insiste sur l'opportunité de secourir cette province le mieux possible (reg. 242, fol. 13).

⁽²⁾ Voir encore une autre lettre relative à l'attitude à prendre envers les Suédois, du 21 août 1648 (fol. 94). Le 28 août, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 171), ce dont le Roi le remercie le 30 septembre suivant (reg. 242, fol. 32).

204. Madrid, 1^{er} août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'infanterie espagnole en service aux Pays-Bas va à la débandade. Si on n'y remédie il ne servira à rien d'envoyer des renforts. Le Roi a décidé que les soldats, qui reviendront par la France et qui allèguent soit avoir été prisonniers, soit autre chose, mais sont dépourvus de titre de congé, seront mis en prison et renvoyés à la première occasion aux Pays-Bas comme fugitifs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 54.

205. Madrid, 1^{er} août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de provisions à concurrence de 175,000 écus. Ce qui reste dû tant sur la mensualité actuelle que sur la précédente partira avec le prochain courrier (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 56.

206. Madrid, 3 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Dans la situation actuelle il faut pourvoir à d'immenses nécessités pour le service des armées terrestres et navales. Une des mesures les plus efficaces pour y parvenir est de provoquer la présence à la Cour de Madrid d'hommes d'affaires de toutes les régions où il faut envoyer de l'argent, grâce au concours desquels on puisse faire les contrats nécessaires. L'archiduc devrait engager des sujets belges à se rendre, à cet effet, en Espagne ou y envoyer des délégués.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 59.

207. Du camp d'Estaires, 12 août 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Prise de Furnes; concours apporté à cette opération par Fuensaldaña. L'archiduc est venu lui-même à Estaires, le gouverneur de cette place

(1) Le 28 août, l'archiduc remercie le Roi de cet envoi. Il insiste une fois de plus sur la nécessité des envois d'argent d'Espagne (fol. 173).

est entré en négociations avec lui. Le but principal de l'archiduc a été de forcer l'ennemi à quitter ses quartiers d'hiver; jusqu'ici il n'y a pas réussi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 63.

208., 12 août 1648. — *Patente royale conférant une commission de conseiller ad honorem à Don Louys de Provane et Savoie, comte de Bayncte, seigneur de Faule, coseigneur des villes de Cassalgrasso et Ferere, gentilhomme de la chambre de feu le Cardinal-Infant, maître d'hôtel de Doña Maria de Savoie, avec un logement de 1,000 livres.*

Secretarias provinciales, reg. 2614.

209. Gorgues, 13 août 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le 21 juillet, le Roi a annoncé l'envoi de la mensualité d'août et d'une somme de 11,000 écus à titre de complément de celle de juillet. Cet envoi n'est pas arrivé à destination. Fuensaldaña et Peñaranda se sont rendus à Anvers pour se procurer quelque argent, mais ce sera sans doute en vain. Les 350 Espagnols ne sont pas arrivés non plus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 72.

210. Madrid, 21 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il convient de prendre une rapide décision en ce qui concerne Louis-Roger Clarisse et d'assurer l'exécution intégrale des divers engagements pris à Munster, de façon à enlever aux Hollandais tout motif de se plaindre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 98.

(1) Voir en annexe la copie signée par Juan de Neolalde d'un décret de Philippe IV, relatif au service des emprunts conclus avec les banquiers.

211. Madrid, 25 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des nominations épiscopales. Le Roi désire connaître au préalable les mérites des candidats afin de pouvoir, en cas de besoin, écarter ceux contre lesquels il a quelques objections.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 104. 5

212. Madrid, 25 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Défaite subie dans le pays de Juliers par l'armée commandée par Lamboy pour le compte de l'Empereur et de l'Électeur de Cologne. Ordre de prêter assistance à Lamboy (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 107. 10

213. Madrid, 25 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le présent courrier apportera les 100,000 écus nécessaires pour l'expédition contre La Rochelle. Il faut continuer les préparatifs en vue de cette entreprise, que le Roi voudrait voir exécuter l'année prochaine, au moment où l'armée entre en campagne. Les 100,000 écus ne peuvent en aucun cas être affectés à une autre nécessité. Promesse d'envoyer rapidement les 200,000 écus destinés au recrutement des troupes qui devront ultérieurement remplacer celles du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 113.

214. Madrid, 25 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Un grand dommage a été causé aux finances royales par la coutume de demander des anticipations sur le montant des effets envoyés à titre de provisions. Désireux de se rendre compte des mesures à prendre éventuellement, le Roi demande qu'on lui envoie un tableau des anti-

(1) Voir la réponse de l'archiduc le 24 septembre (fol. 291). 25

cipations faites au cours de ces dix dernières années, avec l'indication des causes, du montant des intérêts, etc. L'archiduc chargera de ce travail le Veedor général ou son remplaçant, tout en cachant rigoureusement le motif que l'on vise (1).

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 116.*

215. Madrid, 25 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la continuation de la guerre avec la France. Le Roi prétend qu'il n'a pas refusé de conclure la paix; au contraire, il la désire. C'est de cette bonne volonté que les Français ont abusé en émettant des prétentions excessives. La prolongation du Congrès de Munster était un artifice des Français pour calmer leur population. Il n'y avait aucun espoir d'arriver à un résultat. C'est ce qui a provoqué les dernières décisions royales exprimées dans une lettre adressée à Peñaranda. Du moment que les Français ne désirent pas la paix au moins tant que 15 durera ce gouvernement, il n'y a pas lieu d'en parler encore. Il convient donc de continuer la guerre, vivement sur le territoire français. Pour cela Léopold-Guillaume peut compter sur l'assistance royale. L'échec subi par Caracena a été réparé à temps; d'ailleurs, il n'était pas aussi important que les Français l'ont prétendu. La perte de Tortosa a 20 été sensible, mais on a pris les mesures pour en diminuer la portée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 124 (2).

(1) Le 24 septembre, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 293).

(2) Voir en annexe (fol. 128) une lettre du Roi à Peñaranda. Il n'y a rien à attendre des Français; leurs prétentions, en particulier sur la Catalogne, sont inadmissibles. La présence de ministres espagnols à Munster pour négocier la paix avec la France devient 25 ridicule, elle ne sert qu'à maintenir la position de Mazarin. Le motif de l'envoi de Peñaranda à Munster fut le refus des Hollandais de négocier ailleurs que là. La paix avec les Hollandais est conclue. Peñaranda doit se rendre à La Haye. Brun restera à Munster tant que Peñaranda sera à La Haye, puis se rendra lui-même dans cette ville. Peñaranda 30 expliquera à l'Empereur et aux princes allemands les motifs qui ont déterminé Philippe IV à retirer ses délégués de Munster. Il déclarera que le Roi n'entrera plus en négociations avec le gouvernement de Mazarin. Ultérieurement, on pourra toujours commencer des tractations par l'intermédiaire des diplomates français et espagnols résidant à La Haye. Mazarin veut la continuation des hostilités pour ses intérêts personnels.

216. Madrid, 26 août 1648. — *Consulte du Conseil suprême des Pays-Bas.*

L'examen des documents envoyés de Bruxelles démontre que Léopold-Guillaume n'a pu faire connaître d'une manière précise le montant des engagements pris à Munster, que la majeure partie de ces engagements se rapporte à des terres, qu'il est impossible de réunir une somme aussi considérable qui dépasse les quatre millions. Si le Roi ne veut intervenir, on continuera les négociations avec les diverses provinces, en particulier avec les prélats du Brabant, province qui profite surtout de la paix. Il faut absolument éviter que le prince d'Orange ne s'efforce de 40 troubler la paix.

Le Conseil insiste à son tour sur la nécessité de tenir les engagements pris. Il suggère de suivre la proposition de Hovynes consistant à demander aux prélats brabançons de donner en hypothèque les biens de leurs abbayes pour qu'on puisse emprunter une somme égale à celle 15 que l'on attend des États de cette province. Les ecclésiastiques comptent parmi les plus intéressés à la conclusion de la paix avec les Hollandais; il est donc juste qu'ils se montrent disposés à de plus grands sacrifices, d'autant que pour la perception des aides et subsides ils s'efforcent presque toujours de faire retomber la charge sur le peuple. On 20 pourrait en retour les dispenser soit définitivement, soit pour un temps, de payer des pensions en cas de vacature. Le bien de la religion est particulièrement intéressé au maintien de la paix avec les Hollandais. On pourrait demander aux évêques, abbés et monastères de consigner le plus d'argent possible, sans toucher cependant aux aides ordinaires et 25 extraordinaires dont le produit est employé tout entier aux nécessités de l'armée. En attendant qu'on puisse envoyer d'Espagne le complément, on remettra au prince des terres. Le Conseil des Finances a rappelé qu'on a cessé de percevoir à Anvers les licentes, depuis le dernier soulèvement populaire, que le nom même de ce droit est odieux 30 et qu'on n'en admettra jamais la perception, sinon sur des marchandises d'un pays ennemi. Le produit des licentes atteignait un million par an. On va se trouver de ce chef devant une diminution de recettes considérable. L'article 15 du traité prévoit qu'un accord aura lieu au sujet des droits à prélever de part et d'autre sur les marchandises impor- 35

tées. Il est désirable que cette convention soit conclue le plus rapidement possible. Ainsi la perception des droits sera rétablie à Anvers, ce qui est nécessaire à plusieurs points de vue.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 226.

3 217. Bruxelles, 28 août 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur la défaite de Lens, lamentations de l'archiduc à ce propos. Léopold-Guillaume est venu à Bruxelles pour réunir un corps d'infanterie et se porter au secours des places les plus menacées. Il s'agit de rendre confiance à la population. Bruxelles a offert une 40 contribution volontaire et l'archiduc espère que les autres villes en feront autant. Nécessité d'un plus grand effort financier. Il faudrait remettre de l'argent au marquis Matthei pour qu'il envoie 2,000 Italiens. L'ennemi n'a pas bougé depuis la bataille. Éloge de Peñaranda. On a décidé de nommer des gouverneurs intérimaires pour les diverses 45 provinces en les chargeant de consoler et d'encourager la population.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 163.

218. Bruxelles, 28 août 1648. — *Relation de la bataille de Lens faite par l'archiduc Léopold-Guillaume* (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 167.
Estado, 2068.

20 219. Sans date (fin août 1648). — *Relation de la bataille de Lens envoyée à Philippe IV par le comte de Fuensaldaña* (2).

Estado, 2068.

(1) La bataille eut lieu le 20 août.

25 (2) D'après une note, cette relation arriva à Madrid le 19 septembre. Ces deux relations, celle de Léopold-Guillaume et celle de Fuensaldaña, ont été publiées par CANOVAS DEL CASTILLO : *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II.

220. Madrid, 28 août 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le présent courrier apportera les lettres des 35,000 écus manquant à la mensualité du mois d'août. Peñaranda a reçu ordre de mettre à la disposition de l'archiduc 50,000 écus à titre d'acompte sur la mensualité de septembre. On enverra ultérieurement 300,000 écus, dont le tiers 5 doit servir pour l'expédition de La Rochelle et le reste pour les levées à faire en vue du remplacement des troupes du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 175.

221. Bruxelles, 30 août 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi de correspondances relatives aux tractations qui ont eu lieu 10 à Spa entre Francisco de Galaretta, la duchesse de Chevreuse et le comte de Santibal. L'archiduc estime qu'il ne faut pas décourager ces personnes puisqu'en ce moment ils ne demandent rien et qu'ultérieurement leur concours pourrait être utile. On s'efforcera donc d'entretenir leur confiance (1). 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 181.

222. Tournai, 4 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Attaque de Furnes par l'ennemi. L'archiduc s'est rendu à Tournai pour y rencontrer ses troupes et, s'il le peut, il tâchera de couvrir les places de la Lys et d'arrêter les progrès des Français. On a décidé d'en- 20 voyer quelqu'un à la Cour pour mettre le Roi bien au courant de la situation politique et militaire. On a choisi, à cet effet, le secrétaire Francisco de Galaretta, dont l'archiduc fait l'éloge.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 199.

223. Madrid, 11 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le duc de Vendôme a envoyé de Venise à la Cour de Madrid un religieux dominicain pour faire connaître son hostilité irréconciliable

(1) Voir les annexes (fol. 183 et suiv.). Le 30 septembre, le Roi ordonne d'entretenir ces tractations (reg. 242, fol. 46). Voir encore une lettre de l'archiduc en date du 6 novembre (reg. 242, fol. 142). 30

contre Mazarin et son désir de travailler au renversement du gouvernement français et à l'avantage du service royal. Il demande au Roi de lui céder en apparence Landrecies, tout en y laissant la garnison actuelle, mais en la mettant théoriquement sous ses ordres. Il 5 voudrait aussi disposer de 8,000 hommes avec lesquels il pénétrerait en France. Il croit que beaucoup de mécontents se joindraient à lui; le peuple tout entier y verrait le moyen d'obtenir la paix généralement désirée. Il demande que le Roi prenne l'engagement de ne pas conclure la paix sans lui. Il fait grand état du mécontentement des Huguenots. 10 Le Roi estime que l'archiduc est bien placé pour pouvoir apprécier la situation, aussi il a chargé Vendôme de s'aboucher avec lui. Il prie l'archiduc de l'entendre encore une fois et de lui donner satisfaction dans la mesure où cela peut profiter à la cause royale. La meilleure façon de nuire au gouvernement français est de favoriser un parti de 15 mécontents, dût-on même faire, à cet effet, une dépense considérable (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 203.

224. Madrid, 17 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi d'une correspondance reçue du secrétaire Diego de la Torre 20 chargé de faire des levées d'Irlandais. Il y est question des intrigues des Français pour intervenir dans le gouvernement de ce pays. L'archiduc doit tâcher de se procurer des renseignements à ce sujet. Diego de la Torre et Foissot vont revenir (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 211.

25 225. Madrid, 17 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi d'une consulte du Conseil suprême de Flandre relative à l'exécution des engagements particuliers pris à Munster. Le Roi va envoyer

(1) Voir la réponse de l'archiduc, le 8 octobre (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 65*). Elle n'est guère favorable au duc de Vendôme.

30 (2) Voir les annexes (fol. 213). Ce sont des extraits de neuf lettres du secrétaire de la Torre du 11 février au 14 juin.

100,000 écus à Peñaranda avec ordre de n'y toucher que si on doit désespérer de la contribution du pays. Il faut tenir la chose secrète, de peur que, sachant que cet argent est disponible, on travaillerait avec moins d'ardeur. Si on n'est pas obligé de l'employer à cet effet on s'en servira pour les nécessités de l'armée. Le Roi espère que les prélats auront fait leur possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 222.

226. Madrid, 17 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis del Caretto, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, a proposé au nom de son maître de conclure une alliance étroite avec les Hollandais. Léopold-Guillaume examinera les documents relatifs à cette affaire et, d'accord avec Peñaranda, prendra au moment voulu les mesures requises.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 240 (1).

227. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 15

Le Roi a fait savoir à Bruxelles qu'un Portugais, Juan Illanès, habitant la Hollande, sollicitait la place de facteur général des finances royales et de consul d'Espagne en Hollande, à Hambourg et dans les autres villes du Nord. L'archiduc envoie un rapport que le marquis de Lede a fait sur cette affaire (2). 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 268.

(1) Voir les annexes suivantes, toutes chiffrées : 1° Un mémoire relatif à une alliance éventuelle entre l'Empereur et les Hollandais; 2° Une lettre de l'Empereur au marquis del Carretto; 3° Une lettre de Trautmansdorff au comte de Nassau; 4° Une lettre du comte de Nassau à Trautmansdorff. 25

(2) Le rapport du marquis, daté de Menin, se trouve au folio 270. C'est un document intéressant. On y expose les offres faites par Illanès, les motifs qu'il y a de l'écartier (manque de crédit suffisant pour tenir ses promesses, caractère intéressé de sa proposition), les candidatures opposées à la sienne, celles du colonel Ambrosio Messia, de Jean-Baptiste Venzi, un Italien, de Lopes Ramirez, Portugais, de Rodrigo Domer, de Guillaume de Doncker, ancien échevin de La Haye et enfin de Michel Van den Bergue, alias del Monte, originaire de Courtrai, ayant résidé aux Indes et en Espagne. Le rapporteur se montre favorable à cette dernière candidature; il s'agit d'un sujet du Roi et catholique. 30

228. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur remercie le Roi des ordres qu'il a donnés à propos des recrutements dont le marquis de Matthei a la charge. Les tercios italiens sont très réduits, le recrutement des soldats de cette nationalité est très important. Galaretta a reçu ordre exprès de le représenter au Roi et d'insister en même temps sur l'arrivée de nouveaux Espagnols. Ceux-ci sont avec les Italiens les fondements de l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 279.

229. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

10 Considérant la situation des affaires de Bavière et sachant que l'Électeur ne cherche qu'une chose, se procurer de l'argent, Léopold-Guillaume a renoncé à envoyer vers lui le baron de Bornhem et a ordonné à celui-ci de restituer l'argent qu'on lui avait remis à cet effet, le tout comme le Roi l'avait prescrit.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 281.*

230. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de l'expédition à faire contre La Rochelle. L'archiduc pense qu'on pourrait employer, à cet effet, les 6,000 Anglais, Écossais et Irlandais que le parlement anglais a fait offrir à Alonso Cardeñas. Seulement, on ne dispose pas de l'argent qu'il faudrait donner à cet effet, et il est à craindre que ces hommes ne passent ailleurs. Ce serait une excellente occasion perdue.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 289.

231. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

25 Le baron de Lamboy et l'Électeur de Cologne ont demandé des secours en hommes et en argent. En leur donnant satisfaction, on romprait l'état de neutralité où on se trouve vis-à-vis des Hessois, alors que le

Roi en a si vivement recommandé le maintien. Léopold-Guillaume estime qu'à la fin de la campagne, on pourrait envoyer de ce côté quelques troupes du duc de Lorraine ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 291.

232. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

Peñaranda n'a pas encore exécuté l'ordre donné de mettre à la disposition du pagador général de l'armée les 50,000 écus dont il est question dans la lettre royale du 28 août. Nouvelles doléances du Gouverneur sur le manque d'argent ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 295. 10

233. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit d'envoyer à Madrid tous les documents relatifs au Jansénisme. L'archiduc les a confiés à Galaretta et, après les avoir examinés, Philippe IV pourra prendre sa décision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 297. 15

234. Menin, 24 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi d'une consulte du marquis de Lede. Le Gouverneur s'est conformé à l'opinion de l'avisant, tout en exprimant l'idée que les documents en question ne peuvent servir que contre les Français et les Portugais ⁽³⁾. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 299.

⁽¹⁾ Le 24 octobre, le Roi approuve cette ligne de conduite (reg. 242, fol. 115).

⁽²⁾ Le 8 novembre, le Roi promet d'augmenter la somme en question de 50,000 écus, encore que ce ne soit pas facile (reg. 242, fol. 160).

⁽³⁾ La consulte en question se trouve en annexe (fol. 301). Il y est indiqué que 25 quelques marchands de Hollande et de Zélande désirent armer des navires de course contre le Portugal et se sont fait recevoir pour ce motif comme bourgeois d'Ostende. Le marquis propose de faire droit à cette demande. Le 1^{er} novembre, le Roi répond qu'il désire connaître au préalable l'avis de Peñaranda (reg. 242, fol. 131).

235. Menin, 26 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc prétend n'avoir jamais douté des sentiments pacifiques du Roi. D'autre part, il est plein d'appréhensions au sujet de ce qui va se passer en Allemagne, à cause des instances que font les princes pour 5 que l'Empereur consente à un accommodement sans l'intervention du Roi. Il persiste dans son opinion : la continuation des hostilités est préférable à la paix si on dispose des moyens nécessaires; sinon, il est souhaitable de s'arranger le mieux possible avant qu'un désastre ne sur- 10 gisse ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 305.

236. Menin, 26 septembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a pu reformer l'armée après la récente défaite. Le prince de Condé s'est présenté devant Furnes, mais n'a plus fait de progrès depuis. Un 15 mouvement révolutionnaire en France serait l'unique moyen de se tirer d'affaire de tout côté. Si l'occasion s'offre de faire encore quelque chose avant la fin de la campagne, on ne la perdra pas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 241, fol. 314.

237. Madrid, 30 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le baron de Scey a fait part du désir des habitants de la Bourgogne 20 d'accréditer à la Cour un agent chargé de leurs affaires, mais ils ne veulent pas que ce soit Jean-Baptiste Jacquet qui a rempli des fonctions analogues. Il a demandé l'envoi de l'argent promis pour les fortifications de la province. Sur tout cela l'archiduc donnera son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 1 et 23.

238. Madrid, 30 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le licencié Conrard van den Brughen postule une place de conseiller au Conseil de Brabant. Il paraît que ce sujet a des relations puissantes

⁽¹⁾ *Antes que todo cayga sobre st.*

auprès du magistrat d'Amsterdam. Il a fourni des renseignements sur les catholiques de cette ville et Peñaranda insiste sur l'opportunité qu'il y aurait de favoriser ce sujet et être de la sorte agréable au magistrat d'Amsterdam ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 17 ⁽²⁾. 5

239. Madrid, 30 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre de poursuivre les négociations avec les provinces en vue de leur contribution pour les engagements pris à Munster. De son côté, le Roi fera tous ses efforts pour envoyer ce qui a été promis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 36. 10

240. Madrid, 30 septembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de la mensualité de septembre; on y ajoutera si possible celle d'octobre, en plus de 200,000 écus réservés strictement au renforcement de l'armée. On tâchera d'envoyer aussi aux Pays-Bas 2,000 Espagnols, qui pourront prendre part à la campagne prochaine. Le comte d'Oñate a reçu ordre d'achever la levée des renforts italiens jadis confiés au marquis Matthei.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 50.

⁽¹⁾ Le 6 novembre, l'archiduc répond qu'on tiendra compte de cette candidature (fol. 149).

⁽²⁾ Voir encore d'autres lettres pour des affaires particulières : le 30 septembre, pour le duc de Neubourg (fol. 21); pour le financier Philippe Doris Pacheco (fol. 30); pour Esteban de Gamarra (fol. 42); le 6 octobre, pour Manuel Alvarez, pagador et dépositaire de la flotte (fol. 63); le 11 octobre, pour le marquis de Trelon (fol. 69); le 17 octobre, pour Guillaume Caldenborch et son parent le baron Robert de Lynden (fol. 75); pour Martin de Haen, maître à la Chambre des Comptes (fol. 79); le 21 octobre, pour Francisco de Lisola (fol. 99); le 21 octobre, pour le comte d'Isembourg (fol. 107); le 24 octobre, pour le duc de Neubourg (fol. 119); pour le Dr ab Angelis, candidat à l'évêché d'Ypres (fol. 121); le 31 octobre, pour Christoval de Almiron Castillo (fol. 129); le 1^{er} novembre, pour le baron de Bornhem (fol. 133); le 4 novembre, pour les financiers Philippe Doris Pacheco et Adam Diaz de Solis (fol. 137); le 8 novembre, pour l'audiencier Verreycken (fol. 156); le 8 novembre, pour Guillaume Espallart, commis de l'audience générale de l'armée (fol. 158); le 8 novembre, pour Martin de Haen (fol. 164).

241. Madrid, 6 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre de châtier sévèrement les capitaines de cavalerie et autres officiers responsables de la défaite récente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 55.

242. Madrid, 6 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance d'une lettre autographe de l'archiduc relative aux mesures à prendre pour éviter à l'avenir les inconvénients résultant du refus de la cavalerie de faire son devoir dans certaines circonstances déterminées, comme ce fut le cas le 20 août dernier. Le Roi prescrit à l'archiduc de ne pas perdre de vue un objet de pareille importance. Il faudra à l'avenir ne conférer les commandements dans la cavalerie qu'à des sujets d'une valeur reconnue. Pareille ligne de conduite doit d'ailleurs être suivie pour toutes les nominations. Quand le Roi écrit pour recommander tel ou tel personnage, il ne faut y voir qu'une suggestion, sans que son intention soit jamais de confier un emploi à d'autres qu'au candidat le plus capable.

L'archiduc aurait voulu la diviser en régiments. Pareille division s'est faite en Allemagne, ce qui n'a pas empêché que là aussi la cavalerie s'est mal conduite. En tout cas, le Roi laisse la chose au jugement de Léopold-Guillaume. Un des généraux de cavalerie doit être réformé en conséquence de la paix avec la Hollande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 59.

243. Madrid, 18 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les deux postes de gouverneur du Hainaut et de général de la cavalerie sont trop importants pour être cumulés par une seule personne. Le comte de Bucquoy peut choisir celui des deux qui lui convient et l'autre sera laissé au prince de Ligne ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 81.

⁽¹⁾ Le 16 novembre, l'archiduc fait savoir qu'il attendra que Galaretta soit arrivé à Madrid et ait exposé la chose au Roi avant de rien faire connaître (fol. 176).

244. Madrid, 19 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les conseillers du parlement de Dôle ont sollicité une augmentation de gages. Le Roi demande à ce sujet l'avis de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 84.

245. Madrid, 19 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le duc de Lorraine a chargé un officier nommé Juan Francisco Tibanti d'offrir au Roi de se mettre à son service en Espagne. Le Roi a répondu qu'il n'avait qu'à s'expliquer à ce propos avec Léopold-Guillaume qui pourrait alors en faire rapport. Du reste, le Roi déclare ouvertement qu'il ne convient pas que le duc vienne en Espagne. 10 L'archiduc lui répondra de belles paroles en tâchant qu'il soit satisfait (¹).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 86.

246. Madrid, 19 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ferdinand III a fait demander des secours en argent. Le Roi déclare 15 qu'il éprouve le plus vif désir de donner satisfaction à son frère, quelque difficile que soit sa propre situation, et que Peñaranda expliquera à l'archiduc ce qui a été fait à cette intention.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 92.

247. Madrid, 20 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Envoi de 300,000 écus destinés exclusivement aux préparatifs à faire en vue de la campagne prochaine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 96.

(¹) Le 16 novembre, l'archiduc fait savoir que le Duc ne lui a encore rien dit à ce sujet, qu'il paraît peu vraisemblable qu'il se rendra en Espagne et que sa conduite a été 25 ridicule (fol. 180).

248. Valenciennes, 21 octobre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ne doutant pas que le comte de Peñaranda ne tienne le Roi au courant de ce qui se passe à Munster, l'archiduc n'écrit guère à ce propos. 5 Cependant, il ne peut s'empêcher de le faire, maintenant que les États de l'Empire se sont mis d'accord avec l'ennemi et ont contraint l'Empereur à consentir à la séparation des deux branches de la maison de Habsbourg. L'archiduc explique les raisons qui ont forcé l'Empereur à céder et déclare que celui-ci n'en restera pas moins fidèle aux liens de parenté 10 et d'amitié qui l'unissent au roi d'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 109.

249. Quiévrain, 22 octobre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Sfondrato a été chargé de récupérer Furnes mais a dû y renoncer. On s'occupe actuellement de loger l'armée de telle manière qu'elle 15 puisse se reposer des fatigues de la campagne. Si le Roi veut envoyer l'argent nécessaire, on tâchera d'être prêt à entrer tôt en campagne. Nouvelles instances à cet effet (¹).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 112.

250. Madrid, 25 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Au sujet des bruits qui courent à propos de mouvements révolutionnaires en France, le Roi laisse à l'archiduc la liberté de choisir l'attitude à prendre, tout en lui recommandant de fomenter la désunion dans ce pays, parce que c'est le meilleur moyen de favoriser la cause espagnole. Il agira de concert avec Peñaranda et Fuensaldaña. Au sujet de l'expédition 25 projetée contre La Rochelle, l'archiduc fera les préparatifs nécessaires si l'on peut en attendre un résultat appréciable. Quand Galaretta sera arrivé à la Cour, on tranchera la question concernant certains ministres flamands au sujet desquels l'archiduc a écrit une lettre auto- 30 graphe.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 123.

(¹) Le 19 novembre, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 182).

251. Madrid, 25 octobre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet d'affaires particulières concernant le secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne, le comte de Henin, le comte de la Motterie et la veuve du baron Beck.

Nouvelles instances pour obtenir le relevé général des anticipations sollicitées par la pagadorie générale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 127.

252., 31 octobre 1648. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la grâce d'Alexandre de Bournonville, fils aîné du comte de Henin. 10

L'archiduc Léopold-Guillaume avait consulté sur cette question les Conseils d'État et des Finances de Belgique. Ceux-ci trouvèrent que puisque la restitution des biens avait été promise au père dans le traité de paix à conclure avec la France, on devait accorder la même faveur au fils, à condition qu'il ne pût faire de coupe extraordinaire, ni tout ce qui pouvait ressembler à une aliénation de fief, au préjudice de son père, de son frère et de ses sœurs. 15

Le Conseil suprême de Flandre fit rapport à son tour. Enfin, le Conseil d'État de Madrid, tout en reconnaissant que le jeune Alexandre servait l'Empereur, qui était intervenu en sa faveur, déclara qu'on devait se montrer prudent dans l'octroi de la grâce qu'il sollicitait; qu'il fallait s'en remettre à l'archiduc Léopold-Guillaume. Celui-ci devait examiner la cause dans le plus grand secret avec le comte de Peñaranda, le marquis de Fuensaldaña et Kinschot qui est, dit la consulte, un ministre impartial (1). 20 25

Estado, 2168

(1) *Que es ministro desapasionado.* François de Kinschot, fils du célèbre jurisconsulte Henri de Kinschot, fut greffier au Conseil des Finances en 1608. Conseiller fiscal au même Conseil en 1618, trésorier général en 1639, conseiller d'État le 2 mars 1643. Il devint chancelier de Brabant en décembre 1649 en conservant ses gages de trésorier général. Il mourut le 5 mai 1651, âgé de 74 ans. Il était seigneur de Rivieren, Ganshoren et Jette-Saint-Pierre. 30

253. Madrid, 1^{er} novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Français ont fait certaines propositions pour échanger le prince de Ligne contre le duc de Guise. Le Roi objecte que ce ne sont pas deux prisonniers du même genre (1) et il voudrait écarter cet échange.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 135.*

254. Bruxelles, 6 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il conviendrait de renforcer l'armée et on devrait disposer, à cet effet, des 200,000 écus que le Roi a annoncés, d'autant plus qu'il y a tout lieu de craindre qu'au cours de la campagne prochaine, les Français se jetteraient sur les Pays-Bas avec des efforts redoublés, maintenant qu'ils sont débarrassés de la guerre avec l'Empire. La campagne dernière s'est faite dans la misère. Des effets envoyés pour les provisions les banquiers ont refusé une partie considérable, atteignant 400,000 ducats. Ils prétendent n'avoir pas reçu à ce propos d'ordre de paiement. C'est une situation pénible, au moment où on a tant besoin d'argent. 15

Les 2,000 Espagnols que le Roi offre d'envoyer sont des plus nécessaires, car les soldats de cette nationalité sont si peu nombreux. Il faudrait les envoyer au plus vite. Il en est de même des Italiens. On a remercié la ville de Bruxelles pour sa récente contribution volontaire. La pension reconnue jadis à la veuve de Carlos Coloma sera transférée à la baronne de Beck, comme le Roi le désire. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 139.

255. Bruxelles, 6 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 25

Sur les instances qu'on a faites, le duc de Lorraine a offert pour la campagne en Espagne les 10,000 hommes dont il dispose en Hollande et qui étaient destinés au prince de Galles. D'autre part, un maître de

(1) *Las consideraciones que miran a la prison de aquel Duque (de Guisa) son de muy diferente especie.* 30

camp wallon s'est offert à passer en Espagne avec son tercio dont les effectifs atteindraient 600 hommes ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 144.

256. Bruxelles, 6 novembre 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

On vient de décider à Munster de conclure la paix sans l'Espagne, ce qui implique la séparation des deux branches de la maison de Habsbourg. Les ministres allemands ont toléré que le traité fasse mention du tyran de Portugal, auquel on donne le titre de Roi, alors que les Suédois et d'autres ne voulaient pas en venir là. Cet événement cause les plus grands soucis. Voici le Roi seul qui reste en guerre. Il faut craindre que l'ennemi se jette avec toutes ses forces sur les Pays-Bas. La conclusion de la paix en Allemagne, la cessation des hostilités avec les Hollandais font l'objet de conversations de la part du peuple. On remarque que le roi d'Espagne est maintenant isolé alors que ces provinces sont si harassées. Les gens bien intentionnés pour le Roi prétendent qu'il serait opportun de conclure la paix, de peur de voir la population prendre une résolution violente. On fait état de la conduite des Anversois qui, depuis la suppression des licences, refusent aussi de payer les droits établis de tout temps sur les étoffes d'Angleterre et les marchandises françaises. Les États de Brabant sont particulièrement excités. Ni le comte de Peñaranda, ni le conseiller Brun n'ont d'ordres du Roi pour savoir ce qu'il y a lieu de faire en de semblables conjonctures. Si le Roi décide la continuation des hostilités, il faudra qu'il envoie l'argent nécessaire pour mettre l'armée en état de résister ⁽²⁾. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 151 ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le 9 décembre, le Roi remercie l'archiduc de ses efforts (fol. 271).

⁽²⁾ Voir encore une deuxième lettre de l'archiduc, en date du 13 novembre, insistant à nouveau sur les nécessités de l'armée en renforts et argent (fol. 172). Le 12 décembre, le Roi remercie l'archiduc de cette lettre et proteste de ses bons sentiments (fol. 277). 30

⁽³⁾ Voir des lettres relatives à des affaires particulières : le 8 novembre, pour le prince Frédéric de Hesse Darmstadt (fol. 170); le 16 novembre, pour le marquis de Treton (fol. 174); le 19 novembre, pour le religieux dominicain Thomas de Sarria (fol. 202); le

257. Bruxelles, 7 novembre 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc s'est décidé à écrire à l'Électeur de Cologne, au marquis de Brandebourg, au duc de Neubourg, aux villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle et à leur demander de faire agir leurs députés à Munster pour empêcher la conclusion des traités si préjudiciables aux deux branches de la maison de Habsbourg. Sauf l'Électeur de Cologne, personne n'a répondu; la paix ainsi conclue ne peut durer. En tout cas, l'archiduc a voulu faire son devoir pour le maintien de l'alliance entre l'Empereur et le roi d'Espagne ⁽¹⁾. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 153.

258. Madrid, 8 novembre 1648. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Ordre de donner satisfaction au prince d'Orange pour les engagements qui ont été pris vis-à-vis de lui à Munster. Le Roi a mis, à cet effet, à la disposition de Peñaranda un crédit déterminé et celui-ci en rendra compte à l'archiduc. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 162.

259. Madrid, 8 novembre 1648. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Juan Colart, armateur d'Ostende, a saisi un vaisseau de Bergen en Norvège, dont la cargaison valait 4,000 réaux. Cela est contraire aux conventions en vigueur avec le Danemark et a donné lieu à une plainte de la part de cette puissance. Léopold-Guillaume est chargé d'examiner cette affaire. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 166.

20 novembre, pour Alonso de Ibarra (fol. 204); le 22 novembre, pour Francisco de Lisola (fol. 208); le 23 novembre, pour le comte de Henin (fol. 214); le 29 novembre, pour Jean-Baptiste Jacquet (fol. 229); le 4 décembre, pour Anne Félin, fille d'Humbert, Bourguignon (fol. 241); le 7 décembre, pour le comte Ferdinand de Furstemberg, conseiller de l'Électeur de Cologne (fol. 243); le 9 décembre, pour le conseiller Charles de Hovynes (fol. 269); le 17 décembre, pour le comte de La Motterie (fol. 291); pour Francisco Deza, officier espagnol (fol. 295); le 23 décembre, pour le capitaine Gaspar de Betancurdo (fol. 297). 30

⁽¹⁾ Le 9 décembre, le Roi approuve cette démarche (fol. 266).

260. Madrid, 8 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Hollandais se plaignent des vexations qu'ils ont à subir de la part des frégates d'Ostende. Le Roi prescrit à l'archiduc de prendre les mesures requises pour convaincre les Hollandais de la sincérité des sentiments qu'on nourrit à leur égard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 168.

261. Madrid, 19 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Une personne zélée au service royal a insisté sur les inconvénients qui résultent de ce que la fourniture du pain de munition ne se fait pas par les soins de la pagadorie générale; il en résulterait une majoration de 40 de dépense annuelle de 200,000 ducats. Ordre à Léopold-Guillaume d'examiner cette question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 194.

262. Madrid, 19 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a fait savoir que les Hollandais demandent la restitution d'une quantité de blé récemment apportée à Ostende dans laquelle est intéressé un Cornelius Simon. Ils désirent aussi qu'on cesse de percevoir certains droits qui se lèvent sur la Meuse. Il y aurait lieu d'abolir aussi certains droits dans le quartier de Gueldre. Le Gouverneur général examinera ces questions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 200.

263., 19 novembre 1648. — *Geronimo de la Torre au secrétaire Don Geronimo de Lezana.*

Affaires financières. On y apprend que le Portugais don Juan de Illanès a été nommé facteur général des finances royales et consul de la nation espagnole pour la Hollande, Hambourg et les autres villes du Nord.

Estado, 2256.

264. Madrid, 22 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la conclusion de la paix en Allemagne. L'Empereur n'a encore rien écrit; quand il le fera, le Roi lui répondra. Entretemps, il déclare être convaincu que Ferdinand III n'a fait que céder à la nécessité, qu'abstraction faite des liens de parenté anciens et actuels entre les deux branches de la famille, l'affection personnelle entre les deux souverains doit empêcher toute séparation. Le Roi proteste du maintien de ces bons sentiments.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 210.

265. Bruxelles, 23 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des quartiers d'hiver à attribuer au duc de Lorraine. Le pays est si dépourvu de logements. On a pu offrir aux Lorrains de quoi héberger quinze régiments et encore au détriment de l'armée royale. Mécontentement du duc qui reste avec sa troupe à quatre lieues de Bruxelles. Les Lorrains commettent à nouveau de graves désordres. Fuensaldaña est parti pour sommer le duc d'accepter dans les deux ou trois jours ce qu'on lui offre, sans quoi on permettra aux habitants de traiter cette soldatesque comme des ennemis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 215.

266. Bruxelles, 23 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le comte de Fuensaldaña rendra compte de la situation financière, il indiquera le montant des sommes perçues jusqu'ici au titre des provisions que le Roi a envoyées pour le service de l'armée. Leur total n'atteint pas la moitié du montant promis pour cette année. Le Roi jugera lui-même si avec des ressources aussi diminuées on peut faire face à toutes les nécessités. Il est donc de toute impossibilité de réserver les 300,000 écus d'extraordinaire pour les fins indiquées par le Roi. La seule chose qu'on donne au soldat est le pain de munition. Le Gouverneur supplie le Roi de faire en sorte que les effets envoyés soient réellement payables, car cette année les banquiers n'ont voulu payer que 50 % du

260. Madrid, 8 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Hollandais se plaignent des vexations qu'ils ont à subir de la part des frégates d'Ostende. Le Roi prescrit à l'archiduc de prendre les mesures requises pour convaincre les Hollandais de la sincérité des sentiments qu'on nourrit à leur égard. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 168.

261. Madrid, 19 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Une personne zélée au service royal a insisté sur les inconvénients qui résultent de ce que la fourniture du pain de munition ne se fait pas par les soins de la pagadorie générale; il en résulterait une majoration de 40 de dépense annuelle de 200,000 ducats. Ordre à Léopold-Guillaume d'examiner cette question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 194.

262. Madrid, 19 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Peñaranda a fait savoir que les Hollandais demandent la 15 restitution d'une quantité de blé récemment apportée à Ostende dans laquelle est intéressé un Cornelius Simon. Ils désirent aussi qu'on cesse de percevoir certains droits qui se lèvent sur la Meuse. Il y aurait lieu d'abolir aussi certains droits dans le quartier de Gueldre. Le Gouverneur général examinera ces questions. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 200.

263., 19 novembre 1648. — *Geronimo de la Torre au secrétaire Don Geronimo de Lezana.*

Affaires financières. On y apprend que le Portugais don Juan de Illanès a été nommé facteur général des finances royales et consul de la nation 25 espagnole pour la Hollande, Hambourg et les autres villes du Nord.

Estado, 2256.

264. Madrid, 22 novembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la conclusion de la paix en Allemagne. L'Empereur n'a encore rien écrit; quand il le fera, le Roi lui répondra. Entretiens, il déclare être convaincu que Ferdinand III n'a fait que céder à la nécessité, qu'abstraction faite des liens de parenté anciens et actuels entre 5 les deux branches de la famille, l'affection personnelle entre les deux souverains doit empêcher toute séparation. Le Roi proteste du maintien de ces bons sentiments.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 210.

10 265. Bruxelles, 23 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des quartiers d'hiver à attribuer au duc de Lorraine. Le pays est si dépourvu de logements. On a pu offrir aux Lorrains de quoi héberger quinze régiments et encore au détriment de l'armée royale. Mécontentement du duc qui reste avec sa troupe à quatre lieues de Bruxelles. 15 Les Lorrains commettent à nouveau de graves désordres. Fuensaldaña est parti pour sommer le duc d'accepter dans les deux ou trois jours ce qu'on lui offre, sans quoi on permettra aux habitants de traiter cette soldatesque comme des ennemis.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 215.*

266. Bruxelles, 23 novembre 1648. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le comte de Fuensaldaña rendra compte de la situation financière, il indiquera le montant des sommes perçues jusqu'ici au titre des provisions que le Roi a envoyées pour le service de l'armée. Leur total n'atteint 25 pas la moitié du montant promis pour cette année. Le Roi jugera lui-même si avec des ressources aussi diminuées on peut faire face à toutes les nécessités. Il est donc de toute impossibilité de réserver les 300,000 écus d'extraordinaire pour les fins indiquées par le Roi. La seule 30 chose qu'on donne au soldat est le pain de munition. Le Gouverneur supplie le Roi de faire en sorte que les effets envoyés soient réellement payables, car cette année les banquiers n'ont voulu payer que 50 % du

montant des effets. Fuensaldaña s'est rendu à Anvers pour arranger les affaires de finances; les banquiers ont manifesté leurs sentiments hostiles à l'égard du pagador général, dont ils incriminent la mauvaise volonté et les procédés désobligeants. Ils ne veulent plus consentir à des anticipations. L'extravagance de ce pagador est extrême. L'archiduc en a déjà fait rapport au Roi. Sur le conseil de Peñaranda et de Fuensaldaña, il a appelé le baron de Limale et lui a demandé de se charger de la direction de la pagadorie *ad interim*. L'intéressé a allégué son grand âge et prétendu qu'il avait encore des comptes à rendre de sa dernière gestion, mais finalement il a consenti à ce qu'on lui demandait. En retour, l'archiduc prie le Roi de l'honorer du titre de comte et de tolérer qu'il porte le titre de marquis qui lui a été concédé par l'Empereur. C'est l'espoir d'obtenir l'une de ces faveurs qui l'a décidé à accepter cette charge.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 216. 15

267. Bruxelles, 23 novembre 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'arrangement des affaires relatives à l'exécution des engagements pris à Munster, en particulier de ceux concernant le prince d'Orange a été confié à Hovynes. Il a traité à ce sujet avec un agent du prince nommé Knuyt. Seulement après que tous deux se fussent mis d'accord, on a suspendu l'exécution des engagements à cause du manque d'argent. Hovynes a remis un rapport exprimant ses craintes de voir le traité annulé à cause de la défiance du prince d'Orange, quant à l'exécution des promesses qui lui ont été faites. Léopold-Guillaume a prescrit une réunion de Peñaranda, Fuensaldaña, comte de Noyelles, trésorier général Kinschot et Hovynes, chargés d'examiner toute la question. Par les documents que l'archiduc lui communique le Roi pourra reconnaître le montant de la somme nécessaire pour sortir de cet embarras. Il est indispensable que le Roi envoie cette somme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 220 (1). 30

(1) Voir en annexe un long rapport d'Hovynes sur l'état de la question concernant les prétentions du prince d'Orange. On y expose que jusqu'ici on ne dispose pas d'un maravedis pour remplir les engagements, alors que le total nécessaire dépasse les 4 millions de florins de compte, sans faire mention des terres qui appartiennent au domaine royal. 35

268. Bruxelles, 29 novembre 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Il est nécessaire de commencer les préparatifs en vue de la campagne prochaine. Si l'on doit faire la guerre vivement, il faut que ce soit sur le territoire français et que l'on dispose, à cet effet, d'une armée puissante. Les troupes royales sont très affaiblies. Depuis la conclusion de la paix en Allemagne, l'archiduc a fait insinuer à plusieurs militaires de venir prendre service aux Pays-Bas avec leurs hommes et il a de ce chef espoir de réussir. La grande difficulté est le peu d'étendue du pays; à peine a-t-on pu y loger l'armée royale. Les troupes d'Allemagne sont accoutumées à beaucoup de licence et vivent de pillage. Aussi, quelle que soit la nécessité, l'archiduc hésite à engager cette soldatesque. Si on se décide à la faire venir, il faudra la cantonner dans le Luxembourg. Cette province est tout à fait ruinée, il est donc indispensable que le Roi envoie l'argent nécessaire pour lui fournir ce dont elle a besoin. Il y a eu sur les mensualités ordinaires un déficit de 400,000 écus. Si le Roi voulait envoyer cette somme, il serait possible de faire venir les troupes d'Allemagne. Nécessité d'envoyer à l'avenir des effets payables, eu égard à ce que les besoins de l'armée vont devenir encore beaucoup plus grands.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 231.

Jusqu'à présent on a pu faire traîner les choses par des conférences, des propositions, etc., sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient. A l'heure actuelle les affaires sont réglées de telle manière que quinze paiements de 100,000 florins et la cession de quelques terres domaniales infructueuses suffiraient pour la liquidation. Le revenu du domaine royal n'en serait diminué que de 30,000 florins par an. Hovynes expose ensuite d'une manière détaillée les tractations ayant eu lieu entre lui et le délégué hollandais sur les cinq points en litige, à savoir : la ville et le marquisat de Bergen-op-Zoom, la terre de Zevenbergen, la ville et terre de Turnhout, la terre de Montfort, et enfin le paiement d'une rente de 10,000 florins. Ces arrangements ont rendu le traité exécutable. Dans sa forme primitive, il aurait coûté 4 ou 5 millions; maintenant il suffirait de 1,200,000 ou 1,500,000 florins de compte. Hovynes conclut en estimant qu'il a accompli sa mission avec succès. Le rapport, fait à la suite de l'assemblée dont il est question ci-dessus, se borne à insister sur la nécessité de réunir incontinent la somme fixée de 1,200,000 ou 1,500,000 florins, en appliquant à cet effet le subside du Brabant, le produit de la vente de certaines seigneuries du Brabant et en demandant au Roi de procurer le reliquat, soit 700,000 ou 800,000 florins. Le 30 décembre, le Roi répond que l'archiduc doit hâter la liquidation de cette affaire, que, de son côté, il enverra à bref délai les 700,000 ou 800,000 florins demandés (fol. 310).

269. Bruxelles, 29 novembre 1648. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet du Palatinat inférieur et particulièrement de la place de Frankenthal occupée par le roi d'Espagne. Cette dernière place ne saurait être conservée sans maintenir une armée sur le Rhin, ce qui serait très difficile et entraînerait l'hostilité de tous les princes allemands. Le Roi doit prendre une décision et envoyer les moyens nécessaires pour l'exécuter.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 233.

270. Madrid, 8 décembre 1648. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a pris connaissance du rapport que Galaretta lui a remis sur les affaires que l'archiduc l'avait chargé d'exposer.

Au sujet des sanctions à prendre à propos de la mauvaise conduite de la cavalerie, lors de la bataille de Lens, Philippe IV estime que si l'affaire doit être traitée en justice il faut la confier à des juristes intègres. On n'est satisfait ni de l'auditeur général, ni de l'auditeur de la garnison de Bruges. On a donné ordre à Francisco de Valcazar qui vient d'être désigné comme surintendant de la justice militaire de partir au plus vite. Seulement, le Roi fait remarquer que le procédé de recourir à des enquêtes n'a d'autre résultat, en général, que d'atténuer la culpabilité des prévenus; aussi prescrit-il à l'archiduc de sévir rapidement et d'une façon militaire.

Le Roi se rallie à la décision du Gouverneur général qu'à l'avenir, en temps de guerre nul ne pourra occuper deux postes à la fois. Il conviendra d'en faire une déclaration expresse et de prendre les mesures qui en découlent. Il ne sied pas de conserver à Bucquoy le poste de général de cavalerie; on examinera si dans la dernière bataille il s'est conduit comme il le fallait; si la réponse est affirmative on pourra parler de lui conférer la Toison d'Or. Le prince de Ligne conservera son poste dans la cavalerie, eu égard à sa valeur et à sa noblesse. Mais on tâchera de lui donner comme par le passé de bons lieutenants. Le duc de Lorraine a proposé de négocier l'échange de tous les militaires prisonniers en France, à condition de remettre en liberté le duc de Guise. Cette proposition doit être écartée. On enverra 1,000 Espagnols et ensuite encore autant d'autres qu'on pourra. Le comte d'Oñate a reçu ordre

d'envoyer aux Pays-Bas les Napolitains dont la levée avait été commise au marquis Matthei et cela avec une telle célérité qu'ils puissent prendre part à la campagne prochaine. Galaretta a insisté sur la nécessité de recruter des gens du pays. Le Roi y consent de façon à ce qu'on puisse en envoyer un groupe en Espagne. Il approuve aussi les mesures prises pour loger les Lorrains hors du pays. Il est heureux des efforts que l'archiduc a faits pour obtenir une assistance en argent de certains ecclésiastiques; il faut que cet exemple soit suivi et que les intéressés voient que leur argent est employé au paiement de la troupe.

L'exécution des engagements vis-à-vis des Hollandais requiert 4 millions de florins. Les payer en argent est impossible. On pourrait se servir, à cet effet, de biens fonciers, notamment en ce qui concerne le duc d'Aerschot. Peñaranda est chargé de cette affaire; on proposera au duc quelques biens en Espagne.

L'archiduc a bien fait de fermer les yeux sur le refus des Anversois de payer les licences; il tâchera de s'informer en secret du nom des séditieux pour les écarter discrètement du magistrat de la ville.

D'après le mémoire de Galaretta, le gouvernement civil est dans la plus grande confusion à cause des défaillances des ministres chargés d'assister l'archiduc. Au lieu de faire avancer les affaires, ce sont eux qui les retardent, les uns par mauvais caractère⁽¹⁾, les autres par décrépitude. Le Chancelier de Brabant est inutile et devrait être jubilarisé. Le trésorier général François Kinschot pourrait reprendre sa succession et être remplacé lui-même par le président de la Chambre des comptes de Lille. Le Roi est d'accord sur ce point avec l'archiduc. Il prendra une rapide décision en ce qui concerne la question monétaire. On juge l'abbé de Mercy incapable d'occuper le poste qu'il a sollicité de premier commissaire pour le renouvellement du magistrat de Lille. Les commissaires pour ce renouvellement ne doivent plus être nommés à vie. Pour leur désignation le Conseil de Flandre et le Conseil privé doivent rédiger une consulte; celle-ci sera envoyée au Roi par le secrétaire d'État afin de prendre une décision⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 246.

⁽¹⁾ C'est ainsi du moins que nous comprenons les mots : *su natural obscuro*.

⁽²⁾ Le même jour, le Roi assure encore l'Archiduc qu'on fera tous ses efforts pour lui envoyer de l'argent (fol. 255).

271. Madrid, 8 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi nomme l'évêque d'Anvers, Gaspar Nemius à l'archevêché de Cambrai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 261.

272. Madrid, 8 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Les provisions envoyées pour l'entretien de l'armée ne peuvent être affectées à aucune autre dépense. Pour le paiement des non militaires on enverra des crédits spéciaux. Le Roi désire un relevé de toutes les charges de cette espèce de façon à savoir ce qui est indispensable pour cela. Il désire aussi un relevé des crédits nécessaires chaque mois pour le 40 paiement de la troupe, un relevé du montant annuel des *gastos secretos*. Tous ces documents doivent être rédigés clairement et distinctement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 263.

273., 8 décembre 1648. — *Philippe IV au président Roose* (1).

Le Roi lui ordonne, par le canal du comte de Fuensaldaña, de venir 45 en Espagne pour deux ou trois mois afin d'arrêter les instructions relatives au gouvernement de nos provinces. Personne ne pouvait s'acquitter de cette tâche mieux que lui. Il doit arriver le plus tôt possible.

Estado, 2256.

274. Madrid, 9 décembre 1648. — *Un secrétaire d'État à Jacques* 20 *Brecht.*

Il a appris que Charles Hovynes touchait à la fois son traitement de conseiller d'État et de conseiller privé et cela, malgré les ordres du Roi interdisant de payer deux traitements en même temps. Or, à la suite

(1) Le jour du mois n'est pas indiqué dans ce document qui est une minute, mais bien 25 dans l'original qui existe aux *Archives du Royaume, Manuscrits divers* (correspondance de Roose) (reg. 457, fol. 237).

de la consulte du Conseil d'État espagnol du 24 novembre, Sa Majesté a décidé qu'on demanderait au Conseil suprême de Flandre un rapport au sujet des gages du conseiller Hovynes, et il en avise le secrétaire du dit Conseil.

5

Estado, 2256.

275. Madrid, 12 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis de la Fuente a fait part au Roi des tractions qu'il a eues avec le duc de Vendôme sur le projet de se ménager des partisans en France. Le Roi a fait répondre que l'intéressé devait s'adresser à l'archi- 40 duc soit directement en envoyant un agent à Bruxelles, soit en se rendant à La Haye où il pourrait se rencontrer avec Peñaranda.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 272 (1).

276. Madrid, 13 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Affaires de la Bourgogne. Le Roi recommande beaucoup le renouvel- 45 lement de la ligue avec les Suisses. L'archiduc est invité à tenir Caracena au courant des événements. On enverra à la première occasion les provisions nécessaires pour l'achèvement des travaux aux fortifications.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 280.

277. Madrid, 13 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Recommandation de faire observer la règle prescrivant le cumul des charges. L'archiduc pressera autant qu'il le pourra la levée des troupes destinées à passer en Espagne. Il tâchera aussi d'y envoyer deux ou trois ingénieurs qui sont disponibles en Allemagne ou en Hollande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 285.

25 (1) Voir une lettre identique relative à la même question datée du 13 février 1649 (reg. 243, fol. 97).

278. Madrid, 14 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La désignation du maître de camp général de la cavalerie reste en suspens. Le généralat de la cavalerie sera confié au prince de Ligne. Le Roi accorde au marquis Sfondrato la Toison d'Or. Il faudrait le convaincre d'abandonner son poste à l'artillerie en échange du gouvernement du Luxembourg. Tant que le prince de Ligne demeure en prison — et cela peut durer longtemps — il est indispensable de désigner quelqu'un pour commander la cavalerie. Le Roi pense à Jean de Weert. Si l'archiduc est d'un autre avis, il n'a qu'à faire des propositions. Le Roi désigne cinq sergents-majors de bataille, Fernando de Solis, Juan de Liponti, Berbutz, Geraldini et Balthasar Mercader. Ce dernier restera pourtant gouverneur de Dixmude. Le gouvernement de Namur sera remis au duc de Havré, celui de Tournai au comte de Rœulx, celui de Lille au prince de Chimay, celui de Limbourg au marquis de Traze-
gnies. Toutes ces désignations sont faites pour le cas où Sfondrato
accepte le gouvernement du Luxembourg. S'il refuse, le partage des
gouvernements devra être modifié. Havré devra choisir alors entre
Luxembourg et Namur et celui qu'il décline sera pour Chimay. On
donnera le gouvernement de Saint-Omer à Grobbendonck.

Le Roi demande d'urgence un rapport sur le Jansénisme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 289.

279. Madrid, 17 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'archiduc d'avoir chargé les auditeurs militaires d'une enquête pour découvrir les militaires dont la conduite a été répréhensible lors de la bataille de Lens et ceux qui se sont bien comportés, de façon à ce que la suspicion ne continue pas à s'étendre à tous.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 293.

280. Madrid, 29 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a envoyé, il y a quelques jours, 300,000 écus pour le service des provisions. On vient d'en envoyer encore 300,000. Nouvelle recommandation de les employer avec discernement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 299.

281. Madrid, 29 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de l'impossibilité de conserver Frankenthal et de l'opportunité de la remettre à l'Électeur de Mayence ou au palatin Louis-Philippe, en attendant l'adhésion du Palatinat à la paix générale. Le Roi a écrit à ce sujet à Peñaranda, l'avertissant qu'on jugeait le plus convenable de remettre la place aux Suédois pour que ceux-ci la rendent au Palatin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 302.

282. Madrid, 29 décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On fait les démarches nécessaires pour l'ajustement des provisions générales. On prépare le départ des Espagnols désignés pour les Pays-Bas, dans l'espoir de réunir le nombre fixé de 3,000. Le Roi désire, en retour, que l'archiduc hâte autant qu'il le peut le départ des soldats destinés à l'armée d'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 305.

283. Madrid, ... décembre 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Piccolomini a fait savoir que pour le cas où la paix se conclurait en Allemagne, on pourrait se servir des troupes devenues disponibles. L'archiduc examinera avec Fuensaldaña et Peñaranda les moyens d'accepter cette proposition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 242, fol. 314.

284. Madrid, 3 janvier 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a suggéré au Roi de défendre dans ses États l'importation des vins français. L'archiduc voudra bien examiner cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 5 (1).

(1) Voir des lettres relatives à des affaires particulières : le 3 janvier, pour le baron Adrien de Enquefort (fol. 1); le 13 janvier, pour René De Vos, candidat à la présidence de la Chambre des Comptes de Lille (fol. 15); le 18 janvier, pour Martin de Haen (fol. 27); le 20 janvier, pour le comte de Garcies (fol. 28); le 21 janvier, pour Georges-Christian landgrave de Hesse (fol. 31); le 23 janvier, pour Antonio de Espiñosa, médecin de la place forte

285. Madrid, 4 janvier 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il faut considérer que la victoire est bien plus souvent le fruit de la discipline que la conséquence de la supériorité numérique et qu'un des éléments principaux est le grand nombre des officiers. Surtout quand il s'agit de combattre les armées françaises, qui comprennent bon nombre d'officiers, il convient de s'inspirer de leur exemple. Le Roi a décidé qu'il y aurait à l'avenir trois maîtres de camp, l'un Espagnol, l'autre Italien et le troisième Belge. Pour remplir ces postes le Roi désigne respectivement le comte de Garcies, le prince de Lixeim et le marquis de Molinghien. Il prétend avoir fait ces désignations de l'avis de ses ministres. Il prescrit à l'archiduc de notifier la chose aux intéressés. Il règle ensuite l'ordre de préséance devant exister entre eux, Carlos Guasco et le marquis Sfondrato. Il prescrit que le comte de Garcies doit abandonner le gouvernement de Cambrai, qui sera confié *ad interim* à Gabriel de la Torre. Léopold-Guillaume désignera un Espagnol pour la place de Juliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 9.

286. Madrid, 15 janvier 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des négociations entreprises pour cantonner dans le Palatinat inférieur les troupes du duc de Lorraine et celles de Lamboy, de façon à assurer le maintien de Frankenthal et soulager les Pays-Bas de l'obligation de loger tous ces gens. Il semble que cela ne peut déranger les principaux contractants de la paix allemande, l'Empereur, le roi de Suède et l'Électeur de Cologne. Quant au landgrave de Hesse, il ne bougera pas pour si peu. On n'aura donc à compter qu'avec la petite armée de Turenne, qui ne saurait s'opposer à celle du duc. Telle est l'opinion du Roi. Il prescrit à Léopold-Guillaume d'en assurer la rapide exécution. L'intérêt principal de cette opération réside dans le soulagement qu'elle apporte aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 19. 30

d'Anvers (fol. 32); le 26 janvier pour Martin del Hoyo Barrientos, depositaire général de l'armée (fol. 34); le 27, pour Arios Gonsalo fils du comte de Pinoenrostra, officier espagnol (fol. 36); le 27 janvier, pour le duc d'Aerschot (fol. 40); le 1^{er} février, pour le lieutenant-général de cavalerie D. Antonio de la Cueva y Silva (fol. 50); le 3 février, pour Guillaume de Clammoris haut drossart du duché de Limbourg et son parent Robert baron de Linden (fol. 58); le 5 février, pour Jean Jacques Coret, natif de Saint-Ghislain, et les frères Ignace et Liévin de Clerck (fol. 68).

287. Madrid, 16 janvier 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de Guise a fait faire des démarches en vue de sa libération par le comte d'Oñate. Il est possible qu'on en fasse aussi auprès de l'archiduc. Le Roi défend expressément de faire quoi que soit. Il veut que la question demeure absolument secrète et promet de donner ultérieurement d'autres renseignements à l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 23.

287^{bis}., 26 janvier 1649. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Les protecteurs et le surintendant des Monts-de-piété font remarquer que les archiducs accordèrent aux dits Monts certains privilèges contenus dans l'acte du 30 juillet 1627. Comme on conteste ces privilèges, ils en demandent la confirmation, et le Conseil de Flandre appuie leur requête.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

288. Madrid, 27 janvier 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Tous les colliers qui se trouvent en la possession du trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or doivent être remis au garde des joyaux du Roi et le même trésorier doit envoyer à Balthazar Molinet, greffier de l'Ordre, un inventaire détaillé de tous les objets qui se trouvent en sa possession : ornements, tapisseries, manteaux, etc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 38 (1).

289. Bruxelles, 29 janvier 1649. — *Instructions données à Jean-Claude Friquet, envoyé à la Cour de France par le comte de Peñaranda.*

Les négociations doivent être conduites conformément à l'état actuel des affaires. L'objectif principal est la conclusion de la paix. Friquet s'informera si la reine de France et Mazarin font des ouvertures relativement à une alliance avec l'Espagne; il évitera de se compromettre.

(1) Voir à la date du 23 janvier une lettre du Roi accordant une augmentation de gages à Miguel de Planilla, official de la secrétairerie d'Etat et de Guerre, qui avait accompagné Galaretta dans son voyage en Espagne. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 47, fol. 5.*)

Il est opportun de rétablir l'autorité de la Reine et du Cardinal. Friquet s'abstiendra de faire aucune proposition, même si le Cardinal l'y invitait.

Estado, 2071.

290. Madrid, 1^{er} février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte d'Oñate a fait savoir au Roi que des propositions lui avaient été faites de la part du duc de Guise, ce dernier offrant de livrer la place de Guise à Léopold-Guillaume pour obtenir sa liberté. Il serait convenu que, si le duc remettait au Roi une autre place de même importance, occupée actuellement par le roi de France dans le Roussillon ou aux Pays-Bas, on lui rendrait Guise. On devrait en même temps faire connaître au duc quelle aide on pourrait lui donner pour qu'il pût pénétrer en Provence, profiter des circonstances actuelles et former un parti. Le duc de Guise a l'intention d'envoyer son secrétaire muni d'instructions suffisantes pour arranger les détails de l'affaire. Le Roi porte la chose à la connaissance de l'archiduc et demande son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 48.

291. Madrid, 2 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de 215,000 écus, dont 200,000 doivent former la mensualité de février et le reste servira au traitement de l'archiduc. On aurait bien voulu envoyer quelques mensualités d'avance, mais cela a été impossible. Le même jour, le Roi prescrit d'envoyer un rapport sur le service des provisions de l'année précédente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 52 et 56.

292. Madrid, 3 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris qu'il se présente des difficultés à propos de l'exécution du traité de paix en Allemagne, parce que les Suédois refusent de rendre certaines places de la Bohême. Il a chargé le comte de Lumiarès, son ambassadeur à Vienne, de tâcher de convaincre l'Empereur de ne pas accepter ce traité. Il en avertit Léopold-Guillaume en l'invitant à coopérer avec lui, eu égard aux conséquences néfastes de la paix ainsi conclue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 60.

293. Madrid, 3 février 1649. — *Philippe IV au comte de Lumiarès.*

Le comte profitera de l'occasion offerte par le refus des Suédois et insistera sur les récents événements survenus à Paris pour faire des instances auprès de l'Empereur et de ses ministres et les persuader de refuser la ratification de la paix conclue à Munster. L'alliance une fois rétablie entre les gouvernements de Vienne et de Madrid, les mouvements révolutionnaires en France pourraient amener une amélioration dans les conditions de la paix. Pour ce cas, le Roi s'engage à aider l'Empereur autant qu'il le pourra et à lui envoyer des subsides qui seront régulièrement payés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 63.

294. Madrid, 5 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre de payer régulièrement les membres du Conseil suprême des Pays-Bas à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 66.

295. Madrid, 5 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance de la décision prise de confier à nouveau la pagadorie générale au baron de Limal et de la retirer à D. Sebastian Lopez de Hierro. Ce dernier a présenté au Roi un mémoire justificatif et le Roi enverra à l'archiduc une lettre autographe sur les mesures à prendre pour terminer cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 73.

296. Bruxelles, 9 février 1649. — *Rapport sur le voyage de Friquet à la Cour de France.*

Le négociateur est parti de Bruxelles, le 30 janvier et arrivé à Saint-Germain, le 3 février. Il eut le lendemain une entrevue avec Mazarin et la conversation a porté surtout sur le duc de Lorraine et l'aide fournie par les Français aux Portugais. Le 5, Mazarin a répondu à Friquet que

TOME IV.

la Reine a décidé de faire la paix. D'après les insinuations faites par le ministre français, on donnerait satisfaction au duc de Lorraine, on rendrait quelques places fortes et on s'arrangerait à propos du Portugal.

Estado, 2071.

297. Madrid, 10 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le bruit se répand qu'on aurait enlevé à la reine de France, Marie-Anne, la gestion des affaires et qu'on l'aurait séparée de son fils. Dans ce cas elle pourrait avoir l'intention de quitter la France, ce qui serait très regrettable, car de ce chef elle perdrait tout crédit, comme ce fut le cas avec Marie de Médicis et son départ contribuerait à ramener le 10 calme en France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 77.

298. Madrid, 10 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il y a lieu de faire tous les efforts possibles pour éviter qu'Anne d'Autriche ne quitte la France, car une fois hors du pays elle n'aurait plus 15 aucune influence sur les affaires. Si, malgré tout, la souveraine était contrainte de le faire, il faudrait l'hospitaliser au palais de Gand pour éviter que les Français de sa suite ne puissent se mettre au courant de ce qui se passe à la Cour de Bruxelles. On fera preuve de modération dans les mesures à prendre éventuellement à cette occasion (1). 20

Estado, 2258.

299. Madrid, 10 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ces jours derniers on a appris de divers côtés que Louis XIV aurait quitté Paris secrètement, que le peuple se serait révolté, que le Parlement aurait poussé les bourgeois à prendre les armes, tant pour contenir 25 la foule que pour ne pas abandonner aux nobles les postes importants, que le même Parlement aurait publié un édit déclarant Mazarin cause de

(1) Il y a sur cette affaire trois lettres du Roi à l'archiduc et une quatrième à Fuensaldaña.

tous ces tumultes et perturbateur de la paix publique, le sommant de quitter la Cour dans les huit jours; qu'un arrêt du Parlement, qui avait été depuis annulé par la Reine et son Conseil, promettait 4,000 écus pour chaque membre du Parlement qu'on pourrait arrêter; que le 5 prince de Conti et le duc de Longueville seraient entrés à Paris et se seraient mis à la disposition du Parlement, offrant en même temps les services de la Picardie et de la Champagne; que cette offre avait été acceptée et que Conti serait nommé généralissime, ayant sous ses ordres les ducs d'Elbœuf et de Bouillon et le maréchal de la Motte. Il est à 10 croire que Léopold-Guillaume en sait encore plus long. Il semble à Madrid que ce mouvement pourrait être durable et que le parti du Parlement paraissant si fort pourrait rendre impossible le maintien de Mazarin.

Il serait nuisible au Roi de faire en ce moment aucune déclaration. 15 Il n'a qu'à rester dans l'expectative, accordant en grand secret son appui au parti le plus faible, de façon que les troubles puissent durer et pendant ce temps on devrait s'efforcer de reprendre les places perdues aux Pays-Bas, à commencer par Ypres.

Il se pourrait que Mazarin fût tué ou qu'il fût parti. Dans ce cas, 20 l'apaisement se ferait facilement et tous les partis se ligueraient à nouveau contre l'Espagne, pour le plus grand danger des Pays-Bas. La situation serait particulièrement grave s'il s'avérait que le duc de Lorraine s'est arrangé avec Louis XIV. Un nouveau gouvernement français serait tenté de faire preuve d'intransigeance et de ne pas se prêter à des condi- 25 tions de paix plus avantageuses que celles offertes l'année précédente.

L'archiduc examinera la question avec Fuensaldaña et Peñaranda, puis il prendra la décision qui lui paraîtra la plus opportune. En tout cas, vis-à-vis de tous les Français qui entreront en relations avec lui, l'Archiduc se montrera aimable, leur donnant de bonnes espérances. 30 tâchant de se procurer partout des intelligences, surtout, si la chose était possible, avec les protestants. Il continuera particulièrement les tractations avec le duc d'Epéron et M. de Juyca (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 89.

(1) Voir encore quelques recommandations complémentaires dans une seconde lettre 35 du Roi (fol. 92).

300. Madrid, 10 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a envoyé la mensualité de janvier. Vu les bruits qui circulent à propos des événements de Paris, le Roi envoie par la mer le duplicatum des effets de cette mensualité et le triplicatum de ceux affectés aux 300,000 écus récemment expédiés. Ainsi, même si les courriers ont été retenus à Paris, il n'en résultera aucun inconvénient. Pendant tout le temps que dureront ces troubles on correspondra par la voie maritime. L'archiduc doit tâcher d'augmenter le nombre des soldats destinés à passer en Espagne, car c'est de cela que dépend pour une bonne part le succès des armées royales dans la Péninsule. Le Roi voudrait aussi faire envoyer à Saint-Sébastien 50 artilleurs et mineurs et quelques ingénieurs disponibles en Hollande ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 89.

301. Madrid, 20 février 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, se sont plaints du dommage qui leur a été causé à propos de la désignation d'un nouvel abbé, faite au mépris des usages et de leurs privilèges. Léopold écoutera leurs doléances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 205.

302. Madrid, 9 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Il est inopportun de confier le poste de maître de camp général au marquis de Ledesma, alors que jadis celui-ci a décliné le même poste quand

⁽¹⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 18 février, pour le colonel Michel van Laer (fol. 109); le 20 février, pour le baron de Limal (fol. 110); le 25 février, pour le comte de Atemis, gentilhomme de la chambre de l'archiduc (fol. 114); le 26 février, pour le capitaine Giuseppe Manrique (fol. 115); le 28 février, pour Martin de Haen, maître de la chambre des Comptes (fol. 117); le 2 mars, pour le sergent-major Ludovico Clerici (fol. 119); le 2 mars, pour l'audiencier Verreycken (fol. 123); le 2 mars, pour le marquis Herman Fortunat de Baden (fol. 124); le 3 mars, pour le comte de Noyelles (fol. 127); pour le comte d'Isembourg (fol. 128), pour le comte d'Ursel (fol. 129); le 6 mars, pour le capitaine Pedro de Valdes (fol. 132); le 13 mars, pour l'abbé de Mercy (fol. 159); le 14 mars, pour le colonel Ambroise Mexia (fol. 161), pour le lieutenant-général de cavalerie Francisco Sanchez Pardo (fol. 163); le 18 mars, pour le landgrave George-Christian de Hesse (fol. 165).

on avait besoin de lui. Le désigner comme général de cavalerie à la place du marquis de Montecuculi serait s'exposer aux plaintes de Bucquoy. On s'est décidé à nommer deux maîtres de camp généraux, dont l'un sera le marquis de Molenghien, jusqu'ici en service dans l'Estramadure et l'autre le prince de Lixheim. Le marquis Alexandre Borri sera employé en Espagne et si Sfondrato quitte son poste dans l'artillerie, Léopold-Guillaume présentera des candidats pour son remplacement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 134.

303. Madrid, 10 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi espère que l'archiduc aura soin de profiter de l'occasion favorable qui se présente par suite des troubles de Paris. Il cherchera à partir tôt en campagne pour récupérer les places perdues ou bien faire alliance avec celui des deux partis qui peut procurer le plus grand profit. Si on embrasse le parti de Louis XIV, il faut tâcher d'obtenir la restitution de toutes les places occupées en Catalogne et aux Pays-Bas; en retour on s'engagera à l'aider de toutes ses forces. Si au contraire on prend le parti du Parlement, on tâchera d'arriver au même résultat. Si la conclusion d'un traité paraît impossible, l'archiduc ne doit pas se perdre en négociations, mais recourir aux armes. C'est à lui à choisir par où il commencera puisque étant sur les lieux, il est mieux à même de se décider. Le Roi envoie à l'archiduc les pleins pouvoirs qu'il a demandés, l'un pour traiter avec Louis XIV et l'autre avec le Parlement. La question doit être traitée à l'intervention de Peñaranda et de Fuensaldaña. Il tâchera de faire en sorte que le Parlement demeure toujours plus puissant que Louis XIV, car il y a moins à craindre d'une corporation que d'une personnalité. Dans les circonstances présentes l'argent est sans doute indispensable; aussi le Roi envoie-t-il tout ce qu'il a pu réunir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 142.

304. Madrid, 10 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 30

Le Roi approuve pleinement la décision de l'archiduc de sévir contre ceux qui se sont mal conduits à la bataille de Lens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 146.

305. Madrid, 10 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a averti le Roi du projet des Français d'attaquer Ostende et Fontarabie.

Le Roi met en doute la réalité de ce projet, eu égard aux troubles qui sévissent dans ce pays. Il approuve en tout cas les mesures de prudence 5 prises à ce propos. Il recommande encore de continuer les efforts requis pour obtenir du pays la contribution maxima à l'exécution des engagements pris vis-à-vis des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 149.

306. Madrid, 10 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 40

L'archiduc a insisté jadis sur la nécessité de mettre fin à l'abus consistant dans le fait que des tercios ou des régiments soient commis à des officiers qui ne servent pas réellement à la tête de ces unités et l'opportunité de commencer la réforme par le comte d'Isembourg, à qui on pourrait donner une compensation. Le Roi rappelle que l'intéressé 15 a déjà été favorisé par le poste de premier chef des finances et qu'il avait jadis donné ordre de désigner pour le commandement de son régiment son cousin, le comte de Bruay. Cet ordre doit être exécuté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 153.

307. Madrid, 10 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Envoi de 200,000 écus à titre de provision pour l'armée et 15,000 pour la cour de l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 155.

308. Madrid, 18 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi est heureux des diligences de l'archiduc pour mettre l'armée 25 en état, en vue de la campagne prochaine. Il l'approuve d'avoir envoyé le baron de Dramelay pour arranger avec Lamboy l'envoi de 6,000 fan-

tassins et de 4,000 cavaliers. Il a pris connaissance des indications données par le comte de Lumiarès, en vue de l'envoi de 4,000 cavaliers et de quelques fantassins. Les propositions de Lamboy n'ont guère eu de résultat jadis; il y a peu de profit à retirer des recrutements. En tout 5 cas, l'archiduc n'a qu'à faire tout ce qu'il peut. C'est également à lui à tirer parti de la proposition de Lumiarès. On tâchera aussi d'envoyer des Espagnols par Saint-Sébastien. L'archiduc peut être assuré de l'assistance royale en argent. On en a envoyé aussi au comte d'Oñate pour les Napolitains qui doivent aller aux Pays-Bas.

40

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 169.

309. Madrid, 18 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le 19 janvier dernier l'archiduc a écrit au Roi qu'il a chargé Peñaranda d'avoir, en présence du secrétaire Augustin Navarro, une entrevue avec le duc de Lorraine et de l'interpeller sur ses tractations avec 15 le gouvernement français à l'insu de Philippe IV. Peñaranda a rendu compte à Madrid de cette entrevue. Le duc a nié qu'il eût l'intention de traiter avec la France, mais a avoué avoir reçu des propositions de Mazarin, qui lui avait proposé notamment de servir d'intermédiaire entre la France et l'Espagne. A Madrid, on estime que dans les circonstances 20 présentes il est impossible d'arriver à la paix avec la France et que le duc de Lorraine ne saurait rien y faire. Il convient de tenir l'œil sur ses agissements. A l'heure actuelle on ne voit pas avec qui on pourrait traiter, même si la paix n'était pas impossible. Léopold-Guillaume et Peñaranda devront examiner si on pourrait recourir à la médiation du 25 duc de Lorraine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 175.

310. Madrid, 18 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance d'un rapport du marquis de Lede relatif aux mauvais traitements que les officiers espagnols ont fait subir près 30 de Los Passages à un armateur d'Ostende. Il a appris aussi que dans les ports d'Espagne on s'est rendu coupable de vexations à l'égard de Hol-

(1) On remarquera que Philippe IV n'est pas très conséquent dans ses raisonnements !

landais et d'autres sujets de nations amies. Il a chargé un ministre de faire une enquête à ce sujet et de sévir éventuellement ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 181.

311. Madrid, 18 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Au sujet de la proposition du duc de Guise de remettre au Roi d'Es- 3
pagne la place de Guise. Pour deux motifs différents on a écarté cette
proposition. D'abord la place en question serait difficile à défendre,
ensuite la remise en liberté du duc présentait des inconvénients, à cause
de ses relations dans le royaume de Naples. Depuis les récents troubles
en France un troisième motif est venu encore s'y ajouter, le Roi a 10
décidé, en effet, que son armée ne doit pas entreprendre d'opération
à la frontière, sinon pour reprendre les places que l'ennemi lui a prises.
En tout cas Léopold-Guillaume examinera encore l'affaire avec Peñaranda et Fuensaldaña et fera connaître son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 185. 45

312. Madrid, 18 mars 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Le vedor général D. Diego Giron a remis à Madrid le relevé général
fait par le pagador général Sébastien Lopez Hierro des sommes perçues
en septembre-octobre 1648. Ces documents et les autres du même genre
communiqués précédemment pour la justification du pagador font voir 20
que celui-ci a encore droit à 84,096 écus qu'il a empruntés sur son crédit
personnel pour le service de l'armée. Le Roi prescrit de payer la
somme en question à l'intéressé, car un retard prolongé ferait du tort
à son crédit. Ce serait là une chose d'autant plus déplorable que le paga-
dor a prêté l'année précédente des sommes considérables à intérêt 25
modéré. Tout cela témoigne de son zèle pour le service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 190 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le 14 mai, le Roi fait savoir qu'il a fait donner les ordres requis pour empêcher toute innovation en cette matière (reg. 244, fol. 17).

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 24 mars, pour 30
Diego de Silveira (fol. 195), pour Bernardin de Robelledo, agent diplomatique accrédité en
Danemark (fol. 199), pour le duc de Híjar (fol. 203); le 25 mars, pour le comte de Meghem
(fol. 205); le 28 mars, pour Louis Roger Clarisse (fol. 207); le 5 avril, pour le duc et la
duchesse de Guise (fol. 213); le 10 avril, pour Charles de Hovynes (fol. 225).

313. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV au comte de Peñaranda*.

Le Roi a reconnu la nécessité de la présence du comte de Peñaranda
auprès de l'archiduc, afin que celui-ci puisse exécuter promptement les
traités de paix éventuels. A cet effet, Antoine Brun se rendra immé-
5 diatement à La Haye et Peñaranda traitera par son intermédiaire.

Estado, 2258.

314. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Certains armateurs de navires de course opérant dans les mers d'Es-
pagne ont proposé de déclarer que les navires appartenant à des sujets
10 de nationalité amie, mais transportant des munitions de guerre au Por-
tugal, devaient être arrêtés et jugés de bonne prise. Avant de prendre
une décision le Roi veut connaître l'avis de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 223.

315. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Si on n'a pas encore envoyé d'Espagne la somme convenue pour l'exé-
cution des engagements pris à Munster, ce n'est pas faute de diligence.
On continuera à faire tout son possible. Le Roi approuve la résolution
prise par l'archiduc d'écarter certaines mesures de sanction proposées
par le Conseil d'État contre les Hollandais. Pour le moment il faut réserver
20 toutes ses forces contre la France, d'où vient le mal ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 227.

316. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Le Roi a pris connaissance des dernières nouvelles que l'archiduc lui
a communiquées à propos des troubles en France et à la suite desquelles
25 on se demandait s'il fallait prendre le parti du Roi ou celui du Parle-

⁽¹⁾ *Que es el origen de todos los malos.*

ment, l'un et l'autre sollicitant l'assistance espagnole. Ultérieurement, le Roi a appris aussi que le marquis de Noirmoutiers était venu à Valenciennes, envoyé par les princes français, mais sans l'intervention du Parlement. Ce gentilhomme déclarait que si l'armée espagnole s'avancait jusqu'à quinze lieues de Paris, les partisans du Parlement en feraient 5 autant. Cette dernière proposition paraissant contradictoire avec les offres précédentes, Léopold-Guillaume chargea les comtes de Peñaranda et de Schwartzemberg de demander aux délégués français des détails complémentaires. Le Roi remercie l'archiduc de son zèle et rappelle les directives qu'il a données depuis que les premiers troubles ont éclaté. 10 Pour profiter de ces heureuses circonstances, on va tâcher de prendre l'offensive sur toutes les frontières françaises. Caracena a reçu ordre d'entrer en campagne. La flotte commandée par Don Juan va aussi entrer en activité. Le présent courrier amène la mensualité d'avril et en plus 200,000 écus de provision extraordinaire. Ceux-ci seront 15 employés pour faire venir d'Allemagne les troupes offertes par Jean de Weert, dont l'effectif atteint, paraît-il, 11,000 hommes et qui ne sont pas au service de l'Empereur. Il y a à cela plusieurs avantages, notamment celui d'empêcher Louis XIV et le Parlement de se servir de ces troupes dans le cas où les troubles cesseraient. 20

On est inquiet au sujet des troupes du duc de Lorraine. Si elles sont entrées en France, il y a lieu d'appréhender l'indiscipline des soldats et l'extravagance du duc. Il n'y a que le parti de Turenne, chef des huguenots, qui puisse affaiblir la France en cas d'une réconciliation entre Louis XIV et le Parlement. Le Roi a ordonné de faire venir le duc de 25 Guise en Espagne; il serait toujours dangereux de lui confier une flotte, surtout depuis les troubles récents de Naples et de Sicile. Le duc a d'ailleurs peu de crédit en France, tant en Provence et en Languedoc qu'ailleurs.

Au sujet de Mazarin il est évident que son désir et son intention 30 sont de continuer la guerre; Peñaranda a répondu d'une manière claire et décidée à l'agent que le Cardinal lui avait envoyé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 231.

317. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que Mazarin a proposé par l'intermédiaire de Friquet de se mettre d'accord pour ne pas troubler le passage des courriers. Il a envoyé à l'archiduc la procuration que celui-ci avait demandée à ce 5 sujet. Il juge, lui aussi, comme souhaitable le maintien du libre passage des courriers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 239.

318. Madrid, 10 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu la lettre de l'archiduc relative au roi d'Angleterre 10 Charles I^{er}. Il a appris que le résident de l'archiduc, Henri de Vicq, lui avait demandé de répondre à deux lettres écrites antérieurement à Léopold-Guillaume par le prince de Galles. Léopold-Guillaume lui-même désirait connaître au préalable l'intention du Roi, sur le formulaire à suivre, eu égard à la proclamation de la république faite par le parlement 15 anglais. Philippe IV déclare que la mort de Charles I^{er} est un événement déplorable, qu'il se réjouirait si sa situation lui permettait de montrer au monde entier la conduite qu'il faudrait tenir en pareille occurrence, mais qu'il fallait céder aux circonstances. Le parlement anglais est très puissant, tous les princes ont trop à faire chez eux pour songer à 20 entreprendre quelque chose contre lui. En plus, le parlement a déclaré qu'il voulait entretenir de bonnes relations avec l'Espagne. Il faut s'occuper des affaires de France et le Roi veut observer l'ancien principe de sa maison, à savoir la paix avec l'Angleterre. Il n'y a donc rien à changer, garder de bons rapports avec le parlement. On devait d'ailleurs 25 peu de reconnaissance à Charles I^{er} qui dès le début de la révolution portugaise, a reçu un ambassadeur du *tyran*. Il faut éviter de faire une déclaration formelle ni en faveur du parlement ni en faveur du prince de Galles, avant d'être bien renseigné sur la tournure des événements. L'archiduc pourra répondre au prince de Galles en lui donnant le titre 30 de Roi, mais en antidatant la lettre. Si le parlement en venait ultérieurement à protester, on s'excuserait en alléguant qu'au moment où la lettre a été écrite on ignorait l'exclusion des Stuarts du trône d'Angleterre. Le Roi lui-même a écrit une lettre de condoléances au prince de

Galles, également antidatée. Antoine Brun pourrait être chargé de la remise des lettres au prince de Galles. Alonso de Cardenas a reçu ordre de ne faire aucun changement et si de la part du parlement on veut traiter avec lui, il répondra qu'il rendra compte du tout au Roi. Il ne faut appréhender aucune nouveauté de la part du parlement lui-même, 5 car il est de son intérêt que les souverains étrangers ne retirent pas leurs ambassadeurs de Londres. Le Roi a pris le deuil pour Charles I^{er} comme il l'avait pris pour Louis XIII.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 243.

319. Madrid, 11 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 40

Le Roi a pris connaissance de la décision de l'archiduc de faire une enquête au sujet des vexations que les vaisseaux hollandais auraient eu à subir des frégates d'Ostende et de leur restituer certaines prises. Il recommande encore une fois la stricte observation de la paix et le châti- 15 ment de tous les contrevenants (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 252.

320. Madrid, 11 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de 200,000 écus pour la mensualité d'avril et 15,000 pour le traitement du Gouverneur-Général. En plus on envoie 100,000 écus à Peñaranda pour l'exécution des engagements pris vis-à-vis des Hollan- 20 dais. Si la chose peut se faire sans inconvénient, il lui est quand même loisible d'employer ces 100,000 écus, en tout ou en partie pour les recrutements à faire en Allemagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 264.

321. Madrid, 12 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le comte de Peñaranda tient une procuration du Roi pour conclure la paix avec les Français et a reçu toutes les instructions pour l'usage

(1) Voir encore quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 11 avril, pour le marquis de Molenghien (fol. 254), pour le duc d'Aerschot (fol. 258); le 13 avril, pour Antonio Fuentes y Blota, juriste (fol. 280); le 17 avril, pour le comte de Rebolledo (fol. 282). 30

à faire de ce document. Les documents que l'archiduc a demandés et qu'on lui envoie n'ont d'autre objet que la conclusion de la paix soit avec Louis XIV, soit avec le parlement, l'alliance formelle avec l'un ou l'autre, avec la restriction que le parti auquel on s'alliera ne conclura 5 pas la paix avec l'autre, sans que les intérêts de l'Espagne soient sauvegardés et ce suivant la teneur des instructions données à Peñaranda.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 268.

322. Madrid, 12 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait savoir au Roi que les Suédois faisaient des difficultés 40 pour la ratification de la paix en Allemagne, qu'il ne fallait pas leur remettre la place de Frankenthal dont la possession est au contraire très nécessaire et où on pourrait concentrer éventuellement les troupes qu'on licencierait en Allemagne. Le Roi s'en réfère aux instructions qu'il a données à ce propos à Peñaranda.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 272.*

323. Madrid, 13 avril 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Répétition du contenu de la lettre du 11 avril analysée ci-dessus (1). Le Roi a décidé d'envoyer le présent courrier par la voie de terre, se fiant aux assurances de Mazarin. Il insiste pourtant sur le danger de la 20 voie de terre et s'en remet aux déclarations contenues dans les lettres expédiées par voie de mer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 243, fol. 276.

324., 22 avril 1649. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil approuve qu'on restitue au comte de Henin les biens 25 confisqués.

Estado, 2071.

(1) Voir n° 320.

325. Madrid, 4 mai 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'attitude que l'archiduc a prise jusqu'ici à raison des événements survenus en France et sa décision de s'occuper sans tarder de la récupération des places perdues aux Pays-Bas. Il est bon aussi de se tenir prêt en vue d'un nouvel événement, en particulier pour l'éventualité d'une rupture de la paix entre le parlement, les princes français et Louis XIV notamment du traité secret relatif à Mazarin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 5 (1).

326. Madrid, 4 mai 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu les dernières lettres de l'archiduc concernant les traités conclus avec les délégués des princes français alliés au parlement, l'état général de la question, les dernières nouvelles reçues de Paris, à savoir la réconciliation complète entre Louis XIV, le parlement et les princes. Tout cela fait voir combien peu on doit se fier aux Français. L'archiduc s'est donc résolu à commencer la récupération des places perdues aux Pays-Bas et a chargé Sfondrato de marcher sur Ypres. Le Roi approuve toute cette conduite. Il recommande encore à l'archiduc de fomenter

(1) Voir des lettres particulières : le 1^{er} mai, pour le duc de Guise (fol. 1); le 4 mai, pour l'abbé de Mercy (fol. 7), pour Alexandre de Bournonville, comte de Henin (fol. 9), pour le comte de Noyelles (fol. 11); le 14 mai, pour le prince de Ligne (fol. 10), pour le duc d'Aerschot à propos de sa prétention d'être traité comme duc d'Arenberg (fol. 21), pour le duc et la duchesse de Guise (fol. 23); le 22 mai, pour le capitaine Juan Bazo y Moreda (fol. 24), pour le contador Cristoval de Almiron Castillo (fol. 29); le 28 mai, pour François et Martin de Hornes, frères (fol. 37), pour Andrés de Alvarado, ancien attaché à la Cour du Cardinal-Infant (fol. 39); le 29 mai, pour le colonel Fernando Arias de Saavedra (fol. 41), pour le capitaine Diego de Goñi y Peralta (fol. 45); le 30 mai, pour le marquis de Molenghien (fol. 54); le 3 juin, pour Francisco Pacheco, de la maison du Cardinal-Infant (fol. 56); le 3 juin, pour le baron de Rassenghien, évêque de Tournay (fol. 63); le 4 juin, pour le conseiller Charles de Hovynes (fol. 80), pour le marquis d'Aiseaux, chef des finances (fol. 82); le 10 juin, pour Claude de Saint-Maurice, capitaine de cavalerie bourguignonne (fol. 112), pour Marguerite de Guevara, fille du capitaine François de Guevara (fol. 114); le 11 juin, pour le secrétaire d'Etat et de Guerre, Francisco de Galaretta (fol. 116); le 15 juin, pour Thérèse et Marie Martinez, filles du contador Antonio Martinez (fol. 119); le 16 juin, pour René de Vos, maître de la Chambre des Comptes de Lille (fol. 123); le 17 juin, pour Sébastien Lopez del Hierro, pagador général (fol. 124), pour Antonio de Fuertes (fol. 126).

les troubles en France, même après les derniers événements et de se tenir à peu de distance pour pouvoir, le cas échéant, revenir de ce côté, tout en attendant l'arrivée des recrues levées en Allemagne, qui doivent renforcer l'armée. Envoi de 300,000 écus de provision extraordinaire avec promesse d'y ajouter encore 200,000 autres. Recommandation de les dépenser avec discernement. Oñate a reçu à nouveau l'ordre d'envoyer des Italiens aux Pays-Bas. On pourrait tenter aussi à cet effet d'obtenir la liberté des prisonniers détenus en Normandie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 13.

10 327. , 10 mai 1649. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Le duc d'Aerschot demandait à être qualifié de duc d'Arenberg dans les actes de procédure. Le Conseil trouve qu'il faut observer les ordres donnés à ce sujet au Conseil privé (1).

Estado, 2071.

15 328. , 24 mai 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve les mesures prises par l'archiduc en faveur du comte de Henin, récemment grâcié.

Estado, 2258.

329. Bruxelles, 24 mai 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

20 Au sujet des instances faites par les États de Zélande pour obtenir la restitution du vaisseau appelé « Le Postillon », saisi en juillet 1648. L'archiduc envoie à ce propos un rapport du marquis de Lede et rappelant l'insistance du Roi à recommander d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner lieu à des plaintes de la part des Hollandais, il lui demande de prendre les mesures requises dans le cas présent (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 49.

(1) Le 5 avril, l'archiduc avait transmis à Madrid un mémoire du duc d'Aerschot exposant ses prétentions. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 209.*)

(2) Voir en annexe le rapport de Lede (fol. 51).

330. Bruxelles, 3 juin 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A l'instance du duc de Lorraine, l'archiduc a accordé à Jean-Antoine van der Eycken, seigneur d'Hoogvorst, la future succession du poste d'écoute d'Anvers et margrave du pays de Rhyen, que dessert actuellement Nicolas de Varick. Or, ce dernier essaie d'obtenir à Madrid le droit de résigner sa charge au profit de son propre fils et prétend même l'avoir obtenu. Le duc de Lorraine fait maintenant de nouvelles démarches pour que le Roi confirme la patente que le gouvernement des Pays-Bas a fait délivrer à van der Eycken. Le Roi est invité à lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 59 (1).

331. Madrid, 3 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la démarche faite par le nonce du Pape à Paris et l'ambassadeur de Venise auprès de Peñaranda, à propos de la paix et de la correspondance échangée à cette occasion entre Peñaranda et l'archiduc. Le Roi approuve la conduite de l'archiduc et prétend partager absolument sa manière de voir. Il n'y a plus à reprendre les pourparlers de Munster. S'il y a quelque chose à faire, c'est chercher à arriver à un nouveau traité, sans y faire aucune mention des tractations antérieures. Peñaranda a reçu des ordres dans ce sens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 66.

332. Madrid, 3 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a envoyé par terre et par mer des effets pour une provision extraordinaire de 400,000 écus, pour les mensualités ordinaires et le traitement du Gouverneur Général jusqu'à la fin d'avril. Il va envoyer encore la mensualité de mai et le traitement du Gouverneur pour ce mois. Remerciements pour la bonne conduite de ce dernier et pour la récupé-

(1) Voir une deuxième lettre de l'archiduc à propos de la même affaire, le 11 juin, reg. 244, fol. 118. Le 24 juin 1651, Léopold-Guillaume revient encore à la charge pour obtenir satisfaction (reg. 250, fol. 229) et le Roi répond le 29 août (reg. 251, fol. 52).

ration d'Ypres. Le même jour, le Roi écrit qu'à l'arrivée des galions il enverra une bonne somme d'argent en espèces, que la peste de Séville a empêché l'armée de Catalogne d'entrer en campagne, mais que ce sera pour bientôt et qu'ainsi les Français seront dans l'impossibilité de se jeter avec de grandes forces sur les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 70 et 76.

333. Madrid, 3 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Remerciements pour la récupération d'Ypres, de Saint-Venant et du fort de Knocke. Le Roi compâtit aux souffrances que l'armée a sans doute subies en ces temps rigoureux et il comprend que l'archiduc a dû demander un armistice de six semaines pour traiter de la paix et en profiter pour permettre à l'armée de se refaire. Le Roi regrette pourtant cette démarche qui doit avoir stimulé l'ennemi et constitue en soi un aveu de faiblesse. Il espère donc que les lettres qu'il a écrites à Peñaranda pour défendre toute suspension d'armes seront arrivées avant que l'armistice ait été conclu et qu'on aura arrêté les tractations. S'il en était autrement, il veut que l'armée reste prête à reprendre les hostilités dès que les six semaines seront expirées. L'archiduc refusera éventuellement toute prorogation de la trêve, fût-ce d'une heure.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 72.

334. Bruxelles, 7 juin 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de Frankenthal. En vue de l'exécution de la paix de Munster, Piccolomini et Lamboy, députés de l'Empereur, se trouvent à Nuremberg et y négocient avec les délégués français et suédois. La restitution de Frankenthal est considérée comme un des points préliminaires; aussi Piccolomini a-t-il écrit l'autre jour à Léopold-Guillaume à cet effet, insistant sur le fait que la paix de l'Empire en dépendait. L'archiduc s'est concerté avec ses ministres avant de répondre. Depuis, il a entendu que tous les délégués réunis à Nuremberg sont unanimes pour réclamer la restitution de Frankenthal et menacent d'envahir au besoin les territoires de l'Empereur, considéré comme responsable de la paix en

Allemagne⁽¹⁾. L'archiduc désire savoir si le Roi est disposé à abandonner cette place, dans le cas où de cela seul dépendrait la ratification de la paix⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 84.

335. Madrid, 10 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Alonso de Cardenas, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, a fait savoir qu'un agent du parlement anglais lui avait déclaré que le parlement voulait maintenir de bonnes relations avec le Gouvernement espagnol et désirait savoir si à Madrid on ferait bon accueil à un ambassadeur d'Angleterre. Cardenas a fait savoir aussi que Francisco Cotinton 10 lui avait écrit de La Haye, que son maître le prince de Galles allait l'envoyer lui-même et un de ses compagnons pour faire connaître au roi d'Espagne l'état de ses affaires et lui demander du secours. Il passerait par Bruxelles.

A Madrid on estime que l'arrivée de Cotinton va entraîner de graves 15 ennuis. On ne sait quel accueil on fera à Paris à l'agent que le prince de Galles va envoyer auprès du Gouvernement français. Il n'est pas moins embarrassant de voir le parlement envoyer un agent à Madrid et d'être obligé de répondre à cet agent au moment où la situation anglaise ne présente encore guère de garantie de durée. Tout cela demande de 20 mûres réflexions. Le Roi prescrit à l'archiduc de se mettre d'accord avec Peñaranda et Fuensaldaña et, si Cotinton arrive aux Pays-Bas, de l'y retenir et tâcher de lui faire dire l'objectif de sa mission. Il lui suggérera qu'il vaudrait mieux pour lui de rester à Bruxelles et d'y faire un exposé de sa mission, exposé que l'archiduc communiquerait à Madrid et à pro- 25 pos duquel il attendrait la réponse royale. Il lui dira aussi que le rétablissement du prince de Galles sur le trône d'Angleterre serait facilité par la conclusion de la paix entre l'Espagne et la France.

Le Roi désirerait savoir de l'archiduc quel accueil on a fait en France

(1) *Como factor de la paz del Imperio.*

30

(2) Les annexes manquent. — Le 11 juillet, le Roi répond qu'il n'a aucune raison de s'écarter de sa décision première (fol. 176).

aux propositions du prince de Galles. Il insiste à nouveau sur l'opportunité d'empêcher Cotinton et son compagnon de venir en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 86⁽¹⁾.

336. Madrid, 22 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

5 Le comte de Lumiarès a notifié au Roi les démarches faites pour attirer à son service les troupes licenciées par le duc de Bavière et l'accord conclu avec le duc Ulderic de Wurtemberg à propos de l'envoi aux Pays-Bas de 4,000 cavaliers. L'archiduc est invité à envoyer à Lumiarès les instructions nécessaires à cet effet. Le même jour, le Roi fait part encore 10 des efforts de Piccolomini pour faire passer au service de l'Espagne certaines troupes jadis employées en Allemagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 128 et 140.

337. Madrid, 22 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La présence du conseiller Antoine Brun est absolument nécessaire à 15 La Haye et il faut lui faire payer ses appointements. On doit lui fournir aussi l'argent nécessaire au service de la chapelle; ce crédit doit être équivalent à celui affecté à ce propos à l'ambassade espagnole à Londres. L'archiduc est invité à prendre des mesures à cet effet. Éloge de Brun.

20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 132.

338. Madrid, 22 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il est indispensable de tenir les engagements pris à Munster vis-à-vis des Hollandais. L'archiduc doit avertir immédiatement le Roi du montant des sommes que le pays lui-même a fournies à cet effet, et conti- 25 nuer ses efforts pour en obtenir d'autres, aussi élevées que possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 134.

(1) Voir en annexe toute une correspondance de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, Alonso de Cardenas. — Le 11 juillet, le Roi ajoute encore que sans rien retrancher aux instructions précédentes, l'archiduc s'efforce de consoler le prince de Galles et le mettre 30 en bons rapports avec lui. (*Ibid.* fol. 185.)

339. Madrid, 25 juin 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Daniel Tizen, sujet hollandais, s'est plaint de ce que deux vaisseaux de Saint-Sébastien avaient arrêté un navire lui appartenant et transportant une cargaison de grains de France en Hollande. Les doléances ont été appuyées par les États-Généraux. Le Roi a décidé de lui faire donner 5 complète satisfaction et proteste encore de sa décision de faire réserver dans ses États un bon accueil aux Hollandais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 150.

340. Du camp devant Cambrai, 8 juillet 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 40

Sur la rivalité entre les deux frères capucins Barrea et Charles d'Arenberg. Pour éviter un scandale, le Roi devrait appeler les Barrea à la Cour comme prédicateurs (2) et demander au général des Capucins qu'il envoie Charles d'Arenberg en Allemagne.

Estado, 2171. 45

341. Madrid, 11 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Demande de renseignements au sujet des sanctions prises contre les officiers qui se sont mal conduits à la bataille de Lens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 171.

(1) Voir aussi les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 juin, 20 pour Juan Martínez del Hoyo, depositaire général de l'armée (fol. 152); le 3 juillet, pour Antonio de Espiñossa, médecin du château d'Anvers (fol. 154); le 5 juillet, pour Joseph de Larreate, capitaine de cavalerie (fol. 159), pour son collègue Virginio Valle (fol. 161), pour les frères François et Juan Arrazola de Onate (fol. 163); le 8 juillet, pour le comte de Meghem (fol. 164), pour le baron de Limale (fol. 169); le 11 juillet, pour le marquis 25 de Bade (fol. 192); le 12 juillet, pour Miguel de Luna y Arellano, surintendant de la Justice militaire (fol. 203); le 12 juillet, pour Hilario de Venero, attaché à la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 211); le 13 juillet, pour Antoine Brouhot, gouverneur de Bouchain (fol. 213); le 17 juillet, pour Gaspar de Valdès (fol. 215), pour le capitaine Jérôme Baptiste Angel (fol. 216); le 17 juillet, pour la comtesse veuve del Pozo (fol. 217); le 22 juillet, 30 pour Jérôme de Aragon, frère du duc de Terranova (fol. 218).

(2) Il est assez curieux de voir l'archiduc adresser cette demande au Roi, alors que celui-ci lui a écrit, le 5 décembre 1647, que Marcellin de Barrea était prédicateur du Roi. (V. n° 68.)

342. Madrid, 11 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que l'Électeur de Cologne avait demandé à l'archiduc de lui envoyer des troupes, principalement celles de Lamboy, pour attaquer la ville de Liège et tâcher de réduire ses sujets liégeois à l'obéissance. Il sait aussi que l'archiduc a décidé de surseoir à l'exécution de cette demande jusqu'à la fin de la campagne et avait fait part de cette décision à l'Électeur. Le Roi approuve cette conduite et ajoute qu'on aura ainsi un prétexte pour établir dans la principauté les quartiers d'hiver d'une partie de l'armée royale.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 179.*

343. Madrid, 11 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que l'on vient d'élire comme coadjuteur de l'évêque de Trèves, le baron de Reyfemberg, ennemi de la maison de Habsbourg, et que cette élection s'est faite contre les règlements du chapitre. Il sait 15 aussi que l'Électeur est hostile aux intérêts de l'Espagne. Le Roi désire que l'archiduc aide les chanoines réunis à Coblençe et cela de la même façon que l'Empereur. Il a chargé l'ambassadeur ordinaire espagnol à Rome et le duc del Infantado, ambassadeur extraordinaire, de faire des représentations auprès du Pape, insistant sur le devoir qui incombe au 20 Roi en sa qualité de duc de Luxembourg de protéger l'évêché de Trèves et les chanoines, à qui on doit rendre tous leurs droits.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 183.

344. Madrid, 11 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Approbation de la conduite de l'archiduc tant par rapport à la direction de la guerre qu'aux négociations projetées avec les Suisses. On 25 tâchera de lui envoyer d'Espagne l'assistance nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 187.

345. Madrid, 11 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi se réjouit de ce que les Français ont refusé d'accorder une trêve. Il approuve les tractations qui ont eu lieu avec le gouverneur de Péronne et avec les Suisses. Les sujets qui ont été récemment désignés comme sergents-majors doivent abandonner le commandement de leurs 5 tercios.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 199.

346. Madrid, 12 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait part des difficultés qu'on rencontre à propos de la levée arrangée par le comte de Lumiarès avec le duc Ulderich de Wur- 10 temberg, mais que d'autre part le baron de Lamboy aurait bientôt 4,000 hommes prêts. Le Roi est heureux d'apprendre que l'archiduc espère bientôt réunir toutes les troupes nécessaires à la campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 207.

347., 16 juillet 1649. — *Consulte du Conseil privé.* 15

Le Conseil, chargé d'examiner la demande du comte de Warfusée tendant à obtenir la restitution des biens confisqués à son père, déclare que cette matière n'est pas de sa compétence, mais dépend exclusivement de la bienveillance du Roi.

Estado, 2171. 20

348., 17 juillet 1649. — *Consulte du Conseil d'Etat belge.*

Le Conseil opine que la restitution demandée par le comte de Warfusée dépend de la bienveillance du Roi et du gouverneur. Il y a lieu de mettre en balance les délits du père et les services du fils. Les Con- 25 seillers se rallient à l'avis de leurs collègues des finances, sur le peu de profit à retirer des biens confisqués, eu égard à la multitude des créanciers du défunt comte de Warfusée (1).

Estado, 2171.

(1) Comme annexe à ces deux consultes on trouve un résumé du procès criminel intenté à René de Renesse, comte de Warfusée et chef des Finances, devant le Grand 30 Conseil de Malines : *Resultancia de la informacion y papeles del proceso criminal inten-*

349. Madrid, 24 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de Medina-Celi a fait savoir au Roi qu'il a appris le 2 juillet que le capitaine Jean van Golen, gouverneur d'une escadre hollandaise de course, était sorti du port de Santa-Maria avec 4,180 pesos représen- 5 tant le reliquat d'une somme qui lui avait été payée par les officiers des galères d'Espagne pour l'achat qu'ils lui avaient fait de quelques esclaves nègres et qu'on lui avait enlevé son argent un peu plus loin, en lui faisant subir de mauvais traitements. Le duc a fait faire immédiate- 10 ment une enquête et a donné l'assurance au dit capitaine que justice lui serait rendue. Depuis lors on a entamé un procès contre certains incul- 15 pés. Le Roi a remercié beaucoup le duc de Medina-Celi et l'a chargé de poursuivre rigoureusement l'instruction de cette affaire et d'informer le Consul hollandais des mesures prises à cet effet. Il a paru opportun d'en avertir l'archiduc et Peñaranda. De plus, si Antoine Brun est déjà 20 parti pour La Haye, il faut également le mettre au courant. Le Roi proteste à nouveau de sa volonté de bien recevoir les Hollandais dans ses États. Il a désigné un ministre pour se rendre dans les différents ports du royaume et sévir contre ceux qui ont contrevenu à ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 220 (1).

20 *tado por el procurador general del Consejo del Rey contra René de Renesse de poco tiempo a está parte conde de Warfusée, jefe de las Finanzas.*

C'est la traduction du rapport envoyé par le Grand Conseil de Malines le 1^{er} août 1648 et que le Gouvernement avait demandé par sa lettre du 6 mai. Une copie de ce rapport se trouve aux Archives du Royaume, *Conseil d'Etat*, carton 362, et une autre : *Secrétairerie 25 d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 18-21.*

Dans ce rapport, il est rappelé que le comte de Warfusée avait quitté Bruxelles, au mois de février 1632, pour se rendre au château de Bokhoven, près de Bois-le-Duc, chez son neveu le vicomte d'Alost. De là il était allé à Venlo, où il aurait eu une entrevue avec le comte Henri de Berg. On prétendait qu'il avait eu une conférence avec le prince d'Orange 30 en Hollande et que de l'argent avait été envoyé à Liège, où il s'était rendu ensuite, par Venlo, Ruremonde et Maeseyck. Sommé de rentrer aux Pays-Bas et reprendre sa place à la présidence du Conseil des Finances, le comte de Warfusée avait cherché de futiles prétextes pour se dérober, ensuite de quoi le Grand Conseil de Malines l'avait condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens.

35 (1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 juillet, pour le baron de Heuclem (fol. 224); le 4 août, pour Esteban de Gamarra (fol. 266); le 5 août, pour la princesse de Lixheim y Phalsbourg (fol. 275); le 7 août, pour Sébastien Lopez del Hierro (fol. 279); le 15 août, pour le comte de Meghem (fol. 293), pour l'audicier Louis-François Verreycken (fol. 295); le 30 août, pour le capitaine André de Navarrette (fol. 299).

350., 30 juillet 1649. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du différend entre les Barrea et le père Charles d'Arenberg. Les Barrea ont récusé le visiteur des Capucins. Le Roi pourrait demander un rapport aux comtes de Peñaranda et de Fuensaldaña.

Estado, 2071. 5

351., 3 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Jansénistes doivent obéir à la bulle du Pape; quant à l'aide du bras séculier que l'internonce réclamait, le Roi remarque qu'il ne peut intervenir que si les œuvres spirituelles ne suffisent pas. Quand ce sera nécessaire, Léopold-Guillaume pourra donc prêter son assistance à l'Église, mais avec la modération que comporte cette affaire dans les Pays-Bas, parce que l'intervention des hérétiques pourrait provoquer des troubles, non seulement en matière religieuse, mais aussi sur le terrain politique ⁽¹⁾. L'archiduc ne confèrera les places et les dignités qu'à ceux qui ne sont pas suspects de jansénisme, mais il procédera avec la plus grande discrétion, afin de ne pas provoquer ceux qui le sont.

Estado, 2258.

352. Madrid, 3 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a conclu un *assiento* avec Louis-Roger Clarisse pour une provision de 250,000 écus, dont 100,000 payables immédiatement. Il a été convenu que les propriétés qui lui ont été données à titre d'hypothèque pour les *assientos* précédemment conclus avec lui demeureront définitivement en sa possession. Le Roi donne ordre à l'archiduc de faire exécuter cette convention, à condition que l'intéressé ait payé les 100,000 écus dont il est question ci-dessus et que les biens en question demeurent obligés pour le payement des 150,000 écus restants. Ceux-ci doivent être payés au cours des douze mois de l'année 1650.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 227.

⁽¹⁾ *Con la moderacion que pide la materia en esos paises, porque la mezcla de los herejos podria inquietar los animos, no solo en lo catholico, sino en la politico.*

353. Madrid, 3 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a besoin pour son service en Espagne de quelques ingénieurs, notamment d'un certain Jean Chavien qui résidait habituellement en Gueldre. L'archiduc est prié de prendre les mesures requises à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 229.

354. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle ses instructions précédentes sur l'opportunité de s'abstenir de toute déclaration formelle en faveur du prince de Galles ou du parlement anglais, tant qu'on n'aurait pas d'indication plus sûre au sujet de la tournure ultérieure des événements, sur le style à employer dans les lettres à écrire au prince de Galles et la précaution à prendre pour pouvoir se disculper vis-à-vis du parlement. Depuis, Alonso de Cardenas a fait savoir que Cotinton et son compagnon viendraient à Madrid, chargés d'une mission du nouveau roi. Philippe aurait voulu qu'on détînt ces deux personnages aux Pays-Bas, mais il convient que l'arrivée aux Pays-Bas du prince de Galles lui-même a modifié la situation; il approuve la réception qui lui a été faite. Il persiste cependant dans sa politique antérieure, dans son désir de maintenir de bonnes relations avec le parlement. Si de ce côté on faisait des observations, il faudrait répondre qu'il n'y avait pas moyen de faire une autre réception à Charles II en sa qualité de roi d'Écosse et d'Irlande, que d'ailleurs comme prince étranger passant par ces provinces, il avait droit à certains égards qu'on reconnaît à tous les princes. Le Roi aurait souhaité qu'au moment où on s'est décidé à faire pareil accueil à Charles II, on eût instantanément écrit à Cardenas, de façon à ce que celui-ci pût justifier vis-à-vis du parlement la conduite du gouvernement de Bruxelles. Si pareille lettre n'a pas été écrite, il faut réparer l'oubli. Pour l'éventualité d'un second passage ou d'une circonstance semblable, le Roi prescrit que les choses se fassent avec moins d'ostentation ⁽¹⁾.

Le comte de Peñaranda a rappelé qu'il y a plus d'un an qu'on avait donné l'ordre d'expulser de Bruxelles un certain Perotini et un marquis

⁽¹⁾ *Sin publicidad y con recato.*

Ximenez, tous deux considérés comme espions de Mazarin, qui ne cessent d'exalter la puissance française et d'amoinrir celle de l'Espagne. Le Roi s'étonne de ce que l'archiduc ne lui ait rien dit à ce sujet. En tout cas, l'expulsion doit avoir lieu immédiatement avec saisie de tous les papiers. Si l'on trouve qu'ils sont véritablement espions, il faut sévir plus rigoureusement encore.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 231.

355. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve la collation de la coadjutorie avec droit de succession donnée à M^{me} Hermana Pol pour le couvent de Notre-Dame de Munster à Ruremonde. Il désire qu'à l'avenir on observe en cette matière les instructions qu'il a données.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 239.

356. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que dans l'opération faite pour secourir Cambrai certains officiers se sont particulièrement distingués. Il désire que l'archiduc exprime personnellement sa satisfaction au comte de Garcies, au colonel Bruch et à Titus Toralto.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 241.

357. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Antoine Brun a fait savoir qu'il était parti pour La Haye. Il convient de lui fournir le nécessaire. On lui enverra d'Espagne 50,000 écus par an. En tout cas, l'archiduc doit aussi l'assister de façon à le mettre en état d'accomplir sa mission, assurer l'exécution du traité de paix et maintenir les bonnes dispositions des Hollandais. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 243.

358. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

C'est avec une attention particulière que le Roi a examiné les documents envoyés par l'archiduc à propos d'une lettre écrite par le nonce et l'ambassadeur de Venise à Peñaranda au sujet de la paix à conclure avec la France et à propos des motifs qui déterminèrent l'archiduc à demander un armistice. Il se rend compte aussi que ce dernier souhaiterait la conclusion de la paix, fût-elle même favorable à la France et ce eu égard aux difficultés présentes. Le Roi a répondu en détail à Peñaranda et s'en réfère à cette lettre. Il proteste encore de son intention de cesser la guerre, même en concédant des avantages à la France et cela malgré que la situation de l'Espagne se soit notablement améliorée.

Il approuve la réponse envoyée par Peñaranda aux médiateurs. Il a écrit au comte qu'à Madrid on a envisagé le projet de faire imprimer ce document et le répandre en France. On verra ainsi que le Roi est disposé à faire la paix, mais que ce n'est pas le cas pour Mazarin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 246.

359. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les comtes de Fuensaldaña et de Garcies ont fait part des bonnes dispositions des ecclésiastiques, nobles et bourgeois de Cambrai, tous disposés à mourir plutôt que de se rendre aux Français et pleins de zèle pour coopérer à la défense de la place. Le Roi a décidé de les féliciter de leur zèle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 250 (1).

360. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Remerciements à Dieu pour le succès remporté à Cambrai et remerciements aussi à l'archiduc qui s'est décidé à secourir directement la place, sans s'inquiéter de l'opinion défavorable de certaines autorités militaires consultées à cette occasion. Le Roi déclare qu'à l'heure

(1) Voir en annexe une lettre de remerciements du Roi au Magistrat et aux États de Cambrai et une lettre du même au comte de Garcies.

actuelle le militaire le plus haut gradé ⁽¹⁾ qui soit à son service aux Pays-Bas est Fuensaldaña. Envoi de la mensualité de juin. Le Roi attend à bref délai l'arrivée des galions et alors il pourra donner à l'archiduc une assistance régulière. En attendant on fera ce qu'on peut. Il faut veiller à ce que la forteresse de Cambrai soit munie d'approvisionnements suffisants. On pourrait faire à ce propos des prélèvements considérables sur les réserves des places d'Outre-Meuse et d'Anvers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 261.

361. Madrid, 5 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Manuel Bocarro, résident espagnol à Hambourg, a donné certains renseignements sur la constitution d'une Compagnie portugaise du Brésil, en vue de laquelle on essaye d'obtenir l'intervention des Hanséates. Il prétend que le Roi pourrait entraver cette affaire, en permettant aux magistrats des villes hanséatiques de donner des passeports pour des navires allant trafiquer en Espagne. Les affaires des Portugais dans ces régions seraient arrêtées. Le Roi prescrit à l'archiduc de faire tous ses efforts pour qu'aucun homme d'affaires hollandais ou hanséate ne prenne part à cette compagnie. Il désire que Léopold-Guillaume se mette en rapport à ce propos avec Bocarro, examine ensuite la situation avec Peñaranda et puis fasse rapport à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 269.

362. Madrid, 7 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'il a déjà demandé antérieurement qu'on lui envoyât les cartons faits par Rubens de la tapisserie qui se trouve dans le couvent des Carmélites déchaussées de Madrid. Ces cartons représentent le Saint Sacrement et se trouvent dans le palais de Bruxelles. Il réitère sa demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 277.

⁽¹⁾ *el cabo principal.*

363. Madrid, 7 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les troupes du duc de Lorraine n'ont pas participé à l'opération de Cambrai. Le Roi a cru devoir lui écrire pour le maintenir dans de bons sentiments ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 282.

364. Madrid, 10 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis de Leganès, lieutenant général de l'armée opérant contre le Portugal, a fait savoir qu'un ingénieur très expérimenté, nommé Jilot, de nationalité hollandaise, a jadis été au service du tyran de Portugal et se trouve maintenant dans l'armée des Pays-Bas. Cet homme est très au courant des places fortes et des frontières de l'Estramadure. Il serait opportun de le faire venir en Espagne où sa compétence pourrait être fort bien mise à profit pour la conquête des places occupées par les Portugais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 287.

365. Madrid, 15 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il paraît que le prince de Galles a envoyé un officier avec trois vaisseaux anglais faire la course dans la Méditerranée et attaquer tous les vaisseaux anglais. Il semble que les vaisseaux de course français ont reçu le même ordre. Cela va entraîner de grands inconvénients. Il y aura une entrave au commerce avec l'Espagne et l'Italie. Le Roi a ordonné à Don Juan et aux autres vice-rois, généraux et amiraux d'Italie, de traiter ces navires anglais comme ennemis, s'ils font le moindre tort aux vassaux de l'Espagne. L'archiduc fera entendre à Charles II que la décision qu'il a prise est bien inopportune et il lui fera connaître les ordres rappelés ci-dessus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 244, fol. 289.

⁽¹⁾ Voir en annexe la lettre du Roi au duc (fol. 284).

366. Madrid, 23 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Charles Coeberger a montré que de 1625 à 1629 les Monts-de-piété
avaient avancé des sommes considérables pour le service du Roi et la
défense des Pays-Bas, mais que ces sommes n'ayant pas été remboursées
et l'intérêt n'en ayant pas même été payé, les Monts avaient dû suspendre
jusqu'à la Noël le service des rentes dont ils étaient chargés depuis
la saint Jean. Ces suspensions auraient été renouvelées de la sorte d'an-
née en année. Les créanciers murmuraient et des troubles étaient à
craindre. Le Roi enjoint à Léopold-Guillaume de faire examiner par une
jointe particulière les mesures à prendre.

10

Secretarias provinciales, reg. 2628.

367. Madrid, 30 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a chargé son Conseil de guerre de faire un rapport sur la
saisie du navire « Le Postillon » dont la restitution était réclamée par
les Hollandais. On n'a pu se procurer aucun renseignement à ce sujet,
on ne sait pas qui est le Juan Colart incriminé. On continuera les
recherches. En attendant, l'archiduc avertira les intéressés de l'état de
la question, il notifiera la volonté royale de ne souffrir aucune vexation
à l'égard des Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 297. 20

368. Madrid, 30 août 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les religieux de l'abbaye de Sainte-Marie-des-Dunes, de l'ordre de
saint Bernard, ont rappelé l'antiquité de leur fondation et se sont plaints
de leur pauvreté, conséquence de l'occupation de Hulst par les Hollan-
dais. Ils ont demandé une indemnité pour les dommages subis. L'archi-
duc délibérera à ce sujet avec Peñaranda, puis donnera son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 244, fol. 301.

369. Tournai, 1^{er} septembre 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc communique au Roi un mémoire du comte de Warfusée
demandant de rentrer en grâce auprès du Roi et d'obtenir la restitution
des biens confisqués sur son père. Léopold-Guillaume rappelle que René
de Renesse n'a pas été déclaré coupable de lèse-majesté, que son crime
fût moins grand que celui des autres conjurés de 1632. Il fait l'éloge
du comte de Warfusée qui a fait du service militaire en Allemagne,
comme colonel de cavalerie ⁽¹⁾. *Estado, 2171.*

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 1 (2).*

370. Madrid, 3 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu les derniers rapports de l'archiduc concernant les événe-
ments militaires. Il approuve la décision prise d'éviter une grande
bataille dans les circonstances présentes. On a écrit à Fuensaldaña de
façon détaillée sur tout ce qui concerne les finances et ce dernier en
fera rapport à Léopold-Guillaume. On attend les galions d'heure en
heure. A leur arrivée on enverra aux Pays-Bas une quantité considé-
rable d'argent en espèces. Peñaranda a reçu ordre d'exposer clairement
à l'archiduc la résolution prise à propos de la paix à conclure avec les
Français. Il est impossible de passer par les conditions de Mazarin,

(1) Voir toute la documentation relative aux comtes René et Alexandre de Renesse,
fol. 3 et suiv.

(2) Voir des lettres relatives à des affaires particulières : le 3 septembre, pour le baron
de Goring, officier anglais en service aux Pays-Bas (fol. 24), pour Alonso Gil de Ventosa,
25 commissaire des montres (fol. 25); le 8 septembre, pour Martin de Haem (fol. 41); le
12 septembre, pour le comte de Saint-Amour (fol. 64); le 20 septembre, pour le marquis de
Molenghien (fol. 66); le 21 septembre, pour le baron de Dramelay, majordome de l'archi-
duc (fol. 68); le 23 septembre, pour le comte de Solre (fol. 71), pour le baron de Limal
(fol. 73); le 24 septembre, pour le marquis de Molenghien (fol. 78), pour le maître de camp
30 de cavalerie Vincent de Zuremendi (fol. 82); le 25 septembre, pour l'abbé de Mercy
(fol. 83), pour le baron de Heuclem (fol. 87); le 25 septembre, pour Jeronime et Jeanne
Coloma, filles du défunt Carlos Coloma (fol. 91); le 27 septembre, pour le baron d'Auchy
(fol. 95), pour le duc Philippe-Guillaume de Neubourg (fol. 98); le 27 septembre, pour
Sebastien Hierro de Castro (fol. 103); le 12 octobre, pour la comtesse douairière de Nassau
35 (fol. 110); le 18 octobre, pour le marquis de Tournalon (fol. 127); le 29 octobre, pour Miguel
de Luna y Arceillano (fol. 154); le 29 octobre, pour le baron de Limal (fol. 160), pour
Francisco de Valcarzel, surintendant de la Justice militaire (fol. 162); le 29 octobre, pour
le duc de Lorraine (fol. 178).

qui vise plus son intérêt personnel que le bien de l'État ou de la chrétienté. La lettre est accompagnée de la procuration donnée par le Roi à l'archiduc pour la conclusion de la paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 27 (1).

371. Madrid, 3 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Antoine Brun a fait part de la réception qu'on lui a réservée à La Haye et de la proposition faite par les Hollandais d'envoyer un ambassadeur ordinaire à Madrid. Ceci paraît embarrassant, aussi on a répondu à Brun de ne plus en parler. Si, cependant, les Hollandais persistaient dans leur intention, l'archiduc devrait s'informer secrètement de la façon 10 dont en France on traite l'ambassadeur hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 37.

372. Madrid, 8 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait assembler ses ministres pour rechercher les moyens de réunir la somme nécessaire pour exécuter les engagements pris à 15 Munster, abstraction faite du contingent à fournir par le Roi. Celui-ci déclare que pareilles réunions devront toujours être présidées par Fuensaldaña, à moins qu'il ne soit empêché et dans ce cas on lui donnera notice de tout ce qui s'est traité. Fuensaldaña est le principal ministre du Roi, présidant au service des provisions et à toutes les affaires 20 importantes.

La charge des fonctionnaires servant hors du pays incombe aux finances royales et doit avoir le pas sur celles des fonctionnaires en service aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 43. 25

373. Madrid, 8 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris le décès de l'Impératrice survenue à la suite de la naissance de l'archiduc Charles. Il exprime ses condoléances à Léopold-

(1) Le texte de la procuration se trouve fol. 31.

Guillaume. Dans une deuxième lettre il annonce l'arrivée de la Reine sa cousine (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 50 et 52.

374. Madrid, 8 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

5 Cardenas a fait savoir que les agents du parlement anglais avaient annoncé qu'ils ne traiteraient pas avec lui s'il ne présentait pas des lettres de créance émanant du Roi. Il a demandé en même temps l'autorisation de quitter son poste. Le Roi répète sa décision de s'abstenir de toute déclaration soit en faveur du parlement, soit pour Charles II, tant que 10 les événements n'auront pas pris une tournure décisive. D'ailleurs il ne faudra pas attendre longtemps. D'après les nouvelles communiquées par Cardenas, les Couronnes de Suède et de Danemark se seraient déclarées pour le prétendant. On verra aussi quelles ressources il pourra tirer de l'Irlande et de l'Écosse. Ressentiment de Philippe IV contre Charles I. 15 Reconnaître à Charles II un certain cérémonial ne peut offusquer le parlement, au même titre qu'une assistance effective. Il faut rester en bons termes avec le parlement. Cardenas a été averti qu'il devait attendre à son poste les ordres du Roi.

La déclaration du parlement quant au refus de négocier avec Cardenas 20 et le découragement de ce dernier, méritent aux yeux du Roi d'être examinés par Léopold-Guillaume à l'intervention de Peñaranda et Fuensaldaña, et si le départ de Cardenas leur paraît opportun, ils n'ont qu'à le faire savoir à l'intéressé. Il peut prétexter qu'il doit se rendre à Spa pour une cure et déclarer qu'il espère revenir à bref délai. On lui 25 enjoindra de désigner une personne chargée de l'expédition des affaires courantes. Si, dans l'intervalle, il se présente un cas particulier, Léopold-Guillaume peut députer un agent muni d'une lettre de créance rédigée en son nom à lui et accrédité auprès du parlement. Il y a un précédent : Melo a été jadis en correspondance avec le parlement à propos d'une 30 affaire maritime. Quant au Roi, il estime opportun pour le moment de ne pas donner de lettre de créance en son nom.

Dans une deuxième lettre, le Roi ajoute que le départ non motivé de

(1) Voir encore une deuxième lettre à propos de l'arrivée de la Reine (fol. 93).

Cardenas serait peut-être pour le parlement une occasion de rupture avec l'Espagne, parce qu'on y verrait une déclaration en faveur de Charles II. Léopold-Guillaume examinera aussi cet aspect de la question avec ses deux ministres ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 47 et 54. 5

375. Madrid, 25 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait savoir qu'il est impossible d'envoyer des Pays-Bas de l'argent à Brun et à Rebolledo. Le Roi prétend que les revenus de ses finances tant aux Pays-Bas qu'en Espagne doivent servir avant tout à payer ses agents en service à l'étranger. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 89.

376., 25 septembre 1649. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur un mémoire du nonce demandant qu'on ne confère pas à un janséniste une chaire de théologie à l'Université de Louvain. 45

Estado, 2071.

377. Valenciennes, 27 septembre 1649. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

L'archiduc Léopold-Guillaume dans sa lettre du 8 juillet avait conseillé au Roi d'appeler les pères Barrea à la Cour et de faire envoyer le père 20 Charles d'Arenberg en Allemagne. Peñaranda ne partage pas l'avis de l'archiduc. Il ne faut pas que les scandales qui ont eu lieu en Belgique se renouvellent en Espagne. On doit reconnaître d'autre part que les Barrea ont été utiles à la Couronne et ne sont pas aussi mauvais qu'on les représente. Mais Charles d'Arenberg vaut mieux qu'eux. Tous les 25 trois doivent aller à Rome où l'on retiendra Charles sous un prétexte honorable. S'ils restent en Belgique les scandales recommenceront.

Estado, 2171.

(1) Voir en annexes deux lettres de Cardenas au Roi (fol. 60 et suiv.)

378. Madrid, 27 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les galions et la flotte des Indes sont arrivés. Le Roi est tout heureux d'en faire part à l'archiduc à qui il promet un secours considérable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 101.

5 379. Madrid, 25 septembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la détresse des officiers de la flotte des Pays-Bas et leurs familles. Le Roi prétend qu'il lui a été impossible de secourir le personnel de la flotte de la mer océane. Il fera quand même son possible pour envoyer la provision de l'escadre des Pays-Bas.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 104.*

380. San Lorenzo, 12 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait savoir que le résident anglais en Hollande a fait des instances pour qu'il refuse de recevoir l'agent envoyé par le Parle- 15 ment. Le Roi déclare que ses ministres ont toujours pu traiter avec les émissaires du Parlement, que donc Brun peut indiscutablement recevoir l'agent en question. En tout cas, l'archiduc est invité à examiner la question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 112.

20 381. San Lorenzo, 13 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi fait part à l'archiduc de la célébration de son mariage.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 116 et 123.

25 382. San Lorenzo, 13 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Cardenas a fait savoir que le parlement allait envoyer à bref délai des ambassadeurs en Espagne et dans les autres pays. Nouvelles protesta-

tions de sa volonté de rester neutre provisoirement. Le Roi est mieux disposé vis-à-vis du parlement que vis-à-vis de Charles II, tant à cause de l'attitude de son père défunt, que de l'intérêt même de l'Espagne. Le Roi a prescrit jadis à l'archiduc de tâcher de retenir Cotinton et son compagnon aux Pays-Bas, tout en le laissant poursuivre son voyage, s'il en exprime la volonté formelle. Il agira de même avec l'ambassadeur du parlement, si celui-ci passe par les Pays-Bas, et avertira le Roi de la façon dont lui-même envisage la question. On a donné une réponse semblable à Cardenas, pour le cas où l'ambassadeur en question voudrait passer directement en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 118.

383. Madrid, 16 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Est arrivé en Espagne Amet-Aga, ministre du Grand Turc, avec des lettres qui l'accréditent comme ambassadeur. Il a fallu le recevoir comme ministre d'un si grand prince. D'ailleurs on ne saurait refuser d'audience à personne. Le Roi rappelle que ses ancêtres n'ont jamais voulu admettre de proposition qui fût contraire au bien de la chrétienté. Il a donc reçu cet agent qui a fait savoir que son maître désirait entretenir des liens d'amitié et de bonne correspondance avec le Roi et il y a ajouté des propositions utiles au bien de la chrétienté, comme celle de faciliter aux chrétiens la visite de la Terre-Sainte, prendre des arrangements à propos de l'esclavage, combattre les corsaires, favoriser le règlement des difficultés entre les princes chrétiens et le Grand Turc par l'intermédiaire du roi d'Espagne. Il a ajouté que ce serait la meilleure façon de conclure la paix avec Venise. Le Roi a fait part de cette démarche au Nonce et aux ambassadeurs d'Allemagne et de Venise accrédités auprès de lui, demandant leur avis et protestant de sa volonté d'assurer la défense de la chrétienté. Il en fait part aussi à l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 125.

384. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Alonso de Cardenas s'est plaint des vexations qu'on lui fait subir. Le Roi en fait part à l'archiduc avec ordre d'assister l'intéressé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 129.

385. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi va envoyer à bref délai 500,000 ducats en argent et il fera connaître la destination de cette somme. Elle ne peut être affectée à une autre dépense que celle qui sera indiquée et devra être enfermée dans un coffre à trois clefs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 146.

386. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait savoir au Roi que la meilleure façon d'arriver à une bonne paix avec la France, c'est de continuer vaillamment les hostilités. Il a relaté aussi l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec l'ambassadeur de Venise, Contarini. Le Roi donne des détails à ce sujet à Peñaranda et prie l'archiduc d'en prendre connaissance. Quand Peñaranda reviendra en Espagne, avec la permission qui lui a été donnée, il laissera tous les papiers relatifs à cette affaire à Fuensaldaña, de façon à ce que l'archiduc soit bien au courant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 150.

387. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que les Français ont occupé un moment Condé puis se sont retirés. Il connaît aussi le succès remporté par Garcies qui a cul-

⁽¹⁾ Voir un mémoire assez court de Brun (fol. 174).

buté un convoi de trois régiments. Il se réjouit de la retraite de l'ennemi et félicite Garcies.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 156.

388. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

François Cotinton et Édouard Hide sont arrivés en Espagne. Le Roi a ordonné de les laisser venir à la Cour.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 164.

389. San Lorenzo, 29 octobre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait savoir qu'il y aurait lieu de prendre une décision sur la question du partage des quartiers d'Outre-Meuse et sur la requête des députés de ces quartiers tendant à constituer certaines rentes sur les propriétés ecclésiastiques de la région de façon à payer l'entretien de trois prédicants. On se plaint aussi de l'attitude violente d'un commissaire député par le Conseil de Brabant. Il faudrait également régler la question de l'échange du haut quartier de Gueldre. L'archiduc est invité à trancher ces questions ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 168.

390., 3 novembre 1649. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur une consulte du Conseil d'État espagnol traitant de la grâce de Warfusée. Le Conseil suprême de Flandre rappelle sa propre consulte du 8 janvier 1648, à la suite de laquelle le Roi avait fait demander un rapport particulier à l'archiduc. Léopold-Guillaume, sur l'avis conforme des comtes de Peñaranda et de Fuensaldaña, avait donné une réponse favorable, trouvant que Warfusée avait été moins coupable que ses com-

⁽¹⁾ Voir un mémoire assez court de BRUN (fol. 174).

pagnons, et qu'il convenait que le rétablissement du fils dans les biens paternels fût un effet de la clémence royale plutôt que d'un traité de paix ⁽¹⁾, d'autant que les biens du défunt étaient d'un revenu médiocre pour la Couronne, parce qu'ils étaient chargés et hypothéqués. Le Conseil suprême de Flandre, à son tour, émet un avis favorable, à condition que les revenus échus antérieurement au Roi restent acquis au Trésor et à la réserve des droits que le Roi et les tiers pourraient avoir sur les biens en question, avant qu'ils ne fussent confisqués.

Il résulte de la consulte du Conseil d'État que Peñaranda et Fuensaldaña proposaient de laisser l'archiduc juge de ce qu'il y avait lieu de faire, tant dans la cause de Warfusée que de celle du comte d'Egmont, de ses fils et de ceux du prince d'Épinoy. Le Conseil de Flandre tout en rendant hommage à la prudence des conseillers de l'archiduc pense que les coupables ayant commis un crime de lèse-majesté, crime dont la connaissance appartient au souverain, doivent savoir que c'est du Roi seul qu'ils tiennent leur grâce. Il ne faut donc pas donner en cette affaire de pleins pouvoirs à qui que ce soit.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2447.

391. Madrid, 9 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ce serait une chose bien dangereuse de confier à une seule frégate une somme aussi considérable, que 500,000 écus, exposée aux dangers de la mer et des ennemis. Personne ne voudrait l'assurer. En conséquence le Roi en a confié le transport à des vaisseaux hollandais et s'est adressé à un assureur de grand crédit. La somme doit être remise à Ostende, à la personne que l'archiduc désignera. Il s'agit donc de 500,000 écus en barres, qui feront en monnaie des Pays-Bas 700 ou 800,000 écus. Jamais on n'aura vu arriver là une somme aussi considérable. On ne peut en aucun cas l'employer au paiement d'anciennes dettes, sauf 100,000 écus avec lesquels on liquidera les soldes arriérées.

⁽¹⁾ Dans le traité de paix avec la France il devait être question de la rentrée en grâce de ceux qui avaient pris les armes contre leur patrie.

Tout le reste doit être réservé à l'entretien de l'armée, achat de provisions et préparatifs de la campagne prochaine. Il n'est pas nécessaire de confier l'argent en question au pagador général. L'archiduc peut en commettre la garde à qui lui convient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 183. 5

392. Madrid, 9 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La situation générale des affaires depuis le début du règne a souvent rendu très difficile l'envoi des provisions nécessaires aux armées des Pays-Bas. Cependant le Roi a toujours fait son possible pour envoyer chaque année les crédits jugés nécessaires. Il est arrivé ces dernières 10 années qu'on s'est trouvé devant un déficit considérable provenant de ce que des sommes importantes ont été absorbées par le paiement des intérêts et les profits des financiers qui ont accordé des anticipations dont le taux se montait à 1 1/2 % par mois. Comme c'étaient les mêmes 15 banquiers qui escomptaient les effets et payaient les provisions, il y a eu des abus, accumulation d'intérêts, emploi des provisions nouvelles pour éteindre les dettes anciennes, puis nouvelles avances. Ainsi les provisions envoyées ces deux dernières années ont été en grande partie absorbées. Considérant l'origine de ces dettes, le préjudice subi de ce chef par les finances du Roi, le dommage résultant du fait que l'armée a 20 manqué du nécessaire, le Roi rappelle le décret qu'il a pris le 1^{er} octobre 1647 pour suspendre le paiement de toutes les anciennes dettes dues en Espagne et il annonce que de même il suspend tout paiement des anciennes dettes contractées par la Pagadorie générale des Pays-Bas. On ne peut plus rien payer de ce qui est dû pour des avances faites depuis 25 le 8 septembre. Les créanciers n'ont qu'à s'adresser à la Cour, au Conseil des Finances, où on leur rendra justice pour ce qui leur revient. L'archiduc doit exécuter cet ordre et en communiquer la teneur à la Pagadorie. La prescription entrera en vigueur dès que les 500,000 écus seront arrivés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 188. 30

393. Madrid, 9 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise de suspendre le paiement de toutes les anciennes dettes. C'est la seule façon d'assurer le paiement effectif des provisions futures. Ainsi en est-il pour les provisions de 5 l'année écoulée; il y a plus de 600,000 écus qui n'ont pas été payés; les choses se sont passées de la même façon les années antérieures. Les 500,000 écus en barres qu'on envoie feront de 700 à 800,000 écus des Pays-Bas. Il faut les employer à l'entretien de l'armée, achat des provisions de vivres et munitions, recrutements. Pour assurer le paiement 10 des provisions futures, on tâchera de s'adresser à des financiers ayant du crédit suffisant. Ainsi il n'y aura pas lieu de craindre qu'ensuite du décret rappelé ci-dessus, les banquiers des Pays-Bas refusent leur concours, puisque le crédit des banquiers espagnols suffira à assurer les paiements. En plus, les risques seront moindres que par le passé. Au 15 besoin, on peut d'ailleurs admettre que les banquiers atteints par le décret royal défendent leurs intérêts en Espagne et tâchent de s'y arranger au mieux. Si les difficultés étaient telles qu'on se trouvât dans l'impossibilité d'attendre le paiement d'une échéance, le Roi permet d'emprunter ce qui est strictement indispensable, à condition d'en opérer 20 immédiatement le remboursement, mais sans pouvoir en revenir à l'ancien procédé des anticipations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 195 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 novembre, pour le comte de Solre (fol. 201); le 16 novembre, pour le prince de Lixheim et Phalsbourg et 25 Octavio Guasco, son parent (fol. 203); le 20 novembre, pour le baron de Dramelay (fol. 208), pour le comte de Saint-Amour (fol. 210); le 24 novembre, pour Jean Schinkel, commissaire pour le renouvellement des magistrats de Flandre (fol. 250); le 24 novembre, pour le comte de Huyn, maréchal de camp de l'Empereur (fol. 253); le 24 novembre, pour Charles Dandelot, Bourguignon (fol. 261); le 26 novembre, pour le comte Alexandre de Renesse (fol. 267); 30 le 30 novembre, pour le conseiller d'Etat Bereur (fol. 271); le 4 décembre, pour le marquis de Yenes (fol. 273); le 5 décembre, pour Anne-Marie Tax de Amerongen, veuve de Gaspar de Valdès (fol. 276); le 11 décembre, pour Pierre Weyms, conseiller au Conseil privé (fol. 285); le 12 décembre, pour Charles Verreycken, fils de Louis-François Verreycken, audencier (fol. 287), pour le contador Pedro de Mendoza (fol. 290), pour le capitaine 35 Juan de Salamanca (fol. 295).

394., 14 novembre 1649. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le différend entre les Barrea et le père Charles d'Arenberg. Le Conseil est d'avis que le visiteur des Capucins et le provincial, qui était alors Charles d'Arenberg lui-même, ont montré de la passion contre les deux pères en les faisant jeter en prison. Le Roi devrait écrire à l'archiduc pour qu'il mette fin à ce scandale et, au besoin, fasse sortir les perturbateurs. Quant à l'expédient d'appeler les Barrea à Madrid en qualité de prédicateurs de Sa Majesté, il y a une difficulté. Les Capucins de la province d'Espagne ne désirent pas que les deux pères viennent habiter 10 parmi eux.

Estado, 2071.

395. Bruxelles, 18 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc envoie à Madrid son majordome le comte de Schwartzem-15 berg et prie le Roi de faire crédit aux rapports qu'il lui fera.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 206.

396. Madrid, 20 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance du scandale causé par les disputes des Capucins, notamment des pères Barrea et Charles d'Arenberg. Cela ne 20 peut continuer, il faut interdire les violences. Léopold-Guillaume traitera la question avec des prélats dignes. Si on ne peut arriver à un accommodement, on tâchera d'obtenir des supérieurs qu'ils envoient ces brouillons résider à Rome. On a songé à rappeler les Barrea en Espagne, mais les religieux de cette province y sont opposés (1). 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 214.

(1) On retrouve dans cette lettre le contenu de la Consulte du Conseil d'État espagnol du 14 novembre. (Voir n° 394.)

397. Madrid, 20 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris où on en est dans les négociations engagées avec le duc de Lorraine pour le persuader à sortir avec ses troupes des Pays-Bas et aller faire la guerre au dehors, à condition qu'on lui donne de 5 l'argent. Il approuve les ordres que Léopold-Guillaume a donnés à cet effet à Esteban de Gamarra. En tout cas, il faudra prendre des précautions, particulièrement au sujet de la permission à lui donner de se retirer dans des places appartenant au Roi, dans le cas où il serait poursuivi par l'ennemi. Il serait fâcheux de devoir prendre ultérieurement 10 les armes contre lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 222.

398. Madrid, 20 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Félicitations pour la réoccupation du château de la Mot-au-Bois qui assure les communications entre Aire et Saint-Omer. Le Roi voudrait 15 savoir quels sont les postes occupés au Luxembourg par les Français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 226.

399. Madrid, 22 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve la décision prise par l'archiduc de faire venir auprès de lui Cardenas. Il veut que l'archiduc l'interroge et fasse ensuite rap- 20 port à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 230.

400. Madrid, 22 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Lumiarès a insisté sur l'occasion qui s'offre de réunir un corps de 7 ou 8,000 cavaliers et autant de fantassins. Il s'agit de bonnes 25 troupes. Léopold-Guillaume doit se mettre en rapports avec lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 245, fol. 234.

401. Madrid, 22 novembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des dissentiments entre l'évêque de Trèves et son chapitre. L'archiduc doit envoyer de l'argent aux chanoines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 242 (1).

402. Madrid, 6 décembre 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

On a appris que le tyran de Portugal a permis aux financiers l'organisation d'une loterie. Le Roi prescrit de publier aux Pays-Bas un décret défendant d'y prendre part. Un ministre consciencieux aura la charge de juger les procès contre les contrevenants et de recevoir les dénonciations. Il convient d'éviter que le tyran ne puisse constituer une flotte 10 considérable (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 245, fol. 279 (3).

403. Bruxelles, 28 décembre 1649. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Sur le différend des pères Barrea avec le père Charles d'Arenberg. 15

La haine entre ces Capucins existe de longue date. J'avais cru, dit Léopold-Guillaume, que l'arrivée du père Louis de Saragosse, commissaire et visiteur général de l'ordre, y mettrait fin. Mais le père Charles n'a jamais cessé de persécuter les Barrea; il a montré son ingéniosité dans la manière dont il les excitait. Les Barrea, de leur côté, ripostèrent. 20 J'avais décidé que le titre de prédicateur de Votre Majesté et de ma personne ne les exempterait pas de la visite, en ajoutant qu'on ne leur ferait aucune violence. Ils demandèrent protection au Conseil de Bra-

(1) Voir en annexe une lettre du comte de Lumiarès au Roi (fol. 245).

(2) Voir en annexe le texte imprimé d'un décret rendu en Espagne à cet effet. Il y est 25 indiqué que le profit de la loterie — c'est du moins ainsi que nous comprenons le terme *Bolsa* — doit servir à équiper une escadre de 50 navires pour accompagner les flottes du Brésil.

(3) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 13 décembre, pour le comte André de Montecuculli (fol. 298), pour Albert Knopff, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 300); le 16 septembre, pour Diego de Goni (fol. 301); le 17 décembre, pour le capitaine Christoval, de Madrid (fol. 302), pour le colonel Du Magny le Gaucher (fol. 305); le 25 décembre, pour le père Cyprien de Sainte-Marie, carme déchaussé (fol. 309); le 27 décembre, pour le prince Frédéric, landgrave de Hesse (fol. 311). 30

bant et récusèrent le visiteur. Ces Capucins finirent par m'ennuyer, ils scandalisaient les autres religieux. Je demandai au visiteur de les déplacer. Ils refusèrent de s'en aller. Je permis que Charles d'Arenberg fût élu provincial du Brabant pour qu'il se rendît à Rome. Je fis en 5 sorte que les Barrea fussent désignés comme électeurs au chapitre général, qui devait se réunir à Rome et où ils auraient pu arranger leur différend, mais ce fut en vain, ils ne furent pas désignés. Le père visiteur les fit arrêter. Je conviens qu'on a agi avec passion à leur égard.

Plus loin l'archiduc ajoute : Charles d'Arenberg fut accusé d'avoir 10 pris part avec son frère et les autres nobles mécontents à la dernière conspiration qui eut lieu dans ces États et, quoiqu'une lettre de Votre Majesté m'apprenne qu'il est rentré en grâce, je dois dire que c'est un esprit inquiet, un factieux et, vu le crédit dont il jouit ici avec sa famille, il pourrait créer de graves embarras en restant dans ces provinces, sur- 15 tout s'il était élu général de l'ordre, grade auquel il aspire (1). Les Barrea, d'autre part, sont de fidèles sujets, mais ils ne sont pas d'aussi bons Capucins... (2).

Estado, 2072 (copie).

404. Madrid, 3 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Le contador Osorio est venu à Madrid, il a fait part de toutes les objections de l'archiduc entre la publication du décret relatif aux banquiers et des dettes de la Pagadorie. Le Roi prétend qu'il a pris cette décision d'accord avec tous ses ministres compétents en matière financière et cela à la suite des doléances de l'archiduc, de Peñaranda et de 25 Fuensaldaña. Ils n'ont cessé de se plaindre de ce que les effets venus d'Espagne étaient de valeur si diminuée, parce que les banquiers commençaient par exiger le remboursement de leurs avances. Cette situation est très onéreuse à cause des intérêts élevés qui s'accumulent. Il a paru qu'il n'y avait à cela aucun autre remède que le décret en question qui

30 (1) *Carlos fue juzgado de haver cooperando con su hermano y los demas inquietos en la ultima conspiracion de estos Estados, y aunque muestra una real carta de Vuestra Majestad en que parece esta en su real gracia... hombre inquieto y faccionario y con el gran sequito y credito embarazo su asistencia en estos provincias y de mucho mayor, si fuese elegido general de su orden a que aspira.*

35 (2) Voir aussi dans la même liasse une Consulte du Conseil d'Etat datée du 25 janvier suivant et traitant de la question.

éteint les dettes passées moyennant une compensation raisonnable et laisse ainsi la provision de l'année courante quitte et libre de toute dette. Les ministres espagnols persistent dans leur sentiment que les choses se passeront aux Pays-Bas, comme elles se sont passées en Espagne en 1647 et que les banquiers des Pays-Bas se seraient inclinés, sans pour 5 cela refuser de consentir encore des avances ultérieures si on en avait besoin. Les bénéfices de semblables opérations resteront malgré tout considérables, même s'ils n'atteignent plus le taux de jadis. En tout cas, tenant compte des observations faites par Léopold-Guillaume d'ac- 10 cord avec Peñaranda et Fuensaldaña à propos des modalités des anticipations et du montant même des intérêts à payer, qui ne dépassent pas annuellement 80 à 90,000 écus, en présence aussi de la déclaration que l'usage suivi jusqu'ici assure le paiement des provisions, encore qu'on estime en Espagne que l'application du décret royal le ferait encore 15 mieux, le Roi a décidé de s'en remettre à l'opinion de Léopold-Guillaume et de lui donner l'autorisation de révoquer le décret en question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 32.

405. Madrid, 3 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Nonobstant les restrictions que le Roi a apportées à l'emploi des 500,000 écus qui doivent être arrivés aux Pays-Bas, on peut en distraire 20 ce qui est nécessaire pour donner satisfaction à Peñaranda, Fuensaldaña et de Garcies, qui ont fait des dettes pour le service royal et dont le crédit peut encore être utile à l'avenir (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 37.

406. Madrid, 2 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Il y a plusieurs jours est arrivé à la Cour un gentilhomme s'appelant M. La Motte se prétendant envoyé par les généraux au service du Parlement et du magistrat de Bordeaux demandant que le Roi veuille les aider à débarrasser la Gironde de la flotte française qui l'occupe et en 30 outre leur envoi de l'argent. Il paraît que la campagne voisine est

(1) Cet ordre est renouvelé le 10 juin 1650 (reg. 247, fol. 183).

occupée par une armée française qui bloque la ville partiellement. Ils s'engagent à faire de la ville de Bordeaux le point d'appui pour les hostilités contre la France et s'offrent à conclure une convention formelle avec le Roi et lui fournir des ôtages. Il faudrait agir vite, il n'y a plus 5 de vivres que pour trois mois et il faut craindre des troubles parmi la population.

Le Roi fait remarquer que le moment est au plus mal choisi. Il y a un mois, la flotte espagnole mouillait sur la côte et on aurait pu disposer de six ou huit bateaux pour l'expédition en question. Pourtant ce serait 10 une diversion considérable qui aurait sa répercussion sur la situation de l'Espagne. Il a donc fait offrir aux intéressés de les recevoir sous sa protection, annoncé qu'il s'empresserait de réunir des vaisseaux, qu'il leur enverra de l'argent et les a engagés à persévérer dans leurs mesures de défense d'autant plus que leur situation doit s'améliorer 15 au printemps, quand le gouvernement français sera forcé de rappeler une partie de ses troupes pour faire face à l'armée espagnole. Des ordres ont été donnés pour que Léopold-Guillaume soit tenu au courant de la question.

En tout cas la mobilisation d'une pareille flotte en Espagne est impos- 20 sible. L'archiduc rassemblera à Ostende les vaisseaux nécessaires, employant à cet effet des frégates du Roi, ou bien d'autres appartenant à des particuliers. Il y affectera des marins originaires des Pays-Bas ou des Provinces-Unies et y ajoutera de l'infanterie. Pour faire face aux dépenses résultant de cette opération, l'archiduc emploiera tous les 25 crédits dont il dispose. Aucune opération ne pourrait avoir de plus grandes conséquences. L'archiduc aura soin d'avertir le Roi de tout ce qui se passe. *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 1.*

407. Madrid, 3 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

30 Le Roi a décidé de changer le chiffre de sa correspondance diplomatique. Il envoie à l'archiduc le nouveau chiffre dont il est prié de faire usage (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 25 (2).

(1) Le 18 mars l'archiduc accuse réception de cette lettre (fol. 246).

35 (2) Voir aussi les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 2 janvier, pour le baron de Gleanomallun (fol. 12), pour le capitaine milanais Benedito Mariano (fol. 16), pour Juan Martin del Hoyo, dépositaire général de l'armée (fol. 19), pour le

408. Madrid, 3 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les ambassadeurs envoyés par Charles II à Madrid ont remis un mémoire expliquant les circonstances qui ont amené la mort de Charles I et demandant secours au Roi. A la suite d'une délibération de tous les ministres, il a été décidé de persister dans la neutralité et de répondre 5 aux ambassadeurs oralement, avec de bonnes paroles, mais sans leur remettre aucun écrit. On leur demandera des renseignements sur la force du parti royaliste, sur les forces maritimes du Roi, sur l'assistance du Pape, sur le sort des catholiques, sur les rapports avec la France, etc. Au reste, on estime que l'arrivée de ces diplomates et la teneur de leurs 10 propositions sont des manigances françaises, pour rendre l'Espagne suspecte au parlement ou à Charles II. L'archiduc avertira le Roi en grand secret de son avis sur la matière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 27.

409. Bruxelles, 14 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 15

Il y a trois jours qu'on a reçu avis de l'arrivée dans les ports de Zélande des navires transportant l'argent en barres envoyé d'Espagne. Les capitaines de ces navires se sont engagés à apporter les métaux en

prince de Rebecq, Eugène de Montmorency (fol. 22); le 14 janvier, pour le marquis de Bade (fol. 44); le 16 janvier, pour Pedro de Zavala, officier espagnol (fol. 43); le 17 janvier, pour le gentilhomme bourguignon Charles Dandelot (fol. 55), pour le marquis de Yenes, colonel d'un régiment allemand, beau-frère du baron de Balançon (fol. 57); le 19 janvier, pour le conseiller du Conseil des Finances, Jean-Baptiste Maes (fol. 63); le 20 janvier, pour le licencié en droit Jean-Baptiste Canis (fol. 65); le 26 janvier, pour l'amiral Antonio de Acuna y Andrada (fol. 69), pour Catherine Navarro Burena (fol. 71); 25 le 29 janvier, pour Esteban de Gamarra (fol. 90); le 1^{er} février, pour Philippe de Fourneau, jadis attaché à la maison du Cardinal-Infant (fol. 112); le 3 février, pour le capitaine Bernard Barrionuevo (fol. 116); le 5 février, pour le marquis de Turlon (fol. 121); le 6 février, pour Geronimo de Arragon, maître de camp (fol. 125); le 8 février, pour le prince de Barbançon (fol. 139); le 8 février, pour le capitaine Joseph de la Riategui (fol. 147); 30 le 11 février, pour le maître de camp Geronimo de Arragon (fol. 149), pour son collègue Diego Colas (fol. 151), pour le conseiller du Conseil privé Pierre Weyms (fol. 153); le 12 février, pour le capitaine Pedro Moralès (fol. 155); le 13 février, pour le capitaine Gonsalo Aranjo (fol. 156); le 20 février, pour Miguel de Luna y Arellano (fol. 167), pour l'évêque de Tournai (fol. 172); le 26 février, pour le marquis de Bade (fol. 76); le 26 février, 35 pour le maître de camp Vincent de Zurimen-Necolalde (fol. 184).

question jusqu'à Anvers. Cet argent arrivera bien à temps, car, pour satisfaire aux besoins de l'armée, l'archiduc a engagé son propre crédit et celui de tous ses ministres. Léopold-Guillaume a renouvelé le contrat conclu avec le duc de Lorraine au sujet des 4,000 hommes qui doivent 5 passer au service du Roi et lui a remis à cet effet 50,000 écus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 42.

410. Le Pardo, 17 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les ambassadeurs d'Angleterre sont arrivés à la Cour de Madrid et sont allés voir D. Louis de Haro. Ils lui ont immédiatement demandé la 10 permission de s'acquitter d'un message dont ils étaient chargés par Mazarin. Celui-ci les aurait invités à dire à D. Louis de Haro, qu'il désirait ardemment converser une demi-heure avec lui, persuadé qu'il était que cela entraînerait la conclusion de la paix. Il était disposé à venir à cet effet non seulement à la frontière, mais même au centre de 15 l'Espagne. Le ministre espagnol a répondu que la paix ne dépendait pas d'un entretien, mais ne se ferait que si le Cardinal la désirait sincèrement, comme le roi d'Espagne. Dans ce cas, la paix pourrait se conclure tout aussi bien par l'intermédiaire de Peñaranda que par celui du ministre en personne. La même chose a été rapportée au Nonce et 20 au ministre de Venise qui sont venus en parler à Louis de Haro et ont reçu une réponse identique. Il y a peu de fondement à faire sur la proposition de Mazarin, qui n'a vraisemblablement d'autre mobile que de faire montre d'intentions pacifiques. En tout cas, s'il insiste pour avoir une entrevue avec Louis de Haro, le Roi donnera ordre à ce dernier de 25 satisfaire à ce désir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 47.

411. Le Pardo, 17 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu un bref du Pape l'invitant à venir en personne à Rome célébrer l'année sainte ou tout au moins à favoriser l'affluence des

30 (1) Le 26 février, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 176).

prélats et fidèles en permettant le libre passage et l'hospitalisation des pèlerins. Le Roi charge l'archiduc de prendre, pour les Pays-Bas, toutes les mesures requises en faveur des pèlerins.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 51.

412. Le Pardo, 17 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le Roi a donné ordre d'envoyer d'Espagne chaque mois 4,000 écus à Brun pour les frais de l'ambassade et sa solde personnelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 53.

413. Le Pardo, 17 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi fera examiner en justice la prétention des Hollandais d'obtenir 40 une somme de 20,000 florins en compensation du tort fait à ceux qui étaient intéressés dans le navire « Le Paradis », qui a été saisi et puis restitué.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 61.

414. Le Pardo, 21 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 13

Le Roi a appris que dans certaines fêtes des contestations s'élèvent à propos de questions de préséance entre les chevaliers de la Toison d'Or et les majordomes de l'archiduc. Il y a lieu de rechercher quelles règles on suivait à ce propos au temps de l'archiduc Albert et de s'y conformer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 67. 20

415. Bruxelles, 28 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On aura sans doute déjà appris en Espagne l'emprisonnement des princes de Condé et Conti et du duc de Longueville. Le Roi apprendra par le billet joint à cette lettre les circonstances de cet événement et le nom de tous ceux qui ont quitté Paris. L'emprisonnement de ces sei- 25 gneurs pourrait favoriser la pacification de la chrétienté si leurs partisans se décidaient à agir avec vigueur, encore que Mazarin considérera

comme un succès le fait de les avoir arrêtés tous à la fois. Les Français sont si changeants qu'on ne peut pas tabler sur eux. Il n'y a qu'à attendre la suite des événements. S'il est vrai qu'un des conspirateurs aurait passé en Catalogne, il serait bon que le Roi tâchât d'entrer en négocia- 5 tions avec lui. Turenne est arrivé à Stenay en Lorraine, comme le Roi pourra voir par une lettre qu'il a écrite au duc d'Havré. Le gouverneur de Montmédy affirme que toutes les places de cette région ont prêté serment au prince de Condé. L'archiduc a chargé Fuensaldaña de faire offrir sa protection aux mécontents par l'intermédiaire d'Havré. Il a 10 fait écrire aussi par lui à Turenne pour lui souhaiter la bienvenue et a prescrit à d'Havré d'entretenir avec le maréchal de bonnes relations. Il a appris que la duchesse de Longueville s'est retirée à Dieppe; il enverra un agent auprès d'elle pour s'informer de la situation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 79 (1).

15 416. Bruxelles, 28 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc est tout heureux de la permission qui lui a été donnée de ne pas faire usage du décret relatif aux dettes contractées par la Pagadorie. Ainsi on pourra compter sur le paiement des effets et on veillera à la plus stricte économie. Il importe de conserver du crédit à Anvers.

20 Les 500,000 écus sont arrivés à Anvers, on en transformera la plus grande partie en monnaie du pays. L'archiduc rappelle qu'il est resté sept mois sans aucune assistance; il se trouve donc dans une situation obérée. On fera le relevé de toutes les dépenses et on l'enverra au Roi, de façon à ce qu'il puisse constater ce qui reste pour les préparatifs de 25 la campagne. L'archiduc insiste pour l'envoi rapide des effets. S'il ne manque pas d'argent, il espère remporter cette année de bons succès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 73.

417. Bruxelles, 28 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des tractations avec les autorités de Bordeaux. Le soulève- 30 ment de cette ville était déjà connu aux Pays-Bas quand les lettres du Roi sont arrivées. L'archiduc a envoyé quelqu'un en Hollande pour s'y

(1) Les annexes manquent.

procurer quelques navires de guerre, car à Ostende il n'y en a pas qui conviennent à cette expédition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 75.

418. Bruxelles, 28 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des affaires d'Angleterre. D'après les indications qu'on possède, notamment celles données par Cardenas, il semble que le maintien du gouvernement du parlement est plus probable que la restauration des Stuarts. Il serait sans doute digne d'assister Charles II, encore que son père n'ait pas bien agi, mais l'intérêt de l'Espagne est de rester neutre entre les deux partis. On ne saurait y voir une approbation du parricide exécrable dont les Anglais se sont rendus coupables. Au surplus, c'est Charles I^{er} qui a été le premier à recevoir un ambassadeur du tyran du Portugal. Les Hollandais ont reçu le ministre du parlement. Cardenas a fait savoir que ce même parlement a désigné un ministre pour se rendre à Madrid, mais le départ de cet agent paraît ajourné depuis qu'on a appris que Cardenas lui-même est sur le point de partir. L'archiduc a vu une lettre du Roi à Cardenas lui défendant de quitter Londres et Léopold-Guillaume va lui écrire dans le même sens; il trouvera toujours quelque prétexte pour demeurer en place et il semble que les agents du parlement désirent entrer en négociations avec lui.

Le maintien de la neutralité consiste en deux points : refuser toute assistance à Charles II et recevoir l'agent du parlement.

Le premier point est bien profitable : on ne risquera pas son argent en le prêtant à un prince exclu de la succession, mal entouré, livré aux conseils de sa mère française et de ministres dangereux et ayant à lutter contre le parlement qui dispose de forces considérables.

En recevant à sa Cour un ministre du parlement, le Roi continue la tradition en usage jusqu'à la mort du défunt Charles I^{er}, il n'y a là aucun parti pris, d'autant plus que ce qui pousse les Anglais, c'est le désir de maintenir leur commerce.

Cette neutralité tacite, qui ne sera pas consignée dans un document écrit, sera profitable au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 77 (1).

(1) Le 17 mars le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 331).

419. Le Pardo, 29 janvier 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a pris connaissance des doléances des Hollandais à propos de la non-exécution des engagements pris à Munster et des exactions commises par les troupes du duc de Lorraine. Il a vu la correspondance échangée à ce sujet entre l'archiduc, les États-Généraux et le prince d'Orange. Il espère que les dégâts commis par les Lorrains seront déjà réparés. En tout cas si, dans un cas semblable, de sa propre autorité, le duc donnait des ordres qui pourraient troubler la paix avec la Hollande et entraîner la perte du monde (1), le moment serait venu de l'enfermer dans le château d'Anvers, d'expulser ses troupes et de lui faire réparer tout le dommage causé. Ainsi on donnerait satisfaction aux Hollandais et on aurait un excellent prétexte pour se débarrasser de lui. Cette décision doit être exécutée à moins que Léopold-Guillaume, Peñaranda et Fuensaldaña n'en jugent autrement.

Pour satisfaire aux engagements pris à Munster, le Roi enverra de l'argent par mensualités et au nom de Brun. Il commence par 160,000 florins et il continuera à envoyer 80,000 florins par mois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 81.

420. Le Pardo, 29 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des querelles des Barrea avec le père Charles d'Arenberg. A Madrid on estime que de pareils conflits entre religieux il n'y a pas lieu de s'étonner, que ce sont choses tout ordinaires quand il est question d'élections, que c'est déplorable quand il s'agit de Capucins, mais, tant que les choses se passent à l'intérieur du couvent, on peut laisser faire et intervenir le moins possible. Telle paraît être la ligne de conduite la plus sûre, aussi longtemps qu'il ne s'agit pas d'actes qui menacent l'ordre public et le service royal. En tout cas, c'est le droit strict de l'archiduc et de tout autre gouverneur général d'admettre aux Pays-Bas ou d'en exclure ceux qui pourraient y causer des troubles, même quand ce sont des ecclésiastiques. C'est d'après ces maximes que Léopold-Guillaume doit se gouverner en l'occurrence. Le Roi approuve

(1) ...paraque se turbe la paz de Olanda y con su rompimiento se pierda el mundo.

l'archiduc d'avoir écrit à ce sujet à l'ambassadeur espagnol accrédité auprès du Pape et lui-même en fait autant. Les chapitres généraux tenus à Rome ne donnent pas toujours le résultat favorable qu'on en attend. On a averti le même ambassadeur d'agir avec discrétion, car la famille et les amis du père Charles pourraient se sentir offensés, 5 d'autant plus qu'il y a un certain temps le Roi s'est déclaré satisfait de sa conduite. En tout cas, ce n'est que pour une nécessité absolue qu'on peut confier à des religieux des négociations intéressant le service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 85.

421. Madrid, 30 janvier 1650. — *Un secrétaire d'État à Pedro Coloma.* 40

L'archiduc a fait savoir que les dissentiments continuent à Rome entre les Capucins Charles d'Arenberg et les Barrea à l'occasion de la réunion du chapitre et que le Roi ne veut plus que ces religieux retournent en Flandre. Il a prié le duc de l'Infantado de faire des démarches pour que le père Charles ne soit pas nommé général de l'Ordre. 15

Estado, 2259.

422. Madrid, 30 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Garcies a fait rapport sur l'état de la place forte de Cambrai et sur la nécessité de préparer tout ce qui est nécessaire à sa défense : fortifications, vivres, munitions, etc. Le comte de Schwartzem- 20 berg a parlé au Roi de la même question. L'archiduc avait demandé à cet effet l'envoi d'une provision spéciale. Le Roi fait observer qu'il envoie tout ce qu'il peut et que c'est à l'archiduc à employer l'argent là où c'est nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 92. 25

423. Madrid, 30 janvier 1610. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait part à Fuensaldaña du désir du Roi que deux régiments d'Allemands soient envoyés dans la Péninsule pour prendre part à la guerre du Portugal. Les régiments récemment levés ne peuvent convenir, car les hommes qui s'y trouvent ont exigé formellement qu'on 30

ne les obligeât pas à aller en Espagne. Quant aux régiments anciens, il ne s'y trouve que des hommes ayant femmes et enfants. Les nouvelles levées sont si coûteuses. Le Roi insiste à nouveau sur la nécessité de la levée de ces troupes pour la guerre de Portugal et prie l'archiduc d'exé- 5 cuter malgré tout les ordres donnés à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 96.

424. Madrid, 30 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Si Peñaranda est chargé d'aller à une entrevue avec Mazarin, il faut lui donner tout ce dont il a besoin. Le Roi remboursera tout ce qui a 10 été dépensé à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 100.

425. Le Pardo, 30 janvier 1650 ⁽¹⁾. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a appris que les armateurs d'Ostende ont saisi un navire hollandais 15 qui était sorti des ports d'Espagne avec de l'argent et des marchandises diverses. L'archiduc doit faire une enquête et punir à l'occasion les délinquants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 104.

426. Madrid, 30 janvier 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Envoi de 430,000 écus pour les mensualités de janvier et de février, y compris le traitement de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 108.

427. Bruxelles, 5 février 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc désire compléter les renseignements qu'il a donnés récem- 25 ment sur les événements survenus en France. Il paraît que le Roi et la Reine sont partis en Normandie, que le duc d'Orléans avec le maréchal

⁽¹⁾ On notera cette anomalie que les autres lettres royales du même jour sont datées de Madrid.

de Rantzau se rend en Bourgogne. Des Pays-Bas on a envoyé des armes à Montmédy et des grains à Luxembourg. Déclamations contre Mazarin qui fait des propositions puis met tout en œuvre pour les faire échouer. L'entrée hâtive en campagne pourra précipiter les événements.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 123. 5

428. Madrid, 7 février 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle la nouvelle qu'il a annoncée déjà de la réconciliation de Louis XIV avec le parlement de Bordeaux. Mais la situation s'est modifiée à la suite de l'emprisonnement de Condé et Conti et on arrivera peut-être à une rupture nouvelle. Le Roi communique à l'archiduc 10 le texte d'une lettre qu'il a écrite au baron de Watteville (*Bateville*) pour attiser le conflit et donne ordre de continuer les préparatifs en vue de l'équipement de la flotte.

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi de 2,000 Allemands en Espagne. On a fait remettre à cet effet 50,000 écus à Fuensaldaña. Il 15 convient que l'archiduc fasse ses préparatifs pour pouvoir tenter éventuellement un coup sur Péronne. Il s'arrangera à ce propos avec Fuensaldaña et Peñaranda. Le mouvement insurrectionnel français a pris de telles proportions qu'il n'y aura pas moyen de le calmer vite, qu'il causera de grands ennuis au gouvernement français et favorisera les affaires 20 de l'Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 127.

429. Bruxelles, 8 février 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Un agent de la duchesse de Longueville député auprès de Turenne est passé par Bruxelles et a demandé à l'archiduc d'envoyer un commis- 25 saire auprès de cette dame pour conclure une ligue avec le Roi. Dans la situation actuelle, les Français opprimés ne sauraient se défendre sans la protection de Philippe IV. L'archiduc déclare qu'il ne néglige aucune occasion d'attiser les troubles en France. On sait que Turenne

(1) Voir les annexes fol. 131. Il y a encore une autre lettre du Roi relative à cette 30 question fol. 165.

dispose de quelques troupes. Il a donné à l'émissaire du duc d'Havré une réponse dont le Roi prendra connaissance par le billet joint à cette lettre. On ne peut tolérer que les troupes de Turenne aillent s'abriter dans les places de la Bourgogne, car ce serait violer la neutralité de cette 5 province. Turenne est prêt à donner des gages en vue de la conclusion d'un accord avec les Espagnols (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 144.

430. Madrid, 15 février 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris par un manifeste de Louis XIV que le duc de Riche- 10 lieu avait occupé Le Havre, que la duchesse de Longueville serait arrivée à Dieppe et que les hostilités avaient commencé de ce côté. Le Roi ne doute pas qu'on n'ait profité de toutes les occasions pour attiser ces troubles, mais il engage encore l'archiduc à continuer. Il faut prendre vis-à-vis des conjurés l'engagement de ne pas conclure la paix avec la 15 France sans y comprendre les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville et déclarer que le Roi ratifiera toutes les conventions faites à ce propos par l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 159.

431. Madrid, 26 février 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

20 Au sujet des affaires de Trèves. L'Empereur s'est décidé à envoyer auprès de l'Électeur un ambassadeur, le comte de Furstenberg. Il a insisté auprès du Roi pour que lui aussi députe un agent diplomatique à Trèves. Le Roi a décliné cette proposition (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 180.

25 (1) Voir en annexe le billet cité. On y insiste sur la nécessité d'assister les amis du prince de Condé qui sont en Bourgogne et d'y donner abri à ses troupes en cas de besoin. Il y a lieu d'envoyer cette lettre à M. de Marsin, agent du prince de Condé. Le duc d'Havré doit envoyer à Montmédy un passeport pour un gentilhomme. Il faut faire dans cette dernière ville un dépôt d'armes et de munitions, etc.

30 (2) Voir la réponse de l'archiduc du 30 avril suivant fol. 365.

432. Madrid, 2 mars 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte Peñaranda a reçu des ordres réitérés du Roi de rendre compte à Léopold-Guillaume des tractations en cours en vue de la conclusion de la paix avec les Français. Le Roi sait qu'en fait Peñaranda a parlé à ce sujet et dès lors Léopold-Guillaume sera au courant des dernières 5 volontés du Roi. A l'occasion du retour à Bruxelles de Schwartzemberg, dont la conduite a donné toute satisfaction, le Roi tient à dire à l'archiduc qu'il est prêt à conclure la paix à condition que les Français abandonnent complètement le Portugal, restituent Portolongo et Piombino, donnent satisfaction au duc de Lorraine et qu'on prenne au sujet de 10 Verceil une décision identique à celle qui a trait à Casal. Ce sont là des points indispensables. Avant cela on ne peut traiter des questions essentielles, celles de Flandre et de Catalogne. Au sujet de la première, il faudra tâcher d'obtenir la restitution du plus de places possible, pour ne pas laisser l'ennemi si avant dans le pays. La Catalogne doit être 15 rendue en échange du Roussillon. La paix à conclure doit être stable, ce qui est impossible si les Français gardent des positions situées tellement à l'intérieur de l'Espagne. Pourtant si les Français refusaient d'abandonner les Catalans et ceux-ci de retourner sous la domination espagnole, on pourrait céder sur ce point à condition que les Français en aban- 20 donnent certaines places qui couvrent les royaumes d'Aragon et de Valence et la vallée de l'Èbre, places qui en réalité ne dépendent pas des Catalans, sont de peu de revenus et n'ont qu'une importance stratégique. Il y aurait lieu d'exiger aussi qu'ils rendent toutes les places qu'ils ont 25 conquises pendant la guerre en Flandre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 186.

433. Madrid, 2 mars 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On prétend à Madrid que l'archiduc a désigné les titulaires pour les évêchés de Bruges et de Ruremonde. Le Roi ne le croit pas, car sans cela il en aurait reçu avis et cela en vertu des ordres qu'il a donnés par sa 30

lettre du 10 mars 1648 ⁽¹⁾. En tout cas, il recommande l'observation de ces prescriptions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 190 ⁽²⁾.

434. Madrid, 7 mars 1650. — *Philippe IV à Peñaranda.*

5 Le Roi a reçu deux lettres de Peñaranda traitant longuement de la paix à conclure avec les Français, insistant sur le peu d'inclination que ceux-ci montrent à mettre fin à la guerre et sur l'intérêt qu'il y aura à attendre l'influence que vont exercer à ce sujet l'emprisonnement de Condé et Longueville et les troubles qui s'en suivront. Le Roi, lui aussi, 10 juge qu'il serait nuisible de conclure un traité avant d'avoir pu juger de l'influence de ces derniers événements. Il n'a rien à ajouter à ses dernières instructions quant aux conditions à réclamer. Seulement au fur et à mesure que les événements se produiront en France et qu'on s'arrangera avec Turenne et les autres princes, Peñaranda devra en tenir 15 compte. Il est évident que les Français sont loin de se montrer raisonnables à propos des questions portugaise, italienne, lorraine, etc. Dès

(1) C'est le document analysé ci-dessus.

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 mars, pour Pedro Salvador Bueno, gouverneur de Geldern (fol. 197); le 10 mars, pour Geronimo de Aragon (fol. 212); le 11 mars, pour Carlos de Zavara (fol. 216), pour l'amiral Antonio de Acuña (fol. 218); le 17 mars, pour la marquise d'Autriche (fol. 220); le 17 mars, pour Jean Frédéric, duc de Lunembourg et de Brunswick (fol. 235), pour la comtesse de Nassau (fol. 239); le 18 mars, pour Henri de Vicq, président du Grand Conseil de Malines (fol. 241), pour Esteban de Gamarra (fol. 147), pour Domingo Ochoa de Zevallos (fol. 249), pour le 25 comte de Saint-Amour (fol. 252), pour Jean-Baptiste Maes (fol. 256), pour le baron de Scey, gouverneur de la Bourgogne (fol. 258), le prince de Barbançon (fol. 262), pour le prince Frédéric, landgrave de Hesse (fol. 266); le 23 mars, pour le comte de Noyelles (fol. 287); le 24 mars, pour le maître de camp Patricio Daniel (fol. 293); le 30 mars, pour la princesse douairière d'Orange (fol. 295); le 31 mars, pour Esteban de Gamarra (fol. 297), pour le 30 comte de Ritberg (fol. 300), pour Andrés de Altuna, lieutenant-colonel (fol. 304), pour le baron de Merode, capitaine de cavalerie (fol. 307); le 1^{er} avril, pour Félix de Zuniga y Avellanada, de la maison de l'archiduc (fol. 312); le 5 avril, pour la baronne de Beck (fol. 314), pour Geronimo Ossorio de Silva, capitaine espagnol (fol. 317), pour Lorenzo de 35 Azevedo, de la Secrétairerie d'État des Pays-Bas (fol. 321); le 9 avril, pour le prince de Ligne (fol. 323); le 10 avril, pour Juan de Arazola de Oñate, secrétaire particulier de l'archiduc et Martin de Galarreta Ocariz, official major de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 324).

lors le Roi est d'accord avec Peñaranda pour écarter toute idée d'un congrès, à moins que les entrevues que lui-même aurait avec Mazarin fassent voir que les Français acceptent au préalable les conditions indiquées ci-dessus et qu'il y ait lieu de croire qu'ils se montrent équitables à propos des deux questions restantes de Flandre et de Catalogne. Dans le cas où Peñaranda aurait déjà déclaré qu'il était prêt à accepter un congrès, il n'a qu'à faire savoir que le Roi a retiré la permission qu'il lui avait donnée et qu'il n'y consentira que quand il apparaîtra comme probable qu'on puisse arriver à un accord raisonnable. Le Nonce et l'ambassadeur de Venise ont été mis au courant de cette décision. 10

Il paraît que Contarini a fait déclarer en Flandre que le Roi voulait sacrifier les intérêts des Pays-Bas pour garder la Catalogne. Dès lors, il serait souhaitable que Peñaranda fasse connaître l'ordre qu'il a reçu d'accepter la conclusion d'une trêve en Catalogne, si les Français veulent rendre les places qu'ils ont prises aux Pays-Bas. Le Roi enverra copie de cette lettre à Léopold-Guillaume (1). 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 206.

435. Madrid, 7 mars 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des affaires de la France. Le parti dont on pourrait attendre l'appui le plus considérable est celui des Huguenots, si Turenne voulait s'en faire le chef. Seulement il y a lieu de considérer l'aspect religieux de cette question. L'archiduc s'informerait auprès des théologiens s'il est permis de soutenir les Huguenots. 20

Il faut commencer la campagne le plus tôt possible et travailler à récupérer les places perdues des Pays-Bas; l'expérience a démontré le peu d'utilité des invasions en France. On a reçu avis qu'on allait arrêter Turenne. On a déjà envoyé deux mensualités, on enverra bientôt celle de mars. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 198.

(1) Voir la lettre du Roi à Léopold-Guillaume, datée du 7 mars (fol. 202), par laquelle il lui communique copie de la précédente. 30

436. Madrid, 13 mars 1650. — *Ordre de Philippe IV.*

Le roi renvoie au Conseil d'État des papiers qu'il a reçus du comte de Schwartzemberg concernant différentes affaires.

Estado, 2173.

5 437. Bruxelles, 17 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

C'est à juste titre que le Roi se soucie des affaires de Hollande. Brun s'efforce autant qu'il le peut de maintenir la paix, mais ceux qui voudraient la troubler écoutent avec complaisance les suggestions des Français. Il est dès lors indispensable d'exécuter le traité. Ces derniers 10 jours, les Hollandais se sont plaints à divers propos, principalement par rapport aux exactions des Lorrains. Le duc de Lorraine s'est décidé à écrire aux États généraux que ceux qui avaient à se plaindre devaient s'adresser directement à lui. Ainsi les Hollandais verront qu'il agit comme un prince indépendant. Le duc a exécuté ses engagements au 15 sujet des 4,000 hommes demandés pour l'armée d'Espagne. On tâchera d'en obtenir encore d'autres. Mais il faut s'attendre à des difficultés, car le duc ne se montre guère disposé à y consentir. Jusqu'ici il n'a pas paru nécessaire de lui faire violence, mais Léopold-Guillaume est très heureux que le Roi ait envoyé des ordres qu'on appliquera en cas de 20 besoin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 223.

438. Bruxelles, 17 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a envoyé Gabriel de Toledo auprès de la duchesse de Longueville avec l'autorisation nécessaire pour conclure une convention 25 avec elle. Louis XIV s'est rendu en Normandie. Toutes les places de cette province, y compris Le Havre, se sont rendues à lui et la duchesse s'est vue contrainte de se retirer à Maestricht, puis à Aix-la-Chapelle. L'archiduc s'étend longuement sur les événements survenus à Stenay et Clarmont, deux places occupées par les troupes de Turenne, et sur l'assistance 30 qu'il a fait donner à celui-ci. Le roi de France s'est rendu en Bourgogne, où le parti des princes ne détient que Belgarde. De ce côté il faut éviter

de rien faire qui puisse troubler la neutralité de la Bourgogne. Fuensaldaña va se rencontrer avec Turenne et la duchesse de Longueville et on conclura peut-être un accord avec eux, en faisant usage des pouvoirs que le Roi a envoyés l'année précédente. Léopold-Guillaume insiste sur la nécessité de recevoir une assistance particulière pour couvrir les frais de ces opérations auxquelles ne sauraient suffire les provisions ordinaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 226.

439. Madrid, 17 mars 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Diverses personnes des Pays-Bas ont demandé à être décorées de l'ordre de la Toison d'or. L'archiduc devrait faire secrètement une enquête sur l'opportunité de donner suite à ce désir ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 229.

440. Bruxelles, 18 mars 1650. — *Peñaranda à Philippe IV.*

Le comte de Peñaranda envoie un mémoire de la veuve de Boisschot. 45

Estado, 2172.

441. Bruxelles, 23 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les Irlandais sont très affligés par la continuelle guerre qui leur est faite par le parlement anglais. L'animosité de Cromwell les menace d'une ruine complète. Les ecclésiastiques ont offert à Charles II de payer l'entretien de 6,000 fantassins et 2,000 cavaliers pendant toute la guerre, s'il voulait retirer le gouvernement du pays au marquis de Ortmon, qui est un hérétique reconnu. En plus, ils ont proposé à l'archiduc de lui remettre la ville de Duncanan et de fournir un nombre considérable de soldats pour se mettre au service du Roi, soit aux Pays-Bas, soit en Écosse. Le Gouverneur s'est engagé à faire part au Roi de cette double proposition, dont il ne semble guère enthousiaste. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 281.

⁽¹⁾ Le même jour le Roi annonce l'envoi des provisions de mars (fol. 237). Le 15 mai le Roi demande une réponse à sa lettre analysée ci-dessus, d'autant plus que le comte de Noyelles a depuis demandé la Toison d'or (fol. 43). 30

442. Bruxelles, 23 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi d'un relevé de toutes les dépenses faites au moyen des 500,000 écus récemment envoyés. Toutes ces dépenses étaient inévitables. L'archiduc rappelle qu'en 1649 neuf mensualités ont manqué. 5 Les 500,000 écus peuvent en compenser trois, ce qui fait qu'il en reste encore six à suppléer. Le Roi jugera ainsi de la détresse de l'archiduc qui est encore forcé de soutenir les Français.

Sur les mensualités de janvier et février, il y aura à nouveau plus de 100,000 écus que les banquiers refuseront de payer. L'archiduc prétend qu'il ne peut pas s'engager davantage avec les Allemands ni avec d'autres; il a perdu tout crédit. La troupe se débande faute de secours. Il n'est question ni de remonte ni de recrutements. Si au cours de la campagne prochaine l'armée n'est pas approvisionnée, il faut craindre une catastrophe ⁽¹⁾. 40

Avec 200,000 écus, — l'archiduc l'a représenté bien des fois, — il n'y a pas moyen de vivre ⁽²⁾. Cela est encore moins possible quand les mensualités manquent ou sont insuffisantes, ainsi qu'il vient d'être dit. L'archiduc fait ces déclarations pour éviter qu'un jour tout ne s'écroule ⁽³⁾. 45

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 285.

443. Bruxelles, 23 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres royales relatives aux affaires de France. L'archiduc n'a guère confiance dans la réussite d'un coup sur Péronne. Il rappelle que l'année précédente, le gouverneur M. de Aquincourt refusa de remettre la place, prétendant que pareille action serait contre son honneur et depuis il s'est réconcilié avec Mazarin. Il n'y a pas dans les ports des Pays-Bas de navire qui puisse convenir à l'expédition de Bordeaux. Fuensaldaña tâche de s'en procurer en Hollande; on les fera passer d'abord par Ostende pour dépister les Français. On continue les préparatifs pour l'envoi de 2,000 Allemands en Espagne. Le parti des 30

⁽¹⁾ *Una miserable desventura.*

⁽²⁾ *No puede subsistir esta máquina.*

⁽³⁾ *Para que todo no caiga un día de golpe.*

princes français s'affaiblit, mais il reprendra vigueur si l'on atteint le mois de mai et si les habitants de Bordeaux se soulèvent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 289.

444. Bruxelles, 23 mars 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le parti de Turenne est bien faible; les ordres du Roi quant à l'assis-
tance qu'on doit lui donner sont formels, l'archiduc a demandé à tous
ses ministres un avis par écrit et il en communique la teneur au Roi.
Il s'est décidé à signer un accord avec lui pour voir si on pourrait
arriver à la conclusion d'une paix favorable. Gabriel de Toledo a com-
mencé les tractations avec Turenne, il a charge d'entendre les propo-
sitions qu'on lui fera et d'offrir une assistance mensuelle de 15,000 écus
ou plus et, en outre, le concours de 1,000 hommes de l'armée royale
dans le cas où Turenne arriverait à en réunir 4,000. Si les propositions
de Turenne ne sont pas suffisantes, Toledo ne conclura pas mais deman-
dera du temps pour consulter l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 291.

445. Madrid, 12 avril 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve la conduite de l'archiduc vis-à-vis de Turenne. Il faut faire tout son possible pour obtenir la remise de Stenay et en tout cas tâcher de faire durer le mouvement, comme le conseillent Fuensal-
daña et Navarro. D'Espagne on tâchera d'envoyer ce qui est nécessaire pour pouvoir profiter de l'occasion présente.

L'agent des habitants de Bordeaux est revenu à la Cour. Il faut considérer que plusieurs seigneurs de marque sont impliqués dans cette affaire, que ce serait le parti le plus considérable qui pourrait se former et qu'aucune diversion ne pourrait être plus puissante. Aussi le Roi a-t-il envoyé aussitôt le baron de Bateville pour conclure un accord avec les habitants de la ville. Bateville a d'ailleurs reçu ordre de tenir l'archiduc au courant (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 325. 30

(1) Voir en annexe l'instruction dont était porteur le député des habitants de Bordeaux (fol. 329).

446. Bruxelles, 13 avril 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Schwartzemberg est revenu à Bruxelles. Fuensaldaña est allé à la rencontre de Turenne pour discuter les opérations à entreprendre, avec les armées du Roi et celles des révoltés français. Entre-temps on continue toujours les tractations, on cherche à obtenir des garanties, ce qui est difficile, car les Français ne détiennent rien d'autre que Stenay.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 336.

447. Madrid, 13 avril 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de Frankenthal. Le Roi a écrit en détail à Peñaranda, insis-
tant sur la nécessité d'obtenir quelque bénéfice s'il faut livrer la place (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 338.

448. Madrid, 13 avril 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

D'après les lettres qu'il a reçues de Peñaranda, le Roi se rend compte qu'il y a peu d'espoir d'arriver à un traité de paix conforme aux conditions qu'il a énoncées. Il a donc donné ordre au diplomate de rentrer en Espagne. Les Français verront ainsi qu'il n'y pas à se faire d'illusion. Léopold-Guillaume donnera à Peñaranda autant d'argent qu'il peut en acompte sur ce qui lui reste dû (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 246, fol. 342 (3).

20 449. Bruxelles, 30 avril 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a fait des objections contre la promotion des deux évêques de Bruges et de Ruremonde. L'archiduc prétend avoir agi d'accord avec tous ses ministres. Les sujets désignés, le doyen de Bruges et l'archi-

(1) Le 26 avril, le Roi fait savoir qu'il est disposé à abandonner Frankenthal, en échange d'Hermestain ou moyennant une autre compensation honnête (fol. 350-353).
Le 2 mai, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 6, reg. 247).

(2) Le 2 mai, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (reg. 247, fol. 7).

(3) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 20 avril, pour Nicolas Maes (fol. 346); le 30 avril, pour Jean Frédéric, duc de Lunenbourg (fol. 367).

diacre de Cambrai, Jean Crutzen, sont hommes de mérite. Les instructions données au gouverneur général ne tiennent à la réserve du Roi que les seuls archevêchés de Malines et de Cambrai. Sans doute à l'époque du Cardinal-Infant on a eu des difficultés, parce que le Saint-Siège refusait d'approuver les présentations faites par lui. L'archiduc lui-même a eu plus de succès. Quand il a nommé Ab Angelis à l'évêché de Ruremonde, son candidat a été agréé. Mais il est mort trop tôt pour prendre possession de son siège. L'internonce à Bruxelles a assuré que le Pape est satisfait de l'archiduc, principalement à cause de son attitude vis-à-vis des Jansénistes et que les présentes nominations seront aussi ratifiées. Il proteste enfin que l'intérêt du service royal est son seul mobile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 361.

450. Bruxelles, 30 avril 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'entrée en campagne est prochaine. Les ressources manquent. L'archiduc a cédé le droit de succession au grand bailliage de Bruges à Charles de Fiennes, sujet de mérite, pour 25,000 florins qui ont été employés au train de l'artillerie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 363.

451. Bruxelles, 30 avril 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Remerciements pour les provisions envoyées. Doléances. On ne peut entrer en campagne faute d'argent !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 246, fol. 369.

452. Bruxelles, 1^{er} mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Envoi de documents relatifs aux tractations de Gabriel de Toledo et de Fuensaldaña avec Turenne. On a demandé à ce dernier de signer la convention conclue avec lui. L'archiduc espère que le Roi la ratifiera à

(1) Le 1^{er} juillet, le Roi approuve ce qui a été fait, mais recommande de ne plus agir de la sorte (reg. 247, fol. 226).

son tour. Léopold-Guillaume ne perdra aucune occasion d'exciter le parti des Huguenots, car c'est le meilleur moyen d'arriver à la paix. Jusqu'ici Turenne n'en a soufflé mot; s'il en parle, Léopold-Guillaume demandera l'avis des théologiens. Nouvelles instances pour obtenir de l'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 1.

453. Bruxelles, 1^{er} mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a envoyé à Anvers Fuensaldaña pour se procurer de l'argent sur la mensualité de mars. Il a eu bien peu de succès comme le Roi le verra par son rapport. On a pu à grand'peine réunir quelque chose pour le pain de munition. Quant à l'artillerie, aux munitions, etc., il n'y a rien. Doléances. On pourrait profiter de la situation embrouillée en France. Une entrée rapide en campagne améliorerait la situation, si l'on pouvait disposer de l'argent nécessaire. Il est à craindre qu'on ne saura exécuter les engagements pris vis-à-vis de Turenne. Nécessité indispensable de provisions régulières et payables. Besoins multiples de l'armée, crainte de sédition de la soldatesque et de débandade. Il faut prendre une résolution énergique, fournir les moyens nécessaires à la guerre ou faire la paix même à de dures conditions. D'une solution intermédiaire il y a lieu de craindre un grand malheur pour la monarchie espagnole et en particulier pour les Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 3.

454. Bruxelles, 2 mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des tractations avec les Français et de leur efficacité pour arriver à la conclusion de la paix. Il est indispensable de pouvoir disposer de l'argent nécessaire, car si les Français voient qu'on ne tient pas

(1) Notons ici une particularité qui se rencontre fréquemment dans la correspondance de l'archiduc. Le projet primitif, dû sans doute à la plume du secrétaire d'Etat, rédigé en espagnol, ne comprenait pas ce dernier paragraphe. L'archiduc lui-même l'a ajouté postérieurement et de sa main, en italien. Le secrétaire a couché alors en marge la traduction espagnole du dernier paragraphe. Cette particularité peut paraître intéressante pour l'emploi des langues dans l'administration des Pays-Bas.

les engagements qu'on prend, ils se réconcilieront avec Mazarin et le pousseront à continuer la guerre contre l'Espagne pour se venger. Sans argent, il n'y a rien à gagner ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 9.

455. Bruxelles, 11 mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

Les motifs de la retraite de Roose sont connus du Roi. Son retour aux affaires aggraverait les inconvénients qui ont motivé son départ. Ceux qui eurent à se plaindre de sa lenteur et de sa nonchalance au service du Roi se décourageraient en le revoyant aux Pays-Bas. Il a servi de longues années, jouissant de la confiance royale. Il serait donc opportun de le récompenser; qu'on lui donne une prélature comme il l'a demandé, ou un autre emploi conforme à son état. Lui conserver la présidence du Conseil privé implique des embarras insurmontables et quant à lui donner une fonction ecclésiastique, il est soupçonné de jansénisme. Tout cela entraînerait moins d'inconvénients ailleurs ⁽²⁾. 15

Les affaires du Conseil privé marchent à l'heure actuelle d'une façon bien plus expéditive, malgré leur multiplicité. Le public n'est cependant pas satisfait parce qu'il manque un président capable de séparer les affaires du Conseil privé de celles du Conseil d'État.

⁽¹⁾ Voir une série de lettres relatives à des affaires particulières : le 2 mai, pour Vincent de Zurimendi Necolde (fol. 11); le 6 mai, pour Esteban de Gamarra (fol. 12); le 11 mai, pour le capitaine Francisco Porta (fol. 14), pour Claire de Semst, veuve d'Antonio de Quevedo, maître de camp général (fol. 17); le 12 mai, pour le colonel Péregrin Zweyer de Evehach (fol. 28), pour le capitaine Christobal de Riano (fol. 32), le capitaine Francisco Clerici (fol. 34), le comte Andrea Montecuculi (fol. 37), le capitaine Francisco Lopez, gouverneur du fort de Pereda, près d'Anvers (fol. 40); le 17 mai, pour le colonel Francisco Chapius (fol. 47), pour le marquis Sfondrato (fol. 50), pour Juan de Beurco Mortiar, attaché à la vedorie des Pays-Bas (fol. 52), pour Manuel Graciano, armateur à Anvers (fol. 62), Edmond Crunkelman, auditeur de la Chambre des Comptes (fol. 68); le 20 mai, par Jacques le Gouverneur, armateur d'Ostende (fol. 71); pour Henri de Vicq (fol. 85), pour le prince de Neubourg (fol. 88), pour Juan Gomez de Obreu, officier en service aux Pays-Bas (fol. 90), pour le landgrave Frédéric de Hesse (fol. 93), pour le sergent-major Juan de Roca (fol. 96), pour son collègue Pedro Nicolas Masy (fol. 99), pour Louis Malo, banquier à Anvers (fol. 103); le 3 juin, pour Lorenzo Rodriguez de Azevedo (fol. 146), Pedro de Mendoza (fol. 148), pour Francisco de Melo (fol. 150). 20 25 30 35

⁽²⁾ *En otra qualquiera provincia.*

Schwartzemberg a reçu mission d'insister sur la nécessité de résoudre cette question. On a songé à la candidature du président du parlement de Dôle, mais cet homme est trop âgé; on s'en passerait difficilement en Bourgogne et les affaires du Conseil privé sont trop étendues pour un sujet à qui il faut du repos. Brun a beaucoup de qualités et serait digne de la présidence; les connaissances qu'il a acquises dans les négociations de Munster viendraient bien à point, mais tant que les conventions avec le prince d'Orange ne sont pas arrangées, sa présence est indispensable à La Haye. Alors on pourrait désigner un autre ambassadeur en Hollande, qui travaillerait d'après les mêmes directives. Entre-temps, on pourrait choisir ce nouvel ambassadeur. Puisque les Hollandais n'envoient pas d'ambassadeur à Madrid et qu'aucun prince ne leur députe un ambassadeur, le Roi pourrait se borner à leur envoyer un résident ⁽¹⁾.

Estado, 2073.

15 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 21.*

456. Bruxelles, 11 mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi doit donner ordre à Francisco Valcarzel, le nouveau surintendant de la Justice militaire, de rejoindre son poste, encore qu'il soit peu pressé de le faire. L'administration de la justice, la tranquillité des habitants — que le Roi a tant recommandées au gouverneur général — l'exigent ainsi, à moins qu'on ne désigne un autre sujet, qui doit être docte et bien au courant des coutumes de ces pays. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 22.

457. Bruxelles, 12 mai 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

25 Cardenas a demandé à Bruxelles de nouvelles instructions. Léopold-Guillaume lui a prescrit de revenir par les Pays-Bas. L'intéressé a fait savoir qu'il ne pouvait quitter Londres à cause de ses dettes. D'autre

⁽¹⁾ Le 14 juin, le Roi répond qu'on tâchera de donner une retraite décente à Roose, et que l'archiduc doit désigner encore d'autres candidats à la présidence du Conseil privé (fol. 195). Le 28 juillet, l'archiduc prône les candidatures de Pierre Weyms, ancien président du Conseil de Luxembourg; Henri de Vicq, président du Grand Conseil de Malines et Hovynes, conseiller du Conseil privé (fol. 293). 30

part, on lui doit trois années de son traitement. Depuis, il a annoncé son départ et en retour les Anglais ont retardé l'envoi d'un agent diplomatique à Madrid. L'archiduc demande de nouvelles instructions au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 24.

458. Bruxelles, 12 mai 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

On a discuté longtemps à propos de la conclusion d'un traité avec la duchesse de Longueville et Turenne. Enfin, on s'est mis d'accord sur un texte que le Roi est invité à examiner et à ratifier. Il est indispensable que cela se fasse rapidement pour que les intéressés voient qu'on est sincère. Nouvelles demandes d'argent. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 27.

459. Bruxelles, 17 mai 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le marquis de Lede a fait un rapport sur le montant des dettes contractées à propos de la flotte, particulièrement à l'arriéré dû sur les soldes du personnel. Le Roi est invité à envoyer l'argent nécessaire; il faudrait 15 des provisions séparées pour la flotte (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 59 (2).

(1) Le rapport de Lede se trouve fol. 61, mais il est dépourvu de ses annexes. — Voir encore une autre lettre de l'archiduc du 3 juillet insistant aussi sur la situation misérable du personnel de la flotte (fol. 229). Le 24 juillet, le Roi promet de prendre les mesures 20 requises (fol. 277).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 juin, pour le colonel André de Altuna (fol. 179), le capitaine Cristobal Carbonel (fol. 181); le 14 juin, pour le marquis de Trelon (fol. 193); le 18 juin, pour le chancelier de Brabant François Kinschot (fol. 199); le 21 juin, pour le capitaine Luc de Langostina y Velasco 25 (fol. 202), pour Miguel de Luna y Orellano (fol. 203), le prince de Rebecq et le comte de Bassigny (fol. 205); le 1^{er} juillet, pour le conseiller d'État de Bayneto (fol. 216); le 1^{er} juillet, pour Juan de Arrazola Ofiate et Martin de Galaretta (fol. 224); le 10 juillet, pour le comte Juan d'Oostfrise (fol. 249); le 14 juillet, pour Edouard de Berty, secrétaire du Conseil privé (fol. 253); le 27 juillet, pour Francisco Lopez Franco y Feo, banquier d'Anvers (fol. 281); 30 le 28 juillet, pour le baron de Ribeaucourt (fol. 283), pour l'abbé de Mercy (fol. 285), pour le comte de Saint-Amour (fol. 296), pour Miguel de Luna (fol. 297), pour le landgrave Frédéric de Darmstadt (fol. 298); le 28 juillet, pour le duc d'Aerschot et son frère (fol. 320); le 29 juillet, pour la comtesse de Noyelles (fol. 338); le 31 juillet, pour le comte de Schwartzemberg (fol. 349); le 7 août, pour le capitaine Joseph Escollar, gentilhomme catalan 35 (fol. 351).

460. Madrid, 22 mai 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Suivant le désir exprimé par l'archiduc, le Roi lui remet le texte signé du contrat conclu avec la duchesse de Longueville et Turenne. On a 5 envoyé la mensualité d'avril et 50,000 écus d'extraordinaire. La mensualité de mai et 100,000 écus d'extraordinaire seront envoyés à bref délai. L'archiduc peut se rassurer, ce ne sont pas les ressources qui lui 10 manqueront pour accomplir ce qui a été convenu avec Turenne. L'archiduc doit engager ce dernier à pousser le duc de Bouillon et tous les autres Français à se déclarer. Il est instamment prié de tenir quelques 10 frégates prêtes, pour pouvoir s'en servir dès que le Roi les demandera (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 109.

461. Madrid, 23 mai 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Affaire de Frankenthal. Le Roi a examiné tous les documents qui s'y rapportent et persiste à vouloir qu'on exécute ses ordres donnés récem- 15 ment. Il y a lieu de restituer la place au Palatin. Seulement on ne peut pas terminer les négociations à ce propos sans en avertir le Roi et attendre sa réponse, car dans le cas où les places du Rhin se déclareraient pour Turenne, il faudrait garder Frankenthal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 121.

20 462. Du camp devant Avesnes, 26 mai 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Conformément au contrat conclu avec Turenne, Léopold-Guillaume a fait avancer son armée à la frontière et a pénétré en France. Turenne lui-même s'est mis en route et dans deux ou trois jours les deux armées 25 feront leur jonction. On dressera alors le plan de la campagne. Le dernier courrier que le Roi a envoyé aux Pays-Bas a été arrêté en France; on lui a pris toute sa valise. Il paraît que cela a été fait sur l'ordre exprès

(1) Voir en annexe une lettre du baron de Bateville au Roi, ayant trait aux événements de Bordeaux. — Le 3 juillet, Léopold-Guillaume accuse réception de cette lettre 30 (fol. 231).

du gouvernement français. Il faudra envoyer par mer ou par d'autres voies secrètes les documents qui lui étaient confiés. On a proposé un contrat au duc de Lorraine pour que celui-ci se mît au service du Roi avec 5,000 hommes et cela à des conditions plus sévères que les années précédentes. La réponse se fait attendre, ce qui est déplorable, car si les Lorrains avaient fait route avec les soldats de Turenne, ils eussent trouvé une sécurité plus grande. On n'a pas encore appris que les Français aient concentré des forces importantes. Pourtant il faut s'attendre à ce qu'ils le fassent incessamment.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 123. 40

463. Madrid, 30 mai 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le duc de Guise a offert de livrer à Philippe IV la place de Guise et d'envoyer vers lui des députés de la Provence. Le Roi communique à Léopold-Guillaume les documents relatifs à cette affaire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 128. 45

464. Du camp à Neufmaison, 2 juin 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a reçu divers avis que Turenne ne pouvait arriver à temps à cause des difficultés qu'il rencontrait sur sa route. Il y a trois jours que l'armée royale a établi ses campements ici, où elle trouve ce dont elle a besoin. On a appris que Turenne est arrivé à deux lieues d'ici. L'archiduc a fait tenir une réunion des principaux chefs de l'armée pour discuter quelle opération serait la plus profitable à entreprendre. Il a envoyé Fuensaldaña prendre sur ce point l'avis de Turenne. On tâchera de profiter de toutes les occasions favorables pour le service royal. On pourrait concevoir les plus belles espérances sur l'armée, si l'on disposait de l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 140.

(1) Voir ces documents en annexes fol. 131 et suiv. — Voir aussi la réponse pessimiste de l'archiduc en date du 2 juillet (fol. 228). 30

465. Du camp à Neufmaison, 2 juin 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Conformément au protocole en usage à la Cour de Madrid, il y a au palais de Bruxelles une place où n'entrent que les grands, les princes et les généraux. Le duc d'Aerschot a prétendu y faire entrer son second frère. L'archiduc l'en a fait sortir, ce dont l'intéressé s'est formalisé. Depuis il n'a plus paru au Palais. Il pourrait se faire qu'on transmît au Roi une relation mensongère de ces incidents. Aussi le Gouverneur a-t-il voulu lui-même en faire rapport (1).

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 141.*

466. Madrid, 3 juin 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi renvoie le traité conclu avec Turenne et la duchesse de Longueville et qu'il a signé. Il promet d'assister l'archiduc autant qu'il le pourra (2).

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 155.*

467. Madrid, 5 juin 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Antoine Brun a négocié un nouveau traité avec les Hollandais à propos du commerce et de la navigation. L'archiduc doit donner des instructions à Brun à ce propos.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 164 (3).*

468. Madrid, 5 juin 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi rappelle les instructions qu'il a données antérieurement pour la composition du Conseil des Finances. Il ne peut y avoir que trois

(1) Voir en annexes des documents relatifs au titre de duc d'Arenberg, prétendu par le duc. — Il y a aussi une lettre du Roi à ce sujet, datée du 29 août (fol. 402).

(2) Le texte du traité se trouve au fol. 158.

(3) Voir en annexes deux traductions espagnoles du traité (fol. 166). — Le 3 juillet, l'archiduc promet de se conformer à l'ordre du Roi (fol. 230).

commis, les autres doivent être considérés comme surnuméraires. Il ne doit y avoir aussi qu'un chef au lieu des trois qui y sont. Il paraît que l'un d'eux, le comte de Noyelles est mort; il n'y a pas lieu de le remplacer ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 174. 5

469. Madrid, 5 juin 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

A propos du duc de Lorraine, le Roi remercie l'archiduc de la façon dont il a fait donner satisfaction aux Hollandais pour les dommages que ses troupes leur ont causés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 177. 10

470. Madrid, 10 juin 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi d'un rapport au sujet de l'assassinat du ministre résident envoyé par le parlement anglais à la Cour de Madrid. Le meurtre a été commis par cinq Anglais ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 187. 15

471., 12 juin 1650. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Léopold-Guillaume ayant trait à la démission de Roose et à son remplacement. Le Conseil propose de confier à Roose la présidence du Conseil suprême de Flandre pendant l'absence de Leganès. Si Roose ne l'accepte pas, on lui fera comprendre que sa présence en 20 Belgique est un embarras pour l'archiduc. S'il persiste à vouloir retourner, il faudra lui intenter une action ou le laisser partir.

Estado, 2073.

472. Madrid, 21 juin 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur vénitien à Madrid a remis à D. Luis de Haro une lettre 25 de son collègue de Paris rappelant que le comte de Brienne lui avait

⁽¹⁾ Le 3 juillet, l'archiduc promet de se conformer à ces ordres (fol. 232).

⁽²⁾ Voir le rapport en annexe (fol. 187).

parlé de l'opportunité de ne plus envoyer d'Espagne des courriers extraordinaires. On l'a remercié de ses renseignements. Le Roi fait savoir à l'archiduc que de La Corogne on saurait envoyer les courriers par de petites frégates, mais on pourrait mieux encore arranger cette 5 affaire aux Pays-Bas. La connaissance que les habitants de la région ont de la navigation vers l'Espagne, l'abondance de vaisseaux et de marins qu'on y trouve, la sécurité dont jouissent les Flamands qui est plus grande que celle des Espagnols, sont autant de motifs pour que l'archiduc envoie à l'avenir des frégates légères en Espagne, faisant à 10 quatre ou à six le service des courriers extraordinaires. La secrétairerie d'État espagnole ferait savoir quand il y aurait des dépêches à expédier. On pourrait se servir comme point de départ tantôt de Flessingue, tantôt d'Ostende, tantôt de Plymouth. A ce sujet, il y aurait lieu de s'arranger avec Cardenas, qui a reçu ordre du Roi de traiter la question avec le 15 parlement. L'archiduc tâchera de conclure le contrat nécessaire à cet effet, de façon à ce que la correspondance ne soit pas interrompue en ce moment où elle est si nécessaire. Le Roi a donné les ordres en Italie pour qu'on en revienne là aux procédés qui étaient en usage pour l'expédition des courriers extraordinaires quand la France empêchait la 20 correspondance.

On s'est demandé s'il fallait cesser l'envoi des courriers ordinaires en Flandre et en Italie, mais on a pris une résolution négative, puisqu'il y a ainsi moyen d'envoyer beaucoup de dépêches, que les Français les laissent librement passer et que le Roi en retire plus d'utilité que 25 l'ennemi. Léopold-Guillaume prohibera le passage des courriers extraordinaires français à destination de Hollande ou d'Italie, mais pour les ordinaires on réglera son attitude sur celle des Français. On sait que ces derniers ont connaissance du chiffre général, aussi le Roi envoie-t-il un chiffre particulier qui restera entre les mains de Navarro. C'est lui 30 seul qui transcrira les lettres relatives aux affaires de France et aux questions très secrètes ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 207.

⁽¹⁾ Voir les annexes fol. 213 et suiv. — Le 28 juillet, l'archiduc répond qu'il a chargé le gouverneur d'Ostende, Juan de Almaraz, de réunir les quatre ou six frégates. Il promet 35 de faire usage à l'avenir du nouveau chiffre (fol. 195).

473. Madrid, 1^{er} juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il paraît qu'il y a plus de mille soldats espagnols qui sont affectés aux galères françaises. Ces gens étaient compris dans l'échange général des prisonniers qui s'est fait il y a quatre ans. Malgré tous les efforts on n'a pu obtenir leur liberté. L'archiduc doit en tenir compte quand on fera encore un échange de prisonniers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 222.

474. Valenciennes, 3 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Affaire de Frankenthal. On continue les négociations pour obtenir la compensation due au Roi. Il ne faut pas douter que l'affection que l'Empereur porte au Roi et le désir qu'il a d'avantager ses intérêts ne le poussent à faire une démarche, mais la question devra être traitée à la diète de Nuremberg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 233 (1).

475. Madrid, 3 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Lorenzo Rodriguez de Azevedo a demandé la place de secrétaire du Conseil suprême de Flandre, vacante depuis la mort de Jean Botin, mais il n'y a pas lieu de nommer un titulaire à ce poste qu'on a jugé bon de supprimer.

Estado, 2259. 20

476. Valenciennes, 3 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle les craintes qu'il a déjà exprimées de voir tout se perdre en une fois par le manque d'argent. Les effets qu'on lui remet ne sont pas payables. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Si à l'entrée en campagne on eût disposé de l'argent nécessaire on ne se serait pas trouvé

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 7 août, pour Jacques le Gouverneur, armateur d'Ostende (fol. 354); le 8 août, pour le marquis Mathey (fol. 358), pour le landgrave Georges de Hesse (fol. 362); le 8 août pour le comte d'Isembourg (fol. 364); le 11 août, pour François Egon, comte de Furstemberg (fol. 366); le 12 août, pour Geronimo de Arragon (fol. 372).

aujourd'hui dans le conflit au sujet duquel Fuensaldaña fera rapport au Roi. L'archiduc va se rendre à Landrecies pour conférer avec Fuensaldaña sur les mesures à prendre. Éloge de Fuensaldaña et des autres chefs. Plaintes sur le mauvais temps qui dérange les opérations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 234.

5

477. Madrid, 9 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur Brun a envoyé le texte d'un traité qu'il avait arrangé avec les États de Hollande à propos du commerce. Le Roi aimerait que l'archiduc écrive à ce sujet, expliquant l'origine de ces négociations (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 235.

40

478. Madrid, 9 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les lettres de provisions envoyées jusqu'ici atteignent 1,200 millions d'écus. L'archiduc peut être assuré que le reste sera envoyé ponctuellement. Il faut tâcher de donner satisfaction à Turenne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 239.

45

479. Madrid, 9 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi communique le texte d'une convention conclue en son nom avec le prince de Condé, le duc de Bouillon et d'autres Français et approuvée par le Parlement de Bordeaux. L'archiduc est prié d'agir vivement du côté des Pays-Bas, pour profiter des circonstances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 243.

20

480. Madrid, 9 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait rapport au Roi sur l'étendue des dépenses inhérentes à sa charge, la misère où il se trouve, le montant de ce qui lui est encore dû aux Pays-Bas. L'archiduc est prié de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 247.

(1) Le 26 août, le Roi fait savoir qu'il approuve la conclusion de ce traité (fol. 394).

481. Madrid, 14 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a examiné avec attention tout ce qui a trait au jansénisme et à l'assistance réclamée par l'Internonce des Pays-Bas pour l'exécution de la bulle du pape Urbain VIII prohibant le livre de Jansénius. Après l'examen de tous les documents, y compris le rapport présenté par les 3 représentants de l'Université de Louvain, le Roi a pris une décision. Il faut accorder à l'Internonce l'assistance qu'il réclame et cela de la façon usitée. L'archiduc est invité à agir de la sorte après en avoir conféré avec tous ses ministres.

Lorsque la bulle aura été exécutée, le Roi chargera son ambassadeur 40 à Rome de prier le Pape d'examiner à nouveau le livre de Jansénius afin que l'on expurge le travail de telle façon qu'il puisse être lu librement. Ainsi on établira la réputation de Jansénius, qui resterait gravement atteinte si la prohibition de son œuvre demeurerait permanente. On a d'ailleurs concédé jadis la libre lecture des écrits expurgés de Baro- 45 nius. Le Pape se prêtera d'autant plus facilement à cette concession si au préalable on exécute sa bulle. Quant au serment des Jansénistes, Léopold-Guillaume n'y interviendra pas et se gardera de contraindre les intéressés.

Aux députés de l'Université le Roi a répondu par de belles paroles. 20

A propos des propositions injurieuses à la doctrine de saint Augustin, il faut noter qu'il n'est pas certain qu'elles aient été défendues dans l'Université. L'archiduc aura sans doute veillé toujours à ce qu'on garde le respect dû aux docteurs et pères de l'Église.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 258. 25

482. Bruxelles, 16 juillet 1650. — *Le Conseil des Finances au Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil des Finances insiste en faveur du receveur général van Oncle.

Secretarias provinciales, liasse 2448. 30

483. Madrid, 17 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi communique à l'archiduc une copie des lettres qu'il a reçues de la duchesse de Longueville et du maréchal de Turenne, ainsi que de ses réponses. Il prie l'archiduc d'assurer les intéressés qu'ils peuvent 3 compter sur la protection royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 262.

484. Madrid, 24 juillet 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La princesse d'Orange a écrit au Roi pour le prier instamment de ne pas cantonner de troupes dans sa terre de Turnhout. Brun a écrit à la 40 même fin, insistant sur les bonnes dispositions de la princesse. Le Roi veut que cette dispense soit en tout cas accordée pour cette année. Au reste, Léopold-Guillaume fera un rapport sur cette affaire, de façon à ce qu'on puisse alors prendre une décision finale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 272.

485. La Chapelle, 28 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le comte de Lumiarès aura sans doute fait part au Roi de l'arrangement complet de la paix en Allemagne et de la situation de Frankenthal. L'archiduc a envoyé à la garnison de cette ville un peu d'argent. Il avait déclaré aux commissaires impériaux qu'ils devaient arranger 20 cette affaire avec Lumiarès. Ce dernier avait reçu comme instruction d'attendre leurs propositions au sujet de la compensation à offrir au roi d'Espagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 287.

(1) Voir aux fol. 263 et suiv. la lettre du Roi rédigée en français et adressée à Turenne. 25 Elle contient des protestations d'amitié conçues en termes généraux et une autre adressée à la duchesse de Longueville. Ici, le Roi promet son appui en vue de la délivrance du duc. Les lettres de Turenne et de la duchesse sont en espagnol. A noter que cette dernière signe : Anne de Bourbon.

(2) Voir en annexe la correspondance de l'archiduc avec les délégués allemands 30 (fol. 288).

486. La Chapelle, 28 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle les instances qu'il a déjà faites antérieurement pour que le Roi confère à quelques gentilshommes des Pays-Bas le collier de la Toison d'or. Le Roi a demandé secrètement à l'archiduc de lui citer les noms des personnages qualifiés à cet effet. Il estime que le nombre de chevaliers est à peu près suffisant. Il cite seulement le comte de Schwartzemberg, le comte de Bucquoy et Sfondrato. Aux autres prétendants on répondra de bonnes paroles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 300.

487. Du camp devant La Chapelle, 28 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le landgrave de Hesse a renoncé à demander le chapeau, mais il sollicite le poste d'amiral général de la flotte des Pays-Bas qu'occupait le marquis de Lede, ou un autre emploi, et les 6,000 écus de pension que lui offrit le duc de Terranova, ambassadeur en Allemagne, au nom de Sa Majesté.

Léopold-Guillaume fait valoir en faveur du landgrave qu'il abandonne le poste de gouverneur de la cavalerie allemande et qu'il a des dettes. Le landgrave se contenterait d'une somme de 15,000 écus.

Estado, 2170. 20

488. La Chapelle, 28 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Lors de la conclusion de la paix en Allemagne il a été stipulé que la principauté de Liège devrait payer une certaine somme aux Suédois. Les Liégeois ont refusé de s'exécuter et alors le Gouvernement suédois a envoyé le général Steinbock réclamer *manu militari* l'exécution de cet engagement. Les commissaires de l'Électeur de Cologne et du duc de Neubourg ont conduit cette troupe du Rhin à la Meuse. Il paraît qu'il y a bien 6,000 hommes, encore que ce chiffre soit contesté. Piccolomini a écrit à l'archiduc au nom du Palatin, généralissime de l'armée suédoise, pour le prier de ne pas s'inquiéter de cette manœuvre. Léopold- 30

Guillaume a cependant envoyé un agent à Steinbock pour s'informer de ses projets. Depuis, l'archiduc a reçu aussi des assurances de Gabriel de Toledo, gouverneur de Juliers. Il a chargé son agent de proposer à ces Suédois de passer au service du Roi après leur opération à Liège. Comme cela on verra si leur intention n'est pas de se mettre au service de la France. Tandis que l'armée royale est si avancée sur le territoire français, ces Suédois pourraient sans peine occuper des postes importants. Les places voisines sont Ruremonde et Wesel. Le baron de Ribeaucourt a reçu ordre de les mettre en état de défense le mieux qu'il peut, sans cependant faire aucune autre démonstration qui révélerait aux Suédois qu'on se défie d'eux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 301.

489. Du camp devant La Chapelle, 29 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de réduire le personnel du Conseil des Finances. Le Gouverneur fait observer que puisqu'il faut quand même conserver leur solde aux intéressés, il vaut mieux les maintenir en activité. Le comte d'Isembourg est plus nuisible qu'utile; il serait très avantageux de l'écartier de la direction du Conseil. Dans ce cas, il ne resterait qu'un seul chef, Kinschot, homme de grand talent. Il faudrait donner à Isembourg un autre emploi. Le Roi est invité à examiner ce problème.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 322.

490. Du camp devant La Chapelle, 29 juillet 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a jugé bon de commencer les opérations en France, tant parce qu'il en résulte un honneur pour les armes du Roi que parce qu'ainsi on préserve les Pays-Bas. L'armée royale s'est renforcée de quelques

(1) Voir en annexe les instructions données par Léopold-Guillaume à son agent, le colonel Pierre Ernest Wolfers (fol. 363) et diverses correspondances relatives à cette affaire (fol. 307 et suiv.).

troupes venues d'Allemagne et de celles de Turenne. On a commencé l'attaque de La Chapelle. Les pluies continuelles gênent les opérations. L'archiduc espère pourtant faire des progrès et en finir en peu de jours. L'ennemi n'a guère bougé. On prétend que les Allemands qui sont à son service n'ont pas voulu avancer parce qu'on ne leur aurait pas payé ce qui leur avait été promis. Il est possible aussi que le gouvernement français ne veut pas éloigner ses troupes de Paris pour prévenir les mouvements insurrectionnels. L'archiduc fera tout son possible pour renforcer le parti de Bordeaux. Il attend de l'argent d'Anvers pour donner une demi-paie à son armée. Il espère que le Roi lui enverra le nécessaire. 40

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 324.

491. Du camp devant La Chapelle, 29 juillet 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc envoie un rapport sur la situation financière. Le Roi pourra voir le montant des sommes négociées à Anvers. Il a fallu se montrer 15 condescendant vis-à-vis des banquiers, à propos du remboursement de ce qui leur était dû sans quoi ils se refusaient à payer quoi que ce soit. Parmi les effets il en est qui sont adressés à des banquiers jouissant de peu de crédit, d'autres banquiers prétendent ne pas avoir reçu les ordres nécessaires. L'archiduc supplie le Roi encore une fois d'envoyer 20 des lettres de provision négociables, eu égard aux nécessités. Il est nécessaire d'aider les Français en tenant les engagements pris vis-à-vis d'eux et en écartant les inconvénients qui résultent des plaintes — modérées jusqu'ici — de Turenne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 326. 25

(1) Voir en annexes trois documents (fol. 328 et suiv.). L'un est un relevé de dépenses, l'autre un tableau de la négociation de la provision extraordinaire. On y trouve les noms des différents banquiers et le montant de leur coopération. Il est indiqué que le montant des effets payés est de 152,141 écus et celui des effets non payés de 64,000. Le troisième se rapporte à la négociation des mensualités d'avril et mai. On constate ici que 30 les banquiers ont remis 133,500 écus, ont retenu pour dettes anciennes 56,520 écus et refusé de payer 177,282 écus.

492. Madrid, 29 juillet 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Nouvelles instances pour que le Gouverneur fasse payer ponctuellement les membres du Conseil suprême de Flandre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 336.

493. Du camp devant La Chapelle, 30 juillet 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La mort du duc d'Havré a laissé sans titulaire le gouvernement du Luxembourg. L'archiduc s'efforcera de présenter au Roi des candidats réunissant les qualités nécessaires.

40 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 340 (1).*

494. Madrid, 31 juillet 1650. — Philippe IV à Alonso de Cardenas.

Le comte d'Egmont a fait savoir qu'il vit à Paris d'une vie retirée, ne prenant part à aucune opération qui serait préjudiciable au Roi ou à la maison de Habsbourg. Il désire rentrer en grâce. Le Roi ordonne à 15 Cardenas de l'entendre, puis de faire rapport à Léopold-Guillaume de sorte que celui-ci puisse donner son avis (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 345.

495. Madrid, 18 août 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Ordre de faire donner satisfaction au prince d'Orange tant au Luxembourg qu'ailleurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 374.

(1) Le 29 août le Roi fait savoir que le prince de Barbançon, le baron de Dramelay et le marquis de Molenghien ont posé leur candidature et qu'il voudrait être informé de leurs mérites (fol. 400).

25 (2) Le même jour le Roi communique cette lettre à Léopold-Guillaume (fol. 341).

496. Madrid, 18 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a fait savoir que Mazarin instiguait le prince d'Orange et tous les ennemis de la paix à recommencer les hostilités sous n'importe quel prétexte. Il a ajouté que le conflit ourdi entre les six provinces et le prince d'Orange d'une part et la seule province de Hollande au sujet du licenciement de l'armée prend de grandes proportions, au point que pour le cas où le prince et les six provinces entreprendraient certaines hostilités contre le Roi, Brun serait forcé de faire une déclaration formelle et de se liguier avec la province de Hollande. Le Roi a répondu à Brun qu'il doit s'entendre au préalable avec Léopold-Guillaume et Fuen-
saldaña. Dans le cas où l'éventualité que Brun appréhende se produirait, ce qui paraît d'ailleurs peu vraisemblable, il n'y aurait pas à douter. Les six provinces et le prince prenant le parti des Français, il serait indispensable de s'allier à la Hollande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 376. 15

497. Madrid, 18 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a envoyé la copie du traité de commerce qu'il avait négocié avec les Provinces-Unies. Le Roi a fait savoir qu'il était décidé de le ratifier. L'archiduc en assurera la stricte observation aux Pays-Bas ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 380. 20

498. Du camp près de Rethel, 21 août 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le prince de Ligne a déjà fait diverses tentatives pour obtenir des Français sa liberté. Il n'y a pas réussi, à son grand chagrin. Voilà plus de deux ans qu'il est prisonnier. Il en est résulté un grand dommage pour le service royal, à cause du manque d'un général de cavalerie. Le Roi est invité à employer tous les moyens pour le faire sortir de prison.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 384.

⁽¹⁾ Voir en annexe la lettre du Roi à Brun. Elle ne donne aucun renseignement complémentaire (fol. 382).

499. Madrid, 23 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les seigneurs français qui sont venus précédemment à la Cour sont revenus à Saint-Sébastien et ils ont suggéré que Léopold-Guillaume devait donner 2,000 hommes de plus à Turenne, de façon à ce que celui-ci puisse détacher une partie de son armée pour passer directement à Moron. Il n'y aurait d'autre difficulté que le passage de la Loire, obstacle d'ailleurs franchissable. Le Roi charge Léopold-Guillaume d'examiner si l'on pourrait leur donner satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 386.

500. Madrid, 23 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Du côté espagnol on fait tout ce qu'on peut pour fomenter le parti de Bordeaux. On paie régulièrement les subsides qui ont été promis, on s'efforce aussi de leur envoyer des navires de guerre en attendant le retour de la flotte de la mer océane. L'archiduc doit tâcher d'y envoyer six ou huit frégates, bien armées et pourvues de tout le nécessaire. La jonction de celles-ci avec les autres forces maritimes assurera le maintien des communications par mer. L'archiduc enverra aussi à Bordeaux du grain acheté en Hollande, de façon à éviter aux habitants toute nécessité de capituler.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 390. 20

501. Madrid, 29 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi réitère l'ordre déjà donné d'assurer l'approvisionnement de la place de Cambrai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 247, fol. 396.

502. Madrid, 29 août 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il paraît qu'à Saint-Sébastien on vend de faux certificats pour introduire en Espagne des produits français venus de Hollande ou des Pays-

Bas. Si cela était vrai, ce serait une cause de grands dommages. Dans le cas où Léopold-Guillaume entendrait dire la même chose, il devrait aviser aux mesures à prendre. Il fera une enquête.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 247, fol. 398.

503., 29 août 1650. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 5

Kinschot a demandé le titre de baron. Le Conseil combat sa demande, faisant remarquer que les populations n'aiment pas que l'on confère de semblables récompenses à des magistrats. Anoblis ou pourvus d'un titre, ceux-ci doivent faire de l'ostentation. Les nobles de race n'accueillent pas non plus avec plaisir ces nouveaux venus, qui pour tenir leur 10 rang font souvent leurs affaires au détriment du Roi et du pays. On peut récompenser leurs fils, mais il n'est pas prudent de les placer eux-mêmes sur le même pied que la noblesse antique.

Secretarias provinciales, liasse 2448.

504., 4 septembre 1650. — *Consulte de la jointe d'Etat.* 15

Sur la lettre de l'archiduc Léopold-Guillaume écrite sous les murs de La Chapelle le 28 juillet. Le Roi dans sa dépêche du 29 août avait demandé au Conseil ce qu'il fallait faire de Roose et par qui on le remplacerait. Il avait en vue Pierre Weims, président du Conseil du Luxembourg, ou le président du Grand Conseil de Malines. Le premier, dit Léopold- 20 Guillaume, ne rédigerait pas les dépêches avec la facilité désirable. Le second ne convient pas non plus, mais le conseiller Hovynes possède de grandes capacités et est un bon serviteur.

Le Conseil émet l'avis suivant qui est approuvé par le Roi : on peut faire dire à Roose par le canal de Castel Rodrigo qu'il est impossible 25 qu'il retourne en Belgique, tant que Léopold-Guillaume y exercera les fonctions de gouverneur général. Que Castel Rodrigo examine avec lui la satisfaction qu'on peut lui donner et selon la réponse qu'il en recevra, on verra si l'on doit pourvoir ou non à son remplacement.

Estado, 2073. 30

505. Madrid, 5 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la misère du personnel de la flotte. Le Roi tâchera d'y pourvoir et, si la chose se fait attendre, l'archiduc n'a qu'à prélever ce qui est nécessaire sur les provisions ordinaires (1).

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 4 (2).*

506. Du camp de Bazoches, 7 septembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a fait avancer l'armée vers Neufchâtel pour s'éloigner de la ville et du pays de Rethel, donner l'occasion aux habitants de rentrer 10 leurs récoltes, ravager le pays de l'ennemi et exciter les mouvements révolutionnaires à Paris et à Bordeaux. Turenne a fait des instances réitérées pour qu'on lui permit de s'avancer avec 4,000 cavaliers dans la direction de Fimes, petite ville entre Reims et Soissons. Turenne a remporté à cette occasion un brillant succès. L'armée royale s'est avancée 15 alors tout entière et l'on a fait des incursions jusqu'à trois ou quatre lieues de Paris, faisant sans cesse un butin important. L'armée ennemie est divisée en deux groupes. L'armée royale vit dans le pays ennemi et a surmonté les difficultés inhérentes à cette situation. On ne voit rien des mouvements séditieux que Turenne avait prédits, les princes ont été 20 transportés dans une autre prison et sont passés par Paris, sans qu'il

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : Le 3 septembre, pour le baron de Limale (fol. 1); le 5 septembre, pour le comte Jean d'Oostfrize (fol. 2); le 22 septembre, pour Luis Malo (fol. 65), pour Virgionio Valle, officier en service aux Pays-Bas (fol. 67), pour Christobal de Riano (fol. 69); le 27 septembre, pour Marie Tats 25 de Amerongen, Hollandaise, veuve de Gaspar de Valdès (fol. 73), pour N. van der Haghen, seigneur de Lembecq (fol. 78); le 14 octobre, pour Jean de Allamont, gentilhomme luxembourgeois (fol. 112); le 15 octobre, pour Jean Cattanes, agent de l'ordre teutonique à Rome (fol. 134), pour le comte de Schwartzemberg (fol. 141), pour le duc d'Aerschot (fol. 142); le 15 octobre, pour Fr.-de Melo (fol. 143), pour le sergent-major Juan de Rocafuli 30 (fol. 145); le 24 octobre, pour le comte Egon de Furstemberg (fol. 157); le 24 octobre, pour la comtesse de Bossu (fol. 165).

(2) Le 1^{er} novembre, l'archiduc déclare qu'il est tout à fait impossible de distraire quoi que ce soit des crédits de l'armée. Il insiste encore sur la détresse du personnel de la flotte et l'urgence des remèdes à y appliquer (fol. 174). Voir encore une seconde lettre 35 se rapportant à la même question (fol. 272).

y ait eu le moindre incident. Turenne a demandé à diverses reprises qu'on écrivît au duc d'Orléans, pour lui offrir la paix au nom du roi d'Espagne. Pareille démarche devait entraîner toute la population. L'archiduc a fait discuter la question par ses ministres et enfin on a permis à Turenne d'écrire dans ce sens au duc d'Orléans. Le héraut qui a porté la missive est revenu ce matin annonçant que la population a montré une joie générale à son passage et que les gens disaient qu'eux-mêmes forceraient le duc d'Orléans à faire la paix, dans le cas où il ne la ferait pas spontanément. On attend demain la réponse du duc. En tout cas le Roi est prié de donner des ordres pour qu'on puisse les suivre. Nouvelles plaintes à propos du manque d'argent. Si le duc d'Orléans voulait réunir le reste de ses troupes avec l'armée royale, comme on le lui a demandé, il y aurait moyen d'entreprendre une opération importante. En Allemagne on a engagé 4,000 cavaliers qui doivent venir aux Pays-Bas, mais on n'a pas d'argent pour les payer. Il y a donc peu à espérer de la continuation des hostilités, les ressources étant si réduites. Le Roi doit choisir, ou envoyer l'argent nécessaire ou changer de politique ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 10.

507. Madrid, 11 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Au sujet de l'arrangement conclu par rapport à Frankenthal et laissant cette place en la possession du Roi. Celui-ci en est tout content et remercie l'archiduc de sa diligence. Le Gouverneur doit être averti qu'il ait à entretenir sa troupe avec l'argent qu'on lui a envoyé sans permettre aucune exaction. Il aura aussi à prendre soin des fortifications ⁽²⁾. 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 14.

⁽¹⁾ *o pensar en establecer su monarchia por la otra via.*

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 23 novembre, pour Anne Felin, fille de Hubert Felin, Bourguignon (fol. 213); le 28 novembre, pour la duchesse de Guise (fol. 217); le 30 novembre, pour le marquis Mathel (fol. 222); le 2 décembre, pour Carlos Brizeno y Coloma, fils de Blanca Coloma (fol. 227); le 3 décembre, pour Jean Friquet (fol. 256); le 4 décembre, pour le comte de Bucquoy (fol. 259).

508. Madrid, 11 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les États de Brabant se sont plaints à la Cour des excès des gens de guerre et le Roi charge l'archiduc de leur transmettre sa réponse. L'archiduc est invité à faire connaître son avis à propos des mesures qu'il y aurait lieu de prendre. Il sera attentif à punir ceux qui se rendent coupables de déprédations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 17 ⁽¹⁾.

509. Du camp à Bazoches, 14 septembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a reçu une réponse du duc d'Orléans et on lui a écrit à nouveau, de façon à donner satisfaction à Turenne. Quand on aura reçu une nouvelle réponse, l'archiduc fera un rapport au Roi. Le bruit court que les habitants de Bordeaux se sont réconciliés avec Louis XIV. Dans ce cas, le résultat à attendre serait plus aléatoire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 30.

510. Madrid, 15 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Joie causée au Roi par la prise de La Chapelle. Le Roi attend encore des nouvelles à propos des mesures que l'archiduc aura prises en ce qui concerne les affaires hollandaises. On a envoyé à Brun tous les ordres

⁽¹⁾ Voir en annexe (fol. 26) le mémoire plaintif des Etats. Ils rappellent que leur province a été pendant 24 ans le théâtre de la guerre contre les Hollandais, que leurs sujets ont attendu de la paix conclue avec ceux-ci un soulagement, qu'au contraire les passages et repassages de gens de guerre continuent à causer les plus grands dommages aux campagnes. Ils rappellent tous les subsides fournis par les grandes villes, Anvers, Louvain, Bruxelles, la désolation qui règne dans les petites villes, les dégâts commis par la troupe dans la campagne, choses contraires aux privilèges. Ils se lamentent sur les amputations subies par les diverses provinces à la suite des guerres, tracent le tableau des exactions, sacrilèges, vols, assassinats, viols, etc. Ils prient le Roi de porter remède à ces malheurs. La réponse du Roi est datée du 11 septembre suivant (fol. 20). Il dit qu'il a fait son possible pour arriver à une paix générale, qu'il se voit pourtant obligé à continuer les hostilités, qu'il écrira à Léopold-Guillaume pour que les charges incombant à la province soient réduites au minimum. Le 1^{er} novembre, l'archiduc promet de remettre aux intéressés la réponse royale (fol. 173).

nécessaires pour donner satisfaction au prince d'Orange. En tout cas l'archiduc est invité à lui donner encore à son tour des instructions semblables. L'archiduc insiste sur l'opportunité qu'il y a à profiter des troubles qui sévissent actuellement en France pour conclure une paix rapide. Le Roi réitère ses intentions pacifiques et déclare qu'il ne laissera pas passer une occasion de traiter avec sincérité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 32.

511. Madrid, 15 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a continué les négociations avec l'ambassadeur du Grand Turc. Le Roi a fait savoir qu'une des conditions préalables à la conclusion d'un traité d'alliance était le rétablissement de la paix avec Venise. Sur ce point on n'a pas encore obtenu satisfaction. Le Roi a jugé bon d'avertir de tout ceci les ambassadeurs d'Allemagne et de Venise à Madrid et il veut aussi que l'archiduc en soit informé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 36 (1). 15

512. Madrid, 16 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre de l'archiduc relatant l'arrivée à Liège du général suédois Steinboc avec 6,000 hommes chargés d'obtenir le paiement d'une somme en conformité du traité de paix. Il approuve en tout point la conduite de l'archiduc (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 41. 20

513. Madrid, 16 septembre 1650. — *Philippe IV à Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

Le chancelier de Brabant, François de Kinschot, a demandé le titre de baron. La décision qui a été prise à ce sujet par le Conseil suprême de Flandre doit rester secrète (3).

Secretarias provinciales, liasse 2448.

(1) Voir la réponse — sans intérêt d'ailleurs — de l'archiduc, datée du 1^{er} novembre (fol. 172).

(2) Le même jour encore le Roi annonce l'envoi de 50,000 écus qui manquaient à la provision de juillet (fol. 43). Le 31 octobre, l'archiduc accuse réception de cette lettre (fol. 171).

(3) Voir plus haut n° 503.

514. Madrid, 16 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a fait rapport à diverses reprises du mécontentement causé au prince d'Orange par la non-exécution de certains engagements pris vis-à-vis de lui. Deux ans se sont passés depuis la conclusion de la paix. Un familial du prince a remis à Brun un mémoire plaintif. Il y est exposé que les Conseils privé et des finances, ceux de Dôle et de Luxembourg sont demeurés en défaut vis-à-vis de lui. Il faut tenir compte de l'aversion du prince d'Orange pour la paix et éviter que des griefs ne le poussent à la rompre. L'archiduc doit rappeler à l'attention particulière des Conseils cités ci-dessus de veiller aux intérêts du prince, de ne pas susciter de difficultés, même quand ce serait dans l'intérêt du Roi, parce que rien n'est aussi important que de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 52.

515. Madrid, 16 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi est résolu — d'accord avec l'archiduc — à ne plus accorder pour le moment le collier de la Toison d'or à un seigneur des Pays-Bas. Il veut que Léopold-Guillaume tâche de persuader le baron de Scey de conserver le gouvernement de la Bourgogne. Il y a lieu aussi de donner satisfaction au prince landgrave de Darmstadt dans la mesure du possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 56.

516. Du camp à Bryen, 21 septembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Gabriel de Toledo, que l'archiduc a envoyé vers le duc d'Orléans, est revenu de Paris. Il a déclaré que le peuple français s'était livré à des manifestations de joie en constatant les intentions pacifiques du roi d'Espagne et proclamait qu'on reconnaissait maintenant que ce n'était pas lui qui était responsable de la continuation des hostilités. Le duc d'Orléans a remis une réponse dont l'archiduc communique le texte à Philippe IV. Seulement sa réponse vise encore une fois à gagner du

temps, à s'engager dans des négociations interminables ⁽¹⁾. On va lui répondre et on verra ainsi si les espérances données par Turenne se réalisent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 59 ⁽²⁾.

517. Madrid, 22 septembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Plusieurs seigneurs ont demandé la place de gouverneur du Luxembourg vacante par le décès du duc de Havré. L'archiduc doit s'informer de leurs mérites respectifs et en faire rapport ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 63.

518., 24 septembre 1650. — *Consulte du Conseil d'État* 10
espagnol.

Léopold-Guillaume dans une lettre du 28 juillet signalait les conflits soulevés par le duc d'Aerschot pour des questions de préséance. Le duc se plaignait qu'on n'eût pas laissé entrer son frère dans l'antichambre du palais réservée aux chevaliers de la Toison d'or, aux généraux et aux 15 gouverneurs de province, tandis qu'on y recevait le duc de Wurtemberg, le prince de Neubourg, le landgrave de Hesse, « qui, disait-il, n'étaient que des cadets comme son frère ». Le Conseil propose différents moyens pour régler ce différend.

Estado, 2170. 20

519. Madrid, 3 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi déclare qu'il convient d'organiser son armée en service aux Pays-Bas, de manière telle qu'on puisse éviter tous les abus et toutes les

⁽¹⁾ *encaminar una negociacion immortal.*

⁽²⁾ Voir en annexe la réponse de l'archiduc au duc de Lorraine. Léopold-Guillaume 25 exprime le regret que le duc d'Orléans n'ait pas voulu venir à une entrevue avec lui et renouvelle sa proposition prétendant qu'ainsi on agirait beaucoup plus rapidement qu'en recourant à l'intervention de ministres et de médiateurs (fol. 61). Le 24 octobre, le Roi fait savoir qu'il approuve la conduite de l'archiduc (fol. 153).

⁽³⁾ Voir une lettre de l'archiduc, datée du 8 octobre, demandant un délai avant de 30 faire des propositions pour le gouvernement du Luxembourg (fol. 100). Le 23 décembre, le Roi insiste à nouveau pour qu'on lui désigne des candidats (fol. 346).

dépenses résultant du désordre. A la fin de la campagne Léopold-Guillaume examinera avec Fuensaldaña quelles sont les réformes à opérer. Les mesures nécessaires doivent être prises sans égard pour personne. On commencera par les tercios espagnols dont le nombre 5 sera ramené de 6 à 4. Le Roi donnera une compensation aux deux maîtres de camp réformés. L'archiduc tâchera de maintenir les bonnes dispositions des officiers en les assurant qu'on s'efforcera de leur rendre tous les honneurs et toutes les faveurs désirables. Le nerf principal de l'armée doit consister en Espagnols, Italiens et Wallons, on enverra 10 encore 3,000 hommes de Naples et quelques troupes d'Espagne. Le Roi désire que cette réforme de l'armée soit exécutée; si elle paraissait impossible Léopold-Guillaume en ferait rapport.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 80.

520. Madrid, 3 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

15 Au sujet des plaintes du duc d'Aerschot à propos du refus fait à son frère d'être admis dans la chambre du palais réservée aux chevaliers de la Toison d'Or, gouverneurs de province, etc. Le Roi désire éviter tout genre d'ennui pouvant résulter de cette attitude. Quant à ce qui concerne la prétention du duc d'être appelé duc d'Arenberg et de voir 20 reconnaître le titre de duc et duchesse d'Arenberg à tous les membres de sa famille, elle est en contradiction avec la permission que le Roi lui-même a donnée. Celle-ci se borne à tolérer que lui-même accepte le titre de duc d'Arenberg et le substitue au titre qu'il portait jusqu'ici de prince d'Arenberg. C'est une erreur de prétendre que tous ceux de sa famille 25 peuvent prendre le titre de duc. On évitera de semblables embarras par l'observance rigoureuse des anciens placards et des ordonnances royales. Les différents Conseils y prendront garde chacun en ce qui le concerne. Le duc et ses parents n'ont qu'à s'y conformer, car si le port du titre de comte ou duc par tous les descendants d'une famille est un usage alle- 30 mand, jamais on n'a suivi pareille pratique dans la monarchie espagnole.

Quant au désir exprimé par le duc de permettre à son frère de pénétrer dans la chambre réservée, il y a moyen facilement de lui donner

satisfaction. Que l'archiduc règle l'étiquette de sa Cour sur celle de l'Espagne. Les gentilshommes allemands ne doivent y avoir accès que s'ils remplissent à l'armée des fonctions qui donnent droit à cette prérogative ou bien s'ils tiennent ce droit du titre qu'ils portent.

L'archiduc fera connaître au duc d'Aerschot la volonté du Roi, mais d'une manière polie, tout en lui refusant tout ce qui serait contraire à l'intérêt du service royal.

Il est opportun que des Grands d'Espagne aillent servir aux Pays-Bas, comme cela s'est toujours fait. Il faut traiter les princes allemands sur le même pied que l'Empereur traite les Grands d'Espagne, car Charles-Quint les mettait sur un pied d'égalité absolue et il est hors de propos d'introduire de nouveaux usages qui seraient défavorables aux vassaux du Roi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 86.

521. Madrid, 4 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 45

Le Roi espère que l'archiduc saura contraindre les ennemis à une paix durable. Il est heureux aussi de lui faire part des succès remportés en Catalogne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 92.

522. Madrid, 6 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Le Roi insiste sur le grand nombre de places que ses armées ont récupérées en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas. Dans le cas où l'on se décidera à tenir un Congrès en vue de la paix, il doit siéger à la frontière espagnole. On peut espérer d'une heure à l'autre la récupération de la Catalogne; ainsi le négociateur éventuel pourra-t-il être toujours au courant de ce qui se passe en Espagne, ce qui ne se pourrait si le siège du Congrès se trouvait ailleurs. Le Roi est décidé aussi à garder religieusement ses engagements vis-à-vis des princes; aussi il ne tolérera pas l'ouverture d'un Congrès sans leur approbation et leur intervention. Il

⁽¹⁾ Le 30 novembre, Léopold-Guillaume promet de se conformer à ces ordres (fol. 221). Le 30 septembre 1651, il revient à la charge pour demander de nouvelles explications (reg. 251, fol. 126).

faut établir en France les quartiers d'hiver pour l'armée, car sans cela ce serait une charge intolérable pour les Pays-Bas.

En ce qui concerne la question financière Luis de Haro écrira à Fuen-saldaña et le Roi se réfère à sa lettre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 94.

523. Du camp à Vandy, 13 octobre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

De Rome on a fait savoir que le Pape admettrait les propositions de l'archiduc quant aux nominations ecclésiastiques, si le Cardinal de La Cueva n'y faisait opposition au nom du Roi. Il en résulte les plus graves inconvénients pour les évêchés. L'archiduc rappelle que le Roi l'a chargé de la nomination des évêques; il le prie donc de prescrire à La Cueva de cesser son opposition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 101 ⁽¹⁾.

524. Du camp à Vandy, 14 octobre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a appris que Louis XIV est rentré à Bordeaux et s'est réconcilié avec les habitants. L'archiduc ajoute qu'il a fait des efforts pour réunir une escadrille de quatre ou six frégates destinée à se rendre à Bordeaux, mais il a échoué, car les propriétaires de ces vaisseaux ne veulent pas prendre d'engagement avant d'avoir reçu des garanties. Ils exigeaient le paiement anticipé d'un mois. C'est encore une entreprise qui échoue faute d'argent.

Turenne continue toujours à faire preuve de bonnes dispositions, affirmant qu'il ne se réconciliera pas avec Louis XIV sans avoir obtenu la liberté des princes. Malgré tout, on doit se défier de l'inconstance des Français. On lui doit d'ailleurs beaucoup d'argent. Il a déjà fait insinuer que si on ne le payait pas il serait forcé de prendre une autre décision.

⁽¹⁾ Voir en annexes diverses pièces italiennes.

Ce ne sont pas les prétextes qui lui manqueront. L'archiduc demande des instructions sur la manière dont il faut se conduire vis-à-vis du maréchal, qui a beaucoup moins de partisans qu'on ne le croyait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 110.

525. Du camp à Vandy, 14 octobre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On s'est toujours efforcé de donner complète satisfaction au prince d'Orange, l'archiduc a prescrit à tous les tribunaux d'agir de la sorte. Brun a envoyé deux mémoires contenant les doléances du prince. L'archiduc les a communiqués aux Conseils qui se sont contentés de répondre que toutes ces questions avaient déjà été discutées avec Peñaranda. Depuis, Brun a député Friquet pour communiquer à l'archiduc de nouveaux documents sur la même question. Ultérieurement Brun a fait savoir que toutes les contestations avec le prince étaient terminées, à condition qu'on lui remît 500,000 florins. L'archiduc porte tous ces incidents à la connaissance du Roi. Il a prescrit à Brun de venir à Bruxelles de façon à ce que le prince se rende compte des efforts qu'on fait pour lui donner satisfaction. Ces jours derniers on a reçu avis que le prince allait se livrer à des représailles à cause de la non-exécution des engagements pris vis-à-vis de lui. L'archiduc a donné ordre immédiatement de mettre en état de défense les places les plus exposées tout en évitant de montrer de la défiance. On a vu aussi que la princesse mère d'Orange avait tenu une réunion à Anvers, sans qu'on en ait pu pénétrer le motif. Cela a causé une nouvelle inquiétude. Depuis, le prince a envoyé des agents prendre possession de la baronnie de Montfort. Cela a calmé les appréhensions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 113.

526. Du camp de Vandy, 14 octobre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet du conflit entre le prince d'Orange et la province de Hollande provoqué par la tentative faite par le prince contre Amsterdam.

(1) Voir en annexes une longue consulte de Hovynes et Burena à ce propos, avec les observations de l'archiduc (fol. 115).

On ne doit pas craindre que la Hollande se sépare des autres provinces, cependant il faut assurer sa conservation, car c'est elle qui est la plus attachée au maintien de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 131.

527. Du camp à Vandy, 14 octobre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Répétition des détails déjà donnés antérieurement à propos de la démarche faite auprès du duc d'Orléans. L'archiduc déclare que l'affaire a été bien menée et qu'elle n'a pas arrêté un instant la marche des opérations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 132.

528. Du camp à Vandy, 15 octobre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les quatre régiments de cavalerie envoyés par le comte de Lumiarès, soit un peu plus de 2,000 hommes, sont arrivés. Nouvelles plaintes sur le manque d'argent. Il n'y a pas moyen de donner à ces gens ce qu'on leur doit. L'archiduc a été forcé de leur demander crédit, leur engageant sa parole. Avant de terminer la campagne, il faudrait trouver en France des cantonnements pour les troupes du duc de Lorraine. Si, faute d'argent, on doit y renoncer, il en résultera la destruction de l'armée royale et la ruine des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 139.

529. Du camp à Vandy, 16 octobre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La Chapelle s'est rendue le 3 août. On a permis à la garnison de se retirer avec armes et bagages, mais en abandonnant 19 pièces d'artillerie. On s'est dirigé ensuite vers Vervins, pour permettre à l'armée de se reposer. Ultérieurement, on a occupé Marle, où l'archiduc a installé

comme gouverneur Juan de Lipona. On n'a pas souvenance que jamais l'armée espagnole ait pénétré si loin en territoire français.

On s'est dirigé ensuite sur Reims et Turenne a fait sommer la ville d'ouvrir ses portes à l'armée espagnole. On s'est heurté à un refus et on a poussé plus loin jusque Fismes. Turenne a taillé en pièces une troupe commandée par M. de Hoquincourt. Il a aussi prié instamment l'archiduc de pousser plus loin encore, de façon à inquiéter le peuple de Paris, L'archiduc a fait droit à ce désir et c'est alors qu'il a proposé une entrevue au duc d'Orléans. Les Parisiens n'ont montré aucune émotion, même quand les princes ont passé par Paris. Considérant qu'il n'y avait pas moyen d'avancer encore, l'archiduc fit tenir un Conseil pour examiner la conduite à suivre, puis, de l'avis de Turenne, on se décida à tenter une entreprise contre Mouzon. Les chemins se sont avérés impraticables, il n'y a pas eu moyen de jeter un pont sur la Meuse au moment voulu. L'ennemi a tenté d'introduire des renforts dans la place, mais en vain. L'armée royale a occupé les fortifications extérieures, si bien qu'on peut s'attendre à une rapide capitulation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 149.

530. San Lorenzo, 24 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait part des troubles survenus en Hollande et de l'emprisonnement de certains bourgmestres et conseillers par le prince d'Orange. Il a ajouté que ce dernier avait concentré des forces pour marcher contre la Hollande. Le Roi a donné à ce propos des instructions à Brun et il prie Léopold-Guillaume de collaborer à leur exécution. Il faut enlever au prince tout prétexte de se plaindre, au contraire s'attacher à lui plaire en toute occasion. Le Roi voudrait savoir ce qui a été fait au sujet des logements militaires dont le prince s'était plaint et à propos de la terre de Turnhout.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 159 (1).

(1) Voir en annexe le texte chiffré d'une lettre du Roi à Brun (fol. 163).

531. Madrid, 27 octobre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les ambassadeurs anglais ont relaté au Roi que certains navires de guerre appartenant à leurs compatriotes sont venus à Ostende et n'y ont pas reçu le bon accueil désirable. Le Roi prescrit de bien accueillir les navires anglais, conformément au traité de paix conclu avec l'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 169.

532. Bruxelles, 1^{er} novembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle qu'il a chargé une partie de l'armée royale d'attaquer Mouzon. Les opérations ont été très retardées par diverses circonstances. On a dû emprunter 7 à 8,000 florins pour acheter du pain de munition et depuis il a fallu prélever le nécessaire sur les magasins du Luxembourg, exposant ainsi ce pays, stérile par nature, à la famine. L'archiduc a employé aussi 12,000 florins de la recette du Luxembourg qui devaient servir à payer les gages des ministres. L'opération de Mouzon a été plus difficile qu'on ne l'aurait cru. Il a fallu envoyer Fuensaldaña avec des renforts. D'après les dernières nouvelles reçues de lui on peut s'attendre à la reddition de la place.

On devra songer alors au logement de l'armée pendant l'hiver. La saison a été très pluvieuse. L'armée royale rentrera aux Pays-Bas. Les Lorrains et les gens de Turenne resteront en France. Il faudra songer à leur procurer le pain de munition. Lors de son retour à Bruxelles le Gouverneur a rencontré les troupes venant d'Allemagne. Il s'agit de vétérans bien montés. Ils voudraient rejoindre l'armée royale, mais Fuensaldaña y fait opposition. L'archiduc n'a pas le moyen de leur payer ce qui leur revient. C'est pour lui un grand souci. Les effets dont il dispose ne peuvent l'aider, car ils sont à échéance tardive et certains de mauvaise qualité. Instances réitérées pour recevoir de l'argent. Il y a lieu d'être satisfait du duc de Lorraine, dont la conduite est meilleure. A propos des quartiers d'hiver, il a donné ordre à ses troupes d'obéir à Turenne. Le contrat conclu avec lui est expiré. Cependant ses troupes demeurent au service du Roi jusqu'à nouvel ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 176.

533. Bruxelles, 2 novembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Félicitations pour les récents succès remportés en Catalogne. Les tractations avec le duc d'Orléans ont été faites conformément aux ordres du Roi, en vue de profiter de toute occasion possible pour arriver à la conclusion de la paix. Le nonce de Paris a fait certaines démarches auprès de l'archiduc à ce propos. Celui-ci s'est contenté d'indiquer qu'un Congrès devrait se tenir dans les Pyrénées, comme le Roi l'avait prescrit. L'archiduc s'efforcera autant que possible de débarrasser les Pays-Bas du logement de l'armée pendant l'hiver. Voilà trente ans que ces provinces n'ont plus connu la situation privilégiée dont elles jouissaient ce printemps, quand toute l'armée se trouvait en dehors de son territoire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 181.

534. Bruxelles, 11 novembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le résident anglais a demandé un passeport pour le duc d'York, désireux de passer de Paris en Hollande par les Pays-Bas. Quand Léopold-Guillaume est revenu à Bruxelles, il y a trouvé ce prince, qui y était entré incognito et logeait chez le résident. Des visites ont été échangées. Le prince a dit qu'il attendait à Bruxelles la permission du prince d'Orange de se rendre à La Haye. Léopold-Guillaume s'est bien gardé de lui offrir l'hospitalité au Palais, tant à cause de la dépense que pour ne pas froisser le Parlement. Mais voici qu'on vient d'apprendre la mort du prince d'Orange. Aussi Léopold-Guillaume voudrait-il connaître les intentions du Roi, pour l'éventualité où le duc d'York tarderait à partir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 183.

535. Madrid, 14 novembre 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le marquis de Grana a fait de nouvelles instances au nom de l'Empereur pour que le Roi restituât Frankenthal. Philippe IV a fait connaître sa décision à Fuensaldaña. Celui-ci l'exposera à Léopold-Guillaume, qui est invité à concourir à son exécution.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 185.

536. Bruxelles, 16 novembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Envoi d'une série de documents relatifs à un grave conflit surgi entre l'abbé de Saint-Pierre à Gand, Gaspar Vinck et ses religieux. L'archiduc explique pourquoi il a dû priver l'intéressé de ses fonctions et désigner un autre abbé. Il prétend qu'il n'a été fait aucun tort à Vinck (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 188.

537. Madrid, 23 novembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'ambassadeur Brun a rendu compte du conflit surgi entre le prince d'Orange et la province de Hollande à propos du licenciement de l'armée. Le prince en est venu jusqu'à se placer devant Amsterdam. Brun a demandé des instructions formelles pour le cas où on en arriverait à une rupture complète. Le Roi estime qu'avant d'en venir à une pareille extrémité, ou le prince ou la province feront appel à son aide. Alors le moment sera venu de prendre une décision et pour cette éventualité Léopold-Guillaume fera connaître son avis. Cependant en cas d'extrême urgence, il pourrait prendre lui-même la décision opportune, après s'être concerté avec Fuensaldaña et tous les autres ministres. Dans ce cas aussi, il donnera des instructions formelles à Brun (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 207.

538. Bruxelles, 26 novembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc ne saurait entretenir sa maison avec 50,000 écus par mois, surtout pendant la campagne. Don Ferdinand recevait pendant les mois de campagne un supplément de 50,000 écus. Léopold-Guillaume estime qu'il doit jouir du même avantage et prie le Roi de prendre à ce sujet une disposition favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 215.

(1) Voir d'abondantes annexes relatives à cette curieuse affaire (fol. 190 et suiv.). C'est parmi ces annexes que se trouve la lettre royale du 20 février 1649, que nous avons analysée ci-dessus (n° 301).

(2) Voir en annexe la lettre du Roi à Brun du 24 octobre (fol. 211).

539., 28 novembre 1650. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le comte de Taxis, maître des postes, à qui l'on doit plus de 100,000 florins, demande la faveur d'être armé chevalier, au nom du Roi, avec l'épée ou l'estoc d'honneur, comme le sont les chevaliers de la Toison d'Or et les membres des trois ordres militaires ⁽¹⁾. Le Conseil émet un avis négatif, trouvant que ce serait une innovation pour les droits réguliers de Sa Majesté.

Secretarias provinciales, liasse 2448.

540. Bruxelles, 29 novembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A propos de la désignation d'un nouveau gouverneur du Luxembourg, le Roi a demandé en quoi on pourrait restreindre l'autorité des gouverneurs. Le Roi sait qu'il y a eu des abus dans le Luxembourg. Léopold-Guillaume promet de faire une enquête au sujet des abus incriminés. ¹³ Il serait inopportun de désigner à l'heure même le nouveau gouverneur; mieux vaut laisser à tous les candidats leurs espérances. La direction des affaires sera confiée *ad interim* au lieutenant général de la cavalerie Francisco Sanchez Pardo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 218. ²⁰

541. Bruxelles, 30 novembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des réformes préconisées par le Roi dans l'organisation de l'armée. Cette affaire doit être communiquée à Fuensaldaña, qui vient de partir à la frontière à la suite des bruits qui ont cours d'une avance ²⁵ de l'ennemi sur Réthel. Le nerf de l'armée doit être constitué par les Espagnols, Italiens et Wallons. Les tercios de ces deux premières nations sont en bien mauvais état, par suite de mort, blessures et désertions. Il faudra envoyer des renforts pour les remettre en état. Trois mille

⁽¹⁾ Saint Jacques, Alcantara et Calatrava.

Napolitains et un bon groupe d'Espagnols sont indispensables. Il faut aussi de l'argent pour entretenir tout ce monde. La soldatesque est misérable, elle a tant souffert. Les finances royales et les ressources des provinces sont épuisées. Il faudrait pouvoir réparer les fortifications des ⁵ places reconquises, sans quoi l'ennemi les reprendra facilement. Il faut des ressources promptes en vue des préparatifs de la campagne prochaine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 225.

542. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

¹⁰ Brun a fait savoir qu'il venait de conclure un accord avec le prince d'Orange. Celui-ci se déclare satisfait moyennant le paiement immédiat de 500,000 florins et une rente de 80,000 florins. Le Roi charge l'archiduc de veiller à l'exécution intégrale de cette convention, dans la mesure où elle incombe aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 229.

¹⁵

543. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a appris par Brun que le prince d'Orange cherche à savoir si certains des délégués hollandais à Munster ont reçu des présents du Roi. Brun a insisté sur la nécessité de cacher soigneusement tous les documents où il en serait fait mention. L'archiduc veillera sur une jalouse ²⁰ conservation des documents en question soit qu'ils émanent de Brun, soit de Peñaranda.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 233.

544. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

²⁵ Brun aura sans doute mis l'archiduc au courant des propositions faites par les États-Généraux des Provinces Unies de se poser en médiateurs entre la France et l'Espagne. Le Roi désire que Léopold-Guillaume soit amplement informé de cette affaire et que tous ses ministres se dirigent d'après les mêmes principes; aussi lui confie-t-il le texte de la réponse

qu'il a donnée à Brun ⁽¹⁾. Léopold-Guillaume peut de son côté, mettre au courant Turenne, ainsi que la duchesse de Longueville et tous les autres qu'il jugera à propos. Il assurera tous ces gens du soin que le Roi prendra de leurs intérêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 239. 5

545. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

L'ambassadeur a relaté que des députés des États Généraux sont venus le trouver et ont offert leur médiation. Il a rapporté la réponse qu'il leur a donnée et a demandé des instructions au Roi sur l'attitude à prendre ultérieurement. A Madrid on estime que cette offre a peut-être été 10 suggérée par Mazarin, si on considère la situation des affaires en France, l'ardent désir du Cardinal de provoquer une rupture entre les Hollandais et le Roi. En cas de refus, il ne manquerait pas d'insister sur le fait que jadis Philippe IV a admis leur médiation, quand ils étaient ses ennemis 15 et les alliés de la France et que maintenant qu'ils sont en paix avec lui, il refuse une proposition faite si solennellement. Il prétendrait y voir un manque de sincérité et chercherait à convaincre le monde de ce qui est sa thèse favorite : le roi d'Espagne n'aime pas la paix. La proposition hollandaise étant acceptée par la France et écartée par l'Espagne, les États Généraux se défieraient sans doute et le prince d'Orange et tous 20 ceux qui veulent rompre la paix pourraient profiter de cette circonstance. Le Roi ne rencontrera pas moins de difficultés s'il accepte la proposition hollandaise. Sans doute les États Généraux considèrent la puissance française comme redoutable, les progrès et les conquêtes des Français aux Pays-Bas ont été le motif principal qui a poussé les Provinces-Unies 25 à faire la paix avec l'Espagne. Si, au contraire, elles voyaient que les Français reculent et que les Espagnols avancent et que, de plus, la France se perd en discordes intérieures, cela donnerait encore beaucoup plus à réfléchir à leurs hommes d'État. Eu égard à ce que la domination des Hollandais provient de leur révolte et de la fatalité qui a contraint le 30 Roi à condescendre à des conditions de paix désastreuses, il est évident qu'ils verront avec inquiétude la puissance accrue de l'Espagne. Lorsque

⁽¹⁾ C'est le document suivant (n° 545).

l'archiduc Léopold-Guillaume a pénétré en France, ils ont sans nécessité envoyé un ambassadeur à Paris, alors qu'à Madrid ils se contentaient de députer un résident. Il est bien évident que leur proposition a été faite à la demande des Français, qui auront sans doute insisté sur la 5 nécessité de diminuer la puissance espagnole. En plus, cette intervention et celle des Vénitiens qui sans doute va suivre, conduira à un nouveau Congrès, selon l'exemple de celui de Munster. La réunion d'une pareille assemblée serait nuisible à l'Espagne et favorable à Mazarin. Il lui serait facile d'exciter la défiance de Turenne et d'autres qui se sont alliés à 10 l'Espagne. Il faut se défier de la légèreté des Français. Si le Roi déclinait les conditions proposées dans un Congrès, ce serait pour les Hollandais une occasion de rompre avec lui. La réunion d'un Congrès de paix pourrait avoir comme conséquence de rendre la guerre plus difficile encore qu'elle ne l'est actuellement.

15 Il faut faire aux États Généraux une réponse dilatoire. On donnera toutes les assurances au sujet des sentiments pacifiques du Roi, qui ont persisté malgré ses récents succès. Ce sont ces sentiments qui ont amené les propositions de Peñaranda à Mazarin en vue de la conclusion rapide de la paix, par des négociations à deux. Les Français ont toujours refusé 20 les propositions qui leur furent faites. Cette année des ouvertures ont encore été faites au duc d'Orléans. Si elles avaient été acceptées, elles eussent pu aussi conduire à une paix rapide. Seulement les Français refusent ces procédures expéditives, ils ne veulent pas reconnaître que les situations peuvent varier, que, si les circonstances ont pu contraindre 25 l'Espagne à consentir à des conditions si désavantageuses pour elle que celles que les Français rejetèrent à Munster, ces mêmes circonstances pourraient contraindre ces derniers aujourd'hui à accepter des conditions honnêtes et équitables. Brun rappellera aux Hollandais que Mazarin a déclaré que sur les conditions arrangées à Munster il n'y avait pas à revenir. Il 30 serait à souhaiter que Mazarin, qui a barré jadis tout chemin conduisant vers la paix par ces exigences, fit maintenant des propositions raisonnables. Les circonstances du moment ont amené le Roi à prendre certains engagements, il est tenu de se concerter au préalable avec ses amis. Au reste il serait opportun qu'il y eût à la Cour de Madrid un ambassadeur 35 de Hollande. La proposition de médiation a été faite à Louis XIV par un

ambassadeur, tandis que pour le roi d'Espagne, on s'est contenté de s'adresser à Brun. Pareille conduite pourrait faire soupçonner que les États Généraux n'ont pas les mêmes sentiments vis-à-vis des deux parties. D'ailleurs, il faudra insister aussi sur les égards dus au Saint-Siège et à la république de Venise qui ont pris l'initiative de la médiation. En terminant, Brun remerciera les États Généraux. Le Roi mettra Léopold-Guillaume au courant de ces instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 243.

546. Madrid, 5 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a appris que la peste sévit en Irlande et à cause de cela il n'y aura pas moyen de réaliser les levées qu'on avait décidé d'y faire pour l'armée de Catalogne. Le Roi prescrit que pour les remplacer on lève aux Pays-Bas un nombre correspondant d'Allemands. Il enverra l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 261. 45

547. Madrid, 5 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi avait décidé d'envoyer à Brun 400,000 florins qui, joints aux 210,000 dont il disposait déjà, devaient servir à donner satisfaction au prince d'Orange, aux plénipotentiaires ayant été à Munster et aux autres Hollandais vis-à-vis de qui on avait pris des engagements. A la suite de la mort du prince d'Orange on a pris les décisions suivantes. On enverra directement à Brun 100,000 florins, 60,000 pour les agents du prince d'Orange et 40,000 pour les dépenses extraordinaires qu'il faudra faire à cause de son décès. Les 300,000 florins restants seront remis à l'archiduc, on tâchera d'obtenir un délai en s'engageant formellement vis-à-vis de l'héritier légitime du prince d'Orange à accomplir tout ce qui a été promis à Munster. Si on peut l'obtenir jusqu'à l'arrivée des galions, l'archiduc tiendra dans l'intervalle les 300,000 florins et en disposera pour les nécessités de l'armée. Si cependant l'archiduc jugeait opportun de payer immédiatement les Hollandais, il n'a qu'à le faire. Il est très important de donner complète satisfaction à la princesse mère d'Orange, à qui le Roi vient de faire présenter ses condoléances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 263.

548. Madrid, 5 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

A propos des instances réitérées de l'archiduc en vue de la mise en liberté du prince de Ligne. Le Roi ajoute que l'intéressé lui-même et Fuensaldaña lui ont écrit à ce sujet. Il proteste de ses bonnes intentions et ajoute qu'il a toujours voulu employer tous les moyens pour obtenir la délivrance du prince. Il écarte pourtant la suggestion de Fuensaldaña d'échanger le prince de Ligne contre le duc de Guise, car ce dernier n'est pas un prisonnier de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 268.

549. Madrid, 5 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a annoncé que le 6 novembre l'armée royale était entrée à Mouzon. Il a fait valoir les difficultés que l'on rencontre pour lui faire passer l'hiver en France. Le Roi insiste encore pour que les Pays-Bas soient débarrassés de la charge des logements, principalement de la cavalerie. Il prescrit aussi de faire tout ce qui est possible pour maintenir sur pied les unités espagnoles. Quant aux officiers de mérite, Espagnols ou autres, qu'il faudra absolument réformer, il y a lieu de les envoyer en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 274.

550. Madrid, 7 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'attitude de Léopold-Guillaume vis-à-vis du duc d'York. Il faut tâcher de s'en débarrasser au plus vite. La mère du prince habite en France. Si lui-même demeurait à Bruxelles il faudrait s'attendre à du mécontentement de la part du Parlement, tandis que Mazarin pourrait avoir des espions à la Cour de Bruxelles. Le Roi a envoyé à Cardéñas des lettres de créance l'accréditant auprès du Parlement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 278.

(1) Voir en annexes la lettre de créance (en latin) et une lettre du Roi à Cardéñas (fol. 282 et suiv.).

551. Bruxelles, 12 décembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Depuis des années il est d'usage aux Pays-Bas de dispenser certaines régions du logement de la troupe, moyennant le paiement d'une somme d'argent. Le Conseil des Finances a rédigé une consulte relative à la distribution de cette sorte de revenus ainsi que du produit des contributions levées en France. Le comte de Fuensaldaña comme gouverneur des armes prétend que ces fonds doivent être administrés par lui, parce que ce ne sont pas des recettes du pays mais bien de l'*exercito*. Ainsi il y a un conflit entre le comte et un des principaux conseils du pays. L'archiduc ne veut ni prendre part ni introduire une nouveauté ⁽¹⁾.

Estado, 2076.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 302 ⁽²⁾.

552. Madrid, 20 décembre 1650. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Antoine Brun prétend avoir vu des lettres de Mazarin et du gouverneur de Dunkerque faisant mention du projet de s'emparer par surprise d'Ostende et Nieuport. Il en a averti les gouverneurs de ces deux places. La personne qui a révélé le secret demande 10,000 écus. L'archiduc fera donner satisfaction à cette personne s'il apparaît que les Français ont bien réellement voulu attaquer ces places. S'il n'y a pas moyen d'établir qu'il en fut bien ainsi, on lui donnera tout de même quelque chose pour qu'elle continue à rendre des services.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 328.

⁽¹⁾ Voir dans la même liasse *Estado* 2076 un mémoire du Conseil des Finances.

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 décembre, pour François Semple (fol. 304); le 13 décembre, pour Madeleine Conjuweel, veuve du maître de camp Pedro de la Cotera, gouverneur de la Gueldre (fol. 309); le 15 décembre, pour le comte de Garcies (fol. 316); le 16 décembre, pour la princesse de Lixheim y Phalsbourg (fol. 318); le 16 décembre, pour le sergent-major Philippe van der Steyn (fol. 322); le 20 décembre, pour Francesco Cotaneo, agent de l'Ordre teutonique à Rome, le comte de Schwartzemberg, le duc d'Aerschot, le baron de Limal et Joseph de Escallar (fol. 325).

553. Bruxelles, 23 décembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Nécessité absolue d'une assistance régulière de la part du Roi. L'archiduc a déjà rendu compte au Roi de la situation dans laquelle se trouvent les places fortes de France qu'on a occupées au printemps précédent. On avait décidé de conserver Réthel, parce que cette place avait été mise en état de défense et qu'en la conservant on encourageait les troupes du duc de Lorraine et de Turenne. De fait, la place a été perdue en trois jours : Turenne a fait sa jonction avec les troupes de Lorraine, mais ensemble ils furent battus avec grandes pertes. L'archiduc a envoyé quelques troupes pour arrêter l'ennemi, dans le cas où il ferait mine de vouloir s'avancer. Fuensaldaña va se rendre auprès des unités qui ont été battues, leur donner le nécessaire et réduire les régiments et compagnies, en proportion des effectifs qui ont échappé à la défaite. Il ne semble pas que les Français vont s'attaquer aux autres places, encore que celles-ci ne sauraient résister à une attaque. Il n'y a pas eu moyen de mettre en état de défense ni Mouzon, ni La Chapelle, ni Châtelet. L'archiduc n'a même pas de quoi donner le pain de munition aux hommes. Le duc de Lorraine y a perdu la plus grande partie de son armée, il perdra aussi sans doute tout le territoire qu'il avait occupé en Lorraine. A Turenne on doit plus de 300,000 écus. Il faudra lui donner de l'argent, comme aussi à la duchesse de Longueville.

L'archiduc a fait faire le relevé de ce qui est nécessaire pour la campagne prochaine. La cavalerie est en grande partie démontée, l'infanterie a beaucoup souffert, le train d'artillerie est très diminué. Ni l'armée ni les places fortes n'ont plus de munitions. Il est nécessaire que le Roi envoie les moyens nécessaires pour mettre fin à cette misère ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 332.

554. Bruxelles, 23 décembre 1650. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La réforme à opérer dans l'armée doit commencer par les tercios espagnols qui sont les plus affaiblis. Les régiments allemands et wallons

⁽¹⁾ Voir en annexe le relevé des crédits nécessaires pour la préparation de la campagne de 1651, puis pour les opérations de la campagne. Il y a en tout pour plus de 5,000,000 d'écus (fol. 336). Voir aussi la relation de la bataille du 15 décembre (fol. 338).

ont perdu beaucoup de leurs effectifs. La récente défaite a désorganisé complètement le corps d'infanterie destiné à appuyer l'action des princes français. Il ne reste pas assez d'Allemands pour former une unité capable de se livrer à une attaque au cours de la campagne prochaine. On réduira le nombre de régiments de 30 à 8. Les Italiens sont aussi tellement réduits en nombre qu'il est indispensable d'en envoyer un corps considérable aux Pays-Bas. Quant aux Wallons, l'expérience apprend qu'ils entrent en campagne très nombreux mais qu'après moins de six semaines, ils retournent chez eux. Alors le tercio le mieux étoffé se réduit à une demi-compagnie. Les six tercios espagnols comprenaient au commencement de la campagne environ 700 hommes chacun. Ils ont beaucoup souffert des fatigues, de la faim, des maladies, etc. Malgré les efforts qu'on a faits pour rassembler tout ce qui reste, il en manquera toujours le tiers par suite de morts et de blessures. Il est indispensable de faire des recrutements considérables en vue de la campagne prochaine, car ce qui reste est peu considérable. Ce n'est pas sans inconvénients qu'on pourrait réduire le nombre de tercios espagnols. Il en résulte le licenciement de tant d'officiers qui ont beaucoup souffert. Il vaut mieux ne pas diminuer le nombre de tercios. Beaucoup de réformes ont eu lieu dans les unités allemandes et wallonnes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 342.

555. Madrid, 23 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Trois frégates ostendaises de course ont saisi huit navires de commerce anglais. Cela est contraire à l'état de paix existant entre l'Espagne et l'Angleterre et aux ordres du Roi. Celui-ci a chargé un de ses officiers de procéder à une enquête. Si vraiment les choses se sont passées ainsi les frégates en question seront saisies comme pirates et tous les effets pris aux Anglais devront leur être restitués avec une indemnité. Le Roi donne communication de ces ordres à l'archiduc en lui prescrivant de les exécuter éventuellement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 344.

556. Bruxelles, 24 décembre 1650. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle ses plaintes de la veille concernant sa misère. Il n'est plus personne qui veuille s'engager à fournir le pain de munition à l'armée parce qu'on n'a pas confiance dans les assignations qu'on donne. Le Roi devra envoyer à cet effet une provision spéciale de 600,000 écus. Dans ce cas, on trouverait des fournisseurs. Il est indispensable que les mensualités viennent punctuellement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 348.

557. Madrid, 26 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la paix. Le Roi déclare qu'en conséquence de son alliance avec les princes français, il ne peut s'accommoder avec le gouvernement français tant que ces princes n'ont pas obtenu satisfaction. On ne pourra ouvrir de congrès avant que les Français n'aient déclaré qu'aucune difficulté ne sera faite à la mise en liberté des princes.

Le Roi répondra incessamment à l'archiduc pour tout ce qui concerne l'attitude à prendre vis-à-vis de Turenne. Il tâchera de donner à l'archiduc toute l'assistance possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 350.

558. Madrid, 29 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait savoir que Turenne allait prendre ses quartiers d'hiver en France, si l'ennemi n'y mettait pas obstacle et il a demandé l'envoi de provisions, d'Espagnols et d'Italiens. Le Roi réitère ses assurances au sujet de sa décision d'assister l'archiduc autant qu'il le pourra. Il fait de même à propos de l'envoi des Espagnols et des Italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 248, fol. 358.

559. Madrid, 29 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il n'y a pas lieu de remplacer le défunt conseiller au Conseil privé Pierre Weyms, puisque même sans cela il y reste un président et six

rapporteurs, nombre prévu par les instructions. Si cependant il y avait une raison d'agir autrement, l'archiduc devrait en faire part.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 248, fol. 362.

560. Bruxelles, 3 janvier 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Léopold-Guillaume a insisté à diverses reprises sur l'impossibilité 5 qu'il y a pour les Pays-Bas de fournir leur part dans le capital nécessaire à la tenue des engagements pris vis-à-vis des Hollandais à Munster, et cela à cause de l'épuisement de ces provinces. Il envoie encore une consulte du Conseil des Finances à ce propos. On y expose le moyen de se procurer de l'argent, mais cela ne permettra pas de faire face aux 10 engagements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 1 (2).

561. Madrid, 4 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

A la fin de l'année 1649, le Roi a prescrit de suspendre le paiement de toutes les dettes contractées par la Pagadorie générale du chef d'antici- 15 pations sur les effets des provisions. L'ordre en question était motivé par les abus auxquels cet usage d'anticipations avait donné lieu. Diverses considérations ont amené ultérieurement le Roi à suspendre l'exécution de cette mesure. On s'est aperçu qu'à propos des provisions de l'an- 20 née 1650 on a continué encore la même pratique, au grand détriment

(1) Voir diverses annexes (fol. 3 et suiv.). Il y a notamment une consulte du Conseil des Finances du 3 décembre 1650. Il y est exposé qu'à diverses reprises déjà le Conseil a rédigé des consultes sur cette matière, qu'on se trouve dans l'obligation de payer 1,200,000 florins au duc d'Aerschot pour la terre de Zevenberghe qu'il a cédée au prince d'Orange, qu'à défaut de ce paiement le duc pourra faire vendre diverses terres domaniales, que ces opérations se feraient dans de très mauvaises conditions. Le Conseil des Finances a délibéré avec le Conseil d'Etat pour examiner ce qu'on pourrait demander à cet effet aux Etats, mais il a semblé qu'on doive appréhender que les Etats refusent de fournir dans ce cas les subsides nécessaires à l'armée. On peut pourtant leur représenter quel bénéfice le pays retire de la paix et quelles ruines entraînerait la réouverture des 25 hostilités. En plus, l'archiduc devrait écrire au Roi pour lui demander de faire envoyer d'ailleurs ce qui est nécessaire. Sur un billet également joint en annexe on indique, comme montant de ce qu'on pourrait demander aux provinces, la somme de 356,000 florins. 30

(2) Le 25 mars, le Roi promet d'envoyer le nécessaire (fol. 358).

des finances royales et de l'armée. Philippe IV a donc pris la décision de faire exécuter sa résolution antérieure. Le jour de la publication de cette lettre, on arrêtera le paiement de toutes les anciennes dettes et des intérêts. Les créanciers n'auront qu'à s'adresser au Conseil des Finances 5 à Madrid pour y faire valoir leurs droits. L'archiduc donnera les ordres nécessaires à l'exécution de la volonté royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 32.

562. Madrid, 4 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise à la fin de 1649 de suspendre 10 le paiement de toutes les anciennes dettes de la Pagadorie. L'archiduc et les ministres en service aux Pays-Bas ont objecté que le dommage résulté de la pratique des anticipations ne pouvait dépasser les 100,000 écus par an, que dès lors il était inopportun de faire exécuter cette décision. Le Roi s'est rallié à cette manière de voir. Le service des 15 provisions de 1650 a de nouveau révélé les inconvénients antérieurs. Aussi si l'on veut rendre sûres et effectives les provisions de l'exercice 1651, il n'y a d'autre moyen que d'éteindre les dettes antérieures, soit en les liquidant, soit en suspendant leur payement.

Il vaudrait mieux liquider ces dettes, dans le cas où leur total ne 20 dépasserait pas 300,000 écus. L'archiduc pourrait notamment offrir aux créanciers d'en payer un tiers au cours de chacun des trois exercices suivants, 1651, 1652 et 1653, plus un intérêt de 8 %. Dans ce cas, on enverrait chaque année des effets spécialement destinés à cela et distincts des provisions de l'armée. Si les intéressés refusent, il n'y a qu'à 25 exécuter le décret de suspension, ce qu'il faudrait faire aussi dans le cas où le total dépasserait les 300,000 écus.

Il paraît indispensable que les provisions de l'année 1651 soient sûres et effectives. En tout cas, il faudra faire des protêts pour que l'on puisse ultérieurement défendre ses droits contre les défaillants.

30 L'archiduc est invité à envoyer une liste complète de tous les effets qui ont été remis au Pagador pour les provisions de cette année, avec l'indication des anticipations qu'ils ont subies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 39.

563. Madrid, 4 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

A propos des doléances de l'archiduc sur l'intervention du Cardinal de La Cueva dans les propositions faites par lui à Rome pour les nominations ecclésiastiques. Le Roi proteste qu'il n'a nullement l'intention d'entraver les droits du Gouverneur Général, qu'il désire seulement connaître les candidats proposés pour pouvoir à l'occasion écarter ceux qui ne paraîtraient pas convenir. Le Roi s'engage à garder à ce propos le plus grand secret et à n'en faire part à aucun Conseil. Il a écrit au duc de l'Infantado de s'abstenir de toute opposition aux nominations de l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 46.

564. Bruxelles, 8 janvier 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle ses déclarations antérieures au sujet de l'affaiblissement de l'armée et de la nécessité de la renforcer. Depuis est survenu l'échec subi par Turenne en se portant au secours de Réthel. Léopold-Guillaume a fait demander à Ferdinand III de faire passer à son service 5,000 hommes. Il insiste sur la nécessité d'un crédit destiné spécialement à cet effet, car dans le cas où Ferdinand III refuserait, il serait nécessaire de recruter des Allemands. Il serait tout à fait opportun de renforcer les unités espagnoles et italiennes. Il n'y a pas moyen de défendre ces provinces, si l'armée n'est pas en état de sortir en campagne. Sans renforts il y aura un réel danger pour les Pays-Bas et par voie de conséquence pour la monarchie entière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 50.

565. Madrid, 11 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Nonce et l'ambassadeur vénitien de résidence à Madrid ont remis un mémoire faisant part de ce que les Français étaient disposés à se rendre à un Congrès de paix dans les Pyrénées, aux conditions déterminées. Le Roi rappelle à l'archiduc les déclarations qu'il lui a faites antérieurement. Il a donné aux médiateurs une réponse dont il communique

le texte à Léopold-Guillaume, en ajoutant que les conditions exigées se heurteront peut-être à un refus de Mazarin, mais feront retomber sur lui toute la responsabilité de la continuation des hostilités. Il a ajouté de vive voix que les médiateurs pouvaient faire demander par leurs collègues de Paris quelles étaient les intentions du Gouvernement français par rapport aux diverses questions posées. En tout cas, Léopold-Guillaume mettra au courant le duc de Lorraine, la duchesse de Longueville, le maréchal de Turenne, afin que tous voient combien le Roi a souci de leurs intérêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 52 (1).

566., 12 janvier 1651. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil demande que l'on exécute l'ordre du Roi voulant que ses gages soient assignés sur la recette générale des domaines du Brabant à Bruxelles.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

567. Bruxelles, 14 janvier 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Affaire de Frankenthal. L'Empereur a écrit à Léopold-Guillaume pour lui faire part des réclamations faites par les députés de divers cercles pour obtenir l'évacuation de cette place par l'Espagne. On a fait également des démarches auprès du comte de Lumiarès. La place en question n'est d'aucune utilité pour le Roi, au contraire sa conservation serait une source de frictions continuelles avec les autorités allemandes. L'archiduc a écrit lui-même à l'Empereur pour réclamer en faveur de l'Espagne une compensation financière et l'envoi de quatre ou cinq mille hommes de troupes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 62.

(1) Voir les annexes (fol. 56 et suiv.).

(2) Voir en annexe la traduction d'une lettre de Ferdinand III à Léopold-Guillaume (fol. 65).

568., 20 janvier 1651. — *Les États du Luxembourg à Philippe IV.*

Les États signalent leur misère au Roi.

Secretarias provinciales, liasse 2528.

569. Le Pardo, 21 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le comte de Lumiarès a fait savoir à Madrid que le duc de Lorraine chercherait à se réconcilier avec la France. Léopold-Guillaume fera savoir ce qu'il aurait appris à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 77.

570. Le Pardo, 21 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 10

Envoi des mensualités du premier trimestre à savoir 720,000 écus, 600,000 pour l'armée, 120,000 pour les troupes de Turenne. Il a paru bon d'envoyer des provisions spéciales pour ces troupes; elles sont séparées des autres et les effets sont à l'ordre de Fuensaldaña. On juge en Espagne que pour les six mois d'hiver on ne doit à Turenne que 15 20,000 écus par mois, on a décidé d'envoyer le double pour payer ce qui est en retard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 81 (1).

(1) A citer les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 27 janvier, pour le baron de Limal (fol. 87); pour Marie Tats de Amerongen (fol. 88); le 28 janvier, 20 pour Diego de Goni, capitaine de la garde du Gouverneur des armes (fol. 93); pour le lieutenant du maître de camp général Antonio Pimentel de Prado (fol. 95); le 30 janvier, pour Pedro de Mendoza, contador de l'artillerie (fol. 97); le 31 janvier, pour le marquis d'Ayseau, Rasse de Gavre (fol. 104); pour Gabriel de Toledo (fol. 108); pour le prince de 25 Ligne (fol. 111); le 1^{er} février, pour Frédéric de Marselaer (fol. 127); pour le comte de Bucquoy (fol. 130); le 2 février, pour Marie et Isabelle de Bossu, filles du défunt comte de Bossu, général d'artillerie (fol. 152); pour Jean Friquet (fol. 154); le 13 février, pour le comte de Tassis (fol. 168); le 15 février, pour le baron d'Ittre (fol. 181); pour la marquise Caroline d'Autriche (fol. 184); pour la duchesse de Guise (fol. 192); le 22 février, pour le sergent-major Christoval de Viedmar (fol. 213); le 24 février, pour le lieutenant- 30 colonel Antoine-François Xavier (fol. 216); le 27 février, pour Charles-Antoine Calonne (fol. 236); pour le marquis de Risbourg (fol. 238); le colonel Martin de Zayas Bazan (fol. 239); le 28 février, pour le marquis Mathei (fol. 241); le 3 mars, pour la duchesse de Havré (fol. 247); le 4 mars, pour François de Corswarem (fol. 248); pour le capitaine espagnol Joseph de Cespedes (fol. 252); le capitaine Balthasar de Buytrago (fol. 257); 35 le 8 mars, pour le comte de Coupignies (fol. 268); pour la veuve du sergent de bataille, baron de Geraldin (fol. 268).

571., 26 janvier 1651. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Wenceslas Coeberger, intendant des monts-de-piété, avait obtenu de l'archiduc Albert les mêmes franchises que celles dont jouissaient les 3 ministres et les fonctionnaires de la Cour. Le Conseil recommande d'assurer à son fils la même faveur. Accordé.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

572. Le Pardo, 27 janvier 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi confie à l'archiduc le soin de réaliser avec Fuensaldaña la 10 réforme de l'armée. L'envoi d'Espagnols et d'Italiens ne pourra se faire dans un délai rapproché; aussi l'archiduc devra-t-il renforcer son armée en levant autant d'Allemands que possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 89.

573. Bruxelles, 30 janvier 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

15 Depuis la perte de Réthel on a rassemblé un groupe de cavalerie de l'armée royale, de celle du duc de Lorraine et de celle de Turenne. On s'est demandé où on allait loger ces gens. L'archiduc a proposé au duc de Lorraine de les placer dans les montagnes de la Lorraine. Depuis, l'arrivée des Français dans cette région a rendu impossible l'exécution 20 de ce projet. Le duc, Fuensaldaña et Turenne ont délibéré sur la question. Les Pays-Bas ne pouvant les recevoir à cause de la charge qui leur incombe déjà en fait de logements militaires, on s'est décidé à les cantonner dans la principauté de Liège. On a pris des mesures pour éviter 25 les plaintes des princes voisins, par rapport à la neutralité de la principauté. Le prince-évêque lui-même vient de protester et a fait présenter un mémoire par le comte de Furstemberg, son majordome. En plus, le prince-évêque négocie avec le duc de Lorraine, pour que celui-ci quitte sa principauté avec les troupes qui sont à ses ordres, lui offrant de l'argent à cet effet. Le duc a bien promis de refuser, mais on ne peut 30 se fier à lui. Léopold-Guillaume va répondre à Furstemberg que ces

troupes sont aux ordres du duc et de Turenne, sur lesquels il n'a lui-même aucune autorité et qu'il n'a aucune participation dans la décision qu'ils ont prise de se loger au pays de Liège. Il protestera de sa volonté de maintenir les bonnes relations de voisinage avec le prince-évêque. Si les troupes de Turenne et du duc sont attaquées, Léopold-Guillaume verra ce qu'il a à faire. En tout cas, si les agresseurs étaient des ennemis de l'Espagne, il aurait recours à la force. Telle est la situation du moment. Elle peut varier à toute heure. Léopold-Guillaume envoie à Madrid Gabriel de Toledo pour en faire rapport au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 98. 40

574. Bruxelles, 31 janvier 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a donné ordre à l'amirauté de veiller à ce qu'un bon accueil soit réservé aux vaisseaux anglais. Henri de Vicq, Anglais, résidant aux Pays-Bas, depuis le règne de Charles I^{er}, et le vicomte de Taufl, Irlandais, ont demandé de pouvoir venir charger un vaisseau avec des armes et munitions. On a écarté ces demandes, comme étant contraires aux conditions de la paix et pouvant porter ombrage au Parlement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 112 (2).

(1) Voir en annexe le texte de la représentation faite par Furstemberg (fol. 100).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 mars, pour le duc d'Aerschot (fol. 275); le 19 mars, pour Pedro de Santistevan (fol. 311); le 20 mars, pour le comte de Bucquoy et le marquis de Trazegnies (fol. 325); pour le prince de Ligne (fol. 327); pour Laurent Biel (fol. 329); le 23 mars, pour le marquis de Tournalon (fol. 331); pour le colonel irlandais Semple (fol. 334); le 25 mars, pour Juan Perez de Sagastisaval, officiel de la Secrétairerie de Guerre (fol. 366); le 29 mars, pour le pagador Sébastien Lopez de Hierro (fol. 371); pour la comtesse de Bossu (fol. 377); le 30 mars, pour le capitaine Juan de Arvalte y Maranon (fol. 378); pour le capitaine Antonio de Sossa (fol. 381); le 31 mars, pour le marquis de Molenghien (fol. 384); le 31 mars, pour le pagador général baron de Limal (fol. 393); pour Miguel de Luna y Arellano (fol. 395); pour le secrétaire d'Etat et de Guerre Navarro et ses subordonnés (fol. 397); le 1^{er} avril, pour Jean Le Roeux, roi d'armes (fol. 411); pour le landgrave de Hesse (fol. 421); pour Juan de Borja, ambassadeur en Pologne (fol. 426); pour le baron de Limal (fol. 458); le 10 avril, pour le maître de camp Vincent de Curimende y Necolalde (fol. 469), et le capitaine Nicolas de la Guerra y Figueroa (fol. 470); pour le marquis de Mathei (fol. 475).

575. Bruxelles, 31 janvier 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La situation des affaires hollandaises s'étant modifiée à la suite de la mort du prince d'Orange, l'archiduc aurait voulu employer les 200,000 écus récemment envoyés, pour donner du pain de munition à la troupe. Voilà qu'on rencontre des difficultés à propos de la négociation de ces effets. Les banquiers d'Anvers disent encore une fois qu'ils n'ont pas reçu les ordres requis. Nouvelles plaintes. Si les provisions de cette année consistent en papiers de ce genre, elles ne constituent pas de l'argent! Le Roi est invité à faire en sorte que l'archiduc ne se trouve pas sans ressources pour faire la guerre. Il faut rassurer les banquiers pour en obtenir quelque chose. Ainsi se consomme dans des bénéfices illicites le meilleur des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 113.

576. Bruxelles, 1^{er} février 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les excès commis par ces Messieurs de la maison d'Aerschot augmentent de jour en jour. Tous s'appellent ducs d'Aremberg, les femmes prennent le même titre, même quand elles ont épousé des gentilshommes d'autres maisons. Voulant y remédier, l'archiduc a envoyé un décret au Conseil d'Etat et il en communique la teneur au Roi. On a fait savoir au duc d'Aerschot qu'on traitera son frère comme on traite les frères des Grands d'Espagne, ajoutant qu'on sévirait si lui et ses parents continuaient à usurper le titre de duc d'Aremberg. On suivra les ordres du Roi, par rapport à l'étiquette à observer à la Cour de Bruxelles, mais on vient d'apprendre que le Roi vient d'augmenter les prérogatives des Grands. A ce propos, on voudrait savoir s'il faut faire de même aux Pays-Bas, ce qui mécontenterait beaucoup les chevaliers de la Toison d'Or. Les princes allemands sont traités de manière très différente, suivant qu'ils sont de maison électorale ou d'une autre famille ancienne, etc. L'archiduc voudrait recevoir des instructions pour le cas où un seigneur italien puiné viendrait aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 115.

(1) Voir les annexes (fol. 117 et suiv.).

577. Bruxelles, 1^{er} février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La mort du président Bouvin rend vacante la présidence du parlement de Dôle. Le Roi veut que le poste soit offert au frère d'Antoine Brun. L'archiduc rappelle que pour le cas où le président Roose ne viendrait pas reprendre son poste, le président Bouvin et l'ambassadeur Brun 5 semblaient les plus aptes à lui succéder. A l'heure actuelle il ne reste donc plus d'autre candidature que celle de Brun. Il y aurait peut-être des inconvénients dans ce cas à choisir son frère comme président à Dôle. Le Gouvernement de la Bourgogne étant en ce moment bien 10 pourvu, on pourrait surseoir à cette nomination.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 124.

578. Bruxelles, 1^{er} février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La peste qui a sévi en Irlande a fait abandonner le projet d'y lever des troupes. L'épidémie a cessé depuis et on y aurait sans doute fait des recrutements, si Diego O'Neill n'avait proposé des conditions que 15 Léopold-Guillaume a jugées inacceptables. Cardenas vient de faire part des propositions qui lui ont été faites pour la levée de 500 Anglais et de 500 Irlandais. On enverra au Roi autant d'Allemands qu'on peut pour suppléer aux Irlandais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 125. 20

579. Le Pardo, 2 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La comtesse de Villerval a fait savoir que la reine de France désirait rétablir avec l'Espagne non seulement la paix, mais même des relations cordiales et que Louis de Haro et Mazarin devraient être chargés des négociations à entreprendre à cet effet. La reine avait chargé la comtesse 25 de lui faire savoir si Philippe IV faisait preuve de sentiments pacifiques. Il a fait répondre à cette dame qu'il était toujours disposé à mettre fin aux hostilités. Il communique la teneur de sa réponse à Léopold-Guil-

(1) Le 20 mars, le Roi prescrit de faire les levées en question (fol. 322).

laume qui en fera part à la duchesse de Longueville et à Turenne. On prévendra ceux-ci qu'ils seront tenus au courant de toute tractation qui s'engagerait à cet effet (1)

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 135.

5 580. Le Pardo, 2 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi continue à se préoccuper de l'envoi des provisions nécessaires. L'archiduc peut être assuré qu'on fera tout son possible. Il veillera en particulier à ce que les soldats ne manquent pas de pain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 138.

10 581. Le Pardo, 2 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le nouvel Electeur de Cologne a fait part de la mort de son prédécesseur et de sa propre élection et a demandé la protection royale. Philippe lui a envoyé une lettre de courtoisie dont il communique la teneur à Léopold-Guillaume (1).

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 144.*

582. Le Pardo, 2 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu les lettres de l'archiduc et de Brun ayant trait à ce qui reste dû aux héritiers du prince d'Orange, du chef des engagements pris à Munster. Le Roi veut que ces engagements soient ponctuellement 20 observés. On enverra les provisions nécessaires à cet effet. Il remercie Léopold-Guillaume des ordres qu'il a donnés à cet effet à Brun.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 148.

(1) Les annexes manquent.

(2) Voir le texte de cette lettre (fol. 146).

583. Le Pardo, 2 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*

Au sujet du conflit surgi entre Fuensaldaña et le Conseil des Finances. La question de l'administration de l'argent provenant du rachat des logements militaires doit être réglée suivant les règles générales du Gouvernement des Pays-Bas. L'administration politique et militaire est commise sans réserve au Gouverneur. L'argent du rachat des logements destiné à être employé aux dépenses militaires devrait être sans aucun doute confié à Fuensaldaña, puisque c'est lui qui a la charge de ces dépenses. D'autre part, il faut éviter de froisser le Conseil des Finances. On lui laissera donc la perception de l'argent en question, tout en lui prescrivant de ne pas l'employer, mais de le faire remettre à la Pagarodie. C'est d'ailleurs l'usage suivi par le passé. Il doit en être de même des contributions levées en pays ennemi. Celles-ci doivent être appliquées en particulier aux fortifications.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 250, fol. 152. 15

584. Bruxelles, 6 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a vu tous les documents que l'Empereur a envoyés à propos de Frankenthal. Il se rend compte de la situation et de la menace résultant des armements faits par différents cercles. Il répète qu'il a insisté à diverses reprises pour la satisfaction à donner à l'Espagne. Les ordres qu'on a reçus à Bruxelles prescrivent d'exclure l'échange de Frankenthal contre Besançon, et puisqu'il est impossible de donner à l'Espagne aucun territoire qui touche à ses possessions, l'archiduc a mis sur le tapis le projet de lui donner satisfaction en argent. Il reconnaît que ce n'est pas facile, mais eu égard à la nécessité d'indemniser Philippe IV, il faut faire un effort. Ce serait déjà une satisfaction importante d'envoyer 5 ou 6,000 hommes de troupes pour la défense des Pays-Bas. Le reste pourrait être fourni en argent. Les cercles dépensent tant d'argent pour des somptuosités. Si l'on acceptait ces propositions, Léopold-Guillaume prendrait sur lui de faire évacuer Frankenthal. L'Empereur voudra bien écrire aux cercles d'attendre la réponse du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 156.

585. Bruxelles, 9 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de Frankenthal. L'Empereur a dépêché un courrier exprès en Espagne. La question est évidemment de grande importance, la paix de l'Empire en dépend. La guerre intestine, que cette question menace de provoquer, serait désastreuse pour le Roi et pour toute la maison de Habsbourg. On accuserait celui-là d'être l'obstacle à l'établissement de la paix. L'empereur a écrit à Léopold-Guillaume, mettant à nouveau en discussion la question de Besançon. Il exclut toute compensation en argent à cause de l'épuisement de l'Empire, mais donne quelques espérances par rapport à l'envoi demandé de troupes. Le Roi est prié de faire connaître sa résolution finale et de l'envoyer par retour du courrier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 158.

586. Madrid, 9 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi prescrit de racheter les prisonniers restés aux mains de l'ennemi lors de la dernière rencontre de Turenne avec les Français, en particulier Esteban de Gamarra et Juan de Monrroy qui se sont particulièrement bien conduits. Il faut aussi faire savoir si les hommes morts à cette occasion ont laissé des héritiers et si l'on a pris des mesures pour remplacer les pertes.

20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 160.

587. Bruxelles, 10 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a appris que le Roi a décidé de rendre Frankenthal. Il en est très heureux. Il rappelle qu'il a écrit à l'Empereur de donner au Roi deux millions. Mais Ferdinand prétend que cela est impossible à cause de l'état d'épuisement de l'Empire. L'archiduc attend par retour du courrier les derniers ordres de Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 162.

588. Madrid, 13 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Charles II a représenté qu'il a si peu d'argent pour entretenir sa famille. Le Roi s'est décidé à lui octroyer un secours de 50,000 réaux. On en a remis une partie à Cotinton et à Hide. Pour le reste on enverra incessamment des effets qui devront être remis à Anvers à la personne que Charles II désignera. Dans une seconde lettre, le Roi explique que les ambassadeurs de Charles II ont fait savoir qu'ils se trouvaient dans la nécessité de rester aux Pays-Bas, jusqu'à ce qu'ils puissent se procurer une embarcation pour passer en sécurité en Écosse. Ils voudraient être traités pendant leur séjour avec les honneurs dus à des diplomates. Le Roi prescrit à l'archiduc de donner les ordres nécessaires pour qu'il soit fait droit à ce désir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 164-166.

589. Bruxelles, 13 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A diverses reprises le Roi a prescrit d'affecter sur les revenus des forêts aux Pays-Bas le paiement d'une rente de 6,000 écus en faveur de Francisco de Melo. Le Conseil des Finances prétend que cette recette est grevée de charges dépassant l'import du revenu et que l'ordre en question est dès lors inexécutable. L'archiduc a fait examiner ce rapport par le chancelier de Brabant, Kinschot, qui a jadis rempli des fonctions de trésorier général. Le Roi pourra voir par le rapport de ce dernier combien obérée est la recette des forêts et sans doute remettra à des temps meilleurs l'exécution de la faveur faite à Melo. Celui-ci a montré un désintéressement peu ordinaire, puisqu'il avait jadis l'occasion d'affecter lui-même la rente en question sur le revenu des forêts et n'en a pas profité. La situation a beaucoup empiré depuis. Si les forêts pouvaient encore fournir quelque chose, on ne laisserait pas l'armée dans les quartiers d'hiver sans pain. Si Melo était encore aux Pays-Bas, il se montrerait aussi chevaleresque que par le passé et renoncerait à ses droits. Que le Roi lui cherche une faveur ailleurs! ⁽¹⁾

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 170.

(1) Voir en annexe le rapport de Kinschot et la consulte du Conseil des Finances (fol. 171).

590. Madrid, 15 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que Léopold-Guillaume insistait auprès de Ferdinand III pour obtenir l'envoi de 4,000 fantassins et de 1,000 cavaliers pour renforcer son armée. Il assure l'archiduc de sa diligence à lui envoyer de l'argent et annonce l'expédition d'une mensualité. L'archiduc de son côté veillera à faire les préparatifs en vue de la campagne prochaine, parce que c'est de cela que dépend le succès. On s'efforcera aussi de faire partir des renforts espagnols pour les Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 186.

591. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a demandé qu'on fixe le montant des crédits annuels nécessaires à la flotte. Tant que les navires eux-mêmes ne reviennent pas au port, il suffirait de 5,000 écus par mois pour l'entretien des femmes des capitaines et marins et celui des officiers et fonctionnaires restés au pays. On pourrait aussi acheter les munitions nécessaires et lever les marins. La somme, étant si petite, pourrait être comprise dans les effets ordinaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 198.

592. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a reçu les derniers ordres du Roi relatifs à la façon de procéder aux nominations épiscopales. Il promet de s'y conformer, tout en insistant sur le fait qu'à son entrée en charge le Roi lui avait donné sans aucune limite le droit de nomination à ces dignités. A l'avenir, il écrira de sa main propre pour faire connaître ses candidats et assure qu'il ne s'inspirera jamais que de l'intérêt du service.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 200.

593. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la suspension du paiement des dettes de la Pagadorie, le Gouverneur Général répète que la procédure la plus appropriée con-

siste dans l'envoi de provisions spéciales de 300,000 écus. On va s'informer auprès des banquiers du montant des dettes et on en rendra compte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 201.

594. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le nonce de Paris est en correspondance secrète avec Léopold-Guil- 3
laume. Il lui a fait part des nouveaux troubles survenus à Paris et de
l'arrêt rendu par le Parlement rendant la liberté aux princes et bannis-
sant Mazarin. Peut-être à la suite de cet exil les Français voudront-ils
traiter avec plus de sincérité. L'archiduc désire savoir si le Roi admet-
trait des tractations aux Pays-Bas ou s'en tiendrait aux Pyrénées. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 202.

595. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Doléances sur la situation de l'armée. Les fatigues de la dernière
campagne et les intempéries ont causé de nombreux décès. Les effectifs
sont très diminués, particulièrement en ce qui concerne les Espagnols 15
et les Italiens. Il convient absolument de renforcer les tercios de ces
nationalités. Si les renforts annoncés arrivent à temps, on peut espérer
une entrée en campagne hâtive. Chaque fois que les Français parleront
de paix, on s'en tiendra à les renvoyer à un congrès dans les Pyrénées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 205. 20

596. Bruxelles, 17 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Pour le poste de Gouverneur du Luxembourg, Léopold-Guillaume
propose le marquis de Molenghien, le comte de Saint-Amour, le comte
de Risberg, le comte « de Singuien » et le marquis de Trazegnies. Il
discute les mérites de ces candidats. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 209.

597. Madrid, 19 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ferdinand III continue ses instances pour la restitution de Franken-
thal. Le Roi a prescrit à Lumiarès de déclarer que si la compensation
due à l'Espagne ne peut être fournie en argent, on se contentera de
5 l'échange avec Besançon, récemment proposé par l'Empereur (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 210.

598. Bruxelles, 25 février 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc ne doute pas qu'on aura déjà reçu à Madrid la nouvelle
du départ de Mazarin et de la mise en liberté des princes. On prétend
10 qu'on est occupé à la constitution d'un nouveau gouvernement. Condé
a prescrit à Turenne de se tenir tranquille et il a écrit dans le même
sens à la duchesse de Longueville. Mazarin est demeuré au Havre,
accompagné d'une bonne partie de la noblesse. Il s'efforcera sans doute
de rester en France. Turenne prétend qu'on se propose à Paris de faire
15 une nouvelle démarche pour la paix. Fuensaldaña s'est rendu à Anvers
pour traiter avec les banquiers. Il fera rapport au Roi. Les effets dont on
dispose en ce moment ne sont pas payables. On n'a encore pu faire
aucun préparatif en vue de la prochaine campagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 220.

20 599. Madrid, 26 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a appris qu'instiguée par le Parlement et le duc d'Orléans, Anne
d'Autriche avait rendu la liberté aux princes et que Mazarin avait pris
sa retraite. Avant de faire quoi que ce soit, il faut attendre des détails
précis pour juger de ce qu'on pourra espérer de ce changement.
25 Il faut continuer les préparatifs commencés pour la flotte, car en sup-
posant même que les troubles soient terminés en France, on devrait
s'en servir pour envoyer des renforts aux Pays-Bas. L'archiduc tâchera

(1) Voir encore une autre lettre de l'archiduc au même propos le 25 février (fol. 322),
une lettre du Roi datée du 6 mars (fol. 263), une autre lettre du Roi du 31 mars (fol. 401).

d'entrer en campagne le plus rapidement possible. On a déjà envoyé les provisions nécessaires.

Il faut croire que ni la duchesse de Longueville, ni Turenne ne se réconcilieront avec le Gouvernement français, tant que la paix n'est pas conclue avec l'Espagne. Il est aussi probable que les princes remis en liberté désirent cette conclusion. Condé est d'un naturel si léger qu'il pourrait se laisser gagner par Mazarin; il faut toujours tenir compte de la mobilité des Français. Les sentiments pacifiques du parlement de Paris sont avérés, mais il est douteux que la paix qu'il désire soit favorable à l'Espagne. Il y a lieu d'envisager l'éventualité où la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne abandonneraient la cause de l'Espagne, de façon à s'emparer de la citadelle de Stenay; on pourrait d'ailleurs peut-être la remettre au duc de Lorraine. En tout cas, si de nouveaux partis se forment en France, Léopold-Guillaume fera alliance avec le plus faible, de façon à faire durer les troubles. Le Roi est vaincu que l'archiduc aura examiné tout cela et pris d'accord avec Fuensaldaña les mesures requises, particulièrement en vue de l'occupation de la citadelle de Stenay, dans le cas où Turenne et la duchesse quitteraient le parti du Roi. Celui-ci attend en tout état de cause des nouvelles de l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 228.

600. Madrid, 1^{er} mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les nouvelles de la fuite de Mazarin et de la mise en liberté des princes se sont confirmées. Il semble que Condé, ayant recouvré sa liberté grâce aux partis qui se sont formés, devra en conserver une certaine reconnaissance. En tout cas, il serait bon de se mettre en rapport avec lui et de l'assurer de la décision du Roi de l'assister. Il faudrait connaître ses dispositions et son attitude vis-à-vis du duc d'Orléans. Car, depuis le départ de Mazarin, ce sont évidemment eux qui vont tâcher de s'attirer l'autorité dans le Gouvernement et ainsi ils vont s'opposer l'un à l'autre. On peut donc espérer des révoltes plus considérables que par le passé et si l'on en arrivait à voir la France se diviser en provinces indépendantes, ce serait le remède complet aux misères de l'Espagne

et la garantie de sa sécurité. Le cas échéant, il faut favoriser une pareille évolution, mais avec la prudence requise de façon à ne pas perdre l'occasion qui peut s'offrir au cours de ces troubles de conclure une paix avantageuse. Le parlement de Paris désire la paix. Condé a fait des déclarations dans le même sens. En Catalogne on fait tout son possible pour reprendre les hostilités. Que Léopold-Guillaume agisse de même aux Pays-Bas! (1)

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 243.

601. Bruxelles, 4 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La duchesse de Longueville a fait savoir que le prince de Condé, son frère, l'avait appelée et qu'elle se rendait à Paris. Elle tâchera de s'interposer pour la paix et prétend qu'elle reviendra à Stenay si elle n'y réussit pas. Elle a écrit à Fuensaldaña que son frère l'avait chargée de s'informer de quelle façon l'Espagne voudrait qu'on fit une proposition de paix. Fuensaldaña a répondu que les princes qui ont recouvré leur liberté savent à quoi ils sont tenus, qu'ils pourront toujours s'adresser au roi d'Espagne et trouveront encore en lui les mêmes sentiments, que la paix doit se discuter dans les Pyrénées, encore que l'archiduc détienne à cet effet les pleins pouvoirs. Le Roi doit décider s'il convient en ce moment de faire une nouvelle démarche pour arriver à la paix que toute la chrétienté désire. Si l'on perd l'occasion présente, il faut craindre une guerre cruelle, car, depuis le départ de Mazarin, les Français, à nouveau unis, lutteront jusqu'au bout. Turenne reste ici et on lui servira éventuellement les 40,000 écus par mois que le Roi a envoyés à cet effet.

Mazarin est parti de Péronne et on ne sait de quel côté il s'est dirigé. Il semble qu'il ne veuille pas sortir de France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 255.

602. Bruxelles, 4 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le manque d'argent résultant de l'attitude des banquiers d'Anvers a fait qu'on a dû suspendre le paiement du personnel de la Secrétairerie

(1) Voir encore une autre lettre du Roi au même sujet en date du 6 mars (fol. 260).

d'État et de Guerre pendant quarante mois. On doit de ce chef 18,000 écus, on a fait son possible pour donner satisfaction à ce personnel qui a tant de mérites, mais on n'a pas pu. Sa misère est extrême. L'archiduc demande de pouvoir prélever chaque mois une somme de 400 écus sur les provisions ordinaires au profit des officiaux de la Secrétairerie (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 258.

603. Bruxelles, 9 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ce sont les questions d'argent qui donnent le plus de soucis pour les préparatifs en vue de la campagne prochaine. Fuensaldaña s'est rendu à Anvers pour voir quel profit on pourrait bien tirer des trois mensualités que le Roi a envoyées. Il fera rapport à Luis de Haro sur les difficultés qu'il rencontre à ce propos chez les banquiers. Si les premiers effets causent déjà tant d'embarras, ce sera pis encore pour les mensualités suivantes. C'est le moment de tâcher d'améliorer les conditions de paix ou de se mettre en état de faire la guerre. Le Roi considérera combien il est important d'envoyer les assistances nécessaires à l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 274.

604. Bruxelles, 9 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a communiqué au Roi la décision qu'il a prise quant à la maison d'Aerschot, dont tous les membres prétendent s'appeler ducs d'Aremberg, malgré les ordres du Roi. Le duc d'Aerschot a demandé à Léopold-Guillaume de suspendre l'exécution de sa décision, pour que lui-même puisse faire rapport à la Cour de Madrid et y exposer les bases de sa prétention. Il a envoyé un mémoire signé duc d'Aremberg et d'Aerschot. Léopold-Guillaume a refusé de le recevoir. Le duc a remis alors un autre écrit, avec l'intitulé « François-Philippe d'Aremberg ». Peu après il a communiqué à Navarro tout un dossier relatif à ses prétentions. Le mémoire du duc est plein d'audace, il est l'œuvre d'un Espagnol

(1) Le 24 avril, le Roi prescrit de prélever les crédits nécessaires sur les provisions ordinaires (fol. 533).

nommé Avito de Fuertes. Léopold-Guillaume l'a fait examiner par tous ses ministres. Il a résolu de traiter le duc comme prince allemand et non pas comme grand d'Espagne, puisqu'il met en second lieu le titre qui lui a valu la grandesse. L'archiduc a tâché de le convaincre de l'absurdité de sa conduite, alléguant notamment l'exemple de son père, mais ce fut en vain. La question est plus importante qu'elle ne paraît de prime abord. Les d'Aremberg prétendent être traités comme souverains, et beaucoup d'autres Belges qui ont des biens en Allemagne attendent l'issue de cette affaire, pour tâcher d'en faire autant. Le Gouverneur général attend les ordres du Roi avant de prendre une décision. Il persiste dans son opinion sur l'opportunité de faire appeler le duc à Madrid, de façon à mettre fin à ces intrigues. Il a notifié aux landgraves et au duc de Wurtemberg le traitement qu'on leur accorderait à la Cour, conformément aux ordres du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 275.

605. Bruxelles, 11 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le nonce de Paris a fait savoir qu'un officier ayant servi sous les ordres de Turenne s'est rendu à Paris et a vu Condé. Il paraît résulter d'une lettre de ce dernier que les Français désirent un armistice et ont envoyé, à cet effet, un conseiller du Parlement à Stenay pour s'aboucher avec la duchesse de Longueville. L'archiduc a fait appeler Fuensaldaña pour conférer avec lui à ce sujet. Ce même Fuensaldaña doit avoir fait rapport à Luis de Haro sur la situation financière (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 281.

(1) Voir en annexe une lettre du nonce de Paris à Léopold-Guillaume. Il y est dit que tous ceux qui ne désirent pas la paix appuient le projet d'ouvrir un congrès dans les Pyrénées, espérant que les choses traineront en longueur. Tels sont les acolytes de Mazarin; ils ont grande influence sur la Reine. Les ducs d'Orléans et de Longueville ainsi que le prince de Condé désirent la paix, qu'on peut espérer grâce à la puissante intervention de Léopold-Guillaume. Ils envoient un confident à la duchesse de Longueville revêtu de l'autorité nécessaire pour arranger avec Léopold-Guillaume la conclusion rapide d'un traité de paix et négocier à la frontière franco-belge un armistice. Le nonce insiste pour que l'archiduc mette tout en œuvre; la campagne prochaine s'annonce terrible, c'est le moyen de couper court aux intrigues de ceux qui parlent d'un congrès dans les Pyrénées. On peut compter sur l'appui du Parlement et de la population. L'envoyé du Parlement à la duchesse de Longueville est le sieur de Croissy, conseiller au Parlement.

606. Bruxelles, 13 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Francisco Romero est revenu de Stenay où il a rencontré la duchesse de Longueville. Elle prétend qu'elle tâchera d'obliger Anne d'Autriche à faciliter la conclusion de la paix, qu'elle connaît l'incōstance de son frère, mais que pour le moment il est du côté des pacifistes. Elle a ajouté qu'il faut profiter de l'occasion favorable. Depuis, la duchesse est partie pour Paris. Turenne demeure dans de bonnes dispositions, il prétend cependant que la France doit retirer quelque bénéfice de ses victoires. Il a notifié à Romero qu'il resterait ici jusqu'à la conclusion de la paix, mais ne porterait pas les armes contre Louis XIV. On s'est demandé alors que faire de ces troupes. Fuensaldaña va tâcher de s'informer de ses projets. Le duc de Lorraine a fait savoir qu'il a reçu des propositions du duc d'Orléans. On s'est décidé à lui donner le passeport qu'il avait demandé pour l'agent qui devait venir le voir de la part du duc d'Orléans. Fuensaldaña a reçu la lettre de la duchesse de Longueville, proposant une trêve générale ou limitée soit aux Pays-Bas, soit au Luxembourg. Le nonce de Paris a écrit dans le même sens.

On a tenu un conseil des Ministres pour discuter les points suivants :

Faut-il accepter une des trois espèces d'armistice, malgré toutes les objections qui se présentent et dans l'ignorance où on est de la situation des affaires en Espagne? Faut-il envoyer un agent pour conférer avec les Français? Comment répondre au nonce de Paris?

On a décidé d'envoyer un agent à Stenay pour écarter les propositions françaises. Ainsi on donne satisfaction à la duchesse et en ne paraît pas refuser d'écouter une proposition. On a demandé l'avis du duc de Lorraine, qui s'est déclaré catégoriquement hostile à toute trêve. Léopold-Guillaume répondra au Nonce suivant la teneur des ordres du Roi, c'est-à-dire s'en tiendra à un Congrès dans les Pyrénées.

Cela n'empêche pas l'archiduc d'exposer encore une fois la situation au Roi, qui verra ainsi ce qu'il y a lieu de faire.

Les places frontières sont sans garnison ni vivres. Il suffit à l'ennemi de les bloquer pour s'en emparer. Les tercios d'infanterie espagnole sont réduits à 3,000 hommes. Il n'y a plus 700 Italiens. Il faut peu compter sur les renforts. Les régiments allemands ont été quasi détruits à Réthel.

Il y a peu d'état à faire sur les Wallons, dont les effectifs sont fondus après cinq ou six semaines de campagne.

Fuensaldaña traitera la question financière.

L'armée royale composée de tant de nationalités ne prend aucune initiative, mais se mutine faute de paiement.

La situation étant telle, les Français semblant vouloir la paix, le Roi devrait mettre tout en œuvre pour rendre le repos à la chrétienté. Si après la chute de Mazarin le Parlement et le peuple apprennent que Philippe IV ne veut pas la paix, ils pourraient à nouveau s'unir pour la guerre et tâcher d'entraîner la Hollande. Que Dieu accorde au Roi de faire un bon choix!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 288.

607. Madrid, 13 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris qu'une nouvelle élection abbatiale avait eu lieu à l'abbaye de Saint-Pierre pour remplacer l'abbé Gaspar Wincq. Ce dernier s'est adressé de son côté au Roi, demandant réparation pour le dommage qui lui avait été causé. Cette affaire doit être soumise aux Conseils d'État et privé et leur rapport sera envoyé à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 296-309.

608. Bruxelles, 15 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Depuis la fin de la campagne dernière l'archiduc s'est mis en mesure d'exécuter les ordres royaux relatifs au Jansénisme. Question de telle importance pour la paix des consciences et la tranquillité du pays. Il a fait réunir une Jointe sous la présidence de Fuensaldaña, composée des évêques de Malines, Gand, Anvers et Ypres, du comte de Schwartzemberg, des conseillers Hovynes et Bereur et du secrétaire Navarro. On n'a pas voulu exclure les évêques de Malines et de Gand encore que ceux-ci soient adeptes résolus des doctrines de Jansénius; d'ailleurs il ne s'agissait pas de discuter des questions doctrinales, mais bien des mesures à prendre pour l'exécution des ordres royaux. On aurait pu se heurter à

des difficultés de la part des adeptes de la doctrine si on les avait exclus. La discussion s'est passée sans conflit. La Jointe a rendu une consulte à laquelle le Gouverneur s'est conformé. Il a approuvé les projets d'ordonnance, de lettres à écrire aux conseils et aux prélats et il envoie copie de ces documents à Madrid. On peut espérer voir ainsi la fin de ces querelles.

L'Internonce n'est pas satisfait, il prétend que le Roi lui a promis l'assistance du bras séculier contre ceux qui contreviendront à la bulle d'Urbain VIII, il ajoute que cette affaire est de sa compétence et que le placard qu'on veut publier déroge à la juridiction ecclésiastique. Ces doléances n'ont guère de fondement ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 298.

609. Madrid, 15 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les militaires se plaignent de la rigueur avec laquelle on leur fait payer à l'occasion de leur nomination, dans les bureaux de la Secrétairerie d'État, les droits de patentes. A l'avenir ces droits devront être retenus sur le paiement de la solde et ce, en trois parties. Le montant de ces retenues entrera dans la caisse du Pagador.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 307.

⁽¹⁾ Voir en annexe le texte de la consulte de la Jointe et du placard. La Jointe examine quatre questions : 1° Publiera-t-on la bulle sans en retrancher la clause qui porte que la seule publication faite à Rome oblige les chrétiens à s'y conformer, même s'il n'est pas fait ultérieurement d'autre publication dans les différents pays ? 2° Suivant quelles modalités fera-t-on la notification aux Pays-Bas ? 3° Comment et quand sera donnée l'assistance du bras séculier ? 4° Qui sera compétent pour châtier les contrevenants ? Les solutions proposées par la Jointe sont les suivantes : 1° Ne pas retrancher la clause en question, mais faire déclarer qu'elle ne peut constituer un précédent ; 2° Faire la publication en un seul jour dans tous les diocèses et selon la forme accoutumée ; 3° Publier un édit du Roi corroborant les bulles, déterminant des peines temporelles et donner ordre aux conseils de prêter aux juges ecclésiastiques l'assistance qu'ils pourraient requérir ; 4° Prescrire que les juges ecclésiastiques auront à châtier les délinquants, mais que les peines temporelles devront être déterminées par les juges laïcs. La Jointe propose de faire savoir aux évêques que l'intention du Roi est de demander au Pape un nouvel examen du livre de Jansénius, afin de préserver la vénération due à la mémoire de saint Augustin.

610. Madrid, 20 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi fera tout son possible pour envoyer ponctuellement les provisions. Il espère que l'archiduc ne laissera passer aucune occasion de profiter des circonstances présentes. La résolution que le Roi a prise à propos de Frankenthal aura fait cesser toutes les objections des cercles et des princes allemands ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 313.

611., 20 mars 1651. — *Philippe IV aux États du Luxembourg.*

Le Roi promet de les assister et de pourvoir à leur sort.

Secretarias provinciales, registre 2628.

612. Madrid, 20 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des tractations de paix. Ce n'est pas l'archiduc qui doit les mettre en mouvement. Si les Français prennent quelque initiative, l'archiduc répondra toujours que le Roi désire la paix. Le motif pour lequel le Roi veut que le Congrès éventuel se tienne dans les Pyrénées est que ce choix est plus favorable aux intérêts de la monarchie, parce que c'est là qu'on pourrait le mieux rester au courant de la situation en Espagne. Le Roi voudrait que l'archiduc lui fît connaître son opinion sur les conditions auxquelles on pourrait faire la paix, en tenant compte du fait que la situation générale est bien différente de ce qu'elle était lors des précédentes négociations. On a fait des progrès aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie. On peut espérer en outre que les troubles vont perdurer en France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 318.

613. Madrid, 24 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc veut écarter M. de Molenghien du poste de maître de camp général et à cet effet le propose comme gouverneur du Luxem-

⁽¹⁾ Voir en annexe la traduction d'une lettre de l'Empereur à Léopold-Guillaume (fol. 316). Il y a encore une lettre de l'archiduc du 23 mars (fol. 332).

bourg. Il désigne comme susceptibles de devenir maître de camp les marquis de Lede et Sfondrato.

La nomination de Molenghien au Luxembourg donnerait lieu à des doléances de la part des gentilshommes de la première noblesse belge. Molenghien n'appartient pas à cette classe, à qui on a toujours réservé ce 5 gouvernement. Aussi, si l'intéressé voulait accepter la direction de la flotte, même avec en surplus 3 ou 4,000 écus d'*encomienda*, on pourrait choisir Lede, qui conviendrait mieux comme gouverneur du Luxembourg. Si ce dernier ne voulait pas accepter ce gouvernement et préférerait 10 garder son titre de maître de camp général avec le gouvernement de Tournai, et si Molenghien s'accommodait de celui de Namur, on pourrait envoyer le prince de Chimay à Luxembourg. En tout cas Léopold-Guillaume agira pour le mieux de façon à écarter Molenghien du poste de maître de camp général, pour lequel il est tout à fait insuffisant. L'intérêt du service doit passer avant tout. 15

Sfondrato pourra être désigné comme maître de camp général, Garcies prendra la maîtrise de l'artillerie et Esteban de Gamarra le gouvernement de Cambrai. Si Garcies refuse l'artillerie, on la confiera à Gamarra, quitte à le faire remplacer, en cas de besoin, par le sergent-major Balthasar Mercader ou son collègue Fernando de Solis. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 338.

614. Madrid, 24 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur impérial à Madrid a remis un mémoire contenant des plaintes au sujet des excès commis par les troupes du duc de Lorraine et de Turenne, cantonnées dans le pays de Liège. Le Roi a fait savoir qu'il 25 donnerait à ce propos à l'archiduc des ordres équitables. Il compatit aux souffrances du pays de Liège, avec lequel il désire maintenir des liens de bonne amitié, comme aussi avec l'Électeur. Le Roi considère comme personnelle toute offense faite à ce dernier. L'archiduc prendra connaissance du mémoire et fera connaître au Roi son avis (1). 30

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 341.

(1) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 345). On y énumère d'abord les mérites de l'Électeur Ferdinand de Bavière, sa parenté avec l'Empereur, son rôle lors des élections impériales, sa participation à la défense de l'Empire. Il a laissé une succession très

615. Madrid, 24 mars 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que l'Électeur de Cologne, faisant état des troubles liégeois, fait construire à Liège une citadelle. Cette décision est très funeste aux intérêts espagnols. L'archiduc devra tout mettre en œuvre 5 pour faire abandonner ce projet ou en entraver l'exécution. Il aura recours à cet effet à l'Empereur à qui il fera voir que la construction de cette citadelle pourrait nuire à la paix allemande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 362.

616. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a su que Croissy est arrivé à Stenay et a donné ordre dans les places 10 de Verdun, Damvillers, Schemay et Clermont de suspendre les hostilités. Fuensaldaña se trouvait à Anvers, Léopold-Guillaume a envoyé Navarro pour conférer avec lui au sujet des propositions des Français. D'accord avec tous ses ministres l'archiduc a envoyé Friquet à Stenay, 15 muni de toutes les instructions nécessaires, en vue du maintien des bonnes relations avec ces places, qui étaient au pouvoir de Condé. Le duc de Lorraine a approuvé cette conduite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 418.

617. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la lettre de la reine de France à la comtesse de Villerval. L'archiduc estime qu'à l'heure actuelle l'autorité d'Anne d'Autriche

obérée. Les ministres du Roi ont refusé au nouvel Electeur leur aide pour réduire à l'obéissance ses sujets mutinés. Contrairement à la neutralité liégeoise et à la paix de Munster, on a logé dans la principauté les troupes de Turenne et de Lorraine et ce, 25 malgré toutes les démarches du prince-évêque, notamment celles faites par son conseiller le comte de Furstemberg. Celui-ci a menacé de prendre recours au besoin à Louis XIV, à l'Empereur, aux Suédois et aux Provinces-Unies. Il en résulte des inconvénients multiples, longuement exposés dans le mémoire. On agite le spectre de la prochaine élection d'un roi des Romains, des intrigues françaises et de la nécessité pour l'Espagne de se 30 concilier les sympathies des ministres de l'Electeur. En tout cas, l'essentiel est de retirer du pays les troupes en question.

doit être beaucoup plus grande, et qu'on peut espérer qu'on traitera maintenant avec plus de bonne foi. Si la situation actuelle des Français les poussait à désirer la paix, on se trouverait sur la meilleure voie pour y arriver.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 420. 5

618. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Affaires de France. Le Roi croit que ce sont les succès de ses armes qui ont amené principalement la mise en liberté des princes français et ceux-ci témoigneront leur gratitude, en coopérant à la conclusion de la paix. Il est convaincu que le Parlement de Paris est pacifiste et il veut que Léopold-Guillaume assure au prince de Condé que ce n'est pas sa protection qui lui manquera. Le Roi veut aussi que l'archiduc s'efforce d'occuper Stenay, faisant rassembler à cet effet une troupe dans le Luxembourg, en vue de l'éventualité où la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne se retireraient du parti. Il prétend vouloir tirer parti des troubles survenus en France, en vue de la pacification générale.

Il n'y a pas à se fier aux Français, eu égard à leur instabilité. Ceux-là mêmes qui formaient hier un parti sont désunis aujourd'hui et demain ils s'allieront de nouveau. On considérait ces derniers jours comme certain que la reine de France était dégoûtée de la conduite du Parlement. Maintenant elle tâche de se l'attirer et est près de réussir. La même reine est en conflit avec le duc d'Orléans. Le prince de Condé, toujours dissimulé, est décidément hostile à la paix. Le clergé et la noblesse veulent provoquer la réunion des États-Généraux avant la majorité du Roi. Le parlement fait opposition à ce projet. Le peuple monte la garde autour du palais, craignant qu'on ne fasse partir le Roi. Jusqu'ici personne ne s'est armé, il n'y a pas de partis en campagne, mais la perturbation est telle que chez tout autre peuple elle mènerait certainement à une révolution.

Mazarin s'est dirigé vers le pays de Liège, il a reçu de l'Électeur de Cologne la permission de se retirer à Dinant ou à Bouillon. Il a envoyé

un agent à Fuensaldaña, demandant un passeport à l'archiduc, comme s'il voulait passer par les Pays-Bas et se diriger vers le Rhin. D'accord avec les ministres, Léopold-Guillaume lui a envoyé le document demandé et l'a fait porter par Antonio Pimentel, gouverneur de Nieuport. Cet officier a reçu ordre d'écouter les déclarations du Cardinal. L'agent de Mazarin a déclaré que son maître resterait à Dinant, à proximité de la frontière de France. Il prétend que le Cardinal a des partisans nombreux et influents. Si tous ces gens n'étaient pas si changeants il faudrait s'attendre à voir se constituer en France différents partis et alors on pourrait s'allier au plus faible, qui offrirait les conditions de paix les plus favorables.

Il est impossible d'occuper Stenay ou de mettre des troupes dans le Luxembourg, pays stérile et ruiné. Cette ville appartient d'ailleurs à Condé et le traité conclu avec lui n'étant pas rompu, on s'exposerait à des difficultés. Les troupes de Turenne se trouvent à Stavelot-Malmédy; elles sont très diminuées.

Le prince de Condé a déclaré à Gamarra qu'il tient beaucoup à conserver la protection royale, mais il est resté dans le vague, ce qui s'explique par son caractère dissimulé. Il faut chaque jour changer de résolution au milieu de circonstances si variées. L'archiduc s'efforce de remettre l'armée en état. Il insiste pour l'envoi de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 427.

619. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ces derniers jours Brun est venu à Bruxelles, pour éviter les inconvénients que pourrait lui causer l'arrivée du président Belière, ambassadeur de France. Il a remis différents mémoires que l'archiduc transmet au Roi. Il a demandé ultérieurement si, dans le cas où les Hollandais menaceraient de faire alliance avec les Français, il pourrait accepter leur médiation entre la France et l'Espagne. L'archiduc a répondu qu'en principe l'ambassadeur devait s'en tenir aux ordres du Roi, mais que pour les cas non prévus il fallait s'en remettre à son propre jugement.

Ce n'est que dans un cas semblable qu'il pourrait en venir à accepter la médiation hollandaise, tout en demandant, pour la forme, le temps nécessaire afin d'attendre les ordres du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 432.

620. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

Accusé de réception des dernières lettres de provision. Fuensaldaña s'est rendu à Anvers pour négocier avec les banquiers en vue de les faire escompter et de prendre des mesures propres à l'extinction des dettes de la Pagadorie. On tâchera d'éviter les fraudes. Le Roi est invité à continuer son assistance. 40

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 431.

621. Bruxelles, 1^{er} avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a pris connaissance de la décision royale d'accepter l'échange de Frankenthal contre Besançon. Il est tout heureux du service ainsi rendu par Philippe IV aux intérêts de la maison de Habsbourg. 15 Il se félicite des effets qu'on peut en attendre pour la pacification de l'Allemagne, où les ennemis communs des deux dynasties prétendaient rallumer la guerre. Il a envoyé à Castel-Rodrigo les ordres relatifs à l'évacuation de la place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 457. 20

622. Madrid, 7 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Jusqu'ici on n'a pas exécuté les ordres du Roi relatifs à l'exemption de tout logement militaire dans la terre de Turnhout. La princesse mère

(1) Il y a à cette lettre diverses annexes : 1^o Le mémoire d'Antoine Brun relatif au projet de médiation hollandaise (fol. 437); 2^o Un mémoire sur les prétentions de la comtesse de Nassau, de certains habitants de Flessingue et de Rotterdam concernant des vaisseaux saisis, du comte de Flodorph, de certains habitants d'Amsterdam, et des considérations à propos des quartiers d'Outre-Meuse, de Dalhem, de Fauquemont et de Rolduc (fol. 445). Le troisième mémoire concerne l'arrivée des ambassadeurs français et anglais à La Haye (fol. 453). Il y a enfin la réponse de l'archiduc (fol. 435). Le 27 mai, 30 le Roi approuve la conduite de l'archiduc (fol. 154).

d'Orange est si dévouée aux intérêts de l'Espagne et elle mérite si bien la considération du Roi que celui-ci réitère sa défense, en prescrivant de s'abstenir aussi d'y lever la moindre contribution à ce propos.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 460 (1).

5 623. Madrid, 7 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'il a défendu d'accepter aucune proposition d'armistice, parce que ce serait tout à l'avantage des Français qui pourraient ainsi remettre en état leur armée. Il réitère les ordres donnés à ce propos. Le congrès éventuel doit se tenir dans les Pyrénées. Si malgré tout 10 l'archiduc a consenti à un armistice de courte durée, il doit prendre toutes les dispositions pour recommencer les hostilités dès son expiration. Le Roi se persuade que les provisions seront arrivées. Il est certain que si les Français se rendent compte qu'on a fait tous les préparatifs pour entrer hâtivement en campagne, ils ne tenteront pas de négocier 15 une suspension d'armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 462.

624. Madrid, 7 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La correspondance de Brun a fait voir au Roi que les Hollandais sont de jour en jour plus mécontents, à cause du peu de cas que font les 20 conseils et les tribunaux des Pays-Bas des intérêts de la paix. Il en résulte des plaintes incessantes qui pourraient provoquer une rupture ouverte. Le préjudice qui en résulterait est évident. Le Roi a déjà prescrit souvent que la teneur du traité doit être scrupuleusement observée et il y insiste à nouveau. Il faut enlever aux Hollandais tout motif de se 25 plaindre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 249, fol. 466 (2).

(1) Voir encore une lettre du Roi au même sujet le 16 novembre 1651 (reg. 251, fol. 288).

(2) Voir encore quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 16 avril, pour le comte de Bucquoy (fol. 487); pour la princesse de Lixheim et Phalsbourg (fol. 491); 30 pour Francisco Semple (fol. 493); pour le capitaine Dominique Garzia de Salazar (fol. 495); le 21 avril, pour le capitaine Juan Gomez de Abreu (fol. 509); pour Susanne Schamps, veuve du capitaine Pedro Valdés (fol. 514); pour le marquis de Trazegnies

625. Bruxelles, 15 avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV* (1).

Le Roi aura appris par le rapport de Fuensaldaña dans quel état se trouvent les finances. Si on n'y apporte pas remède, il en résultera une dislocation totale de l'armée, manquant de pain de munition. Il faut absolument que les mensualités arrivent régulièrement, pour faire face à toutes les dépenses tant pour l'infanterie que pour l'artillerie, le duc de Lorraine, les troupes d'Allemagne, etc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 477.

626. Madrid, 16 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les habitants du Luxembourg se sont plaints au Roi de ce qu'à la suite de la défaite de Réthel les débris de l'armée battue se sont enfuis dans leur province et s'y sont établis. Les bourgeois eux-mêmes ont été contraints de quitter leurs maisons et de se retirer en groupes de cinquante ou cent dans les montagnes et au Palatinat, parmi les hérétiques. Ils demandent que le Roi leur donne un gouverneur indigène, sujet distingué et méritant. Philippe IV charge l'archiduc de remédier aux désordres de la soldatesque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 484.

627. Madrid, 16 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des mesures prises par l'archiduc pour porter remède aux abus des membres de la maison d'Aerschot, prétendant porter tous le titre de ducs et duchesses d'Aremberg. Le Roi approuve la conduite de l'archiduc, tout en lui recommandant de faire entendre en douceur au

(fol. 518); pour le contador Pedro de Mendoza (fol. 520); le 24 avril, pour Pedro de Baigoni, gouverneur de Buenos-Ayres (fol. 531); le 26 avril, pour Catherine de Scorza, veuve du contador Pedro de Erquicia (fol. 535); le 27 avril, pour Jacques de Paris (fol. 538); pour le marquis d'Ayseau (fol. 539); le 28 avril, pour le colonel Fernand Darias de Saavedra (fol. 541).

(1) Nous n'avons de cette lettre que la minute autographe de l'archiduc, rédigée en italien.

duc d'Aerschot qu'il n'y a là aucune mesure personnelle, mais qu'on veut simplement maintenir les règles en usage aux Pays-Bas. On a d'ailleurs agi de même avec ses ancêtres. Quant à la question de savoir s'il faut accorder à la Cour de Bruxelles une entrée de plus aux Grands d'Espagne qu'aux chevaliers de la Toison d'Or, il faut s'en tenir aux coutumes en usage à l'époque de l'archiduc Albert. C'est aussi suivant ce principe qu'on traitera éventuellement les princes italiens. L'archiduc tiendra compte aussi de l'étiquette pratiquée à la Cour impériale et il conservera toujours aux Grands d'Espagne les prérogatives dont ils jouissent à Madrid (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 497.

628., 22 avril 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Après avoir rappelé les misères signalées dans sa lettre précédente, l'archiduc fait savoir que les princes français et le duc d'Orléans se sont réconciliés avec la Reine. Aux excellentes conditions dans lesquelles se trouve l'armée ennemie, composée de 600 compagnies d'infanterie et de 500 de cavalerie, Léopold-Guillaume oppose la détresse des troupes des Pays-Bas, ce qui laisse entrevoir une perspective peu réjouissante. Tout en se dépensant sans compter au bien public et au service de Sa Majesté, l'archiduc craint que si des secours n'arrivent pas, on en vienne à perdre la guerre et le pays (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 522.

629. Aranjuez, 24 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait part des nouvelles instances des Hollandais pour que le Roi accepte leur médiation en vue de la conclusion de la paix avec la France. Le Roi veut qu'on ne les écarte pas totalement et que dans

(1) Voir en annexe un long mémoire du duc d'Aerschot justifiant les prétentions de sa maison (fol. 499).

(2) Nous n'avons de cette lettre que la minute autographe en italien.

le cas où on ne pourrait pas faire autrement à moins de se les rendre tout à fait hostiles, on accepte leurs propositions. En tout cas, il faut éviter la conclusion d'une alliance formelle entre eux et les Français ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 524.

630. Bruxelles, 29 avril 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

L'archiduc espérait que l'arrivée des provisions ordinaires lui procurerait quelque soulagement, mais les effets ne sont accompagnés d'aucun ordre de paiement. Fuensaldaña a écrit au même sujet à Luis de Haro. Le Roi doit modifier complètement la forme de ses envois, sans quoi tout se perdra en une fois. Les Pays-Bas sont exposés à une invasion 10 des Français; ceux-ci concentrent leurs troupes; l'artillerie royale est sans un cavalier, il n'y a pas de munitions; dans quinze jours l'armée se débandera faute de pain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 545.

631. Bruxelles, 2 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

Les Provinces-Unies ont émis la prétention que le Roi cesse de porter les titres de comte de Hollande, de Zélande et autres. L'archiduc a donné ordre en 1649 aux différents conseils de s'abstenir d'insérer les titres en question dans les actes officiels. Le Conseil privé a fait rédiger à ce propos une consulte dont l'archiduc communique la teneur au Roi. Les 20 Provinces-Unies ont fait de nouvelles réclamations. Elles se sont plaintes à Brun de ce que les titres en question se rencontraient encore dans un placard récent. On a proposé la formule : *duc de Brabant, etc.*, qui sauvegarderait les droits du Roi et enlèverait aux Hollandais tout sujet de doléances. Les autres provinces qui se considèrent les égales du Bra- 25 bant réclameraient parce qu'on ne les cite plus. Léopold-Guillaume a décidé que dans les dépêches particulières adressées à une province on

⁽¹⁾ La lettre du Roi à Brun datée du même jour se trouve en annexe (fol. 527).

intitulerait le Roi, duc de Brabant et puis on ajouterait le nom de la province intéressée, le tout suivi d'un *etc.* Seulement, que faire avec les placards d'ordre général? Le Roi est invité à donner ses ordres ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 1 ⁽²⁾.

5 632. Bruxelles, 3 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Considérant la rigueur avec laquelle on percevait à la Secrétairerie de Guerre des Pays-Bas les droits afférents aux patentes militaires, le Roi a donné ordre le 15 mars de retenir ces droits en trois termes et d'en confier la perception au Pagador général. L'archiduc a exécuté 10 cette décision, mais il insiste sur le fait que la perception des droits en question étant devenue ainsi irrégulière, on se heurte aux doléances de ceux à qui ces mêmes droits étaient destinés pour le paiement de leurs gages ⁽³⁾. Il sera donc indispensable d'envoyer en compensation une provision séparée. Les gages du personnel administratif de l'armée 15 atteignent 8,500 écus par mois, sans y comprendre ceux de la Secrétairerie. Tout cela se payait jadis au moyen des droits en question. Au sujet du paiement régulier du personnel du Conseil suprême, l'archiduc

⁽¹⁾ Le 20 juin, le Roi prescrit de donner satisfaction aux Provinces-Unies (fol. 206).

⁽²⁾ A noter encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 mai, 20 pour la duchesse de Guise (fol. 5); pour Carlos Brizeno-Coloma (fol. 6); le 8 mai, pour le capitaine Gavino Sierra (fol. 24); pour Frédéric de Marselaer, bourgmestre de Bruxelles (fol. 27); le 8 mai, pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (fol. 31); le 11 mai, pour Juan Diego de Putz, conseiller pour les affaires d'Allemagne (fol. 50); le 11 mai, pour le duc d'Aerschot (fol. 53); pour le landgrave de Hesse (fol. 61); le 14 mai, pour Diego de la 25 Torre, évêque d'Ephèse (fol. 68); le 16 mai, pour le comte de Coupigny (fol. 74); pour Francisco de Melo (fol. 76); pour le prince de Ligne (fol. 78); pour le marquis de Turlon (fol. 80); pour Francisco de Urizar (fol. 82); le 18 mai, pour le roi d'armes de Launay (fol. 84); le 20 mai, pour Pierre Willemsens, fauconnier du Roi (fol. 109); pour le baron de Limale (fol. 114); le 23 mai, pour le commissaire ordinaire Juan de Beurco Martiarto 30 (fol. 118); pour le sergent-major Antoine de la Hault (fol. 121); le 27 mai, pour le licencié Rodrigue de Andrada (fol. 124); pour le duc d'Aerschot (fol. 153); pour Jean Le Reux (fol. 157); pour le baron de Grammont (fol. 159).

⁽³⁾ C'est-à-dire sans doute les officiaux de la Secrétairerie d'État et de Guerre, le secrétaire lui-même et le personnel des autres bureaux de l'administration militaire.

objecte qu'il aurait certainement été opéré si l'on en avait eu le moyen. Il reconnaît qu'on doit 43 mois de gages ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 3.

633. Bruxelles, 7 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc se conformera aux instructions royales à propos des tractations relatives à la conclusion de la paix avec la France. Au reste il continuera à dire à ce sujet franchement son opinion, comme il l'a fait par le passé et comme le Roi le lui a permis.

Quels que puissent être les sentiments de la reine de France, du duc d'Orléans et du prince de Condé, leur mécontentement n'empêche pas qu'à Paris on fasse tous les préparatifs pour la guerre. Il n'y a pas à relever de tendance pacifique. L'argent manque sans doute à la Cour, mais les troupes ont été bien logées, les recrutements ont eu lieu, l'armée est en état pour marcher. Le Roi est parti pour la frontière. Par contre, Léopold-Guillaume lui-même se trouve dans une situation déplorable au point de vue financier; le Roi s'en rendra compte par le rapport de Fuensaldaña.

L'armée royale comprend des unités de tant de nationalités et de religions différentes. Les vassaux du Roi y sont en minorité. Pour réprimer la mauvaise conduite des Allemands, il aurait fallu leur donner quelques paies, mais on n'avait pas d'argent. La campagne précédente a été très pénible. Les tercios espagnols et italiens sont démembrés, il ne faut pas s'attendre à ce que des recrues puissent arriver à temps. Le pays est si peu étendu, les tercios et régiments sont si nombreux, les habitants ont subi de telles charges qu'ils n'en peuvent plus.

Puisque les moyens manquent pour faire la guerre, il n'y a qu'à conclure la paix, la plus honorable possible. Il faut profiter du moment et ne pas s'attendre à ce que les Français acceptent encore les conditions de jadis.

Le Roi connaît la situation de sa monarchie, les moyens dont on dispose pour continuer la guerre, il connaît l'avis de Léopold-Guillaume et

⁽¹⁾ Le 5 juillet, le Roi permet de séparer des crédits généraux de l'armée les 8,500 écus dont il est question dans la lettre de l'archiduc (fol. 289).

celui de Turenne. Quant à céder à la France telle ou telle place, c'est au Roi à décider. Un bien si grand que la paix doit s'acheter à tout prix convenable. Pour ce qui concerne les intérêts généraux de la monarchie Léopold-Guillaume s'en remet au gouvernement de Madrid, lui-même s'en tient à ce qui concerne les Pays-Bas. On pourrait demander d'abord la restitution complète de tout le territoire conquis; dans la suite on devrait se montrer moins exigeant. Les places au sujet desquelles on pourrait traiter et que Léopold-Guillaume énumère sont : Damvillers, Thionville, Gravelines, Arras, Bapaume, Béthune, La Bassée, Dunkerque, Mousson, Bergues, Furnes, Châtelet et La Chapelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 12.

634. Bruxelles, 7 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a conclu un nouveau contrat avec le duc de Lorraine. Il se mettra cette année encore au service du Roi avec 4,000 hommes. Il paraît plus traitable que par le passé. Il a déclaré aux ministres du Roi qu'il voulait assurer les intérêts des enfants qu'il a de ses rapports avec Béatrix de Cusance. Plus ses affaires sont embarrassées, plus il est facile de le tenir en respect ⁽¹⁾. Il a offert encore d'autres troupes qu'il a en Lorraine. Si l'on était en mesure de fournir le pain de munition à ces troupes, elles pourraient faire une diversion importante sur la Meuse ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 14.

635. Bruxelles, 7 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc envoie au Roi la correspondance échangée entre le secrétaire Navarro et Friquet, à propos de la mission de ce dernier qu'on avait envoyé à Stenay pour y entendre l'agent français Croissi.

Le 30 mars Croissi a fait sa proposition relativement à une suspension d'armes. Friquet a répondu que le roi d'Espagne voulait négocier

⁽¹⁾ *Quanto mas empeñado lo tendremos mas seguro.*

⁽²⁾ Le 19 juin, le Roi se déclare satisfait et promet d'envoyer une provision qui mettra de prendre ces autres troupes à son service (fol. 194).

la paix dans les Pyrénées et que la suspension d'armes n'était pas nécessaire puisqu'il y avait encore deux mois avant l'entrée en campagne. Cette intervalle est bien suffisant pour la négociation et la conclusion de la paix. L'archiduc a fait assurer Friquet que lui-même tenait du Roi les pouvoirs nécessaires pour conclure la paix et qu'il montrerait ces pouvoirs aux délégués français quand la chose serait nécessaire.

L'archiduc ajoute ensuite qu'en égard au peu d'assistance qu'il reçoit pour continuer la guerre et la conviction que si les Français reprennent la lutte et envahissent le Luxembourg il n'y aura pas moyen de résister, il a prescrit à Friquet d'autoriser Turenne à faire s'il le voulait, des ouvertures à propos d'un armistice. Malheureusement l'ordre est arrivé trop tard, Turenne étant déjà parti pour Paris.

Friquet et Croissi ont échangé un mémorandum dans lequel on trouve le résumé de leurs négociations. Fuensaldaña a été chargé d'en faire part aux médiateurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 250, fol. 15.

636. Bruxelles, 7 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Ferdinand III a fait savoir que l'affaire de Frankenthal était tout à fait terminée. L'Empire payera une indemnité et Besançon restera propriété espagnole. L'archiduc se réjouit d'avoir coopéré à cette solution.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 250, fol. 17 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 5 juin, pour le colonel Thomas Plumkett, Irlandais (fol. 172); le 14 juin, pour François de Corswarem (fol. 181); pour Juan Perez de Sagastisabal (fol. 183); le 15 juin, pour le sergent-major Gérard Gheys (fol. 188); pour Juan de Allamont, lieutenant de la garde allemande (fol. 189); le 20 juin, pour Frédéric de Marselaer (fol. 200); pour le marquis de Molenghien (fol. 202); pour Baptiste Gazon, Milanais (fol. 212); le 21 juin, pour Isabelle de Prado y Contreras, veuve du capitaine Jean-Baptiste Blanquis (fol. 214); le 22 juin, pour Francisco de Zalazar (fol. 223); pour la princesse de Lixheim, sœur du duc de Lorraine (fol. 225); le 24 juin, pour le marquis de Renty, fils du duc de Havré (fol. 233); le 28 juin, pour Marie et Isabelle de Bossu (fol. 254); le 30 juin, pour Francisco Sanchez Pardo, commissaire général de la cavalerie (fol. 271); le 2 juillet, pour la duchesse de Guise (fol. 278); le 2 juillet, pour Georges Ignace d'Ittre, capitaine de cavalerie (fol. 285); pour Carlos Brizeno y Coloma (fol. 287); le 5 juillet, pour la duchesse de Havré (fol. 291); pour le conseiller du Conseil suprême Robert Asseliers (fol. 293); le 9 juillet, pour Carlos de Alavana (fol. 299); le 9 juillet, pour Robert Bergé, candidat à la chancellerie de Brabant

637. Madrid, 7 mai 1651. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Il est possible que les Français acceptent les trois conditions essentielles, qu'ainsi il y aura lieu d'ouvrir un Congrès pour négocier la paix. Ils demanderont alors un armistice. L'archiduc doit le refuser, à moins qu'il n'y ait des raisons de croire qu'ils veulent en finir. Il est à craindre qu'ils n'en profitent pour retirer des troupes de leur frontière septentrionale, les amener dans le Midi et entraver les progrès faits de ce côté par les armées espagnoles. Celles-ci seront en campagne dès la fin de ce mois et tout porte à croire que la situation va s'améliorer, que les Français devront abandonner les Catalans ou devront pour les défendre, sacrifier des troupes considérables. En tout cas, il faut pousser vivement les opérations, même pendant les négociations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 250, fol. 20.

638. Madrid, 10 mai 1651. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi veut que les marchands étrangers, quoique d'origine noble, ne jouissent des prérogatives accordées à la noblesse qu'après s'être fait réhabiliter.

Secretarias provinciales, registre 2628.

639. Bruxelles, 10 mai 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a convenu avec le comte de Bassigny, Ambroise de Hornes qu'il le maintiendrait à titre définitif dans le gouvernement de l'Artois ou lui donnerait un autre gouvernement à condition qu'il levât à ses frais un tercio d'infanterie. Après la complète exécution de cette condition, l'intéressé a reçu le gouvernement de l'Artois, et le Roi est prié de lui envoyer la patente requise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 250, fol. 37.

(fol. 303); pour Pierre van der Haghen (fol. 305); le 18 juillet, pour Martin Biel, candidat au poste de vice-amiral de l'Escaut (fol. 316); le 22 juillet, pour Jacques de Paris, sur-numéraire à la Chambre des Comptes (fol. 320); pour le chevalier Virginio Vale (fol. 322); le 28 juillet, pour le comte de Bucquoy (fol. 336); le 29 juillet, pour le sergent de bataille Balthasar Mercader (fol. 337); le 31 juillet, pour Catherine de Escorza, veuve de Pedro de Erquizia (fol. 340).

640. Madrid, 10 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun a fait savoir que le nouvel ambassadeur français à La Haye aurait insinué que si Philippe IV voulait abandonner le Roussillon, Gravelines, Thionville, Hesdin, Bapaume et Damvillers, il y aurait moyen de conclure la paix. L'archiduc donnera à Brun les instructions requises en vue d'obtenir une amélioration des conditions de paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 40.

641. Madrid, 10 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a fait remettre à Gabriel de Toledo les réponses qu'il a jugé devoir faire aux dernières lettres de l'archiduc en ce qui concerne notamment les négociations de la paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 44.

642. Bruxelles, 13 mai 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Malgré les troubles qui ont eu lieu en France, on a appris que certaines troupes sont envoyées dans la direction de la Flandre. Du côté des Pays-Bas, on ne sait pas encore quel jour on partira en campagne. On se hâte aux préparatifs qui ont été si retardés par le manque d'argent. L'armée demeure toujours exposée aux misères et aux risques que l'archiduc a tant de fois représentés au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 67. 20

643. Madrid, 15 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a reçu à Madrid les lettres par lesquelles l'archiduc exposait ses alarmes à propos du manque d'argent et la nécessité d'une provision extraordinaire en vue des préparatifs de la campagne. Léopold-Guillaume ajoutait qu'il fallait peu se fier aux discordes des Français. On a appris aussi les ouvertures faites de leur part à Stenay en vue d'un

armistice où l'archiduc avait envoyé Friquet. Tous les ordres relatifs à la paix ont été confiés à Gabriel de Toledo. Désireux de conserver les Pays-Bas, le Roi est prêt à prendre sur lui seul le poids de la guerre en Espagne. Il autorise donc Léopold-Guillaume à conclure un armistice pour les Pays-Bas et la Bourgogne. Cet armistice ne peut cependant dépasser les deux mois. On fera tout son possible pour l'envoi des provisions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 70.

644. Madrid, 16 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Pour les motifs indiqués par Antoine Brun, il convient qu'il y ait à Amsterdam un consul nommé par le Roi jouissant des mêmes prérogatives que le consul français. L'archiduc devrait indiquer le personnage à qui l'on confierait ce poste. Ce ne peut être un marchand, mais il faut que ce soit un homme de qualité, entendu en affaires commerciales ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 86.

645. Madrid, 18 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a fait savoir que celui qui a le plus contribué à la conclusion et au maintien de la paix en Hollande est le baron de Opdam, gouverneur de Heusden. Cet homme n'a voulu accepter aucun cadeau, mais a laissé entendre qu'il lui serait agréable de voir accorder une prébende de chanoinesse à Mons à sa cousine, fille du seigneur de Warmont. Le Roi voudrait qu'il fût fait droit à ce désir ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 88.

⁽¹⁾ Le 3 octobre, le Roi renouvelle sa demande (reg. 251, fol. 162).

⁽²⁾ Il s'agit sans doute d'Elisabeth-Anne de Wassenaer, fille de Jacques de Wassenaer et de Marie-Éléonore d'Eyckel, à qui une prébende fut conférée le 19 septembre 1651. L. DEVILLERS et E. MATHIEU, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru à Mons*. Bruxelles, 1913, t. IV. Voir la lettre royale du 20 juin (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 209*) prescrivant de donner satisfaction au baron d'Opdam.

646. Madrid, 18 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis de Risbourg, fils du prince d'Épinoy, voudrait, lui aussi, se réconcilier avec le Roi, comme l'ont fait les comtes de Henin et de Warfusée. Le Roi objecte que les ancêtres du prétendant se sont mal conduits, mais considérant qu'à l'occasion des tractations de paix les Français prétendront sans doute sauvegarder les intérêts de ces égarés ⁽¹⁾, qu'il n'y aura pas moyen de s'y refuser, il juge qu'il vaut mieux que Risbourg doive sa grâce à Philippe IV lui-même qu'à la protection des Français. En conséquence le Roi lui pardonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 94. 40

647. Madrid, 18 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'il a concédé la conclusion d'un armistice, d'une durée de deux mois pour les Pays-Bas et la Bourgogne et cela nonobstant les ordres donnés à Gabriel de Toledo. Désireux de pousser encore la condescendance plus loin, il veut bien maintenant consentir à un armistice général pour quatre ou six mois. En plus, si les Français faisaient des difficultés à propos des trois points préalables de la Catalogne, du Portugal et de la Lorraine, l'archiduc pourrait quand même admettre l'ouverture d'un Congrès, s'il lui semble qu'il y a lieu d'entrevoir une bonne fin. L'archiduc fera état à cet effet du désir du Roi de montrer au monde entier ses intentions pacifiques. On enverra dès qu'on pourra les provisions de mai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 101.

648. Madrid, 19 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Même sujet. Il serait préférable que l'armistice ne s'étendît qu'aux Pays-Bas, même si tout le poids de la guerre devait retomber sur l'Espagne. Cependant si les Français ne voulaient accepter qu'un armistice général, le Roi renoncerait aux avantages qu'il peut attendre en Cata-

⁽¹⁾ *Los foragidos de Flandes.*

logne, en Italie et sur mer, pour assurer la sécurité des Pays-Bas, en cas d'épuisement complet. Les Français objecteront peut-être qu'on a refusé la proposition qu'eux-mêmes ont faite d'un armistice général. L'archiduc répondra qu'il n'avait pas à ce moment le pouvoir d'accepter une suspension d'armes, mais qu'il devait demander des instructions à Madrid. Il était aussi loisible aux Français d'envoyer eux-mêmes un agent à Madrid. C'est en tout cas leur faute si la proposition précédente a échoué. Le Roi désire la paix et est résolu à employer tous les moyens qui y conduisent.

40 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 105.*

649. Madrid, 20 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi remercie l'archiduc pour les oiseaux qu'il lui a fait remettre cette année. Il devra lui en envoyer encore cette année et les fera payer par les finances ou les *gastos secretos*, comme cela s'est fait par le passé.

45 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 111.*

650. Bruxelles, 27 mai 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Brun vient d'envoyer le texte du traité de navigation conclu avec les Provinces-Unies, demandant d'en faire la publication en omettant les titres de comte de Hollande et de Zélande. De l'avis du Conseil d'État, l'archiduc s'est décidé à omettre les titres en question ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 127.

651. Bruxelles, 27 mai 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Conseil des Finances prétend qu'il est impossible d'exécuter les ordres que l'archiduc lui a donnés en matière de finances. Jusqu'ici les Pays-Bas ont fourni des contributions importantes pour les nécessités

⁽¹⁾ Voir en annexe la consulte du Conseil d'État du 22 mai (fol. 128). Le 2 juillet, le Roi approuve la conduite de l'archiduc (fol. 275).

de la guerre. A l'heure actuelle le domaine est si réduit qu'on manque du strict nécessaire ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 132.

652. Bruxelles, 27 mai 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

D'après les dernières nouvelles reçues de Paris, les chefs désignés pour servir à la frontière ne sont pas encore partis. Il semble pourtant que certaines troupes soient en activité à la Somme. Dans six ou sept jours la concentration sera achevée. On ne sait rien des intentions de l'ennemi.

L'archiduc s'est efforcé de remonter sa cavalerie, il a recruté des Allemands et des Wallons. L'étroitesse des cantonnements fait diminuer les effectifs. Tant qu'on n'aura pu déterminer *de visu* le nombre des soldats il n'y a pas moyen de faire de projet en vue d'une opération. D'après les avis de Lumiarès, les troupes venant d'Allemagne seront arrivées pour la fin de juin. L'armée royale comprend tant de nationalités différentes, les hommes servent pour l'argent, ils n'ont rien d'autre à attendre. L'archiduc insiste à nouveau sur la situation dangereuse où l'on se trouve. Il n'y a pas moyen de leur donner quoi que ce soit, pas même le pain. Si les ressources manquent, dans deux mois on n'aura plus d'armée pour résister à l'ennemi. Si même celui-ci n'agit pas, les troupes se retourneront contre le Roi. Fuensaldaña exposera au Roi que les effets des provisions n'ont pas été payés. La misère est générale, il n'y a pas moyen de payer les ministres. Borja n'est pas parti en Pologne faute d'argent. Si le Roi n'envoie d'urgence des secours, tout s'écroulera.

Si même le Roi n'augmentait pas le montant des provisions, mais envoyait des effets payables, l'armée pourrait subsister, mais les banquiers ne veulent pas payer. Sans ressources on ne pourra profiter des dissentiments qui se manifestent en France; bien plus, on ne saura se maintenir dans la situation misérable d'une guerre défensive.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 145.

⁽¹⁾ Il y a en annexes une série de consultes du Conseil des Finances, les unes non datées, les autres des années 1650 et 1651. Elles ont toutes trait aux difficultés d'ordre financier, à l'impossibilité de payer les troupes, de faire des approvisionnements, etc. (fol. 133).

653. Bruxelles, 27 mai 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

L'archevêché de Cambrai est toujours vacant. Inconvénients qui en résultent. Gaspar Némus, évêque d'Anvers, désigné par le Roi pour Cambrai, ne réussit pas à se faire confirmer par le Saint-Siège, à moins de passer par des conditions préjudiciables aux droits du Roi. Celui-ci est invité à donner à cet effet des instructions à son ambassadeur à Rome, duc de l'Infantado ⁽¹⁾.

Estado, 2176.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 147.

654. Madrid, 28 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Le Roi a envoyé ses ordres par lettres confiées à Gabriel de Toledo et, depuis son départ, par les courriers ordinaires et par la voie secrète. Il a reçu entretemps différents avis de Paris relatifs à la mauvaise tournure des affaires de ce côté. Il sait aussi que la ville de Bordeaux s'est soulevée contre le gouvernement provincial à qui elle est soumise, que les bourgeois ont pris les armes. La flotte espagnole se trouve à Los Passages, toute prête. L'armée espagnole de Catalogne sera en campagne tout le mois de juin, les ennemis sont affaiblis. D'Italie des renforts arriveront incessamment par terre et par mer. Le Roi a jugé nécessaire d'en avertir l'archiduc. Il veut que celui-ci profite de ces conjonctures pour obtenir des conditions plus favorables. La situation présente en Catalogne et les difficultés qu'ils rencontrent à l'intérieur de leur pays rendront sans doute les Français plus conciliants. Le Roi espère que l'archiduc se montrera ferme. Il veut que d'aucune façon on n'accepte un armistice ni limité, ni général, à moins que la situation ne devienne tellement dangereuse qu'il n'y ait plus rien à faire d'autre. Cela semble impossible en ce moment, mais les circonstances peuvent se modifier. Le Roi recommande à l'archiduc de faire tout son possible. Quant à ce qui concerne l'envoi d'argent et de renforts, il s'en remet à ce que Luis de Haro écrira à Fuensaldaña.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 161.

⁽¹⁾ Voir en annexe une consulte du Conseil privé datée du 28 mars et relative aux difficultés rencontrées en Cour de Rome par le prélat Némus (fol. 148).

655. Bruxelles, 3 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Gabriel de Toledo est revenu et a rapporté les ordres du Roi. On attend la réponse des médiateurs de Paris.

L'archiduc a notifié aux princes allemands la décision prise à propos des règles d'étiquette qu'on suivra à leur sujet à Bruxelles. Les intéressés sont mécontents de ce qu'on leur enlève des prérogatives auxquelles ils sont accoutumés. Le landgrave de Hesse réclame particulièrement; il prétend que le Roi lui-même le traitait de façon différente. L'archiduc réclame de nouvelles instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 166. 10

656. Bruxelles, 10 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les ambassadeurs des puissances médiatrices accrédités à Paris ont écrit à Fuensaldaña. Leur lettre fait voir combien peu favorables sont les dispositions des Français au sujet des trois points préalables. Fuensaldaña a remercié les ambassadeurs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 173. 15

657. Madrid, 12 juin 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le gouvernement de Luxembourg doit être proposé au prince de Chimay, encore que celui-ci ne remplisse pas toutes les conditions désirables, et à son défaut au marquis de Molenghien. Puisque le comte de Garcies ne désire pas conserver son poste à l'artillerie, on le confiera à Esteban de Gamarra. Le comte de Sagasto est mort. Le Roi désire qu'on lui présente des candidats pour la dignité de châtelain d'Anvers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 174.

658. Madrid, 14 juin 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le Roi a appris par une lettre de l'archiduc du 17 mai que l'Empereur était prêt à échanger Frankenthal contre Besançon et donnerait en plus une indemnité en argent. Le Roi en est très content et remercie l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 185. 30

659. Bruxelles, 17 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a reçu les lettres lui permettant de conclure une trêve générale ou particulière. Il remercie le Roi de sa confiance. Il paraît que les Français ont passé la Somme à Ancre. L'archiduc va se rendre incessamment à la frontière. Doléances sur le manque d'argent. La situation empire chaque jour. On n'est pas sûr de pouvoir fournir le pain de munition, l'artillerie est tout à fait dépourvue, les places de guerre ont été vidées au point qu'elles ne sauraient se défendre. On n'a pas d'argent pour entrer en campagne, pour dépêcher un courrier, pour soulager un pauvre soldat blessé. La moitié de la cavalerie n'a pu être remontée. Les provinces font des difficultés à propos de leurs subsides. On attend encore toujours des renforts. D'ailleurs, si l'on ne peut entretenir la troupe le renfort sera illusoire. La misère atteint grands et petits, elle n'a jamais été telle que maintenant. Que le Roi envoie de l'argent en proportion de l'importance de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 192.

660. Madrid, 20 juin 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a longuement écrit au Roi à propos des troubles survenus au pays de Liège et du conflit surgi entre l'Électeur de Cologne et ses sujets. Le Roi approuve la décision prise de payer une pension de 1,500 écus au comte de Furstemberg, principal ministre de l'Électeur et qui peut maintenir les sympathies de ce dernier pour l'Espagne. Quant à payer à l'Électeur lui-même la pension qu'on servait à ses prédécesseurs et cela sans qu'il la demande, il semble que la chose ne va pas sans inconvénient. On pourrait attendre pour voir l'effet produit par les bons conseils de Furstemberg. On priera ce dernier d'assurer l'Électeur que le Roi sera toujours prêt à le protéger.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 197.

661. Madrid, 22 juin 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Fuensaldaña a demandé des renseignements au surintendant de la Justice militaire, Francisco de Valcarcel, à propos du

procès du sergent de bataille Juan de Liponti. Valcarcel a refusé de s'expliquer, au grand mécontentement de Fuensaldaña. Le Roi prescrit à l'archiduc de faire une enquête pour savoir dans quelle mesure les surintendants étaient aux ordres du chef de l'armée à l'époque d'Isabelle et de D. Ferdinand. Il prescrira à Valcarcel de se conduire de la même manière. La patente de Fuensaldaña exprime d'une façon manifeste l'obligation imposée au surintendant d'obéir au Gouverneur des armes. Il faut exclure toute innovation, contenter Fuensaldaña et faire entendre au surintendant combien sa réponse était déplacée. Du reste Léopold-Guillaume donnera toute assistance au surintendant et à ses subordonnés 10 pour le bon exercice de la justice et le maintien de la discipline dans l'armée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 217.

662. Bruxelles, 24 juin 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les Français ont décliné toutes les propositions qui leur ont été faites 15 pour arriver à la conclusion de la paix. Le Roi en jugera par la réponse que les médiateurs ont envoyée à Fuensaldaña. D'accord avec tous ses ministres, Léopold-Guillaume va faire une nouvelle démarche afin d'obtenir des Français quelques concessions sur les trois points dont dépend la conclusion de la paix. Toledo va retourner à cet effet à Paris. 20 On ignore si les Français accepteront cette nouvelle proposition. En tout cas la responsabilité de la rupture retomberait sur eux (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 230.

663. Tournai, 28 juin 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Conseil des Finances fait de nouvelles objections à l'exécution des 25 ordres du Roi par rapport au rachat des logements militaires et aux

(1) Voir en annexe le texte des lettres du Roi à Valcarcel et à Fuensaldaña (fol. 219).

(2) Voir en annexe la copie d'une lettre de l'internonce de Bruxelles au nonce de Paris (fol. 231).

contributions levées en France. L'archiduc envoie au Roi sa consulte et le prie de l'examiner (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 235.

664., 28 juin 1651. — Consulte du Conseil suprême de 3 Flandre.

Les lignages de Bruxelles ont demandé que dorénavant personne ne soit admis dans les sept familles patriciennes, sans qu'il soit constaté que ni le père, ni l'aïeul paternel et l'aïeul maternel du prétendant n'ont dérogé à la noblesse, ni qu'on admette non plus des nobles de race qui 10 auraient dérogé et ne se seraient pas fait réhabiliter, la réhabilitation accordée par le Conseil de Brabant ne suffisant pas.

Le Conseil est d'avis de renvoyer l'affaire à l'archiduc Léopold-Guillaume en l'avertissant que toute réhabilitation du Conseil de Brabant serait une atteinte aux droits régaliens de Sa Majesté.

15 *Secretarias provinciales, liasse 2449.*

665. Tournai, 28 juin 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le marquis de Castel-Rodrigo aura fait part sans doute de la conclusion des négociations relatives à Frankenthal, tant par rapport à l'échange contre Besançon que de la compensation en argent. La ques- 20 tion est ainsi terminée. Le gouverneur de Frankenthal a reçu ordre d'exécuter les instructions qui lui seront données de la part de Castel-Rodrigo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 247.

(1) La consulte du Conseil des Finances se trouve jointe en annexe (fol. 236). Elle 25 rappelle le principe de la décision royale de maintenir les anciens usages, l'autorité et les prérogatives du Conseil. La remise au gouverneur des armes des fonds dont il est question est en contradiction avec ce principe. Spinola a été jadis gouverneur des armes, il avait de ce chef la direction de la *hazienda*. La caisse était alimentée exclusivement par l'argent venu d'Espagne, et non les revenus du pays. Ceux-ci ont toujours 30 été confiés exclusivement à l'administration du Conseil des Finances, ainsi qu'il résulte de tous les précédents relatés dans la consulte.

666. Tournai, 28 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les juges de l'amirauté de Bruges se sont fait l'écho des plaintes des armateurs ostendais à propos de ce qu'en Espagne on prétend percevoir sur les prises qu'ils font un droit de 10 %, alors qu'il a été convenu que ce droit ne devrait être payé qu'au retour aux Pays-Bas. Il y a là un tort notable fait au service royal de la navigation et ce pour différentes raisons qui ont été plusieurs fois expliquées. Le Roi est invité à donner encore une fois les ordres appropriés aux fonctionnaires en service dans les ports, principalement en Galice et en Biscaie ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 256. 40

667. Tournai, 28 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La présidence du Conseil privé est toujours vacante. Si le Roi ne veut pas prendre de dispositions à propos de Roose, on pourrait nommer un régent ⁽²⁾, comme cela se serait déjà fait par le passé. Le conseiller Hovynes conviendrait pour ce poste. Éloge de ce candidat. La chancellerie de Brabant est également sans titulaire depuis la mort de Fr. Kin- 15 schot. Hovynes pourrait être désigné ici aussi, d'autant plus que pour contenir cette province qui a notablement étendu ses privilèges il faut un homme sûr. Il faut écarter la candidature d'Asseliers trop âgé et qui a déjà des parents au sein du Conseil. L'archiduc cite encore les candi- 20 datures de Steenhuyts, conseiller au Conseil privé et de Thulden, actuellement vice-chancelier. Ce dernier serait le plus à recommander dans le cas où Hovynes serait promu à la présidence du Conseil privé.

Les États de Brabant prétendent que le chancelier doit être brabançon, mais on esquivé cette difficulté en décorant l'intéressé du titre de 25 baron.

La présidence du Grand Conseil de Malines, tribunal où l'on admi-

⁽¹⁾ Voir en annexe un rapport du marquis de Lede (fol. 257). Il ne s'y trouve aucun détail nouveau. Le 13 septembre, le Roi fait droit au désir exprimé par l'archiduc (reg. 251, fol. 82) mais le 17 septembre il demande des renseignements complémentaires 30 pour punir ceux qui ont injustement prélevé ces droits (fol. 101).

⁽²⁾ *Governador*.

nistre la justice avec beaucoup d'intégrité, est également sans titulaire. On pourrait songer à Steenhuyts ou à son collègue Antoine L'hermite. En tout cas, le Roi est invité à procéder sans retard aux nominations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 258.

5 668. Tournai, 28 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Toledo partira à Cambrai pour y attendre la réponse du Nonce de Paris. L'archiduc lui a donné des instructions et il en communique la teneur au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 260 ⁽¹⁾.

10 669. Tournai, 28 juin 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Encore que les moyens dont on dispose pour entrer en campagne soient si restreints, l'armée s'est dirigée vers la frontière et l'archiduc lui-même a quitté Bruxelles. Il attend que Fuensaldaña le rejoigne.

Au sujet de l'ennemi on ne sait rien de précis, ni quant à ses forces, 15 ni quant à ses projets. Il paraît que son armée comprend environ

⁽¹⁾ Voir les instructions en question (fol. 261). Il y est indiqué que l'origine de la mission de Toledo a été le fait que l'internonce de Bruxelles a écrit au nonce de Paris qu'il avait appris de Fuensaldaña que le Roi et ses ministres persistaient à désirer la paix et que si le Gouvernement français était dans les mêmes dispositions on ferait 20 quelques démarches. Le même internonce a fait savoir que Toledo se rendrait à Paris, et que les médiateurs devraient lui envoyer un passeport. Toledo attendra ce passeport à Cambrai. A Paris, Toledo s'adressera aux médiateurs et rappellera les démarches précédentes. Le Roi a demandé d'abord des garanties sur les trois points principaux. Devant le refus des Français, il a fait savoir qu'il se contenterait d'une simple déclara- 25 tion. Cela encore lui a été refusé. Philippe IV a déjà fait tant de démarches. Toledo demandera que les médiateurs tâchent d'obtenir que la France fasse un pas à son tour, ne fût-ce qu'une déclaration secrète aux médiateurs, quant à la satisfaction qu'ils sont prêts à donner à l'Espagne sur les trois points en question. Si l'on peut espérer qu'un Congrès 30 mènera la chose à bonne fin, Toledo fera savoir qu'il a le pouvoir nécessaire pour fixer le lieu et le moment du Congrès, mais il ne fera cette déclaration que sur l'ordre de l'archiduc. Il ajoutera que les Français peuvent choisir le lieu du Congrès en France ou aux Pays-Bas et s'ils veulent que ce soit en France, il désignera Valenciennes. Toledo s'abouchera avec Condé et lui rappellera les déclarations que Turenne a faites à Friquet à propos de Condé qui prétendait savoir que les Français donneraient satisfaction à 35 Philippe IV sur les trois points.

20,000 hommes; on dit qu'il a peu de ressources mais on ne peut se fier à cela. L'archiduc a fait mettre en défense les places menacées de Douai et de Saint-Omer. On pourrait facilement en faire autant de Landrecies. Sfondrato observe l'ennemi. Arrivée de 1,000 Espagnols et des troupes de renfort envoyées par Castel-Rodrigo. L'armée royale paraît bien être inférieure en nombre à l'ennemi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 265.

670. Madrid, 30 juin 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Nouvelles promesses d'envoyer les ressources nécessaires. Au reste Luis de Haro écrira à ce sujet à Fuensaldaña. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 268.

671. Madrid, 2 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de l'Infantado a fait savoir de Rome que le Pape lui avait dit qu'il savait de source sûre que la république de Venise faisait des instances auprès des Hollandais pour que conjointement avec elle et 45 l'Angleterre, une pression fût exercée sur le roi d'Espagne et qu'il fût contraint de conclure la paix. Les Hollandais étaient invités à déclarer qu'eux-mêmes reprendraient les armes en cas de besoin. L'archiduc doit tâcher de s'informer de ce qui en est (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 282. 20

672., 3 juillet 1651. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le 4 janvier, le Roi avait prié l'archiduc Léopold-Guillaume de lui faire connaître dans une lettre autographe le nom des prélats désignés pour les Églises des Pays-Bas, afin que, dans le cas où un des candidats ne conviendrait pas, il pût nommer un autre à sa place. On renverrait 25 alors la liste à l'archiduc pour qu'il la transmît à Rome. L'archiduc se rendit au désir du Roi. Dans la suite le duc de l'Infantado, ambassadeur

(1) Voir encore une autre lettre du Roi à ce propos — sans intérêt d'ailleurs (reg. 251, fol. 136).

à Rome, dans sa lettre au Roi du 23 mars, représenta les inconvénients qu'il y avait à ne pas suivre en Flandre le style d'Espagne en matière de nominations ecclésiastiques, en remettant à l'ambassadeur les présentations aux Églises avec les réserves des pensions. Le Conseil, dans sa séance du 13 juin, fut d'avis d'ordonner à l'archiduc de tenir compte 5 des observations du duc. Le 15 juin, le Conseil de Flandre, qui avait été saisi de la question, demanda quelle procédure il fallait suivre en définitive. Le Conseil d'État trouve que le Conseil de Flandre devrait dans ce cas donner des avis au lieu d'en demander, après quoi, lui-même examinerait l'affaire. En attendant, on ne devait rien innover. 10

Le Roi approuve la consulte.

Estado, 2076.

673. Lille, 6 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a appris que l'ennemi s'avancait entre Béthune et La Bassée. 15 L'archiduc a renforcé les garnisons de Cambrai, Bouchain et Douai. Depuis, l'ennemi s'est posté à Estaires, menaçant Ypres, Armentières et Saint-Venant, places qu'on a aussi fortifiées comme on a pu. L'armée française paraît comprendre environ 22,000 hommes, mais semble dépourvue d'artillerie. Il ne faut donc pas appréhender qu'elle entre- 20 prenne le siège d'une place forte. Si deux armées demeurent en Flandre, la province sera ruinée, même si l'ennemi se retire ultérieurement. Les Gouverneurs des diverses villes ne cessent de se plaindre. Les garnisons et l'armée de campagne manquent de pain; les places sont dépourvues de munitions; toujours le manque d'argent. Si l'on donne un réal aux 25 soldats, on ne peut assurer la fourniture du pain. Fuensaldaña est rétabli, Léopold-Guillaume l'attend.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 295.

674. Madrid, 6 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Barthélemy de Los Rios, définitiveur de l'Ordre de saint Augustin dans 30 la province de Castille, fait savoir que, depuis plusieurs années, on ne paie plus la rente de 845 florins léguée à son couvent par l'Infante

Isabelle. On ne lui paie pas non plus la pension de 1,500 florins qui lui a été assignée sur l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. L'archiduc est invité à lui faire donner satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 297.

675. Madrid, 9 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Francisco de Valcarcel a fait savoir que l'auditeur militaire, envoyé en Hainaut pour faire une enquête au sujet de certains abus, est détenu prisonnier. C'est là un fâcheux exemple, de nature à entraver l'administration de la justice. Le Roi prie l'archiduc de prendre les mesures nécessaires et de l'avertir des incidents qui se sont passés à propos de cet auditeur (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 301.

676. Lille, 14 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ennemi s'est dirigé vers La Bassée. Il y a des bruits qui courent à propos d'un départ de Condé qui aurait quitté Paris. Il faut se méfier de la mobilité des Français. L'Impératrice Éléonore a demandé le remboursement de l'argent qu'elle a prêté l'année précédente pour le service du Roi. Il y a bien cent mille écus. On pourrait lui donner une assignation sur ce qu'on doit recevoir en compensation de Frankenthal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 307. 20

677. Madrid, 18 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'Électeur de Cologne s'est de nouveau plaint des dégâts causés dans ses États par les troupes du duc de Lorraine et les autres armées au service du Roi (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 308. 25

(1) Le 30 décembre, Léopold-Guillaume fait savoir qu'il a chargé Valcarcel de faire rapport à ce sujet et proteste de ce que la justice militaire est bien rendue. L'archiduc va d'ailleurs faire incessamment un nouveau règlement à ce sujet (reg. 251, fol. 409). En annexe à cette dernière lettre se trouve un rapport, émanant sans doute de Valcarcel et relatif aux excès de la soldatesque à Soignies.

(2) La lettre de l'Électeur au Roi, datée du 9 mai, se trouve au fol. 312. Il s'agit des excès commis pendant l'hiver. L'Électeur prétend qu'il ne saurait les décrire; jamais

678. Madrid, 18 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Conseil des Indes a relaté que le président de Saint-Domingue, Luis Fernandez de Cordoba, avait fait savoir qu'on avait arrêté un navire hollandais commandé par Drex Driex. Ce vaisseau était muni d'un passeport de Léopold-Guillaume, avait fait certaines prises sur les cotes du Portugal et allait faire du trafic aux Canaries, à la Guinée et aux Indes. Il faut cesser d'accorder des lettres de course à cause des abus qu'on en fait. Si les Hollandais se plaignent de la saisie ci-dessus relatée, l'archiduc leur en fera voir les raisons, qui sont conformes aux stipulations du traité de paix (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 314.

679. Madrid, 22 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les provisions d'évêchés et d'abbayes consistoriales des Pays-Bas faites par l'archiduc doivent être envoyées secrètement à Madrid pour être transmises de là à Rome, si l'on n'a pas d'objection à y faire. Les autres questions concernant les Pays-Bas et devant passer par la Curie seront transmises directement par l'archiduc à l'ambassadeur espagnol près du Saint-Siège.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 318.

680. Madrid, 24 juillet 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Le Roi répète qu'on ne peut conclure d'armistice ou de trêve que dans le cas où l'on courrait le risque de perdre les Pays-Bas. Le départ de Condé de Paris a tout changé. En tout cas, à propos de la tenue d'un Congrès de paix, l'archiduc ne peut rien conclure sans avoir au préalable rendu compte au Roi et reçu ses ordres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 324.

en pleine guerre la soldatesque n'a été si dissolue, on ne se souvient pas qu'un pareil attentat ait été commis au cours de toute la guerre des Pays-Bas contre un prince électeur. La réponse du Roi contient de belles paroles et l'assurance d'avoir écrit à ce propos à Léopold-Guillaume (fol. 310).

(1) Dans sa réponse datée du 30 septembre, l'archiduc prétend n'avoir jamais donné aucun passeport de ce genre (reg. 251, fol. 123).

681. Bruxelles, 26 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo aura sans doute averti le Roi de la manière dont allait se faire l'évacuation de Frankenthal. Le maître de camp Thomas de Sarria s'est rendu à Francfort pour recevoir le diplôme de Besançon et l'argent de la première échéance. Le colonel Frangipani a reçu ordre 5 d'évacuer Frankenthal, tout en retirant l'artillerie et les munitions qui sont propriété du Roi et avec ses hommes il rejoindra les Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 328.

682. Bruxelles, 27 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 10

Il semble que l'ennemi se dirige vers Arras. Il est probable qu'il va faire une invasion considérable aux Pays-Bas. On tâchera d'y remédier avec les forces dont on dispose. On est occupé à la concentration des troupes. Il est difficile de rétablir la discipline parce qu'on n'a pas d'argent à donner aux soldats. Les mensualités sont insuffisantes. Sur l'ordre 15 des médecins l'archiduc est revenu à Bruxelles, il devra se rendre à Spa et attendre la fin de la campagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 249, fol. 331.

683. Bruxelles, 27 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ferdinand III a envoyé un agent à Bruxelles, le baron de Reichem- 20 berg, pour traiter avec le duc de Lorraine, afin que celui-ci retire ses troupes de la principauté de Liège, où elles ont fait tant de dégâts. L'archiduc s'est expliqué en toute confiance à cet agent au sujet de la citadelle de Liège, exposant les motifs pour lesquels il convient de ne pas l'achever. Elle sert aux mutins liégeois et les bons citoyens en dési- 25 rent la démolition. Léopold-Guillaume a écrit dans le même sens à l'Empereur. A l'heure actuelle, le pays est calme, l'Électeur pourrait se rendre compte plus facilement combien la citadelle est inutile et dis-

(1) Voir encore une autre lettre de l'archiduc à ce sujet, datée du 25 août (reg. 251, fol. 50).

pendieuse. L'archiduc tâchera de vivre en bon voisin avec l'Électeur. Il a exprimé à l'agent de ce même Électeur à Bruxelles la volonté formelle du Roi de maintenir les bonnes relations qu'on a toujours eues avec son prédécesseur. Il s'est borné à cela, attendant le retour du comte de Für- 5 stemberg qui est allé à Vienne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 333.

684. Bruxelles, 28 juillet 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

De Bruel où il se trouvait, Mazarin a envoyé deux agents à Paris sous prétexte de reprendre certains effets. L'un et l'autre furent pris et ame- 10 nés auprès du Gouverneur de Charlemont. Cet officier a fait passer à l'archiduc les papiers qui leur ont été saisis et le Roi pourra les examiner. L'instruction trouvée sur un de ces agents est de la main de Mazarin; il s'y trouve de multiples chiffres et des mots à double sens (2). Le prince de Condé est sorti de Paris. Il semble que le Cardinal engage la Reine 15 à chercher à se l'attirer pour le moment prochain du couronnement de Louis XIV et à choisir pour ministres des gens qui ont la faveur du prince. Léopold-Guillaume a pris conseil de ses ministres pour savoir ce qu'il y a à faire. On s'est décidé en premier lieu à remettre à Condé des copies des documents saisis. Celui-ci est d'ailleurs à même de compren- 20 dre mieux que personne le sens des passages secrets. L'archiduc a fait rendre la liberté au principal des deux agents et lui a restitué les documents originaux. On lui a fait dire qu'on agissait ainsi par courtoisie envers Mazarin. Ainsi on n'a pas eu l'air de détourner Mazarin de son retour en France. L'agent en question a déclaré qu'il se rendait à Paris. 25 Fuensaldaña aura sans doute rendu compte de l'arrivée à Tournai du capitaine La Rocca envoyé par Condé. L'archiduc se défie de la versatilité des Français, il craint que Condé ne se réconcilie encore une fois avec les autres, en tout cas, il estime indispensable de maintenir tous ces gens dans l'espérance de la protection du Roi.

30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 250, fol. 334.

(1) Le 10 septembre, le Roi approuve cette conduite (fol. 72).

(2) C'est ainsi du moins que nous comprenons l'expression : *palabras de diversa significacion.*

685. Madrid, 9 août 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu de l'Empereur et de Castel-Rodrigo une série de documents relatifs à la liquidation de l'affaire de Frankenthal. Il a communiqué à Castel-Rodrigo ses instructions à propos du paiement de l'indemnité dont on est convenu en plus de l'échange contre Besançon ⁽¹⁾. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 17 (2).

686. Madrid, 11 août 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a proposé de donner au comte de Bassigny le gouvernement de l'Artois. Le Roi objecte que ce serait une injustice vis-à-vis du comte d'Isembourg, sujet qui mérite tous les égards, et il demande 40

(1) Voir en annexe la lettre du Roi à Castel-Rodrigo.

(2) A noter les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 août, pour la princesse de Lixheim (fol. 1); pour le bourguignon Jean Toutey (fol. 5); le 9 août, pour le maître de camp Gabriel de la Torre (fol. 7); pour les deux sœurs Françoise et Emericiane de Léon (fol. 9); pour le militaire Claude Mautilz (fol. 11); pour le baron Philippe Ignace d'Ittre (fol. 13); pour le comte Philippe de Lannoy (fol. 15); pour le duc de Neubourg et le marquis de Brandebourg (fol. 25); le 16 août, pour Francisco de Salazar (fol. 33), et pour Francisco Apalategui y Lazcano, official de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 34); pour Antoine Brun (fol. 37); le 18 août, pour Georges Ignace d'Ittre (fol. 39); le 22 août, pour Gaspar Botello (fol. 43); pour Alexandre Richardot (fol. 45); 20 pour le défunt chancelier du Brabant François de Kinschot (fol. 47); le 6 septembre, pour le colonel Fernand Darias de Saavedra (fol. 64); pour la princesse douairière de Chimay (fol. 66); le 10 septembre, pour le capitaine de marine Corneille Meni (fol. 76); pour le comte de Bucquoy (fol. 80), pour l'évêque d'Éphèse (fol. 84); pour le comte d'Isenghien (fol. 86); le 13 septembre, pour Ludovico Clerici, officier (fol. 92); le 16 septembre, pour 25 le comte de Solre (fol. 97); le 19 septembre, pour la comtesse veuve de Noyelles (fol. 115); le 30 septembre, pour le marquis de Trelon (fol. 124); pour la duchesse de Havré (fol. 129); le 3 octobre, pour Antoine Brun (fol. 158) et pour son frère Laurent-Jean Brun (fol. 164); le 11 octobre pour l'abbaye de Saint-Claude en Bourgogne (fol. 173); le 14 octobre, pour le prince de Ligne (fol. 175); le 17 octobre, pour le comte de Henin (fol. 180); le 17 octo- 30 bre, pour le comte de Vertaing (fol. 191); le 22 octobre, pour le baron de Grammont (fol. 195); pour le colonel Jules Antoine Frangipani (fol. 197); le 23 octobre, pour Jean-Baptiste Jacquet, agent bourguignon à la Cour de Madrid (fol. 199); le 27 octobre, pour le comte d'Isenghien (fol. 210); le 28 octobre, pour le comte de Ritberg (fol. 218); le 30 octobre, pour la comtesse de Salazar, veuve de Louis de Velasco (fol. 224); pour Marie Vaes, 35 veuve de Gaspar de Valdes (fol. 226); le 7 novembre, pour les contadors André Diaz Ramon et Juan Alfarco de Alarcon (fol. 230); le 11 novembre, pour le marquis de Tournalon (fol. 236); pour le comte de Solre (fol. 238); pour l'Électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg (fol. 240); le 13 novembre, pour le cardinal Trivulcio de Hurto (fol. 245).

donc des explications plus détaillées. Quand on désigne pour les provinces des gouverneurs intérimaires, il faut prendre des sujets dont la qualité ne soit pas telle qu'elle entrave le libre choix du Roi au moment où il faut passer à la désignation d'un titulaire définitif ⁽¹⁾.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 27.*

687. Tervueren, 11 août 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'exécution des ordres donnés par rapport à la perception des droits dus pour les patentes militaires est des plus difficiles. On ne disposera plus de ce qui est nécessaire pour les besoins des secrétaireries et des 40 bureaux. Il faudrait donc que le Roi augmentât d'une somme de 8,500 écus le montant des provisions ordinaires. Nouvelles doléances sur la misère du personnel des secrétaireries.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 40.

688. Madrid, 22 août 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

15 Le duc d'Orléans a envoyé à Madrid le baron de Vendôme avec des propositions relatives à l'échange du duc de Guise contre les prisonniers espagnols qui se trouvent en France. Le Roi a écarté cette offre. Le duc de Guise est un prisonnier politique et non militaire. Il y a sans doute aux Pays-Bas des prisonniers français. Dans le cas où les Français se 20 montreraient disposés à conclure un échange, l'archiduc leur ferait savoir que le Roi est tout disposé à y consentir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 41.

689. Madrid, 29 août 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a fait savoir que la Curie romaine a refusé de confirmer la 25 nomination de Gaspar Vinck comme abbé de Saint-Pierre à Gand, et que c'est pour ce motif qu'on a désigné un autre abbé. Le Conseil privé a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de l'entendre en justice. Le Roi pro-

(1) Le 30 septembre, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 125).

teste contre cette dernière déclaration. Le Conseil privé doit recevoir l'ordre d'entendre l'intéressé et de rédiger à ce propos une consulte qui sera envoyée à Madrid. L'archiduc peut cependant tâcher de désintéresser le religieux en question, soit en lui donnant une autre abbaye, soit en l'élevant à l'évêché de Namur ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 54.

690. Madrid, 30 août 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la promotion de Gaspar Némus à l'archevêché de Cambrai. Le Roi a examiné tout le dossier de la nomination qui eut lieu en 1646 ainsi que les documents nouveaux. Considérant la nécessité de faire occuper le siège archiépiscopal par un prélat zélé au service royal, particulièrement en vue de l'éventualité d'une occupation française, il vient de prendre sa décision. L'archiduc fera donc savoir au dit Némus en secret que l'on est prêt à dissimuler et qu'il n'a qu'à accomplir les formalités exigées par la Curie romaine. Quand le Roi devra donner son placet aux bulles de nomination, il fera, au moment opportun, les démarches nécessaires à la conservation de son droit, tout comme il l'a fait lors de la promotion de Bergaine. C'est d'ailleurs ainsi qu'on agit toujours quand la Curie essaie d'introduire quelque nouveauté préjudiciable aux droits du Roi. L'archiduc enverra à l'ambassadeur d'Espagne à Rome une copie des instructions royales prescrivant de solliciter du Pape une déclaration reconnaissant que le siège de Cambrai est compris dans l'indult relatif à la nomination par le Roi des dignitaires ecclésiastiques des Pays-Bas. Le Roi a d'ailleurs prescrit directement à ce même ambassadeur de tâcher d'obtenir cette déclaration, profitant à cet effet des moments où le Saint-Siège se trouverait avoir besoin de l'Espagne ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 56.

⁽¹⁾ Le 27 octobre, Léopold-Guillaume répond que l'intéressé a refusé une abbaye, qu'il est sans doute méritant, mais qu'il est incapable de régir l'évêché de Namur. On pourrait lui donner une pension (fol. 213).

⁽²⁾ Il y a, à propos de la nomination de Némus à Cambrai, un dossier important dans le registre n° 576 de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 144 et suiv.).

691., 30 août 1651. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi avait interdit qu'on vendît le collège royal que les Jésuites voulaient acheter pour agrandir leur local. Comme les pères persistent dans leur dessein, le Roi fera bien de confirmer sa décision.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

692., 30 août 1651. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil demande que les listes et les avis relatifs aux provisions, aux emplois et aux mercèdes des Pays-Bas soient expédiés de notre pays par le Secrétaire du Conseil d'État national et adressés à la secrétairerie du Conseil de Flandre, à Madrid.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

693., 30 août 1651. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

L'Université de Louvain demande que les gouverneurs généraux des Pays-Bas ne puissent nommer aux chaires qui sont de collation royale que des sujets dont la capacité a été reconnue par les facultés compétentes, conformément à la règle suivie pour les chaires qui sont à la nomination du magistrat de Louvain. Cette demande a pour but d'éviter la désignation de personnes insuffisantes, comme ce fut le cas pour la première chaire de théologie, que l'archiduc, à l'instance des Jésuites, conféra à Antoine d'Ave.

Le Conseil est d'avis de ne pas faire la déclaration demandée afin de ne pas blesser l'archiduc, mais le Roi doit avertir ce dernier, d'office, que les chaires ne peuvent être données qu'à des professeurs éminents, comme cela se pratiquait sous les rois, prédécesseurs de Sa Majesté et sous l'archiduc Albert. Approuvé.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

694., 4 septembre 1651. — *Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, à Géronimo de la Torre, secrétaire du Conseil d'État espagnol.*

La lettre rappelle les consultes du Conseil de Flandre du 19 avril et du 30 août défavorables aux prétentions des Jésuites d'incorporer à leur 5 domaine le collège royal, « prétentions, dit de Brecht, qui allaient à l'encontre des volontés des ancêtres de Sa Majesté qui fondèrent et dotèrent ce collège ». Le Conseil avait trouvé aussi que pour plus de sûreté, il fallait aviser de sa décision le Conseil d'État. Avec l'agrément du Roi, il fait donc la communication demandée et est prêt à montrer la minute 10 originale.

Le Roi ajoute : « que l'on prenne cette précaution pour le cas où ce serait nécessaire » (1).

Estado, 2261.

695. Madrid, 10 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Le Gouvernement suédois a envoyé un agent à Bruxelles pour féliciter le Roi à l'occasion de la conclusion de la paix en Allemagne et renforcer les liens d'ordre commercial entre la Suède et la monarchie espagnole. Il a représenté qu'en 1648 un vaisseau suédois a été saisi et conduit à Ostende où l'Amirauté le confisqua. Il paraît que les diplo- 20 mates espagnols auraient promis à Munster la restitution de ce bateau, mais que cet engagement n'aurait pas été exécuté. Le Roi veut que les sujets suédois reçoivent un bon accueil dans ses États. Il ordonne que la restitution en question soit effectuée (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 68-78. 25

696. Madrid, 13 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris que le comte de Bassigny a refusé le gouvernement du Limbourg et n'a pas voulu accepter la patente qu'on lui

(1) L'apostille est datée du 9 septembre.

(2) Voir en annexe un document latin relatif aux propriétaires et à la nature des 30 marchandises saisies (fol. 69). Le Roi écrit encore à ce même propos une autre lettre le 17 octobre suivant (fol. 181).

a donnée pour le gouvernement intérimaire de l'Artois. Il semble donc bien qu'on n'a plus aucune obligation vis-à-vis de lui. En tout cas, l'archiduc chargera le Conseil privé ou celui des Finances d'examiner cette affaire.

5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 88.

697. Madrid, 15 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Antoine Brun fait part des plaintes récentes de la princesse d'Orange à propos du logement de troupes allemandes dans la terre de Turnhout.

Il faut donner satisfaction à la princesse tant qu'on le peut. Il y a donc 10 lieu de s'abstenir de placer des troupes sur ses terres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 95.

698. Madrid, 17 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de l'Infantado a fait savoir que l'archiduc l'avait chargé d'insister auprès du Pape pour obtenir que l'évêché d'Anvers soit séparé de 15 l'abbaye de Saint-Michel. Après de longs conflits les moines se sont engagés à payer à l'évêque une indemnité. Le Roi rappelle qu'antérieurement déjà, il a demandé à Bruxelles des explications à ce sujet. Il a donné ordre maintenant à l'ambassadeur de surseoir à toute démarche auprès de la Cour romaine. L'évêque en question ne cesse de faire des 20 instances pour que la convention soit annulée. L'archiduc devra entendre à ce sujet les Conseils compétents et puis faire rapport à Madrid. En attendant rien ne sera innové à l'état de choses existant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 103.

699. Madrid, 17 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

25 Francisco de Valcarcel s'est plaint du peu d'autorité dont jouit le surintendant de la justice militaire à cause du fait qu'on confie les affaires les plus graves à des juridictions spéciales. Le Roi veut qu'on examine les instructions du surintendant et la procédure suivie sous les

gouvernements de l'archiduc Albert et du Cardinal-Infant. Il est défendu d'introduire des innovations dans le domaine de la justice militaire. L'archiduc veillera à la conservation de l'autorité du surintendant, au paiement régulier de sa solde, de façon à ce qu'il puisse vivre avec la décence convenant à un conseiller d'État du Roi. Il paraît aussi que le surintendant a introduit une action contre D. Antonio de Fuertes, en matière militaire. Encore que l'incriminé n'appartienne pas à l'armée, c'est bien à Valcarcel qu'il incombe de vider ce procès (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 105.

700. Madrid, 17 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 40

Il est de toute importance que les documents relatifs aux promotions ecclésiastiques soient remis directement à l'ambassadeur d'Espagne à Rome. C'est aussi à lui que le Roi fera soumettre les rapports de l'archiduc relatifs à semblables matières. On agit d'ailleurs ainsi pour les dignitaires d'Espagne, d'Italie et des Indes. Les actes de procédure émanant de l'internonce des Pays-Bas ne peuvent pas être remis aux parties, mais doivent être confiés à Navarro qui les fera passer à l'ambassadeur espagnol résidant à Rome. C'est la seule façon de sauvegarder les droits du Roi (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 187. 20

701. Madrid, 17 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Certains Espagnols se trouvent depuis des années sur les galères françaises et ce dans la plus grande misère. Le Gouvernement français n'a pas exécuté la teneur du dernier traité d'échange des prisonniers. On enverra aux galères les prisonniers français capturés l'année dernière, comme aussi ceux que Don Juan a pris sur un navire de guerre français. On agira de même avec tous ceux qu'on prendra encore, du moins sur mer. Léopold-Guillaume en est averti afin qu'il profite de toute occasion qui pourrait s'offrir de faire un nouvel échange.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 109. 30

(1) Le 30 octobre, le Roi renouvelle ses instructions (fol. 166).

(2) Le 27 octobre, l'archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 215).

702. Madrid, 17 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les armées espagnoles assiègent Barcelone. A cette occasion et en vue des opérations à faire à Bordeaux, le Roi a prescrit qu'à la fin de la campagne 3,000 Allemands doivent venir des Pays-Bas. L'archiduc prendra les dispositions requises à cet effet. Il veillera à ce que le commandement de ces troupes soit confié à un officier de valeur. On enverra l'argent nécessaire. L'expédition devrait se faire peu après la fin de la campagne actuelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 111.

703. Du camp à Flamengrie, 30 septembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 40

Sfondrato a reconquis Furnes en cinq jours. On s'est décidé ensuite à tenter une opération contre Dunkerque. On a renforcé les troupes de Sfondrato avec tous les tercios espagnols et italiens et avec un peu de cavalerie. Fuensaldaña les a accompagnés. Léopold-Guillaume lui-même reste en Hainaut pour faire opposition au maréchal d'Aumont qui s'est arrêté à la frontière, entre Saint-Quentin et Guise. Seulement, on a reconnu depuis que l'attaque de Dunkerque était impossible à cause de l'occupation de Bergues par l'ennemi. Cette place s'est rendue; on a fait 12,000 prisonniers. L'archiduc s'est rencontré ensuite avec Fuensaldaña pour délibérer sur les opérations à entreprendre encore avant la fin de la campagne. L'attaque de Dunkerque paraît encore impossible, à cause de l'importance de la garnison. On s'est décidé alors à ramener de ce côté l'armée de façon à pouvoir faire encore quelque chose si l'occasion se présente.

Les pluies incessantes ont amené beaucoup de maladies dans l'armée, l'impossibilité où l'on s'est trouvé de donner aux soldats l'assistance nécessaire a provoqué quelques désordres. A l'entrée de l'hiver l'armée se débandera si l'on ne peut lui donner du pain. C'est l'aide fournie par le pays qui a permis de récupérer les deux places de Furnes et de Bergues.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 117.

704. Du camp à Flamengrie, 30 septembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Cardinal de Mazarin a envoyé ces jours derniers un de ses gentilshommes à Fuensaldaña, sous un prétexte futile, en réalité pour demander qu'on envoyât vers lui D. Antonio Pimentel. On a fait droit à ce désir et le prélat a déclaré qu'il ne pourrait rentrer en France avant d'avoir conclu la paix avec l'Espagne et qu'il attendait la majorité de Louis XIV pour entreprendre des négociations. Dans l'intervalle, il se proposait de demeurer au pays de Liège. Seulement, depuis lors, le moment de la majorité de Louis XIV est arrivé et le Cardinal n'a plus bougé. 10

Le Roi doit savoir où se trouve Condé. Les troupes du prince ont refusé cet été de se joindre à celles du maréchal d'Aumont et se sont retirées à Stenay avec ordre de se joindre à celles d'Esteban de Gamarra. Le prince a envoyé ici un agent pour faire un nouveau traité. Les conditions qu'il pose sont assez extraordinaires, aussi faut-il en faire au préalable un examen. On en fera rapport au Roi. 15

Nouvelles doléances sur la misère de l'armée. Si l'on fait alliance avec Condé on aura encore besoin de plus d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 120.

705. Madrid, 30 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Il a toujours été d'usage de notifier au Conseil suprême de Flandre les nominations aux emplois non militaires. Cela s'est fait à l'époque de Philippe II et sous les différents gouvernements qui se sont succédé depuis. Il importe de maintenir à ce Conseil ses attributions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 131. 25

706. Madrid, 30 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la perception des sommes provenant du rachat des logements militaires et des contributions levées en France. Le rachat de ces logements doit se faire en vertu de dépêches expédiées par l'audiencier. L'argent sera perçu par les receveurs en vertu d'ordres du Conseil 30

des Finances. Puisque c'est à la Pagadorie qu'incombe le paiement de la troupe, et que les sommes ainsi perçues ne peuvent servir à d'autre effet, il convient qu'elles soient remises à la Pagadorie. Le produit des contributions levées en France doit être confié au Conseil des Finances, 5 mais ne peut servir qu'à des dépenses d'ordre militaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 139.

707. Madrid, 30 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a prescrit à diverses reprises au pagador général d'envoyer chaque mois au contador Diego de Hernani le relevé des sommes perçues et dépensées par lui. Cet ordre doit être exécuté sans réplique aucune. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 141.

708. Madrid, 30 septembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a fait publier un édit prescrivant que ceux qui auront vendu 15 des ordonnances de paiement devront en faire la déclaration avec indication de l'acheteur et du prix de vente. Il doit résulter de cette mesure un grand bénéfice à cause des fraudes auxquelles cette pratique a donné lieu. Il faut aussi faire remettre aux contadors la copie des comptes que les pagadors ont envoyés en Espagne au cours de ces dernières 20 années (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 143.

709. Madrid, 3 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a insisté auprès du Roi pour que le marquis de Castel-Rodrigo transmette aux Pays-Bas tout l'argent résultant de l'évacuation 25 de Frankenthal et qu'on envoie en plus des ressources extraordinaires de façon à pouvoir entreprendre une opération qui faciliterait l'établisse-

(1) Le 15 novembre, l'archiduc promet qu'à la fin de la campagne Fuensaldaña se rendra à Anvers et qu'on exposera alors au Roi ce qu'il faut faire en vue de l'exécution de cet ordre (fol. 275).

ment des quartiers d'hiver et avancerait la conclusion de la paix. On a prélevé sur l'argent de Frankenthal de quoi rembourser à l'impératrice Éléonore le montant de ce qu'elle avait avancé pour la levée de certaines troupes qui sont passées aux Pays-Bas, on en a profité aussi pour payer ce qui était dû à Léopold-Guillaume lui-même. Le Roi fera son possible pour envoyer à l'archiduc le plus d'argent qu'il pourra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 145.

710. Madrid, 3 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Castel-Rodrigo a fait savoir que les Allemands refusent de s'engager par crainte qu'on ne les embarque pour l'Espagne. Le Roi a prescrit à tous ses généraux de prendre un particulier égard à ce que tous les soldats de cette nationalité soient bien traités, de façon à éviter l'inconvénient signalé par Castel-Rodrigo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 153.

711. Madrid, 3 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Le Roi a désigné Robert Asseliers comme chancelier de Brabant, Antoine Lhermite comme président du Grand Conseil de Malines. Il prendra ultérieurement une décision à propos de la présidence du Conseil privé. Le même jour il demande qu'on lui propose des candidats pour la présidence du parlement de Bourgogne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 156-160 (1).

712. Madrid, 10 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

M. de Lenet, agent de Condé envoyé pour la conclusion d'un nouveau traité avec l'Espagne, va arriver à Madrid. On mettra Léopold-Guillaume au courant de ce qui aura été convenu. Le Roi a donné ordre

(1) Le 13 novembre, l'archiduc insiste sur l'inconvénient qu'il y a de laisser sans direction le Conseil privé (fol. 244).

à la flotte préparée à Los Passages de se rendre à Bordeaux et de se mettre aux ordres de Condé. Aux Pays-Bas, il faut faire une diversion de façon à faciliter l'établissement de Condé et de ses partisans, en empêchant que les Français ne se jettent sur lui avec toutes leurs forces. L'archiduc peut être convaincu qu'on lui enverra tout l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 168.

713. Du camp à Maubeuge, 14 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le gros de l'armée ennemie se trouve près de Saint-Quentin. Sfondrato aura pu employer ses troupes à la récupération de Linghen ou de Mardyck, mais on n'a encore rien appris de lui. La campagne est trop avancée pour entreprendre encore une opération. L'archiduc est dans l'impossibilité de donner quelque secours à l'armée.

On pourra vraisemblablement arranger à bref délai un nouveau contrat avec Condé. On s'en tiendra à peu près aux termes des conventions antérieures conclues avec la duchesse de Longueville et Turenne. Demandes coutumières d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 176.

714. Du camp à Maubeuge, 17 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des difficultés inhérentes à l'envoi en Espagne de 3,000 Allemands pour prendre part au siège de Barcelone. Il faut noter que les soldats de cette nationalité se sont engagés à la condition expresse de ne pas être envoyés dans la Péninsule. En plus, dans l'infanterie allemande il y a beaucoup de régiments, mais les effectifs sont très réduits. On y trouve, comme d'usage, abondance de femmes et d'enfants. On tâchera de réformer ce qu'on pourra avant l'hiver afin de faciliter le logement déjà pénible à cause du peu d'étendue du pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 178.

715. Valsain, 17 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi enverra désormais des provisions spéciales pour le paiement du personnel de la Secrétairerie d'État et de Guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 189.

716. Valsain, 17 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le Roi a appris que depuis quelque temps on expédie dans les secrétaireries de l'archiduc les patentes des fonctions civiles et militaires qui sont réservées à la collation royale aux termes des instructions du Gouvernement. Il paraît qu'on agit ainsi lorsque le Roi a fait savoir par lettre quelles sont les désignations qu'il a faites. Il faut remédier à cet abus et les intéressés doivent solliciter leur patente à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 193.

717. Madrid, 20 octobre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Touchant le qualificatif de Madame et d'autres indûment pris. Ne peuvent s'appeler Madame que les femmes et les veuves des chevaliers. En Bourgogne, presque tout le monde s'intitule écuyer, même baron. Le Gouverneur avec le concours du Conseil privé remédiera à ces abus.

Secretarias provinciales, registre 2628.

718. Maubeuge, 26 octobre 1651. — *Instructions données par l'archiduc Léopold-Guillaume au maître de camp, Gabriel de Toledo, envoyé à Liège et à Dusseldorf.* 20

Estado, 2177.

719. Du camp à Maubeuge, 27 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 25

On a discuté jusqu'ici avec l'agent du prince de Condé à propos de la conclusion d'un nouveau traité. On s'est enfin arrêté à un projet que l'archiduc soumet à l'examen et à l'approbation du Roi.

On se trouve à l'heure actuelle dans un grand embarras. Mazarin est arrivé à Huy. Il avait écrit à Pimentel qu'il se rendrait à Dinant muni de pleins pouvoirs de Louis XIV pour conclure la paix avec l'Espagne. Maintenant il a fait demander à Fuensaldaña qu'on envoyât Pimentel à Dinant. L'archiduc se défie des intentions réelles du Cardinal qui ne cherche sans doute qu'à faire retomber sur Philippe IV la responsabilité de la continuation de la guerre. En tout cas, Pimentel ira le voir et l'archiduc décidera ce qu'il y a lieu de faire, après l'avoir entendu ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 201.

720. Du camp à Maubeuge, 27 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 40

Avant d'en venir à la séparation de l'abbaye de Saint-Bernard et de l'évêché d'Anvers, on a examiné les modalités juridiques à suivre. L'évêque fut invité à faire connaître son opinion et il a donné son approbation. Depuis, il a changé d'opinion, mais ce n'est pas un motif pour revenir sur une décision prise. L'évêché conserve la dotation fixée par le Pape sous le règne de Philippe II. L'abbé récemment désigné a pris possession de son siège, il est entré aux États de Brabant. Il y a d'autant moins de raisons à remettre la chose en question que l'évêque d'Anvers va passer au siège archiépiscopal de Cambrai et qu'ainsi toute controverse va cesser. Le nouvel évêque d'Anvers saura à quoi s'en tenir dès son entrée en charge. Le Pape a approuvé la séparation à condition qu'on demande son autorisation. Le Conseil privé a refusé d'admettre cette prétention; alors le nouvel abbé a été cité en Cour de Rome. Les choses en sont là. Le Roi devrait favoriser le nouvel abbé et défendre qu'on lui crée des difficultés. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 208.

721. Du camp à Maubeuge, 27 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il y a plusieurs années que le Roi a désigné comme évêque d'Arras le conseiller Le Fieff, qui n'a jamais levé ses bulles et vient de mourir

⁽¹⁾ Voir en annexe le projet de traité avec Condé (fol. 203).

tandis que les Français occupent la ville métropolitaine. Sans doute vont-ils présenter au Pape des candidats. Désireux de prévenir leur manœuvre, Léopold-Guillaume va envoyer des présentations à la Curie par l'ambassadeur espagnol qui a été requis de faire incessamment les démarches appropriées, de façon à conserver les droits du Roi. Le choix de l'archiduc s'est arrêté sur le doyen de Cambrai, sujet de grand mérite, jadis candidat au siège de Namur ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 211.

722. Du camp à Maubeuge, 28 octobre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 40

Il paraît que le Roi a désigné Asseliers pour la chancellerie de Brabant. Cette nomination serait funeste, il faut comme chancelier un homme influent, capable de tenir tête au Conseil, qui de tous les tribunaux est le plus autonomiste. L'intéressé doit être au courant des affaires les plus récentes. L'archiduc n'est pas opposé à la personne d'Asseliers, 45 mais il le considère comme insuffisant pour l'emploi en question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 222.

723., 7 novembre 1651. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Sur les prétentions du fils de Kinschot au titre de baron. Le Conseil 20 renvoie sa demande au Conseil de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

724. Madrid, 7 novembre 1651. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi envoie la copie du contrat qui vient d'être conclu avec M. de Lenet, agent de Condé ⁽²⁾. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 232.

(1) Le 14 décembre, le Roi approuve cette désignation (fol. 358).

(2) Le 14 novembre, le Roi annonce à nouveau l'envoi de ce contrat (fol. 269) qui en réalité est joint à cette lettre (fol. 272). Le 16 novembre, il prescrit d'en communiquer le texte au duc de Lorraine (fol. 294). 30

725., 13 novembre 1651. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Le Conseil rappelle sa consulte antérieure par laquelle il condamnait les prétentions du père de Kinschot. Il fait remarquer aussi les faveurs nombreuses dont fut comblé le fils qui est lieutenant civil de Gand, écoutez de Malines, commis des Finances, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, etc.

Secretarias provinciales, liasse 2449.

726. Tournai, 13 novembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 40

Nouvelles doléances sur la misère de l'armée. Les soldats se groupent en bandes considérables et vont piller les villages. La situation empire sans cesse, les habitants sont poussés au désespoir. Le contrat conclu avec Condé ne pourra s'accomplir. Le Roi comprendra les raisons de 45 l'insistance mise par l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 242.

727. Tournai, 13 novembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a prescrit au surintendant de la justice militaire de lui 20 dire clairement quels sont les points de ses instructions qui ne sont pas observés. L'intéressé n'a pas répondu. En tout cas, désirant que la justice soit bien observée, Léopold-Guillaume lui assurera le rang qui lui est dû. Sans doute les plaintes de l'intéressé à propos du non-paiement de sa solde sont justifiées, mais on a si peu d'argent, tous les autres sont dans 25 le même cas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 247.

728. Tournai, 14 novembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc rappelle qu'il a averti le Roi de son intention d'attaquer 30 Mardyck si la chose était possible. Les ravages causés dans l'armée par

les maladies augmentent chaque jour; les chefs ont reconnu que l'opération était tout à fait impossible sans exposer l'armée à une ruine complète. Fuensaldaña a reçu ordre de se rendre en personne à Ypres. Il a constaté lui-même la misère des troupes, qui est en réalité plus grande encore qu'on ne l'avait décrite. L'archiduc a donc renoncé à son projet. 5 L'infanterie est réduite au point de ne plus comprendre 4,000 hommes. Beaucoup de soldats gisent dans les hôpitaux, d'autres errent dans le pays au grand détriment des habitants. L'archiduc a envoyé la cavalerie allemande prendre pied en Picardie. Le duc de Lorraine propose de pousser jusqu'en Bourgogne avec ses troupes, celles de Condé et une 10 partie de l'armée royale, mais Léopold-Guillaume n'a guère confiance dans les réelles intentions du duc, il manque d'argent. Fuensaldaña partage ces appréhensions mais insiste d'autre part sur la grande utilité d'une semblable diversion. Il est allé à la rencontre du duc pour prendre avec lui les arrangements nécessaires. Si décidément il faut renoncer à 15 cette opération l'archiduc tâchera de loger son armée le mieux possible. En tout cas, il est évident qu'il faut de grands remèdes, sans quoi la situation sera intenable (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 248.

729. Madrid, 14 novembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

On a examiné à Madrid la dernière lettre de l'archiduc et toute une série de documents relatifs au Jansénisme. L'Internonce de Bruxelles se plaint de l'édit publié par le Gouvernement des Pays-Bas qui est — dit-il — en plusieurs points préjudiciable à l'immunité ecclésiastique. Cet édit est nul, car il s'agit d'une matière purement doctrinale. 25

Le docteur Juan Recht a demandé au Roi d'intervenir auprès du Saint-Siège pour qu'on conserve le respect dû à la doctrine de saint Augustin et qu'on examine à nouveau le livre de Jansénius.

Le Roi veut que l'archiduc prête à l'Internonce l'assistance requise de façon à ce que la bulle soit exécutée, les Conseils et tribunaux n'ont pas 30 à se mêler d'affaires concernant les ecclésiastiques, la juridiction ecclé-

(1) *Yo no sabe mas tiempo tener esta maquina que esta casi para caer.*

siastique doit être sauvegardée. Il communique à l'archiduc les protestations qu'il a reçues contre les décrets déjà émanés à Bruxelles et réclame à ce sujet des explications. Il faut entretenir de bonnes relations avec le représentant du Saint-Siège.

5 Le Roi a pourtant refusé de communiquer au Nonce de Madrid le texte de la présente lettre. D'ailleurs, il est prescrit de donner assistance aux juges ecclésiastiques dans les cas de nécessité et suivant les modalités accoutumées. Ces réserves connues du Nonce pourraient amener de nouvelles difficultés. Le Roi s'est donc borné à expliquer d'une façon 10 générale au prélat ce qu'il comptait écrire à Léopold-Guillaume (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 256.

730. Bruxelles, 16 novembre 1651. — *Consulte du Conseil des Finances.*

Le maître de musique de la chapelle royale, Charles Carlier, s'est plaint 15 de ce qu'on ne lui paie pas ce qui lui est dû — plus de 20,000 florins — ce qui l'a mis dans la misère et va le contraindre de licencier son personnel. Les chapelains, musiciens et officiaux de la chapelle se plaignent de ce qu'on n'a plus payé leurs gages depuis plus de cinq ans. Les hallebardiers de la Cour sont dans la même situation. Les archers 20 doivent contraindre leurs femmes à mendier la nuit. On doit 48,000 florins aux fournisseurs de la Cour. Les anciens serviteurs des archiducs sont dans la plus profonde misère.

Le Conseil des Finances n'a pu consoler tout ce monde qu'avec de belles paroles et quelques secours individuels. Le mal empire chaque 25 jour. Le receveur général a employé le peu d'argent qu'il a pu réunir en ajournant le paiement du personnel des Conseils. Cette situation qui ne peut durer est la conséquence des aliénations du domaine, en particulier de celles faites il y a quatre ans, de l'annulation des licences, de

(1) Voir en annexes, une lettre non datée du Gouverneur général aux évêques (fol. 319); 30 une lettre aux Conseils (fol. 318); la protestation de l'Internonce de Bruxelles Antoine Bichi (fol. 260); le texte du placard du 31 août 1651 (fol. 262); une déclaration de l'archiduc au Gouverneur et au Conseil de Namur annulant la protestation de Bichi (fol. 264); le décret de la Congrégation de l'Index prohibant les écrits de l'archevêque de Malines, de l'évêque de Gand et du vicaire général d'Ypres relatifs à la publication de la bulle 35 *In Eminentis* (fol. 266).

la diminution des contributions, des ruines causées par la guerre, des excès de la soldatesque, de l'augmentation incessante des pensions mises à la charge des finances royales.

Le personnel de la Cour menace de ne plus continuer ses services. L'archiduc ne serait plus servi avec le lustre dû à sa naissance, plus de 5 chapelain, plus de musiciens, plus de luminaire à l'autel, dans les galeries et salons du Palais ou sur l'autel, plus de gardes de corps. Il n'y a qu'un remède : se refuser à toute autre aliénation du domaine. Celui-ci est d'ailleurs tellement hypothéqué qu'en justice on ne pourrait plus en divertir quoi que ce soit. La satisfaction due au duc d'Aerschot doit 10 être prise sur les provisions d'Espagne, de même celle due à la princesse d'Orange. Il faut refuser tout octroi de pensions, réformer le Conseil suprême de Flandre, ne pas remplacer Asseliers. Du temps de Philippe II un seul secrétaire faisait toute cette besogne à la satisfaction générale. Il est nécessaire de constituer un fonds spécial destiné à ces 15 nécessités urgentes et de l'alimenter au moyen des droits levés sur les draps anglais, des droits de douanes et de médianate. Tout cela ne sera qu'une compensation partielle à ce qu'on a enlevé aux revenus anciens des finances (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 403. 20

731. Madrid, 16 novembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Parmi les différents moyens dont on dispose pour capter la bienveillance de l'Électeur de Cologne, le principal est d'épargner à ses États les logements et les passages de troupes. Il faudrait aussi gagner le baron de Faux, son ministre, et éventuellement encore d'autres ministres. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 276.

732. Madrid, 16 novembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur Brun a fait savoir récemment que les États Généraux sont particulièrement violents à propos de la question du pays d'Outre-

(1) Le 30 décembre, l'archiduc communique cette consulte au Roi (fol. 402). Le 27 avril 30 1652, le Roi déclare qu'il voudrait connaître l'opinion de l'archiduc sur tous les points touchés dans cette consulte (fol. 353).

Meuse et au sujet des abbayes de Postel et d'Huybergen. Ils se sont emparés de force de ces abbayes et en ont chassé les religieux, malgré qu'il s'y trouvât des archers de l'archiduc placés pour leur sauvegarde. Brun s'est plaint de cette attitude auprès des États-Généraux. Il a proposé 5 de soumettre la question à des commissaires à nommer par les deux parties ou par la chambre mi-partie, menaçant de recourir au besoin à la force. Le Roi prescrit de donner à Brun les instructions nécessaires tout en évitant autant que possible d'en venir à des actes de violence (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 284-285.

40 733. Madrid, 16 novembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a insisté aussi pour qu'on donne satisfaction à Knuyt, plénipotentiaire de la province de Zélande à Munster. On prétend que celui-ci a signé la paix malgré les ordres de ses commettants, ce qui lui a valu des mesures de rigueur, lui a fait perdre ses emplois et même mis sa vie 45 en danger.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 290.

734. Tournai, 23 novembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Fuensaldaña n'a rien pu arranger avec le duc de Lorraine. Le caractère du duc et le refus du comte de Tavannes qui commande les troupes 20 du prince de Condé et allègue les fatigues de ses hommes, en sont cause. Le prince de Ligne a été envoyé en Picardie, il a eu quelques succès, il a poussé jusque Noyon. Il continuera tant qu'il pourra malgré les clameurs de ses hommes qui veulent rentrer dans leurs quartiers 25 d'hiver. Le prince de Condé a fait demander qu'on fasse une diversion importante dans la direction de Paris ou de la Bourgogne. On a résolu de faire de nouvelles tentatives auprès du duc de Lorraine, cela n'ira pas sans difficultés surtout qu'on manque d'argent. On ne peut rien faire sans secourir la troupe. On ne dispose que du seul produit des rachats

30 (1) L'archiduc accuse réception de cette lettre le 30 décembre (fol. 414).

de logements, si on ne l'emploie pas à payer les soldats qui se trouvent dans les garnisons, on va assister à des désordres. Il faudrait que le Roi envoie de l'argent pour qu'on puisse profiter de la bonne occasion que fournissent les troubles en France. On ne peut perdre un instant sans en subir les plus grands inconvénients ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 299.

735. Madrid, 28 novembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les États-Généraux ont fait savoir qu'ils envoyaient 36 navires de guerre contre les pirates, demandant qu'on leur fît bon accueil en Espagne. Ils ont fait part aussi de la rencontre qu'il y a eu au delà de Gibraltar entre une flotte hollandaise et quelques vaisseaux du Parlement anglais. Le Roi a fait donner par Brun une réponse témoignant de son désir de demeurer avec les Hollandais en toute bonne correspondance ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 301. 15

736. Bruxelles, 2 décembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine s'est refusé obstinément à céder une partie de ses troupes pour contribuer à une diversion en France. L'archiduc a donné ordre de faire rentrer l'armée dans ses quartiers d'hiver. Le duc est alors

⁽¹⁾ Voir encore à la fin de cette année quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 25 novembre, pour Alonso Menendez de Valdes, attaché à la veedorie des galères d'Espagne (fol. 299); le 8 décembre, pour Antonio de la Cueva y Silva, lieutenant général de la cavalerie (fol. 330); pour le prince de Ligne (fol. 333); pour François Kinschot (fol. 337); pour la comtesse de Noyelles (fol. 342); pour l'Electeur de Trèves (fol. 344); le 9 décembre, pour Antonio Abati (fol. 346); le 14 décembre, pour le capitaine Antonio de Castro y Tello, lieutenant de la place forte d'Anvers (fol. 350); pour le marquis d'Ayseau (fol. 360); le 18 décembre, pour Don Luis de Portugal (fol. 387); le 20 décembre, pour le duc d'Aerschot (fol. 396); le 31 décembre, pour Thomas de Nelox, fils naturel du baron de Limal (fol. 416); le 30 décembre, pour le comte de Henin (fol. 417).

⁽²⁾ Voir le texte de cette lettre (fol. 306) et d'autres annexes (fol. 310-312). Il y a encore un rapport de Gil de los Arcos, corregidor de Gibraltar (fol. 365).

revenu sur sa décision et enfin on a pu conclure avec lui un nouveau contrat. Il n'y a pas moyen de conduire ces troupes sur le théâtre des opérations sans leur donner quelque secours. Il va falloir employer l'argent du rachat des logements. D. Luis de Haro a fait espérer l'envoi de provisions régulières et considérables. Puisse le Roi donner suite à cette promesse!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 315.

737. Madrid, 3 décembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a envoyé à Bordeaux sa flotte sous le commandement du baron de Bateville. Celui-ci a fait sa jonction avec Condé et lui a remis de l'argent. Il trouve Condé bien disposé. Le prince insiste pour qu'on envahisse la France, opération qui pourrait avoir les plus grandes conséquences. Le Roi renouvelle ses instances auprès de l'archiduc. Sans pareille diversion tout l'argent dépensé pour Condé demeurera sans fruit. Même si l'armée a pris ses quartiers d'hiver, Léopold-Guillaume doit recommencer les opérations : dès qu'il aura reçu la lettre du Roi, il pénétrera en France. Philippe IV envoie à ce propos un crédit spécial de 400,000 écus qui ne peut être employé à rien d'autre et qui est suffisant. De son côté, le Roi poursuit avec ardeur l'opération de Barcelone. L'archiduc doit se persuader que s'il ne met en mouvement l'armée des Pays-Bas, cette même opération de Barcelone et celles de Guinée seront très compromises. Sans diversion, le prince de Condé doit succomber quels que soient les secours qu'on lui transmet. Il ne faut pas se laisser arrêter par l'hiver. En 1649, l'armée est sortie de ses quartiers en février, alors qu'on ne disposait pas des ressources présentes ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 251, fol. 323.

738. Bruxelles, 8 décembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc rappelle qu'il avait décidé de faire une diversion en Bourgogne et d'employer, à cet effet, 4,000 hommes de l'armée royale,

⁽¹⁾ Le 14 décembre, le Roi renouvelle l'ordre de reprendre les hostilités (fol. 362).

4,000 Lorrains et des Français. En fait, la chose s'est avérée impossible à exécuter. Les troupes du Roi sont en désordre, la cavalerie est démontée, l'infanterie se trouve dans le dénuement, les Français ne sont pas plus de 800. Les chefs qui auraient dû conduire l'expédition faisaient des difficultés, craignant des mutineries. En plus, il faut considérer les difficultés inhérentes à l'opération, larges rivières à passer, manque de vivres. On considérait que le motif principal était de soulager Condé, mais on vient d'apprendre que ses forces sont supérieures à celles de Louis XIV et qu'il vaut mieux conserver l'armée royale en vue de la campagne prochaine. Il s'est donc décidé à lui accorder un répit de deux mois. Il a prescrit à la troupe, mécontente et fatiguée, de prendre ses quartiers. Le duc de Lorraine s'est engagé à prêter secours en cas de nécessité, encore qu'il ne croit pas que ce soit possible au bout de deux mois.

L'archiduc remercie le Roi des 200,000 écus qu'il lui a fait envoyer et attend les 300,000 autres qui sont annoncés. Il attend aussi le traité conclu avec Condé (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 331.

739. Madrid, 8 décembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur Brun a rapporté que récemment un ambassadeur hollandais est passé par les Pays-Bas et que l'archiduc avait refusé de le recevoir en audience. Les États-Généraux ne s'en sont pas plaints, pourtant le Roi désire qu'à l'avenir on reconnaisse aux diplomates hollandais les mêmes honneurs qu'aux Vénitiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 339. 25

740. Madrid, 14 décembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le poste de maître de camp sera dévolu à Sfondrato, puisque à cause de sa naissance étrangère il ne peut occuper le gouvernement du Luxem-

(1) Le 10 janvier, le Roi approuve la conduite de l'archiduc (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 9.*)

bourg. Le poste de l'artillerie sera donné à Garcies et pour que celui-ci ne refuse pas de quitter Cambrai, on lui donnera une compensation en argent. Le château de Cambrai passera au comte de Salazar, celui de Gand à Gamarra et celui d'Anvers à Juan de Borja. Ainsi toutes les nominations sont faites.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 353.

741. Madrid, 14 décembre 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Eu égard aux difficultés alléguées par l'archiduc, le Roi renonce à faire venir des Pays-Bas 3,000 Allemands. Il faut faire une grande réforme des tercios de cette nationalité, il est impossible que les Pays-Bas supportent le poids de tant de régiments. Léopold-Guillaume s'informerà si parmi les colonels réformés il n'y aurait pas un homme de valeur qui voudrait amener un régiment en Espagne ou prendra quelque autre mesure dans le même but. Ce sera chose très agréable au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 368. 15

742., 15 décembre 1651. — *Philippe IV à l'archiduc Léopold-Guillaume.*

Les Luxembourgeois se sont plaints de leur misère. Le mal provient surtout de ce qu'ils n'ont plus de gouverneur en titre depuis la mort du baron de Beck survenue en 1648. Ils n'ont eu que des intérimaires qui n'avaient aucun intérêt à bien administrer la province. Ils demandent donc un gouverneur titulaire, enfant du pays, et assez puissant pour mettre fin aux excès dont ils souffrent. Le Roi demande l'avis de l'archiduc.

Estado, 2261. 25
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 375.

743. Bruxelles, 16 décembre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Mazarin a de nouveau écrit à Fuensaldaña demandant qu'on députât vers lui Antonio Pimentel, ajoutant que c'était le moyen d'arriver sûre-

ment à la paix et ce d'une manière plus avantageuse qu'en s'accordant avec Condé. On connaît les manigances du Cardinal, il ne cherche sans doute que ses intérêts particuliers. En tout cas, il ne pouvait y avoir d'inconvénient à l'entendre, aussi Pimentel a reçu de nouveau l'ordre de partir. On va voir s'il restera encore une fois dans des généralités 3 ou s'il en viendra à condescendre à la restitution des places conquises et à la satisfaction due au Roi. Il conviendra sans doute de faire connaître à Condé les garanties qu'on réclamerait éventuellement pour lui.

Les agents du Prince arrivés aux Pays-Bas sont des gens peu sérieux, on ne sait guère traiter avec eux. Le Roi ferait peut-être bien de députer 10 auprès de Condé un membre de sa Cour, versé dans les affaires politiques et militaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 385.

744. Bruxelles, 21 décembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

Il ne paraissait guère intéressant de communiquer au duc de Lorraine le traité arrangé avec Condé. Le duc verrait que le Roi assiste Condé avec des sommes si considérables, et il n'aurait pas manqué de réclamer encore plus pour lui. Il aurait fait des difficultés lorsqu'on tentera de s'accorder avec lui pour la campagne prochaine. Cependant, 20 désireux d'obéir aux ordres du Roi, Léopold-Guillaume a prescrit à Navarro de transmettre au duc le traité et la lettre du Roi qui l'accompagnait. L'archiduc rend compte au Roi de l'entrevue que son secrétaire d'État a eue avec le duc et conclut en affirmant que celui-ci n'aura donc pas à se plaindre de ce qu'on ne lui ait pas communiqué le document 25 en question.

On dit que Mazarin a quitté Dinant. Malgré tout on a maintenu la décision de lui envoyer Pimentel. On prétend qu'il se dirige vers la France, d'où le Parlement cherche à le bannir. Il faut s'attendre à des changements cet hiver. 30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 390.

745. Madrid, 21 décembre 1651. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le duc de Lorraine a envoyé un agent à Madrid chargé de protester de son dévouement mais de se plaindre de ce qu'on ne lui a confié aucun poste au service du Roi. On a fait répondre de belles paroles et le Roi 5 s'en remet à Léopold-Guillaume pour la satisfaction à lui donner au moment qu'il jugera opportun. Le duc prétend qu'il s'est décidé à assister les Irlandais pour des motifs d'ordre religieux et parce qu'il en pourrait résulter des avantages pour le Roi. On lui a fait répondre que l'Espagne est en état de paix avec le Parlement anglais. En tout cas, 10 Léopold-Guillaume fera son rapport sur cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 392.

746. Bruxelles, 30 décembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc expose ses observations sur le traité conclu avec le prince 15 de Condé :

1. Il est convenu qu'on fournira au prince 5,000 hommes pour renforcer ses troupes. Léopold-Guillaume objecte que l'armée s'est retirée dans ses quartiers d'hiver, si affaiblie, sans qu'on ait pu de tout le cours de la campagne dernière lui fournir le nécessaire. Il faudrait des 20 sommes considérables pour la remettre en état, il en faudra plus encore s'il y a lieu d'en séparer un groupe de 5,000 hommes. L'archiduc prévoit l'éventualité où l'armée royale pourrait elle-même entreprendre une opération importante. Il demande s'il faut y renoncer pour fournir aux Français le contingent fixé de 5,000 hommes. L'armée de Condé ne 25 prend que 1,500 hommes, on ne doit guère s'attendre à ce que ce nombre augmente.

2. Le Roi veut qu'on donne ordre au gouverneur de la Bourgogne d'assister autant qu'il le peut le prince. Il y a lieu de noter que les Bourguignons sont très égoïstes, ils cherchent à tout prix à éviter une rupture 30 de l'armistice conclu en leur faveur. Le parlement de Dôle a déjà entravé une levée qu'on a essayé de faire dans la région. De même on a empêché les Français d'y acheter des armes. Le motif est toujours le même : les

Bourguignons veulent assurer le maintien de la suspension d'armes qui leur semble être le salut de leur province. Que le Roi juge combien peu ces gens seront disposés à aider Condé, quand ils sont dans de telles dispositions!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 400. 5

747. Bruxelles, 30 décembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a employé différents moyens pour gagner l'Électeur de Cologne. Récemment on a tenté d'obtenir de lui la permission d'établir dans son pays quelques quartiers d'hiver. Ce fut en vain, encore qu'on s'est efforcé de s'attacher un de ses principaux ministres. Ces derniers jours l'Électeur a fait une ouverture par l'intermédiaire de son premier ministre, le comte de Furstemberg, qui est bien disposé pour les Habsbourgs. L'Électeur refuse toute pension, mais il est prêt à recevoir ce qu'on lui donnera pour dissimuler les transits qui se font chaque jour par le pays de Liège. Il paraît qu'on a agi de façon semblable à l'époque du Cardinal-Infant. Dès que des effets arriveront d'Espagne on donnera au Prince-évêque une gratification de 12,000 écus. On gagnera ainsi sa confiance. Son premier ministre est bien disposé. Un autre ministre, le baron de Taubl l'est moins, encore que son fils soit en correspondance avec Fuensaldaña.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 405.

748. Bruxelles, 30 décembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'Internonce de Bruxelles vient de remettre un bref du Pape adressé à l'archiduc à propos du Jansénisme. L'archiduc va entendre à ce sujet les Conseils, puis fera rapport au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 251, fol. 407.

749. Bruxelles, 30 décembre 1651. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 30

On s'est informé de la procédure suivie antérieurement pour l'expédition des patentes des fonctions politiques réservées à la collation du Roi.

Il appert qu'aux époques où le Gouverneur général n'était pas un prince, les intéressés se sont adressés à la Secrétairerie d'État et de Guerre pour avoir leurs patentes. A l'époque du Cardinal-Infant ces patentes étaient expédiées aux Pays-Bas. L'archiduc s'est conformé à ce précédent. On a déjà remis à Bruxelles deux ou trois patentes de maître de camp, les autres titulaires n'en ont pas et en font argument pour refuser de payer leurs droits de patente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, rég. 251, fol. 408.

750. Bruxelles, 3 janvier 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Gouverneur général vient de recevoir la lettre du Roi lui prescrivant de continuer la campagne afin de soulager Condé. Il affirme qu'il a fait durer les hostilités tant qu'il a pu, malgré les intempéries, le dénuement et les maladies de la soldatesque, et il aurait continué encore si la chose avait été possible. Il rappelle la décision prise de tenter une opération en Bourgogne. Il a fallu y renoncer pour diverses raisons, notamment l'attitude des chefs de l'armée qui non seulement n'avaient aucune confiance dans son issue, mais refusaient d'y prendre part et cela avec des propos inconvenants.

La situation en France s'est modifiée complètement. Mazarin est rentré appelé par Louis XIV. Le duc d'Orléans et le parlement de Paris lui font une opposition armée et ont mis sa tête à prix. Le duc d'Orléans a envoyé un agent au duc de Lorraine. L'archiduc proteste de son dévouement qui le portera jusqu'à exposer sa vie. Fuensaldaña écrira à propos des questions d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 1.

751. 8 janvier 1652. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur les marchands étrangers qui sont d'origine noble, mais qui ne se sont pas fait réhabiliter à raison du trafic qu'ils exercent (1).

Secretarias provinciales, registre 2628.

(1) Voir la consulte du 10 mai 1651.

752. Madrid, 9 janvier 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Rappelant les ordres donnés l'année antérieure le Roi prescrit d'envoyer six frégates bien armées pour renforcer la flotte d'Espagne destinée à opérer à Bordeaux. De son côté il expédiera de l'argent ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 3 (2). 5

753. Bruxelles, 13 janvier 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On prétend que Mazarin est rentré en France sans avoir été rappelé par le Roi. Il a laissé des troupes à la Marne, il a fait sa jonction avec le Roi. A l'heure actuelle il doit être arrivé à la Cour. Le duc d'Orléans s'approche de Paris et recrute des troupes. Sa fille, Mademoiselle, lève 10 deux régiments. L'archiduc fait tous ses préparatifs pour être en état de profiter des circonstances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 13.

754. Madrid, 16 janvier 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'il tient pour très opportune la diversion, quelle 15 qu'elle soit, qu'on ferait en France, de manière à maintenir le parti de

(1) Le 2 mars, l'archiduc répond que pour le moment l'ordre est inexécutable faute d'argent. Si les frégates sont nécessaires, il faut envoyer l'argent à temps, car ces vaisseaux ne pourraient effectuer le voyage en toute saison (fol. 156).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 janvier, pour 20 le cardinal Trivulcio (fol. 7); le 11 janvier, pour Francisco de Melo (fol. 12); le 14 janvier, pour le sergent de bataille Francisco Sanchez Pardo (fol. 14); le 25 janvier, pour Patricio Moledy, attaché à la Cour de Léopold (fol. 23); le 25 janvier, au sujet de l'abbé Gaspar Wincq (fol. 29); le 26 janvier, pour Antonio de Castro Lopez (fol. 38); pour le colonel Andres de Altuna (fol. 41); pour Francisco de Uriza (fol. 42); pour le lieutenant 25 du maître de camp général Matheo de Torres (fol. 43); pour Marie Tats de Amerongen (fol. 44); pour le sergent-major italien Honofrio Mormile (fol. 45); pour son collègue Jean-Baptiste de Frinchi (fol. 46); pour Vincent de Harscamp, conseiller receveur des aides de Namur (fol. 47); le 5 février, pour le licencié Garcia de Yllan (fol. 61); pour le religieux Joseph Amolfini (fol. 62); le 6 février, pour l'ancien gouverneur de Rethel Juan 30 de Liponti (fol. 63); pour Pedro Martinez de Paz, greffier de la Cour (fol. 66); pour Luis de Portugal (fol. 73); pour le religieux Paulo Sfondrato (fol. 74); pour le baron de Dramelay, conseiller honoraire du Parlement de Dôle (fol. 76); pour le comte de Vertaing (fol. 103); pour le duc de Lorraine (fol. 104); pour l'abbé de Stavelot (fol. 106).

Condé. La diversion projetée en Bourgogne aurait été très utile, malgré les dangers qu'elle présentait. Il faut espérer que l'archiduc ayant reçu les provisions aura préparé une autre tentative en Picardie ou ailleurs.

Il aurait mieux valu ne pas envoyer Pimentel vers Mazarin, le Cardinal est si décrié en France, il n'y a pas d'apparence qu'il puisse amener la paix; cette démarche peut causer de la défiance à Condé. Le Roi s'est efforcé de prévenir cette dernière éventualité en expliquant que Léopold-Guillaume n'aurait sans doute pas encore reçu le texte du contrat conclu avec lui. Il est décidé à ne pas conclure, voire à ne pas négocier sans 10 l'intervention préalable du Prince.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 17.

755. Bruxelles, 20 janvier 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Voilà que le duc d'Orléans forme un troisième parti en opposition avec Mazarin et il a envoyé un agent au duc de Lorraine avec les pouvoirs 15 nécessaires pour conclure un contrat avec lui. Il a été jusqu'à lui offrir la restitution de ses États. En plus, le duc d'Orléans a invité le comte de Tavano à pénétrer en France sans tarder. L'archiduc a fait savoir au duc de Lorraine que le Roi serait particulièrement heureux de le voir rentrer en possession de la Lorraine et qu'il était résolu à ne pas traiter sans lui. 20 Il lui est donc loisible d'accepter la proposition du duc d'Orléans, à condition de demander à celui-ci de ne pas déposer les armes avant la paix générale. Lorraine s'est montré très satisfait mais a ajouté qu'il allait interroger le duc d'Orléans pour savoir quels pouvoirs il tenait des parlements français et l'engager à se mettre lui-même en campagne. Ce 25 n'est qu'alors que les Lorrains pourraient marcher sur Paris.

Les troupes de Condé sont disposées à marcher, mais veulent s'assurer au préalable que Condé et Orléans sont d'accord.

Mazarin a fait des propositions au duc de Lorraine lui offrant 50,000 écus pour pouvoir disposer de ses troupes pendant l'hiver seule- 30 ment. Le duc a refusé mais on soupçonne qu'il aurait offert à Mazarin de ne pas bouger pendant l'hiver. En tout cas, il faut renforcer l'armée des Français, suivant la promesse faite à Condé. L'archiduc tâchera

d'obtenir à cet effet 2,000 hommes du duc de Lorraine. Il promet en terminant de faire tout son possible pour fomenter des troubles en France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 21.

756. Du Pardo, 25 janvier 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*. 5

Au sujet de la séparation de l'abbaye de Saint-Bernard et de l'évêché d'Anvers. Cela ne peut se faire sans le consentement de l'évêque, du Pape et du Roi. Il faut évidemment respecter les décisions de Philippe II et on ne peut frustrer l'évêque d'Anvers. L'archiduc enverra à Madrid une copie de la convention conclue entre l'évêque et les moines. Entre 10 temps, il faut rester au *statu quo* et le Roi a prescrit à son ambassadeur à Rome qu'on sursoie à la séparation. Le nouvel abbé de Saint-Bernard a été cité à Rome et l'archiduc voudrait qu'on lui évite ces ennuis. Il faut examiner si cette citation ne se rapporte pas exclusivement à la séparation de son abbaye d'avec l'évêché. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 25.

757. Du Pardo, 25 janvier 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Un ambassadeur de la reine de Suède est arrivé à Madrid, pour féliciter le Roi de la paix allemande et établir des relations d'amitié et de commerce entre les deux monarchies. Le Roi veut répondre à cette poli- 20 tesse et députe à cet effet Esteban de Gamarra, pour qui il a fait rédiger des instructions. Léopold-Guillaume donnera l'ordre à Gamarra de partir sans retard (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 30.

758. Bruxelles, 27 janvier 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*. 25

Un agent du duc d'Orléans est arrivé à Bruxelles, apportant l'ordre du prince de Condé à ses troupes de marcher sur Paris pour

(1) Voir le texte original des instructions de Gamarra (fol. 33). — Le 21 avril, le Roi remplace Gamarra — qui a été mis en prison — par Antonio Pimentel (fol. 256). — Le 22 avril, l'archiduc écrit encore à ce propos. On voit dans cette lettre que l'emprisonnement de Gamarra avait été provoqué par des excès commis dans un village du Brabant par les troupes placées sous ses ordres (fol. 271).

faire leur jonction avec celles du duc d'Orléans lui-même. On y a joint 4,000 hommes de l'armée royale sous les ordres du baron de Clinchamp. On s'efforce aussi d'obtenir 2,000 hommes du duc de Lorraine. Ce sera là une diversion sérieuse en France. Le Roi est prié d'envoyer au plus 5 tôt les mensualités.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 51.

759. Du Pardo, 29 janvier 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*.

Condé s'est plaint de ce qu'on n'eût pas fait du côté des Pays-Bas la diversion qu'il avait demandée et a insisté pour qu'on ne tarde plus à la 10 faire, sans quoi il courrait le danger de se perdre. Le Roi insiste à nouveau pour qu'on reprenne les opérations quelles que soient les difficultés. On ne manquera pas d'argent. Le Roi a fait envoyer les mensualités de janvier et février. Il exécute les engagements qu'il a pris vis-à-vis de Condé. Léopold-Guillaume doit soigner pour l'envoi de six frégates des- 15 tinées à renforcer la flotte qui opère à Bordeaux de façon à montrer à Condé qu'on fait tout son possible. Le Roi a écrit au duc de Lorraine pour le prier de contribuer à l'opération à faire en France (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 53.

760. Bruxelles, 3 février 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

20 C'est le duc de Nemours qui conduira l'armée des Français. Il est venu à la Cour. C'est un jeune homme sans expérience, il ne doit son commandement qu'à sa qualité de prince. Il semble que le duc de Lorraine est disposé à donner satisfaction au sujet de ce qu'on lui a demandé. On dit aussi qu'il a écrit à sa sœur la duchesse d'Orléans pour qu'elle 25 persuade son mari de ne pas faire alliance avec le prince de Condé. Il a ajouté que lui-même ne céderait pas ses troupes, à moins qu'on ne lui restituât les trois places de Stenay, Chamoy et Clermont qui sont au pouvoir de Condé. La duchesse lui a répondu que l'alliance projetée lui sera favorable et qu'on lui donnera satisfaction à propos des trois places.

30 (1) La lettre au duc se trouve fol. 57.

Le duc de Lorraine s'est engagé en tout cas à mettre encore ses troupes au service du Roi comme les années précédentes, mais elles ne pourront participer à l'expédition en France.

L'archiduc a décidé que le prince de Ligne et 3,000 cavaliers pénétreront dans le Boulonnais. On fera ainsi de deux côtés la diversion demandée 5 par Condé.

Le duc de Nemours a déjà commencé à demander de l'argent, il désire au moins 100,000 écus. Fuensaldaña a fait rapport à Luis de Haro sur la mauvaise qualité des effets récemment envoyés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 59. 10

761. Bruxelles, 5 février 1652. — *Consulte du Conseil des Finances.*

Louis Roger Clarisse poursuit avec ardeur les procès qu'il a engagés contre le fisc royal au Conseil privé et au Conseil de Brabant. Il prétend toucher l'équivalent de la terre de Montfort et le remboursement de plus d'un million d'écus. Il cherche à mettre la main sur les droits seigneuriaux des monnaies d'Anvers et de Bruxelles et à demeurer ainsi en 15 jouissance des éléments les plus fructueux des revenus royaux. Il se vante de conclure un nouvel *assiento* pour la campagne prochaine et de contraindre le Conseil des Finances à des démembrements importants du domaine. 20

Le Conseil propose à l'archiduc d'engager le Roi à ne pas conclure de nouvel *assiento* avec Clarisse d'autant plus que celui-ci émet des prétentions exorbitantes d'un droit d'hypothèque sur le domaine des Pays-Bas pour tous ses *assientos* futurs. Le Conseil voudrait aussi que l'on ne prît pas de décision en Espagne sur les *assientos* antérieurs de Clarisse sans 25 avoir été entendu au préalable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 159 (2).

(1) Le 13 mars, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 192).

(2) L'archiduc se rallie à cette consulte et en communique la teneur au Roi le 2 mars (fol. 158). Le 5 juillet, le Roi assure qu'on ne conclura plus d'*assiento* avec 30 Clarisse et ses correspondants (reg. 253, fol. 20).

762. Bruxelles, 6 février 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Cardenas ne détient pas d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été conférés par sa première lettre de créance adressée au Parlement. Or il pourrait se présenter une occasion d'induire les Anglais à faire la guerre 5 à la France ou au tyran de Portugal. Cardenas a donc demandé à Léopold-Guillaume de vouloir lui donner des instructions. Il semble que ce qui attirerait surtout les Anglais ce serait l'occupation de Calais. La perte de cette place serait sans doute un affaiblissement considérable pour la France et les Anglais, si altiers dans leurs victoires, deviendraient 10 des ennemis très redoutables. La possession de Calais et de Douvres constituerait pour eux un moyen de dominer le Pas-de-Calais. Ils seraient en état d'empêcher les communications avec les Pays-Bas. En plus, les Français ont beau être divisés, aucun cependant ne voudrait tolérer une diminution de leur territoire et l'occupation éventuelle de Calais réta- 15 blirait l'union entre eux. Les Hollandais qui déjà ne s'accordent pas avec le parlement anglais feraient à nouveau alliance avec la France, dans la crainte de voir leurs navires dans le Pas-de-Calais à la merci de l'Angleterre. Cela leur ferait ouvrir l'œil sur les places maritimes des Pays-Bas. Ce sont là les considérations que Léopold-Guillaume a fait valoir à Car- 20 denas, lui prescrivant de continuer les pourparlers jusqu'à ce que le Roi ait donné ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 69.

763. Bruxelles, 6 février 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La mort de Diego de Hernani a laissé vacante la place de contador 25 principal aux Pays-Bas. Les candidats de l'archiduc sont Garcia Ossorio, contador des vivres, Andres del Marmol, veedor général en Bourgogne, Pedro de Mendoza, contador de l'artillerie et Pedro Martinez de Paz. Le Roi choisira celui qu'il préfère (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 75.

30 (1) Le 17 septembre, le Roi fait savoir qu'il a désigné Ossorio (reg. 253, fol. 181).

764. Bruxelles, 16 février 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les régiments allemands anciens viennent aux Pays-Bas avec femmes et enfants. Lors des derniers recrutements les intéressés ont à nouveau exigé que ni hommes ni officiers ne devraient passer en Espagne. Il faudrait donc réunir de nouveaux régiments, ce qui ne serait pas facile, à la suite de toutes les guerres qui ont eu lieu dans l'Empire. On devrait aussi avertir les intéressés. Le Roi doit envoyer de l'argent à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 95.

765. Bruxelles, 16 février 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Molenghien se prétend lésé parce qu'on ne lui donne pas les 500 écus de maître de camp général en plus du gouvernement du Luxembourg. Sfondrato refuse le poste de maître de camp général à cause de ses infirmités. Garcies fait aussi des difficultés pour occuper le poste qu'on veut lui confier; il voudrait garder le gouvernement de Cambrai parce que sa situation est obérée. L'archiduc attend de nouveaux ordres (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 96.

766. Madrid, 6 février 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a prescrit à Fuensaldaña de faire une démarche pour que celui-ci coopère à la diversion à faire en France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 109.

767. Madrid, 6 février 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Il est nécessaire d'envoyer un agent à Munich, pour présenter à l'Électrice veuve les condoléances du Roi à l'occasion de la mort de son mari. Le Roi désigne à cet effet le baron de Grammont (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 112 (3).

(1) Voir les annexes (fol. 99). Il y a notamment une liste de tous les gouverneurs du Luxembourg depuis le comte de Mansfeld. — Les pourparlers relatifs à ces nominations font encore l'objet d'une lettre royale du 28 mars (fol. 216).

(2) Le 15 juin, le Roi ajoute que le même Grammont félicitera le nouvel Électeur à l'occasion de son mariage avec Adélaïde de Savoie.

(3) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 7 février, pour le duc d'Aerschot (fol. 115); le 20 février, pour le duc de Nemours, gouverneur des

768. Bruxelles, 17 février 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les troupes de Condé et une partie de celles du Roi se dirigent vers Cambrai pour pénétrer en France. L'archiduc communique quelques nouvelles venues de ce pays. Il ne paraît pas régner une bonne intelligence entre le duc d'Orléans et le Parlement.

Chaque année le duc de Lorraine provoque des embarras. On lui a demandé à nouveau de pouvoir disposer de ses troupes. Il proteste de ses bonnes intentions, mais on n'a pas encore pu l'induire à conclure un contrat. L'archiduc expose les tractations qui ont eu lieu à ce propos, les difficultés que le duc suscite en alléguant les propositions qui lui ont été faites de la part du duc d'Orléans. L'archiduc craint qu'il ne soit d'accord avec Mazarin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 119.

769. Madrid, 17 février 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Diego de la Torre, archevêque d'Ephèse, a fait savoir qu'il est réduit à la dernière misère, que les Hollandais lui ont confisqué ses biens parce qu'il administrait les sacrements à leurs concitoyens catholiques, qu'il a dû s'enfuir à grand risque et se réfugier à Bruxelles. Il demande qu'on le nomme à un des évêchés d'Ypres ou d'Anvers. De là il pourrait continuer son ministère auprès des catholiques hollandais. Le Roi le recommande à la bienveillance de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 121.

770. Madrid, 20 février 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a eu connaissance des tractations de D. Antonio Pimentel avec Mazarin. Il n'y a pas de réponse à donner. En ce moment tant de choses

troupes de Condé (fol. 123); le 23 février, pour Michel Rubens, auditeur de la Chambre des Comptes de Lille (fol. 139); le 1^{er} mars, pour le docteur Manuel de Cobanos, juriste (fol. 155); le 2 mars, pour le comte de Henin (fol. 161); pour l'Électeur de Trèves (fol. 168); pour le baron de Rouveroit, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold, oncle de Léopold-Guillaume (fol. 171).

sont en cours et chacune d'elles est susceptible de provoquer des changements importants. Le Roi se réserve de faire une plus ample déclaration, quand on aura pu voir la tournure que prend la campagne prochaine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 132. 5

771. Madrid, 24 février 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve les mesures prises par l'archiduc pour gagner les faveurs de l'Électeur de Cologne. Il faut employer à cette fin tous les moyens possibles ⁽¹⁾.

Il approuve aussi l'envoi fait à Brun du traité de navigation et les préparatifs en vue de la constitution de la chambre mi-partie. Il convient que l'organisme ou les organismes chargés des affaires relatives à l'exécution de la paix évitent tous retards, de façon à ce qu'on en finisse avec ces affaires. On a bien fait de supprimer, dans les dépêches émanant des Conseils, les titres de comte de Hollande et de Zélande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 143. 15

772. 24 février 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi accède à la demande de Condé tendant à ce que Marchin soit traité aux Pays-Bas par les généraux espagnols comme un maréchal de France.

Estado, 2262. 20

773. Madrid, 27 février 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le prince de Condé a demandé que les troupes royales mises à sa disposition en vertu du dernier contrat ne soient pas placées sous les ordres d'Esteban de Gamarra.

Le Roi charge l'archiduc de désigner un autre officier pour ce commandement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 152. 25

⁽¹⁾ Le même jour le Roi communique à l'archiduc le texte de nouvelles doléances de l'Électeur à propos des excès commis dans ses États par la soldatesque et prescrit d'éviter à l'avenir ces inconvénients (fol. 146). 30

774. Bruxelles, 2 mars 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les habitants de la ville de Limbourg ont racheté l'obligation de loger des troupes. Dans la citadelle il y avait une garnison de Lorrains, en suite d'un prêt de 500,000 florins fait au Roi par le duc de Lorraine. Cette garnison a été remplacée par des troupes royales ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 157.

775. Bruxelles, 2 mars 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Conseil d'État comprend si peu de membres, que les séances se réduisent parfois à des colloques entre Hovynes et Claude Bereur. L'archevêque de Malines n'intervient que dans les affaires ecclésiastiques, l'évêque de Gand demeure dans son diocèse, Hovynes doit partir avec l'armée en campagne; dès lors le Conseil est réduit à néant. Il serait très utile d'y faire entrer d'Ennetières, trésorier général, homme de bien et dont la compétence financière viendrait fort à point. Sans doute le nouveau chancelier Asseliers doit y siéger également, mais sa longue absence et son grand âge l'empêchent de suppléer au vide du Conseil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 162.

776. Bruxelles, 2 mars 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La diversion décidée en France est en voie d'exécution. L'armée a déjà fait cinq jours de marche dans le pays ennemi sans rencontrer aucune résistance. Cela a coûté beaucoup d'argent.

Fuensaldaña fera rapport sur la situation financière; pour l'exercice précédent six mensualités ont manqué, on a dû vivre d'expédients; l'argent récemment envoyé a été dépensé en grande partie pour rembourser des dettes; sans cela on eût perdu tout crédit. L'armée demeure dans ses quartiers. On lui donne le pain de munition, faute de quoi elle se débanderait. Il faut beaucoup d'argent pour l'artillerie, les munitions,

⁽¹⁾ Le 21 avril, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 267).

le pain. Que le Roi envoie les ressources nécessaires sans quoi on va perdre l'occasion qu'offrent les troubles qui agitent la France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 163.

777. Madrid, 5 mars 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur d'Espagne au Danemark, Bernardino de Rebolledo, a fait savoir que du Danemark et de la Suède on envoyait des ambassadeurs en Angleterre, chargés de reconnaître la République. Léopold-Guillaume devrait tâcher de s'informer du mobile de ces décisions. Brun et Cardenas ont reçu ordre aussi de prendre des informations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 175. 10

778. Madrid, 5 mars 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le nonce de Madrid a fait savoir qu'on a fait aux Pays-Bas des innovations à propos des droits à payer pour le placet royal à donner au sujet des provisions de canonicats et des prébendes ecclésiastiques. Il prétend qu'on a majoré le montant de ces droits, au grand préjudice des immunités ecclésiastiques et qu'on n'a jamais agi de la sorte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 177 ⁽¹⁾.

779. Madrid, 13 mars 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Accusé de réception du rapport de Valcarcel à propos de l'emprisonnement de l'auditeur militaire du Hainaut. Léopold-Guillaume prétend 20

(1) Voir encore certaines lettres relatives à des affaires particulières : le 10 mars, pour Thomas Lopez de Ulloa (fol. 179); le 12 mars, pour le capitaine Diego Vasquez Vela (fol. 181); son collègue Pedro de Herrera (fol. 184); le maître de camp italien Honofrio de Scio (fol. 187); le 14 mars, pour Juan Thomas Umbriano (fol. 197); le 21 mars, pour le capitaine Andrés de Arce y Castro (fol. 206); le 31 mars, pour Anna Ramirez, jadis au service d'Isabelle (fol. 223); pour Jeanne Bocanan, veuve de Diego de Hernani (fol. 225); pour Martha de la Cueva, veuve du capitaine Garcia de Herrera (fol. 227); pour l'abbé de Stavelot (fol. 229); pour le maître de camp Luis de Zuniga y Carillo (fol. 231); pour le marchand hollandais Pedro Koker (fol. 233); pour Juan de Liponti (fol. 235); pour Luis de Portugal (fol. 237); le 1^{er} avril, pour Pablo Sfondrato, frère du marquis (fol. 239); pour le sujet hollandais Juan Cools (fol. 241); le 6 avril, pour Jayme Aleman, chevalier catalan (fol. 243); pour Diego Henrique de Castro (fol. 244).

que la justice militaire est aussi bien administrée que possible. Le Roi observe que ce rapport ne fait mention que des délits imputés à Diégo de Valcedo au comte de Gammerages et à Bucquoy; il voudrait savoir quelles sanctions ont été prises pour des faits si graves. Il recommande encore la bonne administration de la justice militaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 195.

780. Madrid, 13 mars 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le colonel Juan Tibanti, agent du duc de Lorraine à Madrid, a apporté des protestations de dévouement de son maître et a insisté sur l'opportunité de mettre sur pied aux Pays-Bas deux armées, dont l'une serait aux ordres du duc.

L'archiduc examinera cette proposition avec Fuensaldaña et en fera rapport au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 188.

781. Bruxelles, 16 mars 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On n'a pas pu persuader le duc de Lorraine de conclure un nouveau contrat sans accepter la clause que le contrat n'aura pas lieu si le duc d'Orléans réclame les troupes en question. On s'est décidé à passer par cette exigence, dans la crainte que le duc se mit d'accord avec Mazarin et pour être assuré qu'en tout cas on le tiendrait au service du Roi. Les troupes sont en marche le long de la frontière de la principauté de Liège. On tâche de convaincre le duc de les joindre à celles qui pénètrent en France. Ainsi Louis XIV sera forcé de détacher des forces considérables pour y faire opposition.

Nouvelles demandes d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 200.

782. 17 mars 1652. — *Mémoire remis par Antoine Brun au conseiller fiscal de Heres (P) à La Haye.*

Sur la cession des pays d'Outre-Meuse.

30

Estado, 2079.

783. 18 mars 1652. — Autre mémoire remis par Antoine Brun à La Haye.

Même sujet.

Estado, 2079.

784. S. d. (vers le 18 mars 1652). — Réponse d'Antoine Brun à quelques objections faites par Hovynes au sujet du traité de paix concernant les pays d'Outre-Meuse.

Dans la jointe qui se tint en présence de l'archiduc, Hovynes avait prétendu que les Hollandais ne pouvaient réclamer comme pays d'Outre-Meuse que Daelhem, Fauquemont et Rolduc, et aussi le plat pays qui relevait de la juridiction du Brabant. Brun ne partageait pas sa manière de voir et il aurait voulu savoir de l'archiduc si on ne chercherait pas à s'entendre avec les Hollandais au sujet des territoires contestés avant la décision de la Chambre mi-partie.

Brun a joint ces documents à la lettre qu'il a écrite au Roi, d'Anvers le 22 mai.

Estado, 2079.

785. Madrid, 20 mars 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

A l'époque de Philippe II les personnages désignés pour occuper des postes civils ou militaires réservés à la nomination du Roi devaient lever leurs patentes à Madrid, aussi bien quand le Gouvernement Général était aux mains d'un prince du sang qu'autrement. Il en fut encore de même sous les gouvernements d'Isabelle et de Ferdinand. Le Roi prescrit à l'archiduc de rétablir cet usage; il convient de conserver les prérogatives du Conseil suprême des Pays-Bas ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 202.

Estado, 2262.

(1) Voir en annexe la liste des patentes levées à Madrid sous les gouvernements d'Isabelle et du Cardinal-Infant. Ce sont celles de Renon de France, président du Grand Conseil de Malines, en 1622; de Jacques Morlet, roi d'armes, en 1625; de Michel Mauris-
sens, son collègue, en 1625; de Ferdinand de Boisschot, chancelier de Brabant en 1626, etc.

786. Bruxelles, 23 mars 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archevêque de Cambrai a reçu ses bulles. Avant de le mettre en possession de son église, on a fait les protestations nécessaires pour réserver les droits du Roi. Pour l'évêché d'Anvers, l'archiduc propose maître Capello, religieux, dominicain que le Roi avait désigné pour l'évêché d'Ypres, et pour ce dernier le chapelain de l'archiduc Gaspar Juan de Robles. On attend l'approbation du Roi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 209.

787. Bruxelles, 23 mars 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Par sa lettre du 20 février le Roi a prescrit de renoncer à attaquer des places occupées par les Français aux Pays-Bas pour pénétrer en France, à moins qu'à un moment donné on puisse faire les deux choses à la fois ou que le prince de Condé soit suffisamment renforcé, quand le duc d'Orléans et le parlement de Paris se seraient déclarés pour lui.

Le Roi sait que 5,000 hommes de ses troupes ont pénétré en France, conjointement avec l'armée du duc de Nemours. Elles viennent d'être renforcées de 2,000 hommes. Ainsi les Français sont en état d'opérer seuls. Le comte de Fuensaldaña fera rapport à Luis de Haro sur leurs opérations.

Quant à l'armée royale elle ira au secours des partisans français si ceux-ci en ont besoin. En tout cas elle fera du bon travail si l'archiduc dispose des ressources nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 210.

788. Madrid, 6 avril 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

A propos des tractations de Mazarin avec les Hollandais en vue de la vente à ceux-ci de Dunkerque, le Roi prescrit de profiter de la première occasion pour tenter de reconquérir cette place.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 246 ⁽²⁾.

(1) Le 28 mai, le Roi approuve ces désignations (fol. 376).

(2) Voir encore diverses lettres relatives à des affaires particulières : le 6 avril, pour le prince de Ligne (fol. 249); le 8 avril, pour la marquise Caroline d'Autriche (fol. 251);

789. Aranjuez, 6 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle les ordres qu'il a donnés à propos du bon accueil à faire aux Hollandais et de la nécessité d'éviter tout conflit avec eux. Il faut éviter surtout les désordres résultant du passage des troupes royales et de l'armée du duc de Lorraine. Brun ne cesse d'insister sur l'importance que les États Généraux y attachent et appréhende que semblables passages de troupes pourraient amener une rupture. Aussi le Roi renouvelle ses prescriptions. Il veut qu'en aucune occasion on ne manque aux prescriptions du traité; bien plus, on doit en toute affaire leur donner la plus grande satisfaction. 40

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 258.

790. 15 avril 1652. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Charles Coeberger avait demandé qu'on restituât aux établissements de bienfaisance les sommes prêtées par eux du temps d'Isabelle. Les monastères, les hôpitaux ne touchant plus de rentes étaient ruinés. Les 45

le 14 avril, pour le capitaine Christoval de Guzman (fol. 252); le 21 avril, pour Antoine Brun (fol. 261); le 22 avril, pour François van der Reest, gouverneur de Léau (fol. 311); pour le comte de Bucquoy (fol. 313); pour le baron de Clinchamps (fol. 315); pour le comte de Reckeim (fol. 317); le colonel Jacques Schlebusch (fol. 321); le 23 avril, pour le conseiller van der Piet (fol. 325); pour le général Marsin (fol. 327); pour le comte d'Isenghien (fol. 329); pour le duc d'Aerschot (fol. 333); le 24 avril, pour Sebastien Bravo de Cambrana, capitaine de cavalerie (fol. 335); pour le comte de Leslie (fol. 338); le 14 mai, Barthélemy Herrera de Barrientos (fol. 365); pour le trésorier général d'Ennetières (fol. 366); pour l'Électeur de Trèves (fol. 372); le 24 mai, pour le pagador général Diego Henriquez (fol. 385); pour Juan Tibanti (fol. 386); pour Juan de Liponti (fol. 387); pour Pablo Sfondrato (fol. 388); pour Marta de la Cueva (fol. 389); le 28 mai, pour le sergent-major François van Zinnick (fol. 401); le 9 juin, pour Pedro Geraldino (fol. 430); le 12 juin, pour le prince de Homburg (fol. 437); pour Miguel de Ugarte, proveedor de la flotte (fol. 439); pour le sergent-major de Neverlée (fol. 441); pour Juan Martin del Hoyo Barrienta, dépositaire de l'armée (fol. 443); le 15 juin, pour le duc d'Aerschot (fol. 446); pour le comte de Reckeim (fol. 447); pour le comte de Bucquoy (fol. 449); pour le baron de Clinchamps (fol. 452); le 16 juin, pour Miguel Fernandez de Rivero (fol. 460); le 17 juin, pour Marie et Isabelle de Hernani (fol. 463); le 19 juin, pour la Confrérie de la Passion à Cologne (fol. 473); pour Andres Mangeli, auditeur à la nonciature de Madrid (fol. 475); le 19 juin, pour le marquis de Correto (fol. 481); pour le capitaine Francisco Solgado (fol. 483); le 26 juin, pour Ernestine de Ligne, veuve de Jean de Nassau (fol. 486); pour les capucins Barea (fol. 489).

Monts-de-piété, de leur côté, ne pouvaient plus payer l'intérêt des sommes qu'ils avaient empruntées. Le Conseil appuie la requête de Coeberger et propose de remettre au chancelier de Brabant, en ce moment à Madrid, un ordre pour qu'on restitue aux Monts-de-piété l'argent qu'ils ont avancé. 5

Secretarias provinciales, liasse 2450.

791. Aranjuez, 20 avril 1652. — *Ordre de Philippe IV au secrétaire d'Etat Geronino de la Torre.*

Le Conseil de Flandre exprimera ses remerciements à l'archiduc pour les alcyons qu'il a envoyés. 40

Estado, 2062.

792. Aranjuez, 21 avril 1652 — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le roi de Pologne, Jean Casimir, a fait part à Madrid de la naissance d'un prince héritier. L'archiduc doit désigner un sujet qualifié pour se rendre en Pologne pour présenter les félicitations du Roi (1). 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 263.

793. Du camp près de Gravelines, 22 avril 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a insisté déjà à diverses reprises sur le dévouement de la Flandre, en particulier sur la contribution que cette province a fournie en vue du siège de Gravelines. Dans le cas où le bon espoir qu'on a de prendre la place se réaliserait, il y aurait lieu de tenir compte des doléances des habitants. Ils se plaignent que les gouverneurs de toutes les places sont des Espagnols. Jadis les gouverneurs de Gravelines étaient des Belges, jusqu'à l'époque du marquis d'Aytona où le dernier d'entre eux fut destitué à cause de certains soupçons qu'on avait sur lui. Depuis, 25

(1) Voir en annexe la lettre de félicitations adressée au souverain polonais (fol. 265).

on n'a plus désigné pour Gravelines que de simples commandants. La place en question est de plus grande importance; il ne faut la confier qu'à un sujet tout à fait sûr. Si le Roi se décidait ultérieurement à désigner un Espagnol comme gouverneur, il faudrait remplacer dans une des autres places fortes de la Flandre le gouverneur espagnol par un officier belge (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 272.

794. Du camp près de Gravelines, 22 avril 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'Électeur de Trèves a notifié la mort de son prédécesseur et sa propre entrée en fonctions. L'archiduc a chargé le seigneur d'Autel, noble luxembourgeois, de lui présenter ses félicitations et l'assurer du désir qu'on éprouve d'entretenir avec lui des relations de bon voisinage. L'Électeur a répondu sur le même ton et a demandé la levée de la saisie faite de certains biens de son prédécesseur situés au Luxembourg. L'archiduc a chargé le Conseil privé d'examiner cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 274.

795. Du camp près de Gravelines, 22 avril 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Siège de Gravelines. L'ennemi a tenté en vain d'introduire un secours dans la place. Le gouverneur de Dunkerque a fait sortir tous les bourgeois qui ne disposent pas d'une réserve de vivres suffisante pour trois mois. D'autre part, on va tâcher du côté espagnol d'amener les munitions nécessaires pour commencer l'attaque de Gravelines. L'armée est en bon état, encore qu'on dispose de peu de moyens. Malgré tout, l'archiduc est plein d'espérance. L'opération a été très opportune pour entraver les tractations des Français avec le parlement d'Angleterre en vue d'une cession à ce dernier de Gravelines et de Mardyck. Actuelle-

(1) Le 5 juin, Philippe IV répond qu'il faut désigner un Espagnol pour le gouvernement de Gravelines, mais que l'archiduc doit prendre les mesures nécessaires pour donner satisfaction à la Flandre (fol. 413).

ment ce projet semble impossible à réaliser et Cardenas se trouve en meilleure posture pour faire opposition à une manœuvre aussi préjudiciable au maintien des bons rapports entre l'Espagne et l'Angleterre. On vient de conclure un accord avec le duc de Lorraine qui est parti pour la frontière. En tout cas Léopold-Guillaume continuera à le surveiller. Molenghien demeure avec une petite armée dans le Hainaut pour empêcher l'ennemi de faire des déprédations dans les régions de Lille et de Tournai. Nouvelles doléances sur le manque d'argent. L'archiduc est parti de Bruxelles n'ayant plus que 2,000 écus. De toute cette année il n'a encore rien reçu de sa solde personnelle. On lui doit beaucoup d'argent. Le personnel de sa maison est dans la misère.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 276.

796. Du camp près de Gravelines, 22 avril 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

En vue de la désignation d'un président du parlement de Dôle et pour se conformer aux précédents, l'archiduc a demandé l'avis du gouverneur de la province, du parlement lui-même et du Conseil d'État. Les candidats proposés sont Antoine Brun, Claude Bereur, le vice-président Lulier et le conseiller Jean Brun.

Antoine Brun serait le candidat le plus désigné, mais son poste d'ambassadeur à La Haye est un obstacle. Il est très au courant des négociations avec les Hollandais et puis il n'a pas posé sa propre candidature mais bien celle de son frère Jean Brun.

Bereur conviendrait aussi, mais il pose comme condition qu'on lui conserve ses gages de conseiller au Conseil d'État et au Conseil privé. S'il voulait se contenter de ceux afférents à la dignité de conseiller d'État on pourrait les lui conserver tout en lui payant en plus les émoluments de la présidence de Dôle. Il pourrait garder aussi son poste au Conseil privé.

Enfin Lulier ou Jean Brun pourraient aussi convenir (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 278.

(1) Voir les annexes (fol. 280 et suiv.).

797. 22 avril 1652. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

A propos du comte d'Arenberg qui prétend porter le titre de duc. Plusieurs nobles belges ont reçu des titres de souverains étrangers. Ainsi le comte de Henin avait été créé par le roi de France duc de Bournonville; le marquis de Marnaix avait été nommé duc de Pondevaux dans les mêmes conditions. Or, dit le Conseil, en Belgique on ne peut se prévaloir d'un titre étranger, même quand il a été conféré par l'Empereur.

Secretarias provinciales, liasse 2450.

798. Aranjuez, 24 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 10

Le Roi demande qu'on lui envoie encore des alcyons.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 339.
Estado, 2262.

799. Aranjuez, 24 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi veut qu'à l'avenir on lui indique les nominations que l'archiduc fait aux évêchés vacants, avant que celles-ci ne soient envoyées à Rome et que les démarches éventuelles se fassent par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol et non par l'agent des Pays-Bas. Il réitère les ordres donnés antérieurement à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 341. 20

800. Aranjuez, 25 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a conclu un contrat avec Jacques le Gouverneur, de nationalité belge, pour que celui-ci équipe une flotte de six navires et vienne servir le Roi en Espagne. Il est convenu que l'argent qu'il y aura lieu de lui remettre sera envoyé aux Pays-Bas. Le Roi avertit l'archiduc que l'argent à ce destiné arrivera bientôt ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 343.

(1) Voir en annexe un extrait du contrat (fol. 344).

801. Aranjuez, 27 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les États de Brabant prétendent, en vertu de leurs privilèges, être déliés de leur serment de fidélité, si on ne les exempte pas des logements militaires. On a examiné les lettres et le mémorial remis à l'archiduc par les États et qui se réduisent à trois points : 1° les États ne doivent les subsides que si chacun des trois membres de l'assemblée a été consulté à part; 2° ils demandent l'exemption des logements; 3° ils se plaignent des termes blessants dans lesquels on a répondu à leurs doléances.

Le Roi reprend chacun de ces points : 1° on ne peut blâmer les États d'avoir fait des représentations; 2° en matière de logements il faut autant que possible leur donner satisfaction, mais tout le pays doit contribuer à l'entretien des troupes; 3° il faut s'abstenir de toute rudesse à leur égard. Ces peuples se gouvernent mieux par la douceur que par la rigueur ⁽¹⁾. Dans les temps aussi tristes il faut éviter de les irriter, surtout dans des écrits signés de Son Altesse et dont les copies se répandent dans le public. Le Roi espère que le nouveau chancelier, Robert Asseliers, préparera la voie à un accommodement avec les États.

Estado, 2262.

802. Aranjuez, 27 avril 1652. — *Philippe IV à Cardenas.*

Le diplomate a fait savoir au Roi que des ambassadeurs hollandais sont arrivés à Londres dans le but de conclure une ligue avec le Parlement et qu'à cette occasion lui-même a proposé au Parlement de s'allier avec l'Espagne. Il a demandé aussi au Roi de lui envoyer une procuration et des ordres. Il a ajouté qu'il avait insinué aux Anglais de conquérir Calais et d'aider le Roi à reprendre Gravelines, Dunkerque et Mardyck.

Le Roi répond que la question demeure en suspens parce que bon nombre de théologiens mettent en doute si on peut faire alliance avec des hérétiques pour attaquer un roi catholique. Aussi Cardenas ne doit-il

(1) *Siendo tambien llano que aquellos pueblos se gobiernan mejor con blanduras que con rigor.*

pas pousser plus loin les propositions relatives à Calais, jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres. Le Roi envoie malgré cela la procuration demandée parce qu'il désirerait un renouvellement du traité de paix avec l'Angleterre en y ajoutant la clause que la République ne fera alliance avec aucun ennemi de l'Espagne et réciproquement. Pareille clause mettrait le Roi à l'abri de toute difficulté pour reconquérir le Portugal. Si cet accord n'était pas possible à cause de l'insistance des Anglais pour arriver à une alliance militaire impliquant pour le Roi l'obligation de les aider à reconquérir Calais, Cardenas tâcherait de faire traîner les choses jusqu'à ce que le Roi ait entendu les plus grands théologiens espagnols et puisse prendre une décision finale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 349.

803. Aranjuez, 29 avril 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi reconnaît combien grandes sont les nécessités des Pays-Bas, mais il ajoute qu'elles ne sont pas moindres en Espagne. Il est impossible d'envoyer une provision spéciale pour les dépenses dont il est question dans la consulte du Conseil des Finances du 16 novembre 1651 (2) précédent à propos du personnel de la chapelle royale, des gens du palais, etc. On pourrait y affecter le produit des médianates. Au sujet du revenu des logements militaires l'archiduc fera rapport sur le montant de ce revenu et son mode de distribution. Il expliquera si on pourrait en affecter quelque partie aux dépenses indiquées ci-dessus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 355.

804. Aranjuez, 3 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La ville de Bordeaux suit le parti du prince de Condé. Il paraît que ses habitants ont à se plaindre des navires de course. Le Roi veut qu'on leur accorde libre passage et qu'on charge le marquis de Lede et l'amirauté de Bruges de donner ordre à tous les armateurs d'Ostende de s'abstenir de toute déprédation contre eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 359. 30

(1) Le 27 avril, le Roi communique cette lettre à l'archiduc (fol. 346).

(2) Voir plus haut n° 730.

805. Aranjuez, 6 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le colonel Sébastien Henri Crivelli a été envoyé à la Cour de Madrid par les cantons suisses catholiques. Il a rapporté que pour contrecarrer les efforts des Français, il serait opportun de renouveler l'alliance conclue jadis avec eux. Il faudrait que Brun assistât à la séance plénière qui doit se tenir à Bade au mois de juin; si l'ambassadeur est retenu à La Haye, il y aurait lieu de le remplacer par un ministre bourguignon, bien au courant des affaires suisses. L'archiduc est invité à désigner l'agent à choisir à cet effet.

10 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 362.*

806. Bourbourg, 14 mai 1652. — *Mémoire envoyé par Antoine Brun à l'archiduc Léopold-Guillaume.*

Ce mémoire traitant du pays d'Outre-Meuse porte les annotations du Conseil d'Etat belge. L'archiduc Léopold-Guillaume l'envoya au Roi avec sa lettre du 24 mai.

Estado, 2079.

807. Madrid, 14 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On sait que les navires hollandais occupés à la course pénètrent dans les ports des Indes pour y faire du commerce. Il y a là un abus, une contravention manifeste au traité. Le Roi a fait donner des ordres formels à tous les ministres des Indes de ne tolérer aucun navire de course qui ne fût muni d'une permission expresse et de n'admettre en aucun cas ni les Hollandais ni leurs navires.

20 Lorsqu'on délivrera aux Pays-Bas des patentes de course, on réclamera des intéressés, l'engagement de ne pas trafiquer avec les Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 368.

808. Madrid, 14 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a examiné mûrement la prétention du duc d'Aerschot et des membres de sa famille de porter le titre de ducs d'Arenberg. Le Roi a résolu

de refuser à ses sujets la permission de porter aucun titre décerné par des princes étrangers. Il faut s'en tenir à l'ordonnance des archiducs datée de 1616. C'est pour ce motif qu'on a refusé au comte de Henin et au marquis de Marnay de se parer du titre de duc qu'ils avaient reçu du roi de France. On a fait savoir à d'Aerschot qu'il doit renoncer à porter le titre de duc d'Arenberg pour garder celui de duc d'Aerschot, à cause duquel on lui a conféré la grandesse d'Espagne. Il ne faut pas déroger pour lui à la législation ordinaire ni ouvrir la porte à aucune nouveauté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 375.

809. Madrid, 14 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*. 40

Le chancelier de la Toison d'or a relaté l'abus commis par les princes de Lobcowitz et d' Eggenburg et le duc d'Aerschot en matière de port d'armoiries. L'archiduc est invité à donner son avis sur la matière ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 378.

810. Du camp à Bourbourg, 22 mai 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*. 45

L'année précédente le Roi a prescrit de chercher un sujet apte à remplir les fonctions de consul à Amsterdam. On n'a pas trouvé sur le champ un candidat et en plus Brun a écrit que le consul à nommer ne serait pas bien vu des États-Généraux à cause d'un conflit surgi avec des ministres espagnols à Saint-Sébastien. Depuis, ce conflit s'est apaisé et on s'est efforcé de trouver une personnalité apte aux fonctions de consul. On a proposé le Bourguignon Jacques Richard, sujet du Roi, connaissant les langues et n'étant pas commerçant. Brun le connaît et approuverait ce choix. On a dit à l'archiduc qu'il était intelligent. Le Roi prendra une décision. Le consul dépendant directement de l'ambassadeur à La Haye, Brun pourra déclarer ce qu'il y a lieu de lui payer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 380.

⁽¹⁾ Le 29 juillet, l'archiduc répond que les deux premiers inculpés sont sujets de l'Empereur et qu'on n'a donc rien à leur dire. Au duc d'Aerschot on a formellement intimé l'ordre de s'abstenir de toute dérogation en cette matière (reg. 253, fol. 841).

811. Du camp à Bourbourg, 22 mai 1652, — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

Les Français absorbés par leurs querelles intestines sont incapables d'agir au delà de leurs frontières. Si on attaquait une de leurs places on risquerait de les pousser à se réconcilier entre eux. L'archiduc a donc songé à reconquérir une des places des Pays-Bas, ce qui pourrait faciliter la conclusion de la paix. Il a chargé Fernando de Solis de tâcher de se procurer des informations sur les garnisons de Gravelines et de Dunkerque. On a appris ainsi qu'à Dunkerque il y a deux mille Français et 5 Suisses, à Gravelines, il n'y a pas plus de cent hommes. Dans le Boulonnais se trouve un régiment de Polonais. De Solis était d'avis que la moins difficile était l'attaque de Gravelines. L'archiduc a décidé cette opération en grand secret. Le 11 du mois on a pris position devant la place, à la surprise de l'ennemi. Au même moment des navires sont 15 partis de Nieuport pour faire le blocus par mer. L'ennemi a subi un échec; le 13, une troupe envoyée de Calais pour s'introduire à Gravelines a été défaite. Du côté espagnol il y a des Espagnols, des Wallons, des Allemands et des Italiens.

Cardenas a fait savoir que le gouverneur de Dunkerque a proposé au 20 parlement d'Angleterre la vente des places de Dunkerque et de Mardyck de la part de Louis XIV. L'archiduc a fait déclarer en Hollande que Dunkerque était bloquée par mer et que toute tentative d'y introduire des vivres ou des munitions équivaldrait à une rupture avec l'Espagne. Les marchands hollandais ont dès lors renoncé à vouloir y introduire 25 des marchandises. Détails sur le siège de Gravelines. Sfondrato a été tué. Le 19 la ville a capitulé. L'archiduc y est entré et a fait chanter le *Te Deum*. On disposait pour cette entreprise de ressources bien réduites, on n'a reçu d'Espagne que fort peu d'argent; les provinces ont contribué aux besoins. En tout cas on n'a pu donner satisfaction à la troupe qui 30 a si bien travaillé. La commodité des cours d'eau et le beau temps ont facilité les opérations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 381.

812. Du camp à Bourbourg, 24 mai 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine s'est accordé avec le duc d'Orléans, s'engageant en cas de besoin à l'assister avec toutes ses troupes et en tout cas avec la moitié, laissant l'autre, soit 4,000 hommes, au service du Roi. Le duc a pénétré en France avec 8,000 hommes environ, il a reçu des agents de Mazarin et du duc d'Orléans, traitant avec tous et disant tantôt que c'est au nom de Louis XIV tantôt à celui des Princes qu'il s'avance dans le pays. Tout cela est bien en harmonie avec son tempérament volage. Ainsi on s'est fait grand tort chez le parti des mécontents qui n'ont plus confiance dans l'assistance qu'on leur a promise. L'archiduc a envoyé Gabriel de Toledo auprès du duc. D'après les dernières nouvelles il ne se trouve pas loin de Soissons et continue à négocier avec les deux partis. Le duc n'est l'ami de personne mais il affiche une hostilité déclarée contre Condé. Cela cause à Léopold-Guillaume les plus grands soucis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 391.

813. Du camp à Bourbourg, 24 mai 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur envoie au Roi un mémoire de Brun relatif aux prétentions des Hollandais sur le quartier d'Outre-Meuse et demande qu'une décision soit prise à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 393.

814. Du camp à Bourbourg, 24 mai 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Après la prise de Gravelines, l'opération la plus glorieuse eût été l'attaque d'Arras. Il ne faut pas y songer parce qu'on manque presque de tout ce dont on aurait besoin. Dès lors on s'est décidé à se porter sur Dunkerque, la place la plus voisine. La ville en question est très réputée⁽¹⁾ et on dispose des vivres et munitions requis grâce à la collabo-

⁽¹⁾ *El nombre que tiene en el mundo.*

ration de la Flandre. Depuis on a dû cependant surseoir à l'exécution de ce projet à cause des nouvelles venues de France. Les armées combinées du Roi et de Condé ont subi un échec. Ce dernier réclame du secours et il y a lieu de craindre que, malgré les engagements pris, il ne se réconcilie avec la Cour. On lui a présenté des renforts espagnols. Le duc de Lorraine pourrait tirer l'archiduc d'embarras, mais ce n'est pas chose facile de le persuader. Le Roi a donné l'ordre formel d'assurer le maintien du parti français. C'est en vertu de cette prescription qu'on a envoyé le prince de Ligne vers la frontière. On a placé à Gravelines une garnison de 1,000 hommes; 2,500 autres sont demeurés pour faire le blocus de Dunkerque, auquel participent aussi quelques navires de guerre.

Telle est la situation du moment; au milieu de la misère où on se trouve, c'est merveilleux qu'on ait pu agir de la sorte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 394.

815. Madrid, 28 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a renoncé à l'envoi qu'il avait demandé de six frégates destinées à venir renforcer la flotte qui assiste Condé. Il a conclu un contrat avec Jacques le Gouverneur, en vertu duquel celui-ci s'oblige à venir servir le Roi à Bordeaux, avec une escadre de six navires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 398.

816. Anvers, 22 mai 1652. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

Au sujet du pays d'Outre-Meuse. Cette lettre est accompagnée des mémoires des 17 et 18 mars cités plus haut. (V. n^{os} 782 à 784.)

25

Estado, 2079.

817. Gravelines, 24 mai 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Même sujet. Cette lettre est accompagnée du mémoire d'Antoine Brun portant la date du 14 mai. (V. n^o 806.)

Estado, 2079.

818. 27 mai 1652. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une lettre de l'archiduc Léopold-Guillaume, écrite de Gravelines le 22 avril, et de la proposition faite au nom de la reine Christine par un Jésuite tendant à établir des relations commerciales entre la Suède et le port d'Anvers. La reine a été amenée à faire cette proposition par suite de l'affection qu'elle porte au catholicisme.

La lettre de l'archiduc est accompagnée d'une copie de la lettre de Christine, copie non datée.

Le Conseil remarque que l'article 14 du traité de Munster s'oppose à l'exécution de ce projet. Mais, pour tout ce qui n'est pas interdit par ce traité, il ne demande pas mieux que de voir des relations s'établir avec la Suède. Il faut, en tous cas, remercier la reine de sa démarche.

Estado, 2078.

819. 29 mai 1652. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Appuie l'université de Louvain demandant qu'on respecte les privilèges qu'elle possède en matière de nomination à certains bénéfices.

Secretarias provinciales, liasse 2450.

820. Madrid, 31 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la prochaine élection d'un roi des Romains et de la candidature de l'archiduc Ferdinand-Charles. Pareille éventualité serait préjudiciable à la maison de Habsbourg. Il serait intéressant de connaître l'opinion des Suédois à propos de cette élection, d'autant plus que leur sympathie pourrait être de grand prix pour le candidat qui en serait l'objet. Il y a lieu donc de hâter le départ de Gamarra ou à son défaut de Pimentel de façon à pouvoir prendre à ce sujet les informations désirables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 403.

821. Madrid, 31 mai 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

La reine de Suède a chargé un Jésuite de faire des ouvertures à l'archiduc en vue de l'établissement de relations commerciales entre les Pays-

Bas et la Suède. Le Roi approuve la réponse que l'archiduc a fait donner et il ajoute qu'il a décidé de mettre Gamarra au courant de ce qu'il y a lieu de faire à ce propos. Il communique à l'archiduc la lettre qu'il a envoyée à Gamarra ⁽¹⁾.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 407.*

822. Madrid, 5 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle les ordres qu'il a donnés en vue du paiement du président et des membres du Conseil suprême de Flandre. Ce paiement doit avoir le pas sur celui des fonctionnaires en service aux Pays-Bas. Le marquis de Leganès a insisté à nouveau pour que cet ordre soit exécuté. Il faut prescrire au Conseil des Finances d'affecter à cette dépense les nouvelles ressources ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 416.

823. Madrid, 9 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

15 Antoine Brun a fait savoir qu'il se rendait à Bruxelles pour arranger la question de la satisfaction à donner au prince d'Orange en vertu de la paix de Munster, pour laquelle les États-Généraux faisaient des instances réitérées. Le Roi exprime à nouveau sa volonté formelle de tenir les engagements qui ont été pris.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 419 ⁽³⁾.*

(1) La lettre adressée à Gamarra se trouve en annexe. Il y est prescrit de répondre à la reine de Suède de belles paroles et d'ajouter que le Roi se considère comme lié par le traité qu'il a conclu avec les Hollandais, particulièrement qu'il est impossible de permettre l'arrivée des navires suédois à Anvers, sinon en passant par la Zélande, mais qu'à leur arrivée à Anvers les navires en question recevront le meilleur accueil (fol. 409). Le 11 juillet, le Roi désigne Antonio Pimentel pour remplacer éventuellement Gamarra (reg. 253, fol. 33).

(2) Voir en annexe une lettre de Leganès au Roi (fol. 418). L'ordre royal est encore renouvelé le 12 octobre (reg. 253, fol. 254).

30 (3) Le 29 juillet, Léopold-Guillaume répond qu'il fera son possible. Il serait à propos que le Roi désintéresse le prince d'Orange en argent lors de l'arrivée de la flotte des Indes (reg. 253, fol. 93).

824. Madrid, 9 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Esteban de Gamarra a écrit au Roi et lui a fait un long rapport du procès qui lui a été intenté. Francisco de Valcarcel a aussi écrit à ce propos. Gamarra se plaint de Fuensaldaña et de Valcarcel, il les récuse tous deux comme étant ses ennemis et demande qu'on lui donne comme juges les membres du Conseil de Guerre présents aux Pays-Bas, ou au moins qu'on adjoigne à Valcarcel des juristes belges. Il se prétend voué sans cela à une ruine complète. Valcarcel expose que l'origine du procès intenté à Gamarra réside dans les plaintes des habitants du comté de Namur à propos des excès commis par les troupes allemandes et lorraines placées sous la direction de Gamarra. Il convient sans doute de punir les coupables, et cela n'est pas facile dans une armée payée irrégulièrement et composée de nationalités étrangères, habituées au pillage. Un des griefs allégués contre Gamarra consiste en ce qu'un de ses régiments envoyé dans différents villages du Brabant wallon s'est défendu contre les habitants qui ne voulaient pas le recevoir et lui avaient tué et blessé plusieurs hommes. On a procédé contre Gamarra avec une rigueur inaccoutumée, on n'a démontré aucune accusation portée contre lui, il a déjà subi un long emprisonnement sous le gouvernement du Cardinal-Infant. L'archiduc désignera des juges compétents, tant militaires que civils, de façon à ce que Gamarra puisse entreprendre son voyage en Suède. Gamarra a de longues années de service et de grandes capacités, il a participé à des opérations importantes sous les gouvernements précédents (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 422. 25

825. Madrid, 9 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'Électeur de Trèves a fait part de la mort de son prédécesseur et de sa propre entrée en charge. Il a demandé que le Roi prescrive à l'archiduc d'entretenir de bons rapports avec ses sujets habitant les frontières

(1) Le 17 juin, l'archiduc déclare qu'avant de substituer Pimentel à Gamarra on attendra la fin du procès engagé contre celui-ci (fol. 468). — Voir encore les lettres du Roi du 22 octobre (reg. 253, fol. 267) et du 31 octobre (fol. 292).

des Pays-Bas et d'éviter que les troupes du duc de Lorraine ne commettent encore des déprédations dans ses États. Il voudrait aussi qu'on lui remette les propriétés de son prédécesseur qui ont été saisies dans le Luxembourg. Le Roi serait très heureux qu'on lui donnât satisfaction (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 424.

826. Madrid, 9 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a désigné le conseiller van der Piet du Conseil privé pour remplacer Asseliers au Conseil suprême de Flandre. L'archiduc fera connaître cette désignation à l'intéressé en lui prescrivant de venir incontinent occuper son poste (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 426.

827. Madrid, 9 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun ne cesse de faire les plus vives instances pour qu'on lui permette de quitter son poste. Il se plaint de sa mauvaise santé qu'il attribue au climat. Il ne convient pas en ce moment de faire droit à son désir, pourtant on ferait bien de lui chercher un successeur éventuel. L'archiduc présentera des candidats tant militaires que juristes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 434.

828. Bruxelles, 15 juin 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Depuis la mort du baron de Ribeaucourt, le gouvernement de la Gueldre est vacant. Les candidats de l'archiduc sont le marquis d'Aiseau, chef du Conseil des Finances, le comte d'Isenghien, le marquis de Bassignies, gouverneur d'Avesnes et le baron de Dramelay, majordome de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 450.

(1) Le 29 juillet, l'archiduc fait savoir qu'il a donné au duc de Lorraine les ordres requis (reg. 253, fol. 85).

(2) Le 29 juillet, Léopold-Guillaume prie le Roi d'examiner à nouveau les inconvénients résultant de cette nomination (fol. 253, fol. 86).

829. Bruxelles, 15 juin 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des ordres donnés par le Roi à propos des nominations ecclésiastiques concernant lesquelles toutes les démarches à faire à Rome doivent être confiées à l'ambassadeur espagnol. Malgré cela, il est opportun d'y conserver un agent connaissant les langues et les usages du pays. En tout cas, il dépendra de l'ambassadeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 453.

830. Bruxelles, 15 juin 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc est venu à Bruxelles pour tâcher de se procurer les moyens nécessaires pour donner secours à l'armée qui a tant travaillé au siège de Gravelines. Il a fait tout ce qu'il a pu. La longue durée de la guerre, les logements des troupes, le peu d'étendue du pays sont cause de ce que les sujets ne peuvent aider que dans une faible mesure à faire face aux immenses nécessités. Il n'y a pas moyen de continuer à donner à la troupe le pain de munition. On ne pourra pas profiter de la persistance des troubles en France. La misère de l'armée est à son comble, les soldats de toutes nationalités passent à l'ennemi, une troupe d'Allemands qu'on voulait punir pour leur pillage se sont révoltés, tout cela est le prélude d'une mutinerie générale. L'archiduc va partir en campagne d'ici à quelques jours et se rendra en France pour ne pas abandonner les partisans. Les troupes de ces derniers sont très inférieures à l'armée de Louis XIV commandée par Turenne. Pourtant une attaque dirigée par celui-ci contre Étampes, où se trouvaient les restes de l'armée des partisans, a échoué. C'est un très heureux succès. On a négocié avec le duc de Lorraine afin qu'il cédât ses troupes pour secourir les princes français, il y a consenti. Sa cavalerie a jeté un pont sur la Seine près de Charenton. Ce fut la cause principale de l'échec français à Étampes. Le Roi devrait le remercier et lui demander la continuation de ses bons offices. Il a été à Paris et a négocié avec les agents du Roi et ceux des princes, du moins à ce qu'on a appris. Maintenant on dit qu'il a conclu un accord avec Condé. Telle est la situation du moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 454.

831. Bruxelles, 15 juin 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La mort de Sfondrato a bouleversé les décisions qu'on a prises au sujet des promotions aux postes supérieurs de l'armée. Molenghien ne veut pas accepter le poste de gouverneur du Luxembourg, si on ne lui laisse sa solde de maître de camp général comme il l'avait demandé. Le Roi doit faire savoir s'il y a lieu de lui notifier que dans ce cas il n'a qu'à rester chez lui (1). L'archiduc estime qu'il n'est pas conciliable avec la dignité royale que ses sujets mettent tant de conditions à accepter les faveurs qu'on leur fait.

L'archiduc ne s'est pas décidé à proclamer la nomination de Garcies dans l'artillerie, avec rétention du gouvernement de Cambrai, parce que ce serait un mauvais précédent qui donnerait lieu à de justes plaintes. On a refusé jadis à plusieurs le cumul des postes militaires et des gouvernements. On s'exposerait en plus à une foule d'autres désagréments. L'archiduc a sondé le marquis de Lede pour le poste de maître de camp général et celui-ci a donné une réponse écrite dont le Roi prendra connaissance. Si l'on se décide à le nommer, le gouvernement de la flotte devient vacant. Léopold-Guillaume proposera ultérieurement des candidats pour ce poste. On a encore offert la dignité de maître de camp général à Garcies. Si celui-ci acceptait, le gouvernement de Cambrai serait vacant. Le Roi l'a déjà promis à Salazar. Le poste vacant dans l'artillerie, à la suite de la mort de Sfondrato, serait bien occupé par Fernando de Solis (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 456.

832. Bruxelles, 17 juin 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc rappelle qu'antérieurement déjà il avait exprimé son opinion au sujet du Conseil suprême, si coûteux et si peu utile. Il croyait qu'au fur et à mesure que les emplois deviendraient vacants, on les supprimerait. Voici qu'on a appris qu'un fonctionnaire en service à

(1) *Que se este en su cassa.*

(2) Voir en annexe la réponse de Lede. Celui-ci dit avoir des scrupules à accepter un poste si important eu égard à son manque de talent (fol. 458) !

Madrid a fait part à Van der Piet de sa nomination, avant même que l'archiduc eût reçu du Roi la lettre qui l'annonçait. Léopold-Guillaume s'étonne de ce qu'on fasse part directement aux sujets des faveurs que le Roi leur accorde, alors que lui-même gouverne le pays. Il proteste de ce que pareils emplois soient conférés sans qu'on l'ait consulté. 5

Van der Piet est à la fois instruit et bon juge; ce sont des titres à un siège au Conseil privé; son absence s'y ferait sentir. Il ne semble pas que sa présence soit nécessaire à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 467.

833. Madrid, 19 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 10

Le Nonce de Madrid a fait de nouvelles instances pour que les fonctions ecclésiastiques et les postes de conseillers ecclésiastiques au Grand Conseil et au Conseil privé soient confiés à des sujets n'ayant aucune attache avec le Jansénisme. Le Roi veut qu'il en soit ainsi, mais il prescrit d'agir de telle façon que cette exclusion demeure secrète, de façon à éviter de nouvelles disputes. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 477.

834. 21 juin 1652. — *Pedro Coloma, secrétaire du Conseil d'État, à Geronimo de la Torre, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi, à la suite de la consulte du 23 mai, a ordonné d'écrire à l'archiduc pour qu'il ne permette pas aux frères Barrea de résider dans les Pays-Bas parce que, tant qu'ils y seront, ils provoqueront des difficultés. 20

Estado, 2262.

835. Bruxelles, 29 juin 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a appris que le duc de Lorraine s'est arrangé avec les Français. Il avait été attaqué par Turenne et c'est alors que les tractations se sont engagées. On a exigé du duc que dans les quinze jours il se retire de la France, ce qu'il s'est mis à faire. On n'en sait pas plus. L'archiduc a 25

immédiatement envoyé Fuensaldaña à la frontière française. Cette conduite de Lorraine est tout à fait contraire aux obligations résultant pour lui du contrat conclu pour cette année.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 491.

836. Madrid, 30 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Un agent de Condé est venu faire de nouvelles instances à la Cour pour que, dans le cas où le prince se trouverait dans le besoin, on renoncât à toute autre opération pour le secourir. Le Roi renouvelle les ordres qu'il a déjà donnés antérieurement à ce sujet.

10 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 493.*

837. Madrid, 30 juin 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre de restituer aux habitants de Bordeaux les embarcations qui ont été saisies par un navire ostendais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 252, fol. 495.

838. Madrid, 2 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Le Roi a décidé de modifier le chiffre de sa correspondance secrète et il communique à l'archiduc le nouveau tableau conventionnel (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 3 (2).

(1) Le 17 décembre, l'archiduc accuse réception de cette lettre (fol. 380).

20 (2) Voir pour le second semestre de 1652, une série de lettres particulières : le 1^{er} juillet, pour Andres de Alvarado y Bracamonte, aide de chambre du Cardinal-Infant (fol. 1), pour le baron de Dramelay (fol. 2); le 3 juillet, pour le duc de Guise (fol. 7); le 6 juillet, pour Cornélie Vincoles, veuve de l'alfère Pedro Gomez de Avila (fol. 27); le 11 juillet, pour le colonel Tibanti, agent du duc de Lorraine (fol. 29), pour le marquis d'Ayseau 25 (fol. 31), pour Jean de le Rœux, auditeur désigné à la Chambre des Comptes (fol. 41), pour le maître de camp Juan Liponti (fol. 43); le 16 juillet, pour le marquis de Matthei (fol. 54); le 16 juillet, pour Francisco Sanchez Pardo, lieutenant général de la cavalerie légère (fol. 67); le 24 juillet, pour Marie et Isabelle, filles de Diego de Hernani (fol. 73); le 28 juillet, pour le comte de Henin (fol. 79); le 29 juillet, pour le trésorier général

839. Madrid, 5 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de la nomination d'un nouveau président du parlement de Dôle. Prenant égard aux mérites d'Antoine Brun, le Roi désigne son frère comme conseiller au Conseil privé si le conseiller Bereur, du Conseil privé, accepte la présidence de Dôle. Si ce dernier n'acceptait pas le poste en question, il faudrait le confier au vice-président Lulier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 14-16.

840. Madrid, 5 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi veut que l'archiduc propose le comte de Bruay comme gouverneur de la Gueldre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 18.

d'Ennetières (fol. 87); le 29 juillet, pour Estéban de Gamarra (fol. 101); le 30 juillet, pour le baron de Clinchamps, officier au service du Roi (fol. 106); le 1^{er} août, pour la marquise veuve Sfondrato (fol. 113), pour Juan de Almaras, gouverneur d'Ostende (fol. 119), pour Antonio de Fuertes (fol. 119); le 9 août, pour la baronne veuve de Ribeaucourt (fol. 127); le 12 août, pour le colonel Ludovico Clerici (fol. 131); le 21 août, pour le capitaine Pedro de Isaci (fol. 143); le 24 août, pour Antonio Coloma, fils de Carlos Coloma (fol. 146); le 27 août, pour le comte de Fondara (fol. 148); le 30 août, pour l'Italien Domenico Serragli (fol. 153); le 31 août, pour le religieux Benigno del Vinga (fol. 163), pour le duc de Guise (fol. 164); le 12 septembre, pour Antonio de Fuertes (fol. 172); le 15 septembre, pour le jésuite Alonso de Heredia (fol. 174); le 17 septembre, pour les frères Antoine et Jean Brun (fol. 190); le 21 septembre, pour Miguel de Ugarte, proveedor de la flotte (fol. 195), pour Diego Henríquez de Castro (fol. 197); le 23 septembre, pour le comte de Henin (fol. 233), pour le comte d'Isenghien, gouverneur de la Gueldre (fol. 236), pour Antoine Brun (fol. 237); le 22 octobre, pour la Confrérie de la Passion établie à Cologne (fol. 265); le 25 octobre, pour le comte de Ritberg (fol. 273), pour le prince Georges-Chrétien, landgrave de Hesse (fol. 275); le 31 octobre, pour le comte de Rebolledo et le religieux fray Juan Guesmes (fol. 294); le 4 novembre, pour la marquise de Sfondrato (fol. 300); le 7 novembre, pour le trésorier général d'Ennetières (fol. 309); le 13 novembre, pour Juseppa de Melgar, veuve du capitaine Antonio Diaz (fol. 310), pour l'alfère Diego Hernandez (fol. 312); le 20 novembre, pour le sergent-major Garcia de la Vega (fol. 316); le 21 novembre, pour le conseiller Hovynes (fol. 320); le 22 novembre, pour le marquis de Trelon (fol. 330), pour Philibert et Francisco Vaca Sotomayor (fol. 333); le 9 décembre, pour François de Lière, abbé de Saint-Bertin (fol. 364); le 10 décembre, pour le colonel Garnier, au service de Ferdinand III (fol. 366); le 13 décembre, pour Diego de Escovedo (fol. 367); le 17 décembre, pour Bernardin Rebolledo et Juan Guesmes (fol. 373), pour le marquis de Trazegnies (fol. 382), pour Manuel Ramiro, gentilhomme catalan (fol. 383), pour le baron de Limale (fol. 384), pour le catalan Miguel de Planilla (fol. 387).

841. Valenciennes, 6 juillet 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc annonce qu'il est resté quelques jours de plus à Bruxelles pour arranger les questions d'argent, de façon à pouvoir donner quelque secours à la troupe. De là il s'est rendu à Mons, où se trouvait également Fuensaldaña. Le duc de Lorraine a envoyé vers lui le secrétaire Lorenzo Rodriguez pour faire savoir à nouveau qu'il voulait se porter au secours des princes, passer par la Champagne et se rendre à Rethel. Il demande 4 ou 5,000 hommes de l'armée royale avec du train d'artillerie et des munitions. En plus, il prétend que la Reine de France lui a fait des ouvertures en vue de la paix. L'archiduc a accepté sa proposition, lui demandant de se diriger vers La Chapelle où il pourrait opérer sa jonction avec l'armée du Roi et se porter ainsi au secours des princes. On ne peut guère se fier à lui à cause de son caractère! Au sujet des ouvertures de paix on a fait une réponse brève, exposant les désirs pacifiques du Roi, qui était prêt à accepter des conditions justes et honnêtes et comprenant les princes. On a envoyé un agent auprès de Condé pour s'informer de l'état du parti de ce prince et de ce qu'on peut en attendre. Les États de Flandre voyant que l'argent qu'ils ont donné n'est pas employé à l'attaque de Dunkerque retirent leur proposition, sous prétexte qu'ils n'ont plus de crédit. L'archiduc est ainsi très embarrassé. Il a fait expliquer aux Flamands la décision prise de renoncer à Dunkerque, mais il craint qu'ils refuseront de faire ce qu'on leur demande⁽¹⁾. Ils disent que si les Anglais en prennent possession, il n'y a plus aucun espoir de le récupérer. Cependant il vaut mieux perdre une place que d'abandonner les princes. Le prince de Condé a écrit une lettre émouvante au comte Fuensaldaña. Celui-ci la fera connaître au Roi avec la réponse qu'il y a faite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 22⁽²⁾.

(1) A partir d'ici la lettre est en italien de la main même de l'archiduc.

(2) Voir en annexe le texte de la proposition communiquée par Lorenzo Rodriguez (fol. 2).

842. Madrid, 11 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve la décision prise d'attaquer Gravelines et il se réjouit de la réussite de cette opération. Il convient de récompenser ceux qui se sont particulièrement distingués à cette occasion. L'archiduc est invité à les désigner. Du reste le Roi proteste encore une fois de sa ferme décision d'envoyer l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 35.

843. Madrid, 11 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi charge l'archiduc de remercier la province de Flandre pour l'assistance qu'elle a bien voulu prêter à l'occasion de l'attaque de 10 Gravelines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 39.

844. Valenciennes, 13 juillet 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a renouvelé ses instances auprès du duc de Lorraine pour 15 qu'il fasse avancer ses troupes. Il a fallu joindre aux troupes opérant en France les quelques réserves qui restaient dans la région de Douai. Turenne se voyant très supérieur en nombre a attaqué les troupes des partisans et il les aurait détruites, si Paris ne leur avait ouvert ses portes sous l'instigation de Mademoiselle d'Orléans. Une lettre de Condé à 20 Fuensaldaña jointe à la présente fait le récit de ces événements. Voyant le danger que court Condé, l'archiduc a prescrit à Fuensaldaña de pénétrer en France avec l'armée du Roi. Elle est entrée par Châtelet et a passé la Somme. Elle s'arrêtera plus loin pour voir si le duc de Lorraine vient se joindre à elle ou du moins lui envoie des renforts de cavalerie. 25 Il est difficile de ravitailler l'armée, il serait heureux qu'on pût occuper Noyon, ville grande et dépourvue de remparts. L'archiduc lui-même attend pour pénétrer en France qu'on puisse être assuré de la décision du duc de Lorraine.

Il pourrait arriver que les princes se réconcilient avec la Couronne 30

française et qu'ainsi il y eût une ouverture pour la paix générale, le Roi devrait donner de nouveaux ordres à ce sujet en tenant compte des changements survenus récemment (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 45.

5 845. Madrid, 16 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

D'après le rapport de l'archiduc, Dunkerque demeure bloqué par terre et par mer. Le Roi répète que l'objectif principal doit être d'assister les princes français, de peur qu'ils ne se réconcilient avec Louis XIV, et ainsi entraver les opérations dirigées contre Barcelone.

10 On enverra l'argent nécessaire et on prendra à cet effet des dispositions dès l'arrivée des galions et de la flotte d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 56.

846. Madrid, 16 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet des rapports d'Antoine Brun concernant l'exécution du 15 traité de Munster. La question du pays d'Outre-Meuse se résoudrait par l'établissement de la chambre mi-partie, prévue par le traité lui-même. Ainsi on éviterait toutes voies de fait et on consoliderait la paix. En tout cas, il ne faut pas refuser d'entrer en négociations, surtout qu'on pourrait les conduire de façon à sauvegarder les intérêts du Roi ou au 20 moins à en arriver à l'établissement de la chambre en question. Nulle situation n'est pire que celle où on se trouve présentement, chacune des deux parties conserve ses prétentions; de là naissent des conflits qui peuvent amener un jour la rupture. Tout cela cesserait le jour où la chambre serait constituée. Brun insinue que le Roi pourrait se contenter 25 de garder la moitié du pays d'Outre-Meuse tout en exigeant le maintien dans l'autre partie du culte catholique. On ne saurait prendre à ce sujet de décision à Madrid. Le Roi s'en remet à l'opinion de l'archiduc et des ministres des Pays-Bas.

(1) Voir en annexes différents documents relatifs aux événements survenus en France 30 (fol. 47).

Au sujet du quartier de Gueldre, le Roi rappelle que l'article qui le concerne n'a été inséré dans le traité que pour la forme, et qu'abstraction faite des privilèges des habitants et du serment que le Roi a fait de ne pas les abandonner, il serait en droit de réclamer des compensations si importantes que les États-Généraux préféreraient eux-mêmes 5 conserver le *statu quo*.

Les Hollandais se sont plaints diverses fois des droits de douane qu'on lève à Cadix, tandis qu'eux-mêmes continuent à percevoir d'une façon injuste les licentes sur l'Escaut et d'autres rivières alors que les intérêts des Pays-Bas exigeraient que ces droits fussent les mêmes pour tous. 10 Brun devrait tâcher d'obtenir l'affranchissement de l'Escaut, en profitant de la prétention des Anglais de mener librement leurs navires jusqu'à Anvers. On pourrait dire aux Hollandais que puisqu'eux-mêmes maintiennent avec tant d'opiniâtreté leurs licentes quand le Roi a supprimé les siennes, il se pourrait que les commerçants d'Anvers 15 s'arrangent avec les Anglais. En tout cas le Roi s'en remet sur ce point à la finesse de Brun.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 62.

847. Bruxelles, 27 juillet 1652. — *Consulte du Conseil des Finances.*

Le Roi a donné l'ordre formel d'assigner les gages des ministres du 20 Conseil suprême de Flandre sur la recette générale de Brabant. Le Conseil des Finances proteste que c'est là chose impossible. Lorsque le produit des domaines était considérable les gages des conseillers du Conseil suprême étaient payés avec les autres sans aucune difficulté. Depuis 1628, on s'est mis à vendre et à hypothéquer certaines parties 25 domaniales pour satisfaire aux nécessités de la guerre. En 1635 le pays fut envahi, les ravages de l'ennemi s'étendaient jusqu'aux portes de Bruxelles. Depuis on chargea la recette des finances de diverses dépenses d'ordre militaire, on se mit à vendre de nombreuses propriétés, à grever les revenus de rentes. On a contraint le Conseil à payer certaines dettes 30 d'ordre militaire au duc de Lorraine, et on a soustrait à cet effet des revenus considérables. On a multiplié les aliénations, on a fait des coupes dans la forêt de Soignes, on a vendu le revenu des corvées dues

par diverses abbayes. Bientôt la recette sera réduite à rien par les arrêts et saisies que peuvent faire les créanciers. On aurait pu espérer que la paix conclue avec la Hollande donnerait quelque répit et que peu à peu la situation pourrait se rétablir, mais loin de là, l'exécution du traité a 5 entraîné la cessation des licentes; après les nouvelles aliénations de Turnhout, Braine-le-Comte, Hal, Montfort, etc., faites en vue de donner satisfaction au prince d'Orange et au duc d'Aerschot, il a fallu abandonner toute la mairie de Bois-le-Duc. L'ordre royal est impossible à exécuter. Le montant des gages à payer s'élève à 70,000 florins, tandis 10 que sous le règne de Philippe II les gages des ministres chargés des affaires de Flandre ne comportaient que 3,000 ou 4,000 florins par an.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 208.

848. Valenciennes, 27 juillet 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

15 Au sujet des propositions de paix faites par l'ennemi, l'archiduc déclare qu'on ne peut se refuser à les écouter sous peine d'attirer sur soi la haine des peuples. D'autre part, connaissant la politique de Mazarin, nul ne doit se fier à lui. Récriminations contre le duc de Lorraine qui refuse de servir le Roi et prétend vouloir retourner aux 20 Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 77.

849. 27 juillet 1652. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil délibère sur des lettres de l'archiduc Léopold-Guillaume et du comte de Peñaranda, où il est question, parmi les affaires intéres- 25 sant notre pays, de Bucquoy qui demande pour son fils la survivance du gouvernement du Hainaut, de l'emploi du produit des impôts levés sur les draps d'Angleterre, d'une offre de terres au duc d'Aerschot en échange de la seigneurie de Zevenbergen qu'il a cédée au prince d'Orange. Le Conseil donne son avis sur chacun de ces points.

30

Estado, 2078.

850. Valenciennes, 29 juillet 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV

Au sujet des plaintes du nonce de Madrid par rapport aux droits perçus à l'occasion du placet. Le Roi est prié d'examiner la consulte du Conseil privé que l'archiduc lui remet avec la présente et il verra combien peu ces plaintes sont fondées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 90.

851. Valenciennes, 29 juillet 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le procès d'Esteban de Gamarra n'est pas terminé. L'archiduc s'est donc décidé à envoyer à sa place Pimentel et lui a remis les instructions. Il paraît que la Reine de Suède a été satisfaite de la réponse donnée par Léopold-Guillaume à son agent et qu'elle attendait l'envoyé du Roi. Pimentel sera accompagné d'un agent expérimenté dans les affaires du commerce maritime.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 88.

852. Valenciennes, 29 juillet 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet de la défense faite par le Roi aux navires de course de se rendre aux Indes, des déclarations à exiger à ce propos des navires de course armés aux Pays-Bas et du bon accueil à réserver aux habitants de Bordeaux, impliquant la restitution de deux barques qui leur ont été saisies par ceux d'Ostende. L'archiduc a fait expédier les décrets nécessaires au Conseil de l'Amirauté. De même il a envoyé un décret au Conseil d'État relatif à la lettre royale du 14 juin dernier défendant à

(1) La Consulte se trouve au fol. 91. Le Conseil prétend que la taxe levée aux Pays-Bas n'est pas augmentée tandis que la Cour romaine a majoré considérablement les redevances qu'elle même perçoit sur les sujets des Pays-Bas. Le 11 septembre, le Roi prescrit à l'archiduc de faire encore des investigations à ce sujet (fol. 187).

n'importe lequel de ses vassaux d'user d'un titre concédé par un souverain étranger, l'Empereur y compris. Cette prescription s'étend à la maison d'Aerschot.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 94.

853. Valenciennes, 29 juillet 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'ordre du Roi prescrivant de renoncer à toute autre entreprise pour assister le parti des princes a été strictement observé. L'armée royale se trouve en France, si le duc de Lorraine n'avait fait preuve de son instabilité coutumière et de son antipathie pour Condé, on aurait pu donner à ce dernier une aide efficace. La conduite du duc est bien suspecte. C'est un allié peu sûr, qui coûte beaucoup d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 96.

854. Madrid, 30 juillet 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

L'archiduc doit donner à Brun toute l'aide dont celui-ci a besoin pour garantir l'exécution du traité de paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 102.

855. Madrid, 30 juillet 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

A propos des prétentions du comte de Bucquoy au gouvernement du Hainaut, pour son fils, le Roi déclare qu'en général il se refuse à prendre des engagements de ce genre. On répondra à l'intéressé avec de belles paroles. Le Roi recommande le paiement régulier du personnel du Conseil suprême. Il ajoute qu'il lui est impossible d'envoyer de l'argent pour indemniser le duc d'Aerschot, l'archiduc doit tâcher de s'en procurer lui-même. Il renouvelle l'ordre donné de maintenir en application le placard de l'archiduc Albert et de mettre fin ainsi aux prétentions de la maison d'Aerschot de porter le titre de duc d'Arenberg (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 108.

(1) Voir encore la déclaration du Roi à ce sujet contenue dans sa lettre du 11 septembre (fol. 185).

856. Madrid, 1^{er} août 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

D'accord avec l'archiduc et avec Brun, le Roi désigne Jacques Richard pour occuper le poste de consul d'Espagne à Amsterdam.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 121.

857. Madrid, 3 août 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Le Roi désigne le comte d'Isenghien pour remplir les fonctions de gouverneur de Gueldre vacant par le décès du baron de Ribeaucourt.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 123.

858. Madrid, 7 août 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a insisté pour que le Roi prescrive formellement à Gilles 40 van Haelbeek de revenir aux Pays-Bas. Le Roi répète qu'il a décidé de ne plus conclure d'*assiento* avec Luis Claris ni ses facteurs. Il a prescrit à van Haelbeek de partir de Madrid dans les deux mois et de cesser dans le même délai ses rapports avec Claris, avec menace de lui retirer son emploi. 45

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 125.

859. Valenciennes, 10 août 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Fuensaldaña a dû se retirer de l'armée à cause de son état de santé et il va venir rejoindre l'archiduc à Valenciennes. Condé continue ses instances pour qu'on fasse avancer toute l'armée dans la direction de 20 Dammartin, à dix lieues de Paris. Fuensaldaña a jugé que c'était impossible. Il a laissé sur l'Aisne un groupe, composé de 6,000 hommes de l'armée du Roi et d'un certain nombre de Français, avec le duc de Lorraine. Le reste de l'armée se trouve sous les ordres du prince de Ligne. La maladie de Fuensaldaña vient mal à propos. L'archiduc 25 regrette de n'avoir pu fournir aux Français le secours désiré.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 130.

860. Bruxelles, 12 août 1652. — *Consulte du Conseil des Finances*

Au sujet du paiement des gages des membres du Conseil suprême de Flandre, que l'archiduc voudrait faire affecter sur les recettes nouvelles provenant des médianates et des droits résultant éventuellement de la 5 récupération de Gravelines. Le Conseil répète que cette dépense est impossible, que le produit des médianates est affecté aux gages des archers et hallebardiers et de la chapelle de la Cour, que les revenus de Gravelines sont aléatoires et en tout cas insuffisants pour les réparations de la ville. On sait qu'en Espagne les titres de marquis, comte ou baron 40 et les hautes marques d'honneur sont taxés à de *grosses finances*. On pourrait suggérer au Roi de se servir de ces ressources pour payer les conseillers en question (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 205.

861. Valenciennes, 17 août 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

15 Fuensaldaña est arrivé, il est bien malade et hors d'état de s'occuper des affaires. Le motif principal qui paraît l'avoir décidé à ne pas se porter au secours de Condé réside dans le refus de ce dernier de céder quoi que ce soit. Alors Fuensaldaña n'a pas voulu tout risquer. Depuis, on n'a plus reçu de nouvelles du duc de Lorraine.

20 L'archiduc a prescrit au prince de Ligne de se diriger vers la Flandre, lui-même va se rendre à la côte, en vue de tenter l'opération contre Dunkerque. Il s'agit d'une attaque importante, pour laquelle on dispose de peu de moyens; l'armée est fatiguée et affaiblie, on manque d'argent, on a déjà plus de 200,000 écus de dettes. L'archiduc espère que l'arrivée 25 de la flotte d'argent permettra au Roi de lui envoyer quelques mensualités.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 133.

862. Madrid, 21 août 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc a exposé dans une de ses lettres précédentes qu'il avait 30 choisi le conseiller Van der Piet pour siéger au Conseil privé et qu'il lui

(1) Le 23 septembre, Léopold-Guillaume communique cette consulte à Madrid (fol. 203).

manquerait beaucoup, si le Roi l'appelait en Espagne pour y faire partie du Conseil suprême. Le Roi répond qu'il a besoin du sujet en question et qu'il faut le faire venir rapidement. Léopold-Guillaume trouvera bien parmi les juristes des Pays-Bas un candidat capable de siéger au Conseil privé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 141.

863. Valenciennes, 24 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc partira demain dans la direction de Dunkerque. Mauvais état de l'armée affaiblie par les fatigues et le manque d'assistance. La saison avancée pourrait rendre plus mauvaise encore la situation sanitaire de la troupe. On se fie aux subventions données par les États, encore qu'elles soient minimales en comparaison des besoins. Puisse l'arrivée prochaine de la flotte d'argent améliorer la situation. On n'a aucune nouvelle des princes. Fuensaldaña est très affaibli.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 145.

864. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc rappelle qu'il a déjà demandé au Roi de nouvelles instructions à propos d'ouvertures qui seraient faites éventuellement pour la conclusion de la paix. Le départ de Mazarin, qui se rend à nouveau au pays de Liège, pourrait l'inciter à recommencer des tractations. L'archiduc voudrait savoir si éventuellement il doit l'entendre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 156.

865. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a défendu d'exiger des ecclésiastiques, au moment où on fait une promotion, un serment à propos des doctrines jansénistes. Dans ces conditions il est difficile d'écarter les adhérents de cette doctrine, encore que l'archiduc fasse tout ce qu'il peut pour y arriver.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 157.

866. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Gouverneur général a adressé aux États de Flandre les remerciements du Roi pour leur collaboration aux opérations de Dunkerque et de Gravelines. Ils ont continué cette collaboration. Mais il n'y a pas moyen qu'une province déjà épuisée fournisse tout ce qui est nécessaire à une armée. Si l'attaque contre Dunkerque réussissait, on devrait beaucoup de gratitude aux États de Flandre, pour leur bonne volonté!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 158.

867. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a fait savoir à l'archiduc que depuis l'arrivée de la flotte et des galions d'argent on s'occupait d'envoyer aux Pays-Bas des sommes considérables pour l'entretien de l'armée. L'archiduc insiste sur la situation pénible dans laquelle il se trouve : tout est réduit à un degré de misère telle qu'on ne saurait l'expliquer. Quand un gouverneur d'une place quelconque écrit à Bruxelles, c'est pour demander un peu de pain pour la troupe. Les soldats s'évadent de leur garnison pour aller chercher de la nourriture. Seuls les officiers demeurent à leur poste, prétendant d'ailleurs que si les places se perdaient on ne pourrait les en rendre responsables. On retire les munitions sans jamais les remplacer. L'archiduc est hors d'état de les secourir. L'armée est sans vêtements, ravagée de maladies, la cavalerie est démontée. Les souffrances de l'armée de campagne en automne seront épouvantables. Si le Roi envoie de l'argent on pourra regrouper ce qui reste de l'armée, sinon il faut craindre une ruine totale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 159.

868. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc rappelle le retour de Fuensaldaña aux Pays-Bas et la décision prise par lui de laisser une armée pour opérer si possible sa jonction

avec les troupes de Condé. L'archiduc lui-même n'a plus rien appris de ce qui a été effectué par cette armée : il ne sait rien non plus du duc de Lorraine. Léopold-Guillaume s'est rendu lui-même à Bergues; il a trouvé l'armée occupée au siège de Dunkerque réduite au tiers de ses effectifs à la suite des maladies et du dénuement. Les unités revenues de France sont fatiguées par de longues marches opérées par une chaleur extraordinaire.

On dit aux Pays-Bas que la flotte du duc de Vendôme, qui se trouvait à La Rochelle, va venir au secours de Dunkerque. On a cherché en prévision de cette arrivée à renforcer la flotte royale, mais on n'y a guère réussi.

La garnison de Dunkerque comprend 2,000 hommes avec un peu de cavalerie, on n'y manque ni de pain ni d'aucune autre nécessité. On dit qu'il y a 300 officiers qui font les plus grands efforts pour défendre la place. En tout cas on en commencera l'attaque incessamment.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 161.

869. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi désire que l'archiduc lui présente des candidats pour assister, au titre du cercle de Bourgogne, à la diète qui va se tenir au mois d'octobre prochain. Il veut savoir aussi comment on a agi par le passé en semblable circonstance. Léopold-Guillaume considère comme étant les plus propres pour cette mission le président du Conseil de Luxembourg, Lumier, le conseiller du Conseil privé de Steenhuyse et son collègue Malineus. Le Conseil d'État a été chargé d'examiner les précédents de façon à pouvoir renseigner le Roi (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 166.

(1) Voir une lettre antérieure du Roi datée du 16 juillet, où cet ordre se trouvait exprimé (fol. 70). Le 21 novembre, Philippe IV ajoute que cet agent devra être aux ordres de l'ambassadeur espagnol en Allemagne (fol. 322). Le même jour il déclare que son choix s'est arrêté sur le président de Luxembourg (fol. 324). Le 17 décembre, l'archiduc déclare que lui a désigné le conseiller du Conseil privé Malineus (fol. 379).

870. Du camp à Bergues, 31 août 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Conformément aux ordres du Roi, le poste de sergent général de bataille de la nation allemande a été confié au comte de Henin. Le même poste est également vacant pour la nation wallonne et est convoité par les comtes de Meghem, de Bruay et de la Motterie. L'archiduc a conféré le titre en question aux deux premiers, avec ordre à l'un de se rendre en France, à l'autre de rester aux Pays-Bas. En plus, lors de sa retraite, Fuensaldaña a désigné comme sergent général de bataille pour la cavalerie, le marquis de Jeñes, jusque-là colonel d'infanterie allemande. L'archiduc a jugé nécessaire de porter le tout à la connaissance du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 167.

871. 9 septembre 1652. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Au sujet d'une réclamation des archers de la garde royale belge à Madrid demandant une compensation pour les emplois qui leur reviennent et qu'on a supprimés ou aliénés.

Secretarias provinciales, liasse 2450.

872. Du camp à Bergues, 12 septembre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a commencé l'attaque de Dunkerque et on désire la presser à cause des multiples avis qu'on reçoit de ce que les Français veulent secourir la place avec une flotte. Le Gouverneur français a été blessé. On a conclu une convention avec lui pour un armistice de cinq jours. La flotte espagnole croise devant la rade, elle se compose d'unités très faibles. Le marquis de Lede a pourtant consenti à s'y embarquer. L'archiduc espère pouvoir annoncer à bref délai la prise de la place.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 170.

873. 13 septembre 1652. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Demande que les provisions de grâces ou d'emplois intéressant des Belges passent par son intermédiaire.

Secretarias provinciales, liasse 2450.

874. Bruxelles, 13 septembre 1652. — *Consulte du Conseil privé.* 3

Le Conseil privé a fait dresser la liste de toutes les patentes dépêchées depuis le départ de Philippe II pour les offices réservés à la collation royale en distinguant celles qui ont été dépêchées à Madrid de celles qui l'ont été à Bruxelles. Les premières sont très peu nombreuses. Il serait à souhaiter que le Roi permît à l'avenir de les expédier toutes à 10 Bruxelles, à cause des frais qui résultent de l'obligation de les lever à Madrid et de la nécessité dans laquelle on se trouve parfois de les modifier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 222 (1).

875. Du camp à Dunkerque, 18 septembre 1652. — *Léopold-Guil-* 15
laume à Philippe IV.

L'archiduc répète qu'il s'est efforcé de presser autant que possible l'attaque de Dunkerque pour empêcher l'arrivée de la flotte de secours commandée par le duc de Vendôme. Il a entamé aussi des tractations avec l'amiral anglais Black, pour que celui-ci prît position dans le Pas- 20 de-Calais et empêchât l'arrivée de cette escadre française. Dunkerque a capitulé le 10 septembre. Les conditions ont été les mêmes que celles exigées jadis quand les Espagnols ont perdu la place. La flotte française a été attaquée par Black et défaite par lui. Le 16, la garnison française a quitté la ville, il y avait manque de vivres et discorde provenant de ce 25 que les uns étaient partisans du Roi et les autres des princes. L'armée comprend beaucoup de malades. On va examiner quelle opération on

(1) Le 23 septembre, le Gouverneur général communique le texte de cette consulte au Roi. Les listes en question se trouvent en annexes (fol. 224). Elles sont très intéressantes pour l'histoire administrative. 30

pourrait maintenant entreprendre. Cardenas a fait savoir que les Anglais voudraient entamer des relations commerciales avec les habitants de Bordeaux et leur envoyer des soldats irlandais. Léopold-Guillaume s'efforcera de profiter de cette offre. Les officiers supérieurs se sont 3 admirablement conduits lors du siège, particulièrement Fernando de Solis, le sergent de bataille Carlo Campi, Balthasar Mercader, le prince de Ligne. Nouvelles instances pour obtenir de l'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 192.

876. Madrid, 21 septembre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

10 Brun a envoyé à Madrid le texte de l'accord conclu avec les Provinces-Unies pour l'établissement de la chambre mi-partie et prétend que toutes les négociations auxquelles cet établissement avait donné lieu avaient été conduites d'accord avec Léopold-Guillaume. C'est pourquoi le Roi a ratifié cet accord.

15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 201.

877. Cassel, 23 septembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La province de Flandre s'est conduite d'une façon remarquable à l'occasion du siège de Dunkerque. Elle a payé comptant 150,000 florins pour reconstituer l'armée; en plus elle a fourni 4,000 sacs de grain pour 20 le pain de munition. Sans cette généreuse intervention l'armée eût beaucoup souffert. Elle a procuré en plus des munitions de guerre qu'on se fût procuré sans cela à grand'peine. Il y a lieu de la remercier et le Roi est prié de le faire. Cela excitera les autres provinces à suivre cet exemple.

25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 235.

878. Cassel, 23 septembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Jacques Le Gouverneur est revenu. Il a fait savoir qu'il a suivi l'amiral anglais Black et que celui-ci a complètement défait la flotte française, capturant 13 navires et tous leurs équipages, soit plus de 2,000 hommes.

L'archiduc félicite le Roi pour cette victoire et ajoute que l'amiral anglais mérite bien une récompense.

Les malades sont toujours nombreux dans l'armée; on tâchera de faire encore une opération, si c'est possible. L'archiduc insiste à nouveau pour obtenir des envois d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 238.

879. Cassel, 23 septembre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le prince de Condé a envoyé M. de Saint Romain vers Fuensaldaña pour lui faire savoir que lui-même et le duc d'Orléans désirent la paix. Il voudrait que Fuensaldaña lui écrive une lettre déclarant que l'absence de Mazarin, cause de tous les troubles, permet d'espérer qu'on arrivera à conclure la paix et que le Roi ne mettra pas fin aux hostilités, sans que le prince n'ait obtenu satisfaction. Il voudrait qu'on renouvelle aussi l'assurance des sentiments pacifiques du Roi. Le même Saint Romain voudrait qu'on lui donne de l'argent, ce qui est très difficile. Le Roi devrait envoyer une somme considérable; sans argent il n'y a ni à négocier, ni moyen de profiter des discordes qui sévissent en France. Le duc de Lorraine a écrit de Paris à l'archiduc et à Fuensaldaña exposant la mauvaise situation de l'ennemi et donnant l'assurance de son intention de faire tout ce qu'il faudra. On a rapporté à Fuensaldaña que le prince de Condé tâchait d'obtenir du duc de Lorraine qu'il lui remît toutes ses troupes pour un délai de six mois, moyennant 200,000 écus. Pareille combinaison serait très heureuse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 240.

880., 24 septembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Les États de Brabant lui ont demandé par le canal du Conseil suprême de Flandre d'être exemptés des logements militaires. Il leur a fait répondre qu'il observera leurs privilèges et qu'il compte sur leur zèle à le servir.

Estado, 2262. 30

881. Tournai, 5 octobre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

A propos des propositions du duc de Lorraine en vue de la conclusion de la paix, l'archiduc fait observer qu'on ne peut guère s'y fier, eu égard aux extravagances bien connues du duc. Malgré cela, on écouterait tous les jours toutes les ouvertures, pour ne pas perdre une seule occasion. L'archiduc attend les ordres du Roi tant à propos de la décision des négociations elles-mêmes à entamer éventuellement aux Pays-Bas — alors qu'antérieurement il était prescrit qu'elles eussent lieu en Espagne — qu'au sujet de la désignation des négociateurs. Fuensaldaña aura fait savoir à Luis de Haro que Condé a demandé que l'armée se dirige vers la frontière française. On a fait droit à ce désir et Fuensaldaña a passé hier à Cambrai. Il tâchera de s'aboucher avec Condé. Nouvelles demandes d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 245.

882. Tournai, 11 octobre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Luis de Haro a fait part de la victoire remportée près de Barcelone, l'archiduc s'en félicite et espère qu'elle entraînera bientôt la reddition de la place. L'archiduc est lui-même malade.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 251.

883. Madrid, 12 octobre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le chancelier de Brabant Robert Asseliers doit se rendre incontinent aux Pays-Bas pour prendre possession de sa charge. Sa présence est particulièrement nécessaire en ce moment pour tenir la bride aux protestations des États de Brabant. Dès lors, il importe que Van der Piet vienne sans tarder, car le Conseil suprême en est réduit au président et au secrétaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 252.

884. Tournai, 18 octobre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Son mauvais état de santé contraint l'archiduc à rentrer à Bruxelles. Le duc de Lorraine et Condé se dirigent vers la Haine. Condé a demandé

à Fuensaldaña de venir avec son armée à Marle, pour discuter des affaires de la paix et de la guerre. L'armée est très réduite par le grand nombre de malades, ce qui résulte du climat maritime ⁽¹⁾ et du manque d'assistance. Que le Roi envoie donc les moyens nécessaires, l'armée est en si mauvais état qu'on doit craindre sa destruction complète. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 258.

885. San Lorenzo, 20 octobre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Il y a dans l'armée des Pays-Bas un grand nombre de régiments allemands. Ce sera une grande difficulté de leur trouver des quartiers 10 d'hiver dans un pays si restreint et au moment où les provisions sont si réduites. Si les troupes de Wurtemberg et du baron de Clinchamps, qui opèrent d'accord avec le duc de Lorraine, ne peuvent prendre leurs quartiers d'hiver en France, il faudrait au moins que ce soit dans une 15 région voisine, de façon à pouvoir se procurer aux dépens de l'ennemi une partie de leurs besoins. Sans cela il faudra procéder à une importante réforme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 260.

886., 20 octobre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Depuis trois ans qu'il est en Espagne, Roose n'a cessé de souffrir 20 d'incommodités, d'amertumes et de maladies. « Comme je dois, dit le Roi, donner satisfaction à la justice, administrer mes vassaux et soutenir le crédit de mes fonctionnaires, surtout quand ils s'adressent à moi, j'accorde à Roose le congé qu'il m'a demandé pour retourner en Belgique et reprendre son poste. J'ai voulu en aviser Votre Altesse et pour le cas où 25 le président serait un embarras, je vous charge de le jubiler dans les deux mois en lui laissant ses gages et les autres revenus dont il jouit. »

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 263.
Estado, 2262.*

⁽¹⁾ *el mal ayre de la marina.*

887. San Lorenzo, 25 octobre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Brun a fait savoir qu'il exécuterait ponctuellement les ordres de l'archiduc à propos des pays d'Outre-Meuse et qu'il attendait les documents qui lui avaient été promis de la part du Conseil de Brabant, pour 5 démontrer les droits du Roi. Il prétend aussi que les États généraux se plaignent de la lenteur avec laquelle on opère, ajoutant que si la ratification royale à propos de l'institution et de la composition de la chambre mi-partie était arrivée, cet organisme aurait déjà commencé ses travaux. 10 Le Conseil de Brabant doit envoyer à Brun les documents qui lui sont nécessaires. L'archiduc veillera à ce qu'il n'y ait plus de retard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 269.

888. San Lorenzo, 25 octobre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

15 Félicitations pour la prise de Dunkerque. On fera connaître à bref délai la personne chargée de participer à la diète impériale au titre du Cercle de Bourgogne. Approbation des nominations faites par l'archiduc des sergents généraux de bataille, comte de Henin, de Bruay et de 20 Meghem.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 283.

889. Bruxelles, 26 octobre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet de l'entrevue demandée par Condé à Fuensaldaña. D'après les dires de Clinchamps il semble que les propositions de Condé consisteront surtout à demander de l'argent. Condé voudrait aussi qu'on 25 persuade le duc de Lorraine de lui abandonner ses troupes moyennant le paiement par le Roi du prix convenu et en les renforçant d'une partie de l'armée royale. Ceci est impossible à cause du grand nombre de malades. La situation est très difficile. Si on ne peut donner satisfaction au prince et au duc, l'un et l'autre vont se séparer de l'Espagne. L'armée royale 30 est si affaiblie, elle souffre de maladies, de misère et de faim. La santé de l'archiduc est bonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 285.

890. San Lorenzo, 27 octobre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les troupes du Roi sont entrées à Barcelone. Joie causée par une victoire aussi importante.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 290. 5

891. Bruxelles, 2 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Entrevue de Fuensaldaña avec Lorraine et Condé. Condé réclamait toute l'armée du duc. Ce dernier en a détaché une partie sous prétexte de secourir Hammerstein. On a tenté de s'accorder avec le duc de Lorraine en lui offrant de l'argent, mais il a décliné l'offre. Il est ensuite 40 venu à l'improviste à Bruxelles. Condé a demandé de l'argent. On lui a répondu qu'on ne pouvait faire autre chose que d'écrire au Roi. On a reçu avis que Turenne est parti avec 10,000 hommes à la recherche de Condé. L'armée est très réduite, elle ne comprend plus que les Espagnols, les Italiens et quelques Wallons. Si donc on veut la remettre 45 en état pour l'année prochaine, il faudra que le Roi envoie les ressources indispensables.

Louis XIV et sa Cour sont rentrés à Paris au milieu des applaudissements généraux. Ils ont fait partir immédiatement le duc d'Orléans et sa fille. Les conseillers du Parlement, partisans du duc sont également 20 partis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 297.

892. Bruxelles, 5 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi prétend avoir entendu dire que certains ministres, particulièrement 25 ceux des Finances, estimaient qu'il ne fallait pas obéir aux dépêches royales expédiées par le canal du Conseil suprême. L'archiduc n'a jamais rien appris de pareil et il communiquera au Conseil des Finances la lettre royale, de façon à ce qu'exécution soit donnée à tous 30 les ordres du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 302.

893. Bruxelles, 5 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc insiste à nouveau pour que le Roi ne le prive pas du concours du conseiller au Conseil privé Van der Piet. La composition 5 actuelle du Conseil n'est pas brillante. Hovynes est sans doute le plus compétent, mais il n'a pas de santé. A l'heure actuelle, il est gravement malade et, s'il ne meurt pas, au moins on attendra longtemps avant qu'il puisse reprendre ses travaux. Bereur vient d'être désigné pour la présidence de Dôle. Le conseiller Bally est âgé et incapable. Malineus va 10 devoir se rendre à Ratisbonne. Steenhuis a du talent, mais pas assez pour se charger de tout. Wachtendonck est tout récemment entré au Conseil. Van der Piet a beaucoup de capacités. Si le Roi veut qu'il se rende à Madrid, il en sera ainsi, mais l'archiduc a voulu faire encore une dernière instance ⁽¹⁾.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 305.*

894. Bruxelles, 5 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc répond à une série de lettres royales datées du 18 août au 21 septembre. Au sujet de l'opportunité d'envoyer à Rome un agent 20 chargé des affaires des Pays-Bas, l'archiduc ajoute qu'on prévendra l'intéressé qu'il doit en tout point demeurer subordonné à l'ambassadeur espagnol et ne peut parler avec aucun ministre sans sa permission. L'archiduc a donné les ordres nécessaires pour que la terre de Turnhout demeure exempte de logements militaires. Quant à la satisfaction qui 25 doit être donnée au prince d'Orange, il est impossible d'y faire face au moyen des ressources des Pays-Bas qui se trouvent en trop mauvais état. Ce sont les événements militaires qui ont empêché de traiter l'affaire d'Esteban de Gamarra. Léopold-Guillaume fait à son tour l'éloge de Brun à qui il a envoyé la ratification royale relative à l'établissement 30 de la chambre mi-partie. Il a pris note de la désignation faite par le Roi de Diego Henriquez de Castro, comme pagador général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 303.

(1) Le 24 avril, le Roi insiste derechef pour que van der Piet vienne au plus vite en Espagne (reg. 254, fol. 213).

895. Bruxelles, 13 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume au Grand Conseil de Malines.*

L'archiduc demande pourquoi dans le procès entre le duc de Lorraine et la princesse de Lixheim, sa sœur, le Grand Conseil a donné raison à celle-ci et ordonné la saisie des terres de Flobecq et de Lessines appartenant au duc en ajournant celui-ci de sa personne. Il ordonne de surseoir au jugement.

Estado, 2214.

896. Bruxelles, 16 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le bruit circule que le duc d'Orléans se serait réconcilié avec Louis XIV. D'autres prétendent que ce n'est qu'une manœuvre et que le retour de Mazarin provoquerait de nouveaux troubles. Condé continue à s'installer dans ses quartiers d'hiver. Il a réclamé l'aide de l'armée royale. Celle-ci est en bien mauvais état. Fuensaldaña a reçu ordre d'examiner s'il ne serait pas opportun de faire sa jonction avec Condé et de marcher au devant de Turenne avant que celui-ci n'ait réuni des forces plus importantes. On croit qu'autrement Condé pourrait se décider à venir avec ses troupes aux Pays-Bas, ce qui y provoquerait la plus grande confusion. Fuensaldaña devra prendre une décision.

Les lettres de 200,000 ducats que le Roi a envoyées ne servent à rien; on ne veut pas avancer là-dessus un réal, la misère des soldats est déplorable, elle afflige profondément l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 314.

897. Madrid, 21 novembre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a écrit aux États de Flandre pour les remercier de leur zèle. Il approuve la désignation du comte d'Isenghien comme gouverneur de la Gueldre. Il reste dû au prince d'Orange 300,000 florins. On les a remis à Brun. Ce qui reste encore à exécuter des engagements pris à Munster le sera en biens fonciers situés aux Pays-Bas. L'archiduc tâchera d'arranger la chose comme il le pourra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 328.

898. Madrid, 22 novembre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Conseil suprême de Flandre doit être maintenu dans ses fonctions et jouir de la même autorité et de la même considération que les autres Conseils. Le Roi a décidé de nommer un conseiller de robe de plus et il prie l'archiduc de lui proposer des candidats.

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 335.
Estado, 2262.*

899. Bruxelles, 23 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les nouvelles de la santé de l'archiduc sont moins bonnes. Condé a occupé Saint-Menehould. Le duc d'Orléans a envoyé deux agents pour prescrire que ses troupes soient séparées de celles du prince. Condé ne lui a pas répondu et a demandé à Fuensaldaña une entrevue. Celui-ci s'y est rendu, puis il va rentrer aux Pays-Bas avec les quelques troupes qui lui restent. Doléances sur le manque de ressources.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 337.

900. Madrid, 25 novembre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a examiné le mémoire d'Hovynes relatif à l'exécution du traité de Munster. Il a déterminé sa réponse à propos de chaque point mis en contestation et il en communique le texte à l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 338 (1).

(1) Le mémoire en question se trouve en annexe (fol. 342). Les points traités sont : 1° Affaire du pays d'Outremeuse. Il n'y a pas lieu d'entrer en négociations à ce propos tant qu'on n'abandonne pas la voie ordinaire indiquée par le traité et qui consiste dans l'établissement de la chambre mi-partie; 2° Si pourtant les États-Généraux offraient d'entrer en négociations pour chercher des arrangements provisoires, on pourrait s'y prêter; 3° Au sujet de l'égalisation des droits et licentes, il semble qu'on pourrait s'en tenir à proposer l'abolition générale et réciproque de ces taxes; 4° Au sujet de la question de la venue des navires anglais à Anvers, il ne faut pas en faire mention. La teneur du traité permet aux Hollandais de fermer l'Escaut à n'importe qui, mais si d'autres nations non contractantes tâchent de se soustraire à cette défense, le Roi n'est pas tenu de les empêcher et est libre de bien recevoir éventuellement les navires qui entreraient dans ses États. C'est dans ce sens aussi qu'il faut accueillir la proposition faite à ce même propos par la reine de Suède. Le Roi se rallie à ces propositions.

901. Madrid, 27 novembre 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

En remerciant les Anglais de l'opération qu'ils avaient entreprise pour empêcher les Français d'introduire des renforts à Dunkerque, Cardenas les a assurés qu'en toute occasion semblable, le Roi mettrait également sa flotte à leur disposition. C'est là une offre trop générale; on n'a pas fait de réserves à propos des Hollandais, avec lesquels on se trouve en état de paix. Cardenas a reçu ordre de porter remède à l'erreur ainsi commise, d'autant plus que les Hollandais sont pleins d'appréhensions à propos des traités que Cardenas négocie à Londres. Le Roi veut assurer le maintien de la paix avec les Hollandais, il a fait écrire à Brun dans ce sens. Il communique à l'archiduc la correspondance, échangée à ce propos (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 348.

902. Bruxelles, 30 novembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Mazarin est rentré à Paris. Il y a de grandes probabilités qu'on va assister à de nouveaux troubles. Fuensaldaña a fait savoir qu'il laisserait son armée à la frontière. L'archiduc attend son retour pour faire au Roi un rapport étendu sur la situation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 360.

903. Bruxelles, 7 décembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Retour de Fuensaldaña à Bruxelles. M. de Saint-Ybal, agent de Condé, y est arrivé également. Il a rapporté que Mazarin était rentré à Paris et de là s'était rendu à l'armée. Condé demande des vivres et des renforts. Il a fait des instances aussi pour qu'on fit une diversion afin de le soulager, d'autant plus que Turenne avait renforcé son armée. On a tâché de lui donner satisfaction. L'armée du Roi va se diriger vers la

(1) Voir en annexes des lettres du Roi à Brun, à Cardenas et au Parlement anglais.

châtellenie de Bapaume. Fuensaldaña s'est mis en route. Cardenas fait savoir que les Anglais avaient séquestré deux navires apportant 300,000 écus d'argent et des marchandises appartenant à des sujets des Pays-Bas. Cardenas a demandé restitution des objets saisis et l'a déjà obtenue en partie. On va d'ailleurs s'assurer que l'expédition de l'argent et des marchandises s'est faite conformément aux règles établies. La nomination de Diégo Henriquez de Castro, Portugais et homme d'affaires, comme pagador général n'est pas heureuse. En tout cas, il ne faut pas que la pagadorie reste confiée à un intérimaire. Que le Roi maintienne son choix ou en fasse un autre, il faut que le personnage désigné prenne possession de son poste.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 362.

904. Bruxelles, 17 décembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Prière de garder Roose en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 375.

905. Bruxelles, 17 décembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Mazarin pourrait faire de nouvelles ouvertures de paix. L'archiduc a donc exprimé le désir de connaître les dernières volontés du Roi. L'absence du Cardinal a duré assez pour que Louis XIV se soit réconcilié avec le duc d'Orléans et la ville de Paris. Maintenant il se trouve à l'armée de Turenne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 376.

906. Bruxelles, 18 décembre 1652. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a fait tout son possible pour persuader le duc de Lorraine de prescrire à ses troupes de se joindre à celles de Condé. Il s'y est refusé

d'abord obstinément, puis a écrit au prince qu'il ferait avancer quatre régiments pour faire leur jonction avec ses troupes. Mais il faut tout craindre de lui et Condé pourrait se désespérer. Les Lorrains ont à nouveau commis des désordres en Gueldre et en Brabant. Si on avait de l'argent à lui donner on pourrait se débarrasser de cette soldatesque et l'envoyer là où elle pourrait rendre service. Situation lamentable de l'armée royale, il sera bien difficile de la remettre en état de prendre la campagne au printemps, à moins que le Roi n'envoie rapidement l'argent nécessaire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 388 (2). 10

907. Bruxelles, 21 décembre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Difficultés de la situation actuelle. Au printemps prochain on n'aura plus d'armée pour garder les Pays-Bas. Si on retire les troupes envoyées au secours de Condé, celui-ci ne pourra subsister et se réconciliera avec Louis XIV. Le duc de Lorraine refuse d'exécuter les engagements qu'il a pris et menace de se retirer avec toutes ses troupes tantôt en Lorraine, tantôt dans le pays de Trèves. Les troupes ont commis de grands excès en Gueldre et en Brabant. Les Hollandais appréhendent comme par le passé le voisinage des Lorrains et soupçonnent que le duc agit du consentement de l'archiduc. Brun leur a jadis déclaré qu'il n'en était pas ainsi, on vient de renouveler cette protestation, mais cela ne suffit pas. Ainsi la population en vient à désirer la guerre contre l'Espagne et on cherche à conclure une nouvelle alliance avec la France et le Portugal. Brun écrit que c'est chose décidée. Le duc de Lorraine risque ainsi de provoquer la perte du parti français et la guerre avec la Hollande.

(1) Voir en annexe une lettre de Clinchamps à Fuensaldaña relatant les opérations en cours et insistant sur l'opportunité de demander en Espagne de l'argent pour secourir Condé (fol. 391).

(2) Il y a encore pour la fin de l'année 1652 quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 22 décembre, pour les frères Antoine et Jean Brun (fol. 408); le 26 décembre, pour le comte Paul Sixt de Trautzen (fol. 421), pour le landgrave de Hesse, Georges Christian (fol. 424), pour le baron Pierre Ernest de Mercy (fol. 432), pour Jean Vecquer et Nicolas Baston, officiaux du Conseil suprême (fol. 436); le 28 décembre, pour Antoine Brun (fol. 439), pour Antonio Pimentel (fol. 441). 35

Brun se plaint de sa misère, on n'a pas pu tenir les engagements vis-à-vis du prince d'Orange. Les Hollandais pourraient se concerter avec les Anglais et on arriverait facilement à une rupture (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 393.

908. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Conseil des Finances de Bruxelles avait représenté l'impossibilité où il se trouvait de payer les gages des membres du Conseil suprême de Flandre. Le Roi a décidé le maintien de ce Conseil. Ce sera le poste suprême auquel pourront aspirer les conseillers d'État de Belgique. Il a par conséquent voulu lui assurer la même considération qu'aux autres Conseils d'Espagne. Il est nécessaire qu'il soit rémunéré comme eux et avant les Conseils belges, car il doit donner la direction aux autres corps constitués du pays. L'archiduc donnera donc des ordres pour qu'on paie les gages de ses membres, sinon ceux-ci ne pourraient s'acquitter de leur mission. Le Roi veut non seulement conserver au Conseil tout son éclat, mais encore augmenter le nombre de ses membres, comme il l'a fait entendre à l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 410.
Estado, 2262.

909. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi demande à l'archiduc de lui proposer des candidats pour le gouvernement du Luxembourg.

Estado, 2262.

910. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Au sujet des fonctions militaires. Toutes les nominations, depuis celle de maître de camp, sont au choix du Roi. C'est lui aussi qui désigne les châtelains de Gand, de Cambrai et d'Anvers. Les emplois récemment créés de sergents généraux de bataille sont plus élevés que ceux

(1) Voir en annexe la liste des patentes dépêchées à Madrid sous le règne de Philippe IV depuis 1622 (fol. 397).

de maître de camp et dès lors restent réservés à la désignation du Roi. Les officiers désignés pour ces postes doivent lever leurs patentes à Madrid et ne peuvent sans cela ni exercer leurs fonctions ni toucher leur solde. On doit leur laisser le temps nécessaire pour se mettre en règle. Le Conseil suprême de Flandre doit être mis sur le même pied que les autres Conseils siégeant à Madrid. Il comprendra au moins un président et deux magistrats. C'est ce Conseil qui expédiera les patentes des fonctionnaires politiques nommés directement par le Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 395.

911. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume. 10

Le Roi fera tout son possible pour envoyer à Léopold-Guillaume l'argent dont il a besoin. Luis de Haro lui écrira en détail à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 405-418.

912. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

L'Irlandais Francisco de Fox, qui est venu à Madrid, a fait voir com- 15 bien on se trompait en concluant des contrats avec des hommes d'affaires pour exécuter des levées dans son pays. Ces gens-là lèvent des hérétiques et les forcent à s'embarquer. Il en résulte que beaucoup s'enfuient. Il vaudrait beaucoup mieux que le Roi députe un agent en 20 Irlande, qui résiderait dans les provinces soumises au Parlement et y ferait des levées considérables bien plus facilement. Le Roi a décidé de suivre cet avis et il a choisi comme agent Jean Friquet. L'archiduc avertira l'intéressé et lui donnera des instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 412.

913. Madrid, 22 décembre 1652. — Philippe IV à Léopold-Guillaume. 25

Les Luxembourgeois se sont plaints de ce que depuis trois ans ils sont sans gouverneur et ont demandé qu'on leur en désigne un qui soit originaire du pays. L'archiduc est invité à présenter des candidats (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 416.

(1) Le 29 mars 1653, le Roi renouvelle sa demande (reg. 254, fol. 176).

914. Bruxelles, 28 décembre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au cours de la campagne, l'armée a été très mal assistée; on ne pouvait lui donner que le pain de munition et encore à grand'peine. Condé 5 demande des troupes, des approvisionnements et des munitions, protestant que sans cela il ne peut supporter seul le poids de la guerre. Le duc de Lorraine menace de retirer les troupes qu'il a cédées à Condé. La perte de Bar, où il a perdu des hommes, l'a dégoûté. Chaque prétexte 10 lui est bon pour se livrer à ses fantaisies. Il se déclare prêt maintenant à faire la guerre tout l'hiver si l'armée royale en fait autant. En tout cas il faudra beaucoup d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 253, fol. 438.

915. Bruxelles, 28 décembre 1652. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

15 Le Roi a examiné les avis rendus par les Conseils des diverses provinces sur la question de savoir si la bulle d'Urbain VIII, prohibant l'*Augustinus* de Jansénius publiée à Rome, oblige de ce chef les habitants des Pays-Bas, si le placard de Léopold-Guillaume accordant le secours du bras 20 séculier s'étend aux ecclésiastiques et si l'archiduc a le droit d'imposer des peines corporelles aux délinquants, fussent-ils religieux. L'archiduc a insisté sur la nécessité de faire agir l'ambassadeur espagnol à Rome pour qu'on mette fin aux protestations de l'internonce à Bruxelles. Le Roi 25 a examiné les documents remis à ce propos par le nonce de Madrid et le docteur Jean Recht envoyé par l'archevêque de Malines. Il renouvelle les ordres donnés par lui le 14 novembre 1651. Les Conseils ne doivent pas connaître des procès contre les ecclésiastiques, car le Roi veut respecter leur immunité judiciaire. L'archiduc prêtera assistance à l'internonce et tâchera d'entretenir de bons rapports avec lui. Il fera remettre la copie du placard qu'il a fait publier à la suite de la protes- 30 tation de l'internonce; de son côté le Roi demandera au Pape de consoler l'archiduc qui s'est montré à juste titre vexé du dernier bref qui lui a été adressé.

L'archevêque de Malines et l'évêque de Gand ont été cités personnellement à Rome. Le Roi demandera qu'ils puissent se faire représenter par un procureur. Recht a fait des instances au nom des deux prélats, de l'Université et de l'ordre des Prémontrés pour qu'on demande au Pape d'examiner à nouveau le livre de Jansénius. Le Roi a fait droit à ce désir et a chargé son ambassadeur de faire des démarches dans le même sens. Il voudrait que la question fût confiée à une commission de cardinaux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 447.
Estado, 2262.

916. Bruxelles, 4 janvier 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 10

L'ennemi a occupé Bar, où Condé avait placé une garnison de Lorrains. On a craint depuis qu'il n'attaque Saint Ménehould ou Réthel. Condé a pressé Fuensaldaña de se diriger vers Montcornet et d'opérer sa jonction avec lui pour entraver les desseins de l'ennemi. L'archiduc a laissé Fuensaldaña libre d'agir comme bon lui semblait, sous la réserve que dans le cas où l'ennemi tenterait d'assiéger Réthel, on ne pourrait se dispenser de secourir Condé conformément à la promesse qui lui avait été faite. On s'est efforcé vainement de convaincre le duc de Lorraine de faire avancer sa brigade, depuis il a déclaré qu'il allait s'aboucher avec Condé, mais on doit craindre qu'il tâchera d'entraver l'exécution de toute décision qu'on pourrait prendre. L'obligation imposée à Fuensaldaña de secourir Condé laisse les Pays-Bas dépourvus de défense; il n'y a plus ni Espagnols, ni Italiens, ni Wallons. Les provinces sont exposées à tous les risques, on ne pourra faire grand'chose au cours de la campagne prochaine, encore que les ennemis continueront leurs attaques. 25

L'archiduc répète que l'origine principale des succès remportés par les armes royales est l'existence du parti d'opposition dirigé par Condé; le maintien de ce parti peut conduire à une paix juste et acceptable, mais il dépend de l'assistance qu'on lui donne. Le Roi devrait envoyer aussi des Espagnols et des Italiens. 30

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 8.

917. Madrid, 7 janvier 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Envoi de lettres de provisions à concurrence de 400,000 ducats. Il faut les employer exclusivement à secourir Condé et à préparer la campagne prochaine.

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 10 (1).*

918. Madrid, 9 janvier 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a décidé de renvoyer à Dunkerque les quatre navires de la flotte des Pays-Bas qui sont venus antérieurement à Bordeaux et cela pour qu'ils puissent remettre en état leurs équipages. L'archiduc fera armer un autre navire de la flotte de Dunkerque et achètera ou louera

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 1^{er} janvier, pour le comte d'Annapes (fol. 1), pour François de Boisschot, fils du défunt chancelier de Brabant (fol. 2); le 15 janvier, pour la princesse de Phalsbourg (fol. 24), pour le marquis de Renty (fol. 28); le 23 janvier, pour le comte de Bucquoy (fol. 49); le 30 janvier, pour le comte de Gronsfeld (fol. 51); le ... janvier, pour le conseiller du Conseil privé Philippe-Guillaume de Steenhuys (fol. 55); le 6 février, pour Joséphine de Melgar y Diaz (fol. 58); le 13 février, pour le maître de camp Matheo de Torres Ramirez (fol. 70); le 16 février, pour le duc de Wurtemberg (fol. 86); le 15 février, pour Esteban de Gamarra (fol. 102); le 17 février, pour le colonel Julio Antonio Frangipani (fol. 104); le 19 février, pour le conseiller Bereur (fol. 107), pour Philibert Vaca de Benavidès (fol. 108); le 20 février, pour le landgrave Christian de Hesse (fol. 110); le 22 février, pour Antonio Pimentel (fol. 116); le 3 mars, pour Jacques Le Gouverneur (fol. 127); le 7 mars, pour le diplomate hollandais Jean Kenuit (fol. 128); le 8 mars, pour le maître de camp italien Bernardo Garaffa (fol. 137); le 10 mars, pour le sergent-major Philippe van der Steyn (fol. 142), pour le receveur général Henri de Croonendael (fol. 146), pour le comte de Rœulx (fol. 150); le 15 mars, pour Esteban de Gamarra (fol. 161); le 16 mars, pour Susanne Daga (fol. 160); le 22 mars, pour le capitaine Christoval de Guzman (fol. 172); le 24 mars, pour Luis Cairo (fol. 173); le 29 mars, pour le capitaine Juan Fernandez de Contreras (fol. 175); pour la princesse douairière d'Orange (fol. 178); le 6 avril, pour la duchesse de Guise (fol. 186), pour le comte François de Nassau (fol. 187); le 7 avril, pour Esteban de Gamarra (fol. 189), pour le comte de Saint-Amour, gentilhomme de la chambre de l'archiduc (fol. 195), pour Marie-Jeanne de Liques, veuve du marquis d'Ayseau (fol. 196), pour le capitaine Pedro Carvajal (fol. 197); le 8 avril, pour Jean de Borga (fol. 203); le 24 avril, pour le comte Paul Sixt de Trautzen (fol. 210), pour le colonel Ludovico Clerici (fol. 211), pour le comte de Bucquoy (fol. 212), pour Antonio Furtado (fol. 215); le 30 avril, pour le maître de camp d'infanterie wallonne, comte de la Motterie (fol. 223), pour le conseiller Jean Brun (fol. 229); le 1^{er} mai, pour le capitaine Diego de Zorroça (fol. 231).

encore trois autres vaisseaux. Le Roi remettra à cet effet 30,000 écus. Il prescrit qu'on exécute rapidement ces ordres de façon à ce que tous ces navires puissent revenir en Espagne au début d'avril.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 13.

919. Bruxelles, 11 janvier 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

A la suite des entrevues de Fuensaldaña, de Condé et du duc de Lorraine, il a été convenu qu'à cause du siège de Réthel par les Français, Fuensaldaña s'avancerait avec l'armée et opérerait en se réglant sur l'attitude de l'ennemi. L'armée est très affaiblie; des fantassins bon nombre se sont enfuis pendant l'hiver, la cavalerie est en si mauvais état que les cavaliers manquent même de monture. On peut juger qu'une pareille armée sera à peu près inutile pour la campagne prochaine. On n'a pas trouvé moyen d'établir des quartiers d'hiver. Si le Roi envoyait de l'argent pour le remettre à Condé et au duc de Lorraine, on pourrait s'en tirer jusqu'au printemps. Il est de toute utilité de tenir leurs troupes hors des provinces. 10

Il y a aux Pays-Bas des sujets de valeur parmi les militaires, mais aucune compétence en matières politiques, surtout parmi les Espagnols. Il est de toute nécessité de garder ici Gabriel de Toledo, qui a déjà été employé à diverses reprises en Allemagne et en France. Le Roi lui a confié un tercio en Sicile et il se dispose à partir. Pour le garder il faudrait lui confier un poste équivalent; soit le gouvernement d'une place forte, soit la direction de la véedorie générale si on déplace Pedro Giron, soit au besoin, le gouvernement de Dunkerque. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 15. 25

920. Bruxelles, 14 janvier 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a rendu compte des promotions qu'il a faites aux évêchés de Namur, d'Arras, d'Anvers et d'Ypres. Il a promu à celui de Namur le conseiller du Conseil privé Wachtendonck. Celui-ci a fait diverses instances auprès du Cardinal Trivulcio mais n'a pu encore obtenir ses 30

bulles. Trivulcio prétend qu'il attend à ce propos les ordres du Roi, sans lesquels il ne peut faire aucune proposition.

Philippe IV a assuré jadis qu'il ne voulait pas enlever à Léopold-Guillaume son droit de nommer les évêques. Les nominations que l'archiduc fait ne sont rendues publiques qu'après l'approbation royale. Il y a de grands inconvénients à ce que les églises demeurent si longtemps sans titulaire; le service du Roi est lésé, car les ecclésiastiques occupent une place très grande dans les États des provinces. Le Roi devrait signifier une bonne fois à son ambassadeur à Rome que les nominations faites par l'archiduc doivent sortir leur effet. Ainsi on maintiendrait à ce dernier l'autorité qui lui avait été confiée et on éviterait les inconvénients relatés ci-dessus. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 19.

921. Bruxelles, 14 janvier 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le marquis de Castel Rodrigo désire être averti à temps des levées qu'il y aura à faire en Allemagne. Le Roi sait qu'on ne dispose pas même des ressources nécessaires pour maintenir le peu qui reste de l'armée; encore moins peut on songer à payer des recrutements. Si le Roi envoie de l'argent, on pourra y pourvoir, sinon on se trouvera sans troupes pour la campagne prochaine. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 21.

922. Bruxelles, 14 janvier 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

A propos de l'ordre donné par le Roi de proposer trois juristes capables de faire partie du Conseil suprême de Flandre, l'archiduc fait observer qu'il a prescrit à van der Piet de se tenir prêt pour aller prendre possession de ses nouvelles fonctions. En plus, il y a Roose qui se trouve en Espagne, qui est conseiller du Conseil suprême et touche les gages y afférant. Qu'on lui prescrive de reprendre ses fonctions. Le Roi veut aussi qu'on cherche un candidat pouvant convenir éventuellement pour l'ambassade d'Espagne. L'archiduc observe qu'aucun prince ni aucune 20

république ne tient un ambassadeur en Hollande; on n'accrédite à La Haye que des résidents. Le Roi est prié de décider au préalable s'il veut absolument maintenir un ambassadeur. Au besoin on pourrait songer à Malineus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 22. 5

923. Bruxelles, 16 janvier 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il semblait que les controverses publiques relatives au jansénisme avaient cessé depuis la publication de la bulle du Pape imposant silence aux deux parties. L'internonce avait désapprouvé la manière dont s'était faite cette publication et les peines y comminées. Depuis, le religieux 40 dominicain, Alexandre Sibille, que l'archiduc a nommé son prédicateur, a demandé au Conseil privé l'autorisation d'imprimer un livre au sujet du libre arbitre et exposant une doctrine contraire au jansénisme. On lui a refusé cette permission. L'auteur a imprimé son traité à l'étran- 45 ger et a fait distribuer dans le pays bon nombre d'exemplaires. Le Conseil privé a rédigé une consulte que le Roi pourra examiner. L'archiduc a ordonné au Conseil de rechercher tous les exemplaires et aux fiscaux de faire leur devoir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 30 (1).

924. Bruxelles, 17 janvier 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 20

Le maître de camp Louvigni, gentilhomme du Hainaut, est venu récemment à la Cour et a dit à Fuensaldaña que l'abbé de Mercy lui avait

(1) La consulte du Conseil privé du 11 décembre 1652 se trouve en annexe (fol. 321). Le Conseil rappelle les raisons qu'il y a de refuser l'imprimatur sollicité par le Père Sibille, et ajoute qu'on ne pourrait l'accorder sans demander au préalable la permis- 25 sion du Roi. L'intéressé a imprimé son livre à l'étranger. L'archiduc est invité à ne pas donner audience au religieux ni à accepter son livre avant qu'il ait été examiné d'une façon approfondie par le Conseil. D'ailleurs un des membres du Conseil a vu l'ouvrage et a reconnu qu'il est nettement antijanséniste. Sa couverture seule va faire sensation. L'autorisation du Saint-Siège, dont l'auteur se réclame, ne saurait en aucun cas être 30 considérée comme suffisante pour dispenser de la défense faite par le Roi. Celle-ci a eu en vue d'empêcher les troubles parmi ses sujets. En plus, les anciennes ordonnances de Philippe II et de l'archiduc Albert défendent expressément aux sujets des Pays-Bas d'imprimer aucun livre sans autorisation royale.

confié un secret qui intéressait notoirement le service du Roi. Convaincu que Mercy n'en ferait pas la confiance, il le révéla lui-même. Il s'agit d'une accusation portée contre le comte de Bassigny. On se trouve en présence d'une véritable conspiration, à laquelle il faut remédier incontin- 5 tinent. Fuensaldaña, Hovynes et Navarro tinrent conseil à ce propos en présence de l'archiduc et on a décidé alors d'arrêter Bassigny. On a surveillé Mercy, de façon à s'assurer de sa personne et à découvrir éventuellement d'autres complices. On a envoyé en Artois le sergent général de bataille Juan de Monroy pour s'assurer des places de Saint-Venant, Aire 10 et Saint-Omer, on a averti le gouverneur de Gravelines de se tenir sur ses gardes et on a prescrit au Conseil d'Artois de faire arrêter le secrétaire de Bassigny qui se trouvait à Saint-Omer, tout en saisissant ses papiers. Pour appréhender Bassigny on a jugé que le moyen le plus efficace était de le faire appeler par Fuensaldaña. L'inculpé s'est présenté au rendez- 15 vous, a été arrêté et conduit à Anvers. L'abbé de Mercy a été consigné dans sa propre maison.

Le Conseil privé a été saisi de l'affaire et invité à approuver la procédure qu'on avait suivie dans ce cas qui est celui de lèse-majesté. Depuis, il a été décidé que le procès se plaiderait devant le Grand Conseil de 20 Malines. On procédera à l'interrogatoire de Mercy puis de Bassigny.

Il semble peu probable que Bassigny serait entré en tractation avec les Français sans avoir des complices. D'après ce qu'on a appris, l'ennemi avait amené des renforts de ce côté. On prendra, pour y remédier, les mesures qu'on pourra.

25 L'intention de Bassigny était de mettre la France en possession des Pays-Bas. Le prétexte qui pouvait paraître plausible à certains était l'épuisement du Gouvernement espagnol et le poids de la guerre retombant sur les habitants. Si le Roi n'envoie promptement les remèdes indispensables, tout pourrait tomber d'un coup.

30 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 254, fol. 42.

925. Bruxelles, 17 janvier 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Fuensaldaña a annoncé la reddition de Château-Porcien. Condé s'est rendu à Réthel avec 2,000 hommes pour observer la marche de l'ennemi.

Fuensaldaña ajoute qu'il va se rendre à Vervins où il laissera de l'infanterie et de la cavalerie et puis reviendra aux Pays-Bas pour répartir l'armée dans ses quartiers d'hiver. C'est la récente opération de l'armée royale en France qui a empêché l'ennemi d'assiéger Réthel, on a donc atteint le but qu'on se proposait et on a donné satisfaction à Condé. Si le Roi voulait envoyer les ressources nécessaires et aider Condé on pourrait conduire la guerre en France. Sans ressources il n'y aura pas moyen de profiter de l'occasion qui s'offre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 44.

926., 20 janvier 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 40

Sur le jansénisme (1).

Estado, 2264.

927. Madrid, 23 janvier 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Conseil de Brabant a fait saisir la personne, les bagages et les sujets de Miguel de Luna y Arcellano (2). C'est là un manque de respect à la dignité d'un ministre aussi important, et cela s'est fait sans l'intervention de l'archiduc. Valcarel lui aura sans doute fait rapport; en tout cas le Roi charge Léopold-Guillaume de faire rendre justice d'une manière convenable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 47. 20

928. Bruxelles, 1 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a fait annoncer l'envoi de 400,000 ducats. Les dettes de la Pagarie atteignent à peu près le double. Doléances coutumières. L'armée est rentrée au pays pour prendre ses quartiers d'hiver, le pays est si peu étendu, la soldatesque si misérable, il faut s'attendre à des conflits entre les militaires et les habitants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 57.

(1) La date est barrée. Il résulte de recherches faites à Simancas que le contenu de cette lettre est le même que celui que l'on trouvera plus loin sous la date du 29 octobre 1653 (n° 1034).

(2) Surintendant de la Justice militaire.

929., 3 février 1653. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la lenteur des courriers des Pays-Bas. Les courriers ordinaires vont en Espagne et en reviennent à dos de mules ou de bourriques. L'ordinaire qui va d'Irun à Madrid et de Madrid à Irun met six ou sept jours de plus qu'en courant la poste, comme on le fait en France et en Belgique. Ces courriers touchent dans les bureaux du maître des postes le même port que s'ils venaient en poste. Le dernier ordinaire a eu un retard de quinze jours sur le trajet d'Irun à Madrid. Le Conseil demande au Roi de remédier à ces retards et trouve que le Conseil des Finances espagnol devrait s'entendre, pour le port des plis destinés à Sa Majesté, avec le lieutenant du maître des postes.

Secretarias provinciales, liasse 2451.

930. Madrid, 7 février 1653. — *Philippe IV à Cardenas.*

Le Roi a chargé son ambassadeur de faire des représentations au Parlement anglais pour obtenir la restitution de l'argent et des marchandises, que transportaient trois navires de Hambourg qui ont été saisis par des vaisseaux anglais. Il s'agit d'une cargaison de grande valeur. Il y a là une fraude très importante; les propriétaires de ces cargaisons ont encouru des peines graves pour avoir exporté cet argent des Indes et l'avoir transporté à l'étranger sans permission et sans avoir suivi les règles ni payé les droits du commerce avec les Indes. Le diplomate continuera ses instances pour que cette cargaison soit remise au Roi, comme appartenant à des sujets qui se sont rendus coupables envers lui. En tout cas il veillera à ce que, dès que les navires auront été relâchés, ils soient conduits directement à Dunkerque avec tout leur chargement et il prendra note d'après les registres de bord de la nature de la cargaison, des expéditeurs et des destinataires. Il communiquera tous les renseignements au Roi, qui de son côté écrit à ce propos à l'archiduc (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 66.

(1) Le même jour, le Roi communique cette lettre à l'archiduc (fol. 63).

931. Bruxelles, 15 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Remerciements pour la remise de 400,000 écus. Les envois d'argent faits l'année dernière ont été si peu considérables que les dettes de la pagadorie atteignent le double de cette somme.

Condé demande de l'argent pour préparer la campagne prochaine. Au 5 début il parlait d'un million d'écus, maintenant il se contenterait de la moitié. L'archiduc termine en insistant à nouveau sur ses besoins.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 73.

932. Bruxelles, 15 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, Garcies sera proclamé maître de 10 camp général, Fernand de Solis général d'artillerie, et Salazar gouverneur de Cambrai. Gamarra a été désigné jadis comme gouverneur de Gand, poste vacant par la promotion de Salazar, le Roi voudra bien faire savoir s'il maintient cette désignation dans le cas où le procès engagé contre lui se terminerait bien. Le commandement de la place 15 forte de Gand conviendrait aussi à Gabriel de Toledo. Il faudrait faire aussi une faveur à Balthasar Mercader.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 74.

933. Madrid, 15 février 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ambassadeur Brun ne cesse de faire part des plaintes des Etats-Géné- 20 raux par rapport aux ennuis que leur causent les Lorrains. Le Roi prie encore une fois l'archiduc d'y porter remède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 75.

934. Madrid, 15 février 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Des transactions sont en cours entre l'Espagne et l'Angleterre pour le 25 renouvellement du traité de paix entre les deux pays. Entre les diffé-

rents articles d'un projet de traité il s'en trouve un concernant les Pays-Bas. L'archiduc est prié de l'examiner et de faire connaître son avis à Cardeñas ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 81.

3 935. Madrid, 15 février 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi réitère ses ordres en vue du prompt établissement de la Cham-
bre mi-partie chargée de l'exécution du traité de Munster. Il faudra
prescrire aux ministres qui y siègent de donner toute satisfaction aux
Hollandais et au besoin charger Brun de terminer cette affaire ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 92.

10

936., 20 février 1653. — *Philippe IV au Pape.*

Le Roi recommande une députation des Prémontrés et de la faculté de
théologie de Louvain chargée de demander un nouvel examen des œu-
vres de l'évêque d'Ypres Cornelius Jansenius dont le Pape avait inter-
dit la publication et prie le Saint Père de nommer à cet effet une con-
grégation, comme il l'a fait pour entendre quelques docteurs de la Sor-
bonne de Paris au sujet de propositions semblables.

Estado, 2081 ⁽³⁾.

20 ⁽¹⁾ L'article porte le n° 21. Il proclame la libre importation aux Pays-Bas des draps et autres marchandises de provenance anglaise (fol. 84).

25 ⁽²⁾ Voir en annexe une lettre de Brun à Philippe IV. Il y est indiqué que les Hollandais ont désigné les commissaires chargés de siéger en leur nom à la chambre mi-partie. Les Hollandais protestent contre la tentative de loger deux régiments de Lorrains dans la terre de Gemert et se déclarent décidés à employer tous les moyens pour se débar-
30 rasser de cet ennemi. Brun a répondu qu'il en ferait part à Léopold-Guillaume. Il recon-
naît que le territoire de Gemert dépend de l'Empire mais n'a d'autre accès que des régions soumises à la juridiction des Etats-Généraux. Il a insisté sur le fait que le duc de Lorraine est seul maître de son armée. Ces explications n'ont pas donné satisfaction. Au reste, Brun a protesté de ce que c'est de leur propre autorité que les Etats-Généraux se sont emparés de Gemert et du pays d'Outre-Meuse et qu'il serait bon de trancher ces différends d'une manière équitable. Les Etats-Généraux se sont déclarés prêts à négocier à ce propos avec lui (fol. 94).

⁽³⁾ Il existe, dans la même liasse, une lettre de la même date du Roi au cardinal Trivulcio, sur le même sujet

937. Bruxelles, 21 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la mission que le Roi veut confier à Friquet en Irlande. L'archiduc observe que ce pays est toujours dans le même état. Les habitants sont en armes, cherchant à reconquérir leur liberté et l'exercice de leur culte. Il n'y a pas une seule place qui ne soit soumise à l'autorité du Parlement. Le culte catholique est proscrit en public, les cérémonies se font en secret. Le Parlement permet qu'on recrute des troupes pour le service du Roi. D'ailleurs, comme il s'agit d'une population robuste, les Anglais craignent qu'elle se soulève si elle reçoit de l'aide de l'étranger. On aurait pu se procurer l'année dernière des Irlandais, pour l'armée des Pays-Bas, mais on y a renoncé faute d'argent.

L'archiduc a signifié à Friquet le choix que le Roi avait fait de sa personne. Il a demandé l'avis de Cardeñas au sujet des instructions qu'on pourrait lui donner.

Un ecclésiastique irlandais est venu récemment trouver l'archiduc de la part du Pape, il était en même temps porteur d'une lettre de l'Empereur.

Il demandait que, lors de la conclusion d'un nouveau traité entre l'Espagne et l'Angleterre, on tâchât d'obtenir quelque chose en faveur du culte catholique en Irlande et la mise en liberté d'Eugène O'Neill, détenu à Londres, qui a été si longtemps au service du Roi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 111.

938. Bruxelles, 22 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des nominations ecclésiastiques à faire par l'archiduc. Le Roi ordonne qu'avant de les envoyer à Rome, l'archiduc lui en fasse part. Ce dernier proteste que jamais on n'a fait de difficulté pour confirmer à Rome les désignations faites par l'archiduc en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Roi. Il semble que ceci soit une nouveauté, tendant à diminuer son autorité alors qu'il se dévoue au service du Roi. Phi-

(1) Le 6 avril, l'archiduc ajoute que, d'accord avec Cardeñas, il considère la mission de Friquet comme nuisible (fol. 188).

lippe IV est invité à prescrire à son ambassadeur à Rome de reconnaître les nominations faites par l'archiduc et de solliciter immédiatement les bulles des intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 114.

939. Bruxelles, 22 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc transmet au Roi la liste des candidats au gouvernement du Luxembourg. Ce sont le prince de Chimay, le duc d'Aerschot, le prince de Barbançon, le gouverneur actuel d'Avesnes, marquis de Varni, le comte de Saint-Amour, le marquis de Trelon, le baron de Dramelay.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 254, fol. 118.

940. Bruxelles, 23 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A l'occasion de la promotion du trésorier général d'Ennetières comme conseiller d'État, le Roi a demandé qu'on lui désigne quelques cavaliers de cape et d'épée pour en choisir un comme conseiller d'État. L'archiduc fait des objections à ce projet. La question, prétend-il, a déjà été examinée plusieurs fois, on a rappelé que ce sont les seigneurs qui composaient le Conseil d'État qui ont été les auteurs de la révolte générale des Pays-Bas, qu'ils ont usé à cet effet de leur influence, comme il est rapporté dans les travaux historiques. Le même accident est encore survenu pendant le règne de Philippe IV. Les honneurs ne rendent pas la noblesse meilleure, au contraire, ils leur servent d'instruments pour réaliser leurs mauvais desseins. Il y a aux Pays-Bas des maisons — non les meilleures — qui se prétendent supérieures aux autres. Si on choisissait un sujet de noblesse moyenne, la grande noblesse protesterait. Philippe IV a prescrit de rendre leurs biens aux fils des conjurés de 1632. A l'heure actuelle ils sont trop jeunes pour prétendre siéger au Conseil d'État, mais plus tard il serait dangereux de les y admettre. Il y a une controverse à propos de la préséance des conseillers d'État nobles sur leurs collègues juristes. Depuis, les conseillers nobles ont décidé de ne plus participer aux travaux du Conseil. On pourrait donc donner satisfaction à la noblesse en choisissant parmi ses membres quelques

nouveaux conseillers d'Etat, mais il serait à craindre que l'un d'eux se prévalût de son titre et cherchât à pénétrer de force au Conseil et y avoir la préséance, comme le fit jadis le duc d'Aerschot.

Il faut donc réfléchir avant d'admettre des nobles au Conseil d'Etat, surtout pour le temps de paix, car alors le Conseil aura beaucoup d'influence et on ne disposera pas de tant de moyens pour tenir ces seigneurs en bride.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 120.

941. Bruxelles, 23 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc répète que Roose étant membre du Conseil suprême, le Roi peut lui faire reprendre ses fonctions. Brun l'est également et il en touche le traitement. Si on lui permet de quitter La Haye, il pourrait aussi retourner à Madrid. Il semble donc superflu de présenter encore d'autres candidats. L'archiduc veut pourtant se conformer aux ordres du Roi et il propose le conseiller Steenhuis du Conseil privé et le président de la Faillie du Conseil de Flandre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 122.

942. Bruxelles, 24 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Recommandation générale pour le personnel de la secrétairerie d'Etat et de Guerre et en particulier pour Pedro Luis de Montoya.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 124.

943. Bruxelles, 25 février 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les Etats de Flandre, reconnaissants de ce qui a été fait pour eux l'année précédente, particulièrement de la récupération de toutes les places de leur province occupées par les Français, ont offert un don gratuit de 20,000 écus. L'archiduc voudrait savoir s'il faut appliquer cet argent à des dépenses d'ordre public ou s'il peut le conserver en diminution de ce qui lui est dû pour sa solde (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 126.

(1) Le 1^{er} mai, le Roi exprime son contentement et ajoute que l'archiduc n'a qu'à garder pour lui les 20,000 écus (fol. 237).

944. Madrid, 19 mars 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre que l'archiduc lui a fait remettre par le marquis Mathei. Il a été très étonné de la proposition qu'elle contenait et se disposait à envoyer spécialement l'abbé de Sainte-Anastasia pour porter oralement sa réponse. Cependant considérant que l'abbé ne sera pas si vite arrivé à Bruxelles et que l'archiduc insistait vivement pour obtenir une réponse, le Roi s'est décidé à écrire par la voie secrète et à notifier de la sorte sa volonté. La proposition de l'archiduc de retourner en Allemagne a surpris le Roi; il ne faut pas même penser à y donner suite, tant par rapport aux intérêts du Roi qu'à ceux de Léopold-Guillaume lui-même. Philippe est tout à fait satisfait de l'archiduc, il s'attend à ce qu'il continue à s'appliquer au bien de sa monarchie et même de la religion catholique. L'archiduc a reçu pleins pouvoirs pour conclure la paix, il est si bien au courant des négociations tant pour l'objet principal que pour les accessoires. On ne peut comprendre qu'il puisse songer à se défaire d'un emploi aussi important. Le monde chrétien soupire après la conclusion de la paix, que rien ne peut favoriser davantage que le zèle de l'archiduc. Celui-ci a déjà tant travaillé dans ce but, on lui doit des conquêtes si importantes. D'un jour à l'autre l'occasion peut se présenter de conclure la paix, car il est vraisemblable que Mazarin en viendra une fois à considérer que pour rétablir sa puissance il lui faut mettre fin à la guerre. L'archiduc a des scrupules parce qu'il se croit obligé de résider dans ses diocèses. Qu'il considère combien plus grand est l'avantage que l'Eglise retire de sa présence au Gouvernement des Pays-Bas. L'intention du Roi est formelle : Léopold-Guillaume doit rester sans penser à s'absenter. En obéissant à cet ordre il obligera à la fois Philippe IV et Ferdinand III. En plus le Roi désire qu'il éloigne Schwartzemberg et lui prescrive de retourner en Allemagne. Ici aussi il s'agit d'une volonté formelle, et l'archiduc comprendra qu'elle est dictée par des raisons de conscience. Aucun rapport mal intentionné n'a eu la moindre influence sur cette décision. Le Roi ne veut plus entendre chaque jour des plaintes sur le découragement où sont tombés tous ses amis. Il y va de l'intérêt du Roi, de Léopold-Guillaume et de toute la maison de Habsbourg et même de l'intéressé lui-même. C'est lui qu'on rend responsable de toutes les

erreurs, même de celles commises par les autres. Il peut le faire maintenant d'une façon parfaitement décente. Le Roi espère que l'archiduc ne lui refusera pas cette preuve d'affection. Il s'attend à recevoir incontinent son assentiment à tout ce qu'il demande. Pourtant, si malgré tout l'archiduc s'obstinait à partir le Roi ne veut pas le retenir absolument. Il remettra alors la direction des affaires à Fuensaldaña en attendant qu'un gouverneur définitif, de la maison de Habsbourg, soit désigné. Le Roi a parlé clairement, il proteste qu'en tout cas il demeurera dans ses bonnes dispositions vis-à-vis de l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 155 et fol. 168. 10

945. Bruxelles, 19 mars 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a fait de multiples instances pour obtenir la restitution des vaisseaux hambourgeois saisis par les Anglais. La sentence a été défavorable et il y a peu à espérer à cause de la manière injuste dont l'affaire est conduite. Les intéressés se rendant compte de ce que, dans le cas où ils 15 gagneraient leur procès en Angleterre, on saisirait leur cargaison aux Pays-Bas, ont demandé qu'on leur pardonne le délit et qu'on écrive en leur faveur au Parlement. Cardeñas déclare que si on n'agit pas ainsi, il y a peu d'espoir d'obtenir la restitution. Les intéressés ont offert de payer 150,000 à 200,000 écus pour leur grâce, somme qui serait payable 20 quand leurs navires reviendraient aux Pays-Bas. L'archiduc insiste sur les motifs qui militent en faveur de cette proposition.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 170.

946., 24 mars 1653. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Le Conseil demande la suppression de l'agent belge à Rome (1). 25

Estado, 2083.

(1) Cette consulte est jointe à celle du Conseil d'Etat espagnol du 10 janvier 1654 et relative au même sujet.

947., 25 mars 1653. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

Les Luxembourgeois dans leur lettre du 29 novembre 1652 ont invoqué les souffrances endurées dans les trois dernières années et demandé un gouverneur en titre. Le Conseil est d'avis que l'archiduc Léopold-Guillaume doit proposer de nouveaux candidats.

Estado, 2081.

948., 5 avril 1653. Les Etats de Namur à l'archiduc Léopold-Guillaume.

A l'occasion d'une demande de 14,000 florins destinés, en partie, à 10 dégager le domaine et, en partie, à indemniser le duc d'Aerschot, et d'une autre demande de 30,000 florins pour la campagne prochaine, les Etats de Namur protestent contre le désordre qui fait perdre au Roi ses provinces des Pays-Bas, les fraudes commises dans les revues de troupes, dans le service des rations. Ainsi la province a dû entretenir 15 un régiment pour lequel on comptait 490 rations d'officiers, alors qu'il n'avait que 48 soldats. Cette lettre contient des détails édifiants sur l'organisation militaire de cette époque. Des villages ont dû supporter les frais de 27 logements de troupes, dont quelques uns comprenaient de deux à trois régiments à la fois. Les Etats tâcheront de trouver de quoi 20 payer leur contingent qui représente les sept neuvièmes de 16,000 florins, mais ils espèrent qu'on les déchargera de l'indemnité due au duc d'Aerschot.

Estado, 2081 (copie) (1).

949. Bruxelles, 7 avril 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

25 Le Roi a prescrit de relâcher un navire de Gotembourg saisi par les Ostendais. Il veut donner satisfaction aux Suédois. L'archiduc a donné les ordres requis aux gens de l'Amirauté. Ceux-ci ont fait savoir que le navire et la cargaison ont été vendus au bénéfice du Roi, qu'on s'était accordé avec les anciens propriétaires en promettant de leur payer

30 (1) Cette copie fut authentiquée par le secrétaire Rubens.

9.000 florins, mais on n'a pu exécuter l'engagement pris à cause du manque d'argent. La misère est extrême, on manque de pain, de munitions, de chevaux, il n'y a pas moyen de faire des recrutements. Le Roi peut être convaincu que cela cause à l'archiduc les plus grands soucis ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 190. 5

950. Bruxelles, 7 avril 1653. — *Fuensaldaña à Philippe IV.*

Le chanoine Gay et le bourgmestre de Liège ont fait savoir que si du côté espagnol on voulait leur donner l'assurance qu'aucune aide ne serait prêtée à l'Electeur de Cologne, les habitants de la ville de Liège s'empareraient de la citadelle que l'Electeur a fait construire pour assurer sa domination et la détruiraient. Fuensaldaña espère qu'on accueillera cette proposition; lui-même a répondu par de belles paroles. Il n'a pas communiqué la chose à Léopold-Guillaume.

Estado, 2081. 15

951. Bruxelles, 7 avril 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a fait ici tout ce qu'on devait pour l'établissement de la chambre mi-partie, on a notamment désigné les juges qui doivent en faire partie. On leur a prescrit de donner toute satisfaction aux Hollandais. Ceux-ci sont bien difficiles, souvent même d'une façon déraisonnable. On avait décidé de tenir une réunion à Malines, pour réduire de part et d'autre les péages sur l'Escaut. Les délégués hollandais se sont retirés sans avoir rien conclu. Le président du Grand Conseil de Malines, Lhermite, a fait à ce sujet un rapport que le Roi pourra examiner ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 191. 25

⁽¹⁾ Le 31 mai, le Roi prescrit de payer dès qu'on le pourra les 9,000 florins (reg. 255, fol. 31). Il renouvelle encore cet ordre le 31 juillet (fol. 182).

⁽²⁾ Le rapport se trouve en annexe. Il relate notamment que les délégués hollandais se sont retirés tout en protestant formellement de leur intention de revenir (fol. 192). Le 31 mai, le Roi approuve la conduite de l'archiduc (reg. 255, fol. 39). 30

952. Bruxelles, 7 avril 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On ne dispose pas à la Pagadorie de l'argent nécessaire pour payer le duc de Lorraine; il est donc indispensable d'employer à cet effet les ressources du pays lui-même. Le contrat conclu avec le duc l'année dernière montait à 400,000 florins. Pour lui donner satisfaction l'archiduc lui a engagé Grammont dont le revenu annuel est de 24,000 florins. Il remet au Roi le texte du contrat ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 198.

953. Bruxelles, 26 avril 1653. — *Le secrétaire Navarro à Philippe IV.*

Dès que le courrier contenant la lettre du Roi à Navarro, datée du 19 mars est arrivée, celui-ci a fait remettre à Léopold-Guillaume la missive royale autographe qui lui était destinée. Comme de coutume le gouverneur la renvoya aussitôt avec prière de la déchiffrer en personne. Navarro prit ainsi connaissance de la partie non chiffrée, où il était question du départ de l'archiduc, départ que celui-ci paraissait tant désirer. Navarro, ayant déjà examiné la lettre royale qui lui était destinée, était de la sorte en état de parler à Léopold-Guillaume des deux points controversés : départ de l'archiduc et départ de Schwartzemberg. L'archiduc lui a demandé son avis. Navarro a commencé par déclarer que des deux points, l'un ne souffrait aucune discussion. Connaissant l'affection du Roi pour l'archiduc, Navarro prétendit ne pouvoir se persuader que Léopold-Guillaume userait de la faculté qui lui était laissée de se retirer. D'autre part, l'ordre donné de congédier incontinent Schwartzemberg ne pouvait être transgressé, même pour peu de temps. Léopold-Guillaume a demandé si Navarro savait quelque chose

⁽¹⁾ Le contrat conclu avec le duc se trouve en annexe. Il est en français et rédigé au nom du Roi. Il y est relaté qu'on doit au duc 400,000 florins, qu'on a engagé à cet effet Grammont avec tous ses revenus à concurrence de 24,000 florins soit 6 %, que le rachat pourra se faire en quatre tranches de 100,000 florins, qu'on y ajoute encore des garanties subsidiaires, que le tout se fait à la demande même du duc et d'accord avec Léopold-Guillaume. L'acte porte la date du 17 mars 1653. — Le 31 mai, le Roi répond que si on peut donner satisfaction d'une autre manière au duc, il faut le faire, et en tout cas il convient à l'avenir de s'abstenir de semblables procédés (reg. 255, fol. 33). Voir la réponse justificative de l'archiduc (*ibid.*, fol. 161). 30

de la conduite sinistre qu'on attribuait à Schwartzemberg. Le secrétaire s'en défendit, ajoutant que son silence à ce sujet eût été coupable. Il fallait pourtant admettre que les raisons alléguées par le Roi dans sa lettre fussent avérées. L'archiduc tient Schwartzemberg pour un homme droit : il n'est, dit-il, ni courtisan ni intrigant. Le secrétaire ajouta qu'il fallait éloigner Schwartzemberg de la façon la plus décente, sans en parler à personne, et l'envoyer à Dusseldorff pour féliciter le duc de Neubourg. L'archiduc fut du même avis, sauf qu'il valait mieux l'envoyer féliciter le roi de Hongrie, d'autant plus que l'élection d'un roi des Romains est toute proche, mais que si lui-même Léopold-Guillaume se retirait, il emmènerait Schwartzemberg avec lui. Il prescrivit à Navarro de n'en pas parler pour le moment à Fuensaldaña. Le secrétaire répondit qu'il avait reçu ordre de faire rapport au Roi, mais qu'il attendrait jusqu'à ce que la décision fût prise, ce qui ne pouvait tarder. Le même jour, Léopold-Guillaume demanda que Navarro lui remît les lettres que le Roi et Luis de Haro lui avaient écrites à ce sujet. Celui-ci s'exécuta immédiatement, ajoutant qu'il n'y avait pas de secret pour l'archiduc et qu'il verrait ainsi les motifs pour lesquels Navarro le persuadait de congédier incontinent Schwartzemberg.

L'archiduc est revenu à la charge le 25 avril après avoir confié le tout à Schwartzemberg. Il prescrivit à Navarro d'écrire à Luis de Haro que la présence de Condé l'avait empêché d'envoyer un courrier au Roi, qu'il le ferait la semaine suivante et qu'il avait prié l'Empereur de rappeler Schwartzemberg sous l'un ou l'autre prétexte. Il permit aussi de révéler la chose à Fuensaldaña. Celui-ci et Navarro ont alors discuté longuement sur l'opportunité de faire partir Schwartzemberg le plus vite possible. Navarro a donc recommencé ses instances auprès de Léopold-Guillaume ajoutant que si dans l'intervalle un accident arrivait, on en imputerait la responsabilité au fait de n'avoir pas agi plus vite. L'archiduc répliqua que Schwartzemberg n'était pas un traître et ne le deviendrait pas en huit jours. Il était conseiller d'Etat de l'Empereur et avait depuis plusieurs mois demandé de pouvoir quitter les Pays-Bas, dans l'appréhension de ce qui arrivait aujourd'hui. Léopold-Guillaume demanda quelle était l'opinion de Fuensaldaña. Navarro répliqua que le comte était du même avis, mais qu'il n'en parlerait à Léopold-Guil-

laume que dans deux cas, si l'archiduc l'interrogeait ou si le départ se faisait attendre. L'archiduc persiste dans sa volonté de ne vouloir écrire au Roi à ce propos que la semaine suivante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 217.

5 954. Aranjuez, 26 avril 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle et réitère ses ordres à propos de l'obligation d'assister avant tout Condé. Il faut considérer comme l'objectif principal à atteindre, le maintien du parti français (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 220 (2).

10 955. Bruxelles, 3 mai 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'arrivée du prince de Condé a empêché l'archiduc de répondre à la lettre du Roi du 19 mars (3) par le courrier ordinaire de France. Il remercie Philippe IV de la confiance qu'il lui témoigne et de la franchise de ses déclarations. L'archiduc, avant de donner une réponse formelle, a cru devoir prendre l'avis de l'Empereur, son frère aîné. Il espère recevoir une réponse de Ratisbonne dans quatre ou cinq jours. En ce qui concerne le comte de Schwartzemberg il y a longtemps qu'il est prévenu des intrigues qui se trament contre lui et il a demandé de pouvoir partir. Mais l'archiduc s'y est opposé, car il le tient pour un bon serviteur qui n'a jamais manqué en rien au service du Roi. On ne peut traiter avec une telle désinvolture un homme au père duquel l'Empereur doit pour

(1) Cet ordre est encore réitéré le 11 juin suivant (reg. 255, fol. 69).

(2) Voir encore quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 1^{er} mai, pour Juan Zapata (fol. 234); le 3 mai, pour le licencié Mathieu Saenz de Brizuela (fol. 241); le 7 mai, pour le comte d'Isenghien, gouverneur de Gueldre (fol. 244); le 9 mai, pour le sergent-major Pedro Martinez de Gordin (fol. 246), pour le capitaine Manuel de Léon (fol. 249); le 10 mai, pour le marquis de Trazegnies, gouverneur de Tournai (fol. 252); le 10 mai, pour Joseph Dexallar, gentilhomme catalan (fol. 253); le 13 mai, Luis Fernandez de Monroy (fol. 264), pour Gregorio de Verzossa, page de l'archiduc (fol. 265).

(3) Le texte porte « del 19 del passato » ce qui, pris à la lettre devrait se rapporter au 19 avril, la dépêche à Léopold-Guillaume étant écrite le 3 mai. Mais on a vu plus haut que la lettre du Roi est datée du 19 mars.

une bonne part sa couronne, et dont le grand-père a conquis sur les Turcs la plus grande partie de la Hongrie. En terminant l'archiduc émet le vœu que le petit retard qu'il met à faire connaître sa dernière décision n'indisposera pas le Roi, dont le service n'en souffrira en rien.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 254, fol. 239 (1). 5

956. Ratisbonne, 5 mai 1653. — *Ferdinand III à Léopold-Guillaume.*

L'Empereur calme les scrupules de conscience de l'archiduc qui hésitait à rester aux Pays-Bas parce que, pour faire face aux difficultés financières, il devait se servir des biens de l'Eglise. L'idée des maux qui résulteraient de son départ doit contre-balancer chez lui ces scrupules de conscience. Il dit insister auprès du Roi pour que celui-ci lui fournisse l'assistance nécessaire, ce qui le dispensera d'appliquer au Gouvernement des Pays-Bas les revenus ecclésiastiques. D'autre part, l'archiduc ne peut garder auprès de lui le comte de Schwartzemberg : la lettre du Roi relative à ce dernier est courtoise, mais catégorique, bien qu'elle n'apprenne pas à l'Empereur pourquoi on exige le départ du comte.

Estado, 2080.

957. Ratisbonne, 5 mai 1653. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rend compte des événements auxquels il est fait allusion dans la lettre précédente.

Estado, 2080. 20

958. Ratisbonne, 7 mai 1653. — *Ferdinand III à Philippe IV.*

L'Empereur accuse réception de la lettre où le Roi demandait que l'archiduc Léopold-Guillaume pût rester aux Pays-Bas. Il a engagé fortement le prince à rester à son poste. Il est certain qu'il s'accommodera de tout. Mais il demande aussi au Roi de bien vouloir donner à son frère toutes les satisfactions possibles, afin qu'il puisse d'autant mieux remplir ses fonctions.

Estado, 2080.

(1) Cette lettre est écrite en italien, ce qui fait supposer que l'original fut écrit au Roi de la main même de l'archiduc. 30

959. Bruxelles, 10 mai 1653. — *Augustin Navaro Burena à Don Luis de Haro.*

Le secrétaire raconte l'émoi causé au Conseil de Brabant par l'affichage à Sainte-Gudule d'un bref du Pape suspendant l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Le Conseil déclara que ce bref était un libelle diffamatoire et offrit une prime à celui qui en ferait connaître l'auteur. Le Conseil d'Etat de Belgique a déclaré de son côté que selon les lois du pays, comme il ne s'agit pas d'une matière de foi, les assignés ne doivent pas comparaître à Rome.

Estado, 2080.

960. Bruxelles, 12 mai 1653. — *Mémoire justificatif de Schwartzemberg adressé à Navaro Burena.*

Depuis trois ans il n'a cessé de travailler aux affaires politiques.

Il s'attendait à être éloigné de l'archiduc, c'est pourquoi il avait demandé la permission de se retirer à la Cour de Vienne. Il estimait que, si Léopold-Guillaume lui maintenait sa faveur, peu de gens pourraient le supporter. Si l'archiduc la lui retirait, tout le monde le mépriserait.

Devant le refus de Léopold-Guillaume il s'est incliné. Depuis, il a réitéré sa demande de congé, sans succès.

Dans l'intervalle il a réglé sa conduite de manière à être à l'abri de l'envie et de la méchanceté. Puisque cela ne suffit pas, il prie le secrétaire d'Etat et de Guerre de faire en sorte que l'archiduc rappelle au Roi que si souvent déjà Schwartzemberg a sollicité son congé. Il désire prendre une retraite complète ou être autorisé à se justifier de vive voix à Madrid. Il suppose que l'attitude du Roi peut provenir de deux causes : la méfiance que lui, Schwartzemberg, inspire aux alliés ou les plaintes de certains sujets espagnols. Les deux griefs sont sans fondement. Jamais il n'a eu de rapports avec Condé ou ses ministres. Jamais il n'est intervenu dans les décisions politiques, mais il a toujours poussé Léopold-Guillaume à se conformer aux propositions de son Conseil. Ce qui l'affligerait beaucoup, ce serait l'accusation d'avoir tiré du profit de l'octroi des fonctions. Aux affaires de ce genre il n'a pris aucune part.

Estado, 2080.

961. 16 mai 1653. — *Les Etats de Namur à Léopold-Guillaume.*

La misère dont ils souffrent est la cause pour laquelle ils ont protesté contre les subsides qu'on leur réclame. Mais ils n'ont jamais eu l'intention d'offenser l'archiduc et ils regrettent la vivacité des termes dont ils se sont servis.

Estado, 2081 (copie avec traduction espagnole).

962. Bruxelles, 16 mai 1653. — *Schwartzemberg au secrétaire Geronimo de la Torre.*

Le comte déclare avoir obéi aux ordres du Roi lui enjoignant de quitter les Pays-Bas, mais il demande à pouvoir se justifier (1).

Estado, 2080.

963. Bruxelles, 16 mai 1653. — *Schwartzemberg à Philippe IV.*

Le comte demande à se justifier depuis qu'il a reçu son congé.

Estado, 2080.

964. Bruxelles, 18 mai 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Arrivée des 500,000 écus récemment envoyés. C'est bien peu de chose en comparaison des besoins où on se trouve. Les subsides donnés par les provinces sont tellement réduits. Les Français commencent à concentrer certaines troupes sur la frontière; on sera donc obligé aussi d'entrer en campagne. Les extravagances du duc de Lorraine sont un tourment perpétuel pour l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 5 (2).

(1) Cette lettre est accompagnée du mémoire justificatif du 12 mai (n° 959).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 16 mai, pour Juan de Avilés (fol. 1), pour le baron de Grammont (fol. 2), pour la princesse d'Orange et Jean Kenuyt (fol. 3), pour Luis Cayro (fol. 4); le 21 mai, encore pour la princesse d'Orange (fol. 10); le 24 mai, pour le baron de Camargo, gouverneur de Damme (fol. 15); le 28 mai, pour Théodore Ameyden (fol. 20), pour Roger Huyghens, député des Etats-Généraux

965. Bruxelles, 18 mai 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Depuis la mort du marquis d'Aiseau, le poste de second chef du Conseil des Finances est vacant. Antoine Brun a posé sa candidature, rappelant que jadis un autre Bourguignon a occupé ce poste. Brun mérite sans doute des égards, mais les fonctions de chef des finances ont été jusqu'ici réservées à des membres de la noblesse. Il y aurait moyen de tourner la difficulté en conférant à Brun le titre de baron. On a agi comme cela jadis avec Boisschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 7.

966. Madrid, 21 mai 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi avait demandé à l'archiduc de lui désigner un candidat de cape et d'épée pour le Conseil d'Etat de Belgique. L'archiduc a soulevé des difficultés. Le Roi lui demande, ainsi qu'au comte de Fuensaldaña, comment depuis la prise d'Ostende les chevaliers de cape et d'épée entraient au Conseil d'Etat et comment ils s'entendaient avec les conseillers de robe (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 12.
Estado, 2264.

967. Madrid, 27 mai 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi s'étonne de ce que l'archiduc ait pu hésiter sur la conduite à suivre après la lettre royale du 19 mars. Sans doute on y envisageait

(fol. 22); le 30 mai, pour le contador Garcia Ossorio (fol. 24), pour Juan de Velasco, comte de Salazar, gouverneur de Cambrai (fol. 26), pour Philippe François de Jauche de Mastaing (fol. 28); le 31 mai, pour le sergent-général de bataille Gaspar Bonifaz (fol. 37); le 3 juin, pour le duc d'Aerschot (fol. 54), pour Thomas de Aguire (fol. 56); le 5 juin, pour l'archevêque d'Ephèse, Diego de la Torre (fol. 64); le 13 juin, pour Paul Sfondrato (fol. 72); le 15 juin, pour le capitaine italien François Marie Palavesino (fol. 75), pour Maximilien de Lannoy, fils du comte de la Motterie (fol. 79); le 15 juin 1653, pour le comte de Rœulx et la maison de Ligne (fol. 81); le 17 juin, pour le baron de Berlo, sergent-général de bataille (fol. 85); le 18 juin, pour le Milanais Carlo Visconti (fol. 89); le 10 juillet, pour le marquis Luis Matthei (fol. 99).

(1) Le Roi écrivit de sa main une lettre identique au comte de Fuensaldaña comme nous l'apprend une note marginale de la minute de cette lettre.

la double éventualité du maintien et du départ de l'archiduc, mais le Roi n'aurait jamais pensé que cette dernière aurait seulement pu être délibérée. A son avis, ce n'était que sur les modalités du départ de Schwartzemberg qu'il pouvait y avoir matière à réflexion et désir de consulter l'Empereur. Le Roi reconnaît les mérites de Schwartzemberg 5 tels que l'archiduc les expose dans sa lettre. En tout cas il espère que quand la présente lettre sera arrivée Léopold-Guillaume se sera décidé, et il est persuadé que sa décision sera de rester. Il espère aussi que Ferdinand III aura répondu dans le même sens à l'archiduc et ainsi ils resteront tous trois d'accord. Il appartient à Léopold-Guillaume d'ache- 10 ver par une paix glorieuse l'œuvre commencée, si utile tant pour l'Empereur que pour toute la république chrétienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 18.

968., 30 mai 1657. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Des Liégeois, parmi lesquels le chanoine Gay très dévoué à la maison 15 d'Autriche, et un des bourgmestres en exercice sont venus à Bruxelles demander au comte de Fuensaldaña de les prendre sous sa protection en offrant de démolir la citadelle de la Cité. Le Conseil trouve que la place de Liège est située entre les états de Sa Majesté et qu'elle peut tom- 20 ber aux mains des Français, mais on ne peut prendre de résolution à ce sujet avant l'élection d'un Roi des Romains, de crainte qu'en aidant les Liégeois on n'indispose les électeurs de Cologne et de Bavière. Si le premier a contribué à cette élection, il faut se montrer reconnaissant. En tout cas, le comte de Fuensaldaña ne doit pas perdre l'affaire de vue, car, si les Français recevaient la même proposition, il faudrait prendre 25 les devants et entamer des négociations avec les Liégeois.

Estado, 2081.

969. Bruxelles, 31 mai 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc se conformera à l'ordre du Roi prescrivant de veiller avant tout à maintenir en état les partisans français. Si l'on disposait de 30 moyens suffisants, on pourrait sans doute s'attendre à de bons succès.

Les négociations de Fuensaldaña à Anvers n'ont pas abouti, il n'y a même pas eu moyen d'assurer la fourniture du pain de munition. L'ennemi se concentre près de Reims, on tâchera d'entrer en campagne le plus vite possible.

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 30.*

970. Madrid, 31 mai 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve les publications du comte de Garcies comme maître de camp général, de Fernando de Solis, comme maître de camp d'artil- lerie et du comte de Salazar comme gouverneur de Cambrai.

10 Au sujet du gouvernement de Gand, le Roi répète qu'il a été donné à Gamarra, dont les mérites sont incontestables; on ne peut lui enlever son poste avant d'avoir vu la fin du procès engagé contre lui. Avant de publier la sentence qui sera rendue, l'archiduc doit la communiquer au préalable au Roi et attendre ses ordres.

15 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 47-49.*

971. Madrid, 3 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi annonce qu'il a nommé gouverneur du Luxembourg le prince de Chimay, bien que ce dernier eût refusé ce poste l'année précédente.

20 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 58.*
Estado, 2264.

972. Madrid, 3 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'Electeur de Trèves vient d'obtenir une sentence lui restituant ses droits et sa souveraineté sur l'abbaye de Saint-Maximin. Ferdinand III a désigné des commissaires pour intimier la sentence rendue à ce propos 25 à l'abbé de Saint-Maximin. Le gouverneur de Luxembourg a menacé de faire opposition par la force à l'exécution de cette commission, déclarant qu'au besoin il enverrait 500 hommes dans le monastère et ferait cantonner 9 régiments dans le pays de Trèves. Cette attitude a soulevé

des protestations. Le Roi rappelle que l'abbé de Saint-Maximin est placé sous sa protection et il voudrait connaître l'avis de l'archiduc tout en déclarant que cette affaire ne peut être un motif pour prendre les armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 51.

973. Madrid, 3 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*. 5

L'ambassadeur Brun a fait de nouvelles instances à propos des réclamations incessantes des Etats Généraux tendant à ce que satisfaction soit donnée au prince d'Orange en particulier en ce qui concerne une rente de 80,000 florins promise en compensation du marquisat de Bergen-op-Zoom. L'archiduc devrait faire connaître son avis à ce sujet. Il faudrait 10 examiner aussi la question de l'affectation sur les calmines de Luxembourg de la rente promise à la comtesse de Berghes et à l'exécution des promesses faites en faveur de Knuyt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 60.

974. Madrid, 14 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume*. 15

Touchant les droits perçus à Rome pour l'expédition des placets en matière de bénéfices ecclésiastiques et l'augmentation des droits de dépêches et des annates. Le Roi demande au gouverneur de l'avertir des excès commis au détriment de ses sujets.

Secretarias provinciales, reg. 2628. 20

975. Bruxelles, 15 juin 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

L'archiduc s'est efforcé de hâter autant que possible l'entrée en campagne. Les moyens ont été insuffisants et c'est là la cause du retard. A l'heure actuelle on ne saurait encore fixer la date, car cela dépend des négociations entamées avec le Brabant et la Flandre pour obtenir quel- 25 ques avances sur les subsides de cette année. Le duc de Lorraine s'est engagé à servir avec ses troupes jusqu'à la mi-octobre. Condé est parti pour rejoindre son armée, on cherche à l'assister autant qu'on peut. En

tout cas à propos des troupes qu'on lui a données il n'aura aucune raison de se plaindre, car elles sont plus nombreuses qu'il n'avait été promis. Celles du duc de Lorraine opéreront de commun avec elles. On ne dispose pas d'un réal à donner à la troupe, on ne peut pas même assurer la 5 fourniture du pain de munition pour le printemps. L'archiduc espère que le Roi voudra bien envoyer les fonds nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 80.

976. Bruxelles, 17 juin 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

On a affiché ces jours derniers à Sainte-Gudule un écrit du Pape, 10 suspendant de leurs fonctions épiscopales l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. L'internonce a quitté Bruxelles avant cet incident. Le Conseil de Brabant a fait saisir le document et a promis une récompense considérable à celui qui indiquerait l'individu qui avait affiché le document en question. Il a proclamé que c'était un libelle diffama- 15 toire et a fixé un jour pour le faire brûler publiquement. L'archiduc a prescrit incontinent d'arrêter l'exécution de cette sentence de peur d'exaspérer la Curie. Désireux de laisser la porte ouverte à la conciliation, on a fait publier certains documents que le Roi pourra examiner par les exemplaires qui lui sont envoyés. D'un côté, le Pape insiste sur 20 l'obéissance qui lui est due, d'autre part le Conseil de Brabant défend ses privilèges. Le cardinal Trivulcio a fait savoir qu'il s'est efforcé en vain de parler au Pape de la question et l'archiduc lui a fait part des derniers incidents. L'internonce a prétendu qu'il n'y avait pas moyen de s'accommoder tant que les prélats ne feraient pas leur soumission. 25 La question s'envenime chaque jour, l'archevêque ne veut pas se reconnaître comme suspendu et continue à exercer sa juridiction. Léopold-Guillaume a fait réunir des prélats et des ministres pour examiner la situation et il rendra compte au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 82.

30 977. Bruxelles, 17 juin 1653. — *Francisco de Valcarcel à Philippe IV*.

L'internonce a intenté une action à l'archevêque de Malines et à l'évêque de Gand qui ne se sont pas présentés à Rome. Il s'est lui-même

retiré à Liège, ne s'estimant plus en sécurité. L'archevêque a procédé à des ordinations, ce qu'il n'avait plus fait depuis huit ans. L'évêque a administré la confirmation. Cela a fait grand scandale. Deux apologies ont été publiées sans nom d'auteur, mais il est notoire qu'elles émanent du licencié Martel, attaché à l'archevêché. Le Conseil de Brabant prétend refuser l'obéissance au Saint Siège et a renouvelé le placard édité jadis, lors de la publication de la bulle d'Urbain VIII. Les conseillers prétendent — faussement — que les décrets du Concile de Trente n'ont pas été publiés aux Pays-Bas.

L'affaire du Jansénisme a été traitée avec négligence. Elle a atteint maintenant une acuité qui pourrait troubler la paix publique et refroidir les liens d'affection qui ont toujours existé entre le Saint Siège et la Cour de Madrid.

Le Roi ne peut permettre qu'on manque à l'obéissance due au Saint Siège, ni se prêter au scandale qui résulterait du fait que ses ministres soient frappés des censures de la bulle « *In Cena Domini* ».

Estado, 2081.

978. Bruxelles, 17 juin 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre donné à l'archevêque de Malines et à l'évêque de Gand de comparaître à Rome et le décret de suspension qui fut rendu dans cette ville contre les deux prélats, parce qu'ils n'avaient pas répondu à la citation.

Estado, 2081.

979. Bruxelles, 17 juin 1653. — *Valcarcel à Geronimo de la Torre.*

Raconte notamment les décisions prises par le Conseil de Brabant dans l'affaire de l'archevêque de Malines et de l'évêque de Gand.

Estado, 2081.

980. Madrid, 17 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun sollicite la succession du marquis d'Aiseau, chef du Conseil des Finances. L'archiduc doit faire connaître son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 87.

981. Madrid, 25 juin 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Alonso de Cardeñas a fait rapport sur les derniers incidents survenus à Londres, notamment sur l'attitude prise par Cromwell. Le Roi a réitéré ses ordres pour que l'ambassadeur s'efforce d'obtenir le renouvellement du traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Il faut agir de la sorte, quelle que soit la forme du gouvernement anglais, mais on ne peut sans prescription formelle s'engager plus loin qu'aux relations de bonne correspondance telles qu'elles existaient avec les rois d'Angleterre. Quant à la conclusion d'une alliance, il faut s'assurer au préalable de la stabilité du gouvernement avec lequel on négocie. En plus le Roi est résolu de maintenir ses bons rapports avec les Hollandais et de sauvegarder les intérêts de ces derniers dans tous les traités qu'il conclura.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 93.

982., 30 juin 1653. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a reçu un décret du Gouverneur lui prescrivant d'examiner au point de vue de la forme une lettre que lui ont écrite les Etats de Namur et de faire des suggestions à propos de la réponse à y donner. Le Conseil observe que, depuis, ces mêmes Etats ont écrit une lettre d'excuses et ainsi il semble que le Gouverneur pourrait adoucir la réprimande que méritaient les termes indécents des Etats. Cette proposition est fondée sur un texte du droit romain! En tout cas il y a lieu de se décider sans retard et de résoudre en même temps la question de l'acceptation de l'aide offerte par cette province.

Conseil privé, recueil 312 (1).

Estado, 2081.

(1) Il y a lieu de noter que cette consulte, comme toutes les autres des Conseils collatéraux, est rédigée en français. L'Infante Isabelle, le Cardinal-Infant et leurs successeurs se servaient de l'espagnol pour leurs apostilles sur les consultes. Léopold-Guillaume use toujours de l'italien.

983. Bruxelles, 30 juin 1653. — Léopold-Guillaume aux Etats de Namur.

L'archiduc accepte les excuses que les Etats lui ont adressées au sujet de leur lettre inconvenante du 5 avril. Il espère qu'ils ne recommenceront plus et reconnaîtront le souci qu'on a de leur défense. 5

Estado, 2081.

984. Madrid, 10 juillet 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Don Juan de Borja devient général de cavalerie dans le Milanais, il ne saurait donc occuper le poste de châtelain d'Anvers, pour lequel le Roi désigne Balthasar Mercader. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 97.

985. Madrid, 10 juillet 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a reçu sous sa protection le nouveau duc de Neubourg et il prie l'archiduc de l'assister dans le cas où il serait attaqué. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 106.

986. Bruxelles, 11 juillet 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Roose est revenu à Bruxelles sans faire part de son retour à l'archiduc. Il se dispose à reprendre la présidence du Conseil privé. Les motifs qui engagèrent jadis Léopold-Guillaume à supplier le Roi de le rappeler en Espagne existent toujours. Sa conduite est insupportable. Il semble qu'à l'heure actuelle il soit plus obstiné encore que jadis. L'archiduc faisant usage de la permission royale s'est décidé à le pensionner incontinent. Cette décision a été universellement approuvée. Roose va sans doute s'adresser au Roi pour obtenir sa réintégration. L'archiduc espère qu'on l'éconduira (1). 25

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 108.

(1) Voir en annexe un billet de Navarro à Roose notifiant à ce dernier la jubilarisation.

987. Madrid, 12 juillet 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a décidé de nommer Brun second chef du Conseil des Finances et d'ériger à cette occasion une de ses terres en baronie. Il fait l'éloge de l'ambassadeur. 5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 116.

988. Madrid, 12 juillet 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi remercie l'archiduc de ses efforts pour entrer en campagne malgré la pénurie d'argent. Il proteste qu'il a fait ce qu'il peut et continuera à faire de même à l'avenir. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 118 (1).

989. Madrid, 16 juillet 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Fuensaldaña et Navarro ont fait rapport à Luis de Haro au sujet des difficultés qui pourraient résulter à propos du commandement de l'armée, si Léopold-Guillaume et Condé se trouvaient en présence l'un de l'autre. Celui-ci prétendait que dans ce cas aussi la direction lui reviendrait, en vertu des ordres du Roi prescrivant qu'il aurait le pas sur tous les généraux au service de l'Espagne. Le Roi prétend que semblable 15

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 14 juillet, pour Antonio Coloma, fils de Carlos Coloma (fol. 121), pour Gisfred de Crutzempach, officier (fol. 122); le 17 juillet, pour le marquis de Leganès (fol. 131); le 21 juillet, pour Garcia de Yllan (fol. 140), pour le commissaire ordinaire Claude de Leon (fol. 141); le 21 juillet, pour le capitaine Philippe van der Steyn (fol. 147); le 24 juillet, pour le religieux Barthélemy de los Rios (fol. 151), pour le comte de Gronsfeld (fol. 154), pour Théodore de Ameyden (fol. 160), pour le contador Garcia Osorio (fol. 162), pour le veedor et contador de la flotte Thomas de Aguirre (fol. 163), pour Gaspar de Aubermont, baron de Ribecourt (fol. 164); le 25 juillet, pour Philippe François de Jauche (fol. 176); le 31 juillet, pour le baron Pierre Ernest de Mercy (fol. 180), pour le cardinal Barberini (fol. 188); le 8 août, pour l'archer Juste Martens (fol. 194); le 14 août, pour le sergent général de bataille Juan de Liponti (fol. 201), pour Juan de Borja (fol. 223), pour Marin Camu et pour N. de Jubilot, conseillers au parlement de Dôle (fol. 230), pour le duc de Neubourg (fol. 232); le 19 août, pour la marquise Sfondrato (fol. 234), pour Louis van der Haghen, échevin du Franc de Bruges (fol. 240), pour Marie de Duras, veuve du baron de Berlo (fol. 243); le 25 août, pour le maître de camp Louis de la Verne, gouverneur de Limbourg (fol. 246); le 27 août, pour le comte de Saint-Amour (fol. 252). 30

exigence l'étonne. Il remercie l'archiduc de sa discrétion et ajoute qu'en aucun cas Condé n'a droit à la préséance sur lui. Si ce dernier veut consentir à un accommodement, cela est laissé à sa discrétion.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 125.

990. Madrid, 19 juillet 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 5

Hovynes qui a suppléé le président Roose pendant son absence demande à avoir les mêmes avantages pécuniaires. Comme il possède de grandes qualités et a rendu des services que l'archiduc peut apprécier, le Roi lui accorde la moitié des gages que touchait le président Roose quand il participait à la campagne. 10

Estado, 2264.

991. Madrid, 19 juillet 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a fait savoir que chaque jour les difficultés augmentent dans le pays d'Outre-Meuse entre les sujets hollandais et ceux du Roi. On en est venu à des voies de fait. L'archiduc est prié d'aviser aux mesures à 15 prendre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 135.

992. Bruxelles, 19 juillet 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Fuensaldaña aura sans doute rendu compte au Roi de l'état dans lequel se trouve l'armée. Pourtant l'archiduc estime qu'il est de son 20 devoir de revenir sur ce point et s'excuse de ne point pouvoir écrire lui-même, à cause de son état de santé.

L'ennemi a pris les devants et s'est emparé de Réthel, puis s'est avancé jusqu'à la frontière des Pays-Bas. Les maréchaux Turenne et de la Ferté ont rangé leur armée le long de la Marne, le duc d'Elbœuf se 25 trouve sur la Somme.

Fuensaldaña a cherché à réunir Condé et le duc de Lorraine et examiner avec eux la tactique à suivre. A son avis, il fallait concentrer

toutes les forces et se placer à la frontière. Le duc de Lorraine, toujours extravagant et changeant, n'a pas voulu se mettre en route, suscitant sans cesse de nouveaux embarras. Léopold-Guillaume se morfond de ne pouvoir aller lui-même à l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 138.

5

993. Bruxelles, 24 juillet 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les logements de gens de guerre ont causé les plus grands dommages aux provinces de Namur et de Luxembourg. Le pays n'en peut plus. Il y a lieu de craindre que les habitants n'en viennent à prendre une 10 résolution désespérée. Il est indispensable que le Roi fasse parvenir de l'argent d'Espagne. L'archiduc s'excuse de devoir insister sur ce point (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 167.

994. Bruxelles, 25 juillet 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

15 A l'heure actuelle Fuensaldaña, Condé et le duc de Lorraine doivent avoir opéré leur jonction. On dit que ce dernier veut se rendre en Lorraine pour y faire une diversion. Par ailleurs il se serait déclaré prêt à laisser ses troupes au service du Roi si on lui donnait de l'argent. En tout cas les Lorrains qui ont été cantonnés dans le Luxembourg y ont 20 commis des dégâts épouvantables. Léopold-Guillaume se lamente sur sa santé, il se plaint d'être entre les mains des médecins!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 174.

995. Madrid, 26 juillet 1653. — *Consulte de la jointe d'Etat.*

On ne peut traduire en justice le comte de Schwartzemberg à qui le 25 Roi a promis si souvent de le conserver dans ses bonnes grâces, dans

(1) Il y a à cette lettre une série d'annexes. La plus importante est une représentation des Etats de Namur à propos de demandes d'aides à concurrence de 44,000 florins. On y dresse un tableau très noir des désordres régnant dans l'administration militaire.

ses emplois et dans ses émoluments. Comme il ne s'agit pas d'un préjudice formel qu'il aurait causé à la Couronne, une information judiciaire n'est pas nécessaire. Du reste, le comte n'est pas un vassal de naissance, il vint en Belgique comme serviteur de l'archiduc. Comme tel il reçut la Toison d'or des mains du Roi qui l'a fait entrer au Conseil 5 de guerre et lui a accordé une pension. Le Roi ne lui a pas défendu de venir à la Cour faire des représentations. Il n'y a pas de raison qui oblige Sa Majesté à lui faire un procès en règle, surtout quand l'archiduc se méfie complètement du comte de Fuensaldaña. Il faudrait prendre une mesure radicale : ou éloigner Fuensaldaña et donner ainsi satis- 40 faction à l'archiduc, ou bien indisposer l'archiduc au risque très probable de le voir quitter les Pays-Bas, quoique tout puisse s'arranger à la longue. Il est certain que cette campagne finira comme elle a commencé et le temps fait oublier bien des choses.

Estado, 2183. 15

996. Madrid, 31 juillet 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Pimentel a fait savoir que la reine de Suède désirait la conclusion d'un traité de commerce avec l'Espagne. L'archiduc consultera à ce propos les Conseils des Pays-Bas, puis fera connaître son avis au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 184 (1). 20

997. Bruxelles, 1 août 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'armée se compose au total de 27 à 29,000 hommes y compris les troupes de Condé et du duc de Lorraine. La qualité est bonne, mais le pain manque! On vit d'expédients. Que le Roi envoie les ressources! Il n'est pas facile de s'arranger avec Condé qui ne songe qu'à ses intérêts 25 personnels. Il fait état des ordres du Roi. Léopold-Guillaume se lamente toujours de ce qu'il ne peut se rendre à l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 190.

(1) Le 6 août le Roi annonce le rappel de Pimentel (fol. 192). Le 4 octobre, Léopold-Guillaume répond qu'il a fait prendre les informations nécessaires (reg. 256, fol. 144). 30

998. Madrid, 8 août 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le veedor général et le contador général ont envoyé des relevés des effectifs constatés lors de la revue du mois de mars dernier. Les chiffres du veedor sont 14,143 officiers et 39,538 soldats. Dans le rapport du 5 contador le chiffre des soldats est plus élevé de 234 unités ce qui fait une différence de 9,899 écus pour la solde. Le nombre des officiers semble exagéré, il faudrait faire à la fin de la campagne une réforme dans ce domaine. On augmenterait le nombre des tercios et des compagnies et on pourrait réaliser un bénéfice appréciable. Cependant il ne faut 10 réformer que quand on dispose de moyens pour assurer aux intéressés leur entretien, sans quoi ils désertent et s'en vont chercher ailleurs des moyens de subsistance. L'archiduc tiendra compte de toutes ces circonstances et agira pour le mieux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 196.

15 999., 9 août 1653. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le Jansénisme et les incidents qui ont surgi à cette occasion. Le Conseil trouve qu'on a trop tardé à prendre une résolution et est d'avis qu'on remette tous les documents à l'Inquisiteur général, pour qu'ils soient examinés dans une jointe qui se tiendra chez lui.

20

Estado, 2081.

1000. Du camp près de Bray, 11 août 1653. — *Fuensaldaña à Léopold-Guillaume.*

Au début de la campagne on s'est emparé de Roye et de Montdidier où l'on a trouvé quelques avantages pour l'armée, puis on s'est livré 25 au pillage, non sans perdre quelques hommes. Il avait été convenu de revenir vers la Somme. Seulement les Français de l'armée de Condé, ayant reçu quelques lettres de Paris, se mirent en tête qu'une révolution allait éclater dans cette ville. Condé résolut alors de retarder de quatre jours la retraite. D'autre part, Turenne s'est efforcé de disputer le pas- 30 sage de la Somme aux Espagnols à Sailly et à Bray. Condé s'est décidé

alors à avancer à marches forcées. Fuensaldaña a déjà passé le fleuve, à l'heure actuelle Condé est occupé au passage et les Lorrains font de même. Vouloir opérer à l'intérieur de la France quand on dispose de si peu de moyens, c'est se heurter à des difficultés insurmontables. Il n'est pas facile de persuader Condé de réduire ses intentions dans la limite des possibilités. Bordeaux s'est rendue. Les conditions sont l'octroi du pardon à la bourgeoisie et le droit pour le Roi d'établir les citadelles qu'il jugera nécessaires. La princesse de Condé, son fils et la duchesse de Longueville recevront un passeport pour venir à Bruxelles. C'est une charge peu enviable! Condé fait semblant de rien, du moins avec Fuensaldaña, encore que ce dernier ait la preuve qu'il est informé de tout par voie sûre. C'est un accident de la plus grande importance. Il serait absurde de risquer de perdre l'armée qui reste pour assurer la conservation d'un parti qui n'existe plus en réalité. Ce parti ne consiste plus qu'en un seul homme qui n'a ni places fortes, ni provinces, ni suite. Fuensaldaña réclame donc de nouveaux ordres. Quant à lui, il ne voit qu'une conduite à suivre, laisser Condé avec son armée et tâcher, si possible, de reconquérir avec l'armée espagnole une place des Pays-Bas. On ne voit pas comment on pourra fournir le pain de munition à l'armée de Condé, tandis que l'armée espagnole recevra peut-être quelque assistance des Pays-Bas. Il ne faut pas espérer se procurer des vivres en France. L'archiduc est invité à donner de nouveaux ordres et à exposer la situation au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 220.

1001. Madrid, 13 août 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 25

Le Roi a appris qu'à Bruxelles il y a une troupe de comédiens français très recherchés de la noblesse et de la haute société. Ces comédiens donnent des représentations dans les grandes maisons et les femmes qui les accompagnent jouent d'instruments à la mode de France et en marquant leur dédain pour celle d'Espagne. Ils ont introduit l'usage d'appeler le Roi de France, le *Roi*, tandis qu'ils l'appellent lui : le *Roi d'Espagne*, chose, ajoute Philippe IV, qui lui a paru fort inconvenante.

Bien qu'au fond cette affaire ne soit pas grave, elle peut influencer fâcheusement les esprits. C'est au gouverneur à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires⁽¹⁾.

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 199.
Estado, 2264.*

5

1002. Du camp près de Péronne, 14 août 1653. — *Fuensaldaña à Léopold-Guillaume.*

Ayant appris que les maréchaux de Turenne et de la Ferté s'étaient placés entre Bapaume et Cambrai, l'armée espagnole toute entière a été dirigée contre eux. Elle est venue s'établir à portée de canon de l'ennemi, sans pourtant pouvoir l'attaquer. L'armée ennemie comprend de 15 à 16,000 hommes sans compter la troupe du duc d'Elbœuf qui atteint de 3 à 4,000 soldats. L'armée royale est en bon état, mais elle est incapable de s'attaquer à une place où on devrait amener les vivres par convois et en même temps faire face aux diversions possibles de l'ennemi. Condé désire avant tout en venir aux mains avec les Français, mais ceux-ci refusent le combat. Il a donc dû reconnaître que de son côté il n'a qu'à agir seul avec son armée en tâchant de couvrir la frontière, tandis que les Espagnols s'efforceront de reconquérir une place de leur pays. En tout cas aucune décision n'a été prise jusqu'à ce que Léopold-Guillaume ait fait connaître sa volonté et annoncé si quelque chose est arrivée d'Espagne. Fuensaldaña a appris que Léopold-Guillaume voudrait venir lui parler, il estime que c'est à Valenciennes que l'entrevue serait la plus opportune. Si Condé rencontre l'archiduc il ne manquera pas de se plaindre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 255, fol. 218.

1003. Madrid, 14 août 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Baldwin van der Piet nommé au Conseil suprême de Flandre n'est pas encore arrivé à Madrid, le Conseil des Finances des Pays-Bas refu-

³⁰ (1) Une note marginale nous apprend que le Roi réclama aussi un rapport à ce propos à Fuensaldaña.

sant de régler le paiement de son traitement fixe et de l'indemnité ordinaire due pour ses frais de voyage. Cela, dit le Roi, est contre mes intentions. Il faut payer van der Piet, quand bien même ce serait au détriment des autres ministres des Pays-Bas. Et il ne doit pas y avoir de retard dans ce paiement, car les conseillers établis à Madrid souffrent de ne pas toucher leurs gages régulièrement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 209.
Estado, 2264.

1004. Bruxelles, 16 août 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Communication des lettres de Fuensaldaña des 11 et 14 du mois cou-
rant. Embarras où l'archiduc se trouve à la suite des événements sur-
venus en France. Maintenant que Condé a perdu ses places et ses parti-
sans il coûtera encore autant que s'il eût fallu l'assister pendant toute
la campagne. Pourtant il serait contraire à la dignité du Roi de l'aban-
donner. Les moyens manquent, il sera impossible de faire face aux
dépenses excessives que vont causer ces hôtes si coûteux. Le Roi devrait
envoyer des effets considérables et négociables. Il est impossible que
les provinces supportent le poids de la guerre et l'entretien de l'armée.
Le refus des Français de combattre fait le désespoir de Condé. Il
voudrait rétablir son prestige par une victoire. Sans doute, on dispose
de la supériorité numérique, mais malgré cela l'ennemi pourra con-
traindre l'armée à demeurer sur la défensive. L'archiduc est en état de
se rendre à l'armée et il le fera dans quelques jours. Condé est en con-
flict avec les Bourguignons, il a menacé de leur envoyer ses troupes,
ce qui ne déplairait pas au duc de Lorraine. Le Roi a concédé la neutra-
lisation de la Bourgogne; c'était d'ailleurs la seule façon de la conser-
ver. L'archiduc voudrait connaître les intentions du Roi pour l'éven-
tualité où Condé tenterait d'y cantonner ses troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 215.

1005. Madrid, 17 août 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 30

Au sujet de la situation du pays d'Outre-Meuse. Les Hollandais s'en rendent tout à fait maîtres; il n'y a plus un officier espagnol; les ecclé-

siastiques y sont sans moyens de subsistance et menacés d'exil perpétuel. Le Roi estime que si la Chambre mi-partie ne peut trancher la difficulté il faudra aviser à d'autres moyens, de façon à éviter qu'on en vienne à une rupture.

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 255, fol. 225.

1006. Madrid, 27 août 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Etats Généraux ont communiqué au Roi une de leurs ordonnances défendant le transport de diverses marchandises en Angleterre, Ecosse et Irlande. L'archiduc prendra connaissance de la lettre écrite à ce propos à Brun (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 254.

1007. Cambrai, 31 août 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Fuensaldaña est revenu de Bruxelles. Il n'a rien pu obtenir sur les effets qui se trouvent à la Pagadorie. On s'est procuré 100,000 florins pour acheter du grain pour quelques jours. Doléances habituelles. Le Roi a insisté récemment pour que Léopold-Guillaume maintienne toujours à propos du commandement de l'armée sa préséance sur Condé. L'archiduc s'efforcera constamment de rester d'accord avec lui, n'ayant en vue que l'intérêt du service. La princesse de Condé est arrivée à Dunkerque, on n'a pas un maravédis pour lui faire une réception. Si le Roi n'envoie pas les ressources nécessaires, il n'y a pas moyen de soutenir le parti français et de prendre l'offensive. Au contraire, il faut s'attendre au désespoir des partisans et à la ruine de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 255, fol. 261.

25 (1) La lettre du Roi à Brun se trouve en annexe. Le Roi s'y déclare résolu à observer le traité conclu avec les Etats-Généraux. Quant à ce qui concerne la défense de procurer des armes à leurs ennemis, il agira comme ils le font eux-mêmes à l'égard des Français et des Portugais, qui sont en guerre avec lui. (*Ibid.*, fol. 259.)

1008., 4 septembre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Au sujet des réserves et des difficultés soulevées par le Conseil des Finances de Belgique quant à la nomination de Baldwin van der Piet au Conseil suprême de Flandre. Le Conseil, en effet, n'avait pas expédié la nomination, faisant remarquer que du temps de Philippe II, il n'y avait à Madrid qu'un garde des sceaux et un secrétaire. Au Conseil d'Etat, le marquis de Léganès explique la raison d'être du Conseil suprême de Flandre. Il faut le maintenir, pour que les Belges reçoivent leur avancement et l'objet de leurs prétentions des mains mêmes du Roi. Le Conseil doit comprendre, au moins, un président, deux conseillers et un secrétaire, et ses membres doivent être payés les premiers. La plupart des autres conseillers d'Etat furent de l'avis de Léganès.

Le Roi, dans l'apostille, déclare qu'il maintient le Conseil de Flandre et ordonne à l'archiduc d'envoyer van der Piet à Madrid et de faire des propositions quant au choix de son successeur. Il prescrit aussi de payer régulièrement les gages du Conseil.

Estado, 2081.

1009. Madrid, 8 septembre 1653. — *Philippe IV au secrétaire Geronimo de la Torre.*

Le Roi ordonne d'aviser l'archiduc Léopold-Guillaume par la secrétairerie du Conseil d'Etat, de faire le nécessaire pour qu'on envoie, chaque année, comme on le lui a déjà enjoint, pour 3,000 ducats de linge et de dentelles destinés à son usage personnel et de la qualité indiquée. Le manque de linge à la Cour se fait vivement sentir, comme le montre la consulte du duc de Medina de las Torres, dont il envoie une copie signée de D. F. Ruiz de Contreras.

Cette lettre est accompagnée d'une autre dudit Contreras signalant la pénurie de linge. Elle nous apprend qu'on faisait venir de Flandre des dentelles dites *holandas* et qu'à l'ambassade de Gênes on réservait 3,000 ducats, à Naples, 2,000, pour l'achat de ces articles et d'autres qu'il était nécessaire de faire venir chaque année de ce pays.

Estado, 2264.

1010. Du camp à Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a exigé qu'on lui présente des candidats pour prendre place au Conseil suprême de Flandre. L'archiduc s'exécute en recommandant principalement le conseiller du Grand Conseil de Malines Coxie ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 9.

1011. Du camp à Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A l'occasion de la dernière promotion au poste de chancelier de Brabant, Luis de Haro a fait savoir à Fuensaldaña qu'on réservait à Hovynes la présidence du Conseil privé. Hovynes a remercié le Roi pour cette faveur. Depuis que Roose est jubilarisé l'intéressé peut prendre possession de ses fonctions et l'archiduc fait son éloge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 14.

1012. Du camp devant Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Dans le cas où on occuperait Rocroi, le prince de Condé pourrait émettre la prétention d'y introduire ses troupes comme garnison. Pareille exigence ne reposerait sur aucun fondement. En tout cas l'archiduc répondrait qu'il a demandé à ce propos des ordres à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 16.

1013. Du camp devant Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

C'est le manque d'argent qui a retardé l'entrée en campagne, l'ennemi a profité de cette lenteur et a récupéré Bellegarde et Réthel. Il n'y

(1) Le 6 novembre, le Roi fait savoir qu'il a désigné Coxie (fol. 207).

a pas eu moyen de convaincre Condé de travailler à la reprise de quelques places fortes des Pays-Bas. L'archiduc est arrivé avec son armée devant Rocroy. La place est forte, la garnison ne doit pas dépasser les 800 hommes. On n'a pas un réal à donner aux ouvriers. Insistance coutumière sur la nécessité de recevoir de l'argent.

5
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 17.

1014. Du camp à Rocroi, 11 septembre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc s'est rendu à Châtelet pour conférer avec Condé et Fuensaldaña au sujet de l'attaque de Rocroi. Celle-ci fut décidée et l'archiduc et Fuensaldaña sont restés deux jours à Châtelet pour donner les ordres nécessaires, tandis que Condé est retourné au camp. On a signifié à ce dernier les ordres du Roi au sujet de la préséance réservée à l'archiduc, mais Condé a laissé entendre qu'il ne s'y soumettrait pas. Il résulte de grands inconvénients de cette situation. On a insisté vainement auprès de Condé, qui déclare que ce sont là des prétextes et qu'il se rend bien compte qu'on n'observera pas la convention conclue avec lui. Léopold-Guillaume fait part des tentatives faites pour convaincre Condé, et donne communication de diverses correspondances échangées à ce sujet. L'archiduc a fait preuve de la plus grande condescendance, sans que Condé ait voulu accepter aucune transaction. On est resté pendant huit jours sans qu'il n'y ait plus aucun rapport entre l'archiduc et Condé. Alors de nouvelles tractations ont eu lieu sans plus de succès. Du rapport que l'archiduc lui a fait, le Roi pourra juger combien Condé agit avec hauteur et cela à un moment où il est abandonné de tous ses partisans. Il veut être le chef suprême de la guerre, il prétend distribuer les emplois, le tout au discrédit du gouvernement et au dommage de l'Espagne. Le Roi examinera si dans ces conditions il convient encore de suivre la décision prise antérieurement de tout sacrifier au maintien du parti français. Cette politique a été néfaste, surtout aux Pays-Bas, elle a coûté beaucoup d'argent sans aucun profit. En tout cas si l'on s'en tient au traité conclu avec Condé il faut le réduire à son interprétation la plus étroite et exiger en retour que Condé manie avec

plus de discernement l'argent qui lui est confié. Il faudra aussi que le Roi envoie les ressources nécessaires ou bien fasse la paix. Si on ne se décide à choisir une de ces deux alternatives, l'armée se détruira petit à petit entraînant la perte de provinces et de royaumes entiers.

5
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 31.

1015. Du camp à Rocroi, 11 septembre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le gouvernement de la province de Namur est vacant depuis que le Roi a déplacé le prince de Chimay.

10 Les candidats de l'archiduc sont : le comte de Saint-Amour, le marquis de Trélon, le baron de Dramelay, le comte de la Motterie et le prince de Barbançon. Les états de services des différents candidats sont exposés dans la lettre ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 12 ⁽²⁾.

45 ⁽¹⁾ Cette lettre fut examinée au Conseil d'Etat le 29 octobre et le Roi désigna le comte de Saint-Amour. (*Estado*, 2081.) Il communique sa décision à l'archiduc le 3 novembre. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 203.*)

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 septembre, pour le maître de camp Ignace Clerque (fol. 3); le 10 septembre, pour le capitaine Diego de Bohorques y Orellana (fol. 5), pour le baron Juan de Aviles (fol. 8); le 11 septembre, pour le baron de Berlo et le baron de Guldenleuw, sergents généraux de bataille (fol. 20), pour Esteban de Gamarra (fol. 22); le 14 septembre, pour l'Irlandais Hugues O'Neill (fol. 74), pour Baudouin van der Piet (fol. 77); le 15 septembre, pour Bartélemi de los Rios, prédicateur de l'archiduc (fol. 79), pour Claude de Léon, remplaçant du veedor général (fol. 81), pour Théodore de Ameiden (fol. 86), pour Gaspard d'Aubremont, baron de Ribeaucourt (fol. 88), pour le sergent-major Philippe van der Stein (fol. 90), pour le prince de Ligne (fol. 92), pour le comte de Gronsfelt (fol. 96); le 17 septembre, pour Marie Zamudio, veuve de Ferdinand de Boisschot (fol. 100); le 19 septembre, pour le colonel baron de Peschwitz (fol. 104); le 20 septembre, pour George Christian, landgrave de Hesse (fol. 115), pour le fils aîné de Luis de Portugal (fol. 123); le 23 septembre, pour la duchesse de Guise (fol. 125); le 3 octobre, pour François de Kinschot (fol. 140), pour le capitaine Sigismond de Aynsa (fol. 141); le 15 octobre, pour Francisco Foysoto (fol. 154), pour le prince de Barbanson (fol. 158); le 29 octobre, pour Esteban de Gamarra (fol. 162); le 29 octobre, pour le marquis de Leganès (fol. 164); le 31 octobre, pour le baron Charles de Calone, général d'artillerie (fol. 197); le 6 novembre, pour Esteban de Gamarra (fol. 209), pour le religieux Hilaire Le Mayre, chapelain (fol. 211); le 17 novembre, pour le maître de camp Ignace de Clerck (fol. 246).

1016. Du camp devant Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc communique au Roi le dossier de l'action intentée contre Francisco Fernandez de Rivero et Juan Fernandez de la Rua tous deux attachés à la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, pour abus commis dans l'exercice de leurs fonctions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 44.

1017. Ratisbonne, 17 septembre 1653. — *Le Comte de Schwartzemberg à Philippe IV.*

Le comte accuse réception de la dépêche du 1^{er} juillet dans laquelle Sa Majesté montre une inclination particulière à le combler de ses grâces. Il reconnaît humblement cette bienveillance, mais il a souffert dans son honneur depuis son départ de Belgique, et cet affront ne peut se réparer que si le Roi lui donne un témoignage de sa satisfaction. Il laisse à la sagesse de Sa Majesté le choix des moyens.

Estado, 2183.

1018. Du camp près de Rocroi, 17 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi aura reçu le rapport que l'archiduc lui a fait sur l'attitude de Condé. Celui-ci a fait preuve, depuis, de meilleurs sentiments; il s'est plaint de ce qu'on violait la convention faite avec lui en lui enlevant le commandement de ses troupes. On lui a fait voir qu'on ne demandait qu'une seule chose : vouloir accepter le mot de passe (2) donné par l'archiduc. De nouvelles conférences ont eu lieu, à la suite desquelles on lui a permis de donner le mot de passe à ses troupes et à celles du Roi qui agissent de concert avec lui. Seulement, on retombe ainsi dans l'inconvénient d'avoir deux mots de passe différents, ce qui

(1) Le dossier se trouve fol. 46 et suiv. Voir la réponse du Roi le 29 octobre (fol. 162).
(2) *el nombre.*

serait intolérable en présence de l'ennemi. Le Roi doit envoyer de nouveaux ordres formels. Le Prince se prétend l'égal de l'archiduc; jusqu'ici on a évité tout conflit. La situation est très difficile à cause des pluies et du manque de ressources. L'archiduc espère pourtant venir à bout de la place. L'ennemi a attaqué Mouzon. Le duc d'Eibceuf a réuni un corps de 6,000 hommes. Il est bien à craindre qu'il ne fasse une diversion dans les Pays-Bas.

P. S. — L'attaque de la place avance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 98.

1019., 19 septembre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

L'archiduc a demandé qu'on fasse connaître à Schwartzemberg les charges qui pèsent sur lui ou qu'on les lui dise, à lui, secrètement. Mais, on objecte qu'il serait difficile de donner satisfaction à Son Altesse à cet égard, vu les instances qu'il fait pour que le comte rentre à son service. Il est à craindre que Fuensaldaña, qu'il rend responsable de la disgrâce du comte, ne lui devienne odieux. Il est difficile aussi de lui donner la commission qu'il réclame pour enquêter au sujet de Schwartzemberg, car, étant donné la faveur qu'il lui a montrée, personne ne viendra lui dire du mal de son favori. Le Roi devrait s'en rapporter aux informations qu'il recevrait de Léopold-Guillaume, sinon celui-ci aurait lieu de se plaindre. Le Roi peut faire savoir au gouverneur général qu'il n'y a pas d'accusations à formuler par écrit contre le comte, qu'il ne montre à celui-ci aucune mauvaise volonté, mais que le désir d'être agréable à l'archiduc a été un motif suffisant pour permettre à Schwartzemberg de partir sans être inquiété autrement. Il est arrivé plus d'une fois que, sans avoir commis une faute grave et sans qu'il fût nécessaire de lui intenter un procès, un ministre ait été éloigné par raison d'Etat et sans que sa réputation en ait souffert. C'est le cas pour le comte, à qui le Roi a écrit qu'il l'écouterait avec bienveillance, s'il venait à la Cour.

Estado, 2183.

1020. Madrid, 19 septembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Il serait intéressant de gagner la sympathie de l'Electeur de Cologne. On pourrait à cet effet lui payer la pension qu'on donnait à ses prédécesseurs. Léopold-Guillaume est invité à donner son avis sur ce point. 5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 112.

1021. Madrid, 20 septembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le parlement de Dôle a fait savoir qu'il était tout disposé à courir au secours de Bellegarde jusqu'au moment où le duc d'Epéron 10 a menacé de rompre la neutralité si on ne renonçait pas à ce projet. Le parlement ajoutait que dans le cas où Condé prétendrait loger en Bourgogne certaines de ses troupes, ce serait la ruine de la province, sans déiense et entourée d'une armée ennemie. Il suppliait donc le Roi d'interdire à Condé toute tentative de ce genre. 15

Il faut évidemment respecter la convention qui assure la neutralité de la Bourgogne. L'archiduc notifiera à Condé le désir royal d'éviter toute molestation aux Bourguignons. Il communiquera à ceux-ci la lettre que le Roi leur a fait écrire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 118 (1). 20

1022. Madrid, 23 septembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a remis le 2 juillet 1652 à l'archiduc un nouveau chiffre. Un accident survenu depuis a mis le Roi dans l'obligation de ne pas se servir de ce chiffre. Il en remet donc un autre encore et il veut qu'on fasse 25 usage de ce dernier et non plus du chiffre ordinaire ni de celui envoyé en 1652.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 127.

(1) La lettre du Roi au parlement de Dôle se trouve en annexe fol. 121.

1023., 23 septembre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

A l'occasion d'un rapport du comte D. Bernardino de Rebolledo, ambassadeur à Copenhague. Il faudra avertir Léopold-Guillaume des 5 traités intervenus entre les Hollandais et les Danois et du tort que ces traités causent aux Pays-Bas. L'archiduc dira ce qu'il y a lieu de faire (1).

*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 136.
Estado, 2361.*

1024., 28 septembre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espa-
10 gnol.*

L'archiduc veut laisser entendre que tous les torts ne sont pas du côté du comte de Schwartzemberg et il attribue ses fautes à la mauvaise volonté du comte de Fuensaldaña. Il faudrait de la concorde aux Pays-Bas; or, tout va de travers et il est impossible que l'archiduc privé de 15 la compagnie du comte de Schwartzemberg puisse s'accommoder avec le comte de Fuensaldaña. Le Roi doit remédier à la situation sans perdre de temps.

Estado, 2183.

1025. Madrid, 30 septembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guil-
20 laume.*

On a envoyé récemment des effets d'un montant total de 400,000 écus. L'archiduc aura pu de la sorte se tirer d'embarras. On tâchera de lui faire remettre le plus d'argent possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 130.

25 1026. Du camp devant Rocroi, 1 octobre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc s'est décidé à venir avec son armée assiéger Rocroi. Les pluies incessantes ont favorisé la défense de la place. Malgré cela, on

(1) Le 30 septembre, le Roi demande l'avis de Léopold-Guillaume. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 136.*)

a fait du bon travail et la place s'est rendue. On a concédé des conditions favorables pour reconnaître la valeur avec laquelle elle a été défendue. Condé a demandé qu'on lui livre la place, se déclarant prêt à prendre l'engagement de la restituer au Roi à toute réquisition. On a examiné la question et enfin on s'est décidé à lui répondre qu'on n'avait pas 5 besoin d'engagement de sa part, mais que, d'après le contrat conclu avec lui, les places qu'on reprendait seraient remises à la garde du Roi. L'archiduc ne pouvait prendre d'autre décision sans la permission de Philippe IV. Condé a demandé à tout le moins d'entrer dans la ville 10 avec le titre de gouverneur; on n'a pas cru pouvoir lui refuser cette faveur d'autant plus que l'on sera ainsi en état de l'empêcher de cantonner son armée dans les Pays-Bas, pendant l'hiver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 138.

1027. Du camp devant Rocroi, 4 octobre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

Nouvelles doléances. La misère de l'armée est visible au premier coup d'œil, la soldatesque est en guenilles, mécontente et sans espoir d'être secourue. Les Espagnols sont en si petit nombre qu'on pourrait à peine les charger de faire une attaque. Les Italiens sont tout aussi peu nombreux. Les Wallons désertent après six semaines. Le duc de Lorraine 20 a envoyé une partie de sa cavalerie pour se reposer au pays de Liège. Pendant quatre jours il a empêché sa troupe de coopérer au siège de Rocroi. La conduite hautaine de Condé est bien connue. Si le Roi se décide à le garder à sa solde il faut envoyer pour lui des provisions séparées de celles de la Pagadorie, sans cela, dès qu'on peut négocier 25 quelque somme d'argent à Anvers, il prétend en disposer et si on l'en empêche ce sont des récriminations sans fin.

On a dans ces personnages deux alliés très coûteux, ne se souciant que de leurs intérêts personnels, brouillés l'un avec l'autre, ne se concertant jamais. 30

Le Roi devrait faire venir des renforts espagnols avant le commencement de la campagne de façon à ce qu'ils puissent s'habituer un peu au pays avant d'avoir à supporter les grandes fatigues. Il en est de

même des Italiens. Il est nécessaire, en outre, d'envoyer de l'argent de façon à ce qu'on puisse remettre l'armée en état. Le pays est dans la misère. C'est une grande souffrance de devoir supporter les Lorrains et les Français de Condé.

5 Si le Roi ne prend des mesures, on risque de tout perdre, y compris, pour l'archiduc, sa réputation, la seule chose qui lui reste (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 147.

1028. Du camp devant Rocroi, 4 octobre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

10 Les comédiens français qui se sont trouvés à Bruxelles au cours des derniers hivers n'ont causé aucun préjudice au service royal. Si on apprenait qu'ils agissaient autrement, on les chasserait. Il faut procurer au peuple quelque distraction qui l'empêche de penser aux misères d'une si longue guerre! Il serait plus agréable pour l'archiduc de dispo- 15 ser de comédiens espagnols.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 150.

1029. Du camp de Mason, 6 octobre 1653. — Fuensaldaña à Philippe IV.

Les comédiens français établis à Bruxelles et dont le Roi lui a parlé 20 sont de pauvres gens et nullement dangereux. Il y a bien plus à craindre de certains de leurs compatriotes dont le pays est inondé.

Estado, 2182.

1030., 12 octobre 1653. — Consulte d'une jointe d'Etat.

25 Au sujet du Jansénisme et des événements survenus à Bruxelles. La jointe trouve qu'on doit recevoir la bulle papale, car la décision du Pape en matière de foi est infaillible et il ne peut se tromper, vu qu'il

(1) Le 3 décembre, le Roi répond par des promesses (fol. 297).

est assisté par l'Esprit Saint. Il faut donc condamner les cinq propositions et remercier le Souverain Pontife de sa détermination.

Le Roi se rallie aux conclusions proposées par les conseillers; il fera rédiger les dépêches en conséquence.

Estado, 2081. 5

1031. Madrid, 14 octobre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Balthasar Molinet, greffier de l'Ordre de la Toison d'or, a fait savoir qu'en 1648 le Roi a donné ordre aux chevaliers de payer, à l'occasion de la réception du collier, les taxes ordinaires, perçues en faveur du personnel attaché au service de l'Ordre. Malgré cela, les intéressés ne se sont pas encore exécutés et le greffier se plaint de ne pouvoir accomplir les obligations de sa charge. Il ne jouit d'autres appointements que de 400 ducats mal payés par les Finances. Il a donc supplié le Roi d'augmenter ses gages et de rappeler leur obligation aux chevaliers de l'Ordre. Jadis le Roi a prescrit aussi aux mêmes chevaliers de donner une gratification au personnel de service. Il rappelle ces prescriptions et charge l'archiduc de veiller à leur exécution ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 256, fol. 151.

1032., 18 octobre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.* 20

Le Conseil se rallie à la consulte du 12 octobre relative au Jansénisme.

Estado, 2081.

1033., 29 octobre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Au sujet de la nomination d'un conseiller de robe longue au Conseil suprême de Flandre. Votes des conseillers sur chacun des can-

⁽¹⁾ Le 5 janvier, le Gouverneur déclare qu'il a pris les mesures requises (reg. 257, fol. 8).

didats présentés par l'archiduc Léopold-Guillaume à la suite d'une consulte du Conseil d'Etat et pris, trois dans le Conseil de Brabant et trois dans le Grand Conseil de Malines. Le fiscal du Conseil de Brabant s'était mis également sur les rangs.

5 Le Roi, en marge de la consulte, déclare nommer Coxie qui était le premier sur la liste du Grand Conseil.

Estado, 2081.

1034. San Lorenzo, 29 octobre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

10 Le Roi a reçu cette année, deux lettres de l'archiduc concernant les affaires du jansénisme, la première datée du 16 janvier et la seconde du 17 juin. On a examiné avec soin tous les documents joints à ces missives. Le Roi commence par remettre une copie de ses lettres précédentes du 14 novembre 1651 et 28 décembre 1652, auxquelles on n'a jamais 45 donné de réponse. Il y était notamment demandé qu'on fît rapport sur la protestation de l'internonce lors de la publication du placard de l'archiduc et des lettres circulaires envoyées aux différents Conseils pour assurer l'exécution de la bulle d'Urbain VIII, sur le placard de l'archiduc annulant la protestation de l'internonce, et sur un autre sommant 20 ce prélat d'annuler la publication faite sans placet d'un décret de la Congrégation de l'Inquisition prohibant certains écrits attribués à l'archevêque de Malines et à l'évêque de Gand. Ce rapport et les copies des documents réclamés en même temps n'étant jamais arrivés, le Roi insiste à nouveau pour qu'on exécute ces ordres. En tout cas les Conseils 25 n'ont pas à connaître des faits regardant des ecclésiastiques et contrevenant aux placards émanés au nom de l'archiduc, car le Roi ne veut pas qu'on porte préjudice à la juridiction ecclésiastique. Il a fait faire une déclaration à ce propos au Pape et au nonce de Madrid.

Au sujet du livre de Sibille, le Roi estime qu'il faut en empêcher la 30 distribution car l'impression s'est faite contrairement à la législation du pays et à cause de l'état des esprits. On agira ainsi jusqu'à ce qu'on puisse juger de l'effet produit par la dernière bulle d'Innocent X condamnant les cinq propositions de Jansenius. On ajoutera que si la

publication de cette bulle met fin à l'agitation actuelle et si les choses se font conformément à la législation en matière d'imprimerie, qui-conque en aura obtenu de l'autorité ecclésiastique la permission pourra publier des ouvrages sur la matière. Le Roi se réjouit de ce que l'archiduc ait interdit au Conseil privé d'accorder ou de refuser l'*imprimatur*, 5 sans l'avoir au préalable consulté. Le Roi répète encore qu'en aucun cas on ne peut sévir contre des ecclésiastiques.

L'archiduc devra chercher à connaître le moyen le plus efficace pour agir sur l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Il leur rappellera les devoirs de leur charge, la conduite louable qu'ils ont eue jusqu'ici, 10 le scandale qui résulterait dans l'Eglise de leur attitude. Il les invitera à se soumettre, à envoyer un agent à Rome, les assurant que le Roi les protégera. Il leur fera voir qu'ils auraient dû s'abstenir d'exercer leurs fonctions épiscopales, surtout dans la situation présente, qu'un grand scandale en est résulté, alors que le Roi faisait tant d'efforts auprès de 15 la Curie pour qu'on adoucisse les mesures de rigueur. On les assurera qu'en agissant comme on le leur demande et en publiant la bulle relative aux cinq propositions, le Pape les écouterait avec bénignité.

L'archiduc a bien fait de suspendre la décision du Conseil de Brabant concernant l'arrachage du manifeste affiché à Sainte-Gudule. Il évitera 20 qu'on ne fasse aucune innovation à ce propos et facilitera ainsi les négociations engagées à Rome. Il faut tâcher d'engager les Conseils privé et de Brabant de contribuer à disposer l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand à envoyer un procureur à Rome et à s'abstenir de défendre le Jansénisme. Le Roi se refuse en tout cas à approuver la conduite que le 25 Conseil de Brabant a eu en la matière. Le nonce de Madrid a remis en même temps que la bulle condamnant les cinq propositions, un bref que le Roi communique à l'archiduc. Celui-ci concourra à la publication et à l'exécution de cette bulle pour laquelle le *placet* n'est pas nécessaire, car il s'agit de matière de foi, dans laquelle le Pape ne saurait se 30 tromper, grâce à l'assistance de l'Esprit Saint. Cette bulle a été publiée en Espagne par l'Inquisition. Le placard que l'archiduc fera publier à ce sujet ne peut contenir autre chose que la déclaration de l'assistance qu'on donnera en cas de besoin à l'autorité ecclésiastique, sans ajouter rien d'autre pour éviter les inconvénients passés. Le Roi espère que la 35

promptitude avec laquelle on exécutera la bulle pontificale facilitera les négociations engagées à Rome. En tout cas sous aucun prétexte on ne peut mettre d'entrave à l'exécution de la bulle, car ce serait s'opposer directement à l'autorité du Souverain Pontife. L'archiduc aura l'œil sur 5 l'Université de Louvain, et, en cas de besoin, notifiera aux autorités académiques qu'il y va de leur honneur et de leur réputation et que le Roi serait très affecté s'ils venaient à manquer à leurs obligations.

Le Roi a fait répondre au bref pontifical, assurant le Pape de sa soumission, et notifiant les mesures prises pour l'exécution de la bulle tant 10 en Espagne qu'aux Pays-Bas. Philippe IV a ajouté qu'il ne doutait pas que les ecclésiastiques des Pays-Bas ne se soumettent sans peine et qu'en retour le Pontife ne leur conserve sa bienveillance. Ce sera là une entrée en matière pour les négociations à faire en faveur des deux prélats. On a notifié aussi l'ordre donné à l'archiduc d'entretenir de bonnes rela- 15 tions avec l'internonce des Pays-Bas. Le Roi a demandé au Pape de se prêter à un accommodement à propos de la citation des deux prélats, en considération des services qu'ils ont rendus à l'Eglise.

L'ambassadeur à Rome demandera aussi au Pape d'envoyer une lettre de consolation à l'archiduc, gravement affligé par le bref qui lui a été 20 remis en 1651.

Le Pape a demandé au Roi d'engager les deux prélats à se soumettre de façon à pouvoir profiter des mesures de clémence et de notifier aux Conseils, qui sont intervenus dans cette affaire, le désir du Roi de voir observer les décisions pontificales. En réponse à cette demande Phi- 25 lippe IV a annoncé au Pape toutes les décisions qu'il a prises en la matière.

Le Roi conclut en chargeant l'archiduc de prendre grand soin de cette affaire et de considérer qu'en l'occurrence les partisans outrés de la doctrine janséniste et ses adversaires obstinés sont également 30 suspects.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 172.

Estado, 2264.

1035. Madrid, 29 octobre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris la prise de Rocroi et la perte de Mouzon. A propos des 35 prétentions de Condé, il écrira de main propre à l'archiduc. En tout cas,

il approuve la décision prise de confier au prince le gouvernement de la place de Rocroi. Il est indispensable que ses troupes prennent leurs quartiers d'hiver hors des Pays-Bas et de Bourgogne. En plus de Rocroi on pourrait lui remettre Stenay, où se trouve une garnison espagnole, si cela peut concourir à faciliter la question des quartiers d'hiver. Il faut épargner la charge aux provinces de façon à ce qu'elles puissent donner l'hospitalité aux éléments primitifs de l'armée royale, Espagnols, Italiens et Wallons.

Condé a fait part de son désir de voir les troupes allemandes, qui sont au service du Roi, se joindre à celles qui sont sous ses ordres. Le Roi veut y consentir, à condition qu'elles aillent toutes ensemble passer l'hiver en France ou en Alsace, de façon à s'abstenir de toute déprédation en territoire impérial, car il faut vivre en bonne intelligence avec ses voisins et il y a lieu de faire part de cette décision à l'Empereur et aux Electeurs de Cologne et de Trèves. Condé a demandé aussi que l'armée royale toute entière se porte à son secours, dans le cas où il entreprendrait une opération dans le Boulonnais pour y établir ses quartiers d'hiver. Le Roi donne son assentiment. Il faut aussi empêcher le duc de Lorraine de prendre ses quartiers d'hiver aux Pays-Bas. L'argent destiné à Condé sera envoyé séparément. On tâche d'ailleurs de persuader le prince de se rendre en Guienne. Fuensaldaña a signalé la proposition faite à l'archiduc par le duc de Lorraine à propos d'une opération contre Brisach. Ce serait là une diversion très opportune, pour laquelle on dépenserait à propos la somme de 200,000 ducats. Seulement il faut faire attention à ce que le duc pourrait prétendre de ce chef une souveraineté, ce qui serait un mauvais exemple pour d'autres, notamment pour Condé. Le Roi est toujours prêt à accepter une proposition de paix honnête. On enverra des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 166.

1036. Madrid, 30 octobre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 30

Il paraît qu'on introduit en Espagne beaucoup de marchandises françaises contrefaisant les produits des Pays-Bas, au grand détriment de l'industrie du Brabant et de la Flandre et du peu de commerce qui sub-

siste encore dans ces pays. Il faudrait que les produits flamands destinés à être expédiés des Pays-Bas fussent munis de cachets aux armes du Roi et qu'on prenne d'autres mesures pour assurer leur origine. L'archiduc traitera cette question avec les ministres du Roi, en particulier avec Brun de façon à ce qu'on puisse empêcher l'importation des produits français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 195.

1037. San Lorenzo, 3 novembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

40 Brun a demandé aux Etats-Généraux de prendre des mesures pour éviter les fraudes multiples qui se commettent à l'occasion des certificats d'origine qu'on délivre pour les marchandises. La réponse donnée n'a guère été satisfaisante. D'autre part, le consul espagnol d'Amsterdam a beau être d'une fidélité éprouvée, il ne saurait tout surveiller. Cette question est bien difficile à résoudre. L'archiduc devrait l'examiner avec ses ministres et faire rapport au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 201.

1038. San Lorenzo, 3 novembre 1653. — *Philippe IV aux Etats du Luxembourg.*

20 Le Roi leur annonce qu'il a nommé le prince de Chimay gouverneur de la province.

Estado, 2264.

1039. San Lorenzo, 3 novembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

25 Le Roi a désigné le conseiller Hovynes comme président du Conseil privé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 205.

1040. 4 novembre 1653. — *Philippe IV à Pedro Coloma.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise de ne plus insister sur le projet de revision du livre de Jansenius, puisque l'état de la question s'est totalement modifié, à la suite de la publication de la bulle du 31 mai précédent. Il y a lieu d'accepter la décision pontificale en toute révérence et le Roi se considère comme obligé de faire savoir au Pape que la publication de ce document a eu lieu en Espagne et va avoir lieu en Flandre. L'ambassadeur espagnol à Rome a reçu ordre d'avertir le Pape oralement de la teneur des ordres donnés à Léopold-Guillaume quant à l'exécution des bulles relatives au jansénisme. Elle se fera sans qu'il puisse en résulter aucun préjudice pour l'immunité ecclésiastique.

Estado, 2264.

1041. Madrid, 13 novembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Marsi a proposé d'attaquer l'île de Ré. La réussite de cette opération aurait la plus heureuse influence sur le maintien du parti de Condé. On a donné l'ordre au marquis de Santa Cruz d'exécuter cette opération au moment opportun. Depuis, celui-ci a refusé de l'exécuter pour des raisons que le Roi trouve futiles. Il a fait arrêter Santa Cruz et l'amiral général Manuel de Banuelos, pour commencer leur procès. Léopold-Guillaume et ses ministres prendront connaissance des documents que le Roi leur remet à ce propos et pourront donner ainsi à Condé l'assurance que du côté espagnol on a agi en toute sincérité (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 256, fol. 220.

1042. Tournai, 17 novembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

De l'avis de tous ses généraux l'archiduc a reconnu qu'il était impossible de se porter au secours de Saint-Ménéhould. L'infanterie, affaiblie

(1) Voir les annexes n° 224.

par le siège de Rocroi se trouvait incapable d'agir. On s'est arrangé avec le duc de Lorraine pour que celui-ci secourût la place, mais les Français sont déjà si avancés dans leurs opérations qu'il faut peu attendre de cette intervention. Fuensaldaña fera rapport au sujet du dernier envoi de 400,000 écus. Dès qu'il sera arrivé à Bruxelles, l'archiduc enverra un agent chargé d'exposer de vive voix au Roi la triste situation des affaires des Pays-Bas et de demander l'envoi de secours. On cherche à faire une réforme rigoureuse de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 256, fol. 244.

1043. Tournai, 17 novembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ambassadeur Brun est venu à Bruxelles et a remis un mémoire relatif à diverses affaires en cours avec les Hollandais (1). Léopold-Guillaume a réuni une jointe de ses ministres et a donné réponse sur chacun des points traités dans le mémoire. Bon nombre de ces affaires se réduisent à des questions d'argent. Les finances royales sont en mauvais état, les Etats ne pourront guère contribuer à la défense et cependant il faut par tous les moyens possibles conserver la paix avec les Hollandais. Il paraît impossible de rétablir les licentes.

Les Hollandais demandent toujours l'échange du haut quartier de Gueldre. On leur a répondu qu'ils avaient à faire des propositions au sujet de la compensation qu'ils donneraient.

(1) Voici une analyse du mémoire d'Antoine Brun :

1. Il faut préparer l'établissement de la Chambre mi-partie pour le 1^{er} décembre 1653; soigner pour l'expédition des nominations du personnel, donner ordre au magistrat de Malines de prendre les dispositions nécessaires et charger le président du Grand Conseil de recevoir les serments des membres.

2. Assurer l'exécution des engagements pris envers le prince d'Orange, en particulier prendre les mesures nécessaires pour qu'il puisse avoir la complète possession de la terre de Montfort.

3. Augmenter jusqu'à concurrence de 10,000 florins le revenu de la terre de Meurs.

4. Procurer l'érection de cette terre en principauté impériale.

5. Faire venir à La Haye le président de la Chambre des Comptes de Gueldre ou le mambour de Gueldre pour arranger la question des revenus de la terre de Montfort.

6. Ecarter la réclamation faite par les tuteurs du prince d'Orange concernant les revenus arriérés de la terre de Montfort.

7. Le traité de Munster comprend l'engagement de payer au prince d'Orange 500,000 flo-

A diverses reprises on a déclaré que les Hollandais pouvaient repousser par la force les Lorrains qui s'installeraient sur leur territoire. Ils n'en continuent pas moins leurs doléances, menaçant de pénétrer au besoin dans le territoire des Pays-Bas, ce qui pourrait entraîner un conflit avec les autorités espagnoles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 256, fol. 247.

rins et une rente de 80,000 en compensation de la renonciation à toute prétention sur le marquisat de Bergen-op-Zoom. De ces 500,000 florins, 280,000 seulement ont été payés. Il y a aussi deux échéances arriérées de la rente de 80,000 florins.

8. Le Roi prétend que la rente en question doit être affectée sur les ressources des Pays-Bas. Il faudra une bonne fois régler cette affaire.

9. La princesse d'Orange prétend aussi qu'on paie le rachat des charges qui grèvent les terres de Turnhout et de Zevenbergen.

10. La terre de Turnhout doit être exempte de tout logement de troupes.

11. Il en est de même de celle de Herstal.

12. Les États de Brabant et de Flandre ont promis jadis pour la conclusion de la paix avec la Hollande une somme d'un million et demi de florins. Ce qu'ils ont donné jusqu'ici est insignifiant. On pourrait les obliger à concourir aux frais de l'ambassade espagnole de La Haye.

13. Il faut s'occuper aussi de la prétention de Roger Huyghens qui exige qu'on lui paie une rente de 8000 florins.

14. Il y a aussi la réclamation peu importante du conseiller Knuyt.

15. Encore celles de Juan Cools et de N. Culemburg.

16. Un des principaux ministres hollandais a demandé de pouvoir faire venir en franchise du pays de Liège certaines marchandises.

17. Les États Généraux ont remis un mémoire contenant des plaintes relatives à l'exécution de la paix de Munster. Depuis, ils ont renouvelé leurs doléances de la façon la plus pressante.

18. Un de leurs desiderata les plus importants est d'obtenir de la Diète impériale une déclaration au sujet de l'attitude de bonne amitié de l'Allemagne vis-à-vis des Provinces-Unies.

19. Il reste aussi la question du haut quartier de Gueldre. A ce propos on a invité les Hollandais à faire eux-mêmes des propositions.

20. On réclame aussi la restitution des biens du sujet hollandais van der Haghen.

21. Une des principales doléances des Hollandais est l'attitude de certains armateurs de Bruges, Dunkerque, Ostende et Nieupoort qui prennent des lettres de mer pour aller à la course des Anglais.

22. Il reste aussi à accomplir l'engagement pris envers la veuve du comte Henri de Berg.

23. Dernier grief : les logements et passages de troupes dans le pays d'Outre-Meuse et la mairie de Bois le Duc. Ceci pourrait amener une rupture de la paix (*).

(*) En marge se trouvent des annotations indiquant les mesures prises par l'archiduc pour y remédier.

1044. Tournai, 18 novembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Condé menace de rompre toutes les conventions si on ne lui fournit des quartiers d'hiver pour ses troupes. Cela est impossible si on ne veut tomber dans une extrême disette et puis on a refusé la chose au duc de Lorraine! Si on donnait satisfaction à l'un, l'autre se plaindrait avec raison. Les États de Flandre ont menacé de prendre éventuellement les armes pour chasser les étrangers de leur pays. L'archiduc voudrait connaître la décision du Roi sur ce qu'il y aurait lieu de faire en cas de rupture avec Condé.

Un agent de Condé prétend que l'Empereur aurait déclaré qu'il abandonnait le pays de Liège à ce même Condé, mais cela n'est pas vraisemblable. Les villes de Mézières, Charleville et Mont Olympe veulent se mettre dans un état de neutralité vis-à-vis de Condé. L'archiduc les a invitées à envoyer des délégués à Bruxelles, pour examiner leurs conventions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 256, fol. 255 (1).

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières, le 18 novembre, pour la veuve du chancelier de Brabant, Ferdinand de Boisschot (fol. 259), pour le religieux Bartélemi de Los Rios et les fils de Louis de Portugal (fol. 260), pour Gaspar de Obremont, baron de Ribeaucourt (fol. 261), pour le juge Geronimo Perez (fol. 263); le 20 novembre pour Claude de Croy (fol. 280), pour Juan Rocaful, lieutenant du Gouvernement de Cambrai (fol. 282), pour le marquis de Ceralbo (fol. 284); le 30 novembre, pour l'amiral Juan de Matos (fol. 286); le 3 décembre, pour l'Electeur de Cologne (fol. 288), pour le comte Ferdinand de Rechem, officier allemand (fol. 291), pour la duchesse de Chevreuse (fol. 300), pour Baudouin van der Piet (fol. 303), pour Antoine Brun (fol. 304), pour l'archevêque de Trèves (fol. 308); le 5 décembre, pour le marquis de Trelon (fol. 313), pour Domingo Ochoa Cevallos, officier de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 315), pour Melchior de Rojas y Moscoso, officier (fol. 317); le 5 décembre, pour Claude de Beaufremont, baron de Scey, gouverneur de la Bourgogne (fol. 319), pour Alexandre de Bournonville (fol. 321); le 6 décembre, pour Antonio Furtado (fol. 326), pour Felix de Zuniga, gentilhomme de la chambre de Léopold-Guillaume (fol. 328); le 15 décembre, pour le comte de Solbre (fol. 336); le 17 décembre, pour Roman Montero de Espinosa (fol. 338), pour le capitaine de cavalerie Jacinte Cortes (fol. 341), pour le capitaine d'infanterie Domingo Ferreyra (fol. 344), pour son collègue Diego de Goni y Peralta (fol. 345), pour son collègue Diego de Bracamonte (fol. 350); le 25 décembre, pour le capitaine Pedro de Reynoso (fol. 363); le 26 décembre, pour le maître de camp Bernardin Inquino (fol. 366).

1045. Madrid, 18 novembre 1653. — *Philippe IV à Cardenas.*

Au sujet des ouvertures faites en vue d'une alliance anglo-espagnole dirigée contre la France. Le Roi déclare qu'il veut agir prudemment. Il y a pour cela différents motifs et d'abord la question religieuse. A l'encontre du roi de France, Philippe IV ne désire pas s'allier à des hérétiques. En plus, il souhaite la paix et se refuse donc à contracter des alliances nouvelles. La France est déjà suffisamment affaiblie par les querelles intestines et a dû renoncer de ce chef à intervenir en Allemagne. Une alliance étroite avec l'Angleterre entraînerait des difficultés avec les Hollandais. En outre, la forme encore incertaine du gouvernement anglais impose une certaine réserve. Enfin le Roi veut attendre que la république anglaise soit elle-même contrainte de solliciter son alliance et d'accepter alors ses conditions.

Telles sont les mobiles de la politique espagnole. La conduite de Mazarin, l'accueil réservé en France aux Stuarts vont placer Cromwell dans la nécessité de rechercher l'alliance espagnole. La réconciliation de l'Espagne avec la France constituerait pour l'Angleterre une menace terrible. La reine de Suède pourrait éventuellement accéder à l'alliance anglo-espagnole. Elle a donné à entendre à Pimentel qu'elle ne saurait persister dans la neutralité eu égard à la guerre sanglante où elle se trouve engagée contre les Etats Généraux.

Le Roi rappelle que l'année précédente, il a envoyé à Cardenas une procuration pour conclure une alliance avec l'Angleterre. A l'heure actuelle il peut faire usage de ce document pour empêcher une alliance franco-anglaise. Il paraît nécessaire de stipuler qu'aucun des alliés ne pourra conclure la paix sans l'autre, avec l'assurance que chaque fois que les Français violeraient le traité de paix qu'on serait amené ultérieurement à conclure avec eux, chacun des alliés reprendrait les armes. Cardenas peut prendre au nom du Roi de semblables engagements. Il semble bien que les Anglais pourront y consentir sans devoir renoncer à la guerre qu'ils font aux Hollandais. Il est regrettable qu'ils n'ont pas profité de l'occasion qui s'offrait lors de l'attaque de Bordeaux. Il est possible qu'ils seront disposés à reprendre cette entreprise. En tout cas la guerre qu'ils font aux Hollandais constitue pour les Anglais le principal obstacle à l'alliance espagnole. Si pourtant cette guerre finis-

sait, il faudrait soigner que le Roi soit compris dans le traité à conclure éventuellement. On enverra à Cardenas le plus d'argent qu'on pourra et aucune question d'ordre financier ne devra l'arrêter, eu égard à l'intérêt supérieur de la monarchie espagnole, de provoquer un conflit entre Anglais et Français.

Il faudrait aussi obtenir la rupture entre l'Angleterre et le Portugal. Fournant, dans ce cas, les Anglais pourraient exiger que le Roi rompît avec les Hollandais, ce qu'il ne veut pas faire. Il faudrait alors se contenter de la promesse réciproque de ne pas soutenir les ennemis l'un de l'autre. Dans le cas où les Anglais prendraient l'initiative de la rupture avec les Portugais, le Roi serait dispensé d'agir de même vis-à-vis des Hollandais. Une alliance des Hollandais avec les Portugais provoquerait la défiance des Anglais envers ces derniers. Une alliance franco-hollandaise semble peu probable; en tout cas, elle s'étendrait aussi aux Portugais et faciliterait ainsi les opérations du Roi contre ceux-ci.

A propos des tractations de la province de Hollande, Cardenas se gardera bien de s'en mêler, car la dissension entre cette province et les autres provinces hollandaises favorise les intérêts du Roi.

Il serait à souhaiter que Cardenas pût terminer cette négociation avant le commencement de la campagne prochaine. On a mis Léopold-Guillaume bien au courant et suivant ses instructions Cardenas peut résoudre tous les points douteux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 268.

1046. Tournai, 18 novembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les abbayes des Pays-Bas n'ont que peu de ressources, il n'y a pas moyen de leur imposer des pensions considérables ni de réclamer le payement des anciennes pensions. Les religieux se plaignent des ruines causées par la guerre. L'archiduc a demandé au Pape de pouvoir imposer aux évêchés et aux abbayes une pension pour l'hôpital militaire de Malines. En supposant même que la Curie y consente, il est très douteux que les prélats intéressés veuillent se soumettre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 262.

1047. Madrid, 19 novembre 1653. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Cardeñas a fait rapport sur les ouvertures faites par le secrétaire d'Etat Jean Turloec en vue de la conclusion d'une alliance entre l'Espagne et l'Angleterre. Le Roi a fait examiner la question en détail et a envoyé à ce propos des instructions à Cardeñas. Il en communique le texte à l'archiduc (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 263.

1048. Bruxelles, 6 décembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 40

Protestations de dévouement. L'archiduc est heureux que le Roi ait décidé que ni Condé ni le duc de Lorraine ne peuvent prendre leurs quartiers d'hiver dans les Pays-Bas. Condé menace de se rendre en Hollande, à Cologne ou à Venise.

Au duc de Wurtemberg qui s'était joint aux troupes de Lorraine pour tenter de secourir Saint Ménehould — place qu'on a d'ailleurs perdue — on a envoyé l'ordre d'établir ses quartiers d'hiver en France mais non en Allemagne, puisque le Roi veut rester en bons termes avec les Electeurs voisins. La présence de Turenne a empêché de pénétrer dans le Boulonais. Le duc de Lorraine prétend vouloir se rendre en Alsace pour ranimer ses troupes. Si on pouvait faire leur jonction avec celles de Condé, ce serait très profitable, mais ces deux princes ne seront jamais d'accord. L'un veut toujours ce que l'autre refuse. En tout cas, la question la plus intéressante c'est de tenir les Lorrains hors du pays. Le nonce de Paris a fait savoir que Louis XIV est disposé à nommer les plénipotentiaires pour la conclusion de la paix et que le congrès devrait se tenir à la frontière des deux pays. 20 25

Garcies a été désigné pour se rendre à Madrid et exposer la situation au Roi. Que celui-ci envoie de l'argent et des renforts!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 323. 30

(1) Le 5 janvier 1654, l'archiduc accuse réception de cette lettre (reg. 257, fol. 10).

1049. Bruxelles, 11 décembre 1653. — *Consulte du Conseil d'Etat belge.*

Le Conseil rejette la proposition d'établir une synagogue à Borgerhout près d'Anvers.

Estado, 2083.

1050. Bruxelles, 12 décembre 1653. — *Instructions d'Albert Knopff envoyé auprès de l'Electeur de Cologne.*

10 L'objectif de la mission est d'obtenir pour les troupes de Condé quelques quartiers d'hiver au pays de Liège. On s'adressera à cet effet au comte de Furstemberg, grand majordome de l'Electeur. On lui offrira pour deux ans une subvention de 3,000 écus. On tâchera de savoir pourquoi l'Electeur n'a pas demandé la pension dont jouissait son prédécesseur et si éventuellement il l'accepterait. En retour de la permission de prendre quelques quartiers d'hiver on payerait jusqu'à 30,000 écus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 334.

15 1051. Bruxelles, 13 décembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

20 Condé a envoyé à Bruxelles M. de Lenet pour demander des quartiers d'hiver et de l'argent pour placer une partie de ses troupes dans le pays de Liège. Au premier point on a refusé, faisant valoir l'impossibilité qu'il y a d'y satisfaire. L'agent en question ne s'est pas montré satisfait, croyant qu'il avait le droit de loger ses troupes puisque cela s'était fait 25 l'année précédente. Il a demandé en compensation 100,000 écus. On lui en a offert 50,000, encore qu'on ne sache pas où les trouver. En plus Lenet a proféré des menaces, le Prince licencierait ses troupes et passerait en Hollande. On a tenu à ce propos différentes réunions avec les ministres espagnols. On a examiné tous les aspects de la question pre- 30 nant en considération l'ordre formel du Roi d'éviter toute rupture avec les Electeurs de Cologne et de Trèves, l'impossibilité de loger ces troupes en France, le caractère emporté de Condé. On aurait volontiers trouvé

une solution de juste milieu, enfin on a dit à Lenet qu'on licencierait 2,000 hommes de l'armée du Roi destinés à être mis sous les ordres de Condé en exécution de la convention faite avec lui et qu'il pourrait disposer de leurs quartiers d'hiver. On a ajouté que Condé n'avait pas besoin du sauf-conduit qu'il demandait. L'archiduc a envoyé l'official Knopff de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre pour négocier avec l'Electeur de Cologne et tâcher par la douceur d'obtenir quelque concession de sa part.

La menace de Condé de se rendre en Hollande va se répéter à chaque exigence qu'on ne pourra satisfaire. L'archiduc voudrait savoir ce qu'il doit faire dans ce cas. Garcies s'est excusé de ne pouvoir se rendre à Madrid, l'archiduc a désigné à sa place Balthasar Mercader.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 330.

1052. Bruxelles, 20 décembre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Lenet est revenu faire des instances et des menaces. Il a demandé des quartiers d'hiver pour 14 compagnies de 200 cavaliers. On s'est décidé à lui offrir 60,000 écus en cinq mois. Il n'y a pas moyen de donner du logement à ces gens qui commettent tant d'excès. D'ailleurs les Lorrains ne manqueraient pas de réclamer à leur tour. Finalement Lenet s'est déclaré satisfait. On a cherché un accommodement pour les autres troupes de Condé et les Lorrains. On ne sait pas encore si Condé l'acceptera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 352.

1053. Madrid, 20 décembre 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

La flotte de la Mer Océane s'est retirée de Bordeaux. La flotte des Pays-Bas va rentrer dans son port d'attache et ramènera un tercio espagnol. Elle doit revenir au printemps. On enverra 50,000 écus pour son service. Il faut que l'année prochaine les équipages soient triplés et que les navires soient pourvus de munitions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 355.

1054. Bruxelles, 20 décembre 1653. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc annonce au Roi l'arrivée prochaine de Mercader, châtelain d'Anvers et membre du Conseil de guerre de Sa Majesté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 351.

Estado, 2186.

1055. Madrid, 24 décembre 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Brun a écrit à propos des tractations en vue d'une alliance anglo-hollandaise. Il demande que les Etats de Brabant lui fournissent 40 ou 50,000 florins pour gagner de nouveaux amis en Hollande. L'archiduc doit s'employer à cet effet auprès des Etats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 360.

1056. Madrid, 29 décembre 1653. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

En témoignage de sa satisfaction le Roi lui donne une pension ecclésiastique de 30,000 écus. En attendant qu'il puisse l'assigner sur le domaine, il la paiera sur les pensions de l'armée. Il lui donne, en outre, six décorations (*habitos*), deux de Saint-Jacques, deux d'Alcantara, deux de Calatrave, pour qu'il les distribue entre ses serviteurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 256, fol. 369.

Estado, 2264.

1057. Bruxelles, 5 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet de la nouvelle communiquée par Bernardin de Rebolledo de la conclusion d'un traité entre Danois et Hollandais, qui ne préjudicierait en rien à celui conclu en 1641 entre l'Espagne et le Danemark. Rebolledo a fait savoir à Bruxelles qu'il avait obtenu l'assurance que les armateurs sortant des ports des Pays-Bas n'auraient pas à payer au passage du Sund des droits plus élevés que les Hollandais et avis en a été publié à Ostende et à Dunkerque. A propos des fraudes qui se

commettent à l'occasion de l'importation en Espagne des produits flamands, l'archiduc fait savoir qu'il a remis au Conseil des Finances la lettre du Roi traitant de cette matière.

Serétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 4 (1).

1058. Bruxelles, 5 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 3

Le marquis de Castel-Rodrigo prétend avoir appris à Ratisbonne de M. de Beutost, que le roi de France serait disposé à conclure la paix. A ce propos, Philippe IV a renouvelé à Léopold-Guillaume l'assurance de ses dispositions pacifiques et l'a chargé de faire tous ses efforts pour amener la fin des hostilités. L'archiduc fait observer que ce Beutost est aux ordres de Mazarin, ennemi déclaré de la paix, qui n'a cherché qu'une seule chose, avoir entrée au congrès de Ratisbonne et y mettre en train des négociations qui seront comme de coutume pleines d'artifices. D'ailleurs, une fois entré au congrès, le diplomate français n'a plus fait aucune démarche ni auprès de l'Empereur, ni auprès des Electeurs et princes allemands. 10 15

Fuensaldaña aura fait savoir au Roi que Mazarin lui a demandé une entrevue, protestant qu'elle faciliterait la conclusion de la paix, qu'on avancerait plus en quelques heures qu'en plusieurs jours de congrès. Fuensaldaña s'est déclaré prêt à se rendre à cette entrevue, mais depuis, Mazarin n'a plus donné signe. Le cardinal fait semblant de désirer la paix, mais en réalité la déteste. 20

Serétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 6.

(1) Il convient de signaler les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 janvier, pour Esteban de Gamarra (fol. 1); le 5 janvier, pour le marquis de Leganès et le religieux fr. Hilario le Mayore, aumônier militaire (fol. 2), pour le conseiller Steenhuis (fol. 24); le 10 janvier, pour Gaspar d'Obremont (fol. 26), pour le sergent-major Gilbert Talbot (fol. 28); le 11 janvier, pour le comte de Bassigny (fol. 31); le 25 janvier, pour l'amiral Juan de Matos (fol. 37), pour le comte de Henin (fol. 53), pour la duchesse de Chevreuse (fol. 57), pour Juan de Rocafull, officier espagnol (fol. 66), pour le comte de Bassigny et l'abbé de Mercy (fol. 67); le 27 février, pour le capitaine Matheo de Torres (fol. 73); le 2 mars, pour Isabelle Claire de Luxembourg, veuve d'Ambroise Mejia Bocanegra (fol. 76); le 11 mars, pour les enfants de Luis de Portugal (fol. 104), pour le religieux bénédictin Inigo Roco (fol. 105); le 12 mars, pour le comte de Bassigny et l'abbé de Mercy (fol. 112); le 15 mars, pour Juan Bela de Torres, officier espagnol (fol. 119). 35

1059. Bruxelles, 5 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc communique au Roi une consulte du marquis de Lede relative aux prérogatives de l'amiral en chef de la flotte des Pays-Bas (1).

Serétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 11.

1060. Bruxelles, 5 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 5

Affaires du jansénisme. La doctrine s'est implanlée aux Pays-Bas et y est défendue avec acharnement. La bulle concernant les cinq propositions a été publiée. L'Université de Louvain s'est soumise; l'archevêque de Malines en a fait autant. Si quelque contravention se fait jour, on pourra la réprimer sans porter atteinte au droit ecclésiastique. La question des archevêque de Malines et évêque de Gand est en voie de solution. L'évêque de Gand s'est rendu à Rome et a demandé pardon. L'archevêque a fait de même. Le premier a reçu une absolution intégrale. Le second a demandé l'avis du gouverneur général, celui-ci n'a pas voulu répondre pour ménager le Conseil de Brabant. Alors l'intéressé s'est remis à la décision du Saint-Siège et a été absous par l'internonce. 10 15

Serétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 19.

(1) La consulte se trouve en annexe (fol. 12). On y apprend que Diego Escobedo Henriquez a posé sa candidature au poste en question. Le marquis rappelle que la flotte a été constituée à Ostende au début de 1621. On en a confié le commandement avec le titre de surintendant au gouverneur du port Firmin de Lodosa, qui jadis avait rempli les fonctions d'amiral en Espagne. En 1626, Spinola désigna comme amiral Francisco de Rivera qui avait commandé l'escadre de Naples. En 1631, le Roi rappela ce dernier en Espagne et Aytona désigna pour le remplacer le comte de Wacken. Rivera reprit le commandement de la flotte des Pays-Bas depuis 1632 jusqu'en 1635. Alors le Roi désigna le marquis de Lede, mais il ne prit pas possession de ses fonctions et laissa le gouvernement de l'armée navale à Juan de Gavarelle, avec le titre de surintendant. Gavarelle conserva ce commandement jusqu'en 1642. En 1643, Lede reprit lui-même le commandement. L'amiral de la flotte a droit à une solde mensuelle de 300 écus, il a sous ses ordres tous les officiers de l'armée de mer et tout le personnel administratif. En l'absence du Capitaine général, il nomme *ad interim* aux différents emplois et rend la justice. Le poste d'amiral est resté vacant si longtemps pour divers motifs, notamment à cause du manque d'argent. On n'a pas les moyens nécessaires pour payer les appointements du personnel de la flotte, pourtant si réduit. Il serait très utile de nommer un nouvel amiral. 20 35

1061. Bruxelles, 5 janvier 1654. — X... à Geronimo de la Torre ⁽¹⁾.

Misérable état de la Secrétairerie d'État et de Guerre et des autres organismes administratifs! On est endetté vis-à-vis des fournisseurs de papier et d'encre! Le secrétaire est prié de prendre les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 22

5

1062. Bruxelles, 6 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le duc de Lorraine est venu à la Cour et l'archiduc lui a parlé de l'évacuation des places qu'il occupe dans l'Empire et de la nécessité de faire sortir ses troupes du pays de Liège. Sur le premier point le duc a déclaré qu'il était satisfait de l'accord conclu avec lui et qu'il enverrait les ordres nécessaires à son agent à Francfort pour recevoir l'argent qui lui revenait. Il fera évacuer les places en question. A propos du second point, il n'y a pas eu moyen de lui arracher une réponse catégorique.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 25.

15

1063. Ratisbonne, 7 janvier 1654. — Ferdinand III au comte de Lamberg, ambassadeur à Madrid.

L'Empereur demande que l'ambassadeur fasse des instances pour le rétablissement du comte de Schwartzemberg dans un poste aux Pays-Bas.

Estado, 2185.

1064. 10 janvier 1654. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Au sujet du maintien d'un agent belge à Rome. On rappelle les instructions données à Léopold-Guillaume prescrivant de confier aux soins de l'ambassadeur espagnol les affaires à négocier à la Curie.

⁽¹⁾ La lettre en question émane vraisemblablement d'Augustin Navarro.

Léopold-Guillaume a protesté qu'il convenait de maintenir en fonctions à Rome un agent informé des coutumes et des intérêts de ces provinces, ajoutant qu'il se disposait à nommer un nouveau titulaire. Le Conseil se rallie à cette manière de voir, pourvu que l'agent en question soit sous la dépendance de l'ambassadeur et ne traite avec qui que ce soit sinon sur son ordre.

Estado, 2083.

1065., 13 janvier 1654. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Sur la proposition de Van Langeren de creuser un nouveau canal de Dunkerque à Mardijk. Le Conseil croit qu'il sera difficile de trouver les fonds nécessaires, mais il convient que l'archiduc Léopold-Guillaume remette les plans du canal à des gens compétents et fasse connaître au Roi ce qu'il y a lieu de faire.

Estado, 2083.

1066. Bruxelles, 23 janvier 1654. — Consulte du Conseil des Finances.

Au sujet de l'importation frauduleuse en Espagne de produits français. Le Conseil a jugé nécessaire de procéder à une enquête dans les principales places de commerce où on s'occupe du trafic avec l'Espagne. On en est venu à cette conclusion que le remède consisterait dans une défense rigoureuse à faire par le Roi d'introduire dans ses États aucun produit français. On éviterait ainsi les formalités gênantes qui se font maintenant à l'entrée des produits d'origine belge, malgré les certificats dont ils sont munis. Le Roi pourrait publier une ordonnance punissant sévèrement les importations frauduleuses. Après cela, il y aurait moyen de prendre des mesures pour favoriser le commerce de ces provinces avec l'Espagne ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 97.

⁽¹⁾ L'archiduc communique cette consulte au Roi le 11 mars suivant (fol. 96).

1067. Bruxelles, 25 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le gouvernement d'Ostende est vacant par le décès de Juan de Quixada Almaraz. Les candidats à sa succession sont : Francisco Deza et Bernard de Vargas, maîtres de camp, et Francisco de Alvilda, lieutenant du maître de camp général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 38.

1068. Bruxelles, 25 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a appris que des troupes françaises se dirigeaient vers le pays de Liège, sous prétexte d'en chasser les Lorrains et les soldats de Condé, on ajoutait qu'on avait offert de leur remettre Dinant et Bouillon et qu'il y avait bien 7,000 hommes. On a songé à envoyer quelqu'un auprès de l'Electeur, mais on y a renoncé à cause de la mauvaise manière dont celui-ci reçoit les ministres ⁽¹⁾. L'archiduc lui a envoyé une lettre dont il communique la teneur au Roi. Cela pourrait provoquer de nouveaux ennus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 40.

1069. Bruxelles, 25 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à l'Electeur de Cologne.

On a appris que des Français se dirigent vers le pays de Liège et que l'Electeur aurait offert de leur remettre Dinant et Bouillon. Cela n'est pas croyable. En tout cas, ce serait une violation manifeste de la neutralité qui amènerait les hostilités dans la principauté. L'inconvénient du logement des troupes cessera avec le printemps, les Français ne rendront pas facilement les places qu'on leur a remises. L'archiduc a retiré immédiatement du pays de Liège toutes les troupes du Roi qui s'y étaient installées; il espère que l'Electeur fera partir aussi les Français, sans qu'on soit forcé de prendre les mesures nécessaires pour assurer

(1) *los ministros.*

la défense des Pays-Bas. Si, pour débarrasser son pays de la soldatesque étrangère, l'Electeur avait fait appel à quelque prince allemand, on se serait résigné, mais appeler des Français est chose inadmissible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 42.

1070. Bruxelles, 25 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a donné à l'internonce l'assurance qu'on lui prêtera assistance chaque fois qu'il le demandera pour l'exécution de la bulle relative au jansénisme. Le livre du père Sibille pourra être distribué librement, mais l'auteur devra demander pardon de l'avoir fait imprimer sans autorisation. Le Conseil de Brabant a reçu ordre de s'abstenir de toute innovation préjudiciable aux droits de l'Église et on lui a fait savoir combien on s'étonnait de ce qu'il eût proclamé libelle diffamatoire la citation faite par le Pape aux deux prélats.

L'internonce est à peu près satisfait. Il conviendrait que l'ambassadeur espagnol à Rome fit des démarches pour qu'on ne pousse pas plus loin les procès engagés contre les prélats.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 47.

1071. Bruxelles, 25 janvier 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Quelques Espagnols sont arrivés aux Pays-Bas. Un navire de transport s'est perdu en mer avec 300 hommes. Le Roi devrait envoyer aussi des Italiens, car les unités de cette nation sont très réduites. Il est difficile de se procurer des Allemands, l'Electeur de Cologne est si mécontent qu'il n'y a pas moyen de faire venir des hommes par ses États. Il faut les transporter par mer, ce qui est long et dispendieux.

En France, on fait des préparatifs pour la campagne prochaine. Ici il n'y a pas moyen de faire quoi que ce soit : manque d'argent. Les places fortes sont sans défense. L'archiduc accomplit son devoir en signalant cette misérable situation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 55.

1072. Bruxelles, 25 janvier 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'Electeur de Cologne continue ses plaintes. A sa conduite on voit qu'il s'est mis entre les mains des Français. Une troupe de 3,000 hommes s'avance dans la direction de Sedan. Dans la principauté il n'y a pas un soldat du Roi, mais les troupes de Condé et les Lorrains y séjournent et commettent les actes répréhensibles accoutumés. L'Electeur cherche partout des défenseurs, en Allemagne et en Hollande. Il est à craindre que les Lorrains et la troupe de Condé, chassés par les Français et les Liégeois, n'envahissent le Brabant (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 59. 10

1073. Bruxelles, 14 février 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'échec de la tentative des Français contre Stenay faisait croire que ces mêmes Français allaient se retirer, d'autant plus que l'Electeur de Cologne assurait qu'il ne les avait nullement appelés. Depuis on a appris qu'au contraire l'ennemi continuait sa marche en avant, d'accord avec l'Electeur. Léopold-Guillaume a envoyé un héraut à l'Electeur pour lui rappeler ses promesses et signaler à son attention les dommages que sa conduite entraînera pour la principauté. Il n'y a d'ailleurs pas grand chose à attendre de cette démarche.

L'armée royale a été envoyée de ce côté, elle est misérable. Nécessité urgente de l'envoi de prompts secours. Le Protecteur anglais a reçu les félicitations de tous les princes voisins. L'archiduc a prescrit à Cardenas de le congratuler aussi en son nom. Cardenas a insisté sur la nécessité de l'appeler « Sérénissime » et « Altesse » dans le cas où on lui écrirait. Léopold-Guillaume a décidé de lui faire porter une lettre, rédigée suivant cette indication, par son chambellan Francisco Romero.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 68.

(1) Voir en annexes une lettre de Léopold-Guillaume à l'Electeur datée du 18 janvier et une lettre de l'Electeur à l'archiduc du 14 janvier (fol. 60).

1074. S. d. (avant le 16 février 1654). — *Instruction remise par l'archiduc Léopold-Guillaume à D. Balthasar Mercader chargé de demander au Roi sa retraite.*

Estado, 2083.

5 1075., 16 février 1654. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les instructions précitées. Longue consulte avec apostille du Roi en marge.

Estado, 2083.

10 1076., 18 février 1654. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les instructions données par l'archiduc Léopold-Guillaume à D. Balthasar Mercader chargé de demander au Roi sa retraite. Si Sa Majesté le veut, l'archiduc restera, mais à la condition qu'on lui fournisse les moyens nécessaires. Qu'on lui dise pourquoi on a éloigné de sa personne le comte de Schwartzemberg; si c'est par jalousie, plutôt que pour raisons de convenance au service du Roi, qu'on le rétablisse dans son poste. Léopold-Guillaume dans ses instructions parle ensuite du duc de Lorraine, du prince de Condé, etc. Il trouve qu'il faudrait éloigner Condé à cause de son esprit autoritaire.

Le Conseil estime que le passage de ces instructions relatif à la demande d'assistance ne donne lieu à aucune réflexion spéciale. Quant à Schwartzemberg, le Roi a signalé les raisons pour lesquelles il l'a éloigné de la personne de l'archiduc. La jointe reprend chacun des points des instructions; elle conseille de payer l'arriéré dû à Léopold-Guillaume et de relever son moral.

Estado, 2083.

1077. Madrid, 19 février 1654. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le nonce de Madrid a fait savoir qu'on négociait aux Pays-Bas pour permettre l'ouverture d'une synagogue à Borgerhout et a demandé

qu'on refusât cette permission. Le Roi ne saurait croire que Léopold-Guillaume ait permis pareille chose. Cependant il a cru bon d'avertir l'archiduc qu'il doit y mettre ordre s'il est temps encore.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 70.

1078. Bruxelles, ... février 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

A propos du jansénisme. Après que le placard publié par le Conseil de Brabant, au sujet du décret pontifical suspendant l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand, eût été affiché à Sainte-Gudule, l'archiduc a imposé au Conseil de ne plus se mêler de cette affaire. Il lui a été prescrit de demander au préalable la décision du Gouvernement général. 10

Par rapport à la protestation de l'Internonce, il est à remarquer que de part et d'autre on s'est abstenu de toute démarche ultérieure et il faut croire que tout restera tranquille. L'internonce a été remplacé, son successeur est plus accommodant. A présent les difficultés semblent 15 aplanies. L'archevêque de Malines et l'évêque de Gand ont fait leur soumission. Le Roi devrait charger son ambassadeur à Rome de faire les démarches requises pour que la Curie se contente de cette soumission. Il serait à souhaiter qu'on n'en vînt pas à décréter une sentence rigoureuse qui rallumerait les protestations, en particulier celles du 20 Brabant. La prétention de citer ces prélats à Rome se heurterait à une opposition décidée et causerait du préjudice au respect que la population a témoigné par le passé d'une façon générale au Saint-Siège. Ce serait un grand scandale à la vue des hérétiques qui ne manqueraient pas d'en tirer profit. Les mesures prises par l'archiduc en vue de l'exé- 25 cution des bulles pontificales, particulièrement par l'Université de Louvain, devraient pousser le Pape à la condescendance. L'Université s'est d'ailleurs soumise. On s'abstiendra de nuire en quoi que ce soit à la juridiction ecclésiastique. On a assuré l'internonce qu'en cas de besoin on prêterait assistance aux juges ecclésiastiques pour l'exécution 30 de leurs sentences contre les Jansénistes. Les ordres nécessaires ont été donnés aux tribunaux. On a permis au père Sibille d'imprimer son livre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 41.

1079. Bruxelles, 7 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a persisté dans ses sinistres agissements, ses tractations avec les Français sont notoires, vis-à-vis du Roi il agit d'une manière équivoque. A diverses reprises on a songé à s'assurer de sa 5 personne, pour prévenir les dommages qu'il pourrait causer. Lors de la campagne dernière, sa conduite devant Rocroy a été néfaste; peu avant il avait refusé le concours de sa cavalerie pour occuper des postes devant Guise. On a examiné les ordres donnés à ce sujet par le Roi depuis le gouvernement de Castel-Rodrigo et on a reconnu que le Roi laissait 10 au jugement de Léopold-Guillaume le soin de s'assurer du duc de Lorraine. On a tenu divers conseils à ce sujet, Hovynnes a pris part à la délibération. La chose présentait des inconvénients. Les 6,000 à 7,000 hommes du duc pourraient passer à l'ennemi. On ne disposait pas d'argent pour leur donner satisfaction. Les chefs de cette armée sont gens 15 d'honneur, qui difficilement se mettront au service du Roi. D'autre part, la conduite du duc est intolérable, le Roi est son souverain au titre des nombreuses propriétés que le duc détient aux Pays-Bas. Il a donc le droit de se faire justice. La conduite du duc scandalise les habitants. En le châtiant, on donnerait satisfaction non seulement aux sujets des Pays- 20 Bas, mais aux Hollandais et aux habitants de l'Empire. L'individu en question est détesté de toute sa famille. Le comte de Ligneville, qui commande les Lorrains, est dégoûté de la conduite du duc. Il y aurait moyen de garder les troupes au service du Roi; d'ailleurs elles se trouvent dans le pays de Liège et ne sauraient passer en France sans traverser les Etats du Roi. On décida donc d'arrêter le duc et de faire exécuter 25 cette mission par le comte de Garcies.

On apprit à ce moment que les Français avaient envoyé 7,000 ou 8,000 hommes pour aider l'Electeur de Cologne à chasser les Lorrains et les troupes de Condé. On résolut alors de retarder quelque peu 30 l'arrestation du duc. Les Français se retirèrent rapidement devant les mesures prises pour leur résister. On a ensuite mis le duc en arrestation.

Léopold-Guillaume s'est depuis abouché avec les deux principaux ministres du duc et leur a offert la protection du Roi. Ceux-ci ont ouvertement approuvé l'arrestation du duc. On a aussitôt envoyé un agent en 35 Allemagne pour mettre l'Empereur au courant de ce qui s'était passé et

tâcher de faire venir aux Pays-Bas le duc François de Lorraine. On a pu convaincre les troupes de reconnaître ce dernier comme chef et d'obéir, en attendant son arrivée, aux ordres que Léopold-Guillaume leur donnerait. On a publié un manifeste justifiant la sanction prise contre le duc et on l'a transféré lui-même à la citadelle d'Anvers. Les troupes françaises appelées par l'Electeur de Cologne ont passé par le Luxembourg sans y rien prendre. L'Empereur a convoqué les Electeurs et les députés des cercles pour secourir l'Electeur et a envoyé un agent pour persuader le duc de Lorraine de retirer ses troupes du pays de Liège. C'est une nouvelle source d'embarras occasionnée par l'arrivée de toutes ces troupes aux Pays-Bas et la crainte des mouvements qui pourraient se produire en Allemagne. L'archiduc a expliqué à cet agent que le duc de Lorraine avait agi contrairement aux ordres du Roi. L'Electeur lui-même est malade, il ne se réjouit guère de voir les Français aux portes de Liège. Il a fait dire à Bruxelles qu'il les écarterait, si on éloignait les Lorrains et les soldats de Condé. L'archiduc a répondu qu'on lui donnerait satisfaction. Cette promesse est d'ailleurs difficile à exécuter en ce qui concerne les soldats de Condé.

Il faut espérer de la bonté divine qu'Elle protège les États de S. M. et ces provinces en particulier.

Le devouement de l'archiduc est entièrement acquis à la personne du Roi. Mais la situation présente est bien confuse. On a dans le pays deux armées étrangères, on manque de moyens pour les entretenir, l'armée royale est dans un état lamentable. Si l'archiduc avait de l'argent en suffisance, il y aurait moyen de remédier sérieusement à toutes ces difficultés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 78.

1080. Madrid, 9 mars 1654. — *Le comte de Lamberg, ambassadeur d'Allemagne à Philippe IV.*

L'ambassadeur demande au nom de l'Empereur que le comte de Schwartzemberg soit rétabli dans son poste.

Estado, 2185

1081. Bruxelles, 11 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Envoi des documents publiés pour justifier l'arrestation du duc de Lorraine. L'archiduc a désigné le maître de camp Barnabé de Vargas pour assurer la garde du duc. On tient celui-ci au secret. Il a demandé à pouvoir s'expliquer avec un ministre du Roi. Il déteste son héritier, le duc François, et craint son arrivée. Le Roi voudra bien faire connaître sa volonté à propos de ce qu'il y a lieu de faire du duc. Faut-il l'écouter et en finir une bonne fois? On ne peut guère se fier à ses promesses.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 85.

1082. Bruxelles, 11 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a remis au marquis de Lede les 50,000 ducats que le Roi a envoyés pour le service de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 101.

1083. Bruxelles, 11 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Depuis la mort du comte du Rœulx, le gouvernement de Lille est vacant. Les candidats sont : le comte de Bruay, le comte de Solre, le comte de Rennenbourg.

Pour le gouvernement de la Bourgogne, on a désigné *ad intérim* le baron de Scey. L'archiduc énumère aussi comme candidats le comte de Saint-Amour et le baron de Dramelay.

Brun est mort. L'emploi de second chef des Finances devra être réservé à un sujet des Pays-Bas, comme le comte d'Ursel, le marquis de Warnies ou le comte de Vertaing.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 107.

1084. Bruxelles, 11 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc s'était décidé à envoyer à La Haye le conseiller van der Bruggen comme résident. On vient d'apprendre qu'il est le beau-frère du bourgmestre d'Amsterdam et qu'il a beaucoup de parents en Hol-

lande. Sa désignation pourrait déplaire à la famille du prince d'Orange. En plus, le confident du secrétaire Vincent Richard ⁽¹⁾ a menacé de suspendre l'envoi de ses avis secrets dès l'arrivée de Van der Bruggen. On a donc renoncé à l'envoyer et l'archiduc demande les ordres du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 109. 5

1085. Bruxelles, 11 mars 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Il y a longtemps qu'on songe à envoyer un agent à Rome. On a différé le choix d'un candidat jusqu'à ce qu'on ait pu trouver le moyen de le payer. Le Conseil d'État vient de rédiger une consulte relative à la désignation de cet agent et l'archiduc en communique le texte au Roi ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 111.

1086. Bruxelles, 12 mars 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a autorisé une entrevue du prince de Ligne et du secrétaire Navarro avec le comte de Stahremberg et le comte de Furstemberg, 15 premier ministre de l'Électeur de Cologne. La question est angoissante. Les princes allemands commencent à mobiliser leurs troupes. Les généraux français sont toujours en bons termes avec l'Électeur de Cologne. Les ministres sont mal disposés pour la cause du Roi. L'archiduc a prié Stahremberg d'assister à la réunion, pour qu'en Allemagne on soit au 20 courant des efforts faits de la part du Roi pour assurer le maintien de la paix publique.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 117 ⁽³⁾.

1087. 12 mars 1654. — *Ordre de Philippe IV au secrétaire d'État.*

Le Roi renvoie à la jointe d'État une lettre de l'Empereur au comte 25 de Lamberg, son ambassadeur à Madrid; la lettre est datée du 7 janvier 1654 et relative au comte de Schwartzemberg.

Estado, 2185.

⁽¹⁾ Secrétaire de l'ambassade espagnole à La Haye.

⁽²⁾ Il n'y a pas d'annexe, à Bruxelles, ce qui s'explique, étant donné que la minute 30 seule de la lettre est conservée ici.

⁽³⁾ Le même jour, Léopold-Guillaume écrit à ce sujet à l'Empereur (fol. 116).

1088. Tirlemont, 16 mars 1654. — *Navarro au comte de Furstemberg.*

Résultat de la conférence qui a eu lieu entre les agents du Roi et ceux du Prince-Évêque.

5 1. On donnera la seigneurie de Kerpen en gage au prince-évêque, de la même manière qu'on l'avait donnée à Madame de Chevreuse, en compensation des dépenses qu'il a faites lors de la diète de Ratisbonne et en vue de l'élection du Roi des Romains.

2. On lui payera dans les quinze jours 20,000 écus.

10 3. L'archiduc demandera au Roi d'affecter au profit de l'Électeur des rentes ecclésiastiques d'un montant égal à celui de la pension payée à son prédécesseur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 123.

1089. Bruxelles, 21 mars 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

15 L'archiduc rappelle qu'il a envoyé des ministres pour conférer avec ceux du prince-évêque de Liège. A la suite de cette entrevue a été conclu un contrat dont il communique la teneur au Roi. La conduite du comte de Furstemberg est dénoncée par l'archiduc, qui l'accuse d'avoir livré aux Français plusieurs places de la principauté et avoir ainsi provoqué 20 des hostilités à une des frontières des Pays-Bas, qui se trouve ouverte et sans défense. On craignait que le commandant des troupes françaises n'eût quelque intelligence avec le duc de Lorraine. L'Électeur attendait chaque jour des nouvelles d'Allemagne, de la part des princes et des 25 villes qui ont garanti le traité de Munster. On disait que les troupes venant au secours de l'Électeur se joindraient aux Français. On a pressé le départ des Lorrains et des soldats de Condé.

L'archiduc a fait offrir au prince-évêque la pension dont jouissaient ses prédécesseurs. Le prélat l'a refusée jadis, mais à l'heure actuelle il la demande, à condition qu'on la paie en revenus d'origine ecclésiastique. Le Roi devra ratifier l'accord conclu au nom de Léopold-Guil- 30 laume. Si les Français demeuraient dans le duché de Limbourg ou dans le pays de Liège, Fuensaldaña les en chasserait de force.

Les négociations semblent donc avoir eu un grand succès, mais le Roi devrait envoyer beaucoup d'argent. Aux Pays-Bas on dispose de si peu de ressources.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 121.

1090. Bruxelles, 21 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 5

Cardenas a demandé qu'on lui déclarât le montant de la somme que le Roi paierait aux Anglais dans le cas où ceux-ci déclareraient la guerre à la France. Il faut noter que les Anglais ne rompront pas avec les Français pour le seul profit du Roi, mais comme pareil événement serait des plus avantageux à la cause de l'Espagne, il paraît indispensable de leur fournir en ce cas une certaine assistance. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 125.

1091. Bruxelles, 27 mars 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc espère que l'arrangement conclu avec le prince-évêque de Liège assurera la tranquillité aux habitants des deux pays. Il fait état des bonnes dispositions que l'Électeur a toujours montrées, notamment lors de la récente élection du roi des Romains. Il explique qu'il a offert à l'Électeur une pension équivalente à celle de son prédécesseur (1). 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 126.

1092. Bruxelles, 2 avril 1654. — *Mémoire du président Roose.* 20

Roose proteste contre sa *jubilarisation*, qui est nulle et contraire au droit belge. Il demande à reprendre ses fonctions.

Estado, 2190.

(1) Le 22 avril, le Roi approuve la conduite de l'archiduc et envoie la ratification de l'accord conclu avec le prince-évêque (fol. 149). 25

1093. Bruxelles, 4 avril 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Nouvelles d'Angleterre. Pour conclure une alliance avec l'Espagne, Cromwell ne demande que de l'argent. On lui a offert 500,000 ducats.

Le comte de Saint-Amour est revenu de Vienne. L'alliance anglaise contribuera à contraindre les Français à accepter la paix, ce qu'ils refusent jusqu'ici. Le Roi doit prendre ses dispositions en matière d'argent. Si on pouvait fournir aux alliés éventuels l'assistance qu'ils demandent, les Français seraient contraints de diviser leurs forces. On aurait pu employer l'armée à une diversion importante, si on avait disposé des ressources nécessaires. A cause du manque d'argent on a été contraint de loger les Lorrains dans quelques villages du pays de la Bassée et les soldats de Condé dans le Hainaut. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 127.

1094. Bruxelles, 17 avril 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Ce qui a donné lieu à des tractations à propos de l'admission des Juifs aux Pays-Bas, c'est une proposition faite à Brun. A l'heure actuelle on cherche à se procurer des ressources par tous les moyens; aussi l'archiduc a-t-il fait examiner la question par quelques-uns de ses ministres et il envoie au Roi le texte du rapport qui lui a été fait (1). 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 133 (2). 20

Estado, 2083.

(1) Le rapport se trouve en annexe. Les avisants sont l'archevêque de Malines, le conseiller Hovynes, Asseliers, chancelier de Brabant, le trésorier général d'Ennetières, le conseiller Steenhuyts du Conseil privé, son collègue Ricardt du Conseil de Brabant. Les cinq points examinés sont : 1. Est-il permis aux princes de tolérer des Juifs ? 2. Y a-t-il un obstacle à cette tolérance en Brabant ou dans les autres provinces ? 3. Serait-il scandaleux de les admettre dans un endroit bien déterminé ? 4. Faudrait-il éventuellement profiter de l'occasion qui s'offre de se procurer ainsi une somme d'argent considérable ? 5. Quelles conditions faudrait-il leur imposer ? 25

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 17 avril, pour le sergent général de bataille Juan de Monroy (fol. 138); le 20 avril, pour le maître de camp Geromino de Aragon (fol. 146); le 23 avril, pour le capitaine Garcia de Porres (fol. 160), pour son collègue Pedro de Sotomayor (fol. 161); le 2 mai, pour le marquis d'Ayseau et le secrétaire Pedro Luys de Montoya, suppléant de Navarro (fol. 164); le 8 mai, pour le sergent-major Sébastien Suan, gouverneur de Léau (fol. 166), pour le capitaine Andres Vera (fol. 167); le 12 mai, pour le capitaine Vincent de Vita (fol. 170); le 15 mai, 35

1095. Bruxelles, 17 avril 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la réponse donnée par le Roi aux instructions de Balthasar Mercader. L'archiduc remercie Philippe IV de sa bienveillance.

On suppose qu'on va continuer à faire une guerre offensive à la France par les Pays-Bas, c'est d'ailleurs de ce côté qu'on touche le plus vite au centre de ce pays et qu'on peut le plus facilement et le plus utilement l'envahir. L'archiduc rappelle qu'il a fait connaître au Roi combien de troupes et combien d'argent il lui faut à ce propos.

L'armée des Pays-Bas a été très affaiblie par les fatigues de la campagne précédente et le fait qu'on n'a pu lui donner aucun secours. Il n'est pas venu d'Italiens; d'ailleurs quand il en vient, ce sont des gens de si mauvaise qualité et si déguenillés qu'en quelques jours ils deviennent inutilisables. On n'a fait ni levée ni remonte, faute d'argent. Le Roi sait combien la situation financière est mauvaise. Il ne faut donc pas songer à prendre l'offensive cette année. On se bornera à la défensive. Pour cela il faudra restaurer les places fortes, y mettre une garnison et des munitions. A l'heure actuelle on n'y trouve ni vivres ni munitions pour huit jours. Il ne saurait donc être question d'y loger des troupes à qui on ne pourrait fournir la nourriture. Il paraît que les Français vont entrer très tôt en campagne.

Au sujet des alliés, le duc de Lorraine est tenu sous bonne garde, ses armées sont prêtes au service, si on peut leur donner de l'argent. Condé est mécontent à cause des pertes qu'il a subies et du peu qu'on lui

pour le comte de Bassigny et l'abbé de Mercy (fol. 178), pour les Franciscains irlandais (fol. 179); le 19 mai, pour Juan Rimbaut (fol. 184), pour le secrétaire Vincent Richard (fol. 185), pour le comte Félix de Zuniga, gentilhomme de la chambre de l'archiduc (fol. 187), pour le comte de Fontenoy, gentilhomme de l'entourage de François de Lorraine (fol. 188); le 26 mai, pour le capitaine Martin de la Cueva (fol. 191); le 31 mai, pour le licencié Antonio Vasquez de Negra, chapelain major de la garnison de Dunkerque (fol. 196); le 7 juin, pour Antonio Pimentel (fol. 203); le 12 juin, pour le docteur Pascal Lopez Coronel (fol. 204); le 13 juin, pour le duc d'Arschot (fol. 205); le 20 juin, pour le capitaine espagnol Ignace de Zayas Bazan (fol. 214), pour Louis de Gand (fol. 217); le 23 juin, pour les héritiers du proveedor Miguel de Ugarte (fol. 219); le 25 juin, pour Juan Bela de Torres (fol. 223), pour Marc de Pereda, commissaire des montres (fol. 226), pour le comte de Salazar (fol. 231), pour le sergent général de bataille Francisco Deza (fol. 232), pour le comte de Saint-Amour (fol. 233); le 26 juin, pour Francisco Foisot (fol. 236), pour le duc de Neubourg (fol. 237), pour les religieux Jean-Baptiste Davila et Alonso de Heredia (fol. 238), pour les fils d'Antoine Brun (fol. 239).

donne. Il vaut mieux qu'il tienne son armée séparée de l'armée royale, cela évite les conflits. Il faut lui faire connaître l'intention du Roi. Cromwell ne veut pas qu'on mette Condé au courant des projets qu'on pourrait former, car autrement Mazarin serait rapidement informé. Si un accord se conclut avec les Anglais, il concerne le Roi et non Condé.

L'archiduc n'a plus reçu un mois de sa solde depuis trois ans. Sans doute il peut prélever ce dont il a besoin sur les provisions, mais ces provisions sont absolument insuffisantes. La situation où Léopold-Guillaume se trouve est contraire à la dignité du Roi et à son honneur personnel. Il faudrait reprendre l'habitude de lui envoyer des provisions séparées. Il en est de même à propos des émoluments du personnel des secrétaireries.

En parlant moins clairement l'archiduc manquerait à son devoir. Si le Roi ne prend les mesures nécessaires, l'archiduc craint le pire. Les Pays-Bas ne peuvent plus supporter de nouvelles souffrances et n'ont rien à donner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 130.

1096. Bruxelles, 19 avril 1654. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

Le Conseil croit nécessaire de faire un rapport sincère sur la situation des affaires. La fidélité des habitants est éprouvée. A l'heure actuelle on se demande si on dispose de ressources suffisantes pour pouvoir continuer la guerre, sans s'exposer à une ruine complète. Le domaine royal est détruit, on a eu recours au crédit autant qu'on a pu, on a usé de toutes sortes de moyens pour se procurer de l'argent, tout est dépensé. On a vécu d'expédients. La situation apparente est meilleure qu'il y a huit ans; cela peut favoriser la conclusion de la paix. Mais la misère réelle est plus grande que par le passé. La disette est générale, on doit craindre de perdre en une fois beaucoup de places, voire des provinces entières. On doit se comparer à un marchand qui sauve les apparences en recourant au crédit, mais dont la situation croule dès que le crédit vient à lui manquer. Le pays ne saurait assurer le logement de l'armée,

composée d'unités diverses, indisciplinées, mal payées. Le Conseil ne veut pas toucher aux secrets d'Etat ni à la politique de la monarchie, son seul but est de faire connaître la situation de ces provinces (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 141.

1097. 29 avril 1654. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.* 5

Au sujet des instructions données par l'archiduc Léopold-Guillaume à D. Balthasar Mercader en faveur de différentes personnes.

La consulte est accompagnée d'une copie de ces instructions qui ne porte pas de date.

Estado, 2083. 40

1098. 30 avril 1654. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Sur la lettre de l'archiduc Léopold-Guillaume relative aux prétentions de l'internonce aux Pays-Bas d'évoquer devant lui la cause de l'abbé Mercy.

Estado, 2083. 45

1099. Bruxelles, 1 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le duc François de Lorraine va venir aux Pays-Bas et il paraît animé de bonnes intentions. L'archiduc fera ce qu'il pourra pour maintenir son amitié. Il est probable qu'en apparence au moins il tâchera d'obtenir la liberté de son frère. On voit ainsi chaque jour les inconvénients 20 de la présence de ce dernier aux Pays-Bas. Il serait opportun de l'envoyer en Espagne. On pourrait profiter du départ de la flotte qui va transporter les Wallons.

On suit avec curiosité la tournure des événements en Angleterre. La paix vient d'être conclue avec l'Irlande. Cromwell négocie en même 25 temps avec les Français et avec Cardeñas. Cela est bien admissible, il

(1) Le même jour, l'archiduc communique au Roi cette consulte dont il approuve la teneur (fol. 140).

n'est guère pratique pour lui de tenir en non-activité sa grande flotte et il la mettra au service de celui qui payera le plus. Le Roi considérera combien l'alliance anglaise importe à l'Espagne. Si Cromwell se posait en ennemi de l'Espagne, il serait bien redoutable, dans l'état de misère 3 où on se trouve. Si une rupture se produisait avec l'Angleterre il n'y aurait pas moyen de résister à une attaque française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 162.

1100. 8 mai 1654. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Sur les protestations du président Roose contre sa *jubilarisation*. Le 40 Conseil sait que l'archiduc était autorisé, après avoir rétabli Roose dans la présidence du Conseil privé, à le mettre à la retraite. Il ne faut pas rapporter cette mesure, à moins qu'on ait contrevenu aux usages du pays. Pour savoir à quoi s'en tenir, il serait bon de demander un rapport à l'archiduc et à Fuensaldaña. La consulte est accompagnée 45 d'une copie du mémoire justificatif de Roose.

Estado, 2083.

1101. Aranjuez, 11 mai 1654. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Un dominicain a envoyé au Roi une lettre de protestation de la part de Roose. C'est la première fois, écrit ce dernier, qu'on voit *jubiler* un 20 président du Conseil privé. Bien qu'il ait donné à ce sujet des ordres précis et indiqué les raisons qui les justifiaient, le Roi demande à Léopold-Guillaume de s'assurer si cette formalité s'est faite conformément aux lois et usages des Pays-Bas.

Estado, 2264.

25 1102. Aranjuez, 11 mai 1654. — *Philippe IV à Fuensaldaña.*

Même sujet. Le Roi fait part des protestations de Roose. Il charge Fuensaldaña de l'informer, dans le plus grand secret, si cette mise à la retraite du président est conforme ou contraire aux lois du pays afin que, selon le cas, il puisse prendre les mesures qu'il convient.

30

Estado, 2264

1103. Bruxelles, 11 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Doléances accoutumées sur sa misère. On a atteint la mi-mai sans avoir pu faire aucun préparatif pour la campagne. L'archiduc a reçu avis de l'arrivée prochaine de renforts napolitains. La démarche faite par Léopold-Guillaume auprès de Cromwell n'a eu aucun résultat pratique. D'après la lettre de Cardenas le Roi pourra juger combien la situation est critique. Le Protecteur négocie avec tous et l'archiduc a envoyé quelques troupes sur le littoral en prévision d'une alliance franco-anglaise. Léopold-Guillaume lui-même est dans la détresse, il n'aurait pas de quoi manger, si Fuensaldaña ne lui donnait pas tous les huit jours un secours de 1,000 écus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 174.

1104. Bruxelles, 15 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il faudra que le Roi désigne un titulaire pour l'ambassade de La Haye, car il n'est pas bon de se contenter d'un secrétaire. On tâchera de donner satisfaction à la princesse d'Orange à propos de l'exemption de logements militaires pour la terre de Turnhout. On chargera le secrétaire Richard d'insinuer aux États-Généraux que le Roi recevrait avec plaisir un ambassadeur hollandais. La Chambre mi-partie va reprendre ses travaux et examiner la question des droits sur le pays d'Outre-Meuse. Les conseillers qui y siègent sont gens instruits et dévoués aux intérêts du Roi. On a publié à Londres la paix renouvelée avec l'Espagne. Elle a été mal accueillie par les partisans du prince d'Orange.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 176.

1105. Bruxelles, 15 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On observe les ordres du Roi par rapport au traitement à donner au duc Charles de Lorraine. Le duc François est arrivé, on lui a fait bon accueil, il a reçu la visite de certains de ses officiers, on tâchera de leur fournir quelque argent. On a donné au nom du Roi au duc François

l'autorisation d'administrer les biens que son frère possède aux Pays-Bas. Le Roi devra envoyer une somme considérable pour faire face à toutes les dépenses nécessaires pour le duc et ses troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 180.

1106. Bruxelles, 19 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des tractations de Cardenas avec Cromwell. Il s'agit de la question d'argent. Léopold-Guillaume a prescrit au diplomate de conclure l'affaire fût-ce au prix d'une subvention annuelle d'un million d'écus. L'attaque anglaise serait terrible pour la France, prise au dépourvu.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 186.

1107. Bruxelles, 30 mai 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le gouverneur de Gravelines, Christoval Marques a annoncé qu'une explosion de poudre a détruit la moitié de la ville et tué un grand nombre de soldats et de bourgeois. On ne sait si c'est un accident ou si on se trouve devant un acte d'hostilité. L'événement est déplorable, il va falloir dépenser beaucoup d'argent pour y remédier. Si les Français tentaient d'attaquer la place il faudrait se porter à son secours et ce ne serait pas une petite affaire. L'archiduc expose les mesures qu'il a prises pour remédier à cet accident. Nouveaux conflits avec Condé sur la détermination du mot de passe et sur l'endroit de concentration de ses troupes. Doléances de l'archiduc sur son état de santé. Les besoins augmentent de jour en jour.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 194.

1108. Bruxelles, 6 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc a reçu la lettre royale du 3 mai (1). Il a été très affligé d'apprendre que les moyens qui vont être mis à sa disposition sont infé-

(1) On voudra bien noter qu'à la suite de circonstances qui nous échappent, presque toutes les lettres royales de 1654 manquent dans nos registres. Nous ne les connaissons que par les réponses de Léopold-Guillaume et par les minutes assez clairsemées que M. Lonchay a analysées à Simancas.

rieurs aux besoins. On s'était mis à négocier à Anvers à propos des lettres de 400,000 ducats récemment envoyées, quand on apprit qu'on avait saisi à Naples l'argent des Génois. Aussitôt les financiers se déro- bèrent. On se trouve sans un réal! Il n'y a ni chef ni officier qui puisse sortir de Bruxelles. Si les Français se mettent à attaquer une place, il faut craindre un désastre.

On a pu se mettre d'accord avec Condé. La concentration de ses troupes se fera au delà de la Sambre, et les garnisons de Stenay et de Montmédy seront constituées au moyen des troupes auxiliaires qu'on lui donne. La concentration de l'armée royale se fera en Flandre. François de Lorraine réunira ses troupes dans le Tournaisis et la région de Lille.

Il faudrait donner de l'argent aux Lorrains pour apaiser leur mauvaise humeur. A propos des affaires d'Angleterre, l'archiduc s'en remet à la lettre de Cardeñas à Navarre. En tout cas, si on en vient à la conclusion d'un contrat et s'il faut payer à Dunkerque les 100,000 livres sterling huit jours après la signature de l'accord, il est impossible de s'exécuter et tout tombera d'un coup.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 201.

1109. 9 juin 1654. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Cette lettre n'offre d'intérêt que parce que le Roi y rappelle une dépêche à Castel Rodrigo dans laquelle il traite celui-ci de lieutenant-général du seigneur Don Juan, son fils.

Estado, 2264.

1110. 16 juin 1654. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

Le nonce à Madrid avait remis au Roi un mémoire dans lequel il déclarait tenir de l'internonce en Flandre que l'on voulait établir une synagogue à Borgerhout près d'Anvers. Le Roi avait écrit à l'archiduc Léopold-Guillaume qu'il ne croyait pas que l'on avait donné une suite à cette proposition. L'archiduc, dans sa lettre du 17 avril, avait répondu que l'affaire était sérieuse et qu'on avait offert en Hollande une somme considérable à Antoine Brun.

Le Conseil est d'avis que la race juive est plus dangereuse que n'importe quelle autre race hérétique, surtout les Juifs portugais. Aucun cadeau offert par ce peuple n'a porté bonheur. On ne peut donc donner suite à de semblables propositions.

Le Roi se rallie à la consulte.

Estado, 2083.

1111. Bruxelles, 20 juin 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a reçu l'ordre du Roi prescrivant de conduire le duc de Lorraine en Espagne. Cet ordre sera rapidement exécuté. Le maître de camp Barnabé de Vargas le conduira à Saint Sébastien.

On s'est réuni tout récemment avec Condé pour discuter à propos des opérations à entreprendre cette année. Il a bien fallu lui révéler la mauvaise situation où on se trouve au point de vue financier. Condé appréhende que l'ennemi ne se porte sur Stenay, qui est à l'heure actuelle la seule base de son parti. Il a demandé que dans ce cas on mette à sa disposition toute l'armée royale, comme lui-même interviendrait avec toutes ses forces si les Français s'en prenaient à une place importante des Pays-Bas. On a demandé aussi au duc François de Lorraine d'intervenir en cas d'attaque de Stenay. Celui-ci prétend avoir été désobligé par Condé et proteste qu'il ne fera pas un pas pour lui. Le même duc réclame la restitution de Clermont. Malgré les efforts de l'archiduc un accord sera difficile à conclure avec François de Lorraine. Condé proteste qu'on a promis de le secourir, qu'il a tant perdu! Le dissentiment entre Condé et François de Lorraine est manifeste, il est dangereux dans ce cas de réunir leurs troupes. Léopold-Guillaume se trouve au milieu de ce conflit, il n'a pas à choisir entre les intéressés. Il promet de rendre compte à bref délai de la conclusion à laquelle on sera arrivé.

Tant que dure l'embargo des propriétés des banquiers génois, ceux d'Anvers ne veulent pas payer les effets de 400,000 ducats récemment envoyés. Ici on est toujours dans la même détresse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 215.

1112. Madrid, 23 juin 1654. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a examiné tous les documents relatifs à l'admission des Juifs aux Pays-Bas. Le Roi ne veut y consentir en aucun cas. L'archiduc écartera toute proposition de ce genre d'une manière définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 219.

1113. Bruxelles, 25 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a appris que divers paiements pour le service de l'armée se font sur de simples billets émanant de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Il proscrit cette façon de procéder, nuisible à ses finances et veut qu'on se serve exclusivement d'ordonnances de paiement bien en règle. L'archiduc prétend qu'on agit toujours ainsi, sauf en de rares exceptions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 229.

1114. Bruxelles, 25 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi consent à ce qu'on envoie un agent belge à Rome. Les évêques et prélats ne veulent pas contribuer au payement de ce fonctionnaire, se prévalant de la modicité de leurs revenus et des désastres de la guerre. C'est donc une question d'argent qui empêche l'envoi de cet agent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 230.

1115. Bruxelles, 26 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a approuvé le contrat conclu avec l'Electeur de Cologne. La traduction qu'on en a faite en Espagne est fautive. L'archiduc a ratifié au nom du Roi le texte latin de la convention et il a assuré le prince-évêque des bonnes dispositions du souverain.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 234.

1116. Bruxelles, 26 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a demandé l'avis de l'archiduc sur la désignation éventuelle d'Esteban de Gamarra ou du baron de Grammont comme titulaire de l'ambassade de La Haye, ajoutant que celui qu'on ne désignerait pas pourrait aller en mission diplomatique en Suède. Aux Pays-Bas, on n'aime pas de voir des Bourguignons occuper des emplois; on prétend qu'ils ne connaissent ni les lois ni les coutumes du pays, condition pourtant indispensable. Gamarra, qui a servi aux Pays-Bas, connaissant les langues, paraît le meilleur candidat. On peut envoyer Grammont en Suède. Quant à Friquet, il est inutile de l'envoyer à La Haye, où se trouve déjà Vincent Richart.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 235 (1).

1117. Bruxelles, 26 juin 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Tractations avec Condé. Depuis, l'archiduc a reçu du Roi l'ordre de donner satisfaction au prince dans la mesure du possible. De nouvelles négociations viennent d'avoir lieu et Condé a renouvelé ses exigences. On lui a exposé que, sans le concours de François de Lorraine, on serait dans l'impossibilité de secourir Stenay, si la place se trouvait assiégée par l'ennemi. Il ne saurait être question de confier aux Lorrains la garde des Pays-Bas, car ils s'y conduisent en ennemis. Il fallait donc se résigner à échanger Stenay contre une autre place. Condé demandait

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 juin, pour le duc de Lorraine (fol. 240), pour le comte de Saint-Amour (fol. 242); le 27 juin, pour le baron de Scey (fol. 247); le 13 juillet, pour la duchesse de Chevreuse, l'abbé de Mercy et le comte de Bassigny (fol. 256); le 12 septembre, pour Fernando de Montessinos (fol. 267); le 13 septembre, concernant Isabelle de Mendoza, veuve du contador Francisco de Pina (fol. 272), pour le comte de Saint-Amour (fol. 277); le 14 septembre, pour les héritiers d'Antoine Brun (fol. 279), pour Gaspar d'Obremont, baron de Ribeaucourt (fol. 281); le 10 octobre, pour le banquier Luis Malo (fol. 286); le 8 octobre, pour la duchesse de Havré (fol. 290); le 15 octobre, pour Jacqueline de Meresene (fol. 293); le 27 octobre, pour les héritiers d'Antoine Brun (fol. 296), pour Esteban de Gamarra (fol. 300), pour le même, (fol. 304); le 28 octobre, pour Claude Bereur (fol. 306); le 31 octobre, pour le comte d'Egmont et son fils le prince de Havré (fol. 311); le 3 novembre, pour Francisco Fernandez de Rivero, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 312); le 10 novembre, pour le Jésuite Martin Martini (fol. 314).

Saint-Quentin ou Péronne. Léopold-Guillaume protesta que, faute d'argent, on ne pouvait songer à entreprendre quoi que ce soit en France. Condé s'est incliné et a demandé qu'on lui remît une place des Pays-Bas, dans l'espérance que le Roi ne l'abandonnerait pas à l'occasion de la conclusion de la paix. On examinera encore la question de la place à lui remettre. Doléances coutumières sur la détresse. On ne sait pas où trouver de quoi donner à l'armée pour un seul jour du pain de munition!

Au sujet du commandement de l'armée et de la détermination du mot de passe, on est arrivé à une transaction. 40

Il reste à arranger des questions de protocole entre François de Lorraine et Condé. L'archiduc s'efforcera de trouver une solution conciliante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 243.

1118. Bruxelles, 27 juin 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

L'ennemi a entrepris le siège de Stenay. Condé aurait dû prendre des mesures pour prévenir les opérations de l'ennemi et se porter lui-même sur la Meuse avec ses propres troupes et celles du Roi qu'on a mises à sa disposition. L'archiduc lui-même entrera en campagne le 2 juillet, malgré sa détresse et le mauvais état de sa santé. Doléances coutumières. 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 250.

1119. Madrid, 13 juillet 1654. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

L'Electeur de Cologne a fait faire au Roi un rapport sur les excès commis dans ses Etats par les Lorrains et les troupes de Condé. Il a demandé qu'on garantisse la pension qui lui a été accordée et qu'on ratifie le traité conclu avec lui. Le Roi charge l'archiduc de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 252.

1120. 14 juillet 1654. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Au sujet d'une lettre du nonce signalant l'inobservation de la bulle condamnant le jansénisme, la faiblesse de l'archevêque de Malines et de Hovynes qui est opposé à l'intervention de l'autorité ecclésiastique. L'archiduc Léopold-Guillaume doit examiner l'affaire. 5

Estado, 2083.

1121. Madrid, 17 août 1654. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Approbation des mesures prises pour le transfert du duc de Lorraine en Espagne et pour la satisfaction du duc de Neubourg. Le Roi désire qu'on envoie des Pays-Bas un agent à Rome. Il réclame impérieusement l'arrivée des deux conseillers qui doivent venir siéger au Conseil suprême de Flandre (1). 40

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 259.

1122. Enghien, 5 septembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

Louis XIV s'est rendu à Arras avec sa mère et Mazarin. Il y est resté trois jours, puis s'est dirigé sur Péronne et est retourné à Paris. L'armée se trouve entre Cambrai et Douai. L'archiduc va se rendre à Bruxelles pour solliciter l'assistance des Etats. Il compte ensuite concentrer l'armée et lui servir une demi-paie. Il se plaint de son état de santé. Doléances coutumières au sujet du manque d'argent. On a eu grand peine à s'en procurer un peu à Anvers. Il faut tenir compte aussi des exigences de François de Lorraine et de Condé! Que le Roi songe à cette situation! 20

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 263.

(1) Le 13 septembre, le Gouverneur général fait savoir qu'on manque d'argent pour exécuter cet ordre. 25

1123. Bruxelles, 12 septembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Voilà longtemps que Cardenas n'écrit plus rien du traité qu'il négociait avec Cromwell. Il est d'ailleurs impossible de donner l'argent qu'on promettait par ce traité. On a demandé à ce propos un don aux Etats. Mais cela n'a rapporté que 60,000 écus. Ce qui est redoutable c'est que l'amiral Black a levé la voile avec 30 frégates et qu'on dit qu'il se dirige vers la Méditerranée. On ajoute que les Portugais auraient offert l'anger à l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 266. 40

1124. Bruxelles, 12 septembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La reine de Suède est arrivée incognito à Anvers. L'archiduc a chargé le châtelain Balthasar Mercader d'aller la voir. La Reine l'a reçu courtoisement et l'a remercié pour sa démarche. L'archiduc a reçu les instructions du Roi par rapport au cérémonial à observer vis-à-vis de la reine de Suède, et, conformément à ces prescriptions, il a chargé le comte de Bucquoy d'aller lui faire visite au nom de Philippe IV. L'archiduc lui-même est allé la voir depuis lors à Anvers et il fait rapport au Roi de son entrevue. La Reine a eu ensuite une conférence avec Navarro, où il a été question de l'admission en Suède d'un ministre portugais. L'archiduc lui-même a eu encore une entrevue privée avec la Reine. Celle-ci lui paraît très dévouée aux intérêts du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 268.

1125. Bruxelles, 13 septembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La détresse est indescriptible, le pays est envahi par l'ennemi. Les démarches personnelles faites à Anvers auprès des financiers par l'archiduc n'ont abouti à rien, malgré tous ses efforts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 273. 30

1126. Bruxelles, 14 septembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'ennemi a fait de nombreuses marches et contre-marches menaçant diverses places. On prétend qu'il a l'intention de venir à Bruxelles. On est décidé à défendre la ville. L'ennemi court par le pays, sans rencontrer grande résistance. Il n'y a pas moyen de concentrer l'armée royale, faute d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 278.

1127. Bruxelles, 3 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'armée manque de tout. Elle s'est établie au delà de l'Escaut. L'ennemi s'est dirigé sur Cateau-Cambrésis.

Fuensaldaña a fait rapport au sujet des relations qu'on entretient avec Condé. Il est si difficile de commander une armée composée de tant de groupes différents. François de Lorraine veut qu'on évite autant que possible de mettre ses troupes en contact avec celles de Condé. C'est là encore une source de difficultés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 289.

1128. Bruxelles, 10 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

André Mertens, marchand d'Anvers, a envoyé en Espagne diverses marchandises, notamment des tapisseries de Bruxelles. Il y a joint des certificats d'origine. Les marchandises ont été saisies à Saint-Sébastien. L'archiduc insiste pour qu'on les lui restitue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 293.

1129., 18 octobre 1654. — Jacques Brecht à Philippe IV.

Le secrétaire signale au Roi les plaintes de nos compatriotes au sujet de l'introduction clandestine en Espagne, par la voie de mer ou de terre, de marchandises françaises qui sont une contre-façon des produits de

Flandre et passent pour être originaires de ce pays, particulièrement des dentelles blanches et noires, des chapeaux, des toiles et d'autres articles du même genre. La Flandre et le Brabant souffrent de ce trafic qui leur enlève en partie les moyens de payer leurs subsides. Il convient que les députés du commerce de ces provinces, particulièrement ceux d'Anvers, ne laissent passer aucune pièce à destination de l'Espagne sans y apposer d'un côté les armes du pays, en cire jaune ou en laque, et, de l'autre, la marque (*rubrica*) des commissaires du commerce qui les auraient visitées et qu'on donne ordre en Espagne de refuser les marchandises qui n'auraient pas été expédiées dans ces conditions.

Estado, 2083.

1130. Bruxelles, 27 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Il n'y a guère moyen de trouver aux Pays-Bas des quartiers d'hiver pour l'armée de Condé. Depuis des années on n'a pu se procurer les quartiers nécessaires à l'armée royale, qu'en opérant au préalable une réforme importante et, quand bien même les Lorrains sortaient du pays, il était encore difficile de se tirer d'affaire. En vertu de la convention conclue à Tirlemont, on ne peut établir dans les pays voisins ni les Lorrains ni les soldats de Condé. Si donc on fournit des quartiers à ce dernier, François de Lorraine va en demander également. En plus, loin de réformer son armée, le prince veut l'augmenter, en créant de nouveaux régiments. Dans les régiments anciens, il y a plus d'officiers que d'hommes. Ces gens sont exigeants, plus encore que les Lorrains. Il faudrait aussi renforcer l'armée royale. Léopold-Guillaume a fait appeler Fuensaldaña. Il fera tout son possible pour contenter Condé, encore que ce ne soit pas facile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 294.

1131. Bruxelles, 27 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des fraudes commises en matière de commerce par des Français qui se prétendent domiciliés en Hollande et de la nécessité de

sévir contre le corsaire van Campen. Le secrétaire Vincent Richard et le consul espagnol d'Amsterdam sont intervenus dans ces affaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 297.

1132. Bruxelles, 27 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'internonce s'est plaint de ce que l'archevêque de Malines intervienne au Conseil d'État et qu'à cause de ses tendances jansénistes on ne puisse terminer la question du jansénisme. Le même prélat se plaint de l'opposition incessante d'Hovynes. Il voudrait qu'on enlevât à l'archevêque et à Hovynes la tractation de ce genre d'affaires et qu'on la confiât à une jointe spéciale. L'archiduc reconnaît que Boonen est janséniste, mais il n'intervient que dans les questions relatives à la provision des bénéfices ecclésiastiques, où d'ailleurs on surveille ses agissements. Il est certain aussi que Hovynes n'est pas toujours aimable vis-à-vis de l'internonce, ce qui s'explique par la multiplicité de ses occupations. L'archiduc lui prescrira d'écouter toujours l'internonce avec amabilité. Quant à la proposition de ce dernier, elle est à écarter. La question de l'abbé de Mercy relève du Conseil privé comme crime de lèse-majesté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 298.

1133. Bruxelles, 27 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Manque d'argent. Les alliés du Roi sont coûteux. L'archiduc remercie le Roi de la procuration qu'il lui a envoyée pour conclure la paix, s'il se présentait une occasion favorable. Ce serait d'ailleurs le plus grand désir de l'archiduc de négocier, si l'ennemi agissait sincèrement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 301.

1134. Bruxelles, 27 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les troupes ennemies destinées à l'opération de Catalogne ont été incorporées à l'armée de Turenne. Celle-ci a été dirigée aussitôt vers

Clermont, dont on va faire le siège. L'archiduc décrit les mouvements de l'ennemi et ceux de l'armée royale. Il annonce une prochaine entrevue avec Condé en vue de discuter ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre. Le cardinal de Retz n'est guère en bons termes avec Condé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 302. 5

1135. Bruxelles, 30 octobre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des prétentions exagérées de Condé qui veut délivrer des passeports aux Pays-Bas, saisit des marchands, bien qu'ils soient munis de passeports de l'archiduc, malgré les démarches faites à ce propos, menace le comte de Salazar, gouverneur de Cambrai, qui prétend s'en tenir aux ordres de l'archiduc en la même matière de passeports. 40

L'archiduc espère que le Roi appréciera les efforts qu'il a faits pour Condé, sa condescendance et ses amabilités. Sa conduite a d'ailleurs étonné tout le monde. Tant qu'il s'est agi de questions personnelles Léopold-Guillaume a cédé dans l'intérêt du service. Il ne saurait cependant se persuader que sa condescendance doive aller jusqu'à des choses nuisibles au service. Condé n'a pas à agir aux Pays-Bas comme en Guyenne; ici c'est Léopold-Guillaume qui est gouverneur. La question des passeports est de droit régalien. Si Condé peut en user, on perdra 20 les meilleurs revenus des Pays-Bas. Les Français vont entrer en grand nombre aux Pays-Bas. Fuensaldaña menace de quitter son poste, aucun gouverneur ne sera plus en sécurité. C'est chose monstrueuse que dans un même gouvernement deux personnes prétendent détenir la même autorité. L'archiduc assure n'avoir accepté son poste que par dévouement. Il prie le Roi de l'en relever s'il n'est mis fin à cette situation (1). 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 310.

(1) Voir encore à la fin de l'année quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 16 novembre, pour le capitaine Juan Correas (fol. 316), pour le juriste Balthasar Gomez de Cadiz (fol. 319); le 10 décembre, pour l'abbé de Saint-Maximin (fol. 334), 30 pour Lucas Cairo (fol. 335), pour Esteban de Gamarra (fol. 336), pour Antonio Pimentel (fol. 337), pour la province de Luxembourg (fol. 339); le 10 décembre, pour le marquis de Marnay (fol. 342); le 28 décembre, pour Carlos Brizeno y Coloma (fol. 353).

1136. 11 novembre 1654. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la mission confiée par l'archiduc Léopold-Guillaume au jésuite Alonso de Heredia au sujet du jansénisme.

Estado, 2083.

5 1137. 17 novembre 1654. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le jansénisme, avec les observations faites à ce sujet par Alonso de Heredia au nom de l'archiduc Léopold-Guillaume, dans deux mémoires dont la copie est jointe à la consulte.

Estado, 2083.

10 1138. Bruxelles, 5 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Albert Knopff s'est rendu, sur l'ordre de l'archiduc, auprès de l'Électeur de Cologne afin de demander quelques quartiers d'hiver pour les troupes de Condé. Il s'est heurté à un refus formel. Le Roi pourra en 45 juger par les réponses jointes à la présente lettre. L'Électeur fonde son refus sur son droit de prince indépendant et en qualité de prince protégé par le Roi. L'archiduc a tenu conseil avec Fuensaldaña, Hovynes et Navarro, puis a communiqué à Condé la réponse du prince-électeur. Il fait rapport au Roi des tractations qui ont eu lieu à ce propos, tant 20 avec Condé qu'avec le duc de Lorraine. Difficultés de la situation. Condé n'a pas de quartiers d'hiver, manque d'argent, impossibilité de faire des recrutements! Il n'est venu aucune provision; dans le pays il n'y a ni ressources, ni crédit. Si le Roi n'intervient pas, la France débarrassée de ses querelles intestines va prendre l'offensive et ici on pourra 25 à peine se défendre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 321.

(1) Voir en annexe le rapport de Knopff (fol. 323).

1139. 6 décembre 1654. — Jacques Brecht à Philippe IV.

Le secrétaire rappelle que le Conseil des Finances de Belgique, dans une lettre du 26 octobre, s'était plaint qu'en Espagne on admît des marchandises venant de France et d'autres pays, surtout des toiles, des dentelles de Cambrai, des serges, et qui ont été fabriquées en Belgique. 5

Estado, 2083.

1140. Bruxelles, 10 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des négociations entamées avec la Flandre pour l'octroi de subventions destinées à l'entretien de l'armée. L'archiduc envoie à 40 Madrid la documentation relative à cette affaire. Il demande au Roi de prendre une décision à propos des conditions réclamées par les députés de la province.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 330.

1141. Bruxelles, 10 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Phi- 45 lippe IV.

L'ennemi s'est retiré dans ses quartiers d'hiver après la capitulation de Clermont. L'armée du Roi s'est établie dans les garnisons, occupant quelques postes de l'Artois et du pays de Lille. Elle se trouve dans la misère, soldats et habitants se plaignent de ne pouvoir vivre. On peut 20 considérer quel sera le sort de la troupe en hiver, si elle manque même de pain. Le Roi enverra promptement de l'argent ou doit se persuader qu'il va se trouver sans armée. Le pays est incapable de fournir le logement à l'armée, aux Lorrains et aux soldats de Condé. Les unités espagnoles et italiennes ont des effectifs très réduits et malgré les pro- 25 messes faites à ce propos, il n'est venu aucun renfort l'année dernière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 332.

1142. Bruxelles, 10 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Lors de la conclusion de la paix avec les Hollandais, on a supprimé les licentes aux Pays-Bas. On les a depuis rétablies, sans se heurter à 5 trop d'opposition de la part des habitants. On ne saurait encore déterminer ce qu'on en retirera. Il faudra en partager le revenu en trois parties, affectant un tiers au service de l'armée, le second tiers au traitement de l'archiduc et le troisième aux dépenses imputées sur le budget des Finances.

40 Eloge d'Hovynes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 341.

1143. Bruxelles, 10 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a prescrit de remettre La Chapelle et Châtelet à Condé. Cet 45 ordre avait déjà été exécuté au moment où on avait persuadé le prince de se porter au secours d'Arras. Il y a placé ses garnisons.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 343.

1144. Bruxelles, 12 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

20 De l'avis du Conseil d'Etat l'archiduc demande au Roi une procuration pour pouvoir terminer les affaires qui se traitent à la Chambre mi-partie, ajoutant que sans cela les Hollandais pourraient la dissoudre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 344.

25 1145. 15 décembre 1654. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

Le Conseil appuie les observations faites par Jacques Brecht dans ses lettres du 18 et du 26 octobre 1654.

Estado, 2083.

(1) Voir en annexe le projet de procuration et la consulte du Conseil d'Etat (fol. 345).

1146. Bruxelles, 19 décembre 1654. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

D'après le document joint à la lettre, le Roi pourra juger de l'attitude de Condé vis-à-vis des habitants des Pays-Bas. Les Etats de Namur sont venus s'en plaindre. Les troupes de Condé cantonnées dans la province émettent des prétentions inadmissibles. Cela provoque le désespoir de la population. Léopold-Guillaume lui-même est impuissant à réprimer ces desordres. Il est de la sorte tout à fait discrédité. Le Roi doit prescrire un prompt remède et ordonner qu'il y ait aux Pays-Bas un seul gouverneur ou Condé ou Léopold-Guillaume. Que peut-on espérer de la prochaine campagne, s'il ne vient aucune assistance? (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 257, fol. 350.

1147. Madrid, 2 janvier 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Cardeñas a insisté sur l'inconvénient qui résulte du retard mis par le marquis de Lede à se rendre en Angleterre pour féliciter Cromwell au nom du Roi. Il paraît que la cause de ce retard est le non-paiement des 8,000 écus promis à l'intéressé. L'archiduc est prié de les lui faire remettre incontinent (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, fol. 258, fol. 4.

(1) Voir en annexe un ordre de réquisition de Condé aux habitants de Dargny ou d'Argny. (Note. Nous ne trouvons aucune localité de ce nom dans les environs de Fumay; peut-être une déformation d'Oignies ?)

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 2 janvier, pour le capitaine Diego de Arcona (fol. 1); le 3 janvier, pour le contador Fernando de Vigil Quinones (fol. 7), pour Domingo Ochoa de Zevallos (fol. 8), pour l'amiral Jacques Le Gouverneur (fol. 10), pour Francisco Fernandez de Ribero (fol. 12), pour le président Roose (fol. 14); le 4 janvier, pour le duc de Lorraine et Béatrix de Cusance (fol. 17); le 5 janvier, pour l'Électeur de Trèves et l'abbé de Saint-Maximin (fol. 29); le 13 janvier, pour Claude de Croy, baron de Clarcq (fol. 35); le 20 janvier, pour le capitaine Juan Rodriguez (fol. 50); le 22 janvier, pour le sergent-major Joseph de Larreategui (fol. 51); le 2 février, pour le capitaine Louis Hernandez de Monroy (fol. 55), pour le maître de camp Vergilio Valle (fol. 56), pour le capitaine Alonso Prieto de Valencia (fol. 57); le 7 février, pour Francisco Deza, le marquis de Ceralbo, le marquis de Marnay, Lucas Cayro et Gamarra (fol. 68), pour Antonio Pimentel (fol. 71), pour le comte de Garcias (fol. 73); le 8 février, pour le capitaine Louis Sarmiento (fol. 77); le 9 février, pour le conseiller hol-

1148. Bruxelles, 3 janvier 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La reine de Suède s'est mise en route pour Bruxelles. Fuensaldaña a été à sa rencontre jusqu'à Willebroeck. Il y a eu des fêtes à Bruxelles. Elle loge au Palais et le personnel de l'archiduc est à son service. Il est bien vrai que le nouveau roi de Suède a rappelé l'ambassadeur portugais que la reine elle-même avait congédié avant son abdication. Il semble que cela s'est fait à l'instance des commerçants. La reine estime que Philippe IV ne doit pas envoyer d'ambassadeur à Stockholm, à moins qu'on n'en désigne un pour venir à Madrid. Il devrait pourtant y avoir un agent, chargé de surveiller ce qui se passe. L'archiduc pourrait en envoyer un, sous prétexte de porter ses félicitations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, fol. 258, fol. 16.

1149. Madrid, 11 janvier 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi envoie à l'archiduc la procuration qu'il a demandée pour terminer les affaires soumises à la Chambre mi-partie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, fol. 258, fol. 30.

landais Knuyt (fol. 78), le 9 février, pour Domingo de Ochoa Zevallos (fol. 83); le 12 février, pour le comte de Henin (fol. 85); le 18 février, pour le duc d'Aerschot (fol. 91), pour le duc de Neubourg (fol. 96); le 23 février, pour le comte d'Isenghien (fol. 104), pour Francisco Fernandez de Rivero (fol. 106), pour l'Électeur de Trèves et l'abbé de Saint-Maximin (fol. 118), pour le duc de Neubourg (fol. 112), pour le duc de Courlande (fol. 115); le 23 février, pour les enfants du comte de Bassigny (fol. 122), pour Antonio de Fuertes y Biota (fol. 125); le 25 février, pour Fernand de Montesinos (fol. 141), pour Alexandre de Bournonville, comte de Henin (fol. 145), pour le comte Guillaume de Efen (fol. 149); le 27 février, pour le comte d'Isembourg, premier chef des Finances (fol. 154); le 5 mars, pour le capitaine Juan Antonio de Valencegui (fol. 163); le 10 mars, pour le duc Walderic de Wittenberg (fol. 165); le 23 mars, pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 175); le 29 mars, pour Juan Diego Putz (fol. 183); le 30 mars, pour le sergent major Diego de Espinosa (fol. 184); le 30 mars, pour Domingo de Ochoa de Zevallos (fol. 186), pour Francisco Deza et le marquis de Ceralbo (fol. 187); le 2 avril, pour Eugène de Alamont, chanoine de la cathédrale de Liège (fol. 199), pour Amand Hovelinck, abbé de Saint-Pierre à Gand (fol. 203); le 6 avril, pour le duc de Lorraine (fol. 208); le 7 avril, pour le capitaine Jean-Baptiste Mendez (fol. 214); le 15 avril, pour Cristoval de Guzman (fol. 215), pour Carlos Visconti de la maison des Visconti de Milan (fol. 216); le 24 avril, pour le colonel baron Melchior de Berlo (fol. 246), pour le capitaine napolitain Torquato Primecerio (fol. 247); le 28 avril, pour Malineus (fol. 265), pour le comte de Henin (fol. 266), pour les dominicains de Namur (fol. 274).

1150. Bruxelles, 12 janvier 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le gouverneur rappelle ses doléances antérieures. A l'heure actuelle soldats et officiers ne font plus qu'une chose : demander leur congé. Ils sont misérables et ne peuvent vivre dans leurs quartiers d'hiver. On leur refuse le congé qu'ils demandent, mais alors ils désertent en grand nombre. Le peuple est tout aussi accablé. Voilà vingt ans que dure la guerre avec la France, il ne saurait pas souffrir plus du fait de l'ennemi qu'il ne doit endurer des alliés du Roi. Il se déclare ouvertement abandonné par le Roi. Mazarin a de multiples intelligences dans ces provinces. L'Electeur de Cologne se plaint à nouveau des dégâts commis sur son territoire par les troupes de Condé. Celui-ci prétend qu'il ne peut contenir ses troupes, qu'il cherche la subsistance de ses gens là où il la trouve, que l'Electeur est ennemi du Roi, que celui-ci n'a qu'à payer l'argent nécessaire pour débarrasser l'Electeur de la présence de ses troupes, etc. Le comte d'Isenghien, gouverneur de Gueldre, se plaint également des excès commis dans cette province par les troupes de Condé. Les Etats de Hainaut et de Luxembourg se lamentent aussi. Que le Roi réfléchisse à la situation! (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 38. 20

1151. Madrid, 13 janvier 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le 2 novembre est entrée à Cadix une frégate de guerre, commandée par un capitaine d'Ostende et ayant à bord 58 maures. Le capitaine fit une déclaration frauduleuse, ne mentionnant pas le nombre total de ses prisonniers et offrit de vendre ceux qu'il déclarait, pour être employés au service des galères. Le gouverneur de Cadix a invité le capitaine en question à venir chez lui, mais celui-ci a refusé malgré les instances qu'on a faites auprès de lui et peu après a levé la voile. Le Roi blâme hautement cette conduite et prie l'archiduc de sévir contre le capitaine en question (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 33. 30

(1) Voir les annexes, fol. 40 et suiv.

(2) Le 30 mars, Léopold-Guillaume fait savoir qu'il a chargé le marquis de Ledesma de l'exécution de cet ordre (fol. 185).

1152. Bruxelles, 23 janvier 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Il est arrivé aux Pays-Bas l'année dernière quelques Espagnols, mais le plus grand nombre se sont enfuis par la France et ont entraîné même des vétérans. On a essayé en vain de remédier à cette situation. Les tercios espagnols sont très réduits quant à leurs effectifs. Le Roi devrait prescrire de faire arrêter tous les Espagnols qui reviennent dans leur pays, ne pas se contenter de leur déclaration qu'ils ont été faits prisonniers par les Français, mais examiner pour chacun en particulier s'il en est bien ainsi réellement.

On est à la fin de janvier sans disposer de ressources pour préparer la campagne prochaine. La soldatesque vit misérablement dans les quartiers d'hiver, les paysans sont ruinés et désespérés. L'archiduc ne peut plus soutenir la situation et il se disculpe d'avance de ce qui pourrait arriver. A Anvers il y a des rumeurs, on réclame l'abolition des licentes récemment établies, le peuple est excité contre le magistrat. Tout le pays est rempli d'amertume à cause de la guerre et des impôts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 53.

1153. Bruxelles, 6 février 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Nouvelles doléances sur la situation misérable. On ne voit aucun remède. Le Roi peut être assuré que les déclarations de l'archiduc sont véridiques. Léopold-Guillaume voit de ses yeux la misère qu'il décrit, il entend les plaintes des sujets. Un Irlandais venu de Paris assure qu'il y a aux Pays-Bas des tractations avec Mazarin, que les villes d'Anvers, Gand et Bruges y sont particulièrement mêlées, qu'elles veulent se déclarer libres, sous la protection de Louis XIV, que celui-ci promet la restitution des villes flamandes qu'il occupe. Les négociations ont lieu par l'intermédiaire de l'ambassadeur hollandais accrédité à Madrid et son collègue français de La Haye. Les Etats Généraux promettent leur concours. L'Irlandais en question déclare être l'agent d'un autre, qui révélera le tout si on remet une somme d'argent. Tout cela se confirme par l'attitude de la ville d'Anvers, qui fait opposition à tous les ordres donnés au nom du Roi, tant à propos du règlement édicté jadis par

l'archiduc Albert et récemment renouvelé, qu'au sujet des licentes. Le pensionnaire d'Anvers, Hedelier a fait à Hovynes des déclarations pessimistes, ajoutant qu'on disait que les Etats de Hollande prêteraient leur concours. Léopold-Guillaume a fait tenir une réunion secrète de Fuen-saldaña, Hovynes, Bereur, Navarro et le trésorier général. L'armée est si réduite; les troupes de Condé et de Lorraine atteignent les 16,000 hommes, mais on ne sait s'il faut les compter comme amis ou comme ennemis. On est sans argent. Où trouver la somme réclamée par cet Irlandais? On fera tout ce qu'on pourra, mais ce sera bien peu. On espère que le Roi n'abandonnera pas totalement ces pauvres provinces, qu'il songera à la réputation de l'archiduc. Tout peut tomber d'un coup. L'archiduc supplie le Roi d'envoyer sans retard de l'argent et des Espagnols, car ce n'est qu'à eux qu'on puisse se fier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 58.

1154. Madrid, 7 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 15

Les navires de course se rendent aux Indes sous prétexte de chasser les ennemis. Cela entraîne des inconvénients. Dans aucun cas on ne peut leur permettre d'atteindre les côtes du Brésil ou des Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 62.

1155. Madrid, 9 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 20

Le Roi recommande à l'archiduc le maintien des prérogatives du surintendant de la justice militaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 81.

1156. Bruxelles, 13 février 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 25

On a envoyé récemment à diverses personnes un libelle infâme dirigé contre tout le gouvernement politique et militaire, disant qu'une centaine de délégués des diverses provinces allaient se réunir et faire des

représentations à l'archiduc. On cherche à découvrir l'auteur de ce pamphlet. On a trouvé moyen d'emprunter 10,000 écus qu'on a envoyés à Cardeñas pour remettre éventuellement au partenaire de l'Irlandais, dont il est question dans la lettre précédente. On négocie un traité avec François de Lorraine, pour s'assurer le concours de ses troupes, encore qu'elles ne soient guère nombreuses. On n'a pas un réal pour procéder à des recrutements. Condé a reçu un avis portant que les Français entreraient en campagne dès le mois de mars.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 258, fol. 88.

10 1157. Bruxelles, 15 février 1655. — *Léopold-Guillaume aux Etats de Brabant.*

Sur les droits d'entrée et de sortie des marchandises étrangères échangées avec les Provinces-Unies (1).

Estado, 2084.

15 1158. 19 février 1655. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Le président Roose doit continuer à jouir de son traitement.

Estado, 2084.

1159. Bruxelles, 20 février 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La population anversoise refuse de continuer à payer les licentes. Le 20 chancelier de Brabant et deux conseillers ont été chargés de se rendre à Anvers pour conférer avec le magistrat et avec quelques gens du peuple. La nouvelle a été très mal accueillie, les Anversois s'imaginent que le chancelier et ses collègues viennent exercer quelque juridiction dans la ville. L'archiduc a écrit au magistrat pour dissiper cette erreur. 25 Il a prescrit de traiter les gens en douceur, pour tâcher d'apaiser leur

(1) Cette lettre, de même que de nombreux mémoires du Conseil des Finances de Belgique, accompagne la consulte du Conseil d'Etat espagnol du 25 mai sur cette question des droits d'entrée et de sortie.

orgueil. Que le Roi juge de la situation où on se trouve! L'ennemi se renforce chaque jour. Les ressources envoyées d'Espagne pour l'armée ont atteint en huit mois 200,000 écus, dont il faut déduire les intérêts et les frais. On manque d'Espagnols et d'Italiens qui constituent le nerf de l'armée. Le Roi doit en envoyer et aussi de l'argent. On a conclu un traité avec François de Lorraine, où l'on traite celui-ci comme allié et ami de Philippe IV ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 99.

1160. 23 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Dans une lettre du 3 février Léopold-Guillaume écrivait que si Roose n'avait pas touché son traitement, c'était de sa propre faute, parce qu'il n'avait pas voulu être payé comme fonctionnaire retraité. Le Roi répond qu'il a fait venir le président à Madrid pour différentes choses qui regardaient son service, qu'après l'avoir retenu plusieurs années il lui ordonna de retourner à Bruxelles reprendre ses fonctions, mais, ajoute-
15 il, je vous écrivis à part que, si le président était pour vous un embar-
ras, vous pouviez le mettre à la retraite dans les deux mois. Si vous l'avez jubilarisé tout de suite, c'est que vous l'avez cru nécessaire dans l'intérêt de mon service. Mais Roose doit continuer à jouir de son traitement et de ses revenus, comme c'est l'usage en Espagne pour les
20 ministres que l'on force à se retirer.

Estado, 2266.

1161. Madrid, 23 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a vu la lettre de l'archiduc relative au séjour de la reine Christine de Suède. Il est hors de doute que le roi de Suède aura beau-
25 coup d'influence lors de l'élection du roi des Romains. Il est d'accord avec l'archiduc sur l'opportunité d'envoyer un agent à Stockholm.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 117.

⁽¹⁾ Voir en annexe le texte du traité (fol. 101).

1162. Madrid, 23 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a appris par une lettre de l'archiduc que la Flandre offrait de payer 20,000 rations par jour pour le soutien de l'armée et il a examiné les documents faisant mention des inconvénients et des avantages
5 de cette proposition. Le Roi estime qu'on pourrait y faire bon accueil pour l'année prochaine et qu'il faut négocier avec les autres provinces pour obtenir leur concours à l'entretien de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 120.

1163. Bruxelles, 24 février 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc communique au Roi un rapport du président Hovynes sur les affaires d'Anvers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 128 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le rapport se trouve en annexe, fol. 129. Depuis longtemps la situation à Anvers est mauvaise. Il s'y trouve des hérétiques et des Portugais, qu'on accuse d'être Juifs, malgré leur attitude extérieure de catholiques. La justice y est mal rendue, les ordonnances royales n'y sont pas observées, il est quasi impossible d'y recruter un magistrat désintéressé. D'ailleurs, c'est la population qui en désigne les membres. De leur autorité les Anversois ont supprimé les licentes, lors de la conclusion de la paix avec la Hollande; cela a été pour le Roi une perte de 7,000,000 de florins. Ils se sont prévalus à cet effet d'une promesse qui leur avait été faite à Bruxelles. On a laissé leur audace impunie. Les finances de la ville sont mal administrées; on ne trouve pas moyen de payer ses dettes. Les habitants murmurent et se montrent rétifs quand il s'agit d'accorder des subsides au Roi. Ils énervent la bonne volonté des autres délégués brabançons.
15 En 1653, l'archiduc a envoyé à Anvers le chancelier et quelques conseillers de Brabant, on a rédigé alors des nouveaux règlements. A l'un de ces règlements la population fait opposition et refuse de se soumettre. Elle a fait appel aux États et aux villes du Brabant, en vue de la conclusion d'une ligue et s'est obstinée dans l'opposition, sous prétexte que le nouveau règlement était contraire aux privilèges. L'archiduc a accordé un délai, permettant aux intéressés de s'adresser au Conseil de Brabant pour obtenir justice. Cette condescendance n'a fait que les rendre plus obstinés, ils ont réclamé la suppression des droits d'entrée et de sortie et d'autres impôts. On députa de nouveau à Anvers une délégation du Conseil de Brabant pour chercher un compromis. Le magistrat déclara que cette mesure resterait sans effet, que le peuple voulait
20 s'accorder avec lui, sans intervention des délégués du Roi. A Bruxelles, on a maintenu la décision de déléguer à Anvers quelques membres du Conseil de Brabant. Le magistrat s'est incliné, à condition qu'on s'occupât d'affaires politiques et non judiciaires et qu'on assurât le maintien des privilèges de la ville. Il y a encore en annexes d'autres documents relatifs aux difficultés par rapport aux licentes.

1164. Madrid, 25 février 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi de 300,000 ducats. On fera son possible pour assister l'archiduc comme il a le droit de l'être. On prendra les mesures nécessaires pour sévir contre les déserteurs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 151. 5

1165. Bruxelles, 27 février 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Un des membres ecclésiastiques du Conseil privé a, sur l'ordre de celui-ci, indagué au sujet des plaintes répandues contre Charles d'Arenberg. Il a reconnu que ces plaintes n'étaient pas fondées, que le religieux 10 n'a pas failli à ses devoirs envers le Roi. Les vrais auteurs des délations semées ainsi contre les membres de l'ordre des Capucins sont Marcelin et Héliodore de Barrea qui ont séjourné longtemps à la Cour de Madrid. Les autres n'ont été que leurs instruments.

Estado, 2188. 15

1166. S. d. (début mars 1655). — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Sur les droits d'entrée. On sait qu'en 1647 les Brabançons, surtout les Anversois, avaient réclamé l'abolition des licentes. Le Conseil combat leur manière de voir et termine en disant que les Brabançons ne 20 peuvent s'ériger en arbitres souverains des questions commerciales.

Estado, 2084.

1167. Madrid, 3 mars 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les Hollandais se plaignent des vexations qu'ils ont à subir de la part de vaisseaux appartenant à des sujets du Roi. Celui-ci prescrit de s'ab- 25 stenir de tout acte désagréable vis-à-vis d'eux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 161.

1168. 12 mars 1655. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Le Conseil rejette la demande des États de Brabant d'abolir les droits d'entrée et de sortie, ne pouvant pas et ne voulant pas provoquer la 5 suppression des droits et des hauteurs de Sa Majesté.

Estado, 2084.

1169. 13 mars 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Lorsque Don Juan arrivera dans les Pays-Bas, il conviendra de renouveler les ordres donnés, pour qu'il puisse, si c'est nécessaire, éloigner 10 Roose de ce pays.

Estado, 2082.

1170. Bruxelles, 13 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le traité de Tirlemont conclu avec l'Électeur de Cologne stipule que, si les troupes de Condé ou du duc de Lorraine commettent des exactions 15 au pays de Liège, le Roi est obligé d'y remédier. Les Français se conduisent mal dans le pays de Liège et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Le prince-évêque réclame maintenant l'exécution de l'engagement pris par le Roi, sans quoi, dit-il, il recourra à tous les moyens dont il peut disposer. Léopold-Guillaume s'est adressé à Condé, lui demandant 20 d'éviter une nouvelle guerre au pays de Liège. Condé n'a donné aucune réponse favorable. Il prétend que l'Électeur est ami de Mazarin, qu'il n'a pas les moyens nécessaires, que le Roi lui est redevable de 4.000.000 d'écus d'or, que c'est à cause de lui qu'il a perdu la Guyenne, des places en Bourgogne et en Champagne. Il menace de rompre avec l'Espagne et 25 d'envahir les Pays-Bas.

Il est impossible de sortir du dilemme, rompre avec l'un ou avec l'autre. Le Roi doit faire connaître clairement sa volonté. L'archiduc attend une réponse rapide.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 167.

1171. Bruxelles, 15 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a pu arranger avec le marquis de Mesimieux, fils du baron de Scey, une levée de 2.300 Bourguignons à condition qu'on lui accorde le poste de sergent général de bataille.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 169. 5

1172. Madrid, 25 mars 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On prépare la flotte de la mer océane de façon à ce qu'elle puisse opérer le plus rapidement possible. Il faut y joindre quatre unités de la flotte des Pays-Bas. On vendra deux autres bateaux de cette même escadre et avec le prix de la vente et une somme de 36,000 écus que le Roi envoie, on équipera les quatre vaisseaux en question. Le Roi a transmis cet ordre à Fuensaldaña et il prie l'archiduc de coopérer à son exécution.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 176.

1173. Bruxelles, 28 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 15

Conformément aux stipulations de la paix de Munster, c'est aux Hollandais à désigner cette année la ville où doit siéger la Chambre mi-partie. Ce sera Dordrecht.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 179.

1174. Bruxelles, 29 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 20

Le logement des troupes de Condé cause la ruine de ces provinces. L'archiduc a vu une lettre du Roi dans laquelle il est indiqué que Condé va réformer et discipliner ses troupes. Il n'a fait ni l'un ni l'autre. Au contraire, il renforce son armée, ce qui n'est pas le moindre des soucis de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 180. 25

1175. Bruxelles, 29 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

A propos de l'ordre royal prescrivant de faire partir le marquis de Lede pour l'Angleterre, l'archiduc répond que c'est le manque d'argent qui a causé ce long retard. On vient de découvrir un moyen de se procurer la somme qui est nécessaire, aussi partira-t-il rapidement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 181.

1176. Bruxelles, 30 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Léopold-Guillaume s'est informé des usages suivis antérieurement à propos de la désignation de l'archevêque de Besançon. Il en résulte que le Roi n'a jamais procédé à aucune nomination, mais que le chapitre élit librement l'archevêque. Il est arrivé une fois qu'on a député au chapitre deux conseillers du parlement de Dôle, pour les inviter à élire un sujet agréable au Roi, sans qu'on l'eût désigné nominativement. Le diplôme impérial délivré en faveur du Roi ne lui confère aucun droit nouveau. Il semble donc qu'il faut s'en tenir à la règle en usage, comme le Conseil d'État le suggère (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 187.

1177. Bruxelles, 31 mars 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Les Français menacent de tous côtés. Ils attendent un gros convoi pour l'introduire dans Le Quesnoy. Presque tous les avis qu'on reçoit sont concordants sur ce point, que leurs intentions se portent surtout sur le Luxembourg. D'ailleurs, ils occupent plusieurs places dans le voisinage de cette province qui est très éloignée du centre des Pays-Bas et par le fait même peu accessible. On n'a pu jusqu'ici se procurer ni charroi, ni vivres, ni munitions. Les effectifs ont considérablement diminué au cours de l'hiver. Le duc de Lorraine remet des troupes en état, se servant à ce propos de l'argent de son frère. Condé augmente

(1) Voir les annexes fol. 189 et suiv. et fol. 268 et suiv. Le 21 mai, le Roi approuve la décision de l'archiduc (fol. 26, reg. 259).

aussi ses effectifs. Bientôt on ne disposera plus de troupes suffisantes pour tenir la campagne, vu l'obligation où on se trouve, de mettre des garnisons dans les places les plus menacées. Il sera aussi impossible de fournir à Condé les 5.000 hommes qu'on s'est engagé par contrat à mettre à sa disposition. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 193.

1178. Bruxelles, 17 avril 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le temps d'entrer en campagne approche. Les petites provisions d'Espagne arrivent avec un tel retard qu'on n'en retire aucun avantage. Dans le pays même on ne trouve plus de ressources. La Flandre qui, les 10 autres années, donnait 600,000 florins et plus, n'en payera cette année que 300,000. Le Brabant, jusqu'à présent, n'a rien fourni et il est peu probable qu'il donnera un gros subside. Les autres provinces sont totalement ruinées.

Il sera impossible de former un corps d'armée sans les troupes de 15 Condé et avec ces troupes cela sera difficile aussi.

On espère beaucoup de la rupture entre la France et l'Angleterre. Les Irlandais se sont mutinés à Armentières, mais on les a réduits à l'impuissance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 217 (1). 20

1179. Madrid, 17 avril 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet du conflit surgi avec l'Électeur de Cologne à propos des contributions que Condé lève dans le pays de Liège et de la réclamation formulée par l'Électeur pour obtenir la garantie royale qui lui revient, en vertu de la convention de Tirlemont. Ce conflit afflige gran- 25 dement le Roi, il espère que l'archiduc pourra ramener la concorde. Il fait observer pourtant que jadis, pendant la durée de la guerre contre la Hollande, les armées du Roi ont toujours levé des contributions dans

(1) Cette lettre est écrite en italien. Une note marginale dit qu'elle doit être transmise dans le chiffre réservé à la langue italienne. 30

le pays de Liège et en Westphalie et y ont pris de nombreux quartiers d'hiver sans que l'Électeur s'en soit plaint. Les troupes de Condé ne sont pas en nombre suffisant pour justifier la colère de l'Électeur. Il faudrait faire à celui-ci ou à ses ministres un cadeau de 20,000 à 30,000 écus pour 5 qu'ils tolèrent encore les quartiers d'hiver jusqu'à l'entrée en campagne, qui amènera la cessation de ces difficultés. Le Roi insiste sur les grands motifs qu'il y a de satisfaire Condé; l'archiduc connaît les inconvénients irréparables que causerait une rupture avec lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 220.

10 1180. Aranjuez, 21 avril 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a examiné le traité que Léopold-Guillaume a conclu avec le duc François de Lorraine et il fait à ce sujet diverses observations.

Le traité prétend dans son premier article engager le Roi à ne pas conclure la paix avant la restitution des duchés de Lorraine et de Bar. 15 Il faut y réfléchir. Les Français vont prendre un engagement similaire vis-à-vis du tyran de Portugal. Les agents du Roi ont fait voir bien des fois, lors du Congrès de Munster, la différence des deux situations, mais quand les Français ont la supériorité militaire, ils se montrent injustes. Ils disent que le tyran de Portugal est leur allié, au même titre que les 20 princes de Lorraine le sont des Espagnols, que ces mêmes princes, vassaux de la France au titre du duché de Bar, ne pouvaient s'allier à un souverain ennemi du roi très chrétien. La paix étant si désirée, il faut éviter de la rendre plus difficile. D'ailleurs, les provinces de Lorraine et de Bar sont incorporées dans la monarchie française. Au surplus, Condé 25 pourrait s'offusquer, puisque les conditions qu'on lui a présentées ne sont pas si précises que celles qu'on veut offrir aux Lorrains. Dans tous les traités de ce genre, il faut rechercher un avantage égal des deux parties, or il y a disproportion entre l'aide qu'on peut recevoir des troupes lorraines et l'obligation qu'on veut imposer à Philippe IV. 30 Depuis longtemps d'ailleurs, on est convaincu qu'il faudrait unir les Lorrains aux troupes royales ou bien les licencier, à cause de leur conduite scandaleuse. Les inconvénients se perpétueraient si on continuait à conserver une armée spéciale de Lorrains.

On prétend s'engager sans limitation de temps à fournir des quartiers d'hiver pour 24 régiments. Ce serait une charge pour les Pays-Bas. On s'exposerait encore une fois aux plaintes de Condé, quand il verrait qu'on héberge les Lorrains et qu'on écarte ses troupes. Il y aurait en plus à appréhender un conflit entre Fuensaldaña et le chef des Lorrains, surtout quand le prince François de Lorraine se trouve en personne aux Pays-Bas. En conclusion, bien que les ministres espagnols qui ont traité de la paix aient affirmé bien des fois qu'on ne peut en finir sans comprendre dans le traité le rétablissement de la maison de Lorraine, jamais on n'a prétendu entendre par là une restitution intégrale des duchés de Lorraine et de Bar, ce qui pourrait servir de prétexte pour prolonger la guerre.

En tout cas, eu égard à l'imminence de l'entrée en campagne, l'archiduc peut, de l'avis de Fuensaldaña, ratifier, modifier ou retarder le traité, comme il le juge bon (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 228.

1181. Bruxelles, 23 avril 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Diatribes de l'archiduc contre le comte d'Isembourg. Le mieux serait que le Roi l'appelât à la Cour ou l'employât ailleurs. Roose émet des prétentions exagérées; il ne réclame pas seulement les gages ordinaires (2) afférents à son titre de président, mais même les avantages extraordinaires (3). De l'aveu du comte de Merode, il résulte que l'audiencier se rendait souvent de nuit dans la maison du chef-président. On cherche à connaître l'auteur du libelle. En tout cas, Roose s'entretient volontiers avec les mécontents, qui sont nombreux dans ces moments difficiles. Il n'y a pas lieu d'accorder au comte de Henin le titre de prince; concéder des prérogatives aux fils des traîtres, c'est affaiblir la fidélité des autres sujets.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 243 (4).

(1) Voir les annexes fol. 238.

(2) *sus gajes.*

(3) *los emolumentos.*

(4) Un billet séparé porte que si l'archiduc a prié le Roi d'accorder le titre de conseiller d'État au conseiller privé Malineus, il l'a fait pour mettre fin à ses instances sans devoir lui opposer un refus public.

30

35

1182. Bruxelles, 24 avril 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a procédé à l'interrogatoire du comte de Merode à propos des libelles qui ont été publiés aux Pays-Bas. Il a presque avoué sa complicité dans cette publication. Depuis, il a reconnu être le seul auteur de ces écrits. Il a ultérieurement avoué formellement sa culpabilité, s'excusant de son ignorance et demandant pardon.

Il a avoué avoir communiqué le libelle à l'audiencier Charles Verreycken et a ajouté que ce dernier se plaignait beaucoup de la misère du temps, de la triste situation des Pays-Bas. Verreycken non seulement a consenti à voir le comte mais a plusieurs fois demandé communication du libelle. Après l'avoir examiné, il le lui a rendu, en l'exhortant à le publier. C'est là une faute évidente, d'autant plus punissable que l'audiencier est le premier secrétaire d'État.

L'archiduc a réuni tous ses principaux ministres, Fuensaldaña, Hovynes, d'Ennetières, le président du Grand Conseil de Malines, Van der Piet et Blondel du Conseil privé, Navarro et l'Auditeur général. On a décidé à l'unanimité de sévir contre l'audiencier et Léopold-Guillaume l'a fait enfermer à Anvers. On a saisi ses papiers, on va procéder à son interrogatoire et dresser l'acte d'accusation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 248.

1183. Bruxelles, 24 avril 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a reçu avis de la mort de la mère de la reine Christine de Suède. Léopold-Guillaume est allé voir celle-ci à Tervueren. Il a fait prendre le deuil à la Cour. La reine reçoit de fréquentes nouvelles de la Suède, il peut donc paraître superflu d'envoyer un diplomate à Stockholm et surtout de le faire au nom de l'archiduc. Celui-ci n'a pas d'agents diplomatiques à l'étranger; d'ailleurs il manque d'argent pour les payer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 250.

1184. Bruxelles, 28 avril 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a ordonné que les gouverneurs de provinces devaient se contenter des gages inhérents à leurs fonctions. L'archiduc a publié un

placard à ce sujet. Il fait l'éloge d'Isenghien et de Chimay, pour qui le Roi pourrait faire exception à la règle qu'on vient d'établir ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 251.

1185. Bruxelles, 28 avril 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le marquis de Lede va partir pour l'Angleterre afin de féliciter 5 Cromwell. On a reconnu que dans ses lettres de créance ne se trouve pas le titre d' « ambassadeur ». Cela pourrait provoquer le mécontentement du Protecteur. Léopold-Guillaume a demandé l'avis de Cardenas et, d'accord avec tous ses ministres, il a fait rédiger de nouvelles lettres de créance, se servant à ce propos d'un des blancs-seings que Fuensal- 10 daña détient. Il espère que le Roi approuvera sa conduite. L'un des grands avantages qui pourraient résulter des négociations serait d'écarter insensiblement Condé des Pays-Bas. Sans doute si, une fois en possession de Calais, les Anglais rompaient avec l'Espagne, les Pays-Bas seraient coupés du reste de la monarchie, mais à l'heure actuelle on ne 15 doit considérer que les avantages immédiats.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 258, fol. 294.

1186. Aranjuez, 3 mai 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi a désigné le comte de Bruay, pour le gouvernement de Lille.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 4 ⁽²⁾. 20

⁽¹⁾ Voir les annexes fol. 252 et suiv.

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 mai, pour le docteur Antonio de Miranda y la Cotera, chapelain de l'archiduc (fol. 1), pour le baron de Scey (fol. 2); le 8 mai, pour Garcia de Yllan (fol. 6), pour Albert Knopff de Morales, official de la secrétairerie d'État (fol. 7); le 13 mai, pour le baron de Charemborg, résident de l'Electeur de Cologne à Madrid (fol. 8); le 16 mai, pour le colonel Adrien van der Buren (fol. 10); le 20 mai, pour le capitaine Juan de Benavente (fol. 12), pour le capitaine Gaspar de la Fuente (fol. 15), pour Balthasar Molinet, greffier de la Toison d'or (fol. 18); le 21 mai, pour Francisco Deza (fol. 26); le 22 mai, pour Rosa Odocharte, veuve d'Eugène O'Neill (fol. 31); le 23 mai, pour l'amiral Antonio de Acuña y Andrada (fol. 33); le 24 mai, pour le marquis de Ceralbo (fol. 36); le 30 mai, pour Isabelle Claire de Luxembourg, femme du colonel Ambrosio Mexia de Bocanegra (fol. 44), pour Mathieu et Jean van Beughem (fol. 62); le 2 juin, pour le maître de camp Vincent de Zurimende y Nocolalde (fol. 64).

1187. Bruxelles, 14 mai 1655. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil propose de porter de 3,000 écus à 5,000 dans les villes non-universitaires et de 5,000 à 7,000 dans les villes universitaires le droit d'acquérir des biens fonds qui avait été accordé aux Jésuites pour 5 l'entretien de leurs collèges. Ce droit d'acquêt ne s'entend que des biens immeubles et non des rentes héréditaires.

La consulte est accompagnée des pièces justificatives.

Estado, 2189.

1188. Madrid, 14 mai 1655. — Philippe IV à Geronimo de la Torre.

40 Le Roi renvoie à l'examen du Conseil d'État un mémoire de Jacques Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, relatif aux abus qui se sont introduits en Flandre en matière de titres de noblesse.

Estado, 2188.

1189. Madrid, 25 mai 1655. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

45 Approuve la prudence avec laquelle l'archiduc procède dans la levée à Anvers des droits de licentes et, vu l'opposition qu'il avait rencontrée, le Conseil l'engage à continuer à agir avec douceur ⁽¹⁾.

Estado, 2084.

20 pour Philibert de Sotomayor (fol. 66), pour Domingo Ochoa de Zevallos (fol. 69), pour le colonel Francisco Chapuy (fol. 72), pour le comte de Saint-Amour (fol. 75), pour Claude Bereur (fol. 76); le 6 juin, pour les ducs Charles et François de Lorraine (fol. 79); le 8 juin, pour Francisco de Laos, maître de camp et Fernando Urtado de Mendoza (fol. 83); le 12 juin, pour les ducs François et Charles de Lorraine (fol. 128); le 15 juin, pour Francisco Deza (fol. 130); le 15 juin, pour le maître de camp Diego de Gony y Peralta (fol. 131); 25 le 17 juin, pour le père Charles de Bruxelles (fol. 137), le 20 juin, pour le veedor général Diego Giron (fol. 147); le 28 juin, pour la princesse mère d'Orange (fol. 164); le 8 juillet, pour Amand Hovelinck, abbé de saint Pierre à Gand (fol. 174); le 12 juillet, pour Esteban de Gamarra (fol. 178).

⁽¹⁾ Cette consulte est accompagnée d'une copie du placard des archiducs du 19 février 30 1610 réglant pour le Brabant la levée des droits sur les marchandises allant vers les Provinces Unies ou en venant et dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Gand, *Varia*, n° 2394.

Le 30 mai, le Roi remercie l'archiduc. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 259, fol. 47.)

1190. Bruxelles, 30 mai 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a demandé qu'on lui propose des candidats pour le poste de proveedor de la flotte, qui est vacant depuis la mort de Thomas de Aguirre. L'archiduc a indiqué déjà que, puisqu'il n'y a pas de flotte aux Pays-Bas, on pourrait éviter une dépense aussi considérable. En tout cas il a chargé le marquis de Lede de lui présenter des candidats. Lui-même recommande le contador Francisco de Vigil Quinones ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 38.

1191. Madrid, 30 mai 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Condé a écrit récemment à Luis de Haro demandant qu'on lui envoie des ordres positifs pour qu'il puisse au cours de la saison prochaine trouver des quartiers d'hiver aux Pays-Bas et insistant sur ses services et sur les pertes qu'il a subies. La question a été mûrement délibérée. Il faut tenir compte du fait que la rupture entre l'Angleterre et la France permettrait à Condé d'unir ses forces aux Anglais et de combattre en commun contre les Français. Seulement, à l'heure actuelle, on ne peut s'attendre à cet événement. Il n'est pas possible d'établir les quartiers d'hiver de Condé en France; les placer aux Pays-Bas c'est provoquer le mécontentement de la population, qu'on ne peut contraindre à faire l'impossible ni ruiner complètement. D'autre part, le Roi reconnaît les obligations formelles qu'il a envers Condé, qui lui a rendu de grands services et a subi des pertes importantes. Il y a trois moyens de se tirer d'affaire : licencier les Lorrains qui se sont conduits d'une façon si néfaste et si scandaleuse; ainsi on trouverait plus facilement des quartiers pour les troupes de Condé; loger celles-ci en Bourgogne, à condition qu'il n'en résulte pas une rupture de la neutralité, car cette rupture entraînerait la perte de la province; enfin maintenir les troupes dans les places que Condé détient, en leur fournissant de l'argent. A Madrid on ne saurait prendre de décision à ce sujet, sans l'avis de l'archiduc. Le Roi demande cet avis ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 50.

⁽¹⁾ Voir en annexe le rapport de Lede (fol. 40).

⁽²⁾ Voir en annexes deux lettres de Condé à Haro (fol. 54).

1192. Tournai, 10 juin 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc est entré en campagne en se rendant à Tournai. De là il peut facilement se rendre à l'armée et conférer avec les chefs. Faute de ressources on est réduit à la défensive. Le peu de troupes qu'on a est réparti en deux groupes : l'un, que commande Condé, se trouve dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'autre entre Valenciennes et Douai. Il semble que l'ennemi veuille faire du Quesnoy son magasin d'approvisionnements et puis pénétrer dans les Pays-Bas. Son objectif sera vraisemblablement le Luxembourg. On a eu des soupçons au sujet de tractations qui auraient eu lieu entre le gouvernement français et Condé, ou tout au moins les gens de sa suite. La situation actuelle est misérable, l'armée royale est si réduite, les troupes de Condé sont suspectes, les Lorrains le sont tout autant. On est sans ressources. On a dû employer l'argent donné pour la création de cinq postes de commis du Conseil des Finances, la Flandre a accordé 300,000 florins, au lieu d'un million qu'elle donnait les années précédentes, le Brabant refuse de payer quoi que ce soit à cause des licentes, les autres provinces sont ruinées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 113.

1193. Tournai, 10 juin 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Les Jésuites demandent qu'on interprète de la manière la plus large l'acte du mois de mai 1584 ⁽²⁾, surtout en ce qui regarde leurs droits d'acquérir des biens fonds. L'archiduc appuie leur demande.

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 89.
Estado, 2189.*

⁽¹⁾ Voir les annexes fol. 91 et suiv. Il y a la requête des Jésuites à Léopold-Guillaume et la copie de l'octroi.

⁽²⁾ Par cet acte, daté de Tournai, Alexandre Farnèse autorisait la Société de Jésus à acquérir par achat ou don des immeubles, à concurrence de 300 livres de 40 gros par an, pour les maisons et collèges situés hors des universités et jusqu'à la somme de 5,000 livres pour les collèges qu'elle possédait dans les dites universités. — Voir le *Bullarium Societatis Jesu*, Bibliothèque royale, ms. 4072. — Le 3 août, le Roi accorde la faveur demandée. (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 220.*)

1194. Tournai, 10 juin 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il y a six mois que les Etats de Bourgogne ont accordé au Roi un don gratuit de 300,000 florins de Bourgogne ou 160,000 des Pays-Bas, à condition qu'on employât la somme en question pour l'extinction des dettes créées au début de la guerre pour la défense de la Bourgogne elle-même. Lorsque les députés bourguignons sont venus à Bruxelles, on a essayé de les persuader de payer la somme immédiatement pour s'en servir à l'occasion de certains recrutements qu'on faisait en Bourgogne. Le roi de France en a été averti et il a notifié aux Bourguignons que s'ils consentaient à ces recrutements, ce serait la rupture de leur neutralité. Les Bourguignons ont pris peur et ils se plaignent au gouverneur général. L'occasion de faire une levée qui eût été si profitable, est donc perdue. Les intéressés se déclarent prêts à payer une partie de la somme, si on révoque tous les ordres de recrutements qui ont déjà été donnés. L'archiduc hésite parce qu'en donnant satisfaction à ce désir on reconnaîtrait que les recrutements sont incompatibles avec la neutralité, alors que cela n'est certainement pas vrai et impliquerait la cessation totale de la souveraineté du Roi sur cette région. D'ailleurs le roi de France ne cesse de faire des levées dans les duchés de Bassigny et de Bresse, dont la neutralité va de pair avec celle de la Bourgogne. L'archiduc fait voir tous les inconvénients de la neutralité bourguignonne, inconvénients qui sont poussés aujourd'hui à l'extrême. La souveraineté royale se réduit ainsi à conférer des bénéfices et à rendre la justice.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 104. 25

1195. Tournai, 10 juin 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La perception des licentes se fait sans difficultés dans toutes les provinces, sauf en Brabant. Ici aussi on espère qu'avec le temps l'opposition tombera (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 115. 30

(1) Le 4 juillet, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 171).

1196. Tournai, 10 juin 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

De nombreux habitants des Pays-Bas et de la Bourgogne ont présenté un mémoire au Roi demandant de placer les Pays-Bas et les armées sous la protection de l'Immaculée Conception.

L'archiduc prétend ne pas avoir vu ce mémoire et se déclare empêché par là de donner son avis. Il ajoute que l'Empereur a fait une déclaration semblable pour tous ses Etats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 119.

1197. Madrid, 12 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Merode a reconnu être l'auteur des libelles qu'on a répandus aux Pays-Bas, avouant qu'il les avait communiqués à l'audiencier Charles Verreycken, pour être distribués. Le Roi remercie l'archiduc d'avoir fait enfermer l'audiencier à Anvers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 124.

1198. Madrid, 17 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Remerciements pour l'envoi des alcyons.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 134.

1199. Madrid, 20 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve le placard de l'archiduc décidant qu'aucun gouverneur de province ne pourra jouir d'un traitement supérieur à celui qui est inhérent à sa charge. Il concède qu'il soit fait exception pour les princes d'Isenghien et de Chimay.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 141.

1200. Madrid, 20 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le comte de Lamboy, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, a fait savoir qu'à Vienne on avait entendu que les Français méditaient un

coup sur la ville et la province de Luxembourg. En plus, on y a rapporté aussi que l'Electeur de Trèves se plaignait du procureur général du Luxembourg qu'il l'accusait d'être partisan des Français et d'avoir des intelligences avec eux. En outre, 15 cavaliers de la garnison de Luxembourg ont arrêté le dit Electeur en chemin pour s'assurer que parmi les gens de sa suite, il n'y avait pas de Français. L'archiduc est invité à prendre des mesures pour conserver le Luxembourg qui est si important. Il fera faire une enquête à propos des doléances de l'Electeur et punira les coupables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 143. 40

1201. Bouchain, 26 juin 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La concentration des troupes s'est faite hier. L'infanterie de l'armée royale est peu brillante. L'armée de Condé atteint les 8,400 hommes; les Lorrains sont au nombre de 4,200; l'armée royale comprend 8,000 hommes, soit en tout 20,000 combattants environ. Les troupes du Roi en forment la moitié, mais il a fallu dégarnir toutes les places fortes. La cavalerie est passable, l'infanterie est misérable, les Espagnols sont si peu nombreux qu'à la fin de l'année on ne pourra plus en former une unité séparée. Les Italiens n'atteignent pas le total de 500. Wallons et Allemands sont aussi déguenillés et misérables. La triste situation de l'armée a fait sur l'archiduc la plus vive impression, d'autant plus que la chose est de notoriété publique. Si le Roi ne prend pas de mesures, il n'y aura plus d'armée l'année prochaine. Les Pays-Bas seront alors à la discrétion de l'ennemi. Il faudrait recruter un grand nombre d'Espagnols et d'Italiens, disposer à la fin de la campagne d'assez d'argent pour recruter des Allemands et des Wallons. On continue le siège de Landrecies. L'armée royale va se porter sur Cateau-Cambresis. On ne peut faire plus, tant qu'on sera abandonné complètement de l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 149.

1202. Madrid, 28 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* 30

Esteban de Gamarra a remis des documents relatifs aux plaintes des Hollandais à propos des dommages qui leur ont été causés par des navi-

res de Biscaie, de Dunkerque et d'Ostende. Le Roi répète ses ordres à propos du bon traitement à assurer aux Hollandais ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 151.

1203. Madrid, 28 juin 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

5 La flotte anglaise commandée par Black a été aperçue en vue de Cadix, après avoir fait une croisière dans les mers du Levant. On répand des bruits divers à ce propos. Le Roi ne saurait se convaincre que les Anglais puissent machiner quelque chose contre ses États ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 161.

10 1204. Vadencourt, 1 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

On a dû renoncer à se porter sur Cateau-Cambrésis, faute de fourrages. On a décidé alors de pénétrer en France jusqu'à deux lieues de Guise, de là on a poussé jusque Vadencourt (*Goodencourt*) qui est à 45 une lieue de Guise et à deux lieues de Saint-Quentin, où l'ennemi tient ses magasins. On fait tout ce qu'on peut pour secourir Landrecies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 166.

1205. Vadencourt, 10 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

20 L'archiduc est très affligé de ce que la place de Landrecies ait été mal défendue par les troupes qui en formaient la garnison. Il a prescrit au gouverneur de résister jusqu'au bout, dans l'espoir que l'ennemi

⁽¹⁾ Le même jour encore, le Roi communique le désir des Hollandais de voir l'Espagne abandonner les sceaux et les armoiries de leurs provinces, ce que le Roi est disposé à faire, si cela est stipulé dans le traité de paix (fol. 159).

⁽²⁾ Il y a à la même date une lettre du Roi à Cardenas. On y ajoute que des Anglais de résidence à Cadix se sont embarqués sur cette flotte avec leurs biens, que le consul anglais a quitté la ville et que certains sujets anglais parlent d'une rupture de leur gouvernement avec celui d'Espagne (fol. 153).

sera peut être contraint de lever le siège, surtout si on peut embarrasser ses convois. Nouvelles doléances à propos du manque d'argent, l'armée se débande à la suite de la misère où elle se trouve. Il faut craindre que ces provinces, chargées du poids d'une si longue guerre, voyant l'ennemi dans leur territoire et sentant qu'on ne peut les défendre, en viendraient à une résolution violente. L'armée pourrait sombrer dans le désespoir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 176.

1206. Madrid, 18 juillet 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Conseil des Finances est encombré d'un trop grand nombre de commis et des abus s'y sont introduits par ces temps malheureux au mépris des instructions. Il faudrait réduire son personnel et y faire entrer des sujets capables et désintéressés. Le Roi réclame à ce sujet l'avis de l'archiduc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 183. 15

1207. Madrid, 18 juillet 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'élection du marquis de Marnay comme archevêque de Besançon. Il a chargé son ambassadeur à Rome de procurer à l'intéressé les bulles dont il a besoin. Il va demander aussi à la Curie une interprétation de l'indult accordé à Philippe II, lui reconnaissant le droit de nomination aux archevêchés de Besançon et de Cambrai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 185 (1).

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 18 juillet, pour le lieutenant colonel Juan Bernero de la Routte (fol. 187), pour Malineus (fol. 189), pour Alexandre et Juan Goubeau, gentilshommes (fol. 191); le 26 juillet, pour Juan de Allamont, lieutenant de la garde royale (fol. 198), pour le marquis de Renty, fils du duc de Havré (fol. 200), pour le baron Jean Georges de Zeebach (fol. 202), pour Guillaume de Bavière, abbé de Stavelot (fol. 205); le 31 juillet, pour le comte de Castel-Mendo, officier espagnol (fol. 208); le 4 août, pour Claude Bereur et ses fils (fol. 232), pour Francisco de Valcarcel (fol. 236); le 6 août, pour Nicolas Jacobs, conseiller au Conseil des Finances (fol. 243); le 16 août, pour le veedor général Diego Giron (fol. 247); le 17 août, au sujet des ducs François et Charles de Lorraine (fol. 249); le 18 août, pour Antonio de Fuertes (fol. 262); le 22 août, pour le duc de Neubourg (fol. 276); le 3 septembre, pour le marquis de Leganès, président du Conseil suprême (fol. 290).

1208. Bouchain, 18 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Capitulation de Landrecies. On aurait pu espérer une résistance plus longue qui eût contraint l'ennemi à lever le siège, faute de vivres. On fera une enquête sur la défense. L'ennemi dispose de la supériorité numérique, il faut laisser beaucoup d'hommes dans les garnisons, les forces dont on dispose ainsi pour faire la guerre défensive sont bien réduites. Le dévouement de l'archiduc ne peut suffire, quand il manque d'hommes et d'argent. Cela lui est une suprême douleur que les places se perdent entre ses mains et que sa réputation en souffre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 179.

1209. Bouchain, 18 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet des quartiers d'hiver à donner aux troupes de Condé. Léopold-Guillaume a consulté Fuensaldaña, le prince de Ligne et Hovynes. Il insiste sur la nécessité d'envoyer l'argent nécessaire, pour que Condé ne puisse pas refuser de se rendre à l'endroit qu'on lui désignera. Il faudrait envoyer quatre ou six mensualités d'avance. Sans cela il n'y aura pas moyen de s'arranger, car il ne faut pas songer à lui donner des quartiers d'hiver aux Pays-Bas. Pour remettre en état l'armée royale il faut des renforts d'Espagnols et d'Italiens et de l'argent pour lever 6,000 Allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 181.

1210. 20 juillet 1655. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

L'archiduc Léopold-Guillaume a écrit que la question des licentes est réglée en Flandre et dans les autres provinces et qu'elle ne rencontre plus d'opposition, sauf chez quelques particuliers du Brabant. Le Conseil rend hommage à la prudence de l'archiduc.

Estado, 2085.

1211. Carignan, 24 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Après avoir pris Landrecies, l'ennemi a établi son armée le long de la Sambre. Il s'est renforcé et puis a mis le siège devant La Chapelle. On va tâcher de lui faire opposition autant qu'on peut avec l'armée, si misérable actuellement. Elle diminue sans cesse; à la fin, il est à craindre qu'il ne reste plus que les drapeaux. Supplications pour obtenir de prompts remèdes. Il est inévitable que l'ennemi fasse cette année de grands progrès. Il faut craindre la perte de ces provinces. Si la population voit qu'on ne peut la défendre, elle pourrait se laisser aller à un acte de désespoir. Les Pays-Bas doivent contribuer au maintien de la monarchie, à cause de leur voisinage immédiat de la France, c'est par ici qu'on peut attaquer cette puissance, c'est ici qu'on l'empêche de tomber avec de grandes forces sur l'Espagne. Si le Roi veut conserver les Pays-Bas, c'est le devoir de l'archiduc de parler clairement, de façon à éviter leur perte et de pouvoir lui-même se disculper.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 196.

1212. 29 juillet 1655. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil appuie la demande des Jésuites relative à l'extension de leur droit d'acquérir des biens fonds.

Estado, 2189. 20

1213. Bouchain, 31 juillet 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ennemi s'est attaqué à La Chapelle. On a dirigé toute l'armée royale à Maubeuge et alors les Français ont levé le siège. Depuis, l'armée royale a été ramenée en arrière. Condé a annoncé à Léopold-Guillaume que l'ennemi étant rangé en ordre de bataille. Peu après on a appris qu'il se dirigeait vers Cateau-Cambrésis. L'archiduc fait le tableau des différents mouvements que l'armée a dû exécuter. Il se plaint de ce qu'en sa présence on ait modifié sensiblement la marche de l'armée, sans avoir attendu ses ordres. Dans ces conditions sa présence est inutile, il lui est plus profitable de prendre les eaux de Spa pendant la bonne saison. Il

se plaint de Fuensaldaña et communique au Roi la correspondance qu'il a échangée avec lui à ce sujet. Il semble que l'intention de l'ennemi soit de pénétrer en Brabant. Doléances coutumières sur la misère de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 210 (1).

5 1214. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Esteban de Gamarra prétend qu'on devrait s'assurer les votes de deux ou trois délégués hollandais à la Chambre mi-partie en leur offrant de l'argent. Léopold-Guillaume est prié de prendre les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 217.

10 1215. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le parlement de Dôle s'est plaint de la faveur faite à François Gramont en lui accordant l'expectative du premier emploi qui deviendra vacant au parlement, avec le droit de prendre séance dès maintenant, quand un des conseillers ordinaires est absent. Les parlementaires prétendent qu'il est tout à fait contraire à leurs privilèges d'admettre quelqu'un parmi eux sans qu'ils l'aient présenté et que le droit de prendre séance dès maintenant est aussi inusité. Le Roi réclame à ce sujet un rapport de l'archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 222.

20 1216. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Gamarra s'est fait l'écho des plaintes des États Généraux sur le fait que quatre régiments lorrains se sont établis près de Maestricht et ont causé de multiples vexations à leurs nationaux. L'archiduc est chargé de prendre les mesures requises.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 224.

(1) Voir les annexes fol. 213 et suiv. Léopold-Guillaume dans une lettre adressée à Fuensaldaña incrimine violemment sa conduite (fol. 214).

1217. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc de Medina-Celi, amiral de la flotte de la mer océane, a fait savoir que l'escadre de Black est partie de Cadix et que les marins ont témoigné leur mécontentement. L'escadre se trouve entre les caps Saint-Vincent et Sainte-Marie et on prétend qu'elle attend les galions d'argent 5 pour s'en emparer. Ces nouvelles sont venues de diverses sources. Il est indispensable de mettre à l'abri un trésor aussi important que celui qu'on attend des Indes. Le Roi a décidé d'équiper sur le champ une flotte importante, pour assurer la protection des galions qui arrivent 10 sous la direction du marquis de Monte Alegre. Il a confié le commandement de ces forces maritimes à un navigateur intrépide, Pablo de Contreras. Celui-ci a reçu comme instruction de se tenir à distance suffisante de l'armée navale anglaise pour ne pas l'obliger à des démonstrations de courtoisie, de façon à éviter un conflit à cette occasion. Le Roi veut 15 éviter toute occasion de rupture. Contreras devra suivre la flotte anglaise si celle-ci s'écarte des parages où elle se trouve, sauf le cas où elle retournerait en Angleterre. On donne comme raison de cette manœuvre le désir de mettre les galions à l'abri des Turcs et des pirates. Dans le cas où il s'apercevrait que Black saisit un vaisseau venant des Indes, 20 il l'invitera à laisser le bateau en question continuer sa route, ajoutant qu'un refus entraînerait la rupture avec l'Espagne. Il agira de façon à atteindre le but de sa mission et d'éviter tout conflit. Il aura recours à la force, si c'est nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 226.

1218. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.* — 25

Le Roi réitère l'ordre d'assurer le paiement du personnel du Conseil suprême.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 238.

1219. Madrid, 4 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le roi de Suède paraît disposé à entretenir de bonnes relations avec 30 la maison de Habsbourg. Le Roi voudrait que Léopold-Guillaume

examinât à nouveau avec Fuensaldaña l'opportunité de députer un agent diplomatique à Stockholm et interrogeât à ce sujet la reine Christine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 240.

1220. Mons, 8 août 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

5 Louis XIV s'est rendu à son armée à Maubeuge, ce qui fait supposer que les ennemis nourrissent des desseins considérables. Pourtant leur armée ne s'est guère déplacée; on ne sait ce qu'ils méditent. Il faut penser qu'ils ont l'œil sur Namur ou Charlemont. On a mis en état comme on a pu les places de la Meuse. L'archiduc a chargé le marquis de Yenes de 10 renforcer éventuellement la ville que les Français attaqueraient. Ce dernier a défait trois régiments ennemis qui se trouvaient près de Thuin. On a pris 150 hommes, y compris de nombreux officiers, les étendards et les bannières. Misère de la troupe. Après quelques combats on pourrait se trouver sans armée. Les habitants sont désolés et les provinces 15 ruinées, il sera impossible de trouver des quartiers cet hiver pour le peu de troupes qui restera. L'archiduc ne peut se décider à aller prendre les eaux, comme les médecins le lui conseillent. Il ne veut pas abandonner le service du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 245.

20 1221. Tournai, 17 août 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Succès remporté sur les Français par Francisco Pardo, près de Valenciennes. Cela a réjoui la population. Doléances sur la faiblesse de l'armée espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 256.

25 1222. Tournai, 17 août 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ennemi a fait mine de vouloir se jeter sur Charlemont, Philippeville ou Namur. Voyant qu'elles étaient munies de garnisons, il a continué sa marche et passé la Sambre à Maubeuge. Un groupe de l'armée

royale s'est placé entre les villes de Valenciennes et Condé pour résister éventuellement à l'ennemi. On a eu lieu de croire ensuite que ce dernier se dirigeait sur Bouchain. L'archiduc explique les mesures qu'il a prises pour parer à cette éventualité. Devant une avance générale de l'ennemi, l'armée royale a battu en retraite à Condé. On s'est demandé alors ce qu'il fallait faire; on a reconnu qu'il était impossible d'empêcher les Français de passer l'Escaut; on a laissé une partie de l'armée en arrière, sous le commandement du comte de Henin et on s'est retiré avec le reste jusqu'à Tournai. Dans cette ville il y a beaucoup de gens antipathiques à la cause du Roi. Celui-ci peut en conclure que le tableau que l'archiduc a tracé de sa mauvaise situation s'est avéré bien exact. Si le Roi ne veut envoyer des secours, on doit s'attendre à pire encore. Ce n'est que l'envoi des secours qui permettra la défense des Pays-Bas, l'expulsion des Français et la conclusion de la paix. Il faudrait de l'argent pour lever 10.000 à 12.000 Allemands, pour chasser au cours de l'hiver l'ennemi des positions qu'il occupe. Sans cela il sera dans la suite invincible. On réclame aussi des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 258.

1223. Tournai, 17 août 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La reine de Suède a proposé de faire en son nom une levée de 12,000 Allemands, elle mettra en gage tous ses bijoux! Elle croit que la levée se fera plus facilement en son nom, à cause du discrédit qui est retombé en Allemagne sur les Espagnols. L'archiduc a remercié la souveraine et a décliné l'offre. Pour faire cette opération il faudrait de 150.000 à 200.000 écus, or la Reine ne dispose guère que de ses bijoux. Les subventions qu'on devrait lui payer en Suède sont en retard. Elle a fait entendre que, dans sa pensée, il ne s'agissait que d'un prêt et qu'en retour le Roi devrait lui donner des terres aux Pays-Bas et en Italie. L'archiduc demande des instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 260. 30

1224. Madrid, 18 août 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

On fera tout son possible pour aider l'archiduc en vue de la campagne prochaine. On lui enverra notamment le plus grand nombre d'Espagnols et d'Italiens qu'on pourra réunir ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 264.

1225. Madrid, 18 août 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Ordre de faire venir en Espagne des munitions de guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 267.

1226. Madrid, 18 août 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le capitaine Domingo Ferreyra a fait savoir qu'il se trouvait à la Cour d'Allemagne quand le Portugal s'est soulevé. D. Duarte l'a instigué pour qu'il lui prêtât assistance en vue de son évasion. Domingo a fait rapport sur le tout à Francisco de Melo, en ce temps ambassadeur à Vienne, et a révélé tous les détails au point qu'on a pu s'assurer de la personne de Duarte. L'archiduc doit veiller à ce qu'on paie la pension promise à cet officier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 269.

1227. Papignies, 22 août 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le duc Fadrique de Holstein a demandé que les navires appartenant aux sujets du Roi s'abstiennent de toutes vexations contre les habitants de Tönningen. Il a rappelé le traité d'amitié existant entre lui et Philippe IV, et en vertu duquel il permet l'exercice du catholicisme dans la ville de Friedrichstadt. L'archiduc a donné les ordres nécessaires aux armateurs des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 273.

⁽¹⁾ Voir les nouvelles assurances prodiguées le 25 août, fol. 279.

1228. Bruxelles, 28 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'ennemi s'est emparé en quelques jours de Condé, qu'on n'avait pu mettre en état de défense, faute de ressources. Il s'est alors attaqué à Saint-Ghislain, qui a un peu résisté. L'armée royale a été répartie dans les places de Tournai, Mons, Ath, Valenciennes. Fuensaldaña se trouve à Tubize. Nouvelles doléances, la troupe est de mauvaise qualité, les ressources manquent, la population se trouble en voyant l'ennemi se rapprocher. Si un prompt secours ne vient pas, tout tombera. Sans armée et sans argent on ne peut défendre ni provinces ni royaumes. Toutes les plaintes de l'archiduc n'ont qu'un mobile, assurer la conservation de ces provinces. Lamentations coutumières.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 282.

1229. Madrid, 30 août 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le marquis de Ledé revenant d'Angleterre est arrivé à Dunkerque, après avoir accompli sa mission. Il se plaint de n'avoir pas joui des prérogatives reconnues aux autres ambassadeurs. Le Roi veut qu'on lui reconnaisse le même traitement que celui qui fut alloué à Juan de Borja, lors de sa mission en Pologne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 288.

1230. Madrid, 3 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'escadre anglaise commandée par l'amiral Pen a attaqué l'île de Saint Domingue; elle a voulu y opérer un débarquement pour s'en emparer par surprise. Il y a là une violation indiscutable des relations de paix existant entre l'Angleterre et l'Espagne. Pareille conduite est incompatible avec la bienveillance que le Roi avait montrée aux Anglais en prescrivant de leur faire bon accueil dans tous les ports de sa monarchie. Il a décidé d'user de représailles. L'archiduc fera saisir tous les biens des Anglais qui se trouvent aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 292.

1231. 4 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi annonce qu'il a nommé président du Conseil suprême de Flandre le marquis de Los Balbases, conseiller d'État. A ce propos il rappelle que le paiement des gages des membres dudit Conseil de Flandre doit s'effectuer ponctuellement.

Estado, 2266.

1232. Bruxelles, 4 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Un certain Nicolas Jacob s'est offert à payer 150,000 florins si on lui donne une place de conseiller des Finances. La proposition est peu intéressante. Dans l'état misérable où on se trouve, l'appoint de pareille somme est peu de chose. Les provinces sont hors d'état de faire encore un effort. L'archiduc s'est rendu à Lessines pour conférer avec Condé et les chefs de l'armée sur ce qu'il y aurait lieu de faire si on disposait de troupes et d'argent. Tant qu'on en manque, il n'y a rien à espérer. L'ennemi a occupé Saint-Ghislain et depuis n'a plus bougé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 294.

1233. Madrid, 7 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le duc Charles a écrit à son frère François, on ne voit pas par sa lettre qu'il veuille faire servir ses troupes contre la cause royale, mais l'ordre qu'il donne de laisser le gouvernement de ses États à Madame Nicole semble bien indiquer que ses troupes doivent aussi être aux ordres de cette dame. Or, celle-ci habite en France et y a tant de relations. L'archiduc signifiera au duc Charles que le Roi espère qu'il ne concourra à rien qui puisse préjudicier à l'Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 259, fol. 296 (2).

(1) Voir en annexe la lettre de Charles de Lorraine (fol. 299).

(2) Signalons encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 7 septembre, pour les héritiers d'Ambroise Spinola (fol. 302); le 10 septembre, pour le baron de Val, gouverneur de Saint-Omer (fol. 304); le 13 septembre, pour l'officier napolitain Giacomo Parise Martini (fol. 316), le 20 septembre pour Claude Bereur (fol. 339), pour les habitants de la Bourgogne (fol. 341), pour N. de Moiron, gentilhomme bourguignon (fol. 346), pour le colonel bourguignon, François Chapuy (fol. 348).

1234. Madrid, 10 septembre 1655. — *Philippe IV à Cardenas.*

L'ambassadeur doit demander audience à Cromwell en disant qu'il veut prendre congé de lui avant de partir pour les Pays-Bas. Il demandera ses passeports. Il évitera de paraître grossier. Si on refuse l'audience demandée, Cardenas notifiera son départ à Cromwell par écrit, sans donner d'autres détails que l'ordre qu'il a reçu du Roi. Si Cromwell le reçoit, Cardenas déclarera que sa prétention de faire librement le commerce avec les Indes et de bouleverser ainsi tous les usages en matière commerciale, d'une manière si contraire à tous les traités conclus entre l'Angleterre et l'Espagne, prouve bien que le Protecteur ne veut pas maintenir la paix, à laquelle le Roi a tant coopéré comme il est universellement connu. Cardenas ajoutera quelques paroles de politesse.

Si Cromwell objecte que ce départ rompt les négociations en cours pour le renouvellement de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, le diplomate répondra que le fait de mettre sur le tapis une question si nouvelle et si difficile ne pouvait concourir au renouvellement de la paix. Si le Protecteur veut réellement négocier, il trouvera moyen de le faire, mais il ne doit pas émettre de semblables prétentions, que les rois eux-mêmes n'ont jamais formulées. Cardenas ajoutera qu'en tout cas son séjour à Londres n'a plus de raison d'être. Il rejettera sur Cromwell la cause de l'échec des tentatives antérieures.

Cardenas rappellera qu'on a fait bon accueil dans tous les ports de la monarchie à la flotte de Black. L'attitude de la flotte de Pen aux Indes est contraire à la justice et, tant que Cromwell ne la désavouera pas en disant qu'on a excédé ses ordres et ne répare le dommage causé aux sujets espagnols, le Roi doit user de représailles.

S'il prétend que la tentative faite aux Indes ne constitue pas une violation de la paix, Cardenas répondra que c'est là une affirmation à laquelle nul, pas même Cromwell, ne peut croire. S'il veut se disculper, Cardenas ajoutera qu'il en parlera au Roi, mais n'ajournera pas son départ, à moins qu'on ne fasse des propositions formelles. Pour ce cas Cardenas dira qu'il écrira à Madrid et s'excusera d'avoir contrevenu aux ordres du Roi. Dans cette hypothèse seulement Cardenas

peut rester à Londres, quels que soient les efforts qu'on fasse pour le garder, à moins qu'on ne le retienne de force. En tout autre cas, il doit partir dans les quatre jours. Cardenas se montrera affligé de son départ, donnant à entendre que le Roi n'a pas de grief contre les Anglais honnêtes, qu'il leur procurera toujours son appui, qu'il a sans cesse témoigné sa sympathie à l'Angleterre. Il tâchera de conserver deux confidentes, pour demeurer au courant de ce qui se passe. Il leur demandera de lui expédier leur courrier en Flandre. Il leur laissera des chiffres différents, il déterminera leur solde et les payera six mois d'avance. A son arrivée aux Pays-Bas, il enverra au Roi un rapport détaillé sur la situation de l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 310.

1235., 10 septembre 1655. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le partage des pays d'Outre-Meuse. L'arrangement se fera par voie amiable et moyennant argent mieux que par la Chambre mi-partie, car on ne voit pas comment les Provinces-Unies renonceraient au bénéfice de l'article 3 du traité relatif aux quartiers de Fauquemont, Daelhem et Rolduc. Le Roi devrait prescrire à Léopold-Guillaume d'examiner la compensation pécuniaire que demanderaient les Hollandais et si on pourrait obtenir des Etats du Limbourg et même des trois quartiers précités qu'ils la prennent à leur charge, car il est permis de croire qu'ils n'hésiteront pas à faire un sacrifice pour obtenir la réunion de ce territoire avec le reste du duché, comme elle existait auparavant, et assurer ainsi l'exclusion des hérétiques.

Estado, 2085.

1236. Madrid, 11 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a décidé d'user de représailles contre les Anglais. Il a donné ordre à Cardenas de quitter Londres et de se rendre aux Pays-Bas. Léopold-Guillaume communiquera cette nouvelle à Fuensaldaña et à

Gamarra. La rupture avec l'Angleterre est un motif de s'allier avec les Hollandais, mais on attendra cependant avant de leur faire aucune proposition ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 307.

1237. Bruxelles, 12 septembre 1655. — *Instructions données par l'archiduc à D. Gaspar Bonifaz, sergent général de bataille et maître de camp général d'infanterie espagnole.*

Cette instruction, dont l'objet est de réclamer l'assistance du Roi, est suivie de pièces justificatives.

Estado, 2085. 40

1238. Madrid, 17 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les contadors Andres Diaz Roman et Juan de Alfaro se sont rendus aux Pays-Bas pour examiner les comptes des pagadors généraux. Or on apprend que le Conseil de Brabant, le surintendant de la justice militaire et l'auditeur général entravent leur action. Il semble bien que l'archiduc ait donné ordre de mettre fin à ces abus, mais le Roi attire encore son attention sur la nécessité d'écarter tout obstacle à la réussite de leur mission.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 325. 20

1239. Bruxelles, 18 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ennemi se fortifie à Condé et à Saint-Quentin. Ici on fait tout ce qu'on peut pour obtenir des provinces quelques ressources et quelques troupes de façon à mettre l'armée en état de déloger l'ennemi. Tous les efforts sont vains. L'Empereur a écrit personnellement à l'archiduc de n'attendre aucun secours de l'Allemagne. Castel-Rodrigo écrit dans le même sens et d'une façon encore plus pessimiste. L'archiduc avoue qu'il

(1) Il renouvelle ces instructions le 17 du même mois (fol. 323).

ne sait que faire, il s'est résolu à envoyer à Madrid le sergent général de bataille Gaspar Bonifaz pour faire un rapport complet sur la situation et supplier le Roi d'envoyer de prompts remèdes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 329.

1240. Bruxelles, 19 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à nouveau de faire droit au désir de la princesse d'Orange et d'exempter la terre de Turnhout de tout logement militaire et de toute contribution. Sur ce dernier point, Léopold-Guillaume objecte que quand les Etats de Brabant accordent une aide, ils font la répartition sur toute la province et ne veulent en aucun cas exempter la terre de Turnhout. Il faudrait aussi indemniser le duc d'Aerschot pour la terre de Zevenbergen. On a donné à diverses reprises les ordres nécessaires au Conseil des Finances. Celui-ci s'excuse de le faire, arguant du manque d'argent, qui est bien grand. D'autre part, le duc a droit à recevoir satisfaction eu égard à sa situation obérée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 331.

1241. Bruxelles, 19 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le roi de Suède désire entretenir de bonnes relations avec les Habsbourgs. On s'est demandé s'il ne faudrait pas envoyer à Stockholm un ambassadeur espagnol. D'autre part, après le départ de la reine Christine, son fils a révoqué la décision déjà prise d'expulser de son pays l'agent du tyran du Portugal. L'archiduc a reçu ordre d'examiner la question avec Fuensaldaña et d'entendre à ce sujet la reine Christine. Celle-ci s'est prononcée contre l'envoi d'un ambassadeur, à moins qu'on eût une affaire importante à traiter, ajoutant qu'il suffisait de députer un résident, afin de se tenir au courant de ce qui se passe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 332.

1242. Madrid, 20 septembre 1655. — *Articles concertés entre le comte-duc Olivarès* ⁽¹⁾ *et la République anglaise.*

Dans le cas où Olivier Cromwell, qui se proclame Protecteur de l'Angleterre, romprait la paix avec l'Espagne et tenterait de s'emparer de quelque possession du roi d'Espagne ou des propriétés de ses sujets et 5 entraînerait ainsi Philippe IV à lui déclarer la guerre, la présente convention entrerait en vigueur.

La flotte qui se trouve à Downs se déclarera en faveur de la République anglaise et combattra contre Cromwell soit seule, soit d'accord avec 10 la flotte espagnole. Une armée de 30,000 hommes sera engagée contre lui. Si la flotte de Pen ne revient pas en Angleterre, elle sera exclue de la protection de la République anglaise et tenue pour ennemie. On restituera à l'Espagne toutes les places qui auraient pu être prises par les agents de Cromwell, ainsi que les navires capturés par eux. Philippe IV fournira à la république 800,000 ducats. Fuensaldaña recevra l'ordre de 15 tenir immédiatement à la disposition de l'agent anglais 15 ou 20,000 écus pour les premières dépenses et de lui procurer des munitions. Les modalités du paiement de la somme en question sont exposées en détail.

Les navires du parti républicain auront libre accès dans tous les ports de la monarchie espagnole. On rendra à leurs propriétaires les 20 vaisseaux et les biens qui ont été saisis. Le Roi donnera de l'argent pour distribuer à ceux qui se sont particulièrement signalés, aux veuves des combattants et aux blessés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 205.

1243. Bruxelles, 20 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Phi-* 25 *lippe IV.*

Au sujet de la réforme du Conseil des Finances. L'archiduc a représenté plusieurs fois que le nombre des commis est trop élevé. Le besoin d'argent a été tel qu'il a fallu se résoudre à accepter de nouveaux titulaires qui offraient de prêter quelque somme pour obtenir cet emploi. 30 D'ailleurs le Roi lui-même a fait savoir qu'en Espagne on avait négocié

(1) Luis de Haro.

un contrat semblable pour 150,000 florins avec un certain Nicolas Jacob, marchand de draps à Lille. A l'heure actuelle on ne saurait réformer le Conseil des Finances, il faut attendre des temps meilleurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 335.

5 1244. Bruxelles, 20 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Valcarcel sollicite la permission de retourner en Espagne et le Roi a demandé à ce sujet l'avis de l'archiduc. Il est certain que le manque de ressources rend impossible le paiement régulier de cet agent nécessaire. Il est tout naturel qu'il demande à partir. Ce qui est étrange c'est 10 que tous les Espagnols ne fassent pas de même, car tous sont dans la misère. Tant que le Roi n'enverra pas les ressources pour payer les ministres en service aux Pays-Bas, ils chercheront à s'en aller. Valcarcel est d'un tempérament un peu altier, ne sachant pas traiter avec les gens 15 des Pays-Bas. Il devrait agir autrement qu'il ne fait et s'accommoder aux usages du pays auquel il demeure étranger. Le Roi n'a qu'à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 337.

1245. Bruxelles, 20 septembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Phi-* 20 *lippe IV.*

Le Roi a prescrit de perfectionner la perception des licentes. Le système est peu pratique. La population répugne à cet impôt. Elle ne veut pas accorder ce qu'on lui demande, ni exécuter ses obligations. On agit en douceur, car si on peut apaiser l'opposition, les licentes seront une 25 source de revenus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 338.

1246. Bruxelles, 27 septembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Au sujet de l'offre faite par la reine Christine de Suède. Les Français 30 ont occupé dans le Hainaut des places tellement rapprochées de Bruxelles

que si on n'agit pas vigoureusement cet hiver, ils pourront au printemps prochain faire la guerre avec grand avantage et menacer les Pays-Bas d'une ruine complète. Le mieux serait de faire venir d'Allemagne des renforts importants. Il faut donc accepter la proposition de Christine et l'assurer qu'on lui donnera satisfaction pour la somme qu'elle aura employée à cette occasion. Si c'est possible, on le fera en terres, car il serait difficile de payer en espèces, d'autant plus qu'il faudra déjà en donner à la troupe pendant l'hiver, de peur qu'elle ne se débande. Si au moment où la lettre royale touche l'archiduc, Christine se trouve déjà hors des Pays-Bas, Léopold-Guillaume lui écrira. On fera tous les efforts possibles pour envoyer des Espagnols et des Italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 259, fol. 349.

1247. 28 septembre 1655. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Approuve la consulte du Conseil suprême de Flandre du 10 septembre relative au partage des pays d'Outre-Meuse. 45

Estado, 2085.

1248. Madrid, 2 octobre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi remercie l'archiduc de son zèle et promet de l'assister promptement en lui envoyant de l'argent et des renforts (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 7 (2). 20

(1) Il renouvelle encore ces assurances, le 5 octobre (fol. 32).

(2) A noter les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 1^{er} octobre, pour le comte de Rodes, pagador général de l'armée (fol. 1); le 2 octobre, pour Diego Giron (fol. 3); le 4 octobre pour l'auditeur général du comté de Bourgogne François Petignies (fol. 12); le 11 octobre, pour François baron de Grammont désigné pour siéger au parlement de Dôle (fol. 35 avec annexes), pour le comte de Saint-Amour et le marquis de Saint-Martin (fol. 53), pour l'Électeur de Brandebourg, à propos de la restitution de Clèves et de Juliers (fol. 55); le 20 octobre, pour le comte Philippe de Croy (fol. 65); le 22 octobre, pour Antonio de Fuertes (fol. 74), pour le marquis de Lede, envoyé en mission diplomatique en Angleterre (fol. 75), pour Juan de Arrazola Oñate, secrétaire particulier de Léopold-Guillaume (fol. 78); le 8 novembre, pour le duc d'Aerschot (fol. 103); le 23 novembre, pour Ernest Woislowski (fol. 140); le 24 novembre, pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 143), pour le jésuite Alonso de Heredia (fol. 152); le 13 décembre, pour

1249. 14 octobre 1655. — *Philippe IV à Geronimo de la Torre.*

Van Langren offrait d'envoyer un de ses fils en Espagne pour faire l'essai de son invention pour couler les navires ennemis (1). Le Roi ordonne à son secrétaire de charger Fuensaldaña de faire au préalable les expériences en Belgique. 5

Estado, 2085.

1250. Bruxelles, 22 octobre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi a réclamé récemment l'envoi en Espagne de 1.000 quintaux de poudre. L'archiduc répète que faute d'argent il a dû bien souvent se servir en campagne des munitions qui formaient l'approvisionnement des places fortes. Ces dernières sont actuellement tout à fait dépourvues et exposées à l'attaque de l'ennemi. Si le Roi veut envoyer l'argent nécessaire on achètera la poudre qu'il demande. 10

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 69. 45

1251. Bruxelles, 22 octobre 1655. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'ennemi a établi son camp sur la Sambre. L'armée royale se dirige de ce côté de façon à empêcher les Français de se procurer du fourage et à les contraindre de retourner à l'intérieur de leur pays. On fait tout ce qu'on peut, mais sans argent c'est en vain qu'on travaille! Une armée aussi misérable, aussi composite, commandée par des chefs dont les intérêts sont si divergents, peut difficilement réussir une opération. Pour 20

le pagador général Thomas Lopez de Ulloa (fol. 174), pour François Petignies, auditeur général de l'armée de Bourgogne (fol. 178), pour Juan de Arrazola (fol. 185); le 18 décembre, pour François de Grammont (fol. 193); le 21 décembre, pour le conseiller Bereur (fol. 211); le 29 décembre, à propos de l'official Knopff de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 211); le 29 décembre, pour le duc Charles de Lorraine (fol. 237); le 30 décembre, pour Sibert Elsius, official de la Secrétairerie d'Etat (fol. 238), pour les héritiers d'Ambroise Spinola (fol. 242), pour Antoine de Fren, secrétaire du Conseil de Brabant (fol. 245), pour le comte de Saint-Amour et le marquis de Saint-Martin (fol. 249). 30

(1) Voir au tome II la lettre du Roi à l'infante Isabelle du 27 mai 1633.

réunir un peu d'argent, l'archiduc éprouve tant de peines, il doit multiplier ses instances auprès de gens de basse condition. Si l'assistance promise de 600,000 à 800,000 écus ne vient pas, la situation sera intolérable (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 70. 5

1252. Bruxelles, 22 octobre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

On a résolu l'année dernière de faire exception en faveur du prince de Chimay et du prince d'Isenghien à la règle générale déterminant la solde des gouverneurs de provinces. Le Conseil des Finances objecte que cela va faire beaucoup de mécontents. Le comte de Saint-Amour réclame déjà le traitement qu'ont eu ses prédécesseurs. Le Roi est prié d'y réfléchir et de faire connaître sa décision (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 72.

1253. Bruxelles, 22 octobre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 15

L'archiduc a requis le Conseil d'État de lui présenter des candidats pour l'archevêché de Malines. Les conseillers ont indiqué les évêques de Namur et de Ruremonde et le conseiller du Conseil privé Le Roy. Il faut s'arrêter à un sujet dévoué au Roi, bien vu des États de Brabant. 20 Léopold-Guillaume exprime ses préférences pour l'évêque de Ruremonde et classe au second rang Le Roy.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 80.

1254. San Lorenzo, 27 octobre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume. 25

Miguel de Salamanca vient de conclure un contrat avec le duc Charles de Lorraine par lequel celui-ci met ses troupes à la disposition du Roi

(1) Dans une autre lettre, il insiste encore sur la nécessité de faire venir des renforts espagnols et italiens (fol. 77).

(2) Le 13 décembre, le Roi fait savoir qu'il maintient l'exception en faveur des deux 30 princes (fol. 183).

en échange de certaines propriétés. Quand le traité sera exécuté, on remettra le duc en liberté. Celui-ci écrit à son frère et aux chefs de ses troupes les lettres nécessaires pour leur prescrire de se conformer à la convention. L'archiduc prendra, d'accord avec Fuensaldaña, les dispositions voulues.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 81 (1).

1255. Bruxelles, 30 octobre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Christine de Suède a offert de faire lever pour son compte 12.000 10 hommes en Allemagne pour les mettre ultérieurement au service du Roi. Philippe IV a donné ordre d'accepter cette proposition. La Reine se déclarait prête à engager à cet effet ses bijoux, qui forment son principal trésor. Léopold-Guillaume a estimé qu'il n'y avait guère là qu'une galanterie, qu'il ne fallait pas compter sur l'exécution de cette offre, que 15 d'ailleurs les bijoux en question devaient déjà être engagés. L'archiduc prie le Roi de lui envoyer pour novembre ou décembre les sommes d'argent promises, car sans cela il serait impossible de procéder à une levée en Allemagne.

La semaine prochaine Léopold-Guillaume va discuter avec Condé et 20 les généraux espagnols si, avant l'hiver, on pourrait encore faire quelque chose. On manque de ressources, on a cherché à obtenir des provinces ce qui est nécessaire, mais cela est bien difficile. Nouvelles déclarations sur les besoins de renforts et d'argent. Il n'y a pas à douter que la conservation de la monarchie espagnole dépende de celle de ces 25 provinces.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 92.

1256. Madrid, ... octobre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le prince de Condé a offert de prendre ses quartiers d'hiver en Bourgogne. Seulement, voyant les événements survenus depuis et l'occupation 30 par les Français de diverses places en Hainaut, le Roi estime qu'on

(1) Voir les annexes fol. 84 et suiv. — Le même jour, le Roi prescrit de donner ordre aux Conseils et tribunaux d'obliger les débiteurs du duc à lui payer ce qu'ils lui doivent (fol. 99).

ne saurait à l'heure actuelle séparer de l'armée un groupe si important, dont le concours est indispensable pour se défendre contre les attaques de l'ennemi. On enverra à Léopold-Guillaume le plus d'argent qu'on pourra. Promesses d'envoi de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 95. 5

1257. Bruxelles, 6 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc s'est rendu à Binche pour discuter avec Condé, Fuensaldaña, Ligne, Marsin et Ligneville la question de l'opportunité d'attaquer la ville de Condé. La garnison est forte, la place peut être défendue 10 par voie d'inondation, la saison est avancée, l'armée est en mauvais état, les soldats sont impatients d'entrer dans leurs quartiers. D'autre part, au printemps, l'opération sera encore plus difficile, la possession de la ville par l'ennemi menace le cœur même du pays et découvre sa capitale. Mons, Valenciennes, Tournai et autres ne sauraient guère tenir 15 longtemps, leur commerce par l'Escaut est coupé, on doit craindre que la population ne cherche à se mettre d'accord avec l'ennemi, les habitants se désespèrent de voir qu'on n'attaque pas la place de Condé. On est donc décidé à agir, l'opération sera très difficile. Trois conditions restent pourtant requises : la coopération de la Flandre en hommes et 20 en argent, le maintien de la paix avec l'Angleterre — car la rupture avec cette puissance exigerait des mesures pour la défense de la Flandre — des garanties du duc de Lorraine par rapport à ses troupes. On raconte que huit régiments lorrains essaient de passer à l'ennemi. Voilà où on en est. En tout cas le Roi peut être assuré que si on renonce à l'entreprise 25 ce sera à cause d'une impossibilité absolue. Lamentations habituelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 100.

1258. Madrid, 8 novembre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi rappelle que les patentes des commis et des secrétaires du Conseil suprême de Flandre doivent être entérinées à Bruxelles au Con- 30 seil des Finances. Il réitère les ordres donnés pour que le même Conseil

de Flandre soit payé avant les autres. Le gouvernement ne doit admettre aucune observation à ce sujet de la part du Conseil des Finances.

Estado, 2266.

1259. Buen Retiro, 8 novembre 1655. — Philippe IV à Geronimo 5 de la Torre.

Gaspar Bonifaz ayant été retenu à Dunkerque par des vents contraires, l'archiduc a envoyé par terre un duplicata des instructions qu'il lui avait remises et ces instructions sont renvoyées par le Roi au Conseil d'État.

Estado, 2189.

10 1260. Madrid, 10 novembre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Cardeñas a fait savoir qu'il a découvert que Cromwell a des intelligences aux Pays-Bas et cherche à soulever les hérétiques qui vivent en secret dans les grandes villes. Léopold-Guillaume fera arrêter les 15 inculpés et tâchera de connaître leurs complices (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 109.

1261. Madrid, 10 novembre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Condé a fait demander de l'argent pour l'entretien des places de 20 Châtelet et de La Chapelle, qu'il ne pourrait plus assurer sans cela ou que le Roi devrait reprendre à sa charge, sous peine de les perdre. L'archiduc fera liquider à Condé pendant les mois d'hiver la subvention qu'on lui a déjà payée à cet effet pendant le printemps (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 112.

25 (1) Le 29 décembre, l'archiduc renvoie à ce que Fuensaldaña a écrit à ce sujet (fol. 235).

(2) Le 29 décembre, l'archiduc fait savoir que le Conseil des Finances a déclaré qu'il est impossible de payer cette subvention (fol. 235).

1262. Bruxelles, 13 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

La Flandre a accordé ce qu'on lui demandait, on va donc entreprendre l'attaque de la place de Condé, si on n'est empêché par la rupture avec l'Angleterre ou la désertion des Lorrains. Cromwell a donné des passe-ports à Cardeñas, il a conclu la paix avec la France. Les intrigues des Lorrains se découvrent chaque jour davantage, le duc François se laisse persuader par des ministres mal intentionnés, il n'a jamais voulu partir de Bruxelles. Lorsqu'il a appris qu'une partie de ses troupes est passée à l'ennemi, il a été stupéfait. Il s'est alors décidé à se rendre auprès de son armée. Léopold-Guillaume lui a expliqué que le seul remède était la prestation d'un serment de fidélité au Roi à imposer à la soldatesque. Il n'a pas paru faire d'opposition, mais on ne peut s'y fier. L'archiduc se rendra à l'armée s'il le faut. Ici, il fait tous les préparatifs nécessaires. Ce serait une erreur complète de libérer le duc Charles. On aurait alors un ennemi irréconciliable de plus. Le Gouvernement des Pays-Bas est dans une situation extrêmement dangereuse; il est attaqué par des ennemis secrets et publics, chaque jour on en découvre de nouveaux, tant parmi les Lorrains que chez les soldats de Condé. L'archiduc est dans l'inquiétude perpétuelle, sans ressources. De tout ce qui a été promis, rien n'est encore arrivé. Le Roi examinera le projet ci-joint de la répartition des quartiers d'hiver pour cette année; les provinces seront absolument ruinées. On ne peut placer aucune partie de troupes en territoire impérial, la charge est donc double pour les Pays-Bas. Il faudrait réformer une partie de l'armée. Condé ne veut pas en entendre parler, le duc de Lorraine non plus. Réformer l'armée royale serait l'entraîner à la ruine. On est à bout, il n'y a plus moyen d'en sortir avec de petites assistances. Il faut non pas 100.000 écus, mais des millions. L'archiduc explique clairement sa pensée. Si, au printemps, il n'a pas reçu pleine satisfaction, non pour ses intérêts personnels mais pour le service du Roi, il mettra à exécution le projet annoncé antérieurement dans l'instruction donnée à Gaspar Bonifaz ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 115.

(1) Voir en annexe le tableau annoncé dans la lettre (fol. 119).

1263. Bruxelles, 13 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

A de multiples reprises Fuensaldaña a demandé la permission de se rendre en Espagne. Léopold-Guillaume n'a jamais voulu se décider à écrire à ce sujet au Roi. L'intéressé est revenu à la charge, demandant que le gouverneur veuille bien faire savoir à Madrid que c'est une faveur qu'on n'a jamais refusée à personne. L'archiduc s'exécute d'autant plus volontiers que l'intéressé déclare que son absence a entraîné la ruine de ses propriétés en Espagne.

40 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 260, fol. 123.

1264. Bruxelles, 20 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc s'est rendu lui-même à l'armée. Il y a appris qu'un accord venait d'être conclu entre le Roi et le duc Charles de Lorraine, par lequel celui-ci cédait ses troupes au Roi. Léopold-Guillaume s'étonne de ce que ni lui ni Fuensaldaña n'eussent été tenus au courant de ces négociations. En tout cas les troupes ont prêté serment de fidélité à Philippe IV.

Le maréchal d'Hoquincourt, gouverneur de Péronne et de Han, a témoigné à diverses reprises d'être mécontent de Mazarin, il a accentué sa déclaration et a fait des ouvertures à Fuensaldaña. Il a demandé qu'on lui envoie 800 hommes. Condé s'est avancé jusqu'à la frontière et a envoyé les hommes demandés. On espère arriver à la conclusion d'un accord. Ce serait une chose providentielle. Seulement cela augmente encore le besoin d'argent. L'armée est dirigée vers la frontière. Il a fallu renoncer à l'attaque de Condé tant qu'on ne sait pas ce qui va se passer à Péronne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 124.

1265. Bruxelles, 20 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

30 Depuis 1646, le marquis de Lede a reçu le titre de surintendant des places d'Ostende, Nieupoort, Furnes, Bergues Saint-Winoc et Mardyck, encore que les gouverneurs de Nieupoort et d'Ostende, Antonio Pimentel

et Juan de Almaraz, n'aient jamais prétendu être aux ordres de Lede. Récemment l'archiduc a envoyé des ordres aux places de la côte et les gouverneurs d'Ostende et de Nieuport, Barnabé de Baryas et Francisco Gonzalès de Alvelda, successeurs des officiers cités ci-dessus, se sont offusqués de ce que ces ordres leur aient été communiqués par Lede et non directement par Léopold-Guillaume. Lede est aussi froissé de leur attitude et il a demandé d'être relevé de cette surintendance. L'archiduc invite le Roi à prendre une décision ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 126.

1266. Bruxelles, 21 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 10

Le duc François de Lorraine est parti avec toutes ses troupes en France après avoir retiré secrètement de Bruxelles son second fils. Il aurait été à souhaiter qu'on eût été à Bruxelles en possession du contrat conclu avec le duc Charles. En tout cas, à la suite de cet accident, il y aurait lieu de surveiller le duc Charles, si on l'a remis en liberté. Le départ des Lorrains va bouleverser le projet qu'on avait d'attaquer la place de Condé ⁽²⁾. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 138.

1267. Bruxelles, 24 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 20

Le Roi a annoncé l'envoi d'une provision considérable. Il a prié l'archiduc de s'employer auprès des provinces pour qu'elles fournissent leur concours dans la situation où l'on se trouve. L'archiduc prétend qu'il l'a fait souvent par le passé; il insiste sur leur pauvreté, sur le dommage que leur ont causé l'ennemi et l'armée royale, les efforts 25

⁽¹⁾ Le 17 janvier, le Roi répond que chacun doit gouverner la place qui lui est confiée, sans autre dépendance (fol. 274).

⁽²⁾ Le 22 décembre, l'archiduc insiste encore sur les précautions à prendre vis-à-vis du duc Charles (fol. 213). 30

qui leur ont été imposés en l'absence de toute assistance d'Espagne. A l'heure actuelle il n'est plus capable de les animer avec des paroles. Nouvelles insistances pour obtenir de l'argent et des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 142.

1268. Bruxelles, 24 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Au sujet des négociations entreprises par Gamarra concernant les pays d'Outre-Meuse. Tous les documents fournis par l'ambassadeur à La Haye sont remis au Conseil d'État, qui a promis une réponse catégorique qu'on fera passer à Gamarra. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 145.

1269. Bruxelles, 24 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

L'archiduc a transmis au Conseil des Finances la lettre royale ayant trait au paiement du personnel du Conseil suprême, avec ordre de faire un rapport sur le montant des crédits nécessaires à cet effet. L'archiduc donnera ordre de les percevoir sur les licentes, encore que le maintien soit incertain, à cause de la répugnance des États de Brabant. Le même jour, il annonce qu'il a prescrit aux sujets, désignés pour faire partie du Conseil suprême, de passer en Espagne. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 147.

1270. Bruxelles, 24 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Gamarra a fait savoir que l'expédition de l'escadre anglaise aux Indes avait été désagréable aux Hollandais qui s'étaient réjouis de son échec. Léopold-Guillaume répondra à l'ambassadeur d'être aux aguets, à cause du désir du Roi de renforcer son alliance avec les Hollandais, tout en s'abstenant de faire aucune proposition. On doit douter que la province 25

de Hollande veuille se prêter à une combinaison, car elle s'appuie sur Cromwell pour réaliser ses intérêts particuliers. En tout cas les contestations qui s'offrent entre Hollandais et Anglais, à propos de l'interprétation de certains articles de la paix et du droit que ceux-ci revendiquent de visiter les navires hollandais pour y rechercher les produits espagnols, pourraient faciliter un accord avec l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 148.

1271. Madrid, 24 novembre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Lors d'une récente victoire remportée en Catalogne on a fait bon nombre de prisonniers français. L'archiduc tâchera à l'occasion de procurer un échange de ces prisonniers (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 149.

1272. Bruxelles, 27 novembre 1655. — Léopold-Guillaume au bailli d'Ypres. 15

L'archiduc ordonne d'assister l'évêque d'Ypres pour faire enlever l'építaphe de Jansénius.

Secretarias provinciales, liasse 2469.

1273. Bruxelles, 27 novembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV. 20

Fuensaldaña a déclaré qu'il n'y a pas à se fier aux promesses du gouvernement français et qu'il était forcé de retirer ses troupes à cause du manque de fourrage.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 155.

(1) Voir la liste des prisonniers, en annexe fol. 151. 25

1274. Madrid, 29 novembre 1655. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

L'Empereur est inquiet des opérations militaires des Suédois et craint une attaque de leur part. Il a demandé en vue de cette éventualité des conseils et de l'argent. Le Roi regrette de n'être pas en mesure d'assister l'Empereur comme il le voudrait. Il y a lieu de renforcer les armées des Pays-Bas et du Milanais, il faudra envoyer à l'ambassade espagnole à Vienne l'argent nécessaire pour les recrutements à faire en Allemagne. Léopold-Guillaume prélèvera ce dont il a besoin à cet effet sur l'argent que le Roi vient de lui envoyer (1). 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 159.

1275. Braine-le-Comte, 3 décembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Léopold-Guillaume s'est rendu à Mons pour hâter la conclusion de l'affaire de Péronne. En route, Fuensaldaña lui a fait savoir qu'Hoquincourt s'était réconcilié avec le gouvernement français. Le Gouverneur général s'est malgré tout rendu à Mons pour discuter avec les chefs de l'armée et envisager la possibilité d'une attaque de Condé, avant d'entrer dans les quartiers d'hiver. Il a fallu tenir compte du départ du duc de Lorraine, des événements survenus en Angleterre et des difficultés des États de Flandre d'accorder ce qu'on leur a demandé. Ce dernier point d'ailleurs vient de s'arranger. L'absence des Lorrains a paru être un obstacle absolu à la réussite de l'entreprise et les rapports de Cardeñas sur les projets de Cromwell ont fait voir la nécessité de renforcer la défense des places de la côte. De commun accord on a donc renoncé à attaquer Condé. On n'a pas jugé utile non plus de s'attaquer à Saint-Ghislain. L'armée va donc prendre ses quartiers d'hiver : cela n'ira pas sans peine, eu égard à la situation misérable de ces provinces. Nécessité de prompts secours. François de Lorraine a fait savoir que son départ en France a été provoqué par un ordre formel de son frère (2). 25 30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 166.

(1) Voir les annexes, fol. 164 et suiv. — Voir la réponse de l'archiduc le 1^{er} février (fol. 301).

(2) Voir les annexes relatives aux Lorrains (fol. 168). — Le 17 janvier, le Roi insiste sur le caractère étrange de la conduite du duc François (fol. 269). 35

1276. Madrid, 5 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Ordre d'examiner l'état des six navires avec lesquels Andres Caveza de Vaca et Marina Fernandes de Cordova se sont obligés à venir prendre service dans la flotte de la mer océane ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 172. 5

1277. Madrid, 13 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Nécessité de réformer d'urgence le Conseil des Finances, réduire le personnel et reviser les ordonnances. L'archiduc est invité à faire un rapport à ce sujet. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 176.

1278. Madrid, 13 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi ordonne de nouveau que l'on paie les membres du Conseil suprême de Flandre avant tous les autres fonctionnaires. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 189.
Estado, 2266 ⁽²⁾.

1279. Madrid, 13 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi approuve l'exécution des mesures de représailles contre les 20 Anglais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 180.

⁽¹⁾ Voir une deuxième lettre à ce sujet, le 28 décembre 1655 (fol. 229).

⁽²⁾ Le même jour le Roi écrit à ce propos au Conseil des Finances. (*Estado*, 2266.)

1280. Madrid, 18 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Réponse à la lettre du 13 novembre. Depuis, l'archiduc aura sans doute reçu les 600,000 écus. Série de belles paroles.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 260, fol. 195.

1281. Madrid, 18 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Cardeñas est parti de Londres. La conduite de Cromwell est significative. On va évidemment à la rupture. Il n'y a plus qu'à prendre ses 10 dispositions et à le considérer comme un ennemi déclaré. Le Roi permet à tous ses vassaux d'aller à la course contre les Anglais, les Français et les Portugais. L'archiduc prendra les dispositions requises aux Pays-Bas et favorisera autant qu'il peut les armements à Dunkerque et à Ostende.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 260, fol. 198.

1282. Madrid, 18 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'attitude de Cromwell montre qu'il a l'intention de continuer son attaque contre les Indes. L'archiduc doit examiner les moyens qui 20 permettraient au Roi de s'allier avec les Hollandais et de quelle façon on pourrait procurer une révolution en Angleterre. On aura recours à l'intermédiaire du prétendant anglais. Le Roi écrit aussi à ce sujet à Gamarra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 201.

25 1283. Madrid, 23 décembre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Édouard Hide a fait savoir à D. Luis de Haro que l'attaque perfide de Cromwell contre l'Espagne était une circonstance favorable pour reprendre les négociations avec le prétendant, qui a gagné la sympathie

du peuple anglais à cause du gouvernement tyranique de Cromwell. On a conclu récemment un contrat avec le colonel Sexbi, convaincu qu'on était de la nécessité de fomenter la guerre en Grande-Bretagne. Alonso de Cardenas estime que le parti du prétendant est le plus puissant. Fuensaldaña est plus enclin à favoriser le parti des républicains. Léopold-Guillaume tâchera de s'informer s'il n'y aurait pas moyen d'unir les deux partis, encore que l'agent des républicains soit très hostile à la monarchie, en sa qualité de calviniste et puritain. Le Roi voudrait connaître l'opinion de l'archiduc ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 215. 40

1284. Bruxelles, 29 décembre 1655. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le Roi a annoncé à l'archiduc que le nonce de Madrid avait fait une démarche en vue du rétablissement de la paix et il lui a communiqué sa réponse. Léopold-Guillaume ajoute que la continuation de la guerre est si difficile quand on manque de ressources et cela au moment où un nouveau conflit éclate avec l'Angleterre. Il est donc évident qu'il importe pour Philippe IV de conclure la paix à tout prix. La guerre contre l'Angleterre sera très coûteuse, il faudra équiper des flottes pour défendre les Indes, il sera difficile d'amener des renforts aux Pays-Bas. Le Roi considérera comment on pourrait mener deux guerres à la fois quand on a déjà tant de peine à soutenir la lutte contre la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 233.

1285. Madrid, 5 janvier 1656. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le Roi convient de la nécessité de s'assurer de la personne du duc Charles de Lorraine. Le départ des Lorrains lui paraît plus avantageux que nuisible. Ils ne pourront se maintenir en France, eu égard à leur indiscipline. Le grand danger est que les Français ne les envoient en Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 255. 30

⁽¹⁾ Voir en annexe une lettre de Hide à Haro (fol. 223).

1286. Madrid, 5 janvier 1656. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Le roi d'Angleterre a fait rapport à l'Empereur au sujet de l'alliance du roi de Suède avec Cromwell, dirigée contre les Habsbourgs. Il prétend avoir lui-même beaucoup de partisans en Irlande, en Écosse et en Angleterre. Il pourrait s'emparer d'un port en Irlande, attirer à son parti un grand nombre de gens et faire échouer les projets de Cromwell. Tout cela est réalisable, à condition qu'on lui fournisse des navires. L'archiduc doit examiner la question et voir comment on pourrait engager le roi d'Angleterre à faire des propositions formelles ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 258.

40

1287. Madrid, 5 Janvier 1656. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Alonso de Cardenas, ancien ambassadeur en Angleterre, aura le droit, tant qu'il restera aux Pays-Bas, d'entrer dans les jointes d'Etat et de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 260, fol. 253.
Estado, 2267.

45

1288., 5 janvier 1656. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

L'archiduc Léopold-Guillaume voudrait que le Roi intervienne auprès de l'Empereur pour que le comte de Schwartzemberg obtienne le poste de grand écuyer du roi de Hongrie et il a fait agir également à cet

⁽¹⁾ Voir au début de l'année les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 17 janvier, pour le colonel Francisco Chapuy (fol. 265); le 17 janvier, pour Antonio de Fuertes (fol. 272); le 1^{er} février, pour le prince de Gavre de la maison d'Egmont (fol. 298), pour le Conseil suprême de Flandre (fol. 300); le 16 février, pour le chapelain Pedro Matheo Clavyo (fol. 312); le 23 février, pour Sibert Elsius (fol. 318), pour Roger Huighens (fol. 321); le 28 février, pour le prince François-Jean de Nassau (fol. 333), pour le capitaine Vincent Davalos (fol. 334); le 12 mars, pour le capitaine Juan de Artaria (fol. 335), pour le capitaine Luiz de Costa Quiroga (fol. 336), pour Domingo de Ochoa Zevallos (fol. 337), pour Diego Henriquez de Castro (fol. 338), pour le comte de Atamis, gentilhomme de la chambre de l'archiduc (fol. 341), pour le conseiller Steenhuys du Conseil privé (fol. 361); le 14 mars, pour Juan de Oñate (fol. 362); le 23 mars, pour la princesse douairière d'Orange (fol. 364); le 29 mars, pour le maître de camp Marc Coyafa (fol. 367); le 5 avril, pour Francisco Semple (fol. 371); le 6 avril, pour Domingo Ferreyra (fol. 373), pour Francisco Chapuy (fol. 375), pour le baron de Dramelay (fol. 376).

effet le marquis de Castel Rodrigo. Mais le Conseil trouve que si le Roi a eu des raisons pour éloigner Schwartzberg de la cour de Bruxelles, il ne convient pas de le placer auprès du roi de Hongrie qui est encore si jeune ⁽¹⁾.

Estado, 2196. 5

1289. Bruxelles, 15 janvier 1656. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Le comte de Garcies est mort pendant la campagne. Il convient de désigner un nouveau maître de camp général. Les candidatures examinées par l'archiduc sont celles de Fernando de Solis, du prince de Ligne, du marquis de Lede, du général Borri, du comte Montecuculli et du comte Marsin.

On a reçu les lettres de 600,000 écus. Si le Roi n'envoie pas plus, il n'y a pas moyen de défendre les Pays-Bas. L'Empereur a fait savoir qu'il ne peut envoyer des vétérans aux Pays-Bas. En plus, il répugne aux Allemands de venir servir ici. Si le Roi désire conserver les Pays-Bas, il est indispensable qu'il envoie des renforts espagnols et italiens et une bonne somme d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 263.

1290. Bruxelles, 22 janvier 1656. — Léopold-Guillaume à Philippe IV.

Léopold-Guillaume a demandé un rapport à Cardeñas à propos des mesures à prendre contre l'Angleterre. Quand ce rapport sera arrivé, il fera connaître son opinion au Roi. Cependant, il fait observer dès maintenant qu'il n'y a pas d'alliance à conclure sans argent. Tous les ennemis de Cromwell s'attaqueront à lui s'ils voient qu'on dispose d'argent et qu'on les appuie. Le Roi doit donc envoyer un supplément considérable de ressources, pour conclure des alliances et remettre l'armée en état. Ce n'est pas sans appréhension qu'on voit l'Empereur et les autres princes faire tant de levées en Allemagne, car il sera d'autant plus

⁽¹⁾ En effet, le roi Léopold de Hongrie, né en 1640, n'avait encore que quinze ans au début de l'année 1656.

difficile de faire des recrutements pour le service du Roi. Nécessité de l'envoi d'Espagnols et d'Italiens. Fuensaldaña est à Anvers pour négocier les lettres de 600,000 écus récemment arrivées. Il dit que la négociation se fait difficilement.

5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 282.

1291. Madrid, 22 janvier 1656. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Lors du passage à Valenciennes du courrier ordinaire, le comte de Henin, gouverneur de la place, l'a fait arrêter et a ouvert deux lettres destinées au comte de Tassis, malgré la déclaration du courrier que Fuensaldaña, en campagne, l'avait laissé passer. Léopold-Guillaume fera une enquête à ce propos et sévira rigoureusement contre l'auteur d'un tel excès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 284.

1292. Madrid, 26 janvier 1656. — Philippe IV à Léopold-Guillaume.

Esteban de Gamarra a fait savoir que les principaux Anglais qui résident en Hollande ont déclaré que si le Roi accordait l'entrée de ses ports aux vaisseaux anglais arborant le pavillon de Charles II, en peu de temps la moitié de la flotte de Cromwell passerait aux royalistes. Gamarra a insinué aux ministres hollandais qu'ils n'avaient jamais eu meilleure occasion de se venger des Anglais et de détruire leur commerce. Il en est beaucoup qui prêtent l'oreille à ces propositions, surtout parmi les partisans de la maison d'Orange et les sujets des diverses provinces, exception faite de la Hollande, mais les habitants de cette dernière province feraient sans doute de l'opposition. Les gouvernants hollandais sont hostiles à la maison d'Orange et dépendent de Cromwell. Gamarra a fait savoir aussi que plusieurs Hollandais et Zélandais lui avaient demandé des passeports pour aller en course contre les Anglais. Cela pourrait amener des difficultés entre Anglais et Hollandais.

Le Roi prie l'archiduc de fomentier autant qu'il le peut la rivalité anglo-hollandaise. Gamarra a reçu ordre de se servir de la princesse d'Orange, des provinces et des individus sympathiques à la cause de l'Espagne. Léopold-Guillaume lui donnera toutes ses instructions. S'il

le juge bon, l'archiduc peut donner des lettres de course, à condition qu'elles ne s'étendent pas à l'Amérique. Au reste, il fera son rapport au Roi, afin que celui-ci puisse prendre une décision ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 287.

1293. Bruxelles, 29 janvier 1656. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique*.

Le Conseil a exécuté l'ordre du Roi de payer le Conseil suprême de Flandre avec le produit de la vente des licentes et d'autres revenus disponibles. Il signale la pénurie du Trésor et propose de suspendre le service des pensions accordées aux membres du même Conseil. On pourrait payer la moitié de leurs gages en élevant les droits payés en Espagne pour concessions de noblesse, de titres ou d'autres marques d'honneur.

Estado, 2098.

1294. Bruxelles, 29 janvier 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

Fuensaldaña est revenu d'Anvers. Il rendra compte de ses négociations à Haro. La somme envoyée est insuffisante, il faut d'ailleurs en déduire une partie considérable pour les frais des négociations. On ne peut pas faire face aux nécessités avec si peu d'argent. La rupture avec l'Angleterre fait naître le besoin de mettre la côte en état de défense. Le péril de perdre ces provinces est évident. L'Empereur a fait savoir que dans la situation où il se trouve, il ne peut pas laisser partir plus de 2500 fantassins vétérans pour l'Italie. Le Roi doit remédier à tout cela.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 296.

1295. Bruxelles, 1^{er} février 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

Au sujet de la réforme du Conseil des Finances que Philippe IV veut malgré tout exécuter sans retard. L'archiduc rappelle que ce sont les

⁽¹⁾ Le même jour, le Roi recommande encore de donner toute satisfaction à la princesse d'Orange (fol. 293).

nécessités d'ordre financier qui ont amené la création de trois ou quatre places de conseiller des Finances. Les sommes prêtées par les intéressés n'ont pas encore été remboursées, alors on ne voit pas comment on pourrait leur enlever leur emploi. La réforme doit être remise à d'autres temps. D'ailleurs la population est déjà si mécontente, il ne faut pas augmenter le nombre des gens courroucés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 302.

1296. Bruxelles, 2 février 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

Le Conseil des Finances fait toujours opposition au paiement des membres du Conseil suprême. L'archiduc fera pourtant tout ce qui est possible pour que les ordres du Roi soient exécutés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 305.

1297., 3 février 1656. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Le Conseil est d'avis de faire rechercher aux archives de Simancas les instructions des gouverneurs des Pays-Bas.

Estado, 2087.

1298. Bruxelles, 5 février 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV*.

Nouvelles doléances au sujet du manque d'argent. La soldatesque réduite à une misère extrême pourrait se mutiner. Ce serait un désastre irréparable. Castel Rodrigo a fait savoir qu'il lui sera difficile de faire les levées dont on l'a chargé. Il ne faut donc rien attendre de ce côté. On sera donc obligé de faire une double guerre sans armée. Les renforts espagnols et italiens sont ainsi plus indispensables encore. Il faut aussi de grosses sommes d'argent.

25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 308.

1299. Madrid, 7 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Cromwell a consenti au départ de Cardeñas. Il fait toutes sortes de préparatifs pour attaquer la monarchie espagnole, poursuivant ainsi la politique commencée par l'agression des îles de Saint-Domingue et de la Jamaïque. Le Roi estime que le moment est venu de confisquer tous les biens de nationalité anglaise qui ont été saisis. L'archiduc fera exécuter la confiscation, recouvrant les valeurs et vendant les marchandises, meubles et propriétés. Le produit sera remis à une personne sûre, on sauvegardera les intérêts des particuliers. On prendra des mesures pour éviter les fraudes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 310.

1300. Madrid, 17 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Remerciements pour l'envoi des alcyons. Demande d'un nouvel envoi. Le paiement doit se faire sur la caisse des finances ou des *gastos secretos*.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 313.

1301. Madrid, 17 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le baron de Scey a fait rapport sur la situation dangereuse de la Bourgogne, à laquelle il faudrait apporter un prompt remède. Il faut éviter la rupture de la neutralité, mettre les places en état de défense; à l'heure actuelle elles sont dépourvues de tout. Il y a lieu de se défier des Suisses, car ils sont en relations étroites avec les Français. Les revenus royaux de la province sont très diminués. Il est nécessaire de s'abstenir de toute levée et de tout cantonnement. L'archiduc est invité à prendre les dispositions nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 316.

1302., 18 février 1656. — *Un secrétaire d'État au marquis de los Balbases, président, et à Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi avait ordonné, le 16 février, de réunir les instructions données au Cardinal Infant et à l'archiduc Léopold-Guillaume pour le gouver-

nement civil et militaire des Pays-Bas afin de rédiger celles qu'on doit remettre à Don Juan. Le Conseil d'État a trouvé que le Conseil de Flandre devrait se réunir et voir les documents qu'il possédait à ce sujet de l'époque du Cardinal Infant.

Estado, 2267.

1303. Madrid, 23 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a reçu les lettres de l'archiduc exprimant son opinion sur la nécessité de conclure la paix avec la France. Il fera tout son possible à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 324.

1304. Madrid, 23 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

L'archiduc veillera à ce que les places de Dunkerque et Ostende, ainsi que les autres villes de la côte soient mises en état de défense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 327.

1305. Bruxelles, 25 février 1656. — *Le comte de Fuensaldaña à Louis de Haro.*

L'archiduc est décidé à attendre Don Juan d'Autriche jusqu'au mois de mars, mais pas plus tard et il désire garder le secret sur sa décision⁽¹⁾. Mais on parle du départ du prince et de l'arrivée prochaine de son successeur. Question d'étiquette entre Don Juan et Condé. L'archiduc veut partir à tout prix. Sa Majesté désire que Don Juan vive en bons termes avec le prince de Condé. Entrevue de Fuensaldaña avec le prince français au sujet de la nomination de Don Juan et de celle du marquis de Caracena comme successeur du même Fuensaldaña. Diligence de ce dernier pour informer le prince de Ligne et d'autres personnages du voyage de Don Juan. Retour du marquis de Caracena dont la

(1) L'entrevue de l'archiduc Léopold-Guillaume et de Don Juan d'Autriche eut lieu à Montaigu, le 10 ou le 11 mai. Voir les relations contemporaines analysées par GACHARD, dans les *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 332 et 336.

femme vient d'accoucher. Fuensaldaña ne tient que médiocrement à diriger une campagne dans un pays qu'il ne connaît pas ⁽¹⁾ et il presse l'arrivée de celui qui exercera le commandement militaire sous Don Juan.

Estado, 2087. 5

1306. Madrid, 27 février 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le nonce du Pape et l'ambassadeur vénitien ont annoncé tous deux à Luis de Haro que le comte de Brien, premier secrétaire de Louis XIV avait déclaré que si le Roi voulait se rendre aux Pyrénées avec Haro, Louis XIV se rendrait à Bayonne avec Mazarin. On pourrait s'attendre 10 alors à la conclusion de la paix. Louis de Haro a reçu ordre de répondre que le Roi était tout disposé à conclure la paix avec la France, d'autant plus qu'il avait accepté la première proposition pontificale d'un congrès. Le Roi a jugé bon d'en avertir Léopold-Guillaume, pour que celui-ci mette Condé au courant de la situation. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 332.

1307. Bruxelles, 28 février 1656. — *Consulte du Conseil privé des Pays-Bas.*

Sur le mécontentement qu'il éprouve au sujet du paiement par privilège des membres du Conseil suprême de Flandre. 20

Estado, 2087.

1308., 7 mars 1656. — *Philippe IV au prince de Condé.*

Le Roi lui apprend la nomination de Don Juan au gouvernement des Pays-Bas et exprime l'espoir qu'il l'aidera dans sa tâche.

Estado, 2267. 25

⁽¹⁾ Le Milanais, voir à ce sujet le n° 1319.

1309. Bruxelles, 13 mars 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet du culte de l'Immaculée Conception. Bien que quelques évêques ne se rendent pas au désir du Roi et de l'archiduc, la majorité du clergé adhère au projet, surtout le vicaire général de Malines, à l'avis 5 duquel Léopold-Guillaume se range. Que le Roi introduise donc ce culte. L'Empereur l'a fait dans ses États héréditaires. L'archiduc chargera Don Juan, son successeur, de régler les détails de l'exécution.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 260, fol. 243 ⁽¹⁾.
Estado, 2193.

10 1310. Bruxelles, 13 mars 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc envoie au Roi la consulte du Conseil privé du 28 février analysée plus haut (n° 1307).

Estado, 2087.

1311. Madrid, 16 mars 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

15 Envoi de la copie de diverses lettres que le Roi a écrites à Léopold-Guillaume. Si l'archiduc a déjà quitté le pays, Don Juan examinera ces documents et y donnera réponse. En tout cas il tâchera de terminer l'accord au sujet du pays d'Outre-Meuse, le plus vite qu'il le pourra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 1.

20 1312. Madrid, 7 avril 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le duc François de Lorraine a envoyé un agent à la Cour de Madrid pour exposer les raisons qui l'ont amené à passer avec son armée en France. Il a insisté en même temps pour que le Roi rende la liberté à son

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 345).

frère Charles. Ce dernier prétend d'ailleurs n'avoir aucune responsabilité dans la décision prise par le duc François, malgré l'affirmation catégorique de celui-ci. Don Juan est chargé de faire une enquête ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 3 (2).

1313. Bruxelles, 8 avril 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.* 3

L'archiduc rappelle qu'il a permis à tous les vassaux du Roi de partir en course contre les Anglais, Français et Portugais. Nouvelles doléances sur le manque d'argent qui a empêché tous les préparatifs en vue de la campagne. On a bien reçu les lettres de 300,000 ducats, mais c'est si peu de chose. Il faut espérer que l'arrivée de la flotte des Indes 40 permettra d'envoyer des sommes plus considérables. On prétend que le roi de Pologne a infligé une défaite à celui de Suède et que cela a diminué l'orgueil de Cromwell. Léopold-Guillaume prépare son départ,

(1) Voir en annexes une série de documents relatifs à l'affaire des ducs de Lorraine (fol. 5). Il y a encore une lettre du Roi à ce sujet le 26 décembre (fol. 311). 15

(2) Il faut signaler pour l'année 1656 une série de lettres particulières : le 8 avril, pour le sergent de bataille Juan de Monroy (fol. 34); le 12 avril, pour le capitaine Alonso Perez de Los Rios (fol. 38); le 14 avril, pour Frédéric de Marselaer (fol. 39); le 15 avril, pour la princesse d'Orange et Roger Huighen (fol. 49), pour le maître de camp Pedro de Carvajal (fol. 56), pour le marquis de Trelon (fol. 57), pour Isabelle de Mendoza, veuve du contador Francisco de Pissa (fol. 8); le 18 avril, pour le maître de camp italien Carlo Campi (fol. 59); le 20 avril, pour Jérôme-Philippe du Chastel (fol. 60), pour le capitaine Lazaro de Aquito (fol. 61), pour Fernando de Solis (fol. 62); le 21 avril, pour Geronimo del Rey, aide de chambre de l'archiduc (fol. 67), pour Jean Michiels, greffier de la Cour féodale de Brabant (fol. 68), pour François de Boisschot, lieutenant de la Cour féodale (fol. 69); le 27 avril, pour le capitaine Geronimo de Quinones (fol. 70), pour le sergent-major Fernando Davila Orejon (fol. 71), pour le maître de camp Juan Christian de Landas (fol. 72); le 29 avril, pour Diego Giron (fol. 73); le 2 mai, pour le comte de La Motterie (fol. 75), pour le capitaine Antonio Carillo (fol. 76), pour le maître de camp Bernard Caraffa (fol. 77); le 4 mai, pour l'avocat Philippe van Horenbeke (fol. 78); le 6 mai, pour Philippe le Roy, conseiller au Conseil des Finances (fol. 84), pour le conseiller de Brabant Jean-Antoine Locquet (fol. 88), pour le comte de Henin (fol. 89), pour Jean-Baptiste de Rop, aide de chambre de l'archiduc (fol. 90); le 7 mai, pour le marquis de Trésignies (fol. 93), pour le maître de camp Ignace de Zayas (fol. 94); le 8 mai, pour Antonio de Fuertes (fol. 95); le 10 mai, pour le duc Charles de Lorraine (fol. 108); le 21 mai, pour le comte de Saint-Amour et le marquis de Saint-Martin (fol. 122), pour la princesse d'Orange (fol. 130); le 5 juin, pour le comte d'Isembourg (fol. 141), pour la princesse d'Orange (fol. 150); le 7 juin, pour Susanne de Agua, femme du proveedor Miguel de Ugarte (fol. 156), pour Frédéric de Marselaer (fol. 155). 25 30 35

il attend Don Juan. Ses créanciers le poursuivent. Il appréhende l'affront d'une saisie de ses meubles. Il prie le Roi de lui remettre 100,000 ducats, pour lui éviter un pareil outrage.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 36.

5 **1314.**, 12 avril 1656. — *Traité secret conclu à Bruxelles entre Philippe IV et Charles Stuart, qualifié de roi d'Angleterre.*

Le Roi était représenté par le comte de Fuensaldaña et Alonso de Cardenas; Charles Stuart par le marquis d'Ormond et le comte de Rochester.

10 Le traité contient huit articles :

- 1° Renouvellement du traité du 15 novembre 1630 ⁽¹⁾;
- 2° Confédération et ligue entre les deux contractants;
- 3° Promesse d'assistance de l'Espagne avec 4.000 fantassins et 2.000 cavaliers;

15 4° et 5° Assistance pécuniaire réciproque afin que Charles Stuart puisse recouvrer ses États d'Angleterre et Philippe IV ceux du Portugal;

6° Le roi d'Angleterre abandonnera le duc de Bragance;

7° Le roi d'Angleterre s'engage à ne plus permettre de faire des plantations dans les Indes;

20 8° Le traité sera ratifié dans les trois mois ⁽²⁾.

Suivent les signatures des fondés de pouvoirs des deux princes.

Estado, 2087. (Original.)

1315. Bruxelles, 15 avril 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Léopold-Guillaume a fait appeler à la Cour Fuensaldaña et Cardenas 25 pour leur demander si — en l'absence d'un ordre formel du Roi — il

(1) Ce traité lui-même n'était, pour ainsi dire, que la reproduction de celui du 28 août 1604.

(2) Le 15 avril, don Juan d'Autriche annonça au Roi la signature de ce traité ainsi que d'une clause spéciale, que nous n'avons pas retrouvée, concernant l'exercice du 30 catholicisme en Angleterre. Pour les détails, le gouverneur renvoyait à la lettre qu'Alonso de Cardenas devait écrire au Roi. *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre* (reg. 261, fol. 55).

leur paraissait opportun qu'il eût une entrevue avec Don Juan. Ils ont donné à ce sujet la réponse écrite que Léopold-Guillaume leur a demandée et dont il communique le texte au Roi. L'archiduc partira donc le lundi de Quasimodo. Si dans l'intervalle se produit un événement qui l'oblige à attendre Don Juan, il le fera. Il proteste de son dévouement à la cause du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 46.

1316. Bruxelles, 15 avril 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Gouverneur a communiqué aux Conseils privé et des Finances les ordres du Roi relatifs aux repréailles à exercer contre les Anglais. Il continuera à assurer le maintien de la neutralité bourguignonne. Il reconnaît que les places de la côte sont dépourvues à peu près de tout, mais en rejette la cause sur le manque d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 51.

1317. Bruxelles, 15 avril 1656. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le monde entier sera très heureux de reconnaître la bonne volonté du Roi en vue de l'établissement de la paix. La nouvelle guerre avec l'Angleterre va empêcher l'envoi de renforts espagnols et de provisions suffisantes pour faire face aux besoins. Il est donc évident que la paix seule peut sauver la monarchie. La soldatesque désire aussi la fin de la guerre, à cause de la vie misérable qu'elle doit mener. Léopold-Guillaume proteste de n'avoir jamais eu en vue que le service du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 53 (1).

(1) Voir encore les lettres suivantes pour des affaires particulières : le 10 juin, pour le comte de La Motterie (fol. 160); le 1^{er} juillet, pour Ernest Woislauski (fol. 165); le 11 juillet, pour Louis Roger Claris (fol. 183), pour la princesse d'Orange (fol. 184); le 12 juillet, pour l'évêque de Ruremonde, nommé à l'archevêché de Malines en remplacement de Jacques Boonen (fol. 186); le 3 août, pour le président Roose (fol. 202); le 7 août, pour la princesse d'Orange (fol. 218); le 8 août, pour le contador Hilaire de Benero (fol. 219); le 9 août, pour le comte de Grammont (fol. 221); le 23 août, pour le commissaire Juan de Caravajal (fol. 226); le 29 août, pour le prince de Ligne (fol. 228); le 30 août,

1318. Bruxelles, 15 avril 1656. — *Alonso de Cardenas à Léopold-Guillaume.*

Le ministre a pris connaissance de la lettre qui lui a été écrite la veille par le secrétaire d'État et de Guerre, Martin de Galaretta. Il accepte les déclarations de l'archiduc, qui affirme n'avoir jamais eu d'autre objectif que d'assurer le service du Roi. Il a examiné la demande formulée par le même Léopold-Guillaume de recevoir l'avis écrit de Cardenas sur la question de l'opportunité et de la nécessité qu'il y a pour lui, archiduc, d'attendre à Bruxelles l'arrivée de Don Juan, et du cérémonial à observer dans une entrevue éventuelle, toutes choses au sujet desquelles le Roi n'a donné aucune instruction. D'après Cardenas, il faut tenir compte de ce que Philippe IV a demandé à Léopold-Guillaume d'attendre pour quitter les Pays-Bas que Don Juan y soit arrivé. Pourtant l'exécution de ce désir n'implique pas pour l'archiduc l'obligation de rester à Bruxelles, à la Cour, jusqu'au moment de l'entrée de Don Juan ni d'y avoir une entrevue avec ce dernier. Il y aurait même à cela un inconvénient. Les applaudissements du peuple qui salueront le prince espagnol, en sa qualité de nouveau gouverneur, doivent forcément n'être pas agréables au prédécesseur qui se retire. Il en va ainsi dans tous les gouvernements. Aussi d'habitude évite-t-on ces rencontres quand elles ne sont pas indispensables. Une entrevue entre Léopold-Guillaume et Don Juan serait inconvenante, dans le cas où le premier ne serait pas décidé à traiter le second sur un pied d'égalité, comme il l'a fait avec le prince de Condé et précédemment avec François de Lorraine et Olivier Cromwell. Cardenas rappelle que d'accord avec Fuensaldaña il a fait déjà des représentations sur ce point à Léopold-Guillaume. C'est de ce principe que ce dernier devrait s'inspi-

pour Valcarcel (fol. 241); le 12 septembre, pour Domingo Ferreira (fol. 248), pour le comte de Bucquoy (fol. 249); le 26 septembre, pour le comte d'Isembourg (fol. 256); le 29 septembre, pour le secrétaire Lorenzo Rodriguez de Azevedo (fol. 259); le 24 octobre, pour Domingo Ochoa de Zevallos (fol. 267); le 31 octobre, pour le cardinal de Hesse (fol. 278); le 3 novembre, pour le duc de Parme (fol. 280); le 28 novembre, pour Pablo de Guevarra, secrétaire de Caracena (fol. 283); le 14 décembre, pour le prince de Gavre, fils du comte d'Egmont (fol. 290); le 25 décembre, pour le secrétaire Lorenzo Rodriguez de Azevedo (fol. 294); le 28 décembre, pour le général de l'artillerie Carlos, baron de Calone, Valcarcel et l'amiral Matheo Maes (fol. 314), pour le prince de Ligne (fol. 316).

rer dans la réponse à faire à la lettre de Don Juan apportée par le dernier courrier et relative à l'arrivée du prince en Italie. Si quand même Léopold-Guillaume voulait avoir une entrevue avec son successeur, un endroit opportun serait, semble-t-il, Montaigu, en supposant qu'on puisse y loger les deux gouverneurs et leur suite. Autre endroit favorable, Ruremonde, qui se trouve sur le chemin de Cologne, et dès lors sur la route de l'un et de l'autre des deux princes. Si Léopold-Guillaume ne désire pas rencontrer Don Juan, il devrait effectuer son retour par Liège, car passer par la même route que ce dernier, ou par une route voisine et ne pas le rencontrer donnerait lieu à des interprétations méchantes de la part de la population. Si le Roi n'a donné aucune indication sur le traitement que Léopold-Guillaume doit reconnaître à son fils, il faut y voir sans doute une marque de la confiance qu'il a dans l'amour que Léopold-Guillaume a mérité de sa part. Le Roi n'aura pas douté que Léopold-Guillaume ne cherche à l'obliger encore une fois par cette démonstration de courtoisie envers son fils. Léopold-Guillaume doit donner en l'occurrence l'exemple que les princes voisins auront à suivre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 383, fol. 3.

1319., 16 avril 1656. — *Philippe IV à Fuensaldaña.* 20

Le comte avait signalé les inconvénients qui résulteraient de son départ pour Milan, attendu que le marquis de Caracena qui devait le remplacer était en campagne. Le Roi lui ordonne néanmoins de partir le plus tôt possible pour Milan, dès que Caracena sera arrivé. Il s'étonne, d'autre part, que l'archiduc Léopold-Guillaume fasse des difficultés pour donner le titre d'Altesse à Don Juan.

Estado, 2267.

1320. Aranjuez, 10 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le jésuite Alonso de Heredia a rappelé la participation de ses confrères au service de l'aumônerie militaire et a demandé qu'on paie une 30

subvention au collège de Bruxelles avec obligation de fournir douze aumôniers. Don Juan est invité à faire un rapport à ce sujet (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 96.

1321. Aranjuez, 10 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Léopold-Guillaume a insisté sur l'opportunité qu'il y avait de renouveler la permission accordée au Gouverneur général d'expulser le président Roose des Pays-Bas. Don Juan fera examiner les ordres envoyés antérieurement à ce sujet et agira comme il le juge opportun.

Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 261, fol. 104.

1322. Aranjuez, 10 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.* 10

Le Nonce de Madrid a fait ses doléances à propos de l'église métropolitaine de Cambrai qui revendique l'exemption des logements militaires et des contributions. Il a demandé que l'église en question soit rétablie dans ses droits. Don Juan fera examiner l'affaire par les tribunaux et ministres compétents, puis il enverra son rapport au Roi (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 105.

1323. Aranjuez, 12 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Parmi les affaires confiées à Esteban de Gamarra, l'une des plus importantes est la question du pays d'Outre-Meuse. Don Juan doit sans doute être mis au courant, tant par les rapports de cet ambassadeur que par ceux de ses propres ministres. Don Juan sait aussi qu'on a établi la Chambre mi-partie pour résoudre les difficultés pendantes entre l'Espagne et la Hollande, à propos de questions territoriales. Gamarra a fait savoir que les Hollandais voudraient arranger la question du pays

25 (1) Voir en annexe la requête de Heredia et un rapport du Vicaire Général de l'armée (fol. 98 et 100).

(2) Voir en annexe la requête du Nonce (fol. 107).

d'Outre-Meuse par des commissaires spéciaux, sans recourir à la Chambre mi-partie. Le Roi a prescrit jadis à Léopold-Guillaume de tâcher de terminer rapidement cette affaire et depuis la rupture avec Cromwell il l'a engagé à aviser aux moyens qui pourraient faciliter une alliance avec les Hollandais. L'archiduc a insisté sur la nécessité de terminer à cet effet l'affaire du pays d'Outre-Meuse et il a donc consulté ses ministres. Le Roi déclare qu'il ne saurait cependant être question d'abandonner ses droits sur le pays en question et il a notifié formellement la chose à Léopold-Guillaume. Don Juan examinera tous les documents relatifs à la question et il conduira la négociation avec adresse. A Madrid on ne considère guère comme possible la conclusion d'une alliance avec les Hollandais dirigée contre les Français et les Anglais. Tout ce qu'on veut c'est que Gamarra suive de près les relations existant entre ces différents peuples. Il est possible, bien que peu probable, que certaines circonstances amènent les Hollandais à faire spontanément des propositions à l'Espagne, quoique normalement ils chercheront à rester en amitié avec la France et l'Angleterre. L'alliance des Suédois avec Cromwell pourrait modifier cette situation. L'ambassadeur en Hollande et le Gouverneur général doivent demeurer attentifs à l'évolution des événements.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 261, fol. 110.

1324. Aranjuez, 10 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Dans une lettre du 13 mars Léopold-Guillaume écrivait qu'il n'avait pas jugé opportun d'user des ordres qu'il avait reçus pour expulser des Pays-Bas le président Roose, dans le cas où celui-ci ne donnerait pas toute satisfaction. Les esprits étaient très excités, et le Gouverneur trouvait que le Roi devait donner les mêmes ordres à son successeur, parce que ce ministre était très dangereux ⁽¹⁾ et qu'avec son adresse il détournait tout le monde de ses devoirs envers la Couronne. Don Juan fera donc reconnaître les instructions qu'il recevra à ce sujet et, selon la conduite du président, il prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour le service du Roi et la sûreté des Pays-Bas.

Estado, 2267.

⁽¹⁾ *Respeto de ser ese ministro pernicioso.*

1325. Madrid, 12 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Comme Cardeñas l'aura sans doute appris à Don Juan, le roi Charles II a fait des propositions en vue de la conclusion d'une alliance avec l'Espagne. Il est vraisemblable que quand la présente dépêche arrivera à destination le traité sera conclu. En tout cas, le Roi juge utile de communiquer à son fils les impressions suivantes. Il ne faut pas se persuader que l'alliance avec Charles II sera très étroite; ce dernier s'offusquera de ce qu'on ait essayé précédemment de négocier avec Cromwell. On ne pourrait accorder aux troupes anglaises des quartiers d'hiver dans les Pays-Bas sans retomber dans les inconvénients où on s'est trouvé jadis avec les Lorrains et qu'on doit subir encore à propos des troupes de Condé. En plus, Charles II veut résider aux Pays-Bas. Il y a là une source de dépenses et un danger incontestable, surtout s'il veut s'établir sur la côte ou dans une place fermée. Cromwell se ménagera des intelligences dans l'entourage même du souverain anglais. Si on refusait l'autorisation demandée on s'attirerait le ressentiment de l'intéressé. Si donc le traité en question n'était pas encore conclu, Don Juan devrait agir avec dextérité et chercher à savoir quelles sont les ressources dont le Roi dispose tant en Angleterre qu'ailleurs et insinuer au souverain qu'il vaudrait mieux s'établir en Hollande ou ailleurs où il pourrait agir plus efficacement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 261, fol. 113.

1326., 12 mai. 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Pour marquer sa satisfaction à l'archiduc Léopold-Guillaume, le Roi a décidé de porter de 30,000 à 50,000 écus la pension ecclésiastique annuelle qu'il lui payait précédemment.

Estado, 2267.

1327., 21 mai. 1656. — *Philippe IV au Conseil des Finances.*

Ordre formel d'assurer le paiement des membres du Conseil suprême de Flandre. Il existe à ce sujet une consulte du Conseil des Finances belge, sans doute, où on fait observer que ce paiement est assigné sur

le revenu des licentes et des droits perçus sur l'importation des draps anglais. Les licentes ont été supprimées au mois de juin précédent à l'instance des États de Brabant. Il en résultera un retard évident pour le paiement des conseillers, d'autant plus que ces mêmes États cherchent à obtenir aussi la suppression des droits sur les draps anglais. 5

Estado, 2267.

*Archives générales du Royaume. Conseil des Finances.
Cour brûlée, liasse 46.*

1328., 21 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Conseil privé a montré l'impossibilité qu'il y a de payer régulièrement le Conseil suprême de Flandre à cause de la misère générale des Pays-Bas et il a représenté la détresse des autres ministres. Le Roi reconnaît que ces observations sont fondées. Les Conseils résidant à Bruxelles seront donc payés comme ils l'ont été jusqu'alors et le Conseil de Flandre ne le sera qu'après eux, mais on cherchera les moyens pour qu'il le soit ponctuellement. 15

Estado, 2267.

1329. Bruxelles, 3 juin 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra a fait part de la conclusion projetée par les Électeurs de Trèves, de Mayence et de Cologne d'une ligue défensive, dans laquelle ils voudraient faire entrer les Hollandais, le duc de Brunswick et le landgrave de Hesse. Pareille ligue paraît peu avantageuse pour la cause espagnole, d'autant plus qu'elle se conclura probablement sans l'intervention de l'Empereur (1). Don Juan a mis Castel Rodrigo au courant de cette affaire et il a permis à Gamarra de venir l'entretenir à Bruxelles sur ce sujet ainsi que sur la question des pays d'Outre-Meuse. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 134.

(1) Le 11 juillet, le Roi demande encore un rapport à ce sujet (fol. 179).

1330. Bruxelles, 3 juin 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Caracena a rencontré Charles II à Anvers et celui-ci lui a exprimé le désir de voir Don Juan. L'entrevue a eu lieu. Le monarque anglais a exprimé son affection pour Philippe IV; il a insisté pour qu'on admette aux Pays-Bas les vaisseaux des Anglais qui abandonnent le parti de Cromwell. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 135.

1331., 5 juin 1656. — *Philippe IV au comte de Fuensaldaña.*

Le Roi le remercie de ce qu'il a fait pour préparer l'arrivée de Don Juan d'Autriche. 10

Estado, 2267.

1332. Madrid, 5 juin 1656. — *Philippe IV à Alonso de Cardenas.*

Le Roi a reçu le texte du traité conclu en son nom avec Charles II; il en approuve la teneur et le ratifie. Contrairement au désir exprimé par Charles II de venir résider aux Pays-Bas, le Roi juge préférable qu'il reste à Cologne, d'autant plus que l'expédition projetée en Angleterre ne peut se faire prochainement. Si le monarque anglais s'établissait aux Pays-Bas, il serait bien vite environné d'espions de Mazarin et de Cromwell. Lorsque les préparatifs seront achevés il pourra prendre sa résidence aux Pays-Bas. Le Roi fera remettre à Cardenas la pension mensuelle qu'il octroie à Charles II et au duc d'York. Il veut aussi que Don Juan soit mis au courant de toute cette affaire (1). 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 138.

1333. Bruxelles, 10 juin 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le gouverneur d'Ostende a fait savoir qu'une flottille de cinq frégates a rencontré une escadre anglaise venant de Hollande en lest et s'est emparée de tous les navires qui la composaient. On a saisi 25 marins

(1) La lettre analysée ci-dessus est envoyée à Don Juan avec une autre lettre royale de la même date qui se trouve fol. 136.

et 13 mousses qui ont été mis en prison. De Dunkerque est sortie une autre flotille qui a fait sa jonction avec les navires ostendais et ensemble ils se sont attaqués à un convoi anglais. Ils ont remporté à cette occasion un nouveau succès dont Don Juan est heureux de faire part au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 158. 5

1334. Madrid, 28 juin 1656. — *Philippe IV à Don Juan*.

Au sujet des prétentions du capitaine Domingo Ferreira qui a découvert la tentative de fuite de Duarte de Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 164.

1335. Madrid, 6 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan*. 40

L'amirauté de Guipuzcoa a fait savoir qu'au cours de l'année 1654 une frégate ostendaise, commandée par le capitaine Nicolas Rupart, a capturé un vaisseau appartenant à un citoyen de Bayonne, du nom de Jacques Berau. Cette prise est mauvaise à cause de certaines conventions relatives à la province de Guipuzcoa et du fait que le navire saisi était 15 muni d'un passeport du baron de Batteville, gouverneur de la même province. On demande restitution de la prise. Le Roi communique à Bruxelles les documents servant de base à cette prétention (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 613, fol. 18 v°.

1336. Madrid, 6 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan*. 20

Au sujet de la requête présentée par le Nonce en vue de la restitution de la juridiction de l'archevêque de Cambrai sur sa ville métropolitaine. Le Roi demande un rapport à Don Juan.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 167 (2).

(1) La lettre est communiquée au tribunal de l'Amirauté suprême par décret du 25 15 septembre suivant.

(2) Voir en annexe le bref du pape Alexandre VII (fol. 119). Le 12 septembre, Don Juan accuse réception de cette lettre (fol. 247).

1337., 7 juillet 1656. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Le Roi levait un réal par ducat sur les gages des conseillers provinciaux résidant à Madrid pour remonter la cavalerie des ordres. Le Conseil fait remarquer que jamais on ne lui a imposé une pareille taxe. Il rappelle aussi l'opposition que le paiement de ses gages rencontre auprès du Conseil des Finances des Pays-Bas et croit qu'au moment où l'on attend l'arrivée de nouveaux conseillers, il est bon de faire des représentations à ce sujet à Sa Majesté.

40 *Secretarias provinciales*, liasse 2453.

1338. Madrid, 11 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan*.

A propos de la sentence du Conseil privé dans le procès du comte de Bassigny et l'abbé de Mercy, que Léopold-Guillaume n'a voulu laisser publier ni exécuter, tant que le Roi n'a pas fait connaître sa décision. 15 Il lui paraissait qu'il serait peut-être opportun d'user de clémence, le comte étant en prison et ayant beaucoup de parents. Le Roi remarque qu'on n'a pas observé ses prescriptions portant que la cause devait être remise au Grand Conseil de Malines, il s'étonne de ce que la condamnation se soit faite si rigoureuse sur le seul témoignage de l'abbé de Mercy 20 qui lui-même est si mal famé. Il rappelle que les sévices contre des gens aussi distingués que Bassigny n'ont jamais entraîné que de mauvaises conséquences aux Pays-Bas. Il serait donc tout disposé à suivre l'avis de l'archiduc, mais il veut connaître au préalable l'avis de Don Juan. Le Gouverneur enverra aussi une liste de candidats au gouvernement de 25 l'Artois, qui était jadis confié à Bassigny (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 177.
Estado, 2267.

1339. Madrid, 11 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan*.

Le Gouverneur aura reçu sans doute le texte du traité conclu par le 30 Roi avec Charles II. Il faut espérer que celui-ci sera content. Philippe IV

(1) Voir à ce sujet le dossier se trouvant au *Conseil d'État*, liasse 362.

veut avoir des renseignements sur les dernières propositions du monarque anglais, notamment celle tendant à faire passer au service de l'Espagne les Irlandais qui se trouvent dans les rangs des Français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 185.

1340. Madrid, 13 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan.* 5

Francisco de Valcarcel a fait rapport à Madrid de l'examen auquel il s'est livré d'un mémoire remis à Léopold-Guillaume contre le comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut et aussi à propos de la conduite des contadors Andres Diaz Roman et Juan de Alfaro, par rapport aux comptes du pagador général Thomas Lopez de Ulloa. Le Roi veut que Don Juan s'informe de toutes les circonstances relatives à ces questions de façon à ce qu'on prenne éventuellement les sanctions nécessaires. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 189.

1341., 14 juillet 1656. — *Philippe IV au Conseil d'État espagnol.* 15

Le Roi renvoie à l'examen du Conseil le mémoire de Roose du 2 avril 1654.

Estado, 2190.

1342., 20 juillet 1656. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le mémoire précité. Le Conseil est d'avis qu'il faut le renvoyer à Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. 20

Estado, 2190.

1343. Madrid, 22 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi approuve les nominations faites par Don Juan du comte de La Motterie et du maître de camp Bascourt, comme sergents de bataille. Il remarque cependant que ces nominations lui sont réservées 25

et que le Gouverneur n'a qu'à présenter des candidats. Il ne faut ni multiplier les emplois, ni augmenter les soldes sans l'autorisation préalable du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 190.

5 1344., 24 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le président Roose prétend qu'il a été « jubilarisé » contrairement aux ordres du Roi. Don Juan examinera les dépêches qui ont été envoyées à l'archiduc Léopold-Guillaume. Il verra les motifs de la mise à la retraite du président et de sa venue à Madrid. On le jugeait encombrant aux Pays-Bas. Quand il demanda à retourner à Bruxelles, on autorisa l'archiduc à le mettre de côté, si sa présence aux affaires était réellement un embarras. 10

Estado, 2267 (1).

1345. Du camp près de Condé, 27 juillet 1656. — *Don Juan à Philippe IV.* 15

Gamarra a proposé aux États Généraux de résoudre à l'amiable la question du pays d'Outre-Meuse et on a désigné deux ministres qui l'assisteraient dans cette négociation. Les États Généraux ont fait des difficultés pour admettre l'intervention de ces ministres, demandant à connaître à quel titre et avec quelle autorité ceux-ci participeraient aux négociations. Gamarra est venu à Bruxelles conférer à ce sujet avec Don Juan. Là-dessus on a reçu la dépêche du Roi annonçant qu'il refusait de céder aux Hollandais une partie quelconque du pays d'Outre-Meuse, même pour conclure une alliance avec eux et ce pour des motifs d'ordre religieux. Don Juan a réuni alors une Jointe d'État et il communique au Roi la consulte que celle-ci lui a fait remettre. Les Hollandais prétendent posséder du pays d'Outre-Meuse la partie qu'ils ont occupée depuis la conclusion de la paix jusqu'à ce que le traité définitif eût été ratifié. Dans les villes où ils se sont installés, ils défendent l'exer-

30 (1) Il existe une lettre, de la même date, de Philippe IV au marquis de Caracena sur le même sujet.

cice de la religion catholique et ont chassé les curés. Dans les négociations qui ont eu lieu à ce propos, on a tenté de les convaincre de rattacher cette partie du pays d'Outre-Meuse au territoire de Maestricht où le catholicisme est toléré. Gamarra a reçu ordre de retourner à La Haye et de faire traîner les choses jusqu'à ce que le Roi ait pris une décision sur cette consulte de la Jointe d'État ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 193.

1346. Du camp, près de Condé, 5 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le comte de Henin, gouverneur de Valenciennes a fait l'éloge de la conduite tenue pendant le siège de la ville par les membres du magistrat. Il a ajouté qu'il y aurait lieu de montrer sa bienveillance en accordant des anoblissements à tous ceux du magistrat et à quelques particuliers comme Maximilien de Sars, Florent Haugonert Deschotiers, Jean-Antoine Dursen. Il faudrait réserver aussi certaines faveurs à François de Dixmoude, capitaine d'une compagnie bourgeoise. Don Juan appuie cette proposition auprès du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 203.

1347. Du camp près de Condé, 6 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

L'archevêque de Cambrai prétend être souverain de la ville; le chapitre se croit en droit d'être exempt des logements militaires et des contributions. Le Conseil d'État a été chargé d'examiner cette question. Hovynes fait observer qu'il y a quarante ans l'archevêque Richardot a mis en branle cette affaire, prétendant que Cambrai est une ville impériale dont les archevêques sont souverains. Ce serait à tort d'après lui que le magistrat aurait fait sa soumission au préjudice des droits de l'archevêque, lors de la conquête de la ville par le roi d'Espagne. Sur

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 195).

les protestations de l'archevêque, Philippe IV a évoqué la cause devant lui et a réclamé tous les documents qui s'y rapportent. Les prélats qui se sont succédé comme archevêque, ont tous, depuis, accepté la souveraineté du Roi. L'attitude de l'archevêque actuel est dès lors bien surprenante. Sa prétention est en tout cas inadmissible, tant que l'Espagne n'a pas été indemnisée pour les frais qui ont été occasionnés par la conquête. Il y a là une considération à faire valoir auprès du pape, si l'archevêque actuel maintient ses prétentions. Au sujet des logements militaires imposés aux chanoines, Don Juan a demandé des indications tant à ces derniers qu'au gouverneur de la ville ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 205.

1348. Du camp près de Condé, 6 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le rapport ci-joint montrera au Roi ce que les diverses provinces ont accordé en fait de subsides. Jusqu'ici on n'a rien touché. L'armée est en décomposition ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 207.

1349. Du camp près de Condé, 7 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Il n'y a pas eu moyen de convaincre Charles II de se retirer à Cologne. Le souverain et ses partisans prétendent que les royalistes anglais sont pleins d'ardeur en voyant leur maître installé à Bruges, que cela ne peut faire aucun mal à l'Espagne, que si Charles II s'y fût installé plus tôt, Cromwell n'eût jamais risqué l'envoi de sa flotte en Espagne et aux Indes. En plus, les agents du souverain anglais prétendent que ce serait

⁽¹⁾ Le 26 septembre, le Roi ajoute qu'il a fait prendre des informations à ce sujet à Rome (fol. 253).

⁽²⁾ Voir le tableau en annexe (fol. 208). Les chiffres indiqués sont les suivants : Brabant, 800,000 florins; Flandre, 400,000; Luxembourg, 40,000; Limbourg, 13,000; Gueldre, 30,000; Namur, 13,500; Hainaut, 50,000; Artois, 120,000, Tournai, 25,000; Lille, 60,000.

un déshonneur pour lui de retourner à Cologne. On a fait connaître aussi à ces agents le montant de la subvention que le Roi voulait bien leur accorder, ajoutant qu'on ne pouvait faire plus, eu égard à la misère actuelle. En tout cas, il faudra que les paiements soient réguliers, car Charles II est dans la détresse. Don Juan fera son possible pour bien s'arranger cette affaire. La chose principale est que le parti royaliste se développe en Angleterre et que Charles II rappelle de France le duc d'York et fasse revenir de là ses sujets (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 210.

1350. Du camp près de Condé, 7 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur explique comment devant l'opposition du Brabant, et particulièrement de la ville d'Anvers, il a dû suspendre les licences.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 212.

Estado, 2088.

15

1351. Du camp près de Condé, 8 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé à Bruxelles une copie des indults qu'il croit avoir été accordés à Philippe II et à Philippe III, pour la nomination des archevêques de Cambrai et de Besançon. Le Conseil privé prétend ne pouvoir découvrir aucun renseignement à ce propos. Il semble bien que pareils indults n'ont jamais été accordés et que les papiers envoyés à Bruxelles ne sont que des projets d'indults. Le Roi doit fournir des indications complémentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 221.

25

1352. Sans date (première moitié d'août 1656). — *Consulte d'une jointe d'État belge.*

Au sujet des licences. Le Gouverneur a promis de les supprimer à cause de l'arrêt d'un grand nombre d'embarcations qui auraient hésité

(1) Le 2 octobre, le Roi approuve la proposition de Don Juan (fol. 262).

30

à entrer à Anvers, au grand préjudice des marchands. Quant à l'abolition des droits dus au souverain, elle serait provoquée naturellement par la dispersion du commerce.

Estado, 2088.

1353. Madrid, 16 août 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Défense d'accorder des patentes de capitaine à titre honorifique (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 222.

1354. Madrid, 22 août 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Don Juan connaît le manque de ressources où se trouve le gouvernement espagnol. Le Roi veut pourtant que son fils dispose de ce qui est nécessaire pour l'entretien de sa maison. Il lui permet de disposer chaque mois de 10,000 florins à prélever sur les ressources des Pays-Bas. Il veut que Don Juan règle l'ordonnance de sa maison d'une façon économe, en se gardant de laisser son personnel sans assistance, de façon à éviter la situation obérée dans laquelle s'est trouvé Léopold-Guillaume.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 225.

1355. Du camp à Sausy-Estrée, 29 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Envoi de documents relatifs à la concession de la grandesse à la maison d'Egmont. Don Juan ajoute qu'à son avis il ne peut pas laisser le comte d'Egmont dans l'incertitude (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 230.

(1) Le 29 octobre, Don Juan promet de se conformer à cet ordre (fol. 29). Voir encore une lettre de Don Juan datée du 13 décembre (fol. 288).

(2) Voir les annexes (fol. 232 et suiv.).

1356. Du camp à Sausy-Estrée, 29 août 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan a eu une entrevue avec Cardeñas et le marquis d'Ormont, ministre du Roi d'Angleterre. Il a fait remettre à ce dernier 7,500 écus, tant pour sa pension que pour le retour du duc d'York. Quand celui-ci sera arrivé, on tâchera de faire venir de France les Anglais et les Irlandais qui servent dans les armées de Louis XIV. Charles II a donné ordre aux Irlandais qui ont quitté le service de Condé de passer à celui du roi d'Espagne ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 234. 40

1357. Madrid, 30 août 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Gamarra a exprimé le désir d'être traité à Bruxelles comme ambassadeur. Le Roi rappelle que Léopold-Guillaume n'a pas agi de cette façon, mais c'est là un exemple que Don Juan ne peut pas suivre. Le Roi rappelle les mérites de l'intéressé et insiste pour qu'il soit considéré 15 comme doit l'être le titulaire d'un emploi aussi important.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 242.

1358. Madrid, 31 août 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a été averti qu'il faut veiller à ce que ni le surintendant de la justice militaire, ni l'auditeur général de l'armée ne puissent accorder 20 de légitimation en faveur d'un défunt, sans l'intervention du Vedor général ou de son délégué. On n'a pas toujours observé cette prescription et il en est résulté de grands dommages pour les finances royales ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 614, fol. 72.

⁽¹⁾ Voir en annexes divers documents relatifs aux tractations avec les agents de Charles II (fol. 236).

⁽²⁾ La lettre est communiquée au chef-président du Conseil privé par un décret du 27 janvier 1658.

1359. Madrid, 4 septembre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi rappelle qu'il a déjà fait connaître sa volonté au sujet du pays d'Outre-Meuse. Il n'entend céder ni en tout, ni en partie ce qui lui revient, que ce soit en vue de la conclusion d'une alliance ou sous quel- 5 que autre prétexte. Toute négociation contraire à ce principe va formellement à l'encontre de sa volonté. La Chambre mi-partie n'a qu'à déterminer la partie du pays occupée par l'Espagne et celle que détiennent les Hollandais. D'après les rapports de Gamarra, les Hollandais cherchent à accaparer toute la région contestée. Le Roi ne veut pas en 10 entendre parler. La Chambre mi-partie doit continuer ses travaux et déterminer les droits des uns et des autres, conformément aux stipulations du traité de paix. Si, malgré tout, les Hollandais veulent que l'affaire se règle à La Haye, Don Juan peut y consentir. Il enverra alors un ou deux agents pour assister Gamarra et terminer l'affaire le plus 15 rapidement et le plus profitablement possible. Il fera connaître au Roi les individus désignés à cet effet et la teneur des instructions qui leur ont été données.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 243 ⁽¹⁾.

1360. Du camp à Baye, 12 septembre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.* 20

Charles II a demandé qu'on lui procure des quartiers d'hiver pour les 200,000 fantassins anglais qu'il cherche à réunir conformément à l'alliance conclue avec lui. Il n'y a pas moyen de refuser cela, surtout qu'il a offert de mettre ses troupes à la disposition du gouvernement 25 espagnol en cas de besoin. Il a demandé le paiement anticipé de trois mois de pension, pour liquider les dettes contractées à Cologne. Ceci aussi lui a été accordé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 251.

1361. Madrid, 12 septembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

30 Le Roi a appris avec joie la reddition de la place de Condé. Il félicite Don Juan et remercie aussi Condé, le prince de Ligne, Fernand de Solis,

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 244 et suiv.).

Marsin et le comte de Henin à qui on a accordé le titre de Bourbonville. Il veut aussi complimenter le marquis de Ceralbo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 252.

1362., 19 septembre 1656. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.* 5

Sur la question des licences. Le Conseil est d'avis de renvoyer l'affaire au Conseil suprême de Flandre.

Estado, 2088.

1363., 24 septembre 1656. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 10

Sur l'affaire des licences. Le Conseil se rapporte à la décision prise par le Conseil d'État, attendu qu'il ne possède pas de renseignements particuliers sur cette matière.

Secretarias provinciales, liasse 2453.

1364., 24 septembre 1656. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.* 15

L'archevêque et le chapitre de Cambrai se prétendent souverains et ne veulent admettre de troupes en logement ni payer de contributions. Le Roi doit écrire au duc de Terranova, son ambassadeur à Rome, pour soutenir ses droits. 20

Secretarias provinciales, liasse 2453.

1365. Madrid, 26 septembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre de son fils relative aux faveurs accordées au magistrat de Valenciennes. Il y a de grands inconvénients à ce que Don Juan accorde des récompenses dont l'octroi est réservé à la décision du Roi. Il convient que les sujets les obtiennent directement du Roi lui-même, cela les entretient dans le dévouement qu'ils doivent

à leur souverain. Pour maintenir l'autorité de son gouvernement Don Juan doit rester dans les limites de ses instructions, sans quoi il s'expose à de graves inconvénients. La volonté du Roi est formelle. Dans des cas semblables le Gouverneur doit se borner à déclarer aux intéressés qu'il fera rapport à Madrid et appuiera leurs désirs. Ainsi, il pourra éventuellement donner plus facilement une réponse négative. On fera toujours droit à ses recommandations. Pour augmenter l'autorité de Don Juan au début de son gouvernement, le Roi a décidé de confirmer les faveurs faites au magistrat de Valenciennes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 254.

1366. Madrid, 26 septembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi rappelle qu'en diverses occasions, notamment en 1633, on a fait des propositions aux diverses provinces pour qu'elles veuillent armer une dizaine de vaisseaux de guerre, à condition que les prises resteraient à leur profit. Des ouvertures semblables ont été faites à des particuliers. Le projet devient surtout intéressant à l'heure présente. Il y aurait moyen de jeter la perturbation dans le commerce anglais. Don Juan doit tâcher d'arranger la chose. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 258.

20 1367., 30 septembre 1656. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Approuve la consulte du Conseil suprême de Flandre relative aux prétentions de l'archevêque de Cambrai.

Secretarias provinciales, liasse 2453.

25 1368. Madrid, 15 octobre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet des prétentions de l'archevêque de Cambrai. Le Roi rappelle que la ville de Cambrai est sous la protection des souverains des Pays-Bas. Il y a cent ans environ que Charles-Quint a fait construire la for-

teresse et il y a plus de cinquante ans que Philippe II a conquis la ville. La protection est devenue alors une véritable souveraineté, car la conquête s'est faite non sur les habitants, mais sur les Français. Depuis lors les rois d'Espagne ont joui sans contestation du droit de faire des lois, nommer les magistrats, administrer la justice, etc., tout comme ils en usent dans les autres villes des Pays-Bas. Sans doute l'archevêque et le chapitre ont prétendu jouir de certaines libertés. Le Pape veut se réserver le droit de nommer l'archevêque, mais il a toujours porté son choix sur le candidat désigné par le Roi. On a songé jadis à demander au Pape l'investiture de Cambrai, qui est un fief de l'Empire. On a évité de le faire pour ne pas compliquer l'affaire et s'exposer à de nouvelles prétentions de la part du clergé. Le Roi a chargé le duc de Terranova de défendre ses droits à Rome, dans le cas où l'archevêque tenterait de provoquer de nouvelles contestations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 265, 15
reg. 613, fol. 52 v°.

X 1369. San Lorenzo, 26 octobre 1656. — *Philippe IV à Don Juan*.

Au mois d'avril précédent, Léopold-Guillaume a rendu compte d'une représentation faite par les États de Flandre. Ceux-ci ont exposé que leur principal commerce consiste dans l'exportation des toiles et fils à destination de l'Espagne et des Indes. Les Flamands font ce trafic, disent-ils, à l'exclusion des Français et des habitants des Provinces-Unies. C'est là la base de la prospérité de la Flandre et le moyen pour elle de fournir des subsides considérables. Depuis, des toiles fabriquées en Hollande ont été admises en Espagne et des produits français aux Indes et ce en grande abondance, malgré la guerre et en vertu de passeports que différents marchands ont pu se procurer, sous prétexte que la production flamande était insuffisante. C'est là une erreur, comme on a pu voir par le passé, quand la Flandre fournissait seule aux nécessités. Le prétexte est moins admissible encore, maintenant qu'il y a lieu de tenir compte de la concurrence des toiles hollandaises qui sont supérieures aux toiles françaises et peuvent s'en discerner facilement. Les Flamands ont donc demandé la prohibition complète des toiles françaises à l'entrée de l'Espagne. Le Roi a considéré tout ce que Léopold-

Guillaume a allégué à ce propos et charge son fils de faire savoir aux vassaux des Pays-Bas, qu'ils trouveront toujours bon accueil dans la Péninsule pour leur commerce. Il désire réserver la préférence aux produits flamands pour les Indes et a décidé de prohiber toute importation de manufactures de provenance française ou ennemie. D'autre part, eu égard aux besoins des Indes, les Flamands s'efforceront d'apporter en grande abondance à Séville les produits nécessaires. Don Juan s'informerà en Flandre si on s'y croit capable de fournir à l'Espagne tout ce dont elle a besoin, de concert avec les Hollandais. Ils devraient entretenir un comptoir à Séville et envoyer des députés en Espagne de façon à assurer la prohibition des produits français et éviter les abus (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 613, fol. 53 v°.

1370. Nivelles, 31 octobre 1656. — *Don Juan à Philippe IV*.

Le Gouverneur remet au Roi la liste des sergents généraux de bataille, en service aux Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 270.

1371. Nivelles, 31 octobre 1656. — *Don Juan à Philippe IV*.

Le Roi a fait part à Don Juan des instances réitérées du président Roose pour être admis à reprendre ses fonctions, sous prétexte que sa jubilarisation avait été faite contrairement aux lois et aux ordres du Roi. Philippe IV a prescrit à Don Juan de faire examiner les documents relatifs à cette question, de façon à pouvoir donner à l'intéressé une réponse péremptoire. Le Gouverneur promet de s'en occuper dès qu'il sera rentré à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 272.

25

(1) La lettre est communiquée au Chef-président du Conseil privé par décret du 29 décembre suivant.

(2) La liste se trouve fol. 271. Elle comprend : Antonio de la Cueva, Francisco Sanchez Pardo, le marquis de Yennes, le marquis de Ceralbo, Gaspar Bonifaz, Antoine Bassecourt, le baron de Berlo, le comte de Meghem, le comte de Henin, le comte de la Motterie, le marquis de Messimieux, Don Juan de Monroy et Carlos Campi. Ces deux derniers sont absents.

1372. Nivelles, 31 octobre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Conseil des Finances prétend qu'il est impossible de continuer à payer à Condé les 12,000 florins par mois que Don Juan voulait mettre à sa disposition pour les nécessités des places de Châtelet et de La Chapelle. Le Conseil déclare ne pas avoir l'argent nécessaire et allègue les charges écrasantes dont le pays est accablé et le manque de ressources nécessaires pour les besoins de l'armée. Chaque jour on rencontre de nouvelles difficultés avec Condé. Il continue à prétendre recevoir les 12,000 florins, alors qu'il a perdu La Chapelle. Le caractère autoritaire de Condé est une source de grands embarras (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 273.

1373. Nivelles, 31 octobre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Léopold-Guillaume a fait part au Roi des bonnes dispositions des Électeurs ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence. Ceux-ci sont tout disposés à coopérer à des levées pour le compte du Roi, du moins en secret — car ils ne veulent pas se compromettre aux yeux des Français — et à condition qu'on leur fournisse de l'argent. C'est là, dit Don Juan, que gît la principale difficulté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 274.

1374. Nivelles, 31 octobre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a rappelé à Don Juan que ses instructions déterminent les règles à suivre pour les nominations qui doivent se faire dans le personnel de l'armée. Il a ajouté que si certains tercios espagnols viennent à se trouver sans titulaire, Don Juan ne peut désigner des commandants intérimaires, mais simplement faire des propositions à Madrid. Il doit en être de même pour les postes de sergents généraux de bataille. Le Gouverneur promet de se conformer à ces instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 279.

(1) Le 26 décembre, le Roi déclare qu'on peut continuer à payer à Condé les 12,000 florins en question (fol. 310).

1375. Madrid, 2 décembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le capitaine Emmanuel Gaidar a été envoyé à Madrid par les soldats wallons qui sont prisonniers en Angleterre. Il a remontré que 400 de ses compagnons venant des Pays-Bas pour prendre du service en Espagne, ont été pris par les Anglais. Plus de cent sont morts, les autres sont emprisonnés et, si on ne les rachète, les Anglais les vendront aux Maures, comme ils leur ont déjà vendu d'autres prisonniers. Le Roi insiste auprès de Don Juan qu'il tâche d'arranger le mieux possible un échange de ces prisonniers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 286.

1376. Bruxelles, 2 décembre 1656. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra a commencé des tractations avec les bourgmestres d'Amsterdam en vue d'obtenir que l'amiral De Ruyter voulût coopérer au convoi de la flotte du Mexique qu'on attend bientôt à Cadix. Don Juan communique au Roi les papiers relatifs à cette affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 287.

1377. Madrid, 20 décembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a pris connaissance des doléances de Don Juan relatives au manque d'argent. Il annonce l'envoi d'une provision de 400,000 ducats. Le même jour il consent à augmenter de 500 ducats le montant de la pension mensuelle du duc d'York.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261 fol. 291-292.

1378. Madrid, 26 décembre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi rappelle ses instances précédentes pour le prompt envoi de la flotte de Dunkerque, destinée à être incorporée dans l'escadre espa-

gnole. Il envoie de l'argent pour les préparatifs à faire à cet effet et défend de l'employer à autre chose ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 261, fol. 312.

1379. Bruxelles, 9 janvier 1657. — *Don Juan à Philippe IV*.

Envoi d'une consulte de l'amirauté relative à un conflit entre un Français appelé M. de Estrangère et le capitaine ostendais Liévin van Ipre. Le Gouverneur demande au Roi d'envoyer des instructions pour terminer cette affaire ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 1.

1380. Bruxelles, 16 janvier 1657. — *Don Juan à Philippe IV*. 10

Au sujet des faveurs accordées par Don Juan à certains habitants de Valenciennes. Le Roi prétend qu'il s'agit là d'une prérogative réservée à sa propre décision. Don Juan objecte que, dans un cas aussi extraordinaire que la vigoureuse résistance de la ville, il y avait lieu d'accorder une faveur exceptionnelle et que d'ailleurs on ne l'a fait que sous la réserve de l'approbation royale ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 6.

⁽¹⁾ Voir une lettre de Don Juan relative à cette affaire, datant du 31 décembre. Le Gouverneur annonce qu'il a donné les ordres nécessaires, conformément aux instructions que le Roi avait transmises le 18 octobre, par une dépêche que nous n'avons pas retrouvée (fol. 317). Il y a en annexe une lettre de change de 35,000 écus payable à Anvers et souscrite par le banquier Domingo Centurion d'Anvers (fol. 320).

⁽²⁾ La consulte se trouve au fol. 2. On voit qu'il s'agit de la capture faite par le capitaine ostendais d'un vaisseau français chargé de grains de provenance anglaise.

⁽³⁾ Signalons encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 11 février, pour les princes de Chimay et d'Isenghien (fol. 8); le 3 avril, pour Alexandre Farnèse (fol. 26); le 4 avril, pour Miguel de Iturietta (fol. 28); le 17 avril, pour Hilario Benero, fonctionnaire espagnol (fol. 32); le 18 mai, pour le prince d'Isenghien (fol. 44); pour Philippe de Steenhuys (fol. 48); le 25 mai, pour Diego de la Torre (fol. 62), pour Silvestre van Swavenburch, Jean Dou et Jean Tier, marchands de Leyde (fol. 66); le 12 juin, pour l'église métropolitaine de Cambrai (fol. 80); le 20 juin, pour Hilaire de Benero (fol. 84), pour Miguel de Iturietta (fol. 88); le 5 juillet, pour le comte d'Isembourg (fol. 92); le 7 juillet, pour le prince d'Isenghien (fol. 99); le 20 juillet, pour Nicolas Du Bois,

1381., 16 janvier 1657. — *David Teniers, le jeune, au magistrat d'Anvers*.

Teniers, qui s'intitule peintre domestique de Don Juan d'Autriche, demande qu'un échevin et un secrétaire l'informent sur l'origine et les services de Corneille-Henri Platvoet, son aïeul, qui fut capitaine et amiral de l'Escaut.

Secretarias provinciales, liasse 2504.

1382., 23 janvier 1657. — *Philippe IV à Don Juan*.

Espère que le Gouverneur aura réussi à déterminer le marquis de Caracena à rester en Belgique, malgré le désir qu'il éprouve de partir. Il doit témoigner au marquis la satisfaction que le Roi a de sa personne et lui dire que la situation des Pays-Bas ne lui permet pas d'abandonner la direction des affaires militaires.

Estado, 2268.

1383. Anvers, 12 février 1657. — *Procès-verbal de l'enquête sur l'origine de Henri Platvoet faite par le magistrat d'Anvers* ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2504.

abbé de l'abbaye de Saint-Amand (fol. 106); le 26 juillet, pour le prince de Ligne (fol. 107), pour Béatrix de Cusance (fol. 108), pour Juan Geronimo de Jauregui, secrétaire de Spinola (fol. 109); le 6 août, pour les enfants de Juan de Lira (fol. 127); le 31 août, pour le baron Adrien de Equenfort, maître de camp général impérial (fol. 129); le 4 septembre, pour le comte d'Isembourg (fol. 131); le 24 septembre, pour Béatrix de Cusance (fol. 143); le 15 octobre, pour les marchands de Leyde, cités ci-dessus (fol. 194); le 24 octobre, pour le comte d'Isembourg et le duc de Wirtemberg, officier allemand (fol. 208); le 30 octobre, pour Caroline d'Autriche et son neveu le comte de Saint-Amour (fol. 211), pour la duchesse de Chevreuse (fol. 212); le 3 novembre, pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 216); le 15 novembre, pour Adrien de Enkefort (fol. 221), pour Juan Geronimo de Jauregui (fol. 225), pour Thomas Lopez de Ulloa (fol. 226), pour le contador Hilaire de Benero (fol. 227), pour le maître de camp Virginio Valle (fol. 228), pour le prince de Ligne (fol. 231); le 28 décembre, pour les créanciers et serviteurs de Léopold-Guillaume (fol. 253).

⁽¹⁾ Ces deux documents, la pétition de Teniers et le procès-verbal de l'enquête du magistrat d'Anvers, ont été publiés *in extenso* par M. N. DE PAUW à la suite de son étude : *David Teniers, le jeune, Ses ancêtres, ses armoiries et sa noblesse*. (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. 78, pp. 23-44, 1909.)

1384. Rome, 17 février 1657. — *Le duc de Terranova, ambassadeur d'Espagne à Rome, à Philippe IV.*

Sur l'indult permettant au Roi de nommer aux sièges de Cambrai et de Besançon ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2454. 5

1385. Madrid, 20 février 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Remerciements pour l'envoi des alcyons. Le Roi en demande encore d'autres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 9.

1386. Bruxelles, 25 février 1657. — *Don Juan à Philippe IV.* 40

Les actes de violence commis par les ministres des États Généraux au pays d'Outre-Meuse sont tellement graves que le Gouverneur a convoqué une jointe de ses principaux ministres. Elle a rédigé une consulte qui mettra le Roi au courant. On évitera soigneusement de provoquer une rupture avec les Hollandais. Le Conseil de Brabant a été chargé de 45 cette affaire, mais on s'abstiendra de toute décision jusqu'à ce que le Roi ait fait connaître sa volonté ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 41.

1387. Bruxelles, 28 février 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur les troubles d'Anvers ⁽³⁾. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 20.

⁽¹⁾ Cette lettre est jointe à la consulte du Conseil suprême de Flandre du 16 avril comme la consulte du Conseil d'État du 7 du même mois.

⁽²⁾ Voir la consulte de la Jointe (fol. 12).

⁽³⁾ Ce rapport manque. 25

1388. Madrid, 3 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Gamarra a fait savoir qu'il serait opportun pour lui de connaître d'une manière plus détaillée, les propositions faites par Lionne. Don Juan est chargé de lui donner les indications nécessaires.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 262, fol. 22.

1389. Madrid, 3 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a donné d'empêcher les troupes royales et celles de Condé de prendre leurs quartiers d'hiver dans le pays de Liège ⁽¹⁾.

40 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 262, fol. 24.

1390. Madrid, 3 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de l'indult nécessaire pour la désignation des archevêques de Cambrai et de Besançon. Tant au Grand Conseil de Malines qu'à l'Université de Louvain on doit être au courant de la portée de cet 45 indult. Don Juan s'informerá de ce qui en est ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 25.

1391. Madrid, 4 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Gamarra a fait un rapport sur les affaires du pays d'Outre-Meuse, insistant sur la nécessité d'arriver à l'amiable à une solution. Le Roi 20 lui a répondu et communiqué à Don Juan la copie de sa lettre. Si les Hollandais récusent les agents que le Roi a désignés pour cette négociation, Don Juan en désignera deux autres ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 29.

⁽¹⁾ Le 20 juin, Don Juan promet de se conformer à cet ordre (fol. 90).

25 ⁽²⁾ Le 20 juin, Don Juan fait savoir qu'il a donné ordre de procéder aux recherches nécessaires (fol. 89).

⁽³⁾ La copie de la lettre à Gamarra se trouve au fol. 30. Il y est rappelé que le refus des Hollandais de traiter cette affaire à la Chambre mi-partie est contraire au traité de Munster. Le Roi a de bonnes raisons pour insister afin que les Hollandais renoncent 30 à cette prétention et il charge Gamarra de négocier dans ce sens et de demander des explications pour ce refus. Si les Hollandais ont des objections à faire contre les délégués que le Roi a désignés, Don Juan en choisira d'autres.

1392., 7 avril 1657. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'indult dont il est question dans la lettre du duc de Terranova.

Secretarias provinciales, liasse 2454.

1393. Bruxelles, 9 avril 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Sur les troubles d'Anvers. Le Gouverneur remarque qu'une insurrec- 5
tion à Anvers n'a guère de chance de réussir parce que les négociants
seraient les premiers à en souffrir.

Estado, 2090.

1394., 16 avril 1657. — *Consulte du Conseil suprême de*
Flandre. 10

Au sujet de l'indult relatif à la nomination aux sièges de Cambrai
et de Besançon. Il paraît que l'on n'en retrouvait plus le texte. Le Con-
seil est d'avis que l'on doit le chercher dans les archives du Grand
Conseil de Malines et de l'Université de Louvain, et rendre compte des
recherches au Roi. 15

Le Roi, dans l'apostille, prend simplement note de la décision du
Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2454.

1395. Madrid, 17 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Nouvel ordre d'envoyer un agent au Congrès de Francfort. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 33.

1396. Bruxelles, 19 avril 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan a augmenté de 500 écus par mois la pension que le Roi
avait accordée au duc d'York. Le Roi a défendu de prendre encore des
décisions de ce genre à l'avenir. Le Gouverneur objecte qu'en l'occur- 25
rence on ne pouvait faire autrement et qu'on a agi dans l'intérêt du
service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 34.

1397., 21 avril 1657. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les troubles d'Anvers. Le Conseil renvoie l'affaire au Conseil
suprême de Flandre.

Estado, 2090.

5 1398. Bruxelles, 23 avril 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi n'a pas encore répondu au rapport de Léopold-Guillaume rela-
tif à la dévotion de l'Immaculée Conception. Le Gouverneur insiste pour
qu'une décision soit prise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 36.

Estado, 2193.

10

1399., 15 avril 1657. — *Philippe IV au marquis de Caracena.*

Le Roi félicite le marquis de sa belle conduite lors de la reprise de
Saint-Ghislain.

Estado, 2268.

15 1400. Madrid, 29 avril 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet du désir de Don Juan de s'assurer la succession de l'évêché
de Liège. Le Roi estime inopportun d'entamer cette affaire maintenant,
de peur d'offusquer l'Électeur de Cologne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 37.

20 1401., 30 avril 1657. — *Consulte du Conseil suprême de*
Flandre.

Sur les troubles d'Anvers. Bien que les rebelles méritent un châti-
ment, il faut attendre la fin de la campagne avant de prendre aucune
mesure. Le Conseil examine ensuite d'autres questions qui restent à
25 résoudre.

Estado, 2090.

(1) Le 7 juillet, Don Juan répond qu'il n'a fait aucune démarche à ce sujet (fol. 100).

1402. Madrid, 4 mai 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Conseil de Flandre a fait savoir qu'il n'y avait pas lieu d'être satisfait des négociations de Gamarra à propos du pays d'Outre-Meuse et qu'il serait opportun d'envoyer un autre agent pour traiter cette affaire. Don Juan prendra une décision à ce sujet et tâchera, le cas échéant, d'éloigner Gamarra de La Haye sous un prétexte quelconque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 38.

1403. Anvers, 11 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur annonce qu'il a réglé le différend qui avait surgi entre lui et la ville d'Anvers à la satisfaction générale et signale la détresse financière à laquelle il est en proie.

Estado, 2090.

1404. Anvers 11 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur se conformera aux ordres du Roi à propos des relations à entretenir avec les princes allemands, ainsi qu'à propos de l'arrivée éventuelle aux Pays-Bas d'Alexandre Farnèse. Condé a insisté pour que Don Juan et Caracena rendissent visite à son fils le duc d'Enghien. Don Juan demande des ordres à ce sujet. Lui-même a donné une réponse dilatoire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 42. 20

1405. Madrid, 15 mai 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a reçu diverses requêtes tendant à ce que l'on confère différentes abbayes et des bénéfices ecclésiastiques vacants depuis l'arrivée de Don Juan aux Pays-Bas et réservés à la collation royale. Il y a lieu de faire droit à ce vœu. Le Gouverneur fera connaître incontinent les candidats qu'il propose pour les différents bénéfices (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 614, fol. 10 v°.

(1) La lettre est communiquée au chef-président du Conseil privé par un décret du 5 juillet suivant.

1406. Bruxelles, 24 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra est venu à Bruxelles. Don Juan remet au Roi les documents relatifs au pays d'Outre-Meuse et le prie de prendre une prompt décision (1).

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 49.*

1407. Bruxelles, 25 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les Hollandais se sont plaints à Gamarra des attentats commis sur mer contre des navires appartenant à leurs sujets par des armateurs irlandais, notamment par ceux qui vont s'approvisionner dans les ports d'Espagne. Don Juan doit veiller à ce qu'on réserve toujours bon accueil aux Hollandais et qu'au besoin on sévise contre les auteurs d'un excès quelconque commis contre eux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 68.

1408. Madrid, 25 mai 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

15 Promesse d'envoi d'argent. On fera tout ce qu'on pourra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 69.

1409. Bruxelles, 26 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Manque d'argent. Il n'y a pas moyen de procurer un real chez les banquiers. On a permis à Léopold-Guillaume de prélever 10 % sur le montant des provisions pour payer ses dettes. Il y a là une diminution considérable, au moment où les provisions sont déjà si réduites. Les nécessités sont pourtant devenues plus grandes que par le passé. Le pays s'épuise de plus en plus. Si Léopold-Guillaume s'est vu forcé de faire tant de dettes, on peut en inférer l'embarras où on se trouve actuellement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 72.

(1) Voir tous ces documents en annexes (fol. 50).

1410. Bruxelles, 26 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de procurer l'échange des Wallons qui devaient se rendre en Espagne et ont été pris par les Anglais. On a essayé de comprendre ces hommes dans l'échange général qui eut lieu l'an dernier. La tentative a échoué. On a commencé des négociations en vue d'un 5 nouvel échange par l'intermédiaire du marquis de Lede. Tous les capitaines ont reçu ordre d'amener dans les ports les prisonniers anglais ou écossais dont ils disposent, de façon à augmenter le nombre de ceux qu'on peut échanger, d'autant plus que ce nombre est inférieur à celui des sujets du Roi détenus en Angleterre. Il faudrait que le Roi fît faire 10 de même dans les ports d'Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 73.

1411. Bruxelles, 26 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de faire bon accueil à Thomas de Sasburch, résident des États Généraux à Bruxelles. Il est à noter que Gamarra s'est plaint 15 auprès des États Généraux de ce qu'ils eussent décidé l'envoi de cet agent sans en faire part à la Cour de Madrid, d'autant plus qu'ils s'étaient engagés à ne pas le faire avant d'avoir envoyé un ministre à la Cour d'Espagne. A la suite de cette observation, les Hollandais ont ordonné à Sasburch de s'abstenir de présenter ses lettres de créance à 20 Don Juan, tant que l'affaire ne serait pas réglée. En réalité, le résident a reçu ces instructions et le Gouverneur n'a pas encore eu l'occasion de le rencontrer. Lorsqu'elle s'offrira, on s'en tiendra aux ordres que le Roi a donnés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 75. 25

1412. Bruxelles, 28 mai 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les Hollandais sont sur le point de rompre avec la France. Il serait peut-être intéressant de charger Gamarra de faire des propositions

(1) Le 19 juillet, le Roi prescrit de continuer les démarches pour l'échange des prisonniers (fol. 103). Le 24 septembre, Don Juan ajoute qu'il faut éviter en Espagne de 30 relâcher les prisonniers anglais autrement que par voie d'échange (fol. 145).

d'assistance aux États Généraux. Le Gouverneur a fait examiner la question par ses ministres et il communique au Roi le rapport résultant de leurs délibérations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 76.

5 1413. Madrid, 12 juin 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Ordre de faire une enquête pour savoir à qui incombe la responsabilité de la trahison des Lorrains, de façon à ce que le Roi puisse prendre une décision sur le cas du duc Charles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 78 (1).

10 1414. Madrid, 14 juin 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Christophe Gilcault dit Boyart, bourgeois de Valenciennes, a représenté que feu son père Michel Gilcault a été désigné jadis pour entreprendre une expédition contre Bergen-op-Zoom. On lui a promis en cas de réussite le commandement d'une compagnie de cavalerie et, dans 15 l'éventualité où il y perdrait la vie, une pension pour sa femme et son fils. L'entreprise fut découverte par suite d'une trahison. Christophe Gilcault fait prisonnier fut exécuté à Bergen-op-Zoom. L'Infante Isabelle accorda la pension promise et le Roi prescrit d'en continuer le paiement.

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 615 (2).*

1415., 18 juin 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a reçu par la voie secrète la lettre du 11 mai dans laquelle le Gouverneur parle du différend qu'il a eu avec la ville d'Anvers et de l'humeur de la population. Il est heureux que les troubles aient été 25 réprimés et il attend des détails, car il désire savoir comment on arrangerait une affaire de cette importance.

Estado, 2268.

(1) Le Roi renouvelle cet ordre le 6 octobre (fol. 184).

(2) La lettre est communiquée au comte d'Isembourg par décret du 26 octobre suivant.

1416. Du camp à la Poterie, 20 juin 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen de tenir Gamarra éloigné de La Haye tant que durent les négociations au sujet du pays d'Outre-Meuse, sans l'offenser gravement, ni d'envoyer un autre agent pour traiter à sa place. Si on veut l'envoyer en Allemagne, il faut lui reconnaître le caractère d'ambassadeur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 81.

1417. Du camp à Poterie, 20 juin 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Il était nécessaire de donner de l'argent à Condé pour qu'il puisse partir en campagne. Comme on n'en avait pas, on a dû recourir à un expédient. La mort du conseiller Bereur a laissé une place vacante au Conseil privé. On l'a confiée au conseiller de Brabant Verbrugghen. Celui-ci a rendu de grands services lors des derniers troubles à Anvers. On l'a remplacé par N. Verjuys, qui a avancé la somme dont on avait besoin pour satisfaire Condé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 87.

1418. Du camp à Philippeville, 23 juin 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Agé et malade Asseliers ne convient plus pour le poste de chancelier de Brabant, à moins qu'on ne lui donne un aide. Il en a fait la demande et a désigné le conseiller du Conseil privé de Steenhuys. Don Juan ajoute à cette candidature celle du baron de la Rivière, conseiller au Conseil des Finances. Il fait observer que le fait de donner un adjoint au chancelier ne constitue pas une innovation et ne viole en rien les privilèges du Brabant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 91.

1419., 3 juillet 1657. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du culte de l'Immaculée Conception. Le Conseil est d'avis de remettre l'examen de cette question à la Jointe qui s'occupe de la conception de la Sainte Vierge.

Estado, 2193.

1420. Du camp à Leers, 7 juillet 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur rappelle la décision qu'on a prise, après de multiples discussions, de se porter au secours de Montmédy soit directement, soit en attaquant une autre place. Don Juan a résolu de surprendre Calais, s'il a concerté la chose en secret avec les chefs de l'armée. Il explique les dispositions prises à cet effet, insistant sur les deux conditions essentielles pour réussir : tenir le secret et arriver à écarter Turenne de la côte. L'expédition a été bien engagée, elle aurait pu réussir sans une faute du prince de Ligne, qui s'est mis en marche trop tard. C'est d'autant plus déplorable que toutes les dispositions étaient prises. Toute l'armée s'est retirée sur Saint-Omer. La place de Montmédy résiste toujours. Don Juan s'afflige de devoir l'abandonner, non pas qu'elle soit si importante, mais parce que sa perte sera funeste. En tout cas, sans argent il n'y a pas moyen de défendre ces provinces.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 93.

1421. Madrid, 19 juillet 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de l'alliance à conclure avec les Hollandais. Le Roi reconnaît l'importance de cette alliance si elle pouvait amener la rupture complète entre Français et Hollandais. Don Juan tâchera d'accentuer les dissentiments qu'il y a entre eux et il fera promettre aux Hollandais l'assistance espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 104 (1).

1422. Madrid, 20 juillet 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi rappelle que par sa lettre du 12 mars il avait suspendu les assignations données aux pensionnés et aux « entretenus ». Or, ses ordres n'ont pas été observés. Il faut les exécuter vu la détresse du Trésor.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

(1) Le 24 septembre, Don Juan répond qu'il ne sera pas facile de provoquer une rupture entre Français et Hollandais tant qu'ils ne verront pas l'Espagne disposer aux Pays-Bas de forces importantes (fol. 142).

1423. Madrid, 6 juillet 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

L'agent de Charles II a demandé au nom de son maître une assistance plus considérable. Le Roi consent à ce qu'il en soit ainsi quand le parti royaliste entrera en mouvement. Il voudrait aussi qu'on reçût dans les ports de la monarchie tous les vaisseaux de course du souverain anglais, ce à quoi le Roi consent, sous la réserve que ces vaisseaux ne feront pas de commerce. Il ne saurait être question, en effet, d'établir des relations commerciales avec l'Angleterre. Sur ce point la volonté du Roi est formelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 110. 40

1424. Madrid, 26 juillet 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

D. Francisco Menesses a fait rapport au Roi sur les affaires d'Angleterre. Il a expliqué comment Don Juan s'était arrangé avec Charles II et a ajouté que le Gouverneur désirait une réponse catégorique au sujet de l'attitude à prendre ultérieurement vis-à-vis du prétendant anglais. Le Roi pose en principe qu'il n'est tenu à rien, tant qu'un mouvement n'a pas éclaté en Angleterre. Au reste, il juge la convention arrêtée par Don Juan comme très avantageuse et il s'en remet à lui pour son exécution. On fera en Espagne un suprême effort pour envoyer 100,000 ducats. Il est peu souhaitable que les princes anglais et les troupes qu'ils tentent de réunir restent longtemps aux Pays-Bas. Le Roi enverra au plus vite à Don Juan la procuration dont il a besoin pour conclure l'affaire avec Charles II et ses ministres. Il recommande le secret (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 116.

1425. Madrid, 2 août 1657. — *Philippe IV à Don Juan.* 25

Les Hollandais ont fait savoir à Gamarra qu'ils concluraient volontiers une alliance avec le Roi contre les Portugais et lui ont demandé s'il avait, à cet effet, les mêmes pouvoirs que son prédécesseur Brun. C'est là une proposition intéressante, car une pareille alliance serait un

(1) Voir les annexes (fol. 112).

des meilleurs moyens d'assurer la conquête de ce royaume. Le Roi confie le soin de ces négociations à Don Juan. Il lui envoie les pouvoirs nécessaires à cet effet. Gamarra a reçu ordre de faire rapport à Bruxelles sur l'état de la question (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 118.

5

1426. Madrid, 2 août 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

A propos du pays d'Outre-Meuse, le Roi rappelle que Gamarra a reçu comme instruction d'entrer en conférence à ce sujet avec les députés des États Généraux pour tâcher de terminer cette question, tout en conservant une partie du pays et en assurant le sort de la religion catholique. Les États Généraux ne veulent pas traiter cette affaire à la Chambre mi-partie, encore qu'ils y soient obligés par le traité. Le Roi a décidé d'accorder à Don Juan le pouvoir nécessaire pour terminer le différend de la façon la plus favorable. Il envoie à Don Juan 15 procuration à cette fin. Il recommande de sauvegarder la foi catholique et les droits du Roi, en cherchant à soustraire les habitants à l'oppression des Hollandais. En tout cas, l'approbation royale demeure requise pour la conclusion de tout accord. Il faut surveiller Gamarra qui paraît 20 disposé à conclure à tout prix. On lui dira que c'est pour traiter la question avec plus d'autorité que le Roi en a confié le soin à Don Juan (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 122.

1427. Du camp à Maroilles, 6 août 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le nonce de Madrid prétend que le chapitre métropolitain de Cambrai doit être exempté de l'obligation de loger des troupes et de contribuer à leur entretien, ajoutant que les chanoines s'étaient plaints à Rome. Au Roi, qui consulte Don Juan en l'occurrence, ce dernier fait

(1) Voir en annexe un extrait d'une lettre de Gamarra (fol. 120). Le 24 septembre, Don Juan répond que les Hollandais ont décidé d'envoyer des délégués au Portugal, pour empêcher la rupture avec ce pays (fol. 141).

(2) Voir encore une lettre à ce même sujet (fol. 124).

remarquer qu'il s'agit là d'une prétention très ancienne, que le clergé détient une grande partie des maisons de la ville et que dès lors on ne saurait faire droit au désir des chanoines, vu que les maisons restantes sont trop peu nombreuses. Don Juan a prescrit d'exempter les habitations des chanoines autant que possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 126.

1428. Madrid, 14 août 1657. — Philippe IV à Don Juan.

Il faut envoyer en Espagne les navires de la flotte de Dunkerque, si ceux-ci peuvent faire le voyage sans risque évident de se perdre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 128.

1429. Du camp à Warmuth, 8 septembre 1657. — Don Juan à Philippe IV.

Le Gouverneur n'a découvert aucun nouveau renseignement au sujet de la fugue de François de Lorraine. A son avis, il faut exécuter la décision prise de relâcher le duc Charles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 132.

1430. Madrid, 14 septembre 1657. — Philippe IV à Don Juan.

Il est question des plaintes formulées par les contadors Andres Diaz Roman et Juan de Alfaro, à propos des entraves mises à l'exercice de leurs fonctions par le surintendant de la justice militaire. Le Roi demande à Don Juan de prendre les mesures requises et de lui en faire rapport (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 134.

(1) Le 15 novembre, Don Juan répond qu'il veut garder ces navires pour les opérations concertées avec Charles II (fol. 232).

(2) Voir en annexe le sommaire de diverses lettres des contadors (fol. 135).

1431. Dunkerque, 20 septembre 1657. — Don Juan à Philippe IV.

Deux gentilshommes anglais, Robert Holmes et Jacques Reade, ont fait une proposition intéressante, dont le Roi pourra juger par le rapport joint à la lettre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 137.

1432. Dunkerque, 24 septembre 1657. — Don Juan à Philippe IV.

Le Roi voudrait faire procéder à des recrutements aux Pays-Bas, vu qu'on ne peut songer à le faire dans les régions voisines. Don Juan rappelle que l'expérience a montré que les Wallons ne tiennent pas. Le meilleur procédé pour réunir une armée solide est de faire des levées au loin. Les Allemands qu'on recrute doivent être des sujets du roi de Hongrie ou des gens de ces régions. Pourtant l'expérience apprend aussi que les Allemands ne demeurent pas longtemps au service, à cause de leur misère. En tout cas, il faut tâcher de réunir ce qu'on peut, et ce ne sera pas grand'chose à cause des armements que font les princes allemands eux-mêmes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 144.

1433. Madrid, 25 septembre 1657. — Philippe IV à Don Juan.

Différents officiers de l'armée espagnole des Pays-Bas sont revenus en Espagne avec la permission de Don Juan, tout en conservant leur poste. C'est là un usage abusif que le Roi proscrit radicalement (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 146.

(1) Il y est indiqué qu'on équipe à Londres des navires destinés aux ports d'Espagne et des Canaries et chargés de marchandises anglaises, que ces vaisseaux sont munis de doubles connaissements anglais et hollandais, que sur chacun se trouve un sujet hollandais qui en est le patron simulé. Les intéressés s'obligent à fournir à ce sujet en Espagne les renseignements les plus détaillés, de façon à ce qu'on puisse faire la confiscation et cela sous diverses conditions. Ils demandent au Roi de se déclarer par écrit d'accord avec eux (fol. 138).

(2) Le 21 décembre, le Gouverneur promet de se conformer à cet ordre (fol. 246).

1434. Dunkerque, 26 septembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le prince de Condé a droit à une subvention mensuelle de 12,000 florins sur les revenus des Pays-Bas; le comte de Marsin reçoit 60,000 florins par an et Lenet 30,000, soit en tout 234,000 florins. Les provinces se trouvent dans l'impossibilité de continuer semblables paiements. 5 D'ailleurs, on doit déjà au prince huit mensualités et plus encore à Marsin et à Lenet. Le Roi devrait débarrasser la caisse des Finances d'une pareille charge et l'affecter sur les revenus d'Espagne, de peur d'augmenter encore les doléances et les réclamations de Condé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 212, fol. 147. 10

1435. Dunkerque, 26 septembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

L'amiral Jacques Le Gouverneur a fait une proposition pour le transport d'un groupe de fantassins d'Espagne aux Pays-Bas. L'intéressé se rendra lui-même en Espagne, conformément à l'ordre du Roi et fera son voyage par la France, il sera muni d'un passeport destiné à 15 un autre voyageur (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 148 (2).

1436. Madrid, 26 septembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi communique au Gouverneur deux documents concernant l'accueil à faire aux navires des sujets de Charles II chargés de mar- 20 chandises prises sur l'ennemi (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 151.

(1) *devajo el pasaporte de otro.*

(2) Voir en annexe le texte de la proposition de Le Gouverneur (fol. 149).

(3) Ce sont des dépêches du Secrétaire d'État Geronimo de la Torre à l'agent de 25 Charles II. Il y est indiqué que la permission d'aborder dans les ports de la monarchie est accordée à tous les vaisseaux de ceux qui délaissent le parti de Cromwell pour passer à celui de Charles II et qu'il leur est loisible également d'y vendre leurs marchandises (fol. 153). Le 21 décembre, Don Juan promet de s'arranger avec Charles II et de faire rapport au Roi (fol. 247) 30

1437. Dunkerque, 5 octobre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les ennemis ont pris les postes confinant au port de Mardyck et ont commencé le siège de la place. Celle-ci n'a pas tardé à capituler. Les Français l'ont remise aux Anglais. Don Juan est très mortifié de l'état 5 d'infériorité où il se trouve; c'est le manque de tout qui en est la cause. On a saisi récemment un officier français porteur de la correspondance des marquis de Grammont et de Lionne, ambassadeurs au Congrès électoral et destinée à Louis XIV et à Mazarin. Ce sont presque tous documents secrets qu'on s'efforce de déchiffrer. On a déjà réussi à mettre 10 au clair deux longues dépêches adressées à Mazarin (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 162.

1438. Gand, 6 octobre 1657. — *Consulte de Charles Hovynes, président du Conseil privé.*

Sur l'exercice de la religion anglicane à Bruges où séjournait alors 15 le roi d'Angleterre.

Don Juan, en marge, répond qu'il est étonné que l'évêque de Bruges ne l'ait pas mis au courant de l'affaire. Il ne croit pas que le Roi, son maître, autorisera la pratique de l'anglicanisme dans cette ville, même quand le monarque anglais s'y trouve (2). Il demande l'avis de l'évêque 20 de Bruges et d'autres prélats, afin de prendre les mesures nécessaires.

Estado, 2093.

1439. Madrid, 14 octobre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de l'approbation demandée par Don Juan de la désignation de Verbrugghen comme conseiller privé. Don Juan n'a pas à faire de 25 nominations pour les emplois dont la collation ne lui est pas confiée

(1) Voir en annexes ces deux dépêches qui ont trait aux affaires d'Allemagne (fol. 164).

(2) Sur le séjour de Charles II Stuart en Belgique, voir ERNEST GOSSART, *L'Auberge des princes en exil*. (MÉMOIRES DE LA COUR DE BRUXELLES AU XVII^e SIÈCLE. Bruxelles, 1905), et ARMAND DE BÉHAULT DE DORNON, *Les privilèges octroyés en 1666 par Charles II roi d'An- 30 gleterre aux pêcheurs de Bruges*. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, 1909, IV.)

en vertu de ses instructions. La patente accordée à l'intéressé sera cassée et le Roi en fera expédier une nouvelle. Don Juan est invité à l'avenir à exécuter inviolablement les ordres qu'il reçoit et à ne pas outrepasser ses pouvoirs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 193. 5

1440., 15 octobre 1657. — *Rapport du Procureur général près le Conseil de Flandre.*

Le Procureur atteste que des informations qu'il a prises il résulte que depuis que Charles II réside à Bruges, on y pratique ouvertement l'anglicanisme. Les Anglais de résidence en cette ville assistent aux sermons 10 et aux instructions qui se donnent deux fois par jour. On admet aux exercices du culte tous ceux qui le désirent, soit par curiosité, soit pour tout autre motif.

Estado, 2093.

1441., 17 octobre 1657. — *Consulte du conseiller Hovynes.* 15

Désireux de vérifier ce qu'il avait déjà dénoncé antérieurement par rapport à l'exercice de l'anglicanisme à Bruges, il y a envoyé le Procureur général près le Conseil de Flandre. Le conseiller prétend que beaucoup d'Anglais quittent leur patrie et viennent se fixer en cette ville. Le roi d'Angleterre a assisté à ces réunions en habits pontificaux. 20 L'évêque de Bruges n'a pas osé intervenir, se figurant qu'il ne pouvait empêcher ces réunions qui se tenaient dans la résidence royale.

Estado, 2093.

1442. Dunkerque, 19 octobre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Envoi d'un tableau indiquant la répartition des quartiers d'hiver et sur 25 la réforme proposée de l'armée. On y renseigne le montant des effectifs mis à la charge des provinces et de ceux dont l'entretien incombera à la caisse de l'*exercito*. Il y a un déficit de 1,500,000 florins, il est impos-

sible de le combler avec les ressources des Pays-Bas. Le sort de la soldatesque est misérable. Si le Roi n'envoie pas les 1,500,000 florins, il est certain qu'on perdra la plus grande partie de l'armée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 195.

5 1443. Dunkerque, 19 octobre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra a fait savoir que les commissaires nommés par les États Généraux pour traiter les questions du pays d'Outre-Meuse sont venus le voir et qu'on a échangé les actes de pleins pouvoirs. Don Juan fait observer que dans la procuration qui lui a été donnée il n'y a pas de clause 10 de substitution, ce qui paraît bien être un oubli. Le Roi devrait aussi envoyer les pouvoirs pour conclure une alliance avec les Hollandais, soit contre les Français, soit contre les Portugais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 199.

1444. Dunkerque, 19 octobre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

15 On est incapable de faire quoi que ce soit, à cause du manque d'argent. On n'est pas sans appréhension à cause des mouvements des Anglais, qui ont débarqué des troupes à Mardyck et à Calais. Le Gouverneur communique encore le texte qu'on a pu déchiffrer d'une autre lettre des ambassadeurs français à leur gouvernement (2).

20 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 200.*

1445. Dunkerque, 25 octobre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Au sujet des ordres réitérés du Roi par rapport au paiement des gages du personnel du Conseil suprême. Don Juan prétend avoir donné les instructions nécessaires (3).

25 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 209.*

(1) Voir en annexe le tableau indiqué (fol. 196).

(2) Cette lettre se trouve en annexe (fol. 202). Elle traite également des affaires d'Allemagne.

(3) Le Roi revient encore sur cette question le 27 novembre (fol. 237).

1446. Madrid, 30 octobre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi reconnaît que les insuccès de la campagne sont la conséquence de l'infériorité numérique et du manque d'argent. Il remercie Don Juan de sa belle conduite et lui promet de l'assistance en argent et des renforts.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 210.

1447. Madrid, 6 novembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le roi Charles II a envoyé deux agents à Madrid pour insister sur l'opportunité qu'il y aurait à tenter la conquête de l'Irlande. Philippe IV considérant les difficultés et les aléas de l'entreprise a fait donner une réponse dilatoire ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 219.

1448. Madrid, 6 novembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Après que Diego Enrriquez de Castro a pris possession une seconde fois de la pagadorie générale, on a reconnu les inconvénients qui se présentent en sa personne. Il est homme d'affaires, a deux frères à Anvers, ses procédés ne sont pas toujours corrects. Don Juan est invité à faire un rapport à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 220.

1449. Bruges, 22 novembre 1657. — *Le magistrat de la ville de Bruges à Don Juan.*

Sur la pratique de l'anglicanisme.

Estado, 2093.

1450. Madrid, 23 novembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

On tâchera d'envoyer à Don Juan 100,000 écus. Il est nécessaire d'exécuter le contrat conclu avec Charles II. On tâchera aussi d'envoyer

⁽¹⁾ Le 27 décembre, Don Juan accuse réception de cette lettre (fol. 249).

les ressources nécessaires pour l'établissement des quartiers d'hiver. Il faut installer sans tarder Steenhuis comme conseiller d'État. Si on peut disposer des ressources nécessaires, on n'aura aucune peine à faire les levées indispensables. Don Juan doit rester à l'affût pour trouver une occasion de conclure une alliance avec les Hollandais contre les Portugais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 234.

1451. Bruges, 28 novembre 1657. — *Charles van den Bosch, évêque de Bruges, à Don Juan.*

Le prélat croit que Charles II s'est établi à Bruges du consentement de Philippe IV. L'anglicanisme se pratique dans la résidence royale, sans bruit et sans ostentation. Le Roi a orné sa demeure à l'occasion des processions et a assisté à des offices catholiques. Il a sollicité l'autorisation de manger de la viande pendant le carême. Le prélat désire qu'on fixe certaines limites pour l'exercice de l'anglicanisme. Au reste, point n'est besoin de placards et d'ordonnances pour le peuple dont la dévotion n'a point diminué.

Estado, 2093.

1452. Bruges, 28 novembre 1657. — *Rapport du magistrat de Bruges.*

Le Conseil de Flandre a prescrit au magistrat de faire cesser l'exercice de l'anglicanisme. Il n'a nullement considéré les inconvénients qui peuvent résulter de cette mesure ni le danger d'un soulèvement. Il n'a indiqué aucun moyen d'exécuter cet ordre sans offenser le roi d'Angleterre. Le chancelier de Charles II dresse la liste des gens qui sont à son service, de façon à les distinguer de tous les autres Anglais de résidence à Bruges.

Estado, 2093.

1453. Madrid, 9 décembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Il n'y a pas à douter que le comte de Salazar acceptera le commandement de l'artillerie; si cependant il désirait conserver le gouvernement de Cambrai il faut l'en empêcher, car ce gouvernement est donné à

Balthasar Mercader. Dans les circonstances actuelles l'intérêt public doit avoir le pas sur les convenances particulières. Il n'y a pas de réplique à admettre. Gamarra doit remplir ses fonctions de maître de camp général et laisser l'ambassade de La Haye aux soins du secrétaire Richard. Don Juan désignera trois candidats pour cette ambassade. A Madrid on a songé à la candidature du marquis de Ledesma, qui pourrait d'ailleurs garder son titre de général de la flotte de Dunkerque ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 239.

1454. Gand, 14 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan a rencontré Condé à Gand. Sa santé est très mauvaise au point d'inspirer des inquiétudes. Il a déclaré qu'en cas de décès ses troupes et ses places reviendront à son fils le duc d'Enghien, sous la direction du comte de Marsin. Un certain nombre de ses officiers ne sont pas disposés à suivre ces instructions. Certains méditent de passer en Hollande, pour faire plus facilement leur soumission au Gouvernement français. Condé a donné ordre à Marsin de ne rien faire sans l'approbation du Roi, dans l'espoir que celui-ci permettrait à son fils de se réconcilier avec Louis XIV. Lui-même voulait qu'on laissât les places au roi d'Espagne. Ce sont là, ajoute Don Juan, de bonnes dispositions, mais on ne peut être trop rassuré quant à leur exécution. Si Condé meurt, tous ses partisans ne se préoccupent plus que de leurs intérêts particuliers et chercheront à se réconcilier avec le gouvernement français. Les gouverneurs des places chercheront à livrer ces dernières à la France. C'est un gros souci. Tant que la maladie dure, il n'y a pas moyen de prendre une décision à propos de l'opération de Mardyck. Don Juan croit savoir que Condé voudrait qu'après sa mort ses troupes fussent en quelque sorte neutralisées, pour faciliter la réconciliation de son fils avec Louis XIV. Toute la question est de savoir quelle confiance on peut avoir en Marsin. C'est un homme d'honneur, qui a révélé à Don Juan une bonne partie des détails rappelés ci-dessus. Le Roi doit envoyer ses ordres sur l'attitude à prendre vis-à-vis du duc d'Enghien,

⁽¹⁾ Le 4 janvier, Don Juan promet de se conformer à cet ordre (fol. 3).

de sa mère, des troupes et à propos des places. A son arrivée à Gand, Don Juan s'est empressé d'exécuter les instructions données par le Roi au sujet du cérémonial à suivre à l'égard du duc d'Enghien.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 241.

1455. Madrid, 19 décembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de la maladie de l'Électeur de Cologne et de l'opportunité de lui chercher un successeur. Le Roi considère que le choix des membres du chapitre doit se porter sur un des leurs. Don Juan fera savoir lequel des chanoines lui paraît le plus convenable. Le comte de Peñaranda et le marquis de la Fuente ont reçu ordre de s'informer aussi au même sujet et ils feront connaître leur opinion au roi de Hongrie. Il s'agit de faire porter l'élection sur un personnage sympathique à l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 245.

1456. Gand, 27 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le comte de Lamberg, ambassadeur impérial à Madrid, s'est plaint au nom de son maître de la situation lamentable des Allemands qui servent dans l'armée des Pays-Bas. Philippe IV a prescrit de prendre des mesures pour assurer la conservation des troupes de nationalité allemande. Toutes les troupes, remarque Don Juan, sont également misérables. Il n'y a pas à y remédier à cause du manque d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 248.

1457. Gand, 28 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Charles II tient sa Cour à Bruges. Le Conseil privé a appris que les Anglais y pratiquaient ouvertement l'anglicanisme, non seulement en présence du Roi, mais en son absence. Tolérer pareille attitude serait contraire à la politique ordinaire. Hovyns a été chargé de faire une enquête et de proposer les mesures à prendre. L'évêque et le magistrat de Bruges ont fait savoir qu'il ne s'était rien passé de scandaleux, que

les cérémonies anglicanes se déroulaient à l'intérieur des maisons, que nul n'y assistait sinon les Anglais. Une mesure prohibitive serait offensante pour Charles II. Don Juan a fait examiner par ses ministres toute la question et il se rallie à leur avis de laisser à l'action des magistrats et des évêques la surveillance de ce qui se passe. Il demande au Roi des instructions (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 250.
Estado, 2093.

1458. Gand, 28 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les députés de la Chambre de commerce de Séville ont insisté pour qu'on obtienne la libération des prisonniers qui se trouvent en Angleterre. Don Juan a donné les instructions appropriées au marquis de Lede.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 252.

1459. Gand, 28 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les renseignements fournis à Madrid par rapport à Diego Enriquez de Castro ne sont guère dignes de foi. Les frères du pagador ont rendu des services à la cause royale. En tout cas, il est très opportun qu'il y ait deux pagadors généraux qui alternent dans leur emploi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 254.

1460. Gand, 28 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra a fait savoir que les États Généraux ne se contenteront pas de moins que de la moitié du pays d'Outre-Meuse. Don Juan trouve cette prétention injustifiable. Il communique au Roi une série de pièces relatives à la question et le prie de prendre une décision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 256 (2).

(1) Le 23 mars, le Roi réclame un rapport complémentaire sur cette affaire (reg. 263, fol. 62).

(2) Voir les annexes (fol. 258).

1461. Gand, 29 décembre 1657. — *Don Juan à Philippe IV.*

A propos des suggestions du ministre résident anglais à Madrid concernant une alliance éventuelle avec le roi de Danemark. Don Juan fait remarquer que ce dernier est absorbé par la guerre contre la Suède. La proposition en question est donc peu opportune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 268.

1462. Madrid, 30 décembre 1657. — *Philippe IV à Don Juan.*

Promesse d'envoyer à bref délai 500,000 écus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 262, fol. 269.

1463., 2 janvier 1658. — *Édit de Philippe IV.*

La levée des lettres patentes et des titres de noblesse doit se faire dans les six mois qui suivent l'acte de concession.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

1464., 2 janvier 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de l'indult conférant au Roi le droit de nommer aux sièges épiscopaux de Besançon et de Cambrai. Il résulte des recherches faites que cet indult n'a jamais existé et que le chapitre de Besançon élisait son archevêque. Il faut que le Roi appuie ce droit du chapitre à Rome de toute son autorité, parce que l'archevêque est un prince d'empire. Don Juan pourrait ainsi recommander Marnay.

Secretarias provinciales, liasse 2455.

1465. Gand, 4 janvier 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur a reçu la procuration que le Roi lui a envoyée pour conclure une ligue offensive et défensive avec les Hollandais. Il en fera

usage au moment voulu, sans faire aucune concession ni sur la question religieuse, ni sur l'admission au commerce des Indes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 1.

1466. Gand, 4 janvier 1658. — *Don Juan à Philippe IV*.

Le maître de camp Virgilio Valle a été envoyé à Naples pour presser 5 les levées qui s'y font en vue de renforcer l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 2.

1467. Madrid, 14 janvier 1658. — *Philippe IV à Don Juan*.

Recommandation de veiller sur la sécurité des places d'Ostende et de Nieuport contre lesquelles Cromwell nourrirait certains projets. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 6.

1468. Madrid, 26 janvier 1658. — *Philippe IV à Don Juan*.

L'expérience a démontré que l'établissement de la *Junta de Hazienda* a toujours assuré le maniement régulier des finances de l'armée. Le Roi prescrit à son fils, par les instructions données à son entrée en fonc- 15 tions, de conserver la *Junta* dans l'état où elle se trouvait sous le gouvernement de Don Ferdinand. Il prescrit qu'à l'avenir tous les crédits destinés à l'armée, tant ceux venant des provisions d'Espagne que ceux venant de la contribution des provinces, seront soumis à l'administration de la *Junta*. Celle-ci se composera de Caracena, Cardeñas et du 20 Veedor général. La *Junta* fera des propositions au Gouverneur général et celui-ci les exécutera. Les ordres de paiement seront rédigés au nom du Gouverneur des armes et contrôlés par le Veedor. Toutes les lettres des provisions seront adressées au Veedor, qui les remettra d'abord au Gouverneur général et puis à la Jointe. Ce n'est qu'alors qu'elles seront 25 remises aux pagadors à qui il appartient d'en obtenir le paiement auprès des banquiers. La Jointe devra être reconstituée incontinent, siégera au moins deux fois par semaine, à des jours déterminés, dans

la maison du gouverneur des armes. Les membres de la Jointe devront recevoir comme instruction de tenir compte de la détresse présente, de s'appliquer à ce qui est le plus nécessaire en vue de la conservation de l'armée et des places fortes. Tous les quatre mois, la Jointe enverra à 5 Madrid un rapport au sujet des recettes et dépenses (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 8.

1469. Bruxelles, 28 janvier 1658. — *Don Juan à Philippe IV*.

Antonio Messia y Paz, que le Roi vient de nommer Veedor général, est arrivé à Bruxelles et a pris possession de ses fonctions. On a prescrit 10 aux chefs de l'artillerie de lui fournir tous les rapports qu'il demandera, et on a pris toutes les mesures nécessaires pour lui permettre l'accomplissement intégral de sa charge. Le Roi a prescrit de donner en secret les ordres relatifs aux revues en vue d'éviter les fraudes. Cela est difficile, car ces revues exigent l'intervention de 50 hommes et on 15 ne peut les réunir sans que les capitaines en soient informés et prennent ainsi les mesures qui leur semblent opportunes. On a avisé cette année à un autre expédient. On a demandé au général de cavalerie, aux maîtres

(1) Voir les lettres suivantes se rapportant à des affaires particulières : le 14 janvier, pour le prince de Ligne (fol. 7); le 28 janvier, pour le Conseil suprême (fol. 10), pour 20 Henrique de Alforado, officier supérieur (fol. 15), pour Juan Francisco Martel, assistant d'Augustin Navarro (fol. 16); le 29 janvier, pour la princesse Louise, sœur du Palatin (fol. 18); le 6 février, pour le marquis de Caracena (fol. 23); le 9 février, pour le comte de Grammont (fol. 26); le 23 février, pour le comte de Bucquoy (fol. 32); le 26 février, pour Fernando de Solís (fol. 34); le 8 mars, pour les héritiers du baron de Limal (fol. 35 et 38); 25 le 10 mars, pour le capitaine Juan de Arroyo (fol. 50); le 18 mars, pour Bernard de Reboledo (fol. 58); le 20 mars, pour le receveur général des finances Marc Greming (fol. 59); le 6 avril, pour le marquis de Messimieux, fils du baron de Scey, gouverneur de la Bourgogne (fol. 102); le 27 avril, pour le comte de Salazar (fol. 121); le 29 avril, pour la princesse Louise, sœur du comte Palatin (fol. 137); le 4 mai, pour le duc Charles de 30 Lorraine (fol. 145); le 8 mai, pour les officiaux de la Secrétairerie d'État et de Guerre, Juan de Velasco et Juan Antonio de Urquizu (fol. 145); le 18 mai, pour le prince d'Isenghien (fol. 151); le 24 mai, pour les héritiers du contador Antonio Wedel (fol. 156); le 25 mai, pour le comte de Bruay (fol. 190); le 28 mai, pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 199), pour le comte de Watou et le receveur général des finances Marc 35 Grimming (fol. 204); le 12 juin, pour Pedro de Lira (fol. 214); le 14 juin, pour Christophe Gilcault, dit Bayart, bourgeois de Valenciennes (fol. 216); le 23 juin, pour le duc de Neubourg (fol. 222), pour Eugène de Allamont, nommé évêque de Ruremonde (fol. 229).

de camp et aux colonels d'infanterie des rapports au sujet du nombre d'officiers et de soldats qui sont sous leurs ordres et c'est en conformité avec ces rapports qu'on fera la répartition des quartiers d'hiver. Les mêmes officiers supérieurs ont reçu mission de rendre compte des soldats qui désertent et ainsi on connaîtra le nombre exact des soldats 5 sous les drapeaux. Le procédé des revues est une source évidente de fraudes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 13.

1470. Madrid, 29 janvier 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Bernardin de Rebolledo a demandé d'être relevé de ses fonctions 10 d'ambassadeur au Danemark. Don Juan est chargé de présenter au Roi un candidat à sa succession.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 21.

1471. Bruxelles, 6 février 1658. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Caracena, Hovynes et le Père confesseur ont examiné en commun 15 l'instruction donnée par le Roi à Don Juan pour le Gouvernement des Pays-Bas. On s'est arrêté principalement aux articles relatifs aux nominations, aux bénéfices ecclésiastiques et aux emplois civils. On remarque que le Roi se réserve la nomination des évêques, des abbés dont les revenus dépassent 3,000 florins, des abbesses de La Cambre, 20 Forest, Rynsburg en Hollande et Flines, ainsi que d'autres dignitaires encore dont l'énumération se trouve dans l'indult. Les autres nominations sont laissées aux soins du Gouverneur général, à condition que le revenu n'excède pas 3,000 florins aux Pays-Bas et 2,000 en Bourgogne.

Dans le domaine civil le Roi se réserve les nominations aux gouver- 25 nements de provinces, au poste d'amiral de mer, aux gouvernements de Lille, Tournai, Anvers et toute une série d'autres, aux postes de président des Conseils provinciaux, de conseiller aux Conseils collatéraux, à différents bailliages, au commandement des hommes d'armes et aux 30 postes du palais.

Cette instruction a été rédigée il y a près de 60 ans, puisqu'elle le fut

pour l'archiduc Albert. Elle est inapplicable. Le Roi devrait accorder des pouvoirs plus étendus. On peut faire état, à cet effet, des grands frais qu'occasionne aux intéressés l'obligation de lever des patentes à Madrid, au moment où les ressources sont si réduites. A l'époque d'Albert les 5 Pays-Bas étaient plus étendus, on disposait librement des emplois, alors que maintenant bon nombre sont engagés. Il est impossible de connaître la valeur exacte des évêchés et abbayes, elle diminue chaque jour. Bon nombre des abbayes jadis réputées riches sont maintenant pauvres. L'obligation de lever les patentes à Madrid était observée sous les gou- 10 vernements de Castel-Rodrigo et de Melo. Les États de diverses provinces ont jugé bon de faire à ce propos des représentations à Madrid. Elles auront maintenant encore plus de raisons de le faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 109.

1472. Bruxelles, 9 février 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

15 Don Juan a fait connaître à Condé les soucis que le Roi prenait de sa santé et la joie que lui avait causée son amélioration, ce qui a fait plaisir à l'intéressé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 25.

1473. Madrid, 14 février 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

20 Le Roi a reçu la lettre de Don Juan du 19 janvier et le rapport de la Jointe où siègèrent Cardenas et Caracena. Il y est question de la situation générale de la monarchie, de la défense des Pays-Bas, du manque de ressources, de la puissance des ennemis. On y conclut que l'on se trouvera dans une difficulté extrême, si le Roi n'envoie pas rapidement les 25 moyens nécessaires. Le Roi proteste à nouveau de ses désirs pacifiques, et ajoute que la cessation des hostilités dépend non de lui mais des ennemis. Ceux-ci ont toujours montré les pires dispositions. Eux-mêmes ont proposé une entrevue de Haro avec Mazarin, puis du Roi lui-même avec Louis XIV. Philippe IV a accepté ces suggestions et puis les Français 30 les ont retirées. Récemment le pape a fait proposer la tenue d'un Con-

grès à Rome. Encore que cette demande parût astucieuse, le Roi s'est empressé de l'accepter. Après cela, l'affaire est demeurée en suspens. Philippe IV a envoyé un gentilhomme à la Cour de Vienne, pour faire part à la reine de France de la naissance de son fils et faire aussi des ouvertures de paix. Ce message a été remis le 12 décembre, sans qu'il y ait été donné suite jusqu'ici. La réponse ne saurait cependant tarder et, d'après elle, le Roi prendra les dispositions opportunes. En vue de la paix avec l'Angleterre, Don Juan a bien fait de presser l'expédition décidée par Charles II, car un succès de ce côté favoriserait la fin de la guerre. Si cette expédition ne réussissait pas, on tâcherait par l'intermédiaire des relations que Cardeñas a conservées en Angleterre de s'accommoder avec le gouvernement de Cromwell.

Il y a peu à espérer de l'Allemagne, le Roi a remis à Peñaranda tous les documents relatifs à la situation dangereuse des Pays-Bas.

En tout cas, on tâchera d'envoyer d'Espagne le plus d'argent possible. On a déjà fait expédier 500,000 ducats, on en ajoutera encore 200 ou 300,000. Don Juan fera tout ce qu'il peut pour assurer la contribution des provinces à leur propre défense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 27.

1474. Madrid, 19 février 1658. — *Philippe IV à Don Juan.* 20

Gamarra décline le poste de maître de camp général de l'armée et Salazar celui de général de l'artillerie. En tout cas, le Roi enverra la patente de Gamarra comme maître de camp général et tant que l'état de santé de l'intéressé ne lui permet pas d'en exercer les fonctions, il conservera le poste de châtelain de Gand. Il en sera de même pour Salazar qui devra, lui aussi, se conformer aux ordres du Roi. Les postes de châtelain d'Anvers et de Cambrai ont toujours été considérés comme inférieurs au commandement de l'artillerie et il n'y a pas lieu de modifier cet ordre hiérarchique. L'ambassade de Hollande ne peut rester sans titulaire, Don Juan doit désigner des candidats.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 31.

1475. Bruxelles, 8 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur général a fait donner les ordres répétés aux commandants d'Ostende et de Nieuport et des autres places frontières de se mettre en état de défense, encore que le manque d'argent fasse qu'il est impossible de prendre toutes les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 41.

1476. Madrid, 8 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Recommandation en faveur des héritiers du baron de Limale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 615, fol. 5 v° (1).

1477. Bruxelles, 8 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 40

De nombreux officiers et soldats de l'armée des Pays-Bas demandent des permissions pour retourner en Espagne. Le motif véritable de leur attitude est l'impossibilité où on est de les assister au cours de la campagne. Quand on leur refuse leur congé, ils désertent et vont faire état à Madrid de leurs services antérieurs. Le Roi devrait prescrire qu'on ne tienne aucun compte de leurs représentations, quand ils ne peuvent fournir un titre de congé du gouvernement des Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 42.

1478. Bruxelles, 9 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

On aura sans doute été avisé des événements survenus à Hesdin. De l'avis de Don Juan, il ne faut pas s'attendre à quoi que ce soit de ce côté. Il est bien sûr que Français et Anglais achèvent leurs préparatifs pour

(1) La lettre est communiquée au surintendant de la Justice militaire par un décret du 4 juin suivant. Voir encore deux lettres royales du 14 juin 1657 et 26 juillet 1657 en faveur de François de Corswarem, lieutenant-colonel d'infanterie allemande et le décret y relatif du 4 décembre 1658.

(2) Le 30 avril, le Roi fait savoir qu'il a donné les ordres requis (fol. 139). Voir encore une lettre de Don Juan, datée du 28 mai (fol. 203).

la campagne prochaine. Don Juan ne dispose pas d'un réal. Il a fallu s'endetter pour fournir le fourrage nécessaire à la cavalerie. Il insiste sur tous les besoins urgents et conclut en déclarant que sans secours, il n'y a pas moyen de défendre ces provinces ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 44. 5

1479. Bruxelles, 10 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Gamarra est venu à Bruxelles rendre compte de l'état des négociations relatives au pays d'Outre-Meuse. Il a apporté le texte d'une convention arrangée entre lui et les ministres hollandais. Il y est indiqué que les régions contestées feront l'objet d'un partage égal. Don Juan a consulté 40 les ministres compétents qui proposent de ratifier la convention. Il envoie à Madrid tous les documents relatifs à l'affaire. Il proteste qu'il s'est vu forcé de prendre une résolution finale avant d'avoir reçu les instructions du Roi, pour ne pas exciter la défiance des Hollandais ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 46. 15

1480. Bruxelles, 10 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Devant le besoin de se procurer des ressources on a songé à engager aux Hollandais la partie du pays d'Outre-Meuse demeurant aux mains du Roi, sous la réserve du respect de la religion catholique et des propriétés ecclésiastiques. Don Juan en a parlé à Gamarra avec ordre de 20 faire les premières ouvertures. Gamarra objecte qu'il faut attendre jusqu'à ce que le partage soit exécuté. La Jointe d'État a reconnu que la procuration donnée par le Roi à Don Juan est suffisante pour permettre l'aliénation des propriétés domaniales; seulement il y a ici une difficulté particulière provenant du fait que dans le pays en question il y a 25

⁽¹⁾ Le 14 avril, le Roi convient de l'importance de la place de Hesdin et promet d'envoyer à bref délai 150,000 ducats (fol. 115).

⁽²⁾ Voir les annexes (fol. 48). Le 18 mai, le Roi annonce qu'il se conforme à la décision prise (fol. 152).

des biens communaux et des propriétés ecclésiastiques dont le Roi ne peut pas disposer. On a donc décidé de faire rapport au Roi et Don Juan désire une rapide décision ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 51.

5 1481. Bruxelles, 16 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Affaire de Hesdin. Il n'y aurait moyen de réussir qu'en dépensant des sommes considérables. Don Juan craint de n'en pouvoir disposer à temps. Il en a été ainsi aussi de l'expédition d'Angleterre. Le retard dans l'envoi de l'argent a permis aux Anglais de bloquer Ostende avec une 40 flotte de 13 frégates ce qui a fait échouer tous les projets. Il faudra se servir d'un des ports de Hollande pour les envois qu'on attend aux Pays-Bas. Mais il est bien douteux que le gouvernement de La Haye permette le passage sur les voies fluviales. Gamarra partira demain pour tâcher d'arranger cette affaire. On rencontre les plus grandes difficultés pour 45 la fourniture du pain de munition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 54.

1482. Madrid, 18 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de la proposition faite par divers habitants de placer les Pays-Bas et la Bourgogne sous la protection de l'Immaculée Conception. 20 Tous les papiers relatifs à cette affaire ont fait l'objet d'un examen spécial. Eu égard à la situation présente, le Roi a décidé de laisser l'affaire en suspens jusqu'à nouvel ordre. On ne peut cependant empêcher personne de professer la doctrine relative à l'Immaculée Conception. On a appris que la fête de l'Immaculée Conception se célèbre aux Pays-Bas avec un 25 éclat particulier, au point que les hérétiques des pays voisins blasphèment en disant qu'on rend à la Vierge un culte supérieur à celui rendu à son fils Jésus-Christ. Le Roi désire que partout il y ait, le jour de cette fête, une procession solennelle, comme on fait en Espagne, de façon

⁽¹⁾ Voir en annexe le rapport de la Jointe d'État (fol. 53). Le 18 mai, le Roi écarte 30 cette proposition (fol. 152).

à ce que le culte de l'Immaculée Conception soit réglé conformément à la doctrine. Les pontifes romains ont concédé les mêmes indulgences à la fête de l'Immaculée Conception qu'à celle du Saint-Sacrement. Le Roi insiste pour que le Gouverneur fasse montre de l'une ou l'autre dévotion qui sont si en honneur chez les Habsbourgs. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 56.

1483. Madrid, 22 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Les Hollandais ont demandé qu'on leur accorde une permission spéciale pour aller chercher du sel. Gamarra prétend que ce serait un moyen d'arriver à la conclusion d'une alliance avec l'Espagne. Philippe IV 10 communique à Don Juan les instructions qu'il a données à cet effet à Gamarra (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 60.

1484. Madrid, 25 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a pris connaissance du rapport de Don Juan au sujet des trou- 15 bles d'Anvers. Il convient du caractère dangereux de pareils incidents à l'époque troublée où on se trouve et de l'impossibilité de sévir comme il le faudrait. Il faut tâcher de faire traîner les choses tant que dure la campagne actuelle, espérant qu'avec le temps on pourra en venir à 20 prendre une décision convenable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 64.

1485. Madrid, 25 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Don Juan a fait savoir que les revenus de l'évêché de Gand atteignent 60,000 florins et qu'il serait opportun d'affecter sur cet évêché une rente de 6,000 florins au profit de l'évêque de Ruremonde. Ainsi celui-ci 25 pourrait vivre plus décemment. Le Roi se rallie à cette proposition et il

(1) Voir la lettre très conciliante du Roi à Gamarra (fol. 61). Don Juan fait preuve des mêmes sentiments dans sa réponse datée du 20 avril (fol. 119).

fera faire les démarches nécessaires par son ambassadeur à Rome. Sans attendre, on paiera à l'évêque de Ruremonde la somme en question, qu'on prélèvera sur les revenus de l'évêché de Gand.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 65.

5 1486. Madrid, 25 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a reçu la lettre de son fils relative aux difficultés qui se rencontrent dans le partage du pays d'Outre-Meuse et de la prétention des Hollandais d'être mis en possession de la moitié de ce pays. Le Roi prétend que si Gamarra a quitté La Haye pour prendre possession de ses 10 fonctions de maître de camp général, son successeur devra continuer les négociations et tâcher d'en tirer le plus d'avantages possible, tout en avançant lentement, de façon à ce que les Provinces-Unies en viennent à être plus raisonnables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 66.

15 1487., 28 mars 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur un mémoire de Marc Gremminghe relatif à la suppression des délégations judiciaires (1).

Secretarias provinciales, liasse 2456.

20 1488. Bruxelles, 30 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Hesdin a capitulé. Félicitations de Don Juan.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 67.

(1) Cette question de la suppression des délégations judiciaires fut l'objet de nombreux rapports qui prennent tout un dossier réuni dans la liasse n° 2456 des *Secrétai-* 25 *ries provinciales*. Nous les indiquerons dans l'ordre chronologique.

1489. Bruxelles, 30 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le marquis de Ceralbo a accepté le poste de châtelain d'Anvers, tout en demandant de pouvoir conserver le commandement de son tercio et prendre part encore à la campagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 70. 5

1490. Bruxelles, 30 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a insisté auprès de Don Juan pour qu'il presse les préparatifs en vue de l'expédition d'Angleterre, ou autrement qu'il tâche de procurer quelque accommodement avec le gouvernement de Cromwell, grâce aux intelligences que Cardeñas a gardées dans ce pays. Don Juan demande de nouvelles instructions; il voudrait connaître l'attitude à prendre dans le dernier cas, vis-à-vis de Charles II. Des 500,000 écus assignés pour le contrat à faire en vue de la fourniture du pain de munition, plusieurs effets n'ont pu être négociés. Depuis le début de ce mois, on ne peut plus assurer la fourniture du pain nécessaire. Caracena enverra un rapport concernant la négociation des 300,000 écus récemment reçus. On s'efforce de persuader les provinces à contribuer à leur propre défense, le résultat est nul. Non seulement on ne veut pas augmenter le montant des aides, mais même on n'atteint plus le montant des subsides antérieurs, les intéressés se prétendant affaiblis par la guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 74.

1491. Bruxelles, 30 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

On a notifié à Gamarra l'ordre royal de prendre possession de sa charge de maître de camp général. Il s'est résigné, mais demande que dans l'intervalle, on ne désigne pas un autre titulaire à l'ambassade de La Haye et qu'on laisse le soin des affaires au secrétaire Vincent Richard (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 76.

(1) Voir en annexe le mémoire de Gamarra (fol. 77).

1492. Bruxelles, 31 mars 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Conflit de juridiction entre le châtelain d'Anvers, Balthasar Mercader et l'amiral de la flotte de l'Escaut, Antonio de Acuña. Don Juan se refuse à prendre une décision, il communique au Roi les documents relatifs à ce conflit, notamment les rapports de Hovynes et du surintendant de la justice militaire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 78.

1493., 4 avril 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

10 Sur les plaintes du Nonce relatives au jansénisme et au droit de placet aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, liasse 2455.

1494. Madrid, 5 avril 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a désigné Eugène de Allamont comme évêque de Ruremonde.

15 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 263, fol. 99.

1495. Bruxelles, 6 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le maréchal d'Oquin-court est venu à Bruxelles; on lui a fait une bonne réception. Il a manifesté son projet de demeurer à Hesdin pour défendre la place éventuellement contre un siège des Français. De la frontière on annonce l'arrivée prochaine de Louis XIV et de toute sa Cour. Caracena s'est rendu à Anvers avec les lettres de change de

(1) Voir de multiples annexes (fol. 79 et suiv.). Le rapport d'Hovynes expose que primitivement l'amiral de la mer était sans doute complètement indépendant. L'amiral de la flotte de l'Escaut n'a plus aujourd'hui aucune activité réelle, sa fonction est devenue purement nominale. C'est à bon droit que Léopold-Guillaume, désignant Antonio de Acuña, a prescrit à l'intéressé de se mettre aux ordres du châtelain. Il serait opportun de renouveler cette prescription. Il y a encore une lettre de Don Juan concernant le même Antonio de Acuña en date du 28 mai (fol. 196).

300,000 ducats. Il a pu à grand'peine les faire escompter à concurrence de 200,000, dont la moitié a été affectée au pain de munition et l'autre moitié au recrutement de la cavalerie. Le paiement de la garnison de Hesdin coûtera 14,000 ducats par mois. Le Roi devrait envoyer des provisions spéciales à cet effet. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 100.

1496. Madrid, 13 avril 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a pris connaissance des propositions faites par son fils relativement à la nomination d'un gouverneur de l'Artois. Il ajoute qu'il reçoit chaque jour des plaintes à propos des excès commis par le comte de Saint-Amour. Il lui semble que le meilleur candidat est le comte de Bruay, actuellement gouverneur de Lille. Don Juan notifiera secrètement à l'intéressé le choix que le Roi a fait de sa personne. Si Bruay accepte, la chose sera rendue officielle, sinon on attendra la fin de la campagne pour faire la nomination nécessaire. 45

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 105.

1497. Bruxelles, 13 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan s'est vu obligé de nommer un chancelier de Gueldre, il l'a fait dans l'espoir que le Roi l'approuvera.

Quant à ce qui concerne ses instructions, il souhaite que Philippe IV se préoccupe du crédit dont il doit jouir aux Pays-Bas et écarter de lui cette cause d'infériorité, qui frappe tout le monde et trouble sans cesse sa quiétude (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 108.

1498. Bruxelles, 20 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 25

Le maréchal d'Oquin-court est retourné à Hesdin. Le Roi se convaincra sans peine des grandes sommes dont on a besoin pour entreprendre la

(1) *Cerrandome del rostro esta mancha tan a la vista de todos que me inquieta continuamente la imaginacion.* En annexe se trouve le rapport de la Jointe d'État analysé ci-dessus n° 1471. 30

campagne. Devant l'urgence où on se trouve, on a consenti au rachat des logements militaires dans les Pays de Waes et d'Alost. Pareil expédient est évidemment très insuffisant. D'ailleurs, si on ne peut rembourser les 400,000 florins que comporte ce rachat, on se trouvera au début de l'hiver dans le plus grand embarras, puisque ces deux régions comptant parmi les plus riches du pays devront être exemptées de tout logement militaire. L'assistance qu'on a donnée aux troupes cette année a atteint le tiers du minimum donné par le passé. Il faudrait donner 25,000 ducats à Mercader pour payer ses dettes. Il y a encore la charge mensuelle de 14,000 ducats pour Hesdin. Il est impossible de mettre tout cela à la charge des Pays-Bas (1). 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 117.

1499. Bruxelles, 27 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a donné des ordres au Vice-Roi de Naples de lever 3,000 hommes pour leur faire prendre service dans l'armée des Pays-Bas. Don Juan se plaint de ce que les ordres en question ne soient pas encore arrivés à destination. Il insiste sur le besoin sans cesse grandissant de renforts napolitains. Il prétend que les unités napolitaines sont extrêmement réduites. Il ajoute qu'il ne faut pas espérer un homme de l'Allemagne. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 120.

1500. Bruxelles, 27 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

En 1650, un accord a été conclu entre l'archevêque de Malines et les prévôt et religieux d'Afflighem, en vertu duquel le prévôt en question serait promu à la dignité d'abbé. Le Roi a ratifié cette convention et a perçu de ce chef 300,000 florins. Le même prévôt et ses religieux déclarent que cette convention ne peut sortir ses effets que si Philippe IV intervient auprès du Pape, pour que celui-ci veuille la ratifier. Don Juan

(1) Le 6 juin, le Roi répond qu'il fera son possible pour envoyer 400,000 écus (fol. 207).

ajoute que si les religieux reçoivent satisfaction ils pourraient prêter une somme d'argent qui serait très utile dans les circonstances présentes ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 123.

1501. Bruxelles, 29 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 5

Le Gouverneur insiste pour qu'on paie régulièrement la subvention promise à Condé. Dans une deuxième lettre il ajoute qu'il fait tout son possible pour maintenir les bonnes dispositions de Marsin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 129.

1502. Bruxelles, 29 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 10

Les Espagnols employés aux galères françaises ont adressé une plainte au Roi relatant leurs souffrances. Philippe IV a donné ordre de ne relâcher aucun prisonnier français et d'aviser aux mesures à prendre pour procurer la liberté de ces malheureux Espagnols. Don Juan objecte qu'avant la réception de cette lettre on avait déjà désigné des commis- 15 saires pour procéder à un échange de prisonniers avec les Français et que l'exécution des ordres royaux présente de grands inconvénients. La soldatesque sera affligée, si elle apprend qu'on ne procède pas à l'échange projeté; on doit s'efforcer de conserver le peu d'Espagnols qui restent, l'expérience a montré que les Français se soucient peu de 20 leurs prisonniers.

Pour libérer les galériens en question, il faudrait tâcher d'obtenir de la Cour de Paris un échange des prisonniers capturés en mer, ou bien condamner aux galères les Français qu'on prendra sur des navires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 130. 25

1503. Bruxelles, 29 avril 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Conformément à l'ordre du Roi, Don Juan remet une copie de l'acte établissant Pecquius comme chancelier de Brabant, adjoint à Nicolas

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 124 et suiv.).

Damant. Les motifs qui ont amené les archiducs à donner un adjoint à Damant sont les mêmes que ceux pour lesquels on voudrait donner un aide à Asseliers. Il serait préférable pourtant de persuader celui-ci de démissionner. On tâchera de le faire, dès qu'on connaîtra le nom de 5 celui que le Roi a désigné comme son successeur.

Le Conseil de Brabant doit être réformé, tant dans l'intérêt du service que pour l'administration de la justice. Le nouveau chancelier ne recevrait le titre de Conseiller d'État, qu'après avoir réalisé la réforme du Conseil de Brabant. Nul ne paraît mieux convenir à Don Juan que le 10 conseiller Steenhuys, qui s'est formé au Grand Conseil de Malines et au Conseil privé. Possédant une baronnie en Brabant, il est susceptible d'être promu à la chancellerie. Dans ce cas, il faudrait reconnaître le titre de Conseiller d'État au conseiller Malineus, à moins que ce ne fût lui que le Roi désignât pour la chancellerie. Alors, on pourrait 15 réclamer de lui le serment secret d'exécuter l'instruction qu'on lui donnera en vue de la réforme du Conseil de Brabant. Si Asseliers ne veut pas démissionner, son adjoint conservera les gages d'un conseiller du Conseil privé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 132.

20 1504., 2 mai 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet des plaintes relatives aux extorsions opérées par les gardes frontières d'Irun contre les sujets belges, même quand ils ne portaient qu'un peu de chocolat, une montre, des bagues, un reliquaire, objets 25 ordinaires des voyageurs. Ils dépouillèrent ainsi un jeune homme de Bruxelles, nommé Habbeque, qui voyageait avec un religieux et lui enlevèrent même son habit. La consulte donne encore d'autres détails du même genre. Bien que tout cela ne soit pas de sa compétence, le Conseil recommande le redressement de ces abus à la bienveillance du 30 Roi.

Secretarias provinciales, liasse 2455.

⁽¹⁾ Voir en annexe la copie de la patente du chancelier de Brabant Pecquius (fol. 134).

1505. Bruxelles, 14 mai 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le manque d'argent. La situation ne s'est en rien améliorée, le besoin d'assistance est plus urgent que jamais. La campagne est commencée. Il a fallu donner à l'armée l'ordre de s'approcher de la frontière. Que le Roi ne perde pas de temps!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 146.

1506. Madrid, 17 mai 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi communique à Don Juan un mémoire qui lui a été remis par le résident de Charles II à Madrid. Il recommande à son fils de payer exactement au roi d'Angleterre et à son frère les subventions qui leur ont été allouées (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 147.

1507. Madrid, 17 mai 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Nonce a fait rapport au sujet de l'établissement à Anvers de certains impôts auxquels on prétend assujettir les ecclésiastiques, contrairement à leurs privilèges. Le Roi voudrait connaître l'opinion de son fils avant de prendre une décision sur la demande du Nonce tendant à la suppression de cet abus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 150.

1508. Madrid, 19 mai 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Les Espagnols qu'on se dispose à envoyer aux Pays-Bas partiront de Saint-Sébastien et seront dirigés vers un des ports de la Hollande ou de la Zélande. On les fera partir dès que le temps le permettra. On a donné

(1) Voir en annexe le mémoire de l'agent anglais (fol. 147). Le 23 juin, le Gouverneur promet de se conformer à cet ordre, dans la mesure du possible (fol. 239).

ordre aussi de recruter des Italiens. Le Roi enverra des provisions séparées pour la défense de Hesdin et la pension du maréchal d'Ouincourt (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 153.

5 1509. Bruxelles, 21 mai 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les officiers de la galère Sainte-Agathe qui se trouvent prisonniers à Alger ont fait leurs doléances à Don Juan de ce qu'on n'avait racheté aucun d'eux, malgré leur triste situation. Don Juan les recommande à la bienveillance du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 154.

1510. Bruxelles, 28 mai 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le grand doyen de Besançon, qui est en même temps prieur de Morteau en Bourgogne, s'est adressé au Conseil suprême pour pouvoir résigner son priorat en faveur d'un nommé Mareschal. C'est un tout jeune homme, qui n'a pas plus de 20 ans; il n'appartient pas à la noblesse mais au monde des affaires. Le Conseil suprême a demandé l'avis du parlement de Dôle, cinq ou six des conseillers les plus influents ont fait opposition à la demande de l'intéressé, mais la majorité des suffrages s'est portée en sa faveur. La minorité a objecté qu'un pareil bénéfice ne devait pas tomber en de telles mains, que ce serait offusquer la noblesse. D'ailleurs, la collation de ce priorat revient à Don Juan. Ce sont autant de raisons pour lesquelles le Conseil suprême aurait dû écarter la proposition du grand doyen.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 198.

(1) Le 20 juin, Don Juan se réjouit des ordres donnés par le Roi à propos de l'envoi des Espagnols. Ouincourt a été tué. Le Gouverneur insiste sur l'envoi rapide de l'argent annoncé par le Roi (fol. 220).

1511. Bruxelles, 28 mai 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan communique au Roi un rapport du marquis de Lede, relatif à l'échange de prisonniers qui se trouvent en Angleterre ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 263, fol. 200.

1512. Madrid, 6 juin 1658 — *Philippe IV à Don Juan.* 5

A propos des prétentions de l'Électeur de Cologne sur la terre de Herstal, le Roi défend au Gouverneur de faire aucune cession ou aucun engagement de la seigneurie contestée ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 263, fol. 206.

1513. Buen-Retiro, 7 juin 1658. — *Philippe IV à Don Juan.* 10

Le passage aux Pays-Bas de l'infanterie espagnole concentrée à Saint-Sébastien présente les plus grandes difficultés. Différentes personnes expérimentées ont déclaré qu'on ne pourrait entrer à Nieupoort, Ostende ou Blankenberghe. Il faut évidemment éviter de perdre mille ou deux mille Espagnols, surtout dans le moment actuel. Les hommes en question se rendront donc à Naples et de là, conjointement avec les Italiens, gagneront les Pays-Bas par voie de terre, puisque la route maritime est coupée pour le moment. 15

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 263, fol. 208 ⁽³⁾.

1514. Madrid, 12 juin 1658. — *Philippe IV à Don Juan.* 20

On a reconnu qu'il était tout à fait impossible d'envoyer, pour le printemps prochain, aux Pays-Bas les Espagnols qu'on tenait prêts à Saint-Sébastien. Le passage par le Pas-de-Calais serait beaucoup trop

⁽¹⁾ Le rapport de Lede se trouve en annexe (fol. 201). Le marquis expose les motifs qui empêchent l'obtention d'un échange avec l'Angleterre. 25

⁽²⁾ Le 14 août, Don Juan promet de se conformer à cette décision.

⁽³⁾ Voir les annexes (fol. 210).

dangereux au moment où il s'y trouve tant de vaisseaux anglais. La route à l'ouest de l'Angleterre, par les Orcades, est trop longue et n'est pas non plus à l'abri d'une attaque anglaise. Envoyer la troupe en question malgré tout serait l'exposer au danger évident de se perdre, à moins d'un vrai miracle. On tâchera d'envoyer des Espagnols par la voie de Naples ⁽¹⁾. 5

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 263, fol. 215.

1515., 13 juin 1658. — *Mémoire sur le rétablissement de l'abbé de Saint Amand, avec des documents relatifs à cette affaire.* 10

Estado, 2096. (Imprimé.)

1516., 14 juin 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Sur les points présentés par Adrien Colbrant, lieutenant de l'état de premier Roi d'armes aux Pays-Bas, en matière d'usurpation de titres. Le Roi défend aux Conseils de Justice de s'entremettre dans ces questions, tant au principal que par provision. 15

Secretarias provinciales, reg. 2628.

1517. Madrid, 20 juin 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Gouverneur général est invité à présenter la candidature du marquis de Meximieux pour le poste de sergent général de bataille. 20 Le Roi a demandé au Pape de ratifier la convention conclue entre l'archevêque de Malines et le prévôt d'Afflighem. Il a réclamé de tous côtés des rapports au sujet du nombre des prisonniers anglais se trouvant en Espagne. Il n'est guère facile d'arriver à un échange de prisonniers avec les Français. Ceux-ci ne se soucient guère de la perte de leurs 25 hommes. Le Roi a décidé d'envoyer aux galères tous les Français qu'on

⁽¹⁾ Le 5 juillet et le 19 juillet, Don Juan accuse réception de ces lettres (reg. 264, fol. 1 et 5).

pourra prendre de façon à exercer une pression sur le gouvernement français. Il prendra les mesures requises pour assurer le paiement de la pension de Condé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 218.

1518. Furnes, 23 juin 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 5

Les vaisseaux de la flotte des Pays-Bas qui devaient passer en Espagne se trouvent sans capitaines. Le Roi devrait renvoyer au plus vite deux des officiers de la même flotte qui ont été retenus à Cadix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 230.

1519. Furnes, 23 juin 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 10

Le Roi a répété ses doléances à propos des dépenses excessives faites à la Cour du Gouverneur général. Celui-ci prétend que les rapports réclamés par le Roi à ce propos sont prêts depuis longtemps, mais que les multiples occupations de ces derniers mois, l'ont empêché de les examiner. Il espère pouvoir les envoyer à bref délai et démontrer ainsi 15 que les relations faites à ce sujet à Madrid ne sont pas conformes à la vérité. Le montant des dépenses est inférieur de beaucoup au crédit affecté par le Roi à la maison du Gouverneur général. Celui-ci prie Philippe IV de vouloir lui permettre de se justifier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 231. 20

1520. Furnes, 23 juin 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur général s'efforcera d'exécuter l'ordre donné par le Roi de payer autant que possible les officiaux de la Secrétairerie d'État et de Guerre sur les ressources des Pays-Bas, eu égard à la misère des intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 233. 25

1521. Furnes, 23 juin 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Estevan de Gamarra est retourné en Hollande pour arranger le partage du pays d'Outre-Meuse Les Hollandais ne veulent tolérer l'exercice du catholicisme dans la partie qui doit leur être attribuée, à moins que le 5 Roi ne permette pareillement l'exercice du culte protestant. Le Gouverneur a fait examiner par ses ministres la question de savoir s'il était préférable de faire une semblable concession ou s'il valait mieux s'y refuser. Il envoie au Roi la copie de la consulte qui lui a été faite à ce sujet, malgré le besoin où on se trouve d'une prompte décision. Les 10 Hollandais chasseront les ecclésiastiques de tout le pays d'Outre-Meuse. Ils ne se soucient guère de l'éventualité d'une rupture. Don Juan a défendu de parler du projet de donner en gage aux Hollandais la partie du pays d'Outre-Meuse qui restera aux mains du Roi. Pourtant, en ce moment il faut se procurer des ressources à tout prix (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 234. 15

1522. Furnes, 23 juin 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Des 400,000 ducats envoyés récemment on n'a pu toucher que 200,000. Si l'expédition d'Angleterre peut être mise en train, il est nécessaire que le Roi envoie l'intégralité des provisions réclamées à 20 cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 263, fol. 241.

1523., 3 juillet 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Sur les difficultés soulevées par le Conseil de Brabant à propos de la publication du placard du 2 janvier relatif à la levée des patentes de 25 noblesse. Le Roi s'était réservé primitivement la connaissance de toutes les infractions, avec défense aux juges et aux Conseils de s'entremettre

(1) Voir en annexe un rapport de la Jointe d'État du 15 mai 1658 (fol. 236). Le 22 septembre, le Roi fait savoir qu'il maintient ses prétentions et refuse formellement d'autoriser le protestantisme dans la partie du pays d'Outre-Meuse qui va lui rester (fol. 66).

en cette matière. Ce placard, dit le Roi, n'est qu'une interprétation des précédents et il ne contient rien de contraire aux privilèges du Conseil et des États de Brabant.

Secretarias provinciales, reg. 2628 ⁽¹⁾.

1524. Madrid, 17 juillet 1658. — *Philippe IV à Don Juan.* 5

Le Roi tolère, pour une fois, la nomination que Don Juan a faite au poste de chancelier de Gueldre. Il impose, pour le surplus, l'obligation de s'en tenir aux instructions données par le gouvernement général. Il permet que le comte de Salazar cumule pour un certain temps les postes de général de l'artillerie et surintendant de l'armée de Flandre. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 2 ⁽¹⁾.

1525. Madrid, 18 juillet 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Il vient en Espagne un grand nombre d'officiers de l'armée des Pays-Bas, munis d'un titre de congé, ce qui présente les plus grands inconvénients. Le Roi prescrit que ceux qui obtiendront un congé seront 15 immédiatement remplacés ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 4.

⁽¹⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 31 juillet, pour les héritiers d'Antoine Wedel (fol. 7); le 5 août, pour le contador Manuel Alvarez (fol. 12), pour le receveur général Marc Grimming (fol. 16); le 24 août, pour les héritiers 20 de Thomas Lopez de Ulloa (fol. 35); le 26 août, pour le duc d'York (fol. 37); le 30 août, pour Gamarra (fol. 39); le 31 août, pour le duc de Neubourg (fol. 41); le 7 septembre, pour le châtelain d'Anvers, Fernando de Solis (fol. 44); le 16 septembre, pour l'avocat François de Bock (fol. 49); le 28 septembre pour l'abbé de Saint-Amand (fol. 72); le 12 octobre 1658, pour les héritiers du marquis de Lede (fol. 86), pour Melchior Portocarrero (fol. 89); le 25 22 octobre, pour le marquis de la Roca (fol. 104); le 26 octobre, pour les héritiers de Thomas Lopez de Ulloa (fol. 110); le 4 novembre, pour le duc François de Lorraine (fol. 121); le 6 novembre, pour le personnel de la contadorie et de la veedorie de l'armée (fol. 122), pour l'abbé de Saint-Amand (fol. 132); le 19 novembre, pour le marquis de Lede (fol. 160); le 22 novembre, pour Steenhuys, chancelier-adjoint de Brabant (fol. 170), dont on trouve l'instruction secrète (fol. 172), pour le licencié Jean Caleyen, attaché à l'hôpital 30 de Malines (fol. 174); le 23 novembre, pour Esteban de Gamarra (fol. 177), pour l'official de la contadorie Diego Gomez de Avila (fol. 179); le ... novembre, pour Jacques Brecht (fol. 180); le 4 décembre, pour le comte Jacques de Rennenbourg, gentilhomme de la chambre de Don Juan (fol. 182); le 7 décembre, pour François de Lorraine (fol. 186); le 35 28 décembre, pour Diego Gomez de Avila (fol. 209).

⁽²⁾ Le 27 septembre, Don Juan promet de se conformer à cet ordre (fol. 67).

1526. Bruges, 14 août 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a promis de faire tout son possible pour envoyer les 400,000 florins prélevés au pays de Waes et à Alost pour le rachat des logements militaires au cours de l'hiver prochain. Devant les multiples 5 nécessités on a été contraint de conclure deux autres accords de ce genre pour une même somme de 400,000 florins. Ainsi, il sera de toute impossibilité de loger l'armée l'hiver prochain, si le Roi n'intervient pas d'une manière efficace.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 28.

10 1527. Madrid, 16 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a appris que Don Juan a accordé à l'abbé Schoorman une place de conseiller surnuméraire au Conseil de Flandre Il prétend que cela est contraire au statut de ce Conseil et ordonne de rembourser immédiatement à l'intéressé ce qu'il a payé pour obtenir cette place ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 204, fol. 29.

15

1528. Madrid, 16 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Voilà tout un temps que le Roi attend les propositions du Gouverneur pour la nomination d'un doyen à Anvers. Il est tout à fait hors de propos de retarder pareille promotion. Don Juan enverra incontinent 20 le nom de son candidat, sans quoi le Roi passera outre et arrêtera son choix ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 30.

1529. Madrid, 20 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Les instructions du Gouverneur déterminent la conduite à suivre pour 25 les nominations. Le Roi ajoute que dans le cas où le commandement

⁽¹⁾ Voir la réponse de Don Juan, insistant sur la nécessité où on s'est trouvé de se procurer des ressources, 25 octobre 1658 (fol. 105).

⁽²⁾ Le lendemain, le Roi réclame des propositions semblables pour le siège abbatial de Sainte-Marie, de l'ordre de Cîteaux, en Bourgogne (fol. 31).

d'un tercio espagnol devient vacant, Don Juan ne peut désigner un intérimaire mais n'a qu'à proposer des candidats. Il en est de même pour les postes de sergents généraux de bataille.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 32.

1530. Madrid, 20 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi désire que son fils dispose de ressources régulières pour son service personnel. A cet effet, Don Juan enverra les ordres requis aux Conseils de façon à ce qu'on lui paie 10,000 écus par mois et en plus la somme octroyée jadis à Léopold-Guillaume pour le service de l'écurie ⁽¹⁾, le tout suivant les règles en usage à l'époque de l'archiduc. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 33.

1531. Madrid, 23 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

D'après le rapport de Léopold-Guillaume, les Électeurs de Cologne, Mayence et Trèves seraient tout disposés à permettre qu'on lève des Allemands, à condition que ce soit en secret, par crainte des Français, et pourvu qu'on paie comptant. 45

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 34.

1532. Madrid, 31 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi est persuadé que Don Juan fera tout son possible pour entraver les progrès de l'ennemi. Il lui a fait envoyer 500,000 ducats et a écrit à l'Empereur pour qu'il envoie des renforts aux Pays-Bas. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 40.

1533. Madrid, 31 août 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre de Don Juan insistant sur l'opportunité de chercher un accommodement avec Cromwell. Il estime 25

⁽¹⁾ *para forrages.*

que c'est chose peu praticable et qu'on ne saurait permettre aux Anglais ni l'exercice de leur culte dans le territoire de la monarchie espagnole, ni le commerce avec les Indes. Il faut donc interrompre les tractations relatives à cet objet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 42.

1534. Bruxelles, 16 septembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Roi a annoncé qu'il avait prescrit au comte de Castrillo de faire lever en Allemagne le plus grand nombre de recrues possible et de les envoyer aux Pays-Bas. D'après ce que l'ambassadeur a écrit à Don Juan, il ne s'agirait pas de levées aussi considérables; aussi le Roi est-il invité à renouveler ses ordres. On a appliqué les 400,000 ducats récemment envoyés au paiement des dettes de la pagadorie. 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 45.

1535. Bruxelles, 16 septembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

On a reçu les lettres de 30,000 ducats envoyés par le Roi pour payer les soldats de la garnison de Hesdin. Seulement, ces effets n'ont pas été faciles à négocier. On cherchera à se procurer de l'argent au moyen des lettres envoyées pour les provisions de l'armée. L'assistance régulière et ponctuelle de la garnison de Hesdin est le seul moyen de conserver la place. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 48.

1536. Madrid, 18 septembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a désigné l'archiduc Sigismond d'Innsbrück pour gouverner les Pays-Bas après le départ de Don Juan ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 61.

⁽¹⁾ Le 4 janvier 1659, Don Juan accuse réception de cette lettre (fol. 221).

1537. Tournai, 21 septembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le comte de Castriello a fait savoir qu'on continue les levées en Allemagne, encore que ce soit avec grandes difficultés, car à la suite de la récente épidémie on y manque d'hommes. Le Roi devrait cependant renouveler ses ordres à l'ambassadeur et lui prescrire de désigner 5 comme maîtres de camp quelques hommes fortunés, qui feraient avancer les opérations de la levée et abandonneraient ultérieurement leur commandement à des officiers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 62.

1538. Tournai, 21 septembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 40

Le Gouverneur général communique un décret qu'il a pris en vue de l'érection d'une « Junta de Hazienda ». Il proteste de sa décision de se conformer toujours aux ordres du Roi (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 64.

1539. Tournai, 27 septembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 45

On vient de découvrir à Liège un complot. Les conjurés méditaient de s'emparer de la citadelle et puis d'arranger à leur guise le magistrat et le gouvernement de la ville. Il y a de multiples indices que des émissaires français étaient mêlés à cette affaire. Quelques-uns des principaux complices ont été exécutés, mais on ne sait encore rien de certain. 20 Don Juan espère être en état de communiquer au Roi, à bref délai, tous les détails. Les Liégeois se plaignent de leur gouvernement, ils se sont adressés à l'Empereur à l'insu du Prince-Évêque. Il serait souverainement désagréable que les Français ou d'autres ennemis de la monarchie puissent s'emparer de Liège. La mort imminente du Prince-Évêque 25

(1) Le décret en question est adressé à Caracena. Il insiste sur la nécessité de mettre immédiatement en activité le nouvel organisme (fol. 65). Le 12 octobre, le Roi revient sur la question, il veut que la Jointe soit en activité au moment — qui est très rapproché — où arrivera le successeur de Don Juan (fol. 92)

augmente les dangers. Il serait du plus grand intérêt que la dignité épiscopale échût à un prélat dévoué au Roi. Le Cardinal de Hesse, chanoine du chapitre de Liège, désire y être promu. Don Juan voudrait savoir du Roi s'il y a lieu d'appuyer cette candidature (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 68.

5

1540. Termonde, 5 octobre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan remercie le Roi des témoignages de satisfaction qu'il lui a donnés. Des lettres de provision de 400,000 écus que le Roi a envoyées, on n'a pu toucher un réal. La situation actuelle est très 10 difficile; on a 800,000 florins à rembourser pour le rachat des logements militaires. L'intervention du Roi auprès de l'Empereur pour obtenir l'envoi de renforts aux Pays-Bas pourrait bien demeurer sans effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 77.

15 1541. Termonde, 5 octobre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur général a reçu les lettres de félicitations royales pour le duc d'York, Condé et Caracena par rapport à la valeur dont ils ont fait preuve à la bataille des Dunes. Il remercie aussi le Roi des témoignages qu'il lui donne de sa propre satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 79.

20

1542. Termonde, 8 octobre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur les candidatures présentées pour l'abbaye de Mont-Sainte-Marie en Bourgogne (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 80.

25 (1) Voir en annexe un mémoire des Liégeois (fol. 70).

(2) Voir aussi à la date du 15 octobre l'envoi d'un rapport similaire à propos de différentes dignités ecclésiastiques (fol. 97); le 25 octobre, propositions pour le décanat d'Anvers (fol. 107).

1543. Madrid, 12 octobre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a vu la lettre de Don Juan du 21 septembre communiquant la nouvelle, arrivée par Dunkerque, de la mort de Cromwell. On ignore encore à l'heure actuelle comment s'est réorganisé le gouvernement anglais. Philippe IV a décidé d'envoyer 100,000 écus à Caracena afin d'introduire des tractations en Angleterre. Don Juan doit y envoyer un agent pour exciter les dissensions qui ne peuvent manquer de s'y produire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 94.

1544. Termonde, 15 octobre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.* 10

Au sujet de l'échange de prisonniers avec l'Angleterre, Don Juan déclare que la mort de Cromwell pourrait en retarder l'arrangement. Il faudrait que le Roi renouvelle ses ordres pour qu'on soit averti aux Pays-Bas du nombre et de la qualité des prisonniers anglais se trouvant en Sardaigne, à Majorque et dans les autres parties de la monarchie. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 102.

1545. Madrid, 15 octobre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi approuve les décisions prises par Don Juan à la suite de l'opposition faite en Brabant et particulièrement à Anvers à la continuation de la perception des licentes. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 103.

1546., 17 octobre 1658. — *Consulte du Conseil d'État belge.*

Sur la suppression des jointes et des délégations judiciaires et le renvoi des affaires de justice devant les Conseils compétents.

Secretarias provinciales, liasses 2455 et 2456. 25

1547., 19 octobre 1658. — *Philippe IV à Vincent Richard* (1).

Le Roi répond à sa lettre du 3 septembre et déclare que dans les pays d'Outre-Meuse qui lui appartiennent il ne peut tolérer d'autre religion que le catholicisme.

Estado, 2269.

5

1548. San Lorenzo, 26 octobre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a permis au comte Bernardin de Rebolledo de revenir en Espagne. S'il y a lieu de le remplacer, Don Juan est invité à désigner des personnalités convenables; s'il juge ce remplacement inutile, il est prié de le faire savoir. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 108.

1549. San Lorenzo, 26 octobre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet des affaires liégeoises, le Roi déclare que s'il se trouve au sein du chapitre une personnalité digne de confiance, il y a lieu d'appuyer sa candidature, mais il écarte le cardinal de Hesse (2). On enverra 200,000 écus pour rembourser la somme donnée pour le rachat des logements militaires. A bref délai, Don Juan sera informé du montant des provisions dont il pourra disposer pour le service de l'armée (3). 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 109.

(1) Secrétaire de l'ambassade d'Espagne à La Haye.

(2) Le 28 décembre, Don Juan fait savoir qu'il a invité le grand prévôt de Liège à venir à Bruxelles avec un chanoine pour discuter avec lui des affaires liégeoises. Il ajoute qu'il a mis Caracena au courant (fol. 213).

(3) Il y a lieu de signaler qu'il figure une lettre de la même date (26 octobre 1658) dans le recueil 264, fol. 115, de la Secrétairerie d'État et de Guerre, où nous l'avions analysée et placée à sa date dans notre publication. Ce n'est qu'à la correction des épreuves que nous nous sommes aperçus que son contenu correspondait exactement à celui d'une lettre de Philippe IV à Don Juan, datée du 26 octobre 1656 (voir plus haut n° 1369). Comme il y était fait allusion à une lettre du mois d'avril précédent, émanant de Léopold-Guillaume, la date de 1658 devait être fautive, mais l'erreur doit avoir été commise au XVII^e siècle. En effet, la copie insérée au recueil 264 porte clairement la date de 1658 et, ce qui est plus extraordinaire, c'est que Lonchay l'a trouvée à la même date à Simancas dans le fonds *Estado* (2267). Cependant, en y regardant de près, on s'aperçoit

1550. San Lorenzo, 26 octobre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet d'un conflit de prééminence entre le surintendant de la Justice militaire Valcarcel et le Veedor général. Don Juan est invité à envoyer un rapport sur cette affaire ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 117. 5

1551. Bruxelles, 2 novembre 1658. — *Décret de Don Juan adressé au comte d'Isembourg.*

Le Gouverneur rappelle qu'au début de la présente année il a prescrit la constitution d'une Jointe qui se réunirait au domicile d'Isembourg pour faire une enquête sur des abus qui se seraient introduits à la 10 Chambre des Comptes de Brabant. Le conseiller maître de cette même Chambre, Nicolas Merstraten, vient de lui remettre un mémoire et divers documents d'où il résulte que la décision n'a pas encore été mise à exécution. Le comte d'Isembourg est requis de faire savoir ce qui en est, de façon à ce que Don Juan puisse apprécier ce qu'il y a lieu de 15 faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 615, fol. 36.

1552. Madrid, 2 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Nouvelles des opérations militaires en Portugal.

On a conclu des contrats avec des banquiers pour envoyer depuis le 20 commencement de l'année suivante jusqu'à un million d'écus pour le service des provisions. On fera aussi son possible pour procurer des renforts espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 119.

que le secrétaire qui a marqué la date, avec quelques autres annotations, sur la feuille 25 extérieure de la copie du recueil 264, a commencé par écrire 26 octobre 1656. Une main postérieure a transformé le dernier chiffre en un 8, au moyen d'une encre beaucoup plus noire que l'encre primitive. L'auteur de ce changement a évidemment voulu mettre la date en concordance avec celle que portait le document lui-même, mais il serait hasardeux de vouloir préciser l'époque où cette malheureuse modification s'est opérée. 30 Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que le document ne doive être daté du 26 octobre 1656, et que les copistes de Simancas et de Bruxelles ne se soient trompés tous les deux en créant une nouvelle lettre du même contenu à la date du 26 octobre 1658.

⁽¹⁾ Voir ce rapport en date du 22 février 1659 (reg. 264, fol. 308).

1553., 5 novembre 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur l'affaire Marco Grimminghe. Il faut que la justice suive son cours.

5

Secretarias provinciales, liasse 2456 (original).

1554. Bruxelles, 6 novembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport dû à Arnould Marets, secrétaire du comte de Furstemberg relatif aux affaires liégeoises.

Don Juan désire connaître la volonté du Roi, à propos de l'attitude 40 à prendre vis-à-vis du cardinal de Hesse ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 126.

1555. Madrid, 11 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Gouverneur général peut se mettre en route pour revenir en Espagne. On lui payera 50,000 écus sur le montant des provisions. Le 45 Roi aurait voulu lui donner plus, mais ne le peut à cause des nécessités de l'armée. Il pense que Don Juan sera content d'avoir pu donner satisfaction à ses créanciers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 138.

1556. Madrid, 12 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

20 On a pu réunir une provision d'un million d'écus dont le tiers sera payé à la *Junta de Hazienda* et les deux autres tiers à la Pagadorie générale, le tout dans les huit mois. De cette somme il faut divertir 200,000 écus pour rembourser le rachat des logements militaires, 150,000 pour Condé, 100,000 pour les négociations d'Angleterre. Tout le reste doit

25 ⁽¹⁾ Voir en annexe le rapport de Marets (fol. 130) et un autre rapport de Malineus (fol. 128).

être appliqué à la campagne prochaine, avec défense d'en affecter un réal à un autre usage. Il faut prélever avant tout les 50,000 écus assignés pour le voyage de Don Juan. C'est là une provision dont le montant dépasse celle des années précédentes; il se passera longtemps avant qu'on ne puisse encore en envoyer d'autres, eu égard aux besoins considérables et au manque de ressources. Il est donc indispensable que les ordres donnés par le Roi à ce sujet soient ponctuellement observés ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 140.

1557. Madrid, 13 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi rappelle ses lettres antérieures prescrivant à Don Juan de 10 revenir en Espagne pour se charger de la guerre contre le Portugal. Il y ajoute l'ordre de faire partir le personnel de sa maison, de façon à pouvoir s'en aller lui-même dès l'arrivée de son successeur. On espérait pouvoir résoudre promptement la question du gouvernement des Pays-Bas. Depuis, il a paru bon de faire revenir Don Juan sans autre 15 retard et de désigner Caracena pour faire l'intérim aux Pays-Bas. Le marquis semble réunir les qualités requises à cet effet. Le Roi va lui envoyer une commission. La décision ne peut être publiée que quand Don Juan quittera le pays. Le secrétaire Brecht apportera les dépêches officielles. Don Juan fera usage des 50,000 écus qui lui ont été assignés 20 pour son voyage et pour le paiement partiel de ses dettes. La *Junta de Hazienda* avisera aux moyens de payer le reste. Il faut que cet organisme ait commencé ses travaux avant le départ de Don Juan. Le Roi espère que son fils profitera de ses derniers jours de séjour aux Pays-Bas pour bien arranger les affaires ⁽¹⁾. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 143.

(1) Le même jour, le Roi ajoute qu'il faut assurer le paiement régulier de la garnison de Hesdin (fol. 142). Le 14 décembre, Don Juan accuse réception de la lettre et promet de se conformer aux ordres y contenus. Il insiste sur l'importance de ses dettes (fol. 187).

1558., 15 novembre 1658. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Approuve la requête du Conseil d'État belge du 17 octobre 1658 au sujet de la suppression des jointes et des délégations de juges et du renvoi des affaires devant les Conseils compétents.

Secretarias provinciales, liasse 2455 (original) 2456.

1559. Bruxelles, 16 novembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les revers de la campagne passée sont un châtement de Dieu. Il convient de prescrire des prières publiques. Telles sont les déclarations 40 faites par le Roi à son fils. Don Juan répond que semblables prières ont eu lieu pendant toute la durée de la campagne. Il rappelle que des rachats de logements militaires se sont faits pour 800,000 florins. Il remet un compte du Veedor général indiquant le montant des effets des provisions qui ont été protestés. Il insiste sur la nécessité d'obtenir 15 des renforts espagnols. Il n'y a rien à attendre d'Allemagne ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 151.

1560. Madrid, 19 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a vu la consulte de la Jointe d'État sur la mauvaise situation des affaires aux Pays-Bas et des dangers qui les menacent. Il répond 20 par de belles paroles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 157.

1561. Madrid, 19 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Cardinal de Hesse a fait rapport au Roi du mauvais état de santé du prince-évêque de Liège, de la nécessité de le voir remplacer par un

25 (1) La notification du départ de Don Juan et de son remplacement par Caracena est faite le même jour à Condé (fol. 145).

(2) Voir le rapport du Veedor (fol. 153) avec la liste en question. Celle-ci, comme tous les documents de ce genre, est extrêmement intéressante pour l'histoire financière. On y trouve notamment les noms de tous les banquiers mêlés au service des provisions. Le montant total des effets protestés s'élève à 601,966 écus.

prélat attaché à la cause royale et du danger des intrigues françaises. Il a demandé que le Roi charge ses ministres d'appuyer sa candidature. Philippe IV prescrit à son fils de s'enquérir des sentiments de ce candidat, tout en maintenant ses instructions antérieures sur la nécessité de faire élire un chanoine dévoué à l'Espagne. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 158.

1562. Madrid, 21 novembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi a reçu de son fils un ample rapport sur la situation des Pays-Bas, daté du 13 octobre. Il y est exposé combien il importe de conclure la paix avec la France. Caracena et Cardeñas ont écrit dans le même 10 sens à Luis de Haro et celui-ci en a parlé au Roi. Philippe IV se réjouit de partager en tous points la façon de voir du Gouverneur général. Il rappelle les ouvertures faites à Mazarin, à propos d'un mariage éventuel entre Louis XIV et une infante et insistant sur l'opportunité d'un armistice d'une durée d'un an à prendre cours au 1^{er} janvier 1659, avec inclu- 15 sion des alliés sauf le Portugal. Cet armistice devrait être le prélude de la conclusion de la paix. Il a confié cette mission à Antonio Pimentel qui agirait en grand secret, ferait semblant de se rendre aux Pays-Bas, passerait par Paris et s'aboucherait avec Mazarin. Le Roi a écrit personnellement à la reine de France. Pimentel est parti de Madrid le 20 17 octobre et rencontrera probablement Louis XIV dans le Midi de la France. Il a pleins pouvoirs pour la conclusion de l'armistice, sous réserve que la décision doit être prise pour la fin de novembre. Le Roi attend la réponse de Pimentel. Don Juan peut mettre Condé au courant de cette affaire, en l'assurant de la volonté royale de le comprendre dans 25 le traité éventuel. Il proteste de son désir de veiller aux intérêts de ce prince. L'affaire doit demeurer secrète. Seuls Condé, Caracena et Cardeñas peuvent être mis au courant. En cas d'échec, Pimentel fera rapport à Don Juan ou, si celui-ci a déjà quitté les Pays-Bas, à Caracena et Cardeñas. Philippe IV répète qu'il ne faut pas avoir grande confiance 30 en Mazarin, mais en cas de refus de la part des Français, le monde entier connaîtra les démarches faites par le Roi en vue du repos de la chrétienté. Il y a là un mérite spécial, eu égard à la naissance d'un

prince, fils du Roi et à l'espoir que l'on a d'assister à bref délai à une nouvelle naissance. Le Roi a voulu montrer que sans attendre cet événement il est décidé à faire une démonstration pacifique. Tout dépend des intentions de l'ennemi; aussi Don Juan doit-il soigner pour les préparatifs de la campagne prochaine et recommander vivement la chose à Caracena. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 166.

1563. Bruxelles, 14 décembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Don Juan s'efforcera de partir au plus vite. Il voudrait effectuer son 10 retour par la France, il attend ses passeports à cet effet. Il a parlé à Caracena de la mise en activité de la *Junta de Hazienda*, mais celui-ci a persisté dans sa résistance. Il a fait porter à la connaissance de Condé la décision prise par le Roi de confier le gouvernement à Caracena.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 189.

15 1564. Madrid, 20 décembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le marquis de la Fuente a fait savoir à Don Juan que l'Empereur était disposé à envoyer des renforts aux Pays-Bas. Don Juan voudrait que ce fussent 10,000 à 12,000 fantassins et 3,000 ou 4,000 cavaliers. Le Roi fait savoir qu'il va envoyer en Allemagne 200,000 écus à cet effet. Il 20 communique à Don Juan la copie de la lettre qu'il a écrite à ce propos au marquis de la Fuente (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 193.

1565. Bruxelles, 21 décembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur général remet la consulte d'une jointe qui a discuté 25 l'affaire de l'envoi de 3,000 Wallons réclamés par Luis de Haro pour

(1) Voir en annexe la lettre au marquis (fol. 200). Il y a encore une lettre du Roi au même sujet le 25 décembre (fol. 208) et la réponse de Don Juan, du 18 janvier suivant (fol. 228).

servir dans l'armée dirigée contre les Portugais. Il insiste sur la nécessité qu'il y a pour le Roi d'envoyer l'argent nécessaire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 203.

1566. Madrid, 22 décembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le Roi annonce la naissance de son fils et charge Don Juan de notifier à la population l'heureux événement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 206.

1567. Madrid, 22 décembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Rappel des instructions données le 2 octobre précédent à propos des affaires d'Angleterre, avec prière de les exécuter sans retard et d'avertir fréquemment le Roi de ce qu'il y a lieu de faire de ce côté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 207.

1568. Bruxelles, 28 décembre 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale précitée du 12 octobre. Don Juan a remis à Charles II la dépêche du Roi qui le concernait et qui lui a causé le plus grand plaisir. Ce dernier a ajouté qu'il espérait que la convocation du parlement amènerait des discussions. Le duc d'York s'est offert à aller en personne en Angleterre, tout en demandant de ne pas révéler la chose à Charles II, à cause du manque de discrétion de ses conseillers. Il a rappelé que jadis Cromwell a ainsi connu les partisans de la cause royale, ce qui leur a coûté la vie. Don Juan a voulu d'abord entendre à ce propos Cardeñas, Caracena, Gamarra, Hovynes et son confesseur fray Francisco de Gambo et il communique au Roi le texte de leur avis. Cardeñas a eu depuis une entrevue avec le duc d'York, qui a protesté de son désir de servir la cause de Philippe IV et de Charles II,

(1) Voir le texte de la consulte, datée du 18 décembre 1658 (fol. 204). Le 7 février, le Roi fait savoir qu'en égard aux multiples difficultés, il renonce à l'envoi de ces Wallons (fol. 266).

assurant qu'il mettrait ce dernier au courant de ses projets, sans lui révéler les noms des intéressés, parce qu'il craint l'indiscrétion de ses conseillers. Don Juan a fait savoir au duc d'York qu'il était convenable qu'il fût muni d'une commission de Charles II.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 215 (1).

1569. Madrid, 31 décembre 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de la *Junta de Hazienda*. Le Roi a pris connaissance des rapports que lui ont faits ses ministres et confirme les ordres qu'il a donnés antérieurement, avec injonction formelle d'y obéir. Le manie-
10 ment des finances est étranger aux attributions du gouverneur des armes, à moins qu'il n'ait été confié à ce gouverneur par une commission spéciale. Il n'a aucun droit à cette attribution, principalement quand le Roi trouve opportun de prendre d'autres mesures pour le
15 service des finances. Il faut que tout le monde en soit convaincu. Le Roi a confié le gouvernement des Pays-Bas *ad interim* à Caracena; il aura aussi à ce titre la présidence de la *Junta de Hazienda*. Les instructions royales concernant cette dernière doivent être ponctuellement observées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 220.

20 1570., 7 janvier 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi répond à la lettre du marquis du 21 décembre 1658 relative au départ de Don Juan d'Autriche et aux difficultés résultant des dettes du prince qui s'élèvent à plus de 200,000 écus. Caracena doit assurer les créanciers qu'ils seront indemnisés (2).

Estado, 2270.

(1) Voir en annexe le texte de la consulte (fol. 217).

(2) Voir encore la consulte du Conseil privé des Pays-Bas, relative à la même question et datée du 15 janvier. *Secretarias provinciales, 2456.*

1571. Bruxelles, 11 janvier 1659. — *Martin de Galaretta Occariz à Fernando de Solis, châtelain de Cambrai.*

Don Juan a appris avec plaisir que Fernando de Solis dépêcherait en diligence la correspondance destinée au marquis de Hoquincourt. Le Gouverneur veut que Solis écrive encore au même Hoquincourt pour 5 lui réitérer son intention de passer par la France, sans plus d'apparat que ne le ferait un simple gentilhomme et sa décision de décliner toute autre distinction. Solis avertira son correspondant que c'est par ordre qu'il écrit tout cela, de façon à ce que la chose soit portée à la connaissance de la Cour de France et ne soit pas interprétée comme incivilité. 10 Solis doit insister aussi pour l'obtention rapide du passeport demandé. Il ajoutera que la suite de Don Juan se composera d'un peu plus de vingt personnes. Solis avertira le Secrétaire d'État de l'exécution de ces diverses prescriptions (1).

Manuscrits divers, recueil 225, fol. 5. 15

1572. Madrid, 12 janvier 1659. — *Philippe IV à Don Juan.*

Éloge des Bourguignons. Don Juan doit indiquer les noms des Belges ou Bourguignons qui méritent le collier de la Toison d'or.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 222 (2).

1573. Bruxelles, 18 janvier 1659. — *Don Juan à Philippe IV.* 20

Le Gouverneur déclare que les ordres du Roi à propos de l'admission aux Pays-Bas des navires ayant quitté le service de Cromwell pour celui de Charles II sont exécutés. Il est facile d'en juger d'après le texte du règlement publié à ce sujet en 1656 (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 229. 25

(1) Le 29 du même mois, de Solis annonce qu'il s'est conformé aux instructions données. *Ibid.* (fol. 13).

(2) A noter les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 24 janvier 1659, pour Juan Calegan (fol. 239); le 30 janvier, pour le marquis de Newcastle, gentilhomme anglais (fol. 249); le 31 janvier, pour les seigneurs Connel Farrol et Louis Farrol, 30 précédemment au service de la France (fol. 252); le 2 février, pour Frédéric de Marselaer (fol. 259).

(3) En annexes se trouvent une lettre de Don Juan relative à la même question datée du 22 octobre 1658, une consulte du marquis de Lede, du 7 janvier 1657, et le règlement précité du 14 août 1656. 35

1574. Bruxelles, 18 janvier 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

L'Électeur de Cologne, craignant qu'on ne voulût loger au pays de Liège quelques troupes royales, s'est adressé à son collègue de Mayence pour qu'il lui envoyât une partie de son armée. Celui-ci a mis Don Juan 5 au courant, ajoutant que si réellement on tentait la chose, il serait forcé d'exécuter la convention conclue jadis entre les différents princes allemands de s'assister mutuellement. Il ne veut pas croire que pour un pareil motif on mettrait fin aux bons rapports entretenus jusqu'ici avec lui. Don Juan a nié catégoriquement l'existence de ce projet, 10 prétendant que c'était un bruit tendancieux, destiné sans doute à altérer les bonnes relations de voisinage avec les princes de l'Empire. Le Roi peut juger par là combien peu il faut se fier à ces princes (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 223.

1575. Bruxelles, 25 janvier 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

15 Présentations de candidatures pour les commandements des tercios jadis confiés à Antonio Pimentel, à Diego de Gony et à Gaspar Bonifaz, tous trois maîtres de camp.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 240.

1576. Bruxelles, 25 janvier 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

20 Au sujet de la *Junta de Hazienda*. Caracena s'obstine. Don Juan va lui remettre par écrit les ordres du Roi relatifs à cette affaire (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 242.

1577. Madrid, 25 janvier 1659. — *Philippe IV à Don Juan.*

On s'est efforcé à Madrid de conclure un contrat pour la fourniture 25 du pain de munition de l'armée des Pays-Bas. A cause du manque d'argent on n'a pu le faire que pour un terme de quatre mois (novem-

(1) Voir les annexes (fol. 224 et suiv.).

(2) Voir la lettre de Don Juan à Caracena (fol. 243). — Le 1^{er} février, Don Juan communique la réponse négative de Caracena (fol. 256).

bre 1658-février 1659). Le Roi communique au Gouverneur général les détails de la convention et le charge de prendre les mesures requises pour son exécution, avec mission de chercher à éviter les fraudes, eu égard à la disette où on se trouve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 244. 5

1578. Bruxelles, 30 janvier 1659. — Décret de Don Juan à Alonso de Cardenas.

Le Gouverneur rappelle que tout récemment, par sa lettre du 26 novembre, il a exposé au Roi le résultat des délibérations de la *Junta de Estado* à propos du marquis de Caracena. Ce dernier avait protesté 10 contre l'érection de la *Junta de Hazienda* prescrite par le Roi. A la suite de la dernière réponse royale, Don Juan a fait de nouvelles instances auprès de Caracena, alléguant toutes les raisons qui auraient pu convaincre l'intéressé. Ce fut en vain. Caracena a écrit au Roi, persistant dans son opinion première sur les prérogatives de la charge de gouverneur des armes et le sentiment de sa dignité personnelle. Il prétend que la distribution de la *Hazienda* lui revient et qu'il doit être dispensé de participer aux travaux de la nouvelle jointe. Il ne veut pas être responsable des lacunes qui se présenteront dans les préparatifs à faire pour la campagne prochaine, si lui n'a pas la charge exclusive du service de la 20 *Hazienda*, comme l'eurent jadis Spinola, Santa Cruz, Aytona, Francisco de Melo et récemment Fuensaldaña. Nul ne doute que cela ne soit l'apanage du poste de gouverneur des armes. La résolution prise d'établir une jointe pour la *Hazienda* est une tache à son honneur, puisqu'on le prive de ce qui a appartenu à ses prédécesseurs. Pourtant il a ajouté 25 que si lui-même Caracena demeure chargé du gouvernement *ad interim* il mettra la jointe en activité et si l'archiduc Sigismond arrive avant le départ de Don Juan, Caracena espère obtenir le congé qu'il a demandé. Don Juan prescrit à la *Junta de Estado* d'examiner la question, en tenant en considération d'une part la volonté royale d'établir 30 la *Junta de Hazienda* et d'y voir siéger Caracena et d'autre part le refus de ce dernier de prendre part aux travaux du nouvel organisme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 615, fol. 85 v°.

1579. Bruxelles, 1^{er} février 1659. — Don Juan à Philippe IV.

Depuis la mort du marquis de Lede, la flotte des Pays-Bas n'a plus de capitaine général. Il faudrait en désigner un, afin d'assurer la conservation de la côte et la protection du commerce. Les candidats de Don Juan sont le comte d'Isenghien, gouverneur de la Gueldre et Antoine de la Cueva, lieutenant général de la cavalerie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 254.

1580., 1^{er} février 1659. — Philippe IV à Caracena.

Au sujet du jubilé universel accordé en 1656 aux églises des Pays-Bas. Le nonce à Madrid s'était plaint de certaines publications de ce jubilé. Le Roi demande au Gouverneur de le renseigner à cet égard.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

1581. Bruxelles, 1^{er} février 1659. — Don Juan à Philippe IV.

Le gouvernement de la province de Namur est vacant par le décès 15 du comte de Saint-Amour. Don Juan préconise les candidatures du marquis de Yenes, sergent de bataille, frère du gouverneur défunt, du comte de Mega, aussi sergent de bataille, du comte de Grammont, majordome de Don Juan, du prince Jean François de Nassau, colonel d'un régiment allemand et du prince de Barbançon.

20 Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 257.

1582. Bruxelles, 8 février 1659. — Don Juan à Philippe IV.

Les prélats et les nobles brabançons ont fait rapport sur l'opposition irréductible des trois villes de Bruxelles, Anvers et Louvain à l'accord du subsidie ordinaire et ont proposé de recourir à une demande de subsidie 25 extraordinaire. Don Juan a fait examiner ces propositions par une commission mixte de délégués du Gouvernement et des États puis par

ses ministres et il a accepté leurs propositions. On a pu obtenir alors le consentement des trois villes. Il espère que le Roi approuvera sa conduite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 269 (1).

1583. Bruxelles, 8 février 1659. — *Consulte d'une Jointe d'État.* 5

On note que la liste de présence énumère Alonso de Cardeñas, l'archevêque de Malines, le comte d'Isembourg, le président Hovynes et Antonio Messia y Paz. Il est question de la *Junta de Hazienda* et du refus de Caracena de la présider. On examine la lettre royale du 26 novembre précédent. On constate que Caracena n'allègue aucune 40 raison qui puisse pousser le Roi à changer sa décision et on en conclut qu'il est juste que les ordres royaux soient exécutés. L'opposition irréductible de Caracena et son refus de participer aux travaux de la *Junta* enlèvent toute autorité à celle-ci et troubleront tout le maniement des finances. Cela provoquera la défiance des banquiers d'Anvers qui refu- 15 seront de se prêter à aucune opération d'escompte, tant que ce conflit ne sera pas aplani. Par contre Caracena déclare que, s'il n'a pas le maniement complet des finances, il ne peut être rendu responsable des fautes qui se commettraient à propos des préparatifs pour la campagne 20 prochaine. La Jointe propose à Don Juan de faire une nouvelle et dernière démarche auprès de Caracena, ajoutant que de la sorte il aura accompli la charge qui lui incombe (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 288.

1584. Bruxelles, 12 février 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

Les officiers de la flotte des Pays-Bas se plaignent des irrégularités 25 qui ont lieu dans la liquidation des 10 % qui leur reviennent du produit des ventes faites dans les ports espagnols des prises y conduites par des vaisseaux belges. Ils proposent de prendre certaines mesures desti-

(1) Voir les annexes (fol. 271 et suiv.).

(2) Le 15 février, Don Juan communique cette consulte au Roi (fol. 285).

nées à assurer le contrôle des ventes qui ont été faites dans les ports de la Péninsule. Le Gouverneur demande au Roi des lettres destinées aux gouverneurs des ports en question et leur prescrivant de prêter leur concours à ceux qui seront chargés des inspections à faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 284.

5

1585. Bruxelles, 17 février 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Conseil privé s'est plaint à diverses reprises du refus du Conseil de Brabant de reconnaître la juridiction des Conseils collatéraux. Don Juan a chargé Cardeñas d'entendre des délégués des deux parties et 10 de prendre réception des documents qu'on jugerait opportun de produire à l'appui des deux thèses. Cela dure depuis deux ans, le Conseil privé a remis ses documents, le Conseil de Brabant ne l'a pas fait. Les longues conférences qui ont eu lieu avec Cardeñas n'ont pas fait avancer le conflit. Le Roi est prié d'examiner les documents concernant cette 15 affaire. Le Conseil de Brabant a refusé continuellement d'exécuter les ordres émanant du Roi et du Gouverneur général, sous prétexte qu'ils avaient passé par le Conseil privé. Et c'est l'origine des désordres qui se commettent au sein de ce Conseil. Le Gouverneur conseille au Roi de recourir à des mesures sévères et de faire décider la chose par une 20 sentence définitive. Il pourrait prescrire au Conseil suprême de Flandre de dépêcher l'institution d'une commission spéciale où siègeraient les archevêques de Malines et de Cambrai, d'autres ecclésiastiques, des Conseillers du Grand Conseil de Malines et l'Audiencier (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 264, fol. 298 (2).

25 1586. Bruxelles, 22 février 1659. — *Don Juan à Philippe IV.*

A la suite de la promotion faite par le Roi de l'évêque de Bruges au siège épiscopal de Gand, Don Juan a chargé le Conseil d'État de lui faire des propositions pour la nomination d'un nouvel évêque de Bruges

(1) On trouve dans la liasse 2456 des *Secretarias provinciales* la copie d'une consulte 30 du Conseil privé des Pays-Bas sur l'administration de la justice, en date du 25 février 1659.

(2) Voir les annexes (fol. 300 et suiv.).

et il remet à Madrid la consulte rédigée à cette occasion. Le Gouverneur a ensuite examiné avec Caracena et d'autres ministres les mérites des candidats. Il remarque que les deux premiers candidats du Conseil d'État sont notés ici comme Jansénistes; ils auraient de la peine à obtenir leurs bulles à Rome.

Il y a depuis des années comme chapelain major de la chapelle du palais royal l'archevêque d'Éphèse, dont on parle généralement en bons termes. Il est vicaire apostolique des catholiques en Hollande; c'est lui que Don Juan propose en premier lieu, d'autant plus que tous ses prédécesseurs ont été promus à de semblables dignités.

Il propose en second lieu Henri Teller, chanoine de Sainte Gudule et doyen d'Anvers, qui jadis a été attaché à l'ambassade de Pologne et d'Angleterre, qui a été aussi proposé par le Roi au Pape pour diriger les catholiques anglais, avec le titre d'archevêque de Calcédoine. Le troisième candidat du Gouverneur est le président du Collège du Pape à Louvain, François van Viane.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 4 (1).

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 21 février, pour le capitaine Diego de San Juan (fol. 3); le 26 février, pour le comte de Rennenbourg (fol. 6); le 27 février, pour Diego de Castro, secrétaire du marquis de Ceralbo (fol. 7); le 28 février, pour le capitaine de cavalerie Miguel de Cordova (fol. 8); le 1^{er} mars, pour le personnel de la Secrétairerie d'État et de Guerre, Juan de Ugarte, Gregorio de Rogival, Juan Sanchez de Fuentes, Francisco Apalategui, Juan Perez de Sagastisaval, Philibert Elsie (fol. 9); le 29 mars, pour le duc de Neubourg (fol. 39); le 30 mars, pour le maître de camp Gaspar Prevost de Pelusey (fol. 42); le 8 avril, pour l'Électeur de Trèves (fol. 52), pour l'alfère Diego Molano y Florès (fol. 57), pour la veuve du comte Jean de Nassau (fol. 59), pour Canel et Louis Farrol (fol. 61); le 17 mai, pour Barnabé Quiernano, chapelain du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (fol. 87); le 20 mai, pour Théodore Lamblet (fol. 92), pour les héritiers de Thomas Lopez de Ulloa (fol. 98), pour les créanciers de Don Juan (fol. 99); le 29 mai, pour Antonio de Acuña (fol. 118), pour Anna Marie Veloso y Magallanes, veuve du capitaine Miguel de Uristondo (fol. 128), pour le pagador général Antonio de Revilla (fol. 133); le 31 mai, pour Ignace Le Roy, maître de la Chambre des Comptes (fol. 134), pour Catherine Marin, fille du capitaine Pimarque (fol. 135), pour Isabelle van Hovelinge, veuve du même capitaine (fol. 137), pour le capitaine Lorenzo de Escrivar (fol. 139); le 1^{er} juin, pour la princesse d'Orange (fol. 141), pour le baron de Limal, ancien pagador général (fol. 142); le 9 juin, pour le Dr Dore, médecin de la chambre de Don Juan (fol. 145).

1587. Condé, 6 mars 1659. — *Caracena à Philippe IV*.

Don Juan est parti le 1^{er} mars. Il est arrivé à Cambrai le 4, et est entré en France aujourd'hui. Caracena se rend à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 17 (1).

1588. Bruxelles, 8 mars 1659. — *Caracena à Philippe IV*.

Le Roi a écrit jadis à Don Juan qu'il avait arrangé à Madrid avec Gregorio Altamirano un contrat pour la fourniture du pain de munition pour quatre mois. Seulement Antonio de Castro Lopez a refusé d'accepter ce contrat, il a fallu en conclure un autre dont Caracena envoie le texte au Roi avec prière de le ratifier. Doléances sur le manque d'argent. La guerre de la Baltique a raréfié les blés et en a fait augmenter le prix (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 18.

1589. Madrid, 15 mars 1659. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi a prescrit à Antonio Pimentel de continuer les pourparlers avec le gouvernement français en vue de la conclusion de la paix. Il se pourrait que celui-ci ait besoin de quelques renseignements à propos des affaires des Pays-Bas. Le Roi lui a donné ordre de s'adresser à cet effet à Caracena.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 23.

1590. Madrid, 17 mars 1659. — *Philippe IV à Caracena*

Le parlement de Dôle s'est plaint à Madrid de ce que le baron de Laubépin émettait des prétentions pour obtenir une place de membre surnuméraire au dit parlement. Les conseillers insistent sur la nécessité de maintenir le nombre primitif des sièges et de s'en tenir aux formalités observées de toute ancienneté pour les nominations. Le Roi prescrit à Caracena de faire droit à ce désir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 24.

(1) Le 13 avril, le Roi transmet ses remerciements (fol. 63).

(2) Voir en annexe le texte du contrat proposé (fol. 20).

1591., 17 mars 1659. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur les propines et les droits de luminaire dus au père du comte de Solre.

Secretarias provinciales, liasse 2456. 5

1592., 17 mars 1659. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la consulte du Conseil privé des Pays-Bas du 15 janvier relative à la suppression des délégations de juges.

Secretarias provinciales, liasse 2456. 10

1593. Bruxelles, 22 mars 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le manque d'argent. Les Français hâtent leurs préparatifs pour la campagne prochaine et ils augmentent les effectifs de leur armée. C'est là une cause de grand souci. Le recrutement de Wallons au sujet duquel un accord avait été conclu avec les États de 15 Brabant n'avance guère; les Anversois pareillement font des difficultés pour fournir leur contribution. Il n'y a pas eu moyen de procurer aux Allemands l'argent nécessaire pour les recrutements. Il a été aussi impossible de remonter la cavalerie. Il n'y a pas à songer à faire une levée de dragons. On manque d'argent pour les fourrages. Il y a lieu 20 de craindre que les renforts d'Allemagne viendront beaucoup plus tard qu'on ne l'aurait désiré. La situation pourrait devenir très dangereuse au début de la campagne. Le Gouverneur espère que le Roi enverra les secours nécessaires.

On a appris que le roi de Suède a été repoussé devant Copenhague; 25 Gamarra en communiquera sans doute les détails à Madrid. Le conflit entre le Protecteur d'Angleterre et le Parlement va en s'accroissant; mais il ne faut pas s'attendre à une rupture, car Richard Cromwell n'a pas l'énergie de son père et se contentera sans doute de demeurer Protecteur, même avec une autorité très réduite. Il se soumettra à la 30

volonté du Parlement. En tout cas, cela n'empêchera pas les Anglais de faire alliance avec la France. Ils préparent une flotte de 45 navires pour secourir le roi de Suède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 25.

5 1594. Madrid, 25 mars 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi veut qu'il y ait bonne intelligence entre Caracena et Condé. Il charge le Gouverneur de remettre au prince français une lettre exprimant l'espoir qu'il emploiera tous ses talents à mettre en train la campagne prochaine. Il prescrit à Caracena de se conduire de manière à 10 donner satisfaction à Condé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 28.

1595. Madrid, 25 mars 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi approuve les démarches faites pour persuader le cardinal de Hesse à renoncer au siège épiscopal de Liège. Il renouvelle les ordres 15 donnés à propos de l'élection d'un nouveau prince-évêque et prescrit d'attendre le résultat d'une démarche faite à ce sujet auprès de l'Empereur (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 34.

1596. Madrid, 25 mars 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

20 Ordre d'envoyer des oiseaux pour la volière royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 36-44.

1597., 3 avril 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

D'après le rapport de Don Juan, le Conseil d'Etat des Pays-Bas, en proposant des candidats pour l'évêché de Bruges, n'a pas envoyé l'avis

25 (1) Le même jour il revient encore sur ce sujet à propos d'un projet de réforme de l'armée de Condé (fol. 32). — Le 7 mai, Caracena promet de se conformer à ces ordres (fol. 77).

(2) Le 7 mai, Caracena ajoute qu'il attend toujours le résultat de la démarche faite auprès de l'Empereur (fol. 70).

des évêques de Belgique comme il l'avait ordonné. Plusieurs de ces candidats sont suspects de jansénisme. L'évêque d'Ypres, qui avait naguère été proposé pour le siège de Gand, ne figure pas sur la liste. Le Roi demande une nouvelle consulte avec l'avis des archevêque et évêques belges (1).

Estado, 2095.

1598. Bruxelles, 5 avril 1659. — Caracena à Philippe IV.

Don Juan, voulant se procurer des ressources par tous les moyens possibles, a désigné un troisième greffier pour le Conseil de Brabant, moyennant le versement de 20,000 florins. Cette mesure est restée sans effet à cause de l'opposition du Conseil, appuyée sur un acte émanant du Roi et prescrivant de s'abstenir de toute innovation. Le Gouverneur général a fait faire alors une enquête par deux membres du Conseil privé, Blondel et Van der Bruggen, qui ont remis leur rapport. Il en résulte que la désignation d'un troisième greffier est parfaitement admissible. Les besoins de l'État augmentent de jour en jour; aussi Caracena supplie-t-il le Roi de permettre l'exécution de la décision prise jadis par Don Juan.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 47 (2).

1599. Madrid, 8 avril 1659. — Philippe IV à Caracena

Le Roi a examiné les modalités de l'octroi par le Brabant d'un subside de douze cent mille florins pour l'entretien de 7.000 fantassins et de 1.000 cavaliers. Il a vu les difficultés qu'on a eu à vaincre, la résistance des trois villes d'Anvers, Bruxelles et Louvain. Il loue la conduite de la noblesse et du clergé. Il accepte le subside.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 60.

(1) Par une autre lettre du 22 avril Philippe IV réclame encore de nouvelles présentations de candidatures pour l'évêché de Bruges. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 265, fol. 67.

(2) Voir les annexes (fol. 48 et suiv.).

1600. Madrid, 11 avril 1659. — Philippe IV à Caracena.

Au sujet des négociations avec la France. Il est possible qu'on aboutisse à bref délai. Pimentel a reçu ordre d'aviser Caracena dès qu'il aura arrangé le traité de paix, de façon à ce que celui-ci puisse régler l'attitude à prendre par l'armée à propos de la cessation des hostilités.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 62.

1601. Bruxelles, 19 avril 1659. — Caracena à Philippe IV.

Les conventions conclues ont eu pour résultat d'arrêter les préparatifs que faisaient les Français pour continuer leurs opérations. Caracena a appris qu'à Paris on avait décidé que si, pour le 16 avril, l'agent qu'ils avaient député vers le roi d'Espagne n'était pas revenu, on prendrait des mesures pour se mettre en campagne dès le 1^{er} mai. La situation des Pays-Bas eût été terrible. Le Gouverneur insiste à nouveau pour l'envoi de secours. La tournure prise par les événements du Danemark est favorable. Le roi de Suède sera déçu vraisemblablement dans son espoir d'être secouru par les Anglais, tant que ne se seront pas arrangées les difficultés entre Cromwell et le Parlement. Cromwell a pu faire entrer au Parlement 30 députés écossais et 30 irlandais, ce qui sera sans doute très avantageux pour lui. La grosse difficulté qui subsiste est celle du commandement de l'armée. Tant qu'elle ne sera pas terminée, le Parlement ne concèdera pas les crédits nécessaires pour l'équipement de la flotte. Caracena continue ses démarches pour obtenir l'envoi de renforts d'Allemagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 64.

1602. Aranjuez, 1^{er} mai 1659. — Philippe IV à Caracena.

A propos des doléances de Caracena sur le manque d'argent, le Roi déclare qu'il fait tout son possible pour l'assister, principalement quand les galions seront arrivés. Il faut faire attention à la conduite du duc de Neubourg et empêcher par tous les moyens convenables la réalisation de ses desseins.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 68.

1603. Aranjuez, 1^{er} mai 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Gamarra a insisté sur l'opportunité de démettre le vice-consul espagnol de Rotterdam et d'établir un consul à Middelbourg avec le même statut que celui d'Amsterdam. Il s'est déclaré prêt à proposer des candidats pour ce nouveau poste. Le Roi lui a prescrit de faire connaître ces candidats à Caracena, en indiquant la solde qu'il y aurait lieu d'accorder au consul désigné. Caracena fera ensuite connaître son opinion à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 69.

1604. Bruxelles, 3 mai 1659. — *Consulte du Conseil d'Etat.*

40

Le personnel de l'abbaye des Dunes demande à être exempté de l'obligation de payer une rente de 6.400 florins à l'évêque de Bruges, sous prétexte que son domaine avait été diminué par suite du traité de Munster. Le Roi a demandé à ce sujet l'avis de Don Juan. Le Conseil estime que la prétention des religieux est fondée et propose de demander à Rome l'approbation de la renonciation à faire à ce propos par l'évêque qu'on nommera à Bruges. Cette renonciation doit d'ailleurs être mise en rapport avec la perte subie par l'abbaye et le calcul pourra se faire en connaissance de cause d'après les documents à produire (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 80. 20

1605. Aranjuez, 6 mai 1659. — *Philippe IV au marquis de Los Balbases, président du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi a donné l'ordre de réduire de moitié la valeur du bas billon. Pour éviter les fraudes, on vérifiera toutes les bourses relevant du Conseil de Flandre afin de voir le billon qui s'y trouve, en distinguant celui qui était marqué de celui qui ne l'était pas.

Secretarias provinciales, liasse 2456.

(1) Caracena promet de se conformer à cet ordre, le 27 juin (fol. 159).

(2) Cette consulte est communiquée au Roi par Caracena le 15 mai suivant (fol. 79).

1606. Bruxelles, 7 mai 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Nouvelles doléances à propos du manque d'argent. La réforme de l'armée royale est insuffisante si on n'opère celle des troupes de Condé. Si la guerre doit continuer, le prince fera à cette réforme les mêmes objections que par le passé. D'autre part, les provinces ne pourront continuer à loger l'armée, car elles sont totalement ruinées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 73.

1607. Bruxelles, 16 mai 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi devrait donner au Gouverneur une procuration pour aliéner en cas de besoin des parties domaniales, comme il l'a fait pour ses prédécesseurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 84.

1608. Bruxelles, 17 mai 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a reçu ordre d'exécuter les stipulations de l'armistice de deux mois conclu par Pimentel. Il obéira. Il se dispose à envoyer à Pimentel les documents concernant l'Artois. Le même diplomate a demandé si La Bassée fait partie de l'Artois ou du pays de Lille. On n'a jamais mis en doute que cette ville se rattachât au pays de Lille. La paix générale serait très profitable à toute la chrétienté. Les Français n'en continuent pas moins la concentration de leurs troupes et on dit qu'ils veulent les faire vivre au détriment des Pays-Bas. Ils ruinent la plus grande partie de la Flandre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 91.

1609. Madrid, 20 mai 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le parlement de Dôle a fait part de ses appréhensions au sujet des vues des Français sur la Bourgogne. Il prétend avoir fait les préparatifs

(1) Le 24 mai, il annonce au Roi l'envoi à Pimentel de documents (fol. 100). Un de ces documents concerne le duc de Bourbonville (fol. 112).

nécessaires pour la défense des places menacées malgré le manque de ressources. Il demande que les revenus de la province soient affectés à sa défense. Le Roi demande l'avis de Caracena (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 94.

1610. Bruxelles, 24 mai 1659. — Caracena à Philippe IV. 5

Il n'y a pas encore eu moyen d'obtenir à Rome les bulles de l'évêque élu de Gand, malgré les instances faites à ce propos et le paiement des taxes. Nécessité de faire de nouvelles démarches pour mettre fin à la vacance qui est très préjudiciable aux intérêts du diocèse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 104. 40

1611. Madrid, 26 mai 1659. — Philippe IV à Caracena.

Les négociations de Pimentel prennent une tournure favorable. Un armistice général a été conclu pour deux mois. Pimentel en aura sans doute déjà fait part à Bruxelles. Caracena le fera exécuter aux Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 105. 45

1612. Madrid, 10 juin 1659. — Philippe IV à Caracena.

Le Roi ordonne de ne pas soumettre au placet les bulles réglant des questions dogmatiques (3).

Secretarias provinciales, liasse 2469. 20

(1) Voir en annexe la représentation des Bourguignons (fol. 96).

(2) Voir en annexe le texte de l'armistice (fol. 107). La lettre royale et l'armistice se trouve en triple exemplaire. Le 27 juin, Caracena accuse réception de cette lettre (fol. 147).

(3) Cette copie se trouve jointe, avec d'autres pièces justificatives, à une consulte du 25 Conseil suprême de Flandre du 10 décembre 1672 relative à des plaintes du Nonce au sujet de l'inobservation des mesures prises contre les jansénistes.

1613., 13 juin 1659. — Philippe IV à Caracena.

Le Roi ordonne que la publication du jubilé universel se fasse en la forme accoutumée et non par lettre circulaire du Conseil d'État (de Belgique) aux archevêques, aux évêques et aux vicaires généraux des 5 sièges vacants.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

1614. Bruxelles, 27 juin 1659. — Caracena à Philippe IV.

Le marquis a vu la lettre royale approuvant les modalités de l'octroi d'un million deux cent mille florins de subside ordinaire pour la subsistance de 7.000 fantassins et de 1.000 cavaliers. A cette occasion, le Roi a prescrit de témoigner sa gratitude pour cette marque de zèle (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 148.

(1) Il y a encore à signaler les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 27 juin, pour les héritiers de Thomas Lopez de Ulloa (fol. 149), pour le duc de Neubourg (fol. 150), pour Gérard Goethals et son fils Emmanuel François (fol. 155), pour les créanciers de Don Juan (fol. 156), pour Canel et Louis Farrol (fol. 157), pour le maître de camp baron Vander Straeten (fol. 162), pour le comte de Marsin (fol. 164); le 8 juillet, pour le maître de camp Gaspar Prevost (fol. 168); le 19 juillet, pour le comte Maximilien de Attimis, capitaine de la garde allemande des Pays-Bas (fol. 170); le 24 juillet, pour Antonio de la Revilla (fol. 176), pour la princesse douairière d'Orange et relativement à sa terre de Turnhout (fol. 177); le 25 juillet, pour Antonio Perez, professeur à l'Université de Louvain (fol. 179); le 3 août, pour le comte de La Motterie (fol. 196), pour le comte de Attimis (fol. 198); le 6 août, pour le commissaire Miguel de Nicolaeta (fol. 202); le 11 août, pour le conseiller Schockaert (fol. 204); le 18 août, pour Roger Van Wavre, drossart de Fauquemont (fol. 209), pour Grégoire de Rogival, huissier du Conseil suprême (fol. 213); le 19 août, pour le maître de camp baron Vander Straeten (fol. 215); le 21 août, pour le duc de Neubourg (fol. 216), pour Antonio de Revilla (fol. 219); le 31 août, pour le Parlement de Dôle (fol. 221), pour le comte de Merode (fol. 223), pour le capitaine baron Claude de Wiltz (fol. 225); le 3 septembre pour Anne Marie Veloso (fol. 229); le 13 septembre, pour Adrien Vander Beken (fol. 235); le 19 septembre, pour Canel et Louis Farrol (fol. 239), pour le licencié Quiernano (fol. 243), pour Gaspar Prevost (fol. 244), pour le commissaire Miguel de Nicolaeta (fol. 250); le 22 septembre, pour le comte de La Motterie (fol. 254), pour Bernard Casate (fol. 255); le 24 septembre, pour la duchesse de Havré, le comte d'Egmont et la marquise de Renty (fol. 260); le 30 septembre, pour le duc Charles de Lorraine; le 1^{er} octobre, pour Antonio Perez (fol. 264), pour l'oratorien Jean Vernimmen (fol. 267); le 12 octobre, pour l'alfère Diego Molano (fol. 268), pour le conseiller Schockaert (fol. 271); le 13 octobre, pour Maximilien de Attimis (fol. 273); le 30 octobre, pour lui encore (fol. 280), pour le cardinal de Hesse (fol. 282); le 3 novembre, pour le duc de Neubourg (fol. 286), pour Claude Fernand de Wiltz (fol. 287); le 15 novembre, pour le 40 capitaine François de Vautiers (fol. 299), pour les frères de Nicolas Vincent Scorza,

1615. Madrid, 27 juin 1659. — *Philippe IV à Cardeñas.*

Ordre d'envoyer des ingénieurs et des poseurs de mines pour l'armée de Galice (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 160.

1616. Madrid, 1^{er} juillet 1659. — *Philippe IV à Caracena.* 5

Ordre de continuer l'observation de l'armistice avec la France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 166.

1617., 5 juillet 1659. — *Caracena au Grand Conseil de Malines.*

Réponse à une lettre du 26 juin disant que l'absence continuelle de 40 divers conseillers et de l'avocat fiscal a été très préjudiciable au service du Roi et qu'il doit y être remédié. Le Gouverneur fait observer qu'il n'a jusque-là donné aucune délégation et qu'il a demandé au Roi des explications complémentaires au sujet de sa déclaration du 17 mars 45 précédent, qui doit être tenue en suspens jusqu'à l'arrivée de la réponse 15 du Roi. La cause du receveur général Grimminck, traitée par le conseiller Laurin comme fiscal, doit être poursuivie sans retard.

La lettre porte une apostille du 23 juillet du Grand Conseil disant que le conseiller Fierlant devait être prévenu de la volonté du Roi et des ordres du Gouverneur, ce qui serait notifié à Caracena et au Conseil 20 privé (2).

Secretarias provinciales, liasse 2456.

Recueil XXXVII, fol. 3. (Correspondance du Grand Conseil de Malines.)

ancien pagador général (fol. 301); le 19 novembre, pour Antonio de Acuña (fol. 305), pour le duc d'York (fol. 307), pour Louis de Neuveforge (fol. 309), pour Jean Condé, official de 25 la veedorie générale (fol. 311), pour le marquis de Yenes, sergent général de bataille (fol. 315); le 22 novembre, pour Augustin Nicolas (fol. 325), pour le comte de Attimis (fol. 329).

(1) Il y a encore une lettre du Roi à ce sujet le 22 novembre (fol. 227).

(2) Il existe une lettre du 10 juillet 1659 d'Antoine l'Hermite, président du Grand Conseil de Malines, au président du Conseil privé des Pays-Bas, relative au même sujet. 30 (*Secretarias provinciales, liasse 2456.*)

Signalons encore un rapport, sans date, de 61 pages, en français, du conseiller fiscal Laurin sur les affaires du président Hovynes et de M. Grimminck, son confident. 35 (*Estado, 2100.*)

1618., 19 juillet 1659. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Dans sa lettre du 7 mai le marquis de Caracena avait montré qu'au Conseil d'État de Belgique il fallait des prélats pour faire rapport sur les dignités ecclésiastiques et il proposait d'y faire entrer l'archevêque 5 de Malines, les évêques d'Anvers, de Bruges, de Namur, quoique ce dernier fût janséniste. Le 14 juillet, le Conseil d'État (espagnol) avait renvoyé la question au Conseil suprême de Flandre. Celui-ci fit remarquer qu'un évêque qui siège au Conseil manque à son église et que d'ailleurs on demandait d'ordinaire l'avis des évêques et des arche- 40 vêques. Il n'y aurait donc aucune nécessité à faire entrer des évêques au Conseil d'État; on devrait attendre, au moins, que les titulaires élus des sièges de Gand et de Ruremonde fussent en fonction et que les églises vacantes de Bruges et d'Ypres fussent pourvues.

Le Conseil d'État approuve la manière de voir du Conseil de Flandre 45 et le Roi s'y rallie à son tour (1).

Estado, 2095.

1619. Madrid, 19 juillet 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi envoie à Caracena un passeport signé par le consul d'Amsterdam Jacques Richard, sans date, sans indication du nom du commer- 20 çant ni du navire, sans détails sur la nature et la propriété des marchandises. Tous ces renseignements étaient indispensables pour la légitimité du passeport. Le fait qu'ils manquent rend le document suspect. Caracena fera une enquête sur la conduite de ce consul et cherchera à savoir s'il y a, dans le fait de délivrer semblable document, une tenta- 25 tive de fraude.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 171 (2).

(1) Voir la lettre du Roi à Caracena, du 3 août 1659. (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 194.*)

(2) Le passeport se trouve en annexe et est imprimé et revêtu de la signature de 30 Richard (fol. 173). — Le 1^{er} octobre, Caracena promet de prendre les informations nécessaires (fol. 265.)

1620. Madrid, 25 juillet 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Envoi d'une nouvelle convention d'armistice conclue avec la France, avec ordre de l'exécuter.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 182 ⁽¹⁾.

1621. Madrid, 31 juillet 1659. — *Philippe IV à Caracena.* 5

Le Roi a pris connaissance des consultes du Conseil privé et du Conseil de Brabant à propos de la publication de la bulle de 1659 au sujet du jansénisme. Le Nonce de Madrid a fait valoir différents motifs pour fonder ses prétentions et a insisté pour qu'il ne soit apporté aucune entrave à la prohibition des livres de Jansénius. Le Roi veut qu'il en soit ainsi, car il s'agit de matières dogmatiques, dans lesquelles le placet n'est pas nécessaire. Caracena prêtera assistance à l'internonce de Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 192 ⁽²⁾.

1622. Madrid, 17 septembre 1659. — *Philippe IV à Michel Coxie, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.* 15

Le Roi ordonne au Conseil de faire rapport sur la lettre du marquis de Caracena relative au décret royal supprimant les délégations judiciaires.

Secretarias provinciales, liasse 2456. 20

1623., 10 septembre 1659. — *Consulte du Conseil privé des Pays-Bas* ⁽³⁾.

Le Conseil demande que les États provinciaux ne puissent comprendre les Conseils collatéraux dans les accords des aides et des subsides.

Estado, 2095. 25

⁽¹⁾ Voir le texte de la convention (fol. 184). — Le 19 septembre, Caracena promet de se conformer à cet ordre (fol. 247).

⁽²⁾ Le 19 septembre, Caracena promet de se conformer à cet ordre (fol. 248).

⁽³⁾ Avec le visa du président Hovynes et le contreseing du secrétaire Robiano.

1624. Madrid, 13 septembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les lettres émanant du Conseil suprême de Flandre et destinées aux tribunaux provinciaux leur étaient remises directement sans passer par le canal des gouverneurs. Caracena a montré les inconvénients de ce système. Le Roi répond qu'il avisera.

Estado, 2270.

1625. Madrid, 13 septembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de reconnaître au Veedor général la préséance sur le surintendant de la justice militaire.

40 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 230.*

1626., 15 septembre 1659. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la lettre de Caracena relative à l'ordre du Roi du 17 mars de supprimer les délégations judiciaires.

45 Le Conseil est d'avis qu'il faut exécuter le décret royal ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2456.

1627. Bruxelles, 19 septembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des modalités suivies pour les nominations ecclésiastiques. Généralement on demande pour la collation des prébendes l'avis de l'évêque diocésain. C'est le Conseil d'État qui fait les présentations : il est regrettable qu'il ne s'y trouve pas quelques ecclésiastiques. Pour éviter l'inconvénient d'écarter les intéressés de leur diocèse, on a fait appel antérieurement à l'archevêque de Malines, à cause de la proximité de cette ville et de Bruxelles. L'archevêque actuel ne siège pas au Con-

25 ⁽¹⁾ Cette consulte est accompagnée de tous les documents relatifs à la suppression des délégations judiciaires, documents que nous avons indiqués dans l'ordre chronologique.

seil d'État alors que ses prédécesseurs en faisaient partie et que lui-même mérite cette distinction pour divers motifs. L'évêque d'Ypres a droit aussi à une récompense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 241.

1628. Bruxelles, 20 septembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.* 5

Le Gouverneur renvoie, en l'appuyant, le rapport du Conseil privé du 10 septembre cité plus haut et relatif au privilège pour les Conseils collatéraux de ne pas être compris dans les accords des aides et des subsides. Les États de Brabant ne l'admettaient pas, sauf pour le Gouverneur général, le gouverneur des armes, l'ambassadeur et les chevaliers de la Toison d'or. Tous les fonctionnaires doivent intervenir dans le paiement des subsides de la province qui s'élèvent à 1,200,000 florins. Quant aux Conseils, ils avaient payé leur quote-part, mais en demandant des lettres de non-préjudice.

Estado, 2095. 15

1629. Bruxelles, 20 septembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi avait marqué son étonnement de ce qu'on eût nommé des jansénistes aux fonctions publiques. Caracena, qui n'a pas demandé une nouvelle consulte, reconnaît qu'un des derniers nommés a été en effet janséniste, et, ajoute-t-il, on garde toujours quelque chose de cette secte, même quand on l'a abjurée. Toutefois, ce n'est pas une chose dont on s'inquiète en Belgique, car, dans les Conseils mêmes du Roi, il y a des ministres entachés de cette hérésie et c'est un abus auquel il faut remédier.

Estado, 1095. 25

1630., 22 septembre 1659. — *Le secrétaire d'État Alonso Perez Cantarero à Jacques Brecht.*

Cantarero avise le secrétaire du Conseil suprême de Flandre de la résolution du Roi prise après la consulte du Conseil d'État et relative

à l'exécution de son ordre du 17 mars supprimant les jointes et les délégations judiciaires et rétablissant l'ordre ancien, sauf pour l'affaire Marcus Grimminck. Le Conseil de Brabant s'était plaint de ce que le Conseil privé n'avait pas donné suite à cet ordre.

Secretarias provinciales, liasse 2456.

5

1631., 7 octobre 1659. — *Un secrétaire d'État à Jacques Brecht.*

Au sujet des prétentions de Louis de la Neuveforge à une place de conseiller au Conseil de Luxembourg. Le Roi demande l'avis du Conseil suprême de Flandre sur les capacités et les connaissances de ce sujet.

Estado, 2270.

1632., 9 octobre 1659. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil est disposé à accorder au Conseil privé le privilège qu'il demande d'être exempté de toute imposition du chef des aides et subsides, mais on doit au préalable consulter le Conseil suprême de Flandre.

Estado, 2095.

1633., 13 octobre 1659. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

On peut accorder au Conseil privé la faveur qu'il sollicite et répondre aux États qu'il n'est pas licite de comprendre les Conseils collatéraux dans le paiement des accords des aides et subsides, ni de leur imposer de semblables conditions et qu'il est interdit aux dits Conseils de s'y soumettre.

Le Roi approuve la consulte.

25

Estado, 2095.

1634. Bruxelles, 17 octobre 1659. — *Le Conseil de Brabant à l'écou-tête d'Anvers.*

Le Conseil ordonne d'arrêter quelques personnes compromises dans les troubles de la ville (1).

Estado, 2095. 5

1635. Bruxelles, 17 octobre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur transmet à Madrid le texte d'un placard imprimé le même jour contre les Anversoïis qui avaient usurpé le droit d'établir des postes, droit qui était régalien.

Estado, 2095 (2). 40

1636., 22 octobre 1659. — *Philippe IV aux États du comté de Bourgogne.*

Sur la députation envoyée par ces États à Madrid sans la permission du Gouverneur général des Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2628. 45

1637. Anvers, 24 octobre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur parle de sa marche sur la ville d'Anvers et envoie les mémoires que celle-ci lui a présentés. Bien que les Anversoïis méritent de perdre leurs privilèges, on peut craindre que les villes ne s'unissent pour la conservation de leurs franchises. Si le châtimeut va jusque là, nous ne savons, dit le Gouverneur, ce qu'ils feront dans la suite. S'il n'y avait qu'une ville, comme dans les États de Naples et de Milan, je

(1) Le même jour, le Conseil écrit à ce propos encore au magistrat de la ville. (*Ibid.*)

(2) En annexe se trouve le texte de l'arrêté en quatorze articles envoyé au magistrat d'Anvers par Caracena pour rétablir l'ordre dans la ville. On trouve dans la même liasse, la réponse des bourgmestres et échevins de la ville, celle des doyens et gens de métier et un mémoire du magistrat et des métiers avec les apostilles de Caracena, l'acte de grâce en faveur des métiers d'Anvers et le nouveau règlement donné à la ville. Ces deux derniers documents sont datés du 23 octobre. 25

suivrais le conseil de ceux qui m'engagent à aller jusqu'au bout, mais, comme il y a tant d'États qui aiment leur indépendance, je trouve que, pourvu qu'on obtienne l'essentiel, sans aller jusqu'à dépouiller la ville de ses privilèges, on agit pour le mieux dans l'intérêt du Roi.

Estado, 2095.

5

1638. Madrid, 27 octobre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les Électeurs de Cologne et de Mayence se sont plaints parce qu'on a logé certaines troupes dans le pays de Liège, menaçant, dans le cas où on ne les retirerait pas, de prendre des sanctions conformément à une convention conclue entre les princes du Rhin, à l'intervention de Louis XIV. Ce serait un embarras nouveau, au moment de la conclusion de la paix. Mazarin en a parlé à Louis de Haro et ce dernier a dépêché un courrier exprès à Caracena, pour obtenir le retrait de ces troupes. Les doléances des princes allemands ont continué. Le roi de France se considérerait comme obligé d'envoyer 4,000 hommes au secours des princes allemands. Caracena reçoit l'ordre de faire retirer les troupes espagnoles du pays de Liège.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 274 (1).

1639. Anvers, 28 octobre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis raconte comment il s'est arrangé avec les Anversoïis.

Estado, 2095.

20

1640. Bruxelles, 1^{er} novembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Les banquiers refusent de payer les 100,000 écus envoyés pour la fourniture du pain de munition. La misère de l'armée est extrême. Le Roi est prié de prendre les mesures nécessaires (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 284.

(1) Le 13 décembre, Caracena fait savoir que cet ordre est déjà exécuté (fol. 353).

(2) Il y a encore une autre lettre relative à la même affaire à la date du 8 novembre (fol. 289).

25

1641. Bruxelles, 4 novembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

A la suite des incidents survenus à Anvers et en conséquence de la pénurie des quartiers d'hiver, Caracena a placé quelques troupes d'infanterie espagnole dans la forteresse anversoise. Les sergents majors qui les commandaient ont refusé d'obéir au lieutenant du châtelain qui était pourtant, lui aussi, sergent-major. Caracena a tourné la difficulté en nommant le lieutenant en question lieutenant du maître de camp général, malgré que ce poste ait été supprimé. Il prie le Roi d'approuver cette mesure.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 288 (1). 40

1642. Madrid, 6 novembre 1659. — *Philippe IV à Cardeñas.*

Au sujet des troubles d'Anvers, Cardeñas l'avait informé de la résolution prise par les ministres de la jointe spéciale qui traita cette affaire et il avait laissé entendre que tout s'arrangerait. Le Roi le félicite de la confiance qu'il montre qu'on pourra tout terminer sans recourir à la force, ce qui est la chose qu'il désire le plus pour toutes sortes de raisons. Comme il lui écrit à part sur ce sujet, il n'a pas besoin d'en dire davantage.

Estado, 2270.

1643. Madrid, 6 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.* 20

Caracena lui avait écrit qu'il n'avait pas les moyens de réprimer les troubles. Le Roi en lui répondant fait la remarque qu'on connaît les auteurs des troubles et qu'on les châtie dans un moment plus opportun. Il se réjouit de ne pas devoir employer des moyens violents. Il recommande à Caracena de tâcher d'introduire, au besoin, des soldats dans le château, mais il ne veut pas qu'on fasse le siège de la place,

(1) Voir encore quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 30 novembre, pour Inès Mœurs, veuve du capitaine Claude Evrart (fol. 336), pour Henri van Gelder (fol. 338); le 6 décembre, pour Antonio Coloma (fol. 345); le 17 décembre, pour Jean Claver (fol. 374); le 23 décembre, pour le licencié Cano (fol. 378). 30

pour les raisons indiquées. Si c'était nécessaire, le Gouverneur devrait sortir du château la nuit vers le matin, mais il doit éviter le sac de la ville, à cause des dommages et de la haine qui en résulteraient. Le Roi veut qu'on épargne les innocents.

Estado, 2270.

5

1644. Madrid, 13 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les États et le parlement de Bourgogne ainsi que le baron de Scey, gouverneur de la province, ont remis divers documents à la Cour. Caracena a fait savoir qu'il avait fait tous ses efforts pour détourner les autorités bourguignonnes d'envoyer des agents à Madrid, sans avoir réussi à les convaincre. L'archevêque élu de Besançon est mort. Le Roi a prescrit au conseiller Michotey, qui avait été délégué par les Bourguignons de retourner à son poste, lui déclarant qu'il n'aurait pu accepter cette mission sans l'aveu de Caracena. Il a fait savoir aux Bourguignons qu'ils avaient eu tort de se livrer à cette démonstration, sans la permission du Roi ou du Gouverneur général. Aucune province ou ville ne peut envoyer d'agent à Madrid sans cette permission préalable. Le Roi demande à nouveau à Caracena un rapport sur les desiderata des Bourguignons. Le chapitre de Besançon désire conserver le droit d'élire les titulaires des dignités ecclésiastiques. L'ambassadeur espagnol à Rome a reçu ordre de faire les démarches nécessaires à ce propos et ce conformément aux instructions qu'on lui a données. Caracena examinera aussi les prétentions particulières du baron de Scey (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 291.

25 1645. Madrid, 13 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les conseillers des Conseils collatéraux doivent être exempts de toute contribution pour les aides et subsides.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 293.

(1) Voir encore une autre lettre à ce propos (fol. 297); la réponse de Caracena est datée du 16 février 1660 (reg. 266, fol. 68). 30

1646., 13 novembre 1659. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Roi par un écrit de Don Fernando de Fonseca Ruiz de Contreras du 5 novembre avait ordonné au marquis de Ceralbo de se rendre en Flandre pour occuper son poste de châtelain d'Anvers. Le marquis s'était excusé en prétextant le soin de ses affaires. Le Conseil le recommande au Roi.

Estado, 2095.

1647. Madrid, 13 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le comte d'Egmont a fait savoir que Caracena lui avait interdit l'entrée de Bruxelles, à cause de son mariage avec la fille de la duchesse de Havré. Le Roi prescrit de lever cette prohibition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 295.

1648. Madrid, 13 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les négociations ont continué avec la France. On en est arrivé à la conclusion de la paix et à la décision du mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV. Le traité a été signé par Mazarin et Louis de Haro⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 303.

1649. Madrid, 19 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.* 20

Demande d'envoi d'oiseaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 317.

1650. Madrid, 19 novembre 1659. — *Déclaration de Philippe IV en faveur de François Kinschot.*

François Kinschot, membre du Conseil des Finances et fils de François Kinschot, trésorier général et chancelier de Brabant, fut l'objet de

(1) Voir la réponse de Caracena en date du 13 décembre (fol. 354).

persécutions de la part de fonctionnaires espagnols à la suite de la découverte d'une correspondance secrète avec la Cour⁽¹⁾ et dans laquelle il les ménageait peu, notamment le comte de Fuensaldaña et les ambassadeurs auprès des Cours de Hollande et d'Angleterre. Le Roi par l'acte précité reconnaît son innocence, le proclame bon fonctionnaire, lui donne le titre de comte⁽²⁾ et lui ordonne de reprendre ses fonctions⁽³⁾.

Secretarias provinciales, 2606.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 313.

10 1651. Bruxelles, 21 novembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur les besoins du Gouvernement des Pays-Bas⁽⁴⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 265, fol. 320.

1652. Bruxelles, 29 novembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

15 Le Gouverneur a reçu la lettre royale du 6 courant au sujet des troubles d'Anvers et il a vu l'inquiétude qu'ils ont causée au Roi. On a pu heureusement sortir de ces difficultés sans devoir recourir aux mesures extrêmes de rigueur. La ville est maintenant tranquille, l'aristocratie est enchantée, le peuple et la canaille sont encore agités, furieux d'avoir vu échouer leurs projets. Beaucoup sont affligés, non d'avoir offensé l'autorité souveraine mais de n'avoir pu atteindre leurs désirs. Les Anversois prétendaient avoir part aux bénéfices résultant pour Bruxelles du service des barques qui se rendent à Anvers. Ils voulaient arriver à leurs fins, non par la voie de justice mais par la violence, en empêchant la navigation. Le Conseil de Brabant aurait dû commu-

(1) Notamment avec le secrétaire Cratzenpach y Angelate, résidant à Madrid.

(2) Comte de Jette-Saint-Pierre, Kinschot porte aussi le titre de baron de Rivieren.

(3) Voir au sujet des imputations contre certains fonctionnaires, dont on faisait grief à François Kinschot, une consulte du Conseil privé en date du 6 mars 1660. (*Secretarias provinciales, liasse 2606.*)

(4) Ce rapport se trouve en annexe (fol. 321). Les principaux postes indiqués sont la fourniture du pain de munition, les fourrages, les chariots, l'artillerie, le paiement de l'infanterie et de la cavalerie, les réparations aux places fortes, le service de l'hôpital, les arriérés dus à Charles II, à Condé, au duc d'York, etc. Il y en a pour plus de 1,200,000 écus.

niquer ses décisions à Caracena avant de les exécuter, mais comme les autres tribunaux, il se croit indépendant du Gouverneur. La tolérance dont il a fait preuve jadis vis-à-vis des Anversois, notamment à propos des licentes, n'a servi qu'à les exciter davantage. La situation était devenue toute différente depuis la conclusion de l'armistice avec les Français. L'arrivée des troupes a inspiré de la peur aux Anversois, sans qu'on ait dû recourir aux moyens extrêmes. Il n'eût pas été facile de pénétrer dans une pareille ville avec une armée non payée et composée de soldats de nationalités si diverses. On aurait eu de la peine à empêcher le sac de la ville, les soldats s'en seraient pris indistinctement aux bons et aux mauvais. Caracena a communiqué à Gamarra l'ordre du Roi. L'ambassadeur a été très utile à cause de la connaissance qu'il a du flamand. En Hollande on a été heureux de la tournure prise par les événements, car il eût été d'un mauvais exemple que les Anversois fussent demeurés impunis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 332.
Estado, 2096.

1653. Madrid, 30 novembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a reçu les lettres du Gouverneur relatives à la fin des troubles d'Anvers. Il déclare que cette affaire a causé de grands soucis et qu'on est tout heureux qu'elle ait pris fin de la manière honorable rapportée par Caracena. Ce résultat est dû à la prudence avec laquelle le Gouverneur a fait amener les troupes et au fait que lui-même s'est installé dans la citadelle. On a pu faire exécuter ainsi les décrets du Conseil de Brabant et imposer les nouveaux règlements au magistrat et à la ville. Tout cela a été opéré de la manière la plus convenable, à la fois avec douceur et énergie. Le Roi remercie Caracena pour le grand service qu'il a rendu en l'occurrence. Il espère que la population anversoise se conduira mieux à l'avenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 341. 30

1654. Madrid, 6 décembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

On s'efforcera de remédier aux abus commis par les banquiers dans le service des provisions et on tâchera d'arranger la fourniture du pain de munition. La situation demeure diffuse en Angleterre. Caracena doit tâcher de se procurer des renseignements sûrs. Ce serait une grande source de soucis, si Louis XIV prêtait secours au roi de Suède. Mais il faut espérer que les négociations de Haro avec Mazarin aboutiront à la conclusion de la paix générale de la chrétienté. Si pourtant Louis XIV attaquant les propriétés du marquisat de Brandebourg qui confinent aux Pays-Bas, Caracena devrait demeurer dans l'expectative et éviter en tout cas d'en venir à une rupture. D'ailleurs à la saison présente il est peu probable qu'on en arrive encore à des opérations. Il ne faut en aucun cas placer une garnison espagnole à Munster. Si les Hollandais tentaient de s'y installer, on s'efforcera de faire intervenir l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 349.

1655. Bruxelles, 13 décembre 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

La place de Hesdin doit retourner à la France conformément au traité. Le Roi a décidé de donner aux gouverneurs de cette place une indemnité, consistant en des propriétés foncières d'une valeur de 8,000 patacons. Le Conseil des Finances prétend qu'il n'y a pas moyen d'exécuter cette promesse; voilà quarante ans qu'on ne cesse d'aliéner et d'engager des parties domaniales; on a dû recourir à la vente des offices; les quelques revenus qui restent sont tellement engagés, que la recette des finances est réduite à peu de chose.

La satisfaction promise à la princesse d'Orange et au duc d'Archoth n'a pu leur être donnée, malgré les efforts du Conseil des Finances. En conséquence l'indemnité devrait être fournie par la caisse du Roi. Caracena convient de la réduction extrême du domaine et prie Philippe IV de prendre la résolution la plus convenable à son service.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 351.

1656. Madrid, 15 décembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Caracena a envoyé antérieurement le comte d'Aigremont pour mettre Luis de Haro au courant des intérêts des Pays-Bas pour les négociations avec la France. Le même comte est reparti depuis pour informer Caracena des formalités à accomplir pour l'évacuation, la restitution et l'échange des places fortes. Le Gouverneur doit aussi consoler les habitants de la manière la plus opportune. Le Roi lui envoie le texte des articles du traité de paix qui concernent la matière, il recommande d'éviter les conflits.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 356 (1). 40

1657., 17 décembre 1659. — *Philippe IV au Conseil d'Etat de Belgique.*

Le Roi se plaint du nombre excessif de ministres et de fonctionnaires qu'on a introduits dans les Conseils, dans les Chambres des comptes et dans les Collèges belges et demande à ce sujet qu'on lui envoie un projet de réforme.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

1658. Madrid, 20 décembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Corneille Lorke, résident de Danemark à Madrid, a fait rapport sur les obligations considérables que l'on a vis-à-vis de son maître, à cause des dommages subis par des sujets danois en Espagne, en Flandre, aux Canaries et aux Philippines. Il prétend qu'en 1623 les armateurs de Dunkerque ont saisi 25 navires danois et que de ce chef il est dû 1,285,000 écus. Caracena doit faire une enquête en ce qui concerne les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 376. 25

(1) Voir en annexe la copie d'une partie du traité (fol. 358 et suiv.).

1659. Madrid, 30 décembre 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Les revenus de l'évêché de Ruremonde sont insuffisants au point de compromettre la dignité de l'évêque. L'évêque de Bruges désigné pour passer au siège de Gand doit être invité à ne plus faire d'opposition à l'imposition d'une rente sur la mense de Gand au profit de l'évêque de Ruremonde (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 265, fol. 380.

1660. Bruxelles, 10 janvier 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale accompagnée de la copie des articles du traité de paix relatifs à l'évacuation de diverses places fortes. Le Gouverneur a envoyé les conseillers Vander Brughen du Conseil privé et Harscamp du Conseil des Finances pour s'aboucher à ce propos avec l'intendant français Talon. Il expose les difficultés qui se présentent à ce sujet et émet l'opinion qu'il s'agit peut-être d'une manœuvre des Français pour percevoir plus longtemps des contributions dans les places qu'ils occupent. Les commissaires en question ont fait savoir qu'après de longs débats on a convenu de laisser à Mazarin et à Haro le soin de déclarer à quelle date il faut considérer comme faite la publication de la paix. Ce retard occasionne un grand dommage à la cause espagnole. La situation reste confuse en Angleterre. L'armée est sans pain, on ne dispose pas d'un réal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 1.

1661. Madrid, 12 janvier 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre d'envoyer le relevé du personnel et des traitements de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre et de la Veedorie générale des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 3.

(1) Voir la réponse de Caracena, le 9 mars 1660 (reg. 266, fol. 77).

1662., 15 janvier 1660. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Il faut féliciter le marquis de Caracena de la manière dont il a pacifié la ville d'Anvers.

Estado, 1025. 5

1663. Madrid, 16 janvier 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a renvoyé la ratification du traité de paix et de ses annexes. Il prescrit à Caracena de procéder à l'évacuation des places qu'il faut rendre en vertu du traité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 9 (1). 40

(1) A noter les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 janvier, pour le capitaine de cavalerie Diego de Salazar (fol. 4); le 21 janvier, pour Grégoire de Rogival, official de la Secrétairerie de Guerre (fol. 11); le 22 janvier, pour Théodore Lamblot (fol. 15); le 31 janvier, pour le baron de Rivière (fol. 23); le ... janvier, pour le comte de Attimis (fol. 25); le 10 février, pour Isabelle van Hovelinghe, veuve du capitaine Piamarque (fol. 37), pour le duc de Havré (fol. 38), pour le duc Charles de Lorraine (fol. 39), pour le conseiller Schockaert (fol. 40); pour Juan Lopez de Ulloa, fils du défunt pagador général (fol. 41), pour le comte de Attimis (fol. 42), pour le comte d'Egmont (fol. 43), pour Antonio de Acuña y Andrada, amiral de l'Escaut (fol. 46), pour le duc d'York (fol. 48); le 10 février, pour le capitaine de marine Francisco de Santa Maria (fol. 58); le 16 février, pour Antonio de Revilla, pagador général de l'armée (fol. 68); le 29 février, pour Juan Calvo, contador de la Sala de Quentas (fol. 72); le 9 mars, pour le comte Fernand Alexandre de Portugal, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas (fol. 79); le 14 mars, pour le capitaine de cavalerie Diego de Salazar (fol. 80), pour le marquis de Velada, président du Conseil suprême de Flandre (fol. 83); le 15 mars, pour la princesse d'Orange (fol. 84), pour l'oratorien Juan Vernimmen (fol. 85), pour Antonio Coloma (fol. 86), pour le capitaine Alonso Perez de la Torre (fol. 87), pour Bernard Casate (fol. 88), pour Grégoire de Rogival (fol. 89); le 24 mars, pour Jean-Baptiste Cano, auditeur général de l'armée (fol. 100), pour Denis Morfeo, officier de la flotte des Pays-Bas (fol. 102), pour l'abbé de Mercy (fol. 104); le 3 avril, pour Isabelle d'Oyenbrugghe de Duras, abbesse de Nivelles (fol. 112); le 7 avril, pour Antonio de Fuertes y Biota (fol. 113); le 17 avril, pour le conseiller Philippe de Steenhuys, baron de Poederlé (fol. 137); le 19 avril, pour le marquis de Los Balbases (fol. 161), pour la comtesse de Nassau (fol. 163); le 7 mai, pour la princesse d'Orange (fol. 166), pour le maître de camp Philippe Carpentier (fol. 167), pour Eugène de Maldeghem, lieutenant de la compagnie des archers (fol. 172), pour le duc d'York (fol. 174); le 12 mai, pour les nièces de Jean Botin, secrétaire du Conseil suprême de Flandre (fol. 175); le 15 mai, pour le capitaine Miguel Gallo de Escalado (fol. 179); le 24 mai, pour le capitaine Diego de Taboado, lieutenant général de l'artillerie (fol. 183); le 11 juin, pour le duc Charles de Lorraine (fol. 188); le 20 juin, pour

1664. Madrid, 29 janvier 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Envoi de 34,125 écus pour les quatre navires qui se trouvent à Ostende et qu'il faut faire venir au plus vite à Cadix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 19.

5 1665. Madrid, 29 janvier 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a appris que Caracena a fait retirer du pays de Liège les troupes qui y étaient cantonnées. Au sujet de l'indemnité réclamée par le prince-évêque, on répondra par de belles paroles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 21.

10 1666. Bruxelles, ... janvier 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a averti le Gouverneur de ce qu'immédiatement après la conclusion de la paix le comte de Gramont viendrait à Bruxelles pour arranger l'évacuation des places qui doivent être restituées, de façon à ce que les choses s'exécutent dans les délais convenus. Philippe IV a envoyé aussi la copie de tous les articles relatifs à cette matière. Les délégués du Gouvernement des Pays-Bas sont partis avec le délégué français pour opérer la réception des places d'Ypres, La Bassée et Bergues-Saint-Winoc. Caracena promet d'exécuter fidèlement le traité conclu (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 27.

le baron de Rivière (fol. 196), pour le maître de camp Antoine Bassecourt (fol. 197); le 25 juin, pour Juan Condé, official de la veedorie de l'armée (fol. 201), pour Eugène de Maldeghem (fol. 208), pour le duc d'York (fol. 211), pour le maître de camp Philippe Carpentier (fol. 212); le 1^{er} juillet, pour le capitaine Diego de Taboado (fol. 224); le 7 juillet, pour André du Château, Mathias Bruslean et Jean Maritius, archers de la garde de corps (fol. 230); le 22 juillet, pour le contador Juan Calvo (fol. 242), pour la princesse d'Orange (fol. 245); le 24 juillet, pour Jean Van Vecker, secrétaire du Conseil suprême (fol. 254); le 27 juillet, pour le conseiller Steenhuys (fol. 255), pour l'alfère Pedro de Horno ou Pierre Dufour (fol. 257), pour les héritiers du comte Jean de Nassau (fol. 260), pour François et Gérard Goethals, gardiens du Parc de Bruxelles (fol. 261), pour le marquis de Conflans (fol. 262); le 29 juillet, pour le capitaine Denis Morfeo (fol. 263), pour le maître de camp Antoine Bassecourt (fol. 265), pour le prince de Bournonville (fol. 267); le 2 août, pour le sergent-major Manuel de Léon (fol. 269), pour le duc de Neubourg (fol. 270).

(1) Le 9 mars, Caracena fait savoir que l'argent n'est pas encore arrivé (fol. 78).

35 (2) A noter ce détail que Caracena se déclare être le neveu de Luis de Haro.

1667. Madrid, 6 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Mazarin s'est plaint de ce que Caracena n'ait pas permis le licenciement de l'armée de Condé, désireux qu'il était de conserver quelques troupes pour secourir l'Empereur. Le ministre français y voit une violation du traité de paix, stipulant que Condé ne pourrait sous aucun prétexte mettre ses troupes aux ordres d'un souverain étranger. L'armée de Condé doit, d'après les ordres de Louis XIV, passer tout entière en France. D'autre part, Caracena a déclaré qu'il n'avait pas reçu à ce sujet d'instructions de son Gouvernement. Le secrétaire d'État Coloma a constaté que la copie des articles du traité relatifs à cette matière n'avait pas été envoyée à Bruxelles. Le Roi a décidé de suppléer à cette lacune et donne ordre de se conformer aux conventions conclues.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 29.

1668., 6 février 1660. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.* 15

Le Conseil demande à être exempté de payer l'arriéré dû à feu le marquis de Leganès du chef de gages et d'indemnité de logement.

Estado, 2098.

1669. Bruxelles, 10 février 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Accusé de réception de l'ordre du Roi exemptant les Conseils collatéraux de toutes impositions perçues pour les aides et subsides.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 44.

1670. Madrid, 10 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Affaires d'Angleterre. Le Roi estime que tant que la situation de ce pays demeure incertaine, il n'y a lieu de négocier avec personne, d'autant plus qu'il faudrait pour le faire rompre les conventions arrangées avec Charles II. Il ne saurait être question d'attaquer Dunkerque, mais il

faut continuer les tractations pour arriver à récupérer la place par des moyens pacifiques. Caracena doit remettre à Charles II 3,000 hommes et des armes. Il s'excusera de ne pouvoir lui fournir des navires. Louis de Haro fera connaître cette décision à Mazarin. Il se mettra également en relations avec le ministre de Louis XIV pour régler la question des contributions que les Français prétendent encore lever pour un délai plus long qu'il ne paraît admissible à Caracena.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 52.

1671. Madrid, 11 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

En suite de l'éloge que Caracena a fait du duc d'York, Philippe IV a décidé de donner à ce prince la charge de Capitaine général de la flotte de la mer océane. Il espère que le duc rendra des services dans la guerre contre le Portugal et que sa désignation fera de l'effet sur les Portugais. Il pense aussi que le duc se mettra volontiers aux ordres de Don Juan (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 60.

1672. Madrid, 15 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Envoi d'un exemplaire du traité de paix conclu avec la France, avec ordre de l'exécuter (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 62.

1673. Madrid, 15 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Il y a à Madrid un ambassadeur du roi de Pologne qui demande au nom de son maître un dédommagement pour sept navires qui ont été jadis prêtés à l'Espagne par son père Sigismond III. Le Roi charge Caracena de faire une enquête sur le fondement de cette réclamation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 66.

(1) Voir la réponse de Caracena, le 17 mars suivant (fol. 98).

(2) Cet ordre est encore renouvelé le 24 mars suivant (fol. 103). — Le 22 juillet, Caracena déclare s'y être conformé (fol. 243).

1674. Madrid, 2 mars 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet des affaires d'Angleterre. Le Roi désire accomplir les promesses faites à Charles II, récupérer Dunkerque et surtout s'accommoder avec le Parlement anglais. La paix avec l'Angleterre serait extrêmement avantageuse pour la récupération du Portugal. Il prescrit à Caracena de prêter l'oreille à toute proposition qui pourrait être faite par un des différents partis anglais. Il est décidé à exécuter les conventions conclues avec Charles II. La récupération de Dunkerque serait bien profitable, mais il faut renoncer à tenter de la faire de vive force. On a retardé l'envoi des troupes des Pays-Bas en Espagne, jusqu'au moment où on pourra déterminer la meilleure voie à suivre et le montant des effectifs. C'est la tournure que prendront les affaires d'Angleterre qui indiquera la ligne de conduite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 75.

1675. Bruxelles, 17 mars 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

15

Caracena attendra la réponse que Mazarin doit donner à Luis de Haro à propos de la perception des contributions au plat-pays. Il craint que les Français ne se laisseront pas convaincre, à cause de leur prétention de se conduire à leur guise. Ils ont retardé la restitution des places mêmes après l'échange des ratifications, dans le but évident d'arriver aux termes fixés pour le paiement de ces contributions. La conduite du Conseil des Finances des Pays-Bas, qui a refusé deux fois d'obéir aux ordres du Gouvernement général et dont les receveurs ont continué de percevoir des contributions du même genre, fournit un excellent prétexte aux gouverneurs français. Caracena reconnaît le droit qu'ont les Conseils de répliquer aux ordres qui leur sont donnés, en faisant voir les objections qui militent contre ces ordres, mais en l'occurrence l'usage de ce droit pourrait causer un réel dommage. Les contributions que les Français prétendent lever montent de 1,500,000 à 2,000,000 de florins. On aurait pu se réconcilier avec l'Angleterre après la mort d'Olivier Cromwell, avant qu'eût commencé ouvertement le conflit avec le parlement anglais et l'armée. La raison, qui a empêché le rétablissement de la paix, est, d'après l'opinion de Caracena, que l'on ne pouvait

traiter avec les Anglais sans faillir aux engagements pris envers Charles II. Il y a peu d'espoir de pouvoir récupérer Dunkerque autrement que par les armes. La possession de cette place par les Anglais est souverainement préjudiciable, tant pour le présent que pour l'avenir. On aurait pu la réduire par la force des armes ou par la faim. Caracena insiste encore sur la possibilité de l'attaquer avec succès, mais déclare se conformer aux ordres du Roi. Il a fait connaître à Charles II les ordres reçus de Madrid au sujet du secours qu'il fallait lui accorder et le monarque anglais s'est déclaré très satisfait de la manière dont on favorisait ses intérêts. D'autre part, Caracena a pu constater que Mazarin est prêt à assister Charles II, mais sous des réserves et en secret, car il ne veut pas provoquer une guerre avec l'Angleterre. Le Gouverneur fait part longuement des discussions qu'il a eues avec des agents anglais sur la politique de la France et de l'Espagne à l'égard de Charles II et termine en déclarant que s'il faut remettre 3,000 hommes au monarque anglais, il n'y aura pas moyen d'envoyer de l'infanterie en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 92.

1676. Madrid, 24 mars 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les armateurs de course de Dunkerque ont fait rapport sur les services qu'ils ont rendus à la cause royale. Ils font observer que Dunkerque est aux mains des Anglais, qu'Ostende est bloqué souvent, que ce sont là des entraves à l'exercice de la course. Ils ont demandé la permission d'armer leurs frégates dans les ports d'Espagne avec la jouissance de tous les avantages reconnus aux armateurs espagnols. Ils ajoutent qu'on évitera ainsi de voir les marins sans emploi passer au service des Hollandais et des Anglais. Le Roi convient de l'opportunité qu'il y a à faire venir les frégates en Espagne, et charge Caracena d'assurer les armateurs qu'on leur fera bon accueil, qu'on leur permettra de faire usage des patentes délivrées aux Pays-Bas, qu'on leur concédera, en cas de besoin, d'autres patentes. Les ports de La Corogne et de Ferrol, de San-Lucar et Puerto Real sont désignés comme lieux d'attache des corsaires. Ceux-ci seront traités comme les

Espagnols eux-mêmes, à condition qu'ils s'engagent à ne rien entreprendre contre des vaisseaux de cette nationalité et fassent lever des patentes dans les ports espagnols. Caracena les engagera à croiser de préférence près du détroit de Gibraltar et au large de Lisbonne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 109. 5

1677. Madrid, 7 avril 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Caracena a fait savoir que Mazarin négocie avec le prince-évêque de Liège l'échange des villages qu'il occupe dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et a insisté sur le dommage qui en résulterait pour l'Espagne. Caracena s'est efforcé d'entraver ces négociations, il voudrait acquérir les endroits 40 en question pour l'Espagne, encore qu'il craint qu'on ne demande en retour le Limbourg. Le Roi réclame à Caracena un rapport sur ce qu'on pourrait offrir au prince-évêque en compensation de ses possessions dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 115. 45

1678. Madrid, 7 avril 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi a reçu la lettre de Caracena annonçant que les gouverneurs français avaient été chargés de procéder à la remise des places fortes, mais que celle d'Avesnes et de Juliers ne se ferait que quand on serait sûr que les clauses relatives à Condé se trouvaient exécutées. Le Roi 20 déclare que l'évacuation de Juliers doit être faite au préalable et que Neubourg doit donner l'assurance qu'il ne vendra pas la place et n'y mettra d'autre garnison que ses propres troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 121.

1679. Bruxelles, 10 avril 1660. — *Caracena à Philippe IV*. 25

Le parlement anglais a été dissous et on en a convoqué un nouveau à Londres pour le 5 mai. Jusque-là il n'y a rien à faire. Il faut attendre pour voir la tournure que prendront les événements. Le Gouverneur

n'a plus rien à signaler à propos de l'aide à prêter à Charles II, qui attend toujours la réponse de Mazarin. Caracena croit qu'il ne faut pas attendre grand chose de ce côté. Il observera les ordres donnés par rapport à Dunkerque.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 266, fol. 125.

1680. Bruxelles, 10 avril 1660. — *Caracena à Philippe IV*.

Le receveur général des domaines du Luxembourg a prié les autorités de la ville de Trèves de payer les arriérés du droit de garde et de protection qui revient au Roi. L'archevêque de Trèves s'est plaint de 40 cette réclamation et Caracena en a saisi le Conseil d'État. Le Roi doit faire connaître sa volonté à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 128 (1).

1681. Madrid, 13 avril 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Malgré les ordres du Roi, le Gouverneur a déposé les dépêches relatives aux matières discutées dans les Conseils des Pays-Bas à la Secrétairerie d'État espagnole, sans en faire part aux dits Conseils qui ignorent ainsi ce qu'il est advenu de leurs consultes. Par le canal de la même Secrétairerie, Caracena avait demandé une consulte et procédé à la nomination d'un conseiller privé sans entendre le Conseil d'État. Le 20 Roi le prie d'observer ponctuellement les instructions qui lui ont été données et qui dans les cas précités ont été méconnues.

Estado, 2097.

1682. Madrid, 13 avril 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi a nommé le comte de Fuensaldaña ambassadeur extraordinaire à Paris. Caracena entretiendra de bonnes relations avec lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 136.

(1) Voir les annexes (fol. 130). — Le 26 août 1660, Philippe IV donne ordre d'arrêter provisoirement la perception de cette redevance (fol. 303).

1683., 29 avril 1660. — *Consulte de Conseil suprême de Flandre.*

Sur les prétentions des États de Bourgogne défendues par le conseiller Michotey.

Secretarias provinciales, reg. 2628. 5

1684. Villareal, 7 mai 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le président et les juges de la Chambre mi-partie érigée ensuite du traité de Munster, pour l'arrangement des questions contestées, ont fait savoir que les Hollandais désirent la dissolution de cette Chambre. Le Roi a prescrit à Gamarra d'en assurer le maintien; il charge cependant 40 Caracena d'entendre Gamarra à ce sujet et puis de lui faire rapport ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 168.

1685. Bruxelles, 15 mai 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen de pourvoir aux dépenses de la Secrétairerie d'État et de Guerre. Les marchands qui fournissent le papier et les autres néces- 15 sités refusent de continuer leur service, disant que ce serait leur ruine. Il est devenu ainsi impossible de travailler. Il serait opportun de rétablir l'usage ancien de percevoir certaines taxes pour toutes nominations et les actes semblables enregistrés à la Secrétairerie. Le paiement de ces taxes ne rencontrerait aucune difficulté. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 181.

1686., 3 juin 1660. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil suprême de Flandre a fait rapport sur une lettre du Conseil privé se plaignant de la mauvaise administration de la justice et du peu d'entente qu'il y a entre le Gouverneur général et les Conseils et 25

⁽¹⁾ Le 25 juin, Caracena déclare que les président et juges auraient pu s'abstenir de faire ces doléances, puisque Gamarra a fait savoir aux États-Généraux que le Roi ne consentirait pas à la dissolution de la Chambre (fol. 210).

réclamant l'observation des instructions sur la matière. Le Conseil d'État décide à son tour qu'il faut recommander au marquis de Caracena de gouverner selon le style de ses prédécesseurs et d'observer les instructions qu'il a reçues; il faut en même temps recommander au 5 Conseil privé d'avoir pour le Gouverneur général les égards qui lui sont dus.

Estado, 2096.

1687. Toulouse, 9 juin 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les cérémonies de la prestation de serment de maintenir le traité de 40 paix et de la remise de l'Infante, future épouse de Louis XIV, sont terminées. Le Roi retourne à Madrid ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 185.

1688. S. d. (première moitié de juin 1660). — *Résumé des documents relatifs à l'affaire des délégations et des jointes de Flandre* ⁽²⁾.

15 Le 17 mars 1659 le Roi, par le canal de la secrétairerie du Conseil suprême de Flandre, avait ordonné de supprimer les jointes et les délégations judiciaires, en renvoyant toutes les affaires aux tribunaux compétents, et cet ordre fut signifié au Conseil d'État des Pays-Bas et au Conseil privé. Une copie fut envoyée à Don Juan d'Autriche et une 20 autre au marquis de Caracena.

Le 2 août suivant, le marquis de Caracena montra les inconvénients qui surgiraient si les ordres pour les Pays-Bas n'étaient pas adressés directement au Gouverneur; il demandait que, si l'on envoyait à un Conseil une copie des ordres royaux, on ne les publiât pas sans son 25 intervention, comme cela s'était pratiqué avec la dépêche précitée (du 17 mars). Caracena signalait le bruit que cette dépêche avait provoqué.

⁽¹⁾ Le 1^{er} juillet, Caracena accuse réception de cette lettre (fol. 228).

⁽²⁾ Ce résumé a pour titre : *Relacion de lo que contienen los incluses papeles sobre la materia de las delegaciones y juntas en Flandes*. C'est un exposé de la désorganisation 30 administrative et judiciaire des Pays-Bas à cette époque et qui a dû être rédigé par le Conseil suprême de Flandre pour servir d'instruction au Conseil d'État. Les papiers inclus auxquels le titre fait allusion ont déjà été cités pour la plupart.

L'auteur de toute cette agitation était le président Hovynes qui voulait saisir le Conseil privé de la cause de Marco Grimminck pour faire mettre ce dernier en liberté, à raison du grand intérêt qu'il lui portait. Le Roi prescrivit au marquis d'exécuter l'ordre en question, mais il entendait que la cause de Grimminck restât entre les mains des juges qui avaient été chargés de l'instruire; quant à la demande du Gouverneur que les ordres lui fussent directement adressés, on aviserait (1).

Depuis on a reçu trois lettres de Caracena portant respectivement la date du 27 septembre, du 10 octobre et du 6 décembre 1659. Il résulte de ces lettres que les tribunaux n'obéissent pas, donnent des ordres contraires aux siens. Il n'y a plus de justice que celle voulue par les ministres pour leurs fins particulières. Le principal auteur de ce mal est le président Hovynes qui fait ce qu'il veut et se prévaut des dépêches qu'il reçoit du Conseil suprême de Flandre, pour soutenir que le Gouverneur n'a rien à voir dans l'administration de la justice (2). Le gouvernement est ainsi sans autorité. Pour annuler le pouvoir d'un ministre comme Hovynes, qui a commis tant d'excès, et avec lui celui du Conseil privé, il faut, dit Caracena, procéder à une *visite* contre quelques fonctionnaires.

Estado, 2096. 20

1689., 16 juin 1660. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Il faut supprimer les jointes et les délégations judiciaires. Il faut envoyer les dépêches relatives à la justice directement au Gouverneur général. Il faut enfin éviter les *visites*. Elles sont de peu d'utilité, empirent la situation, introduisent la rancune dans le cœur de ceux qui ont à la subir. Quant à ce que dit le Conseil suprême de Flandre des plaintes des tribunaux parce qu'on n'y observerait pas les instructions du gouvernement de Madrid, le Conseil d'Etat rappelle que le même Conseil de Flandre, peu de jours avant, avait fait écrire au marquis de

(1) *quedaba mirando en ello*. Voir la lettre du Roi à Caracena du 13 septembre 1659 (n° 1624).

(2) *Se vale de los despachos que le van del gobierno de Flandes desta corte para entrar en pretension de que el gobierno no tiene parte ninguna en lo que es de justicia.*

Caracena de donner satisfaction aux tribunaux. On doit donc croire que le marquis le fera. Et, en attendant, il est inutile de prendre une décision.

Estado, 2096.
Secretarias provinciales, 2456.

5

1690. Valladolid, 20 juin 1660. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi ordonne d'exécuter les ordres qu'il a donnés au sujet de Kinschot.

Secretarias provinciales, 2606.

1691. Bruxelles, 21 juin 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des candidatures préconisées par Gamarra pour le poste de consul d'Espagne à Middelbourg. Caracena déclare se rallier aux propositions de l'ambassadeur. Il ajoute qu'on ne peut donner au nouveau consul moins de 60 écus par mois, comme on le fait au consul espagnol d'Amsterdam (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 199.

1692. Bruxelles, 26 juin 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a été heureux de l'approbation donnée par le Roi à l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de Charles II. Au reste, le Roi aura sans doute appris que Charles II a été rétabli à Londres. Il a écrit depuis à Caracena pour lui manifester son désir de conclure une trêve. Philippe IV devrait faire connaître ses ordres relatifs à cette question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 214.

(1) Les candidats de Gamarra sont Pedro de Valckenissen, Rafael de Arredondo et Nicolas Vander Goes (fol. 200). — Le 23 septembre, Philippe IV déclare qu'il veut désigner un Espagnol et demande qu'on lui propose des candidats en se basant sur ce principe. Il réduit la solde à 50 écus (fol. 52).

1693. Madrid, 26 juin 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Il est opportun de désigner quelqu'un pour se rendre à Londres afin de présenter à Charles II les félicitations à l'occasion de son rétablissement sur le trône. Le choix du Roi s'est arrêté sur le prince de Ligne. Caracena fera des instances pour que l'intéressé accepte sa mission et lui donnera à ce propos une indemnité de 12,000 écus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 216.

1694. Madrid, 26 juin 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le duc de Neubourg a réclamé parce que, contrairement à la teneur du traité de paix, on ne lui a pas restitué certaines pièces d'artillerie se trouvant dans la place de Juliers. Caracena est invité à faire un rapport sur cette question ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 217.

1695. Madrid, 3 juillet 1660. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Au sujet des prétentions des nobles de Flandre et de Hainaut sur la forme à suivre pour leur payer les arrérages des sommes qu'ils ont empruntées pour le compte du Gouvernement, pendant la guerre de l'année 1587 et en Bourgogne sous les Archiducs. Il faudra, dit le Conseil suprême de Flandre, suivre le conseil du Gouverneur général et nommer une jointe de fonctionnaires désintéressés, ceux des tribunaux ne l'étant pas, qui élaborera un règlement. Le Conseil d'Etat est du même avis et trouve que Caracena doit choisir des ministres capables.

Estado, 2097.

1696. La Haye, 5 juillet 1660. — *Gamarra à Caracena.*

L'ambassadeur et en son absence le secrétaire Richard ont fait tout leur possible pour empêcher la dissolution de la Chambre mi-partie et obliger les États-Généraux à y envoyer leurs délégués. Seulement

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 219 et suiv.).

ceux-ci y mettent autant de résistance qu'ils peuvent, ce qui est en rapport avec le peu de souci qu'ils ont de la justice. Les États de Zélande ont particulièrement insisté pour obtenir la dissolution de la Chambre. Gamarra proteste de son zèle pour le maintien de la Chambre en question, malgré ce qui a été dit à ce propos par le président de la Chambre, Verheyen. Il répète qu'il a fait à ce sujet des démarches réitérées auprès des Hollandais ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 249.

1697. Madrid, 12 juillet 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les ministres de Louis XIV font des instances pour qu'on dresse le compte des dépenses faites de part et d'autre pour les prisonniers de guerre qui ont été remis en liberté. Caracena doit désigner un commissaire qui arrangera cette affaire avec le délégué français. Il fera rapport à Madrid de façon à pouvoir comparer ces comptes avec les comptes similaires qui devront se faire en Italie et en Catalogne et déterminer enfin laquelle des deux puissances reste débitrice vis-à-vis de l'autre ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 236.

1698. Madrid, 12 juillet 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le baron de Batteville est nommé ambassadeur du Roi à Londres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 266, fol. 238.

1699. Bruxelles, 17 juillet 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena se plaint du Conseil privé qui est sous l'influence du président Hovynnes.

Estado, 2097.

⁽¹⁾ Caracena communique cette lettre au Roi le 22 juillet suivant (fol. 248). — Le 24 octobre, le Roi insiste encore sur le maintien de la Chambre mi-partie (fol. 132).

⁽²⁾ Le 11 septembre, Caracena fait savoir qu'il a désigné comme commissaire, le maître de camp Francisco de Alvelda, gouverneur de Nieuport (fol. 38).

1700. Madrid, 20 juillet 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Philippe IV a pris connaissance de la lettre adressée par Cardeñas à Charles II insistant sur la conclusion d'un armistice, prélude du rétablissement de la liberté commerciale et de la conclusion d'une alliance. Le résident anglais à Madrid, Henri Benet a fait une démarche similaire. Le Roi se rend à ces désirs. Il prescrit que les vaisseaux anglais soient admis dans les ports de tous ses États et qu'on cesse tout acte d'hostilité. La publication de l'armistice sera ordonnée dès que Charles II aura fait une publication semblable en Angleterre. En attendant, Caracena n'en donnera pas moins les ordres requis pour l'accueil à faire aux navires anglais et la cessation des hostilités ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 240.

1701. Madrid, 24 juillet 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a pris connaissance des propositions que Caracena lui a faites pour le remplacement du conseiller Van der Piet qui retourne aux Pays-Bas. Il a désigné Malineus pour faire partie du Conseil suprême et charge Caracena de lui intimer l'ordre de venir au plus vite, sous peine d'être considéré comme désobéissant.

Il y a encore une deuxième place vacante au Conseil suprême par la mort de Coxie. Caracena est chargé d'indiquer les sujets qui pourraient le remplacer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 252.

1702. Madrid, 7 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les Irlandais ont fait savoir que depuis quatre-vingts ans ils ont été au service du Roi et qu'en temps de paix on a toujours laissé subsister quelques compagnies de cavalerie. A l'heure actuelle on a réduit le nombre des compagnies à une. Le Roi approuve le maintien de cette compagnie et défend de la réformer sans son ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 278.

⁽¹⁾ Le 13 août, Caracena promet de se conformer à ces ordres, tout en faisant observer que la garnison anglaise de Dunkerque continue ses actes d'hostilité à l'égard des Pays-Bas (fol. 289).

1703. Bruxelles, 7 août 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur a appris que malgré les promesses qu'il avait faites à ce sujet à Gamarra, Charles II a reçu en audience l'ambassadeur du tyran de Portugal. Il prétend se justifier par le fait qu'il a cédé aux instances de tous les marchands, particulièrement ceux de Londres, qui craignaient la séquestration de leurs marchandises à Lisbonne. Il a ajouté qu'il s'agissait exclusivement d'affaires d'ordre commercial, qu'on ne ferait rien qui soit préjudiciable à l'Espagne. Caracena a communiqué l'affaire au prince de Ligne et à Cardeñas et prie le Roi d'envoyer des instructions à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 280.

1704. Madrid, 12 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le nonce de Madrid a fait de nouvelles plaintes sur l'attitude du Gouvernement des Pays-Bas. Le Conseil privé a envoyé — d'après ce que prétend ce prélat — des lettres circulaires déclarant que si les bulles dogmatiques n'avaient pas besoin de *placet*, cependant il fallait les examiner au préalable, pour voir si elles étaient vraiment telles. Le nonce demande au Roi de déclarer que l'obligation du *placet* se limite aux bulles bénéficiales et que pour les autres il n'est besoin ni de *placet*, ni de *vidit*. Caracena est invité à faire connaître son avis, après avoir entendu le Conseil privé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 282 ⁽¹⁾.

1705. Bruxelles, 14 août 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Rapport du marquis sur les travaux à faire au port d'Ostende. En supposant même qu'on puisse récupérer Dunkerque, il n'en serait pas moins nécessaire de fortifier Ostende, car un seul port ne peut suffire pour assurer la défense d'une province.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 289.

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 284 et suiv.).

1706., 22 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a désigné les présidents des Conseils d'Artois et de Luxembourg pour procéder, d'accord avec les commissaires français, à la délimitation des nouvelles frontières. Il prescrit à Caracena d'entretenir de bonnes relations avec les agents français ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 300.

1707. Madrid, 26 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le comte Charles Rhingraff a fait savoir qu'il a épousé Marie-Gabrielle de Lalaing, dame d'Hoogstraeten et a demandé d'être reçu en grâce par le Roi. Il prétend avoir fait profession de foi catholique à Liège et avoir vécu depuis en bon catholique. Le Roi fait droit à sa demande et lui permet de rester aux Pays-Bas ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 301.

1708. Madrid, 31 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Lionne a demandé à Fuensaldaña qu'on lève la saisie faite des biens appartenant à des Français et situés aux Pays-Bas, de façon à ce qu'on puisse faire la réciproque en France. Le Roi ordonne de le faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 266, fol. 314.

1709. Bruxelles, 2 septembre 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Lorsque les Français ont restitué les places désignées par le traité de paix, Caracena s'est décidé à en faire l'inspection. Bergues-Saint-Winoc est la dernière ville forte des Pays-Bas, sa conservation importe souve-

⁽¹⁾ Le 25 septembre, Caracena promet de se conformer à cet ordre et ajoute que les deux présidents sont partis pour Saint-Omer où doit avoir lieu la première conférence (fol. 55).

⁽²⁾ Citons encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 août, pour le comte d'Isenghien, gouverneur de la Gueldre (fol. 304), pour le soldat espagnol Mathias Diaz (fol. 306), pour la veuve du commissaire Jean Jérôme de Jauregui (fol. 308).

rainement, Caracena juge nécessaire d'y faire certains travaux, dont il explique la portée au Roi. Il faudra dépenser, à cet effet, 170,000 florins. Il y a aussi des améliorations à apporter à Furnes, pour 14,000 florins. On espère d'ailleurs que la récupération de Dunkerque assurera la couverture de Bergues et de Furnes. Le Gouverneur a chargé le Conseil des Finances de chercher à trouver les ressources nécessaires, mais celui-ci prétend que c'est chose impossible. Le Roi devrait envoyer, à cet effet, une somme considérable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 1 ⁽¹⁾.

1710. Madrid, 4 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de proposer trois candidats pour la dignité d'archiprêtre à la cathédrale de Saint-Omer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 25.

1711. Madrid, 9 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les corsaires d'Ostende ont saisi trois vaisseaux anglais dans le détroit de Gibraltar. Le Roi a voulu faire saisir la cargaison des prises, mais les corsaires ont réussi à en conserver une bonne partie. Si les capitaines de ces vaisseaux de course arrivent aux Pays-Bas, Caracena les fera mettre en prison.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 26 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir en annexe une consulte du Conseil des Finances datée du 14 avril (fol. 3).

⁽²⁾ Il y a encore à signaler une série de lettres relatives à des affaires particulières : le 2 septembre, pour la garde allemande de la Cour des Pays-Bas et son capitaine le comte de Attimis (fol. 5), pour le prince d'Epinoÿ et le vicomte de Gand, frères (fol. 12); le 4 septembre, pour le comte d'Egmont, prince de Gavre (fol. 17); le 10 septembre, pour l'abbé de Mercy et le comte de Bassigny (fol. 29), pour le maître de camp de cavalerie Diego Salcedo (fol. 32); le 11 septembre, pour le duc de Juliers (fol. 34), pour le conseiller Steenhuys (fol. 40), pour le capitaine Laurent Scryvers (fol. 42); le 22 septembre, pour le capitaine Juan Baptiste Plazaro (fol. 44), pour Jean Georges, baron de Beck (fol. 46), pour le marquis de Messimieux (fol. 48), pour Louis François de Grysperre, capitaine (fol. 49); le 30 septembre, pour Louis Roger Claris (fol. 56); le 3 octobre, pour Roger Vanden Wauwere (fol. 63), pour le comte de Ligneville (fol. 64), pour le maître de camp Diego de Salcedo (fol. 67), pour le comte de Attimis, capitaine de la garde des hallesbardiers

1712. Madrid, 10 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi désire assurer les sympathies des Électeurs de Cologne et de Mayence à la maison de Habsbourg. Celui de Cologne a fait connaître son intention de lever de nouvelles taxes sur les marchandises qui se débitent à Liège et prétend qu'il n'en résultera pas un tort appréciable ⁵ pour les habitants des Pays-Bas. Caracena écoutera à ce sujet les ministres belges et puis fera rapport au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 27.

1713. Madrid, 10 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a fait publier à Madrid un décret remettant en vigueur le traité ¹⁰ de paix conclu avec l'Angleterre en 1630. Il ordonne à Caracena d'en

(fol. 69); le 5 octobre, pour le duc de Lorraine (fol. 77); le 6 octobre, pour le Bourguignon Cleriandus Alix (fol. 80); le 7 octobre, pour la princesse d'Orange (fol. 82); le 9 octobre, pour l'abbé de Mercy, (fol. 85); le 11 octobre, pour le fils posthume du prince de Cantecroix et de Béatrix de Cusance (fol. 101), pour les religieuses du couvent de la Conception à Enghien (fol. 102), pour le surintendant Valcarcel (fol. 103); le 15 octobre, pour François Goethals et André de Lados (fol. 111), pour Jean Vecquer, secrétaire du Conseil suprême (fol. 115), pour le capitaine Diego Vasquez Galan (fol. 116); le 21 octobre, pour les héritiers du pagador général Nicolas Vincent Scorza (fol. 118); le 24 octobre, pour le prince d'Épinoy et le vicomte de Gand (fol. 134), pour les héritiers du pagador général ²⁰ Ulloa (fol. 135); le 25 octobre, pour ceux du pagador Scorza (fol. 141), pour les frères prêcheurs irlandais établis à Louvain (fol. 169), pour le comte de Attimis (fol. 170); le 6 novembre, pour Marie Proskoski, fille d'Henri Proskoski, jadis au service des archiducs (fol. 174), pour Isabelle de Bourgogne, duchesse de Pontdevaux (fol. 177), pour Jean de Billy, auditeur de la Chambre des Comptes à Dôle (fol. 178), pour les États de la ²⁵ Franche-Comté de Bourgogne (fol. 179), pour le prince d'Épinoy (fol. 214-220); le 11 novembre, pour Valcarcel (fol. 216); le 18 novembre, pour le prince de Rebecq (fol. 228), pour le comte Carlos Reingraff (fol. 230), pour le Dr Clenardo Alix (fol. 232), pour le prince d'Orange (fol. 234); le 20 novembre, pour le receveur général Marc Grimmingh (fol. 239); le 26 novembre, pour le secrétaire Vincent Richard (fol. 241), pour l'abbé de Mercy ³⁰ (fol. 249), pour Valcarcel (fol. 251); le 27 novembre, pour le comte de Bucquoy (fol. 253); le 2 décembre pour Diego de Gradilla (fol. 255); le 10 décembre, pour le comte de Ligneville (fol. 257); le 15 décembre, pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 261); le 18 décembre, pour le roi d'armes Pierre Albert de Launay (fol. 263), pour le trésorier Kinschot (fol. 265), pour les chanoinesses d'Andenne (fol. 266); le 27 décembre, pour le sergent-major Francisco de Sorrivas (fol. 274), pour le capitaine Miguel de Cordova (fol. 275), pour le receveur général Marc de Grimminghen (fol. 276), pour le comte de Salazar (fol. 277), pour l'abbaye de Saint-Bernard à Anvers (fol. 278).

assurer l'exécution pour ce qui concerne les Pays-Bas. Le même jour, il prescrit la restitution des prises faites aux Anglais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, rag. 267, fol. 30-31 (1).

1714. Madrid, 23 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

⁵ Le Roi a appris avec satisfaction que Charles II, le duc d'York et le marquis d'Ormond ont touché une partie des secours qui leur avaient été promis. On tâchera d'envoyer l'argent nécessaire pour le paiement du reste. Caracena a eu raison de faire partir des Pays-Bas un Anglais qui témoignait peu d'affection à Charles II. Le Roi tâchera d'envoyer ¹⁰ ce qui est nécessaire pour la conservation de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 53.

1715., 26 septembre 1660. — *Philippe IV au marquis de Caracena.*

Le Roi se plaint du nombre excessif de fonctionnaires aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2628.

¹⁵ 1716. Bruxelles, 2 octobre 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Charles II s'est plaint de ce que les corsaires aient continué de faire des prises depuis son rétablissement en Angleterre et que c'était chose contraire aux rapports de bonne amitié existant entre lui et le roi ²⁰ d'Espagne. Philippe IV a ordonné de restituer toutes les prises faites récemment. Charles II a prescrit de remettre en liberté tous les sujets espagnols qui se trouvaient prisonniers dans ses États, Caracena fera de même aux Pays-Bas à l'égard des prisonniers de nationalité anglaise. Le Gouverneur objecte que les Anglais eux-mêmes ont continué leurs ²⁵ actes d'hostilité sur mer après le retour de Charles II à Londres. Il

(1) Le 23 septembre, Philippe IV envoie à Caracena le texte de ce traité avec ordre de le faire publier aux Pays-Bas (fol. 51-54).

ajoute que la restitution sera très difficile à faire, beaucoup de prises sont déjà vendues et ont changé plusieurs fois de main. Plusieurs armateurs qui ont fait ces prises sont des armateurs de fortune. Si on va les inquiéter pour cette restitution, ils se rendront en Zélande ou à Calais. D'ailleurs, ils ont agi de bonne foi. Les prétentions de Charles II 5 sont inspirées par des vues intéressées.

Au sujet des prisonniers, Caracena rappelle qu'on avait négocié antérieurement un échange avec le gouvernement républicain et que cet échange avait commencé au moment où le général Monck dirigeait les affaires d'Angleterre. Il est vrai qu'on a rencontré des difficultés ⁽¹⁾ 10 pour l'embarquement de 50 prisonniers anglais qui restaient à Ostende, mais ces difficultés ont été surmontées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 57.

1717. Bruxelles, 3 octobre 1660. — Caracena à Philippe IV.

Le Gouverneur promet d'obéir à l'ordre royal prescrivant l'envoi d'un 15 délégué à la Diète de Ratisbonne, au titre du Cercle de Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 66.

1718. Madrid, 5 octobre 1660. — Philippe IV à Caracena.

Le Roi a décidé de permettre aux ecclésiastiques qui sont ses sujets de vendre les biens qu'ils possèdent dans le territoire des Provinces- 20 Unies. Gamarra a fait des démarches pour que ces mêmes ecclésiastiques soient exempts du paiement d'un droit de 40 % pour les biens qu'ils possèdent là-bas, quand le titulaire de la fonction à laquelle la possession de ces biens est attachée vient à changer. Le Gouverneur est invité à faire examiner par le Conseil privé et par le Conseil de Brabant 25 si la perception de ce droit est contraire à la teneur du traité de Munster.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 78.

⁽¹⁾ Le Gouverneur raconte que plus de 200 femmes, épouses, sœurs et mères de soldats au service de l'Espagne et captifs en Angleterre, firent une manifestation devant la prison de Bruxelles, prétendant qu'il ne fallait pas laisser partir les Anglais, tant que leurs 30 propres parents ne seraient pas revenus. Il y a une lettre de Caracena relative à la même affaire le 9 octobre (fol. 98). Le 12 décembre, le Roi prescrit de la terminer suivant les règles de la justice (fol. 259).

1719. Madrid, 7 octobre 1660. — Philippe IV à Caracena.

Le Roi convient de l'utilité d'acquérir les possessions du prince-évêque de Liège situées dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il a avisé Fuen-
saldaña de la question. Celui-ci a fait savoir qu'on a appris à Paris que
5 Caracena avait été visiter les places situées sur la Sambre et Mazarin
a déclaré que cet empressement avait causé de l'ombrage au Gouverne-
ment français. Caracena doit éviter tout ce qui pourrait froisser les Fran-
çais, il devra à l'occasion se servir de l'intermédiaire d'un agent expert,
qui agira d'une façon dissimulée. Tant que les Français ne cherchent
10 pas à acquérir eux-mêmes les places en question, Caracena ne s'en
souciera pas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 81.

1720. Madrid, 8 octobre 1660. — Philippe IV au marquis de Velada,
président du Conseil suprême de Flandre.

15 Le Roi lui apprend qu'il a décidé que le comte de Marchin, maître de
camp général en Flandre, entrerait au Conseil d'Etat et y aurait le
même rang que le baron de Balançon qui occupa ce même poste de
maître de camp général. Le Conseil de Flandre se le tiendra pour dit et
expédiera au comte la dépêche dans la forme ordinaire.

Secretarias provinciales, liasse 2457.

20

1721. Madrid, 11 octobre 1660. — Philippe IV à Caracena.

Lors de la perte d'Arras, l'abbaye de Saint-Vaast était sans titulaire.
Un nouvel abbé fut nommé par Louis XIV et un autre par Don Juan.
Lorsque le titulaire français mourut, il fut remplacé par Mazarin et
25 celui-ci a demandé à Philippe IV de confirmer sa désignation. Le Roi
est prêt à condescendre à cette demande. Caracena avisera aux moyens
de désintéresser le prélat nommé par Don Juan, si c'est nécessaire ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 107.

⁽¹⁾ Il y a aussi une lettre de Caracena à ce sujet, à la date du 14 octobre (fol. 109).
30 et une autre lettre du Roi, le 12 novembre (fol. 226).

1722., 4 octobre 1660. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

A propos de l'administration des Pays-Bas. Le marquis de Caracena doit observer les instructions qui lui ont été données.

Estado, 2097 ⁽¹⁾.

1723., 29 octobre 1660. — *Consulte du Conseil suprême de 5 Flandre.*

Sur la question de savoir si Marchin outre son traitement de maître de camp général touchera celui de conseiller s'élevant à 12,000 florins, soit environ 4,000 réaux d'argent. Le Conseil est d'avis de lui accorder cette solde supplémentaire et le Roi approuve.

10

Secretarias provinciales, liasse 2457.

1724. Bruxelles, 3 novembre 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des bonnes dispositions du comte Egon de Furstemberg, ministre du prince-évêque de Liège, Caracena déclare qu'il faudra attendre les événements pour en juger.

15

Le prince-évêque désire que le Roi renonce à toute opposition aux taxes qu'il veut établir sur les marchandises, qui se débitent à Liège. En réalité, il veut les percevoir sur toutes les marchandises transportées par la Meuse, ce qui est contraire aux accords faits avec les ducs de Brabant et les comtes de Namur et ne peut donc se faire sans l'autorisation expresse du Roi. Caracena a protesté auprès du prince-évêque. Le procureur fiscal de Namur a intenté un procès devant le Conseil de cette ville, à cause des droits perçus à Dinant. Le Roi recevra à ce sujet un rapport détaillé, quand on aura réuni tous les documents nécessaires. Ce serait un tort grave fait aux sujets des Pays-Bas. Les Hollandais se disposent à protester également et ont proposé à Gamarra d'agir de concert. Caracena a écarté cette action commune, disant que chacun

⁽¹⁾ Le Conseil discute encore au même sujet le 16 octobre suivant et renvoie l'affaire au Conseil suprême de Flandre. (*Ibid.*)

n'avait qu'à agir de son côté. D'ailleurs on dispose d'un moyen facile pour entraver les projets de l'Électeur; il n'y a qu'à arrêter à Namur et à Navagne le passage des embarcations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 172.

5 1725. Bruxelles, 6 novembre 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

A propos de l'affaire de l'abbaye de Saint-Hubert, Caracena s'est mis en rapport avec Fuensaldaña. Il a fait voir le peu de raisons qu'ont Louis XIV et l'Électeur de Cologne de se mêler de la question ni à propos du traité, ni à cause de la garantie donnée par l'Empire. L'abbé de Saint-Hubert réclame sans fondement. D'ailleurs depuis des années les chefs de cette abbaye prétendent se soustraire à la souveraineté du roi d'Espagne. Cette prétention n'a jamais été admise : on n'a jamais toléré l'intervention de l'Empire ni encore moins celle de la France. Les contestations à ce sujet ont toujours été vidées au Conseil de Luxembourg, ou en appel au Grand Conseil de Malines. Les abbés de Saint-Hubert ont constamment reconnu la juridiction de ces deux tribunaux. Ils se sont soumis aux sentences rendues par ces juges. L'abbé actuel veut profiter de la situation présente. Il a eu recours à l'intervention de Louis XIV et de l'Électeur de Cologne. La démonstration faite par le maréchal de Faber, gouverneur de Sedan, est une violation manifeste du traité de paix. L'intervention de l'Électeur n'est pas plus justifiée, puisque l'abbé ne songe pas à se prétendre sujet liégeois, mais veut être considéré comme neutre. Il semble toujours disposé à protéger ceux qui veulent se soustraire à l'autorité du Roi. Il est intervenu aussi en faveur de l'abbaye de Thorn, qui relève cependant incontestablement du duché de Gueldre. Il a prétendu s'opposer à la décision prise de loger des troupes sur le territoire de l'abbaye. Caracena insiste sur ces mauvais procédés. Il ajoute que la souveraineté royale s'étend sur beaucoup de possessions ecclésiastiques et autres, qui pourraient se soustraire l'une après l'autre à l'obéissance royale, s'il leur suffit pour cela d'invoquer la protection d'un prince quelconque de l'Empire. Il convient que le Roi refuse d'admettre l'intervention de l'Électeur dans la question de Saint-Hubert et de la traiter devant des commissaires français. Ce serait

un exemple pernicieux. Depuis des années les abbés de Saint-Hubert ont reconnu la juridiction de Grand Conseil, il faut absolument maintenir ce droit. Le gouverneur de Sedan a fait saisir un capitaine et des soldats au service du Roi, logés sur le territoire de Saint-Hubert. C'est un acte de mauvaise foi et une violation évidente de la paix. Les représailles dont Lionne a menacé Fuensaldaña sont un acte de violence, comme les Français ne cessent d'en commettre. Caracena répète qu'il serait inadmissible que le Roi consentît à plaider devant des commissaires français, à propos d'une contestation qu'il a avec un de ses sujets.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 180 ⁽¹⁾. 40

1726. Bruxelles, 20 novembre 1660. — *Caracena à Philippe IV*.

A propos de la volonté royale de maintenir en activité la Chambre mi-partie, Caracena fait observer qu'il faudra faire preuve en l'occurrence d'une certaine vigueur. Les Hollandais reconnaissent le peu de fondement de leurs prétentions, veulent dissoudre la Chambre et négocier par voie de conférences, espérant que cette procédure leur sera plus profitable, comme ce fut le cas dans la question des pays d'Outre-Meuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 235.

1727. Madrid, 26 novembre 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Ordre de rétablir dans tous ses droits Dom Nicolas du Bois, abbé de Saint-Amand.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 243.

1728. Madrid, 26 novembre 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Ordre d'envoyer des oiseaux pour la volière royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 267, fol. 247. 25

(1) Voir d'abondantes annexes (fol. 188 et suiv.).

1729. Madrid, 26 novembre 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Au sujet des procès intentés à l'abbé de Mercy ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 4 v°.

1730., 30 novembre 1660. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol*.

Le 26 novembre le Roi comptant sur l'autorisation de l'Empereur avait demandé au Conseil d'indiquer les personnes qui pourraient assister l'archiduc, son neveu ⁽²⁾, et faire partie de sa maison; il avait demandé

(1) La lettre est communiquée au chef-président par un décret du 13 janvier 1661. Voir encore le 11 octobre 1660, une lettre relative à Caroline d'Autriche, décret du 12 janvier 1661; le 25 octobre 1660, pour le comte de Attimis, décret du 13 janvier 1661; le 20 février 1660, pour le baron de Beck, dont le père a été tué à la bataille de Lens, décret du 29 janvier 1661; le 6 novembre 1660, pour Isabelle de Bourgogne, duchesse de Pontdeveaux, décret du 5 février 1661; le 8 janvier 1661, pour Louis de Gysperre, décret du 22 janvier 1661; le 18 mars 1661, pour le duc Charles de Lorraine, décret du 11 avril 1661; le 10 mars 1661, pour la marquise douairière de Leganès, décret du 22 avril 1661; le 11 février 1661, pour le prince de Barbançon, décret du 23 avril 1661; le 31 mars 1661, pour le comte de Rœulx, décret du 31 mai 1661; le 10 mars 1661, pour Louis Roger Clarisse, décret du 29 juin 1661; le 1^{er} avril 1661, pour Jean-Baptiste Vander Zypen, chanoine à Bruges, décret du 28 juin 1661; le 2 mai 1661, pour Ignace Vander Beke, chanoine de Sainte-Pharalldé à Gand, décret du 30 juin 1661; le 6 mai 1661, pour Anna de Santa Maria, décret du 17 juillet 1661; le 17 mai 1661, pour le cavalier Antoine Bossel, décret du 26 juillet 1661; le 4 juin 1661, pour Geronimo de Salas, concierge du Palais, décret du 11 août 1661; le 6 février 1660, pour Philippe Hubert, huissier du Conseil suprême, décret du 22 août 1661; le 6 juillet 1661, pour le baron de Wallengorff, vice-chancelier de l'Empire, décret du 28 août 1661; le 20 juin 1661, pour l'abbé Henri Joyes, décret du 28 août 1661; le 18 juillet 1661, pour le prince de Barbançon, décret du 5 septembre 1661; le 3 juillet 1661, pour le prince d'Epinoy, décret du 10 septembre 1661; le 30 avril 1661, pour la comtesse de Nassau, décret du 19 septembre 1661; le 23 juillet 1661, pour le colonel Pierre Ernest de France, de la compagnie des halbardiers de la Cour, et la veuve de feu le seigneur Romré, commandant de la même compagnie, décret du 16 octobre 1661; le 17 août 1661, pour Pierre de Bouloigne, prévôt de Soignies, décret du 16 octobre 1661; le 1^{er} septembre 1661, pour Jean Ernest de la Vigne, chanoine de Saint-Aubin à Namur, décret du 16 octobre 1661; le 17 août 1661, pour le comte d'Egmont, décret du 25 octobre 1661; le 2 octobre 1661, pour Geronimo de Salas, concierge du Palais, décret du 31 octobre 1661; le 15 mai 1661, pour Jean Botin, secrétaire du Conseil suprême, décret du 5 novembre 1661; le 17 octobre 1661, pour Philippe Ryckewaert, conseiller au Conseil de Brabant, décret du 17 novembre 1661.

(2) L'archiduc Sigismond, gouverneur désigné pour les Pays-Bas.

aussi d'examiner si Marchin pourrait garder son poste. Le Conseil a voulu, au préalable, revoir les instructions relatives à la formation de la maison de l'archiduc Léopold-Guillaume et de celle de Don Juan, parce qu'elles établissaient les choses sur un pied plus simple que celle du Cardinal-Infant. Vu l'état du trésor et des Pays-Bas, état que Sa Majesté 5 connaît, il est nécessaire de chercher à restreindre les dépenses autant que possible. Il faut absolument que les emplois de premier ministre, de grand majordome et de gouverneur des armes soient réunis sur une seule tête, parce qu'un premier ministre doit pouvoir satisfaire à la fois au service d'un prince jeune et au gouvernement civil et militaire du 10 pays, et il ne faut pas que la rivalité au sujet de l'exercice de ces fonctions empêche d'atteindre le but que l'on vise. Or, souvent les deux administrations (civile et militaire) ont été séparées.

Le comte de Marchin ne sera plus à sa place aux Pays-Bas. Il a une cédula du Roi pour exercer l'office de maître de camp général, mais 15 sans autre autorité que celle d'un commandant supérieur. S'il dit avoir celui de généralissime et de gouverneur des armes, postes auxquels il faut pourvoir, cela va à l'encontre de la mission qu'on lui a confiée. Il faut ajouter qu'il est Liégeois et a servi les rois de France et d'Angle- terre; s'il tenait en main les clefs du trésor, dans le premier et dans le 20 second des emplois susdits, il ne pourrait, avec les inclinations qu'on lui connaît, être d'aucune utilité. On doit donc lui donner le congé qu'il a sollicité le 17 mai pour pouvoir venir se jeter aux pieds de Sa Majesté!

Le Roi répond : il sera bon que le Conseil propose des candidats, j'ai ordonné de remettre à D. Blasco de Loyola les documents en question et 25 Marchin aura son congé.

Estado, 3860.

1731. Madrid, 23 décembre 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi a pris connaissance du rapport du Gouverneur général daté du 6 décembre précédent et relatif à la prétention du prince d'Épinoy (1) 30

(1) Alexandre Guillaume de Melun.

d'être rétabli en possession du patrimoine de son père, conformément aux clauses du traité de paix conclu avec la France. Le Roi rejette cette prétention.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 270.

5 1732. Madrid, 27 décembre 1660. — *Philippe IV à Caracena*.

Il convient absolument de renforcer l'escadre espagnole pour la campagne de 1661. Le Roi a prescrit d'envoyer à Caracena 100,000 écus pour quatre frégates qui se trouvent à Ostende et qui devront partir au plus vite pour l'Espagne. Caracena achètera aussi d'autres navires 10 comme il pourra, et tous ensemble viendront à Cadix. Il faudra si possible les munir de grosse artillerie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 273.

1733. Bruxelles, 28 décembre 1660. — *Caracena à Philippe IV*.

Le prince-évêque de Liège prétend non seulement lever des droits 15 à Dinant, mais même forcer les vaisseaux à rompre last. Ces nouveautés sont très préjudiciables au commerce et au droit du 60° que le Roi perçoit dans le comté de Namur. Les Liégeois ne peuvent percevoir aucune taxe sur la Meuse sans la permission du Roi. Caracena a protesté auprès du prince-évêque et il communique au Roi les consultes que 20 les Conseils lui ont remises à ce sujet. Il demande des instructions au sujet de la conduite qu'il y a lieu de tenir en face des prétentions de l'Électeur, préjudiciables aux intérêts du Roi. L'Électeur cherche un appui auprès du roi de France, qui s'insinue petit à petit comme médiateur : la France a toujours désiré être l'arbitre entre les conflits sur- 25 gissant entre les Pays-Bas et les États allemands voisins, ce que l'Espagne a sans cesse cherché à éviter. Caracena a averti Fuensaldaña. Après s'être mêlé de l'affaire de Saint-Hubert, Louis XIV veut intervenir dans une difficulté relative à Nassogne. L'enchevêtrement des frontières belge et liégeoise multiplie les difficultés.

30

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 267, fol. 279.

1734. Madrid, 27 décembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi prescrit de faire procéder à une nouvelle élection en vue de la nomination d'un abbé de Saint-Bernard près d'Anvers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 9 v° (1).

1735., 9 janvier 1661. — *Consulte du Conseil suprême de 5 Flandre.*

Le Conseil rappelle que l'on devait aux héritiers des marquis Leganès et de Los Balbases, successivement présidents et à ceux du comte de Solre, conseiller, plus de 160,000 réaux d'argent du chef des propines et des luminaires. Il propose de lever un nouveau droit sur les concessions des titres nobiliaires, notamment sur celui de baron accordé à des personnes qui ne pourraient pas invoquer des services militaires ou d'autres faits éclatants.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil, mais demande à connaître le montant de la nouvelle base, afin qu'il y ait un tarif fixe.

Secretarias provinciales, liasse 2458.

1736. Bruxelles, 15 janvier 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a fait part à Caracena de l'insistance des Anglais pour obtenir la restitution des prises faites récemment et a ordonné de rendre la part du produit de ces prises revenant au trésor royal. Il a prescrit aussi de faire examiner par voie de justice ce qu'il y a à faire pour le reste. Caracena promet de se conformer à ces ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 15 (2).

(1) La lettre est communiquée au Chef-président par un décret du 29 janvier 1661.

(2) Il y a encore à citer les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 6 janvier, pour les héritiers de Pierre du Rietz, fournisseur de l'armée (fol. 1); le 14 janvier, pour la sœur du baron de Wanghen, chanoinesse d'Andenne (fol. 6); le 15 janvier, pour les héritiers du comte Jean de Nassau (fol. 7), pour Joseph Vander Leene (fol. 8), pour le prince de Rebecq (fol. 10), pour l'abbé de Mercy (fol. 11), pour Francisco Valcarcel (fol. 12), pour le comte de Bucquoy (fol. 14), pour la princesse d'Orange, propriétaire de la terre de Turnhout (fol. 16), pour la succession du contador Martin de Isaci (fol. 19), pour le maître de camp irlandais Philippe Orelly (fol. 21), pour Anne de Santa Maria, veuve d'un soldat espagnol (fol. 23); le 17 janvier, pour le sergent général

1737. Le Pardo, 15 janvier 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Gouverneur doit désigner un ministre pour négocier, avec un délégué du prince-évêque de Liège, la question de la cession de la seigneurie de Kerpen à ce dernier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 17.

5

de bataille, Juan de Hermosa, gouverneur du fort de la Tête de Flandre (fol. 25); le 22 janvier, pour Conrard Vander Bruggen, conseiller au Conseil suprême (fol. 27), pour le prêtre Guillaume Snellinck (fol. 29), pour Jacques Bruneau, ancien résident du roi d'Espagne en Allemagne (fol. 31); le 23 janvier, pour Dom Haccart, abbé élu de Saint-40 Vaast (fol. 37); le 24 janvier, pour Marie Perez, fille de Nicolas Perez (fol. 39); le 26 janvier, pour l'électeur de Brandebourg (fol. 40); le 9 février, pour le duc de Lorraine (fol. 55), pour le comte de Bruay (fol. 67), pour le sergent-major Francisco de Sorruais (fol. 71), pour le receveur général Marc Grimminck (fol. 74), au sujet des prétentions du duc de Neubourg sur les approvisionnements de la place de Juliers (fol. 77); le 11 février, 15 pour le receveur général précité (fol. 79), pour le prince de Barbançon (fol. 81); le 18 février, pour le licencié Jean-Baptiste Cano (fol. 84); le 20 février, pour le capitaine baron de Soye (fol. 91), pour Antonio Garcia de Vega (fol. 92); le 21 février, pour les héritiers du pagador Ulloa (fol. 93), pour Dom Haccart, élu abbé du Saint-Sépulcre à Cambrai (fol. 95); le 23 février, pour le marquis de Conflans (fol. 96), pour Jean de Belly (fol. 98), 20 pour Diego de Gradilla (fol. 100), pour le duc d'Aerschot (fol. 101), pour le maître de camp Philippe Orelly (fol. 105), pour la princesse d'Orange (fol. 107), pour Juan de Hermosa, précité (fol. 109), pour la comtesse de Nassau (fol. 111), pour Henri de Wytfliet, commissaire du procureur général du Brabant (fol. 112); le 24 février, pour les héritiers de Gabriel Fernandez (fol. 117), pour le docteur Maurice Durcan, chapelain militaire 25 (fol. 118); le 26 février, pour le prince de Barbançon (fol. 120); le 9 mars, pour le gentilhomme espagnol Miguel de Cordova (fol. 127), pour Anna de Santa Maria (fol. 128), pour le négociant de Courtrai Miguel Vanden Berghe (fol. 129); le 10 mars, pour la marquise de Poca, veuve du marquis de Leganès (fol. 131), pour Louis Roger Claris (fol. 133), pour le maître de camp Siegfrid de Cracempach (fol. 134), pour Placide Velarde (fol. 135), pour 30 Francisco de Valcarcel (fol. 139), pour le comte de Ligneville (fol. 141); le 18 mars, pour le duc Charles de Lorraine (fol. 145), pour Antoine Michotay, président de Bourgogne (fol. 149), pour Guillaume Snellinck, chanoine de Sainte-Pharaïlde à Gand (fol. 150), pour la princesse d'Orange (fol. 151), pour le capitaine Pedro de Isaci (fol. 152), pour le franciscain Boniface de la Mirre (fol. 155), pour le baron de Soye (fol. 156), pour Antonio 35 Garcia de Vega (fol. 157), pour les héritiers d'Ulloa (fol. 158), pour les créanciers de Don Juan (fol. 159); le 31 mars, pour le comte de Rœulx (fol. 187); le 1^{er} avril, pour Jean-Baptiste Vander Zypen, chanoine de Bruges (fol. 189); le 2 avril, pour le comte de Salazar (fol. 192); le 6 avril, pour l'amiral Antonio Dumenil (fol. 193), pour Sigismond de Cracempach (fol. 202); le 19 avril, pour le comte Philippe de Hornes (fol. 204); le 20 avril, pour 40 Placide Velarde (fol. 205), pour Valcarcel (fol. 207), pour les héritiers de Vincent Scorza (fol. 208); le 26 avril, pour Maria Perez (fol. 215); le 30 avril, pour la veuve de Jean de Nassau (fol. 220); le 2 mai, pour Jean Vander Beke, chanoine de Sainte-Pharaïlde à Gand (fol. 223); le 3 mai, pour Conrard Vander Bruggen (fol. 227); le 4 mai, pour le comte de Ligneville (fol. 241).

1738. Madrid, 22 janvier 1661. — *Philippe IV à Don Juan.*

Sur la proposition de Don Juan, le Roi a désigné Antoine Michotey comme président du Conseil de Bourgogne. La patente sera expédiée de Madrid et remise à celui qui la lèvera au nom de l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 36 v°. 5

1739. Madrid, 27 janvier 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la deuxième place de conseiller au Conseil suprême vacante par la mort de N. de Coxie. Le Roi annonce qu'il a désigné Conrad Vander Bruggen, jusque-là conseiller au Conseil privé. Caracena notifiera la désignation à l'intéressé, ajoutant qu'il doit venir en Espagne au plus vite, qu'on n'admettra aucune excuse et que s'il tarde, on le considérera comme désobéissant et suspendu de sa charge au Conseil privé, à moins de *cause fort légitime*.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 47 v°.

1740. Bruxelles, 9 février 1661. — *Caracena à Philippe IV.* 15

Le Roi a fait remettre au Gouverneur général une requête des États de Bourgogne relative à la demande qui leur a été faite d'un don gratuit de 100,000 patacons. Philippe IV veut qu'on ne charge pas les Bourguignons de plus qu'ils ne peuvent payer. Caracena exécutera ces ordres, mais il dénonce la tendance des Bourguignons à se soustraire à l'obédience du Gouverneur général en s'adressant hors de propos au Roi. Ils prétendent qu'un ordre royal est nécessaire pour convoquer les États de leur province, ce qui n'est pas. La convocation se fait par le Gouverneur général, tout comme dans les autres provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 65. 25

X 1741. Bruxelles, 12 février 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur les frégates et les navires appartenant à des particuliers parmi lesquels le Roi pourra choisir ceux qui conviennent pour le service de la côte espagnole (1).

5 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 102.*

1742., 22 février 1661. — *Gregorio Tapia, secrétaire d'Etat, au marquis de Velada, président du Conseil suprême de Flandre.*

Tapia lui communique, pour que le Conseil y donne suite, le décret royal nommant le cardinal Mazarin, abbé de Saint-Vaast.

10 *Secretarias provinciales, liasse 2458.*

1743., 22 février 1661. — *Philippe IV aux prieurs, religieux et couvent de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras.*

L'archevêque de Cambrai d'accord avec le marquis de Caracena avait donné l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai à Dom Haccart qui venait de résigner l'abbaye de Saint-Vaast. Sur la proposition du marquis, exprimée dans une lettre du 15 janvier et à la suite d'une consulte d'une jointe d'Etat qui se réunit, à cet effet, le 18 février, le Roi agissant comme comte d'Artois nomme le cardinal Mazarin au siège vacant (2).

Secretarias provinciales, liasse 2458.

20 1744. Bruxelles, 23 février 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

A propos du désir du Roi de donner satisfaction à Mazarin qui prétend être nommé abbé de Clercamp, Caracena déclare qu'il faudra qu'une autre abbaye devienne vacante pour pouvoir y transférer l'abbé actuel de Clercamp.

25 *Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 110.*

(1) Le rapport se trouve en annexe (fol. 103).

(2) Il doit paraître étrange qu'après la paix des Pyrénées Philippe IV pût encore se prévaloir de son titre de comte d'Artois. Sur cette question passablement compliquée voir les documents signalés dans l'*Inventaire des archives départementales du Pas de Calais, fonds de l'abbaye de Saint-Vaast, pp. 140-141.*

1745. Madrid, 26 février 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi approuve la teneur d'une lettre écrite par l'empereur Léopold I^{er} à ceux de Besançon à propos du transfert de leur cité sous la souveraineté de l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 121. 8

1746. Madrid, 4 mars 1661. — *Gregorio de Tapia à Caracena.*

Le Roi a décidé de changer le chiffre général de sa correspondance. Le secrétaire expédie le nouveau chiffre, dans deux enveloppes cachetées. Le Gouverneur doit faire savoir s'il les a reçues et ce sans qu'il y ait lieu de soupçonner qu'elles aient été ouvertes. Il renverra à cet effet 40 les enveloppes ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 126.

1747., 6 mars 1661. — *Les États du Luxembourg à Philippe IV.*

Les États demandent que la charge de lieutenant-gouverneur de la 45 province ne soit pas conférée à un étranger.

Secretarias provinciales, liasse 2524.

1748., 9 mars 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des prétentions de la ville de Besançon qui voudrait que le parlement de Dôle fût transféré dans ses murs. 20

Secretarias provinciales, liasse 2524.

(1) Le 23 mars, Caracena accuse réception de cette lettre (fol. 161).

1749. Madrid, 14 mars 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la saisie de deux navires anglais par des corsaires d'Ostende et de Majorque. Un procès a été engagé devant le Conseil de guerre d'Espagne et la prise a été déclarée bonne. On doit donc lever 5 l'embargo sur les marchandises saisies et les remettre aux intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 616, fol. 52.

1750. Madrid, 16 mars 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le dernier article du traité de paix conclu avec la France porte qu'il doit être enregistré au Grand Conseil de Malines, aux Conseils de justice 40 et aux Chambres des comptes, comme aussi aux greffes des institutions similaires françaises, de la même manière qu'a été enregistré le traité de Vervins en 1598. Caracena est chargé de l'exécution de cet article et il fera remettre à Fuensaldaña des actes constatant l'exécution de cet 45 enregistrement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 142.

1751. Bruxelles, 23 mars 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit d'accorder des facilités pour la levée de 2,000 hommes que veut faire en Flandre et en Brabant le baron de Blumenthal, agent de l'Électeur de Brandebourg. Caracena promet de se conformer à cet 20 ordre, encore qu'il objecte qu'on rend plus difficiles ainsi les levées que le Roi veut y faire pour renforcer l'armée d'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 147.

1752. Bruxelles, 23 mars 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Les chevaliers de la Toison d'or demandent à avoir leurs entrées aux 25 tribunaux où l'on traite de leurs affaires. Caracena n'y voit pas d'inconvenient.

Secretarias provinciales, liasse 2524.

1753. Bruxelles, 23 mars 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le comte de Furstemberg a remis au nom de son maître l'Électeur de Cologne deux mémoires à Fuensaldaña, qui ont été communiqués à Caracena par Philippe IV. Dans l'un il est question de l'indemnité que l'Électeur réclame pour les dommages causés dans l'Entre-Sambre-⁵ et-Meuse par l'armée espagnole et de la souveraineté qu'il prétend exercer sur la terre de Karpen. L'autre traite de ses prétentions sur Philippeville, Mariembourg et autres places contestées. Le Roi a prescrit à Caracena de désigner un délégué pour examiner la question des dévastations commises dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avec un agent de l'Électeur et¹⁰ de faire connaître le résultat de leurs tractations. Il veut connaître aussi l'avis de Caracena sur les autres points précités. Caracena rappelle combien l'Électeur a mal agi par le passé et conclut qu'il ne faut pas se mettre en peine pour le satisfaire. La noblesse et le clergé de Liège ne méritent pas plus de considération; d'ailleurs tout ce qu'on¹⁵ donnera en terres ou en argent sera au profit de Furstemberg. Il ne faut ni céder Karpen, ni payer d'indemnité, car ce serait ouvrir la porte à de nouvelles prétentions. On a toujours logé des troupes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans le pays de Liège; il n'y a pas moyen de faire autrement à cause de l'enchevêtrement des territoires. La prétention de²⁰ recevoir une indemnité est tout à fait inusitée. Le comte de Furstemberg ne cherche qu'à créer à son profit un état indépendant. C'est au Roi à voir s'il y a lieu de l'appuyer, mais Caracena déclare qu'on ne saura jamais le détourner de son hostilité vis-à-vis des Habsbourgs. Il n'y a aucune raison de céder Karpen, au contraire, il convient de garder cette²⁵ seigneurie pour assurer les communications avec l'Empire et tenir en bride tous les petits princes de la région. Jamais on n'a payé d'indemnité pour les soldats qui ont logé au pays de Liège, sauf lors du traité de Tirlemont qui a été très préjudiciable aux intérêts du Roi. Il n'y a pas lieu d'entrer en négociations à ce sujet. Le fait d'avoir logé des troupes³⁰ dans le pays de Liège n'est pas contesté. Caracena en prend la responsabilité, déclarant d'ailleurs que depuis la conclusion de la paix avec la France, il n'y avait plus moyen de faire autrement. Caracena a soumis au Conseil Privé un des mémoires de l'Électeur⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 163. 35

(1) Voir les annexes (fol. 167 et suiv.).

1754. Madrid, 31 mars 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

A propos des droits nouveaux perçus par l'Électeur de Cologne à Dinant, Philippe IV recommande à Caracena de prendre garde à la conservation de l'autorité royale. Il prescrit de faire vider le procès engagé³ devant le Conseil de Namur, sans admettre à ce propos de conférences avec les Liégeois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 184.

1755. Madrid, 31 mars 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Caracena a dénoncé à Madrid les intrigues du comte de Furstemberg¹⁰ pour obtenir la coadjutorie de l'évêché de Liège et la crainte où se trouvent différents chanoines de se voir contraints de passer par là. Le Gouverneur s'efforcera par tous les moyens licites de faire échouer le dessein de Furstemberg; il facilitera l'action des chanoines si on peut le faire sans inconvénient et, en tout cas, sans intervention militaire,¹⁵ de peur de fournir aux Français l'occasion de s'en mêler⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 185.

1756. Madrid, 1^{er} avril 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

On a remis au Roi divers documents relatifs à des fraudes qui se commettent à la Chambre des Comptes de Brabant. Caracena doit faire²⁰ une enquête à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 188.

1757. Bruxelles, 6 avril 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Les officiers et soldats du tercio bourguignon ont rappelé qu'en 1639 le Roi les a mis sur le même pied que les Espagnols, mais que, ses ordres²⁵ n'ayant pas été exécutés, les Bourguignons vont s'engager dans des armées étrangères. Caracena déclare qu'il ne faut pas faire de concession aux intéressés, sans quoi Anglais et Irlandais vont émettre des prétentions similaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fig. 199.

30 (1) Le 4 mai, Caracena promet de se conformer à cet ordre (fol. 249).

1758. Bruxelles, 6 avril 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis de Saint-Martin a été prendre possession de Besançon.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 201.

1759. Bruxelles, 20 avril 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Les officiaux de la Secrétairerie d'État et de Guerre ont rappelé que, 5
le 14 avril 1651, le Roi avait prescrit de leur payer 400 ducats par mois,
à prélever sur les provisions venant d'Espagne. Cet ordre n'a pu être
exécuté, ils se sont donc à nouveau adressés à Madrid pour en obtenir
la confirmation. Le Roi s'est prêté à leur désir et prescrit d'employer à
cet effet tout l'argent dont on pourra disposer. Caracena objecte que 10
depuis plus de deux ans il n'est plus venu de provision d'Espagne. Il
s'est efforcé de secourir les officiaux mais n'a pu réussir à leur payer
tout leur dû. Les intéressés ne sont pas plus mal traités que les autres.
Généraux d'artillerie et de cavalerie, sergents généraux, veedor, conta-
dor, leur personnel, surintendant de la justice militaire, auditeurs et 15
consorts, personnel des forteresses, etc., tous sont dans la détresse depuis
vingt mois. Caracena est lui-même dans une posture difficile, il a fait
des dettes, engagé au mont-de-piété ses tapisseries et sa vaisselle. Il a
perdu tout crédit et est sans espoir de pouvoir satisfaire ses créanciers.
Des ressources du pays il n'y a rien à attendre, les revenus des Finances 20
sont obérés, les revenus casuels sont de si peu d'importance, le Gouver-
neur n'a pas de pouvoir pour vendre des parties domaniales, il a eu à
peine le moyen de fournir le nécessaire aux soldats revenant de capti-
vité, qui se trouvent dans les hôpitaux ou retournent en Espagne. Les
aides et subsides sont donnés par les provinces à condition de les affecter 25
à des dépenses qu'elles-mêmes déterminent. On a demandé aux États
de Flandre 12,000 florins pour donner quelque chose au personnel de
l'administration militaire, ils en ont accordé à grand'peine 6,000.
L'ordre donné par le Roi est inexécutable tant qu'il ne vient pas d'argent
d'Espagne. Doléances sur le manque de pain et le mauvais état des 30
forteresses.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 209.

1760. Aranjuez, 27 avril 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle qu'en 1630, il avait fait savoir qu'à la suite de la mort
de Juan de Villela, la Secrétairerie d'État avait été divisée en trois dépar-
tements : d'Espagne, de Flandre et d'Italie. Depuis le titulaire d'une de
5 ces secrétaireries, Fernando Ruiz de Contreras étant mort, le Roi fait
savoir qu'il l'a remplacé par Antonio Carnero.

Secrétairerie d'État et de Guerre, rég. 268, fol. 217.

1761. Aranjuez, 28 avril 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Les ambassadeurs de Hollande à Madrid ont demandé que le Roi fasse
10 grâce à Henri Van de Werve, coupable d'un homicide sur la personne de
François Dansaert, habitant d'Anvers, et Philippe IV prescrit de lui
accorder le pardon demandé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 219.

1762. Madrid, 2 mai 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

15 Les États du Luxembourg ont demandé que le poste de lieutenant-
gouverneur de la province ne soit pas donné à un étranger mais réservé
à un gentilhomme du pays. Caracena est invité à faire un rapport à ce
sujet (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 224.

20 1763., 3 mai 1661. — *Philippe IV au marquis de Velada.*

Sur l'avis du Conseil d'État, il renvoie au Conseil suprême de Flandre
la requête des chevaliers de la Toison d'or dont Caracena fait mention
dans sa lettre du 23 mars.

Secretarias provinciales, liasse 2524.

25 (1) Voir en annexe la requête des Luxembourgeois (fol. 225).

1764. Bruxelles, 4 mai 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur général a remis à l'amirauté les ordres du Roi relatifs à l'admission des corsaires d'Ostende dans les ports espagnols. Les gens de l'amirauté ont répondu que la démarche faite auprès du Roi à ce sujet n'émane pas des principaux armateurs qui sont établis aux Pays-Bas et ne songent certainement pas à transférer leur résidence en Espagne, pour un bénéfice aussi incertain. Il paraît donc opportun de révoquer les dispositions prises à ce propos qui ne pourraient qu'être préjudiciables au trésor royal. Il convient aussi de ne rien changer à la perception des droits sur les prises. 10

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 243 (1).

1765. Madrid, 6 mai 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Diego de Almaraz Quiscada y Manrique a représenté au Roi que le maître de camp Juan Quiscada y Almaras son frère est mort aux Pays-Bas, laissant pour héritière sa fille Jeanne-Marie, sous condition que si elle n'avait pas de fils, ses biens feraient retour au dit Diego. De fait cette éventualité s'est réalisée et le Conseil des Finances a pris possession des biens parce que les exécuteurs testamentaires du défunt maître de camp se trouvaient en Hollande et en France. L'intéressé demande que le patrimoine soit remis à ses procureurs ou qu'on désigne 20

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 mai, pour le prince d'Épinoy (fol. 250); le 6 mai, pour le comte de Bruay, gouverneur de Lille (fol. 256); le 12 mai, pour le vicomte de Lambec (fol. 258); le 17 mai, pour l'amiral Mathieu Maes (fol. 261), pour le cavalier Antonio Bosel (fol. 263), pour Joseph Pimentel, habitant d'Hambourg (fol. 265); le 20 mai, pour le conseiller Aurèle Malinez, du Conseil suprême (fol. 268); le 27 mai, pour les soldats bourguignons (fol. 274), pour le maître de cavalerie Manuel Lopez de Ulloa (fol. 274bis), pour le maître de camp Sébastien Spintelet (fol. 275); le 1^{er} juin, pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 278), pour la comtesse de Nassau (fol. 281), pour le comte Philippe de Hornes (fol. 282), pour le comte de Bruay (fol. 284), pour les députés de Besançon (fol. 287); le 15 juin, pour le commissaire des vivres Hubert Herbels (fol. 294), pour le maître de camp de cavalerie Manuel Lopez de Ulloa (fol. 308), pour le maître de camp Sébastien Spintelet (fol. 309); le 20 juin, pour le duc de Neubourg (fol. 317), pour l'armateur Antoine Nicolas Vander Zypen (fol. 318).

une commission de ministres intègres (1) pour statuer sur son sort. Caracena prescrira une enquête et puis décidera avec équité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 616, fol. 173.

1766. Madrid, 10 mai 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

5 Aurèle Augustin de Malinez, conseiller du Conseil suprême, a demandé qu'on lui fasse payer ses gages et indemnités depuis la date de sa patente, attendu qu'il s'est mis en route incontinent, malgré les rigueurs de l'hiver. Le Roi accorde la faveur en question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 616, fol. 94 v^o.

10 1767. Madrid, 12 mai 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Fuensaldaña a fait savoir que Louis XIV s'était plaint de certains abus commis à propos du recrutement qui se fait aux Pays-Bas pour l'armée de Portugal et consistant dans le fait de débaucher des hommes qui se trouvent au service de la France. Caracena reçoit l'ordre de faire cesser 15 ces abus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 259 (2).

1768. Madrid, 12 mai 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le baron de Batteville est chargé notamment de négocier la restitution de Dunkerque. Il ignore si Charles II se contentera pour cela de 20 500,000 ducats. Caracena doit persuader les diverses provinces de procurer cette somme, car il y va de leur intérêt, et le Roi ne saurait sans grande difficulté envoyer de l'argent en ce moment où il est absorbé par la campagne de Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 260.

25 (1) *desapassionados.*

(2) Caracena répond le 31 mai qu'il a fait faire une enquête sur le bien-fondé de ces doléances et qu'il est apparu qu'elles sont sans fondement. Au reste, il assure qu'il fait tout son possible pour entretenir de bonnes relations avec la France (fol. 276).

1769. Bruxelles, 26 mai 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Batteville a fait savoir au Roi, que le 18 mai s'est ouvert le parlement d'Angleterre et que Charles II y avait fait part de son prochain mariage avec la sœur du tyran de Portugal ⁽¹⁾. D'autre part, le gouverneur de Dunkerque a envoyé toute sa cavalerie fourrager dans la châtellenie de Bergues. Caracena dépêche un courrier exprès, pour demander des instructions, particulièrement pour le cas où Batteville quitterait Londres et où les Anglais sans déclarer formellement la guerre en viendraient à des actes d'hostilité. Le Gouverneur a envoyé à Bergues trois tercios wallons et un tercio espagnol. La place est d'ailleurs en mauvais état, parce qu'on n'a pu obtenir des États de Flandre les 30,000 florins nécessaires. Il serait indispensable de pouvoir fournir le pain de munition à la troupe, mais Caracena n'en a pas le moyen. Il n'y a rien à attendre de ces provinces. La troupe va commettre des désordres et ruiner le pays. Aussi le Gouverneur implore l'assistance royale, sous peine d'avoir à craindre dès le début un accident qu'il sera difficile de réparer ultérieurement. Toutes les forteresses sont en mauvais état. Doléances coutumières. Fuensaldaña a remis la lettre royale relative au don gratuit à demander aux provinces pour la restitution de Dunkerque. L'accident nouveau qui vient de se produire remet tout en question ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 269.

1770., 26 mai 1661. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le partage des pays d'Outre-Meuse.

Secretarias provinciales, liasse 2459. 25

1771. Madrid, ... mai 1661. — *Rapport sur la façon violente dont le prince d'Épinoï prit possession de la maison de Berghes à Bruxelles et sur d'autres prétentions qu'il élève.*

On voit à la dernière page qu'en vertu de la paix des Pyrénées et à la demande de la Cour de Rome, Philippe IV avait fait rendre à la maison 30

⁽¹⁾ Catherine, sœur d'Alphonse VI de Portugal.

⁽²⁾ Cette lettre est un autographe de Caracena.

de Melun les biens qui avaient été confisqués après la révolte des nobles de 1632.

Estado, 2098.

1772. Madrid, 4 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

5 Les députés de Besançon ont présenté une requête au Roi relative à la conservation de leurs privilèges, au transfert du parlement de Dôle à Besançon et à la prestation du serment de fidélité.

Le Gouverneur est invité à donner son avis sur tous ces points.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 616, fol. 101 v°.

10 1773. Madrid, 10 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle que les corsaires ostendais ont saisi en 1660 un vaisseau français se rendant à Lisbonne et que cette prise avait été déclarée illégale, en vertu de l'article 70 du traité de paix accordant aux Français un terme de trois mois afin de leur permettre de faire des instances auprès du tyran de Portugal pour qu'il rentre dans l'obéissance de l'Espagne. Le Gouverneur général reçoit l'ordre de donner aux corsaires des instructions précises pour qu'ils s'abstiennent de toute vexation inutile contre les navires français et anglais et évitent tout ce qui pourrait troubler la paix. S'il se présente des cas douteux ⁽¹⁾, le Gouverneur 20 ne prendra pas de décision sans en référer au préalable à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 289 ⁽²⁾.

1774. Madrid, 13 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de faire examiner par le Conseil privé la question de la provision faite par le pape de l'archevêché de Besançon au profit de Jean-25 Jacques Fauché.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 268, fol. 290.

⁽¹⁾ Sans doute à propos de la prohibition du commerce avec le Portugal.

⁽²⁾ Le 27 juillet, Caracena promet de se conformer à l'ordre du Roi (fol. 43).

1775., 13 juin 1661. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol.*

Renvoie au Conseil suprême de Flandre la lettre du marquis de Caracena du 3 mai et les documents annexes.

Estado, 2098.

1776. Madrid, 13 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.* 5

Au sujet de la provision de l'archevêché de Besançon à Jean-Jacques Fauché par la Curie romaine et l'intervention provoquée par ce fait de la part de Caracena auprès du parlement de Dôle. Il importe que la matière soit traitée par des ministres bien informés qui sachent déterminer les origines des droits du chapitre à élire leur archevêque et les motifs sur lesquels est basée la prétention du Saint-Siège à procéder à cette nomination. La matière doit être examinée aux Conseils d'Etat et privé, puis Caracena fera rapport à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 126.

1777. Bruxelles, 15 juin 1661. — *Caracena à Philippe IV.* 15

Le Gouverneur signale les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice.

Secretarias provinciales, liasse 2524 (1).

1778. Bruxelles, 15 juin 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le magistrat d'Aix-la-Chapelle a fait savoir au Gouverneur général que les États Généraux s'étaient plaints de ce qu'on avait expulsé de la ville le prédicant hollandais. Le Conseil d'Etat a été saisi de la question et Caracena communique au Roi la consulte qu'il a rédigée à ce propos (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 268, fol. 310. 25

(1) Il y a dans la même liasse une consulte du Conseil d'Etat espagnol du 9 juillet à ce sujet.

1779. Madrid, 20 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le capitaine Antoine-Nicolas Van der Zype, armateur de course, habitant de Vigo, a rappelé que deux de ses navires ont pris deux vaisseaux anglais, alors qu'ils naviguaient de concert avec quatre frégates de Majorque et une de l'escadre ostendaise. A l'arrivée aux ports de Gibraltar et de Ceuta, un procès fut engagé devant les gouverneurs de ces villes qui déclarèrent les prises bonnes. La sentence fut confirmée par le Conseil de Guerre et alors le partage de la prise fut fait entre les corsaires. Ce qui revenait à Van der Zype fut confié aux capitaines de ses deux navires, Lorenzo Andres et Gérard Jansen. Une contestation surgit ultérieurement à propos de la prétention de l'amirauté de Flandre de percevoir le 10^e du produit de ces prix. Le Roi déclare que les vaisseaux en question, armés à Vigo, avec des patentes expédiées au Conseil de Guerre doivent jouir des prérogatives reconnues aux corsaires espagnols et que l'amirauté de Flandre n'a rien à percevoir (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 100.

1780. Madrid, 5 juillet 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur datée du 4 mai et relative aux pensions à payer au comte de Solre, au prince de Rebecq, à la duchesse de Pontdevaux et au comte d'Attimis. Le Roi réclame un état détaillé des charges et revenus du domaine, pour pouvoir prendre alors une décision sur le paiement des pensions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 616, fol. 149.

(1) Voir les annexes (fol. 311). Le Conseil d'Etat propose de charger Gamarra de faire des démarches auprès du Gouvernement hollandais.

1781., 11 juillet 1661. — *Philippe IV au marquis de Velada.*

Le Roi lui envoie pour être examinée au Conseil suprême de Flandre la consulte du Conseil d'État du 8 juillet relative à la lettre de Caracena du 15 juin.

Secretarias provinciales, liasse, 2524 (1). 5

(1) Signalons encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 juillet, pour le colonel Adrien Léopold Van Buren (fol. 1); le 6 juillet, pour le baron de Balendorff, vice-chancelier de l'Empire (fol. 4); le 16 juillet, pour les héritiers du pagador Scorza (fol. 5); le 18 juillet, pour le prince de Barbançon (fol. 13); le 20 juillet, pour le capitaine Adrien de Santiago (fol. 16), pour Valcarcel (fol. 18); le 27 juillet, pour l'armateur Antoine Nicolas Vander Zypen (fol. 45), pour le duc de Neubourg (fol. 47); le 30 juillet, pour Placide Velarde (fol. 49), pour le capitaine Antoine de Gavre (fol. 51); le 17 août, pour le comte d'Egmont (fol. 73), pour le chanoine de Leuze, Pierre de Boulogne (fol. 74), pour François Pétignier, maître de la Chambre des Comptes de Dôle (fol. 75), pour Isabelle de Mendoza y Pina, veuve de François de Pina, ancien attaché à la Cour de Bruxelles (fol. 76), pour Charles Achille, comte de Laubespain-Dramelay (fol. 82); le 24 août, pour le capitaine d'infanterie Antoine de Gavre (fol. 92); le 26 août, pour Carlos Campi (fol. 103), pour Pedro Martinez de Paz (fol. 104); le 1^{er} septembre, pour le chanoine de Saint-Aubin, Jean Ernest de la Vigne (fol. 108), pour le maître de camp Sébastien Spintelet (fol. 109); le 3 septembre, pour le licencié Jean-Baptiste Cano (fol. 111); le 7 septembre, pour le comte de Laubespain (fol. 113); le 11 septembre, pour Pedro de Ventosa, fils d'Alonso Gilles de Ventosa, ancien commissaire des montres de l'armée des Pays-Bas (fol. 126), pour les héritiers du capitaine Jean-Baptiste Lay (fol. 129), pour le maître de camp Philippe Carpentier (fol. 131); le 14 septembre, pour le Jésuite François Xavier de Fresneda (fol. 134); le 20 septembre, pour le colonel Adrien Léopold Van Buren (fol. 135), pour les héritiers du pagador général Nicolas Vincent Scorza (fol. 140); le 24 septembre, pour Louis Roger Clarisse (fol. 155); le 2 octobre, pour François Dominique Bertelly (fol. 164), pour le chanoine d'Ypres Antoine Sanderus (fol. 166), pour Geronimo de Salas, concierge de la fontaine de la Cour (fol. 169); le 6 octobre, pour le marquis d'Yènes (fol. 174); le 7 octobre, pour le baron de Brandebourg (fol. 175); le 10 octobre, pour le marquis d'Yènes (fol. 177), pour le conseiller de Brabant Philippe Ryckewaert (fol. 178); le 19 octobre, pour Jacques Bruneau, fils du président Bruneau (fol. 179), pour Isabelle de Mendoza (fol. 180), pour Pedro Martinez de Paz (fol. 181), pour Carlos Campi (fol. 182), pour le duc d'Aerschot (fol. 183), pour le duc de Neubourg (fol. 184), pour Maria Procosky, fille d'Henri, jadis archer au service des archiducs (fol. 185), pour Pedro Ventosa (fol. 186), pour le maître de camp Philippe Carpentier (fol. 187), pour le colonel Adrien Léopold Vander Buren (fol. 189), pour les héritiers du pagador Nicolas Vincent Scorza (fol. 191); le 24 octobre, pour l'abbaye de Corneux en Bourgogne (fol. 202); le 26 octobre, pour les Carmélites déchaussées de Louvain (fol. 203); le 4 novembre, pour Jérôme de Salas, concierge de la Cour (fol. 204), pour la ville de Besançon (fol. 206), pour l'abbaye de Tuley en Bourgogne (fol. 207); le 24 novembre, pour André de Lados, gardien des bêtes sauvages du Parc de Bruxelles (fol. 215), pour Marie Biel, veuve d'Henri Schotty, trésorier de l'Ordre de la Toison d'or (fol. 216); le 27 novembre, pour Théodore Lamblet, greffier du Conseil de Namur (fol. 218); le 10 décembre, pour la veuve du comte Jean de Nassau (fol. 221). 45

1782. Madrid, 11 juillet 1661. — *Philippe IV au marquis de Velada, président du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi ordonne au Conseil d'examiner un mémoire de François Kinshot, comte de Jette-Saint-Pierre et baron de Rivière. Le mémoire est joint à la consulte. 5

Secretarias provinciales, 2606.

1783. S. d. (vers la mi-juillet 1661). — *Le Procureur général près le Grand Conseil de Malines au marquis de Caracena.*

Le Procureur général demande que le Roi tienne la main à une observation plus rigoureuse des lois, lois que l'on élude, même en matière de dispositions au profit des gens de mainmorte, ce qui est une chose très préjudiciable à l'État. 15

Secretarias provinciales, liasse 2524. (Copie, en français.)

1784. S. d. (vers la mi-juillet 1661). — *Placard interdisant la création de nouvelles fondations religieuses.* 15

Secretarias provinciales, liasse 2524 (1). (Minute.)

1785. Madrid, 22 juillet 1661. — *Philippe IV à Don Gregorio de Tapia.*

Le Gouverneur des Pays-Bas remettra à Don Francisco Ramos del Manzano les documents de la Secrétairerie d'État et de Guerre et tous ceux dont il a besoin pour écrire l'histoire du monarque (2). 20

Estado, 3860.

(1) Toutes ces pièces relatives aux désordres qui se sont glissés dans l'administration de la justice forment un dossier.

(2) Ce Ramos del Manzano, qui fut membre du Conseil de Castille, figura comme témoin à la rédaction du contrat de mariage de Marie-Thérèse avec Louis XIV. La lettre du Roi à Caracena se trouve (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 269, fol. 14, elle date du 18 juillet). 25

1786. Madrid, 20 juillet 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a donné de n'en venir d'aucune façon à poser un acte d'hostilité contre la garnison de Dunkerque à propos des contributions qu'elle perçoit dans les régions voisines de la ville. Le Gouverneur général est invité une nouvelle fois à observer cette prescription.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 17.

1787. Bruxelles, 27 juillet 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a prescrit à Salazar de se rendre à Bruges, ville où ont toujours résidé les surintendants de l'armée de Flandre, avec mission de s'occuper aussi du gouvernement de la ville. L'intéressé a refusé de s'exécuter et le Gouverneur général transmet au Roi tout le dossier relatif à cette affaire. Devant l'obstination de Salazar, Caracena s'est décidé à envoyer à Bruges Carlos Campi. Il déclare en terminant que ce refus d'obéissance a causé un grand scandale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 21.

1788. Madrid, 3 août 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a pris connaissance des tractations de Caracena avec le gouverneur de Dunkerque à propos de la perception par ce dernier des contributions dans les régions voisines. Il regrette que Caracena ait fait savoir au gouverneur qu'on ne s'opposerait pas si celui-ci prétendait lever ces contributions de force. Il ajoute que le baron de Batteville traitera la chose avec Charles II et prescrit encore une fois de s'abstenir de tout acte d'hostilité (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 53.

(1) Voir de nombreuses annexes (fol. 27 et suiv.).

(2) Il y a encore une autre lettre du Roi à ce propos, le 17 août (fol. 72). — Le 24 août, Caracena se plaint encore des violences des Anglais (fol. 95).

1789. Bruxelles, 7 août 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena remercie le Roi pour la nomination qu'il a faite de sa personne comme gouverneur de Galice.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 69.

5 1790. Madrid, 17 août 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre formel d'assurer le paiement du personnel du Conseil suprême des Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 71.

1791. Madrid, 17 août 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

10 Le Roi a désigné Caracena pour le commandement de l'armée de Galice opérant contre le Portugal. La direction des affaires des Pays-Bas sera confiée *ad interim* au comte de Fuensaldaña.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 80.

1792. Bruxelles, 24 août 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

15 Au sujet de l'envoi en Espagne d'une flotte des Pays-Bas. Le Gouverneur expose les difficultés qui se présentent pour l'exécution de cet ordre, mauvais état de l'escadre flamande, manque d'argent, objections des marins qui ne veulent pas prendre service, sous prétexte que s'ils vont en Espagne, on ne les en laisse pas revenir (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 99.

20 1793. Madrid, 1^{er} septembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le maître de camp Sébastien Spintelet a fait état de ses services, notamment lors d'une opération à Ostende qui a fait tomber aux mains des Espagnols le maréchal d'Aumont et la plus grande partie de sa

(1) Le 21 septembre, le Gouverneur promet de s'y conformer (fol. 147).

(2) Voir une autre lettre du Gouverneur à ce sujet (fol. 114). Il y a encore une lettre du Roi à ce propos, le 23 septembre (fol. 162).

troupe. Il a demandé en retour la place de premier échevin à Gand ou de premier bourgmestre à Bruges, lors du prochain renouvellement de ces magistratures. Le prix du rachat de ces prisonniers revient à l'intéressé et se monte à plus de 50,000 ducats. Il a prié qu'on lui paie comptant 12,000 ducats ou bien qu'on assigne la dite somme sur l'un des dits 5 offices d'échevin ou de bourgmestre par forme d'engagère, de manière que celui qui succédera à l'intéressé dans une de ces charges, soit obligé de la lui payer. Le Roi prescrit qu'il en sera ainsi, à moins qu'on ne se heurte à quelque difficulté particulière. Dans ce cas, Caracena demandera l'avis du Conseil d'État et en fera part à Madrid (1). 40

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617.

1794. Bruxelles, 21 septembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a réitéré ses ordres prescrivant d'éviter ce qui pourrait amener une rupture avec l'Angleterre, tout en veillant attentivement à ce qui concerne la sécurité du pays. Il veut aussi que le Gouverneur général 15 tâche adroitement de restreindre l'importance des vivres à Dunkerque, de façon à contraindre les Anglais à réduire la garnison de la ville. Caracena déclare qu'il se résigne à souffrir beaucoup d'affronts pour éviter toute rupture. Le gouverneur de Dunkerque fait vivre sa cavalerie au détriment des châtelainies de Bergues et de Furnes, il détruit 20 des ponts construits par les habitants, fait saisir des échevins sous prétexte qu'on ne paie pas les contributions et commet d'autres abus. Le gouverneur de Dunkerque a d'ailleurs déclaré qu'il agirait de telle sorte que les Espagnols en seraient finalement réduits à provoquer une rupture.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 149-152. 25

1795. Bruxelles, 21 septembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi fait part au Gouverneur de l'arrivée en Espagne de la flotte des Indes (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 154. 30

(1) Décret du 17 décembre 1661.

(2) Le 19 octobre, Caracena transmet ses félicitations à l'occasion de cet heureux événement (fol. 195).

1796., 24 septembre 1661. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet du *fidéicomis* des biens de Roose. Ce *fidéicomis* fut créé par une *merced* de l'archiduc Léopold-Guillaume accordée au 5 nom du Roi et pour un temps indéfini, alors que l'édit perpétuel des archiducs n'autorisait d'actes semblables que jusqu'à trois générations. Le Roi confirma la décision de Léopold-Guillaume en ordonnant d'expédier une seconde patente de la même teneur comme Roose la demandait. Cette patente n'était pas nécessaire, mais le requérant y 10 tenait pour éviter que des difficultés ne surgissent après sa mort.

Le Conseil représente que quand Léopold-Guillaume accorda cette faveur, c'est-à-dire en 1649, le droit de *médianate* n'existait pas encore. Il n'y a donc pas lieu pour Roose de le payer, étant donné les services qu'il a rendus et le fait que cette faveur n'augmentait pas sa fortune.

15 Le Roi se rallie à l'avis du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2458.

1797., 27 septembre 1661. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Sur l'impossibilité où il se trouve de payer les membres du Conseil 20 suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2524.

1798. Madrid, 10 octobre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le marquis d'Yènes a représenté que les gages de sa charge n'excèdent pas 100 francs par mois, tandis que ses prédécesseurs ont joui d'avantages 25 bien plus considérables. Il demande qu'on lui conserve ses gages de sergent-général de bataille, affectés sur les saulneries de Bourgogne. Le Roi le lui accorde.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 9 (1).

(1) Décret du 5 décembre 1661. Voir encore d'autres lettres relatives à des affaires 30 particulières dans le même registre : le 27 novembre 1661, pour Théodore Lamblot, greffier du Conseil de Namur, décret du 18 janvier 1662; le 10 janvier 1662, pour Conrad Vander Bruggen, conseiller du Conseil suprême, décret du 10 février 1662; le 24 septem-

1799. Bruxelles, 19 octobre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a appris par une lettre royale que Bateville avait notifié à Madrid l'ordre donné par Charles II au gouverneur de Dunkerque à propos de l'arrangement des difficultés pendantes. Il a pris connaissance aussi de l'ordre royal prescrivant de faire le nécessaire pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce et à une transaction à propos des contributions arriérées dont le même gouverneur réclamait le paiement. Caracena ajoute que Bateville lui a communiqué directement les mêmes détails. Il ajoute qu'à son avis le gouverneur de Dunkerque a reçu des ordres secrets tout différents. Caracena a eu beau permettre le trafic avec l'Angleterre sans aucune restriction, le gouverneur anglais n'en a pas moins continué la perception des contributions dans les châtelainies de Bergues, Cassel, Furnes, Ypres, Bailleul et autres. Le Gouverneur sollicite de nouvelles instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 188. 45

bre 1661, pour Louis Roger Claris, conseiller des finances, décret du 21 février 1662; le 24 novembre 1661, pour Marie Biel, veuve de feu Henri Schoté, trésorier de la Toison d'or, décret du 27 février 1662; le 6 février 1662, pour Jacques Ferdinand de la Pierre, seigneur du Fay, décret du 6 mars 1662; le 18 janvier 1662, pour les créanciers de Don Juan, décret du 11 mars 1662; le 6 octobre 1661, pour le marquis d'Yènes, décret du 12 mars 1662; le 26 février 1661, pour Louis Roger Claris, décret du 22 mars 1662; le 21 janvier 1662, pour la marquise Sfondrato, décret du 27 mars 1662; le 17 août 1661, pour François Petignier, maître de la Chambre des Comptes à Dôle, décret du 31 mars 1662; le 24 novembre 1661, pour André de Lados, gardien du Parc, décret du 12 mai 1662; une autre du 18 avril 1662, pour le même, décret du 20 mai suivant; le 21 janvier 1662, pour Pierre Wacquen, ecclésiastique, décret du 8 juin 1662; le 16 décembre 1661, pour le capitaine Louis Ferdinand de la Framerie, décret du 8 juin 1662; le 18 avril 1662, pour le prince de Barbançon, décret du 26 juin 1662; le 5 mai 1662, pour Pierre Pollet, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, décret du 5 juillet 1662; le 26 octobre 1661, pour le maître de camp Robert de Castro, décret du 30 juillet 1662; le 11 octobre 1660, pour le couvent de Notre-Dame de la Conception à Enghien, décret du 8 août 1662; le 19 juillet 1662, pour le prince d'Orange, décret du 7 août 1662; le 22 janvier 1662, pour le franciscain Pierre Zorilla, décret du 13 juillet 1662; le 12 mai 1662, pour Alphonse de Berghes, chapelain de la chapelle royale, décret du 25 juillet 1662; le 3 juillet 1662, pour Philippe François d'Ennetières, trésorier général, décret du 14 août 1662; le 21 juillet 1662, pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, décret du 21 août 1662; le 12 mai 1662, pour Nicolas Baste, archer de la garde, décret du 12 septembre 1662; le 28 août 1662, pour le comte de Gronsfelt, décret du 20 septembre 1662; le 9 août 1662, pour Pierre Willemsen, fauconnier du Roi, décret du 30 septembre 1662; le 13 septembre 1662, pour Patrice Moledy, receveur du domaine de la Westflandre, décret du 16 octobre 1662; le 2 septembre 1662, pour le conseiller du Conseil suprême Conrard Vander Bruggen, décret du 18 octobre 1662; le 25 septembre 1662, pour l'hôpital à ériger à Lille, décret du 29 octobre 1662; le 25 septembre 1662, pour l'abbé de Ercamp, décret du 30 octobre 1662.

1800. Bruxelles, 19 octobre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de la consulte du 27 septembre. Caracena trouve que le Conseil des Finances, quoi qu'il dise, pourrait payer le Conseil suprême de Flandre (1).

Secretarias provinciales, liasse 2524.

5

1801. Bruxelles, 19 octobre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

A propos de l'échange proposé par les Français du fort d'Anvin contre celui de Linguen. Caracena objecte que tant que les Français occupent Gravelines il n'y a guère de profit pour les Espagnols à tenir Anvin. La possession de Linguen situé sur la Colme est bien plus avantageuse. Au reste les droits de Louis XIV sur Anvin ne sont pas tout à fait établis. Caracena termine en déclarant qu'à son avis il est préférable de ne pas faire de difficultés à propos d'une chose si peu importante et qu'il vaut mieux abandonner Anvin aux Français que d'ouvrir une négociation en vue d'un échange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 269, fol. 193 (2).

1802. Bruxelles, 19 octobre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a fait savoir antérieurement à Madrid qu'il préparait le départ des navires et des soldats destinés à passer en Espagne, mais qu'il appréhendait des difficultés à l'occasion de son propre départ à Laon, du chef des créanciers de Don Juan. Philippe IV a fait des instances pour presser le départ des vaisseaux et des soldats; il a écrit à Fuensaldaña et au Conseil des Finances pour procurer un arrangement avec les créanciers de Don Juan. Ces derniers n'ont pas voulu se contenter des offres qui leur ont été faites. La question a dû être vidée par voie judi-

(1) Cette lettre est suivie d'un tableau portant les noms de tous ceux qui ont servi comme conseillers d'Etat garde sceaux des Pays-Bas avec la date de leur nomination. Ainsi on voit qu'Adrien Vander Burch fut nommé le 9 novembre 1556, José de Courteville le 10 décembre 1556, Tisnacq le 17 juin 1559 et plus tard, sous Philippe IV, l'évêque de Ségovie le 29 mars 1622, etc.

(2) Voir une lettre du Roi à ce sujet en date du 5 avril 1662 (reg. 270, fol. 187).

ciaire au Conseil privé. La sentence rendue à cette occasion porte que les créanciers n'ont aucun droit sur la personne de Caracena ni sur ses biens. Depuis ils n'ont pas cherché à empêcher l'expédition de la garde-robe de Caracena qui est déjà partie pour Ostende. Il espère que les vaisseaux pourront quitter le port à la grande marée qui a lieu le 15. Il convient de donner satisfaction aux créanciers de Don Juan ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 198.

1803. Madrid, 24 octobre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a pris connaissance du rapport du Gouverneur avec l'avis du Parlement de Dôle et du Conseil d'État sur la provision de l'abbaye de Corneux, de l'ordre de Prémontré, vacante par la renonciation du titulaire. On propose au Roi de désigner le religieux Claude Mitaine. Philippe IV réclame qu'on lui présente non un mais trois candidats, comme il est d'usage ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 1 v°. 45

1804. Madrid, 26 octobre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la fondation projetée d'un couvent de religieuses carmélites déchaussées à Louvain et de leur prétention d'être exemptes de la juridiction du général de leur ordre et de se soumettre à celle de l'Ordinaire, comme le sont les autres couvents déjà établis. Comme le Conseil privé l'a fait remarquer, il pourrait être nuisible qu'il y eût deux couvents du même ordre à Louvain. Il vaudrait mieux établir la nouvelle communauté ailleurs, si tant est qu'on peut le faire sans contrevénir aux volontés testamentaires de la fondatrice, sans quoi la fondation doit se faire à Louvain. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 616, fol. 178 v°.

⁽¹⁾ Dans une seconde lettre du même jour Caracena proteste qu'il a fait tout son possible pour faire partir le 15 octobre les vaisseaux et les troupes destinées à l'Espagne, mais s'est heurté à des difficultés insurmontables (fol. 200).

⁽²⁾ « Cela vient à estre en effet une election et non pas une nomination. » 30

1805. Madrid, 7 novembre 1661. — *Philippe IV à Fuensaldaña.*

Le Roi rappelle que l'année précédente il a fait dépêcher un titre de maître de camp général de l'armée des Pays-Bas pour le comte de Marchin, avec la jouissance des gages accoutumés de 500 écus par mois. Il a écrit en même temps à Caracena de lui accorder un supplément de 1,500 écus chaque mois. Il y a lieu de prendre ce supplément sur les aides et subsides de Flandre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 8 v° ⁽¹⁾.

1806. Madrid, 7 novembre 1661 ⁽²⁾. — *Philippe IV à Caracena.*

Naissance du fils du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 208.

1807. Bruxelles, 10 novembre 1661. — *Le Conseil des Finances de Belgique à Philippe IV.*

Le Conseil montre l'impossibilité pour nos provinces de payer les dettes de Don Juan d'Autriche. Suit un tableau des charges du domaine des Pays-Bas. 45

Secretarias provinciales, liasse 2524.

1808. Bruxelles, 16 novembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Louis XIV a donné ordre au maréchal de Grancey, gouverneur de Thionville, d'interdire l'entrée en France du marquis de la Fuente désigné comme ambassadeur d'Espagne à Paris. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 209.

⁽¹⁾ La lettre est adressée à Fuensaldaña, intitulé gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. On sait que ce dernier mourut peu après sa nomination sans avoir pris possession de sa charge. Caracena demeura ainsi en place. C'est lui qui communiqua cette lettre au comte d'Issembourg par un décret du 5 décembre suivant. — Il y a encore une autre lettre du Roi à Caracena à propos de Marchin, le 28 mars 1662, et un décret du 11 juillet suivant.

⁽²⁾ Le 23 novembre, Caracena transmet ses félicitations (fol. 212).

1809. Bruxelles, 22 novembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Mort de Fuensaldaña survenue à Cambrai. Le départ de Caracena se trouve ainsi retardé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 211.

1810. Bruxelles, 14 décembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.* 5

Les armateurs de Dunkerque ont exposé que l'occupation de leur ville par les Anglais et le blocus d'Ostende interrompaient la pratique de la course et ont demandé notamment les patentes nécessaires pour équiper leurs vaisseaux dans les ports espagnols. Caracena a fait jadis des objections à l'octroi de cette permission. Il confirme sa manière de voir et communique à Madrid le texte d'une consulte rendue à ce sujet par l'amirauté de Bruxelles et à laquelle il se rallie ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 225 ⁽²⁾.

1811. Bruxelles, 14 décembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Accusé de réception de lettres de provision de 51,200 ducats pour 15 l'envoi des troupes en Espagne. Les effets ont été envoyés à Anvers où les banquiers ont fait des difficultés pour les payer. Le Roi est invité à prendre les mesures nécessaires pour les rendre payables : leur montant est d'ailleurs bien insuffisant ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 232. 20

⁽¹⁾ Voir la consulte de l'amirauté (fol. 226). — Voir la lettre du Roi datée du 8 février donnant certaines satisfactions aux intéressés (fol. 101). — Voir encore une lettre de Caracena datée du 8 mars (reg. 270, fol. 149).

⁽²⁾ Il y a encore à signaler pour la fin de l'année 1661, quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 14 décembre, pour le capitaine Rodrigo de Hermosilla y 25 Contreras (fol. 231), pour Jean-Baptiste Augier, artificier se rendant en Espagne (fol. 251); le 16 décembre, pour le capitaine Louis Ferdinand de la Framerie (fol. 258); le 21 décembre, pour les Irlandais Louis et Connel Oferol (fol. 264), pour le pagador général Antonio de Revilla (fol. 266); le 21 décembre, pour Marie Campina, veuve de Domingo de Moreda, jadis faisant partie de l'armée des Pays-Bas (fol. 268), pour le maréchal de Grancey, 30 gouverneur de Thionville (fol. 272).

⁽³⁾ Voir les annexes (fol. 234 et suiv.).

1812. Bruxelles, 14 décembre 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

La mort de Fuensaldaña doit sans doute retarder le départ de Caracena lui-même. Désireux de régler l'ordonnance de l'armée, il a tenu des jointes avec Hovynes, Isembourg et le Trésorier général des 5 Finances à ce propos. Il communique au Roi le sommaire de leurs avis. Il ajoute que la population belge ne cherche qu'une chose : payer peu. Il est difficile de lui faire comprendre qu'une armée importante est indispensable et ce malgré tous les arguments qu'on a développés. Arriver à obtenir des habitants une contribution de 2,000 florins est quasi 10 impossible. Il est indispensable que le Roi envoie d'Espagne un secours considérable; peut-être alors les habitants montreront-ils des dispositions meilleures. Aujourd'hui il leur semble qu'on leur laisse toute la charge. Le Roi doit faire connaître sa volonté au sujet du nombre des tercios et des compagnies qui demeurent en activité. Le Gouverneur 15 transmet la liste des unités existant en ce moment ⁽¹⁾. Il rappelle les difficultés qui ont surgi par le passé et existent encore à propos de licentes. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 269, fol. 240. *Estado*, 2099.

20 1813., 14 décembre 1661. — *Le président Hovynes à Philippe IV.*

Au sujet des déclarations qu'il a faites à la jointe à laquelle il assistait avec le prince de Ligne au sujet des réformes militaires à introduire aux Pays-Bas. Il en a remis un résumé à Caracena. Celui-ci, depuis, n'a 25 plus réuni d'autre jointe. On n'a pas tenu compte des observations des généraux, ce qui donne à croire que le marquis ne voulait pas sérieusement mettre les choses sur un autre pied ⁽²⁾. *Estado*, 2099.

⁽¹⁾ Voir la liste en question (fol. 242). — Le résumé de la délibération de la jointe à 30 laquelle assiste aussi le secrétaire Martin de Galaretta se trouve au fol. 243. — Il existe sur le même sujet une lettre du comte de Marchin au Roi. Elle est accompagnée de documents justificatifs (*Estado*, 2099).

⁽²⁾ A cette lettre est jointe un mémoire (s. d.) des déclarations faites par le président Hovynes dans la jointe réunie par le marquis de Caracena au sujet de l'armée à main- 35 tenir en Flandre.

1814. Madrid, 21 décembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

L'Électeur de Cologne a demandé à être indemnisé pour les dégâts commis sur son territoire par les armées royales. Le Roi désire témoigner sa bienveillance à l'intéressé. Il prescrit à Caracena de désigner un délégué qui se mettra en rapport avec un agent liégeois pour donner satisfaction au prince-évêque. Il y a lieu de tenir compte des prétentions de ce dernier sur la seigneurie de Kerpen.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 269, fol. 259 (1).

1815. Madrid, 21 décembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de l'expulsion d'un prédicant hollandais par le magistrat d'Aix-la-Chapelle. Les États-Généraux avaient fait de vives remontrances au magistrat. Le Roi approuve Caracena, qui avait chargé l'ambassadeur d'Espagne à La Haye de protester à son tour auprès des autorités d'Aix-la-Chapelle, et il espère que son agent continuera de montrer la même énergie, en s'entendant avec l'Empereur, Aix-la-Chapelle étant une ville impériale.

Archives du Royaume. Conseil d'État, carton 150.

1816. Bruxelles, 28 décembre 1661. — *Hovynes au duc de Medina de las Torres.*

Hovynes lui recommande sa cause et lui envoie un mémoire sur les réformes à introduire en Flandre.

Estado, 2099.

(1) Voir en annexe le texte de la lettre remise à Madrid au nom du prince-évêque (fol. 261). — La réponse de Caracena datée du 6 septembre 1662 et ses annexes se trouve au reg. 271, fol. 190. — Le 31 octobre 1662, Philippe IV revient encore sur la question des prétentions du prince-évêque (reg. 272, fol. 118). — La réponse de Caracena datant du 27 décembre se trouve au fol. 276.

1817., 8 janvier 1662. — *Rapport de la jointe d'État.*

Sur le produit des aides et subsides accordés par nos provinces en 1661. Ce rapport est suivi de documents justificatifs.

Estado, 2099 (1).

(1) Voir pour l'année 1662, les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 janvier, pour le général d'artillerie Charles-Antoine Calone (reg. 270, fol. 1), pour van der Bruggen (fol. 3); le 11 janvier, pour le défunt capitaine Jean-Baptiste Lay (fol. 79); le 18 janvier, pour les créanciers de Don Juan (fol. 81); le 21 janvier, pour la marquise de Sfondrato (fol. 82), pour l'ecclésiastique Richard Waque, natif d'Anvers (fol. 83); le 27 janvier, pour les secrétaires du Conseil privé (fol. 84); le 6 février, pour le maître de camp Jacques-Ferdinand de la Pierre (fol. 87), pour l'abbaye de Saint-Amand (fol. 90), pour le maréchal de Grancey (fol. 96), pour le pagador général Antonio de la Revilla (fol. 97), pour Louis et Coronel O'ferol, Irlandais (fol. 100); le 18 février, pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 109), pour les récollets de la province de Gueldre (fol. 112), pour Justine-Marie de Schwartzemberg et Hélène de Brus, cette dernière chanoinesse à Mons (fol. 115), pour l'archevêque et le chapitre de Besançon (fol. 118 et 122); le 24 février, pour Louis-Roger Claris (fol. 135); le 27 février, pour le capitaine Antoine-Nicolas Vander Zype (fol. 137); le 1^{er} mars, pour Fernand Alexandre, marquis de Portugal (fol. 141), pour le général Miguel de Oquendo (fol. 142); le 3 mars, pour les héritiers du comte Jean de Nassau (fol. 143), au sujet du gouvernement du Luxembourg (fol. 144); le 8 mars, pour Marie Sfondrato, fils du défunt marquis et épouse du capitaine Francisco Salgado (fol. 146); le 18 mars, pour Diego de Espinosa (fol. 152); le 22 mars, pour François de la Vigne, maître forestier des bois de Namur (fol. 154); le 23 mars, pour Louis-Roger Claris (fol. 157), pour le baron de la Rivière (fol. 158), pour Fernand-Alexandre de Portugal (fol. 159), pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 160), pour le baron de Bateville (fol. 166); le 24 mars, Marie-Isabelle Van Heins, veuve du sergent-major Guillaume Salos (fol. 167); le 27 mars, pour le personnel de l'amirauté (fol. 171), pour Dominique de Raet, conseiller de la Chambre des Comptes (fol. 172), pour la Bourgogne (fol. 173); le 28 mars, pour Guillaume Cool, prieur d'Hanswyck (fol. 174), pour le maître de camp Sébastien Spintelet (fol. 175); le 29 mars, pour les créanciers de Don Juan (fol. 179); le 5 avril, pour Antonio de Velasco y Benavides (fol. 185), pour Eustache Vivero, du personnel administratif de l'armée (fol. 186), pour André de Lados, gardien des bêtes sauvages du Parc (fol. 200); le 18 avril, pour le prince de Barbançon (fol. 202), pour l'archevêque de Besançon (fol. 203); le 19 avril, pour la comtesse veuve de Jean de Nassau (fol. 207), pour la Bourgogne (fol. 218), pour Guillaume Cool (fol. 221); le 3 mai, pour Antonio Velasco y Benavides (fol. 222), pour le duc de Lorraine (fol. 233); le 5 mai, pour Pierre Pollet, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Lille (fol. 239), pour le carme Chrisostome de Sainte-Aldegonde (fol. 240), pour le peintre David Teniers (fol. 243); le 6 mai, pour l'archiduc Sigismond (fol. 246), pour le marquis de Messimieux, fils du baron de Scey, ancien gouverneur de la Bourgogne (fol. 248); le 8 mai, pour le prince d'Orange (fol. 249), pour l'amiral Antonio de Acuna (fol. 250); le 12 mai, pour Nicolas Barte, archer de la Cour du Roi (fol. 252); le 24 mai, pour le soi-disant comte de Merode (fol. 255).

1818. Bruxelles, 11 janvier 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur s'est décidé à convoquer à une jointe les principaux ministres de l'administration des Pays-Bas, tant civils que militaires. Avant le début de la séance ont surgi des conflits à propos de questions de préséance. Isembourg a commencé par déclarer formellement qu'il ne céderait point le pas à Marsin. Caracena a été pour ce motif contraint de retarder l'assemblée et d'envoyer Isembourg en Flandre. Le duc d'Aerschot, en sa qualité de capitaine de la flotte de Dunkerque, prétend ne devoir céder la première place à personne, sauf aux ambassadeurs représentant directement la personne royale. Il déclare qu'il n'a d'ordre à recevoir que du Gouverneur général et non du gouverneur des armes. Caracena a répondu qu'il en rendrait compte à Madrid. Le prince d'Isenghien a revendiqué le droit de participer à l'assemblée, à titre de conseiller de guerre, quand on a concédé son admission, il a fait des difficultés pour céder le pas à Marsin et au prince de Ligne. Le comte de Marsin a refusé à son tour de passer après le marquis de La Fuente et Esteban de Gamarra, ce qui est tout à fait sans précédent, puisque ce sont deux ambassadeurs. Caracena s'est efforcé de faire voir à l'intéressé le caractère absurde de sa prétention. Il a sollicité l'intervention du président Hovynes et du Trésorier général, mais Hovynes, voyant que Ligne et Salazar appuyaient Marsin, a cherché à esquiver le débat. D'autre part, la présence de La Fuente et de Gamarra était indispensable dans une assemblée d'ordre politique et économique bien plus que militaire. Marsin n'a pas voulu renoncer à sa prétention, malgré la démarche faite auprès de lui par Hovynes sur l'ordre de Caracena. De leur côté La Fuente et Gamarra restaient tout aussi fermes dans leur volonté d'occuper le rang qui leur revenait au titre de leurs fonctions et en conformité avec tous les précédents. Une dernière démarche tentée auprès de Marsin demeura également sans résultat. Hovynes a proposé alors, d'accord sans doute avec Marsin, d'ajourner la séance. La Fuente a déclaré qu'il ne viendrait plus à aucune jointe et ne mettrait plus les pieds chez le Gouverneur. Il a insisté sur le dépit que causerait à tous les ambassadeurs espagnols la nouvelle qu'à Bruxelles on leur contestait la préséance sur un officier aussi inférieur qu'un maître de camp. On se décida en fin de compte à ajourner la séance. Ultérieurement le

prince de Ligne a prétendu à son tour avoir droit de préséance sur les deux ambassadeurs, sous prétexte qu'il avait été lui-même ambassadeur. Cette prétention a paru tout aussi injustifiée à La Fuente et Gamarra. Caracena conclut en demandant des instructions sur la manière de résoudre des conflits de ce genre ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 4.

1819. Bruxelles, 11 janvier 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Depuis que Lionne a fait savoir au marquis de La Fuente qu'il pouvait entrer en France, on a pu préparer l'embarquement des troupes destinées à passer en Galice. Le Gouverneur a tenu une jointe pour l'examen des diverses questions y relatives et il communique au Roi le procès-verbal de la séance. Il envoie par le même courrier d'autres documents relatifs aux aides et subsides qu'on peut attendre cette année. On verra qu'il est impossible de se suffire de ces aides pour entretenir une armée capable d'assurer la défense de ces provinces. Le Gouverneur prie le Roi de lui faire parvenir une somme considérable pour le tirer de la situation misérable où il se trouve. La population est désespérée, depuis trois ans il n'est plus rien venu d'Espagne. Caracena appréhende un accident, qu'on ne pourra réparer avec beaucoup de millions ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 36.

1820., 21 janvier 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi insiste pour qu'on célèbre la déclaration faite par la bulle du Saint-Siège en faveur du saint mystère de l'Immaculée Conception de la Vierge par une messe solennelle et des prédications, comme on l'a fait dans tous les États de la monarchie.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

⁽¹⁾ Voir les abondantes annexes (fol. 18 et suiv.).

⁽²⁾ Voir les multiples annexes (fol. 38 et suiv.).

1821. Madrid, 27 janvier 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Plusieurs secrétaires expectants du Conseil privé se sont plaints du préjudice qu'on leur cause en consentant à la demande de leurs collègues Vincent Robiano et Augustin de Gottignies qui veulent résigner leur office au profit de leurs fils. Ces derniers étant entrés ainsi dans la jouissance de toutes les prérogatives de leur père ont retardé l'avancement des autres. L'un des secrétaires lésés s'est avancé jusqu'à intenter un procès aux deux résignataires; cette cause n'est pas encore vidée. Les intéressés désirent qu'on détermine une fois pour toutes si les expectatives doivent avoir le pas sur les résignations, ou bien qu'on vide par voie de justice le procès entamé. Le Roi prescrit d'envoyer les documents au Grand Conseil de Malines avec ordre de terminer l'affaire rapidement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 617, fol. 71.

1822. Buen Retiro, 31 janvier 1662. — *Philippe IV au marquis de Velada.*

Le Roi rappelle l'ordre donné le 11 septembre 1631 pour que, suivant la pratique usitée du temps de son père et de son grand-père, les secrétaires des différents Conseils se passent, sans autre avis, des sommaires succincts des consultes d'office et des parties, afin de faciliter l'expédition des affaires.

Secretarias provinciales, liasse 2459.

1823. Buen Retiro, 1^{er} février 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a envoyé les documents nécessaires pour assurer le paiement des lettres de 51,200 ducats récemment remises pour l'embarquement des troupes destinées à servir en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 270, fol. 86.

1824. Madrid, 6 février 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Ceux de la ville de Dôle ont fait faire des instances à Madrid par l'intermédiaire de leur député demandant confirmation de leurs privilèges et insistant sur le maintien du parlement à Dôle. Le Gouverneur doit donner son avis sur la question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 617, fol. 75 v^o.

1825. Bruxelles, 16 février 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

La flotte espagnole est sortie d'Ostende par un temps favorable qui a duré encore trois jours après son départ. On espérait donc qu'elle aurait pu traverser le Pas-de-Calais et pénétrer dans la Manche, d'où elle gagnerait facilement l'Espagne. On a appris depuis lors qu'elle a essuyé une grande tempête. Caracena se lamente sur ce malheur. Le Roi doit envoyer des ordres dans les ports espagnols pour réserver un bon accueil aux unités qui auraient pu s'y réfugier. Caracena s'adressera au marquis de La Fuente pour obtenir du roi de France que les navires en question soient bien reçus en France, s'ils y abordaient. Il a envoyé un agent à Londres, muni d'argent pour pouvoir éventuellement secourir les intéressés et leur permettre de continuer leur voyage; car il serait impossible de les envoyer ultérieurement en Espagne si on leur permettait de revenir à Ostende. Un groupe du régiment de Francisco de Rojas a cependant débarqué à Ostende, il est en mauvais état. Caracena craint qu'il n'en revienne encore d'autres. Il insiste sur l'impossibilité d'entretenir tous ces gens avec les maigres ressources fournies par les provinces. Il réclame un prompt secours de 50 à 60,000 écus pour rembourser les emprunts faits sur son crédit personnel et pourvoir aux dépenses urgentes. Le Gouverneur justifie les mesures qu'il a prises pour l'exécution de cette expédition et fera faire une enquête au sujet de l'état dans lequel se trouvaient certains navires chargés du transport des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 270, fol. 103 (1).

(1) Voir la réponse royale datée du 23 mars 1662 (fol. 165). — Il y a encore une autre lettre du Roi le 28 mars (fol. 176). — Le 19 avril, Caracena demande de l'argent pour assurer l'envoi des militaires en Espagne (fol. 215).

1826., 16 février 1662. — *Mémoire du magistrat de Cambrai.*

Le magistrat demande que l'impôt du 20^e denier soit payé par toute la population.

Secretarias provinciales, liasse 2523.

1827. Bruxelles, 22 février 1662. — *Caracena à Philippe IV.* 5

Le baron de Groesbeek, grand prévôt de Liège, a sollicité l'intervention de Philippe IV auprès de la Curie romaine pour obtenir que la fête de l'Immaculée conception soit célébrée aussi au pays de Liège.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 120.

1828. Madrid, 27 février 1662. — *Philippe IV à Caracena.* 10

Le capitaine Antoine-Nicolas Van der Zype s'est plaint de ce que, nonobstant l'interdiction royale faite à l'amirauté des Pays-Bas de percevoir des droits sur la prise faite par lui de deux navires anglais, de nouvelles difficultés lui ont été suscitées à ce propos à Ostende. Il y a là une contravention flagrante aux ordonnances de la course. Le Roi 15 insiste sur l'opportunité qu'il y a d'encourager ces gens qui débarrassent la mer des ennemis de la monarchie. Il prescrit de faire assurer à l'intéressé la jouissance de ce qui lui revient.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 83 v^o.

1829. Madrid, 3 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.* 20

Les États de Luxembourg ont prié le Roi d'empêcher que la charge de lieutenant-gouverneur de la province ne soit donnée à des étrangers, comme prétendait le faire le prince de Chimay. Le Roi rappelle que déjà l'année précédente il a communiqué au Gouverneur général une requête de ce genre. Malgré cela, Caracena a approuvé la désignation faite par 25 le prince de Chimay, de Claude Gennetaire, natif de Lorraine, ce qui a provoqué de nouvelles doléances des autorités luxembourgeoises. Le Roi réclame à nouveau l'avis du Gouverneur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 99 v^o.

1830. Madrid, 3 mars 1662. — *Philippe IV aux États du Luxembourg.*

Le Roi leur rappelle qu'ils doivent adresser leurs plaintes au Gouverneur général (1).

Secretarias provinciales, reg. 2629.

5 1831. Bruxelles, 8 mars 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Ordre d'envoyer en Espagne deux pilotes pour le service de la flotte de la mer océane.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 148.

1832. Madrid, 13 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

10 Le Roi sait que le Gouverneur adresse à la Secrétairerie du Conseil d'État ses lettres et consultes relatives aux provisions des charges et bénéfiques réservés à la collation royale, alors que ces documents devraient être transmis à la Secrétairerie du Conseil suprême. Caracena est invité à observer les instructions qui lui ont été données ou à fournir 15 des explications.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 150.

1833. Madrid, 13 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi consulte le Gouverneur sur le désir des Bourguignons d'assurer le renouvellement de la neutralité de leur pays, grâce à l'intervention 20 des cantons suisses.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 151.

1834. Madrid, 18 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Louis Ponce de Leon doit prendre part en qualité d'ambassadeur extraordinaire aux travaux de la diète de l'Empire qui va se réunir au

25 (1) Cette recommandation fut renouvelée par les lettres du 19 juillet et du 6 octobre de la même année. *Ibidem.*

mois de juin. Il convient qu'il soit assisté d'un ministre au courant des affaires des Pays-Bas. Caracena est invité à le désigner ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 153.

1835., 23 mars 1662. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le prévôt de Condé, résident liégeois à Bruxelles, avait demandé que le Roi intervienne auprès du Pape par son ambassadeur à Rome pour que le bénéfice de la bulle de l'Immaculée conception soit étendu à son pays. Le Conseil émet un avis favorable.

Estado, 1099.

1836. Bruxelles, 27 mars 1662. — *Caracena à l'archevêque de Malines.*

A la demande du Gouverneur général le Pape a donné délégation du vicariat apostolique de l'armée en faveur de l'archevêque pour un terme de deux ans, comme on peut le voir par le bref rendu à ce sujet. Le Gouverneur général a décidé d'avertir le Conseil privé et l'archevêque pour commencer l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 58 v°.

1837. Madrid, 28 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la provision faite par Caracena de la dignité abbatiale de Phalempin. Le Roi approuve la conduite du Gouverneur; toutefois, il fait observer que les revenus de cette maison n'atteignaient pas les 3,000 florins à l'époque de l'archiduc Albert, mais qu'ils ont augmenté depuis et que la dignité abbatiale doit dès lors être réservée à la collation royale, tout comme celles des autres abbayes, dont les revenus se sont développés dans la même proportion.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 177.

⁽¹⁾ Le 19 avril, le Gouverneur fait savoir qu'on ne dispose pas à Bruxelles de l'argent nécessaire pour en donner éventuellement à l'agent que le Roi veut faire désigner (fol 210).

1838., 28 mars 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le maître de camp général, comte de Marchin, ne peut se prévaloir des patentes de gouverneur des armes qui lui ont été accordées simplement à titre honorifique. Caracena voudra bien le prévenir qu'il doit se contenter de l'autorité d'un maître de camp général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 178.
Estado, 2272.

1839. Madrid, 5 avril 1662. — *Philippe IV au comte de Peñaranda.*

Le Roi admet les excuses présentées par le comte pour ne pas accepter le gouvernement des Pays-Bas.

Estado, 2272.

1840. Bruxelles, 7 avril 1662. — *Caracena au comte d'Isembourg.*

Par une dépêche royale du 10 janvier précédent on a rapporté que l'archevêque d'Ambrun, ambassadeur français à Madrid, s'est plaint de ce que du côté espagnol on ait établi à Givet et Charlemont des impôts sur diverses marchandises venant de la principauté de Château-Renaud et passant par la Meuse pour entrer aux Pays-Bas et ailleurs. Cela cause un préjudice sensible à la Reine-Mère de France et cela est contraire aux décisions prises par le Roi lui-même en vertu de ses patentes du 14 décembre 1645, défendant l'établissement d'impôts nouveaux sur les marchandises de la Champagne et de Château-Renaud. Le Gouverneur prescrit au Conseil des Finances de faire une enquête à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 72 v°.

1841. Madrid, 13 avril 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Envoi de 50,000 écus, dont 40,000 devront être employés à l'expédition des troupes devant venir en Espagne et 10,000 seront remis à Gamarra. Ce dernier devra partir incontinent pour La Haye ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 190-192.

⁽¹⁾ Caracena accuse réception de cette lettre le 3 mai (fol. 234).

1842. Madrid, 13 avril 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

A diverses reprises, en 1660 et 1661, Caracena a insisté sur la nécessité de réparer le port d'Ostende et d'assurer la défense de toute la frontière de la Flandre. Le Roi s'en remet au Gouverneur pour les dispositions à prendre, tout en se limitant à ce qui est indispensable. Il insiste sur la nécessité d'empêcher l'ensablement d'Ostende, le port le plus important de la Flandre depuis la perte de Dunkerque ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 194.

1843. Madrid, 16 avril 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre d'assurer les réparations nécessaires à la place forte de Gand ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 196.

1844. Madrid, 18 avril 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la nomination d'un nouvel archevêque de Besançon. Le Roi réclame l'avis de Caracena sur le point de savoir s'il serait opportun de députer le gouverneur de la Bourgogne auprès du chapitre pour induire les chanoines à choisir comme archevêque un des vassaux du Roi, agréable à ce dernier ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 87.

1845. Bruxelles, 19 avril 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de l'obligation imposée au Gouverneur d'adresser sa correspondance administrative à la Secrétairerie du Conseil suprême. Caracena

⁽¹⁾ Voir la réponse de Caracena du 3 mai. Il manque de l'argent pour exécuter les travaux (fol. 237).

⁽²⁾ Voir le rapport de Gamarra sur la situation de la place forte (fol. 198). — Caracena répond le 3 mai que le Roi doit envoyer de l'argent (fol. 236).

⁽³⁾ Décret du 14 mai 1662.

cena déclare avoir agi ainsi dans la majorité des cas, mais il réclame à propos de l'indiscrétion du secrétaire Vecquer qui est cause qu'on connaît à Bruxelles bien des affaires avant que les dépêches ne soient parvenues aux mains du Gouverneur. Au reste Caracena a suivi les précédents de l'époque de Don Juan.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 208.

1846. Bruxelles, 3 mai 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le gouverneur de Dunkerque ⁽¹⁾ persiste dans son attitude antérieure. Il enlève des matériaux des ruines de l'abbaye des Dunes sans les payer, il prétend se rendre maître de matériaux que les moines ont rassemblés dans leur refuge près de Furnes. Il veut lever encore des contributions. Caracena a fait faire des démarches auprès de Charles II, mais il doute qu'il en résulte un effet appréciable ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 270, fol. 224.

1847. Madrid, 5 mai 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

David Teniers, doyen de la confrérie de Saint-Luc à Anvers, et ses confrères ont demandé au Roi l'établissement d'une académie dans leur ville. Caracena est invité à donner son avis à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 117 v° ⁽³⁾.

1848. Madrid, 24 mai 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Les nobles de Cambrai et du Cambrésis ont prié Caracena de conserver le gouvernement de la ville à Fernando de Solis. Le Roi charge Caracena de répondre aux intéressés combien il est heureux de la satisfaction

⁽¹⁾ Milord Rutherford.

⁽²⁾ Le 16 juin, le Roi prescrit de s'opposer au besoin par la force à ces exactions (fol. 15). — Pour tout ce qui concerne les contestations avec la France, on aura le plus grand intérêt à consulter la correspondance des Gouverneurs généraux Caracena et Castel-Rodrigo avec les titulaires de l'ambassade espagnole de Paris. (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 404 et suiv.*)

⁽³⁾ Décret du 17 juillet 1662.

que leur a procurée le gouvernement de Solis, que celui-ci a été déplacé dans l'intérêt du service et qu'on s'efforcera de lui donner un successeur méritant ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 270, fol. 256 ⁽²⁾.

1849. Bruxelles, 6 juin 1662. — *Caracena à Philippe IV*.

Gamarra a fait connaître à Bruxelles la décision des États-Généraux de prendre des mesures de rigueur contre les propriétés ecclésiastiques dans le pays d'Outre-Meuse, dans le cas où le Roi ne ratifierait pas dans les deux mois l'acte de partage. Caracena insiste pour que la ratification soit envoyée sans retard ⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 271, fol. 1 ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Le 28 juin, Caracena promet de se conformer à cet ordre (fol. 21).

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 29 mai, pour le duc d'Aerschot (fol. 259), pour le lieutenant gouverneur de Gand Jusepe Rico (fol. 261); le 31 mai, pour le capitaine Andrés de Navarette (fol. 262), pour Maria Cam- 45 pina, veuve de Domingo de Moredo (fol. 263), pour le marquis de Messimieux (fol. 266).

⁽³⁾ Voir les annexes (fol. 2).

⁽⁴⁾ A noter les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 6 juin, pour l'Electeur de Brandebourg (fol. 7), pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 9), pour Pedro Vasquez Torrero, veedor et contador de la flotte (fol. 12), pour le Jésuite François 20 Xavier de Fresneda (fol. 14), pour le religieux Augustin Mornae (fol. 16), pour Eustache Vivero (fol. 18), pour l'archiduc Sigismond (fol. 20), pour le soi-disant comte de Merode (fol. 22), pour l'Electeur de Brandebourg (fol. 23), pour les créanciers de l'archiduc Léopold-Guillaume (fol. 37); le 30 juin, pour N. de Gulsin, lieutenant général de la cavalerie (fol. 51); le 3 juillet, pour l'avocat fiscal Jean Matthei (fol. 52), pour Philippe- 25 François d'Ennetières, assistant du trésorier général (fol. 55), pour les soldats de la garde allemande (fol. 57), pour Juan Brivier, fabricant de navires (fol. 58); le 10 juillet, pour l'ecclésiastique Ignace de Raet (fol. 63); le 12 juillet, pour le colonel Henri Alcaforado (fol. 65), pour la contador Garsia Osorio (fol. 67), pour le capitaine Jusepe Rico, lieutenant du château de Gand (fol. 68), pour le marquis Fernand Alexandre de Por- 30 tugal (fol. 70), pour Pedro Vasquez Torrero, veedor et contador de la flotte (fol. 71), pour le Jésuite Francisco Xavier de Fresneda (fol. 75), au sujet de la seigneurie de Ravesteyn, actuellement propriété du duc de Neubourg (fol. 81-82); le 14 juillet, au sujet du Gouvernement du Luxembourg (fol. 85), pour l'archevêque et le chapitre de Cambrai (fol. 87), pour le marquis de Varambon, maître de camp (fol. 88); le 19 juillet, pour Augustin 35 Coronel (fol. 90), pour le prince d'Orange (fol. 91); le 21 juillet, pour Claude Mitenne, abbé de Notre-Dame de Corneux (fol. 93), pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (fol. 94), pour M. de Gulsin, lieutenant général de la cavalerie (fol. 95); le 26 juillet, pour la garde allemande (fol. 98), pour l'armateur Juan Brivier (fol. 102); le 31 juillet, pour le secré- 40 taine Saxon Finia (104); le 3 août, pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 113); le 40

1850. Madrid, 3 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Les soldats de la garde allemande des Pays-Bas se sont plaints de leur misère. Voilà 14 à 15 ans qu'on ne les paye plus, ils sont réduits à demander l'aumône à la Cour et sur les places publiques et la plupart 5 mendient avec la livrée. Le Conseil des Finances ne veut pas les payer. Ils se sont adressés au Roi pour qu'on fasse assigner leurs gages de préférence sur la ville et châtellenie de Lille, comme on le faisait à l'époque de l'archiduc Albert et du Cardinal-Infant. Le Roi réclame l'avis du Gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 617, fol. 120 v°.

1851. Madrid, 5 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Juan Brinier a fait construire en Flandre pour le compte des arma- teurs de Guipuzcoa une frégate de guerre pour la course. Il a été depuis désigné comme capitaine de cette frégate et a fait diverses prises. 15 Voilà que les conseillers de l'amirauté d'Ostende prétendent percevoir un droit sur ces prises, parce que le vaisseau a été équipé aux Pays-Bas. Le Roi s'oppose à cette prétention.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 617, fol. 121 v°.

1852. Madrid, 5 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

20 Ordre d'envoyer des alcyons pour la volière royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 271, fol. 59.

4 août, pour Christine Cerf, veuve du maître de camp Jean-Charles Lootz (fol. 146); le 9 août, pour Augustin Coronel (fol. 153), pour Pierre Willemsens, fauconnier de Philippe IV (fol. 160), pour la marquise Sfondrato (fol. 161); le 10 août, pour le religieux 25 Joseph Arnolfini et Illecas (fol. 164); le 23 août, pour le marquis de Messimieux (fol. 166); le 28 août, pour le colonel allemand André Yegers (fol. 177), pour Eustache Vivero (fol. 178), pour le comte de Gronsfeld (fol. 179), pour le marquis de Brandebourg (fol. 181), pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 182), pour l'abbé Pierre-Ernest de Mercy, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille (fol. 186), pour les enfants du 30 conseiller van der Bruggen (fol. 188); le 6 septembre, pour le contador de la flotte Pedro Vasquez Torrero (fol. 200); le 10 septembre, pour le capitaine Antonio de Tesceda (fol. 234), pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 235).

1853. Madrid, 10 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Approbation de la conduite du Gouverneur relative à la neutralisation de la Bourgogne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 61.

1854. Bruxelles, 12 juillet 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des prétentions du gouverneur de Dunkerque relatives à la liberté commerciale. Il voudrait que les marchandises sortant de Dunkerque à destination des Pays-Bas ou réciproquement soient exemptes de tout droit, tandis qu'à Dunkerque même on perçoit tous les impôts qu'on veut et que les produits venant de France ou destinés à ce pays sont soumis aux droits de douane. Le Roi devrait prendre une décision, car il y a lieu de craindre que les Anglais aillent à nouveau se porter à des excès, quelles que soient les mesures de défense qui ont été prises. On manque d'ailleurs d'argent; d'Espagne il est venu peu de chose — comme le Roi le sait — et ces provinces ne veulent pas en donner, même pour fortifier les places établies sur leur territoire. Il faut reconnaître qu'on a ici une population à mentalité extraordinaire. Ces gens veulent être défendus mais refusent de contribuer à leur défense. Caracena a envoyé des commissaires du Conseil de Flandre pour faire une enquête sur tout ce qui s'est passé en matière de contributions et de commerce et à propos des exactions commises par les Anglais. Si le Roi se décidait à rompre avec l'Angleterre, il faut qu'il en avertisse le gouvernement de Bruxelles et lui envoie de l'argent. Il faut réorganiser l'infanterie; depuis quatre ans il n'est plus venu d'argent d'Espagne à cet effet; les États ont refusé leur concours, aussi l'armée est-elle en mauvais état. Les Anglais ont à Dunkerque autant d'infanterie que les Espagnols dans l'ensemble des Pays-Bas. Une déclaration de guerre à l'Angleterre mettrait le gouvernement de Bruxelles dans les transes. Avec de l'argent on n'aurait pas de peine à faire le nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 73. 30

1855. Bruxelles, 12 juillet 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Les commissaires nommés pour régler les difficultés de frontières entre la France et les Pays-Bas se sont réunis en conférence et dès l'abord on a reconnu l'attitude violente des agents français. Le Roi pourra en juger par les documents que Caracena soumet à son examen. Il demande des instructions à ce propos. Il serait opportun de s'en remettre à l'arbitrage, si tant est que Louis XIV voudrait accepter cette procédure⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 77.

1856. Madrid, 14 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Doléances des États de Luxembourg par rapport à la désignation du colonel Gennetaire comme lieutenant-gouverneur. Les États demandent aussi la suppression des licentes établies au cours de la guerre et continuées pendant la paix à titre de droits de douanes, le maintien des privilèges du clergé et de la noblesse à l'exemption fiscale et des mesures pour la protection de la province si dépeuplée. Ils voudraient aussi obtenir une réduction des intérêts arriérés des rentes à concurrence de 50 % jusqu'à la date de la conclusion de la paix. Caracena donnera son avis sur tous ces points.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 145 v°⁽²⁾.

1857. Madrid, 19 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Un corsaire anglais a capturé près des îles Canaries un vaisseau revenant de La Havane, chargé d'or et d'argent. Il y a encore dans ces parages trois autres corsaires qui font le plus grand mal. Caracena doit s'en plaindre auprès de Charles II⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 92.

(1) Les annexes manquent. — Dans une autre lettre du 26 juillet Caracena se plaint encore des violences commises par les Français (fol. 100).

(2) Décret du 3 septembre 1662.

(3) Voir la réponse de Caracena le 9 août suivant (fol. 158).

1858., 19 juillet 1662. — *Philippe IV à Velada.*

Le Roi ordonne que le Conseil suprême de Flandre lève à ses frais 200 hommes avec leurs vêtements d'ordonnance pour l'armée de l'Estramadure et en vue de reconquérir le Portugal.

Secretarias provinciales, liasse 2460. 5

1859. Bruxelles, 26 juillet 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis de La Fuente a fait rapport à Madrid à propos de deux procès engagés par le comte de Holach à des sujets flamands. Les Français voudraient que la décision de ces procès soit retirée aux tribunaux ordinaires et confiée aux commissaires chargés de terminer les contestations relatives à l'établissement de la frontière entre les Pays-Bas et la France. Philippe IV a fait part à Caracena de ses craintes motivées par la conduite violente des Français et de sa volonté de leur faire toutes les concessions possibles. Caracena déclare que pour l'un des procès on a déjà pris une décision favorable, mais que l'autre ne peut être soustrait à la juridiction du Conseil de Luxembourg sans violer les privilèges de la province.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 96.

1860. Madrid, 31 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Promesse d'envoyer de l'argent et demande d'envoi de munitions (1). 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 105-106.

1861., 1^{er} août 1662. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre du comte de Marchin du 6 juin signalant l'état misérable de l'armée et des places fortes des Pays-Bas, lettre qui avait été examinée dans une séance du Conseil du 6 juillet. Le service du Roi 25

(1) Voir la réponse de Caracena datée du 23 août. Il se lamente sur l'impossibilité d'envoyer les munitions demandées et sur sa détresse (fol. 173). Les mêmes doléances sont réitérées dans la lettre de Caracena du 6 septembre suivant (fol. 206).

souffre grandement des tiraillements qui existaient entre le gouvernement civil et le gouvernement militaire, entre le Gouverneur général, le comte de Marchin, le prince de Ligne et le président Hovynes. Une pareille situation ne peut plus continuer.

5 Le marquis de Velada avait déjà montré les inconvénients résultant de cette anarchie. Il était d'avis de remplacer le marquis de Caracena. Celui-ci, du reste, demandait son congé, reconnaissant lui-même son insuffisance. Les renseignements particuliers que l'on reçoit chaque jour montrent la nécessité d'une prompte solution. On ne peut plus 40 retarder la nomination d'un nouveau gouverneur, afin qu'il puisse entrer en fonction à l'automne. Il demande qu'on lui permette de proposer des candidats et qu'on avertisse le marquis de Caracena qu'il soit en tout cas de retour en Espagne au printemps, car il convient qu'il prenne alors le commandement de l'armée de Galice.

45 Le Roi approuve, en marge, la proposition de Velada et demande qu'on désigne des candidats au vote secret.

Estado, 3860.

1862. Madrid, 2 août 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Il faut éviter tout conflit avec les Français, eu égard à leur conduite 20 violente. Au sujet de l'application des traités antérieurs à 1659, il faut se borner à demander ce qu'on peut obtenir (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 108.

1863. Bruxelles, 3 août 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi d'une liste contenant les noms de tous les Belges et Espagnols 25 faisant partie d'un ordre militaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 110 (2).

(1) Dans sa réponse datée du 23 août, Caracena dénonce encore une fois la conduite violente des Français (fol. 174).

(2) La liste se trouve au fol. 112.

1864. Bruxelles, 3 août 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena rappelle ses doléances antérieures datant déjà de 1660 relatives aux prétentions du gouverneur de Dunkerque à propos de la perception des contributions et des désordres qu'il faisait commettre dans la région voisine. Les négociations entreprises à ce propos avec l'Angleterre, la tolérance du commerce, la condescendance générale et le soin pris d'éviter tout sujet de plainte des Anglais, conformément aux ordres venus de Madrid, malgré les insolences continuelles du gouverneur et les inconvénients résultant de cette façon d'agir, tout a été mis en œuvre pour donner satisfaction à Charles II. Le gouverneur de Dunkerque ne s'en est pas moins décidé à exiger encore la perception des contributions et Caracena communique au Roi toute la documentation relative à cette affaire, de façon qu'il puisse prendre une décision. En terminant, Caracena insiste à nouveau sur le délabrement de l'armée, la réduction des effectifs; on ne peut disposer de 5,000 fantassins. Avant de se décider à déclarer la guerre à l'Angleterre il faut prendre les dispositions requises, de façon à empêcher que dès les débuts l'ennemi ne soit en mesure de prendre une position qui rendrait Dunkerque inattaquable ce qui lui permettrait d'augmenter encore l'importance des contributions qu'il lève aux Pays-Bas. Caracena réclame des ordres clairs et positifs. La politique de Charles II est nette : il veut obtenir la liberté illimitée du commerce ou prélever des contributions dans le pays pour l'entretien de la garnison de Dunkerque ou prendre ce prétexte pour faire la guerre. Il ne reste plus que 2,000 Espagnols et 600 Italiens. Les soldats de ces deux nationalités sont indispensables, tant pour faire la guerre que pour conserver l'autorité souveraine sur la population. Celle-ci commence à faire de l'opposition, en voyant que les effectifs espagnols et italiens sont si réduits et que le Gouvernement est dépourvu de ressources. Celui-ci est dans la nécessité de demander en suppliant les quelques ressources nécessaires au maintien de la petite armée qui lui reste ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 118.

⁽¹⁾ Les annexes se trouvent (fol. 134 et suiv.). — Il y a encore une autre lettre de Caracena sur la même question en date du 23 août (fol. 171).

1865., 4 août 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Malgré les placards publiés aux Pays-Bas au sujet du port des armoiries et des titres de noblesse, il s'y est commis, au courant des guerres passées, beaucoup d'abus en la matière. Plusieurs usurpent des titres de baron et autres, avec la dissimulation des Conseils et des fiscaux. Il en résulte un avilissement des titres. Il est urgent de faire republier l'ordonnance des Archiducs datée de 1616 et les déclarations complémentaires, en veillant à leur stricte exécution ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 617, fol. 145.

1866. Bruxelles, 5 août 1662. — *Hovynes à Caracena.*

Hovynes s'excuse de ne pas se rendre à la diète de Ratisbonne.

Estado, 2100.

1867. Bruxelles, 9 août 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le religieux récollet de l'ordre de Saint-François, Christoval de Rojas s'est rendu à Madrid pour proposer, au nom de l'Empereur et de divers princes allemands, la constitution d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales. Le Roi a remis à Caracena la documentation relative à cette question avec ordre de préparer deux vaisseaux pour faire le premier voyage et de prendre à Ostende les dispositions requises. Le siège de cette compagnie devra être Anvers ou Bruges. Caracena déclare qu'il traitera l'affaire avec les ministres compétents.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 151

1868., 12 août 1662. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil propose au vote secret des candidats pour le gouvernement des Pays-Bas. (Les noms n'y figurent pas.)
Le Roi en marge : S'il juge convenable de nommer l'archiduc Char-

⁽¹⁾ Décret du 4 septembre 1662.

les-Joseph, frère de l'Empereur, le Conseil m'indiquera les mesures à prendre pour la meilleure direction des affaires de cette charge et les hommes d'autorité et d'expérience qu'on pourrait choisir pour assister l'archiduc.

Estado, 3860. 5

1869. Madrid, 13 août 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi a choisi le prince de Ligne comme ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIV.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 165.

1870. Madrid, 24 août 1662. — *Caracena à Philippe IV*. 40

Au sujet de l'envoi en Espagne de 4,000 Wallons pour renforcer l'armée d'Estramadure.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 176.

1871. Bruxelles, 30 août 1662. — *Caracena au président Hovynes*. 45

Sur la mission de Hovynes à Ratisbonne (1).

Estado, 2100.

1872. Madrid, 4 septembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*. 20

Notification de la nomination du marquis de La Fuente comme ambassadeur extraordinaire à la Cour de Vienne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 189. 20
Estado, 2100.

(1) Il y a un billet du marquis de Caracena à Hovynes, daté de Bruxelles, le 3 septembre, avec réponse d'Hovynes du même jour, sur le même sujet et, à la date du 5 septembre, un mémoire de Caracena relatif à la même affaire. (*Estado*, 2100.)

1873. Bruxelles, 6 septembre 1662. — *Caracena à Philippe IV*.

Le Roi avait ordonné, le 31 juillet, à Caracena de désigner un député pour la diète de Ratisbonne afin d'assister le marquis de La Fuente, ambassadeur en Allemagne. Caracena avait choisi Hovynes, parce qu'il était qualifié pour cette mission et qu'il convenait de l'éloigner des Pays-Bas. Mais il a ajouté que Hovynes a l'intention de refuser cette charge et qu'on ne peut accepter ce refus.

Estado, 2100.

1874. Bruxelles, 6 septembre 1662. — *Caracena à Philippe IV*.

40 Relation de la visite faite aux Pays-Bas incognito par le prince héritier de Danemark (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 216.

1875. Bruxelles, 6 septembre 1662. — *Caracena à Philippe IV*.

15 Le Gouverneur remet au Roi un rapport du duc d'Aerschot au sujet des prétentions des juges de l'amirauté d'Ostende et se rallie aux conclusions qui y sont exposées (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 218.

1876. Madrid, 10 septembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

20 La situation présente de la monarchie espagnole impose l'obligation de mettre tout en œuvre pour éviter une rupture avec l'Angleterre. Il faut renforcer l'alliance avec les Hollandais et le Roi a envoyé, à cet effet, 30,000 ducats à son ambassadeur à La Haye. Il convient aussi de fomentier les mouvements révolutionnaires en Angleterre, Écosse et Irlande et Caracena recevra pour cela 50,000 ducats. L'occasion est 25 favorable à cause du mécontentement qui règne au sein de la grande noblesse anglaise et de l'incertitude en matière religieuse. Il faut s'ab-

(1) Christian, fils du roi Frédéric III.

(2) Voir les annexes (fol. 219 et suiv.).

stenir de tout acte d'hostilité contre la place de Dunkerque. Il ne faut rien entreprendre contre elle, à moins qu'on soit sûr de réussir. Le Roi a décidé l'envoi d'une provision mensuelle de 50,000 ducats. Il tâchera de la porter à 100,000 (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 238 (2). 5

1877. Madrid, 10 septembre 1662. — Philippe IV à Caracena.

Le maintien des courriers ordinaires à destination d'Italie et des pays du Nord est une affaire de grande importance et présentant de multiples difficultés à cause de la dépense qui en résulte. Elle n'est pas compensée par les recettes provenant des lettres particulières. Des fraudes se commettent, certaines lettres sont adressées à des particuliers mais sous des couvertures portant l'adresse du Roi. Le Roi réitère ses ordres antérieurs proscrivant cet abus (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 243.

1878. S. d. (avant la mi-septembre 1662) (4). — Les États du Luxembourg à Philippe IV. 15

Les trois États de la province à la suite d'une réunion autorisée par le marquis de Caracena ont résolu de représenter au Roi ce qu'ils ont

(1) Il y a encore une autre lettre du Roi du 12 septembre relative à l'attitude à prendre vis-à-vis des excès du gouverneur de Dunkerque (fol. 249). — Le 20 septembre, Caracena se répand en nouvelles lamentations sur les vexations du gouverneur (fol. 278).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 septembre, pour Esteban de Gamarra (fol. 242); le 12 septembre, pour le financier Simon de Fonseca Pina (fol. 246), pour les affaires de la Bourgogne (fol. 251), pour l'archevêché de Besançon (fol. 252); le 13 septembre, pour Patrice Moledi, receveur général des domaines de la West-Flandre (fol. 261); le 14 septembre, pour Charles Baudequin (fol. 265); le 16 septembre, pour Walther François, seigneur de Hoensbroek (fol. 268); le 20 septembre, pour le colonel André Yeger (fol. 270), pour Augustin Nicolas, conseiller au Parlement de Dôle (fol. 272), pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 274), pour Eustache Vivero (fol. 284), pour le marquis de Brandebourg (fol. 285), pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 287), pour l'armateur Antoine-Nicolas van der Zype (fol. 289); le 25 septembre, pour la ville de Besançon (fol. 293), pour N. Steinberch, fiscal du Grand Conseil de Malines (fol. 295); le 26 septembre, pour le marquis de Trelon (fol. 298); le 27 septembre, pour le baron de Rotselaer, époux de Jeanne de Merode (fol. 300).

(3) Le 4 octobre, le Gouverneur déclare s'être toujours conformé à cet ordre (fol. 13).

(4) Cette lettre n'est pas datée mais une note écrite à la fin de la traduction qui l'accompagne nous apprend qu'elle a été reçue en septembre 1662. 35

souffert et ils demandent la permission d'envoyer des députés à Madrid dans ce but.

Secretarias provinciales, liasse 2523.

1879., 18 septembre 1662. — Hovynes à Caracena.

Le Président s'excuse toujours de ne pouvoir se rendre à Ratisbonne (1).

Estado, 2100.

1880., 19 septembre 1662. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Sur le partage des pays d'Outre-Meuse (2).

Secretarias provinciales, liasse 2459.
Estado, 2100.

1881. Madrid, 26 septembre 1662. — Philippe IV à Caracena.

Le meilleur moyen d'assurer le bonheur de la population est de vénérer Notre Seigneur, d'implorer son secours. A cet effet, il faut éviter les scandales et les péchés graves qui ont été indubitablement à déplorer chez les peuples de la monarchie espagnole. Au cours des dernières années, ces peuples ont été châtiés sévèrement par des guerres, par la peste, par des décès de princes, des soulèvements et pertes de provinces. Il faut en chercher la cause dans le relâchement des mœurs. On doit espérer le salut de la suprême miséricorde, par le repentir et l'amendement. Le Gouverneur doit s'efforcer de faire disparaître les traces des péchés publics, rechercher les femmes de mauvaise vie, enrayer chez la troupe la détestable pratique de jurer. Il faut instiguer les évêques à envoyer dans tout leur diocèse des missionnaires séculiers et réguliers chargés de prêcher la pénitence (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 271, fol. 296.

(1) Il y a une nouvelle lettre de Caracena à Hovynes, datée du 20 septembre 1662, relative au même sujet. (Estado, 2100.)

(2) Cette consulte et les pièces justificatives qui l'accompagnent forment un gros dossier.

(3) Le 18 octobre, Caracena fait savoir qu'il a pris les dispositions requises (fol. 100).

1882., 2 octobre 1662. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

La plupart des conseillers sont d'avis que le président Hovynes doit obéir à l'ordre du marquis de Caracena. Le duc de Terranova fait cependant observer que pour la mission de Ratisbonne on aurait pu choisir un autre fonctionnaire, qui ne fût pas de premier rang. Si on veut soumettre Hovynes à la *visite*, on peut l'éloigner de Bruxelles, mais à dix lieues seulement et ne pas exposer sa santé dans un voyage lointain.

Estado, 2100 (1).

(1) A signaler les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 octobre, pour le comte de Gronsfeld (fol. 1), pour Fernand Alexandre de Portugal (fol. 18), pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 47); le 6 octobre, pour Emerentiane de Rivière d'Aerschot, chanoinesse à Mons (fol. 50), pour l'abbaye de Corneux en Bourgogne (fol. 51), pour le gouvernement du Luxembourg (fol. 54); le 9 octobre, pour le religieux Christoval de Roxas (fol. 66), pour Carlos Antonio de Calonne, gouverneur de Cartagène (fol. 68); le 18 octobre, pour les héritiers du pagador général Nicolas Vincent Scorza (fol. 77); pour l'archiduc Sigismond (fol. 96), pour Juan de Abremez, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 99), pour les financiers Simon de Fonseca Piña et Juan Alvarez Passarino (fol. 101); le 24 octobre, pour Pedro de Zavala, gouverneur d'Ostende (fol. 112); le 27 octobre, pour le religieux Philippe François de Labouray (fol. 115); le 1^{er} novembre, pour le capitaine Jusepe Rico, lieutenant général de l'artillerie (fol. 123), pour la fondation d'un hôpital à Lille (fol. 124); le 7 novembre, pour les créanciers de Léopold-Guillaume (fol. 134); le 11 novembre, pour Anna Zapata de Ayala, veuve de Diego de Estrado, lieutenant général de l'artillerie (fol. 140); le 15 novembre, pour François de la Vigne, garde des bois de Namur (fol. 156), pour Manuel de Soto Guevara, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 164), pour Juan Alvarez Passarino (fol. 165), pour le duc d'Aerschot (fol. 172), pour le chevalier Virgillo Valle (fol. 173), pour le prince d'Isenghien (fol. 190); le 24 novembre, pour le secrétaire d'Etat Saxon Finia (fol. 198); le 29 novembre, pour le marquis de Trelon (fol. 200), pour le comte de Gronsfeld (fol. 205); le 6 décembre, pour Isabelle de Mendoza, veuve de Francisco Piña et pour le fauconnier Pierre Willems (fol. 219); le 11 décembre, pour François de la Vigne, maître forestier des bois de Namur (fol. 222); le 13 décembre, pour les financiers Juan Alvarez Passarino et Simon de Fonseca Piña (fol. 240); le 16 décembre, pour Nicolas Bonnetant, archer de la garde du Roi (fol. 253), et pour son collègue Jérôme Masson (fol. 254), pour Jacqueline Susanne, veuve de Nicolas de Licques, seigneur de La Verne, lieutenant général des hommes d'armes du Roi (fol. 255), pour François de La Ruelle, originaire de Lille, commerçant établi à Séville (fol. 258); le 19 décembre, pour l'ecclésiastique Jean-François Bernard (fol. 259), pour le maître de camp Bernard O'Neill (fol. 262); le 22 décembre, pour le chanoine Grégoire Joye (fol. 271), pour la chanoinesse Emerentiane de Rivière d'Aerschot (fol. 273), pour Jacques Bruneau (fol. 275), pour l'Électeur de Cologne, pour le docteur Augustin Nicolas, maître des requêtes au Parlement de Dôle (fol. 279), pour le comte de Gronsfeld (fol. 281), pour l'abbé de Mercy (fol. 285); le 30 décembre, pour Barthélemy van den Perre, religieux de Cambron (fol. 297), pour le duc de Neubourg (fol. 300).

1883. Bruxelles, 4 octobre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis a pris connaissance des ordres du Roi concernant la question anglaise. Le commerce avec Dunkerque doit être autorisé, mais les marchandises seront assujetties à des droits équivalents à ceux qu'on perçoit sur les produits importés par Ostende et Nieuport. Il faut empêcher la perception par le gouverneur anglais de contributions indues et la continuation des vexations antérieures. La situation actuelle de la monarchie exclut toute rupture avec l'Angleterre. Caracena a délibéré à ce sujet avec Gamarra et Antonio de Messia et il est d'accord avec eux pour déclarer que ces instructions sont inexécutables. Charles II exige qu'on renonce à tout droit d'entrée, sans quoi il prétend continuer à percevoir des contributions. Si l'on prend des mesures contre ceux qui paient ces contributions, l'Angleterre y verra un acte d'hostilité. Le Roi doit prendre une décision, il paraît opportun d'envoyer un agent espagnol à Londres faire des représentations et décliner toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient résulter de la conduite injuste de Charles II et éventuellement du recours aux armes. Caracena insiste à nouveau sur le mauvais état dans lequel se trouvent les Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 16.

1884. Bruxelles, 4 octobre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale notifiant la désignation d'Esteban de Gamarra comme ambassadeur à Paris et du transfert en Allemagne du marquis de La Fuente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 23.

1885. Bruxelles, 4 octobre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a fait part à Caracena d'un rapport de La Fuente sur les intrigues françaises pour empêcher la neutralisation de la Bourgogne. Il a chargé Caracena de prendre les mesures requises, tant à propos de cette neutralisation qu'au sujet de la nomination de l'archevêque de Besan-

çon. Caracena s'en réfère quant au premier point à ses dépêches antérieures. Il rappelle qu'on a laissé le Parlement de Bourgogne usurper la grande autorité qu'il détient et qui le pousse à agir directement à Rome pour ses intérêts particuliers. On se trouve de la sorte dans un état de réelle impuissance, puisque toutes les mesures à prendre devraient être exécutées par ce même parlement. Caracena communique encore au Roi une lettre du marquis de Yènes relative au transfert du même parlement de Dôle à Besançon (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 27.

1886. Bruxelles, 4 octobre 1662. — *Caracena à Philippe IV.* 10

Nouvelles doléances à propos de l'attitude violente des commissaires français chargés des négociations relatives aux contestations territoriales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 45.

1887. Madrid, 5 octobre 1662. — *Philippe IV au secrétaire d'État* 15
Don Blasco de Loyola.

La visite du président Hovynes a été confiée à Don Fernando de Valcarcel.

Estado, 2100.

1888. Madrid, 6 octobre 1662. — *Philippe IV à Caracena.* 20

Ordre d'envoyer certains documents relatifs aux contestations territoriales avec la France (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 52.

1889. Madrid, 15 octobre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi fera envoyer à Caracena la ratification du dernier partage du 25 pays d'Outre-Meuse négocié par Gamarra.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 72-102.

(1) Voir les annexes (fol. 29).

(2) Le 1^{er} novembre, Caracena promet de s'exécuter (fol. 121).

1890., 23 octobre 1662. — *Philippe IV à la reine de France.*

Le Roi expose pour quelles raisons il avait interdit l'entrée de ses États à l'abbé Mercy.

Secretarias provinciales, reg. 2619.

5 1891. Madrid, 24 octobre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi insiste sur l'intérêt qu'il y a à abrégé la guerre contre le Portugal et à priver, à cet effet, les rebelles des secours qui leur viennent de l'Angleterre. Dès lors, il y a lieu de fomenter autant qu'on peut les mécontents anglais, dans l'espoir qu'ils viendraient à faire un parti, prendraient les armes et empêcheraient Charles II de secourir les ennemis de la monarchie espagnole. Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat consiste à envoyer l'argent nécessaire pour pouvoir profiter des occasions qui se présentent. Philippe IV annonce qu'il est occupé à la négociation d'une provision d'un million de ducats pour le service de l'armée et fera remettre en plus 200,000 ducats pour les affaires d'Angleterre. Défense absolue de s'en servir pour autre chose. Le Roi se trouve dans l'impossibilité d'envoyer un agent diplomatique auprès de Charles II. Faisant état des difficultés en cours à propos du gouverneur de Dunkerque, Caracena députera à Londres en son nom, le comte de Grammont. Sous le prétexte indiqué, celui-ci s'efforcera de se mettre au courant des affaires anglaises et en informera Caracena qui en fera rapport à Madrid. Il faudra prévenir Grammont qu'il s'abstienne de faire aucune communication sur son activité à Don Patricio Moledy ou aux agents vénitiens. Ce même Grammont devra négocier la restitution de Dunkerque à l'Espagne, ce qui est l'objet principal de sa mission. Il évitera de se mettre en rapport avec les mécontents anglais, de peur de compromettre la restitution indiquée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 109.

(1) Il y a encore une deuxième lettre du même jour insistant sur l'importance de la restitution de Dunkerque (fol. 111). — Le 13 novembre, Caracena fait part au Roi de ses objections contre la mission de Grammont (fol. 147).

1892., 27 octobre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet des créanciers de l'archiduc Léopold-Guillaume. Le Roi envoie la copie d'une consulte du Conseil des Finances (d'Espagne) exposant ce qu'on a payé des 500,000 écus assignés à l'archiduc pour satisfaire ses créanciers.

Estado, 2272.

1893. Bruxelles, 31 octobre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Philippe IV a appris que le Gouvernement français avait résolu d'envoyer à Londres M. d'Estrades, qu'une somme de 400,000 écus avait été transmise au Havre à destination d'Angleterre et que de Hollande on faisait passer de l'argent à Brissac afin de secourir les Portugais et d'agir sur la diète d'Empire. Le Roi a demandé à ce propos des indications sur les négociations franco-hollandaises relatives à Dunkerque, faisant part à Caracena de sa décision d'offrir pour cette place une somme égale à celle proposée par les Français. Caracena répond que d'après les nouvelles reçues, d'Estrades a eu pour mission de terminer l'affaire de Dunkerque pour le prix de 3 millions de florins. Il y a donc peu d'espoir qu'une intervention espagnole puisse encore se produire avec quelque succès. La restitution de la place aux Français est d'ailleurs conforme aux traités conclus jadis entre la France et l'Angle- terre. S'y refuser exposerait Charles II à une rupture avec Louis XIV. Il faut noter cependant que le Parlement anglais fait de l'opposition à l'abandon de Dunkerque et sans le consentement du Parlement, il ne peut se faire légalement. Il est donc possible que la mission d'Estrades ne se borne pas à l'affaire de Dunkerque, mais ait aussi comme objectif la conclusion d'une ligue entre les deux couronnes, de façon à permettre à Charles II de continuer son assistance au tyran de Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 116.

1894. Bruxelles, 1^{er} novembre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi de documents relatifs aux propositions faites par Caracena au marquis de La Fuente par rapport au recrutement pour le service de

l'Espagne de certaines troupes licenciées par Ferdinand III à la suite de la conclusion de la paix avec les Turcs ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 125.

1895. Bruxelles, 11 novembre 1662. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur rappelle que depuis longtemps il médite de tenter de surprendre la place de Dunkerque. Il a reçu des propositions, à cet effet, de la part de certains habitants. Il a envoyé un officier espagnol pour espionner l'état des fortifications. Maintenant, il considère la tentative comme irréalisable. Il ne faut pas songer à corrompre les officiers de la garnison, qui sont extrêmement bien payés ⁽²⁾. Depuis on a appris la vente de la place à Louis XIV. Cela a mécontenté les officiers, Caracena a fait une nouvelle tentative, mais il n'a aucune confiance dans le résultat. D'ailleurs, il y aurait lieu de craindre le mécontentement de Louis XIV. Le marquis s'est efforcé de persuader aux officiers de la garnison de déclarer qu'ils tiennent la place au nom du Parlement. On pourrait ainsi à tout le moins retarder la transmission à la France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 142.

1896. Madrid, 21 novembre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

L'ambassadeur Esteban de Gamarra a fait savoir que Louis XIV et les ministres français avaient été profondément vexés parce qu'un courrier avait été dévalisé entre Valenciennes et Cambrai. Désireux de maintenir la bonne entente entre les deux Couronnes, le Roi ordonne une enquête et la punition des coupables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 186.

1897. Madrid, 29 novembre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle sa décision antérieure quant à l'envoi de provisions mensuelles de 100,000 écus pour le service de l'armée, l'entretien des

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 127 et suiv.).

⁽²⁾ *sumamente bien pagados.*

fortifications et les travaux à faire à Ostende. Il ajoute que ce sont là des dépenses considérables, que la Castille ne peut supporter à elle seule, que Caracena doit chercher à se procurer le plus possible des provinces elles-mêmes et que les provisions ne seront que de 50,000 écus. Il communique au Gouverneur une lettre adressée par lui, à cet effet, aux États des diverses provinces ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 206.

1898. Madrid, 6 décembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi communique à Caracena un mémoire de doléances présenté par le Nonce de Madrid au sujet des préjudices causés aux Pays-Bas à la juridiction ecclésiastique et le charge de faire connaître son avis. Il ne veut pas qu'on apporte de changement à l'état existant ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 220.

1899. Madrid, 12 décembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Au sujet de la vente de Dunkerque faite aux Français. Il convient de surveiller l'attitude de la garnison que Louis XIV fera mettre dans la place. Dans le cas où celle-ci tenterait de lever des contributions dans le pays comme le faisaient les Anglais, ce serait déplorable. Il paraît que le prix de vente fut 1,676,000 réaux. Caracena s'informerait de la composition de la nouvelle garnison et des travaux faits aux fortifications ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 224.

1900., 13 décembre 1662. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*.

Il faut renvoyer au Conseil suprême de Flandre les mémoires adressés au Roi par le président Hovynes.

Estado, 2100.

⁽¹⁾ Voir la lettre en question (fol. 208).

⁽²⁾ Voir le mémoire, très court du Nonce (fol. 221).

⁽³⁾ Voir encore une autre lettre du même jour concernant les affaires de Dunkerque (fol. 226). — Voir aussi la lettre de Caracena datée du lendemain 13 décembre (fol. 247). Ces documents ont trait également aux affaires d'Angleterre.

1901. Madrid, 19 décembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Dans les circonstances présentes il faut tâcher de tirer tout le parti possible de l'alliance avec les Hollandais. Il y a lieu d'envisager leur participation au commerce des Indes. Le Roi prescrit à Caracena de s'informer au sujet des habitants des Pays-Bas qui voudraient participer à l'érection d'une compagnie pour le trafic aux Indes. Il en a fait part aussi à Gamarra, pour que celui-ci dispose adroitement les Hollandais à la conclusion d'un traité qui leur apporterait de grands avantages.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 265.

1902. Madrid, 22 décembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Sur le placet pour la publication des bulles papales. Le placet n'est pas nécessaire pour les bulles qui traitent de questions dogmatiques.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 269.
Secretarias provinciales, reg. 2629.

1903. Madrid, 28 décembre 1662. — *Philippe IV à Caracena*.

Sur le Jansénisme. Qu'on n'empêche pas la publication de la bulle sur l'Immaculée Conception.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 295.
Estado, 2272.

1904. Bruxelles, 31 décembre 1662. — *Caracena à Philippe IV*.

Lorsqu'on a annoncé le voyage de Louis XIV aux places fortes de la frontière française, le marquis de La Fuente lui a fait part de la décision prise de députer vers lui, à titre d'ambassadeur extraordinaire, le prince de Ligne. Le monarque n'a jamais voulu faire connaître ni son opinion sur cette mission, ni la date de son voyage. On croit qu'il a cherché ainsi un prétexte de se plaindre dans la suite, comme il paraît faire maintenant. Caracena proteste que de son côté il a fait tout le nécessaire et que les plaintes de Louis XIV sont absolument injustifiées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 272, fol. 301.

1905. Madrid, 2 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a reçu les dernières lettres du Gouverneur relatives aux affaires d'Angleterre. Il proteste de sa volonté d'entretenir de bonnes relations avec le Gouvernement britannique et de ses dispositions favorables en vue d'un accommodement, pourvu qu'il ne soit pas question du tyran 5 de Portugal. Patricio Moledy a reçu ordre du Roi d'écouter les propositions que les Anglais pourraient lui faire et de se tenir en rapport à ce propos avec Caracena. Ce dernier a déclaré qu'il ne considère pas comme probable que les Anglais sépareront leurs intérêts de ceux des Portugais. Le Roi a fait remettre à Caracena 200,000 écus pour qu'il 10 ne manque pas d'argent. Il faut user de tous les moyens pour arriver à une paix avec l'Angleterre, soit par des négociations directes, soit par l'intermédiaire des mécontents qui se trouvent en ce pays. Le même Patricio tâchera de persuader au Gouvernement britannique d'envoyer 15 un ambassadeur à Madrid. Il ratifie la décision prise de ne pas envoyer à Londres le comte de Grammont (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 1.

1906. Bruxelles, 10 janvier 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de la réduction des provisions de 100,000 à 50,000 écus. Caracena a traité avec le Trésorier général la question des aides et sub- 20 sides à demander aux provinces. Il fait l'éloge de ce fonctionnaire et transmet à Madrid la consulte rédigée par lui. Les États pourraient faire des difficultés à admettre une lettre du Roi, écrite en une autre langue que le français. Sur ce point Caracena partage l'avis du Trésorier général. Il est peu convenable aux Pays-Bas d'entrer directement en commu- 25 nication avec les États, car à ces États participent non seulement les nobles, les ecclésiastiques et les magistrats des villes, mais aussi le peuple. Il faut éviter de provoquer leur désir d'intervenir dans les affaires de gouvernement et d'en arriver à un état populaire, à un gouvernement quasi démocratique. A la suite des guerres passées il a déjà fallu concé- 30

(1) Voir une autre lettre du même jour (fol. 3).

der aux États trop d'influence, on leur a permis il y a des années de payer eux-mêmes la troupe et cela a entraîné de grands inconvénients. Les États ont eu en vue, non une meilleure organisation des finances de l'armée, mais la faculté de payer ceux qu'ils désirent. Si on allait main- 5 tenant leur notifier le montant des provisions, ils prétendraient intervenir dans toutes les dépenses. D'ailleurs, les aides et subsides diminuent chaque jour. La Flandre, la plus riche des provinces, a fait des offres tout à fait insuffisantes. Le Gouvernement les a refusées et a entamé de nouvelles négociations. L'attitude des autres provinces, en particulier du 10 Brabant, n'est pas meilleure. On dit dans les assemblées que le Roi n'a qu'à envoyer de l'argent, s'il veut conserver une armée, que les habitants ne désirent que la paix. On ajoute que moins grande sera l'armée, plus réduite sera l'autorité du Gouvernement et plus les États auront la faculté de maintenir et d'augmenter leurs privilèges. Les habitants ici 15 n'agissent que par crainte. On paie bien plus aux Français dont on a peur. L'attitude de la province de Lille en fournit la preuve. Si on ne dispose pas des forces nécessaires pour intimider la population, on ne pourra la contraindre à payer. C'est d'ailleurs une chose pénible que d'avoir à traiter avec douze provinces, dont chacune a des privilèges 20 spéciaux et une organisation particulière. Pourtant une armée est nécessaire pour se mettre à l'abri du risque d'une invasion et conserver l'autorité du Roi. On enverra à Madrid une relation des dépenses inévitables avec en parallèle un tableau des aides et subsides. Le Gouverneur accompagnera ces documents d'un avis personnel et ainsi Philippe 25 pourra prendre une ultime décision. Il est de toute impossibilité de prélever sur la caisse des finances ce qui est nécessaire pour les fortifications d'Ostende. Le déficit annuel est déjà de 200,000 florins. Les Chambres des comptes sont tout à fait désorganisées. Les lettres de provisions récemment envoyées sont notoirement insuffisantes. Il n'y a 30 pas moyen de les faire escompter (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 5.

(1) Voir en annexe la consulte du trésorier général d'Ennetières et d'autres documents (fol. 11).

1907. Bruxelles, 10 janvier 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur a donné les ordres nécessaires pour le paiement du personnel de la Secrétairerie de Flandre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 23.

1908. Bruxelles, 10 janvier 1663. — *Caracena à Philippe IV.* 5

Accusé de réception des ordres du Roi concernant les affaires d'Angleterre et communication de correspondances échangées à ce même propos avec Patricio Moledy ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 26.

1909. Madrid, 10 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.* 10

Le Roi insiste sur la réduction des emplois dans les Conseils collatéraux, les Chambres des comptes et dans d'autres collèges.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

1910. Madrid, 10 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le peintre David Teniers a sollicité un annoblissement. Caracena est 15 invité à faire examiner la question et à y joindre un rapport.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 34.

1911. Le Pardo, 16 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a exprimé à l'ambassadeur français accrédité à Madrid ses regrets de n'avoir pu envoyer le prince de Ligne en ambassade extra- 20 ordinaire auprès de Louis XIV. Depuis la perte de Dunkerque, il est du plus grand intérêt de faire aménager le havre d'Ostende, de façon à le

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 28 et suiv.). — Il y a encore deux lettres de Caracena du 24 janvier, concernant cette affaire (fol. 49-53).

mettre en état de servir de port de commerce, avec la sécurité suffisante. On a écrit aux États des diverses provinces pour les engager à fournir les ressources nécessaires. Caracena doit envoyer le relevé des aides de façon à ce que le Roi puisse faire parvenir ce qui sera nécessaire. On enverra aussi de l'argent pour les fortifications. Il faut faire tout ce qu'on peut pour empêcher un échange entre Hollandais et Français de Maestricht contre Dunkerque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 40 ⁽¹⁾.

1912., 19 janvier 1663. — *Consulte du Conseil d'État* 10 *espagnol.*

Le Conseil approuve que le Roi soit parrain du fils du comte d'Egmont suivant le cérémonial accoutumé.

Estado, 2102.

⁽¹⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 janvier, pour 15 la ville de Besançon (fol. 35), pour le comte de Harcourt (fol. 37), pour l'abbé de Zercamp (fol. 39); le 24 janvier, pour le prince d'Orange (fol. 48), pour Charles-Joseph Maréchal, prieur de Morteau, conseiller ecclésiastique au Parlement de Dôle (fol. 61), pour Aurèle Augustin de Vicq, chanoine de la cathédrale de Gand (fol. 63); le 26 janvier, pour Jean-Baptiste Daneels (fol. 66), pour le comte de Bassigny (fol. 68); le 27 janvier, pour le 20 duc de Neubourg (fol. 74); le 30 janvier, pour le même (fol. 79), pour le marquis de Treslon (fol. 80); le 6 février, pour les archers de la Cour de Bruxelles (fol. 84); le 7 février, pour Francisco Virginio Valle (fol. 88); le 9 février, pour les États de Luxembourg (fol. 127), pour le prince-évêque de Liège (fol. 129), pour Florent van Kessel, greffier du Conseil provincial de Namur (fol. 133), pour le duc d'Aerschot (fol. 142), pour les 25 habitants de Dunkerque (fol. 144), pour le comte de Marchin (fol. 156), pour Esteban de Gamarra (fol. 152), pour Fernando de Solis, châtelain de Gand (fol. 154); le 18 février, pour l'abbaye de Tongerlo (fol. 156); le 21 février, pour l'amiral Antonio de Acuña (fol. 166), pour l'abbaye de Saint-Hubert (fol. 167), pour l'archevêque de Besançon (fol. 193), pour le lieutenant-colonel Juan Faurège (fol. 209), pour le secrétaire Pablo 30 de Guevarra (fol. 210), pour le père minime Carlos Amounet (fol. 212), pour les héritiers de Jean Botin, secrétaire du Conseil d'État (fol. 214); le 28 février, pour le prince d'Orange (fol. 260), pour le comte de Marchin (fol. 265-269); le 7 mars, pour la terre d'Avesnes (fol. 271), pour le clergé et la noblesse d'Irlande (fol. 277), pour le capitaine de cavalerie Jean Claude de Scey (fol. 279), pour Adrien de France, président du Grand 35 Conseil de Malines (fol. 280), pour le conseiller d'État, Pierre Blondel (fol. 281), pour l'abbé de Tongerlo, Albert Ursino (fol. 282); le 13 mars, pour les héritiers du conseiller van der Bruggen (fol. 283).

1913. Dôle, 23 janvier 1663. — *Les États de la Franche Comté à Philippe IV.*

Les États demandent à pouvoir envoyer une députation au Roi pour exposer leurs besoins sans attendre l'autorisation du Gouverneur général des Pays-Bas.

Secretarias provinciales, liasse 2525.

5

1914. Bruxelles, 24 janvier 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a approuvé la désignation faite par Caracena d'un concierge pour la « maison de l'Empereur » et la vignette du Parc de Bruxelles, encore qu'il ajoute que ce sont là des offices de la Cour, dont la collation est réservée. Caracena conteste cette dernière affirmation, prétendant que ses prédécesseurs ont toujours désigné les titulaires de ces fonctions et émettant l'espoir que le Roi ne diminuera pas à son détriment les prérogatives du Gouverneur général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 46.

15

1915. Bruxelles, 24 janvier 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

A propos du conflit entre Louis XIV et le Saint-Siège. Tout fait présager qu'on en viendra à une rupture. Les troupes sont concentrées à la frontière italienne. Il paraît impossible qu'une guerre éclate dans le centre de l'Italie sans que l'Espagne y soit mêlée. Tant de causes peuvent d'ailleurs provoquer la reprise des hostilités entre elle et la France. Pour cette éventualité, Caracena insiste sur la situation misérable où se trouvent les Pays-Bas. Le nombre des Espagnols et Italiens n'atteint pas 2,600. Les places fortes sont dépourvues de tout. Les provinces ne veulent rien accorder pour l'armée. La Flandre fait preuve d'une mauvaise volonté extrême. Les envois d'Espagne sont totalement insuffisants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 51.

1916. Madrid, 26 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Se conformant aux avis du Gouverneur général et du Conseil d'État rendus sur la requête des prélats et nobles du Brabant à propos de la concession du titre de baron, le Roi a décidé qu'à l'avenir les candidats à ce titre devront avoir au moins 6,000 florins de rente. Le taux sera double pour les comtes et marquis et quadruple pour les ducs et princes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 64.

1917. Bruxelles, 7 février 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Suivant l'ordre royal, Caracena envoie à Madrid une série de documents relatifs aux besoins de l'armée, aux nécessités des fortifications et aux dépenses causées par le personnel administratif. Il a fait dresser tous ces relevés en détail, de façon à ce que le Roi puisse prendre la décision opportune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 90 (1).

1918. Bruxelles, 7 février 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur communique au Roi la copie d'une lettre que lui a écrite Patricio Moledy. Il constate que les Anglais ont changé d'avis à propos de l'envoi d'un ambassadeur à Madrid. Cette volte-face ne l'étonne pas. Il fait observer que, d'après les affirmations de Moledy, le Gouvernement anglais ne désire pas que Caracena intervienne dans les négociations. Celui-ci rappelle les avertissements qu'il a donnés antérieurement à ce propos, insiste sur le fait qu'il faut bien se convaincre que Charles II et ses ministres n'agissent que par intérêt personnel et que l'argent est le meilleur moyen de traiter avec eux (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 122.

(1) Toutes les annexes se trouvent (fol. 94 et suiv.). — On trouve encore un document complémentaire (fol. 159).

(2) Voir encore une autre lettre de Caracena à propos des négociations avec l'Angleterre (fol. 179).

1919., 19 février 1663. — *Philippe IV aux États de Brabant.*

Le Roi leur promet assistance.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

1920. Bruxelles, 21 février 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur général donnera au ministre qu'il enverra à la diète de Ratisbonne les instructions nécessaires pour le maintien du droit de prééminence revenant au représentant du roi d'Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 172.

1921. Bruxelles, 21 février 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Promesse de continuer l'enquête à propos de la dévalisation d'un courrier postal survenue entre Valenciennes et Cambrai (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 174.

1922. Bruxelles, 26 février 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena a déjà averti le Roi de la prétention injustifiée du gouverneur français de Dunkerque de forcer les habitants de Zuydcote à prêter serment de fidélité à Louis XIV. Le marquis a fait faire à cette occasion

(1) Le 13 mars, le Roi prescrit de presser le départ du ministre désigné pour assister au Congrès (fol. 289). Cet ordre est réitéré le 8 avril (fol. 320).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 13 mars, pour les hallegardiers de la Garde du Roi (fol. 287), pour les héritiers de la dame Claude de Rye (fol. 288), pour le prince d'Orange (fol. 291); le 14 mars, pour la place d'Avesnes (fol. 293); le 27 mars, pour Augustin de Messemacre (fol. 301), pour l'armateur danois Jean Georges Muller (fol. 307); le 2 avril, pour François de la Vigne, forestier des bois de Namur (fol. 315); le 8 avril, pour les prélats irlandais (fol. 318); le 11 avril, pour Ferdinand de Poitiers et Jeanne Philippe de Rye (fol. 324), pour Jacques Borques, comte de Saint-Remy, gentilhomme brabançon (fol. 326); le 12 avril, pour les Wallons destinés à passer en Espagne (fol. 331); le 13 avril, pour la ville de Besançon (fol. 332); le 16 avril, pour le diplomate anglais Patricio Moledy (fol. 334), pour les prélats irlandais (fol. 340); le 28 avril, pour l'ingénieur Thomas-François Fiévé (fol. 350); le 30 avril, pour le duc d'Aerschot, gouverneur du Hainaut (fol. 352).

des démarches à Paris, il en attend le résultat et communique à Madrid une ample documentation y relative. Il ajoute qu'on pourrait user de représailles, mais qu'il ne veut pas le faire avant d'avoir reçu les ordres formels du Roi, de peur de provoquer une rupture avec la France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 218 (1).

5

1923. Madrid, 28 février 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

A propos des affaires d'Angleterre. Le Roi prescrit à Caracena de faire son possible pour faciliter l'envoi d'un ambassadeur anglais à Madrid et de fomenter la désunion entre les ministres anglais qui soutiennent le Portugal. L'abandon de ce pays par l'Angleterre en favoriserait incontestablement la reconquête (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 258.

1924. Madrid, 13 mars 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a désigné l'archevêque de Salzbourg comme son représentant à la diète impériale de Ratisbonne. Le ministre que Caracena désignera pour y assister au titre du Cercle de Bourgogne sera aux ordres du dit archevêque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 273, fol. 292.

1925., 19 mars 1663. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil trouve que, si l'enquête ordonnée au sujet d'Hovynes a été conduite avec la lenteur dont ce dernier se plaint, cela est contraire aux

(1) Voir toutes les annexes (fol. 222 et suiv.). — Il y a encore une lettre datée du 7 mars (fol. 274). La réponse du Roi date du 27 mars. Il y est indiqué que l'ambassadeur d'Espagne à Paris, marquis de La Fuente, fera des représentations au Gouvernement français (fol. 311).

(2) Voir une seconde lettre du Roi portant la même date et traitant également des affaires anglaises (fol. 259).

ordres du Roi, et qu'il faut y voir une vexation du marquis de Caracena ⁽¹⁾.

Estado, 2102.

1926., 24 mars 1663. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol*.

Demande que Francisco de Valcarcel, surintendant de la justice militaire, chargé de l'enquête au sujet d'Hovynes, fasse connaître ce qu'il a fait au cours des quatre mois écoulés.

Estado, 2102.

1927., 25 mars 1663. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi ordonne de presser la *visite* du président Hovynes. 40

Estado, 2273.

1928., 25 avril 1663. — *Philippe IV à Caracena*.

Le Roi ordonne que le surintendant de la justice militaire termine dans les quatre mois la *visite* du président Hovynes. Comme à Namur où celui-ci résidait, il régnait une épidémie, le Roi lui permet de se 45 rendre ailleurs.

Estado, 2273.

1929., 8 mai 1663. — *Consulte du Conseil d'Etat espagnol*.

Le 27 avril, le Conseil avait examiné un mémoire du colonel Don Juan de Toledo y Davalos envoyé par le marquis de Caracena pour demander 20 qu'on choisisse son successeur et qu'on lui accorde aussi le congé qu'il réclame après trente-quatre années d'absence. Comme on ne lui avait pas répondu, le marquis avait insisté. Le Conseil est d'avis qu'il faut, en tout cas, rappeler Caracena et nommer un gouverneur intérimaire.

Estado, 3860. 25

⁽¹⁾ Cette consulte est accompagnée d'un mémoire d'Hovynes.

1930., 17 mai 1663. — *Philippe IV aux États de Bourgogne*.

Le 23 janvier, ces États avaient demandé à pouvoir envoyer directement une députation à Madrid et ils invoquaient l'exemple des rois précédents. Philippe IV répond qu'il aime la Bourgogne comme ses 5 ancêtres, mais qu'avant d'entreprendre une pareille démarche, les États doivent consulter le Gouverneur général des Pays-Bas qui est aussi le Gouverneur général du comté de Bourgogne ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

1931. Madrid, 22 mai 1663. — *Philippe IV à Caracena*.

10 Il peut arriver que des flottes ou des vaisseaux au service de la France se présentent dans les ports des Pays-Bas. Il y a lieu en cette occurrence de s'en tenir à la règle générale qui veut que ce soient les arrivants qui saluent les premiers et qu'éventuellement les unités espagnoles se rendant en France en fassent autant. Cette règle était observée avant la 15 guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 274, fol. 22 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ A la même date, le Roi annonce à Caracena qu'il envoie aux États de Bourgogne la réponse à leur lettre du 23 janvier. (*Secretarias provinciales*, reg. 2629.)

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 2 mai, pour le capitaine Jean de Rivaux (fol. 1), pour le capitaine Juan de Roche (fol. 5), pour Jean Le Clerc, maître de Valenciennes (fol. 9), pour les Wallons devant passer en Espagne (fol. 11), pour le duc de Neubourg (fol. 13), pour les affaires d'Angleterre (fol. 17), pour le comte de Marchin (fol. 20); le 5 juin, pour les conseillers Locquet, Fierlant et de Brouckhoven du Conseil suprême, Colins et Stockmans du Conseil privé (fol. 32), pour 25 le conseiller de Neuveforge, envoyé à Trèves (fol. 34); le 6 juin, pour le duc de Neubourg (fol. 35), pour Gérard Ponciani, abbé de Notre-Dame à Luxembourg (fol. 40), pour l'ecclésiastique Fernand de Bourbault (fol. 41), pour le conseiller Claris, du Conseil des Finances (fol. 42); le 10 juin, pour les abbayes des Dunes et d'Oudenbourg (fol. 43); le 17 juin, pour le sergent-major Philippe de Malines (fol. 45); le 19 juin, pour l'amiral 30 Antonio de Acuña (fol. 47), pour le religieux franciscain Christoval de Rojas (fol. 49), pour le maître de camp François de Lannoy (fol. 51); le 20 juin, pour le religieux Claude de Willems (fol. 52), pour Esteban de Gamarra (fol. 53), pour le comte d'Ulfeld, gentil-homme danois (fol. 55); le 4 juillet, pour le chapitre de Besançon (fol. 64), pour la terre d'Avesnes (fol. 67-75); le 6 juillet, pour François L'Escaillet, abbé de Saint-Jean à Valen- 35 ciennes (fol. 77); le 11 juillet, pour Christoval de Rojas (fol. 79), pour François de la Vigne (fol. 81), pour le comte d'Ulfeld (fol. 85), pour Gamarra (fol. 87), pour l'abbé de Cambron (fol. 91), pour Christoval de Rojas (fol. 94); le 12 juillet, pour le Gouvernement

1932. Madrid, 2 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a désigné le baron Lisola pour assister au nom du Cercle de Bourgogne à la diète de Ratisbonne au lieu du conseiller Stockmans, choisi par Caracena à cet effet ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 27. 5

1933. Madrid, 10 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

L'abbé des Dunes a sollicité l'agrégation à son abbaye de celle d'Oudenbourg en compensation des biens qu'on lui a pris pour les donner au prince d'Orange. Caracena était favorable à la demande, à condition que les moines se prêtassent à l'ouverture des digues sur certaines de leurs terres situées près d'Ostende, de façon à améliorer le port et assurer la défense de la ville. On était d'ailleurs disposé à leur payer en compensation une rente affectée sur les aides de la Flandre. L'abbé devrait s'engager, en son nom et en celui de ses successeurs à laisser à Oudenbourg le nombre de religieux nécessaires pour le service divin. Le Roi se rallie à ces propositions, il charge Caracena de terminer l'affaire et de

du Hainaut (fol. 100), pour le Parlement de Dôle et son président Michotey (fol. 105), pour l'envoi des Wallons en Espagne (fol. 119); le 15 juillet, encore au même sujet (fol. 135); le 16 juillet, pour les Ursulines de Mons (fol. 137), pour Joseph van der Leene, premier roi d'armes (fol. 138); le 18 juillet, pour François de Lannoy (fol. 145), pour Augustin Nicolas, du Parlement de Dôle (fol. 147); le 20 juillet, pour le vicomte de la Wastine (fol. 151); le 25 juillet, pour le capitaine Lancelot de Boldus (fol. 155), pour Christoval de Rojas (fol. 189); le 27 juillet, pour le colonel Pierre Ernest de France (fol. 198), pour les religieuses augustines de Luxembourg (fol. 200), pour le prince de Barbançon (fol. 202); le 29 juillet, pour le militaire Manuel del Poco (fol. 207); le 31 juillet, pour le duc de Neubourg (fol. 209); le 4 août 1663, à propos de l'église de Besançon (fol. 217); le 5 août, pour le marquis de Messimieux (fol. 227); le 10 août, pour le conseiller de Grammont promu archevêque de Besançon (fol. 237), pour Nicolas Mahuet, greffier au Parlement de Dôle (fol. 239), pour Robert de Smidt, maregrave d'Anvers (fol. 241); le 14 août, pour Diego Francisco Vizente, aide de chambre de Don Juan (fol. 246), pour Esteban de Gamarra (fol. 248); le 15 août, pour le comte Cornificio Ulefeldt, sujet danois (fol. 249); le 22 août, pour François de la Vigne (fol. 262), pour le duc de Neubourg (fol. 265).

⁽¹⁾ Voir une deuxième lettre du Roi à ce même sujet en date du 6 juin (fol. 36) et une troisième en date du 27 juin (fol. 62).

35

faire rédiger un projet de lettre royale qui devra être expédiée à Madrid. Il se mettra en rapport avec le cardinal d'Aragon ⁽¹⁾ pour obtenir de la Curie les bulles nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 43.

5 1934. Madrid, 10 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi annonce que pour raison d'économie il réduit le nombre des fonctionnaires et rétablit le pied ancien. Ainsi le commis des Finances, Brouckhoven, qui vient d'être nommé conseiller de courte robe au Conseil d'État ne sera pas remplacé.

10 *Secretarias provinciales, reg. 2629.*

1935., 12 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi recommande d'assister Christoval de Rojas, religieux de Saint-François et père provincial de Saxe.

Estado, 2273.

15 1936., 17 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Sur la réforme des juges du siège de l'amirauté à Ostende.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

1937., 2 juillet 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

20 Sur la réforme des Conseils collatéraux, des Chambres des comptes et des emplois surnuméraires.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

1938., 4 juillet 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Sur l'exécution du dernier article du traité de paix avec la France.

Secretarias provinciales, reg. 2629.

25 ⁽¹⁾ Ambassadeur espagnol à Rome.

1939. Bruxelles, 11 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur général fera exécuter les ordres que le Roi a donnés pour empêcher ceux de la Chambre des comptes de Lille de percevoir des droits exagérés à propos de la patente de noblesse accordée à Jean Le Clercq.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 82.

1940. Bruxelles, 11 juillet 1663. — *Consulte du Conseil d'État des Pays-Bas.*

Au sujet d'une proposition faite par le président Michotey au Parlement de Dôle et consistant à envoyer un exprès au Roi, pour se plaindre du marquis de Caracena et des Conseils collatéraux. Le Conseil d'État trouve que l'affaire doit être renvoyée au marquis lui-même.

Secretarias provinciales, liasse 2525.

1941. Bruxelles, 12 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Il y a tout lieu de craindre une mutinerie de la garnison d'Anvers à cause de la misère. La situation à Gand et à Cambrai n'est pas meilleure.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 95.

1942. Bruxelles, 12 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur a appris qu'en France le bruit court que Louis XIV ayant épousé l'Infante Marie-Thérèse aurait le droit de succéder en Brabant, à la faveur d'une coutume de dévolution qu'on désigne en français par l'expression *licet rompu*. En vertu de cette coutume, lorsqu'un des conjoints meurt et que le survivant se remarie, les enfants du premier lit doivent hériter les possessions situées en Brabant, même si elles sont féodales. L'intendant Talon a fait entendre la chose à Cambrai et par une autre source encore on a eu connaissance de cette prétention. Cela pourrait amener des confusions. Caracena a prescrit au secrétaire

d'État Croonendael de former un mémoire pour contester les droits du roi français. L'intéressé a besoin de certains documents qui se trouvent en Espagne. Caracena en transmet la liste et prie le Roi de faire donner les ordres nécessaires à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 108 (1).

1943. Bruxelles, 11 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Au mois de mai précédent Caracena s'est plaint à Madrid de l'embaras où le plaçait la venue aux Pays-Bas du frère de l'Électeur de Bavière. Il y a absence complète d'instructions sur la conduite à suivre par les Gouverneurs généraux en cas de visite des princes voisins. Le Roi a approuvé les égards témoignés par Caracena au prince et l'a chargé de rechercher dans les archives des Pays-Bas, si on n'y trouve trace d'événements semblables. Les recherches faites ont été vaines. Dans le fonds de la secrétairerie allemande on trouve un formulaire pour la correspondance des Gouverneurs généraux qui ne sont pas princes, avec certains princes allemands. Ces derniers ne se sont d'ailleurs pas montrés satisfaits de ce formulaire et ont répondu avec peu de courtoisie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 83.

1944. Bruxelles, 11 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Les armateurs d'Ostende ont demandé la permission de naviguer en Asie et en Afrique. Le Gouverneur remet la question à la décision royale. Si on donne une réponse favorable, il faudra exiger que les opérations se fassent avec des navires de guerre, qu'ils n'amènent pas de marchandises et s'abstiennent de passer en Amérique (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 88.

(1) Voir la liste en question (fol. 110).

(2) Voir en annexe la requête des armateurs (fol. 90).

1945., 19 juillet 1663. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le surintendant de la justice militaire avait demandé, pour terminer son enquête dans l'affaire Hovynes, plus de temps que le Roi ne lui en accordait par sa dépêche du 28 mars, en promettant de finir dans les quatre mois; le Conseil est d'avis qu'il faut exécuter les ordres du Roi et proroger de quatre mois au plus le délai réclamé par le surintendant.

Estado, 2102.

1946. Bruxelles, 25 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

En conséquence de l'ordre donné par le Roi de se faire représenter à la diète de Ratisbonne par le conseiller Stockmans pendant tout le temps qui s'écoulera jusqu'à l'arrivée du baron de Lisola, Caracena communique à Madrid la teneur des instructions données à Stockmans (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 157.

1947. Bruxelles, 25 juillet 1663. — *Caracena à Philippe IV.* 15

Le Roi a rappelé l'ordre qu'il a donné, en 1661, de faire publier, vérifier et enregistrer par les Conseils et les Chambres des comptes le traité de paix conclu avec la France, de faire expédier à ce propos un ou plusieurs actes authentiques susceptibles d'être remis à la Cour de Paris en échange d'autres actes similaires, le tout en conformité du dernier article du traité de paix. Il a prescrit en même temps d'envoyer sans tarder à Madrid un ou plusieurs de ces actes d'enregistrement. Caracena a demandé à ce propos un rapport au Trésorier général et le communique au Roi (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 194. 25

(1) Voir les instructions en annexes (fol. 159 et suiv.).

(2) Le rapport du trésorier général d'Ennetières se trouve au fol. 195. Il en résulte que les formalités de l'enregistrement du traité de paix n'ont guère été observées.

1948. Madrid, 31 juillet 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet du conseiller Stockmans. Le Roi veut qu'il participe aux travaux de la diète en tant que représentant de l'Espagne, jusqu'à l'arrivée de Lisola. Les États sont obligés de fournir ce qui est nécessaire à l'entretien de ce ministre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 209 (1).

1949. Madrid, 31 juillet 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le fiscal de l'Empire veut intenter une action contre les Pays-Bas pour les contraindre à payer leur quote-part dans les frais de la Chambre impériale de Spire. On a songé à demander une réduction de cette quote-part, en considération de la séparation des Provinces-Unies et de la cession de plusieurs villes à la France. Le Roi prescrit à Caracena de demander des explications au ministre député à la diète au nom du Cercle de Bourgogne. Il convient aussi de l'opportunité de demander une réduction, eu égard aux démembrements que les Pays-Bas ont subis. Il ne faut pas parler à la diète du renouvellement par l'Empire de l'obligation d'assister les Pays-Bas, car cette obligation est contraire au traité récemment conclu par Ferdinand III avec Louis XIV. Ce traité est devenu caduc, mais il y a lieu d'agir avec prudence et d'éviter des difficultés (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 211.

1950. Madrid, 1^{er} août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

On doit réglementer le commerce afin d'empêcher le trafic du Portugal avec des sujets de la monarchie. Le Roi a édicté à ce propos une ordonnance qui sauvegarde les droits des nations avec lesquelles on est en paix et prohibe itérativement le trafic avec le Portu-

(1) Le 22 août, Caracena promet de se conformer à ces instructions (fol. 268).

(2) Le 22 août, Caracena promet de se conformer à ces instructions (fol. 266). — Il y a encore une réponse complémentaire de Caracena du 19 septembre suivant (reg. 275, fol. 35).

gal et les Indes. Il y est question des formalités à observer pour l'importation des produits que les Hollandais se procurent aux Indes orientales et qui sont du même genre que ceux que les Portugais rapportent du Brésil. Ordre de publier cette ordonnance dans les ports des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 213. 5

1951. Bruxelles, 7 août 1663. — *Caracena au secrétaire d'État Blasco de Loyola.*

A propos de l'ordre royal prescrivant l'envoi à Madrid des actes relatifs à la publication et à l'entérinement du traité de paix avec la France. Le Gouverneur rappelle qu'en 1661, il a ordonné à tous les Conseils, 10 Chambres des comptes et tribunaux d'accomplir cette formalité. Les actes ont été conservés par Hovynes dans les archives du Conseil d'État, sans qu'il ait paru nécessaire de les envoyer en Espagne. Il apparaît que la vérification n'a pas été faite par le Grand Conseil, le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes de Lille. Des ordres ont été donnés 15 pour réparer ces omissions. Dans l'intervalle le Gouverneur expédie déjà les actes des vérifications opérées jadis (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 231.

1952. Bruxelles, 9 août 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a notifié précédemment au Gouverneur la venue à Madrid du 20 religieux franciscain Christoval de Rojas, porteur d'instructions émanant de l'Empereur, de l'Électeur de Brandebourg et des marquis Guillaume et Herman de Bade concernant l'érection d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales. Le Roi a prescrit à Caracena de préparer l'équipement des deux vaisseaux destinés à faire le premier 25 voyage, de réunir le montant de la participation au capital de la compagnie, de faire mettre en état le port d'Ostende de façon à le rendre accessible aux navires. Il a déclaré aussi qu'il désignait les villes

(1) Voir en annexe la liste des actes envoyés (fol. 233). — Il y a encore une deuxième lettre en date du 22 août 1663 (fol. 255). 30

d'Anvers et de Bruges comme sièges de la société. Le Gouverneur observe qu'il ne sait où prendre l'argent nécessaire à l'exécution de ces ordres, à moins de l'emprunter à des marchands. Il se propose de consulter à ce propos certains de ses ministres.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 235.*

1953. Madrid, 14 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de payer à Esteban de Gamarra ses gages de conseiller au Conseil suprême.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 4 (1).

- 10 (1) Décret du 4 septembre 1663. Voir encore d'autres lettres relatives à des affaires particulières : le 27 juillet 1663, pour le couvent des religieux de Notre-Dame à Luxembourg; le 5 août 1663, pour le marquis de Messimieux, fils du défunt baron de Scey (fol. 4); le 16 juillet 1663, pour le roi d'armes Joseph van den Leene (fol. 8); le 22 août 1663, pour la duchesse de Guise (fol. 15 v°); le 17 septembre 1663, pour l'ecclésiastique 15 Henri Joyes (fol. 19 v°); le 4 août 1662, pour Christine Cerf, veuve du maître de camp Jean Charles Loetzima (fol. 15 v°); le 11 septembre 1663, pour le licencié Richard Wacquen (fol. 37); le 8 octobre 1663, pour les secrétaires d'État, Saxon Finia et François Ignace Finia (fol. 38 v°); le 31 octobre 1663, pour Théodore Lamblet (fol. 42); le 16 juillet 1663, pour les Ursulines de Mons (fol. 45); le 11 avril 1663, pour Ferdinand de Poitiers et 20 Jeanne Philippe de Rye, sa femme (fol. 91 v°); le 27 juillet, pour le prince de Barbançon (fol. 53); le 2 janvier 1664, pour les conseillers du Conseil suprême Jean-Baptiste de Brouhoven, Simon Fierlant et Jean Antoine Locquet (fol. 53 v°); le 12 novembre 1663, pour Robert de Smidt, écoutez d'Anvers (fol. 56 v°); le 10 janvier 1663, pour Antoine Carondelet, frère du défunt Paul Carondelet, conseiller de Hainaut (fol. 58); le 24 novembre 1663, pour Ferdinand de Poitiers et de Rye (fol. 58 v°); le 14 décembre 1663, pour Pierre Glein, greffier du Conseil de Gueldre (fol. 62); le 22 août 1663, pour la duchesse de Guise (fol. 67 v°); le 14 septembre 1663, pour le religieux carme Chrisostome de Sainte-Aldegonde (fol. 72 v°); le 4 avril 1664, pour Théodore Lamblet (fol. 79); le 6 février 1664, pour le baron de Noirmont, Antonio Gallo de Salamanca (fol. 79 v°); le 22 mars 1664, 30 pour le comte Charles de Glimes (fol. 80 v°); le 22 mars 1664, pour Michel Hangouart (fol. 86 v°); le 31 octobre 1663, pour Pedro de Zavala, gouverneur d'Ostende (fol. 88); le 9 avril 1664, pour Alonso de Berghes, fils du comte de Grimberghen (fol. 90 v°); le 13 mars 1663, pour les enfants du défunt conseiller van der Bruggen (fol. 91); le 16 avril 1664, pour Albert de Berghes, fils du comte de Grimberghen (fol. 92); le 20 juin 1664, pour 35 Alexandre de Baillencourt-Courcol, receveur général des finances (fol. 108 v°); le 28 juin 1664, pour Jean van der Vaeren, bourgmestre d'Alost (fol. 118 v°); le 10 mars 1662, pour la marquise douairière de Leganès (fol. 160); le 5 septembre 1664, pour Alexandre de Baillencourt (fol. 171); le 13 juillet 1663, pour Esteban de Gamarra (fol. 172); le 1^{er} août 1664, pour le comte de Grammont, gouverneur de l'Artois (fol. 172 v°).

1954. Madrid, 14 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la provision faite par le Pape de l'archevêché de Besançon au profit du conseiller de Grammont et des représentations faites à Madrid par le Nonce à propos de cet archevêché. Le Roi considère qu'il n'est pas démontré que l'Empereur ait jamais nommé d'archevêque. La ville ayant été échangée avec le roi d'Espagne contre Frankenthal, Philippe IV ne se croit pas fondé à disposer de la dignité archiépiscopale, encore que le chapitre lui ait cédé ses droits. Il a donc notifié à la Curie le retrait de son opposition à la prise de possession du siège par Grammont. Désirant éviter pour l'avenir tout procès, Philippe IV a demandé au Pape qu'il concède les bulles nécessaires au sujet que le Roi désignera comme on fait pour Cambrai. Pour obtenir plus facilement cette concession du Saint-Siège, on fera restituer à l'archevêché tout ce qui lui a été pris. On inclinera de la sorte le Pape au maintien des droits du Roi sur l'église de Besançon au moment où celui-ci prend possession de la ville.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 3 (1).

1955., 14 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi lui recommande de vivre en bons termes avec le prince de Ligne, parce qu'il est juste d'avoir des égards pour des sujets de cette qualité et de cette valeur.

Estado, 2273.

1956., 14 août 1663. — *Philippe IV au prince de Ligne.*

Le Roi le remercie de ses services.

Estado, 2273. 25

1957. Madrid, 14 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Sur les instances de l'Empereur, le Roi a décidé de lui servir une assistance financière pour la guerre contre les Turcs. Il espère en retour

(1) Décret du 4 septembre 1663.

être admis au sein de la Ligue qu'on est occupé à constituer dans l'Empire, estimant qu'il n'y a pas de raison pour en être exclu. Le ministre, qui assiste à la diète de Ratisbonne à titre du Cercle de Bourgogne, doit être chargé par Caracena de solliciter cette admission au nom du roi d'Espagne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 244 (2).

1958. Madrid, 28 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

A propos de l'intervention de Louis XIV dans les affaires d'Allemagne. Le Roi désire que Caracena attire sur ce point l'attention du ministre siégeant à la diète de Ratisbonne à titre du Cercle de Bourgogne (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 274, fol. 290.

1959. Madrid, 22 août 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

L'état des finances royales aux Pays-Bas est déplorable à la suite des longues guerres. Il y a lieu de révoquer toutes les pensions accordées à leur charge et éviter d'en donner encore, de façon à pouvoir payer les charges ordinaires. Le Gouverneur prendra les mesures appropriées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 8 (4).

1960. Madrid, 3 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de l'annexion par la France du pays d'Avignon et des opérations de Louis XIV en Italie. Ce sont autant d'attentats à la paix

(1) Le 5 septembre, Caracena accuse réception de cet ordre (reg. 275, fol. 12).

(2) Signalons encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 22 août, pour François de la Vigne (fol. 262), pour l'envoi des Wallons en Espagne (fol. 263), pour le duc de Neubourg (fol. 265), pour les financiers Nicolas van der Borch, Rodrigo Gomez Diaz et Manuel Diaz Vaz, tous trois domiciliés à Anvers (fol. 272), pour la duchesse de Guise (fol. 274); le 24 août, pour les héritiers Pedro de Sara et Maria Du Rietz (fol. 279), pour Gamarra (fol. 284); le 25 août, pour Alonso Davila y Guzman, gouverneur des Canaries (fol. 286), pour l'Électeur de Brandebourg (fol. 288); le 29 août, pour l'abbaye de Cambron (fol. 293), pour Théodore d'Allamont, comte de Brandeville (fol. 294), pour Francisco Davila y Guzman (fol. 299).

(3) Voir encore une autre lettre royale à ce propos, en date du 20 septembre (reg. 275, fol. 67).

(4) Décret du 20 septembre 1663.

publique. Eu égard au voisinage de la France et des Pays-Bas, Caracena fera bien de mettre les places fortes en état de défense. Le Roi lui enverra l'argent nécessaire pour les fortifications et les besoins de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 2 (1). 8

1961. Madrid, 3 septembre 1663. — *Philippe IV à Don Antonio Mexia, Veedor général des Pays-Bas.*

Le veedor doit exprimer son mécontentement au prince de Ligne, capitaine général de la cavalerie légère, qui a séjourné à Bruxelles sans rendre visite au marquis de Caracena. Celui-ci l'a fait sortir de la ville. 40 Le prince doit le respect au représentant du Roi. Il avait demandé à pouvoir venir en Espagne. Le Roi veut qu'il reste à son poste.

Estado, 2273.

(1) A citer les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 5 septembre, pour Augustin Nicolas, maître des requêtes du Parlement de Dôle (fol. 6), pour le comte 45 Cornificius Ulfeld (fol. 8), pour Francisco Vizente, aide de chambre de Don Juan (fol. 10); le 7 septembre, pour le capitaine Luis Buzi de Bascapa (fol. 14); le 10 septembre, pour les créanciers de Don Juan (fol. 18); le 11 septembre, pour le licencié Richard Waken, natif d'Anvers (fol. 25), pour Pedro Martinez de Paz (fol. 27), pour l'archer de la garde Jean Perez de Herran (fol. 29); le 1^{er} septembre, pour le comte de Laubespain (fol. 31), 20 pour le conseiller de Grammont, archevêque de Besançon, et l'abbé de Bellevaux (fol. 33); le 20 septembre, pour Alonso Davila y Guzman (fol. 42), pour Christoval de Rojas (fol. 44), pour les Wallons destinés à prendre service en Espagne (fol. 47); le 26 septembre, pour Augustin de Messia (fol. 69); le 28 septembre, pour N. Moledy, secrétaire hono- 25 raire du Conseil suprême (fol. 70); le 30 septembre, pour Jean Heimissem, abbé de Saint-Bernard (fol. 74); le 7 octobre, pour le comte Cornificius Ulfeld (fol. 75), pour l'envoi en Espagne de fondeurs (fol. 76); le 8 octobre, pour le lieutenant général d'artillerie Pato (fol. 78), pour Saxon Finia (fol. 83), pour Pierre Moreau, chanoine à Dôle, remplaçant Gui François Chifflet (fol. 85); le 22 octobre, pour les créanciers de Don Juan (fol. 91); le 24 octobre, pour le doyen de Notre-Dame à Termonde, Jacques van den Dyck (fol. 95), 30 pour le sergent-major Charles Ruggiere et Luna (fol. 96), pour Alonso de Avila y Guzman (fol. 100), pour Cornificio Ulfeld (fol. 106); le 31 octobre, pour Philippe Louis de Pelouze, abbé de Thieuloy (fol. 111), pour Théodore Lamblet (fol. 115), pour Pedro de Zavala y Lezaeta, gouverneur d'Ostende (fol. 117), pour Marie et Isabelle, fille du défunt contador Diego de Hernani (fol. 120); le 12 novembre, pour Robert de Smit (fol. 128); le 14 novem- 35 bre, pour les créanciers de Don Juan (fol. 131), pour l'abbé de Cambron et les héritiers du conseiller Malineus (fol. 134), pour l'archevêché de Besançon (fol. 139), pour les colonels d'infanterie allemands servant en Espagne (fol. 143); le 22 novembre, pour le colonel de cavalerie Nicolas Everard (fol. 154); le 24 novembre, pour Ferdinand de Pothiers et de Rye (fol. 159). 40

1962. Madrid, 3 septembre 1663. — *Philippe IV au prince de Ligne.*

Le Roi le blâme de son attitude envers le marquis de Caracena.

Estado, 2273.

1963. Madrid, 3 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

5 A propos des prétentions de Monsieur Gravele, envoyé de Louis XIV à la diète de Ratisbonne, d'être traité comme ambassadeur, Philippe IV insiste sur la nécessité de se conformer aux précédents et de s'abstenir de toute innovation (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 1.

10 1964. Madrid, 8 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la proposition faite par le président Michotey au Parlement de Dôle. Les Conseils auraient, paraît-il, renvoyé de Bruxelles un 15 messenger bourguignon sans lui donner une réponse ou même un récipissé de la proposition dont il était porteur. Le Roi, de son côté, déclare qu'il n'a pas reçu l'express dont il est question et que, si même il l'avait reçu, il aurait, au préalable, demandé l'avis du Gouverneur général.

*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 16.
Secretarias provinciales, reg. 2629.*

1965., 17 septembre 1663. — *Acte de Philippe IV.*

20 Le Roi accorde un sursis de paiement à Théodore Laruelle dont les deux frères, François et Corneille, l'un négociant à Séville, et l'autre à Lille, avaient fait faillite.

Secretarias provinciales, reg. 1437.

25 1966., 18 septembre 1663 — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le président Hovynes avait demandé à pouvoir transférer sa résidence de Namur à trois lieues de Bruxelles puisque le deuxième terme fixé pour l'enquête était expiré, sans qu'on eût pu relever de charge contre lui. Le Conseil s'en rapporte au Roi.

Estado, 2102.

30 (1) Le 20 septembre, Caracena promet de se conformer à cet ordre (fol. 55).

1967. Bruxelles, 20 septembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Considérant le mauvais état de ses finances, le Roi a décidé de révoquer toutes les pensions accordées sur la recette des Finances, exception faite de celles dont on peut assurer le paiement et qui consistent en véritables obligations. Caracena promet de se conformer à cet ordre. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 46.

1968. Bruxelles, 20 septembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a annoncé que le marquis de Brandebourg montrait le désir de se rapprocher de l'Empereur et a attiré l'attention sur les manigances de Louis XIV pour se faire recevoir comme prince de l'Empire, 10 au titre des fiefs qu'il possédait en Alsace. Le roi très chrétien et le roi de Suède seraient alors les arbitres en Allemagne. Caracena a reçu ordre de communiquer ces renseignements au ministre du cercle de Bourgogne, en lui recommandant d'employer tous les moyens possibles pour faire échouer les tentatives françaises. Les Électeurs de Mayence 15 et de Cologne ont décidé de faire insinuer à Louis XIV l'opportunité qu'il y avait pour lui de fournir le contingent promis pour la guerre contre les Turcs et de ne distraire ni ses forces ni celles du Pape de la lutte contre la puissance ottomane. Dans le cas où le Pape et Louis XIV ne pourraient s'entendre sur-le-champ, il y aurait lieu à tout le moins 20 de suspendre les hostilités. Cette intervention française paraît inopportune. Louis XIV ne cherche pas à secourir l'Empereur, mais à poser un acte en qualité de prince allemand. Caracena a fait donner les instructions requises à Stockmans, mais il craint que celui-ci ne pourra rien faire, à cause du manque d'argent. L'agent français est au con- 25 traire bien pourvu et multiplie ses promesses (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 50.

1969. Bruxelles, 20 septembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

La conduite de Louis XIV cause les plus grands soucis aux Pays-Bas, on cherche pourtant à dissimuler la crainte qu'on éprouve. On ne dis- 30

(1) Il revient encore sur cette question dans une autre lettre du 17 octobre (fol. 89).

pose pas de troupes pour le service des garnisons, on manque de tout, le pays est ouvert de tous côtés. Il est indispensable de mettre la Flandre à l'abri. Il y a lieu de rappeler qu'il y a trois ans Caracena a fait une inspection de la Sambre et de la Meuse et que Mazarin s'en est formalisé. Alors on se demande quelle attitude les Français prendraient 5 maintenant, si on se mettait à faire de nouvelles fortifications (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 56.

1970. Bruxelles, 20 septembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le baron de Lisola, que Philippe IV a désigné comme représentant 40 du Cercle de Bourgogne à la diète de Ratisbonne, se trouve à la Cour de Brandebourg, envoyé en mission par l'Empereur. Il a fait remettre à Bruxelles un mémoire expliquant la pression exercée sur l'Empereur par les princes allemands à l'occasion de la diète de Ratisbonne. Caracena en communique la teneur au Roi (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 58.

1971. Madrid, 23 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a dû répartir entre les Conseils le paiement d'une somme pour subvenir à la guerre contre le Portugal. Celui de Flandre étant dépourvu de tout moyen, on lui permet de vendre quelques offices dont 20 il pourvoit les titulaires par voie de survivance et Philippe en avertit le Gouverneur général.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

1972. Bruxelles, 8 octobre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur a transmis à Stockmans les instructions qu'il a reçues 25 de Madrid à propos des affaires d'Allemagne. Comme Stockmans, Cara-

(1) Le 22 octobre, le Roi donne ordre de travailler aux fortifications et ajoute des promesses à propos de la question d'argent (fol. 92). — Le 14 novembre, Caracena se plaint de manquer d'argent (fol. 133).

(2) En annexe se trouve un mémoire chiffré intitulé : *Informacion para S. E. el señor 30 marques de Caracena de algunos puntos principales de la cosas de Germania* (fol. 59).

cena est convaincu de l'utilité qu'il y a à ce que le Roi s'engage à fournir sa contribution pour la défense de l'Empire, quitte à chercher à en faire supporter la charge par les États. Si la diète accepte la contribution proposée, il s'ensuit une reconnaissance implicite du Cercle de Bourgogne en qualité de membre de l'Empire et du droit de ce Cercle à la protection mutuelle reconnue aux autres membres. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une dépense considérable. Même en payant les arriérés on n'atteindrait pas plus que 2,400 écus par mois. Caracena n'a pas voulu en saisir les Conseils avant d'avoir reçu à ce propos des ordres formels. Il prie le Roi de lui envoyer ses instructions. Il donne communication d'une lettre que lui a écrite à ce propos l'archevêque de Salzbourg ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 79.

1973. Madrid, 10 octobre 1663. — *Philippe IV à Caracena*

Le marquis de La Fuente a fait savoir que les vaisseaux d'Ostende ont saisi un navire français, ce qui a amené des réclamations du Gouvernement de Paris. Le Roi prescrit une enquête ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 86.

1974. Madrid, 10 octobre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi demande pourquoi on a suspendu le procès entamé à l'époque de Don Juan à propos de certains désordres commis à la Chambre des Comptes de Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 87.

1975. San Lorenzo, 22 octobre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

L'archevêque de Salzbourg a fait connaître au Roi les efforts qu'il faisait pour obtenir que la diète de Ratisbonne reconnaisse le Cercle de Bourgogne comme membre de l'Empire. Caracena recommandera

⁽¹⁾ Voir cette lettre en annexe (fol. 81).

⁽²⁾ Voir la réponse de Caracena datée du 26 décembre (fol. 226).

l'affaire à Stockmans et le chargera de se mettre en rapport avec le dit archevêque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 93.

1976. Bruxelles, 31 octobre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Stockmans a fait parvenir au marquis une lettre dont celui-ci communique la teneur au Roi. Il ajoute qu'à son avis il convient que le Roi se déclare prêt à payer la contribution du Cercle de Bourgogne, sans quoi ce cercle ne pourra jouir de la protection réciproque. Il faudrait donner une réponse à bref délai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 108.

1977. Bruxelles, 2 novembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Les conseillers du Conseil privé ont appris que le prince-évêque persistait à vouloir achever le pont commencé sur la Meuse à Dinant. Ils ont rédigé à ce sujet une consulte, insistant sur la conduite étrange du prince-évêque, qui jadis a tant sollicité la tenue d'une conférence et refuse maintenant de nommer des délégués. Le Gouverneur a chargé La Fuente de faire à ce sujet des doléances à Paris.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 121 ⁽¹⁾.

1978. Madrid, 6 novembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Les armateurs d'Ostende ont sollicité la permission de naviguer avec des navires de guerre sur les côtes de l'Afrique. On ne saurait leur accorder cette licence. Caracena devrait se mettre en rapport avec les principaux armateurs et les assurer des bonnes dispositions qu'on éprouve à leur égard. Il serait opportun que deux d'entre eux viennent à Madrid pour discuter la question avec les ministres du Gouvernement ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 275, fol. 125 ⁽³⁾.

⁽¹⁾ La consulte se trouve fol. 123.

⁽²⁾ Le 28 novembre, Caracena promet de faire les démarches nécessaires (fol. 168).

⁽³⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 décembre, pour la fille du comte de Herre (fol. 214), pour Christine de Cerf, veuve du maître

1979. Madrid, 10 novembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Gouverneur a représenté dans ses dernières lettres au Roi que pour obtenir la *garantie* de l'Empire il fallait s'engager à fournir une somme de 2,400 patacons, équivalant au double de la contribution des Électeurs. Philippe IV prescrit à Stockmans de renouveler ses efforts afin que les Pays-Bas soient reconnus comme membre incontestable de l'Empire et compris dans les actes qui seront rédigés en conformité de la paix de Munster. Il donnera l'assurance qu'on payera au Receveur général allemand la contribution imposée au Cercle de Bourgogne. Caracena en imputera le montant sur la recette des Finances. Il ne doit être fait aucune réduction en considération des démembrements des Pays-Bas, à la suite des guerres avec la France et les Provinces-Unies ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 126-137.

1980. Bruxelles, 28 novembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.* 15

Au sujet du placement d'un pont sur la Meuse à Dinant. Le Conseil privé à rendu à ce sujet une nouvelle consulte, insistant encore sur le fait que le prince-évêque n'a pas nommé de commissaire. Le résident liégeois à Bruxelles vient de déclarer que son maître a changé d'avis par rapport à la conférence projetée. Il veut faire traiter la question par les commissaires réunis à Metz pour la délimitation des frontières entre la France et l'Empire. C'est là une prétention inadmissible, car cette affaire n'a rien de commun avec la France. Il n'y a là autre chose qu'une manigance pour gagner du temps et achever le pont. La Fuente tâchera de sonder les intentions du Gouvernement français, 25

de camp Jean Loots (fol. 225); le 26 décembre, pour les Jésuites de Dijon (fol. 232), pour Cornificius Ulfeld (fol. 234), pour l'alfère Manuel Pinto (fol. 236), pour le baron de Layen, cousin du prince-électeur de Trèves (fol. 237); le 31 décembre, pour les Wallons destinés à prendre service en Espagne (fol. 241).

⁽¹⁾ Voir une lettre de Caracena à ce propos, datée du même jour (fol. 135). — Il y a encore une autre lettre du Roi datée du 30 novembre (fol. 176), une autre du 11 décembre (fol. 185). — Le 9 janvier 1664, Caracena fait savoir que les ordres royaux ont été exécutés (fol. 24).

pour l'éventualité où on tâcherait d'empêcher par la force l'installation du pont ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 164 ⁽²⁾.

1981. Bruxelles, 24 novembre 1663. — *Caracena à l'archevêque de Salzbourg.* 5

Au sujet de la mission du conseiller Stockmans à Ratisbonne. L'archevêque aurait voulu retenir ce dernier jusqu'à la conclusion du traité de garantie et malgré l'annonce de l'arrivée du baron de Lisola. Caracena explique pourquoi on a envoyé Lisola, quand on a vu que les Français ne prenaient pas ombrage de sa mission. 10

Estado, 2103.

1982. Bruxelles, 28 novembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur apprend que le Roi a ordonné à Stockmans de ne pas partir, même si Lisola était arrivé. Il faut condescendre au désir de l'archevêque de Salzbourg. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 169.
Estado, 2103.

1983. Bruxelles, 28 novembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a demandé l'avis du Gouverneur au sujet du désir de David Teniers d'obtenir un titre de noblesse. Caracena a consulté à ce sujet le Conseil d'État et il se rallie aux propositions de ce dernier ⁽³⁾. 20

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 162.

⁽¹⁾ Voir la consulte du Conseil privé (fol. 166).

⁽²⁾ Signalons les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 28 novembre, pour le comte d'Ulfeld (fol. 171), pour le maître de camp de cavalerie, baron de Hermal (fol. 177); le 5 décembre, pour le comte Cornificius Ulfeld (fol. 181), pour l'alfère Manuel Pinto (fol. 182); le 11 décembre, pour l'alfère Antonio Formento (fol. 187); le 12 décembre, pour Marie et Isabelle de Hernani (fol. 195), pour l'archevêché de Besançon (fol. 197), pour les colonels Francisco Franquet et Carondelet (fol. 203).

⁽³⁾ La consulte datée du 17 octobre rappelle que Teniers porte le titre de peintre de la chambre de Léopold-Guillaume et de Don Juan. Il voudrait faire usage des armoiries portées par son aïeul et son père. Le Conseil note que des faveurs similaires et même plus grandes ont été accordées par les Souverains espagnols et autres à des artistes. Aussi émet-il un avis favorable. 30

1984. Bruxelles, 12 décembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de la permission donnée par le Roi de vendre des offices. Le Conseil d'État a rendu une consulte sur la matière, les conseillers y exposent des objections de nature telle que le Gouverneur n'a pas osé prendre sur lui de passer outre. Il ajoute que certains États ont eu connaissance du projet en question et qu'il y a eu des murmures au sujet de l'exportation éventuelle de l'argent du pays. Il faut s'attendre à une opposition générale, alors qu'on a besoin des contributions des États pour l'entretien de l'armée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 189. 10

1985. Bruxelles, 12 décembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de la contribution des Pays-Bas aux dépenses de l'Empire. Le contingent est en réalité de 50 mensualités de 2,400 patacons, soit au total 120,000 patacons. Les finances ne sauraient supporter pareille charge. En plus, il semble que la diète désirerait aussi une contribution en hommes (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 199.

1986. Bruxelles, 12 décembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur accuse réception des dernières instructions royales relatives aux affaires d'Angleterre. Il se conformera à l'ordre donné de rester sur l'expectative, sans perdre ces affaires de vue et d'aviser à Madrid tout ce qu'il apprendra. Il insiste cependant sur le fait que pour maintenir des intelligences dans ce pays, il faut pouvoir à l'occasion faire des largesses. Or, Caracena ne dispose d'aucune espèce de ressource à cette fin. 25

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 208.

(1) La consulte du Conseil d'État se trouve fol. 191.

(2) Le même jour, Caracena écrit encore pour recommander Stockmans à qui sa mission a été très onéreuse (fol. 201).

1987. Bruxelles, 12 décembre 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur s'est toujours efforcé de garder des intelligences à Liège, il a cherché à conserver à sa dévotion le prévôt et le doyen du chapitre, grâce auxquels il a pu entraver le projet du prince-évêque de faire élire un coadjuteur. Depuis le Roi a ordonné de faire en sorte qu'éventuellement le choix des électeurs se portât sur un candidat dévoué aux intérêts espagnols, qu'on écartât le cardinal de Hesse et tout autre prince allemand. Caracena s'est heurté à des difficultés. Il a proposé au prévôt de se porter candidat, mais celui-ci s'en est excusé. 10 Le doyen a pris une attitude semblable. On a appris aussi qu'aucun des chanoines ne se portera candidat, exception faite des comtes de Furstemberg. La dignité décanale étant devenue vacante, tous les partisans de la cause espagnole déclarent que le cardinal de Hesse est le meilleur prétendant. Caracena a eu vent de la candidature d'un fils du gouverneur de Bouillon ou d'un cousin du comte de Furstemberg. Il insiste sur l'importance de la fonction décanale. La désignation qui se fera 15 décidera si, lors de l'élection prochaine pour le siège épiscopal, c'est le parti espagnol ou le parti français qui triomphera. Caracena ne connaît pas de raison pour faire opposition à la candidature du cardinal de Hesse, il sait qu'un conflit surgirait sans doute entre ce dernier et le 20 comte de Furstemberg, ce qui serait favorable à la cause espagnole. Il n'a pas voulu cependant donner une réponse catégorique et attend les ordres du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 211.

25 1988. Madrid, 19 décembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Eu égard au scandale causé par la désignation faite récemment de plusieurs sujets, comme ayant droit de succéder dans différents emplois quand ceux-ci deviendront vacants, le Roi a décidé de renoncer à cette pratique.

30 *Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 275, fol. 219.*

suscitées par l'agent français. Il communique au Roi les instructions qu'il a données à Stockmans par rapport à la visite à faire par lui à l'agent français Gravel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 81.

1996., 23 février 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre*.

Sur les prétentions des archers de la garde royale que les emplois du *Tour de rôle* se vendent pour la vie du vendeur et non pour celle de l'acheteur. L'affaire est renvoyée par ordre du Roi à l'examen des conseillers Simon Fierlants et Jean-Antoine Locquet. 10

Suit la consulte faite à ce sujet par le marquis de Falces ⁽¹⁾, capitaine des archers de la garde royale.

Secretarias provinciales, liasse 2461.

1997. Ratisbonne, 26 février 1664. — *Stockmans à Caracena*.

Sur le projet de comprendre le Cercle de Bourgogne dans le traité de 15 garantie générale de l'Empire.

Estado, 2103.

1998. Madrid, 27 février 1664. — *Philippe IV à Caracena*.

Ceux des Finances ont représenté au Roi par différentes lettres les grands inconvénients et même l'impossibilité qu'il y avait pour eux 20 de rendre au prince d'Épinoy tous les biens qui ont été jadis saisis à son père, pour cause de trahison et ce avant la guerre avec la France. Ils allèguent que la plus grande partie des propriétés a été vendue et que l'argent a été dépensé pour les besoins de l'armée. En 1660, le prince d'Épinoy a été exclu du traité de paix et c'est par grâce spéciale 25 qu'on l'y a compris depuis. Le Roi déclare que son intention n'a été que

⁽¹⁾ Diego Félix de Croy, fils de Jacques de Croy et d'Anne Marie de Peralta, marquise de Falces. Il était le neveu de Jean de Croy et mourut le 8 septembre 1682. Voir à son sujet : DON MANUEL N. DE PERALTA, *Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Peralta*. 30

de rendre au prince les seuls biens encore disponibles lors de la conclusion de la paix mais non ceux déjà aliénés à ce jour. Le Conseil des Finances se conduira suivant ce principe. L'ambassadeur du Roi à Paris a reçu ordre de faire au besoin des démarches à la Cour de France, de 5 façon à éviter que le prince n'obtienne des lettres de représailles au détriment des sujets du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 76 v°.

1999. Madrid, 28 février 1664. — *Blasco de Loyola, secrétaire d'État, à Caracena*.

10 Demande de renseignements à propos de l'épidémie de peste qui sévit dans les pays du Nord ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 93.

2000. Bruxelles, 5 mars 1664. — *Caracena à Philippe IV*.

Remise d'une représentation des États de Brabant à propos de la 15 vénalité des offices ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 101.

2001. Madrid, 12 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena*.

Le paiement de certains émoluments du marquis de Velada, président du Conseil suprême de Flandre, s'est fait jusqu'ici par l'intermédiaire des factories d'Andrea Piquenoti et de Gregorio Altamirano. Les 20 envois d'argent ont été suspendus depuis le mois de janvier. Le Roi prescrit de payer ponctuellement le personnel du Conseil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 71 v° ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le 19 mars, Caracena communique les renseignements demandés. L'épidémie a 25 été grave à Amsterdam. On n'a pourtant pas jugé nécessaire d'interdire le commerce avec la Hollande (fol. 110).

⁽²⁾ La représentation se trouve fol. 102 et suiv.

⁽³⁾ Décret du 7 avril 1664. Il y a encore une lettre du 23 mai à laquelle se rapporte le 30 décret du 24 juin 1664. Il est question encore du paiement des gages du personnel du Conseil suprême dans une lettre du 29 août 1664 qui a donné lieu à un décret du 28 septembre suivant.

2002. Madrid, 13 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Accusé de réception de la dernière lettre du Gouverneur relative aux affaires traitées par le conseiller Stockmans à la diète. Le Roi a fait remettre 30,000 ducats à Stockmans pour faciliter les négociations. Il a prescrit aussi de lui faire envoyer 80,000 thalers, montant probable de la quote-part du cercle de Bourgogne pour un an ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 106.

2003. Bruxelles, 19 mars 1664. — *Caracena au secrétaire d'État Blasco de Loyola.*

Le bruit a couru en Espagne que la peste sévit dans certaines villes du Nord et le Roi a demandé des renseignements à ce sujet. Le Gouverneur répond que le fléau a sévi avec intensité à Amsterdam; on n'a aucune crainte aux Pays-Bas. Aussi n'a-t-on en rien entravé le commerce avec cette ville, encore que pareille mesure ait été prise en Italie. Caracena ne sait rien de ce qui se passe dans les autres villes du Nord. ¹⁵

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 110 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir les réponses de Caracena datées du 3 avril et la remise de diverses correspondances relatives à cette même affaire (fol. 140 et 144).

⁽²⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 19 mars, pour Guillaume Jallet, abbé de Floreffe (fol. 111), pour Louis de Scey, commissaire général de cavalerie (fol. 114), pour les Irlandais du tercio de Bernard O'Neill (fol. 117), pour l'archiduc Sigismond (fol. 119); le 22 mars, pour les lignages de Bruxelles (fol. 125), pour Michel Hangouart, demandant le titre de baron (fol. 127), pour Jean-Baptiste Pêtre, qui sollicite la même faveur (fol. 129); le 26 mars, pour l'alfère Gonzalo Lopez de Leiva (fol. 131), pour la confrérie de Saint-Luc à Anvers (fol. 132); le 27 mars, pour la princesse d'Orange (fol. 133); le 3 avril, pour l'ingénieur Blum (fol. 143); le 4 avril, pour Théodore Lamblot (fol. 149), pour Alphonse de Berghes, chapelain et aumônier de la Cour des Pays-Bas (fol. 150); le 9 avril, pour une série de militaires irlandais (fol. 153); le 14 avril, pour le commissaire ordinaire Florentin de Fontbarré (fol. 157); le 16 avril, pour la princesse d'Orange (fol. 203); le 28 avril, pour Anatole-François Mercenet, chanoine de l'église de Salins (fol. 224), pour le sergent-major Carlos Rogiero y Luna (fol. 225); le 5 mai, pour Isabelle Clara de Lima, femme du capitaine Acacio Gomez (fol. 234); le 8 mai, pour le capitaine Juan de Ziguais (fol. 238); le 10 mai, pour le capitaine Juan de Zeguro (fol. 242), pour Urbain van der Borch, commis des finances (fol. 245); le 22 mai, pour le capitaine Pedro de Lerruz (fol. 27); le 26 mai, pour Suzanne de Coxie, veuve de Jean-Baptiste de Castro, lieutenant-colonel (fol. 272); le 29 mai, pour le capitaine bourguignon Jean Claude de Bressey (fol. 281). ²⁰ ²⁵ ³⁰ ³⁵

2004. Bruxelles, 19 mars 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Affaires d'Angleterre. Le Roi a recommandé à Caracena de surveiller l'agent anglais résidant à Bruxelles et de tâcher de l'écartier de la Cour. Il lui a fait envoyer 10,000 ducats pour les dépenses relatives à la politique à suivre vis-à-vis de l'Angleterre. Caracena répond que l'agent en question a demandé à passer au service du Roi et qu'il s'efforcera de l'entretenir avec de belles paroles. Au reste, il se réjouit de l'envoi des 10,000 écus. Il rapporte qu'il a emprunté 12,000 florins, mais ne trouve plus maintenant aucun crédit parce qu'on considère son départ comme imminent. ¹⁰

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 112.

2005. Bruxelles, 19 mars 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi de correspondances de Stockmans relatives aux négociations en Allemagne. ¹⁵

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 115.

2006. Madrid, 21 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Négociations d'Allemagne. La qualité de membre de l'Empire revient au Cercle de Bourgogne, en vertu d'une possession immémoriale et indiscutable. Il n'y a pas à entreprendre de négociations à ce propos, car ce serait reconnaître que la chose requiert une nouvelle déclaration. Il faut estimer que du moment que le Cercle de Bourgogne accomplit ses obligations vis-à-vis de l'Empire, il a droit à la même protection que les autres membres et se trouve virtuellement compris dans la Ligue impériale. Ce sont là les principes qui doivent diriger Stockmans dans ses négociations. Le même conseiller doit poursuivre aussi à la diète l'affaire des contingents militaires. On dépensera pour leur service tout l'argent qui a été envoyé d'Espagne et on les maintiendra sous l'autorité de chefs qui sont au service du Roi. Le Roi enverra incessamment 80,000 thalers constituant le montant de la quote-part annuelle du Cercle de Bourgogne, de façon à éviter toute difficulté de ce côté. Ce n'est ²⁰ ²⁵ ³⁰

là qu'une avance, qui ne doit pas dispenser les Pays-Bas du paiement de leur contribution.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 123.

2007., 25 mars 1664. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le marquis doit se préparer à se rendre en Flandre.

Estado, 2273.

2008. Madrid, 26 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Les membres de la Confrérie de Saint-Luc à Anvers ont fait présenter une nouvelle requête au Roi. Celui-ci charge Caracena de l'examiner.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 97 v° (1).

2009. Madrid, 27 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le secrétaire Christoval Angelate y Crazenpach a rendu compte, au nom de son maître l'Électeur de Cologne, du désir de ce dernier de voir le Roi appuyer à Rome la demande formulée par lui à propos de la modification d'un bref obtenu par l'Université de Louvain. Celle-ci prétend jouir du droit de conférer les prébendes vacantes à la cathédrale et aux collégiales du pays de Liège, à condition que la vacance se produise en novembre et en janvier et ce en faveur de ses suppôts. Il demande à tout le moins que le Roi s'abstienne de soutenir la faculté des Arts, si celle-ci cherchait à entraver les démarches faites au nom de l'Électeur à Rome. Caracena fera une enquête, puis expliquera à l'Électeur les inconvénients qu'il y a à intervenir dans cette affaire. Il rappellera que le bref en question a été sollicité par les princes-évêques ses prédécesseurs, pour le bien de leur principauté (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 134.

(1) Le 15 juin 1664, le Gouverneur confie cet examen au Conseil privé. Ni la lettre royale, ni le décret du Gouverneur ne précisent l'objet de la requête.

(2) La réponse de Caracena datée du 16 avril se trouve au fol. 201. Il y est exposé que le prince-évêque émet encore d'autres prétentions au détriment des Pays-Bas. Il y a notamment le pont dont il a commencé la construction à Dinant. Les arguments et les

2010., 31 mars 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Les administrateurs de l'hôpital de Saint-André des Flamands de Madrid avaient dans un mémoire rappelé l'origine de cet établissement, due à la générosité d'un nommé Charles d'Anvers. Ils avaient montré que les statuts avaient toujours été observés et que par les aumônes de la nation flamande, l'hospice était parvenu à acheter quatre lits et à ouvrir une hôtellerie pour les étrangers. C'est pourquoi ils suppliaient le Roi de ratifier leurs statuts, comme l'avait fait Philippe III (1).

Le Conseil émet un avis favorable auquel le Roi se rallie.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

menaces n'ont servi à rien; l'Électeur veut se servir de l'appui de Louis XIV. Caracena a fait représenter au roi de France combien on avait raison du côté espagnol de s'opposer à ce travail. Au sujet de la question de la collation des prébendes il y aurait lieu de faire savoir à l'Électeur qu'on ne le soutiendra pas, mais on le menacera de retirer aux Liégeois le privilège qu'ils ont de pouvoir occuper des postes aux Pays-Bas. C'est là le moyen de ramener l'intéressé à de meilleurs sentiments. Depuis plus d'un an Caracena a désigné des commissaires pour régler à l'amiable la question du pont de Dinant. L'Électeur n'a pas voulu faire de même et prétend toujours se prévaloir de l'autorité du roi de France (fol. 201).

(1) Un Belge, connu par la simple dénomination de *Carlos de Amberes*, avait par un acte du 6 août 1594 fait donation des immeubles qu'il possédait à Madrid, rue de San Marcos, pour qu'on y érigeât un hôpital en faveur de ses compatriotes. Il confirma sa libéralité par un testament daté du 9 novembre 1601. Les exécuteurs testamentaires offrirent le patronage de l'établissement au roi Philippe III, qui l'accepta pour lui et ses successeurs par un acte daté de Valsain le 11 juillet 1609, et la surintendance au chapelain de la Cour. L'hospice avait été inauguré en 1607 et les constitutions arrêtées le 10 avril 1613. Le Roi les approuva par un décret daté de Madrid, le 24 octobre 1616, et un mois plus tard, Don Diego de Guzman, patriarche des Indes, chapelain et grand aumônier en même temps que juge ordinaire de la chapelle royale, les ratifia au nom de l'autorité apostolique.

Sur les transformations de cet hospice, qui fut démoli en 1866 et reconstruit en 1878 dans la rue Claudio Coello où il existe encore, voir ÉMILE VAN DEN BUSSCHE, *L'hospice royal de la nation flamande à Madrid*, dans la revue *La Flandre*, années 1873-1874 et 1874-1875, et HYE HOYS, *Les Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne*, dans la *Collection de pièces historiques*, 1882, pp. 491-513. Les statuts de l'hospice, ainsi que les actes de fondation et d'approbation, ont été publiés à la suite des *Constituciones del real hospital de San Andres de la nacion flamenca*. Madrid, 1802.

2011., 4 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi charge le marquis d'informer les États de Brabant que pour leur être agréable il n'accordera plus de survivance d'office.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

2012. Madrid, 9 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

3

Le Roi rappelle ses instructions datées du 5 mars précédent à propos des négociations en Allemagne. Il ajoute que Caracena s'efforcera de lever les troupes qui devront être envoyées au nom du Cerle de Bourgogne avec toute la ponctualité désirable, de façon à ce que la diète se rende compte qu'on veille aux nécessités de l'Empire. L'inclusion des Pays-Bas dans la confédération allemande sera ainsi assurée. Il mettra aussi tout en œuvre pour assurer la répartition entre les diverses provinces de la contribution annuelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 151.

2013. Bruxelles, 16 avril 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

13

Envoi d'un mémoire émanant du conseiller Colins et relatif à la question du bois de Mormal dont la possession fait l'objet d'un litige entre la France et l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 161 (1).

2014. Madrid, 16 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

20

Défense au Gouverneur général de conférer des fonctions ecclésiastiques dont la collation est réservée au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 209.

(1) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 164 et suiv.). Il y a un exemplaire espagnol et un exemplaire français. — Voir encore au sujet des arrangements franco-espagnols une lettre du Roi du 23 avril 1664 avec des annexes (fol. 218) et deux autres de Caracena datant du 14 mai (fol. 247 et 250).

2015., 19 avril 1664. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le marquis de Caracena dans sa lettre du 23 janvier avait fait savoir qu'il avait chargé le chanoine Gaene de tenir le Gouvernement de Bruxelles au courant des affaires de Liège (1).

5 Le Conseil approuve le choix du marquis.

Estado, 2103.

2016. Madrid, 22 avril 1664. — *Réponse à sept questions contenues dans un mémoire envoyé par le marquis de Castel-Rodrigo au secrétaire d'État, Don Blasco de Loyola.*

10 Il s'agit des instructions à donner à Castel-Rodrigo pour le Gouvernement des Pays-Bas. Nous remarquons, au premier point, que le marquis signale les embarras créés au Cardinal-Infant par le président Roose et aux Gouverneurs suivants par les présidents Roose et Hovynes, parce que ces fonctionnaires entraînent dans tous les Conseils et empiétaient
15 sur toutes les juridictions.

Estado, 2273.

2017. Aranjuez, 23 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi approuve la nomination du chanoine Gaene pour l'informer de ce qui se passe à Liège et ordonne de lui expédier ses patentes.

20

Estado, 2273.

2018. Aranjuez, 23 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi le charge d'expliquer aux provinces belges les motifs de leur intervention dans les contributions de l'Empire.

Estado, 2273.

25 (1) Jean Gaene, prévôt de la collégiale de Condé, remplit ces fonctions pendant plus de quarante ans. Une partie de sa correspondance se trouve aux *Archives du Royaume : Papiers du Conseil d'État, affaires de Liège*, et *Secrétairerie d'État allemande*, reg. 639, 647 et 657.

2019. Bruxelles, 30 avril 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

A propos des instructions royales concernant la levée du contingent des Pays-Bas pour la défense de l'Empire et la perception des contributions destinées à fournir les sommes nécessaires pour les paiements à faire de ce chef. Le Gouverneur déclare s'être conformé à ces ordres. 5 Le contingent a été fixé à 1,600 hommes dont la levée a été confiée au marquis Herman de Baden. On a donné à celui-ci le titre de gouverneur des troupes du Cercle de Bourgogne. Caracena indique dans quelles régions on recrutera les hommes nécessaires. On a demandé aux provinces les contributions exigées, mais on ne saurait encore rien 10 dire de définitif au sujet de leurs résolutions. Le Brabant s'est montré assez conciliant, mais en Flandre on a fait des difficultés. Il a fallu se procurer le texte du traité conclu en 1548 par Charles-Quint. Stockmans a envoyé un exemplaire de cet acte. Les recherches faites pour 15 retrouver un au Conseil des Finances, dans les Chambres des Comptes et au Conseil privé étaient restées vaines. On ne s'imagine pas la négligence et le désordre qu'il y a dans les archives de ces Conseils. En attendant la décision des provinces, le Gouverneur se servira des 88,000 écus dont le Roi a annoncé l'envoi pour effectuer la levée de troupes. L'état des choses relatives à la reconnaissance de l'incorpora- 20 tion des Pays-Bas dans l'Empire paraît favorable (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 227.

2020. Bruxelles, 7 mai 1664. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Des Brugeois avaient demandé que leurs bateliers pussent entrer par 25 Ostende et le canal de Bruges avec leurs navires venant d'Espagne et des pays alliés du Roi, librement et sans être obligés de rompre charge à Ostende, en payant seulement les droits établis par le Roi. Le Conseil émet un avis favorable. Les navires doivent pouvoir venir librement à Bruges, comme ils vont à Séville, à Rouen, etc., et comme cela 30

(1) Voir encore une lettre de Caracena du 2 mai (fol. 232). La réponse du Roi datée du 4 juin se trouve (reg. 277, fol. 1).

se pratique, quand ils doivent passer par des ports, avant d'arriver au lieu de leur destination. On ne doit les contraindre à décharger les marchandises que dans les localités pour lesquelles ils sont affrétés. Cette liberté de passer par Ostende serait même plus avantageuse pour 5 cette dernière ville que l'interdiction qu'elle réclame (1).

Secretarias provinciales, liasse 2523.

2021. Madrid, 18 mai 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Jean Dielen, envoyé du duc de Courlande, est venu à Madrid réclamer satisfaction au nom de son maître à propos de deux vaisseaux 10 saisis par les corsaires ostendais. Le Roi prescrit au Gouverneur de faire une enquête de façon à déterminer de quelle manière on pourrait donner satisfaction au duc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 96.

2022. Madrid, 21 mai 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

15 Au sujet des prétentions de Louis XIV d'étendre son autorité sur les dix villes impériales enclavées en Alsace. Il s'agit là d'une atteinte directe aux droits de l'Empire, dont les conséquences seraient des plus fâcheuses. Caracena tiendra l'œil sur ces tractations et tâchera d'entra- 20 ver autant que possible les desseins des Français (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 260.

2023. Madrid, 21 mai 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Lionne s'est plaint à l'ambassadeur espagnol de ce que les administrateurs des salines aux Pays-Bas introduisent du sel en France. On lui a répliqué que cela ne constituait pas un délit, que les commerçants

25 (1) Ostende, en effet, s'opposait à ce passage des navires venant de la haute mer et se dirigeant vers Bruges.

(2) Voir en annexe la copie d'une lettre du marquis de La Fuente, ambassadeur espagnol à Paris (fol. 262).

belges vendaient leurs produits sans s'inquiéter de la nationalité de l'acheteur. Devant les instances faites du côté français, l'ambassadeur espagnol a promis d'en référer à Caracena. Le Roi prescrit à ce dernier d'observer la surveillance requise de façon à éviter tout sujet de plainte justifiée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 264. 5

2024. Madrid, 21 mai 1661. — Philippe IV à Caracena.

Ordre de rester attentif aux agissements du Prince Électeur de Cologne, de façon à assurer le maintien des privilèges de l'Université de Louvain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 266. 10

2025., 23 mai 1664. — Consulte du Conseil suprême des Pays-Bas.

Sur les embarras d'argent du marquis de Velada, son président. Le Conseil demande que le Gouverneur des Pays-Bas soit dispensé du droit de médianate.

Le Roi accorde la faveur demandée (2).

Secretarias provinciales, liasse 2461.

2026. Madrid, 27 mai 1664. — Philippe IV à Caracena.

Les commandants des escadres françaises et anglaises cherchent depuis des années à introduire des nouveautés dans les règles à suivre pour les saluts à faire aux unités espagnoles. A ce propos, le Roi prescrit l'observance exacte de certaines règles dont il communique le texte et qui concernent aussi les saluts à rendre par les vaisseaux espagnols à

(1) Le 11 juin, Caracena répond en montrant combien les plaintes des Français sont exorbitantes (fol. 47).

(2) Il écrit dans ce sens à Caracena le même jour. (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 27.)

ceux des autres souverains et des républiques. Ces dispositions sont conformes aux anciens usages (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 276, fol. 274.

2027., 30 mai 1664. — Consulte du Conseil suprême de Flandre. 5

L'hôpital de Saint-André des Flamands de Madrid demandait à être placé sous la protection du Roi au même titre que les établissements similaires de l'Aragon, de l'Italie et du Portugal. Le Conseil rappelle que l'hôpital n'est pas une fondation du Roi, mais bien de la nation flamande, qui l'entretient de ses aumônes et sans aucune aide ou secours étranger. A l'époque où cet établissement fut approuvé, c'est-à-dire en 1616, il n'y avait pas de Conseil de Flandre; l'administration en fut confiée au Comité des députés de la nation flamande (2), mais ce Comité ne fut rattaché à aucun ministère. Or, puisque maintenant il y a un Conseil de Flandre, c'est à lui que revient la direction de l'hôpital.

Le Roi abonde dans le sens du Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

2028. Madrid, 4 juin 1664. — Philippe IV à Caracena.

Les États de Hollande, par l'intermédiaire de leur résident accrédité à Madrid font des instances répétées pour qu'on permette le libre accès à leurs vaisseaux dans les ports de la monarchie, sans les astreindre à une quarantaine sanitaire. Ils prétendent que cette faveur leur a été accordée en France, en Angleterre et au Danemark et que la peste a cessé. Dans une affaire aussi importante, il faut disposer d'informations sûres. Caracena tâchera de se les procurer, tant au sujet de l'admission dans les ports français et autres que de la cessation du fléau.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 2.

(1) Le règlement en question se trouve en annexe (fol. 276).

(2) Junta de los diputados de la nacion flamenca. On entend ici par députés de la nation flamande le comité ou bureau administratif de l'hospice.

2029. Madrid, 4 juin 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Prière de faire envoyer une nouvelle série de faucons pour la volière royale. Le comte d'Isembourg, chef des Finances, a reçu ordre de les payer (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 3. 5

2030. Bruxelles, 11 juin 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet des négociations en cours avec le Gouvernement français à propos de la délimitation des frontières, en particulier du pays de l'Alleu. Le conseiller Courtin, chargé par Louis XIV de la défense de ses intérêts, ne veut rien entendre, il n'a pas même consenti à laisser cette région à titre provisoire comme neutre entre les deux Couronnes. Le moment étant venu de changer les magistrats de ces pays, le Roi de

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 5 juin, pour Marie de Cardona, veuve de Juan de Rocaful, gouverneur de Cambrai (fol. 4); le 9 juin, pour Antonio Formento, aîné (fol. 11), pour le marquis de Trazegnies, gouverneur et capitaine général de Tournai (fol. 16); le 13 juin, pour l'abbé de Tongerlo, Hrosnata Criis (fol. 49), pour Jacques Desquien, natif d'Ypres (fol. 52), pour Alexandre de Baillencourt-Courcol (fol. 53), pour le capitaine italien Philippe Goudino (fol. 55), pour les frères Albert Philippe et Nicolas François Faulconnier (fol. 58), pour Henri Joyes, doyen de Saint-Ursmer à Binche (fol. 65), pour René de Glans, chanoine de Notre-Dame à Dôle (fol. 66), pour Jean van der Varen, bourgmestre d'Alost (fol. 67), pour les rois d'armes Dandelot et Platzaert (fol. 68); le 30 juin, pour Marie Garnier, veuve de Dominique de Laurens, jadis en service dans l'armée de Philippe IV (fol. 73), pour l'abbaye de Saint-Claude en Bourgogne (fol. 84); le 7 juillet, pour Antoine Doré, abbé de Fauverney (fol. 88); le 11 juillet, pour le capitaine Augustin de la Torre (fol. 90); le 23 juillet, pour Marie Garnier, citée ci-dessus (fol. 95), pour Pedro de Erquicia, maître de la Chambre des Comptes de Brabant (fol. 97); le 30 juillet, pour Jacques Le Roy, conseiller du Conseil des finances (fol. 103); le 1^{er} août, pour le comte de Grammont, gouverneur d'Artois (fol. 107); le 6 août, pour le duc de Neubourg (fol. 108), pour le prince d'Orange (fol. 114); le 7 août, pour le duc de Neubourg (fol. 136); le 9 août, pour le capitaine Juan Marie Casarota (fol. 146); le 18 août, pour le capitaine Juan de Figalez (fol. 151); le 20 août, pour l'abbaye de Fauveray (fol. 155), pour le comte de Bassigny (fol. 167), pour le sergent-major Pedro de Pretz (fol. 169); le 26 août, pour Diego Gomez de Avila, fonctionnaire espagnol (fol. 172), pour l'ecclésiastique Jean Bondieu, dit Vauldry (fol. 176); le 29 août, pour Jean-Baptiste Petit, prêtre, docteur en droit (fol. 177), pour le personnel du Conseil suprême des Pays-Bas (fol. 178); le 30 août, pour François Foisot, conseiller du Parlement de Dôle (fol. 179); le 4 septembre, pour le maître de camp Pedro Brusset (fol. 182); le 5 septembre, pour le receveur général des Finances Alexandre de Baillencourt (fol. 186); le 8 septembre, pour le capitaine Juan de Paniaga (fol. 187), pour Jean-Baptiste Platzart, roi d'armes (fol. 190).

40

France a désigné les nouveaux titulaires sans même s'inquiéter de l'observance des formalités traditionnelles. Le Gouverneur espagnol de son côté a procédé à des nominations. De là un conflit violent. Caracena a donné des instructions à La Fuente pour négocier un accord et il a envoyé au diplomate deux agents capables de le mettre bien au courant de la situation. Les propositions faites du côté français sont très préjudiciables aux intérêts de l'Espagne. Caracena envoie au Roi la traduction de divers documents qui lui permettent de juger des arguments qu'on a allégués pour la défense de la cause espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 24 (1). 40

2031., 11 juin 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Le duc de Courlande a envoyé à Madrid un agent, du nom de Jean Dielen, qui a introduit une réclamation à propos de deux bateaux saisis par les Ostendais. Caracena promet de faire à ce sujet l'enquête prescrite par Philippe IV (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 46.

2032., 12 juin 1664. — *Réponse au mémoire de Castel-Rodrigo concernant le gouvernement des Pays-Bas.*

Castel-Rodrigo avait demandé surtout que le président du Conseil privé n'eût plus en mains tout le gouvernement du pays. Le Roi tranche ce dernier point et indique au marquis la ligne de conduite qu'il doit suivre dans la direction de la politique étrangère et de l'administration intérieure de nos provinces.

Estado, 2273.

(1) Voir les annexes (fol. 26 et suiv.).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 17 septembre, pour Juan Perez de Herran, prétendant à une place d'archer de la garde de corps du Roi (fol. 198), pour l'archevêque de Besançon (fol. 201), au sujet de la seigneurie de Wittem qu'on veut faire passer pour terre d'Empire (fol. 209); le 26 septembre, pour Henry Richart, sergent-major d'infanterie bourguignonne (fol. 217); le 2 octobre, pour le colonel François Colins de Rochefontaine (fol. 268), pour le Bourguignon Pierre Lefebure (fol. 273), pour le capitaine Pedro Bautista (fol. 276), pour le chanoine François Bondieu (fol. 282), pour le chanoine de Sainte-Gertrude à Louvain, Maximilien van Leefdael (fol. 284), pour le chanoine Pierre Vercel (fol. 286), pour Urbain van der Borcht (fol. 288), pour Jean-Baptiste Matherot, maître de la Chambre des Comptes à Dôle (fol. 290).

2033. Bruxelles, 25 juin 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Caracena envoie la traduction demandée de la pragmatique sanction d'Augsbourg de 1548 ⁽¹⁾.

Estado, 2103.

2034. Madrid, 28 juin 1664. — *Philippe IV à Caracena.* 5

Les rois d'armes de Brabant et de Malines ont présenté une requête à Madrid tendant à ce qu'on prescrivît au Grand Conseil de Malines de terminer divers procès qu'ils ont engagés devant ce tribunal pour le maintien de la souveraineté royale. Le Roi ordonne de leur faire donner satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618 ⁽²⁾. 40

2035. Madrid, 30 juin 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet des contestations territoriales avec la France. Conformément à l'article 110 du traité, les controverses devraient être résolues par des arbitres neutres. En attendant, les choses resteraient dans l'état où elles se trouvaient en 1660 ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 71.

2036. Madrid, 1^{er} juillet 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Louis XIV prétend réduire sous sa puissance les dix cités impériales enclavées en Alsace. Le Gouvernement espagnol a insisté auprès de l'ambassadeur d'Allemagne sur les dangers qui en résulteraient pour les Habsbourgs. Dans les circonstances présentes il est impossible d'employer un remède radical. Le Roi a décidé d'envoyer un agent auprès du Gouvernement de la ville de Strasbourg, pour lui faire voir les inconvénients qu'entraînerait toute innovation. Vincent Richard et Charles

⁽¹⁾ La traduction accompagne la lettre. Il y a dans la même liasse de nombreux documents relatifs à la Pragmatique de 1548 et au Cercle de Bourgogne.

⁽²⁾ Décret du 9 août 1664.

⁽³⁾ Le 6 août, Caracena accuse réception de cette lettre (fol. 109).

Amounet, religieux minime, semblent au Roi propres à cette mission. Caracena désignera celui des deux qui lui paraît le meilleur et lui donnera les instructions nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 78.

2037. Madrid, 1^{er} juillet 1664. — *Philippe IV à Caracena.* 5

Le Roi rappelle que l'année précédente déjà il a prescrit au Parlement de Dôle de retenir les bulles que le Pape avait accordées à certains religieux de l'abbaye de Saint-Claude en Bourgogne, pour y desservir des offices, sans la permission de leur abbé ni celle du Roi en sa qualité de patron de l'abbaye. Il était défendu d'accorder aucun placet pour l'exécution de pareilles bulles, mais on procéderait contre ceux qui avaient obtenu semblables bulles, en saisissant leurs offices et bénéfices.

Le Gouverneur devait aviser la Cour des moyens à employer pour remédier aux abus introduits par ces religieux et empêcher leur recours à Rome. Don Juan d'Autriche, en sa qualité d'abbé de Saint-Claude, a représenté depuis que le Parlement avait malgré tout consenti à ce qu'un des religieux prît possession d'une fonction ainsi conférée. Il a demandé au Roi d'intervenir énergiquement. Le Roi prescrit au Gouverneur d'assurer l'exécution des ordres en la matière.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 121 v^o. 20

2038. Bruxelles, 6 juillet 1664. — *Consulte du Conseil privé des Pays-Bas.*

Au sujet de la demande des Brugeois exposée dans la consulte du Conseil des Finances du 7 mai et que la ville d'Ostende combattait. Le Conseil privé approuve à son tour qu'on accorde aux Brugeois le libre passage par le canal d'Ostende vers leur ville afin de « retirer et voir quelque fret considérable du passage général déjà accordé par Son Excellence (le marquis de Caracena) ».

Secretarias provinciales, liasse 2523.

2039. Madrid, 7 juillet 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet des places *surnuméraires* de fonctionnaires et officiers des Conseils et des tribunaux (1).

Secretarias provinciales, reg. 2630.

2040. Madrid, 7 juillet 1664. — *Philippe IV aux États des provinces 5 belges.*

Le Roi leur ordonne de payer la contribution qui leur incombe envers l'Empire comme membres du Cercle de Bourgogne.

Secretarias provinciales, reg. 2630.

2041. Madrid, 15 juillet 1664. — *Philippe IV à Caracena.* 10

Les États de la province de Namur se sont plaints de la prétention des nouveaux nobles de jouir de certaines franchises et privilèges qui entraînent un surcroît de charges pour les contribuables ordinaires. Le Roi a pris une résolution et en communique la teneur au Gouverneur. 15

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 618, fol. 140 (2).

2042. Bruxelles, 6 août 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Dans une lettre précédente le Roi a déclaré avoir appris que depuis son arrivée Caracena faisait monter la garde par les officiers de la compagnie des archers dans un endroit où on ne le faisait pas antérieure- 20 ment sinon pour les princes, qu'on y montait la garde même en l'absence de Caracena, pour faire honneur à sa femme, chose qui était préjudiciable aux privilèges de la dite compagnie. Philippe IV réclamait à ce propos des explications.

Le Gouverneur déclare que le Roi a été mal informé, peut-être d'ail- 25

(1) L'ordonnance au sujet de la réforme des Conseils collatéraux se trouve au *Conseil privé*, registres verts II, fol. 26, et *Chambre des Comptes*, reg. 881.

(2) Le document annexe manque. Voir le décret du Gouverneur au Conseil d'État du 7 septembre 1664.

leurs volontairement. Caracena explique les usages qu'il a suivis en la matière, prétendant que les honneurs qu'il s'est attribués reviennent au Gouverneur général, à titre de représentant du Roi. Il ajoute que le marquis de Turlon est sans doute l'auteur de ces doléances et il incrimine la conduite de celui-ci. 5

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 112.

2043. Bruxelles, 6 août 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Ceux de la ville d'Ostende ont présenté un mémoire au Gouvernement, tendant à ce que tous les navires entrant dans ce port soient con- 10 traints d'y décharger. Cette demande se heurte à l'opposition des Brugesois. Caracena s'est trouvé très embarrassé. Il a entendu les Conseils privé et des Finances et d'accord avec eux a prescrit que les vaisseaux peuvent librement passer jusqu'à leur destination. Il a jugé bon d'en avertir le Roi, pour l'éventualité où les Ostendais s'adresseraient direc- 15 tement à lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 129 (1).
Secretarias provinciales, 2523.

2044. Bruxelles, 7 août 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Une personne zélée au service a remis un mémoire relatif au com- 20 merce du sel, indiquant des mesures à prendre pour augmenter considérablement ce trafic tant en Espagne qu'aux Pays-Bas et au détriment des Hollandais. Le Gouverneur remet le document en question à fin d'examen.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 142 (2).

25 2045., 13 août 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi le charge de nouveau de montrer aux provinces belges les raisons qu'elles ont de payer leur part dans les contributions impériales.

Estado, 2273.

(1) Voir en annexes les consultes des Conseils (fol. 131).

30 (2) Le mémoire se trouve fol. 144 et suiv.

2046. Bruxelles, 20 août 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Roi a ordonné à Caracena de prendre des mesures pour que le Grand Conseil de Malines achève, à l'intervention des rois d'armes de Brabant et de Malines, de décider les procès relatifs aux abus commis en matière de noblesse, avec charge de prescrire au Conseil privé d'appuyer les rois d'armes en l'occurrence. Le Gouverneur suppose qu'en cette matière le Conseil privé ne fait pas son devoir avec la vigueur requise, qu'il dissimule et tolère que certains portent des titres de ducs, princes et barons sans aucun droit, et qu'ainsi les désordres ne font qu'empirer, malgré les instructions réitérées données par Caracena à ce sujet. Le remède le plus efficace serait une ordonnance royale, comminant des peines sévères; sans cela les rois d'armes ne rencontreront pas auprès des tribunaux l'appui nécessaire. Certains magistrats sont intéressés en la matière et ne rendent la justice que pour les autres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 153. 45

2047., S. d. (4 ou 5 septembre 1664). — *Rapport de David de la Vigne, moine franciscain et administrateur de l'hospice de Saint-André des Flamands, au sujet des violences commises sur sa personne par Don Francisco Henriquez, juge de la chapelle royale.*

Le mercredi, 3 septembre, Francisco Henriquez vint à l'hospice et, ayant fait appeler l'administrateur David de la Viña, il le somma de le suivre à son couvent. De la Viña lui demanda le temps de prévenir le Conseil de Flandre qui a la haute direction ou surintendance de l'hospice. Le juge répondit que l'hospice dépendait uniquement du patriarche (1) et il obligea de la Viña à monter dans sa voiture. En route il lui demanda s'il se souvenait d'avoir refusé de remettre les

(1) A partir de la fin du XVI^e siècle la dignité de patriarche des Indes occidentales fut unie à celle de chapelain royal et de grand aumônier et le titulaire résidait habituellement à la Cour. Il était en même temps juge de la chapelle royale, mais déléguait ses fonctions à un juge subalterne, comme on le voit dans le cas présent où Francisco Henriquez, juge de la chapelle royale, n'est que l'agent et le subordonné du patriarche, Antonio Manrique de Guzman.

On trouvera la liste des patriarches des Indes dans GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*.

clefs du bureau de la fabrique au Patriarche et lui dit qu'il pouvait aller se plaindre au Conseil de Flandre et au baron d'Auchy, membre du Conseil d'administration de l'hospice. Il s'en souciait fort peu. Il fit encore d'autres reproches au malheureux moine, entre autres d'avoir exhumé un cadavre. De la Viña rappelle qu'il a eu à souffrir du dit juge pendant deux ans et il demande au Conseil de Flandre d'enquêter au sujet de ces sévices.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

2048., S. d. (5 ou 6 septembre 1664). — *Rapport de Jean Vecquer, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, au sujet des violences commises à son égard par le même Don Francisco Henriquez, juge de la chapelle royale.*

Le jeudi 4 septembre, Henriquez, flanqué d'un notaire et de deux alguacils, se rendit chez Vecquer. Il n'y trouva que son neveu qu'il obligea de l'accompagner à l'hospice. Arrivé à Saint-André le notaire demanda les clefs. Vecquer répondit qu'il ne reconnaissait pas le juge de la chapelle pour son supérieur et qu'il ne pouvait remettre les clefs puisqu'elles étaient entre les mains du baron d'Auchy, le plus important des membres du Comité de l'hospice (1). Henriquez ne parlait de rien moins que d'arrêter Vecquer, de mettre ses biens sous séquestre et de lui infliger une amende de 200 ducats parce que le Saint Sacrement avait été laissé sans lumière. Or, cette négligence n'était pas imputable à Vecquer, mais provenait de ce que la personne chargée du service de l'éclairage n'avait osé, vu le tumulte, se rendre à l'hospice et que la lampe s'était éteinte. Sur ces entrefaites survint le conseiller Locquet (2). Le juge consentit à laisser Vecquer libre sur parole. Cette scène avait attiré du monde devant le couvent et, comme le père David était très aimé, des protestations se firent entendre.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

(1) Ce baron d'Auchy est toujours Charles de Bonnière dont il a été maintes fois question dans les documents antérieurs.

(2) Jean-Antoine Locquet, ancien conseiller au Conseil de Brabant, était entré l'année précédente au Conseil suprême de Flandre.

2049., S. d. (5 ou 6 septembre 1664). — *Rapport du Comité de l'hospice de Saint-André sur les événements précités.*

Le Comité rappelle les violences commises par le juge de la Cour sur la personne du père David de la Viña et de Jean Vecquer et qui ont amené une interruption dans le service du couvent, au point que les 5 malades sont privés de soins et qu'on refuse les pèlerins. Comme le Conseil de Flandre a reçu la surintendance de l'hôpital, la nation flamande le supplie d'intervenir auprès du Roi, pour que Sa Majesté prenne le couvent sous sa protection et y rétablisse l'ordre.

Secretarias provinciales, liasse 2576. 40

2050., 6 septembre 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

La délibération porte sur les faits relevés dans les trois mémoires précédents.

Le Conseil rappelle que l'hôpital de Saint-André doit son origine à 45 des fonds donnés par des Flamands qui habitaient Madrid à cette époque et non à une assistance du Trésor. Il en résulte que le juge de la chapelle n'a pas le droit de visite à Saint-André, bien qu'une bulle apostolique lui confère la surveillance de toutes les chapelles et fondations royales. Il paraît qu'il s'est introduit en se réclamant de l'autorité du 20 patriarche. Les Flamands ont choisi celui-ci pour présider leur comité, parce qu'il pouvait lui donner plus de considération. Ils savaient aussi qu'il n'y a pas d'église qui ne soit soumise à un juge ecclésiastique en tout ce qui regarde le respect dû au Saint Sacrement et l'exercice du culte. Or, comme l'Ordinaire se désintéressait de leur institution, ils 25 ont consenti à ce que le juge de la chapelle se chargeât de la surveillance, jugeant que, comme le juge dépendait du patriarche, tout se réglerait pour le meilleur service de Dieu. C'est le contraire qui est arrivé et le patriarche veut être maître absolu.

Le Conseil propose de laisser le patriarche à la présidence du Comité, 30 mais celui-ci changera les administrateurs, collecteurs et autres suppôts de l'hospice en les remplaçant par les plus dignes; ce remplacement se fera par un vote des députés selon les constitutions et un seul homme ne pourra plus imposer sa volonté.

S'il existe au point de vue administratif un motif pour écarter David de la Viña, la destitution ne pourra être prononcée qu'après une enquête et en séance du Comité présidé par le patriarche. Si les dispositions prises donnent lieu à des critiques, même au sujet des députés, on aura 5 toujours le droit de recourir à Sa Majesté par la voie du Conseil. Si l'on prétend que le dit religieux a péché contre le droit canon, bien que le juge de la chapelle ne soit pas le juge légitime, le Conseil est d'avis d'oublier le passé (1). D'ailleurs de la Viña a appelé de la sentence du juge au nonce apostolique et celui-ci ayant appris les violences com- 10 mises, ordonna une enquête et fit rentrer le père à l'hospice. S'il n'y avait pas ce procès en cours et s'il pouvait se prononcer en complète connaissance de cause, le Conseil ne verrait aucun inconvénient à proposer le remplacement de l'administrateur par un séculier.

Le Conseil en arrive ensuite aux violences commises à l'égard de 15 Vecquer qui fut menacé d'arrestation, alors qu'il avait voulu mettre en lieu sûr les richesses de la chapelle abandonnées par suite de l'expulsion de l'administrateur. Mais, il est ici juge et partie, puisqu'il s'agit de son secrétaire; aussi le Conseil ne conclut pas et s'en rapporte à la sagesse du Roi.

20 Le Roi apostilla la consulte quelques jours plus tard en renvoyant au décret du 12 septembre qu'il avait pris dans l'intervalle et qui remettait l'administration de l'hospice à un prêtre séculier, en rappelant à l'observation des constitutions telles qu'elles avaient été confirmées par feu Don Diego de Guzman, son grand chapelain.

Secretarias provinciales, liasse 2576. 25

2051., 12 septembre 1664 (2). — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi ordonne qu'à Saint-André des Flamands on observe les statuts organiques, afin d'empêcher de nouveaux troubles et qu'un ecclésiastique séculier remplace comme administrateur le religieux en fonction.

Secretarias provinciales, liasse 2576. 30

(1) La consulte entre ici dans des détails de procédure peu intéressants et que nous omettons pour cette raison.

(2) Le décret est adressé au marquis de Velada, président du Conseil suprême de Flandre.

2052. Bruxelles, 17 septembre 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Le secrétaire Diego de Prado a remis trois actes relatifs aux privilèges concédés au Cercle de Bourgogne par les trois collèges de la diète. Les originaux ont été déposés dans les archives du Conseil d'État et une copie en est transmise à Madrid, une autre sera conservée dans les archives de l'ambassade d'Allemagne. Il y a lieu de garder sur tout ceci le secret le plus strict au moins tant que durera la diète, à cause du danger que présente l'attitude du ministre français qui assiste aux travaux de l'assemblée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 195. 40

2053. Madrid, 24 septembre 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

La contribution du Cercle de Bourgogne est indispensable à l'armée impériale, il importe donc de presser la mise en état du contingent militaire pour lequel le Roi a fait envoyer 80,000 écus. Il y a lieu de mettre fin à l'étonnement causé par le fait qu'on a vu l'armée impériale aux prises avec l'ennemi commun, sans être assisté d'aucun contingent émanant du roi d'Espagne, tandis que tous les princes chrétiens participent à la lutte et que Louis XIV y concourt avec une armée aussi considérable. Tout l'argent provenant de la contribution des provinces destinée à cet effet doit être placé dans une bourse séparée. Sous aucun prétexte on ne peut y toucher. Le Roi a donné des ordres pour l'envoi rapide de 30,000 écus destinés à être distribués aux membres de la diète, en particulier à l'archevêque de Salzbourg.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 213.

2054. Bruxelles, 1^{er} octobre 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis d'Yènes, gouverneur de la Bourgogne, a envoyé à Bruxelles des lettres destinées au Parlement de Dôle et Don Luiz Ponze, gouverneur de Milan, a écrit au même sujet à Caracena. Ce dernier a

(1) La copie d'un de ces actes se trouve en annexe (fol. 197).

saisi de l'affaire le Conseil d'État et transmet à Madrid le texte de la consulte qui lui a été rendue à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 277, fol. 219 (1).

2055. Madrid, 3 octobre 1664. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

5 Différents Hollandais ont sollicité l'autorisation de venir chercher du sel à la pointe d'Arayo et aux îles de Sainte-Marguerite et de Tortugas. Le Roi demande à ce sujet l'avis du Gouverneur général (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 7 (3).

2056. Bruxelles, 11 octobre 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

10 Juan Brenier alias Cartas a fait fabriquer une frégate de guerre appelée Sainte-Thérèse pour le compte de certains armateurs de Guipuzcoa. L'amirauté d'Ostende prétend prélever une dîme sur le produit des

(1) La consulte se trouve en annexe. Il est question d'une demande de secours faite à la Franche-Comté par le canton de Berne (fol. 220). — Il y a encore d'autres annexes (fol. 22 et suiv.).

15 (2) Voir à ce sujet un mémoire de Gamarra. Celui-ci rapporte que les intéressés se proposent d'envoyer aux endroits en question des navires en last, armés de six ou huit canons pour se défendre contre les pirates. Ils offrent 1,000 florins par passeport et en demandent 50 ou 70 par an, ou plus si la paix peut se conclure entre Polonais et Moscovites. Pareille demande a été formulée déjà par Henri de Reede, ambassadeur ordinaire hollandais à Madrid. On a écarté alors la proposition, par crainte qu'on n'en profitât pour importer frauduleusement des marchandises dans les ports en question. L'ambassadeur estime que la proposition est avantageuse, à condition qu'on puisse prendre les précautions nécessaires. — Le 21 janvier, le Gouverneur répond en donnant un avis nettement défavorable à l'octroi de la permission sollicitée. Il insiste surtout sur la menace qu'elle constituerait pour le monopole commercial des Indes (fol. 178). Le 11 février, Philippe IV déclare se conformer à ce dernier avis (fol. 184).

20 (3) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 octobre, pour Marc Albert Arrazola de Oñate (fol. 1); le 8 octobre, pour Martin Léonard Voeller, fils du secrétaire d'État allemand Léonard Voeller (fol. 11), pour le maître de camp Pedro Jallet (fol. 14); le 14 octobre, pour le duc de Neubourg (fol. 32); le 17 octobre, pour le roi d'armes Pierre Albert de Launoy (fol. 39); le 20 octobre, pour Marguerite Gil de Rivas, veuve du capitaine Alonso de Paz (fol. 43), pour le capitaine espagnol Franco de Avalos (fol. 44), pour le sergent-major Juan de Hermossa (fol. 45), pour le capitaine Francisco de White (fol. 48), pour le prince de Steenhuys, comte de Gamarage (fol. 54); le 4 novembre, pour l'abbaye de Liessies (fol. 60), pour Philippe Berreur, fils du défunt conseiller d'État Claude Berreur (fol. 65), pour Octave d'Aremberg et la fille du comte de Thiennes (fol. 67), pour Albert d'Egmont, doyen de Notre-Dame à Courtrai (fol. 69).

prises à faire par ce vaisseau. Castel Rodrigo a demandé à ce sujet l'avis du Conseil de l'amirauté. On peut y voir le bien-fondé des prétentions émises à charge de l'intéressé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 18.

2057. Bruxelles, 13 octobre 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Réponse à la lettre royale du 24 septembre précédent au sujet des affaires d'Allemagne. Le Gouverneur a eu bien des difficultés à obtenir quelque chose des provinces; les 80,000 ducats promis d'Espagne ne sont pas arrivés. C'est la cause du retard du départ des troupes. Celles-ci se trouvaient prêtes dans le Luxembourg et les États du marquis de 40 Bade, quand l'Empereur a fait demander de retarder leur marche en avant. On prétend que la paix a été conclue avec les Turcs ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 25.

2058. Madrid, 14 octobre 1664. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Gouverneur donnera son avis sur un échange que le duc de Neu- 15 bourg voudrait faire avec les États Généraux des Provinces-Unies. Le duc céderait certaines terres qui lui appartiennent en échange de la seigneurie de Ravestein. Le Roi estime que la chose serait avantageuse pour son service et pour la religion catholique ⁽³⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 619, fol. 11. 20

au sujet de la Chambre des Comptes de Brabant (fol. 71), pour l'archevêque de Besançon, Antoine-Pierre de Grammont (fol. 88); le 14 novembre, pour Joachim Le Maire (fol. 92), pour Henri Le Mire, receveur général du droit de médianate (fol. 94), pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (fol. 96); le 15 novembre, au sujet de la possession de Besançon (fol. 98); le 18 novembre, pour Maximilien de la Woestyne (fol. 123), pour Remi de Laury, 25 prévôt de Saint-Pierre à Lille (fol. 127); le 19 novembre, pour Philippe de Menesses (fol. 133); le 29 novembre, pour Isabelle Clara de Pastrana, veuve du sergent général de bataille Bernard de Vargas (fol. 143); le 19 décembre, pour Nicolas Fraula (fol. 161); le 20 décembre, pour Antonio de Agonnetta, official de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 169).

⁽¹⁾ Voir les annexes (fol. 20).

⁽²⁾ Voir en annexe, une consulte du Conseil des Finances (fol. 27).

⁽³⁾ Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 4 novembre 1664, pour Philippe Berreur, fils du conseiller Claude Berreur (fol. 19); le 10 octobre 1664, pour les archers de la Cour (fol. 20); le 14 novembre 1664, pour Henri Le Mire, receveur 35

2059. Bruxelles, 14 octobre 1664. — *Caracena à Philippe IV.*

Envoi d'une note de Stockmans revenu aux Pays-Bas après la clôture de la diète de Ratisbonne et relative aux travaux de celle-ci.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 30.

5 X 2060., 14 octobre 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le marquis de Caracena, dans une lettre du 1^{er} juillet, avait montré la nécessité d'améliorer le port d'Ostende et les dispositions qu'on avait prises dans ce but en construisant une digue. Il avait obtenu le 10 libre passage par les canaux de Gand et de Bruges sans rupture de charge et il comptait élargir le canal de Plasschendaele à Bruges et de Bruges à Gand, pour que les navires puissent se rendre directement aux ports qui étaient le lieu de destination des marchandises. Envoyant une consulte conforme du Conseil des Finances, il demandait que les 15 Belges fussent reçus comme les Hollandais dans les ports espagnols, sans être assujettis à des visites et à des vexations qui les empêchent de diriger directement leurs marchandises en Espagne, mais les obligent à les envoyer en Hollande pour les embarquer sur des navires de ce pays.

20 Le Conseil approuve les idées du marquis et la consulte du Conseil des Finances; il espère que le Roi accordera à ses sujets les mêmes franchises qu'aux Provinces-Unies, afin qu'ils puissent trafiquer dans tous les ports d'Espagne.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil et déclare qu'il a donné des ordres 25 en conséquence.

Secretarias provinciales, liasse 2461.

général du droit de médianate (fol. 25); le 19 novembre 1659, pour le baron de la Rivière (fol. 31); le 16 novembre 1664, pour Nicolas de Sancta Maria, procureur général des bénédictins irlandais (fol. 35 v°); le 22 août 1663, pour Jacques Bruneau, trésorier de la Toison d'or (fol. 36); le 20 février 1665, pour les héritiers de Jean Botin, secrétaire du Conseil suprême (fol. 45), pour les archers de la garde (fol. 46); le 15 avril 1665, pour Joseph de Croy, duc de Havré (fol. 57 v°); le 14 août 1665, pour les archers de la garde (fol. 59).

2061., 17 octobre 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi, dans un décret du 14, avait ordonné qu'on prit note de la monnaie fabriquée au moulin qu'on trouverait dans les bourses dépendant du Conseil et qu'on l'enfermât sans la distribuer pour aucun usage, tant qu'il n'en aurait pas décidé autrement. Le Conseil répond que pour le moment il n'y a pas d'argent dans les caisses de sa recette.

Secretarias provinciales, liasse 2461.

2062., 4 novembre 1664. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil signale la triste situation de l'hôpital Saint-André qui n'a plus d'administrateur ni de confesseur et où le service divin est totalement négligé; depuis trois ans même il n'y eut que deux réunions du Comité. Le Conseil craint que les Flamands établis à Madrid ne portent leurs aumônes ailleurs. Des personnes peu dignes ayant voulu se maintenir au Comité, le franciscain qui remplissait les fonctions d'administrateur est retourné à son couvent et, pendant qu'on cherchait un séculier pour le remplacer, la maison est restée à l'abandon. Les bienfaiteurs sont découragés. Il faut un nouvel administrateur nommé par les députés réunis en Comité conformément aux constitutions. Comme il n'y a pas dans la capitale de prêtre qui puisse être chargé de ces fonctions, les députés doivent pourvoir à cette carence.

Le Roi répond que le religieux doit retourner à son couvent et que, suivant les ordres qu'il a donnés antérieurement, son remplaçant à la direction de l'hôpital doit être un séculier.

Secretarias provinciales, liasse 2576.

2063. Madrid, 4 novembre 1664. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance du rapport du marquis de Caracena au sujet du projet de mariage d'Octave d'Aremberg, fils du prince de Barbançon, avec la fille du comte de Thiennes, chanoinesse de Nivelles. Il paraît que le dit d'Aremberg refuse de l'épouser après l'avoir violée et lui avoir promis mariage. Sur l'ordre du Roi, Caracena a fait toutes

les démarches pour arriver à un accommodement. Devant le refus de l'intéressé, il n'y a plus qu'à commettre l'affaire à la justice.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 619, fol. 20.

2064., 5 novembre 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Répondant à la lettre du marquis du 1^{er} juillet le Roi déclare accorder aux provinces belges les mêmes privilèges et franchises qu'aux Provinces-Unies et même de plus grands, si c'est possible, afin qu'elles puissent trafiquer dans les ports de l'Espagne et de ses autres États.

Estado, 2273.

2065. Bruxelles, 8 novembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

On continue les travaux du pont de Dinant, dont la moitié est déjà terminée. C'est là une grave menace, qui coupe la communication avec l'Allemagne. Castel-Rodrigo rappelle que dans les instructions qui lui ont été remises, il est prescrit de terminer cette affaire sans admettre la médiation de la France. Le nouveau gouverneur à peine installé n'a pas encore pu faire autre chose que d'écrire au prince-évêque. S'il n'y a pas moyen d'arriver à un accommodement, on peut recourir à l'intervention de l'Empereur. Castel-Rodrigo prendra au préalable les informations nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 278, fol. 76.

2066. Bruxelles, 8 novembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

La situation où se trouvent ces provinces depuis qu'il a fallu cesser de les assister à cause de l'expédition du Portugal, les concessions faites à la France lors de la conclusion de la paix, les mauvaises intentions des Français, l'insécurité où on se trouve vis-à-vis des Anglais, tout cela fait voir la nécessité d'une alliance avec les Provinces-Unies. Le voisinage immédiat et l'intérêt commun font de cette alliance la meilleure qu'on puisse souhaiter. Castel-Rodrigo était partisan déjà de cette politique du temps où il était ambassadeur en Allemagne. A l'heure actuelle la nécessité est devenue plus évidente encore. Un conflit

entre l'Angleterre et la Hollande est une occasion propice. On ne sait pas d'ailleurs si les Hollandais se voyant dans une situation dangereuse ne reviendraient pas volontairement sous la souveraineté du roi d'Espagne. Gamarra a reçu ordre jadis d'engager les Provinces-Unies à donner à leur résident les pouvoirs nécessaires pour conclure une alliance avec l'Espagne, mais les autorités hollandaises ont écarté cette proposition. La question est ainsi demeurée en suspens et le danger pour les Pays-Bas n'a cessé de grandir. A l'heure actuelle les Hollandais eux-mêmes sont pleins de soucis et mécontents des Français. Ils soupçonnent non sans raison que ceux-ci intriguent avec les Anglais. Si le Roi partage cette opinion, il y aurait lieu de confier au Gouvernement des Pays-Bas, qui est moins occupé que celui de Madrid, le soin de mener à bonne fin les négociations. Ce serait une consolation pour les habitants des Pays-Bas qui s'étonnent de voir les Espagnols désarmés et sans alliés. Il faudrait envoyer à Gamarra ou à quelque autre les instructions et pouvoirs nécessaires. Si on laisse passer l'occasion présente, les Hollandais pourraient réclamer ultérieurement la participation à une alliance éventuelle de quelque prince allemand qui ne serait pas membre de la ligue du Rhin, tel l'Électeur de Brandebourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 278, fol. 78. 20
Estado, 2613.

2067. Bruxelles, 9 novembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Occupation d'Erfurt par une armée française pour le compte de l'Électeur de Mayence. Il y a lieu de craindre que ce dernier n'ait également des visées sur Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 278, fol. 85. 25

X 2068. Madrid, 12 novembre 1664. — *Philippe IV à Luis de Oyanguren.*

Le Roi annonce les ordres qu'il a donnés pour faciliter aux Belges le commerce dans les ports d'Espagne.

Estado, 2273. 30

2069. Bruxelles, 16 novembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le magistrat de Middelbourg a sollicité l'intervention de Castel-Rodrigo pour obtenir que les commerçants zélandais puissent librement trafiquer dans les ports espagnols, sans être entravés par des précautions à prendre contre la peste. Ils prétendent avoir à se plaindre des autorités de Bilbao et de Saint-Sébastien, alors que la Zélande est indemne de contagion. Castel-Rodrigo appuie leur demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 278, fol. 122.

2070. Madrid, 2 décembre 1664. — *Ordre donné au nom du Roi par Jean Vecquer, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, pour qu'on paie à Don Estevan de Gamarra, membre du dit Conseil, ce qui lui était dû du chef des propines et des luminaires pour les années 1663 et 1664.*

Il résulte de cet acte que Estevan de Gamarra, du Conseil de guerre de Sa Majesté, châtelain de Gand et ambassadeur à La Haye, fut nommé conseiller de cape et d'épée au Conseil suprême par décret du 4 février 1663. Il devait toucher le 1^{er} octobre de chaque année, à titre d'émoluments de la maison de Bourgogne, 4,458 réaux de propines et luminaires pour les trois fêtes de taureaux de saint Pierre, de saint Jean et de sainte Anne, ainsi que 1,800 réaux pour frais de torches, en tout, 6,258 réaux d'argent, soit, pour les années 1663 et 1664, la somme de 12,516 réaux.

Estado, 2202 (1).

2071. Bruxelles, 6 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la situation misérable à laquelle sont réduites les unités espagnoles et italiennes de l'armée des Pays-Bas. Nécessité d'envoyer des renforts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 278, fol. 145.

(1) Cet acte est accompagné des comptes de l'ambassade de La Haye pour les années 1664 à 1666, revêtus de la signature de Gamarra.

× 2072., 9 décembre 1664. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Roi avait donné aux Belges les mêmes privilèges qu'aux Hollandais, mais le Conseil des Indes déclara que cette grâce ne s'étendait pas aux Indes, puisque le commerce dans ces États est expressément interdit aux Hollandais dans les traités de paix et généralement à tous ceux qui ne sont pas Espagnols.

Le Conseil d'État approuve la consulte du Conseil des Indes (¹).

Estado, 2103.

2073. Bruxelles, 10 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.* 40

Le Gouverneur a pris des mesures pour assurer l'exécution de la volonté royale imposant aux officiers l'obligation de retourner à leurs quartiers et d'y vivre suivant les règles de la discipline militaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 153.

2074. Bruxelles, 10 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.* 45

Le Gouverneur rappelle qu'un rapport envoyé des Pays-Bas en 1662 fixait à 33,663 hommes le total des effectifs militaires. Dès son arrivée il a procédé à une vérification rigoureuse de ce chiffre. Il apprit qu'en réalité il n'y a que 2,904 officiers et 8,394 hommes. Cela est évidemment insuffisant pour la défense de ces provinces. On aura bien de la peine à extirper les abus invétérés, chose indispensable au rétablissement de la situation politique et économique. La cavalerie comprend à peine 500 hommes faisant réellement du service. Castel-Rodrigo tient à décliner sa responsabilité, au moment où une guerre importante va commencer entre Anglais et Hollandais, d'où peut résulter une surprise 25 pour les Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 155.

(¹) Nous n'avons pas retrouvé le texte de cette consulte, mais elle est résumée dans la consulte du Conseil d'État.

2075. Bruxelles, 10 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Gouverneur vient d'achever les réformes nécessaires des Chambres des Comptes et des commissaires des Finances. Les mesures prises ont rencontré l'assentiment unanime.

5 *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 278, fol. 157.

2076. Bruxelles, 10 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit jadis de mettre en possession de leurs offices ceux dont les Conseils provinciaux et collatéraux avaient détourné les lettres de nomination. Castel-Rodrigo a mis cet ordre à exécution. Il note 10 cependant que les objections faites en certains cas par les Conseils étaient très plausibles, ce qui fait qu'il croit devoir insister pour qu'à l'avenir les désignations soient faites à bon escient.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 159.

2077., 13 décembre 1664. — *Consulte du Conseil d'État* 15 *espagnol.*

Au sujet du traité d'alliance avec les Hollandais suggéré par Castel Rodrigo. Le Conseil fait remarquer qu'on traitait en ce moment de la paix avec l'Angleterre. Si celle-ci rompait avec la Hollande, pendant que l'on négociait le traité d'alliance en question, le Roi serait suspect 20 et les Anglais diraient que l'on veut s'allier avec leurs ennemis. Il vaut mieux que Gamarra agisse en vertu de ses pouvoirs et prépare le terrain. Mais on ne doit rien arrêter sans avertir le Roi et on doit négocier à Madrid avec l'agent hollandais, puisque c'est pour cela que les Provinces-Unies ont désiré avoir un représentant à la Cour.

25 *Estado*, 2103.

2078. Madrid, 20 décembre 1664. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Il y a dans l'armée des Pays-Bas beaucoup de gens qui ne sont pas en

service actif. Le Roi prescrit de prendre des mesures pour remédier à cet abus ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 163.

2079. Bruxelles, 24 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

L'Électeur de Trèves entretenait des relations d'amitié particulière 5 avec Castel-Rodrigo du temps où celui-ci résidait en Allemagne. Il a envoyé à Bruxelles, dès l'arrivée du nouveau Gouverneur, son cousin, le baron de Ersberck, grand trésorier de son église-cathédrale, et un autre agent, afin de protester de son désir d'entretenir des relations de bon voisinage avec lui. L'Électeur a cherché aussi à excuser la conclusion 10 récente par lui d'un traité avec la France. Il prétend y avoir été contraint, ajoutant que cet acte ne contient rien qui soit contraire aux intérêts des Habsbourgs. Il a ajouté encore que, pour n'être pas tenu de participer à la ligue rhénane, il avait préféré conclure un traité parti- 15 culier. A cela il n'avait pu se soustraire, tant à cause des menaces qui lui étaient faites, qu'ensuite de l'impossibilité pour l'Espagne de le secourir. Il s'est plaint du peu d'intérêt qu'on témoigne en Espagne aux affaires allemandes. En outre, il s'est déclaré disposé à conclure un traité d'amitié avec l'Espagne. Castel-Rodrigo a fait une réponse aimable à ces agents. 20

Il insiste sur l'importance de la rupture de la ligue rhénane, qui peut être facilement obtenue avec un peu d'adresse. Une fois l'Électeur de Trèves gagné, on pourrait s'attirer ses collègues de Brandebourg, de Cologne et du Palatinat. Quant à celui de Mayence, il se laisse guider exclusivement par l'intérêt. Castel-Rodrigo demande à recevoir les 25 instructions et les pouvoirs nécessaires en vue des négociations éventuelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 171 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir une deuxième lettre du même jour prescrivant de respecter les prérogatives du vedor général (fol. 165). Dans une troisième lettre, le Roi annonce la désignation 30 qu'il a faite pour ce poste de D. Gaspar de Arredondo y Alvear.

⁽²⁾ Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 31 décembre, pour le baron de la Rivière (fol. 175); le 11 février 1665, pour le comte Jean de Tilly (fol. 182); le 20 février, pour les héritiers de feu Jean Botin, secrétaire du Conseil d'État

2080. Bruxelles, 24 décembre 1664. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Tentative des Français de détourner leur trafic avec le pays de Liège de façon à éviter de passer par le territoire des Pays-Bas en prenant une route directe par Sedan. Le résident français à Bruxelles vient de 5 demander pour ses compatriotes la permission de passer en franchise par une partie du territoire des Pays-Bas, en menaçant en cas de refus de prendre une autre route, fût-elle moins commode. Le Gouverneur s'est efforcé de contrecarrer ces manigances à Liège et y a réussi. Il prévoit l'éventualité où des démarches seraient faites directement à 10 Madrid et insiste sur les inconvénients qui résulteraient de l'octroi de semblable concession.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 173.

2081. Bruxelles, le 19 février 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis signale la misère du pays et les intentions hostiles des 15 Français.

Estado, 2104.

2082. Madrid, 24 février 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Ordre de faire payer exactement par les abbés des différents monastères les pensions dont ils ont été chargés lors de leur nomination.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 193.

2083. Madrid, 27 février 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Remise à fin d'avis d'un mémoire relatif à la requête de ceux de l'Université de Dôle pour engager le Roi à refuser l'érection d'une université à Besançon ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 278, fol. 195.

(fol. 189), pour le prince de Nassau, gouverneur du Limbourg (fol. 191); le 27 février, pour les archers de la garde du palais de Bruxelles (fol. 205), pour le secrétaire Miguel de Iturrietta (fol. 207); le 7 mars, pour la princesse d'Orange (fol. 210), pour les héritiers du pagador général Thomas Lopez de Ulloa (fol. 227); le 27 mars, pour Rodolphe Zeger van 30 Langenberghe (fol. 271), pour Pierre Hippolyte de Lalaing (fol. 273).

⁽¹⁾ Voir le mémoire en annexe (fol. 197).

2084. Madrid, 11 mai 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Les rois d'armes ont remis un mémoire relatif aux abus qui se commettent en matière de noblesse. Castel-Rodrigo est invité à en prendre connaissance et à aviser aux mesures nécessaires (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 279, fol. 44 (2). 5

2085. Bruxelles, 23 juillet 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Gouverneur relate qu'il a reçu le 20 juillet une lettre du marquis de La Fuente, annonçant que les Français demandent de faire passer par les Pays-Bas une armée de 24,000 hommes, à destination de la Hollande. A son avis, par cette démarche, les Français veulent mettre le 10 Gouvernement espagnol en mauvaise posture vis-à-vis de l'Angleterre, si l'on donne une réponse affirmative, vis-à-vis de Hollande, en cas de refus. En permettant le passage en question, on expose les provinces à un grand danger eu égard à l'importance de l'armée française et à l'éventualité possible de quelque surprise, en cours de route. En plus 15 les Français vont voir que la troupe espagnole est mal montée, désarmée, mal habillée, misérable. Ils constateront que les places fortes et leurs murailles sont à peu près démolies, faute d'entretien.

Il est à remarquer qu'on demande de faire passer 24,000 hommes, alors que la convention française conclue avec les Hollandais n'im- 20 plique qu'une assistance de 10,000 hommes. L'armée française dont il

(1) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 46).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives aux affaires particulières : le 1^{er} avril, pour le duc de Neubourg (fol. 1); le 6 avril, pour les héritiers de Thomas Lopez de Ulloa (fol. 5); le 15 avril, pour Ferdinand-Joseph de Croy (fol. 7), pour Thierry de Voorhout (fol. 9), pour Philippe Daneels, écoute de Malines (fol. 11), pour Bernard de Haynin (fol. 13); le 17 avril, pour Laurent Schryver (fol. 15); le 24 avril, pour Philippe Le Clément (fol. 17), pour Jean Le Waitte (fol. 19), pour le secrétaire Finia (fol. 21); le 4 mai, pour André d'Alvarado y Bracamonte, jadis au service du Cardinal-Infant (fol. 32), pour le chancelier de Brabant (fol. 34); le 4 mai, pour Pierre de la Vega (fol. 38); le 11 mai, 30 pour la princesse d'Orange (fol. 42); le 13 mai, pour l'Université de Dôle (fol. 48); le 20 mai, pour Dominique van Leemputte (fol. 50), pour Jean de Grève (fol. 52); le 5 août, pour Nicolas Fraula et Marie Antoine Renson (fol. 139); le 15 août, pour la princesse d'Orange (fol. 144); le 28 août, pour Gérard de Formanoir, gentilhomme hennuyer (fol. 146); le 24 septembre, pour l'archevêque de Besançon, Antoine de Grammont (fol. 157). 35

est question est dirigée contre l'évêque de Munster. On ne peut permettre le passage par ces provinces, qui font partie du Saint-Empire, de troupes devant opérer contre un autre membre du Saint-Empire.

Le Roi doit s'efforcer de donner une réponse négative. S'il ne peut 5 le faire, il doit indiquer la route à suivre et l'écartier le plus possible de la Flandre. On pourrait suggérer Philippeville, le passage de la Sambre et de la Meuse, la direction du pays de Liège.

Dans ce cas il faudra renforcer l'armée des Pays-Bas de façon à pouvoir garder la frontière hollandaise. Toutes les unités existantes sont 10 placées du côté de la France.

Le marquis réclame des instructions précises. Il lui faut des renforts et de l'argent.

Estado, 2104.

2086., 29 juillet 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

15 Le Roi indique les places qu'il doit fortifier, notamment Cambrai, Lille, Condé, Saint-Ghislain. Il recommande de couvrir sans délai le Brabant et Bruxelles.

Estado, 2273.

2087., 29 juillet 1665. — *Philippe IV au secrétaire Don Pedro* 20 *Fernando del Campo.*

Le Roi ordonne au Conseil d'Etat de faire rapport sur un mémoire remis au nom du Pape par le patriarche d'Alexandrie afin qu'on n'engage aux Provinces-Unies aucune partie des Pays-Bas catholiques pour les raisons religieuses et politiques que Sa Sainteté expose.

25 Suit le mémoire non daté.

Estado, 2107.

2088. Bruxelles, 3 août 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis envoie une copie de lettre écrite par le comte de Molina et par le roi d'Angleterre demandant d'interdire le passage par les Pays- 30 Bas de 24,000 Français (1). Le roi d'Angleterre mettait toutes ses forces

(1) Pour assister l'évêque de Munster.

à sa disposition pour empêcher ce passage. Castel-Rodrigo indique ce qu'il a répondu, c'est-à-dire qu'il ne pourrait prendre de résolution avant d'avoir reçu les ordres du Roi. Il expose les inconvénients qu'il y aurait à accorder le passage demandé. L'Électeur de Cologne lève des troupes pour l'évêque de Munster.

Estado, 2104.

5

2089. Bruxelles, 4 août 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Gouverneur est affligé et inquiet à cause de la situation actuelle. Il réclame encore une fois des renforts espagnols et italiens (1). Il se répand en incriminations sur la conduite des Français, dont il déclare qu'il vaut mieux les avoir pour ennemis déclarés que comme amis infidèles. Il assure qu'ils fomentent des trahisons parmi les populations et dans l'armée. A tout cela il ne voit qu'un remède, assurer la défense de ces provinces, qui sont si importantes pour le reste de la monarchie espagnole. D'ailleurs, il faut considérer ce qui peut arriver aux Hollandais qui seraient portés à se jeter dans les bras du Roi, s'ils voyaient celui-ci en état de les défendre. L'envoi de renforts espagnols et italiens ferait changer la situation. Protestations de dévouement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 100.

2090. Bruxelles, 5 août 1665. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

20

Au sujet des prétentions des nouveaux anoblis de la province de Namur d'être exempts du paiement des subsides alors que les États soutenaient qu'il fallait être noble depuis trois générations pour jouir de cette faveur et cela en vertu d'un décret royal du 15 juillet 1664. Castel-Rodrigo maintint la décision du Roi, bien que le Conseil privé s'y fût montré opposé; autrement les revenus de la province, déjà si petite, diminueraient trop.

Secretarias provinciales, liasse 2526.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 106 (2).

(1) La demande des renforts italiens forme encore l'objet d'une autre lettre du 20 septembre (fol. 153).

(2) Voir les annexes (fol. 110 et suiv.).

2091. Bruxelles, 2 septembre 1665. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la coalition des trois électeurs ecclésiastiques et d'autres princes allemands contre l'Électeur palatin et de l'espoir qu'on conservait d'arriver à un accommodement. Le Gouverneur discute l'attitude des princes en question. Il termine en déclarant qu'il a cessé d'écrire à ce sujet parce qu'il a assez à faire avec les soucis des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 279, fol. 151.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Les chiffres renvoient aux pages et aux lignes. Il n'a pas été tenu compte des particules de, de la, du et van. Les noms de Philippe IV, d'Espagnols, de Pays-Bas, de Bruxelles et de Madrid reviennent à toutes les pages; ils n'ont pas été repris dans la table. Les noms des gouverneurs-généraux, Léopold-Guillaume, Don Juan, marquis de Caracena et marquis de Castel-Rodrigo reviennent tout aussi fréquemment, dans la partie du volume consacrée à l'administration de chacun. On s'est contenté pour cette partie de la mention *passim*, mais on a indiqué toutes les citations antérieures ou postérieures à leur entrée en charge. Plusieurs personnages sont désignés tantôt par leur nom de famille, tantôt par un titre. On trouvera l'énumération de leurs citations sous la forme la plus fréquente: ailleurs on s'est contenté d'un renvoi. Les Institutions sont groupées au nom du pays auquel elles se rapportent. Les Institutions belges ou espagnoles sont placées à leur nom.

A

- AB ANGELIS (Guillaume), docteur de l'Université de Louvain, évêque désigné d'Ypres, 19, 20; 73, 25; 74, 1; 92, 25; 178, 5.
- ABATI (Antonio), en service aux Pays-Bas, 300, 25.
- ABREMEZ (Juan d'), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 740, 15.
- ABREU. *Voir* Gomez de Abreu.
- A CAPELLO, religieux dominicain, évêque d'Anvers. *Voir* Anvers.
- ACOSTA PAREDES (Francisco d'), Portugais, 69, 1.
- ACUÑA (Antonio d'), amiral espagnol, 171, 20; 490, 30; 601, 1, 20, 25; 634, 30; 644, 20; 660, 15; 717, 40; 751, 25; 757, 30.
- ACUÑA Y ANDRADA (Alonso d'), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 160, 20.
- AFFLICHEM (L'abbaye d'), en Brabant, 603, 20; 609, 20.
- AFRIQUE (L'), 761, 20; 773, 20.
- AGONETTA (Antonio de), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 804, 30.
- AGUA (Susanne), 538, 35.
- AGUIRRE (Thomas de), veedor et contador de la flotte des Pays-Bas, 395, 25; 403, 20; 492, 1.
- AIGREMONT (Le comte d'), gentilhomme belge, 658, 1.
- AIRE (La ville d'), aujourd'hui en France, 155, 10; 377, 5.

AISEAUX (Le marquis d'), Rasse de Gavre, chef des finances des Pays-Bas, 126, 25, 228, 20; 254, 25; 300, 25; 337, 20; 341, 20; 373, 30; 395, 1; 400, 25; 453, 30.

AISNE (L'), rivière française, 350, 20.

AIX-LA-CHAPELLE (La ville d'), aujourd'hui en Allemagne, 99, 5; 173, 25; 702, 20; 716, 10, 15.

ALARCON. *Voir* Alfaro y Alarcon.

ALAVANA (Carlos), Espagnol en service aux Pays-Bas, 260, 35.

ALBERT, archiduc d'Autriche, prince souverain des Pays-Bas, 2, 10; 10, 15, 25; 11, 25; 22, 25; 111, 10; 162, 15; 229, 1; 255, 5; 283, 25; 286, 1; 349, 25; 376, 30; 478, 1; 491, 25; 593, 1; 672, 15; 678, 25; 704, 35; 724, 20; 729, 5; 735, 5.

ALCANTARA (L'Ordre militaire d'), 214, 30; 437, 15.

ALCOFARADO (Henrique), officier espagnol de l'armée des Pays-Bas, 591, 20; 728, 30.

ALEMAN (Jayme), gentilhomme catalan, 318, 30.

ALEXANDRE VII, de la famille Chigi, pape, 536, 5; 548, 25; 560, 5; 593, 30; 603, 25; 609, 20; 634, 10; 701, 25; 724, 5, 10; 766, 1, 10, 15; 770, 15; 779, 1, 5; 795, 5; 815, 20.

ALEXANDRE FARNÈSE, gouverneur des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, 493, 25.

ALEXANDRIE (Le patriarche d'), 815, 20.

ALFARO Y ALARCON (Juan), contador espagnol en service aux Pays-Bas, 280, 35; 510, 10; 550, 5; 578, 15.

ALGER (La ville d'), dans l'Afrique du Nord, 607, 5.

ALIX (Clerianus), gentilhomme bourgeois, 678, 10, 25.

ALLAMONT (Eugène d'), chanoine de Liège, puis évêque de Ruremonde, 475, 30; 591, 35; 598, 25; 599, 1; 601, 10. *Voir aussi* Ruremonde.

ALLAMONT (Jean d'), gentilhomme luxembourgeois, lieutenant de la garde allemande, 199, 25; 260, 25; 498, 25.

ALLAMONT (Théodore d'), comte de Brandeville, 767, 30.

ALLEMAGNE (L'Empire d'), le Gouvernement allemand, 1, 10; 2, 5; 6, 5; 10, 5; 12, 15; 14, 10; 15, 20; 19, 10; 27, 25; 28, 10, 25; 42, 1; 46, 10; 47, 10, 25; 48, 1; 53, 15; 55, 5, 20; 60, 1, 5; 64, 15; 70, 10; 71, 25; 72, 20; 91, 1; 93, 15; 95, 5;

96, 1, 97, 10; 98, 10; 101, 1; 103, 5, 10, 15; 107, 20; 109, 15; 110, 20; 112, 25; 122, 15; 124, 20; 125, 10; 127, 1; 129, 25; 130, 1, 30; 131, 10; 132, 10; 143, 5; 146, 20; 191, 15; 192, 20; 194, 1; 200, 10; 211, 20; 235, 1, 10, 25; 243, 5; 248, 30; 252, 15; 254, 5; 255, 5; 257, 20; 260, 15; 266, 10; 284, 15; 310, 15; 314, 5; 354, 30; 374, 20; 375, 15; 381, 25; 385, 5, 25; 430, 30; 432, 5; 434, 15; 440, 5; 444, 5; 447, 20, 35; 448, 10; 450, 20; 451, 20; 504, 20; 505, 10; 510, 25; 514, 1; 517, 10, 15; 525, 5; 530, 25; 560, 10; 574, 5; 583, 25; 589, 20; 594, 10; 603, 20; 615, 5; 616, 1; 623, 15; 625, 15; 629, 10; 636, 20; 639, 20; 683, 10, 15, 30; 685, 25; 687, 25; 689, 10; 694, 25; 704, 5; 736, 15; 741, 25; 744, 10; 763, 10, 20; 767, 1, 5; 770, 10; 771, 25, 30; 772, 1, 5, 25; 774, 1, 5, 20; 776, 10; 778, 25; 780, 15; 783, 15, 20, 25; 786, 10; 787, 20; 788, 1, 20; 789, 15; 793, 25; 794, 20; 796, 5; 802, 5; 804, 5; 807, 10, 25; 812, 5; 815, 1.

ALLEMANDS (Les), en général, les militaires, en particulier, ceux au service de l'Espagne, les princes allemands, les diplomates, 4, 30; 15, 20; 48, 15; 71, 20; 83, 30; 98, 5; 104, 5; 148, 25; 160, 20; 166, 25; 168, 10; 175, 10, 30; 192, 15; 194, 1; 202, 10; 206, 1, 5; 218, 10; 221, 30; 222, 1, 20; 226, 15; 227, 20; 229, 10; 231, 25; 232, 15; 243, 1; 244, 30; 247, 5; 258, 20; 260, 25; 266, 10; 268, 1; 277, 25; 285, 5; 287, 1; 290, 5; 291, 20, 25; 303, 5; 310, 15; 314, 1; 331, 15; 336, 10; 338, 15; 355, 1, 10; 360, 5; 426, 5; 431, 25; 434, 15; 438, 15; 443, 1, 20; 448, 5; 496, 15, 20; 499, 20; 504, 15, 20; 530, 10; 565, 20; 570, 15; 579, 10; 587, 15; 595, 25; 614, 15; 636, 15; 643, 15; 651, 10; 677, 20; 723, 20; 728, 25, 35; 729, 1, 25; 735, 15; 761, 15, 35; 768, 35; 770, 20; 777, 5; 802, 15; 808, 15; 812, 15, 20; 817, 1. — L'ambassadeur allemand à Madrid. *Voir* le baron de Lamberg. — Les ambassadeurs espagnols à Vienne. *Voir* le marquis de Grana, le comte de Lumiarès, le duc de Terranova. — Le résident allemand à Constantinople. *Voir* le baron de Lisola.

ALLEU (Le pays de l'), en Flandre, 792, 5.

ALMARAZ (Juan de), gouverneur d'Ostende, 187, 30; 342, 10; 522, 1.

ALMARAZ. *Voir* Quiscada de Almaras.

ALMIRON CASTILLO (Christoval de), contador de l'armée espagnole des Pays-Bas, 92, 25; 126, 20.

ALOST (Le vicomte d'), neveu de René de Renesse, 135, 25.

ALOST (La ville d'), en Flandre orientale, 603, 1; 613, 1; 765, 35; 792, 20.

ALSACE (L'), aujourd'hui en France, 426, 10; 434, 20; 770, 10; 789, 15; 794, 20.

ALTAMIRANO (Gregorio), officier espagnol, 635, 10; 781, 20.

ALTUNA (Andrès de), lieutenant-colonel en service aux Pays-Bas, 171, 30; 182, 20; 308, 25.

ALVARADO (Andrès de), attaché à la maison du Cardinal-Infant, 126, 20.

ALVARADO Y BRACAMONTE (Andrès), aide de chambre de Léopold-Guillaume, 341, 20; 814, 25.

ALVARES (Juan), banquier établi à Anvers, 9, 25.

ALVAREZ (Manuel), pagador et dépositaire de la flotte espagnole des Pays-Bas, 92, 20; 612, 5.

ALVAREZ PASSARINO (Juan), financier, 740, 15, 20, 25, 30, 35.

ALVEAR. *Voir* Arredondo y Alvear.

ALVELDA (Francisco Gonzales de), officier espagnol, gouverneur de Nieuport, 442, 1; 522, 1; 673, 25.

AMALEFI (Le duc d'). *Voir* Piccolomini.

AMBRUN (L'évêque d'), ambassadeur français à Madrid, 725, 10; 750, 15.

AMÉRIQUE (L'), 532, 1; 761, 20.

AMERONGEN. *Voir* Tats de Amerongen.

AMET-AGA, ambassadeur du Grand Turc en Espagne, 148, 10.

AMEYDEN (Théodore), 394, 25; 403, 20; 415, 25.

AMIRAUTÉ (L'). *Voir* le Conseil de l'Amirauté.

AMOLFINI (Joseph), mauvaise lecture pour Arnolfini. *Voir ce nom*.

AMOUNET (Le Père Carlo), minime, 751, 30; 795, 1.

AMSTERDAM (La ville d'), en Hollande, 92, 1; 208, 30; 213, 10; 252, 25; 263, 10; 330, 15; 350, 1; 427, 10; 449, 25; 469, 1; 563, 10; 640, 1; 645, 15; 671, 15; 781, 25; 782, 10. — Le consul espagnol. *Voir* Jacques Richard.

ANCRE (La place d'), en France, 269, 1.

ANDENNE (Le chapitre noble d'), province de Namur, 678, 35; 688, 25.

ANDRADA (Rodrigue de), en service aux Pays-Bas, 257, 30.

ANDRES (Lorenzo), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 703, 10.

ANGEL (Jérôme-Baptiste), capitaine en service aux Pays-Bas, 132, 30.

ANGELATE. *Voir* Cratzenpach y Angelate.

ANGLAIS (Les), 89, 15; 141, 15; 143, 20; 147, 10; 161, 5; 164, 10, 25; 182, 1; 186, 10; 211, 1; 212, 15; 230, 10; 232, 15; 252, 30; 313, 1, 5; 327, 20; 328, 5; 343, 20; 346, 10; 357, 1; 365, 25; 366, 1; 367, 1; 369, 1; 379, 15; 382, 5; 386, 10, 25; 401, 5; 430, 35; 432, 25, 30; 433, 5, 10; 452, 5; 455, 5; 459, 5; 490, 10; 492, 15; 497, 5, 25; 506, 20, 25; 509, 1, 25; 512, 15; 524, 1; 526, 20; 527, 10; 528, 1; 531, 15, 20, 25, 30; 534, 5; 538, 5; 540, 10; 544, 10; 545, 5; 546, 5; 547, 5, 25; 548, 1; 553, 20; 556, 5; 557, 20; 563, 1, 5; 564, 20; 572, 1, 25; 579, 1, 25; 581, 1; 582, 10, 15; 583, 15; 585, 25; 587, 25; 588, 1; 589, 1; 595, 20; 597, 5; 606, 20; 609, 1, 20; 615, 1; 618, 10; 628, 25; 634, 10; 637, 1; 639, 15; 664, 5; 665, 1, 20, 25; 674, 5, 30; 677, 15; 679, 1, 5, 20; 680, 10, 30; 688, 15; 693, 1; 695, 5; 722, 10; 730, 10, 20, 25; 731, 20; 734, 5; 737, 25; 743, 10; 746, 15; 748, 5; 753, 15; 754, 25; 755, 10; 783, 5; 790, 20; 807, 25; 808, 10; 810, 25; 811, 15, 20.

ANGLETERRE (L'), 48, 10; 98, 20; 123, 20, 30; 130, 5, 25; 164, 5; 313, 15; 318, 5; 325, 1; 328, 1; 347, 25; 379, 15; 380, 25; 381, 20; 382, 15; 386, 15; 401, 5; 411, 5; 422, 1, 5, 15, 20; 433, 5; 434, 5; 453, 1; 456, 20; 457, 5; 458, 5; 460, 10; 466, 5; 474, 15; 485, 1; 486, 15; 490, 5; 492, 10; 497, 5; 502, 15; 506, 10, 20; 508, 10, 15; 509, 5, 10; 510, 1; 512, 1, 5, 10; 514, 30; 518, 20; 520, 5; 525, 20; 527, 20; 528, 1, 15; 529, 5; 530, 20; 532, 20; 539, 15, 30; 540, 15; 544, 15; 545, 15; 547, 15; 554, 5; 559, 15; 572, 10; 576, 5, 10, 15; 588, 10; 594, 10; 597, 5; 600, 5; 608, 1, 20; 609, 1; 611, 15; 618, 5; 621, 20; 626, 10, 15; 634, 10; 655, 1; 657, 1; 659, 20; 662, 20; 664, 1, 10, 30; 665, 10; 666, 20, 25; 674, 10; 678, 10; 679, 20; 680, 10, 30; 686, 15; 708, 15; 710, 10; 730, 20, 25; 734, 5, 15; 737, 20; 741, 1, 5, 10, 15; 743, 5, 15, 20; 744, 10, 20; 746, 25; 748, 1, 10, 15; 750, 5; 753, 20, 30; 755, 5, 10, 25; 757, 20; 776, 20; 783, 1, 5; 791, 20; 807, 10; 808, 1; 811, 15; 814, 10. — Le Parlement anglais, 89, 15; 123, 10, 15, 20, 30; 124, 5; 130, 5, 15; 137, 5, 15, 25; 145, 5, 15, 25; 146, 1; 147, 15, 25; 148, 1, 5; 164, 5, 25; 174, 15; 186, 10; 212, 20; 219, 20, 25; 230, 15; 300, 10; 305, 5; 313, 1, 15; 324, 25;

327, 20; 331, 20; 366, 25; 370, 15; 379, 15; 382, 5; 386, 15; 626, 15; 634, 15, 20; 636, 25; 637, 1; 639, 15; 664, 1, 30; 666, 25; 744, 20; 753, 25, 35; 755, 5, 10, 30; 757, 25; 811, 15. — L'ambassadeur espagnol à Londres. *Voir* le baron de Batteville.

ANGLICANISME (L'), 581, 1, 10, 15; 582, 15; 584, 20; 585, 10, 15, 20; 587, 25; 588, 1.

ANNAPE (Le comte d'), 373, 10.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France, 232, 20, 25; 239, 20; 243, 25; 244, 1; 249, 20; 250, 20; 255, 15; 258, 5; 279, 10; 343, 10; 465, 15; 594, 1; 624, 20; 725, 20; 743, 1.

ANJOU (Le duc d'), prince français, 8, 10.

ANVERS (La ville d'), en Belgique, les Anversois, 9, 25; 22, 15; 35, 15; 45, 5; 49, 20; 52, 15; 57, 1; 61, 10; 62, 5, 20; 65, 5; 71, 5; 77, 15; 81, 15; 84, 25; 85, 1; 98, 15; 102, 1; 105, 15; 110, 30; 128, 1; 132, 20; 140, 5; 161, 5; 163, 15, 20; 165, 10; 180, 25, 30; 182, 30; 194, 5, 15; 201, 20; 208, 20; 231, 5; 236, 5; 239, 15; 241, 25; 242, 10; 249, 10; 252, 5; 268, 20; 289, 25; 300, 25; 303, 1; 312, 15; 320, 15; 333, 20; 334, 5; 335, 25; 346, 15; 365, 25; 369, 25; 377, 15; 397, 1; 402, 5; 420, 25; 435, 1; 437, 1; 448, 5; 460, 1, 25; 461, 30; 465, 20; 466, 10, 15, 25; 467, 20; 468, 5; 477, 15, 20, 30; 478, 1; 479, 20; 481, 10, 15, 25, 30, 35; 482, 15; 489, 15; 491, 15; 495, 10; 531, 1; 532, 15; 547, 1; 554, 10; 555, 1; 564, 20; 565, 1, 15, 30; 566, 20; 568, 5; 569, 1, 20; 570, 5, 10; 573, 20; 574, 10; 584, 15; 592, 25; 594, 25; 598, 15; 600, 1; 601, 1, 20; 605, 10; 606, 10; 613, 15; 617, 25; 618, 15; 631, 20; 632, 15; 634, 10; 636, 10; 638, 20; 650, 1, 5, 15, 20, 25; 651, 20; 652, 1, 10; 654, 5; 655, 15; 20; 656, 1, 10, 20; 660, 1; 678, 35; 688, 1; 697, 10; 714, 15; 717, 5; 727, 15; 735, 20; 758, 30; 760, 15; 765, 1, 20; 767, 25; 768, 20; 782, 25; 784, 5. — Les châtelains: Juan de Borja, Balthasar Mercader, le comte de Sagasto. (*Voir ces noms.*) — L'évêque, 285, 10; 293, 20; 310, 5; 315, 15; 321, 1; 374, 25; 645, 5.

ANVERS (Charles d'), flamand établi en Espagne, 785, 5, 20.

ANVIN (Le fort d'), en France, 711, 5, 10.

APALATEGUI Y LAZCANO (Francisco), Espagnol en service aux Pays-Bas, 280, 15; 634, 20.

AQUINCOURT (M. de), gouverneur de Péronne. *Voir* Hoquincourt.

AQUITO (Lazaro de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 20.

ARAGON (Le royaume d'), 170, 20; 791, 5.

ARAGON (Diego d'). *Voir* le duc de Terra-Nova.

ARAGON (Le cardinal d'), ambassadeur d'Espagne à Rome, 759, 1; 779, 5.

ARAGON (Jérôme d'), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 132, 25; 160, 25, 30; 171, 20; 188, 30; 453, 30.

ARANJO (Gonzalo), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 160, 30.

ARANJUEZ (La ville d'), en Espagne, 322, 1; 323, 5, 10; 326, 10, 20; 327, 1, 15; 328, 10, 20; 329, 1; 391, 5; 457, 15, 25; 487, 10; 542, 25; 543, 1, 10, 15; 544, 20; 639, 25; 640, 1, 20; 697, 1, 10; 787, 15, 20.

ARAYO (La pointe d'), en Espagne, 803, 5.

ARCE Y CASTRO (Andrés), capitaine espagnol, 318, 25.

ARCONA (Diego d'), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 474, 20.

ARCOS (Gil de los), coregidor de Gibraltar, 300, 30.

ARREDONDO (Rafael de), commerçant établi en Hollande, 671, 25.

ARENBERG (Le Père Charles d'), frère du duc d'Archoth, capucin, 4, 1; 27, 30; 132, 10; 136, 1; 146, 20, 25; 154, 1, 20; 156, 15; 157, 1, 5; 165, 20; 166, 5, 10; 482, 5; 491, 25.

ARENBERG (Octave d'), prince de Barbançon, 803, 35; 806, 25.

ARENBERG (La famille, le titre de duc d'), 16, 10; 61, 15; 70, 5; 126, 20; 127, 10; 157, 10; 185, 20; 205, 20; 231, 15, 20; 242, 25; 254, 20; 326, 1; 329, 25; 330, 5; 349, 25. *Voir* Archoth.

ARGNY (?), 474, 20.

ARMENTIÈRES (La ville d'), aujourd'hui en France, 13, 15; 14, 1, 10, 20; 15, 5, 15; 16, 1, 10, 20; 275, 15; 379, 25; 486, 15.

ARNOLFINI Y ILLESCAS (Joseph), religieux, Italien, 308, 30; 729, 25.

ARRAS (La ville d'), aujourd'hui en France, 3, 1, 10, 15; 66, 1; 259, 5; 278, 10; 332, 25; 473, 15; 681, 20. — L'évêque d'Arras, Étienne Moreau, 293, 30; 374, 5.

ARRAZOLA DE OÑATE (François), 132, 20.

ARRAZOLA DE OÑATE (Juan), frère du précédent, secrétaire particulier de l'archiduc Léopold-Guillaume, 132, 20; 171, 35; 182, 25; 514, 30; 515, 25.

ARRAZOLA DE OÑATE (Marc-Albert), en service aux Pays-Bas, 803, 25.

ARREDONDO Y ALVEAR (Gaspar d'), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 812, 30.

ARROYO (Juan de), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 591, 25.

ARSHOT (Le duc d'), duc d'Arenberg, conseiller d'Etat, gouverneur du Hainaut, 3, 25; 6, 5; 41, 1; 50, 10; 51, 25; 53, 5, 10; 57, 30; 68, 20; 72, 10; 74, 5; 76, 25; 105, 10; 110, 30; 124, 25; 126, 20; 127, 10, 25; 157, 30; 182, 30; 185, 1, 25; 199, 25; 204, 10; 205, 15; 206, 5; 220, 30; 224, 20; 230, 20; 231, 20; 242, 20; 255, 1, 25; 257, 20, 30; 298, 10; 300, 25; 314, 30; 322, 20, 30; 329, 25; 330, 5, 10, 30; 347, 5, 25; 349, 25; 383, 5; 384, 1; 387, 10, 25; 395, 25; 454, 30; 475, 15; 511, 10; 514, 30; 657, 25; 689, 20; 704, 30; 718, 5; 728, 15; 737, 15; 740, 25; 751, 20; 754, 30; 778, 30.

ARSHOT (La Maison d'), 16, 10; 231, 15; 242, 20; 243, 5; 254, 20; 349, 1, 25. *Voir* Arenberg.

ARSHOT (François van), conseiller au Conseil de Brabant, 654, 25.

ARTARIA (Juan de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 529, 25.

ARTOIS (L'), aujourd'hui en France, 261, 20; 280, 5; 285, 1; 377, 5; 472, 15; 549, 25; 553, 30; 602, 5; 641, 15; 691, 20, 25; 765, 35. — Le Conseil d'Artois, 377, 10; 676, 1. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Gramont.

ARVALTE Y MARANON (Juan), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 230, 25.

ASIE (L'), 761, 20.

ANSELIERS (Robert), chancelier de Brabant, membre du Conseil suprême de Flandre à Madrid, 2, 10; 10, 20; 260, 35; 272, 15; 290, 15; 294, 10, 15; 298, 10; 317, 15; 327, 15; 337, 5; 359, 20; 453, 20; 574, 15; 605, 1, 15.

ATH (La ville d'), en Hainaut, 66, 30; 506, 5.

ATIMIS (Le comte de), gentilhomme de la chambre de l'Archiduc, 116, 25; 529, 25; 643, 15, 20, 35; 644, 25; 660, 10, 15; 677, 25, 35; 678, 20; 685, 10; 703, 20.

AUBERMONT (Gaspard d'). *Voir* le baron de Ribeaucourt.

AUCHY (Le baron d'), Charles de Bonnières, gentilhomme bourguignon, 143, 30; 799, 1, 15, 30.

AUDIENGE (L'), département administratif des Pays-Bas, 31, 5; 288, 25; 633, 20.

AUGIER (Jean-Baptiste), artificier, 714, 25.

AUGSBOURG (La ville d'), en Allemagne, 794, 1.

AUGUSTINES (Les religieuses), 758, 25.

AUGUSTINUS (L'), œuvre de Jansenius, 18, 5; 371, 15.

AUMONT (Le maréchal d'), 287, 15; 288, 10; 707, 20.

AUTEL (Le seigneur d'), noble luxembourgeois, 324, 10.

AUTRICHE (La marquise Caroline d'), 171, 20; 228, 25; 321, 30; 565, 25; 685, 10.

AVALOS (Francisco de), capitaine espagnol, 803, 30.

AVE (Antoine d'), professeur à l'Université de Louvain, 283, 20.

AVELLANOS. *Voir* Luna y Avellanos.

AVESNES (La ville d'), aujourd'hui en France, 183, 20; 337, 20; 383, 5; 666, 15; 751, 30; 754, 20; 757, 30. — Le gouverneur. *Voir* le marquis de Bassigny et le marquis de Varni.

AVIGNON (La ville d'), aujourd'hui en France, 767, 20.

AVILA. *Voir* Gomez de Avila.

AVILA Y GUZMAN (Alonso), Espagnol en service aux Pays-Bas, 768, 30.

AVILÈS (Jean, baron d'), 394, 25; 415, 20.

AYALA. *Voir* Zapata de Ayala.

AYNSA (Sigismond d'), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 415, 30.

AYTONA (Le marquis d'), Francisco de Moncada, ministre espagnol en service aux Pays-Bas, 323, 25; 439, 25; 630, 20.

AZEVEDO (Lorenzo Rodriguez de), secrétaire espagnol, 180, 30; 188, 15; 541, 30.

AZEVEDO (Luis de), official de la Secrétaire-rie d'Etat aux Pays-Bas, 171, 35.

B

BADE (La ville de), en Suisse, 329, 5.

BADE (Les marquis Guillaume et Herman de), 116, 25; 132, 25; 160, 15, 35; 764, 20; 788, 5; 804, 10.

BAIGNI (Pedro de), gouverneur de Buenos-Ayres, 254, 25.

BAILLENCOURT-COURCOL (Alexandre de), receveur général des finances des Pays-Bas, 765, 35; 792, 15, 35.

- BAILLEUL (La ville de), aujourd'hui en France, 710, 10.
 BALANÇON (Le baron de), Claude de Rye, gouverneur de Namur, 62, 5; 70, 15, 25; 160, 20; 681, 15.
 BALLENDORFF. *Voir* Wallengorff.
 BALLY (N.), conseiller au Conseil privé, 363, 5.
 BALTIQUE (La mer), dans l'Europe septentrionale, 635, 10.
 BANUELOS (Manuel de), amiral espagnol, 428, 20.
 BAPAUME (La ville de), aujourd'hui en France, 259, 5; 262, 1; 367, 1; 409, 5.
 BAR (La ville de), aujourd'hui en France, le duché, 371, 5; 372, 10; 487, 10, 20; 488, 10.
 BARBANÇON (Le prince de), Albert de Ligne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, 3, 25; 16, 10, 15; 160, 30; 171, 25; 195, 20; 383, 5; 415, 10, 30; 631, 15; 685, 15, 25; 689, 15, 25; 704, 5; 710, 25; 717, 30; 758, 25; 765, 20.
 BARBANÇON (Le prince de). *Voir* Octave d'Arenberg.
 BARBERINI (Le cardinal), 403, 25.
 BARCELONE (La ville de), dans l'Espagne du Nord, 287, 1; 291, 20; 301, 20; 345, 10; 359, 15; 362, 1.
 BAREA (Marcelino), père capucin, 5, 10; 26, 20; 27, 1, 30; 132, 10, 30; 136, 1; 146, 20; 154, 1, 5, 20; 156, 15, 20; 157, 5, 15; 165, 20; 166, 10; 322, 25; 340, 20; 482, 10.
 BAREA (N.), capucin, frère du précédent, 132, 10, 30; 136, 1; 146, 20; 154, 1, 5, 20; 156, 15, 20; 157, 15; 165, 20; 166, 10; 322, 25; 340, 20; 482, 10.
 BARONIUS, 190, 15.
 BARRIENTA. *Voir* Hoyo Barrienta.
 BARRIENTOS. *Voir* Herrera de Barrientos.
 BARRIO (Luis del), maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, 57, 25.
 BARRIONUEVO (Bernard de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 160, 25.
 BARTE (Nicolas), archer de la Cour, à Bruxelles, 710, 35; 717, 40.
 BARYAS (Barnabé de), gouverneur d'Ostende, 522, 1.
 BASCOURT (Antoine de), maître de camp, 550, 25; 561, 25; 661, 20, 30.
 BASSIGNY (Le comte de), Ambroise de Hornes, gouverneur d'Avesnes, 33, 20; 52, 5; 57, 20; 182, 25; 261, 20; 280, 5; 284, 25; 337, 20; 377, 1, 5, 10, 20, 25; 438, 25, 30; 454, 20; 463, 25; 475, 20; 549, 10, 20, 25; 677, 25; 751, 20; 792, 30.
 BASSIGNY (Le duché de), aujourd'hui en France, 494, 15.
 BASTIN (Jean-François), capitaine, 778, 30.
 BASTON (Nicolas), secrétaire du Conseil suprême à Madrid, 368, 30; 710, 35.
 BATTEVILLE (Le baron de), conseiller d'Etat espagnol, ambassadeur à Londres, 168, 10; 176, 25; 183, 25; 301, 10; 548, 15; 673, 20; 699, 15; 700, 1, 5; 706, 20; 710, 1, 5; 717, 25.
 BAUDEQUIN (Charles de), gentilhomme bourguignon, 731, 25; 738, 25.
 BAUGY (M. de), ambassadeur de France à La Haye, 39, 25.
 BAUTISTA (Pedro de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 793, 30.
 BAVAROIS (Les), les armées bavaroises, 12, 20; 41, 5.
 BAVIÈRE (La), en Allemagne, 32, 15; 89, 10.
 BAVIÈRE (Les ducs de), électeurs du Saint-Empire, 48, 10, 15; 131, 5; 314, 20, 25; 396, 25; 761, 5.
 BAVIÈRE (Guillaume de), abbé de Stavelot-Malmédy, 498, 25.
 BAVIÈRE (Maximilien Henri de), prince-évêque de Liège, archevêque de Cologne. *Voir* Cologne (l'Électeur de).
 BAYE, localité en France, 557, 15.
 BAYNCTE (Le comte de), gentilhomme de la Maison du Cardinal-Infant, 81, 5; 182, 25.
 BAYONNE (La ville de), en France, 536, 10; 548, 10.
 BAZAN. *Voir* Zayas Bazan.
 BAZO Y MOREDA (Juan), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 126, 20.
 BAZOCHE (La place de), aujourd'hui en France, 199, 5; 201, 5.
 BEAUFORT (Le baron de), gentilhomme belge, 76, 30.
 BEAUFREMONT (Claude de). *Voir* le baron de Scey.
 BECK (Le baron de), gouverneur du Luxembourg, officier supérieur en service aux Pays-Bas, sa veuve, 24, 10; 30, 5; 35, 25; 47, 20; 57, 25; 58, 10; 66, 5, 10; 76, 25, 30; 96, 1; 97, 20; 171, 30; 303, 20; 677, 30; 685, 10.
 BEHAULT DE DORNON (A. de), 581, 25.

- BEKE (Ignace van der), chanoine à Gand, 685, 20; 689, 40.
 BEKEN (Adrien van der), 643, 30.
 BELA DE TORRES (Juan), officier espagnol, 438, 35; 454, 30.
 BELGARDE (La place de), dans la Franche-Comté, 173, 30; 413, 25; 418, 10.
 BELIÈVRE (Le président), ambassadeur français à La Haye, 251, 25.
 BELLEVAUX (L'abbé de), 768, 20.
 BELLY (Jean de), 689, 20.
 BENAVENTE (Juan de), capitaine aux Pays-Bas, 490, 25.
 BENAVIDÈS. *Voir* Velasco y Benavidès.
 BÉNÉDICTINS (Les), ordre religieux, 438, 30; 805, 25.
 BENERO (Hilario), 540, 25; 564, 25, 30; 565, 25.
 BENET (Henri), résident anglais à Madrid, 674, 5.
 BERBUTZ (N.), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 108, 10.
 BEREAU (Jacques), citoyen de Bayonne, 548, 10.
 BERG (Henri, comte de), 430, 35.
 BERGAINE (Joseph de), archevêque de Cambrai, 2, 15; 7, 20; 13, 10; 18, 10; 282, 15.
 BERGE (Michel van den), alias del Monte, candidat au consulat espagnol de Hollande, 88, 30; 689, 25.
 BERGÉ (Robert), 260, 35.
 BERGEN, ville de Norvège, 99, 15.
 BERGEN-OP-ZOOM (La ville de), dans le Brabant septentrional, 41, 1; 103, 25; 398, 5; 430, 5; 573, 10, 15.
 BERGHES (La comtesse de), 398, 10.
 BERGHES (Le marquisat de), 50, 25.
 BERGHES (Alphonse de), fils du comte de Grimbergen, 710, 30; 765, 30; 782, 25.
 BERGHES (Henri, marquis de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 50, 30; 51, 30; 135, 30.
 BERGHES (N. de), comte de Grimbergen, 765, 30.
 BERGHES, la maison à Bruxelles, 700, 25.
 BERGUES-SAINTE-WINOC, en Flandre, 259, 10; 287, 15, 30; 352, 15, 20; 353, 1, 10, 25; 354, 1, 15; 355, 1, 15; 521, 30; 661, 15; 676, 20; 677, 5; 700, 5, 10; 708, 20; 710, 10.
 BERLO (Le baron Melchior de), sergent de bataille, 395, 25; 403, 30; 415, 20; 475, 35; 561, 30.
 BERNARD (Jean-François), ecclésiastique, 740, 35.
 BERNE (Le canton de), en Suisse, 803, 10.
 BERNEROY DE LA ROUTTE (Juan), colonel en service aux Pays-Bas, 498, 20.
 BERREUR (Claude), conseiller d'Etat des Pays-Bas, 153, 30; 245, 25; 317, 5; 325, 15; 342, 1; 363, 5; 373, 20; 463, 30; 478, 5; 491, 20; 498, 25; 507, 30; 515, 25; 574, 10; 803, 35; 804, 35.
 BERREUR (Philippe), fils du précédent, 803, 35; 804, 35.
 BERTELLE (François-Dominique), 704, 25.
 BERTY (Edouard), secrétaire du Conseil privé, 182, 25.
 BESANÇON (La ville de), dans la Franche-Comté, 234, 20; 235, 5; 239, 5; 252, 10; 260, 15; 268, 25; 271, 15; 278, 1; 280, 5; 692, 1, 20; 696, 1; 698, 30; 701, 5; 704, 35; 738, 30; 742, 5; 751, 15; 754, 25; 757, 35; 761, 5; 804, 25; 813, 20. — L'archevêque, l'archevêché et le chapitre, 485, 5; 498, 15, 20; 554, 20; 566, 1; 567, 10; 568, 10; 589, 15; 653, 10, 15; 701, 25; 702, 5; 717, 15, 30; 720, 10; 726, 10, 15; 738, 20; 741, 30; 751, 25; 778, 20. *Voir* Jacques Fauché et le comte de Grammont. — Le grand-doyen, 607, 10. — L'Université, 813, 20.
 BETANCURDO (Gaspar), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 99, 30.
 BÉTHUNE (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 10; 66, 1; 259, 5; 275, 10.
 BETTE (Guillaume). *Voir* le marquis de Lede.
 BEUGHEM (Jean van), 490, 30.
 BEUGHEM (Mathieu van), 490, 30.
 BEURCO MARTIARTO (Juan), attaché à la vedorie des Pays-Bas, 180, 25; 257, 25.
 BEUTOST (M.), ministre français, 438, 5, 10.
 BICHI (Antonio), internonce à Bruxelles, 297, 30. *Voir* Saint-Siège.
 BIEL (Laurent), 230, 20.
 BIEL (Marie), 704, 40; 710, 15.
 BIEL (Martin), candidat au poste de vice-amiral de l'Escaut, 261, 25.
 BILBAO (La ville de), en Espagne, 809, 5.
 BILLY (Jean de), auditeur de la Chambre des Comptes, 678, 25.
 BINCHE (La ville de), en Hainaut, 518, 5; 792, 20.

BIOTA. *Voir* Fuertes y Biota.
 BISCAIE (La), dans l'Espagne septentrionale, 272, 5; 497, 1.
 BLACK (L'amiral anglais), 356, 20; 357, 25; 358, 1; 466, 5; 497, 5; 502, 1, 15; 508, 20.
 BLANKENBERGHE (Le port de), en Flandre, 608, 10.
 BLANQUIS (Jean-Baptiste), capitaine en service aux Pays-Bas, 260, 25.
 BLONDEL (Pierre), conseiller au Conseil privé, 489, 15; 638, 10; 751, 35.
 BLUM (N.), ingénieur des Pays-Bas, 782, 25.
 BLUMENTHAL (Le baron de), agent de l'Electeur de Brandebourg, 693, 15.
 BOCANAN (Jeanne), veuve de Diego de Hernani, 318, 25.
 BOCANEGRA. *Voir* Mejia de Bocanegra.
 BOCARRO (Manuel), résident espagnol à Hambourg, 140, 10, 15.
 BOCK (François de), avocat, 612, 20.
 BOHÈME (La), dans l'Europe centrale, 112, 25.
 BOHORQUES Y ORELLANA (Diego), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 415, 15.
 BOIS (Nicolas du), abbé de l'abbaye de Saint-Amand, 564, 30; 684, 20.
 BOIS-LE-DUC (La ville de), dans le Brabant septentrional, la mairie, 7, 20; 18, 10, 25; 38, 30; 39, 20; 135, 25; 347, 5; 440, 40.
 BOISSCHOT (Ferdinand de), chancelier de Brabant, 320, 30; 373, 10; 395, 5; 415, 25; 431, 15.
 BOISSCHOT (François de), fils du précédent, lieutenant de la Cour féodale de Brabant, 373, 10; 538, 25.
 BOISSCHOT (La veuve du conseiller de), 174, 15.
 BOKHOVEN (Le château de), près de Bois-le Duc, 135, 25.
 BOLDUS (Lancelot), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 758, 25.
 BONDIEU (François), chanoine, 792, 35; 793, 30.
 BONIFAZ (Gaspar), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 395, 20; 510, 5; 511, 1; 519, 5; 520, 30; 561, 25; 629, 15.
 BONNETANT (Nicolas), archer, 740, 35.
 BONNIÈRES (Charles de). *Voir* le baron d'Auchy.
 BOONEN (Jacques), archevêque de Malines, conseiller d'Etat, 7, 20; 13, 10; 18, 10; 67, 1; 178, 1; 245, 25; 297, 30; 317, 10; 371, 20; 372, 1; 393, 5; 399, 10, 25, 30; 400, 1, 5, 15, 25; 423, 20; 424, 5, 20; 439, 5, 10; 446, 5, 15; 465, 1; 469, 5, 10; 516, 15; 537, 1; 540, 25; 603, 20.
 BORCHT (Nicolas van der), financier anversois, 767, 20.
 BORCHT (Urbain van der), conseiller des finances, 782, 35; 793, 30.
 BORDEAUX (La ville de), en France, le Parlement, 158, 25; 159, 1; 163, 25; 168, 5; 175, 25; 176, 1, 20, 30; 183, 25; 189, 15; 194, 5; 197, 10, 15; 199, 10; 201, 10; 207, 15; 267, 10; 287, 1; 291, 1; 301, 5; 308, 1; 311, 15; 328, 25; 333, 20; 341, 10; 348, 20; 357, 1; 373, 5; 408, 5; 432, 30; 436, 25.
 BORGERHOUT, localité près d'Anvers, 435, 1; 445, 30; 460, 25.
 BORJA (Hélène de), veuve d'officier, 33, 30.
 BORJA (Juan de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain d'Anvers, ambassadeur en Pologne, 62, 5; 66, 15; 77, 20; 230, 30; 266, 20; 303, 1; 373, 30; 402, 5; 403, 25; 506, 15.
 BORNHEM (Le baron de). *Voir* Pedro Coloma.
 BORQUE (Jacques), comte de Saint-Remy, gentilhomme brabançon, 754, 25.
 BORRI (Le marquis Alexandre), officier de l'armée espagnole des Pays-Bas, 117, 5; 530, 10.
 BOSCH (Charles van den), évêque de Bruges, puis de Gand, 581, 15, 20; 582, 15; 585, 5, 10; 587, 25. *Voir* Bruges et Gand.
 BOSSEL (Antoine), cavalier, 685, 20; 698, 25.
 BOSSU (Le comte de), général de l'artillerie, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or. — La comtesse, 1, 5; 199, 30; 228, 25; 230, 25.
 BOSSU (Isabelle de), fille du précédent, 228, 25; 260, 30.
 BOSSU (Marie de), fille du précédent, 228, 25; 260, 30.
 BOTELLO (Gaspar), Espagnol en service aux Pays-Bas, 280, 20.
 BOTIN (Jean), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 33, 20, 30; 188, 15; 660, 35; 685, 35; 751, 30; 805, 30; 812, 30.
 BOUCHAIN (La place de), aujourd'hui en France, 132, 25; 275, 10; 496, 10; 499, 1, 10; 500, 20; 504, 1. — Le gouverneur. *Voir* Antoine Brouhot.
 BOUILLON (La ville de), dans le Luxembourg, 250, 30; 442, 10, 20. — Le gouverneur, 777, 15.

BOUILLON (Le duc de), prince français, 115, 5; 183, 5; 189, 15.
 BOULOIGNE (Pierre de), prévôt à Soignies, 685, 30; 704, 10.
 BOULONNAIS (Le), en France, 42, 25; 55, 1; 312, 5; 331, 10; 426, 15; 434, 20.
 BOURBAULT (Fernand de), ecclésiastique, 757, 25.
 BOURBON (Anne de). *Voir* la duchesse de Longueville.
 BOURBON (Louis de). *Voir* le prince de Condé.
 BOURBOURG (La ville de), aujourd'hui en France, 329, 10; 330, 15; 331, 1; 332, 1, 15, 20.
 BOURGOGNE (La Franche-Comté de), les États et le Conseil de Bourgogne, 32, 1; 50, 5; 58, 15; 64, 1; 67, 10, 15; 79, 1; 91, 20; 107, 10; 168, 1; 169, 1, 25; 171, 25; 173, 30; 174, 1; 181, 1; 203, 15; 232, 5; 263, 5; 264, 10; 280, 25; 290, 20; 292, 15; 296, 10; 299, 25; 301, 25; 305, 25; 307, 15; 309, 1; 313, 25; 354, 20; 361, 15; 410, 25; 418, 10, 15; 426, 1; 449, 15; 483, 20; 492, 25; 494, 1, 5, 15; 495, 1; 507, 30; 514, 20; 515, 25; 517, 25; 528, 25; 534, 15; 540, 10; 591, 25; 592, 20; 597, 15; 607, 10; 613, 25; 617, 20; 641, 25; 650, 10; 653, 5; 668, 1; 672, 15; 678, 25; 689, 30; 690, 1, 20, 25; 704, 35; 709, 25; 717, 25, 40; 726, 15; 730, 1; 738, 20; 740, 10; 741, 25; 742, 1; 752, 1; 757, 1, 5, 15; 792, 20; 794, 25; 795, 5; 803, 10. — Les gouverneurs: le baron de Scey et le marquis d'Yenes. — Le Cercle de Bourgogne, *passim*.
 BOURGOGNE (Isabelle de), duchesse de Pont-devaux, 678, 25; 685, 10; 703, 20.
 BOURGUIGNONS (Les), en particulier les militaires, 29, 5; 32, 25; 33, 30; 39, 10; 50, 5; 99, 25; 126, 30; 153, 25; 160, 20; 200, 25; 280, 10, 30; 305, 15; 306, 1; 329, 5; 330, 20; 395, 1; 410, 20; 418, 15; 463, 5; 484, 1; 494, 5; 507, 30; 628, 15; 642, 20; 653, 10; 678, 10; 690, 15, 20; 695, 20, 25; 698, 25; 723, 15; 782, 35; 792, 25; 793, 30.
 BOURNONVILLE (Alexandre de). *Voir* le comte de Henin.
 BOUVIN (N.), président du Parlement de Dôle, 232, 1, 5.
 BOYART. *Voir* Gilcalt, dit Boyart.
 BRABANT (Le), 72, 10; 84, 5; 103, 35; 157, 1; 227, 10; 256, 20, 25; 257, 1; 310, 30; 320, 10; 336, 15; 346, 20; 368, 1; 398, 25; 426, 30; 444, 5; 446, 20; 453, 25; 468, 1; 481, 25; 482, 15; 486, 10; 491, 30; 493, 15; 494, 25; 499, 25; 501, 1; 553, 25; 554, 10; 574, 25; 605, 10; 618, 15; 631, 20; 638, 20; 682, 20; 689, 20; 693, 20; 753, 1; 754, 25; 760, 20, 25; 788, 10; 794, 5; 798, 1; 815, 15.
 BRABANT (Les abbés du), 84, 10; 631, 20.
 BRABANT (Le Conseil de, le chancelier de), 17, 1; 19, 25; 91, 25; 96, 25; 105, 20; 150, 15; 156, 20; 182, 20; 236, 20; 260, 35; 271, 10; 272, 15; 280, 20; 290, 15; 294, 10; 312, 10; 320, 30; 323, 1; 359, 20; 361, 5, 10; 368, 15; 373, 10; 378, 10; 393, 1; 399, 10, 20; 400, 5, 25; 413, 5; 423, 1; 424, 15, 20, 25; 431, 15; 439, 15; 443, 10; 446, 5; 453, 25; 479, 20; 481, 20, 25, 30; 510, 15; 515, 30; 538, 30; 566, 15; 574, 10, 15; 604, 25; 605, 1, 5, 10, 15; 611, 20; 612, 1, 30; 633, 5, 10; 638, 5; 646, 5; 649, 1; 650, 1; 654, 25; 655, 25; 656, 25; 680, 25; 685, 35; 799, 30; 814, 30.
 BRABANT (La Cour féodale de), 538, 25.
 BRABANT (Les États de), 13, 10; 46, 5; 52, 25; 67, 20; 98, 20; 201, 1; 272, 20; 293, 15; 327, 1, 5, 10, 15; 358, 25; 359, 20; 430, 15; 437, 10; 479, 10; 481, 25; 483, 1; 511, 10; 516, 20; 523, 15; 546, 1; 612, 1, 636, 10; 648, 5; 754, 1; 781, 10; 786, 1.
 BRACAMONTE. *Voir* Alvaro y Bracamonte.
 BRACAMONTE (Diego de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 431, 35.
 BRACAMONTE (Gaspar de). *Voir* le comte de Peñaranda.
 BRAGANCE (Le duc de), 539, 15.
 BRAINE-LE-COMTE (La ville de), dans le Hainaut, 347, 5; 525, 10.
 BRAME (Alard), résident à Lille, 778, 30.
 BRANDEBOURG (L'Electeur de), 72, 1; 99, 1; 280, 15, 35; 514, 25, 30; 678, 30; 689, 10; 693, 20; 698, 30; 704, 25; 717, 10, 25; 728, 15, 20; 729, 25; 738, 25; 764, 20; 767, 25; 770, 5; 771, 10; 808, 15; 812, 20.
 BRANDEBOURG (Le marquisat de), en Allemagne, 657, 5.
 BRANDEVILLE (Le comte de), gentilhomme belge, 767, 30.
 BRAVO DE CAMBRANA (Sébastien), capitaine de cavalerie espagnole en service aux Pays-Bas, 322, 20.
 BRAY (La ville de), aujourd'hui en France, 407, 20, 30.
 BRECHT (Jacques), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 106, 20; 202, 20; 284, 1, 5; 467, 25; 472, 1; 473, 25; 491, 10; 534, 25; 612, 30; 622, 15; 648, 25; 649, 5.
 BRENIER (Juan), alias Cartas, 803, 10.

BRÉSIL (Le), pays de l'Amérique du Sud, 140, 10; 478, 15; 764, 1.
 BRESSE (Le duché de), en France, 494, 15.
 BRESSEY (Jean Claude de), capitaine bourguignon, 782, 35.
 BRIAS-WALTENSCHU (N.), maître de camp, 778, 25.
 BRIENNE (Le comte de), secrétaire d'Etat de Louis XIV, 186, 25; 536, 5.
 BRINIER (Juan), armateur, 728, 25, 40; 729, 10.
 BRISACH (La ville de), en Alsace, 426, 20; 744, 10.
 BRIVIER. *Voir* Brinier.
 BRIZENO Y COLOMA (Carlos), gentilhomme espagnol, 200, 25; 257, 20; 260, 30; 470, 30.
 BRIZUELA (Inigo de), évêque de Ségovie, président du Conseil suprême de Flandre, 711, 30.
 BRIZUELA. *Voir* Saenz de Brizuela.
 BROUCKHOVEN (Jean-Baptiste de), conseiller au Conseil suprême, 757, 20; 759, 5; 765, 20; 778, 1.
 BROUCHOT (Antoine), gouverneur de Bouchain, 132, 25.
 BRUAY (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 118, 15; 342, 10; 355, 5; 361, 15; 449, 15; 490, 15; 591, 30; 602, 10; 689, 10; 698, 20, 25.
 BRUCH (Le colonel), de l'armée des Pays-Bas, 138, 15.
 BRUEL, localité en France, 279, 5.
 BRUGES (La ville de), en Flandre, 42, 15; 104, 15; 178, 15; 430, 30; 477, 25; 553, 20; 581, 10, 15, 30; 582, 5, 15; 584, 20; 585, 10, 15, 25; 587, 20, 25; 613, 1; 685, 20; 689, 35; 706, 10, 15; 708, 1; 735, 20; 765, 1; 788, 25, 30; 789, 25; 795, 25; 797, 5; 805, 10. — L'amirauté, 272, 1; 328, 25. — Le bailli. *Voir* Charles de Fiennes. — Le doyen, 177, 20. — L'évêché, 170, 25; 177, 20; 633, 25; 637, 20; 638, 25; 640, 10, 15; 645, 5, 10; 659, 1. *Voir* Adrien van den Bosch.
 BRUGES (Le Franc de), 403, 30.
 BRUGGHEN (Conrad van der), magistrat, conseiller au Conseil suprême, 91, 25; 449, 25; 450, 1; 638, 10; 659, 10; 689, 5, 40; 690, 10; 709, 30; 710, 40; 717, 5; 729, 25; 751, 35; 765, 30.
 BRUN (Antoine), conseiller au Parlement de Dôle, plénipotentiaire de Philippe IV au Congrès de Munster, puis ambassadeur d'Espagne à La Haye, 34, 20; 43, 10; 44, 15; 52, 25; 83, 25; 98, 20; 121, 1; 124, 1; 131, 10, 15; 135, 10; 138, 20; 144, 5; 146, 5; 147, 10, 15; 149, 25; 150, 10, 25; 151, 10; 162, 5; 165, 15; 173, 5; 181, 5; 185, 15; 189, 5, 20; 191, 5; 196, 1, 5, 15, 25; 201, 15; 203, 1, 5; 208, 5, 10, 15; 210, 20, 25; 213, 5, 15, 30; 215, 15, 25; 216, 1, 5; 217, 25; 218, 1, 5, 15, 20; 220, 15; 232, 1, 5; 233, 15, 20; 251, 20; 252, 20; 253, 15; 255, 20; 256, 20, 25; 262, 1, 5; 263, 10, 15; 265, 15; 280, 15, 25; 285, 5; 298, 25; 299, 1, 5, 10; 300, 10; 302, 20; 316, 10; 318, 5; 319, 25; 320, 1, 5, 10, 15; 322, 5, 15; 325, 15, 20; 329, 5, 10; 330, 15, 20, 25; 332, 15; 333, 20, 25; 335, 15; 337, 10; 342, 1, 20, 25; 345, 10, 20; 346, 10, 15; 349, 15; 350, 1; 357, 10; 361, 1, 10; 363, 25; 364, 25; 366, 10, 25; 368, 20, 30, 35; 369, 1; 380, 20; 381, 5, 20, 25; 384, 10; 395, 1, 5; 398, 5; 400, 25; 403, 1; 404, 10; 411, 10, 25; 427, 5, 10; 429, 10, 20; 431, 25; 437, 5; 449, 20; 453, 15; 454, 35; 460, 30; 463, 25, 30; 576, 25.
 BRUN (Laurent-Jean), frère du précédent, 232, 1; 280, 25; 325, 15, 25; 342, 1, 20; 368, 30; 373, 25, 35.
 BRUNEAU (Jacques), résident en Allemagne, 689, 10; 704, 30.
 BRUNEAU (Jacques), fils du précédent, trésorier de la Toison d'or, 704, 30; 740, 35; 805, 25.
 BRUNSWICK (Jean-Frédéric, duc de), 171, 20; 546, 20.
 BRUS (Hélène de), chanoinesse à Mons, 717, 15.
 BRUSLEAN (Mathias), archer de la garde, 661, 25.
 BRUSSET (Pedro), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 792, 35.
 BRYEN (La place de), en France, 203, 20.
 BUCQUOY (Le comte de), Charles de Longueval, général de la cavalerie aux Pays-Bas, gouverneur du Hainaut, 10, 5; 60, 20, 25; 66, 10; 93, 25; 104, 25; 117, 1; 192, 5; 200, 30; 228, 25; 230, 20; 253, 25; 261, 30; 280, 20; 319, 1; 322, 15, 30; 347, 25; 349, 15; 373, 15, 35; 466, 15; 541, 25; 550, 5; 591, 20; 678, 30; 688, 30; 778, 20.
 BUENO (Pedro Salvador), gouverneur de Geldern, 171, 15.
 BUENOS-AYRES (La ville de), en Argentine, 254, 25.
 BUEN-RETIRO (Le palais de), à Madrid, 519, 1; 720, 15.
 BURCH (Adrien van der), garde des sceaux des Pays-Bas, 711, 30.

BUREN (Adrien van der), colonel aux Pays-Bas, 490, 25; 704, 5, 25, 35.
 BURENA. *Voir* Navarro Burena.
 BUSSCHE (Emile van den), 785, 35.
 BUYTRAGO (Balthasar), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 228, 35.
 BUZI DE BASCAPE (Luis), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 768, 15.

C

CADIX (La ville et le port de), en Espagne, 55, 15; 346, 5; 476, 20, 25; 497, 5, 25; 502, 1; 563, 10; 610, 5; 661, 1; 687, 10.
 CADIZ (Balthasar Gomez de), juriste, 470, 30.
 CAIRO (Luis), capitaine espagnol, 373, 25; 394, 25; 470, 30; 474, 30.
 CALAIS (Le port de), en France, 313, 10; 327, 25; 328, 1, 10; 331, 15; 490, 10; 575, 1; 583, 15; 680, 5.
 CALATRAVA (L'ordre militaire espagnol de), 214, 30; 437, 20.
 CALCÉDOINE (La), en Asie mineure, 634, 10.
 CALDENBORCH (Guillaume), 92, 20.
 CALENUS (Henri), ecclésiastique, candidat à l'évêché de Ruremonde, 73, 25.
 CALEYAN (Juan), attaché à l'hôpital militaire de Malines, 612, 30; 628, 25.
 CALONNE (Charles-Antoine), baron, général d'artillerie, 228, 30; 415, 30; 541, 35; 717, 5; 740, 15.
 CALVINISTES (Les), 528, 5.
 CALVO (Juan), contador de la sala de quentas, 660, 20; 661, 25.
 CAMARGO (Le baron de), gouverneur de Damme, 394, 25.
 CAMBRAI (La ville de), aujourd'hui en France, le gouvernement de la ville, 7, 15; 110, 10; 132, 5; 138, 15; 139, 15, 25, 30; 140, 5; 141, 1; 166, 15; 178, 1; 197, 20; 248, 15; 273, 5, 20; 275, 15; 303, 1; 314, 10; 315, 1; 339, 10, 20; 359, 10; 369, 25; 380, 10; 397, 5; 409, 5; 411, 10; 431, 20; 465, 15; 470, 10; 472, 5; 518, 20; 552, 20, 25; 559, 25; 560, 10; 564, 30; 585, 30; 594, 25; 635, 1; 689, 15; 691, 10; 714, 1; 722, 1; 727, 20; 728, 1; 745, 20; 754, 15; 760, 15, 25; 766, 10; 815, 15. — L'archevêché, 2, 15, 25; 73, 25; 106, 1; 178, 1; 267, 1; 282, 5, 20, 30; 293, 20; 321, 1; 498, 20; 543, 10; 548, 20; 552, 20; 553, 1, 5; 554, 20; 558, 15; 559, 1, 20, 25; 560, 5; 566, 1; 567, 10; 568, 10; 589, 15; 633, 20; 728, 35. *Voir* Bergaine et Richardot. — Le chapitre, 2, 15; 558, 15; 577, 20. — Le doyen de, 294, 5. — Les gouverneurs. *Voir* Coloma, Rocaful et Solis.
 CAMBRANA. *Voir* Bravo de Cambrana.
 CAMBRÉSIS (Le), en France, 42, 25; 55, 5.
 CAMBRON (L'abbaye de), en Hainaut, 740, 40; 757, 35; 767, 25; 768, 35.
 CAMPEN (N. van), corsaire, 469, 1.
 CAMPI (Carlos), sergent de bataille de l'armée des Pays-Bas, 357, 5; 538, 20; 561, 30; 704, 15, 30; 706, 10.
 CAMPINA (Marie), 714, 25; 728, 15.
 CAMPINE (La), région des provinces de Limbourg et d'Anvers, 75, 25.
 CAMPO (Pedro Fernandez del), secrétaire d'Etat de Philippe IV, 815, 20.
 CAMU (Marin), conseiller au Parlement de Dôle, 403, 25.
 CANARIES (Les îles), dans l'Océan atlantique, 277, 5; 579, 20; 658, 20; 731, 20; 767, 20.
 CANIS (Jean-Baptiste), licencié en droit. *Voir* Cano.
 CANO (Le licencié Jean-Baptiste), auditeur général de l'armée des Pays-Bas, 160, 20; 652, 30; 660, 25; 689, 15; 704, 20.
 CANOVAS DEL CASTILLO, historien espagnol, 85, 25.
 CANTARERO (Alonso Perez), secrétaire d'Etat espagnol, 648, 25.
 CANTECROIX (Le prince de), 678, 15.
 CAPELLO (N.), évêque d'Anvers. *Voir* Anvers.
 CAPUCINS (L'Ordre des), 4, 1, 5; 5, 10; 25, 1; 26, 20; 132, 10; 136, 1; 154, 1, 5, 15; 156, 15; 157, 1, 15; 165, 20; 166, 15; 482, 10.
 CARACENA (Le marquis de), officier supérieur espagnol, puis gouverneur général des Pays-Bas, 11, 10, 25; 22, 5, 25; 25, 15; 33, 20; 34, 10; 35, 25; 42, 5; 78, 25; 83, 15; 107, 15; 122, 10; 535, 20; 541, 30; 542, 20; 547, 1; 551, 30; 565, 10; 569, 10; 570, 15; 590, 20; 591, 20; 592, 15; 593, 20; 600, 15; 601, 20; 616, 25; 617, 15; 618, 5; 619, 20; 622, 15; 623, 25; 624, 10, 25; 625 et suivantes, *passim*.
 CARBONEL (Christoval de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 182, 20.
 CARDENAS (Alonso de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 35, 10, 25; 89, 15; 124, 1; 130,

- 5; 131, 25; 137, 10, 25; 145, 5, 10, 15, 20; 146, 1, 25; 147, 25; 148, 5; 149, 1; 155, 15; 164, 5, 10, 15; 181, 25; 187, 10; 195, 10, 15; 219, 25; 232, 15; 313, 1; 316, 5; 325, 1; 327, 15, 25; 328, 5; 331, 15; 357, 1; 366, 1, 5, 25; 367, 1; 381, 1; 382, 10, 30; 386, 15; 401, 1; 432, 20, 25; 433, 1, 15, 20; 434, 5; 444, 20; 452, 5; 456, 25; 458, 5; 459, 5; 460, 10; 466, 1; 474, 10; 479, 1; 490, 5; 497, 25; 508, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 509, 1, 30; 519, 10; 520, 5; 525, 20; 527, 5; 528, 1; 529, 10; 530, 20; 534, 1; 539, 5, 30; 541, 1, 5, 10, 25; 545, 1; 547, 15, 20; 556, 1; 590, 20; 593, 20; 594, 10; 600, 10; 624, 10, 25; 626, 20; 628, 20; 630, 5; 632, 5; 633, 5; 652, 10; 674, 1; 675, 5.
- CARDONA (Marie de), veuve d'officier, 792, 10.
- CARETTO (Léopold del), marquis de Savona y Grana, ambassadeur allemand à Madrid, puis gouverneur général des Pays-Bas, 29, 10, 15; 33, 15; 36, 20; 47, 20; 54, 10; 88, 5; 212, 25.
- CARIGNAN, localité en France, 500, 1.
- CARILLO (Antonio), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 25.
- CARILLO. *Voir* Zuniga y Carillo.
- CARLIER (Charles), maître de musique de la chapelle royale à Bruxelles, 297, 10.
- CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES (Les), ordre religieux, 140, 25; 704, 35; 712, 15.
- CARMES (Les), ordre religieux, 156, 30; 717, 35; 765, 25; 778, 30.
- CARNERO (Antonio), secrétaire d'Etat espagnol, 697, 5.
- CARONDELET (Antoine et Paul), Hennuyers, 765, 20; 775, 30.
- CARPENTIER (Philippe), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 660, 30; 661, 20; 704, 20, 30.
- CARTHAGÈNE (La ville de), en Espagne, 740, 15.
- CARVAJAL (Juan de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 540, 30.
- CARVAJAL (Pedro), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 373, 30; 538, 15.
- CASAL (La place de), au Portugal, 170, 10.
- CASAROTA (Juan Baptiste), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 792, 30.
- CASATE (Bernard), 643, 30; 660, 25.
- CASSAL-GRASSO (La ville de), en Italie, 81, 5.
- CASSEL (La ville de), aujourd'hui en France, 357, 15, 25; 358, 5; 710, 15.
- CASTEL-MENDO (Le comte de), officier espagnol aux Pays-Bas, 498, 25.
- CASTEL-RODRIGO (Le marquis de), ambassadeur à Vienne, conseiller d'Etat espagnol, gouverneur général des Pays-Bas, 5, 1; 8, 1; 10, 1; 13, 10; 18, 1; 25, 5; 26, 20; 27, 20; 28, 10; 38, 25; 39, 5; 49, 15; 198, 25; 252, 15; 271, 15, 20; 274, 5; 278, 1; 280, 1, 10; 289, 20; 290, 5, 10; 375, 15; 392, 15; 438, 5; 447, 5; 460, 20; 510, 25; 530, 1; 533, 20; 546, 20; 593, 10; 727, 25; 784, 1; 787, 5, 10; 793, 15, 20; 804 et suivantes, *passim*.
- CASTILLE (La), en Espagne, 275, 25; 705, 25; 746, 1.
- CASTILLO. *Voir* Almiron Castillo.
- CASTRILLO (Le comte de), diplomate espagnol, 615, 5; 616, 1.
- CASTRILLO (Le comte del), conseiller d'Etat espagnol, 38, 25; 39, 5.
- CASTRO (Antonio Lopez de), fonctionnaire espagnol en service aux Pays-Bas, 308, 20; 635, 5.
- CASTRO (Diego Henriquez de), Portugais, pagador général de l'armée, 318, 30; 322, 20; 342, 20; 363, 30; 367, 5; 529, 25; 584, 10; 588, 15; 634, 20.
- CASTRO (Jean-Baptiste de), lieutenant-colonel, 782, 35.
- CASTRO (Robert de), maître de camp, 710, 30.
- CASTRO. *Voir* Arce y Castro.
- CASTRO Y TELLO (Antonio), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 300, 25.
- CATALOGNE (La), dans l'Espagne septentrionale, les Catalans, 83, 20; 117, 15; 129, 1; 163, 5; 170, 10, 15, 20; 172, 5, 10; 182, 35; 206, 15, 25; 212, 1; 218, 10; 241, 5; 261, 10; 264, 15, 25; 267, 15, 20; 318, 30; 391, 25; 469, 25; 524, 10; 673, 15.
- CATEAU-CAMBRÉSIS, ville française, 467, 10; 496, 25; 497, 10; 500, 25.
- CATTANES (Jean), agent de l'ordre teutonique à Rome, 199, 25.
- CAVEZA DE VACA (Andrès), officier de marine espagnol, 526, 1.
- CENTURIONE (Domingo), banquier anversois, 564, 20.
- CERF (Christine de), 729, 20; 765, 15; 773, 30.
- CERRALBO (Le marquis de), conseiller d'Etat espagnol, 7, 5; 431, 20; 474, 30; 475, 30; 490, 30; 558, 1; 561, 25; 600, 1; 634, 20; 654, 1.

- CESPEDES (Joseph), capitaine espagnol, 228, 35.
- CEUTA (La ville de), au Maroc, 703, 5.
- CHAMBRES DES COMPTES (Les) des Pays-Bas, 92, 25; 105, 20; 109, 25; 116, 25; 126, 30; 180, 25; 261, 25; 341, 25; 620, 10; 634, 30; 658, 10; 678, 25; 693, 10; 695, 15; 710, 20; 717, 25; 749, 25; 750, 10; 759, 20; 760, 1; 762, 15; 764, 10, 15; 772, 20; 788, 15; 792, 25; 793, 30; 804, 20; 811, 1.
- CHAMOY (La place de), en France, 311, 25.
- CHAMPAGNE (La), région française, 115, 5; 343, 5; 483, 20; 725, 20.
- CHARUIS (Francisco), colonel en service aux Pays-Bas, 180, 25; 491, 20; 507, 30; 529, 20, 30.
- CHAREMBERG (Le baron de), résident de l'Electeur de Cologne à Madrid, 490, 25.
- CHARENTON, localité française, 338, 25.
- CHARLEMONT (La place de), aujourd'hui en France, 279, 5; 503, 5, 25; 725, 15.
- CHARLES X. *Voir* le roi de Suède.
- CHARLEVILLE (La place de), aujourd'hui en France, 431, 10.
- CHARLES-QUINT, empereur d'Allemagne, prince souverain des Pays-Bas, 21, 20; 206, 10; 559, 25; 788, 10.
- CHARLES, archiduc d'Autriche, 144, 25.
- CHARLES I^{er}, roi d'Angleterre, 123, 10, 15, 25; 124, 5; 145, 10; 148, 1; 160, 1; 164, 10, 25; 230, 10.
- CHARLES II, roi d'Angleterre, connu d'abord sous le nom de prince de Galles, 97, 25; 123, 10, 25; 124, 1; 130, 10, 15, 25; 131, 1, 25; 137, 5, 10, 20; 141, 15, 20; 145, 5, 15; 146, 1; 148, 1; 160, 1, 10; 164, 5, 20; 174, 20; 212, 15, 25; 219, 20; 236, 1, 5; 527, 20, 25; 529, 1, 5; 531, 15; 539, 5, 15; 545, 1, 5, 10; 547, 1, 10, 20; 549, 30; 550, 1; 553, 20; 554, 1, 5; 556, 1, 5, 25; 557, 20; 576, 1, 5, 10, 20; 578, 25; 580, 20, 25; 581, 15, 25; 582, 5, 20; 584, 5, 20; 585, 10, 20; 587, 20; 588, 1; 594, 5; 600, 10; 606, 5; 626, 15, 25; 627, 1; 628, 20; 655, 30; 662, 25; 663, 1; 644, 1, 5; 665, 5, 10, 15; 667, 1; 671, 15, 20; 672, 1; 674, 1, 5; 675, 1; 679, 5, 10, 20, 25; 680, 5; 699, 20; 700, 5; 706, 25; 710, 1; 727, 10; 731, 25; 734, 10, 20; 741, 10, 15; 743, 10, 15; 744, 20, 25; 753, 20; 815, 25.
- CHARLES-JOSEPH (L'archiduc), frère de Léopold I^{er}, 736, 1.
- CHASTEL (Jérôme-Philippe du), 538, 20.
- CHATEAU (André du), archer de la garde du Palais de Bruxelles, 661, 25.
- CHATEAU-PORCIEN (La ville de), aujourd'hui en France, 377, 30.
- CHATEAU-RENAUD (La principauté de), 725, 15, 20.
- CHATELET (La ville du), aujourd'hui en France, 42, 25; 74, 20; 221, 15; 259, 10; 344, 20; 414, 5; 473, 10; 519, 20; 562, 1.
- CHAVIEN (Jean), de résidence en Gueldre, 137, 1.
- CHEVREUSE (La duchesse de), 9, 5; 28, 5; 34, 20; 49, 1; 58, 25; 73, 15; 86, 10; 431, 25; 438, 25; 451, 5; 463, 20; 565, 25.
- CHIFFLET (Gui-François), chanoine de Dôle, 768, 30.
- CHIMAY (Le prince de), Alexandre de Croy, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, gouverneur de Lille, la princesse, 1, 5; 3, 25; 16, 10; 66, 15; 70, 15; 108, 10, 15; 248, 10; 268, 15; 280, 20; 383, 5; 397, 15; 415, 5; 427, 20; 490, 1; 495, 20; 516, 5; 564, 25; 722, 20, 25.
- CHRISTIAN, prince héritier danois, 737, 25.
- CHRISTINE, reine de Suède, 310, 15; 334, 5, 10, 25; 335, 20; 348, 10; 365, 30; 406, 15; 432, 15; 466, 10, 15, 20; 475, 1, 5; 480, 25; 489, 20, 25; 503, 1; 504, 20, 25; 511, 25; 513, 25; 514, 1, 5; 517, 5.
- CHRISTOVAL (N.), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 156, 30.
- CITEAUX (L'Ordre de), 613, 25.
- CLAMMORIS (Guillaume de), haut drossard du Limbourg, 110, 30.
- CLARIS (Louis-Roger), financier belge, 50, 15, 30; 59, 10, 25; 68, 1; 73, 1; 81, 20; 120, 30; 136, 15; 312, 10, 20, 25, 30; 350, 10; 540, 25; 677, 30; 685, 20; 689, 25; 704, 20; 710, 15, 20; 717, 15, 20; 757, 25.
- CLARQUE (Le baron de). *Voir* Claude de Croy.
- CLAVER (Jean), 652, 25.
- CLAVYO (Pedro Matheo), chapelain, 529, 25.
- CLERCAMP (L'abbé de), 691, 25; 751, 15.
- CLERCK (Ignace et Liévin de), frères, 110, 35; 415, 15, 35.
- CLERICI (Ludovico), sergent-major en service aux Pays-Bas, 116, 25; 180, 20; 280, 25; 342, 15; 373, 30.
- CLERMANS (Guillaume), 33, 30.
- CLERMANS (Jean), frère du précédent, 33, 30.
- CLERMONT (La ville de), en France, 173, 25; 249, 10; 311, 25; 461, 20; 470, 1; 472, 15.
- CLÈVES (La ville de), en Allemagne, 514, 25.

- CLINCHAMPS (Le baron de), 311, 1; 322, 15, 30; 342, 10; 360, 10; 361, 20; 368, 25.
- COBANOS (Michel), juriste espagnol, 315, 25.
- COBLENCÉ (La ville de), en Allemagne, 133, 15.
- COEBERGER (Charles), surintendant des Monts-de-Piété, 142, 1; 322, 10; 323, 1.
- COEBERGER (Wenceslas de), surintendant des Monts-de-Piété, 229, 1.
- COËLLO (Claudio), rue à Madrid, 785, 30.
- COLART (Juan), armateur à Ostende, 99, 15; 142, 15.
- COLAS (Diego), maître de camp espagnol en service aux Pays-Bas, 160, 30.
- COLBRANT (Adrien), roi d'armes, 609, 10.
- COLINS (N.), conseiller au Conseil privé, 757, 25; 786, 15.
- COLINS DE LA ROCHEFONTAINE (François), colonel, 793, 30.
- COLME (La), rivière en France, 711, 10.
- COLOGNE (La ville de), en Allemagne, 99, 1; 434, 10; 542, 5; 547, 15; 553, 20; 554, 1; 557, 25; 808, 25. — La confrérie de Sainte-Croix, 322, 30; 342, 25.
- COLOGNE (L'Électeur de), prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière, 15, 20; 33, 15; 34, 1; 41, 10, 20; 82, 5; 89, 25; 99, 1, 5, 25; 110, 20; 133, 1, 5; 192, 25; 229, 25; 233, 10; 248, 25, 30; 249, 1, 20, 30; 250, 30; 269, 15, 20, 25; 276, 20, 30; 278, 25; 279, 1; 298, 20; 306, 5, 10; 316, 5, 25; 388, 10; 396, 20; 418, 1; 431, 20; 435, 5, 10, 25; 436, 5; 442, 10, 20, 25; 443, 1, 20; 444, 1, 5, 10, 15, 25; 447, 25; 448, 5, 10; 450, 15; 451, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 452, 10, 15, 20; 462, 20; 464, 20; 471, 10, 15; 476, 10, 15; 483, 10, 15, 20; 486, 20; 487, 1; 490, 25; 546, 20; 562, 10; 569, 15; 587, 5; 608, 5; 614, 10; 616, 20, 25; 623, 20; 629, 1; 651, 5; 666, 5, 10; 678, 1; 681, 1; 682, 15, 20; 683, 1, 10, 20; 687, 15, 20; 689, 1; 694, 1, 10; 695, 1; 716, 1, 5, 20; 740, 40; 751, 20; 770, 15; 773, 10, 15; 784, 10; 785, 10, 15; 790, 5; 807, 15; 812, 20; 816, 1.
- COLOMA (Antonio), fils de Carlos, 342, 15; 403, 15; 652, 25; 660, 25.
- COLOMA (Blanca), fille du suivant, 200, 30.
- COLOMA (Carlos), châtelain de Cambrai, sa veuve, 97, 20; 143, 30; 342, 15; 403, 15.
- COLOMA (Jeronime), fille du précédent, 143, 30.
- COLOMA (Jeanne), fille de Carlos, 143, 30.
- COLOMA (Pedro), baron de Bornhem, agent diplomatique espagnol, 54, 10; 58, 1; 62, 10, 25; 76, 25; 89, 10; 92, 25; 166, 10; 340, 15; 428, 1; 662, 5.
- COLOMA. Voir Brizeno y Coloma.
- COMINES (La ville de), en Flandre occidentale, 3, 1.
- CONDÉ (Le prince de), Louis de Bourbon, 24, 25; 28, 5, 15; 37, 25; 38, 15; 49, 1, 5; 56, 25; 67, 5; 72, 1; 91, 10; 162, 20; 163, 5; 168, 5; 169, 15, 25; 171, 10; 189, 15; 239, 5; 240, 5, 20; 241, 1, 10; 243, 15, 25; 249, 15; 250, 10, 20; 251, 10, 15; 258, 10; 273, 30; 276, 15; 277, 20; 279, 10, 25; 288, 10, 15; 290, 25; 291, 1, 15; 292, 25; 293, 30; 294, 25; 295, 10; 296, 10; 299, 20, 25; 301, 10, 20; 302, 5, 15; 304, 1, 5, 10, 15; 305, 15, 20; 306, 1; 307, 10; 309, 1, 5, 10, 25, 30; 310, 25; 311, 5, 10, 15, 25; 312, 5; 315, 1, 25; 316, 15, 20; 321, 10; 328, 25; 332, 10; 333, 1, 15; 338, 30; 341, 5; 343, 15, 25; 344, 20; 349, 10; 350, 15; 351, 15; 354, 1; 358, 5, 20; 359, 10, 30; 361, 20; 362, 5, 10; 364, 10, 15; 365, 10; 366, 20, 25; 367, 25; 368, 5, 10, 25; 371, 1, 5; 372, 10, 15, 20, 25; 373, 1; 374, 5, 10; 377, 30; 378, 15; 390, 20; 391, 5, 10; 393, 25; 398, 25; 403, 10; 404, 1, 25; 405, 15; 406, 20, 25; 407, 25, 30; 408, 1, 5, 10, 15, 20; 409, 15, 20; 410, 10, 15, 25; 411, 15; 413, 15; 414, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 416, 20; 418, 10, 15; 420, 1, 5, 20; 421, 1; 425, 35; 426, 5, 15, 25; 428, 15, 20; 431, 1, 10; 434, 10, 20; 435, 15, 30; 436, 1, 5, 20; 442, 5; 444, 5; 445, 15; 447, 25; 448, 15; 451, 25; 453, 10; 454, 20; 455, 1, 5; 459, 20; 460, 5; 461, 10, 20; 463, 10, 15, 20; 464, 1, 10, 15, 25; 465, 20; 467, 10, 15; 468, 15, 20, 25; 470, 1, 5, 10, 15; 471, 10, 15, 20; 472, 20; 473, 10; 474, 1, 5, 10, 20; 476, 10; 478, 5; 479, 5; 483, 15, 20; 484, 20; 485, 25; 486, 1, 20; 487, 1, 5, 20; 488, 1; 490, 10; 492, 10, 15, 20, 25, 30; 493, 5, 10; 496, 10; 499, 10; 500, 20; 507, 10; 517, 15, 25; 518, 5, 15; 519, 15, 20; 520, 1, 15, 25; 521, 20, 25; 535, 20; 536, 15, 20; 541, 20; 545, 10; 556, 5; 557, 30; 562, 1, 5, 25; 567, 5; 570, 15; 574, 5, 15; 580, 1, 5; 586, 10, 15, 20, 25; 593, 15; 604, 5; 610, 1; 617, 15; 623, 25; 624, 20, 25; 625, 10; 637, 5, 10, 25; 641, 1; 655, 30; 662, 1, 5; 666, 20.
- CONDÉ (Juan de), official de la veedorie espagnole, 644, 25; 661, 20.
- CONDÉ (La ville de), aujourd'hui en France, 149, 25; 504, 1, 5; 506, 1; 510, 20; 518, 10; 522, 15; 525, 25; 551, 10; 552, 5, 15; 553, 10, 15; 554, 10, 15; 557, 30; 635, 1; 787, 25; 815, 15.

- CONDÉ (Le prévôt de), résident liégeois, 724, 5.
- CONFLANS (Le marquis de), 661, 30; 689, 20.
- CONJUWHEEL (Martine), 220, 25.
- CONSEIL DE L'AMIRAUTÉ (Le), établi à Bruxelles, les sièges de l'Amirauté, 230, 10; 284, 20; 348, 20; 387, 25; 548, 25; 703, 10, 15; 714, 20; 717, 25; 722, 10; 729, 15; 737, 15; 759, 15; 803, 10; 804, 1.
- CONSEIL D'ÉTAT (Le), à Bruxelles, 12, 1; 43, 15; 61, 20; 70, 10; 96, 10, 25; 106, 20; 121, 15; 134, 20, 25; 153, 30; 180, 15; 182, 25; 224, 25; 231, 15; 245, 15; 265, 15, 25; 283, 10; 317, 5, 15; 325, 15, 25; 329, 10; 348, 25; 354, 25; 369, 5; 383, 10, 25, 30; 384, 1, 5; 393, 5; 395, 10, 15; 423, 1; 435, 1; 450, 5; 455, 5; 469, 5; 473, 20, 25; 485, 15; 488, 30; 516, 15; 533, 10; 552, 20; 585, 1; 605, 5, 10; 618, 20; 623, 1; 633, 25; 634, 1; 637, 20; 640, 10; 643, 1; 645, 1, 10; 647, 20; 658, 10; 667, 10, 15; 669, 15, 30; 681, 15; 702, 10, 20; 708, 10; 712, 10; 751, 30, 35; 753, 1; 759, 10; 760, 5; 764, 10; 775, 20, 30; 776, 1, 25; 778, 1; 796, 25; 802, 5; 803, 1; 812, 30.
- CONSEIL D'ÉTAT ESPAGNOL (Le), établi à Madrid, les Jointes d'État, la Secrétaire d'État, 2, 5; 3, 25, 30; 4, 1; 5, 5, 10, 20; 6, 1, 5; 10, 20; 11, 20; 22, 1; 29, 10, 15, 20; 30, 1, 10, 25, 30; 38, 20, 25; 45, 20; 61, 15; 68, 20, 25; 96, 15; 107, 1; 125, 20; 127, 10; 136, 1; 146, 10; 150, 20; 151, 5; 154, 1, 25; 157, 35; 173, 1; 186, 15; 193, 15, 20; 204, 10, 15; 274, 20; 275, 1, 5; 284, 5; 286, 5; 294, 15; 334, 1, 5; 340, 15; 347, 20, 25; 386, 25; 387, 1; 396, 10, 15; 405, 20; 407, 15; 412, 1, 5, 10, 20; 415, 15; 417, 10; 419, 1, 5; 421, 20; 422, 15, 20; 440, 25; 441, 5; 445, 5, 10, 20; 456, 5, 10; 457, 5, 10; 460, 20; 461, 1; 465, 1; 471, 1, 5; 473, 25; 479, 15, 25; 491, 10, 15; 499, 20, 25; 500, 15; 507, 1; 514, 10; 519, 5; 529, 15; 533, 10; 535, 1; 550, 10, 15; 558, 1, 5, 10; 559, 20; 566, 20; 568, 1; 569, 1; 574, 25; 645, 1, 5, 10; 648, 25; 649, 10; 654, 1; 660, 1; 668, 20; 669, 1; 670, 20, 25; 672, 10, 20; 682, 1; 685, 5; 697, 20; 702, 1, 25; 704, 1; 723, 10; 724, 1; 732, 20, 25; 735, 20; 736, 1; 740, 1; 746, 20; 751, 10; 756, 1, 15, 20; 762, 1, 5; 769, 25; 787, 1; 810, 1, 5, 25; 811, 15.
- CONSEIL PRIVÉ (Le), établi à Bruxelles, 13, 25; 17, 1; 33, 25; 43, 15; 68, 25; 70, 10; 105, 30; 106, 20; 127, 10; 134, 15; 153, 30; 160, 30; 180, 10, 15; 181, 1, 25, 30; 182, 25; 203, 5, 10; 223, 25; 245, 15; 256, 15; 267, 30; 272, 10, 15, 20; 281, 25; 282, 1; 285, 1; 290, 15, 25; 292, 15; 293, 20; 312, 10; 324, 15; 325, 25; 337, 5; 340, 5, 10; 342, 1, 5; 348, 5, 25; 351, 30; 352, 5; 354, 25; 356, 5; 363, 1, 5, 10; 373, 15; 374, 25; 376, 15, 20, 25; 377, 15; 384, 15; 401, 10, 15; 402, 15; 413, 10; 424, 5, 20; 427, 25; 453, 20; 457, 10, 20; 469, 15; 482, 5; 488, 30; 489, 15; 491, 1; 516, 15; 529, 30; 536, 15; 537, 10; 540, 5; 546, 10; 549, 10; 554, 20; 556, 25; 561, 25; 570, 25; 574, 10, 20; 581, 10, 20; 587, 20; 605, 10, 15; 627, 25; 633, 5, 10, 15, 30; 636, 5; 638, 10; 644, 20, 30; 646, 5, 20; 648, 5; 649, 1, 10, 15; 655, 25; 659, 10; 667, 15; 668, 20; 669, 1, 5, 15; 670, 1, 15; 673, 20; 675, 15, 20; 680, 25; 690, 10, 15; 694, 30; 701, 20; 702, 10; 712, 1, 20; 717, 10; 720, 1; 724, 10; 757, 25; 773, 10; 784, 25; 788, 15; 793, 20; 795, 25; 796, 25; 797, 10; 798, 5; 816, 25.
- CONSEIL DES FINANCES (Le), établi à Bruxelles, 17, 5; 21, 25; 24, 15; 38, 10; 39, 1, 20; 43, 15; 45, 10; 46, 20; 47, 1, 5; 54, 1; 57, 10; 75, 5; 84, 25; 96, 10, 25; 126, 30; 134, 25, 30; 135, 30; 160, 20; 185, 20; 190, 25; 193, 15; 198, 5; 203, 5, 10; 220, 1, 20; 224, 5, 20, 25; 234, 1, 5; 235, 15, 30; 236, 15, 30; 265, 20; 266, 30; 270, 25; 271, 20, 25, 30; 285, 1; 289, 1; 295, 5; 297, 10, 20; 312, 10, 15, 20; 328, 15; 335, 10; 337, 20; 346, 20, 30; 351, 1, 5; 362, 25; 369, 5; 395, 1; 400, 30; 403, 1; 409, 25; 412, 1; 438, 1; 441, 15; 449, 20; 472, 1; 479, 25; 482, 15; 483, 1; 493, 15; 498, 10, 30; 507, 10; 511, 10; 512, 25; 513, 1; 516, 10; 518, 30; 519, 1, 25; 523, 15; 526, 5, 20; 532, 5, 25; 533, 1, 5, 10; 538, 30; 540, 5; 545, 25, 30; 549, 5; 562, 1; 574, 20; 654, 25; 657, 20, 25; 659, 10; 662, 10, 15; 664, 20; 677, 5, 20; 698, 15; 709, 20; 711, 1, 20; 713, 10; 725, 20; 729, 5; 744, 1; 757, 25; 759, 5; 764, 15; 780, 15; 781, 1; 784, 15, 25; 788, 15, 20; 792, 25; 795, 25; 797, 10; 805, 15, 20.
- CONSEIL DES FINANCES ESPAGNOL (Le), à Madrid, 152, 25; 225, 5; 379, 10; 744, 1.
- CONSEIL DE GUERRE ESPAGNOL (Le), à Madrid, 142, 10; 336, 5; 437, 1; 693, 5; 703, 5, 10; 809, 10.
- CONSEIL SUPRÊME DE FLANDRE (Le), établi à Madrid, 5, 20; 6, 1, 5; 12, 1; 21, 15, 20, 25; 22, 1; 29, 25; 33, 20; 38, 20; 45, 20; 61, 20; 63, 10; 84, 1, 10; 87, 25; 96, 15; 107, 1; 111, 5, 10; 113, 10; 150, 20; 151, 5, 10, 15; 186, 15; 188, 15; 190, 25; 195, 1; 202, 20, 25; 214, 1, 5; 227, 10; 229, 1, 5; 257, 15; 260, 35; 271, 5, 10; 275, 5; 283, 1, 5, 10, 20; 284, 1, 5; 288, 20; 294, 15; 295, 1; 298, 10; 307, 25; 320, 25; 322, 10; 323, 1, 5; 326, 1, 5; 334, 10; 335, 5; 337, 5; 339, 25;

340, 15; 346, 20; 349, 20; 351, 1; 352, 1; 355, 10; 356, 1; 358, 25; 359, 25; 362, 25; 365, 5; 369, 5, 15; 370, 1, 5; 375, 20; 379, 1; 384, 10; 386, 20; 409, 25; 412, 5, 10, 15; 413, 1; 422, 25; 465, 10; 491, 10; 498, 30; 502, 25; 507, 1; 509, 10; 514, 10; 518, 30; 519, 1; 523, 15, 20; 526, 10; 529, 20; 532, 5; 533, 10; 534, 25; 535, 1; 536, 20; 545, 30; 546, 10; 549, 1, 5; 558, 5, 10, 15; 559, 20; 566, 20; 568, 5, 15; 569, 1, 20; 570, 1; 583, 20; 589, 15; 591, 15; 599, 15; 601, 5; 605, 20; 607, 15, 20; 621, 1; 623, 1; 633, 20; 634, 25; 636, 1, 5; 640, 20; 642, 25; 643, 25; 645, 5, 10; 646, 15; 647, 1, 10, 15; 648, 25; 649, 15; 660, 25, 35; 661, 25; 668, 1, 20; 669, 15, 30; 670, 10, 20, 25; 672, 20; 674, 15, 20; 678, 15; 681, 15; 682, 5, 10, 30; 685, 25, 35; 688, 5, 10; 689, 5; 690, 5; 691, 5; 697, 20; 698, 25; 699, 5; 700, 20; 702, 1; 704, 1; 705, 1; 707, 5; 709, 1, 10, 20, 30; 711, 1; 723, 10; 726, 20; 732, 1; 739, 5; 746, 20; 750, 1; 755, 20; 757, 25; 765, 5, 20; 768, 20; 771, 15; 780, 5; 781, 15, 20, 30; 790, 10, 15; 791, 5, 10, 15; 792, 35; 798, 20; 799, 1, 5, 10, 30; 800, 10; 801, 30; 805, 5, 20, 25, 30; 806, 1, 5, 10, 15; 809, 10.

CONSTANTINOPLE (La ville de), en Turquie, 70, 25.

CONTARINI (N.), ambassadeur vénitien, 149, 15; 172, 10.

CONTI (Le prince de), gentilhomme français, 24, 25; 115, 5; 162, 20; 168, 5; 169, 15.

CONTRERAS (Juan Fernandez de), officier espagnol aux Pays-Bas, 373, 25.

CONTRERAS (Pablo de), amiral espagnol, 502, 10, 15.

CONTRERAS. *Voir* Herмосilla y Contreras.

CONTRERAS. *Voir* Prado y Contreras.

CONTRERAS. *Voir* Ruiz de Contreras.

COOL (Guillaume), prieur d'Hanswyck, 717, 25, 35.

COOLS (Jean), sujet hollandais, 318, 30; 430, 20.

COPENHAGUE (La ville de), au Danemark, 419, 1; 636, 25.

CORDOBA (Luis Fernandez de), président de Saint-Domingue, 277, 1.

CORDOBA (Marina Fernandez de), officier de marine, 526, 1.

CORDOBA (Miguel de), officier de l'armée des Pays-Bas, 634, 20; 678, 35; 689, 25.

CORET (Jean-Jacques), natif de Saint-Ghislain, 110, 35.

CORNEUX (L'abbaye de), en Bourgogne, 704, 35; 712, 10; 728, 35; 740, 10.

CORONEL (Augustin), 728, 35; 729, 20.

CORONEL (Pascal Lopez), docteur, 454, 30.

CORREAS (Juan), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 470, 25.

CORRETO (Le marquis de), gentilhomme espagnol, 322, 30.

CORSWAREM (François de), lieutenant-colonel, 228, 30; 260, 20; 595, 25.

CORTES (Jacinthe), capitaine de cavalerie, 431, 30.

COSTA QUIROGA (Louis), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 529, 25.

COTANEO (Francisco), agent de l'Ordre teuto-nique à Rome, 220, 30.

COTERA (Pedro de la), gouverneur de la Gueldre, 220, 25.

COTINTON (Francisco), diplomate anglais, 130, 10, 15, 20; 131, 1; 137, 10; 148, 5; 150, 5; 236, 1.

COUPIGNIES (Le comte de), Claude d'Ognies, 228, 35; 257, 25.

COURLANDE (Le duc de), 475, 20; 789, 5; 793, 10.

COURTEVILLE (José de), garde des sceaux des Pays-Bas, 711, 25.

COURTIN (Le conseiller), agent de Louis XIV, 792, 5.

COURTRAI (La ville de), en Flandre, 27, 15; 65, 5, 15; 66, 1, 15; 67, 5; 88, 30; 689, 25; 803, 35.

COXIE (Michel), conseiller au Conseil privé et au Conseil suprême, 413, 5, 25; 423, 5; 646, 15; 674, 20; 690, 10.

COXIE (Susanne de), veuve d'officier, 782, 35.

COYABA (Marc), maître de camp espagnol de l'armée des Pays-Bas, 529, 30.

CRATZEMPACH Y ANGELATE (Le secrétaire), agent bavarois, 655, 25; 689, 25, 35; 784, 10.

CRÈTE (La), île grecque, 75, 30.

CREUSEN (André), évêque de Ruremonde, puis archevêque de Malines, 540, 25; 609, 20; 632, 5; 633, 20; 645, 5; 647, 20; 724, 10, 15.

CRÈVECŒUR (Le baron de), gouverneur d'Avesnes, 52, 5.

CRILS (Hrosnata), abbé de Tongerlo, 792, 15.

CPIVELLI (Sébastien Henri), colonel, agent diplomatique espagnol, 329, 1.

CROISSY (Le seigneur de), agent français, 243, 35; 249, 10; 259, 25; 260, 10.

CROMWELL (Olivier), protecteur de la république anglaise, 174, 15; 401, 1; 432, 15; 444, 20; 453, 1; 455, 1; 456, 25; 457, 1; 458, 5; 459, 5; 466, 1; 474, 15; 490, 5; 508, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 512, 1, 5; 519, 10; 520, 5; 524, 1; 525, 20; 527, 5, 15, 25; 528, 1; 529, 1, 5; 530, 20; 531, 15, 25; 534, 1; 538, 10; 541, 25; 544, 1, 15; 545, 5, 10; 547, 5, 15; 553, 20; 580, 25; 590, 10; 594, 10; 600, 5; 614, 25; 618, 1, 10; 626, 20; 636, 25; 664, 30.

CROMWELL (Richard), fils du précédent, 636, 25; 639, 15.

CROONENDAEL (Henri de), receveur général des finances des Pays-Bas, 373, 20.

CROONENDAEL (N.), secrétaire d'Etat des Pays-Bas, 761, 1.

CROY (Alexandre). *Voir* le prince de Chimay.

CROY (Charles-Alexandre de). *Voir* le duc de Havré.

CROY (Claude de), baron de Clarque, 431, 20; 474, 25.

CROY (Diego Félix de), marquis de Falcès, 780, 25.

CROY (Eustache de), évêque d'Ypres, 19, 20.

CROY (Eustache de). *Voir* le comte du Rœulx.

CROY (Jean de), 780, 25.

CROY (Joseph de), duc de Havré, 805, 30; 814, 25.

CROY (Philippe, comte de), 514, 25.

CRUNCKELMAN (Edmond), auditeur à la Chambre des Comptes, 180, 25.

CRUTZEMPACH (Gaspar), officier, 403, 15.

CRUTZEN (Jean), archidiacre de Cambrai, 178, 1.

CUEVA (Alonso, cardinal de la), ambassadeur d'Espagne à Rome, 226, 1.

CUEVA (Martha de la), veuve du capitaine Garcia de Herrera, 318, 25; 322, 25.

CUEVA (Martin de la), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 454, 25.

CUEVA Y SILVA (Antonio de la), lieutenant général de cavalerie, 110, 30; 300, 30; 561, 25; 631, 5.

CULEMBOURG (N.), sujet hollandais, 430, 20.

CURIMENTE Y NECOLALDE (Vincent), maître de camp espagnol en service aux Pays-Bas. *Voir* Zurimente.

CUSANCE (Béatrix de), 259, 15; 474, 25; 565, 15, 20; 678, 15.

D

DAELHEM (La place de), dans la province de Liège, 252, 25; 320, 5; 509, 15.

DAGA (Susanne), 373, 25.

DAMANT (Nicolas), chancelier de Brabant, 605, 1.

DAMMARTIN, localité française, 350, 20.

DAMME (Le gouverneur de). *Voir* le baron de Camargo.

DAMPVILLERS (La place de), aujourd'hui en France, 249, 10; 259, 5; 262, 1.

DANDELLOT (Charles), Bourguignon, 153, 25; 160, 20.

DANDELLOT (N.), roi d'armes des Pays-Bas, 792, 20.

DANEELS (Jean-Baptiste), 751, 20.

DANEELS (Philippe), écoutète de Malines, 814, 25.

DANEMARK (Le), dans l'Europe septentrionale, les Danois, 99, 20; 120, 30; 145, 10; 318, 5; 419, 1; 437, 25; 592, 10; 639, 10; 658, 15, 20; 754, 20; 757, 30; 791, 20.

DANEMARK (Le roi de), Frédéric III, 589, 1; 737, 10, 25.

DANIEL (Patricio), maître de camp en service aux Pays-Bas, 171, 25.

DANSAERT (François), habitant d'Anvers, 697, 10.

DARGNY (?), localité, 474, 20.

DARIAS DE SAAVEDRA (Fernand), colonel espagnol en service aux Pays-Bas, 254, 25; 280, 20.

DARMSTADT. *Voir* Hesse Darmstadt.

DARMSTADT (Le baron de), 33, 25; 57, 30; 182, 30; 203, 15.

DAVALOS (Vincent), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 529, 25.

DAVALOS. *Voir* Toledo y Davalos.

DAVILA (Jean-Baptiste), religieux espagnol, 454, 35.

DAVILA-OREGON (Fernando), sergent-major espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 25.

DAVILA Y GUZMAN (Alonso), gouverneur des Canaries, 767, 25; 768, 20.

DAVILA Y GUZMAN (Francisco), 767, 30.

DESCHOTIERS. *Voir* Haugonert Deschotiers.

DESQUIEN (Jean), natif d'Ypres, 792, 15.

DEULÉMONT (La place de), en France, 11, 1, 5.
 DEVILLERS (L.), 263, 25.
 DEXALLAR (Joseph), gentilhomme catalan, 391, 25.
 DEZA (Francisco), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 34, 5; 57, 30; 99, 30; 442, 1; 454, 35; 474, 30; 475, 30; 490, 25; 491, 20.
 DIAZ (Antonio), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 342 30.
 DIAZ (Mathias), soldat espagnol, 676, 25.
 DIAZ (Rodrigo Gomez), financier établi à Anvers, 767, 25.
 DIAZ. *Voir* Melgar y Diaz.
 DIAZ RAMON (André), contador espagnol en service aux Pays-Bas, 280, 35; 550, 5.
 DIELEN (Jean), envoyé du duc de Courlande, 789, 5; 793, 10.
 DIEPPE (La ville de), en France, 163, 10; 169, 10.
 DIJON (La ville de), en Bourgogne, 774, 25.
 DINANT (La ville de), dans la province de Namur, 250, 30; 251, 5; 293, 1, 5; 304, 25; 442, 10, 20; 682, 20; 687, 15; 695, 1; 773, 10; 774, 15; 784, 30; 785, 15; 807, 10.
 DIXMUDE (François de), de Valenciennes, 552, 15.
 DIXMUDE (La ville de), en Flandre; le gouvernement de la ville, 6, 25; 11, 10, 15; 14, 5; 16, 25; 17, 5, 10, 20; 18, 10, 15; 19, 10, 15; 20, 1, 5, 10, 25; 21, 1; 22, 10; 108, 10. — Le gouverneur. *Voir* Balthasar Mercader.
 DÔLE (La ville et le Parlement de), en Bourgogne; la Chambre des Comptes, 58, 20; 64, 5; 79, 1; 94, 1; 181, 1; 203, 5; 232, 1, 5; 290, 20; 305, 30; 308, 30; 325, 15, 25; 342, 1, 5; 363, 5; 403, 30; 418, 5, 25; 485, 10; 501, 10; 514, 25; 607, 15; 635, 20; 641, 25; 643, 25; 676, 25; 692, 20; 701, 5; 702, 5; 704, 10; 710, 20; 712, 10; 721, 1; 738, 25; 740, 40; 742, 5; 751, 15; 758, 15, 20, 30; 760, 10; 768, 15, 25; 769, 10; 779, 1; 792, 20, 30, 35; 795, 5; 802, 25. — L'Université, 813, 20; 814, 30.
 DOMER (Rodrigo), candidat au consulat espagnol de Hollande, 88, 30.
 DOMINICAÏNS (Les), ordre religieux, 98, 30; 321, 5; 376, 10; 457, 15; 475, 35; 678, 25.
 DONCKER (Guillaume de), échevin de La Haye, 88, 30.
 DORDRECHT (La ville de), en Hollande, 484, 15.
 DORÉ (Antoine), abbé de Fauvernay, 792, 20.
 DORÉ (Le Dr), médecin de Don Juan, 634, 35.
 DORIS PACHECO (Philippe), financier, 92, 20, 25.
 DORQUI (Juan Paulo), banquier établi à Anvers, 9, 25.
 DOU (Jean), marchand de Leyde, 564, 25.
 DOUAI (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 1, 10; 6, 10, 20; 7, 1, 10, 15; 8, 1, 5, 15, 25; 9, 15; 10, 1; 52, 1; 60, 15; 274, 1; 275, 15; 344, 15; 465, 15; 493, 5; 778, 25.
 DOUVRES (Le port de), en Angleterre, 313, 10.
 DOWNS (La rade de), en Angleterre, 512, 5.
 DRAMELAY (Le baron de), conseiller au Parlement de Dôle, 33, 25; 52, 5; 118, 25; 143, 25; 195, 20; 308, 30; 337, 20; 341, 20; 383, 10; 415, 10, 449, 20; 529, 30.
 DRAÏX (Drex), capitaine hollandais, 277, 1.
 DUFOUR (Pierre), aîné de l'armée des Pays-Bas, 661, 25.
 DUMÉNIL (Antoine), amiral, 689, 35.
 DUNCANAN (La ville de), en Grande-Bretagne, 174, 20.
 DUNES (L'abbaye des), en Flandre, 640, 10; 727, 10; 757, 25; 758, 10.
 DUNKERQUE (La ville et le port de), aujourd'hui en France, 55, 5; 220, 15; 259, 10; 287, 10, 15, 20; 321, 25; 324, 20; 327, 25; 331, 5, 15, 20; 332, 25; 333, 10; 343, 20, 25; 345, 5; 351, 20; 352, 5; 353, 1, 5; 354, 1, 5, 10; 355, 20; 356, 15; 357, 15; 361, 15; 373, 5, 10; 374, 20; 379, 25; 411, 20; 430, 35; 437, 30; 441, 10; 454, 25; 460, 15; 497, 1; 506, 10; 519, 5; 527, 10; 535, 10; 548, 1; 563, 25; 578, 5; 579, 1, 5; 580, 1, 10; 581, 1; 582, 15; 583, 5, 10, 20; 586, 5; 618, 1; 658, 20; 662, 25; 664, 5; 665, 1, 20; 667, 1; 674, 30; 675, 25; 677, 1; 699, 20; 700, 20; 706, 1; 708, 15; 714, 5; 718, 5; 726, 5; 730, 5, 10, 25; 734, 15, 20; 738, 1; 741, 1; 743, 20; 744, 10, 15, 25; 745, 5; 746, 15, 25; 750, 20; 751, 5, 25; 754, 15. — Le gouverneur anglais de Dunkerque. *Voir* Milord Rutherford.
 DURAS (Marie), baronne de Berlo, 403, 30.
 DURAS. *Voir* Oyenbrugge de Duras.
 DURCAN (Maurice), chapelain militaire, 689, 25.
 DURSEN (Jean-Antoine), habitant de Valenciennes, 552, 10.
 DUSSELDORFF (La ville de), en Allemagne, 292, 20; 390, 5.
 DYCK (Jacques van den), doyen de Termonde, 768, 30.

E

Ebre (L'), fleuve espagnol, 170, 20.
 ECOSSAIS (Les), l'Ecosse, 89, 15; 137, 20; 145, 10; 174, 25; 236, 5; 411, 5; 529, 1; 639, 15; 737, 20.
 EFREN (Guillaume, comte de), 475, 25.
 EDE (Henri van), conseiller au Conseil de Brabant, 19, 25.
 EGGENBURG (Le prince d'), 330, 10.
 EGMONT (Albert d'), doyen de Notre-Dame à Cambrai, 803, 35.
 EGMONT (Le comte d'), prince de Gavre, 39, 1; 151, 10; 195, 10; 463, 30; 529, 20; 541, 30; 555, 20; 643, 30; 654, 10; 660, 15; 677, 25; 685, 30; 704, 10; 751, 10.
 EGMONT (La Maison d'), 529, 20; 555, 20.
 ELBOEUF (Le duc d'), gentilhomme français, 115, 5; 404, 25; 409, 10; 417, 5.
 ELÉONORE, impératrice d'Allemagne, 276, 15; 290, 1.
 ELSIUS (Sibert), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 515, 25; 529, 25; 634, 20.
 ENGHÏEN (Le duc d'), prince de Condé, 570, 15; 586, 10, 30; 587, 1.
 ENGHÏEN (La ville et le bailliage d'), en Hainaut, 66, 30; 467, 10. — Le couvent de la Conception, 678, 15; 710, 30.
 ENNETIÈRES (Philippe-François d'), conseiller d'Etat, trésorier général des Finances, 317, 10; 322, 20; 342, 10, 25; 383, 10; 453, 20; 478, 5; 489, 15; 710, 35; 715, 5; 718, 20; 728, 25; 748, 20, 25; 749, 30; 762, 20, 25; 765, 25.
 ENQUEFORT (Adrien, baron de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 109, 25; 565, 20, 25.
 ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE (L'), région belge, 483, 15; 493, 5; 666, 5, 10; 681, 1; 694, 10, 15.
 EPERNON (Le duc d'), gentilhomme français, 115, 30; 418, 10.
 ÉPHÈSE (L'archevêque d'). *Voir* Diego de la Torre.
 EPINOY (Les princes d'), Guillaume et Alexandre-Guillaume de Melun, 39, 5; 151, 10; 264, 1; 677, 25; 678, 20, 25; 685, 25; 686, 25; 698, 20; 700, 25; 780, 20, 25.
 ERCAMP (L'abbé d'), 710, 40.
 ERFURT (La ville d'), en Allemagne, 808, 25.
 ERQUICIA (Pedro de), fonctionnaire espagnol en service aux Pays-Bas, 254, 25; 261, 30; 792, 25.
 ERNEST, archiduc d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, 10, 15, 25; 12, 1.
 ERSBERCK (Le baron d'), grand trésorier de la cathédrale de Trèves, 812, 5.
 ESCAUT (L'), 261, 25; 346, 5, 10; 365, 30; 388, 20; 467, 10; 504, 5; 518, 15; 565, 5; 601, 1, 20; 660, 15.
 ESCOLLAR (Joseph), gentilhomme catalan, 182, 35; 220, 30.
 ESCOLEDO. *Voir* Gallo d'Escoledo.
 ESCORZA (Catherine), veuve, 261, 30.
 ESCOVEDO (Henriquez Diego), officier espagnol, 342, 35; 439, 15.
 ESCRIVER (Lorenzo de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 634 30.
 ESPALLART (Guillaume), commis de l'audience générale de l'armée, 92, 30.
 ESPINOSA (Antonio de), médecin de la place forte d'Anvers, 109, 25; 132, 20.
 ESPINOSA (Diego de), sergent-major espagnol, 475, 25; 717, 20.
 ESPINOSA. *Voir* Montero de Espinosa.
 ESTAIRES (La ville d'), aujourd'hui en France, 80, 20, 25; 275, 10.
 ESTRADES (Le marquis d'), ambassadeur de France à Londres, 744, 10, 15, 20.
 ESTRADO (Diego d'), lieutenant général de l'artillerie, 740, 25.
 ESTRAMADURE (L'), région de l'Espagne, 117, 1; 141, 10; 732, 1; 736, 10.
 ESTRANGÈRE (M. d'), Français, 564, 5.
 ETAMPES (La ville d'), en France, 338, 20, 25.
 EVEBACH. *Voir* Zweyer de Ewebach.
 EVERARD (Nicolas), colonel de cavalerie, 768, 35.
 EVRART (Claude), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 652, 25.
 EYCKEL (Marie-Éléonore d'), 263, 25.
 EYCKEN (Jean-Antoine van der), seigneur d'Hoogvorst, 128, 1, 5.

F

FABER (Le maréchal), gouverneur de Sedan, 683, 20; 684, 1.
 FAILLE (N. de la), président du Conseil de Flandre, 384, 15.
 FALCES (Le marquis de). *Voir* Diego de Croy.
 FALCES (La marquise de). *Voir* Anne-Marie de Peralta.
 FARNÈSE (Alexandre), prince de Parme, 564, 25; 570, 15.
 FARROL (Conel), Irlandais, 628, 30; 634, 25; 643, 15, 30.
 FARROL (Louis), Irlandais, 628, 30; 634, 25; 643, 15, 30.
 FAUCHÉ (Jacques), archevêque de Besançon, 701, 25; 702, 5.
 FAULCONNIER (Albert-Philippe), 792, 15.
 FAULCONNIER (Nicolas-François), frère du précédent, 792, 15.
 FAULE (Le seigneur de). *Voir* Louis de Provane.
 FAULX (Le baron de), ministre du prince-évêque de Liège, 298, 25.
 FAUQUEMONT (La place de), dans le Limbourg hollandais, 252, 25; 320, 10; 509, 15; 643, 25.
 FAUREGE (Juan), lieutenant-colonel, 751, 30.
 FAUVERNEY (L'abbaye de), en Bourgogne, 792, 20, 30.
 FAY (Le seigneur de). *Voir* Jacques de la Pierre.
 FÉLIN (Anne), fille du suivant, 99, 25; 200, 25.
 FÉLIN (Humbert), Bourguignon, 99, 25; 200, 25.
 FEO. *Voir* Franco y Feo.
 FERDINAND III, empereur d'Allemagne, 1, 10; 3, 20; 6, 10; 15, 15, 20; 24, 25; 27, 25; 28, 25; 29, 20; 31, 20; 32, 10; 35, 1; 36, 5, 10; 40, 10, 15; 41, 20; 47, 10, 15, 25; 48, 1, 5, 10, 15; 54, 10; 57, 15; 59, 25; 60, 1, 10; 64, 20; 72, 20; 79, 15; 82, 5; 83, 30; 88, 20; 91, 5; 94, 15; 95, 5; 96, 20; 99, 10; 101, 1; 102, 10; 110, 20; 112, 25; 113, 15; 122, 15; 129, 20, 30; 133, 15; 153, 25; 169, 20; 188, 10; 206, 10; 212, 30; 226, 15; 227, 15, 20, 25; 234, 15, 30; 235, 1, 20; 237, 1; 239, 1, 5; 247, 25; 248, 30; 249, 5, 25; 260, 15; 268, 25; 278, 20, 25; 280, 1; 326, 5; 330, 30; 342, 30; 349, 1; 382, 15; 385, 25; 390, 20, 30; 391, 15, 20; 392, 5, 15, 20; 396, 5, 10, 15; 397, 20; 426, 10; 431, 10; 438, 15; 440, 15; 447, 35; 448, 5, 30; 450, 25, 30; 495, 5; 510, 25; 525, 1, 5; 529, 1, 15; 530, 10, 25; 532, 20; 537, 5; 546, 20; 745, 1; 763, 15.
 FERDINAND-CHARLES, archiduc d'Autriche, 334, 20.
 FERDINAND D'ESPAGNE, Cardinal-Infant, gouverneur général des Pays-Bas, 2, 10; 5, 10; 10, 25; 20, 1; 32, 20, 30; 45, 25; 48, 1; 73, 30; 81, 5; 126, 25; 160, 25; 178, 1; 213, 20; 270, 5; 286, 1; 306, 15; 307, 1; 320, 20, 25; 336, 20; 341, 20; 401, 25; 534, 30; 535, 1; 590, 15; 686, 5; 729, 5; 787, 10; 814, 25.
 FERNANDEZ (Gabriel), 689, 25.
 FERRERE (La ville de), 81, 5.
 FERREYRA (Domingo), capitaine d'infanterie espagnole, 431, 30; 505, 10; 529, 30; 541, 25; 548, 5.
 FERROL (Le), port espagnol, 665, 30.
 FEYSOTE (Francisco), agent espagnol en Irlande, 26, 1; 87, 20; 415, 30; 454, 35.
 FIENNES (Charles de), bailli de Bruges, 178, 15.
 FIERLANT (Simon de), conseiller au Grand Conseil de Malines et au Conseil suprême, 644, 15; 757, 25; 765, 20; 778, 1; 780, 10.
 FIÉVÉ (Thomas-François), ingénieur, 754, 25.
 FIGALEZ (Juan de), capitaine, 792, 30.
 FIGUEROA. *Voir* Guerra y Figueroa.
 FIMES (La ville de), en France, 199, 10; 210, 5.
 FINALTI (Jean-Pierre), musicien de la chapelle de Léopold-Guillaume, 30, 25, 30.
 FINIA (François-Ignace), secrétaire du Conseil d'État, 765, 15.
 FINIA, Saxon, secrétaire du Conseil d'État, 728, 40; 740, 25; 765, 15; 768, 25; 814, 25.
 FLAMENGRIE (La place de), aujourd'hui en France, 287, 10; 288, 1.
 FLANDRE (La), dans le sens de Pays-Bas en général, *passim*; la province de Flandre, 5, 25; 11, 15; 17, 15; 65, 1; 72, 1; 75, 30; 153, 25; 262, 15; 275, 20; 323, 20; 324, 1, 30; 333, 1; 344, 5; 351, 20; 357, 15; 398, 25; 426, 30; 460, 10; 468, 1; 472, 5; 477, 25; 481, 1; 486, 10; 493, 15; 499, 20; 518, 20; 520, 1; 553, 25; 560, 15, 20, 25, 30; 561, 5; 641, 20; 658, 20; 672, 10; 693, 20; 703, 10, 15; 706, 10; 710, 40; 713, 5; 718, 5; 726, 1; 729, 10; 738, 20; 749, 5; 752, 25; 758, 10; 771, 1; 788, 10; 815, 5. — Le Conseil de Flandre, 105, 30;

384, 15; 561, 1, 5; 582, 5; 585, 20; 613, 10; 730, 20. — Les États de Flandre, 343, 15; 353, 1, 5; 364, 25; 384, 20; 396, 25; 430, 15; 431, 5; 525, 20; 560, 15; 700, 10.
 FLESSINGUE (La ville de), en Hollande, 187, 10; 252, 25.
 FLINES (L'abbaye de), en France, 592, 20.
 FLOBECO (La ville et le bailliage de), en Hainaut, 66, 30; 364, 5.
 FLODORPH (Le comte de), Hollandais, 252, 25.
 FLOREFFE (L'abbaye de), dans le Namurois, 778, 20; 782, 20.
 FLORES. *Voir* Molano y Flores.
 FOISOT (François), conseiller au Parlement de Dôle, 792, 35.
 FOISOT. *Voir* Feysote.
 FONDARA (Le comte de), gentilhomme espagnol, 342, 15.
 FONSECA-PINA (Simon), financier, 738, 20; 740, 15, 30.
 FONSECA RUIZ de CONTRERAS (Fernando), secrétaire d'État, 654, 1.
 FONTARABIE, port espagnol près de la frontière française, 118, 1.
 FONTBARÉ (Florentin de), commissaire ordinaire, 782, 30.
 FONTENOY (Le comte de), gentilhomme de l'entourage du duc de Lorraine, 454, 25.
 FOREST (L'abbaye de) lez-Bruxelles, 592, 20.
 FORMANOIR (Gérard de), gentilhomme hennuyer, 814, 30.
 FORMENTO (Antonio), aîné de l'armée des Pays-Bas, 775, 25; 792, 15.
 FOURNEAU (Philippe), de la maison du Cardinal-Infant, 160, 25.
 FOX (Francisco), 370, 15.
 FOYSOTE (Francisco). *Voir* Feysote.
 FRAMERIE (Louis de la), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 710, 25; 714, 25.
 FRANÇAIS (Les), en général, les princes, ministres et diplomates, les militaires, 2, 1; 3, 5, 10; 6, 25; 7, 5, 10; 9, 5; 11, 10; 16, 1; 17, 10, 20, 25; 18, 20; 26, 15; 28, 1; 29, 1; 36, 1; 38, 15, 20; 40, 5; 41, 15, 25; 42, 15; 43, 5, 25; 44, 10; 47, 10, 20, 25; 48, 1, 10, 25; 49, 1; 50, 5, 15; 51, 5, 10; 52, 15; 54, 30; 55, 1, 5, 20; 56, 1, 5, 20; 60, 5, 20; 61, 10; 72, 1; 76, 5; 78, 25; 83, 10, 15, 20, 30; 86, 20; 87, 20; 90, 15; 97, 1, 10; 110, 5; 113, 25; 114, 10; 115, 25; 118, 1; 122, 1, 5; 124, 25; 126, 5, 10; 129, 1, 20; 134, 1; 139, 20; 141, 20; 143, 20; 149, 25; 155, 15; 158, 25; 159, 1; 163, 1; 168, 15, 25; 170, 1, 5, 15, 20; 171, 5, 15; 172, 1, 10; 173, 5; 175, 5, 25; 177, 1, 5, 15; 179, 20, 25; 183, 5; 184, 5; 187, 20; 189, 15; 194, 20; 196, 10, 20; 197, 1; 199, 20; 203, 25; 207, 25; 216, 20, 25; 217, 1, 10, 15, 20; 220, 15; 221, 15; 222, 1; 223, 10; 226, 25; 229, 15; 235, 15; 238, 5, 15; 240, 5; 241, 20; 243, 20; 244, 20; 245, 5; 247, 10; 249, 10; 250, 1, 5, 15; 251, 25; 252, 25; 253, 5, 10; 255, 10; 256, 1, 10; 258, 25; 259, 25; 260, 5; 261, 1, 10; 262, 1, 25; 263, 10; 264, 5, 15, 25; 265, 1, 5; 267, 20; 268, 10; 269, 1; 270, 15, 20; 273, 15, 20, 30; 276, 15; 279, 25; 281, 15; 286, 20; 291, 1; 294, 1; 302, 1; 305, 20, 30; 309, 30; 311, 20; 313, 10; 321, 10, 15, 20; 324, 25; 329, 1; 331, 1, 5; 333, 5; 338, 25; 340, 25; 345, 5; 350, 20, 25; 355, 20; 356, 20; 357, 25; 366, 1; 374, 5; 377, 20; 384, 25; 391, 5; 394, 15; 396, 25, 30; 407, 25; 408, 25; 409, 15; 410, 15; 411, 25; 414, 30; 421, 1, 10, 15; 429, 1; 432, 25; 433, 5; 438, 10; 442, 5, 15, 20, 25; 443, 1; 444, 1, 5, 10; 447, 1, 30; 448, 10; 450, 15; 451, 15, 20, 25, 30; 452, 5; 453, 5; 454, 20; 456, 25; 457, 5; 459, 15; 460, 5; 461, 15; 467, 25; 468, 30; 470, 20; 477, 5, 25; 479, 5; 483, 15; 485, 15; 487, 15; 492, 15; 493, 10; 495, 25; 496, 1, 5; 500, 20; 503, 10, 20; 504, 5, 10; 513, 25; 515, 15; 517, 30; 524, 10; 527, 10; 528, 25; 534, 20; 538, 5; 544, 10; 550, 1; 560, 1, 20, 30; 562, 15; 564, 5, 20; 575, 15, 25; 581, 1, 5; 583, 10; 593, 25; 595, 20; 601, 15; 604, 10, 15, 20; 609, 20; 610, 1; 614, 15; 616, 20; 624, 30; 636, 10; 639, 5; 641, 15, 25; 656, 5; 659, 10, 15; 663, 5; 664, 15, 20, 25; 666, 15; 673, 10; 676, 5, 15, 20; 681, 5; 683, 30; 684, 5; 693, 5; 695, 15; 701, 10, 15; 711, 5, 10; 725, 10; 731, 1, 25; 732, 5, 10; 733, 20, 25; 741, 25; 742, 10; 744, 15, 20; 745, 20; 746, 15; 747, 20; 749, 15; 770, 25; 771, 5; 772, 15; 775, 10; 777, 15; 780, 1; 789, 15; 790, 20, 25; 802, 5; 807, 25; 808, 5, 20; 813, 5, 15; 814, 5, 10, 15, 20; 815, 30; 816, 10.
 FRANCE (La), le Gouvernement français, 3, 15; 4, 30; 9, 5, 10; 18, 20; 28, 1; 37, 25; 39, 5, 20, 25; 42, 20, 25; 47, 10; 48, 5; 51, 5, 10; 56, 5, 20; 58, 5, 10; 62, 5; 78, 15, 20; 80, 1; 83, 5, 25; 87, 1, 5; 91, 10; 95, 20; 98, 20; 96, 15; 103, 5; 104, 30; 107, 5; 109, 20; 111, 20; 113, 5, 20; 114, 5, 10; 115, 20; 119, 15, 0; 120, 10; 121, 20; 122, 10, 20, 25; 123, 20; 126, 1; 127, 1; 130, 15, 25; 133, 1; 138, 1; 139, 5, 10; 144, 10; 149, 15; 151, 30; 159, 1, 15; 160, 5, 10; 167, 25; 168, 20, 25; 169, 15; 171, 10; 172, 15, 25; 175, 20; 179, 10; 183, 20, 25;

184, 1; 187, 20, 30; 188, 1; 193, 5, 25; 194, 5; 197, 25; 202, 1; 207, 1; 209, 15; 210, 1; 211, 20; 215, 25; 216, 10, 15, 25; 217, 1; 219, 10, 20; 220, 5; 221, 1; 223, 20; 227, 5; 228, 5; 239, 10, 25; 240, 1, 10, 30; 241, 25; 244, 5, 20; 247, 20; 249, 30; 250, 5, 15; 251, 5, 25; 255, 1, 25; 258, 5; 259, 1; 262, 10; 266, 25; 271, 1; 273, 30; 279, 20; 281, 15; 282, 10; 288, 5, 25; 289, 1; 300, 1, 15; 301, 10, 15; 304, 25; 307, 15; 308, 5, 15; 309, 5, 15; 310, 1; 311, 1, 15; 312, 1; 313, 5, 15; 314, 15; 315, 1; 316, 20; 317, 20; 318, 1; 319, 20; 321, 10, 15; 326, 1; 330, 5; 332, 5; 333, 1; 338, 15, 20; 340, 20; 341, 1; 344, 15, 20, 25; 345, 25; 349, 5; 353, 10; 354, 5; 355, 5; 360, 10; 368, 20; 374, 20; 377, 25; 378, 1, 5; 379, 5; 391, 10; 398, 20; 408, 1, 20, 25; 410, 10; 426, 10, 30; 427, 5; 432, 5, 15; 434, 15; 435, 30; 441, 20; 443, 25; 447, 20; 452, 5; 454, 5; 459, 5; 464, 1; 471, 20; 472, 1; 476, 5; 477, 1; 486, 15; 487, 20; 492, 10, 15; 497, 10; 500, 10; 507, 20; 520, 5; 522, 10; 525, 15, 30; 528, 20, 25; 535, 5; 536, 10; 537, 20; 544, 15; 554, 5; 556, 5; 561, 1, 5, 10; 572, 25; 580, 15; 586, 20; 624, 1, 10, 20; 625, 10; 628, 5, 10, 30; 634, 1; 635, 1; 637, 1; 639, 1; 644, 5; 646, 1; 654, 15; 657, 15; 658, 1; 662, 5; 663, 15; 665, 10; 676, 15; 683, 10; 686, 15; 687, 1, 20; 693, 5, 10; 694, 30; 698, 15; 699, 10, 25; 719, 5; 721, 15; 727, 25; 730, 10; 731, 1; 732, 10; 742, 20; 744, 5, 20; 745, 15; 752, 20; 754, 15; 755, 1, 25; 759, 20; 760, 20; 762, 20; 763, 10; 764, 10; 767, 20; 768, 1; 772, 15; 774, 10, 20, 25; 780, 20; 781, 1; 786, 15, 25; 789, 20; 790, 1; 791, 20; 792, 5; 793, 1; 794, 10; 807, 15, 25; 812, 10; 813, 1; 815, 10 — Le Parlement français, 114, 20, 25; 115, 1, 5, 10; 117, 15, 20; 121, 25; 122, 1, 15, 20; 125, 1; 126, 5, 10; 158, 25; 238, 5; 239, 20; 240, 5; 241, 1; 243, 20, 35; 245, 5; 250, 10, 20, 25; 304, 25; 307, 20; 315, 5; 321, 10; 362, 20; 795, 15. — Les ambassadeurs français à La Haye. Voir de Baugy et Belière. — L'ambassadeur à Madrid. Voir Ambrun.

FRANCE (Adrien de), président du Grand Conseil de Malines, 751, 35.

FRANCE (Pierre-Ernest de), 685, 25; 758, 20.

FRANCE (Renon de), président du Grand Conseil de Malines, 320, 25.

FRANCFORT (La ville de), en Allemagne, 278, 1; 440, 10; 568, 20.

FRANCISCAINS (Les), ordre religieux, 454, 20; 689, 30; 710, 30; 735, 10; 757, 30; 759, 10; 764, 20; 798, 15; 806, 15.

FRANCO (Antonio), banquier établi à Anvers, 9, 30.

FRANCO Y FEO (Francisco Lopez), banquier établi à Anvers, 9, 30; 69, 5; 182, 30.

FRANÇOIS (Walther), seigneur de Hoensbroeck, 738, 25.

FRANQUET (François), colonel, 775, 30.

FRANCONIE (La), région en Allemagne, 41, 15.

FRANGIPANI (Jules Antoine), colonel italien en service aux Pays-Bas, gouverneur de Frankenthal, 278, 5; 280, 30; 373, 15.

FRANKENTHAL (La ville de), en Allemagne, 104, 1; 109, 1; 110, 20; 125, 10; 129, 20, 25, 30; 177, 5, 20; 183, 10, 15; 188, 5; 191, 15; 200, 20; 212, 30; 227, 15; 234, 15, 20, 30; 235, 1, 20; 239, 1; 247, 5; 252, 10; 260, 15; 268, 25; 271, 15, 20; 276, 15; 278, 1; 280, 1; 289, 25; 290, 1; 766, 5. — Le gouverneur. Voir Jules Frangipani.

FRAULA (Nicolas de), 804, 30; 814, 30.

FRÉDÉRIC III, roi de Danemark. Voir Danemark.

FREN (Antoine de), secrétaire du Conseil de Brabant, 515, 30.

FRESNEDA (François Xavier), Jésuite, 704, 20; 728, 20, 30.

FRIQUET (Claude), agent diplomatique, envoyé à la Cour de France, 111, 20, 25; 112, 1; 113, 20, 25; 123, 1; 208, 10; 249, 10; 259, 20, 25; 260, 1, 10; 263, 1; 273, 30; 370, 20; 382, 1, 10, 30; 463, 10.

FRIQUET (Jean), 200, 30; 228, 25.

FRIEDRICHSTADT, ville en Allemagne, 505, 20.

FRINCHI (Jean-Baptiste de), sergent-major italien, 308, 25.

FUENSALDAÑA (Le comte de), officier supérieur espagnol en service aux Pays-Bas, ambassadeur à Paris, 22, 20, 25; 23, 5; 24, 5; 31, 1; 40, 1; 49, 15, 20; 51, 1; 52, 10; 58, 1; 62, 20; 66, 5, 10; 76, 10; 80, 25; 81, 15; 85, 20, 25; 95, 25; 96, 20; 101, 15, 20; 102, 1, 5, 20, 25; 106, 15; 109, 15; 114, 25; 115, 25; 117, 20; 120, 10; 130, 20; 136, 1; 139, 15; 140, 1; 143, 10; 144, 15; 145, 20; 149, 20; 150, 25; 151, 5; 157, 25; 158, 10, 20; 163, 5; 165, 10; 166, 25; 168, 15; 175, 25; 176, 20; 177, 1; 178, 25; 179, 5; 184, 20; 189, 1; 191, 10; 205, 1; 207, 1; 211, 15, 25; 212, 30; 213, 15; 214, 20; 219, 5; 220, 5; 221, 10; 228, 10; 229, 5, 20; 234, 1, 5; 239, 15; 240, 15; 241, 10, 15; 242, 10; 243, 20; 244, 15; 245, 1, 20; 249, 10; 251, 1; 252, 5; 254, 1; 256, 5; 258, 15; 260, 10; 266, 20;

267, 30; 268, 10; 269, 30; 270, 1, 5, 15, 25; 273, 10, 15; 274, 10; 275, 25; 279, 25; 287, 15, 20; 288, 1; 289, 25; 293, 1; 296, 1, 10; 299, 15; 303, 25; 306, 20; 307, 20; 312, 5; 314, 15; 317, 20; 319, 10; 321, 15; 336, 1; 341, 1; 343, 5, 25; 344, 20; 350, 15, 20, 25; 351, 15; 352, 10; 353, 30; 355, 5; 358, 5, 15, 20; 359, 5; 360, 1; 361, 20; 362, 5, 10; 364, 15, 20; 365, 10; 366, 15, 20; 367, 1; 368, 25; 372, 15, 20; 374, 5; 376, 20; 377, 5, 10, 30; 378, 1; 386, 5; 388, 10; 390, 10, 25, 30; 395, 10, 30; 396, 15, 20; 397, 1; 403, 10; 404, 15, 25; 405, 15; 406, 5; 408, 1, 10, 15; 409, 20, 30; 410, 10; 411, 10; 413, 10; 414, 10; 417, 15; 419, 10, 15; 421, 15; 429, 1; 438, 15, 20; 451, 30; 457, 10, 25; 458, 10; 467, 10; 468, 25; 470, 20; 471, 15; 475, 1; 478, 5; 484, 10; 488, 1, 10; 489, 10; 490, 10; 499, 10; 501, 1, 25; 503, 1; 506, 5; 509, 30; 511, 25; 512, 15; 515, 1; 517, 1; 518, 5; 519, 25; 521, 1, 15; 524, 20; 525, 15; 528, 5; 531, 1, 10; 532, 15; 535, 15, 20; 536, 1; 539, 5, 20; 541, 25; 542, 20; 547, 5; 630, 20; 655, 1; 667, 25; 676, 15; 681, 1; 683, 5; 684, 5; 687, 25; 693, 10; 694, 1; 699, 10; 700, 15; 707, 10; 711, 20; 713, 1, 20; 714, 1; 715, 1.

FUENTE (Le marquis de la), ambassadeur espagnol à Paris, à Vienne et à Londres, 107, 5; 587, 10; 625, 15, 20; 713, 20; 718, 15, 20, 25; 719, 5; 721, 15; 732, 5; 736, 15; 737, 1; 741, 25; 744, 30; 747, 20; 755, 25; 772, 10; 773, 15; 774, 25; 781, 1; 789, 25; 793, 1.

FUENTES (Le marquis de), ambassadeur espagnol à Venise, 25, 10.

FUERTES Y BIOTA (Antonio), juriste, 124, 30; 126, 30; 243, 1; 286, 5; 342, 15, 20; 475, 20; 498, 30; 514, 25; 529, 20; 538, 30; 660, 30.

FURNES (La ville de), en Flandre, 17, 20, 25; 80, 25; 86, 15; 91, 10; 95, 10; 259, 10; 287, 10, 30; 521, 30; 610, 5, 10, 20; 611, 1, 15; 677, 1, 5; 708, 20; 710, 10; 727, 10.

FURSTEMBERG (Fernand Egon, comte de), conseiller de l'Électeur de Cologne, 99, 25; 169, 20; 188, 25; 199, 30; 229, 25, 30; 230, 15; 249, 25; 269, 20, 25; 279, 5; 299, 25; 306, 10; 435, 10; 450, 15; 451, 1, 15; 621, 5; 682, 10; 694, 1, 20; 695, 5, 10; 777, 10, 15.

FURTADO (Antonio), officier espagnol aux Pays-Bas, 373, 35; 431, 30.

FUENTE (Gaspar de la), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 490, 25.

G

GACHARD, *passim*.

GAENE (Jean), chanoine de Liège, prévôt de Condé, 787, 1, 15, 25.

GAIDAR (Emmanuel), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 563, 1.

GALAN. Voir Vasquez Galan.

GALARETTA (Francisco de), secrétaire d'Etat et de Guerre, en service aux Pays-Bas, 23, 20; 33, 20; 57, 20, 30; 73, 15; 77, 1; 86, 10, 20; 89, 5; 90, 10; 93, 25; 95, 25; 104, 10; 105, 1, 15; 111, 30; 126, 30; 715, 25.

GALARETTA-OCARIZ (Martin), secrétaire d'Etat et de Guerre, en service aux Pays-Bas, 171, 35; 182, 25; 541, 5; 628, 1, 10.

GALICE (La), région en Espagne, 272, 5; 644, 1; 707, 1, 10; 719, 10; 733, 10.

GALLES (Le prince de). Voir Charles II.

GALLO DE ESCOLADO (Miguel), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 660, 35.

GAMARRA (Esteban de), officier supérieur espagnol, châtelain de Gand, ambassadeur d'Espagne à La Haye, 6, 25; 76, 25;

92, 20; 135, 35; 155, 5; 160, 25; 171, 20; 180, 20; 235, 15; 248, 15; 251, 15; 268, 20; 288, 10; 303, 1; 310, 20, 25, 30; 316, 25; 318, 25; 334, 20; 335, 1, 20, 25; 336, 1, 5, 10, 15, 20, 30; 342, 10; 348, 10; 363, 25; 373, 15, 25, 30; 380, 10; 397, 10; 415, 20, 30, 35; 438, 25; 463, 1, 5, 30; 470, 30; 474, 30; 491, 25; 496, 30; 501, 5, 20; 510, 1; 523, 5, 10, 25; 527, 20; 531, 15, 30; 543, 15, 20; 544, 10; 546, 15, 25; 551, 15, 20; 552, 1; 556, 10; 557, 5, 10; 563, 10; 567, 1, 15, 25, 30; 570, 1, 5; 571, 1, 5; 573, 25; 574, 1; 576, 25; 577, 1, 5, 15, 25; 583, 5; 586, 1; 588, 20; 594, 20; 596, 5, 20; 597, 10; 598, 5, 25; 599, 5; 600, 20, 25; 611, 1; 612, 20, 30; 626, 20; 636, 25; 640, 1; 656, 10; 668, 10, 25; 671, 20; 672, 20, 25; 673, 1; 675, 1; 680, 20; 682, 25; 703, 20; 716, 10; 718, 20, 25; 719, 1; 725, 25; 726, 20; 728, 5; 737, 20; 738, 20; 741, 10, 20; 742, 25; 745, 15; 747, 5; 751, 25; 757, 30, 35; 758, 30; 765, 5, 35; 767, 25; 778, 20; 803, 15; 808, 1, 15; 809, 10, 15, 25; 811, 20.

GAMBOO (Fray Francisco de), confesseur de Don Juan, 626, 20.

- GAMMERAGES (Le comte de), 319, 1; 800, 30.
 GAND (La ville de), en Flandre, 23, 5; 28, 10; 114, 15; 213, 5; 257, 20; 276, 1; 295, 1; 303, 1; 369, 25; 380, 10, 15; 397, 10; 477, 25; 491, 30; 581, 10; 586, 10; 587, 1, 15, 20; 588, 15, 20; 589, 1, 20; 590, 1; 594, 25; 685, 20; 689, 30, 40; 708, 1; 710, 35; 726, 10; 728, 10, 35; 751, 15, 25; 760, 15; 804, 20; 805, 10; 809, 10. — (L'évêché de), 598, 20; 599, 1; 638, 1; 642, 5; 645, 10; 659, 1, 5. *Voir* Triest. — Les gouverneurs. *Voir* Joseph Rico et Gaspar de Valdès.
 GAND (Louis de), 454, 30.
 GAND (Le vicomte de), Charles-Alexandre de Melun, 677, 20; 678, 20.
 GANSHOREN (Le seigneur de). *Voir* François de Kinschot.
 GARAFFA (Bernardo), maître de camp italien en service aux Pays-Bas, 373, 20.
 GARAY (Juan de), gouverneur de Guipuzcoa, 59, 1.
 GARCIA DE VEGA (Antonio), 689, 15, 35.
 GARCIANO (Manuel de), armateur à Anvers, 180, 25.
 GARCIES (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 34, 10; 109, 25; 110, 5, 10; 138, 15; 139, 15, 30; 149, 25; 150, 1; 158, 20; 166, 15; 220, 25; 248, 15; 268, 20; 303, 1; 314, 10; 339, 10, 20; 380, 10; 397, 5; 434, 25; 436, 10; 447, 20; 474, 30; 530, 5.
 GARNIER (Le colonel), en service aux Pays-Bas, 342, 30.
 GARNIER (Marie), 792, 20, 25.
 GARZIA DE SALAZAR (Dominique), Espagnol en service aux Pays-Bas, 253, 30.
 GAVARELLE (Juan de), surintendant de la flotte militaire, 439, 25.
 GAVRE (Antoine de), capitaine d'infanterie, 704, 10, 15.
 GAVRE (Le prince de), fils du comte d'Egmont, 529, 20; 541, 30.
 GAVRE (Rasse de). *Voir* le marquis d'Ayseau.
 GAY (N.), chanoine liégeois, 388, 5; 396, 15.
 GAZON (Baptiste), Milanais, 260, 25.
 GELDER (Henri van), 652, 25.
 GELDERN (La ville de), aujourd'hui en Prusse, 171, 15. — Le gouverneur. *Voir* Pedro Salvador de Bueno.
 GEMERT (La terre de), dans le pays d'Outre-Meuse, 381, 20, 25, 30.
 GÈNES (La république de), en Italie, les Génois, 412, 30; 460, 1; 461, 30.
 GENNETAIRE (Claude), lieutenant de gouverneur du Luxembourg, 722, 25; 731, 10.
 GERALDIN (Le baron de), sergent de bataille en service aux Pays-Bas, 228, 35.
 GERALDINI (Pedro), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 108, 10; 218, 35; 322, 25.
 GHEYS (Gérard), sergent-major en service aux Pays-Bas, 260, 20.
 GIBRALTAR (La ville de), dans la péninsule ibérique, 300, 10, 30; 666, 1; 677, 15; 703, 5.
 GILCAULT (Christophe), dit Boyard, 573, 10, 15; 591, 35.
 GILCAULT (Michel), père du précédent, 573, 10, 15.
 GIRON (Diego), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 21, 10, 15; 120, 15; 374, 20; 491, 25; 498, 30; 514, 20; 538, 25.
 GIRONDE (La), fleuve français, 158, 25.
 GIVET (La ville de), aujourd'hui en France, 725, 15.
 GLANS (René de), chanoine de Notre-Dame à Dôle, 792, 20.
 GLEANOMALLUN (Le baron de), gentilhomme irlandais, 159, 25.
 GLEIN (Pierre), greffier du Conseil de Gueldre, 765, 25.
 GLIMES (Charles de), gentilhomme belge, 765, 30.
 GOES (Nicolas van der), homme d'affaires établi en Hollande, 671, 25.
 GOETHALS (Emmanuel-François), garde du parc de Bruxelles, 643, 15; 661, 30; 678, 15.
 GOETHALS (Gérard), père du précédent, 643, 15; 661, 30.
 GOLEN (Jean van), gouverneur d'une escadre hollandaise, 135, 1.
 GOMEZ (Acacio), capitaine, 782, 30.
 GOMEZ DE ABREU (Juan), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 253, 30.
 GOMEZ DE AVILA (Diego), official de la conraderie, 612, 30, 35; 792, 30.
 GOMEZ DE AVILA (Pedro), frère espagnol en service aux Pays-Bas, 341, 20.
 GONI Y PERALTA (Diego), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 126, 25; 156, 30; 224, 25; 228, 20; 431, 35; 491, 20; 629, 15.
 GOODENCOURT. *Voir* Vadencourt.

- GORDIN (Pedro Martinez), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 391, 25.
 GORGUES (La ville de), aujourd'hui en France, 81, 10.
 GORING (Le baron de), officier anglais en service aux Pays-Bas, 143, 20.
 GOTEMBOURG (La ville de), en Suède, 387, 25.
 GOSSART (Ernest), 581, 25.
 GOTTIGNIES (Auguste de), secrétaire du Conseil privé, 720, 5.
 GOUBEAU (Alexandre et Juan), gentilhommes, 498, 25.
 GOUDINO (Philippe), capitaine italien, 792, 15.
 GRAMMONT (Antoine), archevêque de Besançon, 758, 25; 766, 1, 10; 768, 20; 804, 20; 814, 35.
 GRAMMONT (La ville de), en Flandre, 389, 5, 25.
 GRAMONT (François, baron de), colonel dans l'armée des Pays-Bas, gouverneur de l'Artois, 42, 15; 57, 20; 257, 30; 280, 30; 314, 20, 25; 394, 25; 463, 1, 30; 501, 10; 514, 25; 515, 25; 540, 30; 581, 5; 591, 20; 631, 15; 661, 10; 743, 20, 30; 748, 15; 765, 35; 792, 25.
 GRANA (Le marquis de), ambassadeur d'Allemagne à Madrid. *Voir* Léopold de Caretto.
 GRANCEY (Maréchal de), gouverneur de Thionville, 713, 20; 714, 30; 717, 10.
 GRATZ (La demoiselle), chanoinesse à Mons, 778, 20.
 GRAVELE (M. de), agent français, 769, 5; 780, 1.
 GRAVELINES (La place de), aujourd'hui en France, 259, 5; 262, 1; 323, 15, 20; 324, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 325, 10; 327, 25; 331, 5, 10, 15, 25; 332, 25; 333, 5, 25; 334, 1; 338, 10; 344, 1, 10; 351, 5; 353, 5; 377, 10; 459, 10; 711, 5.
 GRAVILLA (Diego de), 678, 30; 689, 20.
 GRAY (La ville de), en Franche-Comté, 79, 5.
 GREMING (Marc), receveur général des Finances des Pays-Bas, 591, 25, 35; 599, 15; 612, 20; 621, 1; 644, 15, 30; 649, 1; 670, 1, 5; 678, 30, 35; 689, 10, 15.
 GREVE (Jean de), 814, 30.
 GRIMALDO (Francisco), banquier établi à Anvers, 9, 25.
 GRIMBERGHEN (Le seigneur de). *Voir* N. de Berghes.
 GRIMING. *Voir* Greming.
 GROESBEECK (B.), grand prévôt de Liège, 722, 5.
 GROBBENDONCK (Le comte de), gouverneur de Douai et de Saint-Omer, 52, 1; 108, 15.
 GRONSFELT (Le comte de), 373, 15; 403, 20; 415, 25; 710, 35; 729, 25; 741, 10, 25, 40.
 GRYSPERE (Louis de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 677, 30; 685, 10.
 GUASCO (Carlos), prince de Lixheim, officier de l'armée espagnole des Pays-Bas, 3, 25; 16, 15; 33, 25; 57, 25; 110, 5, 10; 117, 5; 153, 25.
 GUASCO (Octave), parent du précédent, 153, 25; 364, 1.
 GUELDRE (La), province hollandaise, le Conseil de Gueldre, la Chambre des Comptes, 65, 5; 100, 15; 137, 1; 150, 15; 220, 25; 337, 20; 342, 10, 20; 346, 1; 350, 5; 364, 25; 368, 1, 15; 391, 25; 429, 20, 30; 430, 30; 476, 15; 553, 25; 602, 15; 612, 5; 676, 25; 683, 25; 717, 10; 765, 25. Le gouverneur. *Voir* Pedro de la Cotera, prince d'Isenghien et baron de Ribeaucourt.
 GUERRA Y FIGUEROA (Nicolas), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 230, 30.
 GUESMES (Fray Juan), religieux, 342, 25, 35.
 GUEVARA (Francisco de), capitaine en service aux Pays-Bas, 126, 30.
 GUEVARA (Marguerite de), fille du précédent, 126, 30.
 GUEVARA (Pablo de), secrétaire espagnol, 541, 30; 751, 30.
 GUIENNE (La), région du Sud de la France, 426, 20; 483, 20.
 GUINÉE (La), en Afrique, 277, 5; 301, 20.
 GUIPUZCOA (La province de), en Espagne, 59, 1; 548, 10, 15; 729, 10; 803, 10.
 GUISE (Le duc de), seigneur français, la duchesse, 97, 1, 30; 104, 30; 111, 1; 112, 5, 10; 120, 5, 30; 122, 25; 126, 15, 20; 184, 10; 200, 25; 219, 5; 228, 25; 257, 20; 260, 30; 281, 15; 341, 20; 342, 15; 373, 30; 415, 25; 765, 10, 25; 767, 25.
 GUISE (La place de), en France, 112, 5; 120, 5; 184, 10; 287, 15; 447, 5; 497, 10, 15.
 GULDENLEUW (Le baron), sergent général de bataille, 415, 20.
 GULSIN (N. de), lieutenant général de cavalerie, 728, 20, 35.
 GUTIEREZ (Joseph), capitaine, 778, 25.

GUZMAN (Antoine Manrique de), patriarche des Indes, 798, 25, 30; 799, 1.
GUZMAN (Christoval de), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 322, 15; 373, 25; 475, 30.

GUZMAN (Diego de), patriarche des Indes, 785, 30; 801, 20.
GUZMAN. Voir Avila y Guzman.

H

HABBEQUE (N.), de Bruxelles, 605, 25.
HABSBOURGS (Les), maison régnante, 2, 1; 4, 5; 8, 10; 12, 25; 19, 1; 37, 5; 41, 10; 64, 10; 95, 5; 98, 5; 99, 5; 133, 10; 195, 10; 235, 5; 252, 15; 306, 10; 334, 20; 385, 30; 386, 5; 396, 15; 502, 30; 511, 20; 529, 1; 598, 5; 678, 1; 694, 20; 794, 20; 812, 10.
HACCART (N.), abbé élu de Saint-Vaast, 689, 5, 15; 691, 10.
HAELEBECK (Gilles van), financier belge, 350, 10.
HAEN (Martin de), 92, 20, 30; 109, 25; 116, 25; 143, 25.
HAGHEN (Louis van der), échevin du Franc-de-Bruges, 403, 30.
HAGHEN (N. van der), seigneur de Lembeq, 199, 25.
HAGHEN (N. van der), Hollandais, 430, 30.
HAGHEN (Pierre van der), 261, 25.
HAINAUT (Le), province belge, 4, 20; 60, 30; 65, 15, 25; 74, 15; 93, 20; 276, 5; 287, 15; 318, 20; 325, 5; 347, 25; 349, 15; 376, 20; 453, 10; 476, 15; 513, 30; 517, 30; 550, 5; 553, 30; 672, 15; 758, 15; 765, 20; 814, 35. — Les États, 65, 20. — Le gouverneur. Voir le comte de Bucquoy et le duc d'Arschot.
HAINE (La), rivière du Hainaut, 359, 30.
HAL (La ville de), aujourd'hui en Brabant, 347, 5.
HAMBOURG (Le port de), en Allemagne, les navires hambourgeois, 88, 15; 100, 25; 140, 10; 379, 15; 386, 10; 698, 25.
HAMMERSTEIN, ville en Allemagne, 362, 5.
HAN (La ville de), en France, 521, 15.
HANGOUART (Michel), gentilhomme belge, 765, 30; 782, 25.
HARCOURT (Le comte de), 751, 15.
HANSÉATES (Les), les villes hanséatiques, 140, 10, 15.
HANSWYCK (Le prieuré d'), à Malines, 717, 25.
HARO (D. Luis de), comte-duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, 31, 1; 161, 5, 10, 20; 186, 25; 207, 1; 232, 20; 242, 10; 243, 20; 256, 5; 267, 30; 274, 10; 301, 1; 312, 5; 321,

15; 359, 10, 15; 370, 10; 390, 15, 20; 393, 1; 403, 10; 413, 10; 492, 10, 30; 512, 1, 30; 527, 25; 528, 30; 532, 15; 535, 15; 536, 5, 10; 593, 25; 624, 10; 625, 25; 651, 10; 654, 15; 657, 5; 658, 1; 659, 15; 661, 35; 663, 1; 664, 15.
HARSCAMP (Vincent de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 308, 25; 659, 10.
HAUDION (Nicolas), évêque de Bruges. Voir Bruges.
HAUGONERT-DESCHOTIERS (Florent), du magistrat de Valenciennes, 552, 10.
HAULT (Antoine de la), sergent en service dans l'armée des Pays-Bas, 257, 30.
HAVRÉ (Le duc de), Charles-Alexandre de Croy, gouverneur de Namur et du Luxembourg, 10, 5; 108, 10, 15; 163, 5, 10; 169, 1, 25; 195, 5; 204, 5; 260, 30; 463, 30; 498, 25; 660, 15.
HAVRÉ (Le duc de). Voir Joseph de Croy.
HAVRÉ (La duchesse de), 228, 30; 260, 30; 280, 25; 463, 30; 643, 30; 654, 10.
HAYNIN (Bernard de), 814, 25.
HEDELIER (N.), pensionnaire d'Anvers, 478, 1.
HEIMISSEM (Jean), abbé de Saint-Bernard, 768, 25.
HEINS (Marie-Isabelle), veuve d'officier, 717, 25.
HENIN (Le comte de), Alexandre de Bournonville, gouverneur de Valenciennes, 39, 1; 96, 5, 10, 15; 99, 25; 125, 20; 126, 15; 127, 15; 264, 1; 280, 30; 300, 30; 315, 25; 326, 1; 330, 1; 341, 25; 342, 20; 355, 1; 361, 15; 438, 25; 475, 15, 20, 35; 488, 25; 495, 25; 504, 5; 531, 5; 538, 30; 552, 10; 558, 1; 561, 25; 641, 25; 661, 30.
HENRIETTE DE FRANCE, reine d'Angleterre, femme de Charles I^{er}, 164, 25.
HENRIQUEZ (Diego de), pagador général. Voir Castro.
HENRIQUEZ (Francisco de), juge de la chapelle royale, 798, 20, 30; 799, 10.
HENRIQUEZ. Voir Escovedo Henriquez.
HERBELS (Hubert), commissaire des vivres, 698, 30.
HEREDIA (Alonso de), Jésuite, 342, 20; 454, 35; 471, 1, 5; 514, 30; 542, 25; 543, 25.

HERES (Le conseiller fiscal de), 319, 25.
HERMAL (Le baron d'), maître de camp de cavalerie, 775, 25.
HERMESTAIN (La place de), en Allemagne, 177, 25.
HERMOSA (Jean de), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 689, 5, 20; 803, 30.
HERNANDEZ (Diego), aîné espagnol en service aux Pays-Bas, 342, 30.
HERNANI (Diego de), contador de l'armée espagnole des Pays-Bas, 46, 15; 289, 5; 313, 25; 318, 25; 341, 25; 768, 30.
HERNANI (Isabelle), fille du précédent, 322, 30; 341, 25; 768, 30; 775, 25.
HERNANI (Marie), fille du précédent, 322, 30; 341, 25; 768, 30; 775, 25.
HERRAN (Juan Perez de), archer, 768, 20; 793, 25.
HERRE (Le comte), 773, 30.
HERRERA (Garcia), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 318, 25.
HERRERA (Pedro), 318, 20.
HERRERA DE BARRIENTOS (Barthélemy), 322, 30.
HERSTAL (La commune de), dans la province de Liège, 430, 10; 608, 5.
HESDIN (La ville de), aujourd'hui en France, 262, 1; 595, 20; 596, 25; 597, 5; 599, 20; 601, 15; 602, 1, 25; 603, 10; 607, 1; 615, 15; 622, 25; 657, 15.
HESSE (Le cardinal de), 541, 30; 617, 1; 619, 15; 621, 10; 623, 20; 637, 15; 643, 35; 777, 10, 20; 779, 15.
HESSE-DARMSTADT (Frédéric, landgrave de), 98, 30; 156, 30; 171, 25; 180, 30; 182, 30; 188, 25; 192, 10, 15; 204, 15.
HESSE (Le landgrave de), Georges Christian, 30, 1, 5, 30; 111, 20; 116, 30; 230, 30; 257, 20; 268, 5; 342, 25; 368, 30; 373, 20; 415, 25; 546, 20; 777, 10.
HESSOIS (Les), 41, 20; 55, 25; 89, 25.
HEUCLEM (Le baron d'), 135, 35; 143, 30.
HEUSDEN (La ville de), dans le Brabant septentrional (Hollande), 263, 15.
HIDE (Edouard), diplomate anglais, 150, 5; 236, 1; 527, 25; 528, 30.
HIERRO DE CASTRO (Sébastien Lopez de), pagador général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 113, 15; 120, 15; 126, 30; 135, 35; 143, 30; 230, 25.
HUAR (Le duc de), 120, 30.

HOENSBROECK (Le seigneur d'). Voir Walther. François.
HOLACH (Le comte de), 732, 5.
HOLLANDAIS (Les diplomates), commerçants et marins; les navires hollandais, 14, 20; 18, 15; 21, 5; 23, 10, 15, 25; 24, 25; 25, 25; 26, 5; 33, 5; 34, 5; 36, 25; 37, 10; 40, 30; 41, 1, 25; 43, 20, 25; 44, 1, 15; 50, 15; 51, 30; 52, 20; 53, 1, 5; 65, 1; 68, 10; 69, 15; 72, 15, 25; 75, 1; 79, 10; 81, 20; 83, 25; 84, 15, 20; 88, 10, 20; 98, 10; 100, 1, 15; 103, 25; 105, 10; 118, 5; 120, 1; 121, 15; 124, 10, 20; 127, 20; 131, 20; 132, 1, 5; 135, 1, 10, 15; 138, 25; 140, 15; 141, 5; 142, 15, 20; 144, 5, 10; 151, 20; 162, 10; 164, 10; 165, 1, 10; 167, 10; 173, 10; 181, 10; 186, 5; 199, 25; 201, 20; 215, 15; 216, 25; 217, 10, 20; 218, 20, 30; 224, 5; 251, 25; 253, 20; 255, 20; 256, 20; 274, 15; 277, 5; 300, 10; 302, 20; 313, 15; 315, 15, 20; 318, 25, 30; 320, 5, 10; 321, 25; 322, 1; 325, 20; 327, 20; 329, 15, 20; 331, 20; 332, 20; 335, 20; 346, 5, 10; 365, 25; 366, 5, 10; 368, 15; 369, 1; 373, 20; 381, 5, 20; 388, 15, 20, 25; 401, 10; 404, 10; 410, 30; 419, 5; 429, 10, 15, 20; 430, 1, 30, 35; 432, 10, 30; 433, 10; 437, 10, 25; 447, 20; 458, 15; 473, 1, 20; 474, 35; 477, 25; 482, 20; 484, 15; 496, 30; 497, 1, 20; 501, 5; 509, 20; 510, 1; 523, 25; 524, 1, 5; 527, 20; 531, 15, 25, 30; 543, 20; 544, 5, 10; 546, 20; 551, 20, 25; 557, 5, 10; 561, 15; 566, 15; 567, 20, 25, 30; 571, 5, 10; 572, 15, 25; 575, 15, 20, 25; 576, 25; 577, 15, 25; 579, 25; 583, 10; 585, 5; 589, 25; 596, 5, 10, 15; 598, 5; 599, 5; 611, 1, 10; 657, 10; 665, 25; 668, 5; 673, 5; 682, 25; 684, 10; 702, 20; 716, 10; 737, 20; 747, 1, 5; 751, 5; 764, 1; 797, 20; 803, 5; 805, 15; 808, 1, 5, 15; 810, 1, 5, 25; 811, 15, 20; 814, 20; 816, 15.
HOLLANDE (La), en général, souvent dans le sens de Provinces-Unies, 13, 5, 10; 18, 20; 19, 5; 21, 5; 27, 25; 28, 1; 33, 5; 34, 5, 25; 38, 25; 39, 20, 25; 45, 1; 51, 15; 52, 20; 54, 20; 61, 5; 67, 20; 68, 10; 69, 10, 15; 88, 15; 90, 25; 93, 20; 97, 25; 100, 25; 107, 20; 116, 10; 132, 1; 135, 30; 147, 10; 159, 20; 163, 30; 165, 5, 30; 173, 5; 175, 25; 181, 10; 185, 15; 187, 25; 189, 5; 196, 5, 10, 15; 197, 15, 25; 201, 15; 208, 30; 209, 1; 210, 20; 212, 15; 213, 10; 217, 35; 231, 1; 245, 10; 249, 25; 252, 1, 25; 256, 15, 20; 257, 15; 263, 15; 265, 15; 316, 10; 331, 20; 347, 1; 357, 10; 368, 25; 376, 1; 430, 15, 20; 433, 15; 434, 10; 435, 25; 436, 5; 437, 10; 444, 5; 449, 25; 460, 30; 468, 30; 479, 10; 481, 15; 486, 25; 491, 30; 509, 15; 524, 1; 531, 15; 543,

20; 544, 1, 5; 545, 20; 547, 25; 560, 20, 25; 586, 15; 592, 20; 597, 10; 599, 10; 606, 20; 611, 1; 634, 5; 655, 1; 656, 10; 680, 20; 697, 5; 698, 15; 703, 25; 744, 10; 763, 10; 774, 10; 781, 25; 805, 15, 20; 807, 5, 25; 808, 1; 811, 15, 20; 814, 5, 10; 815, 5, 20. — L'ambassade d'Espagne en Hollande, 458, 10; 463, 1; 586, 1, 5; 594, 25; 599, 5; 600, 25; 619, 20; 809, 25. *Voir* Brun, Gamarra et Richard. — Les ambassadeurs français. *Voir* Baugy et Bellèvre. — Les Etats de Hollande, 14, 15; 478, 1.

HOLMES (Robert de), gentilhomme anglais, 579, 1.

HOLSTEIN (Fadrigue de), 505, 15.

HOMBURG (Le prince de), 322, 25.

HONGRIE (Le roi de), 53, 15; 390, 5.

HONGRIE (La), ancien royaume de l'Europe centrale, 392, 1.

HOOGHVOORST (Le seigneur d'). *Voir* Jean-Antoine van der Eycken.

HOOGSTRAETEN (La seigneurie de), en Brabant, actuellement province d'Anvers, 676, 5.

HOORN (La ville de), en Hollande, 33, 1.

HOQUINCOURT (M. de), officier supérieur français, gouverneur de Péronne, 175, 20; 210, 5; 521, 15; 525, 15; 601, 15; 602, 25; 607, 1, 25; 628, 1, 5.

HORENBEKE (Philippe van), avocat, 538, 30.

HORMOSILLA Y CONTRERAS (Rodrigo), capitaine espagnol, 714, 25.

HORNES (François de), 126, 20.

HORNES (Martin de), frère du précédent, 126, 20.

HORNES (Philippe, comte de), 689, 35; 698, 25.

HORNO (Pedro de), alfière de l'armée des Pays-Bas, 661, 25.

HORST (Erasmus van der), doyen du chapitre de Trèves, 24, 15.

IBARRA (Alonso de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 99, 25.

ILLANÈS (Juan de), Portugais, consul d'Espagne en Hollande, 88, 15, 25; 100, 25.

INDES (Les), possessions espagnoles; le Conseil des Indes, 88, 30; 147, 1; 277, 1, 5; 286, 10; 329, 15, 20, 25; 335, 30; 348, 20; 379, 15, 20; 478, 15; 502, 5, 15; 508, 5, 20; 523, 25; 527, 15; 528, 20; 538, 10; 539, 15; 553, 25; 560, 20; 561, 5; 590, 1; 615, 1; 708, 30; 735, 15; 747, 5; 764, 1, 20; 785, 30; 798, 30; 803, 25; 810, 1, 5. — Le patriarche des Indes. *Voir* Antonio Manrique de Guzman.

INFANTADO (Le duc de l'), ambassadeur extraordinaire espagnol auprès du Saint-Siège, 133, 15; 166, 10; 226, 5; 267, 5; 274, 10, 25; 282, 20; 285, 10, 15; 286, 10, 15.

HOVELINCK (Armand), abbé de Saint-Pierre à Gand, 475, 30; 491, 25.

HOVELINGUE (Isabelle van), 634, 30; 660, 15.

HOVYNES (Charles de), conseiller, puis président du Conseil privé, 13, 10, 25; 33, 25; 50, 15, 20; 59, 10; 69, 5; 84, 10; 99, 25; 102, 20, 25, 30; 103, 25, 30; 106, 20; 107, 1; 120, 30; 126, 25; 181, 30; 198, 20; 208, 30; 245, 25; 272, 10, 20; 317, 10; 320, 5; 342, 30; 363, 5; 365, 15; 377, 5; 404, 5; 413, 10; 427, 25; 447, 10; 453, 20; 465, 1; 469, 10, 15; 471, 15; 473, 10; 478, 1, 5; 481, 10; 489, 15; 499, 10; 552, 20; 581, 10; 582, 15; 587, 25; 592, 15; 601, 5, 25; 626, 20; 632, 5; 644, 30; 646, 25; 670, 1, 10, 15; 673, 25; 715, 5, 20, 30; 716, 20; 718, 20, 25; 733, 1; 735, 10; 736, 15, 20; 737, 5; 739, 5, 25; 740, 1, 5; 742, 15; 746, 20; 755, 20; 756, 5, 10, 15, 25; 762, 1; 764, 10; 769, 25; 787, 10.

HOVYNES (Claude de), parent du précédent, 57, 20.

HOYO BARRIENTOS (Juan Martin del), dépositaire général de la flotte espagnole, 110, 30; 132, 20; 159, 35; 322, 25.

HOYS (HYE), publiciste flamand, 785, 35.

HUBERT (Philippe), huissier du Conseil suprême, 685, 20.

HUGUENOTS (Les), 42, 30; 87, 10; 122, 20; 172, 15, 20; 179, 1.

HULST (La ville de), en Zélande, 142, 20.

HURTADO. *Voir* Trivulcio de Hurtado.

HUSSING (Jacques), colonel au service de l'Espagne, 51, 30.

HUY (La ville de), dans la province de Liège, 293, 1.

HUYBERGEN (L'abbaye de), dans le Brabant septentrional, 299, 1.

HUYGHENS (Roger), député aux Etats-Généraux, 394, 25; 430, 20; 529, 25; 538, 15.

HUYN (Le comte de), maréchal de camp de l'Empereur, 153, 25.

118, 10; 188, 25; 193, 15, 20; 280, 10; 475, 25; 488, 15; 538, 35; 541, 25; 564, 30; 565, 20, 25; 573, 25; 620, 5, 10; 632, 5; 713, 25; 715, 5; 718, 5; 792, 1.

ISENGHIEN (Le prince d'), Philippe-Lamoral de Gand, gouverneur de la Gueldre, 16, 5; 17, 15; 280, 20, 30; 322, 20; 337, 20; 342, 20; 350, 5; 364, 25; 391, 25; 475, 15; 476, 15; 490, 1; 495, 20; 516, 5; 564, 25, 30; 591, 30; 631, 5; 676, 25; 718, 10; 740, 25.

ITALIE (L'), en général, les possessions espagnoles, 11, 5; 39, 15; 60, 10; 141, 20; 171, 15; 187, 15, 20, 25; 206, 20; 247, 20; 265, 1; 267, 15; 286, 10; 504, 25; 532, 20; 542, 1; 673, 15; 697, 5; 738, 5; 752, 15; 782, 10; 791, 5. — Le Conseil d'Italie, 30, 25.

ITALIENS (Les), en général, les militaires italiens au service de l'Espagne, 10, 10; 11, 1; 15, 10; 85, 10; 88, 25; 89, 1, 5; 92, 15; 97, 15; 110, 5; 127, 5; 205, 5; 214, 25; 222, 5; 223, 20, 25; 226, 20; 229, 10; 231, 30; 238, 15; 244, 30; 256, 20; 255, 5; 258, 20; 287, 10; 308, 25; 318, 20; 331, 15; 342, 15; 362, 15; 372, 20, 25; 373, 20; 395, 25; 420, 15; 421, 1; 426, 5, 25; 443, 20; 454, 10; 472, 25; 480, 1; 496, 15, 25; 499, 15; 505, 1; 514, 10; 516, 25; 523, 1; 528, 20; 530, 15; 531, 1; 533, 20; 538, 20; 607, 1; 608, 15; 734, 20, 25; 752, 20; 792, 15; 809, 25; 816, 5, 30.

ITTRE (Le baron Georges-Ignace d'), capitaine de cavalerie en service aux Pays-Bas, 228, 25; 260, 30; 280, 15, 20.

ITURIETTA (Miguel de), secrétaire d'Etat et de Guerre aux Pays-Bas, 564, 25, 30; 813, 25.

10; 439, 5; 443, 5; 446, 5, 30; 469, 5, 10; 471, 1; 601, 10; 634, 1; 638, 1; 642, 25; 648, 15, 20; 747, 15.

JANSENIUS (Corneille), évêque d'Ypres, 18, 5; 190, 1, 10; 245, 25; 246, 25; 296, 25; 371, 15; 372, 5; 381, 10; 423, 30; 428, 1; 524, 15; 646, 10.

JANSEN (Gérard), capitaine de navire, 703, 10.

JANSEN (Jacob), marchand hollandais, 51, 30.

JAUCHE DE MASTAING (Philippe François de), 395, 20; 403, 25.

JAUREGUI (Jean-Jérôme), secrétaire espagnol, 565, 20, 25; 676, 25.

INNOCENT X, pape, 4, 10; 24, 25; 25, 1; 73, 20, 30; 74, 1; 128, 10; 133, 15; 136, 5; 160, 5; 161, 25; 166, 1; 178, 5; 190, 10, 15; 207, 5; 246, 30; 274, 10; 282, 20; 285, 10; 293, 20; 294, 1; 306, 25; 310, 5; 371, 30; 372, 1; 376, 5; 381, 10, 15; 382, 15; 393, 1; 399, 5, 15, 20; 421, 25; 422, 1; 423, 25, 30; 424, 15, 30; 425, 5, 15, 25; 428, 5; 433, 25; 443, 10; 446, 25.

INNSBRUCK (L'archiduc Sigismond d'), 615, 20.

INQUINO (Bernardin), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 431, 35.

IPRE (Liévin van), capitaine ostendais, 564, 5.

IRLANDAIS (Les), 35, 10; 87, 20; 89, 15; 174, 15; 230, 10, 20; 232, 15; 260, 15, 20; 305, 5; 357, 1; 370, 15; 382, 10, 15; 415, 20; 454, 20; 477, 20, 30; 478, 5; 479, 1; 486, 15; 550, 1; 556, 5; 571, 5; 639, 15; 674, 20; 678, 20; 688, 30; 695, 25; 714, 25; 717, 10; 754, 20, 25; 782, 20, 25; 805, 25.

IRLANDE (L'), 26, 1; 35, 10; 137, 20; 145, 10; 218, 10; 232, 10; 370, 20; 382, 1, 20; 411, 5; 456, 25; 529, 1, 5; 584, 5; 737, 20; 751, 30.

IRMONT (Le marquis d'), vice-roi d'Irlande, 35, 10.

IRUN (La ville d'), en Espagne, 379, 1, 5; 605, 20.

ISABELLE (L'Infante), souveraine, puis gouvernante générale des Pays-Bas, 22, 25; 111, 10; 270, 5; 275, 30; 276, 1; 318, 25; 320, 20; 322, 10; 401, 25; 491, 25; 515, 30; 573, 15; 672, 15; 678, 20; 704, 30; 735, 5.

ISACI (Pedro de), capitaine espagnol, 342, 15; 689, 30.

ISEMBOURG (Le comte d'), chef du Conseil des Finances des Pays-Bas, 92, 25; 116, 25;

JACOB (Nicolas), conseiller au Conseil des Finances, 498, 30; 507, 5; 513, 1.

JACQUET (Jean-Baptiste), agent bourguignon, 33, 30; 91, 20; 99, 25; 280, 30.

JALLET (Guillaume), abbé de Floreffe, 782, 20.

JALLET (Pedro), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 803, 30.

JAMAÏQUE (La), aux Indes occidentales (Amérique), 534, 5.

JANSÉNISME (Le), les Jansénistes, 19, 20; 73, 25; 74, 1; 90, 10; 108, 20; 136, 5, 15; 146, 15; 178, 10; 190, 1, 15; 245, 20; 296, 20; 306, 25; 340, 10; 352, 25; 376, 5, 10; 378, 10; 400, 5, 10; 407, 15; 421, 20; 422, 20; 423, 10; 424, 20; 425, 25; 428,

JEAN II (Casimir), roi de Pologne, 16, 1; 323, 10, 25; 538, 10; 663, 20.
 JEAN IV. *Voir* le roi de Portugal.
 JÉSUITES (Les), 283, 1, 20; 284, 5; 334, 1, 25; 342, 20; 471, 1; 491, 1; 493, 20, 25; 500, 15; 514, 30; 542, 25; 728, 20, 30; 774, 20.
 JETTE-SAINT-PIERRE (Le seigneur de). *Voir* François de Kinschot.
 JILOT (N.), ingénieur hollandais, 141, 5.
 JOYE (Henri), abbé, 685, 25; 740, 30; 765, 15; 792, 15.
 JUAN D'AUTRICHE (Don), fils naturel de Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 122, 10; 145, 20; 286, 25; 460, 20; 483, 5; pages 535 et suivantes à 660, *passim*, 669, 15; 686, 1; 689, 35; 710, 20; 711, 20; 712, 5; 713, 15; 717, 5, 30; 727, 5; 758, 30; 768, 15, 25; 772, 20; 775, 30; 778, 25, 30; 795, 15.
 JUBILOT (N. de), conseiller au Parlement de Dôle, 403, 25.
 JUIFS (Les), en général et en particulier, les Juifs portugais, 453, 15, 25; 460, 25; 461, 1; 462, 1; 481, 15.
 JULIERS (Le duc de), 677, 25.
 JULIERS (La ville et le pays de), aujourd'hui en Allemagne, 82, 5; 110, 15; 193, 1; 514, 25; 666, 15, 20; 672, 10; 689, 10.
 JUNTA DE HAZIENDA (La), aux Pays-Bas, 590, 10, 15, 20, 25; 591, 1, 10; 616, 10; 621, 20; 622, 20; 625, 10; 627, 5, 15; 629, 20; 630, 10, 20, 30; 632, 5.
 JUYCA (M. de), 115, 30.

K

KERPEN (La seigneurie de), aujourd'hui en Allemagne, 58, 25; 451, 5; 689, 1; 694, 5, 15; 716, 5.
 KESSEL (Fernand van), greffier du Conseil de Namur, 751, 25.
 KINSCHOT (François), trésorier général des finances des Pays-Bas, chancelier de Brabant, comte de Jette-Saint-Pierre, baron de Rivieren, 50, 15, 20; 59, 10; 96, 25, 30; 102, 25; 105, 20; 182, 25; 193, 20; 198, 5; 202, 20; 236, 20, 30; 272, 15; 280, 20; 294, 20; 295, 1; 300, 20; 415, 30; 574, 20; 654, 25; 655, 25; 660, 10; 661, 20; 671, 5; 678, 30; 705, 1; 717, 20; 812, 30.
 KINSCHOT (François), fils du précédent, conseiller des Finances, 654, 25; 655, 25.
 KINSCHOT (Henri de), père du chancelier, jurisconsulte, 96, 25.
 KNOCKE (Le fort de), sur l'Yser, en Flandre, 129, 5.
 KNOPEFF DE MORALÈS (Albert), officiel de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre à Bruxelles, 156, 30; 435, 5; 436, 5; 471, 10, 25; 490, 20; 515, 25.
 KNUYT (Jean), Hollandais, agent du prince d'Orange, 102, 20; 299, 10; 373, 20; 394, 25; 398, 10; 430, 20; 475, 15.
 KOKER (Pedro), marchand hollandais, 318, 25.

L

LA BASSÉE (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 1; 6, 25; 14, 5; 259, 5; 275, 10; 276, 10; 453, 10; 641, 15; 661, 15.
 LABOURAY (Philippe-François), religieux, 740, 15.
 LA CAMBRE (L'abbaye de), à Bruxelles, 592, 20.
 La Chapelle (La ville de), aujourd'hui en France, 191, 15; 192, 1, 10, 20; 193, 10, 20; 194, 1, 10; 195, 5; 198, 15; 201, 15; 209, 25; 221, 15; 259, 10; 343, 10; 473, 10; 500, 1, 20; 519, 20; 562, 1, 5.
 LA COROGNE (La ville et le port de), en Espagne, 77, 5; 187, 1; 665, 30.
 LA CUEVA (Le cardinal de), Alonso de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Rome, 207, 5, 10.
 LADOS (André de), gardien du Palais, 678, 15; 704, 40; 710, 20; 717, 30.
 LAER (Michel van), colonel en service aux Pays-Bas, 116, 20.
 LA HAVANE (Le port de), dans l'île de Cuba, 731, 20.
 LA HAYE (La ville de), résidence royale de la Hollande, 39, 25; 83, 25, 30; 88, 30; 107, 10; 121, 5; 130, 10; 131, 15; 135, 15; 138, 20; 144, 5; 181, 5; 212, 20; 252, 30; 262, 1; 319, 25; 320, 1; 325, 20; 329, 5; 330, 25; 376, 1; 384, 10; 429, 30;

430, 15; 449, 25; 463, 10; 552, 1; 557, 10; 570, 5; 574, 1; 597, 10; 599, 5; 716, 10; 725, 25.
 LALAING (Marie-Gabrielle de), dame d'Hoogstraeten, 676, 10.
 LALAING (Pierre-Hipolyte de), 813, 30.
 LA FERTÉ, maréchal français, 404, 20; 409, 5.
 LAMBECQ (Le vicomte), 698, 20.
 LAMBERG (Le comte de), ambassadeur d'Allemagne à Madrid, 440, 15; 448, 25; 450, 25; 495, 25; 587, 15.
 LAMBLET (Théodore), greffier du Conseil de Namur, 634, 25; 660, 10; 704, 40; 709, 25; 765, 15, 25; 768, 30; 782, 25.
 LAMBOY (Le baron de), officier supérieur en service aux Pays-Bas, 15, 20; 41, 15; 57, 20; 82, 5; 89, 25; 110, 20; 118, 25; 119, 1; 129, 20; 133, 1; 134, 10.
 LA MOTTE (M.), 158, 25.
 LA MOTTERIE (Le comte de), de Lannoy, 96, 1; 99, 30; 355, 5; 373, 35; 395, 25; 415, 10; 538, 25; 540, 25; 550, 25; 561, 25; 643, 20, 30.
 LANGENBERGHE (Rodolphe Zeger van), 813, 25.
 LANDAS (Juan Christian de), maître de camp en service aux Pays-Bas, 538, 25.
 LANDRECHIES (La ville de), aujourd'hui en France, 4, 20; 6, 20, 25; 7, 25; 72, 20; 73, 1, 10, 20; 74, 5, 10, 20; 75, 1; 87, 1; 189, 1; 274, 1; 497, 15, 20; 499, 1; 500, 1.
 LANGOSTINA Y VELASCO (Luc), capitaine en service aux Pays-Bas, 182, 25.
 LANGREN (Florent van), cosmographe flamand, 441, 5; 515, 1.
 LANGUEDOC (Le), dans la France méridionale, 122, 25.
 LANNON (François de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 757, 30; 758, 20.
 LANNON (Maximilien de), 415, 10.
 LANNON (N. de). *Voir* le comte de La Motterie.
 LANNON (Philippe de), gentilhomme belge, 280, 15.
 LAON (La ville de), aujourd'hui en France, 711, 20.
 LAOS (Francisco de), maître de camp espagnol aux Pays-Bas, 491, 20.
 LA POTERIE, en France, 574, 1, 5.
 LA ROCCA (Le capitaine), agent de Condé, 279, 25.
 LA ROCHELLE (La ville de), en France, 42, 30; 43, 1; 78, 1, 10; 82, 10; 86, 5; 89, 15; 95, 25; 354, 5.
 LA RUA (Juan Fernandez de), officiel de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 416, 1.
 LARREATE (Joseph de), capitaine de cavalerie. *Voir* Riategui.
 LARREATEGUI (Joseph de), sergent-major. *Voir* Riategui.
 LA RUELLE (Corneille), négociant, 769, 20.
 LA RUELLE (François), négociant, 769, 20.
 LA RUELLE (Philippe-François), religieux, 740, 35.
 LA RUELLE (Théodore), négociant, 769, 20.
 LAUBEPIN (Charles-Achille, baron de), gentilhomme bourguignon, 635, 20; 704, 15; 768, 20.
 LAUNAY (P.-A. de), roi d'armes des Pays-Bas, 257, 25; 678, 30; 803, 30.
 LAURENS (Dominique de), 792, 20.
 LAURIN (N.), procureur fiscal du Grand Conseil de Malines, 644, 15, 30.
 LAURY (Remi de), religieux, 804, 25.
 LAY (Jean-Baptiste), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 704, 20; 717, 5.
 LAYEN (Le baron de), prince allemand, 774, 25.
 LÉAU (La ville de), en Brabant, 322, 15; 453, 35.
 LE CLÉMENT (Philippe), 814, 25.
 LE CLERC (Jean), maître de Valenciennes, 757, 20; 760, 5.
 LEDE (Le marquis de), Guillaume Bette, commandant de la flotte militaire des Pays-Bas, 14, 25; 15, 5; 18, 10, 20; 25, 20; 61, 1, 20, 25; 66, 15; 69, 25; 88, 20; 90, 15; 116, 20; 119, 25; 127, 20, 25; 182, 10, 15; 192, 15; 248, 1, 5; 272, 25; 328, 25; 339, 15, 30; 355, 25; 439, 1, 25; 449, 10; 474, 15; 476, 30; 485, 1; 490, 5; 492, 5, 30; 506, 10; 514, 25; 521, 30; 522, 1, 5; 530, 10; 572, 5; 581, 5; 586, 5; 588, 10; 608, 1, 20; 612, 25; 628, 30; 631, 1.
 LEEFDAEL (Maximilien van), chanoine de Sainte-Gertrude à Louvain, 793, 30.
 LEEMPUTTE (Dominique van), 814, 30.
 LEENE (Joseph van der), roi d'armes, 688, 25; 758, 20; 765, 10; 778, 25.
 LEERS (La place de), en France, 575, 1.
 LEFEBURE (Pierre), Bourguignon, 793, 30.

LE FIEF (N.), conseiller au Conseil privé, puis évêque d'Arras, 293, 30.
 LEGANÈS (Le marquis de), lieutenant général de l'armée opérant contre le Portugal, président du Conseil suprême de Flandre à Madrid, 4, 5; 10, 15, 20; 30, 15; 141, 5; 186, 15; 335, 10, 25; 403, 20; 412, 5, 10; 415, 30; 438, 25; 498, 30; 662, 15; 685, 15; 688, 5; 689, 25; 765, 35.
 LE GAUCHER. *Voir* Magny le Gaucher.
 LE GOUVERNEUR (Jacques), armateur à Ostende, 180, 30; 188, 25; 326, 20; 333, 15; 357, 25; 373, 20; 474, 25; 580, 10.
 LE HAVRE, port français, 169, 5; 173, 25; 239, 10; 744, 10.
 LEIVA. *Voir* Lopez de Leiva.
 LE MAIRE (Joachim), 804, 20.
 LE MAYRE (Hilaire), religieux, 415, 35; 438, 25.
 LEMBECCO (Le seigneur de). *Voir* N. van der Haghen.
 LE MIRE (Henri), receveur général du droit de médianate aux Pays-Bas, 804, 25, 35.
 LENET (M. de), agent de Condé, 290, 20; 294, 25; 435, 15, 25; 436, 1, 15, 20; 580, 1, 5.
 LENS (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 1; 16, 20; 17, 5, 25; 85, 5, 15, 20; 104, 10; 108, 25; 117, 30; 132, 15; 685, 10.
 LÉON (Claude de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 391, 25; 403, 20; 415, 20.
 LÉON (Emérentiane de), 280, 15.
 LÉON (Françoise de), sœur de la précédente, 280, 15.
 LÉON (Manuel de), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 391, 25; 661, 30.
 LÉON. *Voir* Ponce de Léon.
 LÉOPOLD (L'archiduc), oncle du suivant, 315, 25.
 LÉOPOLD-GUILLAUME (L'archiduc), frère de Ferdinand III, gouverneur général des Pays-Bas, pages 1 à 560, *passim*; 565, 25, 30; 571, 15, 20; 591, 30; 601, 25; 619, 30; 686, 1; 709, 5, 10; 728, 20, 40; 736, 1; 738, 25; 740, 10, 20; 744, 1; 775, 30.
 LÉOPOLD I^{er} DE HABSBOURG, roi des Romains, puis empereur, 529, 20; 530, 1, 30; 579, 10; 587, 10; 614, 20; 616, 20; 617, 10; 625, 15; 637, 15, 25; 657, 10; 662, 1; 685, 5; 692, 1; 710, 15; 716, 15; 735, 15; 764, 20; 766, 5, 25; 770, 10, 20; 771, 10; 804, 10; 807, 15.
 LE PARADIS, navire hollandais, 162, 10.
 LE PARDO, en Espagne, 161, 5; 162, 5, 10, 15; 165, 1, 5; 167, 10; 229, 5; 232, 20; 233, 5, 10, 15; 234, 1; 310, 5, 15; 311, 5.
 LE POSTILLON, navire hollandais, 127, 20; 142, 10.
 LE QUESNOY (La ville de), aujourd'hui en France, 485, 20; 493, 5.
 LE ROY (Ignace), conseiller à la Chambre des Comptes, 634, 30.
 LE ROY (Jacques), conseiller au Conseil des Finances, 792, 25.
 LE ROY (N.), conseiller du Conseil privé, 20, 5; 516, 15, 20.
 LE ROY (Philippe), conseiller au Conseil des Finances, 538, 25.
 LERRUZ (Pedro), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 778, 20; 782, 35.
 L'ESCAILLET (François), abbé de Saint-Jean à Valenciennes, 757, 30.
 LESLIE (Le comte de), 322, 20.
 LESSINES (La ville de), en Hainaut, 57, 10; 63, 20; 364, 5; 507, 10.
 LEUZE (La ville de), en Hainaut, 704, 10.
 LEVANT (Le), 497, 5.
 LE WAITTE (Jean), 814, 25.
 LEYDE (La ville de), en Hollande, 564, 30; 565, 20.
 LEZAETE. *Voir* Zavala y Lezaete.
 LEZANA (Geronimo de), secrétaire espagnol, 100, 20.
 L'HERMITE (Antoine), président du Grand Conseil de Malines, 273, 1; 290, 15; 388, 20; 644, 30.
 LICQUES (Nicolas de), seigneur de la Verne, lieutenant de la garde du Roi, 740, 30.
 LIÈGE (La ville et la principauté de), les Liégeois, 132, 1; 135, 30; 192, 20; 193, 1; 202, 15; 229, 20; 230, 1; 248, 25; 249, 1, 20; 250, 30; 269, 15; 278, 20, 25; 288, 5; 292, 20; 306, 15; 310, 20; 352, 20; 388, 5, 10; 396, 15, 20; 400, 1; 420, 20; 430, 25; 431, 10; 435, 5, 20; 440, 10; 442, 5, 15, 25; 444, 5; 447, 20; 448, 20, 15; 451, 30; 475, 30; 483, 15, 20; 486, 20; 487, 1; 542, 5; 567, 5; 569, 15; 616, 15, 20; 617, 1, 25; 619, 10, 20; 621, 5; 629, 1; 637, 10; 651, 5, 15; 661, 5; 676, 10; 678, 5; 682, 15; 683, 20; 686, 15; 687, 15, 25; 694, 15, 25; 695, 5, 10; 716, 5; 722, 5; 724, 5; 774, 15; 777, 1; 779, 15; 784, 15; 785, 15; 787, 5, 20; 813, 1, 5; 815, 5. — Le prince-évêque : Maximilien Henri de Bavière.

LIESSIES (L'abbaye de), en France, 803, 35.
 LIEU (François de), abbé de Saint-Bertin, 342, 30.
 LIGNE (Le prince de), général de la cavalerie de l'armée des Pays-Bas, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, 1, 5; 60, 20, 25; 66, 10; 76, 30; 93, 25; 97, 1; 104, 25; 108, 1, 5; 126, 20; 171, 35; 196, 20; 219, 1, 5; 228, 25; 230, 20; 257, 25; 280, 30; 299, 20; 300, 20; 312, 1; 321, 30; 333, 5; 350, 20; 351, 20; 357, 5; 415, 25; 450, 10; 499, 10; 518, 5; 530, 5; 535, 25; 538, 30; 540, 30; 541, 35; 557, 30; 565, 15, 30; 575, 5; 591, 15; 672, 1; 675, 10; 715, 20; 718, 15; 719, 1; 733, 1; 736, 5; 747, 20; 750, 20; 766, 20; 768, 5; 769, 1.
 LIGNE (Albert de). *Voir* le prince de Barbançon.
 LIGNE (Ernestine de), veuve du comte Jean de Nassau, 322, 35.
 LIGNE (La Maison de), 395, 25.
 LIGNEVILLE (Le comte de), officier supérieur lorrain, 447, 20; 518, 5; 677, 30; 678, 35; 689, 30, 40.
 LILLE (La ville de), aujourd'hui en France, 105, 20, 25; 108, 10; 275, 10; 276, 10; 305, 25; 315, 25; 325, 5; 449, 15; 460, 10; 472, 15; 490, 15; 513, 1; 553, 30; 592, 25; 602, 10; 641, 15; 698, 20; 710, 25, 40; 717, 35; 729, 25; 740, 20, 35; 749, 15; 760, 1; 764, 10; 769, 20; 778, 30; 804, 25; 815, 15. — Le gouverneur. *Voir* le prince de Chimay.
 LIMA (Isabelle-Claire de), femme d'officier, 782, 35.
 LIMA (Marc de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 778, 35.
 LIMALE (Le baron de). *Voir* Thomas Lopez de Ulloa.
 LIMBOURG (Le duché de), une des provinces des Pays-Bas, la ville de Limbourg, 13, 15, 20, 25, 30; 46, 5; 52, 25; 57, 10; 108, 10; 110, 35; 284, 25; 317, 1; 403, 30; 451, 30; 553, 25; 666, 10. — Les États de Limbourg, 509, 20. — Le gouverneur. *Voir* le prince de Nassau. — Le drossard. *Voir* Guillaume de Clammoris.
 LINDEN (Robert, baron de), 110, 35.
 LINGEN (La ville de), aujourd'hui en Allemagne, 291, 10.
 LINGUEN (Le fort de), en France, 711, 5, 10.
 LIONNE (Hugues de), ministre de Louis XIV, 567, 1; 581, 5; 684, 5; 719, 5; 789, 20.
 LIPONTI (Juan de), sergent de bataille de l'armée des Pays-Bas, gouverneur de Rethel, 108, 10; 210, 1; 270, 1; 308, 30; 318, 25; 322, 25; 341, 25; 403, 25.
 LIQUES (Marie-Jeanne de), marquise d'Ayseau, 373, 30.
 LIRA (Pedro de), 591, 35.
 LIRA (Juan de), pagador général de l'armée des Pays-Bas, 33, 25; 57, 20; 70, 25; 76, 25; 77, 20; 565, 20.
 LISBONNE (La ville de), au Portugal, 34, 25; 666, 1; 675, 5; 701, 10.
 LISOLA (Francisco de), résident impérial à Constantinople, 70, 30; 76, 25; 92, 25; 99, 25; 758, 1; 762, 10; 763, 1; 771, 5; 775, 5, 10; 779, 10.
 LIXHEIM (Le prince de). *Voir* Carlos Guasco.
 LIXHEIM Y PHALSBURG. *Voir* Phalsbourg.
 LOBCOWITZ (Le prince de), 330, 10.
 LOBO (Francisco), Portugais, 69, 1.
 LOCQUET (Jean-Antoine), de la Cour féodale de Brabant, 538, 30; 757, 20; 778, 1; 780, 10; 799, 25, 30.
 LODOSA (Firmin de), amiral espagnol, 439, 20.
 LOETZIMA (Jean-Charles), maître de camp, 765, 15.
 LOIRE (La), fleuve français, 197, 5.
 LONDRES (La ville de), en Angleterre, 124, 5; 131, 15; 164, 15; 181, 25; 327, 20; 366, 5; 382, 20; 401, 1; 458, 20; 508, 20; 509, 1, 30; 527, 5; 579, 20; 666, 25; 671, 20; 672, 1; 675, 5; 679, 25; 700, 5; 721, 15; 741, 15; 743, 15; 744, 5; 748, 15.
 LONGUEVAL (Charles de). *Voir* le comte de Bucquoy.
 LONGUEVILLE (Le duc de), la duchesse, sœur du prince de Condé, 28, 5; 35, 1; 37, 25; 42, 15, 20, 30; 49, 1; 56, 25; 115, 5; 162, 20; 163, 10; 168, 20, 25; 169, 10, 15; 171, 5; 173, 20; 174, 1; 182, 5; 183, 1; 185, 10; 191, 1, 25; 216, 1; 221, 20; 227, 5; 233, 1; 239, 10; 240, 1, 10; 241, 10; 243, 20, 25, 30; 244, 1, 5, 10; 250, 10; 291, 15; 408, 5.
 Loo (L'abbaye de), en Flandre, 77, 10; 78, 10, 20; 79, 1.
 LOOTZ (Jean-Charles), maître de camp, 729, 20; 774, 25.
 LOPEZ (Francisco), Portugais, 69, 5.
 LOPEZ (Francisco), gouverneur du fort de Pereda près d'Anvers, 180, 25.

LOPEZ DE LEIVA (Gonzalo), frère de l'armée des Pays-Bas, 782, 20.
 LOPEZ. Voir Castro de Lopez.
 LORKE (Corneille), résident danois à Madrid, 658, 15.
 LORRAINE (La), aujourd'hui en France, la Maison de Lorraine, 163, 5; 171, 15; 221, 20; 229, 15; 259, 15; 264, 15; 309, 15; 337, 1; 368, 15; 405, 15; 487, 10, 20; 488, 5, 10; 722, 25.
 LORRAINE (Le duc Charles de), commandant d'une armée opérant aux Pays-Bas, 1, 10; 3, 15; 5, 1; 11, 15; 14, 1; 18, 15; 24, 1; 25, 10; 28, 10; 34, 10; 36, 10; 46, 1, 5; 48, 1; 49, 20; 56, 1, 15; 57, 10; 59, 15, 20; 62, 1, 20, 25; 63, 1, 20; 64, 20; 65, 10, 20; 66, 5, 10; 69, 20; 70, 1; 71, 1; 76, 5; 78, 10; 82, 15; 86, 5; 90, 1; 94, 5, 20; 97, 25; 101, 10; 104, 30; 110, 20; 113, 25; 114, 1; 115, 20; 119, 10, 15, 20, 25; 122, 20; 128, 5; 131, 5; 141, 1; 143, 35; 155, 1; 161, 1; 165, 1; 170, 10; 173, 10; 184, 1; 186, 5; 204, 25; 209, 15; 211, 25; 221, 5, 15; 227, 5; 228, 5; 229, 15, 25; 230, 1, 5; 240, 10; 244, 10, 25; 248, 20; 249, 15, 20; 254, 5; 259, 10; 260, 25; 264, 15; 276, 20; 278, 20; 294, 30; 296, 5; 299, 15, 25; 300, 15; 302, 10; 304, 15; 305, 1; 307, 20; 308, 30; 309, 10, 15, 25; 310, 1; 311, 1, 15, 20, 30; 312, 1; 315, 5; 317, 1; 319, 5, 15; 322, 5; 325, 1; 332, 1, 5, 10; 333, 5; 337, 1, 25; 338, 25; 340, 25; 341, 1, 20; 343, 5; 344, 15, 20, 25; 346, 30; 347, 15; 349, 5; 350, 20; 351, 15; 354, 1; 358, 15, 20; 359, 1, 30; 360, 10; 361, 25; 362, 5; 364, 1; 367, 25; 368, 15, 25; 371, 5; 372, 15; 374, 5, 10; 381, 25; 389, 1; 394, 20; 398, 25; 399, 1; 404, 25; 405, 1, 15; 406, 20; 410, 25; 420, 20; 426, 15, 20; 429, 1; 431, 5; 434, 15, 20; 440, 5; 445, 15; 447, 1, 10, 30; 448, 5, 10; 449, 1, 5; 451, 20; 454, 20; 456, 20; 458, 25; 461, 5; 463, 20; 465, 5; 471, 20; 474, 25; 475, 30; 483, 10; 485, 25; 487, 20; 491, 20; 498, 30; 507, 15, 20; 515, 25; 516, 25; 518, 20; 520, 15; 521, 10; 522, 10, 15; 525, 30; 528, 25; 538, 1, 10, 25; 573, 5; 578, 15; 591, 25; 660, 15, 35; 678, 10; 685, 15; 689, 10, 30; 717, 35.
 LORRAINE (Le duc François de), frère du précédent, 448, 1; 449, 5; 454, 25; 456, 15; 458, 25; 460, 10; 461, 15, 20; 463, 15; 464, 10; 465, 20; 467, 10; 468, 20; 478, 5; 479, 5; 480, 5; 485, 25; 487, 10, 20; 488, 5; 491, 20; 498, 30; 507, 15; 517, 1; 520, 5, 25; 522, 10; 525, 20, 25, 35; 537, 20; 538, 1, 10; 541, 25; 578, 10; 612, 25, 35.
 LORRAINE (Nicole de), 507, 20.

LORRAINS (Les), 28, 20, 25; 36, 5; 47, 10; 65, 20, 25; 66, 5, 15, 25, 30; 74, 15; 78, 5, 10; 101, 10, 15; 105, 5; 165, 5; 173, 10; 184, 5; 211, 20; 302, 1; 309, 25; 317, 1; 336, 10; 368, 1, 20; 372, 10; 380, 20; 381, 20; 388, 20; 405, 15; 408, 1; 421, 1; 430, 1; 434, 10, 20; 436, 20; 442, 5; 444, 5; 447, 20, 25; 448, 15; 451, 25; 453, 10; 460, 10; 463, 15; 464, 25; 468, 20; 472, 20; 487, 25, 30; 488, 1, 5; 492, 20; 493, 10; 496, 10; 501, 20; 520, 5, 15; 522, 10; 525, 20, 30; 528, 25; 545, 10; 573, 5.
 LOS BALBASES (Le marquis de), président du Conseil suprême de Flandre, 507, 1; 534, 25; 640, 20; 660, 30; 688, 5.
 LOS PASSAGES (Le port de), en Espagne, 119, 30; 267, 15; 291, 1.
 LOS RIOS (Barthélemy de), définitiveur de l'Ordre de saint Augustin, 275, 25; 403, 20; 415, 20; 431, 20.
 LOS RIOS. Voir Perez de Los Rios.
 LOUIS XIII, roi de France, 124, 5.
 LOUIS XIV, roi de France, 112, 5; 114, 5, 20; 115, 20; 117, 10, 25, 30; 122, 15, 25; 125, 1; 126, 5, 10; 167, 25; 168, 5; 169, 5; 173, 25, 30; 201, 10; 207, 15, 25; 217, 35; 244, 10; 249, 25; 279, 15; 288, 5; 293, 1; 302, 10; 307, 20; 308, 5; 319, 20; 331, 20; 332, 5; 338, 20; 345, 5; 362, 15; 364, 10; 367, 20; 368, 15; 432, 5; 434, 25; 438, 5; 465, 15; 477, 25; 494, 5, 15; 503, 5; 536, 10; 556, 5; 581, 5; 586, 15, 25; 593, 25; 601, 20; 624, 10, 20; 651, 10; 654, 15; 657, 5; 662, 5; 663, 5; 669, 10; 673, 10; 681, 20; 683, 15; 687, 25; 699, 10; 705, 25; 711, 10; 713, 15; 721, 15; 731, 5; 736, 5; 744, 20; 745, 10, 15; 746, 15; 747, 20, 25; 750, 20; 752, 15; 754, 15; 760, 20; 761, 1; 763, 15; 767, 5, 20; 769, 5; 770, 10, 15, 20, 30; 785, 10, 20; 789, 15; 792, 5; 794, 15; 802, 15.
 LOUVAIN (La ville et l'Université de), dans le Brabant, 19, 20; 146, 15; 190, 5, 20; 201, 25; 283, 15, 20; 302, 1; 334, 15; 372, 1; 381, 10; 425, 5; 439, 5; 446, 25; 567, 10; 568, 10; 631, 20; 634, 15; 638, 20; 643, 20; 678, 20; 704, 35; 712, 20, 25; 717, 35; 784, 15; 790, 10; 793, 30.
 LOUVIGNIES (Le maître de camp de), 376, 20.
 LOYOLA (Blasco de), secrétaire d'Etat espagnol, 686, 20; 742, 15; 764, 5; 781, 10; 782, 10; 787, 5.
 LULIER (N.), vice-président du Parlement de Dôle, 325, 15, 30; 342, 5.
 LUMIARÈS (Le comte de), ambassadeur espagnol à Vienne, 112, 25; 113, 1; 119, 5; 131, 5;

134, 10; 155, 20; 156, 20; 191, 15, 20; 209, 10; 227, 20; 228, 5; 239, 1; 266, 10.
 LUMIER (N.), président du Conseil de Luxembourg, 354, 20.
 LUNA Y AVELLANOS (Miguel de), surintendant de la justice militaire espagnole, 26, 10; 132, 25; 143, 35; 160, 30; 182, 25, 30; 230, 25; 378, 15.
 LUNA. Voir Rugiere y Luna.
 LUNENBOURG et BRUNSWICK (Jean-Frédéric, duc de), 171, 20; 177, 25.
 LUXEMBOURG (Le duché de), une des provinces des Pays-Bas, la ville de Luxembourg, les couvents y établis, les Luxembourgeois, 3, 15; 11, 15; 14, 1; 60, 5; 65, 5; 103, 10; 108, 5, 15; 133, 20; 155, 15; 168, 1; 195, 5; 199, 25; 204, 5, 30; 211, 10, 15; 214, 10; 238, 20; 244, 15; 247, 25; 248, 1, 5, 10; 250, 10; 251, 10; 254, 10; 260, 5; 268, 15; 302, 25; 303, 15; 314,

10, 25; 324, 10, 15; 337, 1; 339, 1; 354, 20; 369, 20; 370, 25; 383, 5; 387, 1; 397, 15, 25; 398, 10; 405, 5, 15; 448, 5; 470, 30; 485, 20; 493, 5; 496, 1, 5; 552, 25; 667, 5; 697, 25; 717, 20; 728, 30; 740, 15; 757, 25; 758, 25; 756, 10; 804, 10. — Le Conseil de Luxembourg, 181, 30; 198, 15; 203, 5; 354, 20, 25, 30; 649, 5; 676, 1; 683, 10; 732, 15. — Les États, 228, 1; 247, 5; 427, 15; 476, 15; 692, 10; 697, 15; 722, 20; 723, 1; 731, 10; 738, 15; 740, 10; 751, 20; 804, 5, 10. — Les gouverneurs. Voir Beok, Gennetaire, Havré et Trazegnies.
 LUXEMBOURG (Isabelle-Claire de), 438, 30; 490, 30.
 LYNDEN (Le baron Robert de), gentilhomme belge, 92, 20.
 LYS (La), rivière flamande, affluent de l'Escaut, 11, 10; 86, 20.

M

MADRID (La ville de), en Espagne, *passim*.
 MAES (Jean-Baptiste), conseiller au Conseil des Finances, 160, 20; 171, 25.
 MAES (Matheo), amiral flamand, 541, 35; 698, 20.
 MAES (Nicolas), 177, 25.
 MAESEYCK (La ville de), dans le Limbourg, 135, 30.
 MAESTRICHT (La ville de), aujourd'hui en Hollande, 173, 25; 501, 20; 552, 1; 751, 5.
 MAGNY LE GAUCHER (Le colonel du), en service aux Pays-Bas, 156, 30.
 MAHUET (Nicolas), greffier au Parlement de Dôle, 758, 30.
 MAJORQUE (L'île de), en Espagne, 618, 15; 693, 1; 703, 5.
 MALDEGHEM (Eugène van), lieutenant de la garde des archers du Palais de Bruxelles, 660, 35; 661, 20.
 MALINES (La ville de), dans la province d'Anvers, 295, 5; 388, 20; 429, 25; 794, 5; 798, 1; 814, 25.
 MALINES (Les archevêques de). Voir André Creusen et Jacques Boonen.
 MALINES (Le Grand Conseil de), 17, 1; 134, 30; 135, 20, 30; 171, 20; 181, 30; 198, 20; 272, 25; 290, 15; 320, 25; 340, 10; 364, 1; 377, 20; 388, 20; 413, 5; 420, 5; 423, 1, 5; 429, 25; 489, 15; 549, 15; 567, 10; 568, 10; 605, 10; 633, 20; 644, 5, 15, 30;

683, 15; 684, 1; 693, 10; 705, 5; 720, 10; 738, 30; 751, 35; 764, 10; 794, 5; 798, 1. — L'hôpital militaire de Malines, 433, 30; 612, 30.
 MALINES (Philippe de), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 757, 25.
 MALINEUS (N.), conseiller au Conseil privé, 354, 25, 30; 363, 10; 376, 1; 475, 35; 488, 30; 498, 20; 605, 10; 621, 25; 674, 15; 698, 25; 699, 5; 768, 35.
 MALMÉDY (La ville de), aujourd'hui en Belgique, 251, 15.
 MALO (Luis), banquier établi à Anvers, 9, 25; 180, 30; 199, 20; 463, 25.
 MANCHE (La), dans la mer du Nord, 721, 10.
 MANGELI (Andrès), auditeur à la nonciature de Madrid, puis à Bruxelles, 322, 30.
 MANRIQUE (Giuseppe), capitaine en service aux Pays-Bas, 116, 25.
 MANRIQUE. Voir Quiscada y Manrique.
 MANSFELT (Pierre de), gouverneur du Luxembourg, 314, 25.
 MARANON. Voir Arvalte y Maranon.
 MARCHIN (Le comte de). Voir Marsin.
 MARDYCK (Le port de), aujourd'hui en France, 7, 10; 291, 10; 295, 30; 324, 25; 327, 25; 331, 20; 441, 10; 521, 30; 581, 1; 583, 15; 586, 25.
 MARESCHAL (Charles-Joseph), prieur de la Morteau, 607, 10; 751, 15.
 MARETS (Arnould), agent liégeois, 621, 5, 25.

MARIANO (Benedito), capitaine milanais en service aux Pays-Bas, 159, 35.
 MARIE-ANNE (L'archiduchesse), reine d'Espagne, 69, 15; 77, 1; 111, 25; 112, 1; 114, 1, 5, 10; 115, 1.
 MARIE-THÉRÈSE, fille de Philippe IV, femme de Louis XIV, 654, 15; 669, 10; 705, 25; 760, 20.
 MARIE DE MÉDICIS, reine de France, mère de Louis XIII, 114, 5.
 MARIEMBOURG (La ville de), dans la province de Namur, 694, 5.
 MARIN (Catherine), 634, 30.
 MARITIUS (Jean), archer de la garde du Palais de Bruxelles, 661, 25.
 MARLE (La place de), en France, 209, 25; 360, 1.
 MARMOL (Andrès del), veedor général de l'armée de Bourgogne, 313, 25.
 MARNAIX (Le marquis de), duc de Pondevaux, 326, 1; 330, 1; 470, 30; 589, 20; 474, 30.
 MARNAIX (Le marquis de), archevêque de Besançon, 498, 15.
 MARNE (La), rivière française, 308, 5; 404, 25.
 MAROILLES, localité en France, 577, 20.
 MARQUES (Cristoval), gouverneur de Gravelines, 459, 10.
 MARSELAER (Frédéric de), bourgmestre de Bruxelles, 228, 25; 257, 20; 260, 25; 538, 15, 35; 628, 30.
 MARS (Le comte de). *Voir Marsin.*
 MARSIN (M. de), agent du prince de Condé, 169, 25; 518, 5; 643, 15.
 MARSIN (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 316, 15; 322, 20; 428, 15; 530, 10; 558, 1; 580, 5; 586, 10, 15, 25; 604, 5; 681, 15; 682, 5; 686, 1, 10, 25; 713, 1, 25; 715, 30; 718, 5, 15, 20, 25, 30; 725, 1; 732, 20; 733, 1; 751, 25, 30; 757, 20.
 MARTEL (Juan Francisco), fonctionnaire espagnol, 591, 20.
 MARTEL (Le licencié), attaché à l'archevêché de Malines, 400, 5.
 MARTIARTO. *Voir Beurco Martiarto.*
 MARTINEZ (Antonio), contador espagnol en service aux Pays-Bas, 126, 30.
 MARTINEZ (Marie), fille du précédent, 126, 30.
 MARTINEZ (Thérèse), sœur de la précédente, 126, 30.
 MARTINI (Martin), Jésuite, 463, 35.
 MARTINI (Giacomo Parise), napolitain en service aux Pays-Bas, 507, 30.
 MARTENS (Juste), archer de la Cour, 403, 25.
 MASON, localité en France, 421, 15.
 MASSON (Jérôme), archer de la garde du Palais, 740, 30.
 MASTAING. *Voir Jauche de Mastaing.*
 MASY (Pedro Nicolas de), sergent-major en service aux Pays-Bas, 180, 30.
 MATOS (Juan de), amiral, 431, 20; 438, 25.
 MATTHEI (Le marquis de), officier supérieur italien en service aux Pays-Bas, 10, 10; 11, 1; 15, 10; 74, 30; 85, 10; 89, 1; 92, 15; 105, 1; 188, 25; 200, 30; 228, 30; 230, 30; 341, 25; 385, 1; 395, 30.
 MATTHEI (Juan), avocat fiscal, 728, 25.
 MATTHIEU (E.), 263, 25.
 MAUBEUGE (La ville de), aujourd'hui en France, 291, 5, 20; 292, 20, 25; 293, 10, 25; 294, 5; 500, 20; 503, 5, 25.
 MAUFILZ (Claude), militaire, 280, 15.
 MAURES (Les), peuplade africaine, 563, 5.
 MAURISSENS (Michel), roi d'armes des Pays-Bas, 320, 30.
 MAXIMILIEN DE BAVIÈRE (Le duc), prince allemand, 12, 10; 31, 15; 20, 25; 32, 10; 41, 5, 30; 47, 10; 48, 5; 54, 10; 58, 1; 62, 10, 15; 72, 25; 89, 10.
 MAYENCE (L'Electeur de), prince allemand, Jean-Baptiste von Schoenborn, 8, 15, 20; 41, 15; 53, 20; 64, 10, 25; 109, 1; 546, 20; 562, 10; 614, 10; 629, 1; 651, 5; 678, 1; 770, 15; 779, 20; 808, 20; 812, 20.
 MAZARIN (Le cardinal de), Jules, premier ministre français, 28, 15; 42, 15, 25; 83, 25, 30; 87, 1; 111, 25; 112, 1; 113, 25; 114, 25; 115, 10, 15; 119, 15; 122, 30; 123, 1; 125, 15; 126, 5; 138, 1; 139, 15; 143, 20; 161, 10, 15, 20; 162, 25; 167, 5; 168, 1; 172, 1; 175, 25; 180, 1; 196, 1; 210, 10; 217, 15, 25, 30; 219, 20; 220, 15; 227, 1; 232, 20; 238, 5; 239, 5, 10, 20; 240, 5, 20, 25; 241, 20, 25; 243, 25; 245, 5; 251, 5; 279, 5, 10, 20; 288, 1; 293, 1; 303, 25; 304, 1, 25; 307, 15; 308, 5; 309, 1, 10, 30; 315, 10, 25; 319, 15; 321, 25; 332, 5; 347, 15; 352, 20; 358, 10; 364, 10; 366, 15, 20; 367, 15, 20; 385, 20; 432, 15; 438, 10, 15, 20; 455, 1; 465, 15; 476, 10; 477, 20; 483, 20; 521, 15; 536, 10; 547, 15; 581, 5, 10; 593, 25; 624, 10, 15; 651, 10; 654, 15; 657, 5; 659, 15; 662, 1;

663, 1; 664, 15; 665, 10; 666, 5; 667, 1; 681, 5, 20; 691, 5, 20, 25; 771, 1.
 MEDINA-CELI (Le duc de), conseiller d'Etat espagnol, 135, 1, 10; 502, 1.
 MEDINA DE LAS TORRES (Le duc de), conseiller d'Etat espagnol, 412, 25; 716, 15.
 MÉDITERRANÉE (La), 141, 15; 466, 5.
 MEGA (Le comte de), sergent de bataille, 631, 15.
 MEGHEM (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 120, 30; 132, 20; 135, 35; 355, 5; 361, 15; 561, 25.
 MEJIA BOCANEGRA (Ambroise). *Voir Mexia.*
 MEJIA. *Voir Messia.*
 MELGAR Y DIAZ (Juseppa de), 342, 25; 373, 15.
 MELO (Francisco de), comte de Assumar, gouverneur général des Pays-Bas, conseiller d'Etat espagnol, 2, 10; 5, 25; 6, 10; 20, 25; 145, 25; 180, 35; 199, 25; 236, 15, 20, 25; 257, 25; 308, 20; 505, 10; 593, 10; 630, 20.
 MELUN (Alexandre-Guillaume de). *Voir le prince d'Epinoij.*
 MELUN (La Maison de), 701, 1.
 MENDEZ (Jean-Baptiste), capitaine aux Pays-Bas, 475, 30.
 MENDOZA (Isabelle de), 463, 25; 538, 20; 740, 30.
 MENDOZA (Pedro de), contador de l'armée espagnole des Pays-Bas, 153, 30; 180, 30; 228, 20; 254, 20; 313, 25.
 MENDOZA Y PINA (Isabelle), 704, 10, 30.
 MENENDES DE VALDES (Alonso), attaché à la veedorie des galères d'Espagne, 300, 20.
 MENESSES (Francisco de), en service aux Pays-Bas, 576, 10; 804, 25.
 MENI (Corneille), capitaine de marine, 280, 20.
 MENIN (La ville de), en Flandre occidentale, 88, 15, 25; 89, 1, 5, 15, 20; 90, 5, 10; 91, 1, 10.
 MERCADER (Balthasar), sergent de bataille de l'armée espagnole, gouverneur de Dixmude, puis châtelain d'Anvers, 108, 10; 248, 20; 261, 25; 357, 5; 380, 15; 402, 10; 436, 10; 437, 1; 445, 1, 10; 454, 1; 456, 5; 466, 10; 586, 1; 601, 1; 603, 5.
 MERCENET (Anatole-François), chanoine de Salins, 782, 30.
 MERCY (L'abbé Pierre-Ernest de), agent de Philippe IV aux Pays-Bas, 9, 1, 5; 28, 1; 34, 20; 42, 20, 30; 49, 1, 25; 58, 10, 25; 105, 25; 116, 30; 126, 15; 143, 30; 182, 30; 368, 30; 376, 20; 377, 1, 5, 15, 20; 403, 25; 438, 30, 35; 454, 20; 456, 10; 463, 25; 469, 15; 549, 10, 15; 660, 25; 677, 25; 678, 10, 30; 685, 1; 688, 30; 729, 25; 740, 30.
 MERESENE (Jacqueline de), 463, 30.
 MERODE (Le baron de), capitaine de cavalerie, 171, 30; 488, 20; 489, 1; 495, 10; 643, 25.
 MERODE (Le pseudo comte de), 717, 40; 728, 20.
 MERODE (Jeanne de), 738, 30.
 MERSTRATEN (Nicolas), conseiller de la Chambre des Comptes, 620, 10.
 MERTENS (André), marchand anversois, 467, 20.
 MESSEMACE (Augustin de), de la Chambre des Comptes, 754, 20.
 MESSIA (Ambroise de). *Voir Mexia.*
 MESSIA (Augustin de), officier de l'armée des Pays-Bas, 768, 20.
 MESSIA Y PAZ (Antonio), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 591, 5; 620, 1; 623, 10, 25; 632, 5; 647, 5; 741, 10; 768, 5, 20.
 MESSIMIEUX (Le baron de), gentilhomme bourguignon, 484, 1; 561, 30; 591, 25; 609, 15; 677, 30; 717, 35; 728, 15; 729, 25; 758, 25; 765, 10.
 METZ (La ville et l'évêché de), en Lorraine, 47, 15; 774, 20.
 MEURS (La terre de), en Prusse rhénane, 429, 30.
 MEUSE (La), fleuve belge, 100, 15; 192, 25; 210, 10; 259, 20; 464, 15; 503, 5; 682, 15; 687, 15; 725, 15; 771, 1; 773, 10; 774, 15; 815, 5.
 MEXIA DE BOCANEGRA (Ambroise), colonel de l'armée espagnole des Pays-Bas, 88, 25; 116, 30; 438, 30; 490, 30.
 MEXIA. *Voir aussi Messia.*
 MEXIQUE (Le), pays de l'Amérique septentrionale, 563, 10.
 MÉZIÈRES (La ville de), en France, 431, 10.
 MICHIÈLS (Jean), greffier de la Cour féodale de Brabant, 538, 25.
 MICHOTÉY (Antoine), conseiller au Parlement de Dôle, 653, 10; 668, 1; 689, 30; 690, 1; 758, 20; 760, 5; 769, 10.
 MIDDELBOURG (La ville de), en Zélande, 640, 1; 671, 10; 809, 1.
 MILAN (La ville de), en Italie, les habitants, 22, 5; 25, 15; 78, 25; 159, 35; 475, 35; 525, 1; 542, 20; 650, 20. — Le gouverneur, Louis Ponze.

- MILANAIS (Le), en Italie, 30, 25; 260, 25; 395, 30; 402, 5; 536, 25; 542, 20.
- MINIMES (Les), religieux, 751, 30; 795, 1.
- MIRABEL (Le comte de), Antonio Zuniga y Davila, conseiller d'Etat espagnol, 10, 25.
- MIRANDA Y LA COTERA (Antonio), chapelain de Léopold-Guillaume, 490, 20.
- MIRE (Boniface de la), franciscain, 689, 30.
- MITAINE (Claude), religieux prémontré, 712, 10; 728, 35.
- MŒURS (Inès de), 652, 25.
- MOIRON (N. de), gentilhomme bourguignon, 507, 30.
- MOLANO Y FLORES (Diego), de l'armée des Pays-Bas, 634, 25; 643, 35.
- MOLEDY (Patrice), attaché à la Cour de l'archiduc Léopold-Guillaume, 308, 20; 710, 40; 738, 25; 743, 20; 748, 5, 15; 750, 5; 753, 15, 20; 754, 25; 768, 25; 778, 25.
- MOLENGHIEN (M. de), gouverneur du Luxembourg, maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 110, 10; 117, 1; 124, 25; 126, 25; 143, 25; 195, 20; 230, 25; 238, 20; 247, 25; 248, 1, 10; 260, 25; 268, 20; 314, 10; 325, 5; 339, 1.
- MOLINA (Le comte de), diplomate espagnol, 815, 25.
- MOLINET (Balthazar), greffier de l'Ordre de la Toison d'Or, 111, 15; 422, 5; 490, 25.
- MONCK (Le général anglais), 680, 5.
- MONROY (Juan de), sergent général de bataille, 235, 15; 377, 5; 453, 30; 538, 15; 561, 30.
- MONROY (Luis Fernandez), capitaine espagnol aux Pays-Bas, 391, 25; 474, 30.
- MONS (La ville de), en Hainaut, 65, 20; 263, 20, 25; 343, 5; 503, 1; 506, 5; 518, 15; 525, 10, 15; 717, 15; 758, 20; 765, 15. — Le chapitre noble de Sainte-Waudru, 740, 10; 778, 25.
- MONTAIGU (Le village de), dans le Brabant, 535, 25; 542, 1.
- MONTCORNET (La place de), aujourd'hui en France, 372, 10.
- MONTDIDIER (La ville de), aujourd'hui en France, 407, 20.
- MONTE (Del). Voir van den Berghe.
- MONTE-ALEGRE (Le marquis de), amiral espagnol, 502, 10.
- MONTECUCULLI (André, comte de), général de la cavalerie de l'armée des Pays-Bas, 117, 1; 156, 30; 180, 25; 530, 10.
- MONTERO DE ESPINOSA (Roman), 431, 30.
- MONTEREY (Le comte de), conseiller d'Etat espagnol, 10, 20.
- MONTESINOS (Francisco de), espagnol en service aux Pays-Bas, 463, 25; 475, 20.
- MONTFORT (La terre de), dans le Limbourg hollandais, 41, 1; 50, 25, 30; 59, 10, 25; 68, 1; 72, 10; 73, 1, 5; 103, 25; 208, 25; 312, 10; 347, 5; 429, 30, 35.
- MONTMEDY (La ville de), aujourd'hui en France, 163, 5; 168, 1; 169, 25; 460, 5; 575, 1, 10.
- MONTMORENCY (Eugène de). Voir le prince de Rebecq.
- MONT-OLYMPE (La ville de), en France, 431, 10.
- MONTOYA (Pedro Luis de), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 384, 20; 453, 30.
- MONTS-DE-PIÉTÉ (Les), la Jointe des Monts-de-piété, 111, 10; 142, 1, 5; 229, 1; 322, 10; 323, 1.
- MONT-SAINTE-MARIE (L'abbaye de), en Bourgogne, 617, 20.
- MORALÈS (Pedro de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 160, 30.
- MORALÈS. Voir Knopff de Moralès.
- MOREAU (Pierre), chanoine de Dôle, 768, 25.
- MOREDA (Domingo de), 714, 25; 728, 15.
- MOREDA. Voir Bazo y Moreda.
- MORFEO (Denis), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 660, 25; 661, 30.
- MORLET (Jacques), roi d'armes des Pays-Bas, 320, 30.
- MORMAL (La forêt de), dans le Hainaut, 786, 15.
- MORNAE (Augustin), religieux, 728, 20.
- MORNILLO (Honufrio), sergent-major italien, 308, 25.
- MORON, localité en France, 197, 5.
- MORTEAU (Le couvent de), en Bourgogne, 607, 10; 751, 15.
- MOSCOSO. Voir Rojas y Moscoso.
- MOSCOVITES (Les), peuple de l'Europe orientale, 803, 15.
- MOR-AU-BOIS (Le château de la), dans le Nord de la France, 155, 10.
- MOTTE (Le maréchal de la), 115, 5; 158, 25.
- MOUZON (La ville de), aujourd'hui en France, 210, 10; 211, 10; 219, 10; 221, 15; 259, 10; 417, 5; 425, 30.

- MULLER (Jean-Georges), armateur danois, 754, 20.
- MUNICH (La ville de), en Bavière, 12, 10; 62, 10; 314, 20.
- MUNSTER (La ville de), en Westphalie, 7, 20; 8, 1; 9, 1; 12, 15; 13, 15, 25; 23, 25; 25, 5; 34, 20; 37, 10; 42, 15; 48, 5; 50, 10; 51, 35; 52, 20, 25; 54, 25; 59, 10; 64, 25; 71, 15; 72, 5; 76, 1; 78, 20; 79, 10; 81, 20; 83, 10, 25; 84, 5; 87, 25; 92, 5; 95, 1; 98, 5; 99, 5, 10; 102, 15; 113, 5; 121, 10; 128, 15; 129, 20; 131, 20; 138, 10; 144, 15; 165, 1, 15; 181, 5; 207, 5, 25; 215, 15; 217, 5, 25; 218, 15, 25; 224, 5; 233, 15; 249, 20; 284, 20; 299, 10; 334, 5; 335, 15; 345, 15; 364, 25; 365, 15; 381, 5; 429, 25, 35; 430, 25; 451, 20; 484, 15; 487, 15; 567, 25; 640, 10; 657, 10; 668, 5; 680, 25; 774, 5. — L'évêque de Munster, Christophe-Bernard von Galen, 815, 1, 3, 30; 816, 5.
- N**
- NAMUR (La province et la ville de), aux Pays-Bas, 60, 30; 62, 5; 65, 5; 74, 5; 76, 15; 108, 10, 15; 248, 10; 308, 25; 336, 10; 405, 5; 415, 5; 475, 35; 503, 5, 25; 553, 30; 631, 10; 645, 5; 682, 20; 683, 1; 685, 30; 687, 15; 717, 20; 740, 20, 30; 754, 20; 756, 10; 769, 25; 816, 20. — Le Conseil de Namur, 297, 30; 695, 5; 704, 40; 709, 30; 751, 25. — L'évêché, 282, 5, 30; 294, 5; 374, 25; 387, 5, 10, 15; 394, 1; 401, 15; 402, 1; 405, 25; 516, 15; 645, 5. — Les Etats de Namur, 474, 1; 796, 10. — Les gouverneurs. Voir le baron de Balançon et le marquis de Havré.
- NAPLES (La ville de), en Italie, 39, 15; 60, 10; 62, 20; 63, 10; 69, 10; 120, 5; 122, 25; 205, 10; 412, 30; 439, 20; 460, 1; 590, 1; 603, 10; 608, 15; 609, 5; 650, 20.
- NAPOLITAINS (Les), en service dans l'armée des Pays-Bas, 105, 1; 119, 5; 215, 1; 458, 1; 475, 35; 507, 30.
- NASSAU (François, comte de), 373, 30; 529, 25.
- NASSAU (Jean, comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 322, 35; 634, 25; 661, 25; 685, 25; 688, 30; 689, 20, 40; 698, 25; 704, 40; 717, 20, 30.
- NASSAU (Jean-François, comte de), colonel d'un régiment allemand, 631, 15.
- NASSAU (N., comte de), 88, 20.
- NASSAU (Le prince de), gouverneur du Limbourg, 813, 25.
- NASSOGNE (Le village de), dans le Luxembourg, 687, 25.
- NAVAGNE (Le poste de), dans le duché de Limbourg, 683, 1.
- NAVARETTE (André), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 135, 35; 728, 15.
- NAVARRO (Augustin), secrétaire espagnol, 591, 20.
- NAVARRO BURENA (Antonio), secrétaire de l'ambassade espagnole à Vienne, puis secrétaire d'Etat et de Guerre de Léopold-Guillaume, 33, 20; 57, 20, 30; 119, 10; 176, 20; 187, 25; 208, 30; 230, 25; 242, 25; 245, 25; 249, 10; 259, 20; 286, 15; 304, 20; 377, 5; 398, 10, 15, 20, 25; 390, 1, 5, 15, 20; 393, 1, 10, 20; 402, 25; 403, 10; 440, 25; 450, 15; 451, 1; 453, 30; 460, 10; 466, 20; 471, 15; 478, 5; 489, 15; 591, 20.
- NAVARRO BURENA (Catherine), parente du précédent, 160, 25.
- NECOLALDE (Juan de), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 81, 25.
- NECOLALDE. Voir Zurimente-Necolalde.
- NEGRA. Voir Vasquez de Negra.
- NELOX (Thomas de), Irlandais, 300, 25.
- NEMIUS (Gaspar), évêque d'Anvers, puis archevêque de Cambrai, 106, 1; 267, 1, 30; 282, 5, 10, 30. Voir Anvers et Cambrai.
- NEMOURS (Le duc de), lieutenant de Condé, 311, 20; 312, 5; 314, 30; 321, 15.
- NEUBOURG (Le duc de), Wolfgang-Guillaume, 70, 25, 30; 76, 25; 92, 20, 25; 99, 1; 143, 30; 180, 30; 192, 25; 204, 15; 280, 15, 35; 390, 5; 402, 10; 403, 30; 454, 35; 465, 5; 475, 15, 20; 498, 30; 591, 35; 612, 20; 634, 20; 639, 25; 643, 10, 25, 35; 661, 30; 666, 20; 672, 5; 689, 10; 698, 30; 704, 10, 30; 728, 35; 740, 40; 751, 20; 757, 20, 25; 758, 25, 30; 767, 20; 792, 30; 803, 30; 804, 15; 814, 20.
- NEUFCHATEL (La place de), en France, 199, 5.
- NEUFMAISON (La place de), en France, 184, 15; 185, 1.
- NEUVEFORGE (Louis de la), délégué des Pays-Bas, à la diète de Ratisbonne, 644, 25; 649, 5; 757, 25.

- NÉVERLÉ (N. de), sergent-major en service aux Pays-Bas, 322, 25.
 NEWCASTEL (Le marquis de), gentilhomme anglais, 628, 25.
 NICOLAETA (Miguel de), secrétaire espagnol, 643, 20, 30.
 NICOLAS (Augustin), 644, 25; 738, 25; 740, 35; 758, 20; 768, 15.
 NIEUPORT (La ville de), en Flandre occidentale, II, 10, 25; 42, 20; 220, 15; 251, 1; 331, 15; 430, 35; 521, 30; 522, 1; 590, 10; 595, 1; 608, 10; 673, 25; 741, 5. — Le gouverneur : Francisco de Alvela.
 NIEUWENDAM (La place de), en Hollande, II, 10.
 NIVELLES (La ville de —, le chapitre de Sainte-Gertrude), en Brabant, 561, 10, 15; 562, 1, 10, 20; 660, 30; 806, 30.
 NOIRMONT (Le baron de). Voir Gallo de Salamanca.
 NOIRMOUTIERS (Le marquis de), gentilhomme français, 122, 1.
 NORMANDIE (La), en France, 127, 5; 167, 25; 173, 25.
 NORVÈGE (La), dans l'Europe septentrionale, 75, 25; 99, 20.
 NOTRE-DAME (L'église de), à Cambrai, 803, 35.
 NOTRE-DAME (L'église de), à Dôle, 792, 20.
 NOTRE-DAME (L'abbaye de), à Luxembourg, 757, 25; 765, 10.
 NOTRE-DAME (L'église), à Termonde, 768, 30.
 NOYELLES (Hugues, comte de), chef des finances des Pays-Bas, sa veuve, 102, 25; 116, 25; 126, 20; 171, 25; 174, 30; 182, 30; 186, 1; 280, 25; 300, 25.
 NOYON (La ville de), en France, 299, 20; 344, 25.
 NUREMBERG (La ville de), en Allemagne, 129, 20, 25; 188, 10.
 NUZA (Martin de la), fiscal espagnol, 69, 1.

O

- O'BREU (Juan Gomez de), 180, 30.
 OCCARIZ. Voir Galaretta Occariz.
 OCHOA DE ZEVALLOS (Domingo), official de la Secretaría de Estado et de Guerre, 171, 25; 431, 25; 474, 25; 475, 15, 30; 491, 20; 529, 25; 541, 30.
 ODOCHARTE (Rosa), 490, 25.
 OFEROL (Louis et Canol), Irlandais, 714, 25; 717, 10.
 OGNIES (Claude d'). Voir le comte de Coupignies.
 OGNIES, localité en Hainaut, 474, 20.
 OLIVARÈS. Voir Ribero y Olivarès.
 OLIVARÈS (Le comte-duc d'). Voir Luis de Haro.
 OÑATE (Le comte d'), ambassadeur espagnol à Rome, 4, 5, 15; 24, 25; 25, 1, 5; 92, 15; 104, 35; 111, 1; 112, 1; 119, 5; 127, 5.
 OÑATE (Juan de), secrétaire espagnol, 529, 30.
 OÑATE. Voir Arrazola de Oñate.
 ONCLE (N. van), receveur général des finances, 190, 25.
 O'NEILL (Bernard), Irlandais, 740, 35; 782, 20.
 O'NEILL (Eugène, comte d'), officier irlandais au service de Philippe IV, 232, 15; 382, 20; 490, 25.
 O'NEILL (Hugues), parent du précédent, 415, 20.
 OOSTERIZE (Juan, comte d'), 182, 25; 199, 20.
 OPDAM (Le baron d'), gouverneur de Heusden, 263, 15, 25.
 OQUEENDO (Miguel de), 717, 15.
 OQUINCOURT. Voir Hoquincourt.
 ORANGE (Les princes et princesses d'), 13, 5, 15; 38, 25; 44, 1; 46, 5; 50, 10, 25; 51, 35; 53, 1, 5; 59, 10; 68, 1; 72, 5; 84, 10; 88, 20; 99, 10; 102, 15, 20, 30; 135, 25; 143, 30; 165, 5; 171, 20, 25; 181, 5; 191, 5; 195, 15; 196, 5; 202, 1; 203, 1, 5, 20; 208, 5, 20, 30; 210, 20; 212, 20; 213, 10; 215, 10, 15; 216, 20; 218, 20, 25, 30; 224, 25; 231, 1; 233, 20; 252, 25; 253, 1; 285, 5; 298, 10; 335, 15, 30; 347, 5, 25; 363, 25; 364, 25; 369, 1; 373, 25; 394, 25; 398, 5; 429, 25, 35; 430, 10; 450, 1; 458, 15, 20; 491, 25; 511, 5; 529, 30; 531, 20, 25, 30; 532, 25; 538, 20, 35; 540, 25; 634, 30; 643, 20; 657, 25; 660, 25, 30; 661, 25; 678, 10, 25; 688, 30; 689, 20, 30; 710, 30; 717, 40; 728, 35; 751, 15, 30; 754, 20; 758, 5; 782, 30; 792, 30; 813, 25; 814, 30.
 ORATORIENS (Les), ordre religieux, 660, 25.
 ORCADES (Les), îles de l'Europe occidentale, 609, 1.
 ORELLANA. Voir Bohorque y Orellana.

- ORELY (Philippe), Irlandais, 688, 30; 689, 20.
 ORLÉANS (Gaston, duc d'), frère de Louis XIV, 167, 25; 200, 1, 5, 10; 201, 10; 203, 25; 204, 25; 209, 5; 210, 5; 212, 1; 217, 20; 239, 20; 240, 25; 243, 25; 244, 10; 250, 20; 251, 10; 255, 10; 258, 5; 281, 15; 307, 20; 308, 5; 309, 10, 15, 20; 311, 1; 315, 5, 10; 319, 15; 321, 10; 322, 5; 358, 5; 362, 15; 364, 10; 365, 10; 367, 20.
 ORLÉANS (La duchesse d'), Marguerite de Lorraine, femme du précédent, 311, 20.
 ORLÉANS (Mademoiselle d'), 344, 20.
 ORTMON (Le marquis d'), officier anglais, 174, 20; 539, 5; 556, 1; 679, 5.
 OSORIO (Garcia), contador espagnol en service aux Pays-Bas, 157, 20; 313, 25, 30; 395, 20; 403, 20; 728, 30.
 OSSORIO DE SILVA (Geronimo), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 171, 30.
 OSTENDE (La ville et le port d'), en Flandre occidentale, les navires et armateurs ostendais, 23, 10; 55, 5; 90, 20; 99, 20; 100, 1, 15; 118, 1; 119, 30; 124, 10; 151, 25; 159, 20; 164, 1; 167, 10; 175, 25; 180, 30; 187, 10, 30; 188, 25; 211, 1; 220, 15; 222, 20; 272, 1; 284, 15; 328, 25; 341, 10; 342, 10; 348, 20; 387, 25; 395, 15; 430, 35; 437, 30; 439, 20; 442, 1; 476, 20; 497, 1; 521, 30; 522, 1; 527, 10; 535, 10; 547, 25; 548, 1, 10; 564, 5, 20; 590, 5; 595, 1; 597, 5; 608, 10; 661, 1; 665, 20; 675, 25; 677, 15; 687, 5; 693, 1; 698, 1; 701, 10; 703, 5; 707, 20; 712, 1; 714, 5; 721, 5, 20; 722, 10; 726, 5; 729, 15; 735, 15; 741, 1; 746, 1; 749, 25; 750, 20; 758, 10; 759, 15; 761, 20; 764, 25; 772, 10; 773, 20; 788, 25; 789, 1, 10; 793, 10; 795, 25; 797, 5; 805, 5. — L'amirauté. Voir le Conseil de l'amirauté. — Les gouverneurs : Juan de Almaraz, Barnabé de Baryas, Quixada y Almaraz, Pedro de Zavala.
 OTERO. Voir San Miguel de Otero.
 OUDENBOURG (L'abbaye d'), en Flandre occidentale, 757, 25; 758, 5, 10.
 OUTRE-MEUSE (Le pays d'), dans les Pays-Bas, 61, 10; 140, 5; 150, 10; 252, 25; 298, 25; 319, 25; 320, 5; 329, 10; 332, 20; 333, 20; 345, 15, 25; 361, 1; 365, 20; 381, 30; 404, 10; 410, 30; 430, 35; 458, 20; 509, 15; 514, 15; 523, 10; 537, 15; 543, 15; 544, 1, 5; 546, 25; 551, 15, 20, 25; 552, 1; 557, 1; 566, 10; 567, 15; 570, 1; 571, 1; 574, 1; 577, 5; 583, 5; 588, 20; 596, 5, 15; 599, 5; 611, 1, 10, 25; 619, 1; 684, 15; 700, 20; 728, 5; 739, 10; 742, 25.
 OYANGUREN (Luiz de), secrétaire d'Etat de Philippe IV, 808, 25.
 OYENBRUGGHE DE DURAS (Isabelle), abbesse de Nivelles, 660, 30.
 PACHECO (Francisco), de la maison du Cardinal-Infant, 126, 25.
 PACHECO (Philippe Doris), financier, 92, 20, 25.
 PAGADORIE GÉNÉRALE (La), département de l'administration militaire aux Pays-Bas, 23, 1; 46, 15; 77, 20; 90, 5; 96, 5; 100, 10; 102, 1; 113, 15; 152, 1, 20, 25; 157, 20; 163, 15; 224, 15; 225, 10, 30; 234, 5, 10; 237, 25; 246, 15; 252, 5; 257, 5; 289, 1, 5; 367, 5; 378, 20; 389, 1; 411, 10; 420, 25; 514, 20; 615, 10; 621, 20.
 PALAVESINO (François Marie), capitaine italien, 395, 25.
 PALATIN (Le comte), prince allemand, 48, 5; 109, 1, 5; 183, 15; 192, 25; 591, 20, 25; 817, 1.
 PALATINAT (Le), dans l'Allemagne occidentale, 104, 1; 109, 1; 110, 15; 254, 10; 812, 20.
 PANIAGA (Juan de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 792, 35.
 PAPIGNIES, localité du Hainaut, 505, 5.
 PARDO (Francisco Sanchez), lieutenant-général de cavalerie en service aux Pays-Bas, 116, 30; 503, 20.
 PAREDES. Voir Acosta de Paredes.
 PARIS (La ville de), en France, 60, 10; 113, 1; 114, 20; 115, 5; 116, 1, 5; 117, 10; 122, 5; 126, 10; 130, 15; 162, 25; 186, 25; 194, 5; 195, 10; 199, 10, 15, 20; 203, 25; 210, 5, 10; 212, 15; 217, 1; 227, 5; 238, 5; 239, 10; 241, 10; 243, 15, 25; 244, 5; 258, 10; 260, 10; 266, 5; 267, 10; 268, 10; 270, 20; 273, 15, 20; 276, 15; 277, 20; 279, 10, 20; 299, 25; 308, 10; 309, 25; 310, 25; 338, 30; 344, 15; 350, 20; 358, 15; 362, 15; 366, 15, 20; 367, 20; 381, 15; 407, 25; 465, 15; 477, 20; 624, 15; 639, 10; 667, 25; 713, 20; 727, 25; 741, 20; 755, 1; 773, 15.
 PARIS (N.), surnuméraire à la Chambre des Comptes, 254, 25; 261, 25.
 PARME (Le duc de), 541, 30.

P

- PAS-DE-CALAIS (Le), bras de mer entre la France et l'Angleterre, 313, 15; 356, 20; 608, 20; 721, 10.
- PASTRANA (Isabelle Claire), veuve d'officier, 804, 25.
- PATO (N.), lieutenant-général de l'artillerie, 768, 25.
- PAUL IV, pape, 2, 25.
- PAUW (N. de), 565, 30.
- PAZ (Alonso), capitaine espagnol, 803, 30.
- PAZ (Pedro Martinez de), officier espagnol, 308, 30; 313, 25; 704, 15, 30; 768, 20; 778, 20.
- PAZ. *Voir* Messia y Paz.
- PELOUZE (Philippe Louis de), abbé de Thieuloy, 768, 30.
- PEN (L'amiral anglais), 506, 20; 508, 20; 512, 10.
- PEÑARANDA (Le comte de), Gaspar de Bracamonte, conseiller d'Etat, plénipotentiaire au Congrès de Munster, 5, 20; 7, 20; 8, 5; 9, 1; 21, 5; 32, 15; 35, 1; 37, 10; 38, 15; 42, 15; 43, 10, 25; 44, 15; 48, 10, 20; 51, 35; 53, 5; 54, 15, 25; 56, 10; 58, 1; 61, 5; 67, 20; 68, 5; 69, 10; 71, 15; 72, 5; 76, 20; 77, 20; 78, 20; 79, 10; 81, 15; 83, 10, 20, 25; 85, 10; 86, 1; 88, 1, 10; 90, 5, 25; 92, 1; 94, 15; 95, 1, 20; 96, 20; 98, 20; 99, 15; 100, 15; 102, 5, 25; 105, 10; 107, 10; 109, 5, 15; 111, 25; 115, 25; 117, 20; 119, 10, 15, 20; 120, 10; 121, 1, 5; 122, 5, 30; 124, 15, 25; 125, 1, 10; 128, 15, 20; 129, 10; 130, 20; 135, 10; 136, 1; 137, 30; 139, 1, 10; 140, 20; 142, 25; 143, 15; 145, 20; 146, 15, 20; 149, 15; 150, 25; 151, 10; 157, 20; 158, 10, 20; 161, 15; 165, 10; 167, 5; 168, 15; 170, 1; 171, 5, 10; 172, 1, 5, 10; 174, 15; 177, 10, 15; 208, 10; 215, 20; 217, 15; 347, 20; 587, 5; 594, 10; 725, 5.
- PEQUIUS (Pierre), chancelier de Brabant, 604, 25; 605, 30.
- PERALTA (Anne Marie de), marquise de Falces, 780, 25.
- PERALTA (Manuel de), historien, 780, 25.
- PERALTA, *Voir* Goni y Peralta.
- PERALTA (La maison de), 780, 25.
- PEREDA (Marc de), commissaire des monnaies, 454, 30.
- PEREDA (Le fort de), près d'Anvers, 180, 25.
- PEREZ (Antonio), professeur à l'Université de Louvain, 643, 20, 35.
- PEREZ (Geronimo), juge espagnol, 431, 20.
- PEREZ (Marie), fille de Nicolas, 689, 10, 40.
- PEREZ DE LOS RIOS (Alonso), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 15.
- PEREZ DE LA TORRE (Alonso), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 660, 25.
- PÉRONNE (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 15; 134, 1; 168, 15; 175, 25; 241, 25; 409, 5; 464, 1; 465, 15; 521, 15, 25; 525, 15. — Le gouverneur. *Voir* M. de Hoquincourt.
- PEROTINI (N.), Italien de résidence à Bruxelles, 137, 35.
- PÈRE (Barthélemy van den), religieux de Cambron, 740, 40.
- PERREYRA (Domingo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 505, 10.
- PESCHWITZ (Le baron), colonel, 415, 25.
- PETIGNIES (François), auditeur général de l'armée de Bourgogne, 514, 25; 515, 25; 704, 10; 710, 20.
- PETIT (Jean-Baptiste), prêtre, 792, 35.
- PÈTRE (Jean-Baptiste), 782, 20.
- PHALEMPIN (L'abbaye), en Bourgogne, 724, 20.
- PHALSBOURG (Le prince de). *Voir* Carlos Guasco.
- PHALSBOURG (La princesse de), femme du précédent, sœur du duc de Lorraine, 16, 15; 135, 35; 220, 25; 253, 25; 260, 25; 280, 10; 373, 10.
- PHILIPPE II, roi d'Espagne, 21, 20; 288, 20; 293, 15; 298, 10; 310, 5; 320, 15; 347, 10; 356, 5; 376, 30; 412, 5; 498, 20; 554, 15; 560, 1; 720, 15.
- PHILIPPE III, roi d'Espagne, 554, 15; 720, 15; 785, 5, 25.
- PHILIPPE IV, roi d'Espagne, *passim*.
- PHILIPPEVILLE (La ville de), dans la province de Namur, 574, 15; 694, 5; 815, 5.
- PHILIPPINES (Les îles), dans l'Océan pacifique, 658, 20.
- PICARDIE (La), aujourd'hui en France, 36, 1; 115, 5; 296, 5; 299, 20.
- PICCOLOMINI (Octavio), duc d'Amalfi, officier supérieur au service de l'Allemagne et de l'Espagne, 8, 25; 11, 25; 24, 5; 35, 5, 25; 42, 1, 10; 46, 10, 25; 109, 15; 129, 20, 25; 131, 10; 192, 25.
- PIE V (Le pape), 293, 15.
- PIERRE (Jacques-Ferdinand de la), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 710, 15; 717, 10.

- PIET (Baudouin Van der), conseiller au Conseil privé, puis au Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 322, 20; 337, 5; 340, 1, 5; 351, 30; 359, 20; 363, 1, 10, 30; 375, 25; 409, 25; 410, 1; 412, 1, 15; 415, 20; 431, 25; 489, 15; 674, 15.
- PIMARQUE (Le capitaine), 634, 30.
- PIMENTEL (Antonio), officier supérieur de l'armée espagnole aux Pays-Bas, gouverneur de Nieupoort, 228, 20; 251, 1; 288, 1; 293, 1, 5; 303, 30; 304, 1, 25; 309, 1; 310, 25; 315, 20; 334, 25; 335, 25; 336, 30; 348, 10; 368, 35; 373, 20; 406, 15, 25; 432, 15; 454, 30; 470, 30; 474, 30; 521, 30; 624, 15, 20; 629, 15; 635, 15; 639, 1; 641, 15, 25; 642, 10.
- PIMENTEL (Joseph), habitant de Hambourg, 698, 20.
- PINA (Francisco de), contador espagnol, 463, 25; 704, 10; 740, 30.
- PINA. *Voir* Fonseca-Piña.
- PINOENROSTRA (Arios Gonsalo, comte de), officier espagnol, 110, 30.
- PINTO (Manuel), aîné de l'armée des Pays-Bas, 774, 25; 775, 25.
- PIOMBINO (La place de), en Italie, 170, 5.
- PIQUENOTI (Andrea), financier italien, 781, 20.
- PISSA (Francisco de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 20.
- PLANILLA (Miguel de), officier de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 111, 30; 342, 35.
- PLASSCHENDAELE (Le canal de), en Flandre, 805, 10.
- PLATVOET (Corneille), Anversois, 565, 5, 15.
- PLATZAERT (Juan Baptiste), roi d'armes, 792, 20, 35.
- PLAVESIN (Le marquis de), gentilhomme de la chambre de Léopold-Guillaume, 36, 10.
- PLAZARO (Jean-Baptiste), capitaine espagnol, 677, 30.
- PLUMKETT (Thomas), Irlandais en service aux Pays-Bas, 260, 20.
- PLYMOUTH (La ville de), en Angleterre, 187, 10.
- POCA (La marquise de), veuve du marquis de Leganès, 689, 25.
- POCO (Miguel del), soldat de l'armée des Pays-Bas, 758, 25.
- POITIERS ET RYE. *Voir* Poitiers et Rye.
- POL (Hermana), supérieure du Couvent de Notre-Dame à Ruremonde, 138, 5.
- POLINARIS (Le marquis de), chambellan de Léopold-Guillaume, 30, 20.
- POLLET (Pierre), chanoine de Saint-Pierre à Lille, 710, 25; 717, 35.
- POLOGNE (La), dans l'Europe orientale, les Polonais, 230, 30; 266, 20; 323, 10, 15; 331, 10; 506, 15; 634, 10; 803, 15. — Le roi de Pologne : Jean II. — L'ambassadeur espagnol en Pologne : Juan de Borja.
- PONCE DE LÉON (Louis), diplomate espagnol, gouverneur de Milan, 723, 20; 802, 25.
- PONCIANI (Gérard), abbé de Notre-Dame à Luxembourg, 757, 25.
- PONDEVEAUX (Le duc de). *Voir* le marquis de Marnaix.
- PONTEVEAUX (La duchesse). *Voir* de Bourgogne, Isabelle.
- PONTELONGO (La place de), au Brésil, 170, 5.
- PORRES (Garcia de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 453, 30.
- PORTA (Francisco), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 180, 20.
- PORTOCARRERO (Melchior), 612, 25.
- PORTUGAL (Le), les Portugais, les Juifs portugais, 34, 5; 69, 1; 88, 15, 30; 90, 15, 25; 100, 25; 113, 25; 114, 1; 121, 10; 123, 25; 140, 10, 15; 141, 10; 166, 25; 167, 1; 170, 5; 171, 15; 264, 15; 277, 5; 328, 5; 367, 5; 368, 20; 411, 25; 433, 5, 10, 15; 461, 1; 466, 5, 20; 481, 15; 505, 10; 527, 10; 538, 5; 539, 15; 576, 25; 577, 25; 583, 10; 585, 5; 620, 15; 622, 10; 624, 15; 626, 1; 663, 10; 664, 5; 699, 10, 20; 701, 25; 707, 10; 743, 5; 744, 10; 748, 10; 755, 10; 763, 20, 25; 764, 1; 771, 15; 807, 20.
- PORTUGAL (Les rois de), Alphonse VI et Jean IV, 98, 5; 123, 25; 141, 10; 156, 5; 164, 10; 313, 5; 487, 15; 511, 25; 675, 5; 700, 5, 30; 701, 15; 732, 1; 744, 25; 748, 5; 791, 5.
- PORTUGAL (Catherine de), fille d'Alphonse VI, 700, 5, 30.
- PORTUGAL (Duarte de), 505, 10; 548, 5.
- PORTUGAL (Ferdinand Alexandre de), 475, 25; 660, 20; 717, 15; 728, 15, 30; 729, 25, 30; 738, 25; 740, 10.
- PORTUGAL (Luis de), ses enfants, 300, 25; 308, 30; 318, 25; 415, 25; 431, 20; 438, 30.
- POSTEL (L'abbaye de), dans la province d'Anvers, 299, 1.
- POTHIERS ET RYE (Ferdinand de), 754, 25; 765, 15, 20; 768, 35.

Pozo (La comtesse veuve del), 132, 30.
 PRADO (Diego de), secrétaire espagnol, 778, 25; 802, 1.
 PRADO Y CONTRERAS (Isabelle), 260, 25.
 PRÉMONTRÉS (Les), ordre religieux, 372, 1; 381, 10; 712, 10.
 PRÉVOST DE PELUSEY (Gaspar), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 634, 20; 643, 15, 30.
 PREZ (Pedro de), sergent-major, 792, 30.
 PRIETO DE VALENCIA (Alonso), capitaine espagnol, 474, 30.
 PRIMECERIO (Torquato), capitaine napolitain, 475, 35.
 PROKOSKI (Marie), fille d'Henri, de la maison des archiducs, 678, 20; 704, 30.
 PROVANE ET DE SAVOYE (Louis de), gentilhomme de la chambre du Cardinal-Infant, 81, 5.

PROVENCE (La), en France, 112, 10; 122, 25; 184, 10.
 PROVINCES-UNIES (Les États-Généraux des), 132, 5; 173, 10; 215, 25; 216, 5, 20; 217, 15; 218, 1, 5; 250, 25; 298, 25; 299, 1; 300, 5; 302, 20; 322, 5; 330, 20; 335, 15; 346, 5; 361, 5; 365, 25; 380, 20; 381, 25, 30; 394, 25; 398, 5; 411, 5, 25; 427, 10; 430, 25; 432, 20; 458, 15; 477, 25; 501, 20; 551, 15; 566, 10; 572, 15; 573, 1; 577, 5, 10; 583, 5; 588, 20; 668, 25; 672, 25; 702, 25; 716, 10; 728, 5; 791, 15; 804, 15.
 PUERTO REAL (Le fort de), en Espagne, 665, 30.
 PUTZ (Jean Diego), conseiller d'Etat pour les affaires d'Allemagne, 257, 20; 475, 25.
 PYRÉNÉES (Les), 212, 5; 226, 25; 238, 10, 15; 241, 15; 243, 25, 35; 244, 25; 247, 10; 253, 5; 260, 1; 536, 5; 691, 25; 700, 25.

Q

QUERNANO (Barnabé de), chapelain, 634, 25; 643, 30.
 QUEVEDO (Antonio de), maître de camp général en service aux Pays-Bas, 180, 20.
 QUIÉVRAIN (La ville de), dans le Hainaut, 95, 10.

QUINONES (Gérard de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 25.
 QUIROGA, *Voit* Costa Quiroga.
 QUIXADA Y ALMARAZ (Juan), gouverneur d'Ostende, 442, 1; 698, 10.
 QUIXADA Y ALMARAS (Jeanne Marie), 698, 10.
 QUIXADA Y MANRIQUE (Diego), 698, 10.

R

RAET (Dominique de), conseiller de la Chambre des Comptes, 717, 25.
 RAET (Ignace de), ecclésiastique, 728, 25.
 RAMIREZ (Anne), dame au service d'Isabelle, 318, 25.
 RAMIREZ (Lope), Portugais, candidat au Consulat espagnol de Hollande, 88, 25.
 RAMIREZ, *Voit* Torres Ramirez.
 RAMIRO (Manuel), gentilhomme catalan, 342, 35.
 RAMON (Andres Diaz), contador espagnol, 280, 25.
 RAMOS DEL MANZANO (Francisco), écrivain espagnol, 705, 20, 25.
 RANTZAU (Le maréchal de), 168, 1.
 RASSENHIEU (Le baron de), évêque de Tournai, 126, 25; 160, 30.

RATISBONNE (La ville de), en Allemagne, 363, 10; 391, 15; 392, 5, 15, 20; 416, 5; 438, 5, 10; 440, 15; 451, 5; 680, 15; 735, 10; 736, 15; 737, 5; 739, 5; 740, 1; 754, 5; 755, 15; 758, 1; 762, 10; 763, 1; 767, 1, 10; 769, 5; 771, 10; 772, 25; 775, 5; 779, 10; 780, 10; 782, 5; 805, 1.
 RAVENSTEIN (La seigneurie de), en Hollande, 728, 30; 804, 15.
 Ré (L'île de), dans la Mer du Nord, 78, 1, 10; 428, 15.
 REBECQ (Le prince de), Eugène de Montmorency, 160, 15; 182, 25; 678, 25; 688, 30; 703, 20.
 REBOLLEDO (Bernardin de), agent diplomatique espagnol, accrédité en Danemark, 120, 30; 124, 30; 146, 5; 318, 5; 342, 25, 35; 419, 1; 437, 20, 25; 591, 25; 592, 10; 619, 5.

RECHEM (Fernand de), capitaine allemand de l'armée des Pays-Bas, 431, 25.
 RECHT (Juan), 296, 25; 371, 20; 372, 1.
 RECKHEIM (Le comte de), 322, 15, 30.
 RECOLLETS (Les), ordre religieux, 710, 10; 717, 15; 735, 10.
 REEDE (Henri de), ambassadeur hollandais à Madrid, 803, 20.
 REEDE (Jacques), gentilhomme anglais, 579, 1.
 REEST (François van der), gouverneur de Léau, 322, 15.
 REICHEMBERG (Le baron de), agent de Ferdinand III, 278, 20.
 REIMS (La ville de), en France, 199, 10; 210, 1; 397, 1.
 REINGRAFF, *Voit* Rhingraff.
 RENESSE (Alexandre de), comte de Warfusée, 29, 20; 38, 25; 40, 10; 134, 15, 20; 143, 1, 5, 20; 153, 25.
 RENESSE (René de), père du précédent, 38, 25; 39, 5, 20; 40, 15, 20, 25; 134, 15, 20, 25, 30; 135, 20, 25, 30; 143, 5, 20; 150, 20, 25; 151, 10; 264, 1.
 RENNENBOURG (Le comte de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 449, 5; 612, 30; 634, 15.
 RENSON (Marie-Antoinette), 814, 30.
 RENTY (Le marquis de), gentilhomme belge, 260, 25; 373, 15; 498, 25; 643, 30.
 RETHEL (La place de), en France, 196, 20; 199, 5; 214, 25; 221, 5; 226, 15; 229, 15; 244, 30; 254, 10; 308, 30; 343, 5; 372, 10, 15; 374, 5; 377, 30; 378, 5; 404, 20; 413, 25.
 RETZ (Le cardinal de), 470, 1.
 REVILLA (Antonio de), pagador général, 634, 30; 643, 20, 25; 660, 20; 714, 25; 717, 10.
 REY (Jeronimo del), aide de chambre de Léopold-Guillaume, 538, 20.
 REYFEMBERG (Le baron de), coadjuteur de l'évêque de Trèves, 133, 10.
 REYNOSO (Pedro), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 431, 35.
 RHIN (Le), fleuve allemand, 3, 10; 47, 10, 30; 60, 10; 104, 5; 183, 15; 192, 25; 251, 1; 651, 10; 808, 15.
 RHINGRAFF (Le comte Charles), 676, 5; 678, 25.
 RHYEN (Le pays de), dans les Pays-Bas, 128, 1.
 RIANO (Christobal de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 180, 20; 199, 20.
 RIATEGUI (Joseph de la), officier en service aux Pays-Bas, 132, 20; 160, 30; 474, 30.

RIBEAUCOURT (Le baron de), gouverneur de la Gueldre, la baronne, 33, 25; 182, 30; 193, 5; 310, 10; 328, 1; 337, 20; 342, 1, 15; 350, 5; 403, 25; 415, 25; 431, 20; 438, 25; 463, 25.
 RIBERO Y OLIVARÉS (Gil de), banquier établi à Anvers, 9, 25.
 RICARDT (N.), conseiller au Conseil de Brabant, 453, 20.
 RICHARD (Henri), sergent-major bourguignon, 793, 25.
 RICHARD (Jacques), consul d'Espagne à Amsterdam, 330, 20; 350, 1; 645, 15, 30; 672, 25.
 RICHARD (Vincent), secrétaire de l'ambassade espagnole à La Haye, 450, 1, 30; 454, 25; 458, 15; 463, 10; 469, 1; 586, 5; 600, 25; 619, 1; 678, 30; 794, 25.
 RICHARDOT (Alexandre), 280, 20.
 RICHARDOT (N.), archevêque de Cambrai, 552, 20.
 RICHELIEU (Le duc de), ministre français, 169, 5.
 RICO (Joseph), lieutenant du gouverneur de Gand, 728, 15, 25; 740, 20.
 RIETZ (Marie du), 767, 25.
 RIETZ (Pierre du), fournisseur de l'armée, 688, 25.
 RIMBAUT (Juan), 454, 25.
 RISBOURG (Le marquis de), 228, 30; 264, 1, 5.
 RITTEBERG (Le comte de), colonel au service de Philippe IV, 171, 30; 238, 20; 280, 30; 342, 25.
 RIVAS (Marguerite de), veuve d'officier, 803, 30.
 RIVAUX (Jean de), capitaine, 757, 20.
 RIVERA (Francisco de), amiral espagnol, 439, 20, 25.
 RIVERO (Miguel Fernandez de), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 322, 30; 416, 1; 463, 30; 474, 25; 475, 20.
 RIVIÈRE (Le baron de la), conseiller des Finances, *Voit* François Kinschot.
 RIVIÈRE D'AERSCHOT (Emérentiane), chanoinesse à Mons, 740, 15, 35.
 ROBERT (Pierre), conseiller au Conseil des Finances, 47, 1.
 ROBIANO (Vincent de), secrétaire du Conseil privé, 646, 25; 720, 5.
 ROBLES (Gaspar de), évêque d'Ypres, chapelain de Léopold-Guillaume, 321, 5.
 ROCA (Le marquis de la), 612, 25.

- ROCAFULI (Juan), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, gouverneur de Cambrai, 180, 30; 199, 25; 431, 20; 438, 30; 792, 10.
- ROCHE (Jean de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 757, 20.
- ROCHEFONTAINE. *Voir* Colins de Rochefontaine.
- ROCHESTER (Le comte de), 539, 5.
- Roco (Inigo de), bénédictin, 438, 35.
- ROCROI (La ville de), aujourd'hui en France, 413, 1, 5, 15, 20; 414, 1, 5; 415, 5; 416, 1, 15; 419, 25; 420, 10, 20; 421, 5; 425, 30; 426, 1; 429, 1; 447, 5.
- RODES (Le comte de), pagador général de l'armée des Pays-Bas, 514, 20.
- RODRIGUEZ (Juan), capitaine aux Pays-Bas, 474, 25.
- RODRIGUEZ (Lorenzo), secrétaire du duc de Lorraine, 343, 5, 30.
- RŒULX (Le comte du), Eustache de Croy, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, 1, 5; 108, 10; 373, 25; 395, 25; 449, 15; 685, 15; 689, 35.
- RŒUX (Jean le), roi d'armes, 230, 30; 257, 30.
- RŒUX (Jean de le), auditeur de la Chambre des Comptes, 341, 25.
- ROGIERO Y LUNA. *Voir* Ruggiere y Luna.
- ROGIVAL (Gregorio), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 634, 20; 643, 25; 660, 10, 25.
- ROJAS (Christoval de), officier de l'armée des Pays-Bas, 757, 30, 35; 758, 20; 759, 10; 764, 20; 768, 20.
- ROJAS (Francisco de), officier de l'armée des Pays-Bas, 721, 20; 735, 15; 740, 10.
- ROJAS Y MOSCOSO (Melchior), officier de l'armée des Pays-Bas, 431, 25.
- ROLDUC (La place de), dans le Limbourg hollandais, 252, 25; 320, 10; 509, 15.
- ROMAINS (Le roi des), 8, 10; 249, 25; 334, 15; 390, 5; 396, 20; 451, 5; 452, 15; 480, 25.
- ROMAN (Andrés Diaz), contador espagnol en service aux Pays-Bas, 510, 10; 578, 15.
- ROME (La ville de), en Italie, 2, 20; 24, 25; 44, 20; 133, 15; 146, 25; 154, 20; 157, 1; 161, 25; 166, 1, 10; 190, 10; 199, 25; 207, 5; 220, 30; 226, 1; 246, 20; 274, 10, 25; 275, 1; 277, 15; 286, 15; 300, 10; 326, 15; 338, 1; 363, 15; 371, 15; 372, 1; 375, 10; 382, 25; 383, 1; 386, 25; 393, 5; 398, 15; 399, 30; 400, 20; 424, 10, 20; 425, 1, 15; 428, 5; 439, 10; 440, 20; 441, 1; 443, 15; 446, 15, 20; 450, 5; 462, 15; 465, 10; 498, 15; 558, 15; 560, 10; 577, 25; 589, 15; 594, 1; 599, 1; 634, 5; 640, 15; 642, 5; 653, 20; 742, 1; 784, 20; 795, 15.
- ROMERO (Francisco), agent espagnol en service aux Pays-Bas, 244, 1, 5; 444, 25.
- ROMRÉ (Le seigneur de), commandant des haliebardiens du Palais de Bruxelles, 685, 30.
- ROOSE (Pierre), chef-président du Conseil privé, 5, 5, 10, 15; 40, 30; 75, 20; 76, 1; 106, 25; 180, 5; 181, 25; 186, 15, 20; 198, 15, 25; 232, 1; 272, 10; 360, 20; 367, 15; 375, 25; 384, 10; 402, 15, 20, 25; 404, 5; 413, 10; 452, 20; 457, 5, 10, 15, 25; 474, 25; 479, 15; 480, 10, 15; 483, 10; 488, 15, 20; 540, 25; 544, 25; 550, 15; 551, 5; 561, 15, 20; 709, 1, 5, 10, 15; 787, 10.
- ROP (Jean-Baptiste), aide de chambre de Léopold-Guillaume, 538, 30.
- ROTSELAER (La commune de), en Brabant, 22, 5.
- ROTSELAER (Le baron de), 738, 30.
- ROTTERDAM (La ville de), en Hollande, 252, 25; 640, 1.
- ROUEN (La ville de), en France, 788, 30.
- ROUSSILLON (Le), aujourd'hui en France, 112, 5; 170, 15; 262, 1.
- ROUTE. *Voir* Berneroy de la Route.
- ROUVEROL (Le baron de), gentilhomme de la chambre de Léopold-Guillaume, 315, 25.
- ROXAS. *Voir* Rojas.
- ROY (Gabriel de), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 33, 20.
- ROY (Philippe le), attaché à la Chambre des Comptes, 13, 5, 10, 30.
- ROYE (La ville de), aujourd'hui en France, 407, 20.
- RUBENS (Michel), secrétaire du Conseil privé, 315, 25; 387, 30.
- RUBENS (Pierre-Paul), peintre, 32, 25; 140, 20.
- RUGGIERE Y LUNA (Charles), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 768, 30; 778, 20; 782, 30.
- RUIZ DE CONTRERAS (D. F.), secrétaire espagnol, 412, 25; 697, 5.
- RUPART (Nicolas), capitaine de vaisseau, 548, 10.
- RUREMONDE (La ville de), en Hollande, 135, 30; 138, 10; 193, 5; 542, 5. — L'évêque et l'évê-

- ché, 73, 20, 25; 170, 25; 177, 20; 178, 5; 516, 15, 20; 645, 10; 659, 1, 5. *Voir* Eugène d'Allamont et André Creusen.
- RUTHERFORD (Milord), gouverneur anglais de Dunkerque, 700, 5; 706, 20; 708, 20, 25; 710, 1, 5, 10; 727, 5, 25; 730, 5; 734, 1, 10; 738, 20.
- RUYTER (N. de), amiral hollandais, 563, 10.
- RYCKEWAERT (Philippe de), conseiller du Conseil de Brabant, 685, 35; 704, 30.
- RYE (Claude de). *Voir* le baron de Balançon.
- RYE (Claude de), femme d'officier, 754, 15.
- RYE (Jeanne Philippe de), 754, 30; 765, 15.
- RYEN (Le pays de), dans la province d'Anvers. *Voir aussi* Rhyen.
- RYNSBURG (L'abbaye de), en Hollande, 592, 20.
- S**
- SAAVEDRA (Fernando Arias de), capitaine de l'armée espagnole des Pays-Bas, 126, 25.
- SAAVEDRA. *Voir* Diaz de Saavedra.
- SAENZ DE BRIZUELA (Mathieu), licencié, 391, 20.
- SAGASTISAVAL (Juan Perez de), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 171, 30; 230, 20; 260, 20; 634, 20.
- SAGASTO (Le comte de), châtelain d'Anvers, 62, 5; 268, 20.
- SAILLY (La place de), en France, 407, 30.
- SAINT-AMAND (L'abbaye de), aujourd'hui en France, 565, 15; 609, 5; 612, 20; 684, 20; 717, 10.
- SAINT-AMOUR (Le comte de), gouverneur de la province de Namur, 143, 25; 153, 25; 171, 25; 182, 30; 238, 20; 373, 30; 383, 5; 403, 30; 415, 10, 15; 449, 20; 453, 1; 454, 35; 463, 20, 25; 491, 20; 514, 25; 515, 30; 516, 10; 538, 35; 565, 25; 602, 10; 631, 15.
- SAINT-ANDRÉ DES FLAMANDS (L'hôpital), à Madrid, 785, 1, 25, 30, 35; 791, 5, 10; 798, 15, 20; 799, 1, 15; 800, 1, 15; 801, 25; 806, 10.
- SAINT-AUBIN (Le chapitre de), à Namur, 685, 30; 704, 15.
- SAINT AUGUSTIN (L'Ordre de), 246, 30; 275, 25; 296, 25.
- SAINT-BERNARD (L'abbaye de), sur l'Escaut, près d'Anvers, 293, 10; 310, 5, 10; 678, 35; 688, 1; 768, 25.
- SAINT BERNARD (L'Ordre de), 142, 20.
- SAINT-BERTIN (L'abbaye de) à Saint-Omer, aujourd'hui en France, 342, 30.
- SAINT-CLAUDE (L'abbaye de), en Bourgogne, 280, 25; 792, 25; 795, 5, 15.
- SAINT-DOMINGUE (L'île de), possession espagnole en Amérique, 277, 1; 506, 20; 534, 1.
- SAINT-AGATHE (La galère), 607, 5.
- SAINT-ALDEGONDE (Chrisostome de), carme, 717, 35; 765, 25; 778, 30.
- SAINT-ANASTASIE (Antonio Bichi, abbé de), internonce à Bruxelles, 385, 1.
- SAINT-GERTRUDE (Le chapitre de), à Nivelles, 793, 30.
- SAINT-GUDULE (L'église), à Bruxelles, 393, 1; 399, 5; 424, 20; 446, 5; 634, 10.
- SAINT-MARGUERITE (L'île de), en Amérique, 803, 5.
- SAINT-MARIE (Le père Cyprien de), carme, 156, 30.
- SAINT-MARIE (La), navire hollandais, 33, 1.
- SAINT-MARIE (Le cap de), au Portugal, 502, 5.
- SAINT-MARIE (L'abbaye de), de l'Ordre de Cîteaux en Bourgogne, 613, 25.
- SAINT-MARIE-DES-DUNES (L'abbaye de), en Flandre occidentale, 142, 20.
- SAINT-MÉNEHOULD (La place de), en France, 365, 10; 372, 10; 428, 25; 434, 15.
- SAINT-PHARAÏLDE (L'église), à Gand, 685, 20; 689, 30, 40.
- SAINT-ESPRIT (L'Ordre du), 16, 1.
- SAINT-THERÈSE (La), frégate espagnole, 803, 10.
- SAINT-WAUDRU (Le chapitre noble de), à Mons, 263, 20, 25.
- SAINT-GERMAIN (La ville de), en France, 113, 25.
- SAINT-GHISLAIN (La ville de), en Hainaut, 110, 35; 506, 1; 507, 15; 525, 25; 569, 15; 815, 15.
- SAINT-HUBERT (L'abbaye de), dans le Luxembourg, 683, 5, 10, 15, 30; 684, 1; 687, 25; 751, 25.
- SAINT-IBAL (Le comte de), noble français, agent de Condé, 9, 5; 23, 1; 34, 20; 48, 20; 58, 25; 73, 10; 78, 1; 86, 10; 366, 20.
- SAINT JACQUES (L'Ordre militaire de), 30, 5, 10, 15; 214, 30; 395, 5; 437, 15.

- SAINT-JEAN (L'abbaye de), à Valenciennes, 757, 35.
- SAINT LUC (La confrérie de), à Anvers, 727, 15; 782, 25; 784, 5.
- SAINT-MARTIN (Le marquis de), conseiller au Parlement de Dôle, 514, 25; 515, 30; 538, 35; 696, 1.
- SAINT-MAURICE (Claude de), capitaine de cavalerie bourguignonne, 126, 30.
- SAINT-MAXIMIN (L'abbaye de), à Luxembourg, 397, 20, 25; 398, 1; 470, 30; 474, 25; 475, 20.
- SAINT-MICHEL (L'abbaye de), à Anvers, 285, 15.
- SAINT-OMER (La ville de), aujourd'hui en France, 3, 5, 10; 108, 15; 155, 10; 274, 1; 377, 10; 507, 30; 575, 10; 676, 25; 677, 10. — Le gouverneur : le baron de Val.
- SAINT-PIERRE (L'abbaye de), à Gand, 213, 1; 245, 15; 257, 20; 276, 1; 281, 25; 475, 30; 491, 25; 710, 35; 728, 35; 729, 25; 804, 25.
- SAINT-PIERRE (Le chapitre de), à Lille, 710, 30; 717, 35.
- SAINT-QUENTIN (La ville de), aujourd'hui en France, 36, 1; 287, 15; 291, 10; 464, 1; 497, 15; 510, 20.
- SAINT-REMY (Le comte de). *Voir* Jacques Borques.
- SAINT-ROMAIN (M. de), agent du prince de Condé, 358, 5, 10.
- SAINT-SÉBASTIEN (Le port de), en Espagne, 116, 10; 119, 5; 132, 1; 197, 1, 25; 330, 20; 461, 10; 467, 20; 606, 20; 608, 10, 20; 809, 5.
- SAINT-SÉPULCRE (Le couvent du), à Cambrai, 689, 15; 691, 20.
- SAINT-SIÈGE (Le), la Curie romaine, les nonces et internonces apostoliques, 18, 5; 45, 25; 73, 20; 128, 10; 136, 5; 146, 10; 148, 25; 161, 20; 172, 5; 178, 1, 5; 190, 5; 212, 5; 218, 5; 226, 25; 238, 5; 240, 15; 243, 15, 25, 30; 244, 15, 20, 25; 245, 5; 246, 5; 267, 1, 30; 270, 25; 273, 5, 15, 20; 277, 15; 281, 25; 282, 10, 15, 25; 285, 15; 286, 15; 293, 20; 296, 20, 25; 297, 1, 15, 30; 306, 25; 318, 10; 340, 10; 348, 1, 25; 371, 20, 30; 376, 5, 25; 399, 10, 15, 20, 30; 400, 5, 10, 15; 423, 15, 25; 424, 15, 25; 433, 20; 434, 20; 439, 15; 440, 25; 443, 5, 10; 445, 25; 446, 10, 15, 20; 456, 10; 460, 25; 469, 5, 15; 498, 15; 528, 10; 543, 10, 25; 548, 20; 577, 20; 601, 10; 606, 10, 15; 631, 10; 642, 25; 646, 5; 675, 10; 700, 30; 702, 5, 10; 719, 20; 722, 5; 746, 10, 25; 752, 15; 759, 1; 766, 5, 10. —
- L'ambassade espagnole auprès du Saint-Siège, 724, 5. — Les ambassadeurs. *Voir* Bedmar, Infantado, Oñate et Trivulcio, le cardinal d'Aragon.
- SAINT-URSMER (L'église), à Binche, 792, 20.
- SAINT-VAAST (L'abbaye de), à Arras, en France, 681, 20; 691, 5, 10, 15.
- SAINT-VENANT, aujourd'hui en France, 26, 15; 129, 5; 275, 15; 377, 5. — Le gouverneur. *Voir* Alonso de Herra.
- SAINT-VINCENT (Le cap de), au Portugal, 502, 1.
- SAINT-YBAL (M. de), agent de Condé. *Voir* Saint-Ibal.
- SALAMANCA (Antonio Gallo de), baron de Noirmont, 765, 25; 778, 30.
- SALAMANCA (Miguel de), secrétaire d'Etat et de Guerre du Cardinal-Infant, 7, 5; 516, 25.
- SALAMANCA (Juan de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 153, 35.
- SALAS (Geronimo de), concierge du Palais, 685, 20, 35; 704, 25, 35.
- SALAS (Guillaume de), sergent-major, 717, 25.
- SALAZAR (Diego de), capitaine de cavalerie, 660, 10, 20.
- SALAZAR (Juan de Velasco, comte de), gouverneur de Cambrai, 395, 20; 397, 5; 454, 30; 470, 10; 585, 25; 591, 25; 594, 20, 25; 612, 5; 678, 35; 689, 35; 706, 5, 10; 718, 20.
- SALAZAR (Le comte de), Luis de Velasco, gouverneur de Cambrai, et la comtesse, 280, 30; 303, 1; 339, 20; 380, 10.
- SALAZAR (Francisco de), 280, 15.
- SALAZAR. *Voir* Garcia de Salazar.
- SALCEDO (Diego de), maître de camp, 677, 25, 30.
- SALGADO (Francisco), capitaine espagnol, 717, 20.
- SALINS (La ville de), en Bourgogne, 32, 1; 79, 5.
- SALSBOURG (L'évêque de), délégué à la diète de Ratisbonne, 755, 10; 772, 10, 20; 773, 1; 775, 1, 5, 15; 802, 20.
- SAMBRE (La), affluent de la Meuse, 460, 5; 500, 1; 503, 25; 515, 15; 681, 5; 771, 1; 815, 5.
- SANCHEZ DE FUERTES (Juan), official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 634, 20.
- SANCHEZ DE SOSSA (Francisco), banquier établi à Anvers, 9, 25.

- SANCHEZ PARDO (Francisco), gouverneur intérimaire du Luxembourg, lieutenant général de cavalerie en service aux Pays-Bas, 214, 20; 260, 30; 308, 20; 341, 25; 561, 25.
- SANDERUS (Antoine), chanoine à Ypres, 704, 25.
- SAN-JUAN (Diego de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 634, 15.
- SAN-LORENZO (Le palais de), en Espagne, 147, 10, 20; 149, 1, 5, 10, 20; 150, 1, 5; 210, 15; 360, 5; 361, 1; 362, 1; 423, 5; 427, 5, 15, 20; 516, 20; 560, 15; 619, 5, 10; 620, 1.
- SAN-LUCAR (Le port de), en Espagne, 665, 30.
- SAN-MARCOS (La rue), à Madrid, 785, 20.
- SAN-MIGUEL DE OTERO (Le vicomte), officier espagnol, 57, 25.
- SANTA-CRUZ (L'amiral espagnol de), 428, 15; 630, 20.
- SANTA-MARIA (Le port de), en Espagne, 135, 1.
- SANTA-MARIA (Francisco de), capitaine de marine, 660, 15.
- SANTA-MARIA (Marie-Anne), 685, 20; 688, 30; 689, 25.
- SANTA-MARIA (Nicolas), procureur général des bénédictins irlandais, 805, 25.
- SANTIAGO (Adrien de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 704, 5.
- SANTISTEBAN (Pedro de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 230, 20.
- SARA (Pedro de), officier de l'armée espagnole, 767, 25.
- SARAGOSSE (Louis de), commissaire général de l'Ordre des Capucins, 156, 15.
- SARDAIGNE (La), île de la Méditerranée, 618, 15.
- SARMIENTO (Luis), 474, 35.
- SARRIA (Thomas de), religieux, 70, 30; 98, 30; 278, 1.
- SARS (Maximilien du), magistrat de Valenciennes, 552, 10.
- SASBOURG (Thomas), résident hollandais, 572, 10, 15.
- SAUSY-ESTRÉE, localité en France, 555, 20; 556, 1.
- SAVOIE. *Voir* Provane et Savoie.
- SAVOIE (Adélaïde de), femme de l'Electeur de Bavière, 314, 30.
- SAVOIE (Marie de), 81, 5.
- SAXE (La), principauté électorale en Allemagne, 759, 10.
- SCEY (Le baron de), gouverneur de Bourgogne, 29, 1, 25; 50, 20; 58, 20; 67, 10; 91, 15; 171, 25; 203, 15; 431, 30; 449, 15; 463, 20; 484, 1; 490, 20; 534, 15; 591, 25; 653, 20; 717, 40; 765, 10.
- SCEY (Jean Claude de), commissaire de cavalerie, 751, 30.
- SCEY (Louis de), capitaine de cavalerie, 782, 20.
- SCHAMPS (Susanne), 253, 30.
- SCHEMAY (La place de), en France, 249, 10.
- SCHINCKEL (Jean), commissaire pour le renouvellement des magistrats en Flandre, 153, 25.
- SCHLEBUSCH (Jacques), colonel en service aux Pays-Bas, 322, 15.
- SCHOCKAERT DE TIRIMONT (N.), trésorier général des finances, 643, 20, 25, 35; 660, 15.
- SCHOENBORN (Jean-Baptiste von). *Voir* l'Electeur de Mayence.
- SCHOORMAN (L'abbé), conseiller au Conseil de Flandre, 613, 10.
- SCHOTTI (Henri), trésorier de l'Ordre de la Toison d'or, 704, 40; 710, 10.
- SCHRYVER (Laurent de), 814, 25.
- SCHWARTZEMBERG (Le comte de), majordome de l'archiduc Léopold-Guillaume, 10, 5, 35, 25; 66, 10; 122, 5; 154, 15; 166, 20; 170, 5; 173, 1; 177, 1; 181, 1; 182, 30; 192, 5; 199, 25; 220, 30; 245, 25; 385, 25; 389, 15, 20; 390, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 391, 15; 392, 10; 393, 10, 20, 25; 394, 5, 10; 395, 5; 396, 1; 405, 25; 406, 1; 416, 10; 417, 10, 25; 419, 10, 15; 440, 20; 445, 15, 20; 448, 30; 450, 25; 529, 15; 530, 1.
- SCHWARTZEMBERG (Justine-Marie de), 717, 15.
- SCIO (Honofrio de), maître de camp italien, en service aux Pays-Bas, 318, 20.
- SCORZA (Catherine), veuve du contador Pedro de Erquicia, 254, 25.
- SCORZA (Nicolas-Vincent), pagador général, 77, 25; 643, 40; 678, 20; 689, 40; 704, 5, 25, 35; 740, 15.
- SCRIVERS (Laurent), capitaine de l'armée des Pays-Bas, vraisemblablement le même personnage que Laurent Schrijver, cité plus haut, 677, 25.
- SECRÉTAIRERIE D'ETAT ET DE GUERRE ESPAGNOLE (La), 31, 5, 15; 111, 20; 132, 25; 156, 30; 171, 35; 179, 25; 230, 20, 30; 241, 30; 242, 5; 246, 15; 257, 5, 15, 30; 280, 15; 292, 1; 307, 1; 384, 20; 416, 1; 431, 25; 436, 5; 440, 1; 462, 5; 463, 30; 515, 25;

- 591, 30; 610, 20; 634, 20; 659, 25; 660, 10; 667, 15; 668, 10, 15; 705, 20; 740, 15, 25; 778, 5; 804, 30.
 SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT, à Madrid, 22, 1; 187, 10; 697, 1.
 SEDAN (La ville de), aujourd'hui en France, 444, 1; 683, 20; 684, 1. — Le gouverneur. Voir le maréchal Faber.
 SÉGOVIE (L'évêque de), 711, 30.
 SEINE (La), fleuve français, 342, 15.
 SEMPLE (Francisco), contador, 61, 5; 220, 25; 230, 20; 253, 30; 529, 30.
 SEMST (Claire), veuve d'Antonio de Quevedo, 180, 20.
 SERRAGLI (Domenico), 342, 25.
 SÉVILLE (La ville de), en Espagne, 129, 1; 561, 5, 10; 588, 10; 740, 35; 769, 20; 788, 30.
 SEXBI (Le colonel anglais), 528, 1.
 SFONDRATO (Le marquis de), général de l'artillerie en service aux Pays-Bas, la marquise, sa veuve, 6, 15; 95, 10; 108, 1, 15; 110, 10; 117, 5; 126, 15; 180, 25; 192, 5; 248, 15; 274, 1; 287, 10; 291, 10; 302, 25; 314, 10; 318, 30; 331, 25; 339, 1, 20; 342, 10, 25; 403, 30; 710, 20; 717, 5, 20; 729, 25.
 SFONDRATO (Marie), fille du précédent, 717, 20.
 SFONDRATO (Paul), religieux, frère du marquis, 308, 30; 318, 30; 322, 25; 395, 25.
 SIBILLE (Alexandre), religieux, prédicateur de Léopold-Guillaume, 376, 10, 25; 423, 25; 443, 5; 446, 30.
 SICILE (La), île de la Méditerranée, 122, 25; 374, 20.
 SIERRA (Gavino), capitaine en service aux Pays-Bas, 257, 20.
 SIGISMOND D'INNSBRÜCK (L'archiduc), gouverneur général désigné des Pays-Bas, 615, 20; 630, 25; 685, 35; 717, 35; 728, 20; 740, 15; 782, 20.
 SIGISMOND III, roi de Pologne, 663, 20.
 SILVA. Voir Cueva y Silva.
 SILVA. Voir Ossorio de Silva.
 SILVEIRA (Diego de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 120, 30.
 SIMANCAS, localité en Espagne, *passim*.
 SIMON (Cornelis), commerçant hollandais, 100, 15.
 SIMONSSSEN TAENMAN (Jacob), armateur hollandais, 33, 1.
 SINGUIEN (?) (Le comte de), 238, 20.
 SMIDT (Robert), maréchal d'Anvers, 758, 30; 765, 20; 768, 35.
 SNELLINCK (Guillaume), prêtre, 689, 5, 30.
 SOIGNES (La forêt de), en Brabant, 346, 30.
 SOIGNIES (La ville de), en Hainaut, 276, 30; 685, 30.
 SOISSONS (La ville de), en France, 199, 10; 332, 10.
 SOLGADO (Francisco), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 322, 35.
 SOLIS (Adam Dias), banquier établi à Anvers, 9, 25; 69, 5; 92, 30.
 SOLIS (Fernando de), châtelain de Cambrai, sergent de bataille de l'armée espagnole des Pays-Bas, 108, 5; 248, 20; 331, 5, 10; 339, 20; 357, 5; 380, 10; 387, 5; 530, 5; 538, 20; 557, 30; 591, 20; 612, 20; 628, 1, 5, 10, 25; 727, 20; 728, 1; 751, 25.
 SOLRE (Le comte de), conseiller au Conseil suprême des Pays-Bas, 33, 20; 57, 25; 143, 25; 153, 20; 280, 25, 35; 431, 30; 449, 15; 636, 1; 688, 5; 703, 30.
 SOMME (La), fleuve français, 48, 1; 266, 5; 269, 1; 344, 20; 404, 25; 407, 25, 30.
 SORRIVAS (Francisco de), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 678, 35; 689, 15.
 SOSSA (Antonio de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 230, 25.
 SOSSA. Voir Sanchez de Sossa.
 SOTO-GUEVARA (Manuel de), officiel de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 740, 25.
 SOTOMAYOR (Pedro de), capitaine espagnol, 453, 30; 491, 15.
 SOYE (Le baron de), 689, 15, 30.
 SPA (La ville de), dans la province de Liège, 9, 5; 73, 10; 86, 10; 145, 20; 278, 15; 500, 30.
 SPINOLA (Ambroise), marquis, surintendant général des finances aux Pays-Bas, 271, 25; 439, 20; 507, 25; 515, 30; 565, 20; 630, 20.
 SPINOLA (Juan Esteban), banquier établi à Anvers, 9, 25.
 SPINTELET (Sébastien), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 698, 30; 704, 15; 707, 20; 717, 30.
 SPIRE (La chambre impériale de), ville en Allemagne, 763, 10.
 STAHRMBERG (Le capitaine), en service aux Pays-Bas, 450, 15, 20.

- STAVELLOT-MALMÉDY (L'abbé de), province de Liège, 308, 30; 318, 25; 498, 25. — La place de, 251, 15.
 STEENHUYSE (Philippe-Guillaume), conseiller au Conseil privé, chancelier de Brabant, 272, 20; 273, 1; 354, 20; 363, 10; 373, 15; 384, 15; 438, 25; 453, 20; 529, 30; 564, 25; 574, 20; 585, 1; 605, 10; 612, 30; 660, 30; 661, 25; 677, 25; 803, 30.
 STEINBERCH (N.), fiscal du Grand Conseil de Malines, 738, 30.
 STEINBOCK (Le général), Suédois, 192, 25; 193, 1; 202, 15.
 STENAY (La place de), aujourd'hui en France, 163, 5; 173, 25; 176, 15; 177, 5; 240, 10, 15; 241, 10; 243, 20; 244, 1, 20; 249, 10; 250, 10; 251, 10; 259, 25; 262, 25; 288, 10; 311, 25; 426, 1; 444, 10; 460, 5; 461, 10, 15; 463, 15, 20; 464, 15.
 STERN (Philippe van den), sergent-major en service aux Pays-Bas, 220, 25; 373, 20; 403, 20; 415, 25.
 STOCKHOLM (La ville de), en Suède, 475, 5; 480, 25; 489, 25; 503, 1; 511, 20.
 STOCKMANS (Pierre), conseiller au Conseil privé, 757, 25; 758, 1; 762, 15; 763, 1; 770, 20; 771, 25; 773, 1, 5; 774, 5; 775, 5, 10; 776, 25;
 779, 5, 15; 780, 1, 10; 782, 1; 783, 10, 20; 788, 10; 805, 1.
 STRAETEN (Le baron van der), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 643, 15, 25.
 STRASBOURG (La ville de), en Alsace, 794, 20.
 STUARTS (Les), famille royale d'Angleterre, 123, 30; 164, 5; 432, 15.
 SUAN (Sébastien), gouverneur de Léau, 453, 30.
 SUÈDE (Le roi de), Charles X, 110, 20; 475, 5; 502, 30; 511, 20; 529, 1; 538, 10; 636, 25; 637, 1; 639, 15; 657, 5; 770, 10.
 SUÈDE (La), les Suédois, 34, 1; 41, 15; 47, 20; 48, 1; 72, 25; 79, 15, 20, 25; 98, 5; 109, 5; 112, 25; 113, 1; 125, 5; 129, 20; 145, 10; 192, 20, 25; 193, 1, 5, 10; 202, 15; 249, 25; 284, 15; 318, 5; 334, 5, 10, 20; 335, 1, 25; 336, 20; 387, 25; 463, 5, 10; 466, 20; 480, 25; 489, 20; 504, 25; 525, 1; 544, 15; 589, 1.
 SUISSES (Les), 58, 20; 67, 15; 107, 15; 133, 25; 134, 1; 329, 1, 5; 331, 10; 534, 20.
 SUND (Le), détroit de l'Europe septentrionale, 437, 25.
 SUZANNE (Jacqueline), 740, 35.
 SWAVENBURCH (Silvestre), marchand de Leyde, 564, 30.
 T
 TABOADO (Diego), officier de l'armée des Pays-Bas, 660, 35; 661, 20.
 TAENMAN. Voir Simonssen Taenman.
 TALBOT (Gilbert), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 438, 25.
 TALON (N.), intendant français, 659, 10; 760, 25.
 TANGER (La ville de), au Maroc, 466, 5.
 TAPIA (Gregorio de), secrétaire d'Etat espagnol, 691, 5; 692, 5; 705, 20.
 TASSIS (Le comte de), 214, 1; 228, 25; 531, 5.
 TATS DE AMERONGEN (Anne-Marie), 153, 30; 199, 25; 228, 20; 308, 25.
 TAUFEL (Le baron de), ministre de l'Electeur de Cologne, 230, 10; 306, 20.
 TAVANES (Le comte de), agent du duc d'Orléans, 292, 20; 309, 15.
 TELLER (Henri), chanoine de Sainte-Gudule, 634, 10.
 TELLO. Voir Castro y Tello.
 TENIERS (David), peintre, 565, 1, 30; 717, 35; 727, 15; 750, 15; 775, 20, 30.
 TERMONDE (La ville de), en Flandre orientale, 617, 5, 15, 20; 618, 10; 768, 30.
 TERRA-NOVA (Le duc de), Diego d'Aragon, ambassadeur espagnol à Vienne, 12, 20; 31, 20; 41, 5; 47, 10; 48, 10, 20; 71, 20; 132, 30; 192, 15; 558, 15; 560, 10; 566, 1; 568, 1; 740, 1.
 TERRE-SAINTE (La), en Asie Mineure, 148, 20.
 TERVUEREN, localité en Brabant, 281, 5; 489, 20.
 TEUTONIQUE (L'Ordre), 35, 5; 199, 25; 220, 30.
 TEXEDA (Antonio), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 729, 30.
 THIENNES (Le comte de), gentilhomme belge, 803, 35; 806, 25.
 THIENNES (La comtesse de), fille du précédent, 806, 25.
 THIEULOY (L'abbaye de), en France, 768, 30.
 THIONVILLE (La ville de), en Lorraine, 52, 25; 259, 5; 262, 1; 714, 30. — Le gouverneur. Voir le maréchal de Grancey.
 THOMAS, prince de Savoie, 60, 10.

- THORN (L'abbaye noble de), dans le Limbourg hollandais, 683, 25.
 THOUX (Le fort de), en Bourgogne, 64, 1.
 THUIN (La ville de), en Hainaut, 503, 10.
 THULDEN (N. de), vice-chancelier de Brabant, 272, 20.
 TIBANTI (Juan Francisco), officier du duc de Lorraine, 94, 5; 319, 5; 322, 20; 341, 20.
 TIER (Jean), marchand de Leyde, 564, 30.
 TILLY (Jean, comte de), 812, 30.
 TIRLEMONT (La ville de), en Brabant, 451, 1; 468, 20; 483, 10; 486, 25; 694, 25.
 TISNACQ (Charles), chef-président du Conseil privé, 711, 30.
 TIZEN (Daniel), armateur hollandais, 132, 1.
 TÖNNINGEN (La ville de), en Suède, 505, 20.
 TOISON D'OR (L'Ordre de la), les chevaliers de l'Ordre, 1, 5, 15; 16, 1, 5; 104, 25; 108, 1; 111, 15; 162, 15; 174, 10, 30; 192, 1; 203, 15; 204, 15; 205, 15; 214, 1; 231, 25; 255, 5; 330, 10; 406, 5; 422, 5, 10; 490, 25; 628, 15; 648, 10; 693, 20; 697, 20; 704, 40; 710, 15; 805, 25.
 TOLEDO (Gabriel de), agent diplomatique espagnol, gouverneur de Juliers, 173, 20; 176, 5, 10; 178, 20; 193, 1; 203, 20; 228, 20; 230, 5; 262, 5; 263, 1; 264, 10; 267, 10; 268, 1; 270, 20; 273, 5, 15, 20, 25, 30; 292, 20; 332, 10; 374, 15; 380, 15.
 TOLEDO Y DAVALOS, le colonel de l'armée des Pays-Bas, 756, 20.
 TOLLET (Guillaume), abbé de Floreffe, 778, 20.
 TONGERLOO (L'abbaye de), en Campine, 751, 25, 35; 792, 15.
 TORALTO (Titus), officier de l'armée des Pays-Bas, 138, 15.
 TORRE (Augustin de la), capitaine espagnol, 792, 25.
 TORRE (Diego de la), archevêque d'Ephèse, agent espagnol en Irlande, 26, 1; 257, 20; 280, 20; 315, 15; 395, 25; 564, 25; 634, 5.
 TORRE (Gabriel de la), agent espagnol aux Pays-Bas, 280, 10.
 TORRE (Geronimo de la), secrétaire d'Etat à Madrid, 61, 10; 87, 15, 20, 30; 100, 20; 110, 15; 284, 1; 315, 15; 323, 5; 340, 15; 384, 5; 400, 20; 412, 20; 440, 1; 491, 5; 515, 1; 580, 25.
 TORRE. *Voir* Perez de la Torre.
 TORRERO. *Voir* Vasquez de Torrero.
 TORRES (Juan Bela de), officier de l'armée des Pays-Bas, 438, 35.
 TORRES (Matheo), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 438, 30.
 TORRES. *Voir* Medina de las Torres.
 TORRES RAMIRES (Matheo de), lieutenant du maître de camp général espagnol, en service aux Pays-Bas, 308, 25; 373, 15.
 TORTOSA (La ville de), en Espagne, 76, 5; 78, 25; 83, 20.
 TORTUGAS (L'île de), en Amérique, 803, 5.
 TOUL (La ville et l'évêché de), en Lorraine, 47, 15.
 TOULOUSE (La ville de), en France, 669, 5.
 TOURLON (M. de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 143, 35; 160, 25; 230, 20; 257, 25; 280, 35; 797, 1.
 TOURNAI (La ville de, et le pays de), dans le Hainaut, 66, 5; 70, 15; 86, 15; 108, 10; 143, 1; 248, 10; 270, 20; 271, 15; 272, 1, 10; 273, 5, 10; 279, 25; 295, 5, 15, 25; 299, 15; 325, 5; 359, 1, 15, 25; 391, 25; 429, 10, 25; 431, 1; 433, 20; 460, 10; 493, 1, 15, 25; 494, 1, 25; 495, 1; 503, 20, 25; 504, 5, 15; 506, 5; 518, 15; 553, 30; 592, 25; 616, 1, 10, 15; 792, 15. — Le gouverneur. *Voir* le marquis de Trazegnies. — L'évêque de Tournai, 126, 25. *Voir* le baron de Rassenghien.
 TOUTEY (Jean), Bourguignon, 280, 10.
 TRAUTTMANSDORFF (Le comte de), premier ministre de l'Empereur Ferdinand III, 88, 20.
 TRAUTZEN (Paul Sixt de), officier allemand, 368, 30; 373, 30.
 TRAZEGNIES (Gillion-Othon, marquis de), gouverneur du Luxembourg et de Tournai, gentilhomme de la chambre de Léopold-Guillaume, 52, 1, 30; 108, 10; 230, 20; 238, 20; 253, 30; 342, 35; 391, 25; 538, 30; 792, 15.
 TRELON (Le marquis de), officier de l'armée des Pays-Bas, 92, 20; 98, 30; 182, 20; 280, 25; 342, 30; 383, 5; 415, 10; 431, 25; 538, 20; 738, 30; 740, 25; 751, 20.
 TRENTE (La ville de), aujourd'hui en Italie, 400, 5.
 TRÈVES (L'évêque de), prince-électeur du Saint-Empire, Carl-Gaspar von der Leyen, 133, 10, 15, 20; 156, 1; 169, 20; 300, 25; 315, 25; 322, 20; 324, 10; 336, 25; 397, 20; 426, 15; 431, 25; 435, 25; 474, 25; 475, 20; 496, 1, 5; 546, 15; 562, 10; 614, 10; 634, 25; 667, 5; 757, 25; 774, 25; 812, 5, 10, 20. — Le chapitre, 24, 15; 37, 1.

- TRÈVES (La ville et la principauté épiscopale de), en Allemagne, 169, 20; 368, 15; 397, 25; 667, 5.
 TRIEST (N.), évêque de Gand, 7, 20; 18, 10; 245, 25; 297, 30; 317, 10; 372, 1; 393, 5; 399, 10, 30; 400, 1, 20, 25; 423, 20; 424, 5, 20; 439, 10; 446, 5, 15; 633, 25.
 TRIVULCIO DE HURTO (Le cardinal), ministre espagnol à Rome, 280, 35; 308, 20; 374, 30; 375, 1; 381, 30; 399, 20.
 TUBIZE (La commune de), en Brabant, 506, 5.
 TULEY (L'abbaye de), en Bourgogne, 704, 40.
 TURCS (Les), 75, 25; 148, 10, 20; 202, 10; 392, 1; 502, 15; 745, 1; 766, 25; 804, 10.
 TURENNE (Le maréchal de), officier supérieur de l'armée française, 2, 1; 3, 10; 4, 30; 47, 20, 25; 60, 5, 10; 110, 25; 122, 20; 163, 5; 168, 20; 169, 1; 171, 10; 172, 20, 25; 173, 25; 174, 1; 176, 5, 10, 15; 177, 1; 178, 25; 179, 1, 15; 182, 5; 183, 1, 5, 15, 20; 184, 5, 15, 20; 185, 10; 189, 10; 191, 1, 20, 25; 194, 1, 20; 197, 1; 199, 10, 15; 200, 1, 5; 201, 10; 204, 1; 207, 20; 210, 1, 5, 10; 211, 20, 30; 216, 1; 217, 5; 221, 5, 20; 223, 15, 20; 226, 15; 227, 5; 228, 10, 15; 229, 15, 20; 230, 1, 5; 233, 1; 235, 15; 239, 10; 240, 5, 10, 15; 241, 20; 243, 15; 244, 5; 248, 25; 249, 20; 250, 15; 251, 15; 259, 1; 260, 10; 273, 30; 291, 15; 338, 20; 340, 25; 344, 15; 362, 10; 364, 15; 366, 25; 367, 20; 404, 20; 407, 25; 409, 5; 434, 15; 469, 30; 575, 5.
 TURLOEC (Jean), secrétaire d'Etat anglais, 434, 1.
 TURNHOUT (La ville de), dans la province d'Anvers, 50, 25; 51, 25; 103, 25; 191, 5; 210, 25; 252, 20; 285, 5; 347, 5; 363, 20; 430, 10; 458, 15; 511, 5, 10; 643, 20; 688, 30.
U
 UGARTE (Juan de), official de la Secretaría de Estado et de Guerre, 634, 20.
 UGARTE (Miguel de), proveedor de la flotta en service aux Pays-Bas, 322, 25; 342, 20; 454, 30; 538, 35.
 ULFELD (Cornificius), gentilhomme danois, 757, 30, 35; 758, 30; 768, 15, 25, 30; 774, 25; 775, 25.
 ULLOA (Juan Lopez), fils de Thomas Lopez, 660, 15.
 ULLOA (Manuel Lopez), parent du même, 698, 25, 30.
 ULLOA (Thomas Lopez de), baron de Limal, pagador général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 33, 25; 57, 25, 30; 70, 25; 77, 20; 102, 5; 113, 15; 116, 20; 132, 25; 143, 25, 30; 199, 20; 220, 30; 228, 20; 230, 25, 30; 257, 25; 280, 35; 300, 30; 318, 20; 342, 35; 515, 20; 550, 10; 565, 25; 591, 20; 595, 5; 612, 20, 25; 634, 25, 35; 643, 10; 660, 15; 678, 20; 689, 15, 35; 813, 25; 814, 20.
 UMBRIANO (Juan Thomas), 318, 20.
 URBAIN VIII (Le pape), 18, 5; 190, 1; 246, 5; 371, 15; 400, 5; 423, 15.
 URIBARRI (Alonso de), proveedor de la flotta espagnole des Pays-Bas, 25, 20.
 URISTONDO (Miguel), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 634, 30.
 URIZAR (Francisco de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 257, 25; 308, 25.
 URQUIZA (Juan Antoine), 591, 30.
 URSEL (Le comte d'), 116, 25; 449, 20.
 URSINO (Albert), abbé de Tongerlo, 751, 35.
 URSULINES (Les), ordre religieux, 758, 20; 765, 15.
 URTADO DE MENDOZA (Fernando), maître de camp espagnol, 491, 20.
V
 VACA DE BENAVIDÈS (Philibert), 373, 20.
 VACA DE SOTOMAYOR (Philibert), 342, 30.
 VACA. *Voir* Caveza de Vaca.
 VADENCOURT (La place de), en France, 497, 10, 15.
 VAEREN (Jean van der), bourgmestre d'Alost, 765, 35; 792, 20.
 VAES (Marie), 280, 35.
 VAL (Le baron de), gouverneur de Saint-Omer, 507, 30.

- VALCARZEL (Francisco de), surintendant de la Justice militaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, 104, 15; 143, 35; 181, 15; 269, 30; 270, 1, 5, 30; 276, 25; 285, 25; 286, 5; 295, 15, 20; 318, 15; 336, 1, 5; 378, 15; 400, 20; 498, 25; 513, 5, 10; 541, 25, 35; 550, 5; 620, 1; 678, 15, 25, 30; 688, 30; 689, 30, 40; 704, 5; 742, 15; 756, 5; 768, 10.
- VALCEDO (Diego de), 319, 1.
- VALCKENISSEN (Pedro de), résidant en Hollande, 671, 25.
- VALDES (Gaspar de), châtelain de Gand, 132, 25; 153, 30; 199, 25; 280, 25.
- VALDES (Pedro de), capitaine de l'armée espagnole des Pays-Bas, 116, 25; 253, 30.
- VALDÈS. *Voir* Menendez de Valdes.
- VALE (Virginio), officier de l'armée des Pays-Bas, 199, 20; 261, 25; 474, 30; 590, 5.
- VALENCE (Le royaume de), en Espagne, 170, 20.
- VALENCEGUI (Juan Antonio), capitaine espagnol, 475, 25.
- VALENCIENNES (La ville de), en France, 95, 1; 122, 1; 146, 15; 188, 20; 273, 30; 343, 1; 344, 10; 347, 10; 348, 1, 5, 15; 349, 5; 350, 15; 351, 10; 352, 5; 409, 20; 493, 5; 503, 20; 504, 1; 506, 5; 518, 15; 531, 5; 552, 10; 558, 20; 559, 5; 564, 10; 573, 10; 591, 35; 745, 20; 754, 15; 757, 20, 35. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Henin.
- VALLADOLID (La ville de), en Espagne, 671, 5.
- VALLE (Virginio), capitaine de cavalerie en service aux Pays-Bas, 132, 20; 565, 25; 740, 25; 751, 20.
- VALSAIN (La ville de), en Espagne, 292, 1, 5; 785, 25.
- VANLY (La place de), en France, 207, 5, 15; 208, 5, 25; 209, 5, 10, 20.
- VARAMBON (Le marquis de), maître de camp, 728, 35.
- VARGAS (Bernard de), maître de camp espagnol, 442, 1; 449, 1; 461, 10; 804, 30.
- VARICK (Nicolas de), écoutète d'Anvers, 128, 1.
- VARNI (Le marquis de), gouverneur d'Anvers, 383, 5.
- VASQUEZ GALAN (Diego), capitaine espagnol, 678, 15.
- VASQUEZ DE NEGRA (Antonio), aumônier militaire, 454, 25.
- VASQUEZ-TORRERO (Pedro), contador de la flotte, 728, 20, 30; 729, 30.
- VASQUEZ-VELA (Diego), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 318, 20.
- VATEVILLE. *Voir* Bateville.
- VAULDRY (Juan), religieux, 792, 30.
- VAUTIER (François de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 643, 40.
- VAZ (Manuel Diaz), financier d'Anvers, 767, 25.
- VECQUER (Jean), secrétaire du Conseil suprême à Madrid, 368, 30; 661, 25; 678, 15; 727, 1; 799, 10, 15, 20, 25; 800, 5; 801, 15; 809, 10.
- VEEDORIE GÉNÉRALE DE L'ARMÉE ESPAGNOLE DES PAYS-BAS (La), 83, 1; 180, 25; 660, 25.
- VEGA (Garcia de la), sergent-major espagnol en service aux Pays-Bas, 342, 30.
- VEGA (Pierre de la), 814, 30.
- VELA. *Voir* Vasquez Vela.
- VELADA (Le marquis de), président du Conseil suprême de Flandre, 660, 20; 681, 10; 691, 5; 697, 20; 704, 1; 705, 1; 720, 15; 732, 1; 733, 5, 15; 778, 35; 781, 15; 790, 15; 801, 30.
- VELARDE (Placide), officier de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 33, 25; 689, 30, 40; 704, 10.
- VELASCO (Juan de), officier de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, 591, 30.
- VELASCO (Luis de), officier de l'armée des Pays-Bas, 280, 35.
- VELASCO. *Voir* Langostina y Velasco.
- VELASCO Y BENAVIDES (Antonio), 717, 30, 35.
- VELOSO Y MAGALLANES (Anne Marie), 634, 30; 643, 25, 35.
- VENDÔME (Le duc de), agent du duc d'Orléans, 8, 25; 35, 5; 86, 25; 87, 10, 25; 107, 5; 281, 15; 354, 5; 356, 15.
- VENERO (Hilario de), attaché à la Secrétairerie d'Etat et de Guerre des Pays-Bas, 132, 25.
- VENISE (La ville et la république de), dans l'Italie du Nord, les ambassadeurs vénitiens, 25, 10; 54, 25; 86, 25; 128, 10; 139, 1; 148, 20, 25; 149, 15; 161, 20; 172, 10; 186, 25; 202, 10; 217, 8; 218, 5; 226, 25; 274, 10; 302, 20; 434, 10; 536, 5; 743, 20.
- VENLO (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 135, 25, 30.
- VENTOSA (Alonso Gil de), commissaire des montres aux Pays-Bas, 143, 20; 704, 20, 35.
- VENTOSA (Pedro de), commissaire des montres aux Pays-Bas, 704, 20, 35.

- VENZI (Jean-Baptiste), Italien, candidat au consulat espagnol de Hollande, 88, 25.
- VERA (Andres de), capitaine en service aux Pays-Bas, 453, 35.
- VERBRUGGHEN (N.), conseiller au Conseil privé, 574, 10; 581, 20.
- VERCEIL (La place de), en France, 170, 10.
- VERCEL (Pierre), chanoine, 793, 30.
- VERDUN (La ville et l'évêché de), en Lorraine, 47, 15; 249, 10.
- VERHEYEN (N.), président de la Chambre mi-partie, 673, 5.
- VERJUYS (N.), conseiller au Conseil de Brabant, 574, 10.
- VERNE (Louis de la), maître de camp, gouverneur du Limbourg, 403, 30.
- VERNE (Le seigneur de la). *Voir* Nicolas de Licques.
- VERNIMMEN (Jean), oratorien, 643, 35; 660, 25.
- VERREYCKEN (Charles), fils du suivant, 76, 30; 153, 30.
- VERREYCKEN (Louis-François), audencier et premier secrétaire d'Etat des Pays-Bas, 1, 15; 59, 10; 76, 30; 92, 30; 116, 25; 135, 35; 153, 30; 489, 5, 15; 495, 10.
- VERSOZZA (Grégoire), page de Léopold-Guillaume, 391, 25.
- VERTAING (Le comte de), Philippe de Rubempré, 33, 20; 280, 30; 308, 30; 449, 20.
- VERVINS (La place de), aujourd'hui en France, 209, 25; 378, 1; 693, 10.
- VIANE (François van), président du Collège du Pape à Louvain, 634, 15.
- VICQ (Aurèle Augustin de), chanoine à Gand, 751, 15.
- VICQ (Henri de), président du Grand Conseil de Malines, 123, 10; 171, 20; 180, 30; 181, 30.
- VICQ (Henri de), résident anglais à Bruxelles, 230, 10.
- VIENNE (La ville de), capitale de l'Autriche, 77, 1; 113, 5; 279, 5; 393, 15; 453, 1; 495, 25; 505, 10; 525, 5; 594, 1.
- VIGIL-QUINONES (Fernando de), officier espagnol aux Pays-Bas, 474, 20; 492, 5.
- VIGNE (François de la), garde des bois de Namur, 740, 20, 30; 754, 20; 757, 35; 758, 30; 767, 20.
- VIGNE (Jean-Ernest de la), chanoine de Saint-Aubin à Namur, 685, 30; 704, 15; 717, 20.
- VIGNE (David de la). *Voir* Vifia.
- VIGO (Le port de), au Portugal, 703, 1, 10.
- VILLELA (Juan de), secrétaire d'Etat espagnol, 697, 1.
- VILLERVAL (La comtesse de), 232, 20; 249, 20.
- VIÑA (David de la), moine franciscain, 798, 15, 20, 25; 799, 5, 25; 800, 5; 801, 1, 5.
- VINCENT (Nicolas), pagador de l'armée des Pays-Bas, 704, 35.
- VINCOLES (Cornélie), 341, 20.
- VINGA (Benigno del), religieux, 342, 15.
- VISCONTI (Carlos), officier milanais de l'armée des Pays-Bas, 395, 30; 475, 30.
- VISCONTI (La maison des), de Milan, 475, 35.
- VITA (Vincent de), capitaine en service aux Pays-Bas, 453, 35.
- VIVERO (Eustache), en service aux Pays-Bas, 717, 30; 728, 20; 729, 25; 738, 25.
- VIZENTE (Diego Francisco), aide de chambre de Don Juan, 758, 30; 768, 15.
- VOELLER (Léonard), secrétaire d'Etat pour les affaires d'Allemagne, 803, 30.
- VOELLER (Martin-Léonard), fils du précédent, 803, 30.
- VOLDER (N. de), conseiller d'Etat, 61, 20.
- VOORHOUT (Thierry de), 814, 25.
- Vos (René de), candidat à la présidence de la Chambre des Comptes, 109, 25; 126, 30.

W

- WACHTENDONCK (N.), conseiller au Conseil privé, 363, 10; 374, 25.
- WACQUEN (Le comte de), amiral de la flotte des Pays-Bas, 439, 25.
- WACQUEN (Pierre), ecclésiastique, 710, 25; 717, 5.
- WADDINGTON (A.), 39, 25.
- WAES (Le pays de), en Flandre orientale, 603, 1; 613, 1.
- WAKEN (Richard), d'Anvers, 765, 15; 768, 15.
- WALLENGORFF (Le baron de), vice-chancelier du Saint-Empire, 685, 25; 704, 5.

WALLONS (Les), soldats de l'armée des Pays-Bas, 7, 10; 15, 5; 205, 5; 214, 25; 221, 30; 222, 5, 20; 245, 1; 266, 10; 331, 15; 355, 5; 362, 15; 372, 20; 373, 35; 420, 20; 426, 5; 456, 20; 496, 15, 20; 572, 1; 579, 5; 625, 25; 626, 25; 636, 15; 700, 10; 736, 10; 754, 25; 757, 20; 758, 30; 767, 20; 768, 20; 774, 25.

WANGHEN (Le baron de), gentilhomme belge, 688, 30.

WARFUSÉE (Les comtes de). *Voir* de Renesse.

WARMONT (Le seigneur de), gentilhomme belge, 263, 20.

WARMUTH, localité dans le Nord de la France, 578, 10.

WARNIES (Le marquis de), 449, 20.

WASSENAER (Élisabeth-Anne de), chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, 263, 25.

WASSENAER (Jacques de), père de la précédente, 263, 25.

WASTINE (Le vicomte de la), 758, 20.

WATOU (Le comte de), 591, 30.

WAUWERE (Roger van de), 677, 30.

WAVRE (Roger van), drossard de Fauquemont, 643, 20.

WEDEL (Antonio), contador, 591, 30; 612, 15.

WEERT (Jean de), général de cavalerie au service de l'Espagne, 12, 20; 108, 5; 122, 15.

WEIMAR (La ville de), en Allemagne, 48, 1.

WERVE (Henri van de), 697, 10.

WESEL (La place de), en Prusse rhénane, 193, 5.

WESTPHALIE (La), province d'Allemagne, 15, 15; 41, 20; 60, 1, 10; 487, 1.

WEYMS (Pierre), président du Conseil de Luxembourg, 153, 30; 160, 30; 181, 30; 198, 15; 223, 25.

WHITE (Francisco de), capitaine, 803, 35.

WILLEBROECK (Le village de), province d'Anvers, 475, 5.

WILLEMS (Claude), religieux, 757, 30.

WILLEMENSSSEN (Pierre), fauconnier du Roi, 257, 25; 710, 35; 729, 20; 740, 30.

WILTZ (Claude, baron de), colonel de l'armée des Pays-Bas, 643, 25, 35.

WILTZ (Jean, comte de), gouverneur de Thionville et de Limbourg, 52, 1, 25.

WINCO (Gaspar), abbé de Saint-Pierre à Gand, 213, 1, 5; 245, 15; 281, 25; 308, 20.

WITTENBERG (Waldéric, duc de), 475, 25.

WITTHEM (La seigneurie de), en Hollande, 793, 25.

WOESTYNE (Maximilien de la), 804, 25.

WOISLAUWSKI (Ernest), de la maison de Léopold-Guillaume, 514, 30; 540, 25.

WOLFERS (Pierre-Ernest), colonel en service aux Pays-Bas, 193, 25.

WURTEMBERG (Le duc Uldéric de), prince allemand, 131, 5; 134, 10; 204, 15; 243, 10; 360, 10; 373, 15; 434, 15; 565, 20.

WYTFLIET (Henri), magistrat brabançon, 689, 20.

X

XAVIER (Antoine-François), lieutenant-colonel, 228, 30.

XIMENEZ (Le marquis), espion de Mazarin, 138, 1.

Y

YBARRA (Alonso de), gouverneur de Saint-Venant, 26, 15.

YEGERS (André de), colonel de l'armée des Pays-Bas, 729, 25; 738, 25.

YENES (Le marquis d'), colonel d'un régiment allemand en service aux Pays-Bas, 153, 30; 160, 20; 355, 10; 503, 5; 561, 25; 631, 15; 644, 25; 704, 25, 30; 709, 20; 742, 5; 802, 25.

YLLAN (Garcia de), contador espagnol, 308, 25; 403, 20; 490, 20.

YORK (Le duc d'), prince anglais, 212, 15, 25;

219, 20; 547, 20; 554, 5; 556, 5; 563, 20; 568, 20; 626, 15, 20; 627, 1; 644, 25; 655, 30; 660, 15, 35; 661, 20; 663, 10; 679, 5.

YPRES (La ville d'), en Flandre occidentale, 11, 10; 66, 15; 67, 5; 72, 1; 115, 15; 126, 15; 129, 1, 5; 275, 15; 206, 1; 612, 20; 617, 15; 661, 15; 704, 25; 710, 10; 792, 15. — L'évêque et l'évêché, 19, 20; 73, 20; 92, 25; 245, 25; 315, 15; 321, 5; 374, 25; 381, 10; 524, 15; 638, 1; 645, 10; 648, 1. *Voir* Eustache de Croy, le vicaire général, 297, 30.

Z

ZALAZAR (Francisco), officier de l'armée des Pays-Bas, 260, 25.

ZAMUDRO (Marie), 415, 25.

ZAPATA (Juan), 391, 20.

ZAPATA DE AYALA (Anne), 740, 20.

ZAVALA Y LEZAETA (Pedro de), officier espagnol en service aux Pays-Bas, gouverneur d'Ostende, 160, 20; 740, 15; 765, 30; 768, 30.

ZAVANA (Carlos de), 171, 20.

ZAYAS (Ignace), maître de camp espagnol en service aux Pays-Bas, 538, 30.

ZAYAS BAZAN (Martin), colonel espagnol en service aux Pays-Bas, 228, 30; 454, 30.

ZEEBACH (Jean-Georges, baron de), 498, 25.

ZEGURO (Juan de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 782, 30.

ZÉLANDAIS (Les), 52, 20; 531, 25.

ZÉLANDE (La), une des Provinces-Unies, les États de Zélande, 63, 5; 68, 10; 90, 25; 127, 20; 160, 15; 256, 15; 265, 15; 299, 10; 316, 15; 335, 25; 606, 20; 673, 1; 680, 1; 809, 1, 5.

ZERCAMP. *Voir* Clercamp.

ZEVALLLOS. *Voir* Ochoa de Zevallos.

ZEVENBERGEN (La place de), aujourd'hui en Hollande, 41, 1; 50, 25; 53, 5; 103, 25; 224, 20; 347, 25; 430, 10; 511, 10.

ZIGUALÈS (Juan de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 782, 30.

ZINNICK (François van), sergent-major en service aux Pays-Bas, 322, 25.

ZORILLA (Pierre), franciscain, 710, 35.

ZOROCA (Diego), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 373, 35.

ZUNIGA (Félix de), gentilhomme de la maison de Léopold-Guillaume, 431, 30; 454, 25.

ZUNIGA Y AVELLANADA (Félix), de la maison de Léopold-Guillaume, 171, 30.

ZUNIGA Y CARILLO (Louis), maître de camp, 318, 25.

ZUNIGA Y DAVILA. *Voir* le comte de Mirabel.

ZURIMENDE-NECOLALDE (Vincent), capitaine de cavalerie, 143, 30; 160, 35; 180, 20; 230, 30; 490, 30.

ZUYDCOTE (Le village de), aujourd'hui en France, 754, 15.

ZWEYER DE EVEBACH (Pérégrin), capitaine en service aux Pays-Bas, 180, 20.

ZYPEN (Jean-Baptiste van der), chanoine de Bruges, 685, 15; 689, 35.

ZYPEN (Nicolas-Antoine van der), armateur de course, 698, 30; 703, 1; 704, 10; 717, 15; 722, 10; 738, 30.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- Page 4, ligne 2, *au lieu de* prince d'Arenberg, *lire* père d'Arenberg.
Page 39, ligne 25, *au lieu de* Waddington (B.), *lire* Waddington (A.).
Page 45, ligne 11, *au lieu de* serviec, *lire* service.
Page 87, ligne 24, *au lieu de* Foisot, *lire* Feisot.
Page 104, ligne 17, *au lieu de* Valcazar, *lire* Valcarzel.
Page 149, *supprimer* la ligne 27.
Page 180, ligne 20, *au lieu de* Necolde, *lire* Necolalde.
Page 210, ligne 1, *au lieu de* Lipona, *lire* Liponti.
Page 308, ligne 30, *au lieu de* Amolfini, *lire* Arnolfini.
Page 374, ligne 24, *au lieu de* Pedro, *lire* Diego.
Page 428, ligne 15, *au lieu de* Marsi, *lire* Marsin.
Page 431, ligne 33, *au lieu de* Solbre, *lire* Solre.
Page 538, ligne 33, *au lieu de* Tresignies, *lire* Trasignies.
Page 690, ligne 1, *au lieu de* Don Juan, *lire* Caracena.
Page 717, ligne 21, *au lieu de* Marie Sfondrato, fils, *lire* fille.
Page 728, lignes 29 et 41, *au lieu de* Brivier, *lire* Brinier.
Page 803, ligne 32, *au lieu de* de Launoy, *lire* Launoy.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	VII
PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV.	1
TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.	819
ADDITIONS ET CORRECTIONS	877
TABLE DES MATIÈRES	879

FIN DU TOME IV.

Offices Pays-Bas IV

Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique.

IN-QUARTO

- Rymkronyk van Jan van Heelu*, par J. F. WILLEMS. 1836.
- Chronique rimée de Philippe Mouskés*, par DE REIFFENBERG. 2 vol., 1836-1838; Suppl. 1845.
- Corpus Chronic. Flandriae*, par J. J. DE SMET. 4 vol. 1837-1865.
- Brabantsche Ycesten, of Rymkronyk van Braband, door Jan De Klerk van Antwerpen*. 3 vol., 1839-1869. (Les deux premiers par WILLEMS, le 3^{me} par J. H. BORMANS.)
- Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. 8 vol. (I, IV, V, VII et VIII, par DE REIFFENBERG, 1844-1848; II, par J. J. DE SMET, 1869; III, par LÉOP. DEVILLERS, 1874; VI, 1^{re} partie, par AD. BORNET, 1854, et 2^{me} partie, par EM. GACHET et LIEBRECHT, 1859.)
- Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, par DE RAM. 1844.
- Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de documents inédits sur cet événement*, par GACHARD. 1846.
- Chronique de Brabant, par de Dynter, avec la traduction de Wauquelin*, par DE RAM. 4 vol., 1854-1857.
- J. Molani Hist. Lovan. libri XIV*, par DE RAM. 2 vol., 1861.
- Chronique de Jean de Stavelot*, par ADOLPHE BORNET. 1861. Table, par S. BORMANS. 1887.
- Chronique de Jean d'Outremeuse*. 6 vol. (I, II, III et V, 1864-1867, par AD. BORNET; IV et VI, 1877-1880, par S. BORMANS; Introduction et Table, 1887.)
- Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par ALPH. WALTERS. 10 vol., 1866-1904. XI (1^{re} et 2^{me} partie), par S. BORMANS et J. HALKIN, 1907-1912.
- Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, par KERVYN DE LETTENHOVE. 3 vol., 1870-1876.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, par CH. PIOT. 2 vol., 1870-1875.
- Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*. 4 vol. (I et II, 1874-1876, par GACHARD; III, 1881, par GACHARD et PIOT; IV, 1882, par PIOT.)
- Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, par GACHARD. 1875.
- Codex Dunensis sive Diplom. et Chartar. medii aevi ampliss. coll.*, par KERVYN DE LETTENHOVE. 1875.
- La Bibliothèque Nationale à Paris. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, par GACHARD. 2 vol., 1875-1877.
- Correspondance du cardinal Granvelle*, par EDM. POUILLET et CH. PIOT. 12 vol., 1878-1896.
- Istorie et Chroniques de Flandres*, par KERVYN DE LETTENHOVE. 2 vol., 1879-1880.
- Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, par le P. GOFFINET. 1879. 1^{er} supplément par A. DELESCLUSE. 1896. 2^{me} supplément par A. DELESCLUSE et K. HANQUET. 1900.
- Chroniques de Brabant et de Flandre*, par CH. PIOT. 1879.
- Cartulaire des comtes de Hainaut*, par L. DEVILLERS. 6 vol., 1881-1896.
- Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, par KERVYN DE LETTENHOVE. 11 vol., 1882-1900.
- Histoire des Troubles des Pays-Bas par Renon de France*, par CH. PIOT. 3 vol., 1886-1891.

- Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liège*, par S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS. 4 vol., 1893-1900; t. V, 1913 et t. VI, 1933, par ED. PONCELET.
- Le manuscrit Cotton Galba B.I. du British Museum de Londres*, par ED. SCOTT et L. GILLIODTS VAN SEVEREN. 1896.
- Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, par A. D'HERBOMEZ. 2 vol., 1898-1902.
- Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, 4 vol. I, II, III, 1898-1908, par L. DEVILLERS; IV, 1913, par L. DEVILLERS et E. MATTHIEU.)
- Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794*, par H. VAN HOUTTE. 1902.
- Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, par G. KURTH. I, 1903.
- Actes de l'Université de Louvain*, par E. REUSENS. I (1432-1443), 1903; II (1445-1455), 1919, par A. VAN HOVE.
- Matricule de l'Université de Louvain*, par E. REUSENS. I (1426-1453), 1903.
- Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, par J. CUVELIER. 1906.
- Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, par G. ESPINAS et H. PIRENNE. 4 vol., 1906-1924.
- Lodewijk van Velthem's voortzetting van den Spiegel Historiae*, I, par H. VANDER LINDEN et W. DE VREESE, 1906; II, par VANDER LINDEN et DE KEYZER, 1932.
- Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, par J. HALKIN et C.-G. ROLAND. I, 1909; II, 1930.
- Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329*, par G. DES MAREZ et E. DE SAGHER. I, II, 1909-1913.
- Œuvres de J. de Hemricourt. Le miroir des nobles de Hesbaye, etc.*, par C. DE BORMAN et A. BAYOT. I, 1910; II, par ED. PONCELET, 1925; III, 1931, par A. BAYOT et ED. PONCELET.
- Les dénombremens de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècle)*, par J. CUVELIER. 1912. Table, 1913.
- Chroniques liégeoises*, par S. BALAU. I, 1913; II, par S. BALAU et E. FAIRON, 1931.
- Cartulaire généalogique des Artevelde*, par N. DE PAUW, 1920.
- Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles, de 1780 à 1790*, par EUG. HUBERT. 2 vol., 1920-1924.
- Les dénombremens du duché de Luxembourg au XV^e et au XVI^e siècle*, par J. GROB et J. VANNÉRUS. I, 1921.
- Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*, par H. LONCHAY et J. CUVELIER. I, 1923; II, 1927; III, 1930.
- Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé (1781-1794)*, par EUG. HUBERT. 1926.
- Correspondance de Bouteville*, par EUG. HUBERT. I, 1929.

IN-OCTAVO

- Bulletins de la Commission royale d'Histoire*: 1^{re} série, 16 vol., 1834-1850; 2^{me} série, 12 vol., 1850-1859; 3^{me} série, 14 vol., 1860-1872; 4^{me} série, 17 vol., 1873-1890; 5^{me} série, 11 vol., 1891-1901; t. LXXI (1902)-XCVII (1933).
- Table générale des Bulletins*: 1^{re} série, par EM. GACHET. 1852; 2^{me} série, par ERNEST VAN BRUYSSSEL. 1865; 3^{me} série, par J.-J.-E. PROOST, 1875; 4^{me} série, par J. HALKIN et ED. PONCELET. 1902; 5^{me} série, 1931.
- Table générale chronologique et analytique des chartes, lettres, ordonnances, traités et autres documents contenus dans les 1^{re}, 2^e et 3^e séries des Bulletins*, par J.-J.-E. PROOST.

Année Pays-Bas IV

Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique (suite).

- Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, par GACHARD. 2 vol., 1854-1855.
- Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, par GACHARD. 1855.
- Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis*, par DE RAM. 1856.
- Revue des Opera diplomatica de Miraeus*, par LE GLAY. 1856.
- Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, par GACHARD. 1859.
- Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Notice chronologique et analytique*, par GACHARD. 2 vol., 1861-1866.
- Don Carlos et Philippe II*, par GACHARD. 2 vol., 1863.
- Le Livre des feudat. du duc Jean III*, par L. GALESLOOT. 1865.
- Table générale des notices concernant l'histoire de Belgique publiées dans les Revues belges, de 1830 à 1865*, par ERN. VAN BRUYSSSEL. 1869.
- Le Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arkel*, par C. DE BORMAN. 1875.
- Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, par KERVYN DE LETTENHOVE. 1^{re} partie. 1883.
- Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège (1468)*, par S. BORMANS. 1885.
- Nécrologe de l'église Saint-Jean à Gand*, par N. DE PAUW. 1889.
- Polyptyque de Guillaume, abbé de Saint-Trond*, par H. PIRENNE. 1896.
- Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la March*, par ED. PONCELET. 1898.
- Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, par CH. DUVIVIER. 1898. — Nouvelle série. 1903.
- Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des Archives de l'Etat en Belgique*. 1895.
- Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des Archives de l'Etat*. 1897.
- Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger*. 1899.
- Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa*, par H. LONCHAY. 1899.
- Le soulèvement de la Flandre maritime*, par H. PIRENNE. 1900.
- La chronique liégeoise de 1402*, par E. BACHA. 1900.
- Le registre de Fr. Lixaldius*, par F. RACHFAHL. 1902.
- La chronique de Gislebert de Mons*, par L. VANDERKINDERE. 1904.
- Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, par A. CAUCHIE et R. MAERE. 1904.
- La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, par K. HANQUET. 1906.
- Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, par ED. PONCELET. 1906.
- La librairie de Philippe le Bon*, par G. DOUTREPONT. 1906.
- Documents sur la principauté de Liège spécialement au début du XVI^e siècle*, par A. CAUCHIE et A. VAN HOVE. 2 vol., 1908-1920.
- Inventaire des archives farrésiennes au point de vue de l'histoire des Pays-Bas*, par A. CAUCHIE et L. VAN DER ESSEN. 1911.
- Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, par ED. PONCELET. 2 vol., 1911-1922.
- Mémoires et documents sur la Révolution belge*, par C. BUFFIN. 2 vol., 1912.
- Les archives départementales du Nord*, par LÉO VERRIEST. 1. 1913.
- Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, par L. LAHAYE. 2 vol., 1922-1933.
- Les Archives de l'Etat à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique*, par J. LAENEN. 1924.
- La chronique de Jean de Hoesem*, par G. KURTH. 1927.
- La Crise de la neutralité belge de 1848*, par A. DE RIDDER. 2 vol., 1928.
- Documents relatifs à la réglementation de l'assistance publique à Mons du XV^e au XVII^e siècle*, par P. HEUPGEN. 1929.
- La grande enquête de 1389 en Brabant*, par J. BOLSÉE. 1929.
- Correspondance de la filiale de Bruges des Médecins*, par A. GRUNZWEIG. 1. 1931.
- La confrérie de Sainte-Barbe des Flamands à Florence. Documents relatifs aux tisserands et aux tapissiers*, par M. BATTISTINI. 1931.
- Documents pour servir à l'étude des maladies pestilentielles dans le marquisat d'Anvers jusqu'à la chute de l'Ancien Régime*, par A.-F.-C. VAN SCHEVENSTIEN. 2 vol., 1931-1932.
- Les projets d'union douanière franco-belge et les puissances européennes*, par A. DE RIDDER. 1933.
- Actes et documents anciens concernant la Belgique conservés aux Archives de l'Etat à Vienne (1196-1356)*, par H. LAURENT. 1933.